



ROMANIA



ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.

WACE.

25^e ANNÉE. — 1896



PARIS

LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, 67, AU 1^{er}

TOUS DROITS RÉSERVÉS

PC

2

PL

0.25

ÉTUDES

SUR LA PROVENANCE DU CYCLE ARTHURIEN

(Suite)

III

Nous arrivons maintenant aux arguments philologiques dont M. Zimmer appuie sa théorie. Ils portent sur les noms propres : 1° chez Gaufréi de Monmouth, 2° dans les poèmes français.

I. Dans l'*Historia regum Britanniae*, on trouve les formes *Eventus*, *Gorlois* (duc de Cornouaille), *Caliburnus* (épée d'Arthur), *Walgainus* (Gauvain), *Hiderus*. M. Z. en conclut¹ que Gaufréi les a empruntées à des sources armoricaines et non galloises :

1° En ce qui concerne *Yvain* = *Eventus* on a vu plus haut² que M. Z. s'était trompé du tout au tout. Pour la forme *Eventus*, soi-disant armoricaine, il suffit de faire observer qu'on trouve *Eweint* dans des généalogies galloises du x^e siècle³ pour réduire à néant l'affirmation de M. Zimmer.

2° On a déjà dit que les formes *Gorlois* (et aussi *Modredus*) étaient plutôt corniques qu'armoricaines⁴.

3° Quant à *Caliburnus*, cette graphie déroute au premier abord. La forme galloise est *Calctbulch*, la forme irlandaise, à laquelle elle est empruntée, est *Caladbolg*. On ne s'explique ni l'*r* ni l'*n* de *Caliburnus*. On pourrait faire observer que le texte de l'*Historia regum Britanniae* n'est pas sûr, comme M. Z. a l'air de se l'imaginer, qu'il y a certainement dans les éditions

1. Z. f. franz. Sprache, XII, 231-238; Gætt. gel. Anzeigen, 1890, 827-831.

2. Romania, XXIV (1895), p. 519.

3. Voy. Y Cymmrodor, VIII, 85; cf. X, 110. Le plus joli, c'est que ce texte a été reproduit (postérieurement il est vrai) par M. Z. lui-même dans son *Nennius Vindicatus*, p. 68-69.

4. Romania, XXIV (1895), p. 335.

Romania, XXV.

des mots estropiés ¹, et, de plus, en ce qui concerne l'intercalation de l'*r*, que ce phénomène n'est pas absolument isolé en gallois : c'est ainsi qu'à côté de *llewycb* « lumière » on a *llewyrch*. En tous cas, il n'y a pas l'ombre d'un argument pour soutenir que cette graphie *Caliburnus* est plutôt armoricaine que galloise ².

4° *Walgainus*. Cette forme rappelle bien plus le français *Gauvain* ou *Gaugain* que le gallois *Gwalchmai*; mais elle ne semble pas moins éloignée de l'armoricain *Walcmoë* (*Gualchmoë*). Elle prouverait donc, non pas que la source de Gaufrei de Monmouth est armoricaine, mais qu'elle est française. Ce résultat, important pour la date de propagation des légendes arthuriennes, n'aurait rien d'étonnant; en ce qui concerne le roi Gormond (l. XI, c. 8-10; XII, 2) et le Mont Saint-Michel (l. X, c. 3) Gaufrei a certainement eu des sources françaises. En réalité, cette conclusion n'est pas aussi rigoureuse qu'elle le semble au premier abord. En effet, les formes *Walweinus*, *Walgainus* sont attestées en Grande-Bretagne dès le XI^e siècle. Dix ans avant Gaufrei, Guillaume de Malmesbury écrivait ces lignes : « Tunc « (1086) in provincia Walarum, quae Ros vocatur, inventum « fuit sepulcrum Walven, qui fuit haud degener Arturis ex « sorore nepos. Regnavit in ea parte Britanniae quae adhuc « Walweitha ³ vocatur, etc. »

La *provincia Ros* est située dans le comté de Pembroke. Or, un des trois cantons (*cymmwd*) portait dans un document du XIII^e siècle ⁴, qui reproduit un état de choses sans doute très

1. Ainsi au l. X, ch. 6 (éd. San-Marte), la traduction bretonne d'Oxford est écrite *Richiden*. Il faudrait *Ryt-ychen*, « le gué des bœufs ».

2. M. J. Loth a démontré (*Revue celtique*, XIII (1892), 495), que le français *Calibor* ne peut avoir pour origine qu'une forme galloise écrite. L'épée est évidemment empruntée à l'épopée irlandaise. Cet emprunt, très compréhensible de la part des Gallois, ne se conçoit guère de la part des Bretons, qui n'avaient point de relations avec l'Irlande.

3. Le Galloway. Par *adhuc*, l'auteur semble vouloir mettre en rapport le nom de ce pays avec celui de Gauvain.

4. Voy. sur cette description du pays de Galles, Loth, *Les Mabinogion*, II, 341.

antérieur¹, le nom de *Castell Gwalchmei*², « château de Gauvain. » C'est sans doute grâce à cette circonstance qu'un tombeau important découvert en 1086 fut identifié avec celui de *Walwen* (*Gwalchmai*), alors qu'il semble en réalité que la tombe ait été celle du roi Maelgwn³.

Le rapport de la forme *Walwen* à *Walchmoe* n'est pas clair. Peut-être est-il le même qu'entre *Numin* et *Numinœ*. Mais la fin du mot ne s'explique pas bien. Il y a sans doute là une forme hypocoristique dont le mécanisme nous échappe. Selon M. Z.⁴, la finale s'expliquerait par l'influence analogique de *Yvain*, ce qui me paraît bien aventuré; en outre, le mot aurait été transmis aux Français par les Bretons-Armoricains de la partie française de la Bretagne. Cette dernière assertion ne peut même pas se discuter. Il n'y a pas un argument à l'appui. Néanmoins M. Z. la tient pour tellement assurée qu'il affirme⁵ que le passage, cité plus haut, de Guillaume de Malmesbury ne peut avoir été emprunté qu'à des Bretons qui auraient, suppose-t-il, pris part à une expédition de Guillaume le Conquérant dans le Sud-Galles! Il est très embarrassant de réfuter des affirmations aussi arbitraires, et je crois que les lecteurs de cette revue jugeront avec moi que c'est inutile.

5° *Hiderus* (l. X, c. 4 et 5). La forme française est *Yder*, *Ider*. La forme galloise étant *Ederu*, M. Z. en conclut⁶ que Gaufrei a emprunté *Hiderus* aux Bretons du continent. Mais en armoricain aussi ce mot est écrit *Ederu*. La seule conclusion

1. M. Z. soutient tout le contraire : si cette localité eût été ancienne on aurait *Din Gwalchmei* et non *Castell Gwalchmei*; le mot *castell* est emprunté au français. — C'est une erreur complète, le mot *castell* se rencontre dès le commencement du XIII^e s. dans le *Liber Landavensis* et dans les Lois galloises du X^e siècle. La présence de ce mot *castell* dans les trois langues du groupe brittonique (gallois, cornique, armoricain) achève de prouver qu'il a été emprunté au latin *castellum*, donc avant le V^e siècle.

2. « Il existe encore dans le comté de Pembroke, *hundred* de Rhos, une paroisse appelée en anglais *Walwyn's castle*, et en gallique (*sic*) *Castell Gwalchmai*. » Fr. Michel, *Tristan*, II, 180, d'après Lewis, *Topographical Dictionary of Wales* (London, 1833, 2 vol. in-4°).

3. Cf. G. Paris, *Romania*, X, 490, n. 6; *Hist. littéraire*, XXX, 30.

4. *Zeit. f. franz. Sprache*, XII, 235.

5. *Id.*, XIII, 88-89.

6. *Zeit. f. franz. Sprache*, XIII, 22, note 1.

qu'il y aurait à en tirer, c'est que Gaufrei a emprunté *Hiderus* à un poème ou récit français. Quant à prétendre qu'elle n'a pu arriver au français que par l'intermédiaire des Bretons-Armoricains, c'est encore une fois une hypothèse sans le moindre fondement, et que M. Z. ne se donne même pas la peine de justifier.

II. — Dans les poèmes français :

1 et 2. *Grabelent*, *Graislemier* et *Guigomar*, *Guigemar* ou *Gingamor*. M. Z. montre très bien ¹ que ces personnages qui se rencontrent dans le *Lai de Graclent*, l'*Erec* de Chrétien, le *Bel Inconnu* de Renaud de Beaujeu, etc., sont des héros armoricains. *Graclent* est le *rex Gradlonus* qui apparaît déjà au ix^e siècle dans la Vie de saint Guenolé. Sans doute ce rapprochement n'est point nouveau; divers érudits l'avaient déjà fait ², mais l'étude de M. Z., bien autrement poussée, n'en est pas moins un chef-d'œuvre de finesse et de sagacité. Elle n'offre, du reste, pour le sujet qu'un intérêt secondaire. M. Z. reconnaît le premier que *Graclent* et *Guigemar* ne jouent pas un grand rôle dans le Cycle arthurien. Ce sont des personnages tout à fait épisodiques. S'ils sont armoricains ³, cela est de peu de conséquence, vu que personne n'a nié que les traditions de la Bretagne continentale n'aient eu une certaine influence sur le cycle arthurien. Il s'agit d'en préciser l'importance.

3. *Guinglain*. C'est à tort que M. G. Paris déclare que ce nom du héros du *Bel Inconnu* répond au gallois *Winwaloen*. Cette dernière forme n'existe pas ⁴. Est-elle armoricaine? Nous n'en savons rien. M. Z. conclut sagement : « doch sind dies alles nur Vermutungen. »

4. *Gringalet* ou *Guingalet*. C'est le nom du cheval de Gauvain. La forme *Guingalet* est la vraie. C'est elle qu'il faut res-

1. *Id.*, XIII, 1-16.

2. *Roman d'Aquin*, éd. Joüon de Longrais, p. 234.

3. *Gradlonus* n'est point, du reste, exclusivement armoricain. Il peut être aussi cornique, et même gallois. M. Z. cite (p. 4) des exemples gallois empruntés au *Liber Landavensis*.

4. En tous cas, *Winwaloe* est un saint très connu dans la Cornouaille insulaire. Voy. *Annales de Bretagne*, VIII, 488. Si *Guinglain* provient de *Winwaloe*, ce ne peut être par l'intermédiaire des Bretons, puisque ce mot a donné en français Guenolé.

tituer dans l'*Erec* de Chrétien. Le nom est celtique : *Kein-caled* « beau et fort » (litt. « dur »). Il est de provenance armoricaine, selon M. Z., car les traditions galloises ignorent le nom du cheval de *Gwalchmei*.

On est vraiment étonné de lire de pareilles choses. Dans le plus ancien ms. des poèmes et triades galloises, le *Livre noir de Carmarthen*, *Keincaled march Gualchmei*, « Guingalet cheval de Gauvain », figure au nombre des trois chevaux rapides de l'île de Bretagne. M. Zimmer le sait bien, et il en conclut que les Gallois ont emprunté ce nom aux Bretons qui ont suivi les conquérants normands. Cela est parfaitement invraisemblable. Voici les deux principaux arguments de M. Z. : 1° Le traducteur gallois de l'*Erec* de Chrétien ignore le nom du cheval de Gauvain. Il rend le vers 4085 « Gauvains monte an son Gingalet » par ...*Gwalchmei*..... *a esgymarwd ar y farch*, « Gauvain monte sur son cheval ». Il paraît que cela est « charakteristisch ». Est-il nécessaire de faire observer que cela ne prouve rien, parce que, à supposer (ce que je ne crois pas) que le récit gallois n'ait d'autres sources que le poème de Chrétien, il n'en est pas une simple traduction, mais une imitation très abrégée, ce qui explique bien des omissions ? 2° La triade en question est récente (XII^e siècle); en effet, à côté de *Keincaled march Gualchmei*, elle signale *Ruthir ebbon tuthbleit march Gilbert mab Kadgyffro*, « assaut audacieux, trot-de-loup, cheval de Gilbert, fils de Kadgyffro, » Gilbert est un nom normand, et il est clair que ce personnage n'est pas ancien dans les traditions galloises¹. Que conclure de là ? Peut-

1. M. Z. songe à un certain *Gilbert filius Riccardi* qui, de 1111 à 1117, dévasta le Sud-Galles. Il est invraisemblable que dans l'espace d'un demi-siècle qui sépare cette campagne de la mise en écrit du *Livre noir de Carmarthen* (vers 1160), les Gallois aient perdu la tête au point de transformer en héros national ce conquérant normand, un de leurs ennemis mortels. Il est à remarquer que le père de *Gilbert* est Gallois, puisqu'il s'appelle *Kadgyffro*, « rage de combat ». Tout porte à croire que ce Gilbert était Gallois. Il avait seulement un nom normand, à l'exemple de plusieurs de ses compatriotes. — M. Z. invoque à l'appui de son système la mention dans le *Songe de Rhonabwy* parmi les guerriers d'Arthur de *Guilim vab rwyf Freinc*. M. Z. traduit « Guillaume le Roux de France » et l'identifie avec le roi d'Angleterre qui fit deux invasions dans le pays de Galles en 1093 et 1097. Son introduction dans le *Songe* (et aussi le *mabinogi* de *Geraint et Enid*) serait un souvenir de cette invasion. — *A priori* cela est également invraisemblable; mais il suffit d'exa-

être que le nom de son cheval est récent, et ce n'est même pas sûr, car on a pu attribuer à Gilbert la possession d'un cheval merveilleux très antérieurement célèbre. Mais il est abusif d'affirmer que la mention de *Gwalchmei* et de *Keincaled* est récente simplement parce que ces noms se trouvent dans la même triade. Il faudrait alors être logique et en dire autant de *Kei* et de son cheval *Gwineu godwŷ-bir*, « bai au cou long », qui complète la triade. Or cette conséquence est tellement absurde qu'elle détruit le raisonnement de M. Z., et cependant il ne peut y échapper : ou la triade est récente en son entier et il nous faut admettre une absurdité, ou elle ne l'est qu'en partie et, en ce cas, de quel droit déclarer que la mention de *Keincaled* est seule récente ?

Appliquons le système Z. à un autre texte : ce *Gilberd mab Kadgyffro* figure encore dans la triade des « trois bancs de bataille »¹. Il faudrait donc en conclure que *Morvran* « corbeau de mer », *fils de Tegid*, et *Gwgon Gleddyfrud*, « à l'épée rouge », qui complètent la triade, sont des personnages récents dans les traditions galloises. Même observation pour le *Songe de Rhonabrey* où Gilbert apparaît au milieu d'une masse de héros (de provenance et d'époque diverses). — M. Z. termine ce chapitre en exposant que la forme *Guingalet* est devenue *Gringalet* dans le Midi de la France sous l'influence du mot allemand *geringe*. Comme dans le *Perceval* de Wolfram d'Eschenbach on trouve *Gringuliete*, il est assuré, « sichergestellt », que le poète allemand

miner le texte pour réduire à néant cette affirmation : *Guilim mab rwyf Frcine* signifie soit « Guillaume, fils de Rwyf(?) de France », ou encore « Guillaume, fils du gouverneur de France. » La traduction de M. J. Loth, « Gwilym, fils du roi de France, » est donc suffisamment exacte, et c'est bien à tort que M. Z. la conteste en attribuant au traducteur des *Mabinogion* une méprise dont lui seul est coupable (*Z. f. franz. Spr.*, XIII, 21). Il n'est point aisé, du reste, de savoir quel peut être ce *Guilim*. Le *Songe de Rhonabrey* est une ingénieuse composition de la fin du XIII^e siècle, dont l'auteur, littérateur adroit, a eu pour but d'énumérer tous les héros épiques qu'il connaissait. Il ne se borne pas au pays de Galles : il cite *Hoel mab Emyr Llydaw*, c'est-à-dire Hoel d'Armorique, le héros des Bretons continentaux. Il est question des guerriers d'Irlande, de Norvège, Danemark, Grèce. Ce *Guillaume de France* ne serait-il pas un souvenir du célèbre Guillaume d'Orange ?

1. J. Loth, *Mabinogion*, II, 238.

a utilisé un remaniement provençal de Chrétien de Troyes. Je reproduis les paroles mêmes de M. Z. pour que les lecteurs de la *Romania* ne croient pas que je veux me moquer d'eux : « Dass
« Wolfram eine provenzalische Bearbeitung von Chretien's
« Perceval benutzte, wird durch seine Form *Gringuliete* sicher-
« gestellt, die nicht nur in erster sondern auch in zweiter Silbe
« zu der von Mistral angeführten Form *gringoulet* stimmt ¹. »

5 et 6. *Erec* et *Destregales*. Ce paragraphe pourrait ne pas m'arrêter longtemps. Il n'en subsiste plus rien après la critique de M. J. Loth ². M. Z. s'est mépris du tout au tout en voyant dans *Erec* le roi wisigoth *Euric*, qui battit les Bretons près de Déols en Berry, vers 468.

Cependant, j'insisterai sur *Destre-Galles*. M. Z. a montré très justement que dans l'*Erec* de Chrétien de Troyes (v. 3880 et suiv. : *Erec fiz le roi Lac ai non, Rois est mes pere d'Outre-Gales*) il faut corriger *d'Outre-Gales* en *Destregales*. Mais on imaginerait difficilement l'explication qu'il donne : *Destregales*, c'est le Midi de la Gaule (*Dextra Gallia*) qui appartenait au roi Euric ³. Je ne crois pas qu'aucun celtiste, si novice soit-il, puisse lire ce passage sans éclater de rire. Tout le monde sait que pour les Celtes, qui s'orientaient au levant, le sud et la droite étaient désignés par un seul et même mot. *Destregalles* est la traduction française (par l'entremise des Anglo-Normands) du gallois *Deheubarth*, « la partie de droite », c'est-à-dire le Sud-Galles. Giraud de Barry nous donne les renseignements les plus clairs à ce sujet dans son *Itinerarium Cambriae* : « Sudwallia quam Kambri Deheubarth, id est Dextralem Walliae partem, vocant » (éd. Dimock, VI, 34)... « Contigit autem, nostris temporibus, « cum Anglorum rex Henricus secundus in Resum Griphini « filium arma sumeret et per maritimam Dextralis Cambriae « viam versus Kaermerdyn penderet (*id.*, p. 62, cf. p. 85); et dans sa *Descriptio Cambriae* : « Venedotiam quae nunc Nort- « wallia, id est borealis Wallia dicitur; Sudwalliam id est australem Walliam, quae kambrice Deheubarth, id est Dextralis « pars, dicitur » (*id.*, p. 166). — Au milieu du XII^e siècle, Wace connaissait déjà l'expression :

1. *Zeit. f. franz. Sprache*, XIII, 25-26.

2. *Revue celtique*, XIII, 1892, p. 482-484.

3. *Zeit. f. franz. Sprache*, XIII, 35.

*Cadoan est rois de Norgales
Et Margadud de Destregales (Brut, 14379-80)*¹.

Et il ne l'emprunte pas à Gaufrei de Monmouth, qui donne (l. XI, 13 ; XII, 12) : « Cadvanus rex Venedotorum et Margadud rex Demetorum². »

Enfin dans la *Vie de saint Teliu* (fin XI^e s.), il est dit que ce saint « principatum tenens super omnes ecclesias totius *Dextralis Britanniae* », c'est-à-dire les évêchés de Llandaff et de Mynyw dans le Sud-Galles ; et dans une addition du début du XII^e siècle à cette *Vie de saint Teliu* : « ...regibus et principibus *Dextralis Britanniae* », et « ...principatum tenens super omnes ecclesias totius *Dextralis Britanniae*³. » On pourrait citer d'autres textes antérieurs⁴ ou postérieurs au XII^e siècle. Ceux-là sont suffisamment édifiants.

L'examen des rapports de l'*Erec* de Chrétien et du mabinogi de *Geraint et Enid* est une méprise complète. M. Z. adopte aveuglément la théorie de Fœrster, qui voit dans le récit gallois une traduction du poème français, et il soutient que le soi-disant traducteur a altéré les noms des personnages et la géographie. Ne connaissant pas *Erec*, héros armoricain, il l'a remplacé par *Geraint*, célèbre dans l'épopée insulaire. Je n'essayerai pas de montrer par l'analyse du récit gallois que celui-ci présente des traits beaucoup plus originaux que le poème français⁵ ; je vais prouver par l'examen de la géographie de ce dernier que sa source est certainement insulaire :

1^o Il y a d'abord le mot *Destregalles*, qui indique clairement que la patrie du héros doit être cherchée dans l'île de Bretagne. J'y reviendrai plus loin. 2^o La cour d'Arthur se tient au château de *Caradigan* (v. 28, 243, 1026, 1509, etc.), donc dans le Sud-

1. L'édition porte par erreur *de desus Galles*, qu'il faut corriger évidemment en *Destregales*.

2. Le *Dyfed* en Sud-Galles, aujourd'hui le Pembrokeshire.

3. Éd. J. Loth, dans les *Annales de Bretagne*, IX, 444 et 446.

4. Ainsi dans les *Annales Cambriae* rédigées peu après 954. Voy. aux années 722, 778, 796. Dans l'*Historia Brittonum* (au ch. 61) de Nennius (IX^e siècle) la *sinistralis pars Britanniae*, c'est le Nord de l'île, le Northumberland.

5. Cette démonstration a été faite pour quelques épisodes par M. G. Paris (*Romania*, XX, 148-166).

Galles¹. 3° Erec donne à son hôte le château de *Rotelan* (v. 1325) ou *Rodelen* (v. 1870). C'est évidemment la forteresse de *Ruddlan* dans le Nord-Galles, qui devint célèbre depuis la fin du XI^e siècle. 4° L'action se passe évidemment en Grande-Bretagne, puisque le mariage d'Erec et Enide est béni par l'archevêque de Cantorbéry. 5° Un tournoi a lieu entre *Euroc* et *Danebroc* (v. 2120). *Euroc* ne peut être que le gallois *Efracwc*, c'est-à-dire York (*Eboracum*). 5° Erec réside à *Tintajoul* (v. 6470), donc dans la Cornouaille insulaire. 6° Son père habite *Carnant* (v. 2305), et c'est dans cette ville qu'après sa mort Erec va se faire couronner. Nous touchons ici à l'erreur fondamentale de M. Zimmer.

Selon ce savant², *Carnant* est pour *Caer-Nant*, c'est-à-dire la ville de *Nantes*, en Bretagne, et c'est une nouvelle preuve de la provenance bretonne (armoricaine) du sujet d'Erec. Il est impossible de se tromper plus lourdement. Il y a d'abord une méprise philologique vraiment inexcusable : le mot *Namnetes*, qui a donné *Nantes* en français, est devenu *Naonet* en breton; la forme bretonne serait donc *Caernaonet* et non *Carnant*. Ce dernier nom n'a donc absolument rien à faire avec la ville de *Nantes*. Chrétien de Troyes s'y est laissé tromper, ce qui est bien compréhensible, et toute la fin de son poème, où il fait rassembler à « Nantes en Bretagne » les chevaliers de l'Anjou, du Maine, du Poitou, etc., est évidemment un remaniement très libre de sa source, qu'il interprétait tout de travers. Heureusement qu'au vers 2315 il nous a conservé par inadvertance la forme *Carnant*, qui nous remet sur la bonne piste.

Nous venons de dire qu'Erec réside à Tintajol en Cornwall. Or dans la même région se trouve une localité du nom de *Ros Carnant*³. Il ne paraît pas douteux qu'elle ne soit iden-

1. M. Z. a tenté à plusieurs reprises d'expliquer ce nom. Il a essayé d'abord de soutenir qu'il était une corruption de *Kaer-Agned* (Édimbourg); mais il a sagement renoncé depuis à cette explication impossible. Quant à sa nouvelle théorie (*Z. f. franz. Spr.*, XIII, 90), que le nom de *Cardigan* est un souvenir d'une expédition que des Bretons ont pu faire en Galles en 1118(?), elle ne mérite pas davantage d'être prise au sérieux.

2. *Zeit. f. franz. Sprache*, XIII, 36.

3. Il y a aussi un *Carnant* dans le Gwent (Sud-Galles). Voy. J. Loth, dans *Revue celtique*, XIII, 1892, 503.

tique au « chastel de Carnant » (v. 2315-8) où réside le père d'Erec. Nous nous retrouvons donc encore dans la Bretagne insulaire et dans le Cornwall. Mais nous avons vu plus haut qu'Erec et son père règnent sur le pays de *Destre-Galles*, c'est-à-dire Sud-Galles; n'y a-t-il point là une contradiction? En aucune manière : jusqu'au VIII^e siècle, le pays des Welches, le pays de Galles, c'était tout l'ouest de la Grande-Bretagne. Cette région se divisait naturellement en trois grands groupes, le nord entre la Dee et la Clyde, le centre (le pays de Galles *actuel*) entre la Dee et le golfe de Bristol, le sud entre le golfe de Bristol et la Manche formant une longue presqu'île comprenant l'ancienne *Domnonée* (Cornwall, Devon, Somerset). C'était là le vrai Sud-Galles, *Destre-Galles*, avant les défaites des Bretons aux VIII^e et IX^e siècles et la soumission du Sud-Ouest aux rois de Wessex. Ainsi, rien qu'en nous en tenant à Chrétien de Troyes, nous pouvons établir que le héros est de la Cornouaille insulaire, et, par l'emploi du mot *Destregalles*, nous pouvons supposer que ce récit est, en son fond, antérieur au IX^e siècle¹.

Passons maintenant au conte gallois. Le héros n'est pas appelé Erec, mais *Geraint*. Il n'est question ni de Tintajol ni de Carnant, mais le père du héros, appelé *Erbin* (et non pas *Lac*), est un vassal d'Arthur qui règne en *Kerniw* (Cornwall). Geraint succède à son père de son vivant et sur sa demande (et non après sa mort comme dans Chrétien). Ce Geraint n'est pas un personnage entièrement inconnu. La *Chronique anglo-saxonne* parle de sa lutte contre Ine, roi de Wessex, en l'an 710, mais sans dire sur quel pays il régnait. Par bonheur, une élégie du *Livre Noir de Carmarthen* nous montre qu'il régit le Devon et le Cornwall. C'est à lui évidemment que fut adressée entre 675 et 705 une lettre de l'abbé Aldhelm de Malmesbury « occidentalibus regnis ceptra gubernanti Geruntio regi² ». La *Vie de saint Teliu* montre Teliu en rapport avec notre Geraint : « devient pri-

1. Il y a encore un trait bien antique relevé par M. G. Paris (*Romania*, XX, 149) : *Guivret le Petit*, l'ami du héros, a pour vassaux des *Irois*. Or l'ouest de la Grande-Bretagne, en particulier le Sud-Galles et la Cornouaille, est resté sous la domination des Irlandais, depuis le V^e siècle jusqu'au VI^e siècle environ.

2. Éd. dans Migne. *Patrol. lat.*, t. 89, col. 90, et *Mou. Germ., Epist.*, III, 233.

mitus ad Cornubiensem regionem, et bene susceptus est a Gerennio, rege illius patriae, et tractavit illum et suum populum cum omni honore. » Le récit montre bien qu'il s'agit toujours de la Cornouaille insulaire. Réfugié en Armorique, saint Téliau apprend d'un ange que le roi touche à sa dernière heure. Il met à la voile, débarque à *Din-Gerein*¹ et arrive juste à temps pour lui fermer les yeux. Bien entendu, les relations du saint et du roi n'ont aucun fondement historique. Cette *Vita* prouve du moins la célébrité de *Gerennius* antérieurement au XII^e siècle.

Une dernière remarque : le nom du père de Geraint, *Erbin*, se retrouve dans celui de *Trev-Erbin*, « village d'Erbin », toujours en Cornwall².

Il nous paraît maintenant démontré que le héros du poème de Chrétien et du conte gallois est un roi de la Cornouaille insulaire ayant vécu aux VII^e-VIII^e siècles. Il n'est pas douteux que son nom ne soit *Geraint*³. Si Chrétien l'appelle *Erec*, c'est, évidemment, une méprise de sa part. Il a été prouvé par M. J. Loth⁴ qu'*Erec* est une altération de *Weroc*, nom d'un chef breton (armoricain) célèbre. Ceci posé, deux hypothèses peuvent se présenter : 1^o la substitution des personnages est le fait des Bretons du continent, qui, ignorant Geraint, ont attribué ses aventures, qu'ils tenaient des Gallois ou des Cornouaillais, au roi *Erec* (*Weroc*) qu'ils connaissaient bien ; 2^o elle est due à Chrétien lui-même, qui a attribué à un personnage plus connu les aventures de Geraint. Quelle que soit la solution que l'on adopte, on voit que, en admettant même l'intermédiaire des Bretons armoricains, ceux-ci n'ont fait que répandre une histoire qu'ils empruntaient à leurs cousins d'outre-mer. Une troisième hypothèse serait possible : *Erec* peut être aussi une forme cornique. La divergence remonterait donc au pays d'origine de la légende. Cependant, comme je ne vois pas la raison de cette double attribution en Cornwall, je ne crois pas devoir insister.

1. Soit *Din-Gerein* en Galles, près de Cardigan, soit *Gerans* en Cornwall. Voy. Loth, *La Vie de saint Téliau* (*Annales de Bretagne*, IX, 443 et X, 66).

2. Voy. le *Domesday book*, fol. 122 recto, col. 1. C'est M. J. Loth qui m'a signalé cette localité.

3. Bien entendu que ces aventures n'ont rien d'historique. Elles n'ont été attribuées à Geraint que par suite de la célébrité de ce roi.

4. *Revue celtique*, XIII, 1892, 482-484.

La légende n'est point parvenue directement de Cornwall aux Bretons ou à Chrétien; elle a certainement passé par le pays de Galles, comme le prouve la mention de *Caradigan*, *Rotelan*, etc.

Il est hors de doute maintenant que le conte gallois n'est pas une simple traduction de Chrétien de Troyes comme le soutiennent MM. Færster, Othmer, Golther et Zimmer. En admettant même qu'il ait connu et utilisé le poème français, ce dont je ne suis nullement assuré (certaines ressemblances peuvent s'expliquer par une source commune et non par un emprunt), le conte gallois offre des traits incontestablement plus antiques. Je ne citerai que deux exemples, mais caractéristiques : 1° un des quatre pages qui gardent le lit d'Arthur s'appelle *Ambar vab Arthur*, « Amhar, fils d'Arthur »; 2° dans le récit de la chasse figure *Caval*, chien favori d'Arthur¹. Or ces deux noms se trouvent déjà dans l'*Historia Brittonum* de Nennius, dans la partie des *Mirabilia Britanniae*², qui, selon la démonstration de M. Z. lui-même dans son beau livre *Nennius Vindicatus*, remonte au VIII^e siècle au moins. Ces deux traits plongent donc dans le passé le plus reculé des légendes galloises³. L'examen détaillé du *Geraint* gallois et de l'*Erec* français nous entraînerait trop loin. Mais je pense que des considérations précédentes il résulte clairement que le système des érudits allemands est une méprise complète. Nous pouvons également nous dispenser d'examiner les autres points du chapitre de M. Zimmer. L'erreur initiale s'est naturellement répercutée⁴.

7. *Lancelot*. Ce nom n'est certainement pas celtique. Il rappelle *Lancelin*, diminutif ou hypocoristique germanique de *Lantbert*, *Lantfrid*, etc. Il n'est pas douteux que ce ne soit *Lancelin* qui ait influencé et déformé un nom celtique que personne n'a

1. *Les Mabinogion*, trad. J. Loth, II, 114 et 128.

2. Voy. éd. Mommsen (*Mon. Germ., Auctores Antiquissimi*, XIII, 217). L'édition donne *Amir filius Arthuri*; la bonne leçon *Amir* se trouve dans le ms. Q. Le nom du chien est *Cabal* devenu régulièrement *Cavall* au XIII^e siècle.

3. Dans la *Z. f. französische Sprache* XIII, 28, note 1, M. Z. insiste tout le premier sur le rapprochement entre *Ambar* et *Amir*, sans paraître se douter qu'il va contre la théorie de Færster qu'il adopte.

4. Ainsi la longue dissertation sur les mois *Cornouaille*, *Cornubia*, etc., p. 37-39 et 112-117, est le contre-pied de la vérité. — Ce qui est dit du géant *Ris*, p. 40-42, est également on ne peut plus contestable.

réussi jusqu'ici à reconstituer. Je crois voir dans *Lanval* une autre déformation de ce même nom. M. Z. s'efforce d'établir que *Lancelot* est pour *Lanceloc*. Les Bretons Armoricaux auraient donné une terminaison bretonne à *Lancelin*. Le savant celtiste montre par des exemples de différentes époques que des Bretons ont porté les noms de *Lambert* et de *Lancelin*. Mais cela même va contre sa théorie. Si ce nom était tellement connu des Bretons depuis le ix^e siècle, on s'attendrait à trouver au moins une fois son diminutif dans les Cartulaires. Or l'onomastique bretonne, pourtant bien plus riche que celle du pays de Galles (grâce au Cartulaire de Redon), ne nous offre pas un seul exemple de *Lanceloc*. C'est une forme inventée par M. Z., rien de plus. Le seul mot qui offre un rapprochement extérieur satisfaisant est un nom de lieu de Grande-Bretagne, *Lansuluc*. Il est mentionné dans le *Liber Landavensis* au commencement du xii^e siècle; c'est actuellement Sellack dans le comté de Hereford¹, c'est-à-dire dans une région qui, bien que soumise aux Saxons depuis le viii^e siècle, garda longtemps sa langue celtique. Y a-t-il un rapport quelconque entre ce nom et celui de *Lancelot*? Je n'en sais rien. En tout cas ce rapprochement a une base, celui de M. Z. n'en a aucune.

Appuyé sur ces frêles fondements, M. Z. cherche dans l'histoire de la Bretagne des personnages du nom de Lambert. Il en trouve deux au ix^e siècle. Le premier fut envoyé par Louis le Pieux en 825 pour soumettre les Bretons révoltés et obtint en récompense la Marche bretonne. Il mourut en 837. Ainsi Bretons, Gallois et Irlandais s'empresseraient d'adopter pour héros nationaux les envahisseurs qui les écrasent, ici Lambert, là Guillaume le Roux et Gilbert², ou encore Ketill Find³.

1. Voy. Zimmer lui-même, *Z. f. franz. Spr.*, XIII, 29 (fin de la note). Il y avait aussi dans le même comté une localité du nom de *Llansillow*. Voyez Loth, *Revue celtique*, XIII, (1892), 495.

2. Voy. ci-dessus, p. 5, note 1.

3. On sait que ce chef des Vikings, qui foula l'Irlande au ix^e siècle, serait le prototype de Finn, le héros du cycle Ossianique. Comme cette épopée était constituée dès le x^e siècle, les Irlandais auraient été assez fous et assez lâches pour adopter comme héros un de leurs ennemis mortels en moins d'un siècle. Bien entendu que cette théorie extravagante (exposée dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, 1891) n'a convaincu jusqu'ici que son inventeur.

M. Z. a l'air de trouver cela tout naturel. N'insistons pas. Le second Lambert est un transfuge de race franke qui trahit Charles le Chauve et passa du côté des Bretons révoltés. Enfin, en 841, on voit Charles s'avancer jusqu'au Mans pour recevoir la soumission de deux personnages du nom de *Lantbertus* et d'*Ericus* qui avaient auparavant promis leur assistance à Lothaire (Nithard, II, 5). M. Z. pense aussitôt à Lancelot et à Erec et déclare ¹ cette opinion fortifiée par le fait que *Erec* est fils du roi *Lac* et que *Lancelot* est surnommé *du Lac*!

Que répondre à de pareilles assertions? Quel rapport y a-t-il entre ce Lambert et le héros des poèmes bretons? On est très embarrassé de discuter des rapprochements de ce genre. C'est se battre contre des fantômes.

8. *Tristan*.

C'est ici la partie la plus curieuse, et aussi parfois la plus folle, de l'article de M. Zimmer.

Tout d'abord il montre que le mot *Drustagnos*, invoqué par M. J. Loth ² pour établir l'existence, au VI^e siècle, du nom de Tristan en Cornwall, n'existe pas; c'est une restitution arbitraire de M. John Rhys ³. Dans l'inscription qui nous reste, on distingue seulement les quatre ou cinq premières lettres et leur lecture n'est pas sûre. Les formes les plus anciennes *Drest* et *Drostan* sont pictes. Dans les quelques renseignements que les Triades nous donnent sur *Trystan* ou *Drystan*, il est dit fils de *Tallwech*. Or on trouve nombre de rois pictes du nom de *Talorec* ou *Talorg* ⁴ qui alternent avec des *Drest* ou *Drostan*. Le roi qui règne sur les Pictes, de 780 à 785, est dit *Drest filius Talorgen*. Une pareille coïncidence ne saurait être fortuite. Il est évident

1. *Zeit. f. franz. Sprache*, XIII, 57.

2. *Romania*, XIX, 456.

3. *Lectures on welsh Philology*, 403.

4. Je ne suis nullement persuadé, que ce nom soit exclusivement pecte comme le soutient M. Z. (p. 101, n. 1). Il résulte, en effet, des observations de Glück et Rhys (p. 375), citées par Z. lui-même (p. 71), que ce nom de *Talorec* ou *Talarec* n'est autre que le nom gaulois *Argiotalus* « au front d'argent », dans une inscription de Worms concernant un personnage né à Nantes; seulement les termes du composé sont renversés. Le mot est donc brittonique, ou s'il est pecte, il faut conclure, ce que j'admettrais très bien pour ma part, que le pecte est parent du gaulois et du brittonique.

que l'amant d'Iseut est un Picté. Toute cette démonstration de M. Z. est probante et constitue, à vrai dire, la seule contribution sérieuse qu'il ait apportée à la question de la provenance des légendes dites Arthuriennes.

Voilà qui va directement contre ses théories. Le Nord de l'Écosse est bien loin de la Basse-Bretagne. Comment rattacher à ce dernier pays la légende de Tristan? C'est très simple : l'auteur suppose que des Bretons d'Armorique venus à la suite de Guillaume le Conquérant ont pris part, à la fin du XI^e siècle, à des expéditions contre les débris des Bretons du Cumberland et du Sud de l'Écosse et qu'ils ont appris de ceux-ci l'existence d'un certain roi picté *Drostan*. M. Z. reconstitue l'histoire de ce personnage et de son père. Ce dernier, au témoignage de Gottfried de Strasbourg¹, était originaire de *Parmenie*; il s'appelait *Rivalin*, était surnommé *Kanelengres*, du nom de sa forteresse principale *Canoel*, et était vassal d'un Breton, le duc *Morgân*. Il faut voir M. Z. débrouiller cet écheveau : la *Parmenie*, c'est le royaume anglais de Bernicie. *Kanelengres* signifie l'« Anglais de Carlisle² » (*sic*). Le père de Tristan est un Anglais de Bernicie qui a obtenu en fief d'un prince breton de Dunbarton la ville de Carlisle. — Cette histoire est parvenue aux Gallois par l'intermédiaire des Bretons (Armoricains) sous une double forme : dans la première, transmise dès la fin du XI^e siècle, le père de Tristan s'appelle encore *Tallorc*, c'est le *Tallwch* des Triades galloises; dans la seconde il est supplanté par *Rivalin*, qui vécut, semble-t-il, au VI^e siècle, et gouverna toute la côte nord de l'Armorique. C'est cette dernière forme qu'a connue le conteur gallois Bleri et qu'il a transmise à Thomas.

Écartons cette fantasmagorie et essayons de voir un peu clair : 1^o Tristan est un Picté. Voilà qui est sûr. Le nom de son père, *Tallwch*, est conservé fidèlement chez les Gallois. Dans la version de Thomas, aussi bien que dans celle de Bérout (telles qu'elles nous sont représentées par les traductions allemandes

1. Cf. ci-dessous, p. 26.

2. Voici la série (Zimmer, p. 97-105) : *Kanelengres* = *Kanoelengres*. *Kanoel* est pour *Karoel*, lequel = *Kardoel* = *Carduel* = *Carlisle*. *Lengres* est pour *Loengres* qui signifie « Anglais », puisque la *Loengre* est l'Angleterre (dans Marie de France, par exemple). Concluons qu'on aurait tort de se moquer de Ménage.

de Gottfried et d'Eilhart) il porte le nom de *Rivalin* ; mais dans le roman en prose de Tristan, il est appelé *Meliadus*. 2° Sa patrie dans la version de Thomas c'est la *Parmenie* ou *Ermonie*¹, pays que personne n'a encore réussi à identifier (je ne prends pas au sérieux l'explication de M. Z.). Pour Bérout et pour Marie de France, Tristan est un Gallois du Sud, de Carlion². Enfin son père gouverne le *Loenois* ou *Loonois*, selon Bérout, Gottfried, le Roman en prose. Cette dernière mention va nous mettre sur la bonne piste. Le *Loonois* ne peut être, comme plusieurs érudits l'affirment, le pays de Léon en Armorique avec lequel le Pict *Drostan* n'a rien à faire. Il doit être situé en Grande-Bretagne. Précisément, nous trouvons dans le nord de l'île une région jadis Pict, le *Lothian*, qui comprenait tout le sud-est actuel de l'Écosse. La forme latine qu'on rencontre dans Gaufrei de Montmouth est *Londonense* qu'il faut corriger en *Loudonense*. Une description de l'Écosse, du XI^e ou XII^e s., nous donne *Loonia*³; la forme française, *Loenois* ou encore *Loonois*,

1. Ce nom ne nous a pas été conservé dans les fragments qui nous restent de Thomas. Il est assuré cependant par la triple traduction, allemande (Gottfried de Strasbourg), norvégienne (*Tristrams Saga ok Isondar*) et anglaise (*Sir Tristrem*). Gottfried reproduit même (v. 3361) deux vers de son modèle français, « Tristan, Tristan li Parmenois, Cuni es beàs et cum cürtois » (Cf. v. 243, 328, etc.). Le *Sir Tristrem* donne *Ermonie* et *Hermonie* (st. 7, 49, 70, 74, 78, 83), la *Saga* a *Ermenia* (C. 27 et 29).

2. Marie de France, *Chievrefoil* (v. 15-16) : « En sa cuntree en est alez [Tristan] En Suthwales u il fu nez. » Bérout (Francisque-Michel, I, 179) : « Dunt es tu, ladres, fait li rois? » « De Carloon, filz d'un Galois. » Noter que ce qui fait le piquant des répliques de Tristan à Marc dans ses divers déguisements c'est qu'il ne lui répond jamais que la vérité. Le roi et la cour, sauf Iseut, bien entendu, ne s'aperçoivent pas de l'outrage impudent du soi-disant fou, mendiant ou lépreux. — Surpris par le roi Marc dans leur retraite du Moroïs, Tristan et Iseut s'enfuient en « Gales » (Fr.-Michel, I, 101-103).

3. Voy. l'article précieux de M. J. Loth, *Le roi Loth des romans de la Table-Ronde* (*Rev. celt.*, XVI, 1895, 84-88). C'est par inadvertance que M. Loth dit que la division de l'Écosse en quatre parties (*Loonia* = Lothian ; *Galweya* = Galloway ; *Moravia* = Moray ; *Albania*, au nord-ouest) est attestée par la *Chronique des Pictes* qui date du XI^e siècle. D'abord, celle-ci est des dernières années du X^e siècle ; ensuite le texte en question (Skene, *Chronicles of the Picts and Scots*, 154) est une Description de la Grande-Bretagne tirée d'un ms. du XIV^e siècle ; mais son contenu permet de la faire remonter aux XI^e-XII^e siècles.

nous est attestée par Wace dès le milieu du XII^e siècle ¹, par les traducteurs allemands de Bérout, de Thomas et de Chrétien ²; enfin par l'auteur de l'*Histoire des ducs de Normandie* au XIII^e siècle : quand Louis le Lion, fils de Philippe-Auguste, est appelé en Angleterre par les barons révoltés contre Jean sans Terre, il reçoit entre autres hommages celui du roi d'Écosse, Alexandre II, pour *la terre de Loonnois* ³. Depuis le X^e siècle, en effet, les rois des Scots tenaient en fief des rois anglais le pays au sud du Forth et de la Clyde.

Par une méprise assez explicable, le *Loonnois* ou *Loenois* (Lothian) a été pris pour le pays de *Léon* en Basse-Bretagne, et Tristan est devenu un Breton du continent. Nous reviendrons plus loin sur cette confusion.

Quant à la *Parmenie* ou *Ermonie*, qui est la vraie patrie de Tristan, selon Thomas ⁴, je n'ai pas réussi à l'identifier. C'est évidemment une région du Nord de l'île de Bretagne. Quand Tristan a vaincu le duc Morgan qui a tué son père, il recouvre, dit la traduction anglaise, *Sir Tristrem* ⁵, de Thomas :

Almain and Ermonie (st. 83, v. 906).

Almain est évidemment une faute pour *Albain*. On désigne sous ce nom le Nord-Ouest de l'Écosse actuelle, conquise au VI^e siècle par les Scots venus d'Irlande.

La troisième grande division de l'Écosse, la *Moravia*, qui comprenait tout le Nord-Est et formait le royaume picte par excellence, joue également un rôle dans notre légende. C'est dans le désert de *Morois* que Tristan se réfugie avec Iseut. Cette contrée figure déjà dans l'*Historia regum Britanniae*. Gau-

1. *Brut*, v. 9058 « Lot avoit non de Loenois », v. 1005 « Par Loth le roi de Loenois », v. 10523 « Loth de Loenois vint ». M. G. Paris a été mal inspiré en écrivant (*Hist. littéraire*, XXX, 30) : « Wace traduit à tort *Lothian* par *Loenois*. » Ce n'est pas Wace qui a tort.

2. Bérout : *Loenoi* (Francisque-Michel, I, 138); Eilhart d'Oberg : *Lobnois* et *Lobenois* (v. 76, 266, 635, 5622); Gottfried de Strasbourg : *Lobnois* (v. 325); Wolfram, *Parzival*, 73, 14), etc.

3. Voy. Ch. Petit-Dutaillis, *Louis VIII* (Paris, 1895), p. 285, note 2. Francisque-Michel (*Histoire des ducs de Normandie*, p. 179), dont M. Petit semble adopter l'opinion, identifie à tort le *Loonnois* avec la terre de Lennox.

4. Voy. plus bas p. 26.

5. Éd. Koelbing, II, 26.

frei de Monmouth fait investir Urien par Arthur *sceptro Murefensium* (l. IX, c. 9) ¹. Wace traduit par *Moroif* ². Une description de l'Écosse de l'an 1165 donne *Muref* ³. En sorte qu'il n'est point douteux que *Morois* ne doive être corrigé en *Moroif*, et que cette région ne soit identique au *Moray* ou *Murray* qui s'étendait sur les comtés actuels d'Elgin, de Naim et, en partie, ceux de Baff et Inverness. Elle joue dans le cycle de la Table Ronde un rôle sur lequel on n'a pas assez insisté jusqu'ici. Dans *Durmart le Gallois*, un des adversaires du héros est nommé *Brun de Morois*; il est vrai que *Morois* est compris comme une ville. Dans le *Lai du Cor* figure un mystérieux *Mangounz li blonz, rois de Moraine* ⁴ (v. 123 et 221), peut-être, au fond, le même personnage que le duc *Morgan* du *Tristan* de Thomas ⁵.

Enfin la quatrième partie de l'Écosse, le *Galloway*, n'a pas été non plus inconnue du cycle arthurien. C'est le désert de *Galvoie* du *Perceval*, de *Durmart le Gallois*, du *Tristan*, de l'*Erec*, etc. ⁶.

Nous reviendrons plus loin sur la formation de la légende de Tristan. Poursuivons l'analyse du mémoire de M. Zimmer.

9. *Isolt*. M. Loth avait soutenu ⁷ qu'*Isent* n'est pas nécessairement un mot d'origine germanique, mais peut provenir du gallois *Essyll*. M. Z. ⁸ suppose avec toute vraisemblance que ce mot, loin d'être autochtone chez les Gallois, dérive du nom anglo-saxon *Ethylða*. On peut admettre que les Gallois ont sub-

1. Éd. San-Marte, p. 128.

2. *Brut*, v. 10521, « De Moroif Uriens li rois » (Le Roux de Lincy, II, 97).

3. Voy. *Chronicles of the Picts and Scots*, éd. Skene, 136. On trouve *Morref* dans une autre description de la fin du XIII^e siècle (*id.*, *ibid.*, 211).

4. C'est la *Moravia* des textes écossais, identique au *Moray*. Dans Gaufrei de Monmouth (l. III, c. 15; éd. San-Marte, 40), on trouve un *rex Moranorum* qui envahit le Northumberland.

5. Dans la *Genealogie Albanensium*, généalogie irlandaise des rois d'Alban (Skene, *Chronicles of the Picts and Scots*, p. 316), figure un prince du nom de *Morgan*. Ce nom est britannique et non irlandais. La forme *Mongan* qui est irlandaise constitue sans doute une meilleure leçon. Elle répond au *Mangounz* du *Lai du Cor*.

6. Cf. ci-dessus, p. 24, n. 1.

7. *Romania*, XIX, 157-8.

8. *Zeit. f. franz. Sprache*, XIII, 73-75.

stitué *Essyllt* au mot étranger *Isolt*, tout aussi bien que le contraire¹.

10. *Marc*. Le plus ancien texte où l'on trouve mention du roi Marc est la *Vie de saint Paul Aurélien*, composée en 884 par Wrmonoc, moine de l'abbaye de Landevennec (Finistère). Ce témoignage est tout à fait écrasant pour la théorie armoricaine de M. Zimmer. Saint Paul, né en Grande-Bretagne, dans la province de *Penn Oben*, sans doute dans le Sud-Galles, passe sa jeunesse auprès de saint Iltud, dans l'île Pyrus, *in finibus Demetarum*, c'est-à-dire en *Dyfed* (Sud-Galles). Sa renommée parvient aux oreilles du roi Marc, qui l'attire auprès de lui : « fama ejus regis Marci pervolat ad aures, quem alio nomine Quonomorium vocant. Qui eo tempore amplissimo producto sub limite regendo moenia sceptri, vir magnus imperiali potentia atque potentissimus habebatur, ita ut quattuor linguae diversarum gentium uno ejus subjacerent imperio². » Il arrive auprès du roi « ad locum qui lingua eorum Villa Bannhedos nuncupatur, ubi nunc ejusdem regis ossa diem resurrectionis expectantia pausant. » Au lieu de *Villa Bannhedos*, le ms. de Paris donne la forme brittonique *Caer Banbed*. On n'a point, que je sache, réussi à identifier la ville où repose le corps du roi Marc. Il s'agit en tout cas d'une localité de la Cornouaille insulaire ou du pays de Galles. Après avoir converti le roi et son peuple, saint Paul, refusant l'épiscopat, s'enfuit en Armorique et débarque dans le pays de Léon dont il devait devenir le patron.

Il est évident que pour toute cette première partie, Wrmonoc utilise des sources insulaires, d'abord la première *Vie* (les *Gesta* dont il parle dans sa Préface), puis des traditions orales. On ne conçoit pas autrement la mention de certaines localités telles que l'île Pyrus, le *Dyfed*, *Penn Oben*, la *Brochana pars* qui est le *Brycheiniog*, actuellement Brecknockshire (Sud-Galles), *Regio Brehant Dincat*, « latine guttur receptuali pugnae » (cap. 2), qui semble bien identique à *Dingad*³ en Brecknockshire, etc. Tous ces noms

1. M. Z. dit qu'*Essyllt* n'aurait pu donner *Isent* en français, mais *Eselt*. Voilà un scrupule assez plaisant de sa part. Il n'hésite pourtant pas à faire venir *Ivain*, *Tristan* du breton *Ewen*, *Trestan*, qui présentent la même difficulté phonétique du changement de *Pe* en *i*. M. Loth suppose une influence du nom germanique *Ishild* (*Isent*).

2. Voy. éd. Cuissard (*Revue celtique*, V, 431).

3. Cette identification est de M. J. Loth, *Chrestomathie bretonne*, 97, n. 1.

appartiennent donc au Sud-Galles. Un autre passage est évidemment emprunté à une tradition insulaire, probablement cornouaillaise. Il s'agit d'un prodige qui se manifeste lorsque le saint quitte le rivage de la Grande-Bretagne : « Via autem ubi « per ambitum ejusdem littoris peragravit inter columnas « praedictas media incedens, *semita Pauli a transmarinis vocitatur* » (l. I, cap. 10)¹. On sait que saint Paul a laissé son nom dans la toponomastique du Cornwall².

Il nous paraît donc bien évident que le passage concernant le roi Marc a une source insulaire³. Marc est déjà un personnage légendaire qui possède un pouvoir « impérial » et commande à quatre nations, et, vu ce détail, il est assez probable que la source est cornouaillaise plutôt que galloise. les Gallois n'ayant pas eu de raison de surfaire à ce point un personnage qui n'est pas un de leurs héros nationaux. Cette exagération se comprend beaucoup mieux de la part des habitants de la Cornouaille insulaire. Il n'est point douteux, en effet, que Marc ne soit un Cornouaillais. A vrai dire, Marc est un personnage mythologique⁴ qui est venu se superposer à un roi *Quonomorius*, qui semble bien avoir réellement existé. On rencontre du moins un personnage de ce nom dans une inscription du VI^e siècle trouvée en Cornwall, la même, précisément, où MM. Rhys et Loth ont cru lire le nom de Tristan⁵ : *Drus.... hic iacit Cuno-*

1. *Revue celtique*, V, 436.

2. Gilbert, *Parochial History of Cornwall*, III, 281-5.

3. Bien entendu que M. Z. essaye de tirer parti (p. 80) de ce texte en faveur de sa théorie : la version du *Tristan*, dite de Bérout, serait originaire du pays de Léon : 1^o parce qu'elle donne ce pays pour patrie à Tristan [cela peut très bien se soutenir]; 2^o parce que l'unique renseignement que nous ayons sur la légende de Tristan est un témoignage *breton* du XI^e siècle recueilli tout près du pays de Léon. A cela on peut répliquer d'abord : 1^o que le passage de la *Vie de saint Paul* sur le roi Marc n'est pas un témoignage breton, mais, à coup sûr, un emprunt à une légende insulaire, et ensuite que rien absolument n'y permet de supposer que les légendes sur le roi Marc eussent été déjà mises en rapport avec la légende de Tristan. Tout cela est l'évidence même, mais, sous l'empire d'une idée fixe, M. Z. ne paraît même pas comprendre les textes qu'il reproduit.

4. Voy. G. Paris, *Romania*, XV, 1886, 598.

5. Voy. plus haut, p. 14.

mor(i) filius ¹. Ce rapprochement de *Drus(tagnos?)* et de *Cunomor(morus)=Marc* eut été piquant ². M. Zimmer ³ en a atténué d'avance la portée en montrant tout ce qu'avait de conjectural la restitution de M. Rhys. L'a-t-il absolument anéantie? je ne le crois pas, car, après tout, la lecture *Drus.....* peut se soutenir.

Quoi qu'il en soit, d'une manière ou d'une autre, l'histoire de Tristan et d'Iseut a été mise en rapport avec un roi de Cornwall déjà légendaire, et il en est résulté une incohérence extrême dans la géographie des aventures.

Quels sont les auteurs de ce bouleversement? On ne peut songer aux Bretons du Nord de l'île, sans doute les premiers propagateurs de la légende, car il n'y a aucune probabilité qu'ils connussent les légendes sur le roi de Cornwall et qu'ils transformassent la géographie des événements sans aucune nécessité. Restent les Armoricaïns, les Gallois, et les Cornouaillais.

Il faut, je crois, écarter ces derniers : la Cornouaille, son roi et ses habitants jouent un rôle trop odieux ou trop ridicule dans toutes les versions pour qu'ils soient les auteurs de récits aussi défavorables pour eux ⁴.

L'origine armoricaine est affirmée par M. Zimmer. On vient de voir que l'argument tiré de la *Vie de saint Paul Aurélien* se retourne contre lui, et que le *Loenois*, patrie de Tristan, n'a rien à faire originairement avec le pays de Léon en Basse-Bretagne. Je ne vois rien de plus, si ce n'est un pauvre argument soi-disant philologique : dans le *Cartulaire de Quimper*, à la date de 1368 ⁵, on trouve mentionnée pour la première fois

1. E. Hübner, *Inscriptiones Britanniae christianae*, Berlin, 1876, in-4°, p. 7-8. Les premiers éditeurs de cette inscription avaient lu CIRVSIVS HIC, etc., mais la fin du mot est illisible en réalité et, selon M. Rhys, les lettres CI sont un D retourné (D).

2. On eût même pu rappeler que dans une triade Tristan est dit *fiis* et non *neveu* de Marc : « Trystan ab March-ab-Meirchon » (Loth, *Mabinogion*, II, 267).

3. *Zeit. f. franz. Sprache*, XIII, p. 58 et suiv.

4. La Cornouaille n'est pas cependant sans avoir eu une influence réelle, mais secondaire, sur certaines parties du cycle arthurien. Cf. *Romania*, XXIV, (1895), p. 334-335.

5. Bibliothèque Nationale (Paris), ms. lat. 9890, fol. 51 recto. Cf. Loth, *Romania*, XIX, 1890, 456.

une *insula Trestanni* située dans la baie de Douarnenez. Bien entendu que ce témoignage est beaucoup trop récent pour prouver quoi que ce soit sur l'origine de la légende de Tristan. M. Z. essaye de faire croire ¹ que l'armoricain *Trestan* explique le français *Tristan*, et que les formes galloises *Drystan* et *Trystan* sont empruntées à l'armoricain. Il est parfaitement visible que c'est juste le contre-pied de la vérité. Le picte *Drostan* est rendu fidèlement en gallois par *Drystan*, l'y gallois ayant le son de *e* moyen français et alternant dans certains noms propres avec *o* (cf. *Ywen* et *Owen*). A côté, la forme *Tristan* est attestée en Galles dès les premières années du XII^e siècle par une charte du *Liber Landavensis* où apparaît un certain *Avel mab Tristan* ², alors que nous n'avons pour la Bretagne qu'un texte douteux postérieur de plus de trois siècles. M. Z., décidément en veine de paradoxe, veut que la forme *Trystan* soit plus ancienne en Galles que *Drystan*. C'est évidemment le contraire, puisque le mot est emprunté au picte *Drostan*. La forme *Trystan* est légèrement altérée. Il est possible que l'explication de M. J. Loth ne vaille rien, mais le fait n'en est pas moins assuré. Je crois tout simplement que nous avons affaire à un phénomène d'analogie : on sait qu'en gallois, par une loi de phonétique syntactique, le *t* initial devient *d* en certaines circonstances et se maintient en certaines autres. On aura faussement rétabli un *t* initial sous l'influence du latin *tristis*, des nombreux mots gallois commençant par *tri* et *try*, et surtout du nom commun *trystan*, « bruyant, fanfaron ». Quant au français *Tristan*, il est visible qu'il provient bien plutôt du *Trystan* gallois que de l'armoricain *Trestan*, dont nous ne possédons qu'un seul exemple et du XIV^e siècle.

Nous pouvons donc sans scrupule éliminer les Armoriciens aussi bien que les Cornouaillais. Restent les Gallois, et, à vrai dire, l'examen des versions françaises suffirait à nous y ramener puisque Tristan y est représenté comme un Gallois ³ et que la

1. *Zeit. f. franz. Sprache*, XIII, p. 72-73 et 76-78.

2. Voy. *The Text of the book of Llandiv*, éd. par G. Evans et J. Rhys, p. 279. Oxford, 1893, gr. in-8°. — Tristan, le père d'Avel, a donc vécu vers la fin du XI^e siècle.

3. Voy. plus haut, p. 16, note 2.

version de Thomas provient surtout des récits d'un conteur gallois, *Breri*¹.

Il y a cependant un personnage dont l'origine armoricaine ne semble pas douteuse au premier abord, *Rivalin*, prince de Léon, que la version de Thomas aussi bien que celle de Béroul² donne pour père à Tristan. Ce personnage semble avoir émigré au début du VI^e siècle. Il s'empara de toute la côte nord de l'Armorique, où son nom resta légendaire³. La première pensée

1. Résumons en quelques lignes la question de Breri, élucidée par M. G. Paris (*Romania*, VIII, 425-428) : Thomas invoque l'autorité d'un certain Breri, qu'il croit mieux renseigné que d'autres sur les aventures de Tristan (Fr.-Michel, II, 40). Ce Breri, selon M. G. Paris, est identique au « famosus ille fabulator Bledhericus qui tempora nostra paulo praevenit » dont parle le Gallois Giraud de Barry à la fin du XIII^e siècle (*Descriptio Kambriae*, l. I, c. 17; ed. Dimock, VI, 101-202). Ce personnage était Gallois, c'est donc à une source galloise qu'a puisé Thomas. MM. Fœrster (*Erec*, p. 24), Golther (*op. cit.*, 107 et suiv.), et Zimmer (*op. cit.*, 84-86) refusent d'admettre ce syllogisme, mais pour des raisons tout à fait vagues. L'argument qui semble le plus spécieux, c'est que les bardes gallois ne pouvaient être en possession de récits épiques sur Tristan. Mais qu'en sait-on? De plus, on connaît les noms des principaux bardes du XIII^e siècle : Breri n'y figure pas. Mais Breri n'est pas un barde : c'est un conteur (*fabulator*), et c'est par cette dernière classe qu'était conservée et propagée l'épopée celtique en Galles et en Irlande. En réalité, les objections de MM. Fœrster et Golther ne sont que des dénégations sans consistance. M. Z., qui admet très bien l'identité de Breri avec Bledhericus et fournit même des arguments contre MM. Fœrster et Golther, conclut que la question est d'un intérêt secondaire ! Breri, à supposer qu'il fût Gallois, aurait pu emprunter ce qu'il savait de Tristan aux Normands établis dans le Sud-Galles depuis la fin du XI^e siècle ; enfin nous ne savons au juste si Bledhericus était Gallois ou Breton. — Inutile de discuter de pareilles raisons. Disons seulement que Bledhericus, au témoignage de Giraud, commençant un usage des pêcheurs gallois, commence ainsi : « Sunt apud nos gentes quae, etc. » Il était donc Gallois. Cela ne faisait point, du reste, le moindre doute.

2. Selon MM. Golther et Zimmer on ne doit pas dire la version de Béroul, les Triades, le mabinogi de Geraint, mais la soi-disant version de Béroul, les soi-disant Triades, le soi-disant mabinogi. Le docteur Pancrace soutenait également qu'il faut dire la figure d'un chapeau et non pas la forme.

3. Sur Rivalin, voy. l'éd. de Gaufrei de Monmouth par San-Marthe, p. 226. Il est également connu des Gallois sous le nom de *Rivallawen*. Gaufrei de Monmouth (l. II, c. 16; p. 29) fait de *Rivallo* un fils de *Cunedagius*.

qui vient à l'esprit c'est que la substitution de *Rivalin* à *Talarc* comme père de Tristan est la conséquence de la confusion du *Loenois* ou *Loonois* avec le *pays de Léon* en Basse-Bretagne et que cette méprise est le fait des Bretons. Tristan étant devenu un Léonard, on lui aurait tout naturellement attribué pour père le héros le plus connu du pays de Léon.

Mais la condition nécessaire pour cette hypothèse c'est que le transfert du *Loenois* coïncide dans un même récit avec le changement de *Talarc* en *Rivalin*. C'est précisément ce qui n'arrive pas.

Dans Bérout et Thomas, le père de Tristan s'appelle bien Rivalin, mais sa patrie n'est pas encore le pays de Léon. Dans Bérout (et Eilhart d'Oberg) rien n'indique que le *Loenoi* ou *Lobnois* soit en Bretagne.

Or m'en irai en Loenoi (Fr.-Michel, I, 138),

dit Tristan chez Bérout ¹. Dans Eilhart, la *Britanjà* c'est la partie de la Grande-Bretagne sur laquelle règne Arthur. Elle n'est séparée de *Tintajol* en Cornwall, résidence de Marc, que par une grande forêt ², peut-être la forêt de Sherwood (?).

Chez Thomas (représenté ici par Gottfried), le père de Tristan s'appelle aussi Rivalin, et son fief semble situé en Armorique puisqu'il le tient d'un Breton, « li duc Morgân ³ », et que, pour Thomas, *Breton*, *Bretagne* désignent généralement la Petite-Bretagne; cependant sa patrie n'est pas le *Lobnois* mais la *Parmenie*. Le *Lobnois*, *Leonnois*, *Loonois* n'apparaît ni dans le *Sir Tristrem*, ni dans la *Tristrams Saga*. Dans cette dernière, *Ermenia* est une ville du Sud de la Bretagne. Dans les trois imitations, Tristan doit quitter l'Angleterre et s'embarquer pour parvenir en

1. Dans la lettre de Tristan qui précède ce passage, le héros offre à Marc de traverser la mer et de se rendre auprès du roi de Frise : « Ge m'en irai au roi de Frise, Jamais n'orras de moi parler » (Fr.-Michel, I, 126). Les barons de « Cornoualle » conseillent à Marc d'accepter : « Tristan remaigne deça mer; Au riche roi aut en Gauoie A qui li rois toz noz gerroie, Si se porra la contenir, etc. » (Fr.-Michel, I, 126-7). Tristan semble suivre ce dernier parti : quand il déclare partir pour le *Loenoi* (Lothian), c'est sans doute pour combattre le roi de Galloway (Gavoie), ennemi de Marc(?).

2. Voy. E. Muret, *Romania*, XVI, 1887, 300.

3. Voy. Gottfried de Strasbourg, v. 326-332.

Parmenie. Il semble donc que pour Thomas la *Parmenie* soit située en Petite-Bretagne, et soit la patrie de Rivalin et de Tristan, à l'exclusion du pays de Léon que l'on attendrait.

Il n'est point douteux, au surplus, que cette géographie ne soit erronée, puisque, nous l'avons vu, la patrie de Tristan est le pays des Pictes, *Loenois* ou *Parmenie*. On trouve dans Thomas lui-même une contradiction prouvant que Tristan n'est pas un Armoricaïn : Tristan réside en Petite-Bretagne après avoir épousé Iseut aux blanches mains. Blessé par le nain, il a recours à son beau-frère Kaerdin et le charge d'aller chercher Iseut (la Bloie) en Angleterre :

Tristrans Kaerdin en apele,
Dit lui : « Entendez, beus amis.
Jo sui en estrange país,
Jo n'i ai ami ne parent
Bels amis, fors vos sulement ¹ ».

Ainsi, dans la Petite-Bretagne, Tristan est en pays étranger.

Enfin, dans le roman en prose, Tristan et son père règnent sur le pays de Léon en Basse-Bretagne. Seulement le père, au lieu de s'appeler Rivalin comme l'exigerait la logique, se nomme ici *Meliadus*. En sorte que, par une fatalité curieuse, le nom du pays (*Léon*) et celui du souverain (*Rivalin*) ne peuvent jamais coïncider.

On ne peut donc soutenir qu'avec réserves l'hypothèse, pourtant séduisante, que l'introduction de *Rivalin* dans le cycle de Tristan et Iseut procède de la confusion de *Loenois* avec le *pays de Léon*. Il serait donc téméraire d'affirmer que cette transformation de Tristan en Léonard est le fait des Bretons de Léon.

Néanmoins, comme on ne peut guère comprendre autrement l'introduction de Rivalin, je vais tenter une explication :

Tout d'abord, dans le roman en prose, le nom de *Meliadus* paraît bien d'invention récente, et s'explique peut-être par le changement de rôle que le roman en prose fait subir à Kaerdin. Comme celui-ci meurt au milieu de l'histoire, il a fallu lui substituer un autre personnage, ou plutôt un autre nom, pour l'aventure du nain Bedalis et de Gargeolain. On a pris celui de *Ruvalen* (=Rivalin), ce qui a amené, pour éviter une confusion, le changement de nom du père de Tristan.

1. Francisque-Michel, III, 48.

Quant à Thomas, son récit est une mosaïque dont il a puisé les éléments de plusieurs côtés. Comme il nous en avertit (Fr.-Michel, II, 40), « cest cunte est mult divers... oï en ai de plusur gent. » Or (selon Gottfried), Thomas déclare que la patrie de Tristan et de son père est la *Parmenie* et que, loin d'être roi de « Lohnois », Rivalin avait un fief qu'il tenait d'un Breton, « li duc Morgan » :

- V. 243 Ein hërre in Parmenie was,
der jâre ein Kint, als ich ez las.
.....
- V. 317 wie er aber gennet wære
daz kûndet uns diz mære,
sîn âventiure tuot ez schîn :
sîn rehther name was Riwalin,
sîn ânam was Kanêlengres,
genuoge jehent und wænent des ;
der selbe hërre er wære
ein Lohnoisære,
kûnec über daz lant ze Lohnois.
Nu tuot uns aber Thômas gewis,
der ez an den âventiuren las,
daz er von Parmenie was
- V. 330 unde hete ein sunderz lant
von eines Britûnes hant,
und solte dem sîn undertân :
der selbe hiez li duc Morgân.

Ainsi Thomas connaissait l'existence d'une tradition qui faisait de Rivalin un roi de « Lohnois », mais il lui préfère celle qui lui donne pour patrie la Parmenie. Seulement, par une contradiction visible, il maintient la vassalité de Rivalin à l'égard d'un duc breton. Par une nouvelle anomalie, ce duc *breton* porte un nom qui n'a joui d'aucune célébrité chez les Armoricaïns, mais, en revanche, qui est très connu des Gallois. Une grande région du Sud-Galles porte encore aujourd'hui le nom de « Morgân », c'est le Glamorgan = *gwlad Morgan*, « pays de « Morgan ». Ce personnage, qui vécut peut-être au VI^e siècle¹, figure déjà dans Gaufréi de Monmouth : *Marganus*, fils de *Maglaunus, dux Albaniae*², et de Gonorilla, fille du roi Lear,

1. Voy. J. Loth, *Mabinogion*, II, 231, n. 10.

2. Il s'agit de *Maclgwen* qui vécut en réalité au VI^e siècle.

est tué par Cunedda : « Cunedagius... tandem interfecit eum in « pago Kambriac qui, post interfectionem Margani, ejus nomine, « videlicet *Margan*, hucusque a pagensibus appellatus est ¹. »

Nous pouvons donc croire que Thomas, bien qu'il ait suivi le plus souvent les sources galloises, notamment Breri ², a utilisé aussi des éléments armoricains en ce qui concerne Rivalin. Seulement il ne lui a pas été possible de les combiner logiquement : il garde Rivalin et rejette le « Lohnois » pour la « Parmenie » sans se douter que dans ce cas il faudrait aussi rejeter Rivalin.

Pour Bérout, la question est plus difficile. Il est bien vrai que Rivalin et son fils règnent sur le « Lohnois ³ » ou « Loenois », mais la forme « Loenoi » (*Or m'en irai en Loenoi*) du poème français (Fr.-Michel, I, 138), et « Lohenois » de la traduction d'Eilhart sont inadmissibles pour le pays de Léon. Dans deux autres endroits, Tristan parle bien de passer en « Bretagne » (Fr.-Michel, I, 108, 112). Est-ce l'Armorique ? C'est probable, mais non point certain, car dans la version parallèle d'Eilhart la *Britanjd*, c'est le royaume insulaire d'Arthur (par opposition à celui de Marc) ⁴. Et puis, quand bien même la « Bretagne » des p. 108 et 112 serait l'Armorique, il n'est point sûr que le « Loenois » de la p. 138 y soit situé ⁵. Dans Eilhart, le « Lohnois » ou « Lohenois », quoique séparé de la Cornwall par la mer, ne paraît nullement identique à la Petite-Bretagne. Il est vrai que Bérout connaît en Petite-Bretagne une ville bien voisine du pays de Léon :

Par Saint Tresmor de Caharès [*corr.* Carahès ⁶];

1. *Hist. britt.*, l. II, c. 15, éd. San-Marte, p. 29.

2. Voy. plus haut, p. 23, note 1.

3. Eilhart d'Oberg, v. 634-5 : « Min vater heizzet Rivalin, Von Lohenois bin ich geborn »; v. 5622 : « Lohenois ist mines vater lant ».

4. Rappelons que dans une des rédactions de la *Folie Tristan*, qui est parente du texte de Bérout, la « Bretagne » est identique à l'« Engleterre », et les « Bretons » sont sujets du roi Marc (Fr.-Michel, II, 93-94).

5. Cf. page 24.

6. Francisque-Michel, I, 147. Dans Eilhart on trouve *Karahès*, qui est la résidence du roi *Havelin*, père de Kaherdin et d'Iseut aux blanches mains (v. 5557, 5591, etc.), mais le pays n'est pas nommé. Dans Gottfried, la résidence de *Jovelin* (= Havelin = Hoel) porte le nom de *Karke* (v. 18728);

mais Carhaix est la résidence du père de la seconde Iseut et non la capitale du pays de Rivalin. Comme, d'autre part, le témoignage des noms de lieu tels que *Cuerlion* (Caerleon en Galles), *Isneldone* (le Snowdon, Nord-Galles), *Nicole* (Lincoln), *Ely* et *Dureaume* (Ely et Durham), etc., et des noms de personne comme *Godoinne* (Godwin) et *Brangien* (Branwen) est probant pour l'origine insulaire de la rédaction de Bérout, il n'est guère aisé de donner une explication décisive de l'introduction de Rivalin.

En résumé, l'Armorique, tout en apportant sa contribution dans la formation de la légende de Tristan et Iseut, est loin d'avoir la part prépondérante que lui accorde M. Z. On perçoit, malgré bien des obscurités, qu'elle a surtout contribué à altérer la légende en en bouleversant la géographie. Ce n'est pas sur le continent, c'est dans l'île qu'il en faut chercher les traits essentiels et primitifs. Le fonds premier, chez les Pictes ou leurs voisins les Bretons de Strathclyde, est d'une reconstitution impossible. Nous savons que c'est de là que provient le héros, le nom de son père, peut-être même celui d'Iseut¹. Mais l'histoire n'est véritablement créée que lorsque Tristan et Iseut sont mis en relation avec le roi Marc de Cornwall. Nous avons dit plus haut que les Gallois paraissent seuls, par le fait même de leur situation géographique, avoir été en état d'opérer cette combinaison. C'est donc à eux, jusqu'à preuve du contraire, que nous persisterons à attribuer la création de la grande épopée d'amour du moyen âge. Bien entendu qu'on ne peut rien affirmer de l'exécution artistique, puisque les textes ont disparu chez eux ou peut-être même n'ont jamais été recueillis. Mais ce n'est pas là le point important. Ce qu'il importe de montrer c'est que la légende existait chez eux, et que les poètes français la leur ont empruntée dans ses traits essentiels.

Cette démonstration, on peut l'établir de trois manières :
1° Par l'examen même des poèmes français (et de leurs imita-

c'est la capitale du pays d'*Arundel*. En réalité, *Arundel* est un petit port de Sussex (à 7 kil. de la mer) qui eut au moyen âge une certaine importance. Cette localité figure encore dans le *Livre d'Arthur* (Voir Freimond, *Z. f. franz. Sprache*, 1895, 25) et *Durmart le Gallois*. Il y a visiblement une méprise de Gottfried.

1. Sur les alliances entre les princes Scots et Pictes et les Vikings de Dublin, les observations de M. Z. sont parfaitement admissibles.

tions allemandes, norvégiennes, anglaises). Nous y avons jeté plus haut un simple coup d'œil qui a suffi à nous montrer dans Tristan un Gallois. La forme même de son nom, Tristan (par *Trystan*, *Drystan*), dénote un intermédiaire gallois¹, et la géographie concourt également à ce résultat. 2° Le témoignage indirect de Giraud de Barry à propos de *Bledbericus* que M. G. Paris a si ingénieusement fait valoir et qu'aucune des critiques de MM. Golther et Z. n'a sérieusement ébranlé². 3° Enfin les débris de textes gallois, malgré leur maigreur, montrent que la légende de Tristan a bien existé chez les Gallois et que ses grandes lignes sont les mêmes que dans les poèmes français. M. Golther le conteste³. Reprenons après lui ces quelques citations : 1° Trystan, fils de Tallwch, est l'un des trois amoureux de l'île de Bretagne; il est amant d'Essyllt, femme de March, fils de Merchiawn, son oncle⁴. 2° Il est un des trois grands porchers de l'île : « le second fut Drystan, fils de Tallwch, qui garda les porcs de March, fils de Mierchyon, pendant que le porcher allait en message vers Essyllt (pour lui demander une entrevue). Arthur, March, Kei et Bedwyr vinrent tous les quatre, mais ils ne purent lui enlever une seule truie ni par ruse, ni par force, ni par larcin⁵. » 3° *Essyllt fyngrwen*, « à la chevelure blonde » (cf. Iseut « la bloie »), fille de Culvanawyd, amante de Tristan, est une des trois femmes impudiques de l'île⁶. 4° Dans le *mabinogi* de *Kulbruch et Olwen*, qui contient, au témoignage même de M. Zimmer, les traditions galloises les plus authentiques, on trouve le nom d'une *Essyllt Vinwen*, c'est-à-dire *min + gwen*, « lèvres blanches⁷ ». C'est l'original de l'*Iseut as blanches mains* des poèmes français, où le second terme (*gwen* = blanche) se trouve

1. M. Golther admet lui-même ce point, si je ne me trompe.

2. Voy. plus haut, p. 23, note 1.

3. *Die Sage von Tristan und Isolde* (München, 1887), p. 7-10.

4. Triade 81 (Loth, II, 260-261).

5. Triade 64 (*id.*, II, 247-248). Mentionnons encore les triades qui parlent de Tristan mais sans le mettre en rapport visible avec Iseut : 1° il est un des trois porte-diadèmes de l'île de Bretagne (*id.*, II, 231); 2° un des trois artisans (II, 238), etc. (cf. Golther, *op. cit.*, p. 8).

6. J. Loth, *Mabinogion*, I, 224, n. 4. et 212, n. 2.

7. J. Loth, *Mabinogion*, I, 224. On rencontre à côté une *Essyllt vingul*, c'est-à-dire *min + cul*, « lèvres minces », qui me paraît un doublet de la précédente, plutôt qu'un second personnage.

traduit, tandis que le premier (*min*) a été pris par erreur pour le français *main*¹. 5° Marc, mentionné occasionnellement dans les triades concernant Tristan, apparaît encore dans la triade 32 comme l'un des trois chefs de flotte de l'île de Bretagne², ce qui n'a point de rapport avec la légende de Tristan et Iseut, mais est un indice que les Gallois possédaient d'autres traditions sur ce personnage.

Que conclure de ces minces renseignements ? Que Tristan a été l'amant d'Essyllt, épouse du roi Marc, qu'il a gardé les pores de ce dernier pendant qu'il envoyait un message à Essyllt ; c'est peu, évidemment, mais c'est suffisant pour affirmer, sinon l'existence d'un corps de récits cohérents, du moins de traditions sur ces trois personnages, et, en l'espèce, c'est tout ce dont il s'agit. Remarquons en outre que déjà Tristan, comme dans la version française de Bérout, est mis en rapport avec les plus anciens personnages du cycle épique gallois, Arthur, Kei et Bedwyr.

M. Golther émet des doutes sur l'authenticité et la valeur de ces quelques renseignements gallois. Mais il ne sert à rien de faire observer que certaines triades sont récentes et ont subi des influences françaises. Il s'agirait de donner une preuve particulière de la non-valeur des quatre triades citées plus haut, et c'est ce qu'on ne tente même pas. Est-elle inspirée du français, la triade si archaïque qui nous montre Tristan porcher du roi Marc ? Est-ce à une influence étrangère qu'est due la mention d'*Essyllt Vinwen* dans le mabinogi de *Kulhwch et Olwen* ? Si on le pense, il faut le dire catégoriquement ; mais c'est ce qu'on n'ose pas faire. On se contente d'émettre des doutes vagues qui discréditent les témoignages gallois sans, pourtant, se compromettre.

1 J. Loth, *ibid.*, I, 224, n. 4, et *Revue celtique*. XIII (1892), 495. M. Loth prête à une confusion fâcheuse en rapprochant l'Essyllt du mabinogi de *Kulhwch* d'Essyllt, fille du Culvanawyd et femme de Marc. Cette dernière, *Essyllt fngwen*, est « Iseut la bloie », tandis que l'Essyllt du mabinogi est la femme de Tristan, la seconde Iseut. — Un beau rapprochement du même savant (*id.*, *ibid.*) est celui du *Caradoc briès-bras* des poèmes et romans français avec le *Caradawc breich-bras* des Gallois. *Breich* qui signifie « bras » a été rendu par *briès*, et *bras* qui signifie « gros » par *bras*.

2. J. Loth, *id.*, II, 232.

Je n'insiste pas davantage. La légende de Tristan demanderait une étude bien autrement approfondie¹. Mais ces quelques observations de détail suffisent, je pense, à montrer combien l'étude qu'y a consacrée M. Zimmer est défectueuse et arbitraire dans son ensemble.

Nous pouvons maintenant conclure :

De l'examen qui précède il résulte, croyons-nous, que M. Z. n'a pas apporté un seul argument sérieux en faveur de sa théorie exclusivement armoricaine. Le témoignage le plus important pour la provenance « bretonne » d'une partie des récits de Chrétien, le nom d'*Erec*, il l'a méconnu², et, par une bévue vraiment extraordinaire, s'est égaré sur la piste d'Euric, roi des Wisigoths au v^e siècle. Ses rapprochements ont paru dépourvus de toute solidité. Seul, le mémoire sur l'origine picte de Tristan est vraiment suggestif³, mais il va contre le système

1. Néanmoins, je dois faire observer à propos des travaux de M. Golther : que quantité de fines remarques de détail et d'observations justes sont annihilées par les partis pris incroyables de l'auteur. Je citerai seulement à titre d'exemple les p. 11-20 de sa *Sage von Tristan und Isolde*, où il essaye de prouver qu'un certain nombre d'épisodes de Tristan ne sont point d'origine celtique parce qu'on les retrouve dans le folk-lore de bien des peuples, de l'Europe à l'Inde. Que dire d'un pareil raisonnement? Personne ne soutient actuellement qu'il y ait des légendes purement celtiques ou purement germaniques : une légende est celtique quand elle a été transmise par les Celtes, germanique quand elle provient des Germains. Que nous importe ici que le combat de Tristan contre un dragon se retrouve en Perse? Ce n'est point à Firdousi que les poètes français du xiii^e siècle l'ont emprunté, c'est évidemment à une tradition galloise, bretonne ou cornouaillaise, comme l'on voudra ; ce récit est donc celtique, quand bien même les Celtes l'auraient emprunté à l'Orient. En appliquant le système de M. Golther on pourrait se donner le plaisir facile de démontrer qu'il n'y a rien de germanique dans l'épopée germanique. On pourrait soutenir aussi que le système des ordalies et le combat judiciaire du vieux droit français ne sont pas d'origine germanique, puisqu'on les retrouve en Perse, au Caucase et ailleurs. Au fond tout cela n'est pas sérieux.

2. On a vu plus haut (p. 7) que M. J. Loth en a montré toute l'importance. M. G. Paris l'avait déjà pressentie dans un passage de la *Romania*, XX, 1891, 157, note 1.

3. Encore M. Golther pourrait-il en revendiquer sa bonne part. Voy. *Der Name Tristan*, dans *Zeit. f. romanische Philologie*, XII (1888), 524-5. Toute la thèse de M. Z. est déjà contenue dans cette ligne de Rhys (*Lectures on Welsh*

de l'auteur. Le rôle des Armoricaïns dans la formation et la propagation des légendes celtiques était connu et admis avant M. Zimmer. Celui-ci n'y a rien ajouté d'essentiel. Il l'a plutôt compromis par ses exagérations. Après comme avant les travaux du savant celtiste de Greifswald, il paraît évident que l'influence des Celtes insulaires a été beaucoup plus considérable, et même vraiment prépondérante, dans la transmission des éléments du cycle arthurien.

Ferdinand Lot.

[NOTE ADDITIONNELLE. — Je n'ai à faire sur le très intéressant article de M. Lot qu'une remarque de détail. Elle concerne l'expression *Destregales*, à l'existence de laquelle je ne crois pas en français. M. Lot dit (p. 7) avec M. Zimmer que dans le v. 3881 d'*Erec* il faut corriger d'*Outre-Gales* (Förster) en *Destregales*; mais la mesure du vers *Rois est mes pere d'Outre-Gales* s'y oppose. Il en est de même au v. 1874, *Au son royaume d'Outre-Gales*, où on ne peut lire *de Destregales* sans donner au vers une syllabe de trop. Il en est de même encore au v. 5479 du *Bel Desconens*, où *Erec d'Estregales* ne peut se changer en *Erec de Destregales* (M. Förster, *Erec*, p. 341, imprime *l'irec Destregales*, sans dire ce qu'il entend). Il ne peut donc en tout cas être question de « corriger » ces passages comme le veulent MM. Zimmer et Lot. Il faudrait, pour entrer dans leur pensée, admettre que Chrétien (suivi par Renaud de Beaujeu) s'est trompé, et a pris le *D* de *Destregales* pour une préposition. Mais cela est invraisemblable et inutile. Les mss. de Chrétien donnent *destregales* (c'est la leçon qu'a suivie Renaud de Beaujeu), *dentre-gales*, et en majorité *doutregales* (leçon suivie par Hartmann d'Aue). Cette leçon me paraît être la bonne, si on la corrige toutefois en *d'Ostregales* : *Ostregales* répondrait à l'*Australis Wallia* de Giraud de Barri. Le temps me manque présentement pour rechercher si cette expression se retrouve ailleurs. — D'après M. Lot, *Destregales* serait employé par Wace au sens de « Sud-Galles ». Le ms. suivi par Le Roux de Lincy porte (v. 14379-80) : *Caduant ert rois de Norgales, Et Margalud de desus Gales*, « qu'il faut corriger évidemment, dit M. L., en *Destregales* ». Mais non : la correction la plus probable est : *Et Margalud rois de Suthgales* ou *Susgales*; aux v. 15007-8 reparait ce même Margadu, *Qui des Surgales (l de Suthgales) sire fu*, et en plus d'un autre passage Wace oppose *Suthwales* ou *Suthwaleis* (dans l'édition *Suswales* et *Suswalois*) à *Norwales* et *Norwalois*. Il n'y a donc pas lieu, jusqu'à nouvel ordre, d'admettre en français l'existence du mot *Destregales*. — G. P.]

Philology, p. 403) qui lui est antérieure de quinze ans : « Drustagni... cf. also the Pictish Drostan, Drosten, Drust and other related forms »; mais il faut reconnaître que cette indication était passée inaperçue et que M. Z. a eu le mérite de la développer considérablement.

CHRONIQUE NIÇOISE DE JEAN BADAT

(1516-1567)

Une chronique inédite, rédigée en dialecte niçois et se rapportant à la période historique des guerres de la rivalité, nous a été conservée, par une heureuse fortune, dans un volume des Archives de Turin¹. Ce volume est le recueil des statuts, privilèges et ordonnances ducaux relatifs à Nice, qui a été rédigé vers 1460 par un citoyen notable de la ville, du nom de Pierre Badat. Il porte en tête le titre de *Repertorium mei Petri Badati*. C'est à la fin de ce manuscrit, appartenant à la famille, que Jean Badat, petit-fils de Pierre, a inséré, dans la seconde moitié du xvi^e siècle, la chronique en question, allant de l'année 1516 à l'année 1567. On peut faire ressortir l'importance particulière de cette espèce de journal à un double point de vue : celui de l'histoire et celui de la langue.

Comme source historique, notre chronique a l'autorité d'une rédaction contemporaine aux événements qu'elle retrace et faite par un personnage marquant; elle a été grandement utilisée par l'abbé Pierre Gioffredo pour son histoire des Alpes-Maritimes. Comme texte de langue, elle nous fixe l'état du dialecte de Nice à l'époque où elle a été écrite, et offre d'autant plus d'intérêt que personne, jusqu'ici, n'avait soupçonné qu'elle fut écrite en dialecte. En même temps, les quelques pièces niçoises plus anciennes, que nous avons ajoutées à celle-ci, donneront une idée exacte de la route parcourue par notre idiome dans l'espace de deux siècles.

I

La chronique débute par un épisode de 1516. Une bande de 1.500 Gascons congédiés par François della Rovere, duc d'Ur-

1. Archivio di Stato, *Nizza e Contado*, Mazzo, II, n^o 2, vol. 2, f^os 203-208.

bino, depuis que François I^{er}, réconcilié avec le pape, l'avait autorisé à disposer de ce duché en faveur de Laurent de Médicis, son neveu, retournaient dans leur pays sous la conduite de deux capitaines, les barons d'Aigremont et de Saint-Blancard; ils ont évidemment traversé le col de Tende : au passage des gorges de Saorge les habitants essayent de leur barrer la route, aidés, à cet effet, par les populations de la vallée parallèle de la Vésubie, commandées par leur capitaine, Antoine Fabri. Les soudards ont raison des bandes de paysans armés; ils les repoussent et gagnent Sospel où ils commettent des excès de toute sorte; arrivent à Nice, font étape dans les faubourgs, mais les Niçois s'alarment et tombent sur eux sans leur laisser le temps de finir leur repas. Ils passent le Var, et s'éloignent par Thorenc et Castellane, où l'auteur de la chronique les rencontre.

Le second souvenir du chroniqueur se rapporte à l'année 1521, époque du mariage du duc Charles de Savoie avec Béatrix, infante de Portugal. Le 29 septembre, le duc allait recevoir la future duchesse qui arrivait dans sa bonne ville de Nice, sur une fort belle escadre portugaise. Mais les conséquences allaient en être néfastes pour toute la contrée, car ces navires apportèrent une épidémie qui fit d'affreux ravages en Provence, ainsi que les documents des archives locales nous l'apprennent. D'après notre auteur, elle dura sept ans.

Les événements malheureux se succédaient. Les États italiens s'étaient ligués avec l'Empire; on était au mois de mai 1524, et Charles-Quint avait ordonné de reprendre l'offensive et d'envahir la Provence. Nice voit alors passer sous ses murs le duc de Bourbon et le marquis de Pescara qui vont tenter une première fois le siège de Marseille. L'histoire racontera la belle résistance des habitants et l'insuccès de cette expédition; le chroniqueur se borne à noter le retour de l'armée impériale, qu'il dit composée de 17.000 combattants, Espagnols, Italiens, Allemands, avec une belle cavalerie de Bourguignons et de Français que le connétable avait dû entraîner dans sa défection. C'est de nouveau dans les faubourgs de Nice qu'on campe; le maréchal de Montmorency ne tarda pas à franchir le Var à la poursuite des Impériaux. C'était un corps formé de vaillantes gens; Badat nous dit qu'il ne comptait que 400 lances, 2.000 chevaux-légers et autant de piétons, mais ce fut assez pour effrayer

l'adversaire qui leva le camp dans le plus grand désordre et pendant la nuit, en abandonnant même son artillerie qui avait été parquée dans un jardin de la ville, propriété du beau-père du chroniqueur niçois. Le journal devient, à partir de ce point, plus intéressant; l'auteur raconte que Montmorency lui envoya un trompette demandant logis et vivres, faute de quoi il les aurait pris de vive force. Badat fait demander au gouverneur, qui logeait au château, ce qu'il doit faire, et on lui répond qu'il fasse pour le mieux. Nouvelle sommation du trompette, auquel on répond qu'on donnera pain et vin, moyennant paiement, mais qu'on doit se contenter de loger dans les faubourgs. Montmorency joue de ruse : avec sa cavalerie il se rend au portail de la Marine, où commandait Barthélemy de Roquemaure, avec lequel se trouvait à cette heure le gouverneur. A eux deux, d'après la juste appréciation de Badat, ils commettent l'erreur de permettre l'entrée au connétable de Montmorency, au capitaine Frédéric de Bozzolo et à leurs serviteurs; en effet, on leur avait à peine ouvert le portail que le maréchal français y pénétrait au galop, avec une vingtaine de cavaliers, enlevant tout devant lui, et à leur suite l'armée entière, qui envahit la ville et la saccage. L'hôtel de Badat n'est pas épargné et, lorsque celui-ci regagne son habitation, il la trouve occupée. Comme dit Badat, en terminant ce paragraphe, « il n'est pas prudent de laisser entrer chez soi des gens de guerre ».

Il mentionne encore, cette même année, la descente de François I^{er} en Italie, sa défaite à Pavie, sa captivité, son transport en Espagne et son passage à Nice, où les navires qui le transportaient firent relâche. Les autorités communales allèrent lui faire un respectueux présent dans la rade de Villefranche¹.

1529. Passage à Villefranche de Charles-Quint à bord de l'escadre d'André Doria et nouveau présent des Niçois, vin, fruits, pâtisseries; c'est Badat lui-même qui a tenu le registre des dépenses faites à ce propos par la ville.

1. C'est à la mi-juin que François I^{er} fit escale à Villefranche : une lettre qu'un de ses gentilshommes, M. de la Barre, adresse à la duchesse d'Angoulême est datée du 10 juin, *de devant Tage (Taggia), près Monègue (Champollion-Figeac, La captivité du roi François I^{er}, p. 214).*

1536. L'empereur revient d'Italie avec 100.000 combattants, des hommes d'armes en grand nombre, de la cavalerie légère, et va mettre le siège à Marseille, tandis que le roi s'établit à Avignon avec une fort belle armée. Après peu de temps, l'empereur s'en retourne comme il était venu, malgré la splendide escadre d'André Doria qui tenait la mer¹. L'auteur signale ces événements pour nous apprendre que Charles-Quint, à son retour de Provence, laissa à Nice une garnison de 2.000 Espagnols qui furent logés chez l'habitant et maltraitèrent parfois la population; leur commandant Juan de Vargas empêcha ce qu'il put; mais au moment du départ, qui eut lieu l'année suivante, il s'arrêta sur le pont et se tournant vers les autorités niçoises, il leur débita comme adieu une maxime de haute sagesse : « Messieurs, leur dit-il, croyez-moi, n'admettez jamais dans vos murs, autant que faire se pourra, une garnison qui vous vaille ».

1538. La chronique devient plus détaillée et plus précise. Elle mentionne l'entrevue que devaient avoir à Nice le pape Paul III, l'empereur, le roi de France, pour tenter un arbitrage qui rétablirait la paix. L'empereur était à Villefranche sur l'escadre de Doria; il avait souhaité d'être reçu dans le château de Monaco, mais les Grimaldi, habiles diplomates, avaient réussi à s'en préserver²; François I^{er} était resté prudemment sur la droite du Var, au château de Villeneuve, hôte du comte de Tende; le pape, arrivé de Savone, se logeait provisoirement en dehors de Nice, dans le couvent de Sainte-Croix de l'Observance. Il comptait que le prince l'aurait reçu dans le château avec une garde d'Espagnols. Celui-ci avait bien promis, mais il avait compté sans les Niçois et les soldats savoyards et piémontais qui composaient la garnison. Ces trois groupes choisissent chacun un chef : les Savoyards, M. du Bourget; les Pié-

1. L'empereur repassa le Var le 25 septembre après deux seuls mois de séjour en Provence, car son armée était décimée par la famine et l'épidémie, causées par le système ordonné par Montmorency de faire dévaster par sa cavalerie tout le pays pour en rendre impossible l'occupation par ses adversaires; les villes d'Aix, Toulon, Antibes furent réduites à la plus grande misère.

2. Gustave Saige, *Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco*, t. II, préf., p. CCXLV.

montais, un simple soldat ; les Niçois, Jean Badat ; et ils font serment de garder la forteresse au nom du prince, envers et contre tous. Le duc, alarmé, les convoque à deux reprises, par MM. de Chuez, vice-gouverneur ; de Broissy, capitaine de sa garde, et par Jean Badat ; la première fois, sur le bastion de Mallebouche ; la seconde, sur la place de Saint-Michel. Il monte sur un escabeau et les harangue en leur disant qu'il a donné sa parole à l'empereur de lui remettre la place, qu'il est le maître, qu'ils sont les sujets. Mais les Niçois répondent que leurs devanciers se sont donnés jadis à la maison de Savoie, sous la condition expresse qu'on ne pourra jamais les vendre, qu'ils auront dans ce cas le droit de s'y opposer par les armes : *quoi pensons fere*. La seconde fois le peuple répond : « Oui, sire, vous êtes bien notre prince et souverain seigneur ». On bat les tambours, on crie « Vive Savoie ! » et on se retire en ordre de bataille. Le prince, « le bon prince », comme l'appelle ici le chroniqueur, remonte au château, demande inutilement de parlementer avec Jean Badat, rassemble un grand conseil, où se trouvent Pellos, envoyé de l'empereur pour solliciter la remise du château, le baron de Beuil, MM. de Broissy, de Chuez, de Berre, de Tourrette, d'Ascros. Ces derniers disent à Jean Badat (cousin de l'auteur) : « Dieu veuille que tu sois bon marchand », à quoi celui-ci réplique : « Il adviendra ce qui plaira à Dieu, aussi je défendrai la personne de notre maître au prix de ma vie ». Un seigneur piémontais, Gruat, seigneur de Beinette, se lève et dit : « Monseigneur et vous, Messieurs, sachez que les raves de Savoie, le beurre de Piémont et le poisson salé de Nice viennent de former une sauce, que même le diable ne mangera pas. » Le chroniqueur observe, avec complaisance, que la conduite des Niçois a seule conservé au prince la ville et le reste de ses états. En effet, ils ne cèdent pas et se serrent même autour du jeune prince héritier, Emmanuel-Philibert, qui n'a que dix ans ; et celui-ci, s'adressant aux seigneurs qui l'entourent, leur recommande de veiller à ce qu'on ne l'emporte de là dans un coffre sans qu'ils s'en doutent. Et Badat, saisi d'admiration pour l'esprit du jeune prince, de s'écrier : « *Suscitavit Deus spiritum Danielis!* » Le duc alors envoya chercher Badat, et celui-ci, après en avoir référé aux deux autres chefs du complot, accepta d'aller trouver le pape. Accompagné d'un autre gentilhomme niçois, Barthélemy Gallean, il va lui présenter les

clefs de la ville et lui offre au nom du duc de venir s'y loger sous la garde de 900 soldats niçois. Sa Sainteté répondit qu'elle se trouvait fort bien logée, puisque son Excellence n'avait pas voulu lui donner le château. Badat répliqua au pape qu'il ne devait pas prendre en mauvaise part ce refus, car le duc n'y pouvait rien. Le pape se contenta de recommander le maintien du bon ordre et la sauvegarde des étrangers; sur quoi Badat lui donna l'assurance que les Niçois n'avaient qu'une seule pensée, conserver la ville et le château, que du reste ils n'en voulaient à personne. Le château, on le sait, ne fut pas cédé; une trêve de dix ans fut signée¹ et l'entrevue, qui devait redonner la paix et mettre fin à la rivalité entre les deux puissants adversaires, eut son terme bientôt après, sans que l'orage qui grondait se fût aucunement dissipé.

1543. Siège de Nice. A ce propos, Badat rapporte que l'escadre turque était forte de 180 voiles, y compris les corsaires algériens; qu'elle passa au mois de mai dans les eaux de Nice, et il mentionne à ce sujet la prise d'un navire de commerce dont il était en partie propriétaire. L'escadre se dirigeait vers Toulon pour accompagner le roi qui était au siège de Perpignan; mais l'empereur avait si bien garni cette ville que les assiégeants furent obligés de s'en retirer, *ambe las trombas au sac*². C'est alors que François I^{er}, ayant à sa charge cette armée, la dirigea sur Nice, dont elle commença le siège³. Il parle d'abord d'une

1. Cette trêve, connue sous le nom de *trêve de Nice*, fut signée à Nice, le 18 juin 1538, ratifiée à Villefranche par l'empereur le 19 juin et par le roi au château de Villeneuve le 21. Bouche, *Hist. chronologique de Provence*, vol. 2, p. 594. Elle existe en original aux Arch. Nationales, Trésor des chartes, J672, n° 4. Cfr. l'acte de publication du 22 juin dans Panisse-Passis, *Les comtes de Tende de la maison de Savoie*, p. 65; Bibl. Nationale, fonds français, 20133, f° 109. La minute de l'acte commençant par les mots *Au nom de Dieu le créateur*, se trouve aussi aux archives de Turin dans les protocoles du secrét. ducal Tribù, vol. n° 4, f°s 85 et 268.

2. Un écrivain contemporain dit aussi que Barberousse passa devant Villefranche, puis vint à Toulon et de là à Marseille se réunir aux forces navales du duc d'Enghien (Du Bellay, t. III, p. 477).

3. La chronique ne donne aucun détail sur le jour de l'arrivée des armées de terre et de mer. Le comte d'Enghien, par provision royale du 28 avril 1543, avait reçu la charge de lieutenant général du roi en l'armée de mer du levant (*Actes de François I^{er}*, t. IV, p. 430). Il n'arriva pourtant à Nice avec l'armée

batterie de 25 gros canons, dont quelques-uns tiraient des boulets en pierre du poids de 109 livres, d'autres de 75 livres. On plaça toutes ces pièces sur la colline de Cimiès et au-dessous de Mont-boron, et pendant dix-sept jours elles foudroyèrent la ville et surtout la tour de Cinq-Caire, où se trouve, dit-il, le bastion de Saint-Georges.

C'est là, et vers le bastion de la Pairolière, qu'ils firent une forte brèche, et le jour de Notre-Dame du mois d'août ils y donnèrent l'assaut, mais furent repoussés par les Niçois. Il ajoute, avec un sentiment de complaisance bien justifiée, qu'il n'y avait là aucun soldat étranger. On fit ensuite deux autres batteries, aux Carmes et à la Marine; on tenta des approches, on pensait même à miner la roche sur laquelle était bâti le château; le conseil en avait été donné par un transfuge niçois, certain Bertin Boyer, que les Français avaient chargé de diriger les opérations d'attaque en qualité d'ingénieur, et qu'ils avaient même nommé officier payeur; un autre traître niçois est mentionné ici, Jean Larde (un ancien syndic), un ambitieux qui voulait faire le chef du peuple; indigné, Badat s'écrie : « Je te le dis, ne te fie pas aux vilains, ils sont tous de la tribu de Judas. » Il oubliait les autres traîtres plus haut placés¹. Les

de terre que le 11 août (*Mémoires du président Lambert*, col. 915). L'escadre turque, accompagnée de celle de France, était entrée à Villefranche le 5 du même mois (*Gioffredo*, t. V, p. 116). Cet auteur, outre les citations des différents mémoires contemporains, publie de nombreuses lettres relatives au siège, lesquelles existent encore aux archives de Turin (*Ibid.*, p. 224-284). La chronique passe ici sous silence la tentative du duc d'Enghien de s'emparer du château de Nice par surprise, grâce à la connivence qu'on espérait de quelques soldats piémontais. Les galères françaises furent battues par l'escadre de Doria qui, informé de la chose, était en vedette près de Villefranche. Le capitaine Magdelon, frère du baron de Saint Blancard, fut tué (*Gaillard, Hist. de François I^{er}*, t. II, p. 24; *Gioffredo*, p. 157).

1. On trouve, en effet, dans les mémoires de Lambert, le nom de quelques Niçois qui étaient partisans de la France ou se laissèrent gagner. Ce furent Jean-Baptiste Grimaldi d'Ascros, frère du baron de Beuil; Jean de Berre, seigneur de Gillette; Benoît Oliva-Grimaldi, dont la famille s'était établie depuis peu à Nice; Gaspard Caix, qui avait été syndic de la ville en 1540, et Boniface Ceva; Lambert, col. 923 et suiv. *Gioffredo*, t. V, p. 174 et 183, 187, 197, 205, 234). A ceux-ci il faut ajouter Mathieu Badat, dont les maisons et terres furent confisquées et données à Jean de Cheisieu, écuyer d'Emmanuel

grands bastions de la ville paraissaient suffisamment ébranlés; aussi on envoya demander, par un tambour en guise de parlementaire, si la ville était disposée à se rendre. Il y eut un conseil de guerre auquel assistèrent monsieur de Monfort, gouverneur de Nice; monsieur de Châtellar, colonel, et les capitaines des divers quartiers de la ville. On résolut de se rendre, et on envoya l'abbé de Saint-Pons en discuter les conditions, dont la première était qu'on ne mettrait pas la ville à sac. Pendant qu'on parlementait, 200 Niçois, avec les provisions nécessaires, allèrent spontanément renforcer la garnison de la forteresse, et d'autre part on obtint que ceux qui voudraient quitter la ville pourraient en sortir tambour battant et enseignes déployées. Le capitaine Mathieu Badat¹ en profita et quitta la ville avec 500 hommes et avec l'enseigne au vent portée par Marc-Antoine Gallean, son neveu, ainsi qu'on l'avait obtenu; après eux sortirent bon nombre de femmes et d'enfants, qui pour plus de sûreté se retirèrent au delà du Var². On bombardait encore le château pendant six jours, on tenta un dernier assaut, puis, les munitions manquant, sur l'annonce d'une armée de secours, on se décida à lever précipitamment le siège. En effet, 2.000 Italiens avaient déjà traversé le col de Fenêtres, sous les ordres de Jacques, seigneur de Leiny, avec 500 autres, payés par le pape à raison de 60.000 ducats, sous les ordres d'Oddon Provana, tandis que le gros de l'armée, commandé par le duc de Savoie, avait descendu la vallée d'Oneglia et marchait vers Nice par la Rivière. Français et Turcs, avant de partir, mirent le feu aux quatre coins de la ville.

L'escadre turque s'était retirée à Toulon³, ce qui ne laissait

Philibert, par pat. 31 juin et 1^{er} juillet 1544, à cause des relations coupables qu'il avait eues avec l'ennemi (prot. du secret. Vulliet. vol. 175, fo 60 et 67. ainsi que quelques autres de moindre importance (*Ibid.*, fos 29, 40, 42, 53.)

1. La chronique tait son nom.

2. *Le lundi vingt-sept à heure de disné furent mises hors de la cité plusieurs femmes et enfans et menés en Provence par ledict Gaspard Caix jusque passé le Var* (Mon. Hist. Patriae, *Scriptorum*, t. III, col. 918, *Chronique du siège par le président Lambert de la Croix.*)

3. A la date du 11 décembre, le roi François I^{er} émana en faveur de la ville de Toulon des lettres d'affranchissement des tailles pour dix ans, en considération de ce que les habitants avaient été obligés de déloger pour

pas d'inquiéter les Niçois; on profita de l'éloignement de l'ennemi pour réparer les murailles. La chronique de l'année suivante nomme ici le colonel Erasme Gallean-Doria qui était capitaine général de la ville; puis, celui-ci étant mort, Christophe Palavicini, et, tout de suite après, Etienne Doria, seigneur de Dolceacqua, dont la femme, nous le savons d'ailleurs, était niçoise, car elle sortait de la maison de Grimaldi. Ce seigneur, et sa femme surtout, pour exciter la population à aider au relèvement des remparts, y mettent eux-mêmes la main et portent les corbeilles.

1551. Passage à Nice de Maximilien et de Marie sa femme, fille de Charles-Quint.

1567. 10 mai¹. Passage de l'escadre du roi d'Espagne, composée de 36 galères, ayant à bord le duc d'Albe et 3.000 hommes de troupes dirigées vers l'Italie et peut-être, dit-il, destinées pour les Flandres, où une nouvelle religion venait de naître, la Luthérienne, ou pour Genève. Il ajoute que le duc d'Albe arrivé dans les Flandres s'empara des comtes d'Egmont et de Horn, qui soulevaient le peuple contre le souverain à cause de l'inquisition qu'il avait établie, et qu'il leur fit trancher la tête. Il finit ses mémoires par une considération philosophique, et recommande à la personne à qui ils sont destinés, un des siens sans doute, que s'il lui arrive d'occuper une charge en ville et qu'on vienne à savoir qu'une armée doit passer par Nice, qu'elle arrive par le levant ou par le ponant, il devra bien fermer les portes de la ville et y mettre une bonne garde d'une vingtaine d'arquebuses et d'autant de piques ou hallebardes : s'il n'a point de charge il aura tout de même le devoir d'en avertir le gouverneur ou les syndics, pour que ceux-ci pourvoient à interdire l'entrée à toute personne armée, pour la sûreté et tranquillité de la cité. Si ses conseils sont écoutés, on en retirera sûrement honneur; car, dit-il, en finissant, pour ce qui touche au bon ordre, les Niçois sont plus estimés qu'ils ne valent réellement, il le dit à bon escient.

gouverner et loger l'armée du Levant (commandée par Barberousse) en ladite ville et port (Collection des actes de François Ier, t. IV, p. 529.)

1. Cette date infirmerait l'assertion de l'amiral Jurien de la Gravière, que le duc d'Albe se serait embarqué à Carthagène le 10 mai (*Revue des Deux-Mondes*, 1891, 1^{er} nov. *Les gueux de mer*).

Enfin, il se fait connaître : *Èt si volles saber mon nom, mi apeli Gioam Badat.*

II

Tel est le contenu de notre chronique. Il y a tout lieu de croire que le manuscrit que nous avons découvert aux archives de Turin est celui même qu'a consulté Gioffredo et que, dès cette époque, il n'en existait aucun autre.

Cet écrivain l'a cité en maint endroit, mais il s'en est surtout servi pour la narration de l'entrevue de 1538 et pour celle du siège de Nice en 1543. En parlant des sources auxquelles il a puisé, il confesse qu'il aurait grandement désiré de retrouver certain manuscrit de la bibliothèque ducale, dont on lui a parlé, écrit en dialecte par certain Paul Jouan de Nice¹, mais qu'il n'y a pas réussi, tandis qu'il se servira du journal du président Pierre Lambert, seigneur de la Croix², ainsi que des notes de Jean Badat³.

Notre chronique est bien l'œuvre de ce dernier. Nous observerons d'abord qu'elle se trouve dans un volume qui comprend, comme nous l'avons dit :

1° Un recueil de chartes niçoises allant de 1388 à 1460, portant le titre de *Repertorium mei Petri Badati*⁴;

1. GIOFFREDO, *Storia delle Alpi Marittime*, vol. 5, 167 : *Paulone Giovanni Nizzardo*. Nous pensons qu'il est utile, sous le rapport bio-bibliographique, de relever l'erreur commise par J.-B. Toselli, auteur d'une *Biographie Niçoise*, assez connue, qui indique ce chroniqueur sous le faux nom de *Jean Paulone*. Cette famille Jouan (Gioan en niçois, *Johannis* en latin) était originaire de Saorge.

2. *Mon. Hist. Patriae, Scriptores*, t. III, prem. partie, coll. 839.

3. *Supplendo insieme ciò che ivi si è tralasciato con le note di Giovanni Badato ed altre della suddetta galleria*. C'est ainsi que s'appelait de son temps la bibliothèque ducale. On pourrait cependant se demander où réellement Gioffredo a vu ce journal, car il le cite de plusieurs façons : t. IV, p. 470, *Ex notis Jo. Badati*; t. V, p. 58, *Mem. di Badato*; ib., p. 68, *Mem. di Gio. Badato. Arch. castri Niciae*; ib., p. 92, *Monum. Ms. Jo. Badati in Biblioth. Duc. Taur.* et ainsi de suite. On pourrait expliquer cette anomalie par la supposition que le manuscrit aurait été transporté, de son temps, de Nice à Turin.

4. F^{os} 1-137 du volume.

2° Un recueil de pièces sur le droit de mer à Monaco, dont la dernière est de l'année 1517¹.

3° Quelques feuillets, qui ont été coupés anciennement, au nombre de six²;

4° La chronique en question, d'écriture contemporaine à sa dernière date, portant le titre de *Recort et memoria* et finissant par les mots : *et si volles saber mon nom, mi apeli Gioam Badat*³.

Ce volume qui a appartenu à Pierre Badat est donc parvenu à Jean Badat son petit-fils; car nous trouvons sa signature au bas de la première feuille du répertoire, signature précédée d'une épigraphe en deux vers rimés, en mauvais italien de l'époque, et suivie d'une sentence des saintes écritures :

Remdite a me ingrata que sai bene
Que non si pou salvar qui l'altrui tene

Jo. Badat.

Iniquos hodio habui.

Cette signature, outre qu'elle fait preuve de la possession du volume par les Badat, est aussi une garantie de l'authenticité de la chronique.

Il se présente cependant une difficulté : certaines corrections faites, après coup, sur le manuscrit; mais une hypothèse bien naturelle peut tout concilier : Badat aura fait recopier ses mémoires par un scribe en y ajoutant ensuite quelques corrections. Voici quelques faits, qui prouvent mon assertion.

1° Il n'existe, à ma connaissance, aucune autre copie de la chronique.

2° L'écriture a tous les caractères de la seconde moitié du XVI^e siècle.

3° La signature autographe de l'auteur.

4° Celle-ci, aussi bien que l'épigraphe, paraissent de la même main qui a écrit les corrections et l'en-tête *Recort et memoria*⁴.

1. Fos 139-197.

2. Fos 197-203.

3. Fos 203-208.

4. Au fo 100^v du répertoire on trouve aussi l'annotation suivante, d'une écriture pareille aux corrections faites à la chronique : *Transasio et terminasio orti Chaterine de Monte et grave Pallionis; instrumentum per P. Nitardi notarium, die 17 dec. 1470; est in archivio, vidi.*

5° Jean Badat a dû composer sa chronique au fur et à mesure des événements, depuis 1538 probablement; car ceux plus éloignés de 1516 paraissent n'être signalés que de mémoire, puisque le quantième du mois fait défaut. Dans ses vieux jours, il aura fait mettre au net ses souvenirs sur le volume des statuts de Nice; en effet, la chronique est écrite d'une seule fois et d'écriture uniforme.

6° Finalement, une erreur commise par le scribe de Jean Badat nous ôte toute incertitude. En parlant du gouverneur de Nice, en 1524, la chronique l'appelle François de Chansy et Gioffredo écrit toujours ce nom avec cette forme¹; c'est un *lapsus calami*, car le nom de fief appartenant au gouverneur de Nice François de Poypon dit Belletruche n'est pas *Chancy* mais *Chaney*: l'erreur commise par Gioffredo prouve bien qu'il avait sous les yeux le volume même dont je publie aujourd'hui intégralement le texte.

Après Gioffredo sont venus, au siècle passé, plusieurs annalistes, dont les manuscrits n'ont pas obtenu les honneurs de l'impression, et divers écrivains niçois, qui n'ont rien su ajouter sur l'histoire de leur pays à ce qui avait été dit par leur éminent devancier. Lorsqu'ils arrivent à la période comprise dans les limites de notre chronique, ils ne se font pas faute de la citer à tort et à travers, les uns après les autres, Louis Durante surtout², comme s'ils avaient eu le manuscrit même dans les mains.

Nous devons nous occuper de ce dernier écrivain à propos de notre chronique, parce que la citation qu'il a faite de nombreux passages qui ne s'y trouvent pas, et l'extrait en langue italienne dont il donne un fragment, pourraient faire croire à l'exis-

1. Vol. 4, p. 521 et 535.

2. Louis Durante, *Histoire de Nice depuis sa fondation jusqu'à l'année 1792*. 3 vol. Turin, 1823. Celui-ci surtout accumule ses citations tout à fait au hasard, sans que les écrivains qu'il nomme aient parlé des événements dont il s'agit; il cite les archives de l'abbaye de Saint-Pons qui ont été dispersées à la fin du siècle passé, les archives capitulaires de Nice, où les chanoines eux-mêmes ignoraient l'existence du moindre parchemin avant l'exploration que j'en fis en 1886; il cite des manuscrits qui n'ont jamais existé, parfois il annonce qu'ils se trouvent à la bibliothèque du roi, aux archives qu'il ne connaît que de nom. Comme cet ouvrage est le plus connu à Nice, il était utile de dire combien il est peu digne de confiance.

tence d'une seconde chronique. Il cite en effet Jean Badat sous les titres suivants : *Relation manuscrite de Jean Badat, Notizie istoriche di Giovanni Badat, Notes Ms. de Jean Badat, citoyen de Nice et témoin oculaire*¹. Racontant le sac donné à Nice à la fin du siège, il rapporte un chapitre de la chronique sous le titre de *Relation de Jean Badat sur le sacage et incendie de la ville de Nice par les Turcs*; chapitre qui commence de la façon suivante : *Era notte buja, quando i barbari figli di Maometto entrarono in città con alcuni ladri Francesi per porla a sangue e sacco*, etc.². Or, nous avons la ferme conviction que Badat n'a jamais écrit cette belle page d'éloquence; il ne devait pas écrire l'italien aussi correctement et le style n'est pas de l'époque où elle aurait été rédigée.

Nous allons le prendre en défaut d'une manière plus certaine encore, lorsqu'il raconte l'aventure d'un certain corsaire Occhiali, renégat calabrais, qui, en 1560, avait réussi à enlever deux courtisans du duc de Savoie et avaient failli s'emparer de ce dernier; on ne réussit à obtenir leur délivrance qu'en lui accordant de baiser la main de la duchesse, impasse dont on se tira en lui présentant pour cet hommage une demoiselle d'honneur. Or, Durante dit de cet épisode, qu'il l'a tiré *en grande partie du ms. de Jean Badat intitulé Notizie Istoriche*³. Notre texte ne contenant rien de semblable, on pourrait croire à un autre exemplaire plus complet, mais si on consulte Gioffredo à cet égard⁴, celui-ci, plus exact, citera plusieurs auteurs, Pingone, De Buttet, Tonso, Campana, Guichenon, Fighiera, mais nul souvenir de la chronique de Badat⁵.

Une autre question se relie à la chronique et aux citations qui ont été faites afin de confirmer la tradition légendaire d'une femme du peuple, Catherine Segurane, qui aurait enlevé une

1. Durante, t. II, p. 283, 339, 219.

2. *Ibid.*, p. 308 et 317.

3. *Ibid.*, p. 345.

4. Gioffredo, t. V, p. 405.

5. Sur la fausseté de l'indication des sources historiques par Durante, nous ajouterons qu'il cite ici une relation écrite par *Francesco Gioffredo di Nizza*, auquel plus loin il donne le nom de Christophe (p. 282 et 291), tandis qu'il s'agit bien d'un François Gioffredo, mais de San Remo et écrivant vers 1600. Cfr. Gioffredo, *Storia A. M.*, t. VI, p. 117.

enseigne aux Turcs, lors de l'assaut au bastion de la tour Cinq Caire le 15 août 1543. Durante, aussi ici, suivi par tous ses successeurs, cite à plusieurs reprises la Chronique à propos de cet épisode du siège, et voulant réfuter l'opinion qui appliquait le nom de *donna Mauffaccia*, qui se trouve sur un petit monument en son honneur, plutôt au buste qu'à la personne, il dit : « Nous ne partageons pas cette opinion, car les notes manuscrites de Jean Badat qui a vu et connu cette femme, la désignent comme excessivement laide et repoussante »¹. Or rien de pareil se trouve dans le texte; aucune femme n'y est nommée à la date du 15 août. Serait-ce une raison pour ne pas admettre cette tradition, qui est d'autre part appuyée par quelques éléments de preuve historique? Examinons-les, puisque la chronique a été muette. Gioffredo en parle et paraît y croire²; il s'appuie sur l'assertion seule de Pastorelli, mais ne cite point les chroniques de Badat et de Lambert.

Cet Honoré Pastorelli est le premier historien qui parle de l'héroïne niçoise³; il n'en donne pourtant pas le nom et se borne à dire que les Turcs perdirent une enseigne qui leur fut enlevée par une femme de Nice, « da una cittadina chiamata donna *maufascia*⁴ ». Cet écrivain mérite confiance, car c'était un magistrat consulaire, se piquant d'érudition, ainsi qu'en fait foi son petit livre publié un demi-siècle après l'événement; il en avait été presque témoin. Nous dirons la même chose de l'assertion de Fighiera qui est qualifié d'avocat en 1611 et mentionne Catherine Ségurane en 1634⁵.

1. Durante, *op. cit.*, t. II, p. 293, 295 et 296 n.

2. Gioffredo, t. V, p. 177.

3. *Discorso del Monastero Antico delle Monache di Santa Chiara*, p.25 (Nizza, 1608).

4. « De mesme lesditz Turchz et François meslés tous ensemble donnantz « troyz assaultz à la breche de le bastilion de la Peyrolière jusques passé la tour de cinq quayre... ils perdirent troyz enseignes des Turchz... l'une des- « quelles enseignes fust portée au dict chasteau et pendue, le contrebas de fer « dessoubz, à la vue des ennemys ». Lambert, *loc. cit.*, col. 915.

5. Manuscrit des Archives de Turin, *Nizza e Contado*, Maz. 3, 3, intitulé *Fatto storico della Città e Contado di Nizza*, et rédigé pour le duc de Savoie sous la date de 1634. L'auteur Antoine Fighiera était déjà qualifié *di avvocato della Nunziatura* en 1611; au mois de juillet 1631, il avait été appelé au château de Mirafiori, près de Turin, par le duc de Savoie pour cette relation, qui est pourtant dépourvue de tout mérite.

Je remarquerai maintenant pour mon propre compte, que le fait de la prise d'une bannière par les Turcs est affirmé par la chronique de Lambert. Ensuite il est avéré que les syndics, à une époque plus ou moins éloignée de l'événement¹, firent placer sur la porte Pairolière un buste représentant l'héroïne populaire et portant sur le socle la légende :

1543
Catarina Segurana
dicta donna
maufaccia

Sur une plaque séparée on trouve l'inscription suivante :

Nicensa amazon
irruentibus Turcis occurrit
· ereptoque vexillo
triumphum meruit

Le buste et l'inscription, enlevés lors de la destruction de cette porte en 1780, furent d'abord oubliés, puis retrouvés et déposés à l'Hôtel de Ville et au musée municipal².

Il nous paraît donc qu'on peut conclure, sans hésitation, en faveur de l'existence de Catherine Ségurane, malgré le tort apporté à sa cause par les assertions mensongères de Durante et de ceux qui l'ont copié, malgré même le silence complet de la chronique de Badat.

Celle-ci mentionne au contraire un trait de haute valeur morale concernant une autre Niçoise, noble dame Apollonie Grimaldi de Rimplas, femme du capitaine général de la ville et du comté de Nice, Etienne Doria, seigneur de Dolceacqua, auquel on venait de confier en 1544 ce commandement; lui, tout grand seigneur qu'il était, elle nouvellement mariée et au dessous de 19 ans, tous les deux ils se mirent à l'œuvre patriotique de la réparation du château, et, comme exemple aux habi-

1. Durante (p. 296) prétend que le buste fut élevé en 1514. Les directeurs du musée de la ville ont fixé la date de la pose de la plaquette à l'année 1670. Ce n'est pas plus vrai, car en 1634, Fighiera parle déjà de ce petit monument; du reste j'ai vainement cherché cette délibération dans les actes consulaires qui se trouvent aux archives communales de Nice.

2. Le buste paraît y avoir existé déjà à la fin du siècle passé; sa plaque fut découverte en 1839 par le chanoine de Andreis.

tants, payèrent de leur personne, en portant les corbeilles de terre : « Et ello ambe sa consort en lo fortificar portavam la « coffa a nostre essemble, de sorte que ambe lur essemble et « sagiessa la villa foget fortificada. » C'est peut-être le seul fait marquant et nouveau qui se dégage de la Chronique, sans que Gioffredo en ait fait son profit.

III

Il est temps de dire maintenant ce qu'était l'auteur de la Chronique et l'importance de celle-ci au point de vue de la langue.

La famille Badat très ancienne, puisqu'elle portait déjà ce nom dans le XI^e siècle¹, avait eu la charge de consul dès l'établissement de la municipalité en 1143², avait possédé depuis le XIV^e siècle les fiefs de Châteauneuf, Èze, Contes³. En 1452 un Jean Badat était écuyer du duc de Savoie, en 1460 Pierre Badat, docteur en droit, avocat fiscal, juge de Sospel, avait été le rédacteur d'une copie des statuts de Nice, comme nous l'avons dit. Jean Badat était, sans doute, son petit-fils. Il avait pris part à l'administration communale et avait eu la charge de Consul de commerce pour Gênes, *consul nationis Januensis*⁴. Il devait y avoir séjourné un certain temps, car il est resté une trace du dialecte génois dans sa Chronique, ainsi qu'on le verra dans le texte même.

L'intérêt que présente cette chronique, comme document linguistique, apparaîtra plus pleinement si on la compare aux textes que nous avons de la langue écrite et parlée à Nice dans le siècle précédent.

La langue provençale qui se parlait sur les deux rives du Var, et, jusqu'à la fin du XV^e siècle avait conservé à Nice le *oc* caractéristique⁵, subissait, depuis peu, des modifications pro-

1. Moris, *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, p. 157, et Cais de Pierlas, *Cartulaire de l'ancienne cathédrale de Nice*, préf. p. xxvii et ch. 35, 45, etc.

2. Cais de Pierlas, *Le XI^e siècle dans les Alpes-Maritimes*, p. 88.

3. Cais de Pierlas, *Le fief de Châteauneuf du XI^e au XI^e siècle*, p. 46.

4. Il avait été nommé à cette charge, comme successeur de Jean Galleani, par pat. 8 août 1538 (Prot. des secr. ducaux, vol. 161, f^o 67 v.).

5. Le règlement de la confrérie de la Miséricorde rédigé en 1482, que

duites par des causes analogues. A l'ouest, c'était l'influence de la maison d'Anjou, accentuée ensuite par la réunion de la Provence à la France ; à l'est, celle exercée par la réunion de Nice au Piémont. Au siècle suivant, le mouvement divergent est plus caractérisé.

Dans la région niçoise un courant italien se fit sentir parce que le commerce maritime de la région prenait son essor vers la rivière de Gênes, tandis que le transit des produits nécessaires au Piémont, le sel, les cuirs, les produits de l'Orient, avait lieu par Nice. D'autre part, si les officiers militaires, gouverneurs et châtelains, étaient savoyards, les autorités judiciaires et financières venaient du Piémont. Le changement dans la physionomie du langage local s'opéra lentement par la raison que jusqu'à la moitié du xvi^e siècle, le provençal-niçois était, dans notre région, la seule langue écrite et parlée.

Les quelques pièces que nous donnons, pour prouver le bien fondé de notre assertion, constituent comme les jalons de marche du dialecte, jusqu'à l'époque où a été écrite la Chronique de Jean Badat.

Dès 1407, Hugues Cays¹, de famille noble et distinguée dans l'administration communale de la ville, magistrat, viguier de Sospel, fait en dialecte niçois la quittance d'une créance :

Jeu Hugon Cays confessi d'aver agut e receput de meystre Peyre Milo notari florenos cent e .xvij. e micc en deminucio de son deute, de que yeu ay escrits aquesta podisa de ma man propria.

Un autre exemple de l'usage général du dialecte est fourni par un acte que j'ai publié déjà, les conventions matrimoniales passées à Lévens de Nice, le 17 janvier 1442, pour le contrat de mariage à conclure entre Reforciat de Castellane-Salernes et Marguerite de Grimaldi de Beuil-Lévens². Pareillement, dans

je publie ici en appendice, contient dans un de ses derniers articles les expressions suivantes : *et que la dicha compagnia haya terme de far resposta d'oc o di non.*

1. Viguier de Sospel, fils de François Cays, qui fut le dernier seigneur de Peillon de la famille.

2. *Revue de Provence*, année 1890. Marguerite était fille de Pierre de Grimaldi et de noble dame Catherine Gattilusso, famille génoise très puissante, qui possédait l'île de Mételin.

une enquête passée à Nice, en 1449, au sujet de certains terrains que se contestaient la cour et la commune, les interrogatoires des témoins eurent lieu en dialecte, *in lingua vulgari*, pour plusieurs d'entre eux, tels que : Cyprien de Roncalliolo¹, un des plus riches commerçants de Nice; Jean et Antoine Cays²; ce ne fut qu'à Hugues Gragliari³, docteur ès lois, que la communication des actes fut faite en latin.

En 1488, Bertrand Riquieri⁴, premier consul et magistrat, tient une espèce de journal de ce qui regarde l'administration communale et surtout la venue à Nice du duc de Savoie, et il l'écrit en dialecte. Voici le fragment encore inédit qui fait suite à ce qu'en a donné Gioffredo⁵.

Pueis qual donar la benvenguda a Monsenhor, so es los 4 vicarios ensens et donem nos autres al dich duc Charles⁶ flor. .vj. per fuec, que asendon a flor. XII^m incirca.

Item oltre d'equot donem a monsenhor, per son desfreiamet et de sa cort, flor. Vc.

Item et oltra d'aquot donem als hufficis de la cort, coma son huissiers d'armas, mestres de panataria, mestres de cuizina, trompetas, pages, portiers, stafiers et autres, escus L^{ta}.

Item donem al governador, que non si devia donar, gr. .j. per fuec, mais per

1. Son père, Jean de Roncalliolo, avait reçu, du roi Charles de Sicile, la châtellenie d'Eze, le 18 avril 1384, en compensation des services rendus (cfr. *Le fief de Châteauneuf*, p. 56). Lui-même était en 1435 patron de la galère de Savoie qui allait prendre en Calabre la princesse Marguerite, femme de Louis de Sicile.

2. Jean était probablement fils de Hugues Cays, dont nous avons mentionné plus haut le nom; Antoine, son cousin, était fils de Ludovic et de Marguerite Badat des coseigneurs de Saint Sauveur.

3. Hugues, juge de Nice en 1407, était frère de noble Pierre Gragliari, seigneur de Peillon, qui fut successivement bailli de Peille, de Breil et de Villefranche.

4. Bertrand Riquieri, fils de Pierre, seigneur d'Eze et de Toudon. Il fut sénateur à Turin, épousa Luquine Lascaris et fit son testament à Eze le 8 juin 1504.

5. Gioffredo, t. IV, p. 319; Archivio di stato, *Pacsi per A e B. Nizza*, Maz. 4.

6. Charles I^{er} de Savoie, mort à Carignan le 13 mars de l'année suivante.

que el era mestre de hostel, que fon Petriquin de Pesmes senhor de Brandis¹; los ly donem, tamen non o devia aver. Es ver que qui que sia mestre de hostel de monsenhor, et l'on dona als hufficis X o C ducas, l'on o deu donar al mestre de hostel, et dels C ducas o dels X el lo mestre d'ostal s'en reten la mittat et l'autre mittat el lur desparte coma bon ly sembla, et per que nos o donem als hufficis et el non n'ague ren afin que el restes content de nos, ly donem gr. 1 per fuec, avent resgart a so que monsenhor lo laisset aisit governador, esperant que el nos serviria, mais tant perdut.

Item pariter donem al juge mage patachs 4 per fuec, que aytant pauc non devia aver ren, et tot es perdut.

Aquestos son los hufficis de la mayzon de monsenhor lo duc.

Et primo la panataria et botelharia que era Mandolla per tos aquels dels sobre dichs hufficis donem a Mandolla mestre de bothelharía que o despartissa a sos hufficis, li donem duc. VI.

Al mestre de cozina et gent de cozina fl. XIII.

Als chambriers fl. XIII.

Huissiers d'armas fl. II, gr. II et d. III.

Mestre de salla duc. II.

Al forrier duc. III.

Al portier duc. I.

Al taborni de monsenhor duc. I.

Al pages duc. I, fl. III.

Als trompetas que eran dos fl. III, gr. III.

Als estaffiers que eran dos fl. III, gr. III.

Al apoticari fl. II, gr. II.

Al clergue de la despensa de monsenhor lo duc fl. II, gr. II.

Le même personnage enregistre aussi dans son mémorial le fait suivant au sujet d'une vente de moulin faite à la commune qu'il administrait en 1488.

Nota. Guigo Roccamaura² a vendut un sieu molin et ort contigu que es da pe la torre de lo Speron de la marina; l'a vendut a la comunitat coma per

1. Pétriquin de Pesmes, seigneur de Brandizzo (en Piémont), nommé gouverneur de Nice par lettres patentes du 9 nov. 1488 (*Titoli antichi stati*, f° 28; vol. 72, Archives de la Cour des comptes). Son fils Jacques épousa Blanche-Marie, fille d'Antoine de Sousmont, seigneur de Bardassano (en Piémont), gouverneur de Nice par pat. 16 oct. 1490 (*Arch. de la cour des comptes de Turin*, Reg. pat., vol. 54, f° 40).

2. Guigue de Roquemaure, fils d'Antoine, notaire de Nice; il fut juge de Nice en 1446 et acheta successivement plusieurs parts du fief de Château-neuf: le 24 mars 1456 de la famille Bermondi, le 26 septembre 1461 de la famille Grimaldi. Sa famille était venue de Callian (Var) s'établir à Nice peu d'années avant la soumission de cette ville à la maison de Savoie en 1388.

nota preza per M. Antoni Garnier sus l'an 1455, indicione terciã, mensis maii die duodecima et en l'an 1488 del sentegat de mi Bertran, Lois Armano¹, Lions Barral et Jaume Cavalier, l'aven fach extraire per man de Jo. Nicolau sota segnat de la man de Berthomieu Garnier et l'aven donat a Mathieu Marquesan², Frances Figuiera, Ansauto de Mont et a Jo. Rosset modern sentegues, coma par nota preza per hiau de M. Jo. Ros sus l'an 1489, die 13 januarii, present Jaume Carle, Jaumon Nitart, Filogeta Cisterne.

En 1538, les officiers du duc Charles de Savoie devant adresser une circulaire officielle aux syndics de la contrée, au sujet des armes et des approvisionnements nécessaires pour la prochaine arrivée de l'empereur Charles-Quint et du pape Paul III à Nice, on se sert du dialecte niçois³.

Des expertises, faites à cette même époque pour des maisons qui avaient été expropriées pour l'agrandissement de la citadelle de Nice, sont aussi en dialecte.

Un recours présenté, en 1555, par noble François Capello⁴, aux syndics de la ville, à propos d'un moulin qu'il possédait dans la région de Limpia, est aussi écrit en niçois. C'est en niçois que le conseil, à son tour, formule la réponse⁵.

Une quittance de 1584, pour le paiement d'un cens dû pour une maison, est de la teneur suivante :

Ieu sotto segnat, procuradur de la sig^{ra} Francesca Pasturelli, confessi aver agut de M. Pietro Villari⁶, de uno siu cassa posta in l'estrado de Barrilario⁷,

1. D'une famille noble de Nice, dont le nom s'écrivait indifféremment *Armandi*, *Armanni*, de *Armanis*; celui-ci était probablement fils de Raymond, auquel le duc faisait une pension annuelle de 300 florins, et petit-fils d'Antoine, marié à Louise Grimaldi.

2. Mathieu Marquesan, fils d'Honoré; parmi les nombreux fiefs de la famille, il avait hérité pour son compte d'une partie de ceux de Bonson, Ascros, Thoët et Falicon.

3. Voy. le document supplémentaire, n° III, p. 75.

4. Il était peut-être frère de Jean, fils d'Andrée, lequel Jean Capello fut le premier de la famille à avoir une part au fief de Châteauneuf par acte du 21 déc. 1561. Cfr. notre ouvrage *Le fief de Châteauneuf, du XI^e au XI^e siècle*, p. 99.

5. Voy. le document supplémentaire, n° IV, p. 77.

6. Pierre Villaris, notaire de Nice. Il était fils d'un autre Pierre, qu'un acte de 1555 dit avoir été le premier venu à Nice du village de Négrier près de Chambéry; ce notaire devint coseigneur du Thoët par autorisation du 24 septembre 1592, de l'achat qu'il en avait fait de Françoise Pauli et reçut des lettres d'ennoblissement le 4 mars 1602.

7. La rue de la *Barilerie* qui conserve ce même nom.

que fo un florin hogni an alla festo de San Michel, de que lo quiti de l'an passat. Die 30 genaro 1584. Jeu Battista Roggiero procuradur dito^r.

Un très notable seigneur de la contrée, Jean de Grimaldi, seigneur de Lévens, écrit en niçois son livre de raison qu'il commence en 1554, d'après la mention qui en est faite dans l'inventaire de son château, meubles, livres et papiers d'affaires, rédigé en 1627, à l'occasion de la mort de son fils César arrivée le 14 avril de ce mois² :

Et uno libro intitulato « Libro de rasons dell' an 54, començat los 4 de mars », cominciante il 1^o fo : « Ay pagat per una carga d'olli fl. 2 », finissent per l'ultima partita : « Item, agut de mon filh scudi 400, desquals ni a 100 en man de Mons. dellas Consegadas³ ».

Les Bénédictins même de la grande abbaye de Saint-Pons, près de Nice, paraissent ne connaître autre langue que le niçois, puisqu'en 1579, le prieur claustral écrit la note des rentes du monastère en dialecte et termine par les mots suivants :

Ieu Peire Martel⁴, priol claustral de Sant Pons e monge perfet, hai fach la

1. Arch. du comte Alberti de la Briga.

2. Jean Grimaldi était fils d'autre Jean Grimaldi, en son vivant seigneur d'Ascros, Massoins et Lévens, et de Marguerite de Forbin; il avait épousé, le 8 décembre 1550, Françoise de la Beaume, de Turet en Bresse, veuve de Jean-Baptiste Grimaldi, tué en 1544 à la bataille de Ceresole. César, fils de Jean, avait épousé Philipine de Grasse-Cabris, le 18 janvier 1582. Deses deux sœurs, Georgina avait épousé Jean Cays de Nice, avocat, et Louise, Jean de Menjon de Quintal en Genevois. (*Arch. Cais de Pierlas*, Maz. 6, n^o 3, fo 31 de l'*inventaire*).

3. Le fief de Conségudes (cant. de Coursegoules, Alpes-Maritimes), après avoir appartenu originairement aux Glandevès et aux Laugier des Ferres, était passé à Raphaël Ruyssan de Grasse, lequel, le 20 déc. 1554, en vendit sa part à Jacques Drago de Sospel, habitant à Loano (prov. de Porto-Maurizio), comme il est dit dans les lettres de ratification du 29 déc. 1558 (Arch. de la cour des comptes, C. 4. 209). Comme ce même Raphaël Ruyssan en avait pris l'investiture le 7 déc. 1554 (Protocole des secrét. ducaux, 126, 75), peut-être il en avait gardé une partie. Du reste nous ne savons pas l'année précise où finissait le livre de raison.

4. Peut-être était-ce un parent des deux Honorat Martelli, oncle et neveu, qui furent abbés de Saint-Pons en 1529 et 1559; mais nous n'avons pu trouver sa paternité.

presenta parsela dells mieus servisses de nostra dama de Virimanda¹, annessa del priolat claustral de Sant Pons. 1579, die 21 de hotobre, de ma man proprio.

Nous sommes arrivés ainsi à l'époque de la Chronique qui est l'un des derniers documents du niçois écrit. Le duc Emmanuel Philibert, par ses patentes du 12 février 1561, ordonna pour tout le comté de Nice la substitution de l'italien au latin pour tous les actes politiques, judiciaires et civils².

Dès lors, l'emploi du dialecte local, en tant que langue écrite, se restreignit considérablement et finit ensuite par disparaître. C'est à ce moment que Badat écrit sa chronique. On y retrouve l'empreinte moderne italienne que nous venons de signaler, quoiqu'on y ait encore conservé plusieurs formes plus anciennes et qu'on retrouve parfois les deux modalités pour le même mot. Aussi, tandis qu'on retrouve encore *qui, qual, aquel, aquella, quant³, toquet, venguet, aqui, requesto*, ainsi que *miech, fach, conduch, luech, filh, venget, volgessa, fozeron, faget, tengeron, sendeges, Portogese*, on a d'autre part, la forme de *che, chi, perché*, et celle très prononcée de *Francia*, tout à fait italiennes, auxquelles il faut ajouter celles de formation bâtarde de *brachio, fruchias, autorchias, Malabochia*, ainsi qu'un autre groupe du même genre, telles que *sagiessa, passagie, siegie, logieron, logiet, subgietz*, et l'autre groupe plus caractéristique de *tagliar, Oneglia, compagnia, figla, artigliaria, piglar, mogler*, et autres, tandis que la vieille forme de *l* mouillé n'est représentée qu'une seule fois par *filh*. La lettre *c*, devant les voyelles *e* et *i*, est représentée pour deux formes; car on a *Frances, Sant-Frances, prince, antecessors, cems* et d'autres fois *Franseses, prinse, servisi, sinc*.

Finalement on voit paraître pour la première fois, la forme toute moderne de *giours* et *Lantousqua*, et un mot tout français

1. Le prieuré bénédictin de Virimanda, près de Draguignan, dépendant de l'abbaye de Saint Pons.

2. Je n'ai pas trouvé l'Édit que je cite ici, mais bien celui du 11 février 1560, daté de Nice, où on lit ce qui suit : *Ordonnons que tant en notre Sénat de Savoie qu'en tous autres tribunaux et juridiction de nos pays, tous procès et procédures, enquestes, sentences et arrests en toutes matières civiles et criminelles seront faittes et prononcées en langage vulgaire et le plus clairement que faire se pourra.* Archivio di stato, Sénat de Savoie, paquet 1^{er}, n^o 2.

3. Aussi bien pour *autant*, que pour *quand*.

nuit. La transition définitive du provençal au vrai dialecte moderne de Nice est donc parfaitement tracé par la chronique de Jean Badat et aussi sous ce rapport elle méritait bien d'être publiée.

CHRONIQUE DE BADAT

*Recort et memoria*¹.

1516. — Mil cinc cens et seze, lo² de novembre, passeron per aisit los Gascons, 1500, quals venian de servir lo duc de Urbim. Los paisans li devederon lo passagie de Saorch³, et los vilans de la val de Lantousqua⁴ et Sant Martin⁵ gardavon las montagnias de sobre Chaurols⁶, de quals eran capitain⁷ Antoni Fabre de Sant Martin, qual montagnia dis saudas⁸ gagneron, et tueron parels paisans, et s'en vengueron al Espel⁹ et lo saquegeron et passeron per Nizza, et logeron alla borgada¹⁰, et los Nissars si mutineron et li fageron laisar las pollos en l'aste; et io lo sabi, perché recontriei lo baron de Agremont et lo baron Sant Blancart¹¹ en lo plan de Torenc¹² anant a Castelana¹³ et io venent¹⁴.

1. Ce titre est d'une écriture différente de ce qui suit; à droite, une croix suivie du monogramme *Jhs*.

2. Le quatrième du mois a été laissé en blanc.

3. Saorge, c. de Breil.

4. Lantosque, c. d'Utelle.

5. Saint-Martin-Lantosque, dont le nom vient d'être changé en Saint-Martin-de-Vésubie, ch.-l. de c.

6. Probablement la vallée de Cairos, qui s'ouvre en face de Saorge et donne accès à celle de la Vésubie.

7. Ce mot est ajouté dans l'entreligne.

8. Lesdits soudards.

9. C'est le vieux nom dialectal de Sospel, ch.-l. de c. des Alpes-Maritimes.

10. Le faubourg Saint-Antoine, en face du pont du même nom.

11. Bertrand d'Ormézan, baron de Saint-Blancard; en 1516, il était chef de la marine royale en Provence.

12. Thorenc, hameau d'Andon, c. de Saint-Auban, Alpes-Maritimes. C'était un ancien château-fort, *castrum de Thorenquo*, appartenant en 1250 à Romée de Villeneuve. En 1512, Jean de Villeneuve-Thorenc est capitaine du château d'Antibes (Tisserand, *Histoire civile et religieuse des Alpes-Maritimes*, II, 13). Isabelle de Villeneuve-Thorenc épousait en 1664 Claude de Blacas (Courcelles, *Généalogies des pairs de France*, art. *Blacas*). Il appartient aussi à la famille de Blacas de Carros, à la famille de Royssan et à la fin du siècle il passa aux Théas d'Andon.

13. Castellane, Basses-Alpes.

14. Cet article est rapporté par Gioffredo, *Storia delle Albi Marittime*, vol. 4,

1521. — Mil cinque cens et vint et um, lo 29 de 7^{bre}, monsur nostre mestre duca Charle¹ anet visitar² la infanta de Portugal, nomada Beatrix³, per sa mogler, quant venget ambe bellissima armada et bellissima compaignia et riquissima en lo port de Villafranca⁴, et los Nisars lo aneron recetar ambe bellissima compaignia, et dis Portogeses laisseron la peste a Nizzo et duret 7 ans⁵.

1521. — Mil cinque cens vint et quatre et del mes de mai monsur de Borbom⁶, forisit⁷ de Fransa, passet per aisit ombre⁸ lo marquis de Pescara⁹ per anar in Provensa, et anet fins a Marsegla metre lo siegie; et lo dit an s'en tornet, sensa far rem, ambe bellissimo compaignio de 17 milia combatens, entre Spagnols, Italians et Todesch et bela compaignia de cavalaria tra Bor-

p. 170. Les troupes gasconnes, après le passage du Var, s'arrêtèrent à Saint-Paul-de-Vence, d'après la note des dépenses donnée par Tisserand (*op. cit.*, p. 15) : « *In civitate Vinciae, pro armigeris capitanei del bastard de Bearu et media societate alii nomine Orgiaci, hospitatis in villa S. Pauli, pro carnibus, pane, vino, feno, avena et aliis necessariis* ».

1. Le duc de Savoie Charles le Bon, qu'on appelle improprement Charles III; dans les documents contemporains, c'est Charles II qu'on trouve. Il était venu une première fois à Nice le 24 avril de l'année précédente (Gioffredo, *op. cit.*, p. 182). Cet auteur n'indique pas le jour de son retour et ne cite pas la chronique de Badat, en parlant de l'arrivée de la princesse Béatrix de Portugal, épouse du duc de Savoie, mais le journal de Louis Revelli, autre chroniqueur niçois.

2. Une surcharge ferait lire *recetar*.

3. Fille d'Emmanuel, roi de Portugal, et de Marie de Castille. Le mariage avait eu lieu, par procuration, à Lisbonne, le 26 mars 1521. Cfr. Guichenon, t. IV, 1^{re} partie, p. 505, et *Arch. di Stato, protocole des secrét. ducaux*, vol. 148, f^o 24.

4. *Villefranche*, ch.-l. de c., Alpes-Maritimes.

5. Gioffredo, vol. 5, p. 491, dit aussi que les Portugais portèrent à Nice la peste et qu'elle dura 7 années : il indique la source, *ex notis Jo. Badati, aliisque*. Le commencement de la peste et le passage du connétable de Bourbon nous sont indiqués sous la même date dans une note des comptes du clavaire de Nice (vol. 51, f^o 2 r.) : « *Et ipso anno (1521) fuit pestis in dicta civitate Nicie et fere toto comitatu, ac dominus de Borbono transitum fecit eundo Macilliam per ipsam civitatem Nicie, et curie tam propter ipsam pestem quam ipsum transitum per sex aut septem menses cessarunt, prout apparet testimonialibus que producuntur* ».

6. Charles de Bourbon, d'abord connétable de France, passé ensuite au service de Charles-Quint.

7. Banni; cf. l'italien *fuoruscito*.

8. *Sic*, l'o très distinct, ici et en quelques autres endroits.

9. Ferdinand d'Avalos, marquis de Pescara, l'un des plus grands capitaines de Charles-Quint.

gogaios et Franseses, et logieron defora en la borgada, a l'anar et venir; et mons^r de Momoransi mareschal de Francia ¹ li venguet apres ambe 400 lansas et 2000 cavals leugiers et 2000 peatons, et monsur de Borbom et lo marquis delogieron dellas borgadas et romperon la artigliaria che menavan la nuit in l'ort de mon segnie ² Joaquetim Busquete ³.

Io avia lo cartier del pont, et dit Sigr de Momoransi mandet un trompetta, qual mi venget a dir ⁴ li appareglessam logisses et vitovaglos, autrament intraria per forssa; non li volgui respondre, mes mandì dire a monsur Franses de Chiànsi ⁵ nostre governador che devia respondre. Mi mandet dire che

1. Anne de Montmorency. Il avait épousé Madeleine de Tende, fille de René, le grand bâtard de Savoie, et d'Anne Lascaris de Vintimille, héritière du comté de Tende.

2. Beau-père; en italien du xv^e siècle *messere*.

3. Jeannet Busquetti, dont la fille avait épousé Jean Badat, auteur de la chronique, était fils de Pierre Busquetti qui avait épousé, le 24 janvier 1482, Catherine del Pozzo, d'une famille originaire d'Alexandrie en Piémont (Protocole des secrétaires ducaux, vol. 125, f^o 250). Aussi, depuis lors, la famille porte le nom de Busquetti-Del Pozzo. Cette famille était venue de Chieri (Piémont) à Nice vers 1357 (Gioffredo, III, 294); à l'époque de la soumission à la Savoie, Antoine Busquetti, citoyen de Nice, est châtelain du château; on les trouve ensuite qualifiés de marchands drapiers et de gabeleurs et deviennent seigneurs de Bouyon en 1476. Une autre branche, qui tenait encore maison à Chieri, avait à Nice, en 1431 et 1442, la ferme de la gabelle et de la *casana*, soit banque de prêts sur gage. La famille poussa partout ses ramifications. Ce fut une vraie race de *Lombards*.

4. Dans l'entreligne on a corrigé par *somar et dir*.

5. François de Poypon, dit Neplat, seigneur du Chanay en la vallée de Miolans, ayant épousé Mye de Belletruche, sœur d'Antoine, seigneur d'Annays, Gerbais, Beaumont, Lay et Marthodi (gouverneur de Nice par pat., 10 sept. 1504, protocole des secr. ducaux, vol. 135, f^o 83), et celui-ci étant mort sans héritiers, son fils Pierre ajouta à son nom celui de Belletruche. Pierre de Poypon, seigr du Chanay, fut nommé lieutenant par son oncle, le 17 janvier 1505 (*Ib.*, f^o 85); il est qualifié de Pierre de Belletruche dit de Poypon dans les patentes de gouverneur de Nice (protocole 149, f^o 99) et seulement P. de Poypon dans la mention de sa mort à Nice le 2 nov. 1516 (Obit. de la cathédrale de Nice, que je vais publier). Son fils François fut successivement gouverneur de Nice et il est indiqué dans les actes F. de Poypon *alias* de Belletruche ou F. de Belletruche *olim* de Poypon; c'est celui-ci qui est nommé dans la chronique et par Gioffredo sous le nom de seigneur de *Chansi* (cfr. A. de Foraz, *Armorial de la Savoie*, I, 172, et Gioffredo, IV, 478, 521, 535). On ne comprend pas comment la ville de Nice a dernièrement donné à une rue le nom de *Beautruche*, au lieu de Belletruche, ou mieux encore de *Poypon*.

fagessa la risposta mi sembraria. Et tornant dit trompeta, nous somant como davant, li respondi che, si volia pam ho vim per son argent, che li em donariam, et che si logiessan en la borgada. Annet far sa resposta, et dit sigr ambe la cavalaria se retireront alla porta della Marina ¹, et dit trompeta anet al portal, ont cominet (*sic*) Mr Bertomio Rocamaura ², qual avia in garda d'aquel cartier; et monsignr lo governador era en sa maison, et entre elos aneron resolver de laisar intrar dit sigr de Momoranssi et lo sigr Federigo di Bozoli ³ ambe sons servitors, et li aneron dubrir lo portal della gabella ⁴, qual era gram; et intrant dit sigr si gitet doze o vint cavals desus la porta, et la li leverom; et tot lo exercit intret en la villa et nos donerom um miech sach. Et quant mi vengui retirar en hostel, trobi lo logis pres : perchè non ti fidar laisar intrar gent de guerra, tant quant porras, ni ti fidar de bellas paraudas ⁵.

1524. — Mil sinque cens vint et quatre. Rei Franses ⁶ passet in Itallia per ⁷ contra Borbom ambe bellissima compagnia, et a Pavia foget romput et fach prisonier lo jort de Sant Matieu et, lo dit an, menat en Espagnia, 1525, et Nizza li feget un bel presente a Villafranca ⁸.

1. C'était la même porte que celle de la gabelle; on trouve en marge : *Si dic de la gabella*. Elle se trouvait au nord de la place Charles-Félix d'aujourd'hui, au débouché de l'avenue qu'on a dernièrement dénommé fort improprement *Cours Saleya*.

2. Barthélemy, fils de Jean de Roquemaure, coseigneur de Châteauneuf; il devint en 1533 receveur général du comté de Nice. Voir sur cette famille mon ouvrage, *Le fief de Châteauneuf*.

3. Federico di Bozzolo, capitaine italien au service des Farnèse.

4. En marge : *de qual Peron Michiolet avia la clau*.

5. Gioffredo cite cet alinéa de la chronique, t. IV, p. 525, 533, 535; à cette dernière page, il en donne une traduction littérale.

6. François I^{er}, roi de France.

7. Il manque peut-être le mot *anar*.

8. Le roi s'était embarqué le 17 juin à Savone escorté par 16 galères espagnoles et 6 françaises. Les forces navales françaises étaient encore trop nombreuses dans la Méditerranée pour que l'empereur pût transporter avec sûreté le roi en Espagne. Celui-ci, préférant ce pays à Naples comme lieu de captivité, avait consenti à unir ses vaisseaux à ceux de l'empereur. Gioffredo cite à ce propos la chronique, p. 541. Le présent offert par les Niçois au roi captif s'explique, car le duc très affligé avait envoyé le président Lambert de la Croix auprès de sa sœur, la régente, mère du roi, pour lui offrir ses bons offices; celle-ci avait répondu : « que son frère était généreux d'oublier les choses passées, et qu'il l'obligerait beaucoup s'il voulait prendre la peine de s'avancer jusqu'à Lyon, où elle se rendrait, pour aviser au moyen que l'on devait tenir pour moyenner la délivrance du roi ». Guichenon, *Hist. gén. de la maison de Savoie*, t. II, p. 294.

1529. — Mil cinque cens et vint et nou. Charles quint, imperador et rei de Spagnia, passet in Itallia sobre las galeras, de Ms Andreas Doria ¹ et toquet al port de Villafranca, et Nizza li feget un bel presente de pam, vim, fruchias et amtorchias blanquas, et io era clavarii ².

1536. — Mil cinque cens et trenta siei. Dit Charles Quint, imperador, tornet de Itallia ambe 100 millia combatens, tra Spagniol, Itallian, Todesch et infintis homer d'armas, cavals leugiers, et anet metre lo siege davant Marseglia. Et lo rei de Francia Frances s'en venget logiar en Avignon, ambe belissima compagna, et dit imperador s'en tornet sensa far rem, combenque agessa bella armada, per mar, de galeras et Ms Andreas Doria era lo cap.

Notta che dit imperador, al retort de Provenssa, laiset aisit dos mila 2000 Spagnols de garnison, che nos tratavam mal, esent logias per ostal. Jo. de Varagat ³ era mestre ⁴ de camp, qual tenia dits soldas de sort che non fasiam tot lo mal auriam pogut far. Et lo 1537 delogierom per anar im Pimont, et dit Jo. de Varagies, quant foget sus lo pont, diget tals paraulas : « Signiores de Nizza, io vos dechio che tanto quanto porreis non deseis intrar guarnision in voestra tierra, che sian magior di vosotros ⁵.

1538. — Mil cinque cens trenta huech. Si feget un'asemblada aisit a Nizza, ount si atrobot papa Paul et Charles quint, imperador, et rei Frances, rei de Francia ⁶. Lo dit Chiarles imperador logiet a Villafranca ambe la armada, de qual lo prince Doria era cap, et lo rei Frances a Villanova ⁷ ambe bel-

1. André Doria. Le grand amiral de Charles-Quint était fils de Ceba Doria, seigneur d'Oneglia et de Prelà, et de Caracossa Doria des seigneurs de Dolceacqua.

2. Le trésorier de la ville était alors George Nitardi ; ainsi cette expression signifiera que Badat était le trésorier ou secrétaire délégué par le duc pour les présents qu'on devait faire à l'empereur. Gioffredo fixe au 4 août ce passage.

3. Dans l'entreligne on paraît lire *Vargas* ; il s'agit évidemment de Juan de Vargas, capitaine et secrétaire de l'empereur.

4. Abrégé *Ms*.

5. Gioffredo, p. 51 et 67. Il cite ici un peu différemment les paroles prononcées par Vargas : *Senores de Niça, io vos digo que tanto quanto porreis, non deseis entrar garnition en vuestra tierra, que semos majores de vos otros*.

6. Sur les préparatifs ordonnés à cet objet par le duc de Savoie, on pourra voir la circulaire en niçois que nous avons ajouté comme appendice.

7. Villeneuve-Loubet, c. de Vence. Ce château appartenait alors à Claude de Savoie, comte de Tende. Le connétable de Montmorency et sa femme Madeleine de Savoie, sœur de Claude, étaient avec le roi et allèrent à Antibes. François I^{er} était neveu de la comtesse de Tende, parce que Louise de Savoie, mère du roi, était la propre sœur du grand bâtard René de Savoie, père de Claude de Tende — Panisse-Passis, *Les comtes de Tende de la mai-*

lissima compagnia¹. Lo papa devia logiar in castel ambe gardia de Spagniois² quanto² causa aver intendut, los Nissars, si mutinerom et si acorderom ambe los soldas [que] eram en castel, dis Savoiams et Piemontezis, disent Monsigr de Savoia non poder donar la fortessa per la conventiom nostra ambe nostres antecessors; et si leverom totas tres las natioms, et elegeron un cap; agen uno dellos Savoiams, fu monsur de Borgies³, los Pimontezes un soldat che si disia Campagnia, los Nissars Gio. Badat⁴. Et tengeron conselh los tres nomas ambe compagnia de autres soldas del castel, como si deviam governar; fogeron resolut de tenir la fortallessa a nome de monsur lo prinse, fil del duca Carle et madama Beatrix de Portegal, et qui seria desurpant (*sic*) de dittas nations, fossa gittat del baus daval, et che degum degessa anar parlar a son excellentia che non fossan tres unis de cada nassiom. Et avene, demandant son excellentia voler parlar a tos, anerom sobre lo bastiom dit Mal-laboehia⁵, et aqui aplichiet son excellentia, disset tals paraulas : « Mesurs, vos saves bien che je suis vostre prince et vos mes subgiets, et debes observer se que ge ai promis a sa magesté, c'est de lui remettre ceste plasse pour venir logier nostre sant pere le papa aveque sa garde che sará de Spagniois. » Subit li foget respondut par les Nissars per selluy⁶ chi eti le chief : « Monsigr, permieremant vos demande pardom et lissanse de parler ». A quel la donna et dit : « Monsigniur, vos savés che la città et païs s'est donée alla maison de Savoie vos antessesurs aveque conventiom de non les poder vandro ne alierer am plus grant ne petit de vous, et anavant che vos sussesurs le volisse fere, nos sera licite nos defendre aveque les armes, quoi pansons fere ». Et ce dit, tous les soldas se mirent a crier : « Savoie, Savoie! », dont sorta che le bom primpce n'a plus riheu diro, mes fuit constret se retirer

son de Savoie, p. 64. — Cais de Pierlas, *Documents inédits sur les Grimaldi et Monaco*, p. 114. Il est curieux de lire dans les archives de Venise les présents que les consuls portent aux nobles personnages. Ici, c'est *uno corbello de grosses agrïotes et de prunes* pour madame la maréchale; là des lièvres pour monsieur le maréchal, pour le roi *uno corbello de grosses fraises, de may, por far un present al rey, uno rufo de vino de Vença*. Tisserand, *Hist. de Venise*, p. 121. Cf. Panisse-Passis, *Villeneuve-Loubet et ses seigneurs*, p. 52.

1. A partir d'ici, Gioffredo (p. 92), abandonnant le manuscrit du président Lambert, suit la chronique de Badat, pendant plusieurs pages, tout en amplifiant un peu la narration.

2. Pour *qual*.

3. Gioffredo, p. 92, l'appelle *monsieur de Bourges*. C'est sans doute le François de Bourges, *dominus Burgiarum*, qui fut nommé gouverneur de Mondovi le 24 août 1544. Protocole du secrét. ducal Vulliet, vol. 175, f^o 77.

4. Sans doute le cousin du chroniqueur.

5. Le bastion de Mallebouche, au nord de la citadelle.

6. Mot surchargé, mais on paraît y lire *selluy* au lieu de *sellos* qui se trouve en dessous.

dedans la eglise en una chapelle de Sant Bertomioe¹, et alors les trois, aveques autres quatre o sinque pour voir si la maison este provedue, et troverent chi ni avoit presche riem; et fon conclus che Jam Badat anaria alla villa, se que fes en compaignia de trois jantils homes, et troberon los sendegues, quals li fegeron deliovrar sinque cens hutanta saques de farina et dos cens quintals de fromagies et tres cens quintals de larts; et tout, davant lo jort, fon portat davant alla porta dau castel; et dit Badat portet 590 ▽^u per prestar allos soldas, quals non avian un denier de sa borsa, et lo tot li foget pagat per la comunitat. Et lo papo si alogiet alla Oservansa², foro della villa, tant quant dits princes fegeron aisit, demorant en armos ambe bonissime ordre; de sorto che en dit temps non si feget deguno violentio. La eccellentio de monsig^r nostre volia che ellos si vengessam logiar en lo castel; et ver giort, entres los autres, fes dire per monsur de Chuet³ et Brusi⁴ a Gio. Badat che anessa dire al poble che vengessam en la plassa de sant Joam o sia Sant Michel⁵, ont avia una bellissima plassa, che sua eccellentia lur vollia parlar. Per som comandament, dit Badat anet acompagnat de dos sentegues, et fes venir tot lo poble, ecet elos⁶ che eram en gardia ambe lo tamborin et sinque

1. Grande chapelle de l'ancienne cathédrale de Sainte-Marie, qui servait généralement aux réunions capitulaires.

2. Le couvent de Sainte-Croix, de l'ordre des Mineurs Observants, était situé hors de la ville, sur la rive droite du Paillon, à la localité où on a depuis élevé une croix de marbre. Il fut détruit lors du siège de 1543; la belle gravure contemporaine d'Enea Vico, qui représente cet événement, indique très bien ce couvent par la légende *S. Croce* et par une bannière chargée d'un croissant qui flotte au-dessus. Ce couvent, très considérable, très riche, orné des plus belles toiles de Ludovic Bréa, fut le siège du concile général des Cordeliers en 1535, dans lequel 800 moines se trouvèrent réunis. Gioffredo, V, 44, d'après la chronique de Revelli; Pastorelli, *Del monastero di Santa Chiara* (Nizza, 1608), p.23, parle de 3.000 moines.

3. Il y a *Chinet*, mais il s'agit d'Alexandre du Freney, ou mieux *du Fresnoy*, seigr de Chuez. Il était fils de Jean et de Michelle de Menthon, avait épousé Jeanne de Balleyson et avait été nommé capitaine du château de Nice le 1^{er} mars 1528 (A. de Foraz, *Nobiliaire de Savoie*). Cfr. mon inventaire du château en 1521, *Annales de la Société des lettres de Nice*, t. X, p. 412. Cfr. Gioffredo, t. IV, p. 487, 494, 548, et t. V, p. 16.

4. Probablement Louis Gallier de Broissy, un des gentilshommes de la chambre. Le président Lambert, *M. H. P.*, t. II, col. 890, parle de messieurs *de Chuez et de Broissy*.

5. Cette église, disparue depuis longtemps, existait alors près du bastion nord de la citadelle; c'est peut-être la bâtisse isolée qui se voit sur le plan de Nice, de 1610, par Pastorelli.

6. On lit *ec et los*; le chroniqueur aura voulu dire : *excepté ceux qui étaient de garde*.

ensegnias aplicas aquit. Monsur montet sobre un banquet et diguet tals paraullas : « Mesiurs, vos estes mes subgiets, et je suis vostre primpce et souverain signiur; porquoi ne volevos che ces princes logient dedans la ville et chateau? »¹. Tos ansamble respondirent : « Vos estes nostre prince et souverain signiur! » et feres piche taborim, et tos ansamble crierent « Savoye, Savoye, viva Savoye! »; et marcharent en batagle sans fere autre response, de sorte che le bon prince fu contraint² se retirer au chasteau. Et la estre retirat, mandet demandar Joan Badat, qual refuset anar, per crenta della conventiom et giurament fach tra las tres nations, so ero³ che degun non augesto anar parlar a son eccellentio che non fosson tres, un de cada nation, Savoyam, Pimontes et Nisart, de sorto che tant sagiament foget menado la causo, che monsur foget sigr como es, so es che non serio, si si fosio menat, autrament ero perdut tot lo rest de som pais. Essent si retirat monsur in castel, onte ero lo Pellos⁴, mandat per sa magestat per pendre lo logis per la santitat de papo Paul et sa gardia de Spagnols acompagniat de sons sujets et servitors, onte ero Rainier baron de Buelli⁵, mons. de Brusì, mons. de Chuet⁶, monsur de Berro⁷, monsur de Torretas⁸ et autres sigrs acompagnant son

1. Gioffredo, p. 99, rapporte ces paroles, qu'il dit avoir tirées du manuscrit Badat, avec la même forme, mais en français plus correct.

2. On lit *contraint*.

3. Dans le ms. *soero*.

4. C'est un nom propre que nous ne saurions identifier, à moins qu'il s'agisse de noble Pierre-Antoine Pellos ou Pellosio de Nice, coseigneur de Falicon (1532-55), ou de Barthélemy de Pillosio, nommé juge de Nice par le gouverneur Pierre de Belletruche, le 1^{er} janvier 1516. Le président Lambert, coll. 887 raconte : « Le 14 mai vinrent de la part de l'Empereur le sieur de Granvelles et le Pelloux faisant instance de la remise du château au fils du pape, don Pedro Loys. » Le premier personnage ici nommé est Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle, père du cardinal bien connu.

5. René de Grimaldi, fils d'Honoré, baron de Beuil, seigneur de Lévens et Massoins. Il fut tué par son serviteur picard, Florent de Goret, sur l'ordre du comte de Grignan, jaloux de ce qu'il avait acheté le château d'Entrevaux. Gioffredo, p. 139.

6. Ces deux seigneurs sont mentionnés plus haut; le nom du second est surchargé, on devait avoir écrit *Coet*.

7. Honoré de Berre, seigneur de Berre et du Thoët, fils d'Honoré et de Jeanne de Villeneuve, ou Jean de Berre, seigneur de Gillette, dont le château fut occupé par les troupes duciales en 1541 (Prot. des secr. ducaux, vol. 162, f^o 180). Ce dernier avait épousé Isabelle de Roissan, fille d'Antoine, coseigneur de Thorenc, citoyen de Grasse.

8. Jean Chabaud, fils de Pierre, seigneur de Tourrette, Châteauneuf et Saint-André.

ecellentia, et Pellos et Crocs¹, et nautres, Nisars, Savoyars et Pimontehes, dit sig^{rs}, Torrettas, Scros et Berra diseron a Gio. Badat² : « Dio vueglo che de aisot sias bom merquant ». La resposto de dit : « Sera se que Dio aura ordinat, pur che conservi la persona de nostre mestre et souverain sig^r : quant mi degessa costar la vitta, non manquarai ». Si levet un Pimontes nomat Gruat sig^r di Benete³, qual disset tals paraulas : « Monsig^r et voi sig^{ri}, le rave di Savoya et il burre di Peimont et il pisolat⁴ de Nizza an fach uno sauso che il diavol non nem mangaria ». Puis, pauc apres, monsir lo prince Emanuel Filibert⁵ dicet tals paraudos : « Mesurs, gardes che ne me porte dans cuque cofre sams vostre seu⁶ pour etre petit amfant » — « Nos vos garde-

1. Sans doute le seigneur d'Ascros, car ce nom s'écrivait *Scrocç*, *al Scros* et en latin, *Castrum de Crocis*. Jean-Baptiste de Grimaldi, frère de René de Beuil, était seigneur d'Ascros, Toudon et Caïnée; il se révolta une première fois contre le duc de Savoie et fut gracié le 30 janvier 1528 (Prot. des secr. ducaux, vol. 138, f^o 192). Il se révolta de nouveau en 1543 et mourut à la bataille de Ceresole. Il était marié à Françoise de la Baume de Tiret en Bresse.

2. On trouve ajouté en marge le mot *cozin* : a-t-on voulu dire que ce Jean Badat était cousin du chroniqueur, ou ces seigneurs traitent-ils Jean Badat de cousin, en disant : *Cousin, que Dieu veuille*, etc.? Nous ne le croyons pas. On a ajouté *cousin* pour indiquer que le premier Jean Badat, le chroniqueur sans doute, n'avait pas voulu se rendre auprès du prince, tandis que le second Jean Badat était à sa suite, comme on le dit.

3. Gruat Provana, seigneur de Beinette, Faule et Castel-Reinero, d'une très ancienne famille piémontaise : il était fils d'Ange Provana et d'une demoiselle de Murris. De cette dernière famille était Claude de Murris, contrôleur des munitions au château de Nice en 1543 et possédant en 1562 une terre à l'Ariane, près de Nice. Provana mourut à Nice le 12 avril 1560 et fut enterré à Turin dans l'église de Saint-Dominique. L'inscription qui existait jadis rappelait sa fidélité au duc Charles II : *In adversa eius fortuna*. (Atti della Società di Archeologia e Belle Arti per la provincia di Torino, t. 5.)

4. Le poisson salé de Nice; un plat local très apprécié porte le nom de *pissaladiera*.

5. Le prince héritier, fils du duc Charles de Savoie.

6. Il y a ici un signe de renvoi et il manque les mots qui doivent y correspondre, car la suite de la phrase se rapporte à la réponse faite au jeune prince par les soldats; j'ai jugé à propos d'ajouter à cette place les quatre mots suivants, qui se trouvaient après la citation latine du manuscrit; le sens y gagne, mais nous croyons qu'il manque probablement ici le trait d'esprit de ce jeune prince de dix ans, que rapporte Guichenon, t. II, p. 233, d'après Tonso et Buttet : *Le prince ayant vu le modèle du château de Nice relevé en bois, qui pendait attaché à une muraille, se le fit donner, et dit : « Nous sommes*

rom bien como avons juré et ses muragles tiendrom frot¹ et nos vies », *Sussitavit spiritum Danielis*². Depueis Monsigr fit demander Gio. Badat che alessò baisèr le piet au papo et che li apresentasso le cles, et li disso si se volet venir a logier dedans la villo, che il li dorret gardo de 900 soldas Nissars ben en ordre; qual Badat anet ombè consentiment dellos autres, anet acompagnat de Bertomairone Galleam³ et baiset lo pet au papo, como li diset, et la respосто de sa Santitat foget che ello ero ben alogiat, pueis che monsignr non li avia volgut donar lo castel. Io li respondi : « V. Sta non pendra a mallo part per non esser en sa man dello faire ». Et ello diset : « Gardate al manco non si faccia disordine alli forostieri dentro la terra, como si fava in Bolognia ». Li respondi : « Soa Santità non dobitasse in questo, perchè noi pensavamo solum in gardar la città et castello, perchè tal era nostro intento di non far dispiachere a nessuno, ansi protegirli.

1543. — Mil cinque cens quaranta tres. Rei de Fransia, Frances, feget venir la armada del Turc, sent et utanta galeras, 180, inclus los corsaris de Argies⁴ et passeron dau mes de mai davant Nizzo, et las galliotas anerom combatre una nau, qualla era de participi Nissars, entre la qual io era particip per la quarta part, cargada de sal et autras mercansias, patronegiada per patrom Gio. Paulo Ceresa⁵; et como valeros volget combatre, non vesent la armada, qualla era cuberta dal terrem, et las nou galleotas l'anero assagrir; et per colpa del aubre mal sigur, ausi vesent totta la armada, si rendet. Et

bien empêchés de nous résoudre, car puisque nous avons ici deux châteaux, donnons celui qui est de bois à ceux qui veulent venir ceans, et gardons l'autre sans y laisser entrer personne ». Cette parole... fut prise pour un oracle. Gioffredo, p. 98, rapportant ce même épisode, ne cite pas le ms. de Badat.

1. Pour fort.

2. Gioffredo, p. 100. Dans notre texte il manque évidemment le mot *Deus*.

3. Deux Barthélemy Gallean, cousins issus de germain, vivaient en même temps. L'un, docteur ès lois, était fils de Jacques et marié à Françoise de Constantin; l'autre, fils de Raphaël, avait d'abord épousé Marthe de Costa, veuve de Barthélemy Varletti, ensuite Jeanne de Constantin, sœur de la précédente. Ses deux branches avaient part au fief de Châteauneuf et descendaient de Louis Gallean, qualifié d'épicier en 1419-1432.

4. La ville d'Alger. Khair-ed-Din, dit Barberousse, qui en était dey, commandait, paraît-il, toute l'escadre turque. Il avait à ses côtés un provençal, certain Antoine Escalin, du village de la Garde, mieux connu sous le nom de capitaine Paulin et plus tard sous celui de baron de la Garde. Délégué à cet effet par le roi, il était devenu l'âme damnée de Barberousse, qu'il dominait d'autre part entièrement (Brantôme, *Vie des grands capitaines*, IX, p. 25) Cette partie de la chronique est donnée par Gioffredo, p. 156 et 160.

5. Nous ne saurions dire si cet individu était niçois.

ditta armada si retiret au port de Tollom¹, qual ero venguda per anar far scorta al rei Frances, qual era al procidi de Perpigniam² ambe grossa compagnia; mes trobet che Carlo quinto imperador, rei de Spagnio, aget tam ben fornit dit Perpigniam, che foget forsat si retirar ambe las trombas au sac³; et trobant si la dita armado allas spallas⁴, non sabent como far, la predestinet per Nizzo ambe camp de Franceses et Italliams⁵, quals vengom assediari Nizzo, et li meterom lo siege ambe 25 grosses canons, quals part tiravom 109 liouros de peiro et outro de 75 liouros, oltro las collobrinos, eran acetadas⁶ alla montagna anant⁷ in Simies⁸ et sotto Momboron⁹, quallos tiravam au castel; et bateron la villa 17 giors, la plus part alla torre de Sinc caires¹⁰, ont es astoro lo bastiom de S. Georgi¹¹, et ferom uno brechio sobre ditta torre. tirant a miagiort¹², un outro de ditto torre fins al portal

1. Le port de Toulon.

1. Au siège de Perpignan.

3. Prov. italien, *colle pive nel sacco*.

4. Ayant cette escadre sur le dos, à sa charge.

5. Les Français étaient commandés par le duc d'Enghien; les Italiens, en sous ordre, avaient pour chef Virginius Orsini, comte de l'Anguillara et plusieurs capitaines florentins des familles Strozzi, De Pazzi et autres. L'escadre assiégeante, forte de 200 voiles, y compris la division française avec 26 galères, 16 autres navires et 2 grosses galéasses, arriva à Villefranche le 5 août; l'armée de terre avec d'Enghien et d'Ascros le 11 août. (Mém. du président Lambert, coll. 713). L'amiral Jurien de la Gravière donne à l'escadre de Barberousse la force de 110 galères, 40 galiotes ou fustes et 4 mahones. Enghien disposait de 22 galères et des 4 galères du comte d'Anguillara, auxquelles le capitaine Paulin avait ajouté 18 « naves » ayant à leur bord 7.000 hommes, Provençaux, Gascons et Florentins. *Les Corsaires barbaresques*, p. 98 et 105.

6. « Assises ».

7. Nous croyons mieux d'interpréter « en allant à Cimiès », plutôt que « devant Cimiès ».

8. Église paroissiale sur les collines au nord de Nice, à 2 kilomètres de la mer.

9. Mont-Boron; montagne située au levant de Nice, appelée dans les documents latins *Mons Bonosus* et *Mont Bonose*.

10. Soit une tour pentagone; elle était très élevée et très forte et se trouvait au levant de la place Garibaldi d'aujourd'hui. On la remarque fort bien dans le fond d'un tableau attribué à Bréa, que possédait il y a dix ans un peintre étranger établi à Nice et dont il existe une photographie.

11. Ce bastion, situé au nord, faisait partie de l'enceinte de la citadelle.

12. « Au midi ».

della Pairoliero¹, hont, lo giort de nostro Dono de houst, noz donerom lo assaut, et per los Nisars forom bem rebatus, non avent soldas deguns forestiers. Plus feron una outra bataria sotta lo bastiom della Pairoliera venent alla vouta dal pont², per qual si podia sortir et intrar a caval, et una outra sotta lo pont. Et al fim manderom un tamborim per nos somar si si voliam rendre; ont se retirerom a Sant Frances³ monsur de Monfort⁴ governador de Nizza et monsur de Chastelar⁵, coronel, et los capitanis della villa, et resolutàment anerom resolver si rendre a patis et manderom monsur Onorat Martel⁶, abat de S. Pons, per far los patis. Qual tornat, anet resolver che

1. Porte au nord de la ville, près la place Garibaldi d'à présent; elle portait ce nom à cause des chaudronniers qui devaient s'y tenir à l'époque des foires.

2. « Vers le pont », en ital. *alla volta del ponte*; cette interprétation me paraît meilleure que « vers la voute du pont », quoique, encore dernièrement, il existât en face du pont une grande porte voûtée.

3. Couvent des Mineurs réformés, sur l'emplacement duquel se trouvait déjà l'Hôtel de Ville sous le gouvernement Sarde.

4. André de Montfort, seigneur de Montfort (H.-Savoie) de l'Oblaz, etc., d'une très ancienne famille de Savoie, était fils de Jean de Montfort et de Guillaumette de Bellegarde; ayant épousé une dame de Mionnaz, il devint seigneur de ce fief. Son beau-père Louis de Bellegarde avait été gouverneur de Nice en 1517.

5. Louis de Châtillon, seigneur de Châtellar, parfois qualifié de seigneur de Musinens, premier gentilhomme de la chambre du prince de Piémont : il venait d'être nommé capitaine général et colonel de la ville et comté de Nice par patentes du même prince données à Nice, le 26 juillet 1543. On y lit ce qui suit : *Cum in absentia illustrissimi domini ac patris nostri contingat hanc urbem Nyciensem adjacentemque comitatum non solum superiorum bellorum metu muniri, sed etiam ac multo gravius recenti ac nunquam credito Turcharum adventu vehementer terreri, imminensque periculum exposcat ut uni homini huius negotii mandetur, ad evitandos eos tumultus qui ex multitudine imperantium oriri solent, etc.* (Protocole du secrétaire Michaud, vol. 219, f^o 19.) Cf. Gioffredo, p. 181, 207 et 233.

6. Nommé à l'abbaye de Saint-Pons entre 1527 et 1529. Il était fils de Louis Martelli, qui habitait en 1481 à Lantosque (Alpes-Maritimes). Il eut pour successeur à l'abbaye un neveu de son nom qui avait reçu le doctorat en droit à Bologne le 21 juin 1558 et fit son testament le 29 octobre 1587. Claudine, nièce de ce dernier, épousa Hector Lambert de Chambéry, probablement parent du président Lambert de la Croix, auteur des mémoires sur le siège de 1543; en effet, la famille Lambert de Chambéry, dont était François Lambert, évêque de Nice, de 1552 à 1553, portait comme celui-ci une croix dans ses armes.

ambe patis si rendiam, che non si saquegarion la villa. Interim che eram a patis, intret in castel 200 Nisars che porterom tantas vitoaglias che forniron dit castel et lo gárderom : autroment ero spedit et perdut, et che s'em volia anar seria a som plaser, et che si li fossa qualche capni che volgesso sortir ambe la insegna desplegada li serio licitti : et so fom alla requesto del cap. Badat¹, qual sortit ambe 500 homes, tra paisans et Nissars, ambe lo tambor et insegna desplegada, qual portava Marquantoni Galeam son nebot²; e los Franseses intrerom dintre la villa ambe los Turchs³. Et davant si rendesam, fogem batus 17 giors ambe la artigliaria, et asperem⁴ dos assauts; lo gros foget aquel de nostro damo de miech aust⁵. Despueis dits Franceses tireron l'artigliaria davant lo castel sobre los fossat, et fom per conselh de Bertim Boier⁶, qual volia minar lo castel, essent si retirat au servisi de Franseses ambe Liom Lardo⁷, qual si fasia cap. de poble et pagador per Franseses. Per che, ti disi, non ti fides de villams, perche son della rossa stirpa de Judas. Plus notta che dit Bertim Boier s'era fach ingignier de Franseses et Turchs, avent assetat la artigliaria als Carmes⁸ et alla Marina⁹ per batre

1. Mathieu Badat, frère de Jean Badat, dont il a été parlé à plusieurs reprises dans la chronique, et cousin de Jean Badat le chroniqueur. Gioffredo, p. 182, est dans l'erreur à son sujet.

2. Marc-Antoine Gallean était fils de Paul Gallean, coseigneur de Châteauneuf et de Pirinette Badat, sœur de Mathieu et de Jean Badat. Il épousa, le 11 janvier 1545 Brigitte Graglieri. En 1573 on le trouve qualifié de lieutenant de l'amiral du duc de Savoie.

3. Cette phrase dit clairement que Français et Turcs entrèrent dans la ville, tandis que Gioffredo (p. 183 et *passim*) paraît vouloir prouver que les premiers seulement furent admis. Le président Lambert, il est vrai, a dit à ce propos : *Le jeudi 25 d'aoust les Français en ordonnance entrent en ville. Les Turchs mirent le feu à leurs tranchées et se retirèrent à Villefranche. Le premier entré fust le chevalier d'Aulx avec Gaspard Caix, gentilhomme et aultres de la cité.* (Mém. du président Lambert, col. 918); mais notre texte est trop explicite.

4. De l'ital. *esperire*, subir.

5. Gioffredo, p. 176; Lambert, col. 914.

6. Nous ne saurions identifier cet individu.

7. Léon Larde, un des syndics de la ville en 1531.

8. Il ne peut s'agir du couvent des Carmes qui, à l'époque du siège, se trouvait adossé aux bastions nord de la citadelle, ainsi qu'on le voit dans la gravure d'Enea Vico, qui l'indique par la légende *Carminé*, car le tir n'aurait pas été possible de là; il s'agissait de l'ancien couvent de l'ordre, situé à la droite du Paillon, dans la localité que les actes de l'époque disent *als Carmes viclts* et qui correspond aujourd'hui à la rue Paradis.

9. Près de la porte de la Marine, au quai du Midi d'aujourd'hui; on voit ces batteries ainsi placées dans la gravure contemporaine du siège.

lo pons¹. Dits Franseses et Turchs bateron lo castel siei giours, et non plus, per falta de monissions². Interim venget lo secors de 2000 Itallians, de quals era cap lo sigr Jaques Sr de Leiny³; passerom per Fenestras⁴, et autres 500. quals condusia lo sigr Audum Provana⁵, per quals lo papo Paul paget 60 mille o sus ▽⁶, et lo camp gros venia per Ribiera⁷ conduch per nostre duca, Carle, duc de Savoia, et venget fins alla val de Oneglia⁸, et d'aquí monterom in Pimont: perche los dits Franseses et Turchs abandonerom la villa et meterom lo fuec als quatre cantons della villa⁹.

La armada Turquesqua si retiret a Tollom, ont invernet; et interim los Nissars si preparerom, et aviam per cap et coronel Erasme Gallean Doria¹⁰, qual

1. Nous croyons qu'il s'agit du pont-levis qui donnait accès au château vers le nord; en effet le président Lambert écrit: « Le mercredi, cinq du dict « septembre fust demise la batterie du donjon et se fist au dict bellouard de « Mallebouche et au devant de la porte, au droict du pont dudict chasteau « avec cinq pièces » (col. 920). Cf. Gioffredo, p. 181.

2. Au bas de la page, d'une écriture différente mais contemporaine: *Et si non ti fides del micu dire et escript, vai a la matricula criminal fiscal del Sor mestre Go Achardi de l'an 1543 et 1544, qual ti dirà la veritat*. Il s'agit de Jean Achiardi, fils de Christophe, en son vivant notaire de Saint-Etienne-de-Tinée, et de Jeannette Gente. Par lettres patentes, 1^{er} avril 1452, il avait été nommé *secretario generale per le cause fiscali*, et reçut des lettres d'anoblissement le 9 janvier 1560; il devint la tige des seigneurs de Roquesteron et Pierrefeu.

3. Fils de Jeannet Provana, seigneur de Leiny, Viù et Villar-Almese, et de Catherine Saint-Martin d'Aglié. Il fut châtelain de Cirié et de Rivoli et chambellan du duc de Savoie. Il fut marié à Philiberte de la Ravoire, puis à Anne Grimaldi de Beuil, veuve de Charles Provana de Leiny, dont il eut André Provana, amiral de Savoie à la bataille navale de Lépante.

4. Le col de Fenêtres allant de Valdieri (Cuneo) à Saint-Martin de Vésubie (Alpes-Maritimes).

5. Gioffredo lit *Ardoino*, et dit (p. 200) *Dubito che non voglia dire Oddone*. Oddon Provana était fils de Philippe, seigneur de Sabbion, faisant sa résidence ordinaire à Carignan. Il mourut en 1554 au siège de Sienne. Cf. Gioffredo, p. 238.

6. Signe qui signifie « ducats ».

7. La Rivière de Gênes.

8. La vallée d'Oneglia.

9. Gioffredo, p. 199; Lambert, coll. 921. Cette dernière chronique raconte que la compagnie des Grimaldi d'Antibes fut celle qui mit le feu: mais que les Niçois descendirent du château, limitèrent grandement l'incendie et massacrèrent certains Français et Turcs qui s'étaient attardés dans la ville.

10. Ce fut un des personnages les plus marquants de cette famille niçoise. Fils de Jean Gallean et de Nicolette d'Oria, il fut par ce motif agrégé à l'al-

fu mandat, per lo imbassador dello imperador, da Genova ambe tre capitannis, dos de Itallian et uno de Todeschs.

1544. — Et infra dit an, 1544, dit Erasme anet morir¹; et foget mandat Christofò Paravesim, Genoves², qual sen anet; et lors venget dit Sig^r Stefano Doria³ de Dossa Aiga⁴ encompagnat de tres compagnias et rinforset la villa, et ello ambe sa consort⁵, en lo fortificar, portavam la coffa a nostre essemple, de sorta que ambe lur essemple et sagiessa la villa foget fortificada. Et l'an venent la armada Turquesca s'en tornet in levant, passet davant Nizza, et, pressentent lo aparat che avia fach dit sig^r, passet de l'ome. Et dit sig^r coronel si portet de tal sorta al ben e util de cidadims, che ogni un lo adorava, tot al servisi del altessa monsig^r nostre.

1551. — In dit temp che dit sig^r de Dossa Aiga avia lo govert, passet lo filh del rei de Romans, lo rei de Boemia ambe sa consort, figla de Carlo quinto imperator⁶ ambe bellissima armada de naus et galleras; et las naus intrerom en lo port de Villafranca et ello passet de l'ome ambe las galleros; et, interim che las naus se arresterom au port, monsur de Carses⁷, cap dellas galleras Fransessas, venguet ambe 14 galleras et intret dedim lo port de Villafranca, et prenget certas naus, intre quals era una nau de Gio. de Gierro, Bescaim⁸. capitaino, cargado de cavals janets belissimes, et los menet a Antibò, et lo rest de ditto armado sobredit sig^r Stefano Doria anet defendre ambe sas gens de terra, et recobret un vaisel hont ero un ellefant, qual fom conduit a Nizzo et tirat in terro et conduit in Genova. Et in dit temps avia in Nizza tanto roubo de Provensals che valia 10 o 12 millia ▽^s, quals dit sig^r Ste-

bergo D'Oria de Gènes et lui et ses descendants en portèrent le nom. Il fut nommé capitaine général de Nice par pat. ducales données à Mondovi le 16 octobre 1543 (Prot. des secr. ducaux, vol. 175, f^o 24).

1. Gioffredo (p. 291) analyse son testament fait le 5 avril 1544.

2. Christophe Pallavicini; notre texte a *Parmesin*. C'était probablement le neveu de Christophe Pallavicini, que Lautrec, quelques années avant, avait fait décapiter à Milan (Gaillard, *Hist. de François Ier*, t. II, 24).

3. Etienne Doria, seigneur de Dolceacqua, de la branche des seigneurs d'Oneglia. Il fut nommé capitaine général du comté de Nice par pat. 1^{er} janv. 1561 (Arch. di Guerra, Patenti ducali, Reg^o, n^o 1, f^o 2).

4. Dolceacqua, arr. de San Remo, Italie.

5. Apollonie Grimaldi, fille de Charles Grimaldi, des seigneurs de Rimplas et de Tournette-Revest (lequel possédait une maison dans la rue *Fusteria*), et de Philippine Riquieri, des seigneurs d'Eze. Ses parents s'étant mariés le 25 avril 1523, la noble dame n'avait donc alors pas plus de 19 ans.

6. Marie, femme de Maximilien II.

7. Jean de Pontevès, comte de Carcès, qui venait d'être nommé au grade d'amiral à la place de Strozzi. Il fut en Provence un des chefs du parti catholique.

8. De la province de Biscaye.

fano si podia piglar per sious, et ansims li era conseglat che fagessa, causa che non volgui far, disent, che comben che l'enemic li en agessa donat causa, volia oservat sa parolla como gentilhome et cavalier ¹.

1567. — Lo des de mai 36 galleras del rei Filip de Spagnia, fil de Carlo quinto imperador, passerom per aisit et portaron lo duc d'Alba ² ambe 3000 Spagnols per passar in Italia, qui dis per anar in Flandres per causa della evention della novella religiom de Luturians, che dis per Geneva, onte abitta ditta nova religiom de Luterans. Dit duc d'Albo, amba dits Spagnols anerom in Flandres, et dit duc fes prisonier lo conte de Aigemont ³ et lo conte d'Orno ⁴ et lo feget condurre a Brussellas et aquit li fes tagliar la testa, li dizant eram somotors del poble contra rei Phillip, perche dit rei volia metre la inquisition in Flandres ⁵. Notta che per una pautrona si levet tumult entre soldas et los Nissars, et tot era per lo mal ordre dellos cidadims ⁶ [che] aviam lo govert della cittat, che non avian garnit las portas; onte io, salti et garni ⁷ et seset ⁸ dit tumult senza dam. Per il che ti laisi per ricort che, quant survendra che passe armada che venga da ponent o levant, davant arribom aisit, si auras care, que provedissas las portas de 20 archibusiers et tant de picas o allabardas, et aquellas che vorras tenir ubertas; et si non auras carga della cittat, vai a trobar aquel que aura lo govert o los sendeges che li donom recapte, et que aquel che aura carga della porta non laisse intrar degum che porte armas d'asta ni armas defuech, et fasent ansis temras la villa segura et in passificatiom. Lo disi perché l'ai fach et probat et vist, et per tal ordre s'es mes la cittat in reputatiom; et si servaras lo nostre ordre, en talla reputation seras tengut; car per lo bon ordre los Nissars som plus stimas che non vallom, et lo dic che l'ai provat; et si volles saber mon nom, mi apeli Gioam Badat.

1. Gioffredo, p. 335.

2. Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe, fameux général et homme d'état sous Charles-Quint et Philippe II; à cette époque, il était gouverneur et vice-roi des Pays-Bas.

3. Lamoral, comte d'Egmont.

4. Le comte de Horn (Philippe de Montmorency-Nivelle).

5. Au-dessous de la surcharge on lit, *contra Flandres*.

6. Gioffredo, p. 181, cite la chronique à propos de ce petit événement.

7. On lit bien distinctement ces mots, que nous ne réussissons pas à comprendre.

8. On lit encore en dessous *savet*.

APPENDICE

I. RÈGLEMENT DE LA CONFRÉRIE DE L'AUMONE
DE NOTRE-DAME DE MISÉRICORDE ¹

Jhesus Maria — Segon si las ordenansas fachas per los segnors priors et tos los frayres de l'almorna de Nostra Donna de Misericordia.

1. Premerament, que cascun frayre deya esser ubidient als priors et als regidors, quant lur sera commandat de dever accompagnar et portar los cosses ², los brandons et torchas apres aquels, et culhir las candellas que seran portadas apres los cosses, et aquellas devestir en tres partidas. La primera part a la gleysa on lo cos sera portat; la seconda part a las almornas de sant Spirit; la iij^a a la sobre dicha almorna de Misericordia.

2. Item, que tot frayre deya ajudar a sebelir los cosses, tant paures quant rics, et non partir de las gleysas fin que sian sebelis, sensa licencia dels priors...

3. Item, que si degun moria fora de la ciutat (so es per tot lo territori, sia paure o ric), tot frayre sia tengut de anar ajudar adduere aquels cosses... fach per los dis priors o regidors, tant en temps d'empidimia, quant en tot autre temps.

4. Item, que tot frayre deya esser a las messas, lasquals fem dire los frayres cascun dimenge per los vius et cascun luns per los mors.

5. Item, que tot frayre deya esser a las vespras et aquellas audir la vigilia et el jorn de la conception de Nostra Donna.

6. Item, que tot frayre deya esser als regimens, losquals si fan cascun mes per audir rendre las rasons de las causas que auran governat et alministrat los regidors, et sur de novels, selon la election de tota la compagnia, coma es de costuma; et aqui ordenar de totas las causas que seran necessarias de dever far per la dicha almorna.

7. Item, que degun frayre deya pagar cascun regiment .ij. quars, coma es de costuma per pagar las messas et per augmentament de la dicha almorna.

8. Item, que degun frayre non deya parlar en los regimens, si non que venga per son renc, sensa licentia dels priors.

Qui falhira a las ordenations sobre scrichas, cascun pague per cascuna vegada que falhira et contrafara .ij. quars, sive patacs .iiij., applicados a la dicha almorna, reservada justa et licita excusation.

1. Cette pièce a été découverte, il y a peu d'années, dans les archives de la confrérie de la Miséricorde de Nice, et se trouve maintenant déposée dans la salle du conseil de direction du Bureau de bienfaisance, annexe de ladite confrérie.

2. Les corps, les cadavres.

9. Item, que tot frayre que sera fora de la ciutat, et non puesa ester als regimens, deya pagar la pena : so es los regimens que aura fallit, si non que agues excusacion que non fos en sa libertat, so es que fos detengut.

10. Item, que tot frayre que sera en la ciutat et falhira per tres vegadas de esser als regimens, que aquels sien gitas et expellis de la compaignia, reservada justa et deguda excusacion, et pagant los regimens transpassas.

11. Item, quant a Dieu plasera de mettre fin en qual que sia dels frayres, que tos los autres frayres que adont seran en la ciutat deyan far honor a aquel mort a la sepultura, et anar demudat tot aquel jorn, como si fos son frayre carnal, cascun juxta sa possibilitat; et far dire aquel jorn cascun una messa per l'arma d'aquel mort. Et si per aventura degun falhes al dich ordre, que aquel pague patacs .x., losquals se convertissan en far dire messas per las armas d'aquels per qui seran fachas las falhas, so es a saber dels mors.

12. Item, que si degun frayre fos pausat en enfirmitat o necessitat, los priors et los regidors sian obligas de visitar aquel, encontenent que sabran lo necessitos, et sovenirlo et ajudar juxta la possibilitat de la dicha almorna. Et si per aventura los dis priors o regidors, o qualque sia d'aquels, falhian a la dicha vesitation per tres [vegadas ¹], apres sera estada notificada la causa, que aquels o aquel sian depausas del uffici, et que s'en deya mettre autres o autre, juxta la election de tos les (*sic*) autres frayres; reservada justa et deguda excusacion.

13. Item, que degun frayre non deya moure debat ni question a degun dels autres frayres, si non que premierament o aya notificat et dicha sa querrella als priors o als regidors; et aquo sus la pena de esser privat et expellit de la compaignia.

14. Item, que degun frayre non deya tractar degun mal a degun dels autres, ni a las sieuas causas; mas que si sentia causa deguna que venga en damage o vergogna, que o deya revellar et notificar als priors, et que los priors deyan mettre pax et accordi en totas las differentias que serian de un frayre a un autre, infra .vij. jors. Et si per aventura degun fos desubedient et non volgues estar a l'orde dels dis priors et non volgues pacificar, que aquels sian expellis de la compaignia. Semblantmens, si los priors fossan negligens et percoses en dever mettre pax et accordi en las differentias et debas, et non y aguessan mes pax et accordi infra tres regimens, apres que lur sera estada notificada la differentia, que aquels tals priors negligens et percoses sian privas de lur uffici, et que s'en deya elegir et far autres juxta la election dels autres frayres; reservada justa et licita excusacion.

15. Item, que degun frayre non deya jugar a degun juec, de dat ni de jebis all' isuch ², sus la pena d'un gros per la primera vex que y sera trobat, et

1. Ce mot manque dans le manuscrit.

2. Ce jeu s'appelait aussi en niçard, *ad cysuch*, ou *icat d'essuch*, et en latin *ad exulum*.

dos gros per la segona, et tres per la tersa; lasquals falhas del dich sian messas en brandons de ceyra, losquals servan a las messas que fan dire los frayres en la capella de la dicha almorna. Et, si per aventura, degun traspasses lo dich orde, et non si vuelha coregir, que aquel sia expellit de la compagnia.

16. Item, que degun frayre non deya jurar de Dieu, ni de Nostra Donna, ni dels Sans, furiosament, en vituperii et deysonor d'aquels, sus la pena de pataets .v. per cascun et cascuna vegada, los quals pataes.v.sian messes en la boysola, al servisi de Dieu et dels Sans. Et si per aventura degun volia continuar en jurar, que aquel sia expellit de la compagnia.

17. Item, que degun frayre molherat non deya haver participation carnal ambe outra femena que de sa molher, ni degun frayre non molherat deya haver participation ambe femena maridada, si non que sia publica, sus la pena d'esser expellit de la compagnia.

18. Item, que degun frayre non deya beure en taverna de son estament, si non per compagnia fasent collation, et sus la pena sobre dicha.

19. Item, que tot frayre deya esser et ajudar a la fabrica et reparation de la capella de la dicha almorna, et procurar lo ben, honor et profiech d'aquella, a sa poysansa.

20. Item, que los priors et regidors deyan tenir, governar et guardar totas las causas que son et seran per temps avenir de la dicha almorna, vestimentas sacerdotals, libres, toallas, et generalment tot parament de gleysa, ceyra, instrumens, et totas scripturas, et generalment totas las causas que s'appertengan et pervengan a la dicha capella et almorna; et aquellas si deyan inventarizar et reconoyser cascun an, en presentia de tos los frayres que seran adoncs en la ciutat, lo jorn de la festa de la Conception de Nostra Donna, sota la quala festa la dicha almorna et capella son fondadas, exceptat la boysola la ceyra et lo garniment de l'autar, que se usa cascun dimengue, lasquals causas tenon los regidors. Et si per aventura deguna de las causas de la dicha capella et almorna, inventarizadas et registradas, fossan trasportadas, perdudas, raubadas, o malmenadas per colpa et mal govern dels priors o regidors, que aquels o aquel que seria en defect per sa colpa et negligentia, deyan o deya emendar, pagar et satisfar la perdoa et damage que seria en aquella o aquellas, del lur propri et a lur despens.

21. Item, que degun frayre que sia eyssit de la compagnia, per sa colpa o sens causa sia, o per erguellh, o per fumeya, o per voluntat desordenada et sensa congiet de la dicha compagnia, et aquels tals volguessan retornar en la dicha compagnia, que non sia liciti de dever los receptor, ni recobrar, ni degun frayre non ause parlar, ni requerre per aquels, sus la pena d'esser expelit de la compagnia; car vianda rescalfada non fo jamais bona. Semblantment s'entende d'aquels que seran expellis per traspassament de las ordenansas.

22. Item, que en la dicha compagnia non deya, ni puesca haver plus aut de .xli^{ta}. frayres en nombre; car aqui on ha gran congregation, aqui ha tostemens confusion,

23. Item, que degun, de qual condition que sia, non pueca intrar en la dicha almorna et compaignia fins que premerament en hayan notificat als priors et regidors, et que los dis priors et regidors en hayan conferentia ambe los autres frayres que seran en lo premer regiment que si tenra apres que aquel tal que haura requisit de voler esser en la compaignia, et que la dicha compaignia haya terme de far resposta d'oc o di non, si¹ a un autre regiment etc. (*sic*).

24. Item, de consentiment de los priors et regidors². .Ix. de tos los fraires es stat ordinat che tos los frayres si deyan confessar e preparar a Pascas, a Pentecosta, a Nostra Dona de la Assumption de miech aost e la Nativitat de nostre senior Jhu Crist, he cumenicar ambe bona devotion; altrament sia privat de la compaignia : so es apres dos falhas, a men che aguessa justa occasion o impediment.

Totas las ordenansas sobre escrichas son fachas a honor et lausor de Dieu et de Nostra Donna de Misericordia et al honor et lo bon plaser de nostre prinse et seignor, nostre seignor lo duc de Savoya etc. L'an mil cccclxxxiiij, lo jour .viiij. de dexembre. Prior essent Anthoni Thobia, frayre de la sobre scripcha compaignia de l'almorna de Nostra Donna de Misericordia.

Ant. Thobia 1^{er} prior.

II. — LETTRE MISSIVE DE LOUIS FLOTTE A RAFAEL GALEAN (1488)³.

Jhus, 1488, die 23 julii, in Porto Morizio⁴.

Nobilis hono^{us} fr. cum rec. (reverencia?). Al jor d'uei ay resaupt per lo present portador una vostra letra a la qual breument faray resposta. Deman fara .viiij. jorn n'agui una altra vostra scritta en Avinhon; non vos en ay facht resposta, pensant que fosses partit per Nissa. Ay entendut la causa per que es vengut en Avinhon, per trobar lo senescal de Provensa per lo lenham de la nau que vos dona destorbi, de que m'en greva grandament. M'avisas si ieu voli anar a Nissa : sapias que non es possible que m'en pueca anar al present, per so que monsr^{or} lo comand. mon fr. aras reculhe tos sos blas, es forsa que los mande querre aube sos cavals a las ieras per los camps. Non podi partir que sera entor sant Bertomieu, de que mi greva que non m'en vagua anbe vos, e ayso porres dire a Catin⁵ que ayha paciencia e que non

1. Probablement *sin*.

2. Il manque sans doute *et de*.

3. Arch. di Stato; *Paesi per A e B, Nizza*, Maz. 3.

4. Port-Maurice, chef-lieu de province, Italie.

5. Catherine Busquetti, fille d'Honoré, femme de Jean de Flotte, célèbre dr en droit, marié le 27 nov. 1483, dot 1500 fl. (protocole segr. duc. vol. 125, f^o 370, Arch. di Stato).

si done malenconia de ren, staga alegrament. Dieu gratia stat moto ben. A 26 del mes passat vos scrisi una letra e a Catin, la qual avisava de plusors causas que ela auria pres plaser; si plas a Dieu cora seray a Nissa o cunterai tot. Non altre, mas que Dieu vos tengua en sanitat e vos don so que vostre cor desira. Si ren podi per vos o faray de bon cor. Mons^{or} lo comand. si recomanda fort a vos. Si plas a Dieu, cora seres a Nissa, recomandi mi a tota vostra gent. Scrita en Costha¹.

(*En marge*) Vos recomandi la letra que mandì a Catin
Ludovicus Flote fr. vr.².

(*Au dos*) Nobili domino Rafaeli Galeani in Avie³

III. — INSTRUCTION DU DUC DE SAVOIE EN VUE DE LA VENUE A NICE DU PAPE, DE L'EMPEREUR ET DU ROI DE FRANCE (1538)⁴.

Tenor Memorialis.

Memoria de so que auran a faire mestre Milan Constantin⁵ de Nyce et Johan Degubernatis⁶ de S. Martin⁷, de la part de monseignor en la vâl de Lantosca⁸.

Quant arribatz que seran en cascung desd. luecs losd ichs commissaris, faran demandar los sendegues et aultres principals personâges, as qualz faran assaber comment l'Es^a de Monseignor a agut literas de Roma, contenezz que nostre S. paire lo Papa⁹ ha de venir ayssit a Nyssa per mejanar

1. La Costa, com. près de Port-Maurice.

2. Probablement frère de Jean de Flotte, fils d'Honoré. Le titre de beau-frère qu'il donne à Raphaël Galleani ferait supposer qu'il avait épousé une demoiselle Busquetti, comme Galleani marié à Luquinette Busquetti.

3. Probablement *in Avinione*.

4. L'ordonnance ducal qui précède la circulaire est signée par Ludovic de Musinens, grand écuyer de Savoie, Nicolas de Balbis, seigneur de Vernon, avocat patrimonial général, Aymon de Genève, seigneur de Lullin, gouverneur du pays de Vaud, Jacques de Seyturier, seigneur de Marcynax, Alexandre de Frênev, seigneur de Chuez, maître de l'hôtel ducal. Vient ensuite la liste des délégués nommés, outre ceux déjà indiqués, avec les noms des communes où ces délégués devront se rendre.

5. Fils de Paul Constantin, coseigneur de Châteauneuf.

6. Fils de Nicolas De Gubernatis, de Saint-Martin de Vésubie, qui avait l'entreprise du transport du sel de Nice en Piémont par le col de Fenêtres.

7. Saint-Martin-Vésubie, ch. 1. de c., Alpes-Maritimes.

8. La vallée de Lantosque, ou de la Vésubie, Alpes-Maritimes.

9. Paul III.

et tractar la pax ¹ entre la maestat de l'Imperador et del Rey de Fransa, losqualz se y debvon pareillement trobar per tout aquest mes de mars; et per aquesta causa es necessary, et mond. Sr entende, que se fassa provision et appareil de vyeures en lad. cicutat, per aquellos que en voudran comprar a la venguda desd. Princes.

Et per so mond. seignor manda losd. commissaris per veyre et visitar tous los vyeures que son en los sobredichs luecs, comme son, bladz, vins, carnaiges, formaiges, pollailhas, cyvadas et aultres victuailles.

Pareillement de materassos, linsolz, cubertas, traversins et aultres furnimentz de liechs. So que losd. commissarys en presentia de losd. sendegues desd. luecz visitaran de maison en maison, sensa degung faurir. Et fasent lad. visitation faran comandament de par mond. seignor, particulièrement a aquellos en la man desqualz seran trobas los sobradichs vyeures et furnimentz de liechs, de los tenir pretz au premier mandament de son Ex^{sa}, sensa en ren vendre, transmudar, ni maure; resservant toutaffes la provision e usaige necessaris per aquellos que los han. Et quant sera mandat per monseignor ho desjan far conduire et portar en lad. cicutat de Nyssa los vyeures per los vendre a leur libertat, sensa deguna contradicion et losd. fournimentz de liech per los repausar et mettre en las mans desd. personaiges; et son Ex^{sa} deputerà sufficientz per en rendre bon compte et rason, de sorte que ren non si perda, car son Ex. los fara obligar de rendre lo tout incontinent apres lo desloujament desd. Princes.

Plus losd. commissarys, en cascung desd. luecs, faran faire monstras, en las quallas enrolaran los plus aptes a portar armas, als qualz faran com^t expres de se tenir prestz et en ordre, si non lo son, tant d'armaduras que de habillamentz, al mieulx et lo plus honnestament, a l'honor de leur Princi et d'ellos mesmes, que far si poyra. Et aysso per tout lo xx^{me} jorn deld. present mes, actendut la brevitat del temps.

Et per so que losd. commissarys non poyran venir faire la rellation de leur explect a mond. seignor si prest que seria ben besoing, affin que son Ex^{sa} puesa per temp provisir a tout, tousjours de luech en luec lo mandaran informar per literas de so que y auran trobat, retenent touttafes una parcella generala de tout et de tous los luecs, per en apres la presentar a mond. seignor, quant seran retournas de leur commission; la qualla dilligenteran et expediran lo plus que sera possible, par la raison que dessus.

Faich a Nice, lo x^{me} de mars 1538.

Par le commandement de monseigneur.

Roffier²

Arribat qu'el sera en un cascung desd. luecs, lod. commissary fara demandar los sendegues e aultres principaulx personaiges asqualx fara assaber

1. En dessous on lit *paç*.

2. Jean-François Roffier, secrétaire du duc de Savoie.

comment l'Ex^{sa} de monseignor a agut litteras de Roma, contenez que nostre St Paire lo Pape a devenir ayssi a Nyssa per mesjanar et tractar la paix entre la maestat de l'Imperador et lo Rey de Fransa, losqualz s'en debuon pareillement trobar per tout aquest mes de mars; et per aquesta causa mond. seignor entende, per so que si gros confle de gens non porria bonnement louer en lad. citat, da prepausar de mandar partida desd. trains et chevaulx desd. princes louer alz luecs d'ayssy a l'entour.

Et per so lod. commissary fara commandament de la part de mond. seignor alsd. sendegues et aultres principaulx, qu'ellos ayan a drissar, faire et ordenar tant de lougisses que si poira, en cascung desd. luecz, et los fournir de liechs, estables, fens, pailhas, cyvadas et aultres vieures et causas necessarias per louer, dont aquellos que loueran hou fourniran quelque causa s'en faran honnestament pagar.

Et en cas de necessitat losd. sendegues hauran auctoritat et puyssansa de far prendre de las causas sobredichas la ont s'en trobara, per faire las provisions necessarias en las maisons que seran ordinadas per louer, ambe touttafes discretion et parcella; et responderan los dichs sendegues de so que prendran hou faran prendre, per en apres en far faire la debita satisfaction per aquellos que auran loujat hou prez quelque causa : lo tout a pres rasonable.

Plus, que lod. commissary fassa faire las monstras dels hommes aptes a portar armas, et enrrollera los plus soufficiens, als qualz fara commandament expres de si tenir prestz et en ordre, si non lo son, tant d'armaduras que d'habillamentz, au mieulx et lo plus honnestament, a l'honor de leur prince et de ellos mesmes, que far si pourra, et ayssso per tout lo xx jor deld. present mes.

Plus, fara commandament alsd. sendegues et communitas de far apporter ayssit a Nyssa tant de bosch et de legna per cremar que sera possible, et que commenson incontinent apres lo commandament, et sia portada en plasso per vendre a qui en voudra comprar.

Et per aquest effect mond. seignor entende et mando expressament a tous particulhers et comunas delsd. luecz, que ayan et deyan permectre que se puesa tailhar lad. legna en tous boscs salvaiges en quelque part, que sian communs hou privatz, et particulièrement sensa deguna contradiction; et ayssso tant solament durant aquesta assemblada de princes.

Et mettra per escrich lod. commissary lo nombre des chevalz que porran louer en cascung desd. luecz et de las maisons que seran ordenadas per louer, per poder apres ordenar aquelles que y seran mandas et pareillement apportera lo rolle d'aquelles que aura trobat sufficientz en armas et en tout fara bona diligentia per la rason que dessus.

Faich a Nyssso lo x de mars 1538

Par le commandement de monseigneur.

Roffier

(Protocole du secrétaire ducal Roffier, vol. 161, fo 22 v^o).

IV. — MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR FR. CAPELLO AUX SYNDICS DE NICE
(1555, 15 septembre).

Jo Frances Capel¹, tant humblament che faire podi, supplichi als segnors sendegues e als segnors del venerable conselh, como li ha a Lempea² un aiga, la qualla aiga ven de lous molins conducha per M. Frances Pavia³ en lo terren de la comunità, depuis calant en los nais³, de que la plus granda part de estos nais son en las mieuas terras, et al present lo dich M. Frances Pavia vol abaïssar lo terren de la comunetat per far que ditas aigas non vagon en los dichs nais, que seria grant doumage alla comunitat, pregant los segnors del conselh que li plaisa de mi donar la licentia que ieu puesco conduire detta aiga per lo terren de la comunitat, en lous dichs nais, per lo ben de la communitat et de lous dichs nais. Et ieu sobre dich, ambe la ajuda del Signor, vorria faire ung molin e altres edificis sotta del nai en las nostras terras, si si porria faire, que seria lo ben comun de toute la communitat; e ieu Frances Capel sobredich porria recompensar dicta nostra communitat, li doni lo us de najar et estendre lins et canebes en quatre possessions que hai a Lempea, confrontans tout a l'entour des dits nais et terra de nostra comunitat.

Ren mi apparisa contra M. Frances Pavia, lo qual vol abaïssar dit terren de la comunitat et destourner et moure dicha aiga que non vaga en los dichs nais, que seria grant daumage de totta la comunitat, como es notori, a les supplicant, als dits segnors del venerable conselh, que li plaisa de lo cometre a qui li plaisera, et mi perdonar se ieu sobre dich haguessa dich causas contra las vostras segnorias tenir als expositions, ieu Frances Capel expausi et supplicui als segnors del venerable conselh, vist la visitation per los segnors sendegues et segnors arbitris et parels citadins autres, en lo luec de Lempea, per la conservation des nais, que la plus part son en las mieuas terras, como lous dits segnors sendegues han vist sus lo luec, per scripturas antiquas et modernas, coma li hai quatre possessions, tant en aiga coma en terra, en lo dich luec de Lempea, et que ieu sobre dich doni lo us de najar

1. Il s'agit probablement de Jean François Capello qui mourut, en 1570, en laissant après lui quatre filles : Honorée, mariée avec Guy Peyre; Camille, avec François Hondi; Philippine, avec Erasme Galleani; Valentine, avec Claude Amédée. Il était fils d'Antoine, dont le frère Jean avait été le premier seigneur de Châteauneuf de sa famille; sa mère était Philippine Gioffredo.

1. La plage où, au siècle passé, on creusa le port actuel, appelé encore port de Limpia.

2. Cette famille portait à cette époque et pendant plusieurs générations le nom de *Preliasco* ajouté au sien. L'individu nommé était fils de Jean de *Preliasco alias* de Pavia. C'était une famille de riches négociants, orfèvres au siècle précédent.

3. Les fosses destinées à faire rouïr (anc. français *naiser*) le chanvre.

et estendre en dictas quatre possessions, en aquella sorta coma dimenegue anen expausar et supplicar⁴ al venerable conselh, pregant et supplicant, per lo ben comun de tous en general, che plaisa als dits segnors del venerable conselh de mi donar licentia de metre l'aiga et maintenir, que ven des molins en los nais per lo terren de la comunitat, et far comandar a Mr Frances Pavia, que non deva plus abaissar ni toquar en lo valat que ha fach en lo terren de ditta comunita, car el non manca de lo cavar de bada, los segnors sendegues li han annunciat novum opus et el si vol farlo reo contra nostra comunitat.

Qui quidem domini Sindici et Consilarii, habita per eos consideratione ad ipsa exposita etc., licentiam dederunt sub his verbis¹.

Donan licentia al dit messier Frances Capel de pigliar toutas las aigas que tombont en lo terren de la Comunita, qual es a Lempea, so es del molin de Pavia en bas, et dictas aigas condurre alla volta del nai, ont si solon najar tous lins et canabes et alla volta della graveta, ont li semblara, et li donar salhida, li anant o venent, ont li semblara; ambe pati e condition que non puesca plus attoca las aigas que sont al present.

Secondament, que deva far dict Capel, a son despens, ung pontin de legna o ambe peiras, sobre lo qual las gens et bestias puescan passar sobre lo valat, per anar en la grava de Lempea et aquello intretinent sempre mais, et non lo intretrent, que si puesca rompre l'aiga de fach, sensa incors de pena.

Tertio, que lo dict messier Frances non puesca ocupar lo terren de la comunita, et, reservat lo valat, farli atto degun en dict terren pregiudiciable; qual valat sera de larg de ses pols².

Item, que degun non aia de baissar dictas aigas en dict terren de la comunita, oltre la voluntat de dict Capel, ni si accostar de las roquas de levant en la grava per li far valat degun, per destornar las aigas de cent et cinquanta passas de larc.

Item, que sia licit als citadins et abitans de najâr lins et canebes en dicts nais perpetualament, et aquelos estendre en las terras de dict Capel sensa alcun impediment ni prohibition alcuna, reservada a dict Capel et los sieus, en dictas sieuas terras, una cartairada intiera de terra per far ung pauc de ortet; et que dict Capel, et lous sieus, haian da donar et laisser en dicts nais d'aiga a sufficientia per najar los lins et canebes des citadins et abitants.

Et sub premissis pactis, conditionibus et reservationibus, etc³.

E. CAIS DE PIERLAS.

4. Probablement *aven et pausat et supplicat*.

1. Les syndics qui signent à cette délibération du conseil de ville sont : Milan de Constantin, coseigneur de Châteauneuf ; Jacques Amédée, Honoré Claretti, Antoine Masson.

2. Probablement *palms*, largeur naturelle d'un petit canal, *valat*.

3. Cet acte se trouve en copie moderne à la Bibliothèque royale de Turin, *Mss. di Storia Patria*, vol. 420, f^o 112.

ÉTYMOLOGIES FRANÇAISES

ENSOUILLE

Le mot *ensouille*, un terme de marine, désigne la cordelette qui retient le bout de la drosse du gouvernail des bateaux foncets. L'*Encyclopédie* de Diderot est le premier recueil où il ait trouvé place; depuis, plusieurs dictionnaires, notamment celui de Littré (qui porte dans la définition *crossé* au lieu de *drosse*), l'ont altéré en *ensonaille*. Le *Dictionnaire général* indique avec réserve un rapprochement entre ce mot et le verbe *ensoyer* : il n'y a guère d'apparence. Le sens de « cordelette » doit plutôt faire rattacher *ensouille* à l'ancien français *seuwe*, *soue*, corde, dont il sera question ci-dessous, à propos d'un autre dérivé, *suage*. Toutefois, il est étonnant qu'on ne trouve pas le simple **souaille* : la glose so cale = *souaille*, qui est donnée dans l'édition Favre de Du Cange d'après un manuscrit de Lille, doit être corrigée en focale = *fouaille*. Ce n'est donc que sous toutes réserves que je propose de rattacher *ensouille* à *seuwe*.

ESSE, EUSSE

Esse est la transcription du nom de la lettre *s*, qui a passé à différents objets en forme d'*s*. Littré et, avant ou après lui, tous les dictionnaires mettent au premier rang de ces objets la « cheville de fer tortue placée au bout de l'essieu d'une voiture pour empêcher la roue de sortir de l'essieu ». Or l'*esse* d'un essieu ne rappelle que de fort loin la forme de la lettre *s*. En tant qu'appliqué à cet objet, *esse* a pris, par étymologie populaire, la place de l'ancien mot *heusse*, qui est fort pertinemment défini par Nicot : « *Heusse* est la cheville de fer, plate et large par en haut et ronde en bas, laquelle passe à travers la happe et les bouts de l'aisseul sortans hors le museau des

moyeus des rouës et les contretient qu'elles ne s'eschappent dudit aisseul ».

M. Godefroy a réuni de nombreux exemples de *beusse*, cheville, en ancien français¹. Je crois — et je l'ai déjà dit dans le *Dictionnaire général* — qu'il faut reconnaître le même mot dans le terme de marine *beuse* « piston d'une pompe ». Quant à l'étymologie, je propose de voir dans le français *beusse* le pendant de l'italien *elsa*, c'est-à-dire l'ancien haut-allemand *helza*, garde de l'épée. *Heusse* s'applique spécialement à la cheville de fer qui traverse de part en part l'essieu d'une voiture, et qui est, d'une certaine façon, comme la garde de l'essieu. Je n'ai pas besoin de rappeler ce que c'est que le *beut* ou *belt* de l'épée de nos anciens chevaliers : M. Salmon l'a récemment précisé². Mais je ferai remarquer que *beusse* s'écrirait mieux *beuce*, comme le montre la forme normanno-picarde *beuche* ou *euche*, et que la présence d'un *ç* convient bien au *z* du haut-allemand : cf. *eschicier*, en picard *eschichier*, du haut-allemand *slizan*.

LENTE

M. Meyer-Lübke place sans observation le français *lente* à côté du roumain *lindina*, de l'ital. *lendine*, de l'espagn. *liendre* et du portug. *lendea*, qui remontent au lat. pop. **lendine*, classique *lendem*³. Il est certain que **lendine* peut seul expliquer le provençal *lende*, et que parmi les dialectes français il en est, comme le berrichon, le blaisois et le namurois, qui disent aussi *lende* et remontent effectivement à **lendine*. Mais pourquoi le français propre a-t-il un *t* et non un *d*? La forme *lente* est déjà dans le *Roman de la Rose*, où elle rime avec *entente*⁴. Faut-il admettre en lat. une confusion entre *lens*, *dis*, *lente*, et *lens*, *tis*, *lentille*, d'où en lat. pop. **lentine* à côté de **lendine*? Cela me paraît peu vraisemblable. En outre, en

1. La série se termine par deux exemples de *l'ousse* ou *l'ousse* de l'œil (dont l'un est de Brantôme), ce que M. Godefroy traduit par « coin »; dans ces deux exemples nous avons à faire au provençal moderne *usso*, sourcil, dont j'ignore l'étymologie.

2. *Romania*, 1893, p. 547.

3. *Gramm. des lang. rom.*, t. II, p. 24.

4. Vers 18044-5, cités par Littré.

français propre, je crois que *lentine aurait abouti à *lentre, comme *coffre*, *diacre*, *ordre*, *pampre*, *timbre*. On peut objecter *aronde* < *hirundine*, mais l'étymologie n'est pas sûre, car le provençal *yronda*, chez Bernard de Ventadour, permet de supposer en lat. pop. **hirunda*. Le franç. *lente* s'expliquerait fort bien si l'on supposait en latin une déclinaison populaire **lendite*, à côté de **lendine*. M. Meyer-Lübke cite précisément **inguite* et **termite*, qui se sont formés concurremment avec *inguine* et *termine* (cf. plus bas *tertre*). D'autre part le limousin *lenze*, employé parallèlement à *lende*¹, ne peut guère s'expliquer que par **lendice*, ce qui, à côté du latin classique *lendem*, complète la gamme **lendine*, **lendite*, **lendice*.

LINGUE

« LINGUE, s. f. Espèce de lotte allongée. || Poisson du genre gade, que l'on sale comme de la morue. *Etym.* lat. *lingua*, langue, à cause de la forme. » (Littré).

En réalité, le mot *lingue* ne s'applique qu'à un seul poisson, le *lota molva*, espèce du genre *gadus*. Le genre féminin du mot *lingue* est dû à l'influence de la terminaison plutôt qu'à une raison étymologique. Le dictionnaire français-allemand de Mozin (1812), à l'imitation de celui de Trévoux, où *lingue* est enregistré en 1752, le fait du masculin ; il est vrai que le mot est donné comme féminin dans le *Dictionnaire du commerce* de Savary (1723). L'étymologie de *lingue* n'a rien à voir avec le lat. *lingua*. Il est apparenté à l'anglais *ling* (anciennement *lenge*), au hollandais *leng*, à l'Allem. *länge*, à l'islandais *langa*, etc., qui ont le même sens et qui se rattachent peut-être à *lang*, long. Dans la *Manière de langage* composée en Angleterre à la fin du quatorzième siècle et publiée en 1871 par M. P. Meyer, se trouvent mentionnés comme poissons « lucas, *leynge*, treyte² ». Dans ce cas particulier c'est bien l'anglais qui a donné naissance à ce *leynge* plus ou moins français. Mais il serait hasardeux d'affirmer que le mot *lingue*, qui s'emploie couramment aujourd'hui sur les côtes françaises de la Manche, vient de l'anglais plutôt

1. Chabaneau, *Gramm. lim.*, p. 75.

2. *Revue critique*, année 1870, 2^e sem., p. 393.

que du flamand ou du hollandais, pour ne rien dire des idiomes scandinaves.

LOINSEAU

Ce mot de l'ancien français, qui signifie « peloton de fil », est encore dans Cotgrave ¹, et beaucoup de patois l'ont conservé. On trouvera dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy l'indication des nombreuses variantes que présentent les textes du moyen âge, et dont voici les plus caractéristiques : *loinsel*, *loincel*, *loncel* (ou *loucel*?) *loicel*, *loissel*, *luicel*, *luissel*. Aujourd'hui, d'après M. Godefroy, le rouchi dit *louseau*, le wallon *lonbai*, le namurois *loncha*, le picard *loinseau*, le normand *linssel* ou *lissel*, le guernesiais *ellunse*². Les glossaires latins-français du moyen âge traduisent ordinairement *glomus* ou *globus* par le mot dont il est question, et semblent nous solliciter à l'étymologie **glomiscellum* > *loncel*, **glocicellum* > *locel*³. Pour la chute du *g* initial, on peut prendre exemple sur *loir* et sur *lise* (d'où *enliser*), sans parler de quelques cas analogues qu'on trouve au delà des frontières de la Gaule⁴. Mais comment expliquer la présence de l'*i* dans la grande majorité des formes? Il est bon de faire remarquer d'abord que **glomicellum*, ou plutôt **glomiscellum*, a pignon sur rue en Italie, aussi bien que *glomum* > *ghiamo* : le véronais *gomissell* et le romagnol *gminsell* en font foi pour le

1. Thomas Corneille, dans son *Dict. des arts* (1694), et Trévoux donnent aussi *luissel*, peloton de fil, mais comme mot d'ancien français; il leur vient du *Tresor* de Borel, qui l'avait relevé dans l'*Ovide moralisé*.

2. M. H. de la Blachère, dans son beau livre sur *La Pêche et les Poissons* (Paris, Delagrave, 1885), donne encore *lisseau*, « synonyme de *peloton* pour les laceurs de filets ». Littré a un article *lisseau*, où on lit : « nom donné dans quelques ateliers à un peloton de fil ou de ficelle. » — Le guernesiais *ellunse* doit peut-être son *ell* à l'influence de l'anglais *claw* ou *clue*, qui a le même sens.

3. Aux exemples que cite M. Godefroy il faut ajouter celui que Carpentier a inséré dans Du Cange : « *Glomus*, *linsel* (corr. *luisel*?); *glomiscellus*, petit *linsel* (corr. *luisel*?). » Dans le dictionnaire même de M. Godefroy, à l'article *moncel*, on lit : « *Globus*, *luixel de fil*. Gloss. de Salins. »

4. On sait que pour l'espagnol et le portugais la réduction de *gl* initial à *l* est normale : il est donc tout naturel que **globellum* ait donné l'espagnol *ovillo*, issu d'une forme préhistorique **lovillo*, et le portugais *novello*, pour **lovello*. M. Cornu a signalé la graphie *lobellum* pour *globellum*

sens comme pour la forme¹. Je lui crois même quelque bien dans le Midi de la France, où Mistral lui attribue *camussen* et *grumiceu*, ce qui se peut accepter sous bénéfice d'inventaire². Enfin, l'ancien français a possédé une forme qui ne figure pas dans Godefroy et dont il faut tenir le plus grand compte : *lemoissel*, *lemuissel* ou *lemussel*³. Elle postule clairement *glomuscellum.

Pour en revenir à *loinseau*, il faut noter avant tout que c'est un mot picard. « *Un loinseau de fil Picardis, ploton Francis* », dit le dictionnaire français-latin de Robert Estienne et, après lui, le *Thresor* de Nicot. Or *glomiscellum n'aurait pu donner en picard que *lonchel*, comme *monticellum *monchel*, *follicellum *fauchel*, *navicella nachele*, etc. En partant de *glomuscellum on aura à la fois l'explication de l'*i* et de l'absence du son picard *ch*. On peut s'assurer facilement que le groupe *sc*, devant un *e* ou *i*, est rendu ordinairement en picard par *iss* et non par *sch*. Voici quelques exemples : *fascellum *faissel*, *fiscella *feissele*, *piscionem *peisson*, *pisson*, *vascellum *vaiissel*⁴. Il en résulte que *lemoissel* et *loinsel* forment un doublet. Par suite, *loissel*, *luissel* doit remonter à *globuscellum.

dans certains manuscrits d'Isidore de Séville (*Grundriss der rom. Phil.* I, 760). Il est curieux de trouver dans Du Cange *lomellum* pour *glomellum, mais la date du texte où se trouve cette forme, 1353, lui donne peu de valeur. — Dans le domaine français, on peut rapprocher de l'accident arrivé au *g* de *glomus*, *glirem* celui du *g* de *subgrunda* : en effet, l'ancien français *sovrunde* repose sur *subrunda.

1. Meyer-Lübke, *Ital. Gramm.*, p. 164. — Cette forme *glomiscellum repose sur *glomis, *eris*, au lieu de *glomus*, *eris*, d'après *pulvis*, *eris*.

2. Le bordelais dit *gloumechèc*, ce qui semble appuyer *glomiscellum. Au moyen âge on trouve *grumycel* dans le vocabulaire provençal-latin publié récemment par M. Alphonse Blanc (*Revue des langues romanes*, 1891, p. 70), ce qui suppose *grumiscellum : non seulement il y a eu fusion de *grumus* et de *glomus*, mais *grumiscellum est modelé sur *glomiscellum.

3. Texte latin du règne de Philippe-Auguste, où on lit : *decem globi, id est, lemusselli de filo; duo lemoisselli fili; duos lemoissellos fili*. Ce texte a été signalé par Carpentier, qui a institué un article *lemoissellus* à insérer dans le *Glossarium* de Du Cange. Il a rarement eu la main aussi heureuse.

4. Quelques textes de basse époque donnent *faschel* (dans Godefroy); d'autre part, on trouve dans les patois actuels *picbon*, *vaché*; mais c'est là, si

Tout cela est de conséquence, comme je le ferai voir plus loin aux articles *rinseau* et *ruisseau*.

MURGER

« MURGER, s. m. Terme provincial. Monceau de pierres de toute nature. || En Brie et en basse Bourgogne on dit *merger*. » (Littré). On trouvera des exemples du moyen âge dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy, articles *murgier*, *murgiere* et *murgis*. La forme française nous conduit en droite ligne à un type du latin vulgaire **mūricarium*, dérivé de *mūrex*. En latin, *mūrex* désigne le coquillage dont on tirait la pourpre; comme ce coquillage était hérissé de pointes, le mot *mūrex* est appliqué, au figuré, à une pointe de rocher, à un récif, à un caillou pointu, etc., par les auteurs classiques. Il est facile de concevoir comment on est venu à appeler **muricarium* un monceau de pierres accumulées au hasard et présentant, par suite, des saillies en tous sens. D'ailleurs le français *murger* n'est pas isolé pour représenter *mūrex* dans les langues romanes avec ce sens particulier. M. Meyer-Lübke a déjà signalé l'italien dialectal *morga* (Abruzzes), tas de pierres¹. L'italien classique dit dans le même sens *muriccia*, qui correspond à **mūricea* : la substitution de **muricem* à *mūricem* ne fait pas question.

OYEN

« *Oyen*, s. m. Nom, en Lorraine, des semailles, des grains d'hiver, en octobre et en novembre. » (Littré).

Oyen est une mauvaise orthographe pour *wayin*, forme que prend dans la région de l'Est le français *gain*, second élément du mot *regain* (cf. Godefroy, *Dict.*, v^o *gain*). L'étymologie de ce mot *gain* sera étudiée sous la rubrique *regain*.

je ne me trompe, un développement postérieur de l's mouillée du moyen âge, comme dans *bacher* ou *bachi*, au moyen âge *baïssier*, dans *laïcher*, au moyen âge *laïssier*, etc. J'interprète de même *louchel* (corr. *lonchel*?) à Béthune en 1539 (dans Godefroy) et le namurois *loncha*.

1. *Gramm. des lang. rom.*, II, p. 466.

REGAIN

Diez a rapproché *regain*, qui se trouve en anc. franç. sous la forme simple *gain*, plus anciennement *gaïn*, de l'italien *guaima*, qui a le même sens ; il en a conclu que *gain* (dans *regain*) était différent de *gain*, anciennement *gaain*, *gaaing*, substantif verbal de *gagner*, et devait s'expliquer par la combinaison du radical *waid- de l'allemand moderne *weide*, fourrage, avec le suffixe latin -imen. Cette manière de voir a été adoptée délibérément par Scheler et par M. Brachet ; mais M. Kœrting ne l'enregistre qu'avec un « peut-être »¹. Littré confond *gain* (dans *regain*) avec le subst. verbal de *gagner*. M. Cohn, dans son étude sur les changements de suffixe, soulève des objections contre l'italien *guaima* et cherche à montrer que *gaïn* peut fort bien venir de *gagner*². Enfin, M. Meyer-Lübke considère l'italien *guaima* comme emprunté au français *gaïn* au même titre que *profin* de *provin*, c'est-à-dire sans souci de la forme primitive du suffixe, et il n'admet pas l'existence en français d'un suffixe -in correspondant au latin -imen, puisque *nourrain*, seul exemple qu'il cite, n'est pas une création nouvelle, mais le représentant de *nutrimen*³. — Je crois, malgré tout, que Diez avait vu juste, et je vais m'efforcer de le prouver.

1° *gaïn*, *regain*, et *gaaing*, *gain*, sont très distincts en anc. français, car le premier rime en *in* et le second en *aing*.

Exemples, à la rime, de *gaïn*, *regaïn* :

Gastiaus et *vin*

Et gras fromages de *gain*.⁴

(Chrétien de Troyes, *Erec*, 3127.)

Si a veü en une pleigne

Berbiz qui paissoient *gaïn*,

Et entr'eles fu dan *Belin*.

(*Renart*, VIII, 176.)

1. *Lat.-rom. Wörterb.*, n° 8874.

2. *Die Suffixwandlungen*, p. 67 et 177 note.

3. *Gramm. des lang. rom.*, II, p. 532-533.

4. Cette expression est encore usitée en Champagne, où l'on dit, par une amusante étymologie populaire, *fromage de grain*. (Tarbé, *Patois de Champagne*, II, 181.)

Et li morsaus de cel *engin*

Fu de fromage de *gain*.

(*Ibid.*, X, 437.)

Primes dona dame *Cain*

Do premier et do *regain*.

(Étienne de Fougères, *Livre des Man.*, 745, Kremer.)

Exemples de *gaaing* :

Cligés neporquant sanz *mchaing*

Part de l'estor a tot *guchaing*.

(Chrétien de Troyes, *Cligés*, 3607; même rime
aux vers 3405-6.)

N'i out gaires Franceis qu'en turnast sanz *mahaing*,

E mainz en i remest ki puis n'entra en *baing*;

Franceis orent grant perte e Normant gaant *gaaing*.

(Wace, *Rou*, II, 804.)

2° La terminaison de *gain* représente-t-elle le lat. *-īnum* ou *-īmen*? C'est ce qu'il est à peu près impossible de prouver directement, car de bonne heure la phonétique et l'orthographe françaises ont confondu *m* et *n* à la finale. On notera cependant que l'un des meilleurs manuscrits de l'*Erec* écrit *gaim*¹, et le manuscrit de Soissons de Gautier de Coincy, *waym*². Mais la dérivation fournit un contrôle encore plus sûr. Diez a déjà cité le rouchi *waimiau*, *regain*³. On peut y ajouter l'ancien verbe *regaimmer*, dont notre *regain* actuel doit sans doute être considéré comme le substantif verbal⁴ :

Quar je floris quant il iverne

Et quant il fait esté je *rime* :

Emi! contrepoil *rewaïme*.

(J. Bodel, *Congés*, 199.)

Et coroucier a lui *mëisme*,

Et ce toz jors li *regaisme*.

(Rutebeuf, *Voie de Paradis*, v. 241-2 : 3^e éd.
Jubinal, III, 178-9.)

1. Éd. Fœrster, var. du vers 3128.

2. Cité par Godefroy, v^o *gaaïn* : dans cet article sont confondus *gain* et *gaaing*.

3. Cf. le verbe *rewaimmcler* (lire *rewaïmmcler*?). dans Godefroy.

4. J'emprunte ces deux exemples au dictionnaire de M. Godefroy, art. *regaaïgnier*; M. Godefroy signale fort à point le verbe *regaimmer*, repousser, usité en Morvan.

A côté de *gaimel*, substantif dérivé avec le suffixe *-ellum*, représenté par le rouchi *waimiau*, nous avons l'adj. *gaimal*, avec le suffixe *-alis*. Rabelais a fait aux prés *guimaux* de l'ouest une notoriété suffisante pour que je n'insiste pas¹ : « *Prez guimaux* sont prez qui portent herbe deux foys l'an », *Garg.*, 4².

La forme primitive est donc sûrement *gaim*.

3° Le français n'a-t-il, comme le laisse croire M. Meyer-Lübke, aucun autre mot à mettre au compte du suffixe *-im*, lat. *-imen*? Dans sa grammaire, Diez ne cite que *gaim* et *arsin*. Je ferai remarquer que *venenum* est devenu **venimen* (peut-être sous l'influence directe de *crimen*), d'où *venin* (anc. franç. *venim*), *venimeux*, *envenimer*, etc.³, que *sagina* a, presque partout, cédé la place à **sagimen*, d'où *sain* (de *saindoux*), anciennement *sain*, et les dérivés *ensaïmer* (voy. *ensimer* dans Hatzfeld-Darmesteter), *essaïmer* (voy. *essimer*, *ibid.*), *saïme*, *saïmer*, *saïmeoire*⁴; que *farcimen* a pris la place de *farciminum*, d'où *farcin*⁵; que **capulimen* est assuré par la forme *caplim*, si fréquente dès l'époque de Charlemagne dans le *Polyptique* de Saint-Germain-des-Prés; que *alevin* est attesté si anciennement⁶ qu'il est impossible d'y voir une faute pour *alvein* et de ne pas admettre en lat. pop. **allevimen*. Je serais assez porté à reconnaître le même suf-

1. Je rappelle seulement que Ménage a proposé *guimaux* < **bimales*, et que Le Duchat a rattaché *guimaux* à *regain*, mais sans trouver le joint.

2. Cf. l'art. *gaigneau* du dictionnaire de M. Godefroy. Dans le plus ancien exemple, de 1366, la leçon *ganneau* doit indubitablement être corrigée en *gaimneau*.

3. M. Meyer-Lübke, *Gramm. des lang. rom.*, I, p. 125, et M. Cohn, *Die Suffixwandlungen*, p. 222, ne voient dans *venin* que la substitution du suffixe *-inum* au suffixe *-enum*, ce qui ne rend pas compte de la dérivation; beaucoup de formes des patois méridionaux appuient l'existence de **venimen* et même de **venumen*.

4. Cf. Cohn, *Die Suffixwandlungen*, p. 57. M. Meyer-Lübke, *Gramm. des lang. rom.*, II, p. 438, me paraît mal inspiré d'attribuer au français moderne la dérivation avec *m* et de la considérer comme futive.

5. Il est plus naturel d'admettre **farcimen* que **farciginem*: M. Meyer-Lübke hésite entre les deux (*Zeitschr.*, VIII, 236).

6. Cf. G. Paris, dans *Romania*, 1889, p. 132-135. On s'étonne de ne pas trouver ce mot dans le livre de M. Cohn.

fixe non seulement dans *arsin*¹, et *gain*², mais dans *crottin*, *foursin*, *frapin*, *fretin* et *revolin*³.

4° Parallèlement au français et à l'italien, le provençal nous offre *gaïm*, qui manque dans Raynouard :

Bel m'es quan son li fruich madur
E reverdejon li *gaïm*.

(Marcabru, ms. A, *Studj di fil. rom.*, III, p. 88.)

Ce n'est pas le seul représentant dans cette langue du suffixe -imen : sans parler de *noirim*, bien connu, les anciens textes offrent *aguçim*, pointe, qui est dans Raynouard, et *revolim*, tourbillon, employé par Marcabru. En outre, je restitue sans hésitation **azim* < **acimen*, d'après le prov. moderne *asima*, agacer les dents. Dans l'Ouest, -imen paraît avoir supplanté -umen dans les mots gascons comme *fresquin*, *sanbagin*, etc. La forme *revolim* dans Marcabru n'est peut-être qu'un gasconisme pour **revolum*, mot qu'on ne trouve pas en ancien provençal, mais dont l'existence n'est pas douteuse (cf. Mistral, *revoulun* et le français *revolin*, qui, n'étant pas attesté très anciennement, pourrait bien avoir pris la place d'un **revolum* primitif).

RINCEAU

Depuis Nicot et Caseneuve, qui ont expliqué *rinceau* ou *rainceau*, comme un diminutif de *rain*, rameau, personne, que je sache, ne s'est inscrit en faux contre l'étymologie **ramicellum* > *raincel*. Elle est pourtant inexacte. **Ramicellum* aurait donné **rancel*. Supposer que l'on a dit *raincel* au lieu de **rancel* sous l'influence de *rain*, c'est perdre son temps. Il y a dans le dictionnaire de M. Godefroy, soit pour ce mot, soit pour ses dérivés, une cinquantaine d'exemples : les plus anciens et les plus nombreux (33 sur 49) sont unanimes à écrire le mot

1. M. Meyer-Lübke, *Gramm. des lang. rom.*, II, p. 532, considère *arsin* comme une altération de *arsain*, mais cette dernière forme ne se présente jamais en ancien français.

2. M. Meyer-Lübke, *Gramm. des lang. rom.*, II, p. 541, déclare que la terminaison « du fr. *butin*, *échevin*, *jardin* et de l'a. fr. *gain* était déjà propre aux primitifs germaniques ». Cette assertion me paraît risquée.

3. M. Uhlrich a proposé **putrimen* > *purin* (*Zeitschr. für rom. Phil.*, XI, 557), mais je repousse énergiquement cette proposition

par *s* et non par *c*; quelques-uns écrivent par *sc*; il n'y a aucune trace, dans les textes picards, de la notation par *cb* qui s'imposerait si le mot venait de *ramicellum, ou s'il avait été tiré postérieurement de *rainm*. Je crois pouvoir m'autoriser de ce qui a été dit plus haut à l'article *loinseau*, pour proposer l'étymologie *rainssel* < *ramuscellum. On sait que ramusculus existe en latin : la substitution de -ellus à -ulus est un fait normal, et la concordance de l'italien *ramoscello* avec le français *rainssel* assure la haute antiquité de *ramuscellus. A côté de *rainssel*, l'anc. français a *rameissel* que M. Koschwitz, dans le glossaire du *Voyage de Charlemagne à Jérusalem*, explique par le latin populaire *ramiscellus; cette dernière forme ne peut s'accepter que comme un schéma, ce qui revient à dire, avec M. Meyer-Lübke¹, que *rameissel* a été fait d'après *arbreissel*, arbrisseau.

RUISSEAU

L'étymologie *ruisseau* < *rivicellum, que Diez a empruntée à Ménage, a été combattue par MM. Fœrster² et Grœber³, mais ils n'ont pas réussi à asseoir quelque chose de définitif à sa place. M. G. Paris a proposé *riviscellum⁴, qui est bien près d'être satisfaisant : on peut en effet admettre le développement *rivicsellu, *ric'csello, *riuissel, *ruissel*. Mais, d'une part, il est difficile de rattacher *riviscellum à la morphologie normale; de l'autre, les formes de l'ancien français *roissel*, *rossel*, sur lesquelles M. Fœrster a attiré l'attention, restent inexplicables. On a, je crois, une meilleure base avec *rivuscellum, *riuicello, *rioissel, *roissel*. La réduction de *ioi* à *oi* peut être rapprochée de celle de *cui* à *ui* dans *cruï* > *credui, *bui* < *bibui, *dui* < debui, etc⁵. La forme normale serait donc *roissel*; les formes secondaires *ruissel*, *russel*

1. *Gramm. des lang. rom.*, II, p. 594.

2. *Zeitschrift für rom. Phil.*, V, 96.

3. *In Memoria di N. Caix e U.-A. Canello*, p. 48.

4. *Romania*, XV, 453.

5. Je ne vois pas de raison pour ne pas admettre une réduction analogue dans l'italien *ruscello*, pour *riuicello; l'hypothèse d'un emprunt au français *ruisseau*, mise en avant par Diez, n'est pas vraisemblable.

seraient dues à une réaction du simple *rui*, *ru* (pour *riu*), de *rīvum*. La formation de **rivuscellum* s'explique si l'on admet qu'il a existé en latin populaire un neutre **rivus* : plusieurs exemples de *rivora*, relevés par Du Cange dans les *Scriptores Gromatici*, permettent de le croire.

SEU

Littre a enregistré sous la forme *soue* un substantif féminin qui signifie « étable à porcs » et qui est très répandu dans les patois français. On trouvera dans le dictionnaire de M. Godefroy, à l'article *sou*, plusieurs exemples du moyen âge, et, à la fin, la répartition géographique des formes *seu*, *sou* ou *so*, usitées dans les patois. M. Horning a vu juste en rapprochant du franç. *seu* le provençal moderne *sout*, qui a le même sens¹ ; le rapprochement est d'ailleurs fait par Mistral. Mais il n'est pas possible d'accepter, comme le fait M. Horning, l'étymologie par le latin *sūdis*, *pieu*, indiquée par Du Cange. Si, en effet, le français s'en accommode, le *t* du provençal proteste² : *sūdem* aurait donné *so*, *sou*, comme *pedem* *pe*, *fidem* *fe*, etc. Il faut remonter à *sūte*, *sōte*, qui est précisément la forme qu'offrent les meilleurs manuscrits de la Loi salique : « Si quis suturem (sotem) cum porcis incenderit³ ». Du Cange a mis en cause aussi l'allemand *suten*, c'est-à-dire *sautenne*, proprement « aire à cochon ». Le manuscrit d'Este de la *Loi salique* a précisément comme glose : « Sute : id est ara (corr. area) porcorum⁴ », et le manuscrit 10 écrit une fois *sutenn* (II, 3) et une fois *sudenn* (XIX, 8). Il serait oiseux de se demander si le francique *sutenn*, accentué sur le premier élément composant, conformément à l'accent germanique, a pu être romanisé en *sute*, car le vocalisme apporte un obstacle insurmontable à

1. *Zeitschr. für rom. Phil.*, XVIII, 229.

2. *Sout* est féminin en provençal (excepté en béarnais), et *la sout* a donné naissance à une forme secondaire *la soulo*, usitée dans l'Hérault, d'après Mistral.

3. *Lex Salica*, XVI, 4 (ou 3), éd. Hessels (Londres, 1880). Je cite ce passage de préférence à II, 3 (*Si quis porcellum de sute furaverit*), parce que II, 3 est une addition postérieure.

4. Éd. Hessels, index, v^o *sutis*. Les gloses de ce manuscrit n'ont pas grande valeur, en général, car elles datent du xv^e siècle seulement.

cette hypothèse hasardeuse¹. En effet, l'ancien germanique *su*, cochon, truie, en allemand moderne *sau*, a un *u* long.

En résumé, le français *seu* et le provençal *sout* ne peuvent venir du latin *sūdem*, « pieu ». Ils viennent d'un mot *sōtem* (*sūtem*), qui apparaît dans la *Loi salique* et dans quelques formules mérovingiennes², et dont l'origine reste à trouver.

SUAGE

Litré a distingué deux mots *suage*. A *suage* 1, qu'il tire du verbe *suer*, il attribue deux sens différents : 1° humidité d'une bûche sortant par les deux bouts à la chaleur du feu ; 2° action d'enduire un vaisseau de graisse ; cette graisse elle-même ; ce que coûte le graissage d'un vaisseau. Il ne faut pas réfléchir longuement pour comprendre que le sens 2° n'a rien à voir avec le sens 1°, ni, par suite, avec le verbe *suer* : le *suage* d'un vaisseau, c'est l'action de lui donner le *suif*, de le *suiver*, comme on dit en termes de l'art³. Ceci dit, j'arrive à *suage* 2, qui fait proprement l'objet de cet article.

Litré ne donne ni historique, ni étymologie. Il indique quatre sens, assez mal agencés : 1° partie carrée du pied d'un flambeau qu'on appelle doucine lorsque le pied du flambeau est rond ; 2° petit ourlet sur le bord d'un plat ; 3° outil de serrurier pour forger les pièces en demi-rond ou triangulaires ; 4° enclume sur laquelle on fait les rebords d'un chaudron. Ce mot *suage* 2 n'est autre que l'ancien français *souage*, si fréquent dans les inventaires. M. Godefroy en a réuni beaucoup d'exemples, et, s'il n'a pas établi de rapprochement avec l'article *suage* de Litré⁴, il a du moins donné une bonne définition : « Moulure.

1. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que le manuscrit 10, base de l'édition Herold (1557), a disparu ; les leçons *sudenn*, *sutenn* me font l'effet de corrections introduites de parti pris par Herold, d'autant plus qu'elles sont accompagnées de notes d'appel restées sans réponse, l'édition paraissant n'être pas achevée.

2. *Formule*, éd. Zeumer, p. 5, 17, 23, 175 et 196. Partout les manuscrits ne connaissent que la forme avec un *d* ; en outre, le mot paraît s'appliquer non à la *seu* du cochon, mais au cochon lui-même.

3. Voir un exemple ancien de *suiver* dans le dictionnaire de M. Godefroy, v^o *fierner* (corr. *sieuver*).

4. Litré lui-même, qui a un article *souage* (comme terme d'art du moyen âge), n'a pas indiqué le moindre rapprochement.

sorte de renflement en forme de tore ou de doucine, dont on décorait les pieds des coupes, aiguïères, flambeaux, et aussi les bords des bassins et des vases. »

Je propose de voir dans *souage* un dérivé de l'ancien français *seuwe*, corde. Les rapprochements sémantiques abondent. Le latin *torus* signifie à la fois « corde » et « tore ». Le français *cordou* s'applique non seulement à la « bande de pierre arrondie qui règne le long d'un mur, d'un bâtiment » ou au « bord façonné qui règne autour d'une pièce de monnaie », mais au rebord du goulot d'une bouteille, dit aussi *cordeline*². On désigne aussi sous le nom de *cordelette* une « élévation longue et étroite qui règne le long d'une coquille ». Enfin, ce qui est plus topique encore, les tailleurs espagnols donnent le nom de *soguilla*, c'est-à-dire « petite corde », à ce que nous appelons l'ourlet, et L. de Laborde, *Émaux*, p. 501, remarque que le mot français *souage* a été aussi appliqué aux bordures des vêtements.

On trouvera des exemples du mot *seuwe*, quelquefois *soue*, dans le dictionnaire de M. Godefroy. M. Meyer-Lübke a déjà rapproché le mot français, sous sa forme préhistorique **soga*, de l'italien-espagnol-portugais-provençal *soga*, qui remonte au latin vulgaire *soca*². J'ajouterai que le provençal moderne dit *sougo* et qu'il est tout à fait d'accord avec le français pour postuler *sōca* : l'exemple *sōca* > *seue* est donc à ajouter à ceux qu'a rassemblés M. G. Paris dans son étude sur l'*o* fermé³, d'autant plus qu'il est le seul où l'*ō* soit suivi d'une gutturale sourde. D'où vient le latin vulgaire *sōca*? Diez y a vu le basque *soka*, qui a le même sens, tout en indiquant des rapprochements avec les idiomes celtiques. L'origine basque est bien invraisemblable, vu l'extension ancienne de *soca* : on trouve,

1. Littré n'attribue ce sens ni à *cordou*, ni à *cordeline*; mais, au mot *cordeline*, il s'exprime ainsi : « Petite tringle servant à prendre le verre fondu qu'il faut pour faire le *cordou* d'une bouteille. » D'où il suit qu'on dit le *cordou* d'une bouteille; quant à la tringle dite *cordeline*, elle doit ce nom à ce qu'on s'en sert pour faire la *cordeline* de la bouteille, absolument comme l'enclume dite *suage* par les chaudronniers est proprement l'enclume à faire le *suage* d'un chaudron.

2. *Gramm. des lang. rom.*, I, p. 385.

3. *Romania*, X, 36 et s.

en effet, *socas tortiles* dans une formule du temps de Justinien, écrite en Italie, et *sogas octo*, en 626, au fond du Limousin¹. Les Basques me font l'effet d'être plutôt emprunteurs que prêteurs². D'autre part, M. Loth voit dans l'armoricain *sug*, gallois *syg*, un emprunt au latin vulgaire *sōca*³. Si c'est là le dernier mot de la philologie celtique, nous voilà bien en peine.

Au français *sonage* paraît se rattacher l'ancien italien *sovaggia*, enregistré par Oudin qui le traduit par « bouterolle », et l'italien actuel *sovaggio*, *sovaggiolo*, tampon, renflement (Tommaso). Je remarque aussi les deux exemples milanais suivants, insérés par les Bénédictins dans Du Cange : « Alia bussula deaurata cum *soaxiis* granutis ; salinus unus deauratus cum *soaxe* straforato. » C'est bien là exactement le *sonage* des anciens inventaires français : la traduction par « couvercle », proposée dubitativement par les Bénédictins, n'est pas admissible.

TERTRE

L'étymologie de *tertre* par *terrae torus* n'est pas de Ménage, mais de Diez. Bien que Scheler l'ait appuyée de l'analogie que présente le grec *τῆροτρος*, elle trouvera difficilement des tenants. Arsène Darmesteter a écrit dans son exemplaire de Scheler⁴ : « *Tertre*. Je propose *termitem*, doublet de *terminum*. Sur le sens de *terme* en provençal (= *tertre*), voy. *Rev. des lang. rom.*, 1885, p. 149⁵. *Terminum* est de même racine que le

1. L'exemple du temps de Justinien est dans Du Cange ; l'exemple limousin figure dans un partage de terres publié en dernier lieu par Julien Havet, *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1890, p. 49.

2. Le *c* basque peut remonter au *c* du latin vulgaire, mais il peut aussi être un assourdissement du *g* espagnol. Dans l'article que M. Schuchardt a publié en 1887 sur les emprunts du basque au roman, je vois, à côté de *pake* ou *bake*, et *phartika* ou *phertika*, qui paraissent empruntés du latin *pacem*, *pertica*, le mot *palakua* ou *balakua* qui est l'anc. espagnol *falago*. (*Zeitschr. für rom. Phil.*, XI, 502.) Van Eys considère le basque *soka* comme emprunté à l'espagnol *soga*.

3. *Les mots latins dans les langues britaniques*, p. 209 et 232.

4. *Bibl. de l'Université*, coté Ms. n., 201.

5. Dans cette page, M. Chabaneau reproche avec raison à M. P. Meyer d'avoir substitué *tertre* à *terme* qui se lit dans le fragment de la *Chanson provençale d'Antioche*.

grec *τέρμα* *τέρορον*. Y a-t-il eu un mot latin **tertinum* = *terminum*, d'où *tertre*? » Il est certain que *termite* a existé en latin populaire comme simple variante formelle de *termine*, qui est lui-même pour *terminum*¹: M. Meyer-Lübke cite à l'appui le frioulan *tiarmid* et le pluriel napolitain *tirmete*². D'autre part, le sens de « *tertre* » n'appartient pas exclusivement au provençal *terme*: dans l'extrême nord du domaine français, *terne* ou *tierne*³ signifie « *tertre* » et ne peut raisonnablement venir que de *terminum* ou *termine*. Quant à *ter* ou *tier*, signalé en wallon par Diez comme une forme « abrégée » de *tertre*, c'est bel et bien une forme complète qui vient tenir compagnie au lucquois *terme*, donné par M. Meyer-Lübke comme unique témoin du latin *termen*.

Pour revenir à *tertre*, si l'on veut le tirer de **termitem*, il faut supposer qu'il a pris un *r* épenthétique très anciennement, car il est déjà tel quel dans *Roland*. J'y aurais moins de répugnance qu'à admettre le **tertinum* d'Arsène Darmesteter ou le **tertrum* (du radical *ter*, de *terra*, et du suffixe *trum*) suggéré par M. Körting, n° 8129 de son *Lat. rom. Wörterbuch*. On pourrait invoquer à l'appui les doubles, voire triples formes qu'offre parfois le latin dans certains mots proparoxytons: *culcita* et *culcitra*, *vertagus*, *vertagrus* et *vertagrus* figurent concurremment dans les dictionnaires latins. On peut y ajouter sûrement le doublet *arbutum*, **arbutrum*.

VIGNOBLE

Ménage a expliqué *vignoble* par **vineabile*, sous-entendu *solum*. Après avoir repoussé l'hypothèse d'un *b* épenthétique (*vignoble* pour *vignole* < *vineola*), Diez a proposé hardiment un mot composé du latin populaire, **viniöpulens*, qui, dit-il, rend compte lettre pour lettre de *vignoble*. Bien que cette étymologie soit acceptée par M. Brachet, je ne vois pas que Darmesteter ait mentionné *vignoble* dans son livre sur les noms composés, et je ne lui en fais pas un grief. Je ne discuterai

1. En lat. classique *termes*, *-itis* signifie « rameau »; on trouve aussi quelquefois *termes*, *-itis* pour *tarmes*, *-itis*, ver rongeur, *termite*.

2. *Gramm. des lang. rom.*, II, p. 24.

3. Voy. les exemples réunis par M. Godefroy, v° *terne*.

directement ni *viniopulens, ni *vineopolis, suggéré ingénieusement par M. Körting, parce que je crois tenir la preuve palpable que le *b* de *vignoble* représente un *b* latin et non un *p*. Nous sommes dans le département de l'Hérault, le département viticole par excellence. Considérons le nom de lieu dit *Le Vignogoul*, ancienne abbaye de Bénédictins, dans la commune de Pignan. Le *Tresor dou Felibrige* de Mistral nous apprend que la terminaison *oul* est atone, comme celle de *Saint-Papoul*, *Valuéjoul*, etc. Le *Dictionnaire topographique* de l'Hérault nous fournit la plus ancienne forme romane : *Vinovol* (1153), *domus del Vinovol* (1211). Si vous remarquez qu'au douzième siècle on s'abstient ordinairement de marquer le mouillement de *n*, qu'on ne sait trop comment représenter, vous n'hésitez pas à considérer le languedocien *vinovol* (écrit plus récemment *vinhovol*) et le français *vignoble* comme frères germains. Or, *v* provençal, dans la région où nous sommes, représente *b* latin et non *p*, et de *vinhovol* nous allons, les yeux fermés, au type étymologique *vineöbulum. Le mot est de formation singulière, il faut l'avouer. On s'expliquerait mieux *vineabulum, un endroit où il y a de la vigne, comme acetabulum, un vase à mettre le vinaigre, ou *vinibulum, comme turibulum. A côté de la série nombreuse des mots en -abulum, a, il y en a en -ibulum, a, comme infundibulum, vertibulum ou fibula, voire en -ubulum, a, comme insübulum ou sübula, mais il n'y en a pas et l'on ne conçoit même pas qu'il puisse y en avoir en -öbulum. Je ne vois qu'un biais pour expliquer *vineöbulum : de même que, par un curieux pléonisme, on a allongé de bonne heure casula, chasuble, en casubula, on a pu de vineöla tirer *vineöbula, et le masculiniser plus tard en *vineöbulum.

Scheler se demande si *vignoble* ne serait pas une modification de *vinobre*, lieu où l'on fait du vin, du provençal *obrar*. Il est certain que dans deux chartes du onzième siècle, appartenant au domaine du provençal, on lit *vinobre* (= *vinobbre* ?), qui paraît signifier effectivement « vignoble » (voy. Du Cange, édition Favre, s. v°). J'ai autant de répugnance à y voir un composé de *vin* et *obrar* (malgré *manœuvre* et le bas-latin *carropera*) qu'une variante phonétique de *vignoble*. Ceux qui voudront bien croire avec moi à l'existence de *vineöbulum iront peut-être jusqu'à admettre *vineöbrum, d'après l'ana-

logie de *vertebrum-vertibulum*, *latebra-latibulum*. Dans *linabrum*, « magasin à lin », *-abrum* a le même rôle que *-abulum* dans *acetabulum*.

WIREWITE

Lorsque j'imprimais mon étymologie de *girouette* (*Rom.*, XXIV, 119), M. G. Paris attira mon attention sur une singulière forme qui se trouve dans le poème de *Rou* et qui ne semble pas se rencontrer ailleurs :

Une *wirewite* doree

Out de coivre el somet levee.

(*Rou*, éd. Andresen, III, 6473).

Je ne laissai pas d'abonder en mon sens, parce qu'il me parut impossible que *wirewite* et *girouette* eussent la même étymologie; *gyrovagus* convenant à *girouette*, je ne me mis pas martel en tête pour l'énigmatique *wirewite*. Ce dernier mot n'a rien, en effet, de gréco-romain. Si je ne me trompe, il est d'origine scandinave. En relisant un article de M. Bugge sur *guider*¹, j'apprends que *girouette* se dit en norois *vedbr-viti*, proprement « indication du temps ». Apporté en France par les Normands, le mot a dû devenir **werewite*. Des trois manuscrits de *Rou*, l'un porte *wirewite*, l'autre *wirewire*, le troisième *wenute*. Sous *wenute* (lisez *weruite*) pourrait bien se cacher cette forme régulière **werewite*, dont la transformation en *wirewite* s'explique facilement, soit par une simple assimilation, soit par l'influence de *virer*.

Antoine THOMAS.

1. *Romania*, III, p. 151.

FRAGMENTS
D'UNE PARAPHRASE PROVENÇALE
DU PSEUDO-CATON

M. Omont, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, a bien voulu me signaler récemment les deux feuillets de parchemin dont j'ai tiré le texte publié ci-après. Ces feuillets étaient collés sur les plats intérieurs du ms. lat. 6080 qui renferme une copie, faite au xv^e siècle, de l'*épitome* de Tite-Live attribué à Florus. Je n'eus pas de peine à y reconnaître une traduction, ou plutôt une paraphrase en vers des célèbres distiques du Pseudo-Caton, connus aussi sous les noms de *Dionysius Cato* et de *Cato philosophus*.

Cette petite découverte comble une lacune dans l'histoire de la littérature provençale. Il était en effet singulier que les distiques de Caton, si répandus au moyen âge, mis partout entre les mains des enfants comme livre d'éducation, n'eussent pas été traduits en provençal, quand on en connaît jusqu'à sept traductions anciennes en français¹, et un nombre presque égal en italien².

Les deux feuillets ont été fortement rognés. Le premier a perdu toute sa marge inférieure, sans toutefois que le texte ait été atteint de ce côté. Le recto de ce feuillet est reproduit ci-joint à la grandeur de l'original³. On voit que le manuscrit

1. Voy. *Romania*, VI, 20.

2. Voy. A. Tobler, *Die altvenezianische Übersetzung des Sprüche des Dionysius Cato* (Berlin, 1883), p. 3, note.) — Le Pseudo-Caton a été traduit partiellement en vers catalans, dès le xiii^e siècle, par Guylem de Cervera (*Romania*, XV, 97 et suiv.). Il en existe une traduction catalane en prose du xiv^e siècle ou du commencement du xv^e.

3. En réalité, l'original a deux ou trois millimètres de plus en hauteur et en largeur. Le cliché a été fait à la dimension du feuillet, mais la pellicule de collodion se réduit toujours un peu et il n'est guère possible de calculer exactement cette réduction.

était réglé à 30 lignes par page. Le second feuillet a été rogné par le haut. Il n'a plus que 23 lignes par page, toute la marge supérieure et les sept premières lignes ayant été coupées. En revanche, il a une marge inférieure très grande, ce qu'il n'est pas inutile de constater en vue de l'examen paléographique de ces débris. De plus, les deux feuillets ont été rognés sur le côté : les premières lettres des lignes manquent à chaque recto et les dernières à chaque verso. Enfin, le verso du premier feuillet, décollé avec peu de précaution, est devenu en grande partie illisible : çà et là des mots entiers sont demeurés intacts, mais le plus souvent il ne reste plus que la trace indistincte de l'écriture.

L'aspect de l'écriture donne à première vue l'idée d'une grande ancienneté. Lorsque M. Omont me montra ces feuillets, je crus avoir sous les yeux un manuscrit du XI^e siècle ou au moins des premières années du XII^e siècle. La plupart des lettres, et notamment un grand nombre de capitales, ont en effet la forme habituelle dans les mss. de cette époque. Mais un examen attentif me fit revenir sur cette première impression. Et d'abord le ms. est réglé au crayon ou avec une encre très pâle, et non à la pointe sèche. L'écriture même est d'une encre pâle, ce qui ne peut se voir sur le fac-similé. Les mots sont assez bien séparés, au lieu que, dans les plus anciens mss., en langue vulgaire aussi bien qu'en latin — je citerai Boëce et les poèmes du ms. de Clermont-Ferrant — les mots sont souvent réunis. Puis le copiste emploie très fréquemment l'*s* courte, proprement l'*s* onciale (une *s* à forme archaïque il est vrai), à la fin des mots, ce qui, avant la seconde moitié du XII^e siècle, est bien rare¹. Enfin plusieurs lettres ont une forme insolite, le ζ par exemple, l'*e* aussi, où le trait fin qui forme la boucle ne se prolonge pas jusqu'à la lettre suivante, comme cela a lieu au

1. J'ai fait sur l'emploi de l'*s* onciale à la fin des mots, dans les mss. du XI^e siècle et du XII^e, une petite recherche dont voici les résultats. Je n'en ai pas trouvé d'exemples dans les mss. en langue vulgaire antérieurs à la seconde moitié du XIII^e siècle. Il y en a un dans le fac-similé d'un des fragments de miracles de la Vierge conservés à la bibliothèque d'Orléans (col. 2 avant-dernier vers ; voir mon mémoire sur ces fragments), mais le ms. est, ce semble, postérieur au milieu du XIII^e siècle. J'ai passé en revue, pour le même objet, un grand nombre de chartes vulgaires écrites en diverses

XI^e siècle et au XII^e. Certains *a* sont suspects, par exemple le premier *a* d'*abandonat*z, à la dixième ligne du fac-similé. Ces petits faits, et d'autres que je pourrais signaler, me portent à croire que le copiste vivait bien après le XI^e siècle, et que, pour un motif quelconque, il a jugé à propos d'employer une écriture archaïque dont le modèle lui était offert par d'anciens manuscrits latins. Une dernière circonstance vient à l'appui de cette conclusion. Voyez comment est figuré, aux lignes 15, 18 et dernière du fac-similé, le mot *que* : le texte porte un *q* cédillé et surmonté d'un *titulus*. C'est l'abréviation latine de *que*. Il y a là un emprunt évident à un modèle latin. J'engage les paléographes qui voudront pousser plus loin cette vérification à prendre comme termes de comparaison les fac-similés de *Boèce* (Monaci, *Facsimili di antichi manoscritti*, nos 33-39), du fragment d'Alexandre conservé à Florence (*ibid.*, nos 12 et 13), des poèmes de Clermont (*Album des plus anciens monuments de la langue française*, nos 3 à 9). L'impression générale qui résultera de cet examen comparatif sera, si je ne m'abuse, défavorable à nos fragments, dont l'écriture n'est pas franche et

régions du Midi : l'*s* onciale n'y paraît que dans la seconde moitié du XI^e siècle (par ex., dans une charte de Rodez, 1161, héliogravure 245 de l'École des Chartes). Les manuscrits latins, entre lesquels j'ai examiné de préférence ceux d'origine méridionale, m'ont donné quelques exemples assez anciens. L'*s* onciale apparaît de temps en temps à la fin des mots dans le ms. de la Bodléienne add. D 101, du milieu environ du XI^e siècle, que je crois avoir été écrit à Albi (héliogr. de l'École des Chartes, no 362); dans la première partie du cartulaire de Vézelay, fin du XI^e siècle (Laurentienne, XIV, 21; héliogr. de l'Éc. des Ch., no 255); dans la règle de saint Benoît écrite à Saint-Gilles en 1129 (*Paleographical Society*, no 62; héliogr. de l'Éc. des Ch., no 350); dans le ms. B. N. lat. 3790, daté de 1138 et probablement exécuté dans le Midi (Delisle, *Cabinet des mss.*, planche xxxvi, 6); dans le ms. B. N. lat. 14314, exécuté à Paris entre 1138 et 1143 (*ibid.*, planche xxxvi, 3 à 5). À partir de cette époque, les exemples deviennent de moins en moins rares, soit dans les chartes soit dans les mss.; voir par exemple *Pal. Soc.*, 2^e série, no 60, charte normande de 1165. Il faut citer à part le ms. Harleien 7183 (Musée britannique), dont une page a été reproduite par la *Paleographical Society* (2^e série, no 55) et que j'ai étudié attentivement à Londres. C'est un ms. d'une écriture fort rare, qui paraît avoir été exécuté en Italie au commencement du XII^e siècle. L'*s* onciale y abonde à la fin des mots. Toutefois, l'écriture n'a aucun rapport avec celle de nos fragments.

inspire une défiance instinctive. Si l'on pouvait prouver que l'écriture est véritablement authentique, qu'elle n'est pas contrefaite, ce nouveau texte acquerrait une valeur considérable, mais je doute qu'on y parvienne.

Si l'écriture est contrefaite, il est bien évident qu'elle ne peut nous fournir aucun indice utile pour déterminer l'époque où le ms. a été exécuté. Un copiste habile, comme était certainement celui de nos fragments, a pu avoir la fantaisie d'imiter une écriture ancienne aussi bien au XIII^e siècle qu'au XIV^e ou au XV^e. Je ferai toutefois remarquer que c'est en Italie, principalement au XIV^e siècle et au XV^e qu'on a eu l'idée de revenir, dans les manuscrits exécutés avec soin, à la belle et claire minuscule française des X^e et XI^e siècles. Les bibliothèques italiennes, notamment la Laurentienne, et plusieurs bibliothèques françaises¹ renferment des copies (surtout de classiques latins) du XV^e siècle qui pourraient donner à des paléographes novices l'illusion de manuscrits beaucoup plus anciens². Je n'oserais affirmer toutefois que nos fragments aient été écrits en Italie. Je n'y ai remarqué aucun italianisme. Ce n'est pas une preuve, car le copiste peut avoir reproduit avec une parfaite exactitude son original, mais enfin l'argument positif nous fait défaut. Tout au plus pourrait-on signaler en faveur de l'origine italienne deux indices assez faibles : la grandeur des marges, qu'on peut constater à l'aide du second feuillet, et la note marginale, reproduite sur le fac-similé, qui semble bien être d'une main italienne de la fin du XV^e siècle.

Quoi qu'il en soit de mes conjectures, il est prudent de faire abstraction de l'apparence du manuscrit et de s'en tenir aux caractères intrinsèques pour l'appréciation de cette version très libre du Pseudo-Caton.

Elle est en vers de six syllabes à rimes accouplées. Cette forme est fréquente dans la poésie provençale, depuis le XII^e siècle, et a été souvent employée dans les *ensenhamenz*. Les distiques moraux de Caton sont bien une sorte d'« enseignement ». Je

1. Je citerai par exemple le ms. de Quintilien de la bibliothèque de Carcassonne.

2. C'est de même qu'au temps de Charlemagne on a employé, pour quelques manuscrits de luxe, la belle onciale du VI^e siècle.

remarque que le sens s'arrête toujours à la fin d'un couplet ¹. C'est un signe, non pas certain, mais probables, d'ancienneté ². La versification est correcte. Il y a seulement à signaler quelques assonances : *dizera-fas*, I, 21-2, *carestia-sias*, I, 23-4.

La langue est correcte au point de vue grammatical : l'auteur sait décliner ³ et conjuguer. Toutefois quelques détails font douter qu'il ait été provençal de naissance. Il fait rimer *deu* et *leu*, I, 35-6, l'*e* du premier étant *estroit* tandis que celui du second est *larc*, et *muller* avec *aver*, II, 49-50. un *e* ouvert avec un *e* fermé. De la part d'un troubadour catalan ou italien, ces fautes ne surprendraient pas. *Diz̄er* (lat. *dīcere*) II, 28, est insolite ⁴. Cette forme, bien qu'elle ne soit pas en rime et que par conséquent on puisse la remplacer par *dire*, appartient sans doute à l'auteur, car en un autre passage (I, 21) le futur *dizera* se présente en rime. Une forme sur laquelle il est à propos d'attirer l'attention, c'est *ist* I, 13, II, 15, indic. pr. sing. 2^e p. d'*esser*. Je ne me souviens pas de l'avoir rencontrée ailleurs et je ne suis pas, par conséquent, en état de la localiser. Les seules formes que je connaisse, pour cette seconde personne, sont *est*, *iest*, *cist*, *es*, *eis*.

Rien, ni dans la grammaire, ni dans le vocabulaire, ni dans le style, n'indique une époque bien ancienne : rien non plus n'autorise à faire descendre le poème plus bas que le milieu du XIII^e siècle. Je l'attribuerais volontiers soit au commencement de ce siècle, soit même à la fin du siècle précédent. Quant au lieu d'origine, je serais bien en peine de le déterminer. J'ai déjà dit que l'auteur n'était probablement pas provençal. Sa connaissance de l'idiome était plutôt acquise et littéraire que naturelle et pratique.

1. La ponctuation marque assez bien cette particularité : il y a toujours un point à la fin du couplet et presque toujours un point et virgule renversé (*s. micolon*) au milieu.

2. Voy. *Romania*, XXIII, 26-7.

3. L'emploi de *campain*, I, 47, au cas régime, n'est pas correct, mais il y en a maint exemple.

4. Cette forme se trouve, avec d'autres analogues (*jazer*, *comeler*), dans une pièce de Bonifaci Calvo, troubadour génois (Mahn, *Gen.*, n° 619). Mais le couplet où se trouve *diz̄er* paraît avoir été écrit en aragonais; voir Mario Pelaez, *Di un Sirventese-discordo di Bonifazio-Calvo*. Genova, 1891 (extrait du *Giornale Ligustico*, année XVIII).

Je termine par quelques remarques sur la graphie. La notation des sons doit être la reproduction pure et simple de celle que l'écrivain de nos fragments a trouvée dans le ms. qu'il copiait. Cet écrivain était évidemment un copiste appliqué et soigneux : son écriture même en porte témoignage. Je ne prétends pas qu'il ait toujours bien compris ce qu'il copiait. Il lui arrive de mal couper certains mots, qui étaient peut-être un peu serrés dans son original¹. Il copiait avec une exactitude un peu machinale. Mais c'est précisément une raison de croire qu'il n'a rien changé, sinon par inadvertance, au texte qu'il a eu sous les yeux.

L'*n* est parfois employé pour figurer l'*o* fermé (fr. *ou*) : *dunt*, I, 52; *cumpain*, I, 47; *sazuns*, II, 46; *aïin*, II, 47; *cofun*, II, 48, 105; *muller*, II, 49; *mellur*, II, 73; *mun*, II, 106.

Le *d* intervocal tombe dans *cobeeza*, I, 16, 22; II, 12; *decaenza*, II, 1. Mais il reste dans *cader*, II, 39; *gadain*, I, 64. Il devient *z* dans *gazain*, I, 40; *gazainar*, II, 4.

L'*l* ne se vocalise pas dans *altre* I, 2; *altres*, II, 77; *altrui*, I, 30, 135; II, 75.

L'*l* et l'*n* mouillées sont représentées, soit par *i* avant la consonne, soit par le doublement de la consonne :

espeil, II, 73;
cosseil, II, 74;
trebail, II, 81;
trebailz, II, 93;
fail, II, 82;
gazain, I, 40;
gadain, I, 64.
roina, II, 6;
desdeinar, I, 12;

espellar, II, 71;
mellur, II, 73;
muller, II, 49;
enginuar, I, 2;
hesonna, II, 5.

L'*n* instable apparaît fréquemment à la fin des mots, principalement quand le mot suivant commence par une voyelle : *bon*, I, 3; *ben*, I, 27; *ten* I 20; *omen*, I, 25, 48; *coven*, I, 34; *vin*, I, 18; *vezinz*, I, 49; *sazuns*, II, 46.

1. Il écrit *tut atais* (I, 50) pour *tu tatais* (= *tatais*) : — *er sen* (I, 55) pour *ers en* : — *se ses* (II, 23), pour *ses es* : — *sell aus* (II, 28), pour *se laus* (= *laus*).

Après *l* finale, correspondant à *ll* du latin, ou à *l* mouillée, *z* est employé, selon l'usage ancien, de préférence à *s* : *folz*, I, 37, 43; II, 48; *filz*, I, 57¹; *perilz*, I, 58; *alz*, II, 111; *elz*, II, 71, 112; *pelz*, II, 77; *trebilz*, II, 93; *nuilz*, I, 129. Après une *l* simple, le copiste adopte l'*s* : *vols*, I, 45, 46; II, 44.

Ce nouveau texte n'enrichira pas notablement la lexicographie provençale. On n'y pourra relever que bien peu de mots rares, et ceux que l'on y rencontre sont tous faciles à expliquer : *decazég*, II, 9²; *espellar*, II, 71; *folleza*, II, 212; *plazentiar*, I, 1.

Les corrections, en très petit nombre, que je me suis permises, sont exactement indiquées dans les notes. Lorsque j'ai ajouté, en des cas fort rares, une lettre au texte, je l'ai mise entre crochets. Les lettres qui ont disparu, aux endroits où le parchemin a été rogné, sont rétablies en italiques, aussi souvent du moins que j'ai réussi à trouver une restitution acceptable.

La concordance avec l'original est indiquée en marge, entre parenthèses, et de plus, pour faciliter la comparaison, j'ai transcrit les distiques latins dans les notes. J'ai eu sous les yeux les éditions du Pseudo-Caton publiées par Ferd. Hauthal (Berlin, 1870), Em. Bährens (Leipzig, 1881, *Poete latini minores*, t. III), et Geyza Némethy (Buda-Pest, 1895), mais sans m'astreindre à suivre aucune d'elles en particulier. L'édition de Bährens est probablement la meilleure; toutefois elle donne souvent un texte restitué par conjecture qui n'était pas celui qu'a eu sous les yeux notre versificateur provençal. J'ai cherché à donner les leçons qui étaient courantes au moyen âge.

1. Cependant il y a *fls*, I, 123.

2. On ne connaissait de ce mot qu'un exemple, *en decazég*, dans *Flamenca*, v. 1059 (Raynouard, *Lex. rom.*, II, 346, lit à tort *descazég*).

Qui ab placentiar: uol altre engunhar. Tot
qui ebel: tro que's pres'alauzel. Mas pos ad
pres: vaquel que li ps. Se as esantz petutz:
gras nouitz. A tal mestier los guida: dou
meiro tor uida. Se tu temas car: zo que ues
mar. En ist abandonatz: qnt ne sera cardaz
r auareza: ni pan'a cobeeza. Se tu ues
mercat: ode un odeblat. Sen auustas gnt
o lo ten om are. Hi ia no dzera: gran cobee
ni. L'ist sen es carestia: quabandonatz ne sias.
nom domen auar. de sobre ti oftar. E ben ab
guezza: pots auer gran peza. Ja parcerers
ps: daizo qualtrin castias. Que molt fa mal
qui fa zo que repren. A quo quer que auer
uust ecouen. Qui quer zo q no deu: fadi
sols es qui tal espleig: quer com lou
vreiz. Cel que quer que uoil tain: no acres
jam. Ben tem so sen pious: q quer zo q not
sols es qui zo demanda: que dreitz no uol
puda. Set uols acumpagnar: nit uols mer
ar. No laisses to cumpam: pun omen estrai
et fa tos ue ms: p que tut atais. f thara
ndreih: zo dun taura ueleig. L'estrains fou
ta: terras zo que's aura. Ter sen auentura
dessa ta rancura. A questa uida filz: es plena
ols. Doptvza falsa egreus: plus com uol cina
us. Doncas senal un dia: ses dan esel follia.
no deu si cor tam: etem to agadam. Se faue
par: quab tu uoilla mesclar. Sel sofres
zo pots: mais te ual q not notz. Quar pbo

! vltoraz
Sicoraz miz: u: ul
quid quidaz: p

Feuillet 1 recto.

A tal mestier los guida
Don ... ueiro lor vida.

(I, 27) Qui ab plazentiar
Vol altre enginnar
Tot *li es bon* e bel
4 Tro ques pres a l'auzel,
Mais pois ad.... res
Et aquel que li pres.

(I, 29) Se tu tenias car
12 Zo que ves *desdeinar*,
En ist abandonatz
Quant ne sera cardaz,
Ja no t'er avareza.

(I, 28) Se as efanz petiitz,
8 ... aias noiritz,

16 Ni parra cobeeza.
Se tu ves *gran* mercat
O de vin o de blat,

1-6 Noli homines blando nimium sermone probare ;
Fistula dulce canit, volucrum dum decipit auceps.

La traduction du premier vers est claire, bien que peu exacte. *Plazentiar*, qui ne paraît pas avoir été rencontré jusqu'ici, est un mot singulièrement formé : le sens est évidemment « faire l'homme aimable, agréable » ; faut-il corriger *plazentejar* ? Quant au second vers du texte, le traducteur ne paraît pas l'avoir compris. Il est même difficile de savoir comment il a compris, ce qui rend bien douteuse la restitution des parties qui manquent. — 4 *ques*, corr. *que* ? car *qu'es* ne paraît pas donner de sens. — 6 *li*, faut-il lire *l'i* ou corriger *lo* ?

7-10 Cum tibi sint nati nec opes, tunc artibus illos
Instrue, quo possint inopem defendere vitam.

La traduction ne rend pas *nec opes*. On pourrait, au v. 8, proposer *Tro quels* ; mais pour le v. 10 je ne trouve rien de satisfaisant. *Don* est à la fin de la quatrième ligne ; et il n'y a pas de doute sur la lecture de ...*ueiro* qui commence la cinquième ligne ; ces deux syllabes doivent appartenir à un verbe à la 3^e pers. du pl. du subjonctif présent. Mais je ne puis deviner quel est ce verbe. M. A. Thomas me propose *conquero*, qui me satisfait médiocrement.

11-16 Quod vile est carum, quod carum vile putato :
Sic tu nec cupidus nec avarus nosceris ulli.

desdeinar n'est que probable. Il reste au commencement de la sixième ligne, soit *inar*, soit *mar*, la distinction entre *in* et *m* est ici impossible ; voir le fac-similé. — *En* (v. 13) est pour *e en* ou *e ne*. — La restitution du v. 15 se fonde principalement sur ce qu'au commencement de la ligne 7 je distingue un *o* surmonté d'un signe d'abréviation : [*n*]on. Mais en somme cette restitution me laisse des doutes.

17-28 Ces vers sont un développement imaginé par le traducteur.

	S'en ajustas grant <i>re</i>		Quer c'om loil <i>ved'a dreiz</i> .
20	Non so ten om a <i>re</i> ,		Cel que quer que noil tain
	Ni ja non dizera	40	Non acreis <i>sun gazain</i> .
	Gran <i>cobeeza fai</i> .		Ben tein so sen per jove
	Puis. s'en es <i>carestia</i> ,		Qui quer zo que noil...
24	Qu'abandonatz ne <i>sias</i> ,		Folz es qui zo <i>demanda</i>
	<i>Potz</i> num d'omen <i>avar</i>	44	Que dreitz no vol <i>ni munda</i> .
	De sobre ti <i>ostar</i> ,		
	E ben ab <i>ta largueza</i>	(I, 32)	Set vols <i>acumpainar</i>
28	<i>Potz</i> aver gran <i>proeza</i> .		Nit vols <i>mercaudejar</i> ,
			No laisses to <i>cumpain</i>
(I, 30)	Ja <i>parcerers non sias</i>		48 Per un omen <i>estrain</i> .
	D'aizo qu'altrui <i>castias</i> ,		<i>Que</i> , set fa tos <i>vezins</i>
	Que molt fa <i>malamen</i>		Per que tu t'ataïs,
32	Qui fa zo que <i>repren</i> .		Estará <i>ti a (?) dreih</i>
(I, 31)	Aquo quer que <i>ave</i> ,	52	Zo dun t'aura <i>neleig</i> ;
	<i>Que es just e coven</i> .		L'estrainz for <i>s'en ira</i>
	Qui quer zo que non <i>deu</i>		Tenras zo <i>ques aura</i> ,
36	<i>Fadia s'assatz leu</i> .		Et ers en <i>aventura</i>
	Folz es qui tal <i>espleig</i>	56	<i>Se d'el fa ta rancura</i> .

22. Il faudrait *fas* et non *fai*, mais il me semble bien lire *ai* au commencement de la dixième ligne. La rime est mauvaise, mais celle du couplet suivant ne vaut pas mieux.

29-32 Quæ culpæ soles, ea tu ne feceris ipse :
Turpe est doctori cum culpa redarguit ipsum.

La traduction du second vers est bien faible.

33-44 Quod justum est petito vel quod videatur honestum,
Nam stultum petere est quod possit jure negari.

Le traducteur s'y est repris à plusieurs fois pour rendre le second vers. — 35-6 La rime *deu-leu* est incorrecte (dēbet-lēvem). — 38 La restitution proposée conduit à changer *dreiz* en *dreig*, ce qui rétablit l'exactitude de la rime. — 42 Quel mot rétablir? Je ne vois que *cove*, mais l'idée de faire rimer *cove*, accentué sur la finale, avec *jove* me fait reculer.

45-56 Ignotum tibi tu noli præponere notis;
Cognita iudicio constant, incognita casu.

Je reconnais bien dans les vers 45-8 une sorte de paraphrase du premier des deux vers latins, mais le reste est pour moi fort obscur. — 50 Ms. *tut atais*, ce dernier mot étant le subj. prés., 2^e pers. du sing., d'*atainar*. — 51 La restitution proposée est bien douteuse; cependant ce doit être le sens. Raynouard (*Lex. rom.* IV, 310) cite des vers de Folquet de Lunel où, comme ici, *dreig* est opposé à *naieg*. — 54 *Tenras* pour *tenra se*; cf. *tein l'o*, v. 64. — 55 Ms. *ers en*. — 56 Il paraît y avoir *des fa*; il faudrait *fas*.

(I, 33)	Aquesta vida, filz,	Quar per bo.....
	Es plena <i>de perilz</i> ,	<i>Feuillet 1 verso.</i>
	Doptoza, falsa e greus,	
60	Plus c'om nos cuja <i>breus</i> : granz valenza ;
	Doncas, s'en as un dia
	Ses dan e ses follia,	72nc.
	<i>Lauzan</i> Deu si cot tain	
64	E tein t'o a gadain.	(I, 35) Totz om.....
	
(I, 34)	Ses ave <i>de tun</i> par	Non dobtès ja pauc perdre (?)
	Qu'z.b tus voilla mesclar,	76 Don trop volras recebre,
	Sel sofres <i>tan</i> co potz :	Qu'ab bel.....
68	Mais te val que not notz.

57-64 Cum dubia in certis versetur vita periclis,
Pro lucro tibi pone diem quocumque laboras.

La version est si peu fidèle, que nous ne pouvons même pas deviner si le traducteur avait sous les yeux la leçon *quocumque laboras* ou quelque autre, car le texte est ici fort incertain. — 63 *Lauzan*, on peut lire sur l'original au commencement de la ligne les lettres *za*, qui ne sont pas venues sur le fac-similé.

65 Vincere cum possis, interdum cede sodali:
Obsequio quoniam dulces retinentur amici.

69 La fin du vers est au verso, mais je n'en puis rien lire. Je conjecture que les vers 69 et 70 devaient être à peu près rédigés comme suit : *Quar per [bona parvensa Ven d'amics] granz valensa.*

Feuillet 1 verso.

70 et suiv. Les chiffres des vers sont placés approximativement, la plus grande partie de cette page étant tellement endommagée qu'on ne peut même faire le compte exact des vers. Voici les distiques dont on retrouve la traduction dans les quelques mots ou vers que j'ai réussi à déchiffrer :

Ne dubites, cum magna petas, impendere parva:
His etenim rebus conjungit gratia caros. (I. 35).
Servorum ob culpam cum te dolor urget ad iram,
Ipse tibi moderare, tuis ut parcere possis (I. 37).
Quem superare potes, interdum vince ferendo:
Maxima enim morum est semper patientia virtus (I. 38).
Dapsilis interdum notis et largus amicis,
Cum fueris felix, semper tibi proximus esto (I. 40).

.....		No pot aver pereza.
.....		Se vols per aventura
(I, 37) sirvent	132	... per ni aver cura
84 sab bo		De.....s lauzar
E grant ira ti creis		Cossi.....
Amesura ti eis.		Apren o be d'altrui
.....	136garda de cui(?)
88laboranza
(I, 38) Cel que tu potz sobrar		Ven a trop mal'annanza.
.....		
Venz lo paziblement		<i>Feuillet 2 recto.</i>
E non valenza		
.....	(III, 8)	Cel que a decaenza
.....		A longa penedenza ;
.....	 non teg plus car
116	4	Zo que pog gazainar.
(I, 40) a tos amix		Assatz a gran besonna
.....		Cui aucí fams e roina,
120		E noil ne val aflanz
E si que not fallisca	8	Qu'anc fezes paues... an,
Ni om no t'escarnisca.		Et a n'om decazeg
Fils, aujas et enten,		Per eis lo seu neleig.
124 E zo que dic apren.	(III, 9)	A fin de ta velleza
Se ben i vols <i>entendre</i>	12	Non aias cobeeza ;
Tant i podras aprendre		De gran aver not carcs,
Quet sapjas <i>ben</i> gardar,		E, se l'as, viu ne lars ;
128 Set vols, de follejar.		E s'ist d'aver fort rics,
Nuilz o.....za	16	Fai ben a tos amics ;

Feuillet 2 recto.

123 *Fils* avec une grande capitale rouge. Les vers 123-138 paraissent être une longue paraphrase des trois derniers vers du prologue du second livre :

Ut sapiens vivas, audi quæ discere possis,
Per quæ semotum vitiis deducitur ævum ;
Ergo ades, et quæ sit sapientia discere legendo.

1-8 Ces vers, obscurcis par les lacunes, et qui ne seraient peut-être pas très clairs même si on en avait le texte entier, semblent appartenir à la paraphrase du huitième distique du l. III :

Quod tibi sors dederit tabulis suprema notato,
Augendo serva, ne sis quem fama loquatur.

7. La restitution est bien incertaine. — 8 Lire *paucs ni gran*[s]?

11-18 Cum tibi divitiæ superant in fine senectæ,

Munificus facito vivas, non parcus amicis.

15 *Sist* peut être coupé de deux façons : *s'ist* et *s'ist*; cf. *ist* l. 13.

	Se sabs, nol ...z usar Non aias nom d'avar.		Que solias aver, Be leu l'auras perdut
(III, 10)	Se as en ta mai ζ o	36	O l'auras despendut, Onradament despent
20	Avol sirvent o pro, Non esgartz la persona Se bon <i>conseil</i> ti dona, Ses es fols o maritz		Segun ζ o <i>quel</i> temps ren. Ja not laisses cader
24	E bon cosseil <i>ti</i> ditz. No deu ges mesprezar Lo sens qui l'au <i>parlar</i> , Anz escolta et apren	40	Tan co <i>poiras</i> tener. Segon c'om te veira Segon zot <i>preζara</i> ; Ja per aco not triciz,
28	Sell aus dizer bo sen. Aquel <i>ben</i> sab triar Lo dolz fruiz del amar. Lei per foll... puis toca	44	Se vols aver amics, <i>Que</i> no fazas que pros, Si co potz, per sazuns, Per zo <i>dig</i> que t'aün,
32	Ja l'amars a la bocha.	48	Que folz es quis cofun.
(III, 11)	Se non as tan <i>d'aver</i>	(III, 12)	Ja non prengas <i>muller</i> Per cobeitat d'aver, Que tost er despendut.

17 La restitution de ce vers reste à trouver. Peut-être *nol lai ζ usar*, « ne laisse pas d'employer ta richesse ? »

19-32 Utile consilium dominus ne despice servi ;
Nullius sensum, si prodest, tempseris unquam.

23 Ms. *Se ses*, cf. I, 65 : *ses ave*. — 28 *Sell aus* pour *se l'aus*. — Les vers 29-32 sont une addition, peu claire, du traducteur ; les deux derniers paraissent corrompus. — 32 Ms. *la mars*.

33-48 Rebus et in censu si non est quod fuit ante,
Fac vivas contentus eo quod tempora præbent.

Les v. 35-6 sont une addition du traducteur. — 38 Il ne paraît pas qu'il puisse manquer au commencement du vers plus de deux lettres, soit ici *qu* ; le vers étant trop court, on pourrait remplacer *quel* par *que lo*, ou ajouter *ti* après *temps*. — 39-48 Ces vers encore sont de l'invention du traducteur. — 40 Corr. *po[t]*? — 47 *aun* étant au subj. prés., doit être dans une phrase subordonnée. C'est ce qui m'a déterminé à restituer [*q*]ue, d'autant plus que la haste du *q* est encore visible. Mais la restitution du verbe qui doit précéder n'est pas sûre ; peut-être *fai* ou *vol*.

49 Uxorem fuge ne ducas sub nomine dotis,
Nec retinere velis si cœperit esse molesta.

51 La restitution *despen[dut]* est indiquée par le sens. Il manque ensuite seize à dix-huit vers, puisque les sept premières lignes de la page sont enlevées, chaque ligne renfermant un peu plus de deux vers. Cette lacune nous prive de la traduction du second vers, *Nec retinere velis...* qui ne devait pas manquer d'intérêt.

	<i>Feuillet 2 verso.</i>	
(III, 13)		92 Si laill er a laisser, El trebailz er perduz E l'avers despendutz,
68 ... que om te perpros :		
Escolta que dirau		
E ve ço que farau ;	(III, 15)	Se ves un gran tor[t] far
Potz t'en elz espellar	96	Ja nol vullas callar, Que non sia vejaire Que ne siascofraire. Orguil deu esquivar
72 Quan ven a ton afar ;		
No i a mellur espeil		
Que qui cre bon cosseil.	100	Totz pros om sel ve far. Zo qu'acuil en altrui Pot tornar (?) sobre lui. D'orguil eis mals ancese,
Aten t'a l'altrui vida		
76 D'aquel que mal se guida.		
Pelz altres potz saber	104	E non anc (?) res de ben, Quar tot lo plus cofun D'aco qu'es en est mun, Sobr'altres totz peccatz
Coment deus mantener.		
(III, 14) No vullas començar		
80 Obra que non potz far,		
Que perdras ton trebail	108	Es d'orguil la viltatz, Quar e moltas sazoz Ven elz mals et elz bos, Alz us per lor boneza
Se tos poders ti fail.		
Ben a ops membramenz,		
84 Anz qu'om la re començ,		
Que perpes e cossir,	112	Elz altres per folleza. Orguilç es fucs que art So d'un gien e d'una art, Pois (?) tant co sotz til tes
Antre s'en pot giquir,		
Sa forza e sun poder		
88 E d'amix e d'aver.		
Qui tal obra comenza	116	Fai servizis e bens, Car
Que puis noil a valenza		
Que la posca finar,		

68-78 Multorum disce exemplis, quæ facta sequaris,
 Quæ fugias : vita est nobis aliena magistra.

La version devait commencer quelques vers plus haut. — 71 *Espellar*, qui n'a pas été relevé jusqu'ici, est formé d'*espeil*, miroir (cf. v. 73), et signifie par conséquent, dans l'emploi réfléchi, « se mirer ». — 78 *Coment* est pour *comen te*.

79-94 Quod potes id tempta, operis ne pondere pressus
 Succumbat labor et frustra temptata relinquo.

Trois paraphrases de 4, 6 et 6 vers, toutes fort claires. — 86 *Antre*, pour *entre*, au sens de *mentre*.

95-98 Quod nosti factum hand recte, nolito silere,
 Ne videare malos imitari velle tacendo.

Courte paraphrase.

99-117 Je ne saurais dire où l'auteur a pris la matière de ces lieux communs sur l'orgueil. Il n'y a rien de tel dans le Pseudo-Caton. — 108 [*vil*]tatz est une restitution peu sûre. — 113 es doit évidemment être corrigé e.

Paul MEYER.

LES DEUX OMERO CASTILLANS

I

Il convient de parler d'abord de l'*Omero* de Juan de Mena, parce que cet ouvrage est incontestablement, si l'on fait abstraction du long passage de l'*Alexandre* sur la guerre de Troie, la première tentative qui se soit produite dans les pays castillans pour mettre en langue vulgaire un résumé de l'*Illiade* et aussi parce que la source unique de cette version du poète ordinaire de Jean II de Castille a été méconnue par les érudits qui s'en sont occupés. Bien entendu, Mena s'est contenté de traduire un texte latin; il le dit lui-même :

E aun la osadia temeraria atrevida es, á saber : traducir una santa, seraphica obra como la *Iliada* de Omero de griego sacada en latin y *de latin en nuestra materna y castellana lengua vulgarizar*, la qual obra pudo apenas toda la gramatica y aun eloquencia latina comprehender y en si resçebir los heroicos cantares del vaticinante poeta Omero. Pues, quanto mas fará el rudo y desierto romance! Acaescrá por esta causa á la omerica *Iliada* como á las dulces y sabrosas frutas en la fin del verano, que á la primera agua se dañan y á la segunda se pierden; y assí esta obra recibirá dos agrabios : uno en la traduccion latina, y el mas dañoso y mayor en la interpretacion al romance que presuroso intento de le dar. E por esta razon, muy prepotente Señor, dispuse de no interpretar de veinte y quatro libros que son en el volumen de la *Iliada*, salvo las sumas brevemente : no como Omero palabra por palabra lo canta, ni con aquellas poeticas invenciones y ornacion de materias; ca, si así oviese de escribir, mui maior volumen y compendio se fiçiera. E mas escribió Omero en las escripturas solas y varias figuras que eran en el escudo de Achilles que ay en aqueste todo volumen. E dejélo de fazer por no dannar ni ofender del todo su alta obra, trayendogela en la humilde y baxa lengua del romance, mayormente no haviendo para esto vuestro regio mandato. Y aunque sean á Vuestra Alteza estas sumas como las demuestras á los que quisieren en finos paños acertar, ansy, Rey muy excelente, estará en vuestra real mano, vistas aquestas sumas ó muestras,

mandar ó vedar toda la otra plenaria ó intensa interpretacion traducir ó dejar en su estilo primero ¹.

Comme il appert de ce passage, Mena se tenait donc pour le premier traducteur en castillan d'une *Iliade* latine très abrégée, la seule d'ailleurs qu'il osât présenter à son roi, et il laisse à ce dernier le soin de décider si cette traduction peut suffire ou s'il ne serait pas préférable de translater en langue vulgaire « toute l'autre interprétation entière ou complète ». Qu'entend-il par là ? Apparemment la traduction latine de Pier Candido Decembri, dont il sera parlé tout à l'heure et qui était peut-être parvenue en Castille alors que Mena travaillait à son *Omero*. A la vérité, cette traduction aussi était incomplète, puisque Decembri ne mit en latin que les quatre premiers et le dixième livre de l'*Iliade*; mais, dans son ignorance, le poète castillan, en voyant arriver cette version d'Italie, avait bien pu la croire à première vue « plenaria ó intensa ». Pour trancher la question, il faudrait vérifier si le passage de Mena sur Homère, sa patrie et son temps, qui termine la dédicace, est ou non tiré de la *Vita Homeri* de Decembri mise en tête de sa traduction de l'*Iliade*. Je n'ai pas pour l'instant le moyen de le savoir, cette partie de la dédicace de Mena n'ayant point été reproduite in-extenso par les bibliographes.

Mais l'*Omero* lui-même, d'où vient-il ? Les traducteurs espagnols de Ticknor, moins prudents que Perez Bayer, lequel qualifia simplement les trente-six chapitres de l'*Omero romanizado* de « brevis... argumentorum *Iliados* expositio ² », ont prétendu indiquer avec précision la source de Mena et ont désigné les *Periochae* d'Ausone. Il suffit de jeter un coup d'œil sur ce texte pour se convaincre qu'il n'a rien de commun avec l'*Omero romanizado*, qu'il n'a même jamais pu fournir à qui que ce soit la matière d'un abrégé de l'*Iliade*. Amador de los Rios,

1. Dédicace de l'*Omero romanizado* à Jean II, d'après le texte de l'édition de Valladolid 1519, réimprimée par les traducteurs espagnols de Ticknor (Ticknor-Julius, II, 714) et que j'ai corrigée sur un extrait de cette même dédicace publié par M. Menéndez Pelayo (*Antología de poetas líricos castellanos*, t. V, p. CLVI), sans doute d'après un manuscrit qui lui appartient. Cf. aussi l'extrait donné par Gallardo (*Ensayo de una bibl. esp.*, III, 734) d'un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Madrid.

2. N. Antonio, *Bibl. hisp. vetus*, II, 268.

toujours préoccupé de contredire Ticknor et ses traducteurs, et qui bien souvent ne réussit qu'à ajouter à leurs fautes, s'épanche à ce propos dans une note de son *Historia crítica* (VI, 36), que je reproduis ici en grande partie pour qu'on en puisse goûter pleinement la saveur :

Los traductores de Ticknor (t. I, pág. 551), aseguran que [el *Omero*] es traduccion del « libro escrito por Décimo Magno Ausonio, con el título de *Periochae in Homeri Iliadem et Odysseam* ». Podrá ser; pero de la dedicatoria que Mena dirige al rey don Juan, é insertan á medias los referidos traductores, se deduce que tuvo presentes los veinte é quatro libros que son en el volumen de la *Iliada* en su traduccion latina; y como nadie ignora que Bocacio obtuvo (1360 á 63) de Leoncio Pilato que terminára la version que por solicitud de Petrarca habia comenzado años antes, no solo de la *Iliada* sino de la mayor parte de la *Odisea* (*Litterae seniles* de Petrarca, lib. V, ep. 1^a), no será infundado el dar crédito al poeta de Córdoba, que mejor que nadie debió saber lo que hacia. Ni puede discurrirse de otro modo, al leer el brillante elogio que hace de Homero, para vindicarlo de las acusaciones de Guido de Colonna y de la *Crónica Troyana*, siendo en verdad notable el juicio que forma de la *Iliada*... Quien así habla y dice al rey de Castilla que lo hace « por dañar é « destruir, si pudiese, los dichos que Guydo escrivió en ofensa de Homero, « é aun lo más principal, por causar á los lectores nuevo amor é devocion « con las altas obras de este actor », no se valia de extractos, ni compendios, siendo para nosotros cosa corriente y llana de que poseyó por lo menos traduccion de Leoncio Pilato, que hubo de producir en su ánimo el mismo efecto que en el de Petrarca y Bocacio.

Le *podrá ser* surtout est admirable. Au lieu de vérifier par lui-même si des *Periochae* procède vraiment l'*Omero* de Mena, comme l'avaient affirmé malencontreusement les traducteurs de Ticknor, il préfère leur concéder la « possibilité » de cette imitation; puis il se livre à une divagation fort intempestive sur la version de Léon Pilate, dont il n'avait jamais lu une ligne et qu'il ne pouvait pas par conséquent comparer à Mena¹. Laissons cela.

Après Amador de los Rios, M. Menéndez Pelayo, dans une brochure qui remonte au temps de ses débuts littéraires², a eu

1. Amador de los Rios n'a certainement connu aucun des extraits du Pilate publiés par des érudits italiens. Cf. P. de Nolhac, *Pétrarque et l'humanisme*, Paris, 1892, p. 352.

2. *Hermosilla y su Iliada. Apuntes bibliográficos*. Madrid, 1878.

le tort, sans étudier de près la question, de vouloir concilier les opinions de ses prédécesseurs : « Limitóse por lo general el « egregio autor del *Labyrintho* á trasladar los argumentos ó « *periobas* atribuidos á Ausonio; pero como tenía á la vista « una traduccion latina mas ó menos integra y fiel (quizá la « de Leoncio Pilato), adornó á veces las *sumas* ó extractos con « diálogos y descripciones, todo brevísimo y en estilo de lo « más latinizado y altisonante que puede verse. » Plus tard, M. Menéndez a modifié un peu sa façon de voir, mais sans aller toutefois jusqu'où il fallait : « la *Iliada en romance*, « que no es traducción, como vulgarmente se dice, sino com- « pendio muy breve, al cual sirvieron de base las *Periobas* ó « argumentos de Ausonio, teniendo á la vista además el epi- « tome del pseudo-Pindaro tebano, y quizá la version íntegra « de Pedro Cándido Decimbre¹. »

La vérité est que l'*Omero romanizado* a été entièrement et uniquement traduit sur l'*Ilias latina* du poète de la première moitié du premier siècle après J.-C., que le moyen âge a nommé Pindarus Thebanus et que nous nommons maintenant, d'après l'acrostiche des premiers vers du poème, Italicus². Pour rendre ce fait certain, je donne ci-après, avec le texte latin en regard, les trois premiers chapitres, le XX^e et le XXXVI^e de l'*Omero* de Mena, d'après le manuscrit T. 130 de la Nationale de Madrid, où j'ai fait copier ces chapitres (sauf le XX^e déjà publié par Amador de los Rios, *Historia crítica*, VI, 51), n'ayant pas en ce moment à ma disposition l'édition de Valladolid. Or, de la confrontation que chacun peut établir entre les deux textes, résulte avec la dernière évidence que Mena a littéralement traduit l'Italicus, ne paraphrasant qu'autant qu'il y était contraint pour rendre complètement en castillan les hexamètres du poète latin.

*Iram pande mihi Pelidae, Diva, superbi,
Tristia quae miseris injeçit funera Grais
Atque animas fortes heroum tradidit orco,
Latrantumque dedit rostris volucrumque trahendos*

1. *Antología de poetas líricos castellanos*, t. V, p. CLIII.

2. On sait que la leçon de ces premiers vers qui fournissent le nom d'Italicus a été définitivement établie par M. L. Havet. Voy. l'excellente édition de l'*Ilias latina*, publiée par M. Fr. Plessis, Paris, 1885, p. v.

- 5 Ipsorum exsanguis inhumatis ossibus artus.
 Confiebat enim summi sententia regis,
 Volverunt ex quo discordi pectore turbas
 Sceptriger Atrides et bello clarus Achilles.
 Quis deus hos jussit ira contendere tristi?
 10 Latonae et magni proles Jovis. Ille Pelasgum
 Infestus regi pestem in praecordia misit
 Implicuitque gravi Danaorum corpora morbo.

Capitulo primero en el qual Omero esclama la çiençia y asigna en suma la cabsa de la pestilencia que obo en el rreal de los Griegos.

Diuinal musa, canta conmigo Omero locura del soberuio fijo de Peleo, es a dezir Archiles, el qual traxo mortajas tristes a los miserables Griegos y asy mesmo dio al infernal huerco las animas fuertes de los señores, trayendo los miembros syn sangre de aquellos a los rostros de las abes [e] ladrantes y los sus huesos al logar syn sepultura. Aquesto fazia la sentençia del sumo rrey, es a saber de Jupiter, despues que el esceptrogerio Atrides, es a dezir Agamenon, tenedor de rreal ceptro greçiano, senbro por animo discorde questiones de guerras a bueltas con Archiles, claro por la batalla en fechos, es a saber batallosos. Qual dios fue aquel que mando a aquestos contender en yra triste? Qual dios ynplico o inçionno los cuerpos de los Griegos de graue mal murbundo y pestilencial?

- Nam Chryses quondam, sollemni tempora vitta
 Implicitus, raptae flevit solacia natae
 15 Invisosque dies invisaque tempora noctis
 Egit et assiduis implevit questibus auras.
 Postquam nulla dies animum maerore levabat
 Nullaque lenibant patrios solacia fletus,
 Castra petit Danaum genibusque affusus Atridae
 20 Per superos regnique decus miserabilis orat,
 Ut sibi causa suae reddatur nata salutis.
 Dona simul praefert, Vincuntur fletibus ejus
 Myrmidones reddique patri Chryseida censent.
 Sed negat Atrides Chrysenque excedere castris
 25 Despecta pietate jubet; ferus ossibus imis
 Haeret amor, spernitque preces damnosa libido.

Cap. II. Como el sacerdote Crises ruega con dones a Agamenon que le buelua su fija, y como Agamenon menospreçia los dones y las palabras.

Ca en otro tiempo Crises saçerdote de Febo, tocado del amito y solepue belo, lloro los solazes de la su rapinada fija, es a saber por Agamenon tomada por fuerça, y todos dias y todos tiempos de la noche que priuado se fallaua

de la filial bista lloraua Crises, como sy con lagrimas obiese de redemir el deseo en llenando los ayres de cutidianas querellas. Despues que dia ninguno de lagrimas non apartaua el su animo nin solazes algunos (nin) amansauan los llantos paternos, fuese Crises a los reales de los Griegos, ynclinando los finojos ante Agamenon. Comiença el biejo miserable de orarle por los dioses, por la onor de los sus reynos, mandase dar a el su fija cabsa de la salud de su bejez, a bueltas de la oraçion ofreçendole dones grandes. Los Mirmidones que estauan a esta proposiçion fueron bençidos por las laumentaçiones que de aquel sentian y disponian que deuia ser dada Criseyda a su padre. Pero Agamenon negaua, non queria aquesto, antes mando al biejo Crises sallir del palaçio, en despecho de toda piadad, a manera de fiero y de cruel, ca tenia los amores de aquella rraygados en el profundo de los sus huesos, e en tal manera que la luxuria dañosa, es dezir de muchos daños cabsadora, le fazia menospreciar en tal caso todos los ruegos y plegarias.

- Contemptus repetit Phoebeia templa sacerdos
 Squalidaque infestis maerens secat unguibus ora
 Dilaceratque comas annosaque pectora plangit.
 30 Mox ubi depositi gemitus lacrimaeque quierunt,
 Fatidici sacras compellat vocibus aures :
 « Quid coluisse mihi tua numina, Delphice, prodest
 Aut castam multos vitam duxisse per annos ?
 Quidve iuvat sacros posuisse altaribus ignes,
 35 Si tuus externo jam spenor ab hoste sacerdos ?
 En, haec desertae redduntur dona senectae ?
 Si gratus tibi sum, sim te sub vindice tutus.
 Aut si qua, ut lucrem sub acerbo crimine poenam,
 Inscius admisi, cur o tua dextera cessat ?
 40 Posce sacros arcus, in me tua derige tela :
 Auctor mortis erit certe deus. Ecce merentem
 Fige patrem : cur nata luit peccata parentis
 Atque hostis duri patitur miseranda cubile ? »

Cap. III. Como Crises façe grant llanto en el templo de Febo por su fija que le non bueluen y como se querella a Febo.

Quando el saçerdote Crises se vido menospreçiado de Agamenon, recorriose al templo febeo en el qual con vñas enfiestas començo de rasgar sus fazes inflamadas de yra, despedaçando y mesando sus blancas barbas y cabellos, planiendo los tiempos¹ añosos, es a dezir los antiguos dias de la su bejez. E luego a gemidos lançados lagrimas se requieren², a bueltas de las

1. Mena suivait un texte qui portait la variante *tempora* au lieu de *pectora*.

2. Cette phrase ne s'entend pas. Peut-être Mena n'a-t-il pas compris le *quierunt* de l'original.

quales con bozes conpelia y fazia inclinar las sacras orejas del fatidico Febo, es a dezir profetiçador de la fatal disposiçion, y de aquellas bozes formaua tales palabras : « Que aprouecha a mi aber honrrado la tu deydad del rico Febo, o haber traydo y por muchos años guardado bida linpia y casta? Que ayuda a mi aber puesto fuegos sagrados en los tus altares, pues yo, saçerdote tuyo, fuy menospreçiado y baldonado de Agamenon enemigo forense, es a dezir estrangero y benedizo? Estos son, Febo, los gualardones que tu me das en la postremeria de la mi desierta bejez? Asy syn de ti agradeşçido, o asy me tienes debaxo de tu juyzio seguro?¹ Por aventura sy yo ynorante cometo crimen alguno en que te ofendiese, porque cesa la tu diestra de pasar contra me por pena? Porque no demandas los tus arcos ni enderesças contra mi las tus flechas? Y asi seras actor de la mi muerte, y veyendo tu, Dios, aqui al meresciente padre, por qual razon perdonas a mi y te plaze que la fija padesca por los patrinos pecados, la qual, digna de resçebir misericordia, es forçada a padesçer lecho y vasija de cruel enemigo?

- Colloquium petit interea fidissima conjux
 565 Hectoris Andromache parvumque ad pectora natum
 Astyanacta tenet; cujus dum maximus heros
 Oscula grata petit, subito perterritus infans
 Convertit timidos materna ad pectora vultus
 Terribilemque fugit galeam cristamque micantem.
 570 Utque caput juvenis posito detexerat aere,
 Protinus infantem geminis amplectitur ulnis
 Attollensque manus « Precor, o pater optime » dixit,
 « Ut meus hic, pro quo tua numina natus adoro,
 Virtutes patrias primis imitetur ab annis. »
 575 Haec ait, et portis acies petit acer apertis;
 Una deinde Paris.

Cap. XX. Les adieux d'Hector et d'Andromaque ?.

Andromaca, fiel nuget de Hector, demando coloquio, es a dezir fabla con Hector su marido; y Hector pidio alli que le troxiesen al fijo pequeño Anastianes, el qual por aquellos dias era a los pechos de la que le criaua. Et en tanto que Hector toma los besos pequeños de la boca de su tierno lijo, subitamente espantado e con tremor el infante boluio las themerosas fazes contra los matrinos pechos de su madre, ca fuya e auia themor de Hector como estaua armado y el terrible e el yelmo encrestado de penacho con ala.

1. Traduction inintelligible, mais qui résulte des mauvaises leçons *sic* pour *si*, *sum* pour *sim* et *judice* pour *vindice* du vers 57.

2. D'après Amador de los Rios, qui a reproduit ce chapitre du ms. T 130 dans son *Hist. crit. de la lit. esp.*, t. VI, p. 51.

Después Hector descubriose del yelmo dorado e luego abraço al infante entre sus brazos amos y, alçandolo en sus manos, dixo tales palabras : « Ruegote yo, otra vez yo ruego a ty, muy buen Jupiter, que aqueste mi fiijo por el qual yo las tus santidades adoro, las verdades patrinas, es a dezir de mi su padre, rremede et sigua desde estos sus primeros años. » Aquestas palabras dichas, el agro Hector seguio las azes de los Griegos por las puertas abiertas y con el de consuno su hermano Paris.

tandem certamine misso

In sua castra redit turbis comitatus Achilles.

- 1015 Flent miseri amissum Phryges Hectora, totaque maesto
Troja sonat planctu; fundit miseranda querellas
Infelix Hecube saevisque arat unguibus ora;
Andromacheque suas scindit de pectore vestes,
Heu tanto spoliata viro! Ruit omnis in uno
- 1020 Hectore causa Phrygum, ruit et defessa senectus
Afflicti miseranda patris, quem nec sua conjunx
Turbaque natorum nec magni gloria regni
Oblitum tenuit vitae, quin iret inermis
Et solum invicti castris se redderet hostis.
- 1025 Mirantur Danaum proceres, miratur et ipse
Acacidem animum miseri senis; ille trementes
Affusus genibus tendens ad sidera palmas
Haec ait: « O Graiae gentis fortissime Achilles,
O regnis inimice meis, te Dardana solum
- 1030 Victa tremunt pubes, te sensit nostra senectus
Crudelem nimium: nunc sis mihi mitior, oro,
Et patris afflicti genibus miserere precantis
Donaque quae porto miseri pro corpore nati
Accipias; si nec precibus nec flecteris auro,
- 1035 In senis extremis tua dextera saeviat annis:
Saltim saeva pater comitabor funera nati.
Non vitam mihi nec magnos concedere honores,
Sed funus crudele peto: miserere parentis
Et pater esse meo mitis de vulnere disce.
- 1040 Hectoris interitu vicisti Dardana regna,
Vicisti Priamum: sortis reminiscere victor
Humanae variosque ducum tu respice casus. »
His tandem precibus grandaevum motus Achilles
Allevat a terra corpusque exsangue parenti
- 1045 Reddidit Hectoreum, post haec sua dona reportat.
Jamque redit Priamus tristesque ex more suorum
Comparat exsequias supremaque funera ducit.
Tum pyra construitur, quo bis sex corpora Grajum

Quadrupedesque adduntur equi currusque tubaeque
 1050 Et clipei galeaeque cavae Argivaque tela.
 Haec insuper ingenti gemitu componitur Hector :
 Stant circum Iliades matres manibusque decoros
 Abscindunt crines laniataque pectora plangunt.
 Tollitur et juvenum magno cum murmure clamor
 1055 Flebilis : ardebat flamma namque Ilion illa.
 Inter quos gemitus laniato corpore conjunx
 Provolat Andromache mediosque immittere in ignes
 Se cupit Astyanacta tenens, quam maesta suarum
 1060 Turba rapit ; contra tantum tamen illa resistit,
 Donec collapsae ceciderunt robora flammae
 Inque leves abiit tantus dux ille favillas.

Capitulo XXXVI. Del llanto que fizieron en Troya por la muerte de Hector y como Priamo ouo de Archiles el cuerpo de Hector y de las palabras de Priamo con Archiles y como Hector fue sepultado.

A la fin los onores fenescidos, dieron de mano a los juegos y Archiles retornose en sus castillos acompañado de grande juuentud greciana. Mas los mesquinos Troyanos llorauan al perdido Ector tanto que toda Troya era a bozes despertada en ella y resonaua y miseria enbia de sy y llantos y querellas. E la desauenturada Ecuba con vñas crueles su rostro y cara desfaze. Andromaca las sus bestiduras desde los pechos fasta la tierra. Guay de la biuda que de vn tanto baron se falla despojada ! Y toda causa de dolor de los Troyanos cae en planto de vn solo Hector, y la vejez miserable del su affligido padre alli cayo. Al qual ni su muger ni la grant multitud de sus fijos ni la gloria del su grande reyno pudieron ni bastaron para lo tener que no fuese desarmado, la vida oluidando, y solo se diese a los reales de los sus ynicos enemigos. E marauillaronse los nobles y los grandes de los Griegos quando lo vieron asi venir y marauillose ese Archiles del coraçon del mesquino viejo. Priamo, inclinado en hinojos, tendiendo contra los çielos las tremulantes manos, dixo estas palabras : « O Archiles muy fuerte de la griega gente, o enemigo de los reynos mios, el pueblo troyano peresçe vencido de ty solo, a ty a sentido la nuestra vejez por muy cruel, pues agora ya non te ruego que seas muy manso, mas conduelete y aue dolor de los hinojos affligidos del rogante padre ! Y ruego que tomes estos dones que yo te traygo por el cuerpo de mi mesquino fijo, e sy fueres tan cruel que non te quieras inclinar por oro nin por las plegarias mias, la tu diestra mano se encruelescera agora luego en los mis postrimeros y antiguos años : a lo menos acompañare yo padre las crueles mortajas del mi fijo. E non te ruego que des a mi vida nin onores grandes, mas con obsequia de cruel mortaja. Amerçendete, Archiles, de los padres, aprende en el mi cuerpo ser (yo) padre manso, ca en la muerte de Hector venciste los reynos troyanos, ven-

giste a Priamo. Pues miembrate, tu vencedor, en las tales virtudes de la vmana suerte y acata las desuariadas caydas que muchas vezes se ofrecen a los duques y vencedores. » A la fin por estas rogarias mouido, el grande y diuino Archiles leuanto de tierra el hectorico cuerpo menguado de vida y de sangre y diolo al padre Priamo. E lleuo Priamo estos tristes dones en Troya y fizo tristes obsequias a fuer del rito y costumbre de los suyos. Lleuo el cuerpo de Hector en las postrimeras honrras y fue ordenado el pireo ataud, para el qual llevar se allegaron doze cuerpos de mancebos de los Griegos y dos quadrupedales cauillos que el carro tirauan en que auian de yr las andas, sobre las quales pusieron el escudo de oro de Hector y el su estandarte, la trompa y el yelmo cauado y los dardos argios y con aquestas cosas y con vn gemido fue reuestido Hector. E ya estauan alli dentro enderredor las madres troyanas ronpiendo con sus delicadas manos los cabellos fermosos y rasgando y firiendo sus pechos. E ya quando asy vieron el cuerpo de Hector al fuego para lo quemar, segunt costumbre de los gentiles, cada vna pensaua en la muerte de su fijo. Asymismo se leuantaua el clamor de los mancebos con murmullo muy grande y yua asy el cuerpo de Hector non menos ardido que llorado. Entre los gemidos atantos y toda Troya alli comouida, se lanço su muger Andromaca faziendo su cuerpo pedaços y porfiando meterse en los fuegos que el cuerpo de Ector abrasauan, teniendo en los braços al pequeño fijo suyo Anastianes; pero arrebataronla de alli la compañia de los suyos, avnque ella porfiava y resistia a los que de alli la querian llevar, fasta tanto que cayeron las fuerças del fuego y llamas. E asy fue ydo y bolado de entre nosotros el cuerpo de vn tanto duque tornado en ligeras çentellas y çenisas.

Deo gracias.

II

Le second *Omero* castillan, je l'ai donné à entendre tout à l'heure, est celui qui dérive de la traduction, par Pier Candido Decembri, de quelques livres de l'*Iliade*. Quand et comment cette traduction pénétra-t-elle en Castille, c'est ce qu'il importe tout d'abord de déterminer. Un fragment d'une lettre adressée par le marquis de Santillane à son fils Pedro Gonzalez de Mendoza, qui fut archevêque de Séville et de Tolède, cardinal et un des hommes les plus considérables de son époque, nous renseigne à cet égard :

Algunos libros é oraçiones he resçevido, por un pariente é amigo mio, este otro día, que nuevamente es venido de Italia, los quales asy por Leo-

nardo de Areçio¹, como per Pedro Caudiño (*sic pour* Candido), milanés, d'aquel principe de los poetas Homero é de la *Historia Troyana* que él compuso, á la qual *Iliade* intituló, traducidos del griego á la lengua latina, creo ser primero, segundo, terçero ó quarto é parte del décimo libro. É como quiera que por Guydo de Columna é informados de las relaciones de Ditis, griego, é Dares, phrigio, é de otros muchos auctores assaz plenaria é extensamente ayamos notiçia d'aquellas, agradable cosa será á mi ver obra de un tan alto varon é quassi soberano príncipe de los poetas, mayormente de un litigio militar ó guerra, el mayor é mas antiguo que se cree aver seydo en el mundo. É asy, ya sea que non vos fallecan trabajos de vuestros estudios, por consolaçion é utilidat mia é de otros, vos ruego mucho vos dispongades; é pues que ya el mayor puerto é creo de mayores fragosidades lo passaron aquellos dos prestantes varones, lo passedes vos el segundo, que es de la lengua latina al nuestro castellano idioma².

Ainsi le marquis de Santillane, avide de connaître le contenu de ces versions latines d'Homère qu'on venait de lui envoyer d'Italie et qu'il était incapable de comprendre³, demande à son fils de leur faire franchir le « second pas », de les transposer de latin en castillan pour le plus grand profit de tous ceux qui ignorent la langue savante. Cette lettre, malheureusement, n'est pas datée; mais nous avons d'autres moyens de savoir quand Decembri, pour nous en tenir ici à lui seul, communiqua aux lettrés de Castille les résultats de ses études homériques.

Il est assez étrange que les érudits qui, de nos jours⁴, ont traité de la cour littéraire de Jean II de Castille aient omis de

1. Leonardo Bruni mit en prose latine, d'après la version littérale de Pilate, les discours d'Ulysse, de Phoenix et d'Achille qui se trouvent au livre IX de l'*Iliade* (G. Voigt, *Die Wiederbelebung des classischen Alterthums*, 3^e éd., t. II, p. 191).

2. *Obras del marqués de Santillana*, éd. Amador de los Rios, p. 481.

3. Lui-même dans cette lettre avoue ingénument son ignorance du latin : « Lo qual, como quiera que lo yo non sepa, porque yo non lo aprendi. » On connaît à ce sujet sa touchante exclamation : « O me misero, quando me veo defectuoso de letras latinas! » (Juan de Lucena, *Tratado de la vida beata*, éd. A. Paz y Melia, p. 113). Cf. encore Vespasiano da Bisticci, dans sa notice sur le cardinal Mendoza : « Aveva il padre signore de' primi di quello regno, il quale non era litterato, ma intendeva benissimo la lingua toscana. » (*Vite di uomini illustri del secolo XI'*, éd. de Bologne, 1892, t. I, p. 169).

4. Au siècle dernier, Tiraboschi avait cependant indiqué en passant l'Homère de Decembri dédié à Jean II de Castille (*Storia della letteratura ita-*

rappeler le plus beau titre de ce roi à la reconnaissance des humanistes, j'entends la part qu'il a prise à une traduction de plusieurs chants de l'*Iliade*, bien imparfaite encore, il va sans dire, mais au moins plus lisible que l'informe mot à mot de Pilate, que d'ailleurs elle suit. En effet, Decembri a travaillé à l'instigation et sous les auspices de Jean II. Au XVIII^e siècle, Saxius a décrit un manuscrit de l'Ambrosienne contenant : 1^o la « *Homeri Vita e graecis et latinis literis fideliter interpretata et composita a P. Candido* », précédée d'une dédicace « *ad gloriosissimum principem Johannem Castellae et Legionis regem* » ; 2^o la traduction, par le même humaniste, en prose latine, des quatre premiers et du dixième chant de l'*Iliade*¹ ; et, quelques années plus tard, Bandini a inséré, dans son catalogue de la Laurentienne et d'après un manuscrit de cette bibliothèque, les passages essentiels de la dédicace², que je crois devoir reproduire intégralement, quoique le texte de Florence ne soit guère correct³.

Rem profecto pulchram, sed laboriosam inprimis atque difficilem a me petisti, Ioannes prestantissime, ut de vita Homeri, omnium maximi poete, certe aliquid ad te perscriberem. Nanque non vitam modo eius atque mores apud Grecos et Latinos omnes ignoratos esse, verumetiam de genere atque patria semper a doctissimis viris dubitatum invenimus. Quod autem omni tempore apud maiores nostros fuit obscurum, quod per tot ante secula maxima omnium disceptatione fuit, id nunc illustrare dicendo aut pro certe affirmare velle inaudite profecto dementie foret; verum, etsi res ipsa gravis esset atque difficilis, intelligeres tamen quanto eius desiderio afficerere, libentissime hunc laborem tui causa suscepi, quem et doctissimum virum et integerrimum hominem et doctorum omnium amatorem defensoremque cognosco : tanta est enim vis amoris erga te mei, ut nihil profecto audeam tibi denegare iusta presertim honestaque petenti. Quid autem iustius aut

liana, éd. de Milan 1824, t. VI, part. II, p. 1076), d'après une note prise par le jésuite Juan Andrés dans le catalogue de Bandini (Voir le mémoire de M. Vittorio Cian, intitulé *L'immigrazione dei gesuiti spagnuoli letterati in Italia*, Turin, 1895, p. 27).

1. Ph. Argelati, *Bibl. scriptorum Mediolanensium*, Milan, 1745, t. I, col. ccciii.

2. *Catalogus codicum latinorum bibl. Mediceae Laurentianae*, Florence, 1775, t. II, col. 702.

3. Je m'aide d'une collation du texte de Bandini qu'a bien voulu faire pour moi, sur le manuscrit de la Laurentienne, mon ami M. S. Berger.

honestius peti a me potuit, quam, cum hac nostra etate sis quasi alter philosophorum et medicorum Homerus, de Homeri vita diligenter inquirere qui sit omnium Homerorum philosophus? At cui rectius quam mihi hoc muneris demandasses, qui tunc beatum me arbitror cum tibi omnibus in rebus obtempero? Aut quid hoc libentius acceptassem, quod non tibi modo ceterisque doctissimis optatum at iocundum, verumetiam Sigismundo Pandulpho¹, magnanimo principi Homerique studioso, gratissimum fore predicaveris, cum diceres ipsum, ut acri ingenio multa sepiissime tecum atque cum ceteris quos (*sic*) apud preclaros homines de Homeri prestantia contendentem, dolere nihil se prorsus de eius vita et genere apud nostros unquam invenisse, quod sibi aut omnino aut aliqua ex parte satisfaceret? Atque equidem eo libentius id mihi muneris suscipiendum putavi, quod indignum absurdumque iudicabam Homerum tenebris obscuratum esse, qui lux ceteris splendorque fuisset, neque eum posse nos perspicere qui clarissimam litterarum facem ante nos ferens et ut omnes videamus et ut rectum doctrine iter ingrediamur efficiat. Itaque hoc opus aggressus sum, non ut sperarem que de prestantissimorum hominum vita et moribus dici solent in hoc libello posse me complecti, cum certi nihil et maioribus nostris litterarum monumentis traditum habeamus, sed ut que summi excelentissimique rerum scriptores varia de illo tradiderunt non ignorarentur a nostris qui et Homeri sunt amatores et rerum vetustarum curiosi. Atque in his diversis virorum illustrium opinionibus atque sententiis, etsi quod optamus minime assequi possimus, ea tamen perfruemur voluptate, quod non viros modo excellentes sed preclaras etiam inter se urbes de Homero disceptasse intelligemus. Habet enim rerum varietas tantam in se gratiam, ut nulla re alia magis animi nostri teneantur magisque delectentur.

Itaque libello *de Sophista*², de quo valde me rogasti ut ad te scriberem quemque iam proprie absolveram pretermisso, contuli me ad Homerum tuum, quod prius hoc te velle scire intelligebam. Post vero ad paucos dies illud quoque absolvam ac perfectum ad te mittam; atque, si tibi dignus videbitur qui eruditis auribus Malatestae Novelli³ legendus committatur, ostendito, ut inter ceteras virorum illustrium vitas quas habet adiungat collocetque in nobili bibliotheca illa quam magnis sumptibus edificavit; sin minus, tu ipse solus Homerum nostrum apud te habeto.

1. Gismondo di Pandolfo Malatesta, seigneur de Rimini († 1468). On pourrait croire, d'après ce que dit ici Decembri, qu'il était venu en Espagne. Ou *contendentem* ne s'applique-t-il qu'à une dispute épistolaire?

2. Ni M. Borsa ni Voigt ne parlent d'une traduction exécutée par Decembri de ce dialogue de Platon.

3. Domenico Malatesta, appelé Malatesta Novello, frère de Gismondo. Il mourut en 1465. Sur sa bibliothèque, voir Voigt, *l. c.*, I, 590, et Ch. Yriarte, *Un condottiere au XV^e siècle*, Paris, 1882, p. 300 et suiv.

Dans sa dédicace, Decembri ne parle que de la *Vie d'Homère*, mais il est évident que cette biographie devait servir d'introduction aux extraits de l'*Illiade* : l'une n'allait pas sans les autres, quoique plus tard on ait pu transcrire isolément la *Vita*, comme, par exemple, dans le manuscrit de la Laurentienne. Nous allons voir, au reste, que Jean II réclamait surtout les extraits et donnait à entendre qu'il serait flatté que l'humaniste milanais lui en offrît la primeur. C'est ici qu'il faut parler un peu des relations qui s'établirent entre les humanistes italiens et le prince lettré de Castille, car ces relations eurent des instigateurs et des intermédiaires. En ce qui concerne Decembri, beaucoup de lumière a été faite récemment, sur la protection que lui accorda Jean II, dans deux articles de M. Mario Borsa, intitulés « Pier Candido Decembri et l'humanisme en Lombardie¹ ». Grâce à de nombreuses lettres recueillies dans des manuscrits de l'Ambrosienne et de Florence, M. Borsa a pu établir que le grand entremetteur entre le roi de Castille et l'Italie savante fut Alfonso de Santa Maria (ou de Cartagena, comme on le nomme aussi), le fils du juif converti Pablo de Santa Maria, évêque de Burgos, et qui succéda dans cet évêché à son père dès 1435. Au concile de Bâle, cette assemblée qui eut une si notable influence sur la propagation de l'humanisme, Alfonso de Santa Maria rencontra Francesco Piccolpasso, archevêque de Milan, qui le mit en rapports épistolaires avec Bruni, avec Pogge et avec Decembri. De retour en Espagne, l'envoyé de Jean II au concile ne négligea point d'informer le roi des belles connaissances qu'il avait faites et de lui révéler ce qu'il avait appris des travaux littéraires des humanistes. Il lui parla, entre autres, de l'*Illiade* de Decembri et éveilla chez son maître le désir de posséder le premier cet ouvrage dont il est tout naturel qu'Alfonso exagérât beaucoup la valeur. De là une lettre de l'évêque à Decembri où il le sollicite formellement d'envoyer sa traduction en Espagne et de la dédier à Jean II, en même temps qu'il lui annonce une lettre du roi lui-même. Voici les principaux passages de la missive d'Alfonso² :

1. *Archivio storico lombardo*, ann. XX, p. 5 à 75 et 358 à 441.

2. M. Borsa, qui a cité cette lettre et la réponse de Decembri dans son travail, a eu l'obligeance de m'envoyer une copie complète de ces deux documents.

Alphonsus burgensis episcopus P. Candido salutem.

Quanti precii sit, Candi[de] mi dilectissime, exercitatio scholastica, ex illo inter cetera colligi potest quod, ubicumque illius memoria incidit, mentem quadam incredibile oblectatione demulcet. Cum enim pridie gratissime littere tue ad manus meas venissent, quas ex Mediolano venerabilis vir archidiaconus de Cremona (?) Florentiam et ex Florentia ad has Hesperie partes alii quasi per quoddam fidei comissum adduxerunt, gavisus admodum sum et tanquam tuo cōspectu. Ille antique nostre epistole mutue ante mentis mee oculos comparere vise sunt... At, cum tibi lato sermone scribere voluissem, nuncii presentis celeritas non permittit, qui per presens oppidum transiens velociter vehit sed velocius recedit. Ideo latiore colloquitionem ac dulciores prolixioresque epistulas in aliud tempus, cum Deus concesserit, differens, hoc unum sentias, amorem meum erga te, qui sicuti sine corporis presentia inceptit, sic absque corporali presentia durat, scribendum decrevi. Notificavi itaque serenissimo domino meo regi, labores scholasticos tuos, qui, ut studiosissimus princeps et studiosi exercitii amator studiosorumque virorum protector, litteras suas dirigit cum commendatione tui illustrissimo principi tuo¹. Tibi etiam super Homeri translationem scribit. Tuum autem erit translationem illam magestati sue dedicare. Nescio enim cui principum mundi melius, fructuosius honorabiliusque dedices quam illi, qui potencia, excellentia et virtute profecto singularissimus est. At si forsā totum opusculum plura tempora petat, si tibi videbitur, primum librum cum aliqua honestissima prefatione regie serenitati directa mihi mittere poteris, ut per me ei tradatur... Si ergo res hec iudicio meo ageretur... hunc primum librorum cum prefatione, prout dixi, transmitteres in quendam gustum saporis futuri, demum opusculum totum perficeres illudque alicuius manu splendide italicas litteras scribentis conscriptum² ipse qui, ut ais, has regiones videre desideras, pietate favente divina, tecum deportares et beati apostoli Jacobi limina visitaturus omnes fere nostras peragrare provincias. Habes siquidem civitatem nostram in via, apud quam, si mihi tunc vita comes esset, non dicam honorem debitum, cum virtuti honor condignus exhiberi non potest, sed saltem amicabile hospicium reperies ibique quamdiu velles reparans et a labore vie aliquantulum recreatus factusque, ut ita dicam, recencior et de nostris informatior rebus, regiam personam et curiam nec non alias huius regionis provincias visitares. Quod si post, ut scribis, ducem Cloucestrie³ videre liberet, per mare nostrum continua navigatio est et merchatores nostri, qui te mihi tanto amicitie nexu coniunctum viderent, libenter et honorabi-

1. Philippe-Marie Visconti.

2. En belle calligraphie italienne.

3. Sur les relations de Decembri avec le duc de Gloucester, par l'intermédiaire de l'évêque de Bayeux, Zanone Castiglione, voy. Borsa, *Archivio*, XX, 61 et suiv.

liter te in Flandriam, ad quam sepissime pergunt, deportarent. Ex Flandria autem in Angliam nedum brevissima sed facillima et tutissima transfretatio est. Demum autem supervacuum dicere puto quanto gaudio in tua confabulatione perfunder : qui enim alterius litteris gaudet, rationi consonissimum est ut illarum scriptoris conspectu letetur...

Ex Melgar oppido, burgensis diocesis, decima martii anno 1442¹.

Au reçu de cette lettre, Decembri fit à l'évêque de Burgos la réponse suivante :

P. Candidus Alfonso burgensi episcopo, viro doctissimo, salutem.

Eadem nuntii properantis sive improbitas sive necessitas, que te ut brevius scriberes ad me impulit, me ut breviora scriberem vicissim adegit. Noverit itaque tua dignitas non aliena fuisse ab animo meo que consulis de homerica traductione et transmissione ad regem illum tuum serenissimum. Et libros quinque Iliados cum prefatione absolveram, quos ad te destino non expertes laudis sue sed preconio omni digno refertissimos, ut legens intueberis. Suspiro autem iter illud iocundissimum de quo scribis felicemque me futurum puto, si id Deus annuat, sed nescio quo modo omnia preter spem eveniant; nam facta sperantibus plerumque adversa succedunt, adversa timentibus nonnunquam prospera eveniunt, verum illa rariora. Alias latius scribam.

Mediolani, 30 aprilis 1442².

Voilà enfin des dates précises, qui permettent de déterminer, au moins d'une façon approximative, la diffusion du travail de Decembri en Castille. Celui-ci ne passa pas en Espagne, comme le lui proposait l'évêque de Burgos ; il n'apporta pas lui-même au roi son manuscrit bien calligraphié, il ne visita pas le sanctuaire de Compostelle : il se contenta d'envoyer, à son correspondant ou à quelque autre personnage, et la *Vita Homeri* munie de la dédicace à Jean II et les extraits de l'*Illiade*, sans doute quelque temps après avoir écrit la lettre du 30 avril 1442. Le marquis de Santillane, toujours à l'affût des nouveautés littéraires expédiées d'Italie, surtout des traductions d'auteurs anciens, dut en avoir connaissance dans cette même année 1442 ou, en tout cas, peu après.

Nous ne savons pas combien de temps dépensa son fils, Pedro Gonzalez de Mendoza, à traduire en vulgaire le latin de Decembri, mais nous savons que sa traduction existe dans le manuscrit (Add. 21, 245) du Musée Britannique qu'a décrit

1. Cod. Ambros. I 235 inf., fol. 21-22.

2. Cod. Ambros. I 235 inf., fol. 22.

D. Pascual de Gayangos¹ et qui renferme, comme le dit cet érudit, en premier lieu : « A translation of the first, second, « third, fourth, and tenth books of Homer's *Iliad*, made at the « command of, and dedicated to, the Marques de Santillana « [Don Iñigo Lopez de Mendoza], from the Latin version of « Pietro Candido, with finely illuminated initials and borders, « besides the portrait of the translator (a Benedictine monk ?) « at the beginning ; » en second lieu, la *Vie d'Homère* du même Decembri traduite en castillan, puis divers textes historiques, géographiques et lexicographiques dont l'origine n'est pas déterminée, et enfin un lapidaire qui a été publié par M. Karl Vollmöller d'après ce même exemplaire².

Quelques passages de la préface de cette traduction castillane de l'*Iliade* latine prouvent que D. Pascual de Gayangos ne s'est pas trompé en y reconnaissant une entreprise suggérée par le marquis de Santillane, dont la lettre à son fils devait, je le crois, précéder dans le manuscrit original l'avant-propos du traducteur, puisque ce dernier y fait allusion comme à quelque chose qu'on vient de lire : mais, ou le manuscrit de Londres est incomplet d'un feuillet au commencement, ou celui qui l'a transcrit a omis de nous conserver ce morceau. Qu'on en juge :

Si a humanas neçessidades mandamientos divinales se prefieren, yllustre e muy magnifico señor, en balde escusaciones porne a la carga que vuestra señoría *por la precedente epistola* me inpone... mandandome los çinco libros de la grande *Yliada* de Homero, conviene a saber : primero, segundo, terçero, quarto e decimo, ya por Pedro Candido, excelente orador, del griego traduzidos en prosayca oraçion al latin, en nuestra materna lengua traspasse... Aunque de su elegaçia muy poca e delgada notiçia en la obra presente, tornada por mi en romançe, podemos aver, como ya por muchos manos pasada aquella biveza no retenga que en la primera lengua alcanço. Afirmalo Sant Geronimo, que, faziendo gran dificultat en el traduzir de griego, por imposible comparaçion puso que alguno provase, ni aun para si solamente, interpretar a Homero, que, tornado a otra lengua, como el dize, en aquel mas eloquente de todos los poetas no paresçiese una orden burlosa et digna de

1. *Catalogue of the manuscripts in the Spanish language in the British Museum*, t. I, p. 9.

2. *Ein spanisches Steinbuch*, Heilbronn, 1880. M. Vollmöller annonçait dans la préface de ce lapidaire qu'il se proposait de dissenter sur les autres ouvrages du manuscrit de Londres. Il ne l'a pas fait jusqu'ici, mais j'espère qu'il n'a pas oublié sa promesse.

escarnesçer. Mayormente que Homero aquesta obra canto en versos de los quales la prosa suelta no resçibe comparaçion, bien que en ella aya hordenadas e distintas cadencias; pero, como vuestra señoria, sin emienda, en el prologo general a todas sus obras, al ylustre condestable de Portugal escribe, los açentos, cuento e medida no se guardan como en el verso ¹ : porque muy grand parte de su fermosura pierde la dulce oraçion.... Por aquestas cosas e por evitar algunos yerros que en la interpretaçion, attento lo que dicho he arriba, podrian caer, si digno me fuera, aquesta carga yo quisiera mucho fuyr. De mas desto que (si) vuestra señoria ha muy bien visto e leydo una pequeña e breve suma de aqueste Homero, de latyn singularmente interpretada a nuestros vulgares por el egregio poeta Johan de Mena, por la qual sin dubda conosçera quanto el varon de Esmirna sobrepuia todo el genero poetal. Pospuestas pero estas causas mas que miradas, muy virtuoso señor, la cierta voluntat e mandamiento de vuestra señoria, *expressados en la muy insigne epistola*, me forçaron la imposiçion suya açeptase...

A vrai dire, le nom de Pedro Gonzalez de Mendoza n'apparaît ni dans cette préface ni ailleurs dans le manuscrit de Londres, et c'est ce qui a fait supposer à M. de Gayangos — auquel ont échappé les allusions à l'épître du marquis — que le traducteur pouvait être un moine bénédictin dont l'image se trouverait figurée dans la lettre initiale du premier feuillet. Je n'ai plus assez présente à l'esprit cette initiale pour me prononcer sur le caractère du personnage qu'elle dépeint; mais, moine bénédictin ou non, je ne pense pas qu'on doive tirer de cette image un argument quelconque contre l'attribution, au fils du marquis de Santillane, de la version de l'*Iliade* et de la préface dont je viens de reproduire des passages tout à fait concluants. Tout ce qu'on pourrait admettre, c'est que la version n'a pas été exécutée par le cardinal Mendoza lui-même, mais par quelque manœuvre sous sa direction.

Quoi qu'il en soit, l'*Iliade* latine de Decembri, tournée en castillan à la demande du marquis de Santillane, nous l'avons bien dans le manuscrit de Londres, et il semble que nous ne l'ayons que là. Ce *volgarizzamento* d'un texte latin, bien incom-

1. « E qué cosa es la poesia (que en nuestro vulgar *gaya sciencia* llamamos). sino un fingimiento de cosas útiles, cubiertas ó veladas con muy hermosa cobertura, compuestas, distinguidas é scandidas por çierto cuento, pesso é medida? (*Obras del marqués de Santillana*, éd. Amador de los Rios, p. 3.)

plet et d'une laborieuse obscurité, n'eut pas de succès; il ne supplanta point l'*Omero* de Juan de Mena, qui dans son genre valait mieux et qui se recommandait au moins par le nom du poète le plus choyé des Espagnols du xv^e siècle. On continua donc, en Castille, à lire cet *Omero*, pendant plus d'un demi-siècle encore, puisqu'on jugea nécessaire de l'imprimer à Valladolid en 1519, et Mena ne succomba que lorsque les philologues du xvi^e siècle communiquèrent au public lettré un Homère enfin complet et exactement traduit sur le texte grec.

Alfred MOREL-FATIO.

MÉLANGES

ROUMAIN *ABUR*, « VAPEUR »

Ce mot a beaucoup embarrassé les lexicographes roumains. Cihac et les auteurs du Dictionnaire de l'Académie le rattachaient au latin vapor; mais, comme on l'a remarqué plus d'une fois, de graves difficultés phonétiques s'opposent à cette étymologie. M. Hasdeu, en s'appuyant sur l'albanais *avul*, forme très rapprochée du roumain *abur*, conclut à l'origine dacique du mot (*Magnum Etymologicum*, I, 101). D'après lui, il faut y voir une racine *av-* qui apparaît dans le grec $\alpha\upsilon\omega$ - $\alpha\upsilon\phi\omega$ etc. Cette explication est loin de nous satisfaire. On ne peut que se défier toutes les fois qu'on recourt au « thracisme », et, en outre, il faut remarquer que, si le mot a existé chez les Daces, il a dû contenir ou la racine *ab-* ou la racine *av-*. Dans le premier cas le roumain serait arrivé à une forme *av(ur)*, dans le second à *a(ur)*, par suite du passage de *b* à *v* ou de la vocalisation de *v*. La première forme même aurait pu se réduire très bien à *(a)ur*.

Pour trouver l'origine de notre mot, il faut, croyons-nous, partir de la forme verbale *aburire*, « exhaler une vapeur », et considérer le subst. *abur* comme un dérivé de celle-ci¹. M. Hasdeu, comme ceux qui l'ont précédé, a suivi le chemin contraire.

L'italien et l'espagnol possèdent les verbes *abburare* et *aburar*, pour lesquels N. Caix a proposé une étymologie dans ses *Studi di etimologia italiana e romanza*, où il dit p. 66 : « *abburare* lavorar nascosto del fuoco, abbronzare; nap. *abborrare*, sp.

1. M. Al. Philippide (*Ist. limbet romine*, Iași, 1894, pp. 33-61), sans pouvoir proposer une autre étymologie, croit aussi que la forme primitive est le v. *aburire*, mais il se trompe lorsqu'il considère ce dernier comme un dérivé de *boare*, mot dont la vraie étymologie n'a pas encore été donnée.

aburar. Da [com]buro, mutata conjugazione. » En latin, l'existence d'un verbe **buro* est appuyée par l'existence de son dérivé *bustus*. Une forme composée **abburere* aurait donné le roumain *aburire*, par un changement de conjugaison aussi bien que l'it. esp. *abburare*, par un autre changement. D'ailleurs, en roumain, à coté de *aburire*, la forme le plus souvent employée, on constate aussi une forme *aburare*. Faut-il admettre que le même verbe a passé en roumain sous deux conjugaisons différentes? Nous ne le croyons pas. La première forme paraît être la primitive, la dernière a pu très bien être produite sous l'influence du v. *burare*, qui présente beaucoup de ressemblance avec notre mot, et qui est un dérivé de *bură* (anc. sl. *burja*, *bura*). Pour en revenir à *abur*, ce ne peut donc être qu'une forme postverbale de *aburire*. Au point de vue du sens, notre étymologie n'offre pas de difficultés. De l'idée de « brûler » on peut arriver à celle de « bouillir » ou de « dégager des vapeurs », « exhaler », qu'*aburire* a en roumain. Si *abur* s'emploie quelquefois dans le sens abstrait d'« esprit, âme », cette modification de la signification primitive se conçoit aisément².

Quant à l'albanais *avul*, c'est peut-être un emprunt fait au roumain, mais il faut remarquer que c'est une manière d'expliquer les choses dont on a trop souvent abusé, sans que les rapports du roumain et de l'albanais aient été soumis à un examen rigoureusement scientifique.

OV. DENSUSIANU.

LA DATE DE LA MORT DE NICOLAS DE CLAMANGES

Quoique Nicolas de Clamanges n'ait écrit qu'en latin, son nom est assez familier aux lecteurs de la *Romania* pour qu'ils ne s'étonnent pas de le voir ici. Dans le numéro de mai 1895 du *Journal des Savants*, à propos du livre de M. Toldo intitulé *Contributo allo studio della novella francese*, M. G. Paris a signalé l'importance d'un « récit latin du célèbre Nicolas de Clamanges, mort peu après 1431. » La date de la mort de Clamanges varie

2. La glose 884 du *Glossaire de Reichenau*, « *diferbuerat = exbuliret* », pourrait faire penser à une étymologie aussi probable que celle que nous avons donnée plus haut, et même plus satisfaisante au point de vue du sens. On serait, en effet, tenté d'admettre l'existence d'une forme **ab-bulire*,

selon les ouvrages généraux qu'on consulte : le *Répertoire* de M. Ulysse Chevalier dit « vers 1434 » ; le *Dictionnaire de biographie* de Dezobry et Bachelet, « vers 1435 » ; la *Biographie Didot*, « vers 1440 » ; enfin la *Grande Encyclopédie*, « vers 1434 », avec un point d'interrogation et cette remarque que « la date exacte de sa mort n'est pas connue ¹ ». Cette date est pourtant connue, au moins en ce qui touche l'année ; elle est indiquée exactement dans un ouvrage de Jean Hermant, publié en 1705, et portant pour titre : *Histoire du diocèse de Bayeux*. L'auteur a consacré une notice de six pages à Clamanges, prêtre dans l'église de Bayeux et bienfaiteur des enfants de chœur de la cathédrale (p. 369-375). J'en reproduis les dernières lignes : « Sur la fin de ses jours, il se retira dans le collège de Navarre, où il mourut l'an 1437, suivant les registres du Trésor des chartes royales de Paris, reg. not. 205, n. 449. » Le renvoi est fort exact. J'étais moi-même tombé sur cette pièce du Trésor des chartes, qui est une lettre de Louis XI, avant de connaître le livre de Jean Hermant et j'en avais copié les parties essentielles. Comme l'historien de l'église de Bayeux ne l'a pas publiée, voici les extraits que j'en ai pris :

Loys etc. Savoir faisons a tous presens et avenir Nous avoir receue l'umble supplication de nostre tres ch[ie]r et amé cousin conseiller le patriarche de Jerusalem évesque de Bayeux et de noz bien amez les doien et chappitre de l'eglise de Bayeux contenant que en l'an mil III^e trente trois feu Jehan, lors abbé du monastere de Mondeye, de l'ordre du Premonstré, du diocese de Lysieux, juge et executeur apostolicque donné et depputé en icelle partie par feu pape Eugene... dist, decerna et declaira par sa sentence definitive que la moitié de tous les gros fruiz, rentes, revenues et emolumens quelconques appartenans a la prebende nommee de Bernest, fondée en ladicte eglise de Bayeux, que tenoit lors et possedoit paisiblement ung nomme Me Nicolle de Clamenges, quant il avendroit que icelle prebende

qui expliquerait très bien le roumain *aburire*. Mais la graphie de notre glossateur ne prouve pas qu'il ait existé un *bulire* à côté de *bullire*. Dans le même glossaire nous trouvons à la gl. 268 *bullire*, et aux gl. 450, 453, 962 on remarque suffisamment l'inconséquence orthographique du glossateur, lorsqu'il écrit *sallientem*, *sallivit*.

1. Dans le *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, p. 454, n° 10, MM. Denifle et Chatelain signalent pour la première fois le nom patronymique de Clamanges (il s'appelaît *Poilevilain*) et précisent quelques dates de sa carrière, mais ils ne parlent pas de sa mort.

vacqueroit par le trespas dudit Me Nicolle ou par sa demission en court de Romme ou autrement, seroit reservee, appliquee et appropri[e] a l'usage et substantacion des enffans et (*sic* corrigez *du*) candelabre d'icelle eglise de Bayeux et de leur Maistre ordonné pour le temps avenir a les instruire en chant et gramaire... et l'autre moictié d'iceulx fruiz demourront (*sic*) franchement aux futurs chanoines de ladite prebende de Bernest, et depuis, c'est assavoir en l'an mil III^e XXXV, ledit de Clamenges encores vivant et possedant lad. prebende, led. pappe Eugene par autres ses lettres conferma lad. sentence... et outre tout ce que dessus est dit icelluy pape Eugene en l'an III^e XXXVI de sa plus ample grace conceda et octroya... que toutes et quantes foiz qu'il advendroit [que] ladite prebende de Bernest seroit vacant... iceulx doien et chappitre ne feussent tenuz de recevoir aucun a lad. prebende de Bernest que premierement icelluy voulant estre receu ne jurast... garder et observer a tousjours mais sans enfreindre lesd. reservacion, application et appropriation de la moictié des fruiz d'icelle prebende... Et après le trespas dudit de Clamenges, qui deceda en l'an mil CCCCXXXVII, Brande, cardinal de Plaisance, obtint la collation et provision d'icelle prebende vacant en court de Romme, lequel ...jura... garder et observer... » (*Confirmation de ce règlement*).

Donné à Saint Martin de Cande ou moys de septembre l'an de grace mil CCCC soixante dix neuf et de nostre regne le XIX^e.

Ainsi signé : Par le Roy, les sires de Joyeuse, de la Roche, Jehan Raguier et autres presens. J. LE MARESCHAL.

(Arch. Nat. JJ 205, n^o III^eXLIX).

A. THOMAS.

COMPTES RENDUS

Romance and other studies, by George C. KEIDEL. N^o 1. *The Évangile aux femmes*, an Old-French Satire on Women, edited with introduction and notes. Baltimore, the Friedenwald Company, 1895. In-8^o, 94 pages.

L'étude historique des langues modernes et de leurs littératures a pris, depuis quelques années, un développement considérable aux États-Unis. Ce mouvement, par lui-même très digne d'attention, nous intéresse particulièrement à plus d'un titre : d'abord parce qu'il a déjà produit un certain nombre de travaux estimables sur notre ancienne littérature, et aussi parce que plusieurs des professeurs qui enseignent la philologie romane dans l'Amérique du Nord ont été nos élèves. Actuellement encore, nous avons à Paris, au Collège de France, à la Sorbonne, à l'École des Hautes-Études, à l'École des Chartes, bon nombre d'auditeurs venus d'outre Atlantique. Tout cela est de très bon augure, et nous ferons de notre mieux pour tenir nos lecteurs au courant des progrès rapides de la philologie romane en des régions où, il y a quinze ans, cette science était à peu près inconnue. L'opuscule dont nous allons rendre compte brièvement nous apporte un nouveau témoignage de l'ardeur avec laquelle les Américains se livrent à l'étude de la littérature du moyen âge. C'est la première livraison d'une série de monographies où l'auteur se propose de traiter des sujets dont la variété ne laisse pas de causer quelque surprise. M. Keidel annonce qu'il a l'intention de publier successivement : 1^o un manuel de la littérature des fables ésopiques; 2^o une histoire de l'hagiographie en France; 3^o un guide pour les fac-similés de manuscrits romans; 4^o une dissertation sur la fable du cœur de l'âne; 5^o une dissertation sur la légende de saint Alexis. Nous ne pouvons que lui souhaiter l'activité et l'érudition nécessaires pour traiter avec compétence ces sujets si disparates. Venons-en maintenant à l'*Évangile aux femmes*. L'introduction (pp. 3-10) contient un exposé très détaillé des travaux déjà assez nombreux dont ce court poème a été l'objet. On sait qu'il a été publié par Jubinal en 1835, par M. Constans en 1876¹ et en 1884². Les deux éditions de M. Constans diffèrent beaucoup l'une de l'autre : la dernière a été sévèrement critiquée par feu

1. Dans le *Bulletin de la Soc. hist. de Compiègne*, tir. à part à la librairie Vieweg.

2. Dans la *Zeitschrift f. rom. Philologie*, t. VII; cf. *Romania*, XIII, 629.

Ed. Mall¹, qui fit de graves objections au classement des manuscrits qu'avait proposé M. Constans. L'exposé historique de cette controverse et des travaux antérieurs sur le même sujet paraît fait avec soin; nous contesterons seulement l'assertion contenue dans la première phrase de l'introduction: « Entre les poèmes en ancien français qui nous ont été conservés, l'*Évangile aux femmes* est peut-être le plus remarquable. » C'est beaucoup dire. Relevons encore une note de la p. 5, où M. K. exprime l'espoir qu'on trouvera de nouveaux éléments d'information dans les copies faites par Jubinal, « which are said to be preserved in the manuscripts *known as Bagnères*, nos 10-21 ». M. K. n'a pas l'air de savoir que Bagnères-de-Bigorre est une ville à laquelle Jubinal (député des Hautes-Pyrénées sous le second Empire) a légué une partie de sa bibliothèque. Les copies de Jubinal ne contiennent rien dont on ne connaisse parfaitement la source. — Vient ensuite, dans l'introduction, la liste des mss. de l'*Évangile*. Ces mss. sont au nombre de 13, désignés par les lettres A à N, entre lesquelles il en est six (H, J, K, L, M, N) que M. K. prétend avoir découverts (*have all been discovered by me*). Il y a là une exagération fâcheuse: les ms. K, L, M sont des copies faites par ou pour Sainte-Palaye. Ces copies, conservées à l'Arsenal, et signalées dans le catalogue de cette bibliothèque, étaient bien connues. Elles n'offrent, du reste, aucun intérêt, puisqu'on a les originaux. Le ms. H, c'est le ms. de Chantilly qui a été décrit ici même (XXIV, 446) par M. Raynaud et que j'avais antérieurement signalé à M. Keidel, comme il l'a déclaré lui-même dans la *Zeitschrift f. rom. Phil.* (XVIII, 267; cf. *Rom.*, XXIII, 613). Quant au ms. N, c'est un ms. de Clermont-Ferrand qui a été décrit dans le Bulletin de la Société des anciens textes (1889), et où se trouve un quatrain sur les femmes que M. K. suppose, sans raison aucune, avoir appartenu à une rédaction perdue de l'*Évangile*². Les découvertes de M. K. se réduisent donc au seul ms. J, ms. de Berne, qui, bien que décrit par Sinner et par Hagen, avait échappé à M. Constans et à M. Mall. Il est, du reste, peu important. M. K. s'est procuré des copies de tous les mss. (abstraction faite, bien entendu, des copies modernes) et les a publiées les unes après les autres. Ce n'est pas un travail inutile, et, comme il s'agit d'un poème très court où l'arrangement et le nombre des couplets diffèrent notablement d'un ms. à l'autre, ce luxe d'impression n'est pas excessif. J'approuve moins le système qui consiste à mettre entre () les lettres qui sont représentées dans le ms. par une abréviation; on se sert plutôt des italiques en pareil cas. Mais, à vrai dire, la plupart du temps le développement des abréviations ne présente aucune incertitude, de sorte que l'emploi des parenthèses ou des italiques, déplaisant au point de vue purement typographique, n'offre véritablement aucun avantage. C'est une affectation d'exactitude où il y a plus d'apparence que de réalité.

1. *Zeitschrift*, VIII, 449; cf. *Romania*, XIV, 159.

2. Ce manuscrit est du commencement du xv^e siècle, non du xiv^e, comme le dit M. K., p. 20.

Car je ne dois pas dissimuler que les fautes de lecture ne sont pas rares dans la publication de M. Keidel. Je reconnais qu'entre ces fautes plusieurs viennent des premiers éditeurs, notamment de M. Constans; que d'autres peuvent être attribuées aux copistes que M. K. a employés, mais la responsabilité du nouvel éditeur n'en est guère diminuée. Il est évident, et l'annotation jointe au texte le prouve de reste, que M. K. est encore bien peu familier avec l'ancienne poésie française¹. — M. K. a fait précéder ces textes d'une étude détaillée, et qui paraît bien conduite, sur les rapports des mss. Ce qui en ressort de plus clair, c'est — comme on pouvait le supposer à première vue — que l'*Évangile as fames* a été très souvent copié. Le tableau de classement de la p. 31 suppose l'existence de nombreux intermédiaires perdus. Le résultat final de tout ce travail apparaîtrait plus clairement, si M. K. avait tenté de nous donner une reconstitution idéale du poème, en laissant de côté tous les couplets qui, dans son opinion, sont interpolés. On verrait mieux ce qu'il admet ou ce qu'il rejette des opinions très divergentes de M. Constans et de M. Mall. Du reste, il ne semble pas qu'il soit possible, avec les éléments qu'on possède, d'arriver à un résultat certain. Il faut attendre la découverte de nouveaux manuscrits.

P. M.

1. J'ai examiné à peu près le texte A, ayant sous les yeux le manuscrit (B. N. fr. 1553, fol. 519-520) d'après lequel ce texte est publié. Voici les résultats de cet examen : V. 3. *Car par eles sera s[a] ame saintefie*. Quoi que dise en note M. K., s[a] ame, au lieu de s'ame, est peu admissible. Comme la strophe rime en *ie* il faut évidemment lire *s'ame saintef[i]e*. — V. 17, il n'y a pas *kome*, dans le ms., mais *kame* (*k'ame*) et cette leçon est évidemment la bonne, cf. texte C, v. 53. — V. 24, *Come un plains poins d'estoupes*, le ms. ne porte pas *un* (il faudrait en tout cas *uns*). — V. 29, *Quel. ms. Qués.* — V. 34. *Se[n] pais e sen p[reu] hel*. Il faut naturellement conserver la leçon du ms. *Se pais*. M. K. ignore-t-il que *pais* est féminin et que *se* est la forme féminine du possessif en picard ? Il y a *preu* en toutes lettres dans le ms., seulement les trois dernières lettres sont un peu effacées. — V. 53, *Compaignie com est sainte de feme et honeste*. Cela n'a pas de sens; des signes de renvoi avertissent qu'il faut lire *Compaignie de feme com est*, etc. — V. 69, Le ms. porte *warder* et non *wader*. M. Constans avait bien lu. — V. 73, M. K. croit à tort que la leçon du ms. est *Nes sages e cortois* (remarquons que *e* pour *et* serait étrange dans ce texte); il y a très lisiblement *Nes sages ne c.* — V. 76. *Nient plus qu'en j. grant fu rien voit que il n'arsist*. On s'étonne que l'éditeur ne fasse aucune remarque sur ce vers dépourvu de sens. En réalité il y a *men doit* et non *rien voit*; cela veut dire : « je n'en mettrais pas mon doigt au feu ». — V. 86. *Car tous cbiax ki le croient a saintefier amainne*; au lieu de *saintefier*, qui n'a pas de sens, le ms. porte *sainte fin*. — V. 90. *puianche* n'a aucun sens; M. Constans lisait *pianche*, qui n'en a pas davantage, avertissant toutefois (comme le répète après lui M. K.) que le ms. porte *pianche*, « l'i étant au dessus de l'u ». Dès lors, il suffit d'une connaissance élémentaire de la paléographie pour lire *privanche*, qui convient parfaitement au sens. — V. 98. *Venins*, ms. *venim* (au cas rég.) — V. 102, *De la mort Jhesu Crist cbiax qui l'aiment desoivre*. C'est bien la leçon du ms., mais il fallait corriger *De l'amor*,

The historical development of the possessive pronouns in Italian, by Louis Emil MENDER. Baltimore, 1893, in-8°, pp. VI-69 (dalle *Publications of the Modern Language Association of America*, New Series, vol. I, n° 2).

The phonology of the Pistojesse dialect, by James Dowden BRUNER. Baltimore, 1894, in-8°, pp. 89 (dalle stesse *Publications*, vol. IX, n° 4).

Le due memorie, che ci proponiamo di esaminare, furono entrambe presentate, come dissertazioni di laurea, all' Università di Baltimora, ed attestano che in America i nostri studi acquistano sempre nuovi cultori. La migliore è la prima, di cui non spiacerà forse avere qui breve notizia, sebbene con qualche ritardo; poichè essa non manca d' un suo proprio valore, e riprendendo in discussione alcune questioni fonetiche di molta importanza, giova a determinare e chiarir meglio, pur combattendole, le opinioni già espresse a loro riguardo.

La tesi del Menger si divide in due parti: nella prima, egli studia le forme arcaiche del pronome possessivo italiano, che non sono più accettate nella lingua letteraria; nella seconda, indaga l'origine e lo sviluppo delle forme letterarie tuttora adoperate. Il materiale, di cui s'è servito il giovane autore, è abbastanza considerevole, e mi pare, in genere, discreto e prudente l'uso ch' egli n' ha fatto.

Nella prima parte, il M. nega che esista alcuna connessione fra le irregolarità — così le chiama — del singolare e quelle del plurale; e afferma invece che causa principale di esse sia la confusione del femminile col maschile, giacchè questo è andato sempre più usurpando a quello il terreno. Le irregolarità principali, o vogliamo dire le più frequenti tra le forme popolari arcaiche, sono le seguenti: nel singolare, *mio* o *mie*, *tuo* e *suo* adoperati pel maschile e pel femminile, senza divario; nel plurale, *miei tuoi suoi*, che servono, al modo stesso, anche per *mie tue sue*. Ci sono poi i nuovi femminili *tuoe suoe*, forme analogiche chiarissime. Per spiegare *mio mie*, usato invece di *mia*, il M. parte dalla scrizione *mie'* della *Tavola Ritonda* e d'altri testi, *per mie' fè*, ecc. Secondo il Polidori — al quale, e non a me, appartiene l'edizione del romanzo — *mie'* sarebbe un accorciamento di *mica*, e il M., che pare accogla siffatta opinione, ne conchiude assai facilmente che la confusione di *mio* e *mia* nell' unico *mie'*, risultato di **mico* e di **mica*, condusse ad usar pure parallelamente l' unico *mio* per le due forme del maschile e del femminile. Ma questa è una delle affermazioni meno felici del lavoro. Infatti, se il M. accoglie la supposizione del Polidori, deve sopprimere quasi per intero la seconda parte del suo studio, giacchè essa ha per suo scopo principale di dimostrare che l'*e* latino, chiuso od aperto, in iato con una vocale che non sia *i*, riesce in italiano sempre ad *i*. Se poi non l'accoglie, deve trovare qualche altra spiegazione del femminile *mie'*. Il che, a dire il vero, è difficile, perchè codesto *mie'*, coll' apostrofo, non ha altra origine nè

altro fondamento che il capriccio di qualche editore; nè io vorrei certo ricordare al M. che dell' apostrofo non può essere traccia nei codici, s'egli non mostrasse, a più riprese, di non aver chiaro in mente un così chiaro concetto. Cancelliamo dunque l'apostrofo, e riusciremo a un semplice *mie*; nel quale il M., che a p. 20 insiste sull'impossibilità di trovare spiegazioni fonetiche per le irregolarità del possessivo, avrebbe riconosciuto, senza penar troppo, una vera variante fonetica di *mia*, ed aggiungiamo di *mio*, fusi regolarmente insieme. Egli conosce e cita *avieno* per *aviano*, *sieno* per *siano*. Ora accanto a questi esiste pure *avie* per *avia*, sebbene meno frequente per motivi d'attrazione analogica, che tutti vedono; e la regola infine è questa, che un *ia* o un *io*, sia l'*i* accentato o no, si riducono in fiorentino ad *ie*, il quale, secondo le varie posizioni in cui si trova, può conservarsi o scadere ad *i*: per es. *mie mi*¹. Il resto può andare, e ammetteremo volentieri che sull' ambigenere *mie mi* siasi rifoggiato l'ambigenere *mio*; purchè però non si tengano troppo distinti i vari generi e le varie persone, e non si dimentichi che la spinta, sorta da una parte, doveva ripercuotersi nelle altre. Così i plurali *mie' tuo' suo'*, regolarissimi, per *miei* ecc., potevano facilmente, mancando della terminazione di genere, essere usurpati anche pel femminile, come potremmo dimostrare essere avvenuto nei dialetti dell' Alta Italia; ma non sarebbe prudente precisare che la spinta sia venuta prima dal plurale o prima dal singolare, e che non sia sorta invece contemporaneamente nell' uno e nell' altro genere. È notevole, che in qualche edizione di Fazio degli Uberti si trova anche *sue* per *suo sua*. Se proprio appartiene all' autore, io direi che sia stato rifatto su *mie*, giacchè non mi persuadono gli avviluppati ragionamenti del Menger.

Nel plurale, richiamano l'attenzione di lui gli ambigenere *mia tua sua*, e dopo una discussione un po' lunghetta, egli si ferma all' ipotesi del d'Ovidio, che si tratti di veri neutri. E certo ha ragione, e il fenomeno si connette coll' uso del neutro nei numerali come *dua*, o nei sostantivi indicanti misura, frequenti in special modo nell' antico veneto, come *braza pasa* ecc.; ma non tutti gli argomenti, addotti dal M., provano abbastanza, e non va, per esempio, quello ch' egli osserva, per negare la relazione fonetica di *mia* con *lia*. Bastava porre la questione pregiudiziale: *mia* è fiorentino, *lia* è toscumbro e va spiegato da sè, colle leggi dei dialetti suoi propri. Ma che c' entra il *l* « mouillé »?

Passiamo alla seconda parte. Due sono le questioni principali: donde proviene l'*i* di *mio mia*, e l'*u* di *tuo tua, suo sua*? Come si spiega l'*ie* di *miei*, e l'*uo* di *tui suoi*? Dopo le belle ricerche del d'Ovidio, tutti pajono d'accordo nell' ammettere che l'*ie* e l'*uo* antichi, da *e* e da *ō*, si mantenessero in italiano solo nell' iato con *i*, probabilmente per l'influenza conservatrice della dissimi-

1. Cfr. *Romania* XVIII 593, per i casi di protonia, che qui del resto non si considerano; e inoltre 608, ove si toccano già le presenti questioni.

lazione; si riducessero invece ad *i, u*, nell' iato con altre vocali. Ma il M. non rimase soddisfatto di tale spiegazione, e dopo riesaminati con cura tutti i vocaboli italiani, ove s'incontri un *e, i*, o un *o, u* in iato, concluse: che solo *ī, ū* rimasero intatti davanti a qualunque vocale; che invece *e*, chiuso od aperto, ed *o*, chiuso od aperto, davanti a qualunque vocale, tranne *i*, riuscirono rispettivamente ad *i, u*; davanti ad *i* si dittongarono.

Lasciando da parte, come quelli che offrono poco campo alla discussione, l'*i* e l'*u*, lunghi o brevi, in iato con vocale diversa da *i*, e venendo all' *ē*, che si trovi nelle medesime condizioni, vediamo che il M., per dimostrare ch'esso passa in *i*, ricorre alle forme arcaiche *die* o *dia* per « deve » « deva » e agli imperfetti e condizionali in *-ia*, come *avia averia* ecc. Ora, nè quelle nè questi erano sembrati abbastanza probativi al d'Ovidio: questi, perchè non furono forniti all' antica lingua letteraria da dialetti toscani; quelle, perchè il verbo servile « dovere » è spesso poco accentato e come proclitico. Non si capisce come il M. non abbia tenuto conto delle osservazioni del d'Ovidio, le quali, se non per la forma *die*, sono d'una giustezza evidente ed inoppugnabile per gli imperfetti e condizionali in *-ia*. Egli s'è invece smarrito dietro un' inutile ricerca: perchè le forme del condizionale in *-ia* sieno così frequenti, e così relativamente rare sieno invece quelle corrispondenti dell' imperfetto; inutile ricerca, dico, perchè il fatto supposto è poco più che un' illusione dell' A. D'altra parte, egli non ha un' idea giusta delle relazioni che corrono tra *aveva* e *ava*, e crede che in questa seconda forma sia caduto un *v*, mentre nessun esempio sicuro si potrebbe arrecare della caduta d' un *v* toscano, dopo vocale accentata, nei primi secoli della lingua ^t; crede inoltre che *aveva* e *avea* si alternino nell' antico toscano con uguale frequenza, mentre *aveva* è piuttosto raro e in più d'un testo non compare affatto o quasi affatto. Infine sono mal giudicate anche le forme *neiente beiendo* ecc., di dialetti toscani, dove l'*i* è un vero estirpatore di iato. Dei notevoli *die dia* toccheremo qui sotto; ma si può intanto ricordare esser già stato osservato da me altrove ch' essi appaiono di preferenza in testi senesi e aretini, e che sono pure senesi le « Tavolette cerate », dalle quali il d'Ovidio li conobbe. D'altra parte, se *die* proviene dal più comune *dee*, per lo stringersi dell' *e* nell' iato, come mai si conservarono così a lungo *dea* e *stea*? E lo stesso potrebbe chiedersi per *avea dicea* ecc., che senza dubbio risalgono al latino volgare; nè si assumerebbe facile impresa, chi volesse giustificare la persistenza dell' *e* coi soliti espedienti delle deviazioni analogiche.

Non è molto più persuasiva, se non erro, la dimostrazione del M. riguardo all' *e* aperto. Egli nega che possa essere esistito in toscano un *mico* (che pur è frequente nell' umbro); perchè, se si fosse mai avuta una declinazione **mico mici*, il plurale, per la solita tendenza a conguagliarsi, che hanno le forme d'uno stesso tipo morfologico, avrebbe esercitato la sua efficacia analogica sul singolare, in modo da conservarlo intatto. Così dicasi pei supposti **tuoo tuoi, buoe buoi*. L'osser-

1. Certo non sono tali *dei dee* devì deve, *bei bee*, nè *prete preite*.

vazione è ingegnosa, ma tutti vedono a quali strane conseguenze essa possa trascinare, e che soverchia importanza attribuisca all' azione analogica, di fronte ai regolari sviluppi fonetici. E che cosa risponderebbe il M. a chi pretendesse dimostrargli che, siccome il singolare ha, di solito, maggior forza attrattiva del plurale, un plur. *miei tuoi* non dovè potersi svolgere mai, perchè glielo impediva il sing. *mio tuo*? E come mai potrà egli giustificare, colla sua teoria, le disuguaglianze morfologiche, pur così strettamente regolari dal lato della fonetica, che si osservano nell' antico tipo del pronome possessivo in parte dell' Alta Italia, masch. sing. *lō*, plur. *lōi*, femm. *tua tue*? D' altra parte, gli argomenti del d'Ovidio conservano tutto il loro valore, e non si vede perchè il toscano deva essere escluso dal bell' accordo, in cui si trova la maggior parte del dominio romanzo, rispetto al tipo fonetico **mieu *buoe*.

Senonchè il M. stesso, trattando dell' *o* aperto in iato, s'accorge dell' incertezza del suo sistema, e ricorre a curiosi artifici, e fa numerose concessioni agli avversari, senza avvedersi ch' esse si risolvono in contraddizioni patenti. Sarà a tutti, io credo, molto difficile afferrar bene il suo pensiero, dove studia le antiche forme *toi soi*; e sarebbe meglio che non avesse scritto le linee, in cui volendo dimostrare, non si vede a quale scopo, la somiglianza dell' *u* e dell' *o* chiuso, cita le antiche rime *lui voi*, *lume nome*, dal Cittadini. E pur essendo proclivi all' indulgenza, non si potrà non lamentare la soverchia rilassatezza del metodo, ov' egli suppone che nell' unica forma *buo* concorrano due diverse serie, *bove *buove *buoe*, da una parte, e *bove *boe*, dall' altra, restringendosi infine in *u* tanto l' *uo* di **buoe* come l' *o* di **boe*. E codesto passaggio di *o* in *u* nell' iato è documentato col vocabolo *buu*, del linguaggio infantile, ricorrendo alla stramba etimologia *boare*, ricordata dal Körting (num. 1283); mentre non è documentata affatto, come se non ce ne fosse bisogno, la caduta del *v* postonico nell' antico toscano.

Ancora due parole sul tipo *miei tuoi*. Il M. vuol dimostrare che ogni *e* ed ogni *o* si dittonga davanti ad *i*; e cita due esempî paralleli, uno per ciascuna vocale: *dici debes* dai « Conti d' antichi cavalieri »; *nuoi vuoi nōs vōs* dall' edizione del *Dittamondo* di Fazio degli Uberti, stampata a Venezia nel 1501. Possiamo subito escludere questo *nuoi vuoi*, che non è toscano, e certo si deve al copista della stamperia ove l'edizione si fece; ma *dici*, del quale s' hanno ben altri esempî, merita maggior attenzione. Esso fu anche del più antico fiorentino, sebbene il testo, dal quale qui è tratto, appartenga probabilmente al territorio aretino o senese-aretino; e non può dividersi dalle forme consimili *mici*, *sici es*, *rici rei*, *dici dei*, tutte, tranne la prima, rapidamente scomparse, per attrazioni analogiche. A *dici* stanno accanto i già ricordati *die dia*, come a *mici* sta accanto *mio* (e a *lici lia*); cosicchè è difficile si tratti d' un diverso sviluppo fonetico. D' altra parte, che un *ē* passi mai in *i* abbiamo visto non potersi dimostrare; e negheremo quindi, con maggior coraggio, che esso passi in *ie* davanti ad *i*. Non resta che una sola via, porre cioè **de(b)es* e *de(b)el* invece di *dibes* ecc.; ove la lunga potè essere sostituita dalle breve, per analogia d' altri verbi bisillabi. E sebbene il come ed

il quando di ciò non riesca troppo chiaro, ad ogni modo le tracce della breve rimangono, e nell' od. fiorentino *dervo* (dove l'*è* forse fu sostituito ad *ie*, per influenza di *dēbbō*), e nelle antiche forme venete, e in quelle di altri dialetti dell' Alta Italia, ove compare il semplice *e*, al posto dell' *ei* regolare.

In fine del lavoro sono enumerati tutti i vocaboli italiani, ove si trovi un *u* in iato con altra vocale. Non si capisce bene lo scopo e l'utilità di siffatto elenco, che è composto per la massima parte di voci dotte, prive d'ogni importanza, e anche di voci strane ed oscure, che non furono mai vive nella nostra lingua.

Il lavoro del Dr Bruner sul dialetto pistojese compie, in certo modo, le indagini intorno ai dialetti toscani occidentali, così felicemente iniziate dal Pieri, colle memorie sul pisano e sul lucchese; ma resta a queste molto inferiore, e per sicurezza di metodo e per larghezza d' informazioni. Del primo difetto convien certo rivolgergli benevoli rimproveri; non così del secondo, giacchè egli ha fatto quanto era possibile ad uno straniero, per estendere le sue cognizioni, non solo riguardo al dialetto antico, ma anche al moderno. Venuto a Firenze, coll' idea di studiare il dialetto della città che diede all' Italia la sua lingua letteraria, il Dr Bruner seguì invece, con cortese condiscendenza, i miei suggerimenti, alquanto interessati, e rivolse piuttosto le sue cure al dialetto di Pistoja, recandosi sul luogo e informandosi dai nativi di esso. Ciononostante, la parte moderna è rimasta nel lavoro singolarmente esigua, e più che sull' esperienza personale dell' A., si fonda sulle note pubblicazioni del Nerucci, del Tigri e di qualche altro esploratore della montagna pistojese e dei suoi tesori linguistici; oltrechè sulle artificiose composizioni del Lori, in dialetto pseudo-contadinesco, alle quali il B. avrebbe dovuto ricorrere con minore assiduità e con maggiore cautela.

Pel dialetto antico, l' A. attinse largamente ai testi, editi od inediti, che ci son noti, e di uno promette egli la stampa, dell' *Apocalisse* cioè, manoscritto da lui rinvenuto nell' Archivio Capitolare della cattedrale di Pistoja. Avrebbe però fatto bene a lasciar da parte le *Rime* di Cino, delle quali ha fatto nel suo lavoro un uso poco prudente.

Un primo saggio dello studio, che preparava, fu presentato dal Br. ai lettori della rivista americana *Modern Language Notes*, VIII, num. 4 (Aprile 1893); e consiste nella pubblicazione e nell' illustrazione di alcuni documenti pistojesi dell' Archivio di Stato fiorentino, che avevo già copiato io stesso e ch' egli aveva poi riveduto sugli originali. Ma già in questo modesto saggiuolo, pur abbastanza corretto dal lato della trascrizione, appariva che l' A. stava per essere tratto fuori della buona strada da uno strano preconcetto. Egli considerava l'ortografia dei nostri antichi manoscritti come schiettamente fonetica, attribuendo a quei nostri padri abitudini e scrupoli scientifici, che certo non potevano avere; cosicchè nei cenni grammaticali, che seguono i brevi testi pubblicati, si legge, per esempio: « epenthesis of *c*, a) before *t*: *nactiuita*; b) before χ : *laczari* », e subito dopo: « *c* (+ *t*) stands: *predicti*, *rytracti*, *dicto*, *pacti* », ecc.

Codesto strano modo di considerare i fatti ortografici è condotto nella tesi alla più grande esagerazione. Il che, mi duole doverlo dire, ne attenua di molto il merito, e scema le lodi ch' io volentieri tributo alla diligenza che il Dr Br. ha adoperato nel raccogliere il materiale del suo lavoro. Converrà che ognuno, valendosi di codesto materiale raccolto, non ricorra che con molta circospezione ai giudizi del raccoglitore, e lo studi, per proprio conto, con molto diversi criteri. Quanto al Dr Br., egli saprà certo spogliarsi, una volta messo sull' avviso, dei suoi erronei preconcetti, e rivolgere le sue buone attitudini a nuovi studi, con riuscita meglio soddisfacente. Io intanto gli additerò, senza estendermi troppo, i più notevoli errori, aggiungendo qua e là osservazioni d'altro genere.

A tonico. Fra le varie forme del suff. -ario, sono dette semidotte: -ajo, che forse proviene dal territorio fiorentino (e che è diviso, a torto, dall' antico -aio); -aro, che pare la forma indigena; -aglio, proprio dell' od. lucchese e di difficile spiegazione. Si tratta d' un vero fatto fonetico o d' una sostituzione di suoni? C' è poi, rispondente al fiorentino -iere, il noto -ieri, che forma il più duro ostacolo da superare per chi, come il Br., creda -iere d'importazione francese. Fra gli esempi, *consilieri pensieri* ecc., non era da dimenticare l'aggett. *legieri* Albertano 32, il quale sopravvive nell' avverbio *di leggieri*. — Meglio era lasciar da parte *brindolo* (dato come esempio del passaggio di *a* in *i!*), e anche *gronchio cionco*.

A atono : *deranno* è rifatto sopra *seranno*, come nel fiorentino *saranno* è sopra *daranno*; *mercare* non mi pare si deva a dissimilazione. L'es. *piese* paese, se è giusto, risalirà a *pajese*, e non è quindi un caso di *a* mutato in *i*. Nè contentano le dichiarazioni di *monisterio*, *niscondere*, *culizzone*, nè, tanto meno, di *inbasciadore*, ov' è evidente l'influsso del prefisso *in-*. Qui pure *oprire*, e a questo proposito osserverò che anche nel sinonimo *caprire* della Versilia io, a differenza del Pieri, vedrei un risultato dell' attrazione di *cooperire*. Lasciam da parte *forbottare*, che non può venire da *barbuliare*, e *cherubina carubinieri*, che trovansi pure nell' Alta Italia, e si devono probabilmente a uno scherzoso ravvicinamento a *carrubo*; ma che *intruompere* interrompere sia esempio d'assimilazione incompleta, non è vero, e mostra invece proprio il prefisso *intro* (*intru*), della cui diffusione in molta parte della Toscana parlò, da pari suo, il Bianchi. La sincope di *strò frà frò starò* ecc. non mi pare affatto una caratteristica fiorentina; e infine converrebbe distinguere meglio fra gli esempi di prostesi e non trascurarne qualcuno, di non lieve importanza.

E tonico. Non si capisce perchè il Br. chiami vocaboli dotti *mç tç rç trç*; nè che cosa c' entri la dissimilazione con *nieve*, che del resto non è più dell' uso letterario, e con *dçve*. Il trovar qui citati, come conferma, esempi del piacentino e del milanese, mi offre il modo di fare un' osservazione generale : che cioè la maggior parte dei raffronti, che il Br. trae da altri dialetti, non toscani, sono o inutili o fuor di luogo, e dovevano essere omissi. Più grave è che qui s' affaccia di già l'errore fondamentale del lavoro, del quale abbiamo parlato in principio. Sotto la rubrica : « ç in ie », sono raccolti gli esempi antichi

increscievile dolcezza agievile, ecc. ecc., senza punto sospettare che l'*i* non indica se non la pronuncia palatale della consonante, e che tale sistema fu comunissimo in tutta la Toscana, e non cadde affatto in disuso se non in tempi non troppo lontani. L'A. avrebbe potuto confrontare con siffatta inserzione d' *i*, anche davanti ad un *e*, l'inserzione di *h*, dopo *c* o *g*, anche davanti ad *a*, *o*, *u*, *chasa ghotta*, ecc; ma disgraziatamente non ha capito neppur questo caso. Facendo una rapida scorsa dei capitoli seguenti, troviamo l'errore, di cui si parla, continuamente ripetuto: e così sono considerati come dittonghi, svoltisi foneticamente da *e*, gli *ie* di *faciendo*, che è messo in un mazzo con *habiendo sappiendo*, di *tiengo e viengo*, di *chiacchierone*, di *ciolato e sacierdotale*! Anzi si chiama tutto ciò « a prominent characteristic of old Pistojesse », e si citano per raffronto i napoletani *priesto cappiello*!

Osservazioni non meno ovvie e che appena ardisco di fare, sono: che non è bene munire, come il Br. fa continuamente, di segni diacritici gli esempi tratti da testi antichi, simulando una sicurezza, che non sempre è possibile avere; che il *despiri* di Cino è della lingua poetica, e tali sono pure *vene viene*, *mele miele*, *sede siede* ecc., come più sotto *omo*, *bona*, *core*, *foco*, ed è quindi una stranezza citare al loro proposito il genovese, dove l'*ie* e l'*uo* sono divenuti *ē* ed *ō* (*o*), per vero sviluppo fonetico. E perchè son chiamati dotti *scendere faccenda*? Perchè si vuole *tempio* formato su *tēmpo*? Perchè si chiama fiorentina la forma *prego* e pistojese *priego*? Peggio ancora è che l'*a* di *sostenanze* è considerata dal Br. come svoltasi da *e*.

E atono. Numerosi sono gli esempi di *e* conservato, sebbene non tutti probativi nè tutti a loro posto; riesce, ad ogni modo, chiaro, che la norma fiorentina del passaggio d' un *e* atono in *i* è qui meno fortemente sentita. Per contro, come nel pisano-lucchese, l' *o* protonico prevale sull' *u*. Errori singoli: *carizia* non va con *carestia*; *convisatione* sarà una svista d' amanuense; in *propotenzia* *c'* è scambio di prefisso. Agli esempi di *ex-* in *is-* (così s' esprime il Br.) poteva mettersi allato *espeza* Albertano 7 (cfr. *expectando* 74).

I atono. Non sono esempi di mutazioni fonetiche, per quanto io vedo, *ombuto ompossibile*; tuttavia dà da pensare *onfiare*. In *unutile* *c'* è forse assimilazione, ma anche *c'* entrerà l' uso di *un* per *non*; *buzzeffe* si deve ad etimologia popolare. Nè si può parlare di epentesi a proposito di *aguaito*, forse non schiettamente toscano. Semplici errori *abibisognio*, *fiorte*; ma regolari invece *silenzo spazo*, contro *silenzio* e *spazio* semidotti; aggiungi *sazerà* Albertano 10.

Ma non può essere mia intenzione di rilevare ad una ad una le numerose inesattezze di cui è sparso il lavoro. Noterò solo gli altri errori più gravi. In modo empirico e saltuario si parla del raddoppiamento sintattico, così noto, dopo le particelle *e(d)*, *a(d)* ecc., raddoppiamento che, del resto, nel pistojese, come nel pisano-lucchese, è ben lontano dall' avere la stessa importanza che nel fiorentino; — *th* o *dh*, dei codici, sono presi per vere interdentali, non solo in *catholica pathibolo*, ma anche in *popolatho*, che tutti sanno equivalere a *popolazzo* (curioso *cazolica* Albertano 60, che è certo una scrizione a rovescio); — *ti* di *gratia* ecc., *et* di *decto* ecc., *pt* di *scripto* ecc., son considerati come rappre-

sentanti d' una reale pronuncia, senza sospettare in alcun modo che siano grafie etimologiche; — infine, ciò che è anche più grave, è attribuito il valore di gutturali al *c* e al *g* degli antichi *caco* cacio, *gorno* giorno e simili¹. Si sa che i nostri antichi, come scrivevano *giente* sull' analogia di *ragione*, così scrivevano non di rado anche *ragone* sull' analogia di *gittare gente legge*, e che codesta grafia è in special modo frequente nel quattrocento. D' altra parte il Br., che ha una così superstiziosa fede nell' importanza delle antiche grafie, è trascinato ad accettare per buona moneta tutto ciò ch' egli trovi scritto, così da fidarsi, per es., d' un *ventiei* per *ventisei*; e questo suo modo, così poco critico, di considerare i fatti, lo induce ad ammettere anche le più inverosimili trasformazioni fonetiche, come di *z* in *r* in *razzàmaglia* (?); o di *r* in *tt* in *allotta*. Più scusabile è ch'egli consideri come sviluppatosi normalmente da *st* il *ss* delle seconde persone del perfetto montalese, *passassi* passasti -ste, *mangiassi* mangiasti -ste ecc. : in realtà, abbiamo qui pure un fatto analogico, che trova numerosi raffronti negli antichi dialetti dell' Alta Italia, in special modo nel veneto e nel ligure. Cfr. *Romania* XXII 309. Di minor conseguenza sono gli errori di lettura e d'interpretazione, che si osservano qua e là : a p. 30 si cita, come di Albertano, *nolla* nulla, mentre l' edizione del Ciampi ha proprio *nulla*; ivi stesso, come un altro esempio di *u* in *o* si riferisce dal medesimo testo *lectōra*, mentre si deve leggere *lèctora* lettera; a p. 39 si dà come un esempio dell' inaudito passaggio di *p* in *f* un *foo* di certi sonetti pistoiesi, mentre al luogo citato leggesi *fà foo* cioè 'far fuoco', ecc.

Il materiale raccolto dal Br. è ad ogni modo ben sufficiente a darci una chiara idea del dialetto pistojese, specialmente antico, e a permetterci di stabilire un raffronto cogli affini pisano e lucchese. Ma i tre dialetti differiscono così poco fra loro, che a stento potrebbero indicarsi fenomeni caratteristici, propri esclusivamente dell' uno o dell' altro; o per lo meno, se esistettero, nei testi che ci rimangono appajono turbati ed oscillanti. Ad esempio, il *s* da *z* è una ben salda caratteristica del dialetto lucchese, ma s'estende pure al pisano e non ne mancano tracce anche nei documenti pistojesi; è, ad ogni modo, la più sicura pietra di paragone, a cui possiamo nel bisogno ricorrere. Altri fenomeni comuni ai tre dialetti : una certa maggior frequenza nella sincope di vocali; la tendenza ad *-ar-* atono, con prevalenza però di *-er-* nel futuro di 1^a con.; *-evile* per *-evole*, *ditto* (e aggiungiamo *nimo*); non trovo invece nel Br. esempi pistojesi nè di *misso*, nè di *vinti* viginti; — *nonzia*, *numero*, *donca donque*; ma al pistojese pare manchi *longo*; — *inluve*, *unde*, *uncia*; — con dittonghi secondari, *preite* ecc., *paraula taula* ecc., e nel pistojese anche il semidotto *tesauro*; di *au* da *alt* e simili, mancano esempi in Albertano e nel Belle-

1. Il Br. li ha tratti anche dall' utilissimo libretto *Pratica della Grammatica per le scuole elementari del circondario di Pistoia* (Pistoia, 1887), senza avvedersi che sono grafie a bella posta sbagliate, per insegnare ai bambini a correggersi. Per contro, il Br. non ha saputo giovare, quanto poteva, dello schietto elemento dialettale, che l' operetta fornisce.

buoni², ma io trovo però, alquanto più tardi, *autro* acc. ad *atro*; il fenomeno cominciava del resto già a Prato; — la tendenza all' *e*, per *i* atono; e all' *o*, per *u*, nella protonica, *omano cocina* ecc., all' *u* nella postonica sdrucchiola, *populo pillura* ecc.; e ricordiamo qui anche *ogosto*, con assimilazione, cfr. *olocco*; — *possa* poscia (e anche *cascia* cassa, certo da *capsia come nel ligure); un po' diversi, e non molto frequenti *nosso rosso*; — un certo moderato rotacismo, e inoltre *rr* scempiato in *r*, fenomeno che ha il suo centro nella Liguria; — *d* inserto dopo *n*, o *b* dopo *m*, in special modo nel dialetto moderno, *condora*, *cambera*, anche antico; e mettiamo qui l' antico *inde* (*de*), per *ne*; — il *n* scempiato di *dāno stāno āno* ecc.; — il *g* di *amigo sego*, di *regare*, e, più notevole ancora, di *pogo*. Solo pistojese sembra *abrile*, vivo, cfr. *ottopre*. Il *verra* guerra di Albertano sarà da mettere col *vardare* pisano, che del resto è molto diffuso. Lascio altri fatti, meno importanti o meno sicuri: la tendenza dei tre dialetti a conservare intatto *ng*, *piangere* ecc.; il *g* prostetico di *granocchio* e simili; *senza* e non *sanza*, ecc.

Anche nella Morfologia, che il Br. non ha creduto dover studiare, i tre dialetti si tengono assai vicini l'uno all'altro. Noto, in special modo dall' Albertano e dal Bellebuoni¹: tra i metaplasmi, *confessoro* Belleb. 1, e metto qui anche *qualunco* ib. 9, 17, 22, rifatto probabilmente su *ognuno* e simili; i plurali *molti laudi* Albert. 22, *radi volte* 58, vivi; — *ogna ingiura* e anche *ogna ispirito*, frequenti; — *li amici*, una volta in Albert. 51; — *tuo dicesto* ib. 59 (e *aveto* 68, se esatto), cfr. *Arch. glottol. it.* XII 163; — *-eno* di *diceno chomuoveno* ecc., mentre il più antico pistojese si tiene a *fecero* ecc., *consiliassero* ecc.; — *serà*, *strae*, *drae*, *sbrigrò* Albert. 53 (la stampa del Ciampi ha *sbrigro*), e in una breve lettera pistojese del 1330 tutti insieme *contremo*, *pagrò*, *acomandrebbe*, *representrei*, *portrebbe* (cfr. *Bartomei* Belleb. 1, *frini* altrove, all. a *firini*); mentre, come nel pisano-lucchese, manca di solito la sincope in *averà* e simili. Non è però raro neppure *arà*, che non va considerato, col Bianchi, come un esempio di *vr* in *r*; — infinito apocopato, *mostrà* Albert. 41, *esse* 44, in mezzo del periodo, e in fine di esso *vedè* 49; — *poniendo* ib. 56, *udiendo* 69. Ricordiamo pure la mutata coniugazione di *spegnàre* ib. 34, 56, 60, cfr. *Arch. glottol. it.* XII 168 n.

Molto notevole è che il pis.-lucchese odierno, come si rileva dal Pieri, ha nella 2^a sing. dell' imperativo *-e*, invece di *-i*, *mette* ecc., su cui anche *sente*. Ora in Albertano l' *-e* si alterna, anche nell' indic., continuamente coll' *-i*; ma che in origine si avesse soltanto *-i* è provato dal futuro. D' altra parte, anche altri dialetti hanno *-i* nella 2^a sing. dell' indicativo, *-e* nell' imperativo; donde si può concludere che l' *-e* indic. è preso ad imprestito dall' imperativo stesso, e che un *ē* finale non riesce affatto ad *i* in italiano, come vorrebbe il Meyer-Lübke. Ma di ciò altrove.

1. *Statuti dell' opera di S. Jacobo di Pistoja, volgarizzati l'anno MCCCXIII da Mazzeo di Ser Giovanni Bellebuoni...*, pubblicati da SEBASTIANO CIAMPI: Pisa, 1814.

Pare, per ora, ristretto al pistojese, ed anzi ad Albertano, *tuo tu*, rifatto su *io*, checchè ne dica il Br., il quale in esso, come in *piuo, puro*, vedrebbe uno svolgimento fonetico di *-e, tue, piue, pure*. Ma *piuo* sarà stato rifoggiato su *miglio peggio* (e cfr. *piue buono* ecc.), *puro* su *anco* (e ricordisi *pur' oggi* ecc.). Sono pur note al volterrano le 3^e plurali del perfetto in *-iero, bactiero spartiero* Albert. 19, *combactiero* 66, *partiero* 71; che tuttavia non danno il diritto di considerare come un perfetto il *sediero* di Dante, *Purg.* II 45, perchè, e nell' antico fiorentino e fuori di esso, la finale *-no* si mutò spesso in *-ro, rendaro* *rendano, fiero* *fieno*, ecc. Ricorderò infine il condizionale bisdrucchiolo *rimarchoren* 51.

Molte altre cose potremmo imparare da codesti testi pistojesi antichissimi, e più d'un problema fonetico essi offrono alla nostra attenzione, che sfuggi a quella del Br. E così, i raddoppiamenti e gli scempiamenti delle consonanti, ortografici o no, fornirebbero da soli un bel soggetto ad uno studio, il quale potrebbe portar luce sui fenomeni affini di tutto l'antico toscano, e in special modo del fiorentino. Anche certi troncamenti, come *mei* *miglio* Albert. 43, *vo i fare* 48, *voi-la* 68, ecc., non sono così chiari, da non meritare una dilucidazione; e andrebbero studiati insieme coi fenomeni affini, che ci presentano *vi* *egli*, ecc. Se infine ci rivolgessimo alla sintassi, potremmo qui pure fare buona messe d'osservazioni; ma lasciamo volentieri il piacere di tentare l'utile impresa a chi voglia assumersi una buona volta di sollevare dalla dimenticanza in cui giacciono gli studi sintattici sui dialetti italiani.

E. G. PARODI.

Le Livre du Champ d'or et autres poèmes inédits par Me Jean LE PETIT, docteur en théologie de l'université de Paris; publiés avec introduction, notes et glossaire par P. LE VERDIER. Paris, H. Welter, 1896. Pet. in-4 carré, LI-246 pp., plus 1 f. (Publication de la Société rouennaise de Bibliophiles, tirée à 25 exemplaires pour le commerce.)

Le théologien normand Jehan Petit, mort en 1411, est surtout connu pour avoir fait l'apologie de l'assassinat commis en 1408 par le duc de Bourgogne sur le duc d'Orléans; on ignore généralement qu'il s'était d'abord livré à la poésie: aussi les œuvres qui nous restent de lui excitent-elles avant tout un intérêt de curiosité. Un manuscrit de la Bibliothèque nationale (fr. 12470) contient cinq pièces signées de Jehan Petit ou Le Petit. Ces pièces sont: 1^o *La Complainte de l'Église*, composée en 1392 et qui compte 322 vers (fol. 1-5); 2^o *La Disputoison des Pastourelles*, composée en 1388 et qui compte 1856 vers (fol. 5 v^o-31); 3^o *Le Livre du Champ d'or*, poème allégorique écrit en 1389 à la louange des Martel de Bacqueville et qui compte 3052 vers (fol. 32-70); 4^o *Le Livre du Miracle de Basqueville*, poème composé vers 1390 et qui compte 2394 vers (fol. 71-104); 5^o *La Vie monsieur saint Leonard*, légende rimée vers le même temps que la précédente et qui compte 702 vers. M. l'abbé Eugène-Paul Sauvage, mort en 1893, avait fait connaître ce recueil aux membres de la Société rouennaise de

Bibliophiles et s'était chargé de l'éditer: après lui M. P. Le Verdier a bien voulu assumer cette tâche.

La collection à laquelle appartient le présent volume ayant pour objet la publication d'ouvrages ou de documents relatifs à la Normandie, M. L. V. a cru pouvoir s'abstenir d'imprimer les deux premières pièces, que ceux qui étudient la littérature du XIV^e siècle auraient sans doute été bien aises de posséder, d'autant plus que les œuvres appartenant à la fin du XIV^e siècle sont peu nombreuses. Il a mis par contre tous ses soins à expliquer les trois autres compositions, à éclaircir les allusions historiques qu'elles renferment et à justifier l'attribution au théologien Jehan Petit. Sur tous ces points il nous semble qu'il s'est acquitté avec succès de ses fonctions d'éditeur.

Le Livre du champ d'or a la forme d'un songe. Le poète a rêvé, dit-il, qu'il s'était égaré dans les bois de Brachy, près de Bacqueville. Au sortir de la forêt, il aperçoit dans un champ trois violettes de mars ou « violettes martelles ». Ces fleurs, dont une belle dame (*domina ignota*) lui fournit à point l'explication, représentent les armes de Guillaume Martel, seigneur de Bacqueville. La dame raconte alors les aventures de ce vaillant personnage (M. Le Verdier établit qu'il s'agit de Guillaume III mort en 1303), que saint Léonard tira miraculeusement des mains du soudan, au moment où il allait être écorché vif. Le poète est invité à célébrer les hauts faits du héros et à chanter les louanges du saint qui l'a délivré. Pour lui féliciter la tâche, l'inconnue lui explique les armes des Martel. Le champ d'or rappelle la tunique portée par le premier d'entre eux lors de son baptême. Le premier marteau signifie Prudence, le second, Honneur, le troisième, Hardiesse. La dame elle-même nous apprend son nom, qui est Gentillesse; sa fille, qui l'accompagne, est Prouesse. Chacune de ces vertus sert de prétexte à de longs développements. Gentillesse promet de rester en France, car il ne s'agit plus pour les chevaliers français d'entreprendre de nouvelles expéditions lointaines, mais bien de lutter contre les Anglais, ainsi que l'a fait Du Guesclin, dont dame Prouesse porte le deuil. Jehan Petit termine en exposant, à l'adresse du roi Charles VI, les vertus que doit posséder un jeune prince et les devoirs qui lui incombent. Nous avons négligé, au début, une longue diatribe contre le dominicain Jehan de Montesson, qui s'était permis d'attaquer le dogme, si cher aux Normands, de l'Immaculée Conception. Dans ce hors-d'œuvre, fort maladroitement rattaché au sujet (le poète raconte qu'un homme de mauvaise mine, le dominicain lui-même, sort d'un buisson, près du champ des violettes, avant l'arrivée de dame Gentillesse), Jehan Petit se montre déjà fanatique et parle de brûler son contradicteur (voy. v. 422, 446).

Le Livre du miracle de Basqueville est précédé d'un prologue en prose dans lequel le poète explique pourquoi il a choisi la forme des douzains et donne une curieuse énumération des choses groupées par douze. Le poème lui-même est d'une composition assez froide. Le sieur de Bacqueville, fait prisonnier par le soudan, est sommé de renier son Dieu et d'adorer Mahomet. Il expose alors longuement les principes de la foi chrétienne. Dans cette exposition qui

occupe les v. 217-2046, M. L. V. a relevé avec beaucoup de sagacité divers passages empruntés à Jean de Meun. Le soudan ne se laisse pas convaincre par les discours du chevalier, et le condamne, ainsi que le sieur de Buiville, son compagnon, à être écorché vif le lendemain. C'est alors que se produit l'intervention miraculeuse de saint Léonard. Les deux chevaliers sont transportés, pendant leur sommeil, dans les bois de Bacqueville. Guillaume, pour se faire reconnaître, envoie à sa femme la moitié de l'anneau qu'il a partagé avec elle lors de son départ, puis il fonde dans son château une chapelle qui est devenue un lieu de pèlerinage célèbre.

La Vie monsieur saint Leonard est le complément des deux premières pièces. Le poète y résume les actes du saint et donne naturellement une grande place au miracle de Bacqueville. Il ajoute à la fin plusieurs faits tout récents, en particulier la délivrance d'un prisonnier, grâce à l'intervention de Léonard, délivrance qui aurait eu lieu en 1386. Cette légende rimée appartient à un genre littéraire qui eut beaucoup de succès au XIII^e siècle et dont M. Paul Meyer nous a fait connaître un grand nombre de spécimens. Il ne semble pas que la vie de saint Léonard ait été mise en vers avant la fin du XIV^e siècle, et le présent poème acquiert ainsi une sérieuse valeur.

Telles sont les trois pièces publiées par M. L. V. ; quant au texte, on peut regretter que l'éditeur n'y ait pas fait ça et là quelques corrections nécessaires, surtout pour redresser les vers faux. On peut relever aussi plusieurs lectures qui paraissent inexactes. Voici quelques observations de détail, qui ne portent que sur les premières pages :

P. XXI, l. 19, lis. *Festivetur*. L'hymne a été recueillie en 1624 par Balinghem dans le *Parnassus Marianus*. Voy. U. Chevalier, *Repert. hymnologicum*, p. 142. — P. 16, v. 26, *Si est mestier qu'aucuns s'esdrestent*, lis. *esdrescent* — P. 19, v. 101-102, il semble qu'il faille lire aux rimes *Brachie* et *radrechie*, ou *Brachie* et *radrechie*. — P. 20, v. 130-131, *Ilz ressemblent aux violes Que l'on appelle martelles*. De même, p. 92, v. 1869-1870, *Et les trois rouges violes Que l'on appelle marteles*. On pourrait corriger ces deux passages et remettre les vers sur leurs pieds en lisant : *violettes* et *martelletes*. — P. 20, v. 135, *Si sont ces trois ci, m'endroit*, lis. *orendroit*. — P. 23, v. 218, *Et qui l'ont vidé aucunement*, lis. probablement *vide*. — P. 29, v. 306, *Selon canoniste clergie*, lis. *clergie*. — P. 29, v. 309, la mesure du vers exige qu'on lise : *Honguerie*. — P. 31, v. 356, lis. *Ainsi qu'il ment, soit il maudis*. — P. 41, v. 604, *appona*, lis. *appona*. — P. 42, v. 640, nous écrivions plutôt *Des Marteaux*. — P. 46, v. 744, lis. *Se [je] n'y mettois*.

ÉMILE PICOT.

PÉRIODIQUES

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES, LV (1894). — P. 343-348. A. Morel-Fatio, *La traduction des commentaires de Cesar, par Pier Candido Decembri*. M. Morel-Fatio montre que cette traduction n'est pas perdue, comme l'avait dit M. Mario Borsa dans son étude sur P. C. Decembri (*Archivio Storico Lombardo*, 20^e année), qu'il en existe un ms. à la Chigiana, et un autre, contenant seulement la version du *de Bello gallico*, à la Bibliothèque nationale (fonds italien 124, provenant de Pavie); que la traduction n'a pas été faite pour Fr. Sforza, comme l'a supposé M. Mazzatinti, décrivant ce ms. dans ses *Manoscritti italiani*, mais bien pour Philippe-Marie Visconti. Le prologue du ms. italien de notre Bibliothèque nationale ne nomme, à la vérité, ni l'auteur de la traduction, ni le personnage à qui elle est dédiée, mais on possède de cette traduction italienne une version castillane conservée dans un ms. de la Bibliothèque d'Osuna, où l'épître dédicatoire commence ainsi : « Al serenissimo principe e muy excelente señor Filippo Maria duque de Milan.... comienza el prologo de Pedro Candido sobre la ystoria de Gayo Jullio Cesar. » Cette version castillane paraît avoir été faite pour le marquis de Santillane. — P. 430-432. Note sur la Bibliothèque du comte de Lignerolles, vendue à Paris en 1894, et contenant de précieux manuscrits et beaucoup d'anciens livres français. — P. 433-464. H. Moranvillé, *Mémoire sur Tamerlan et sa cour par un dominicain, en 1405*. Ce mémoire, qui est intéressant, a été inséré en traduction latine dans une chronique, la *Chronographia regum Francorum*, que M. Moranvillé imprime actuellement pour la Société de l'Histoire de France. M. M. en publie le texte français d'après deux mss. de la Bibl. nat. Le commentaire historique est intéressant. La note de la p. 449 sur Gôg et Magog est tout à fait insuffisante. — P. 488. L. Delisle, *Alexandre de Villedieu et Guillaume le Moine, de Villedieu*. A propos de l'édition du *Doctrinale* publiée récemment par le Dr Reichling (cf. *Romania*, XXIII, 588). M. Reichling avait signalé 296 éditions de cet ouvrage; M. Delisle en décrit quelques autres qui lui étaient restées inconnues, et groupe à ce propos quelques renseignements fort intéressants sur un autre grammairien, originaire, lui aussi, de Villedieu, en Basse Normandie, un certain Guillaume le Moine, de Villedieu, qui professait à l'Université de Caen, sous François I^{er}. Il signale notamment un traité « de fabulosis thematibus » qui abonde en curieuses anecdotes et en traits plaisants recueillis en Normandie. — P. 539-542. Compte rendu, par M. Delisle, du Catalogue des livres français de la

Bibliothèque de Wolfenbüttel, du Dr Milchsack. — P. 627-660. L. Delisle, *Manuscripts légués à la Bibliothèque nationale par Armand Durand*. M. A. Durand, décédé à Paris, en 1894, âgé de 87 ans, était un ancien professeur de rhétorique, qui avait la passion des livres, et qui, bien que fort instruit, et même érudit, ne paraît pas avoir jamais rien publié. Sa bibliothèque, richement pourvue en livres de littérature et d'histoire, a récemment été mise en vente. Il légua à la Bibl. nat. ses manuscrits au nombre de cinq, dont M. Delisle donne ici une description très détaillée. L'un d'eux, écrit en 1322, contient un recueil de fables latines qui mériterait d'être examiné de près. La fable que M. Delisle cite p. 639 (*Leo mandavit omnibus bestiis ut venirent ad penitentium...*) a le même sujet que *Les animaux malades de la peste*, de La Fontaine, mais il ne semble pas que cette rédaction soit connue. Parfois des proverbes ou des vers français sont cités. Ainsi, dans la fable des pigeons qui demandent un roi (*Columbe non habentes regem...*), on lit « unde dicitur : *De grant folie s'entremet | Qui en subjection se met* ». Voici encore une histoire bien connue : « De presbitero qui volebat addiscere lupo litteras... cum sacerdos diceret *A E*, lupus dicebat post eum sic. Et cum dicebat ei sacerdos ut simul jungeret, respondit lupo : *Aingnel, Aingnel*. Et dist li prestres : *Tel en pensée, tel en la bouche*. » Cf. la fable 82 de Marie de France. Ce sont des exemples à l'usage des prédicateurs. Entre ces manuscrits se trouve aussi un *Tristan* en prose du XIII^e siècle.

LIV (1895). — P. 21-44. C. de la Roncière et L. Dorez, *Lettres inédites et Mémoires de Marino Sanuto l'ancien* (1334-1337). Ces documents nous ont été conservés par deux feuillets trouvés, en 1893, chez un libraire de Rome, dans la reliure d'un incunable. Ils appartiennent maintenant à la Bibliothèque nationale. Leur importance historique est très réelle, et ils offrent, pour l'histoire de la propagation du français, un vif intérêt, puisque certains d'entre eux sont rédigés en français. C'est le cas des lettres adressées à des personnages français (Jean Musaut, familier de Louis I de Bourbon, le roi de Chypre Hugues IV, Guillaume, comte de Hainaut). Les autres pièces sont en latin ou en italien. — P. 99-140, 274-317, 601-638. A. de Laborderie, *Jean Meschinot, sa vie et ses œuvres; ses satires contre Louis XI* (trois articles). Mémoire important et très documenté. — P. 129. *Fondation du Musée Dobrée à Nantes*. Voir plus loin, à la chronique. — P. 645-690. L. Delisle, *Notes sur quelques manuscrits du baron Dauphin de Verna*. Parmi les manuscrits de cette collection, restée, jusqu'à la publication du Catalogue de vente (1895), à peu près inconnue, il en est qui sont de la plus exceptionnelle importance : de ce nombre est le livre en lettres onciales renfermant la fin du Deutéronome, Josué, les Juges et Ruth, où M. Delisle a reconnu, à première vue, la suite du célèbre Pentateuque de Lyon, édité en 1881 par M. Ulysse Robert. Ce volume, infiniment précieux, a été cédé comme il était désirable que cela fût, à la ville de Lyon. La Bibl. nat. a acquis quelques mss. importants entre lesquels deux ou trois intéressent nos études. Tels sont un ms. contenant des poésies latines de Philippe de Grève et de Gui de la Marche, un recueil d'exemples, à l'usage

des prédicateurs, composé en France peu après 1298 (p. 677), et un ms., simple fragment, à la vérité, de *Simon de Pouille* (environ 2180 vers). Parmi les mss. que M. Delisle n'a pu acquérir pour la Bibliothèque, mais sur lesquels il a pu prendre, la veille de la vente, des notes qu'il communique dans le présent mémoire, deux doivent être signalés ici. Le premier est un recueil de poésies françaises (p. 682-3) qui renferme le poème de Fanuel (*Dieux qui cest siecle commença*; cf. *Rom.*, XVI, 216); la Passion (*Oeꝝ moy trestuit doucement*; cf. *ibid.*, 48), une complainte de Notre-Dame, les *Quinze signes* (*Si ne vos cuidasse annier*; cf. *ibid.*, VI, 22); la vie de saint Christophe (*En nom de sainte Trinité*); la pronostication d'Ezéchiel (*En terre de tabor et de promission*; cf. *Bulletin de la Soc. des anc. textes français*, 1883, p. 89); un petit traité en prose sur les urines, attribué à Richart de Fournival (*Ce est li jugementz des urines que maistre Richars de Fournival aprist a maistre Helye son serorge*); le *Roman des eles*, de Raoul de Houdenc; l'*Ordre de chevalerie* (*Bon fait a preudome parler*). Le second est un livre français du xv^e siècle, contenant « le livre des simples médecines », ouvrage dont on a de nombreux exemplaires, et diverses recettes¹.

P. M.

1. Il s'y trouve aussi (fol. 207) une page sur les vertus du gui de chêne, qui paraît semblable au morceau sur le même sujet que j'ai publié ici-même (XV, 164) d'après un manuscrit fait à Metz.

CHRONIQUE

M. Alfred Weber, de Frauenfeld en Suisse, est mort le 29 octobre 1895. Il avait débuté dans la philologie française en 1876 par des études critiques sur les mss. de la *Vie des Pères* (voy. *Rom.*, V, 494), auxquelles il revint encore plus tard (*Rom.*, VI, 628). Étant venu à Paris, il prit part aux conférences de l'École des Hautes Études; il publia en 1877 dans la *Romania* (VI, 328) la *Vie de saint Jean Bouche d'or*, d'après un ms. de l'Arsenal (cf. *Rom.* VII, 600), et dans la *Zeitschrift für rom. Philologie* une version inédite de *Théophile* (cf. *Rom.* VII, 343). M. Weber s'était proposé la tâche difficile de donner une édition critique de l'ancienne *Vie de saint Grégoire*, et la Société des anciens textes avait favorablement accueilli ce projet, dans l'exécution duquel je devais être son collaborateur. Mais une cruelle maladie vint rendre le travail intellectuel d'abord très difficile, puis complètement impossible au jeune auteur. J'ai conservé les matériaux qu'il m'avait envoyés pour être soumis à une première revision, et j'espère qu'il me sera possible quelque jour de réaliser la pensée qui a occupé et passionné tous les moments de répit que, jusqu'en ces dernières années, le mal laissait à cet infortuné jeune homme, dont la nature sérieuse et timide m'avait inspiré une vraie sympathie. Alfred Weber avait 44 ans lorsque, dit la lettre qui annonce sa mort, « il fut délivré, avec une rapidité qu'on ne prévoyait pas, de ses longues souffrances ». — G. P.

— M. le vicomte Th. Hersart de la Villemarqué, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1858, est décédé le 8 décembre dernier, dans sa quatre-vingt-unième année. Les études qu'il a poursuivies pendant le cours de sa longue carrière n'avaient guère avec les nôtres que quelques points de contact; il ne faut pas oublier cependant qu'il fut l'un des premiers à s'occuper de l'origine des romans de la Table ronde, dans un article publié en 1841 dans la *Revue de Paris* (*Les poèmes gallois et les romans de la Table ronde*), qui, revu et amplifié, forma plus tard, avec une suite de contes traduits des *Mabinogion*, son livre intitulé *Les romans de la Table ronde et les contes des anciens Bretons* (3^e éd., Paris, Didier, 1860). Au cours d'un des voyages qu'il fit en Angleterre, en vue de ses études sur l'ancienne littérature galloise, il prit quelques extraits de manuscrits français qu'il publia en 1856 dans les *Archives des missions* (1^{re} série, t. V, pp. 89-116). Parmi ces extraits figurent un assez grand nombre de pièces tirées du chansonnier Douce (Oxford), qui depuis a été décrit en grand détail. On y trouve

aussi un court mais précieux fragment d'une des rédactions en vers de *Tristan* (cf. *Romania*, XV, 349). Ces divers morceaux ne sont pas très correctement publiés, mais il ne faut pas perdre de vue que M. de la Villemarqué ne s'est occupé de notre ancienne littérature qu'occasionnellement, et que d'ailleurs, il y a quarante ans, l'exactitude minutieuse qui est maintenant exigée des éditeurs n'était pas encore entrée dans les habitudes. Le principal fondement de la renommée littéraire de M. de la Villemarqué a été le charmant recueil de chants bretons qu'il publia en 1840 sous le titre de *Barzaz Breiz*, et qui a eu six éditions, dont la dernière a paru en 1866. L'antiquité que l'éditeur attribuait à plusieurs de ces chants, les allusions historiques qu'il croyait y reconnaître avaient déjà suscité bien des contradictions (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, 2^e série, II, 282; *Revue critique*, 1867, I, 105), lorsque la publication des véritables chants populaires de la Bretagne, due à M. Luzel, vint montrer jusqu'à quel point les textes du *Barzaz Breiz* avaient été retouchés et remaniés. C'était une transformation, dans laquelle ils avaient gagné en poésie tout ce qu'ils avaient perdu en authenticité. M. de la Villemarqué ne fut point insensible aux critiques qui lui furent adressées : il n'y répondit point, mais ne réimprima plus le *Barzaz Breiz*, et, toutes les fois qu'il rencontrait un de ceux qui l'avaient le plus sévèrement critiqué, il le remerciait, avec une effusion, presque embarrassante, de lui avoir enseigné les bonnes méthodes. C'était un homme d'esprit et de goût.

— M. A. Thomas, professeur à la Faculté des lettres de Paris, vient d'être chargé, à l'École des Hautes Études, d'une conférence qui sera spécialement consacrée à la grammaire du latin vulgaire.

— M. R. Renier a été nommé, à l'Université de Turin, professeur ordinaire de l'histoire comparée des littératures, dont il était déjà professeur « extraordinaire ».

— MM. E. Stengel et E. Koschwitz, professeurs, l'un à Marbourg, l'autre à Greifswald, permutent entre eux à partir du second semestre de 1896.

— M. Guy, maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse, soutiendra prochainement à la Faculté de Paris une thèse sur la vie et les œuvres d'Adam de la Halle.

— M. Ernest Langlois prépare, avec la collaboration de M. G. Paris, un recueil de morceaux choisis, en ancien français, pour les classes de seconde et de rhétorique, conformément au programme récemment promulgué. — Conformément à ce même programme, M. G. Paris prépare un choix de morceaux narratifs empruntés à la littérature française du moyen âge et traduits en français moderne, destinés à la lecture dans la classe de sixième.

— Le quatrième volume du *Catalogue des manuscrits français* de la Bibliothèque nationale vient de paraître¹. Les trois précédents avaient paru en 1868, 1874 et 1881. Le t. IV contient la description détaillée des nos 4587 à 5525. Ce sont, pour la plupart, des recueils de lettres ou de pièces historiques

1. Un vol. in-4° à deux colonnes (F. Didot).

et des *collectanea* formés par divers érudits des derniers siècles. Il y a très peu de manuscrits du moyen-âge¹. L'auteur anonyme (M. Deprez, conservateur du département des manuscrits) a dû se conformer, dans les lignes générales, au système adopté pour les précédents volumes; il a cependant apporté à ce système d'importantes améliorations. La description matérielle des volumes est beaucoup plus précise que dans les trois tomes précédents; le nombre total des feuillets est indiqué. Des renseignements intéressants nous sont fournis sur la provenance des manuscrits, sur les armoiries qui y sont figurées. Il est profondément regrettable que ces indications si nécessaires n'aient pas été données dès l'origine, mais elles ne faisaient pas partie du plan conçu par Michelant, et le personnage qui administrait la Bibliothèque lorsque l'impression du catalogue fut commencée en 1863 (feu Taschereau) s'était opposé avec un invincible entêtement à des perfectionnements dont il ne sentait pas la nécessité. Il ne faudra pas plus d'un volume (ce sera même un mince volume s'il n'y a point de table) pour conduire la publication jusqu'au n° 6170, où s'arrête ce qu'on appelait jadis l'« Ancien fonds ». A la vérité, cette désignation, comme celle de « Supplément français » et toutes celles qui ont été usitées entre l'époque révolutionnaire et 1860 environ, n'a plus de valeur depuis qu'un classement par langues a été substitué aux fonds innombrables, et souvent fort irrégulièrement constitués, entre lesquels étaient répartis les manuscrits; toutefois, par une sorte d'archaïsme, elle est encore maintenue sur le titre du tome IV qui vient de paraître. Mais le fonds français actuel s'étend jusqu'au n° 26484, sans compter le fonds des Nouvelles acquisitions (commencé en 1862), pour une partie duquel M. Delisle a donné un catalogue fort détaillé et pourvu de tables en 1891-1894 (*Rom.*, XXI, 624). Si les notices des nos 6171 à 26484 devaient être exécutées selon le plan suivi dans les quatre volumes du catalogue in-4°, la dernière ne paraîtrait guère avant l'an 2000. C'est pour donner une plus prompt satisfaction aux désirs du public érudit que M. Omont, à qui la Bibliothèque nationale devait déjà plusieurs catalogues, notamment celui des manuscrits grecs, a commencé, d'après un nouveau plan, une nouvelle série du catalogue des manuscrits français. Le premier volume de cette série vient de paraître². Il est rédigé d'après un système que l'on ne peut qu'approuver.

1. De ce nombre est le ms. 4939 (anc. 9616), du xv^e siècle, qui contient les fables de Marie de France. Le nom de l'auteur manque dans le ms. et par suite dans le catalogue.

2. *Bibliothèque nationale. Catalogue général des manuscrits français*, par H. Omont, conservateur-adjoint du département des manuscrits. *Ancien supplément français*, nos 6170-9560. Paris, Leroux, 1895. Un vol. gr. in-8°, vi-412 pages. L'insertion dans ce titre des mots *Ancien supplément français* correspond à l'insertion des mots *Ancien fonds* dans le catalogue in-4°. C'est, dans l'un et l'autre cas, une mention inutile, qui a l'inconvénient de faire croire au lecteur qu'il a sous les yeux la description de tous les mss. qui ont fait partie soit de l'ancien fonds soit du supplément. Or, cette supposition serait inexacte, puisque l'ancien fonds comme le supplément contenait des mss. en diverses langues européennes, qui en ont été retirés pour former les fonds italien, espagnol, anglais, allemand, néerlandais, etc. Ce volume ne porte pas de toraison : les numéros extrêmes placés sur le titre et au dos en tiendront lieu.

M. Omont ne donne les premiers et les derniers mots de chaque ouvrage que dans les cas assez rares où cette indication est nécessaire pour l'identification. De là résulte une grande économie de place, par rapport au catalogue in-4^o, où l'indication des premiers et des derniers mots (*commençant par... finissant par...*) est à peu près constante. En revanche, M. Omont fournit avec abondance, mais d'une façon succincte, tous les renseignements désirables sur la provenance et l'histoire des manuscrits, et même, ce qui est de la plus grande utilité, sur l'usage qui en a été fait par les érudits. En beaucoup de cas, un simple renvoi à une édition ou à une notice détaillée permet d'abrégier notablement la description. M. Omont annonce dans son *avertissement* l'intention de joindre des tables générales alphabétiques à la fin de chacune des séries du *Supplément*, du *Saint-Germain* et des *Petits fonds français*. Mais ces divisions appartiennent au passé : elles n'ont plus d'existence réelle depuis la répartition des manuscrits par langues. Une seule table générale, s'appliquant à l'ensemble du fonds français, sera infiniment plus commode à consulter que les trois tables annoncées. En attendant la fin de l'œuvre, qui progressera rapidement — l'activité bien connue de M. Omont nous en est un sûr garant — les répertoires alphabétiques joints à chaque volume suffisent amplement. — P. M.

— M. Dobrée, riche amateur nantais, vient de faire don au département de la Loire-Inférieure de toutes ses collections. Parmi les manuscrits, qu'a fait connaître une notice sommaire (voy. *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, LIV, 430), figure, avec un exemplaire de *Modus et Racio* et un de Commynes, l'article suivant, dont nos lecteurs apprécieront toute l'importance :

Les sermons de saint Bernard et d'Abélard (?), en langue romane, ms. du XII^e siècle (*sic*), superbement relié, doré et couvert de pierres fines. Ayant appartenu à Roquefort.

Il est bien à désirer qu'une notice plus précise et plus détaillée soit prochainement donnée de ce précieux volume. Les collections de M. Dobrée, qui est fort âgé, ne seront remises au département qu'après sa mort.

— Nous avons reçu le prospectus d'une nouvelle édition de « Sachs-Villatte, le meilleur des dictionnaires des langues française et allemande, édition abrégée, entièrement refondue, pourvue de la nouvelle orthographe française et allemande ». Si ce dictionnaire est en effet le meilleur de tous, nous ne pouvons qu'en recommander l'usage à l'auteur du prospectus. Il y apprendra à ne point écrire des phrases comme celle-ci : « un système de signes très *spirituellement* trouvés » (le texte anglais placé en regard porte « by means of symbols *ingeniously* employed »), ou comme cette autre : « L'édition abrégée... répond aussi parfaitement aux besoins des *littérés* qu'à ceux de la vie pratique. »

— On annonce la publication très prochaine, à Naples, d'une *Rassegna critica della letteratura italiana*, dirigée par MM. E. Percopo et N. Zingarelli. Ce recueil, dont l'objet paraît être sensiblement le même que celui de la *Rassegna bibliografica della letteratura italiana*, fondée, il y a peu d'années, par M. d'Ancona, paraîtra chaque mois par fascicules de seize pages.

— Nous avons annoncé dans l'un de nos derniers numéros (XXIV, 317), l'important recueil d'études historiques ou littéraires que les amis de Julien Havet ont publié pour honorer la mémoire de ce savant si distingué. Sous le titre d'*Œuvres de Julien Havet*, M. L. Havet vient de réunir en deux beaux volumes (Paris, Leroux, 1896) tous les travaux d'érudition laissés par son frère, moins l'édition des lettres de Gerbert et *Les Cours royales des îles normandes*, qu'on peut se procurer en librairie. Il y a joint une très intéressante notice biographique, où il insiste principalement sur les conditions dans lesquelles s'est formé l'esprit de cet érudit dont les moindres travaux sont conduits avec la méthode la plus rigoureuse et la critique la plus sûre. Le premier volume contient la réimpression des *Questions mérovingiennes*, dont la dernière partie n'a paru qu'après la mort de l'auteur; le second est formé de divers opuscules entre lesquels nous citerons le mémoire sur *La frontière d'Empire dans l'Argonne*, qui renferme le texte parfaitement établi d'une enquête de 1288, qui est un document linguistique important.

— Le 7 janvier 1896 M. Carl Wahlund, professeur à Upsal, bien connu de tous nos lecteurs, accomplissait sa cinquantième année. A cette occasion, et sa grande surprise, on lui a remis un beau volume de *Mélanges de philologie romane*, pour lequel 64 élèves ou amis, Suédois, Finlandais, Danois, Français, Allemands, Autrichiens, Hollandais, Suisses, Italiens, Américains, avaient réuni leurs souscriptions et auquel 32 avaient collaboré. Nous rendrons compte dans notre prochain numéro de cette belle publication, imprimée chez MM. Protat, à Mâcon, et qui, tirée à 150 exemplaires, n'est pas mise dans le commerce. Disons seulement que jamais pareil hommage n'a été rendu à quelqu'un qui le méritât mieux par ses travaux et surtout par son caractère. On y a mis pour épigraphe ces deux vers du *Dit du courtois donneur*, publié par M. Söderhjelm dans le volume, et qui s'appliquent à lui aussi justement que le titre même de ce *Dit* : *Si iert en honneur retenus, Par tout amés et bien venus.*

— Vient de paraître la troisième livraison (M-R) du *Nouveau Dictionnaire roumain-français* de M. Damé, dont le commencement a été, de notre part, l'objet d'un compte rendu (XXIII, 477). — Le *Dictionnaire français-roumain*, de M. B. Florescu, avance plus lentement; nous n'avons encore reçu que six livraisons comptant ensemble 288 pp. et s'arrêtant au mot *Amuser*.

— M. H. Tiktin entreprend la publication d'un troisième dictionnaire, imprimé, comme les deux précédents, aux frais de l'État : *Rumänisch-deutsches Wörterbuch*. Le nom seul de l'auteur nous promet un excellent livre, et la première livraison que nous avons sous les yeux est l'amorce d'un répertoire, à la fois historique et pratique, tout à fait remarquable et qui rendra les plus grands services. Il est fâcheux seulement que M. T. ait dû céder à des injonctions administratives et abandonner l'orthographe phonétique actuellement adoptée par les Moldaves. Nous voyons reparaître dans le *Wörterbuch* : *ë* (= *ä*), *ä* (= *i*), *é*, *ó* (= *ea*, *oa*), et même cet affreux *đ* (= *ř*), qui a décidément la vie dure.

— La huitième livraison de l'*Alt-celtischer Sprachschatz*, de M. Holder, vient de paraître à la librairie Teubner. Elle contient la fin du long article *Galli*, les articles *Gallia*, *Gallicus*, etc., et se termine avec l'h au mot *hyssus*. C'est la fin du premier volume de ce grand ouvrage, qui compte 2.064 colonnes.

Livres annoncés sommairement :

Coup d'œil sur l'histoire de la typographie dans les pays roumains au XVI^e siècle, par Émile PICOT (extrait du *Centenaire de l'École des langues orientales vivantes*). Paris, Imp. nat. Gr. in-4^o, 43 pages. — Ce mémoire, enrichi de nombreuses reproductions photographiques, comble une lacune dans l'histoire de l'imprimerie, et sera consulté utilement par tous ceux qui s'intéressent à la période ancienne de la littérature roumaine. On ne possède encore aucune bibliographie roumaine qui mérite confiance. La partie traitée par M. Picot est celle qui présentait le plus de difficultés, les vieux livres valaques étant rares et fort dispersés. M. P. a fait preuve dans ce travail d'une érudition très spéciale et très sûre, en même temps que de la méthode et de l'exactitude qu'on a pu apprécier dans ses précédents travaux de bibliographie, notamment dans les trois volumes du Catalogue de la Bibliothèque Rothschild et dans la *Bibliographie Cornélienne*.

Le rime di Francesco Petrarca, restituite nell' ordine e nella lezione del testo originario sugli autografi col sussidio di altri codici e di stampe e corredate di varianti e note da Giovanni MESTICA. Edizione critica. Firenze, Barbéra, 1896, in-12, xxv-700 p. — Le titre de cette publication dit assez ce qu'elle est : l'éditeur, déjà connu par plus d'un bon travail de critique et d'histoire littéraire, a voulu faire profiter le texte de Pétrarque des nombreuses études dont il a été l'objet dans ces dernières années, et qui ont notamment établi que nous possédions, par une rare bonne fortune, la plus grande partie de l'œuvre poétique de Pétrarque écrite de sa propre main. M. Mestica s'est attaché à rétablir l'ordre donné par le poète lui-même à ses compositions et à reproduire fidèlement (sauf les variantes orthographiques rejetées en note) le texte des copies autographes. Il a, en outre, communiqué les variantes d'autres mss. et des anciennes éditions quand elles avaient de l'intérêt. Ce travail utile et considérable nous paraît, à première vue, fait avec beaucoup de méthode et de soin, et nous ne doutons pas qu'il n'obtienne le succès qu'il mérite auprès des savants et du public.

Die französischen Kolonien zu Müncheberg und Fürstenwalde, von Albert SCHÖTLER. Teil I. *Müncheberg*. Fürstenwalde, Spree, 1895, in-8^o, 72 p. (progr. du gymnase de Fürstenwald). — C'est l'histoire de la colonie des réfugiés établis à Müncheberg, dans le Brandebourg, en 1697, et qui s'y maintint jusqu'en 1802; l'auteur se propose d'écrire de même celle de la colonie voisine de Fürstenwald.

The Voyage of Bran, son of Febal, to the Land of the Living, an old Irish saga, now first edited, with translation, notes and glossary, by Kuno MEYER. With an Essay upon the Irish vision of the Happy Otherworld and the Celtic

- doctrine of Rebirth, by Alfred Nutt. Section I : The Happy Otherworld. London, D. Nutt, 1895, petit in-8°, xvii-331 p. — Le titre que nous venons de transcrire dit assez que ce volume n'intéresse pas seulement les études celtiques. L'édition et la traduction, par M. Kuno Meyer, du plus ancien texte irlandais relatif au mystérieux « pays des vivants » est suivi d'une très savante étude de M. A. Nutt sur les diverses formes du rêve d'un paradis accessible à quelques mortels, non seulement dans la poésie des Celtes, mais dans celle d'un grand nombre de peuples anciens et modernes. Un second volume, sur l'idée celtique de la « renaissance », complétera ce beau travail; le premier — où l'auteur s'occupe entre autres choses, naturellement, de la légende de saint Brendan — sera lu avec grand profit par tous ceux qui s'occupent de littérature comparée ou d'histoire religieuse.
- Essai sur le vocalisme roumain.* Dissertation pour le doctorat ès lettres, par Théodore ALIMANESCO. Lausanne, Bridel, 1895, in-8°, 119 p. — Cet ouvrage est une thèse de l'université de Lausanne; l'auteur s'est surtout formé par l'enseignement de M. A. Tavernier, ce qui donne d'avance, de sa méthode, un préjugé favorable. En effet, son travail nous a semblé, à le parcourir rapidement, très soigneusement fait et neuf en quelques points. Il demanderait à être étudié de près : nous nous bornons, pour le moment, à le signaler à nos lecteurs.
- Robert's von Blois sämtliche Werke.* Zum ersten Male herausgegeben von Dr Jacob ULRICH. Band. III. *Dis didactischen und religiösen Dichtungen Robert's von Blois.* Berlin, Mayer u. Müller, 1895, in-8°, xxxiii-129 p. — Avec ce volume, M. U. termine sa publication plus ou moins exactement « diplomatique » des œuvres de Robert de Blois; mais il se propose d'en donner bientôt une nouvelle édition, critique celle-là, et où il étudiera toutes les questions qui concernent la biographie de l'auteur, l'histoire littéraire de ses ouvrages et son dialecte.
- Dante e Roma.* Saggio di Nicola ZINGARELLI. Roma, Loescher, 1895, gr. in-8°, 68 p. — Excellente étude, faite avec autant d'intelligence que d'érudition et de goût.
- Les sons du français,* leur formation, leur combinaison, leur représentation, par Paul PASSY. Quatrième édition. Paris, Didot, 1895, in-12°, 164 p. — « Cette quatrième édition, sans être refondue, a été très soigneusement revue et enrichie d'un grand nombre de faits nouveaux. »
- Le livre et mystère du glorieux seigneur et martyr saint Adrien,* publié, d'après le manuscrit de Chantilly, aux frais de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale, avec introduction, table et glossaire, par Émile PICOT. Imprimé pour le Roxburghe Club. Mâcon, imprimerie Protat frères, 1895, in-4°, xxxiv-206 p. — Ce volume, imprimé par MM. Protat avec une élégance digne des beaux livres auxquels il vient s'adjoindre, a été, suivant l'usage, offert au Roxburghe Club par M. le duc d'Aumale, qui en a puisé la matière dans un des manuscrits de sa riche collection. C'est M. Picot qui l'a publié, et il y a mis tous ses soins. Rien ne manque à l'introduction, où le sujet du

mystère, l'époque (milieu du xve siècle), le lieu (les Pays-Bas et sans doute Grammont), la langue, les autres compositions dramatiques sur saint Adrien, sont successivement étudiés avec autant d'érudition que de critique, et qui comprend en outre une soigneuse analyse du mystère. Celui-ci, qui compte dans le ms. 9.588 vers (mais M. P. croit qu'il a été abrégé), est publié avec le plus grand soin, accompagné d'une *Table analogique des noms et des matières* et d'un excellent glossaire. L'œuvre n'est pas d'une valeur extraordinaire, mais elle emprunte de l'intérêt au fait qu'elle a été composée et représentée à la limite des pays roman et flamand, et qu'elle garde de son origine des traces que le savant éditeur a fort bien signalées (il conjecture ingénieusement que le *Rusticus*, dont le rôle n'est pas écrit, s'exprimait en flamand). Il faut retrancher *venir* (qui serait pour *venu*) du nombre des mots où l'r s'écrit sans se prononcer (ce qui donne lieu à des remarques fort curieuses de l'éditeur) : au v. 3009 *sera venir* = saura venir (cf. v. 636 et le v. *Savoir* au glossaire). V. 88 nous lirions *cest' hoste* (= cette hotte) au lieu de *cest hostel*, pour la rime et le sens. V. 413 *n'en fault*, l. *n'en fault*. V. 1236 l. *Mesuy* au lieu de *Mesny*, pour lequel l'éditeur propose diverses explications.

Dr M. G. OBEDENARU. *Texte macedo-române*. Batnu di poesii poporale de la Cruşova, publicatè dapã manuscritele originale de prof. J. BIANU. Ediţiunea Academici române. Bucarest, Göbl, 1891, in-8°, IX-380 p. — Ce livre nous a été adressé longtemps après sa publication, ce qui excusera notre retard à l'annoncer. Il contient deux longs contes fantastiques et de nombreuses poésies populaires, dans le dialecte macédo-roumain de Cruşova, recueillis par M. G. Obedenaru et publiés après sa mort par M. J. Bianu ; ils sont accompagnés d'un glossaire, d'un tableau des verbes et d'une double traduction en roumain littéraire et en français. C'est une intéressante contribution à l'étude de la population et de la langue macédo-roumaine, qu'on commence à étudier de divers côtés avec l'attention qu'elles méritent.

Otto ballate amoroze di Giovanni Quirini, Veneziano. Padova, nozze Rasi-Saccardo, 3 février 1896. — Ces ballades, précédées de très jolis vers de M. Guido Mazzoni, sont publiées par M. S. Morpurgo. « Il Quirino, fervido ammiratore e imitatore di Dante, fu tra i primi a coltivare in Venezia, e con mano abbastanza felice, il *dolce stil novo*, da cui queste ballate, come parecchi suoi sonetti d'amore, ritraggono schiettamente imagini e parole. »

Barlaam and Joasaph. English Lives of Buddha, edited and induced by Joseph JACOBS. Londres, Nutt, 1896, in-12, CXXXII-56 p. — L'élégante « Bibliothèque de Carabas », que publie la librairie Nutt, vient de s'enrichir d'un très joli volume, dû à M. Joseph Jacobs, dont nos lecteurs connaissent déjà le savant et quelque peu paradoxal ouvrage sur les fables ésopiques (*Rom.*, XX, 289). Il comprend la traduction de la Vie latine des saints Barlaam et Joasaph, imprimée par Caxton, avec un petit poème anglais du xviii^e siècle sur le même sujet, et surtout une longue introduction où

M. Jacobs expose l'histoire de la célèbre légende depuis son origine indienne jusqu'en Europe; le spirituel érudit suit naturellement le beau travail de M. Kuhn (*Rom.*, XXIII, 312), mais il présente sur plus d'un point des vues originales qui méritent d'être examinées par la critique. Son livre offre, sous une forme très attrayante, le dernier état des recherches scientifiques sur la célèbre légende. Un appendice contient la bibliographie de chacune des paraboles insérées dans les diverses versions.

Le Dict des Jardiniers, épithalame pour le mariage d'Antoine de Disimieu et de Pernelle de Montvuagnard. Farce morale du xv^e siècle, publiée et annotée par François MUGNIER. Paris, Champion, 1896, in-8^o, 78 p. — Ce dialogue — auquel l'éditeur a donné son titre, manquant dans le manuscrit, — fut composé vers 1430 par un certain François de M..... (le reste du nom a été gratté), pour le mariage des personnages en question. Trois jardiniers, Cœur Valeureux, Loyal Désir et Franc Vouloir, aspirent à la « rose » de Montvuagnard, et Nature l'adjuge à Cœur Valeureux, celui qui a le mieux plaidé sa cause : « Il n'y a nul qui dise mieux, » remarque-t-elle après chacun de ses discours, et c'est la devise même qu'avait prise, par un jeu de mots, la famille de Disimieu. Les jardiniers vantent leurs qualités dans des vers remplis d'équivoques faciles à deviner et qui étaient reçues en pareille circonstance; la pièce n'en est pas moins soi-disant « morale »; elle ne manque pas d'ailleurs, malgré la faiblesse du style, d'un certain agrément. M. Mugnier l'a accompagnée de très bons éclaircissements historiques et l'a publiée avec soin; on souhaiterait une ponctuation un peu plus réfléchie et plus de conséquence dans l'emploi des apostrophes, des *u* ou *v*, *i* et *j*, des lettres majuscules, des accents, etc. V. 77, l. *Par sus les monts des Oreades*. V. 119, l. *il conduyt* comme aux v. 130 et 145 (ce même refrain doit être suppléé après le v. 140). Dans la didascalie qui suit le v. 201, il faut sans doute lire *commençant* au lieu de *comme avant* et *trialogue* au lieu de *teralogue*. V. 206 *que jour*, l. *que j'oy*. V. 207 *dessins*, l. *dessus*. V. 270 *Na par grant mont*, l. *N'a pas grandment*. V. 425 *acteteyne*, l. *acerteyne*. V. 432 *pieux*, l. *preux*. V. 435 *assie*, l. *affie*. V. 482 *A vous*, l. *Avons*. V. 490 *en*, l. *ou*. V. 650 *quatons*, l. *qu'av'ous* (qu'avez-vous). V. 679, l. *Plus noble(ment) ne pour(re)vions trouver*. V. 758 *sacrifce*, l. *sacrifice*. V. 893, l. sans doute *Encor le veiz fouir jardin hier*. Le « prince » dont il est question à la p. 37 n'est ni Apollon, ni le duc de Savoie, ni François I, mais Dieu. Les mots *luiton* (v. 74), *sehu* (v. 80), *mon* (v. 778), qui embarrassent l'éditeur, sont bien connus et se trouvent dans tous les dictionnaires de l'ancienne langue.

Le Propriétaire-Gérant, V^e E. BOUILLON.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs.

LA TOMBE DE ROLAND A BLAYE

L'historien doit prêter attention aux moindres détails d'une légende. S'agit-il d'une tradition populaire, formée insensiblement dans la pensée des hommes? les peuples ne sèment rien au hasard. Si les chrétiens du x^e siècle envoyèrent Charlemagne, après ses victoires, prier à Jérusalem sur le tombeau du Christ, c'est que pour eux la visite aux Lieux-Saints était l'ornement de toute sagesse et le couronnement de toute grandeur. S'agit-il d'une fable savante, habilement combinée par des érudits de cloître? il importe que chaque fait y serve de preuve. Lorsqu'au xi^e siècle les prêtres limousins arrêtrèrent les lignes de la vie de saint Martial, l'apôtre de l'Aquitaine, ils veillèrent avec soin à ce qu'il ne sortît point des limites de leur duché : on le fit séjourner longtemps à Mortagne-sur-Gironde, la dernière bourgade aquitaine vers le sud-ouest; de là, il convertit Bordeaux : mais il n'alla pas dans cette ville, qui était cité gasconne. Toutes ces traditions, savantes ou vulgaires, sont fausses, et ne contiennent cependant rien qui n'ait sa raison d'être.

On voudrait montrer par un exemple comment ont procédé les peuples ou les poètes pour fixer les traits les plus précis de la légende de Roland.

Les obsèques de Roland sont le dernier fait qui concerne directement le héros. Charlemagne a conduit le corps à Blaye-sur-Gironde; il l'y dépose dans la basilique de Saint-Romain. Pourquoi la légende a-t-elle fait de cette église la dernière demeure du mort de Roncevaux¹?

1. On dit la légende et non pas l'histoire. Nous n'avons aucune preuve, aucun soupçon même que Charlemagne ait réellement enterré Roland à Blaye. L'eût-il fait, qu'il faudrait expliquer le choix de cette ville; or les motifs qui auraient pu le dicter sont pour la plupart ceux qui s'appliquent à la légende.

Pour expliquer le rôle de Blaye dans cette légende, il faut chercher celui qu'elle joue dans l'histoire. Or, du 1^{er} au XI^e siècle, l'histoire de Blaye offre trois détails caractéristiques :

1^o Blaye était située sur la route la plus occidentale de la Gaule romaine, celle qui menait le plus directement des bords du Rhin en Espagne¹. Ce grand chemin était l'une des cinq ou six artères vitales de l'ancienne France. Du nord-est il venait de Tours, Poitiers, Saintes, les trois chefs-lieux des plus importantes cités de la Gaule de l'ouest. Depuis Saintes, il descendait droit vers le sud, par Pons², Saint-Genis, Mirambeau³, Saint-Ciers-la-Lande⁴. Il débouchait dans Blaye au pied de la colline qui porte aujourd'hui la citadelle, à l'endroit où s'élève l'église de Saint-Romain⁵. De cette ville, il gagnait Bordeaux par la rive droite de la Dordogne et de la Garonne; et au delà de Bordeaux il filait vers l'Espagne, traversait la Leyre non loin de Belin⁶, l'Adour à Dax, et se divisait enfin en deux rameaux, dont l'un gagnait le Somport et l'autre le col de Roncevaux⁷.

Cette route est l'œuvre incontestable des Romains. L'existence en est prouvée dès le temps de Trajan⁸, et elle doit être antérieure. Le moyen âge la conserva et, sans la réparer, l'utilisa sans cesse⁹. Au milieu du XVIII^e siècle encore, il n'y avait que de

1. *Itinéraire Antonin*, édit. Parthey et Pinder, p. 219; *Table de Peutinger* (Desjardins, *Gaule Romaine*, t. IV, pl. IX et X).

2. Deux bornes milliaires, l'une de Gordien III (Espérandieu, *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, p. 34); l'autre non datée, mais de Sévère au plus tard (MED XIII, d'après ma copie).

3. Stations non prouvées.

4. Borne milliaire de Trajan au Musée de Bordeaux.

5. Cf. le plan de Blaye au XVII^e siècle, à la suite de *l'Histoire de Blaye* de l'abbé Bellemer (Bordeaux et Blaye, 1886).

6. Et peut-être à Belin même, sinon à l'époque romaine, du moins à partir du XII^e siècle. Voyez le *Codex de Saint-Jacques*, édit. Fita et Vinson (Paris, 1882), p. 43 : *Item in Landis Burdegalensis, villa quae dicitur Belinus*.

7. *Itinéraire Antonin*, p. 452 et 455. Cf. Longnon, *Atlas historique de la France*, pl. II.

8. Borne de Saint-Ciers-la-Lande.

9. Les preuves sont innombrables. En voici deux tirées des chansons de geste. Dans *Raoul de Cambrai*, édit. P. Meyer et A. Longnon, p. 283 :

Droit vers Poitiers aqueulent lor chemin
Dusques a Blaives sejoignent molt petit ;

légères variantes entre son parcours et la grande route royale de Paris en Espagne ¹.

Sur cette route, Blaye est une station de premier ordre. D'une part, elle est bâtie sur une colline assez élevée, la dernière que baigne la Gironde en aval de son cours. D'autre part, elle est le point où la grande voie atteint le fleuve. Elle est à la fois la clef de la Gironde et la clef de la route de Paris ².

Aussi fut-elle, à peu près toujours, traitée en place de guerre. Quand les Romains, vers l'an 300, hérissèrent de forteresses la Gaule entière, ils firent de Blaye un *castrum* ³; ils y installèrent une garnison, pour la défense commune du fleuve et de la route ⁴. C'était, en allant vers la mer, la dernière cité militaire de l'Aquitaine girondine. Aux conquérants venant du Nord, elle s'opposait comme une barrière protégeant Bordeaux. Charles Martel dut la prendre avant de songer à l'attaque de la grande ville ⁵.

Puis si en vinrent droit a Bordiax la cit;
 Parmi la lande aqueuillent lor chemin.
 Tant chevauchierent et par nuis et par dis,
 Que a Saint Jaque vinrent a un mardi.

Et voici dans *Amis et Amiles* (2^e édit. Hofmann, 1882, p. 54) la première partie de la route :

Li cuens Amis entra en son chemin,
 Celui qui va de Blaivies a Paris,
 Passa Torainne et Poitiers autressi,
 A Saint Jehan sont venu d'Angeli,
 Un mardi vindrent a Blaivies la fort cit.

Sur le passage des pèlerins par cette route, voyez en particulier le *Codex de Saint-Jacques* (XII^e siècle), qui en indique très ponctuellement les stations, p. 33 et suiv., p. 3, p. 11 et 12 : ce *Codex* est un véritable guide à l'usage des pèlerins. D'autres textes chez Francisque Michel, *Histoire du commerce à Bordeaux*, t. I, ch. XXV; et Adrien Lavergne, *Les chemins de Saint-Jacques en Gascogne* (1887, extrait de la *Revue de Gascogne*), p. 31 et suiv..

1. Voyez les chansons des pèlerins chez Lavergne, et les cartes de la Guyenne, de Masse (vers 1700), et de Belleyme (sous Louis XVI).

2. Cela est très bien marqué dans le célèbre mémoire de Vauban sur Blaye (1685, cf. Bellemer, p. 325).

3. Ausone, *Epistolae*, vers 16 : *Militarem ad Blavium*.

4. *Notitia dignitatum*, Occident, ch. 37, éd. Seeck.

5. En 735. *Continuation de Frédégaire*, II, 109, etc. C'est le cas de toutes les expéditions françaises contre la Gascogne anglaise à partir du XIII^e siècle. Cf. Vauban : « Cette place assurera la côte et le pays et sera une *luette* à Bordeaux. »

C'était une station fluviale aussi bien que terrestre. D'ordinaire, le trajet de Blaye à Bordeaux se faisait en bateau, dans l'un et l'autre sens : de cette manière on évitait le double passage de la Dordogne près de Cubzac ¹, de la Garonne à la Bastide ou à Lormont. Au iv^e siècle, Ausone propose à un ami de s'embarquer à Bordeaux pour gagner à Blaye la route de Saintes ². Au moyen âge, les clients habituels des grands chemins, les pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle, prennent à Blaye des barques qui les transportent directement à Bordeaux ³, au port *deus Pelegris* ⁴. Ce qui demeura l'usage constant des voyageurs au moins jusqu'au début du xviii^e siècle ⁵.

Blaye était donc à la fois un port et un relai sur la route la plus fréquentée allant de Paris en Espagne :

Com ceste ville siet en riche chemin!

s'écrie le comte Amis en arrivant à Blaye, et en apercevant, à l'extrémité de la grande route, les voiles des nefes venues de Bordeaux ⁶.

2° Sur ces grandes routes, sans cesse parcourues par les marchands, les soldats et les pèlerins, il est rare qu'un relai important ne soit pas aussi une station religieuse. Dans la ville où il repose le corps, le voyageur cherche naturellement le

1. Le passage primitif paraît avoir été entre le pont de la Peyre (rive gauche) et le port de Plaigne (rive droite).

2. *Epistolae*, 10, vers 12 et suiv.

3. *Codex*, p. 11 : *Iude, transito quodam maris brachio et flumine Garona* [sic, texte important pour montrer l'emploi de ce nom au moyen âge], *Burdegalsium tellus*. — *Amis et Amiles*, p. 54 :

Un mardi vindrent a Blaivies la fort cit.
Virent les nes de vers Bordiax venir,
Les voiles droites ou li mast sont assiz :
« Dex ! » dist li cuens, « qui onques ne mentis,
Com ceste ville siet en riche chemin ! »

4. Baurein, *Variétés bordelaises*, édit. Méran, p. 39 (t. IV).

5. Nombreux textes chez Lavergne, p. 35 et 36.

6. Cf. plus haut, n. 3. La route de Saintes à Blaye a peut-être aussi contribué à la formation des groupements dialectaux dans le sud-ouest. On sait que de nos jours le Blayais se rattache à la langue d'oïl, mais qu'au moyen âge la limite entre l'idiome d'oc et celui d'oïl était située beaucoup plus au nord vers la Saintonge (P. Meyer, *Romania*, t. VI, p. 632). Pourquoi la langue d'oc a-t-elle perdu

sanctuaire où il reconforte l'âme. C'est une tendance innée à toutes les générations de foi profonde. Les païens l'ont eue, qui jalonnèrent les voies de la Gaule de temples et d'édicules innombrables, et les chrétiens du moyen âge ont satisfait avec la même ardeur à la dévotion itinérante. Blaye devint, pour ainsi dire forcément, un lieu de prière.

Les évangélistes de la Gaule cherchaient de préférence ces stations de grande route pour y annoncer la foi nouvelle. Ils y trouvaient une idole à renverser ou un temple à démolir, et un public sans cesse renouvelé à convertir. Saint Martin y envoya saint Romain vers le milieu du IV^e siècle. « Après s'être construit une cellule en bas de la ville », raconte Grégoire de Tours, « il brilla tellement par ses prédications et par l'éclat de ses miracles qu'ayant converti et baptisé les habitants il fit élever une église à la place d'un temple fameux, dédié aux faux dieux. »

Romain mourut en 385¹. On l'enterra au pied de la colline où s'élevait la cité, non loin des rives de la Gironde² : c'est l'endroit, sans nul doute, qu'occupa pendant de longs siècles la basilique de Saint-Romain³, à l'extrémité de la grande route et à la descente vers le port⁴. C'était une situation merveilleuse pour provoquer les miracles et produire un culte populaire.

Dès le VI^e siècle, la vertu particulière de saint Romain était

tout ce terrain? Ne serait-ce pas à cause de la présence de cette grande route, infiniment plus fréquentée par les voyageurs venant du nord que par ceux venant du sud. Elle a formé pour la langue d'oïl comme une cheminée d'appel vers le midi. — A propos de la diffusion vers le nord de la langue d'oc, on trouve un¹ texte assez significatif dans le *Codex de Saint-Jacques* (p. 11), œuvre sans doute d'un Poitevin : *Sanctonenses lingua rustica habentur, sed Burdigalenses rusticiores approbantur.*

1. Date fournie par la *Chronique* de Sigebert, Pertz, *Scriptores*, t. VI, p. 303. Sa mémoire se célèbre le 24 novembre.

2. D'après Grégoire de Tours, *De gloria conf.*, ch. XLVI.

3. Diplôme de Louis le Débonnaire, apud Callen (Lopes), *Saint-André de Bordeaux*, t. I, p. 254 : *Sancti Romani monasterium ubi ipse sanctus requiescit.*

4. Il n'y a qu'une objection à faire à cette conclusion. La tombe de Romain, dit Grégoire de Tours, était fort près du fleuve, et la basilique en est à une certaine distance. Mais remarquons que l'espace qui sépare l'église de la Gironde est un bas-fond, formant chenal et port, et probablement autrefois recouvert par les eaux du fleuve. Cf. Bellemer, p. 352 et 353.

établie parmi les voyageurs de la route et les matelots de la rivière. « Il préserve du naufrage », dit Grégoire de Tours, « ceux qui l'invoquent du milieu des flots : jamais on ne vit périr celui qui, naviguant sur le fleuve, peut jeter un regard vers l'église qui renferme son corps. » Et l'évêque, qui a fait le voyage de Blaye, raconte que saint Romain l'y a sauvé d'un naufrage certain.

Or, la tombe d'un saint aux miracles constatés devenait le noyau autour duquel se formait un grand cimetière. Foyer de prodiges pour les vivants, centre de ralliement pour les morts. Les dévots, et qui ne l'était pas alors ? désiraient ardemment reposer auprès du corps du bienheureux, et participer par là à sa sainteté. A Bordeaux, la tombe de saint Seurin, pour ne parler que du voisinage de Blaye ¹, donna naissance à une illustre nécropole. Et ce fut la destinée de celle de saint Romain : un roi des Francs, Charibert, fils de Clotaire I^{er}, fut enseveli dans la basilique qui renfermait les saintes reliques ².

Sans doute, dès le VI^e siècle, le champ des morts de Saint-Romain était déjà couvert de ces sarcophages de marbre, ornés du chrisme et de feuillages symboliques, tels qu'on en rencontre en si grand nombre dans les cimetières mérovingiens de l'Aquitaine, et notamment à Saint-Seurin de Bordeaux ³. Suivant l'usage constant à cette époque et dans ce pays, aucune inscription n'était gravée sur la tombe.

Insistons encore, dans l'histoire de Blaye, sur ces deux faits : la route et le cimetière avec sa basilique. Ils seront les déterminants les plus énergiques de la légende. La route, c'est la circulation incessante des pèlerins, priant, chantant, échangeant leurs souvenirs et leurs rêves ⁴ : c'est le long du chemin, dans

1. Cf. Cirot de La Ville, *Saint-Seurin*, p. 185 et suiv. Sur ces nécropoles, Grégoire de Tours fournit de très nombreux renseignements. Cf., en outre, Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 34 et 59.

2. En 567 ; dom Bouquet, t. II, p. 560, 668 ; t. III, p. 205.

3. Ajoutez à Pujols, à Tabanac, à Bazas, dans la Gironde ; à Eysse, au Mas-d'Agenais, à Agen, dans le Lot-et-Garonne ; à La-Monzie-Saint-Martin, en Dordogne, et sans doute en beaucoup d'autres endroits. Le Blant, p. 88 et suiv.

4. Nous sommes de plus en plus convaincu du rôle primordial joué par les pèlerins dans la formation de l'épopée carolingienne. Le Pseudo-Turpin, qui

les loisirs du voyage, dans la verve créatrice des conversations sans fin, que le peuple refait l'histoire de son pays, qu'il essaye de retrouver le souvenir de ses héros et de ses saints. Et les tombes qu'il rencontre l'aident à éveiller ce souvenir et à fixer cette histoire : elles l'invitent à préciser, à localiser. Pour le populaire, le sépulcre anonyme sera toujours celui d'un mort illustre, héros ou saint : ici sainte Véronique ¹ et sainte Madeleine ², là Olivier et Roland ³. Il n'avouera jamais son ignorance devant une ruine : il lui donnera toujours un nom familier. Ainsi ont procédé les légendes païennes : elles suivent la route qui a été celle des navigateurs, et elles s'attachent aux temples et aux tombeaux disséminés le long des rivages ⁴.

3° Dans le siècle où la légende carolingienne était en pleine formation, vers l'an mil, un fait nouveau se produisit dans l'histoire de Blaye.

Blaye appartenait, de temps immémorial, au territoire de Bordeaux ⁵ : elle faisait partie de son diocèse, comme elle devait dépendre de son comte, qui était en même temps duc ou comte de Gascogne.

Au début du XI^e siècle ⁶, Guillaume II Taillefer, comte d'An-

est une des sources principales de cette épopée, est l'œuvre de pèlerins passionnés (cf. G. Paris, *De Pseudo-Turpino*, p. 24 et 35). Voyez dans les chansons de geste les nombreuses allusions et comme les invocations aux « pèlerins qui à Saint-Jacques vont » ; *Amis et Amiles*, v. 9 ; *Chanson de Roland*, v. 3687 : « Li pelerin le veient ki la vunt » ; *Roman de Roncevaux*, v. 2587 et 10951. Ne pas oublier que le col de Roncevaux est le principal passage des pèlerins de Saint-Jacques, et voir dans le *Codex* comment le guide des pèlerins mêle les souvenirs carolingiens et les traditions des évangélistes gallo-romains. — Sur les rapports du *Codex* avec le faux Turpin, cf. G. Paris, *Romania*, XI, 505 et 507.

1. A Saint-Seurin de Bordeaux.

2. A Saint-Maximin de Provence.

3. On trouvera un très grand nombre d'exemples de ces attributions populaires dans le livre de Le Blant, p. 169.

4. Voyez, par exemple, la légende d'Énée, se formant « le long des rivages et des ports de la Méditerranée, partout où Vénus sa mère avait des temples » (Schwegler, *Römische Geschichte*, 5, 9).

5. Grégoire de Tours, *In Gloria confessorum*, 45.

6. Entre 1001 et 1028, Pfister, *Robert le Pieux*, p. 272. Mêmes dates, Bellemer, p. 63.

goulême, s'empara de Blaye avec l'appui de son ami intime, Guillaume V, duc d'Aquitaine¹. La ville et son *pagus* formèrent désormais une principauté séparée, que posséda pendant longtemps la branche cadette de la maison d'Angoulême. Par là, ils furent soustraits à la domination des comtes gascons et rattachés à la suzeraineté des princes aquitains. En face de Blaye, la Gironde forma la limite entre la Gascogne et l'Aquitaine.

Ces deux régions n'étaient pas seulement deux États différents, mais aussi deux mondes ennemis. Entre les Gascons et le reste des Français il y avait haine irréconciliable². En Aquitaine, on reconnaissait encore l'autorité du roi de France; en Gascogne, on ne connaissait plus que la grâce de Dieu et l'épée du comte³. Le fleuve qui servait de limite était une frontière précise et redoutable, comme le Rhin gallo-romain en face des Barbares. En 1004, Abbon fait le voyage de La Réole : quand il a franchi la Dordogne, il cesse de se croire en France; un jour même, il dit à ses compagnons : « Ici, je suis vraiment plus puissant que le roi des Francs notre maître, car personne n'y respecte son autorité⁴. »

Pour un pèlerin qui, vers l'an 1030, remontait vers le nord en suivant la grande route d'Espagne, saint Romain de Blaye était le premier saint⁵ qu'il rencontrât sur une terre française.

1. Adémar de Chabannes, 3,41. L'amitié de ces deux princes était telle « qu'ils n'avaient pour ainsi dire qu'une âme », *qui ita se invicem dilexerunt semper, ut esset eis anima una.*

2. Voyez la manière dont le rédacteur du *Codex* (un Poitevin) injurie les Gascons (p. 12); et ailleurs (p. 11) : *Inde, transito flumine Garona, Burdegalensium tellus, quae vino optimo et piscibus fertilis, sed lingua rustica habetur.* Les luttes entre Français et Gascons sont décrites longuement par Aimoin, *Vita Abbonis*, 19 et 20 (Migne, *Patrologie latine*, CXXXIX, col. 408-410). Voyez encore, sur ces luttes, Longnon, *L'élément historique de Huon de Bordeaux*, dans *Romania*, VIII, p. 1.

3. Pfister, p. 288.

4. Aimoin, *Vita Abbonis*, 19 et 20.

5. Qu'il soit permis de parler ici de saint plutôt que de ville. Pour les pèlerins, la ville passe après le saint, et, presque toujours, ils désignent la ville par le saint. Voici de quelle manière le *Codex de Saint-Jacques* décrit notre route (p. 3) : *Via per sanctum Martinum Turonensem et sanctum Hilarium Pictavensem et sanctum Joannem Angeliacensem et sanctum Eutropium Sanctonensem et urbem Burdegalensem.*

C'est vers ce temps que le texte de la Chanson de Roland commença à se former du milieu des traditions populaires.

Charlemagne revient de Roncevaux, ramenant avec lui les corps d'Olivier et de Roland. Il suit la vieille route romaine ¹, franchit l'Adour ² et la Leyre ³, et s'arrête à Bordeaux où il visite la basilique de Saint-Seurin :

Vint a Burdele la citet de valur ⁴.

Si célèbre que soit la nécropole de Bordeaux, Charles n'y laissera pas le corps de son neveu : il y reposerait en terre gasconne. Mais, par respect pour l'antique sanctuaire, il dépose sur l'autel de Saint-Seurin l'oliphant de Roland :

Dessus l'alter seint Sevrin le barun
Met l'oliphant plein d'or et de manguns ⁵.

Puis il s'embarque, comme l'avaient fait si souvent Ausone et ses amis, comme les pèlerins le faisaient incessamment, et il s'en va à Blaye rejoindre la grande voie qui le ramènera vers le Rhin :

Passet Girunde ⁶ a mult granz nefz qu'i sunt ;
Entresqu'a Blaive ad conduit sun nevuld.

1. Le *Roman de Roncevaux* (vers 11015 et s.) le fait passer à Saint-Jean-Pied-de-Port.

2. Ici le fameux passage de la *Chanson de Roland* (v. 3683) :

Passent Nerbone par force e par vigur.

Il ne peut pas s'agir de Narbonne. Si ignorant qu'on suppose l'auteur de la Chanson, il n'a pu commettre une telle erreur sur une route admirablement connue. On pensera volontiers avec M. Paris (*Revue critique*, 1869, II, p. 176) que Narbonne cache ici le nom de l'Adour, disparu dans une transcription. Cf., sur ce vers, Bladé, *La Gascogne dans la légende carolingienne*, p. 15). M. Saint-Maur a vu dans ce Narbone l'Arbonne du canton d'Ustaritz, localité appelée *Narbona* au XII^e siècle : mais il faudrait savoir si dans ce document du XII^e siècle il y a bien *Narbona* ; au reste, la localité est infime.

3. A Belin d'après le faux Turpin (*Turpini Historia Karoli Magni*, édit. Castets), 29.

4. Vers 3684 et suivants.

5. Sur le prétendu cor de Roland, voyez, outre les détails renfermés dans le livre de Cirot de La Ville sur *Saint-Seurin*, p. 194-195, G. Paris, dans la *Romania*, XI, 507.

6. Que le nom de Gironde se soit étendu à cette époque à la Garonne devant Bordeaux, c'est ce qui résulte de textes nombreux.

C'est à Blaye et au bienheureux Romain qu'il confie les dépouilles de Roland, d'Olivier et de Turpin. Ils y seront associés à un saint, avant de devenir saints eux-mêmes : des sarcophages de marbre blanc les abritent dans leur dernier repos, et ce sont ces tombes que les pèlerins voient et vénèrent dans la basilique ¹.

En blancs sarcous fait metre les seignurs,
A Seint Romain : la gisent li barun.

Telle est, dans sa touchante simplicité, la tradition que le peuple établit et que la *Chanson* a écrite. La route suivie par Charlemagne, les sanctuaires où il s'arrête, la manière dont il voyage, sont les habitudes des pèlerins du temps; les tombes des héros sont les sarcophages anonymes des chrétiens du VI^e siècle. Voici quel a été le procédé de la légende : à un passé connu, elle a attribué les ruines d'une époque inconnue, et elle les a encadrées dans la vie contemporaine.

On pourrait suivre la légende à travers les âges, modifiant peu à peu le rôle de Blaye. La *Chanson* enterre à Saint-Romain non seulement Roland, mais

.....Oliver sun noble cumpaignun
E l'arcevesque, ki fut sages e pruz.

Le roman de Turpin, qui nous ramène au milieu du XII^e siècle, est plus généreux pour les autres sanctuaires. A Blaye, il ne laisse que Roland; de ses compagnons, les uns restent ensevelis à Saint-Seurin, les autres à Belin, d'autres ailleurs encore ². C'est qu'à l'époque où le roman fut composé, l'Aquitaine et la Gascogne ne formaient plus qu'un seul État, sous la domination des comtes de Poitiers. Bordeaux était rendu à la vie française; la nécropole de Saint-Seurin était dans tout l'éclat de sa sainteté, et le peuple voulait connaître les noms des morts qu'avaient reçus les sarcophages de marbre aux

1. *Codex*, p. 43.

2. Le *Codex* ne connaît que le corps de Roland à Blaye, et ceux des héros enterrés à Belin. A Saint-Seurin, il ne cite d'autre corps que celui de Seurin même. Il me semble que, en cet endroit comme en quelques autres, le *Codex* révèle un état de la tradition intermédiaire entre la *Chanson de Roland* et le *Roman de Turpin*.

chrismes mystérieux¹. Quant à Belin, c'était une résidence chère aux ducs d'Aquitaine : on lui créa un passé de gloire².

A Blaye, dès le XII^e siècle, on ne parle plus que du tombeau de Roland³. Des milliers de pèlerins l'ont vu et révééré⁴. Par malheur, nul ne nous l'a décrit⁵. Et il est fort probable qu'il n'a pas toujours été le même. Il semble bien qu'il ait été détruit lors des désastres de la guerre de Cent Ans⁶. Pourtant, on le retrouve encore sous François I^{er} : lorsque le roi passa à Blaye, en 1526, il fit ouvrir la tombe et contempla les osse-

1. *Histoire littéraire de la France*, XXII, 637 et suiv., et le gros livre de Cirot de La Ville sur Saint-Seurin (*Origines chrétiennes de Bordeaux*, Bordeaux, in-4, 1867).

2. Il n'y avait pas à Belin, d'abord simple bourgade gallo-romaine, puis hôpital de pèlerins, de grandes nécropoles. La légende y plaça les morts de Roncevaux sous un même tombeau. *Codex*, p. 44 : *Jacent omnes una in uno tumulo, ex quo suavissimus odor flagrat*. On peut se demander si ce tombeau qu'on montrait à Belin n'était pas un de ces *tumuli* de terre comme il s'en rencontre dans cette région; cf. Drouyn, *Guienne militaire*, p. XLIX. Une tradition, mais une tradition seulement, y place le château d'Aliénor. A partir du XIII^e siècle, et simultanément, les textes historiques parlent de ce château de Belin, et Belin prend une place importante dans les chansons de geste (voyez *Garin le Loberain*).

3. Auquel, il est vrai, on associe d'assez bonne heure Aude ou Bellaude; voyez le poème de Gilles de Paris (fin du XII^e siècle) : *Adjacet Alda, suo pulvis conjunctus amico* (*Hist. litt. de la Fr.*, t. XVII, p. 50); et le texte du *Gallia* cité plus loin.

4. Turpin, 29; *Codex*, p. 43; *Roman de Roncevaux*, v. 11069 (d'après la Chanson de Roland); autres textes *apud* Bellemer, p. 41.

5. La presque totalité des témoignages relatifs à ce tombeau sont purement copiés dans la Chanson de Roland et surtout dans le *Roman de Turpin*. Quant à l'épithaphe de Roland qui forme le ch. 24 de ce dernier écrit, elle a été fabriquée tout entière à l'aide de vers de Venance Fortunat.

6. Nous n'en avons pas de preuve décisive. Seulement le *Gallia Christiana* (t. II, col. 883) dit en parlant de Saint-Romain : *Anno 1341, haec abbatia omnino destructa fuit, ossaque Rolandi et Bellaudae, quorum occasione fundatum erat monasterium*. Le *Gallia* ne dit pas où il a pris ce renseignement : il est probable que c'est dans un ancien bréviaire bordelais, et que de ce même bréviaire vient le renseignement semblable, imprimé dans le *Proprium sanctorum diocesis Burdegalensis* (éd. de 1728, p. 193) : *Monasterium sancti Romani, decimo quarto saeculo, furente bello, eversum fuit et funditus destructum*; le *Proprium* ajoute : *Ex veteri Breviario Burdegalensi*. Il est inutile de chercher ce bréviaire : il ne reste plus, comme me l'ont confirmé MM. les abbés

ments du guerrier ¹. Depuis, elle disparaît complètement. On a supposé, avec vraisemblance, qu'elle fut saccagée par les protestants en 1568 ². Mais trouverait-on mention d'une tombe de Roland après cette date, qu'il ne faudrait pas s'en étonner. Les tombes anonymes ne devaient point être rares dans l'abbaye de Saint-Romain ³ : l'une après l'autre, plusieurs ont pu former l'abri légendaire du neveu de Charlemagne ⁴.

Allain et Bertrand, de ces anciens bréviaires. Le diocèse de Bordeaux est étonnamment pauvre en vieux livres liturgiques. Si cette destruction de Saint-Romain est certaine, il faudrait la placer non en 1341, mais en 1339, où Blaye, perdue et reprise par les Anglo-Gascons, souffrit énormément. (Froissart, édit. Siméon Luce, t. I, p. 385.)

1. Le fait est certain et nous a été transmis par l'écrivain palatin Hubert-Thomas Léodius, qui vint à Blaye fort peu de temps après le roi de France : c'est un historien consciencieux et un archéologue exact, qui mérite toute confiance (cf. sur lui Hartfelder, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, 1886). Seulement Léodius, comme François I^{er}, fut plus préoccupé des ossements que du sarcophage, qui serait pour nous la chose la plus intéressante. Il faut lire tout son récit pour se convaincre du peu d'authenticité que présentait la tradition relative à cette tombe, et de toutes les fraudes et supercheries que la sépulture prétendue de Roland inspira aux moines de Saint-Romain. Voyez H.-Th. Léodius, *De vita Friderici II*, p. 5 (1624), et dans Freher, *Origines palatinae*, p. 153, 154 (cf. Génin, édit. de la *Chanson de Roland*, p. XXIII). Il résulte du récit de Léodius que le tombeau de Roland avait trois pieds de long, qu'il était en marbre, surmonté d'un couvercle, qu'il portait une inscription (j'imagine toute moderne), qu'il renfermait un très petit tas d'ossements, dont le plus gros n'avait qu'un doigt de long, qu'il était placé dans la crypte de Saint-Romain, que le tombeau du saint était à côté, et que, près de ce dernier, était celui d'Aude. Il n'y avait que trois tombeaux, et il n'est point question de celui de Charibert.

2. Actes du parlement de Bordeaux en 1569 contre les protestants de Blaye, coupables de « ruptures et démolition commises es églises, abayes » (*Arch. hist. de la Gironde*, XIII, 399). Vinet, *Commentarii in Ausonium*, sect. 434 B) écrit à la date de 1575-1580 : *Romani sepulchrum et basilicam civilia nostra bella solo nuper aequarunt*. Mais il n'est point fait mention, dans l'un ni l'autre texte, du tombeau de Roland.

3. L'ancienne église de Saint-Romain disparut sous Louis XIV (Bellemer, p. 299). Les derniers vestiges du cimetière ont été enlevés au début du XIX^e siècle (*ibid.*, p. 300).

4. Le seul souvenir de Roland qui reste à Blaye est la *Garde-Roland*, colline située à 3 kil. de là, et dont il est fait mention dès le XVII^e siècle (Bellemer, p. 43).

Si grande que fût la vénération inspirée par le tombeau de Roland, la poésie l'oublia insensiblement à partir de 1200. Elle le laissa aux chroniqueurs. Il cessa d'être, au moins pour les auteurs de chansons, le principal renom de Blaye. Ils parlent toujours d'elle comme d'une forte cité; mais sa gloire n'a plus le même aspect. Les poètes ne font plus de Blaye une ville de morts, de prières et de recueillement, mais de combats et de richesses¹. Elle forme un État puissant²; son chef porte le titre de comte³. Une lignée de princes vaillants et loyaux y commande : Amis, Gérard, Jourdain⁴, dont les gesteurs du XIII^e siècle racontent longuement les prouesses et les vertus.

Cette volte-face dans la légende correspond à un changement historique. La maison cadette d'Angoulême, maîtresse du Blayais, y avait fondé une dynastie de princes actifs, généreux, ayant leur cour et leurs flatteurs⁵. Et, comme il se créait une lignée seigneuriale de Blaye, les poètes en forgèrent une à son image dans l'épopée carolingienne⁶. Aux souvenirs du passé ils adaptaient la gloire du présent : de même, les sculpteurs d'églises figuraient les portes de Rome et de Jérusalem, tantôt avec le plein-cintre et tantôt avec l'arc en tiers-point.

Camille JULIAN.

1. Il est très remarquable que le séjour de Charlemagne à Blaye est de plus en plus prolongé. Dans la *Chanson de Roland* il ne fait qu'y passer : les funérailles faites, il s'en va. Dans le manuscrit de Venise, c'est à Blaye qu'a lieu la mort d'Aude. Dans le *Roman de Roncevaux*, Charlemagne reste à Blaye de longs mois avec toute son armée, « sor Gironde a Blaivies harbergier ».

2. En germe dans la *Chanson de Roland*, v. 3938 : « Geifrei d'Anjou e Willalme de Blaive », vers qui paraît bien un remaniement d'un poète angevin (cf. G. Paris, édit. des *Extraits*, note 9).

3. Dès le XII^e siècle, le premier comte de Blaye est, dans la légende, Roland lui-même. Le *Codex* (p. 43) l'appelle *comes Caroli Magni*; mais Turpin, plus explicite, dit *dominus Blaviae* (ch. 11).

4. *Amis et Amiles, Jourdain de Blaivies* (édit. Hofmann), cycle auquel se rattache peut-être, dans une certaine mesure, une partie du *Roman de Roncevaux*, et qui fut complété postérieurement par *Gérart de Blaives*.

5. Voyez les textes qui les concernent dans les archives municipales de Blaye, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XII; cf. t. IV et t. XV; G. Paris, *Jaufre Rudel*, dans la *Revue historique* de déc. 1893. Le nom de *Gaufridus Rudelli* est avec celui de *Gerardus* le plus fréquent dans cette famille.

6. Cela est visible surtout dans *Amis et Amiles*, qui paraît fort riche en réminiscences historiques.

VERSION ANGLO-NORMANDE

EN VERS

DE L'APOCALYPSE

La version rimée de l'Apocalypse, qui est publiée pour la première fois dans les pages qui suivent, peut passer pour à peu près inconnue¹. C'est du reste son principal mérite. Composée en Angleterre dans la seconde moitié du XIII^e siècle, cette version est écrite dans une langue très corrompue et en mauvais style. Le texte est souvent mal compris et presque toujours mal rendu. La versification est très incorrecte, même en mettant au compte des copistes une notable proportion des fautes que présentent les manuscrits. En ce cas se vérifie une fois de plus un fait qu'on a fréquemment l'occasion de constater dans la littérature du moyen âge ; c'est que le succès des livres dépendait bien moins de leur valeur que du sujet traité. En Angleterre surtout, le goût littéraire s'affaiblit à mesure que la langue française s'altère. Des œuvres médiocres telles que le *Manuel de péchés*, de William de Waddington, ou la *Lumière des laïcs*, de Pierre de Peckam, prennent place dans toutes les bibliothèques, tandis qu'il ne nous est parvenu que quelques fragments des poèmes sur Tristan et qu'un seul exemplaire de l'Histoire de

1. M. Bonnard s'en est occupé dans son livre intitulé : *Les traductions de la Bible en vers français au moyen âge*, pp. 217-220. Mais il s'est borné à en signaler quelques manuscrits, qu'il n'a pas vus, compilant les descriptions matérielles que chacun peut trouver dans les catalogues imprimés. — Notons que le ms. de l'évêque John Moore, signalé dans les *Catalogi* de Bernard sous le n^o 272, ne contient pas, comme le dit Bernard et comme le répète après lui M. Bonnard (p. 220), une *Apocalypsis explicata rhythmis gallicis*. Ce ms. est le n^o GG .1.1 de la Bibliothèque de l'université de Cambridge. Il a été longuement décrit ici-même, XV, 283 et suiv. La version de l'Apocalypse qui s'y trouve est en prose (voy. *Rom.*, XV, 329-330).

Guillaume le Maréchal. Toutefois il y aurait de notre part quelque excès à substituer entièrement notre appréciation à celle des contemporains : des œuvres que nous trouvons médiocres méritent cependant l'attention des historiens de la littérature lorsqu'elles ont été, en leur temps, accueillies avec faveur. Elles témoignent du changement qui s'est opéré dans le goût du public lisant. Certes, à la fin du XIII^e siècle, le français n'est pas moins à la mode, en Angleterre, que cent ans plus tôt. Bien au contraire, les amateurs de livres français sont devenus plus nombreux. Mais, d'une part, le sentiment de la langue va s'affaiblissant chez les lecteurs comme chez les écrivains, et, d'autre part, le goût n'est plus, comme autrefois, aux œuvres d'imagination. On demande surtout des livres de vulgarisation facile, on veut pouvoir lire en français ce que les clercs lisent en latin, d'où une production abondante que l'on accueille avec faveur sans trop regarder à la qualité. Mais cette production, malgré sa faiblesse, est un hommage rendu à notre langue, et à cet égard elle a droit à notre intérêt. Telle est la considération qui m'a déterminé à donner de cette version de l'Apocalypse une édition qui, pour les motifs exposés plus loin, ne saurait être que provisoire.

Je connais actuellement sept exemplaires de la version rimée de l'Apocalypse ¹. En voici la description :

I. CAMBRIDGE, Corpus Christi College, 20. — Décrit d'une façon assez peu exacte dans le Catalogue de Nasmith ². Très beau livre, richement orné. Écriture de la première moitié du XIV^e siècle. Hauteur 370 mm., largeur 248. Les marges sont très grandes, l'écriture n'occupant que 260 mm. dans le premier sens et 190 dans le second. Le ms. n'est pas paginé. Les gardes sont formées par deux feuillets supprimés ayant appartenu à la même

1. Naturellement, je ne puis affirmer qu'il n'en existe pas d'autre. Cependant mes recherches ont été poussées assez loin, principalement à Londres, Cambridge, Oxford, Glasgow, Édimbourg, Dublin, Cheltenham et dans les principales bibliothèques capitulaires.

2. *Catalogus librorum manuscriptorum quos Collegio Corporis Christi et B. Marie Virginis, in Academia Cantabrigensi, legavit Reverendissimus in Christo pater Matthæus Parker, archiepiscopus Cantuariensis*. Edidit Jacobus NASMITH, ejusdem dem collegii nuper socius. Cantabrigiæ MDCCLXXVII. In-4.

version de l'Apocalypse et au même ms., comme le prouve la similitude de l'écriture. Je ne saurais dire pourquoi ces deux feuillets ont été réformés et remplacés dans le corps du volume. Ils offrent, par rapport au ms., quelques variantes parfois meilleures que les leçons qu'on lit aux endroits correspondants du texte. Au verso du premier de ces feuillets de garde se lit cette note (xv^e siècle) : *Apocalipsis cum pictura, de dono domine Juliane de Lenhousam comitisse de Huntyngdone*¹ ; *de libraria Sancti Augustini Cantuarie. Distinctione I, gradu III.* L'archevêque Parker, dont la riche collection forme le fonds de la bibliothèque de Corpus, avait recueilli, comme on sait, un grand nombre de mss. de Saint-Augustin de Cantorbéry. — Presque toutes les pages sont ornées de très belles miniatures qui sont pour la plupart identiques à celles des mss. de Londres (Add. 18633) et de Toulouse mentionnés plus loin. L'identité n'est toutefois pas complète. Ainsi, dans ces deux derniers mss., la miniature qui accompagne les versets 17-20 du chap. XIV de l'Apocalypse représente l'ange faisant la vendange et deux diables qui pressent le vin dans un pressoir (*Et calcatus est lacus extra civitatem...*, XIV, 20). Dans la miniature du ms. de Corpus le pressoir et les diables font défaut. — Au premier feuillet, dans l'initiale, est peint un chevalier agenouillé, dont les armes sont de gueules au chevron d'or et à trois lions rampants de sable².

Le ms. contient :

1^o L'Apocalypse, texte latin, version rimée et commentaire en prose française (je dirai plus loin d'où est pris le commentaire).

2^o La version de la descente de saint Paul en enfer que j'ai publiée d'après le ms. de Toulouse (*Romania*, XXIV, 365).

1. Cette dame était Jeanne de Leyburne, qui, veuve pour la seconde fois, épousa en 1329 Guillaume de Clinton qui fut créé comte de Huntingdon en 1337 et mourut en 1354. Elle vécut jusqu'en 1367, fit diverses donations au monastère de Saint-Augustin de Cantorbéry et par son testament, rédigé le 30 octobre 1367, deux jours avant sa mort, elle désigna l'église de ce monastère pour être le lieu de sa sépulture. Voy. Dugdale, *The Baronage of England*, I, 529-30, 576.

2. Je ne sais à qui ces armes appartiennent : ce ne sont pas celles de Guillaume de Huntingdon, qui sont toutes différentes. Voy. Doyle, *The official Baronage of England*, II, 226.

Les variantes, très peu importantes, du ms. de Corpus ont été relevées dans un précédent numéro (*ibid.*, 589).

3° L'original de cette version, à savoir la *Visio S. Pauli*, texte commençant par *Interrogandum quis primus rogavit...*

4° Le formulaire français du couronnement du roi d'Angleterre. En tête, une très belle miniature représentant le roi sur son trône entouré des évêques et des seigneurs. Début :

Le jour que novel roy deit estre coroné, serrunt prest al paleys le roy de Westm. quatre des plus grans seigneurs de Engleterre que luy deyvent meners (*sic*) a Westm.; e li seignur de Beauchamp, que avera ycest jur le office de amoignerre, fra mettre draps reyres desuth les pes le rey, si cum il irré du palers desque a pulpit que serra ordiné de Westm...

Nasmith a cité quelques phrases de ce cérémonial. Il en existe d'autres exemplaires, mais ordinairement en latin, tandis que celui-ci est entièrement en français. Un de ces formulaires, tout en latin, sauf le serment qui est en français, est conservé au Musée Britannique, Harl. 2901. On suppose qu'il a été écrit en 1308 pour le couronnement d'Édouard II, conclusion qui pourrait aussi s'appliquer au ms. de Corpus¹. Un spécimen en a été publié en fac-simile par la *Palaeographical Society*, 2^e série, planche 196.

II. CAMBRIDGE, Magdalene College, 1803. — Milieu du XIV^e siècle. Hauteur 227 mm., largeur 155. Miniature au haut de chaque page; au-dessous, quelques versets du latin, puis la traduction en vers français, écrite tantôt à deux colonnes, tantôt à lignes pleines comme de la prose. 45 feuillets non numérotés. Plusieurs feuillets ont été enlevés dans le corps du volume. — Ms. ayant appartenu à Samuel Pepys², et décrit comme suit dans les *Catalogi librorum manuscriptorum Angliæ et Hiberniæ* de Bernard (Oxford,

1. Voici en effet le début latin du ms. Harléien, qui correspond entièrement au début français du ms. de Corpus : « Die quo novus rex est consecrandus erunt presentes in palatio .iiij^{or}. magnates qui eum usque in Monasterium subportare debent. Et faciet prius dominus N. de Bello campo Bedefordie qui a veteri elemosinarie habet officium, pannum virgulatum sive burellum prostrari sub pedibus regis incedentis a palacio usque ad pulpitum Monasterii. »

2. La bibliothèque de Samuel Pepys, manuscrits et imprimés, est conservée dans son intégrité et avec son ancien classement, à Magdalene College.

1697), II, 208, sous le n° 45 : « The visions of the Apocalypse
« in figures, very ancient and rude; with their explication in
« latin prose and old french verse. Pergam. »

III. COPENHAGUE, Bibl. roy., fonds Thott, 89. — Première moitié du XIV^e siècle. 50 feuillets. Hauteur 22 cent., largeur 15. Une miniature, assez grossièrement exécutée, occupe la partie supérieure de la plupart des pages; au-dessous, le latin et la version rimée en regard l'un de l'autre. Parfois le français se poursuit au verso, auquel cas, il n'y a pas de miniature à ce verso. Entre les feuillets de ce ms. ont été intercalés de nouveaux feuillets écrits au XV^e siècle, et renfermant un commentaire latin de l'Apocalypse, dont les premiers mots sont : « Vidit Jacob in sompnis scalam stantem super terram et
« cacumen ejus tangens celum, et angelos Dei ascendentes...
« Quatuor sunt cause hujus operis, scilicet efficiens, mate-
« rialis, formalis et finalis, et iste quatuor cause tangunt in
« predicta auctoritate (?) satis manifeste... *Apocalipsis Jhesu*
« *Christi*. Materia enim hujus libri sunt tribulationes presentis
« ecclesie in tempore et future consolationes in eternitate... » Il y a une pagination du XV^e siècle qui s'applique seulement au manuscrit primitif sans tenir compte des feuillets de ce commentaire. C'est cette pagination qui est marquée dans la publication que l'on trouvera plus loin. — On lit au bas du premier feuillet cette mention écrite dans la seconde moitié du XV^e siècle : « Orate pro anima Georgii Plompton sacerdotis. » — Décrit par Abraham, *Description des manuscrits français du moyen âge de la Bibliothèque royale de Copenhague* (Copenhague, 1844, in-4), p. 7-9.

IV. LONDRES, Musée Britannique, Roy. 2. D. XIII. — Commencement du XIV^e siècle. 51 feuillets. Hauteur 207 mm., largeur 160. La disposition est à peu près celle des deux mss. précédents : une miniature occupe la moitié supérieure de la page; au dessous, le latin, à lignes pleines, puis le français à deux colonnes. Les miniatures sont fort médiocres, comme dessin et comme coloris. Les fonds sont laissés en blanc. Je ne saurais dire où se trouvait ce ms. avant d'entrer dans la bibliothèque du roi : aucune marque de possession antérieure n'a été conservée.

V. LONDRES, Musée Britannique, Add. 18633. — Milieu du XIV^e siècle. 52 feuillets à deux colonnes. Hauteur 327 mm., lar-

geur 202¹. Les pages, en petit nombre, qui sont dépourvues de miniature, contiennent de 38 à 40 lignes à la colonne. Un feuillet manque, depuis longtemps, entre les ff. 13 et 14². L'ordre est celui-ci : 1° une miniature, occupant généralement toute la largeur de la page, mais qui peut être placée à une hauteur quelconque; 2° quelques lignes du latin; 3° la traduction en vers; 4° un commentaire français en prose. C'est exactement la disposition qu'offre le ms. de Corpus, et c'est aussi celle que nous retrouverons dans le ms. suivant. En haut du premier feuillet est écrite une note ainsi conçue : *Est liber..... quem qui celaverit, alienaverit vel fraudem inde fecerit, anathema fiat! Amen.* Les mots remplacés par des points (une vingtaine de lettres environ) ont été si bien grattés, que, même à l'aide d'un réactif aussi efficace qu'inoffensif, on n'a pu faire revivre l'écriture. Au xvii^e siècle il faisait partie de la collection du comte Basil Denbigh († 1675) dont les mss. sont inventoriés dans les *Catalogi* de Bernard, II, 35-39. Notre ms. est décrit dans cet inventaire sous le n° 10³. Il fut acquis par le Musée en 1851, en même temps que la plupart des mss. de la collection Denbigh⁴.

1. 245 et 145, mesures prises sur l'écriture, sans tenir compte des marges. Ce sont, à un ou deux millimètres près, les mesures du ms. de Toulouse mentionné plus loin. Voir *Rom.*, XXIV, 361, note 1.

2. Depuis le xve siècle au moins, parce qu'au bas du f. 13 v° on lit les mots *hic deficit* écrits à cette époque, et plutôt au commencement du siècle qu'à la fin.

3. Voici cette description, qui, sur quelques points, complète la mienne : « the Apocalyps in Vulgar Latin (*sic*, le sens doit être que le texte latin est celui de la Vulgate) and French verse, with a paraphrase in French, all written (as y suppose) about 300 years ago. And to illustrate the story here are 106 pictures, all painted and gilded, about 5 inches long and 3 and half broad; and some are bigger. In some places it is glossed in the margent by an English hand about the time of Edward IV. Fol. Parchment. »

4. Je note en passant que le Musée ne paraît pas avoir acquis un ms. (le n° 5) que Bernard décrit ainsi : « A book, imperfect both at the beginning and end, without any title or author's name, etc., well writ, almost 300 years ago, as I judge by the hand. It is in French verse or meter, and treats, for ought I see, about the Amours of Narcissus. Fol. Parchment. » Il est à supposer que ce ms. était dès lors sorti de la collection dont il faisait partie au temps de Bernard.

VI. TOULOUSE, Bibliothèque municipale, 815. — C'est le ms. d'après lequel a été publié, dans le tome précédent de la *Romania*, la descente de saint Paul en enfer. Il a été décrit à cette occasion (*Romania*, XXIV, 361). La disposition matérielle et l'ornementation sont absolument identiques à celles du ms. précédent. Les dimensions seraient pareilles, si le ms. de Toulouse n'avait été un peu plus rogné. Ce sont deux livres de format allongé. Dans le commencement même, ils se correspondent page pour page. L'écriture toutefois est différente, bien que du même temps. Il n'est pas douteux que les mss. de Toulouse, du Musée (Add. 18633) et de Corpus, ont été exécutés d'après le même original. L'exemplaire de Corpus, toutefois, comme je l'ai dit plus haut, s'éloigne, en quelques détails, des deux autres. — Le ms. de Toulouse vient du couvent des Augustins de cette ville. Il faisait partie de la bibliothèque de ce couvent au commencement du siècle dernier, à en juger par l'écriture de la note écrite au bas du premier feuillet : « Est Biblioth. FF. Eremit. S. P. August. » Mais au xvii^e siècle il devait être encore en Angleterre, car la reliure, que je crois de cette époque, me paraît anglaise.

VII. BIBLIOTHÈQUE DE M. MAC LEAN (Tunbridge Wells). — Ce manuscrit a été acquis récemment de M. Quaritch, libraire. On en a donné ici-même (XXIII, 299) une notice sommaire d'après le catalogue de vente. Grâce à l'obligeante intervention d'un des conservateurs du Musée Britannique, M. Mac Lean a bien voulu consentir à déposer pour quelques jours son manuscrit au Musée, où je suis allé l'étudier au mois de décembre dernier. C'est un livre écrit avec soin vers l'an 1300¹, sauf quelques pages dont l'écriture est un peu plus récente. Hauteur 262 mm., largeur 167. — Fol. 1, Robert Grosseteste, *Le Château d'amour* (810 vers)². — Fol. 8, exposé en prose du *Pater*, d'une écriture un peu plus récente que le reste. Cet exposé est différent de celui qui fait partie de la *Somme le Roi*. — Fol. 10, l'évangile de Nicodème, version de Chrétien, publiée d'après un autre ms. par MM. G. Paris et Bos, pour la Société des anciens

1. Le catalogue l'attribuait, avec doute, aux environs de l'année 1280.

2. Publié en 1852 dans la *Caxton Society*; voir mes *Documents mss. de l'ancienne littérature de la France*, p. 158.

textes français ¹. — Fol. 20, le *Bestiaire* de Guillaume, copie qui porte à 21 le nombre des exemplaires connus de ce poème ². — Fol. 66 à 105, l'Apocalypse en vers. Le reste est suffisamment indiqué dans le catalogue de vente. Ce ms. a appartenu, dès le xiv^e siècle, au couvent de Nuneaton (Warwickshire).

Cet exemplaire de l'Apocalypse en vers est assurément l'un des meilleurs. On en jugera par les quelques extraits que j'aurai l'occasion de citer plus loin. Il offre la même disposition que les mss. décrits ci-dessus sous les n^{os} II, III, IV : la moitié supérieure de chaque page est occupée par une miniature, plus exactement par un dessin ; au-dessous prennent place quelques versets du latin ; vient enfin la version française. Les dessins ne sont pas sans mérite. Ils sont toutefois très sommaires et paraissent inachevés. Les contours des figures et des objets y sont tracés d'une main assez ferme, mais les détails n'ont pas été exécutés. Ainsi les têtes, les mains, les pieds sont indiqués par un simple contour. Il est vraisemblable que ces dessins étaient destinés à être coloriés : les traits intérieurs auraient été faits par le coloriste. Les feuillets de cette partie du manuscrit ont malheureusement été mutilés de la façon la plus barbare. Quelques-uns ont été arrachés, d'abord au commencement, puis entre les ff. 101 et 102. De plus, les dessins occupant le haut des pages ont été coupés dans une trentaine de feuillets ³, non sans dommage pour la partie supérieure du texte. Dans son état actuel, le texte commence à APOC., v, 7. La comparaison avec les autres mss. offrant une disposition analogue, fait supposer qu'il manque au commencement huit ou neuf feuillets.

Ces sept manuscrits se répartissent entre trois familles, dont deux, la première et la troisième, sont séparées par des différences très importantes, la seconde formant la transition de la première à la troisième.

1. J'ai collationné ce nouveau texte avec l'édition. Les différences sont peu importantes. Je les indiquerai dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*.

2. J'en ai indiqué 19 dans mes *Notices sur quelques mss. français de la Bibliothèque Phillips*, p. 91, mais j'avais oublié le ms. 2691 de l'Arsenal. Quant au ms. récemment signalé à Cambridge (voy. *Romania*, XXIV, 622), c'est le ms. Hamilton 273 qui, lorsque mes *Notices* ont été rédigées, se trouvait encore à Berlin.

3. Aux ff. 66-71, 74-77, 79-88, 91-96, 98-101, 101.

Dans la première je place les mss. Roy. 2. D. XIII, Magd. Coll. 1803 et le ms. de M. Mac Lean. Je désignerai ce groupe par la lettre grecque α .

La seconde est formée du seul ms. de Copenhague. — β .

La troisième renferme le manuscrit de Corpus, l'Add. 18633 (ms. Denbigh), le ms. de Toulouse. — γ .

Ce qui caractérise le groupe α , c'est, 1^o que le texte de l'Apocalypse y est traduit presque entièrement; il est très rare qu'un verset soit omis; 2^o que les mss. de ce groupe présentent la même disposition : le haut de chaque page est occupé par une miniature; au-dessous est écrit le latin; enfin, sous le latin, sont copiés les vers français. Il n'y a rien autre.

Ce qui caractérise β (ms. de Copenhague), c'est que le texte y est fort abrégé dans les premiers chapitres. De nombreux versets sont omis, principalement dans les lettres aux sept Églises. Ces versets étaient peu intelligibles pour les gens du moyen âge (ils ne sont pas toujours très clairs pour nous), et la traduction qu'en donnent les mss. du groupe α est obscure et bien souvent inexacte. Il se sera trouvé un copiste qui aura cru pouvoir abrégé, sans dommage, des parties du livre sacré auxquelles personne ne comprenait rien, et il aura opéré ses suppressions à la fois sur le latin et sur le français. Il est vrai que les chapitres ainsi mutilés n'ont plus grand sens.

Ce qui caractérise le groupe γ , c'est, 1^o l'adoption du texte abrégé, latin et français, de β ¹; 2^o l'addition d'un commentaire en prose française sur lequel je donnerai plus loin quelques éclaircissements; 3^o l'abandon de la disposition qui consistait à placer toujours une miniature au haut de la page, comme illustration du texte latin-français écrit au-dessous. L'intercalation d'un commentaire généralement assez long rendait impraticable cette disposition, et, par suite, les miniatures occupent des places variables.

Il résulte de cet exposé que la base d'une édition devrait être fournie par la famille α , les textes β et γ ne devant être employés qu'accessoirement. Mais les exemplaires de la famille α sont très corrompus, sauf, peut-être, le ms. de M. Mac Lean, du

1. Il peut arriver, en quelques cas fort rares, que les mss. γ aient mieux conservé la leçon originale que le ms. de Copenhague. C'est que ce dernier ms. n'est pas exempt de fautes : les mss. γ sont dérivés, non pas proprement du ms. de Copenhague, mais de quelque autre ms. perdu de la famille β .

reste trop incomplet pour servir de base à une édition, et il semble bien qu'en plusieurs cas les leçons de β et de γ soient préférables. D'une façon générale on peut dire que les différences entre α d'une part et β γ d'autre part sont si considérables, que le texte constitué par la combinaison de ces trois familles serait bien souvent arbitraire. En outre, il y aurait tant de variantes qu'il serait difficile de les disposer d'une façon telle que le lecteur pût reconstituer, à l'inspection de l'*apparatus criticus*, l'individualité de chaque manuscrit. Même entre β et γ , en somme très voisins, il y a des différences importantes.

Le meilleur plan à suivre, pour faire bien connaître cette version médiocre, mais digne d'attention en raison du succès qu'elle a obtenu en Angleterre, consisterait à en donner une triple édition : texte α , texte β , texte γ . Il ne serait pas inutile d'y joindre le latin : cela serait surtout utile pour β γ , afin qu'on pût se rendre compte des suppressions opérées. Le troisième texte serait accompagné du commentaire joint à cette rédaction. Et puis, l'enluminure de ces manuscrits est une partie intégrante de l'œuvre. Elle est intéressante pour l'histoire de l'art comme aussi pour l'histoire de la conception qu'on s'est formée de l'Apocalypse au moyen âge. Elle peut donner lieu à des comparaisons fructueuses, soit avec des illustrations plus anciennes (celle de l'Apocalypse de saint Bêat par exemple¹), soit avec d'autres illustrations du même temps ou plus modernes². Il serait donc à propos de joindre à l'édi-

1. Voir Delisle, *Les manuscrits de l'Apocalypse de Beatus conservés à la Bibliothèque Nationale et dans le cabinet de M. Didot*, dans les *Mélanges de paléographie et de bibliographie* (Paris, 1880, in-8), p. 117 et suiv.

2. Il existe deux reproductions en fac-simile d'apocalypses ornées de miniatures. L'une est celle du ms. de la Bodléienne (XIII^e s.), publiée par Coxe pour le Roxburghe Club. Elle est en couleurs. Cette apocalypse est toute en images : le texte se réduit à quelques phrases explicatives tirées du texte latin. L'autre, en phototypie, est celle d'un ms. de Prague de la fin du XIV^e siècle : (*Scriptum super Apocalypsim cum imaginibus (Henceslai doctoris). Codex bibliothecae Capituli semper fidelis metropolitani Pragensis, in solemnem memoriam anni Jubilei ab erecto episcopatu Pragensi noventesimi editus a S. F. Capitulo metropolitano. Pragae, 1873, arte phototypica expressit Henricus ECKERT. In-4, xv-301 p.*). L'ornementation de ces deux livres, et surtout celle du second, ne présente qu'un rapport fort éloigné avec l'ornementation des mss. de notre apocalypse en vers. On peut en dire autant des apocalypses

tion dont j'indique les lignes générales, sinon la reproduction complète des miniatures de chaque famille, d'après le meilleur ms. de chacune d'elles, du moins un bon nombre de fac-similés. Je n'ai pas besoin de dire qu'une publication de cette étendue ne saurait trouver place dans la *Romania*. Aussi mon but est-il beaucoup plus modeste. Il me suffit d'avoir fait connaître les éléments à l'aide desquels on pourrait entreprendre une édition complète, de donner une idée exacte des diverses rédactions, et de mettre l'ouvrage à la portée des érudits en publiant deux des textes qu'on en possède. Ces textes sont β (ms. de Copenhague) et γ, prenant pour base de ce dernier texte le ms. de Toulouse que la municipalité de cette ville a bien voulu me prêter. Si l'on m'objectait que j'aurais dû, ne pouvant donner dans la *Romania* les trois textes, publier de préférence celui de la famille α, je répondrais que le meilleur ms. de cette famille (le ms. de M. Mac Lean) est incomplet, que l'infériorité des

imprimées au xv^e siècle et au xvi^e, soit en xylographie soit en caractères mobiles. Mais il existe tout une série d'apocalypses historiées, soit en latin soit en prose française, qui peuvent fournir des points de comparaison avec nos apocalypses en vers, principalement avec celles des familles α et β. Dans les unes comme dans les autres, en effet, la moitié supérieure de chaque page est occupée par une miniature au-dessous de laquelle est placé soit le latin seul, soit le latin avec la version française en prose. A cette catégorie appartiennent les mss. ci-après désignés :

BIBL. NAT. fr. 403. Texte latin, version française en prose et commentaire, ms. exécuté en Angleterre au commencement du xiii^e siècle (S. Berger, *Bible française au moyen âge*, pp. 78 ss. et 339).

BIBL. NAT. lat. 688. Texte latin et commentaire. xiv^e siècle; paraît fait en Aragon.

BIBL. NAT. lat. 14410. Texte latin. xiv^e siècle; fait en Italie.

MUSÉE BRIT., Add. 17333. xiv^e siècle, ms. exécuté en France; latin et version française. Spécimen en phototypie (la vendange, AIOC. XIV, 18), dans Birch et Jenner, *Early drawings and illuminations*, 1879, pl. 2. Ce ms., qui renferme une version particulière, n'a pas été signalé par M. S. Berger.

MUSÉE BRIT., Add. 22493. xiv^e siècle. Texte latin; fragment de 4 feuillets.

LAMBETH, 434. Fin du xiii^e siècle, ms. exécuté en Angleterre. Version française en prose, sans le latin.

BIBLIOTHECA MANZONIANA, quatrième partie (Città di Castillo, 1894), n^o 13. Commencement du xiv^e siècle, ms. exécuté en Italie. Texte latin et commentaire. Décrit en détail dans le catalogue de vente (avril 1894), où cinq pages sont reproduites en phototypie.

textes β et γ consiste surtout dans les suppressions opérées aux chapitres II-IV, et qu'enfin il est facile de remédier à cet inconvénient en imprimant à part la version des premiers chapitres d'après α . C'est ce que j'ai fait : on trouvera plus loin les 355 premiers vers et les 21 derniers du ms. Roy. 2. D. XIII auxquels j'ai joint en note les principales variantes, ou même des morceaux plus ou moins étendus, tirés des deux autres mss. de la même famille. Le lecteur aura donc le moyen de se former une idée assez précise des rapports intimes qui unissent ces trois mss. et en même temps des différences qui séparent le texte de la famille α des textes β et γ , imprimés à la suite dans leur entier.

Il convient maintenant de dire quelques mots du commentaire français que renferment les mss. de la famille γ . Ce commentaire n'a pas été fait pour notre version rimée : il a été emprunté à la version en prose française de l'Apocalypse dont on a de nombreux manuscrits, et qui est ordinairement précédée d'un prologue commençant ainsi : « Sainz Pous li apostres dist que tuit cil qui vuelent piement vivre en Jesu Crist... » Ici le prologue fait défaut, mais pour établir brièvement l'identité, je transcrirai d'après le ms. de Toulouse les dernières phrases de ce commentaire. On verra qu'elles sont identiques au passage correspondant de la version en prose, imprimé ici-même (XV, 330), d'après un ms. de Cambridge :

Ms. de Toulouse, fol. 57 v^o. — Ceo q'il dit : « La grace Nostre Seygnur Jesu Crist seyt o nous tuz », signifie la vie de grace qe Nostre Sire ad doné a seinte Eglise pur la mort Jesu Crist e pur sa resurrection desqes ele vienge a la vie de gloyre. Jesu Crist le fiz Marie, qi est un Dieu tut puissant od le Piere e od le seint Espirit, nus alume les queors de verray creance e enseigne par ferme esperance e preigne de veraye charité e nous [doint] issi en li vivre qe nos puissons od luy en sa gloyre, en cors e en alme, sanz fin regner. Amen.

L'œuvre de l'auteur de notre famille γ a consisté à extraire de la version française en prose le commentaire proprement dit qui s'y trouve joint, et à le transcrire par morceaux (il ne l'a pas transcrit tout entier) à la suite des paragraphes de la version rimée. Il n'a même pas eu la peine de former ces paragraphes : il les a trouvés tout faits dans les mss. de la famille β (ms. de Copenhague), où, comme dans la famille α , chaque page con-

tient un certain nombre de lignes du latin, avec la partie correspondante de la traduction en vers.

On comprend qu'il serait peu utile de publier ce commentaire d'après γ. Ce serait donner un texte tronqué et incorrect lorsque des mss. plus anciens nous offrent un texte complet et sûrement meilleur. La version en prose, accompagnée de son commentaire, forme un ensemble dont il ne convient pas de disjointre les deux parties. M. Berger a traité de cette version commentée de l'Apocalypse dans sa *Bible française* (ch. IV. p. 78 et suiv.). Je ne puis que renvoyer à ce chapitre, tout en regrettant que l'auteur ait entremêlé d'une façon incommode des remarques sur la version même avec les observations sur l'écriture, l'ornementation, la provenance de tel ou tel des mss. qu'il signale successivement.

Deux questions se posent tout naturellement au sujet de cette version en prose. Quand et où a-t-elle été faite? L'auteur était-il un Français du continent ou un Français d'Angleterre? A la première, M. Berger répond que la version a dû être faite « dans la seconde moitié du XII^e siècle » (p. 88). C'est peut-être un peu tôt, le plus ancien des mss. que nous en possédons n'étant que du commencement du XIII^e siècle, et la langue n'ayant pas de caractères d'antiquité bien marqués. Quant au pays d'origine, M. Berger pose bien la question (p. 88), mais je n'ai pas trouvé l'endroit où il la résout. Il qualifie çà et là cette version de « texte normand », ou de « source normande », sans expliquer clairement sur ce qu'il entend par « normand ». Est-ce normand de Normandie ou normand d'Angleterre? C'est, comme on le voit, la même question que pour l'ancienne version des Rois, dont la plus ancienne copie (Bibl. Mazarine) a été faite en Angleterre, mais dont nous possédons trois copies plus récentes écrites en France¹. Je suis assez porté à croire que la version commentée de l'Apocalypse a été faite sur le continent, beaucoup des mss. que nous en possédons ayant été sûrement exécutés en France; mais on comprend qu'une solution définitive de ce problème ne pourrait être obtenue qu'à la suite d'une étude approfondie qui ne saurait trouver place dans le présent mémoire.

1. Voir ce que je dis à ce propos. *Romania*, XVII, 126.

Voici maintenant le spécimen, annoncé plus haut, de la famille α . Le texte est celui du ms. Roy. 2. D. XIII (Musée britannique). Je donne en note les variantes du ms. de la Bibliothèque Pepys (Magdalene College, Cambridge). Je n'ose assurer qu'elles soient très complètes, les circonstances m'ayant contraint à faire la collation du manuscrit un peu rapidement. Je donnerai aussi quelques échantillons du ms. de M. Mac Lean (Nuneaton), qui malheureusement n'a plus le commencement du poème.

A partir de l'endroit où la numérotation des vers ne concorde plus dans α et dans $\beta \gamma$, je placeraï à droite, entre (), des renvois en nombre suffisant à $\beta \gamma$.

Fol. 1 [AP. I, 1-3]

La revelacion de Jhesu Crist
 Ke Deus a ses servfs demustrer fist,
 Que convendroit estre tost fet.
 4 Par son angel a Johan signifieit
 Qui la parol Jhesu Crit
 Temoina de ce qe il vit.
 Bien eit ke la vision list
 8 E out les moz de cest escrit
 E ke là prophetie retient,
 Kar le sens prochainement vient.

Fol. 1 v^o [AP. I, 4-6]

Johan a seeth eglises
 12 Qe sunt en Asye asises

1. Voici, à titre d'échantillon, les premiers vers du ms. de la Bibliothèque Pepys (Magd. Coll. Cambridge) :

<i>Fol. 1</i> La revelacioun de Jhesu Crist	Qi est, qi ert et avaunt esteit,
Que Dex a ses serfs demustrer fist,	Et de .vij. espritz qe devaunt
Que covendroit estre tost fet.	16 La throne Deu sunt en estaunt,
4 Parsounaungelea Johan signifieit	E de Jhesu Crist tesmoigne ver-
Que la parole Jhesu Crist	rais,
Tesmoigna de ceo que il vist.	Primes engendré, prince de reys,
Bien eyt qi la visioun lit	Qe nous ama e leva
8 Et oyt les motz de cest escrit	20 De soun chier sank et rechata,
Et qui la prophecie retient,	Et nous fist ove luy regner
Car le temps prochainement vient.	Et prestres estre, soun pere servir,
Johan a .vij. eglises	A luy gloire et comaundement
12 Qe sunt en Asie assises	24 De siecle en siecle verraïement,
Grace e pays a vous enveit	

Grace e pais a vus envoit
 Qui est, qui ert e avant esteit,
 E de seeth espiriz qe par devant
 16 La trone Deu sount en estaunt,
 De Jhesu Crist temoignes vereyes,
 Primes engendré, prince de rois,
 Que nus ama e nus lava
 20 E de son cher sank nus rechata,
 E nous fist ove li regner
 E prestres estre, son pere servir,
 A lui glorie e comandement
 24 Del secle en secle verreiement.

Fol. 2. [AP. 1, 7-12]

Veez : il vendra ove les nwes ;
 Chescun oyl verra ses peintures,
 Et tuz les linages ke de terre sunt
 28 Sur luy tuz se pleindrout ;
 Veire, si serra, en dirrunt.
 Jo sui alpha et ω, commencement
 E fin, ceo dit Deus omnipotent,
 32 Ki est e fu e serra saunz finement.
 Jo Johan, vostre frere,
 En vos tribulacions su parcenere,
 En regne e en pacience Jhesu Crist,
 36 Fu envoié en Espirit
 En un ile ke Pathmos om apele,
 Por porter testimoigne de la parole
 De Jhesu Crist : a jur de dimeigne,
 40 Après moy oy un voiz grant cum busine,
 Et dit : Ke tu veez en liver escrivez
 E ad seth eglises les envoiez,
 A Ephesun et Smirnia e Pergame,
 44 Tiatre, Sardis e Philadelphie,
 La sethime eglise est Loadicie.
 Pus ad la voiz fu retorné.

Fol. 2 v^o [AP. 1, 12-20]

Pus me retournei, si en vy

32 *e serra*, Pepys *et ort.* — 37-8 Pas de rime ; même leçon dans Pepys, β γ semble préférable. — 40 C'est bien conforme au latin : « *audivi post me vocem magnam tanquam tubæ* », mais la rime est mauvaise, cf. β γ ; *un* manque dans Pepys. — 45 Pepys *Laodicie*.

- 48 Seeth candelabres de or, e en mi luy
 Un le fiz Deu resemblant,
 Vestu de une vesture a peez teygaunt;
 A ses mameles de or fu ceint;
- 52 Les chevus de sa teste si esteint,
 Blauns cum neyf e leyne ne mye teynt,
 Ses oes cum flambe de fu aparurent,
 E ses peez resemblables furent
- 56 A laton ke art en fornoise,
 Sa voiz cum de mouz ewes la noise. (56)
 En sa destre tient seeth esteiles;
 De sa bouche issy a merveyles
- 60 Une espée d'ampart trenchant;
 Sa face cum solail en vertu lusant.
 Si tost cum jo le vy
 A ses peez cum mort chay.
- 64 Sur moi mist sa destre mein :
 N'eez pas pour de moi, Johan;
 Jo su li primers e li derreins,
 Jo fu mort e vif einz;
- 68 Veez : de secle en secle su vivant;
 Les clefs de enfem su tenant.
 Ore escrif la vision.
 De qe as veü c'est le exposicion :
- 72 Le sacrement de seeth esteiles
 Sunt les angeles de seeth eglises;
 E les chandelabre ke de or sunt
 Seeth eglises singnifiunt.
- Fol. 3 [AP. II, 1-7]*
- 76 A l'angel de Ephesi escrivez :
 Ceo dit ke tint un e sis
 Esteiles en sa part destre,
 E va vestu cum prestre
- 80 Entre les seeth chandelabres

49-50 Pepys *Un que le fiz Deu resemblout, | Vestu d'une vesture que a piés teignot.* — 51-5 Trois vers sur la même rime: l'idée est exprimée en deux vers dans β γ, mais c'est probablement par suite d'une correction, qui a fait disparaître les mots *e leyne ne mye teint* qui traduisent le latin « lana alba ». — 54 *oes*, Pepys *oilz*, qui vaut mieux. — 57 Pepys donne une leçon qui a contre elle tous les mss. : *Cum mult des ewes sa vois fist noise.* — 60 Pepys *d'ambe pars.* — 70 Pepys *escrivez*, comme γ.

- Ke de or sunt admirables. (80)
 Jeo sei tes fez e tes travaux,
 Ta paciencie e tes maus
 84 Que tu as de apostre faus,
 E mensonges tu les provas,
 E en paciencie te suffristes
 E por mon nom ne defausistes;
 88 Mès autre chose ay a tey,
 Ke charité tu as guerpî ;
 Por ceo eez en memorance
 Dount tu es chaitu, fere penance,
 92 Kar, si tu ne fas, a tai vendrey
 E ton chandelabre del lu moverei.
 Mès tant de bien tu en as
 Ke tu les bugres hay as.
 96 Ore out ke ad oreiles (81)
 Ceo ke l'esperit dit as eglises :
 Li venqant ne faudra mye
 Ke il ne manjuce del arble de vie
 100 Qi est planté en paraïs
 Dount le seniur est Deu vifs.

Fol. 3^{ro} [Ap. II, 8-11]

- A l'angle de Smirne met en escrit :
 Li primers e li dreiners ceo vus ad dit
 104 Ke avant fu morz, desormès vit : (89)
 Jeo sai ta tribulacion e ta povert,
 Mès tu es riches adesert,
 E tu es blasphemie de iceus
 108 Ki se diseint estre Jeus ;
 Mès bien le soi ke ne sunt pas,
 Mès sunt sinagoges a Sathanas.
 Ne dittez pas ke tu as a souffrir,
 112 Kar le diable vus voet enprisoner,
 Ke vus seez en temptacion,
 Par dis jurs en tribulacion.
 Seez leas dekes a la mort, (91)

91 « Memor esto itaque unde excideris, et age penitentiam » (II, 5). —
 95 « quia odisti facta Nicolaitarum (II, 6). — 96-7 Pepys *Qi ad oreiles ore
 oit | Ce qe as eglises dit l'esperit.* — 102-4 Trois vers sur une rime; de même
 Pepys; β et γ ont ajouté un quatrième vers (v. 90) dont l'équivalent n'est pas
 dans le latin.

- 116 Kar jo te durroi itel confort
 Ke tu averas coroune de vie,
 E a nul tens ne vus faudra mye.
 Ore out ke ad oreiles
 120 Ke l'esperit dit as eglises :
 Ki en vemtra serra fort (97)
 N'ert pas blemé de la secunde mort.

Fol. 4 [AP. II, 12-17]

- A l'evesque de Pergam escri tu :
 124 Ceo dit ke ad l'espé d'ampart agu : (100)
 Jo say ou ta habitacion as
 E ou le sege est de Sathanas,
 Mès tu mon noun ferm tenistes
 128 E ma fei ne degerpistes :
 Les jours ke a leill temoiges Antipas
 Qui en terre vus eueistes as (*sic*),
 La ou Sathan habiteit ;
 132 Mès envers toy ay un petit :
 Tu as ove tey tenanz maus
 La doctrine Balam la prophete faus
 Qui aprist Balaac mettre esclandre
 136 E a fiz Israel pur aprendre
 De sacrifiez li deable a manger,
 E ovekes por lecher.
 Iteles as ke tenoit priveement
 140 La doctrine des bugres ensement.
 Fa penance, ou a tei vendrey (101)
 E de l'espée de ma bouche combaterey.
 Ore out ke ad oreiles ke l'esperit (*sic*)
 144 Ke l'esperit dit as eglises :
 Au vencant durrey ma mane missé
 E une pere blanche ke relusse,
 E en la pere le non escrit ;
 148 Nul nel scet fors cil qi la prist.

119-20 Pepys *Qi ad orailles ore oit* | *Qe dit as eglises l'esperit*. — 123 Pepys est d'accord avec γ : *A l'angle de l'eglise de P.* — 129-30 « Et in diebus illis Antipas testis meus fidelis, qui occisus est apud vos » (II, 13). — 132 Pepys *Mès a tey ay un petiteit*. — 140 « tenentes doctrinam Nicolaitarum » (I, 15). — 143-8 Pepys *Qi ad orailles ore oist* | *Qe as eglises dist l'esperit* : | *Manna dorray al vencaunt* | *Et une pierre blaunche tout relusaunt*, | *Et en la pierre le noun escrit serra* ; | *Nul ne le siet fors cil qe le recevra*.

Fol. 4^{vo} [Ap. II, 18-22]

- Ad le evesque de Tyatre escrivez :
 Ceo dit icel que est le fiz Deus,
 Qi ad les os cum fu flambanz
 152 E pez au laton resemblanz : (112)
 Jeo cunu tes overes e ta foy,
 Ta charité e paciencie de tey,
 E tes overes ke sunt dreitureus
 156 Sunt mut peïor des premeres ;
 Mès vers tey ay poy a dire :
 Que tu lessez Jesabel a vivere
 Propheter, e aprent
 160 T[r]echerie ke trait la gent
 E de ydolatris a manger.
 Tens li ay doné por penser :
 Si de sa fornicacion penance ne fet
 164 Jeo li mettrei en itel esplet
 Ou grant tribulacions en avera
 Qui de ces overes penance ne fra.

Fol. 5 [Ap. III, 1-6]

- A l'evesque de Sardis escriz : (122)
 168 Ceo dit ke ad le .vij. espiriz
 E tint les esteiles sis e un :
 Jo sey tes overs e ton noun
 Que tu seit vis ; n'est pas issi,
 172 Mès estes morz, e por voirs vus dy.
 Ore vus di ke vus enveyllez,
 E ky a morir sount les confortez,
 Que devant Deu trous te feez.
 176 Ore te porpense desormès :
 Gardez penance, si la fetes,
 Kar si tu enveillant ne estes,
 Cum laron vendroi a toy ;
 180 Le oure ne saverez kaunt jo vendroy.

161 « et manducare de idolothytis (II, 20). — 164 Pepys *en tiel plait* ; ce n'est pas le latin : « Ecce mittam eam in lectum, et qui mœchantur cum ea in tribulatione maxima erunt » (II, 22). — 166 Pepys ajoute : *Et lour fiz de mort tuera | Et sachent eglises que jeo suy et serra*. C'est la traduction partielle du verset 23. Mais la traduction de la fin du chap. III manque ici : elle se trouve en partie dans β γ. — 175 *trous* pour *truis*, ou plutôt pour *truisse*, au subjonctif : « non enim invenio opera tua plena coram Deo meo » (III, 2).

- Un poy des nons as en Sardis
 Ke lour vestemenz ne ount blemis. (125)
 Por ceo ove moy en blans irrount,
 184 Kar bien dignes en serront.
 E ki ses temptacions avera vencu
 En blanch dras serra vestu ;
 Del livre de vie son non ne osterat[i],
 188 Mès devant mon pere l'envoyera[i]
 E ove mes angeles te amerei. (132)
 Ore oy ke ad oreyles
 E ke l'espirit dit as eglises.

Fol. 5^{vo} [Ap. III, 7-13]

- 192 Ad le eveske de Philadelphie escrivez :
 Ceo dit li seint e li verreiez
 Qui la clef David out,
 Lequel over[e] e nul ne clout, (136)
 196 E kant clos ad, a overer
 Nul, si li nun, ne ad le poer.
 Jeo serrés overs tut apert ;
 Veez devant tei un us overt
 200 Ke nul ne poet clore fors moi,
 Quar petite vertu as en tey,
 Mès ma parole gardé as.
 Veez, jeo durroy le sinagoge Sathanas
 204 Qe se diunt estre Jeus :
 Ne sunt pas, mès ount mentuz.
 Veez : jeo les frei a vus venir
 E devant vos peez ui chier ;
 208 E je en temptacion te voile sauver
 Qe en tut le mound est a venir.
 Veez : jo vendrei tost a tey ;
 La corone ke tu as, ceo est par moi.
 212 Ki veinterat piler frey (137)
 Ou temple mon pere, saunz delei,

181 « Sed habes pauca nomina in Sardis » (III, 4). — 188 *envoyera[i]*, corr. *avoueraï*, ou *regerrai*, comme dans β γ. — 189 On trouvera plus loin, dans β, une meilleure leçon. — 190-1 Pepys *Qui ad orailles ore oit | Qe as eglises dit l'esperit*. — 207 Il manque ici deux vers : Pepys *Et devaunt vos piés fray cheïr, | Et saveront que jeo l'ay amé, | Car parole de pacience as gardé | Et jeo...* — 211 Traduction bien défectueuse : « Tene quod habes, ut nemo accipiat coronam tuam » (III, 11).

Ou hors n'en istrat desornavant.
 Sur lui escriz frei le noun Deu vivant
 216 E le noun de la cité bele,
 Jerusalem la novele
 Ke descendi de cel le Deu veray ;
 Sur luy mon noun escriverey. (144)

Fol. 6 [AP. III, 14-22]

220 Ad le eveske de Loadice eglise escrivez :
 Ceo dit Amen, leal temoigns vereyz,
 Qe est comencement de tutte creature : (149)
 Jeo soy tes overs, metez en cure ;
 224 Freit ne chaud, mès teves estes ;
 La moy volenté, un de deus feustes ;
 E pur ceo ke teve trové vus ay,
 De ma bouche vus vomerey,
 228 Quar tu dis ke mout riches suy,
 Ke mester n'en ay de aukun liu,
 Mès tu es chaitifs et chaitifables,
 Povers e nu e evegles.
 232 Por ceo vus lo jo or achetez
 De mon or fin par feu affinez,
 Ke riches en pussez devenir
 E blanches vestures a vestir,
 236 Ke par nudité confus ne augez,
 E vos oyz de voygnement oignez.
 Fa penance e si le amez. (151)
 Jo estoy al hus, si bat adez ;
 240 Ke ma voiz entent e ad oy,
 Overe la porte, jo entray a ly,
 Que [ove] ly voille super e il ove moy.
 Qui vencu avera, jo li durroy
 244 Ke en trone soit ove moy seaunt
 E ovekes mon pere desornavant. (158)
 Ore out ke ad oreiles.

Fol. 6 70 [AP. IV, 1]

Eprès ce vi tot en apert

224-5 De même dans Pepys : pas de rime. — 238 Traduction peu claire : « Æmulare ergo et pœnitentiam age » (III, 19). — 241 « intrabo ad illum » (III, 20). La leçon de β γ n'est pas meilleure. — 242 « et cœnabo cum illo » (III, 20). — 246 Pepys *Qi a oraylles ore oist | Qe as eglises dit l'espirit.* — 247 Pepys *Après.*

- 248 En cel un us ke fu overt,
 E la primere voiz qe jo oy
 Cum busine parleit ove moy :
 Montez ça; jo te mustrei
 252 Que covient estre feet sanz delei.

Fol. 7 [Ap. IV, 2-8]

- Tantost fu en esprit pris, (161)
 E veez, en cel un sege mys,
 E sur le sege un seant ;
 256 E cil que seait fu ressemblant
 A l'award de la perin
 Del jaspe e del sardin,
 E le arke du cel entour le see
 260 Semblabel fu a l'amiraude.
 E entour le see .xxiiij. seges mys,
 E sur celes sistrent ataunt de veuz
 Que de blanches vestures sunt afubliz
 264 E de or lor chefs coronez,
 E del trone foudres e voiz sount tonanz,
 E devant la trone .vij. lampes ardanz
 Que sunt les seet espiriz
 268 Ardant devant le sege Deus. (176)
 E par devant le see, cum mer verine
 Resemblabel cum la pere cristaline ;
 E entour le se .iiiiij. bestes aitant
 272 Pleins des oez derer e devant :
 La primer beste lion ressembleit,
 La secunde cum veel esteit,
 La terce face de hom avoit,
 276 La quarte cum egle que voleit ;
 E les quatre bestes chescun de eles
 Urent .vi. eles pleines des oez,
 Dedenz e dehors environez ;

252 Le ms. Pepys introduit ici, par exception, quelques lignes d'un commentaire latin : « Per .iiiiij. animalia intelligitur Christus quia homo ideo
 « natus quia vitulus, ideo passus quia leo, ideo resurgens et quia aquila, ideo
 « omnia transcendens sive ascendens. Nota, leo mortuus nascitur die tercia,
 « voce patris vivificatur quia mortuus fuit ut homo, et quia resurgere potuit
 « aquila fuit ut Deus... » — 259-60 Pas de rime, cf. § 7. — 262 Pepys
E desur feurent ataunt de veus assis. — 267 Pepys *les .vij. e. ceus*, ce qui fournit
 la rime.

280 Ne jur ne nuit ne sunt reposez,
 Disant : Seint, seint, seint Deu tut pussant
 Qui est, etc. (190)

Fol. 7^{ro} [Ap. IV, 9-11]

E cum les bestes Deus aorerent,
 284 Glorye e bençon a luy donerent
 Al seant en la trone ke sanz fin vist.
 Les veuz cheierent devant cil ke sist,
 E celui ke vist saunz fin aorerent,
 288 Lur coronnes devant luy getterent
 Disanz par devant la trone :
 Tu es dingne receiver glorie,
 Honur, beneçon e vertu,
 292 Pur ceo ke toutes choses creas tu ;
 Par ta volunté sunt criez
 Qi de bestes e veuz estes aorez.

Fol. 8 [Ap. v, 1-5]

E jo vi el destre que en la trone sist (203)
 296 Un liver dedenz e dehors escrit
 Qi de .vij. seaus enselé esteit ;
 Pus oy un fort angel ke precheit,
 E en grosse voice le oy crier :
 300 Qui est dignes le liver overer
 Ou les seeth seaus a delier ?
 E jo començoi a plurer
 Car nul fu digne le liver overer,
 304 Ne ensemment le liver rewarder.
 E un de veuz me a dist : Ne plurez pas ;
 Veez le lion del linge Judas
 E del roi David le liver overer
 308 E les seeth seaus soudre e delier.

Fol. 8^{ro} [Ap. v, 6]

E jo vi, e veez trestuz ke estes, (216)
 E en milu la trone e de quater bestes,
 E sist en mylu de .xx.iiij. veuz,
 312 Un angnel estaunt cum fust tuez,

282 Le vers est complet dans ζ . — 289 Pepys *t. de vie*, ce qui ne fournit qu'une apparence de rime ; cf. 313-4. — 302 Pepys *comenceay*. — 303 Pepys *nul ne feust*. — 305 *a*, évidemment superflu, manque dans Pepys.

Ke out .vij. corns e dis oez,
 Ke sunt .vij. espiris de Dampneus
 Ke sunt enveicz en tuz luus.

Fol. 9 [Ap. v, 7-10]

- 316 E veint li aignel e del destre prist (223)
 Le liver de celui ke en la trone sist;
 E cum le liver vot overer,
 Les bestes e les veuz vi cheier
 320 Devant li angnel, les queus avaient
 Harpes, violes pleines de odorement.
 Une novele chançon diseient :
 Seniur, tu es digne le liver prendre
 324 E overir les seeth seus a entendre,
 Ke tu es tuez pur nus reindre
 E tun sanke, ke de chescun
 Pople, langage e nacion,
 328 E a Deu regne feistes nus
 E prestres sur terre regneroms. (236)

Fol. 9^{vo} [Ap. v, 11-14]

- Puis vi e oy des angels lur voiz (237)
 Entour la trone des bestes e de veuz,
 332 E fu le nombre ensemment mil milers,
 Disant : Digne est li angels,
 En grosse voice, tués a aver
 Vertu, divinité e saver,
 336 Force, glorie e vigour,
 Joie, beneçon e honor.
 E jeo [oy] tutte creature,
 En cel e desuz e desure,
 340 E ke en mer sount ou en aukun lui,
 Disanz a l'angel e a celui

313 *dis*, Pepys .vij. : c'est la bonne leçon. — 315 « missi in omnem terram » ; ce vers, qui manque dans β γ, est donc justifié par le texte latin. Suit dans le ms. un court commentaire latin : « Septem cornua notantur angni (*sic*) istius posita super .vij. populos... » — 320-3 Les rimes sont meilleures dans β γ, mais la traduction est moins exacte. — 326 *E*, sic, de même Pepys ; lire *En*, comme dans le ms. de M. Mac Lean (voir p. 199), « et redemisti nos in sanguine tuo » (v, 9). — 332 *ensemment* n'est pas dans Pepys. — 334 Pepys *Que en gros voiz tuez est a aver*. — 338 [oy] est rétabli d'après Pepys. — 339 Pepys *En ciel desouz tere et desore*.

Qe secit en sa trone de vie :
 Beneçoun, honur e glorie,
 344 Poer saunz fin ensement.
 Les quatre bestes [amen] diseient,
 E les .xxiiij. veuz en lur face cheierent,
 Les (*sic*) saunz fin vivant aorrerent.

Fol. 10 v° [Ap. VI, 1-2]

348 E jo vy ke li angnel ad overt (255)
 Un des .vij. seaus, e oy apert
 Un de bestes ke disoit a moy,
 Cum voiz de toneir : Ven e voy.
 352 E jeo vi un chival ke blank esteit,
 E ke sur lui sist un arke tenoit,
 E une coroune li est doné;
 Cum venkant a ventre s'en est alé. (262)

Voici les derniers vers du ms. 2. D. XIII :

Fol. 51 v° [Ap. XXII, 15 et suiv.]

Jo Jesu envoyay a temoigner
 Mon angel a vos¹ eglises certefier :
 Jo su gendre de David e jo su racine,
 Esteile resplendissante en la matine².
 E li espouse e response (*sic*) diunt : Venez
 E qui out vingne³ e qui soif en avez,
 Le ewe de vye a gré receyvez.
 Jo conjur a chescun que est vivant,
 Les moz⁴ de ceste livere oyant,
 Que, si nul i met a cest escrit plus,
 Les plaies avant escrites sur ly mecte Deus;
 E si nul amenuise⁵ des moz de la prophetie
 Tolle Deus sa part de livere de vie

342 Pepys *Que siet*. — 345 [*amen*] rétabli d'après Pepys. — 347 Pepys *Le v. s. f. a*. Après ce vers il manque dans le ms. Pepys un feuillet, qui contenait les vers 348 à 363.

1 Nuneaton *a vos en*; ce qui est la bonne leçon : « *testificari vobis hæc in ecclesiis* ». — 2 Pepys et Nun. *e la matutine*. — 3 Pepys *viengnent*, Nun. *vienge*. — Nun. *ajoute de la prophetie*. Pour ce vers et le précédent il y a dans Pepys : *Jeo conjur trestouz oyanz a delivre | Le prophecie des moz de cest livre*. La leçon de Nun. est celle qui se rapproche le plus du texte : « *Contestor enim omni audienti verba prophetiæ libri hujus*. » — 5 Nun. *ajoute nuiz*.

E de la seint citee e de ceo que escrit sunt
 En icel livere; celui te ¹ ad dit
 Que porte tmoingne de ceo voir.
 Jo vinc tost; Amen; ven, Jesu Sire;
 La grace de Jesu Crist nostre seigneur
 Soit ove nus, amen, a touz jours ².

On a vu plus haut (p. 181) que le ms. de Nuneaton était misérablement mutilé. Les feuillets qui contenaient le commencement de l'Apocalypse ont été arrachés. Actuellement le texte commence ainsi (cf. ci-dessus, p. 197) :

Fol. 66 E vint li aignel e destre prist
 Le livre de celui ki en la throne sist,
 E cum le livre voleit overir
 Les bestes e les veuz vi chaïr
 Devant li aignel, les queus aveint
 Harpes, violes pleines de odorement.
 Une novele chançon diseint :
 Seignur, tu es digne le livre prendre
 E overir les set seaus a entendre,
 Ke tu es [tuez] pur nus reindre
 En tun sanc, ke de chacun
 Pueple, language e nacion,
 E a Deu regnes feistes nus
 E prestres sur tere regneruns ³.

Fol. 66 v^o E jo vi ke li aignel ad overt
 Un de set seaus, oï apert,
 Une de bestes ke disoit a moi,
 Cum voiz de thonere : Ven e voi.
 E jo vi un cheval ke blanc esteit,
 E ki sur lui sist un arc teneit,
 E une corone lui est doné,
 Cum vencans a veintre s'en est alé.

Je vais présentement donner les textes β et γ. Pour ce dernier, j'imprime la leçon du ms. de Toulouse, dont je comble les lacunes à l'aide du ms. Add. 18633. J'ai du reste collationné attentivement ce ms. avec celui de Toulouse. Quant au ms. de Corpus, ayant constaté qu'il était, sauf d'insignifiantes

1 *te*, mauvaise leçon qui se trouve aussi dans Pepys; Nun. *cco.* — 2 Pepys *Od nous soit a tot jour. Amen.* — 3 Les versets 11-14 du ch. v manquent.

variantes, identique aux deux autres, je me suis dispensé de le collationner, ce que je n'aurais pu faire sans une grande perte de temps, en raison des conditions mises par l'archevêque Parker à la communication de ses manuscrits. Je transcris, pour chaque paragraphe, les premiers mots du commentaire.

TEXTE β

(MS. DE COPENHAGUE)

Miniature (p. 1)

Oiez la visiun ke Jesu Crist
 A ses serjans mustrer fist,
 Qui covendreit estre tost fait.
 Par sun angle signifieit
 A Johan qui de Jesu Crist
 Porta testimoine de ceo k'il vit.
 Beneit seït ki la visiun lit
 E oiet les moz de cest escrit
 E k'en els sunt regardera,
 Kar le tens se aprocera.

Miniature (p. 2)

Jehan a seth eglises
 Que sunt en Asye asises,
 Grace e pais a vus enveit
 Cil ki est, ert e esteit,
 E de seth espiritiz par devant
 La throne Deu sunt en estant,
 E de Jesu Crist testimoine leal,
 Primes engendré e prince real
 Ke nus ama e nus lava
 E de sun cher sanc nus rechata,

TEXTE γ

(MSS. DE TOULOUSE ET DE LONDRES)

Miniature (f. 1)

[1, 1-3]

La vision ke Jhesu Crist
 A soun serf mostrer fit,
 Ke tost covendra estre fait.
 4 Par soun angel signifiet
 A Johan ke de Jhesu Crist
 Porta testimoine de ceo qu'il vit.
 Benoit soit que la vision lit
 8 E unt les moz de ceste escrit
 E k'en els sont retendra,
 Kar le tens se aprocera.
 Ceste livre entre les autres livres...

Miniature (v^o)

[1, 3-6]

Johan a seth eglises
 12 Qe sunt en Asie asises,
 Grace e pes a vus envoit
 Ki est e ert e avant estoit,
 E de seth espiriz que par devant
 16 La throne Dieu sunt en estant,
 E de Jhesu Crist li tesmoine leal,
 Primus engendré e prince real,
 Ke nus ama e nus lava
 20 E de soen sanc rechata,
 Ke nus fit od li regner,
 Prestres estre soen pur server ;

Dans les notes qui suivent C. désigne le ms. Copenhague. 1. le ms. de Londres Addit. 18633. R. le ms. Royal 2. D. XIII, T. le ms. de Toulouse. Le texte de la colonne de droite est celui de T., tout ce qui est près de L. est indiqué en note.

2. C. a la bonne leçon : « servis suis ». — 3. La leçon de C. est aussi celle d'z. — 8 *unt* dans L. comme dans T. ; mais *oient* dans Corpus. — 9-10 Les verbes sont au futur, tandis qu'z, comme le latin, a le présent. — 15 *que*, omis dans C., est nécessaire. — 21-2. Vers omis dans C.

A lui glorie e cumandement
De secle en secle verraïment.

A li glorie e comandement
24 De siecle en siecle sanz finement.

Miniature (p. 3)*Miniature* (f. 2)

[1, 7-12]

Veez : il vent od les nuues ;
Tutes ses plaies serrunt vewes,
E les lignages ke en terre sunt
Tuz sur lui se pleïnderunt ;
Amen, si serra, tuz dirrunt.
Jeo sui Alpha et O, comencement,
Ceo dit Deu omnipotent,
Qui sui e serraï sanz finement.
Je Johan sui vostre frere,
En vos tribulatiuns partenere,
En regne e patience de Jesu Crist,
Fui enveé en esprit
En un yle Pathmos apelé,
A testimonier ke Deu ad parlé.
Un jour del dimaigne jeo oï
Une busine ke dit ad mei :
Ke vus veez en livre escrívez
E ad seth eglises le enveez,
A Ephesum, Smirnia e Pergame,
A Tyatre, Sardis e Philadelphie,
E a setime eglise Loaditie.
Pus a la voiz me sui returné.

[Veiez : il vendra o les niues ;
Totes ses plaies serunt veües,]
E les gens ke en tere sount
28 Tuz sur li se pleïnterunt ;
[Amen trestous clamerunt.
Jeo sui Alpha et O, comencement
E la fin, ceo dit li omnipotent
32 Ke su e serraï sanz finement.
Jeo su Johan vostre frere,
En vos tribulacions pertinere,
En la pacience de Jesu Crist,
36 Fu enveé en esprit
En Pathmos une yle apelé,
A tesmonier que Deu ad parlé.
Un dimeyne jeo tresoy
40 Une busyne que dit a moy :
Ke tu veiez ore escrívez
E a seth eglises le enveiez,
A Ephesim, Smirmam, a Pergamie,
44 Tyatre e Sarde e Philadelphie,
Le setime esglise Laodicie.

Par seint Johan sunt signefié li bon
prelat...

Miniature (p. 4)*Miniature* (v^o)

[I, 12-20]

Pus me returnai, e jeo vi
Seth chandeleres d'or, e e miliu
Un le fiz Deu ressemblant,
Vestu de une vesture a piez tei-
gnant ;

Puis me returnai, e jeo vi
48 Seth chandelers d'or, en milu
Le fiz Deu homme ressemblant,
Vestu d'une vesture a piez teignant ;

24 C. est d'accord avec α . — 25-36 Ces vers sont empruntés à L., sauf les vers 27-8, les seuls qui subsistent sur le feuillet 2 de T. — 25 *Vent*, C., vaut mieux que *vendra* : « venit ». — 28 *pleïnterunt* dans L. comme dans T.; le ms. de Corpus porte *se surplirunt*. — 35 *regne*, C., est nécessaire : « in tribulatione et regno ». — 41 C. est d'accord avec le latin (« scribe in libro ») et avec α . — 46 Ce vers, qui ne rime pas, est nécessaire; voir le latin et α . Il manque aussi dans le ms. de Corpus.

A sa mameles d'or fu ceint ;
 Ses chefuz blancs esteint,
 Ses oilz feu ressemblerent,
 Ses piez apparurent
 A latun ki art en furnoise,
 Sa voiz cum de ewes la noise.

En sa destre tint seth estoilles ;

De sa buche issi a merveilles
 Une espée ambepart trenchant ;
 Sa face cum solail fu lusant.
 Ci tost cum jeo le vi
 A ses piez cum mort chaï ;
 Sur mei mist sa destre main :
 N'eez poür de mei, Johan ;
 Jeo sui premer e lui dreins,
 Jeo fui mort e vif aiens ;
 Veez : de secle en secle sui vivant ;
 La clef de enfern sui tenant.
 Ore escrif la visiun.
 Ceo est la exposiciun :
 Le sacrement de seth estoilles
 Sunt les angles de seth eglises ;
 Seth chandelers ke d'or sunt
 Set eglises signifiunt.

Miniature (p. 5)

A li eveske de Ephesi escriz :
 Ceo dit ke tint un e sis
 Estoilles en sa main destre,

A sa mamele d'or fu ceint ;
 52 Ces chevus blank cum neif estoient,
 Ces oeuz cum fu aparerent,
 Ces piez a latoun ressemblerent
 Cum feu ke art en fornoise,
 56 Sa voiz cum de mouz ewes la
 noise.]

En sa destre tient seth esteiles ;
 (f. 3)

De sa bouche issi a merveiles
 Une espée ambepart trenchant ;
 60 Sa face com solail fu lusant.
 Si tost com jeo le vi
 A ces piez com mort chaï ;
 Sour moy mist sa dextre main :
 64 Ne eez poür de moy, Johan ;
 Jeo su li primers e li derrains,
 Jeo fu mort e vif einz ;
 De siegle en siegle su vivant ;
 68 Le clef d'enfern su tenant.
 Ore escrivez la vision.
 Ceo est la exposicion :
 Le sacremen de seth esteiles
 72 Sunt les angles de seth eglises ;
 Seth chandelers que d'or sunt
 Seth eglises signefiont.

Par .vij. chandelers que seint Johan
 vit est signefie seint Eglise...

Miniature (v^o)

[II, 1-7]

A l'angel de Ephesi ore escriz :
 76 Ceo dit qe tint seth e sis
 Esteiles en sa main destre,

52 *cum neif* est nécessaire : « tanquam nix » : cf. α . — 54 C. est plus près d' α que T. L. (qui sont d'accord avec Corpus). — 57 *tint*, C., vaut mieux que *tient*, qui est aussi la leçon de Corpus. — 67 *Veez*, C., est justifié : « ecce » ; cf. α . — 75 Ici et plus loin (vv. 99, 109, etc.) « angelo » est rendu dans C., comme dans α , par *eveske*. C'est aussi la traduction adoptée dans le commentaire : « Ceo qe nostre Seigneur comanda qu'il escriit (*sic*) a l'evesque de l'eglise de Ephesi... » — 76 *seth* est une faute commune à L. et à T. Le ms. original portait *un*, qui a été lu *vij*.

E va vestu cum prestre	E va vestu com un prestre
Entre les seth chandelabres	Entre les .vij. chandelers
Ki de or sunt lusables.	80 Ke de or sunt mult cleres.
Ore out ki ad orailles	Ore out qi ad orailles
Ke l'espirit dit as esglises :	Qe l'esprit dit as eglises :
Cil ki veint ne faudra mie	Cil qe veinc ne faudra mie
K'il ne mangüe de l'arbre de vie	84 Qe manguisse de [l']arbre de vie
Ki est planté en paradis	Qe est planté en paraïs
Dunt lui seignur est Deu vifs.	Dunt li seignurs est Dieu vifs.
	Ceo que Nostre Seigneur comanda...

Miniature (p. 6)

A l'eveske de Smirnie escrifey :
 Ceo dist li premiers e li dreners
 Ki fu mort e ore est vifs,
 Ceo est Jesu de Deu le fiz :
 Soez leal deske la mort ;
 Jeo te dorrai itel confort
 Ke tu averas coroune de vie ;
 Ele de vus ne partera mie.
 Ore out ki ad orailles
 Ke l'espirit dit a les eglises :
 Qui en veintre serra fort
 N'eert blemé de secund mort.

Miniature (p. 7)

A l'eveske de Pargame escrif tu :
 Ce dist ki tent l'espée agu :
 Fa penance, ou a tei vendrai
 E de ma espée od tei cumbaterai.
 Ore oye k'ad orailles
 Ke l'espirit dist as eglises :
 A venkant durrai manne mulie
 E une pere blanche lusee,

Miniature (f. 4)

[II, 8-11]

Le angel de Smirne metent escrit :
 88 Li primer e li derain ceo ad dit
 Qi mort estoit e ore vit,
 Ceo fu nostre sire Jhesu Crist :
 Seez leal jesques la mort ;
 92 Jeo te dorrai tel confort
 Qe tu avras corone de vie
 Ele de toi ne partira mie
 96
 E qi a veincre (*sic*) serra fort
 Blamés n'iert de secunde mort.

Par le assaut de gens est signefié le
 assaut de averice.....

Miniature (v^o)

[II, 12-17]

A l'angel de Pergame escriz tu :
 100 Ceo dit qi tint l'espée agu :
 Fai penance, ou a toi vendrai
 E de ma espée ou toi combaterai.
 Ore out qi ad orailles
 104 Qe l'espiriz dit as eglises :
 A veincans dorrai manne mucé
 E une pere qe ert mult luscé,

80 Après ce vers, C. et γ omettent 14 vers; cf. α . — 81 L. *oit*. — 84 L. *del*, T. *de*. — 87 *metent* pour *met en*; cf. α . — 90 Manque dans α (voir, p. 190, la note des vers 102-4). Ici C. γ omettent dix vers; cf. α . — 95-6 Ces deux vers manquent aussi dans Corpus. — 100 Ici seize vers sont omis (α 125-40). — 105 *mucé* rend bien « absconditum », mais *mulie*?

E en la pere un nun escrit ;
Nul ne le seet for cil ke la prist

Miniature (p. 8)

A le eveske de Tyatre escriz :
Ceo dist ki est de Deu le fiz,
Ki ad les oils cum fu flambanz
E les piez a latun semblans : 112
Icist ke ces temptatiuns veinera
E mes overes tutdis fra,
Poer sur gens avera
E en verge de fer les gouvernera 116
E cum vessel del poter les brusera,
Si cum de mun pere pris avei ;
La estoille matutinele lui durrai.
Ki ad orailles ore oyt 120
Ke l'espirit as eglises dit.

Miniature (p. 9)

A li eveske de Sardis ore escris :
(v^o)
Ceo dist, k'ad les seth espiriz,
Qui tient estoilles un e sis : 124
Ki les dras ne hunt sulliz,
Od mei en blancs dras irrunt,
Kar jeo les truf ke dignes sunt.
Kui ses temptaciuns hunt venkuz 128
En blancs dras serrunt vestuz ;
Sun nun de livre de vie ne ouste-
rai,
Mès devant mun pere lui rejerrai
E devant les angles lui cunustrai. 132

En la pere un non escrit ;
108 Nul ne seit lire for qi la prist.

Ici sunt signefié tres maneres de peché
que regne en plusurs...

Miniature (f. 5)

[II, 18, 26-29]

A Tyatre ore escrivez tu :
Ceo vus ad dit le fiz Dieu :
Qui ses temptacions veintera
E deques sa fin mes overes fra,
Posté sur genz avra
E de verge de feer les gouvernera 116
E com vessel de pot les debrusera,
Si com de mon pere pris avoy ;
Le estele de matine li doray.
120 Qi ad orailles ore ouyt
Qe l'espirit nos disoit.
A le evesqe de l'eglise de Tyatre escri-
vez...

Miniature (v^o)

[III, I, 4-6]

A l'angel de Sardis ore escriz : (f. 6)
Ceo dit qi ad .vij. espiriz,
124 Ensement .vij. esteiles
Qe cleres furent e merveiles :
128 Qi ses temptacions averunt vencuz
Des blanz dras serrunt vestuz ;
Lor nons del livre de vie ne oste-
rai,
Mès devant mun pierre les regerrai
E devant les angles autresi fray.
Par ceus qi ont le non de bone vie e
sunt mors sunt signefié li ypocritz...

111-2 Les deux vers omis dans γ se trouvent dans α comme dans C. —
113-21 Ces vers sont la traduction des versets 26-9. Ils manquent dans α . Mais
d'autre part β et γ omettent ici la traduction des versets 19-22 ; cf. α 153-
166. — 122-32 Ces vers prennent place, dans C., entre les vers 146 et 147.
— 124 Manquent ici douze vers (α 170-181). — 128-9 Le pluriel ne s'accorde
pas avec le latin « Qui vicerit... vestiatur ». Les verbes sont au sing. dans α ,

Miniature (p. 10)

[III, 7, 12, 13]

A li angle de Philadelphie escrifez :
 Ceo dit li seint e lui verrez
 Ki la clef David en sa main out,
 La quele ufre e nul ne clout.
 Ki veint jeo lui frai piler
 Eu temple Deu devant mun per,
 Ke hors ne irra desornavant.
 Sur lui escriferai le nun vivant
 E le nun de la cité bele,
 Ce est Jerusalem la novele
 Ke descendi de ciel verrai,
 E sur lui mun nun escriferai.
 Ore oyt k'ad orailles
 Ke l'espirit dist as eglises.

Miniature

A Philadelphi escrivez : (v^o)
 Ceo dit li seint e li verrez
 Qe la clef David en sa main tenoit,
 136 Lequel overi e nul ne clout.
 Qi veint jeo li fra piler
 Ou temple Dieu devant mon piere,
 Qi la serra desoreneavant.
 140 Sur li escriverai mon non vivant
 E la noun de la cité bele,
 C'est Jerusalem la novele.

Ceo qe Nostre Sire promet les us
 overs...

Miniature (p. 11)

[III, 14, 19-22]

A l'eveske de Loaditie escrivez ;
 Ceo dist Amen, leal e verrez,
 De tute creature comencement
 E de tute[s] choses terminement :
 Fetes penance e l'amez.
 Jeo estois a l'hus e bat asez.
 Ki ma voiz entent e ad oy,
 Ufre la porte : jeo vein a luy ;
 Ki venku ad jeo lui durrai ;
 Grant franchise avera de mei ;
 En ma throne ert seant,
 Od mei e mun pere desornavant.

A Laodicie escrivez : (fol. 7)
 148 Ceo dit Amen, li loil verrez,
 De tote creature comencement,
 De tote creature finement :
 Fai penance e l'ames.
 152 A l'us estois e bate ades.
 Qi ma voiz entent e ad oy
 Buche la porte : jeo vinc a lui :
 Ou lui voil soper e il o moy.
 156 Qi vencu ad jeo li dorray
 Qu'en ma throne ert seant
 Od moy e od mun piere desorena-
 vant.

136 Manquent seize vers (α 196-211). — 150 Ce vers est ajouté pour la rime : il ne correspond à rien dans le latin. Manquent ensuite quinze vers (α 223-237). — 151 T. *panance*. « Æmulare ergo et pœnitentiam age » (III, 19) ; *l'ames* reste obscur. — 154 *Buche*, T. L., corr. *bute*. C. a passé le vers qui correspond à « et cœnabo cum illo et ipse mecum » (III, 20). — 156 Le vers *Grant franchise...*, C., est de pur remplissage.

Ki ad orailles soit escutant
Que l'espirit est disant.

160

Par celui qi est freidez sunt signifié...

Miniature (p. 12)

Tantost fu en esprit pris
U ciel u un sege fu mis,
E sur la sege fu un seant,
E cil ke sist fuit ressemblant
Al regard de la perine
De une jaspe e de sardine.
Li arc de ciel environoit
Le se, ke amiraude sembleit.
Vinte quatre seges entur mises,
Itanz de vels sur els asises,
De blancs dras afublez,
De or lur chefz corunez.
Foudres e voiz del throne istrent,
E seth lampes devant mistrent,
Ceo sunt les seth espiriz
Ardant devant Deu e sun fiz.

Devant le se fu cum mer verine
Semblant a pere cristalline,
E quatre bestes le se environant,
Pleins des oilz derere devant :
La premiere leon sembleit,
La secunde cum vel esteit,
La terce face cum home,
La quarte cum egle ke voleit ;
E des bestes chascun de els
Hurent sis eles pleines des oilz,
Dedens e deors environez.
Jour ne nuit sunt reposez
Dire : Deu seint, seint, seint, tut
pussant,
Ki est e ert e fu avant.

[IV, 2-8]

Aprè[s] ceo en esprit fu pris (v^o)
E en ciel un sege fu mis,
E sur le see fu un seant
164 Qi bien estoit ressemblant
A regard de une perine
De jaspe e de sardine ;
E le arc de ciel l'environoit
168 Qe amiraude ressembloit,
Pus sunt .xxiiij. seges mis
E tanz de veuz de sur eus assis,
De blancs estoles affublez,
172 D'or lur testes coronés.
Voiz e foudres pus tonerent.
E .vij. lampes devant arderent
Qui sunt les .vij. espiritz
176 Ardanz devant Dieu e son fiz.

Ceo qe seint Johan vit les us overz de ciel...

160 Ici β et γ omettent la traduction du premier verset du ch. IV (x 247-252). — 173 Le texte (IV, 5) est mieux rendu dans C. — 177-190 La traduction des versets 6 à 8 a été omise dans γ, quoique le texte latin et le commentaire correspondant s'y trouvent.

Miniature (p. 13)

[IV, 9-11]
 E cum le bestes Deu aorent,
 Glorie e benecion ad lui donerent 192
 A cil ke en la throne se assist.
 Chascun de vels a genuls se mist,
 E ki sanz fin vit aorent,
 Lur corunes devant lui jetterent; 196
 Trestuz ad lui firent memorie,
 Honur, benecion, vertu e glorie :
 Tu es digne recevoir vertu
 Kar tutes choses crias tu; 200
 Par ta volunté sunt criez
 Qui de bestes e vels es aorez.

Miniature (f. 8 v^o)

E com les .iiij. bestes Dieu aore-
 [re]nt
 Gloire e benediction a li donerent
 A cil qi en throne se assist.
 Checun de veuz a genil se mist,
 E qi sanz fin vist touz aorent,
 Lur coronas a lui jetterent; 196
 Devant lui firent memorie
 Qui fu digne recei[v]re glorie,
 Honour, beneson e vertu,
 200 [Car totes choses formas tu;]
 Par ta volunté sunt creez
 Qi des bestes e veels es aorez.
 Ceo qe les .xxiiij. maiors che erent de-
 vant la throne...

Miniature (p. 14)

[V, 1-5]
 E jeo vi el destre de cil ke sist
 Un livre dedens e defors escrit
 Ke de seth ceals enclos esteit;
 Pus oy un angle en prechant
 E en grosse voiz fu criant :
 Qui est digne le livre overir
 E les seth ceals a delier ?
 E jeo cumençai a plurer
 Kar nul fu digne le livre overir,
 Neis ne livre regarder ;
 E un de vels dist : Ne plurez pas ;
 Le leon k'est de lignée Judas
 E del rei David le livre overa
 E les seth ceals il deliera.

Miniature (f. 9)

E jeo vi qe un en la trone sist,
 204 Un livre tient enz et hors escrit
 Qi de vij seaus enclos estoit ;
 Pus oy un angel qi prechoit
 208 E en grosse voiz le oy crier :
 Qi est digne le livere overir
 Ou les .vij. seaus a delier ?
 E jeo commençai a plourer
 Kar nul fu digne le livere overir,
 212 Ne ensemment le livere regarder ;
 E un des veus dit : Ne plore[z] pas ;
 Veez le leon de ligné Judas
 E del roi David le livere overir
 216 E les .vij. saus soudre e delier.
 Par la destre au Segnur (vⁿ) est signe-
 fié li fiz Deus...

191 La mauvaise leçon *aorent* au lieu d'*aorerent* est commune à T. L. —
 194 *genil*, sic dans T. L. — 198 *receire* dans L. comme dans T. — 200 Ce
 vers, omis dans T., est ici rétabli d'après L. — 211 L. ici et ailleurs, *overer*,
 213 T. *plore*, L. *plorez*. — 213 L. *de la ligne*.

Miniature (p. 15)

E jeo vi tut a decertes,
 Enmi la throne e les quatre bestes,
 E entre les vint e quatre vels,
 Un aignel estant cum tuez
 K'out seth corns e seth oilz,
 Ke sunt les espiriz Dampne Deus.
 E li aignel le livere prist
 De celui ki en la throne sist;

[v, 6, 7]

E jeo vi pus après (f. 10)
 En milui la throne e les bestes,
 Entre les .xxiiij. veuz,
 220 Un aignel estut com tuez
 Qi out .vij. cornes e .vij. oeuz
 Qi sont les espiriz Dampne Deus.
 E li aignel le livre prist
 224 De cil qi en la throne sist;

Ceo qe li aigneus prent le livre de la
 dextre au Seignur...

Miniature

[v, 8-10]

E cum le livere volt overir,
 Les bestes e les vels vi chaïr
 Devant li aignel, e entour
 Harpes e phioles pleines de odor.
 Un chançon novel lur oï dire :
 Tu es digne le livere lire
 E overir les seth ceals a entendre,
 Ki tu es tuez pur nus reindre
 En tun sanc, e ki chascun
 Puple, langage e tribun
 Pur reigner od Deu.....,
 Prestres estre pur servir vus.

E cum le livre [overi], (v^o)
 Les bestes e les veuz chaïr vi
 Devant li aignel, e entour
 228 Harpes e phioles pleins de odor.
 Une novele chanson lur oy dir :
 Sire, tu es digne le livre lire
 E les seaus overir pur nos aprendre,
 232 Qe tu es tuez pur nus reindre
 Par tun sanc reins checun homme,
 Poeple, langage e tribune
 Dussent ovec vus regner,
 236 Tun pierre servir e vus amer.

Le overir del livre signifie la venue
 Jhesu Crist...

Miniature (p. 16)

Pus oy les angles disanz
 La throne e les bestes avironanz,
 Mil milers le nombre de els
 Ke distrent : Digne est li aignels

[v, 11-11]

[E jeo oy les angles trestous crianz
 La throne e les bestes environanz,
 Mil milers fu la nombre eles
 240 Qi distrent : Digne est li aignels

225 L. *overi*, T. *vi*. — 235 Dans C. le dernier mot est effacé et ne peut se lire; la phrase est du reste obscure; cependant le v. 236 est plus près du latin dans C. que dans T. L. — 237-268 Dans T. le onzième feuillet de l'ancienne pagination manque; c'est celui qui faisait corps avec le feuillet 2, qui, on l'a vu, est mutilé. Je donne le texte d'après L. — 239 Corpus *la nombre els*.

Ki tuez est pur nus aver
 Vertu, divinité e saver,
 Force, glorie e vigur,
 Joie, benecion e honur.
 E jeo oy tute creature
 En ciel, en terre, desuz e desure
 E ki en mer sunt ou aukun lui,
 Disant a li aignel e ad celui,
 Ke set en la throne k'est de vie :
 Benecion, honur e grant glorie,
 Puissance sanz fin ensement.
 Les quatre bestes amen diseint ;
 Sur lur faces les vels chaïrent,
 Li vivant sanz fin aorerent.

Ki tuez est pur avoir
 Vertu, divinité e savoir,
 Force, gloire e vigour,
 244 Joye, benison e honour.
 E jeo oy tote creature
 En ciel, en tere, desuz e desure,
 Qi en mer sunt o en nul lui,
 248 Disant a li aignel e a celui
 Ke en la throne set de vie :
 Benison, honur e grant glorie,
 Puisance sanz fin ensement.
 252 Les quatre bestes amen diseient ;
 En lour faces les veuz chaïrent,
 Le vivant sanz fin tous aorerent.

La voiz de mondes (*sic*) milers des angles signifie la joye que les angles...

Miniature (p. 17)

E jeo vi ke l'aïgnel overi
 Un de seth ceals ; après oy
 Un de quatre bestes ke dist a mei,
 Cum toneire : Ven e vei.
 Un grant cheval ke blanc esteit,
 E ke sur li sist un arc teneit ;
 Une corone lui est doné ;
 Cum venkant a veintre est alé.

[VI, 1, 2]

E jeo vi que le aïgnel overi
 256 Un de .vij. seaus, e joe oy
 Une beste que dit a moy,
 Com tonere : Ven e voy.
 Un chival que blanc estoit,
 260 E qi sur li sist un arc tenoit ;
 Une coroune li est doné ;
 Cum vencant a ventre est alé.

Par le chival blanc est signefie sent Eglise...

Miniature (p. 18)

E li aïgnel le secund ceal overi,
 La secunde beste dist ad mei :
 Ven e vei. Un cheval rus,
 E lui est doné ke set desus,
 La pez de la terre pur hoster,
 E de sa espée la gent tuer.

[VI, 3, 4]

E quant le secunde seal overoit,
 264 La secunde beste moi disoit :
 Ven e voy. Chival rus,
 A lui est doné que set desus,
 La pes de la tere pur ouster,
 268 E de sa espée la gent tuer.

Par le cheval rus...]

249 Ici comme plus haut, dans α v. 289 (p. 196), *de vie*, qui n'est pas dans le latin, n'a été introduit que pour fournir une rime apparente à *glorie*. — 259 *grant*, C., n'est pas justifié ; cf. α . — 266-8 Pepys *A lui est doné le poer* | *Partie de la terre a tuer*. | *Nul envers lui n'a duré* ; | *Un' espée lui est donée*. « Ut sumeret pacem de terra » est certainement mieux rendu dans $\beta\gamma$, et le v. *Nul envers lui*... est de pur remplissage.

Miniature (p. 19)

E li ters ceal li aignel overi,
 E la terce beste dist a mei :
 Un cheval noir venez ver.
 E ki sur lui sist vi aver
 Une balance, e pus oï
 Cum une voiz, e en mi lui
 Les quatre bestes ke diseint :
 Deus livrez a dener de furment
 E treis de orge erent a dener ;
 Vin ne oille ne devez blemer.

Miniature (p. 20)

E quant li quart ceal ad overi,
 La quarte beste dist : Ven e vei.
 Un cheval padle, e ki sur lui sist
 Sun nun est Mort, e Enfern li suit.
 A lui est doné un grant poer
 La quarte partie de terre tuer
 De mort, de espée e de famine,
 E ensemment tuer la beste terrine.

Miniature (p. 21)

E li quint ceal li aignel overi,
 Desuz l'auter Deu, jeo dunc vi
 Les almes a tuez ke crieint,

Miniature (f. 11)

[VI, 5, 6]

E cum le tierce seau overt estoit,
 Jeo oy la tierce beste qi disoit :
 Un chival neir venez veer.
 272 E qi sur sist vi avoir
 Un balance, e puis oy
 Com une voiz en mi luy
 Les quatre bestes qi disoient :
 276 Deus liveres a dener de forment
 E treis liveres d'orge a dener ;
 Vin e oyle ne voil blescer.

Par le chival neir sunt signefiez les
 heritikes...

Miniature (v^o)

[VI, 7, 8]

E quant li quarte seau ad overi,
 (f. 11 v^o)
 280 La quarte beste me di : Ven e vi
 Un chival padle, e qi sur li sist
 Son noun fu Mort, e Enfern li suit.
 Après li est doné un grant pouer
 284 La quarte partie de terre tuer
 De espeie e de mort e de famine,
 E ensemment tuer la beste terrine.

Par le chival padle est signefié li ypo-
 crite, e li deable qi en eus regne...

Miniature (fol. 12)

[VI, 9-11]

Com la quinte seau il overi,
 288 Desuz l'auter Dieu après vi
 Les almes de tuez qi crierent

269-71 R. et Pepys sont assez différents. On obtiendrait probablement la leçon originale en combinant les deux premiers vers de R. avec le troisième de Pepys.

Roy. 2. D. XIII.

E cum le terce seal aovereit,
 Oy la terce beste ke me diseit :
 Un chival neir ore ven e voy.

Pepys.

Et cum li tierz seals ad overt,
 Oy la tierce beste qe dist apert :
 Ore vient ver un cheval neyr.

278 « et oleum ne læseris » est mieux rendu dans C. ; R. *V. ne o. ne voil damagez.*

En grosse voiz tuz clameint :	E en grose voiz qi disoient :
Desqe quant, Deu verrai e seint,	Desqe quant, Dieu verai e seint,
Nus ne vengez de cels ke meint	292 Ne nos vengez celz qi meinent
En terre ? E jeo vi a tuz doner	En tere ? E jeo vi a touz doner
Blanches estoles pur affubler ;	Blanks estoles e puis affubler ;
E lur est dit ke se reposent	E lur est dit qe se teisent
Un poi de tens, deske els voient	296 Un poi de tens, desqe il veinent
Parempliz lur freres e ces serjans	Tretouz lur freres paremplis
Ke sunt a tuer cum els sunt avans.	Qj a la mort serrunt mis.
	Par l'auter est signefié la char Jhesu Crist...

*Miniature (p. 22)**Miniature (v^o)*

[VI, 12-17]

E cum il overi le sime ceal,	E com il overi le sime seau,
La terre trembleit, e li solail	300 La terre trembloit, [e le] solau
Cum sac de ayre noir estoit ;	Com sac de hair neir estoit ;
La lune a saunc resembleit ;	La lune com sanc resembleit ;
Les estoilles de ciel chaïrent	Les esteilles de ciel chaierent
Sur la terre, cum figes firent	304 Sur la terre, cum figes firent
Kant meurs sunt en lur tens	Quant il mur en son tens
E sunt croulez de plusurs vens,	Ceste crudlé de plusors vens,
E li tens est returné	E li tens est retourné
Si cum un livre envelopé.	308 Com est un livre envelopé.
Muntaines e ylles trestuiz	Montaignes e yles sunt tretouz
Sunt remuez de lur luis ;	Remuez de touz lour leus ;
Reis de la terre e les princes,	Rois de tere e les princes
Fors e francs, serfs e riches,	312 Frank e forz, serfs e riches.
En fosses e peres se mussoient,	En peres e en fosses se muscent ;
E a muntaines tus crieint :	A monz e a peres touz crient :
Muntaines e peres, sur nus chaez,	Montaignes, peres, sur nus cheez,
Ke de sa face seiuns mussez	316 Ke de sa face soiomps muscez
De cil k'en la throne est seant	De cil qi est en la throne seant

296 *veinent*, faute pour *veient*. — 297-8 La bonne leçon est celle de C. qui du reste est aussi celle de R. (depuis le v. 295, avec les fausses rimes *reposent -voient*). Ensuite le ms. R. place, par erreur, les versets 1-4 du ch. VII, en texte et en traduction — 300 L. *e le*, T. a. — 305 La leçon de C. est plus claire, mais la traduction ajoute au texte. — 307-8 Le traducteur n'a pas compris « et *cælum recessit sicut liber involutus* » (VI, 14). L. a *E li ciel*, qui est meilleur que *tens*, mais doit être une correction due au copiste, car R. a aussi *E li tens*. — 313 L. *muscerent*. — 314 L. *crierunt*. — 316 L. *sumes m*.

E de l'ire de l'aiguel kar ele est grant. E de l'ire a l'aiguel qi est grant.
 Lur jour de ire est en venant.
 Ki purra dunc estre en estant? 320 E qi dounkes pouvre estre en estant?

(F. 13) La grant teremot signefie la grant persecucion de Antecrist...

Miniature (p. 23)

Pus vi quatre angles ki esturent
 Sur quatre pars de la terre, ki hurent
 Les quatre vens ke ventir ne pussent
 En mer n'en terre ou arbre crussent. 324

Miniature

[VII, 1]

Puis vi .iiiiij. angels en esteant (v^o)
 Sur les .iiiiij. pars de tere, tenant
 Les .iiiiij. venz qe soufflir ne pussent
 En mer ou en tere ou arbres crusent.

Miniature (p. 24)

E jeo vi un alire angle munter
 A la nissance de solail cler
 Ki out le signe Deu tut pussant,
 E en grosse voiz fu criant
 A quatre angles ki hurent poer
 Mer e terre pur grever,
 E dist : Terre e mer ne grevez
 Ne nuls arbres en terre plantez,
 Deske merché nus eiuns
 Les serfs Deu en lur fruns.
 E jeo oy le nombre de merchez
 Qui sunt de la terre achatez
 Cent e quarante quatre milers
 De duze fiz Jerusalem engendrez.
 De Juda, Gad e Neptalim.
 Aser, Manasse e Ruben,
 Symeon, Levi e Zabulon,
 Joseph, Achar e Benjamin.

[VII, 2-8]

E jeo vi un autre angel pus monter
 A la nesance de solau cler
 Qi out la signe de Dieu puissant;
 328 En grosse voiz estoit criant
 A quater angels qi un[t] poer
 Mer e tere pur grever,
 E dit : Tere ne mer ne grevez
 332 Ne nul arbre en tere plantez,
 Desqes merché nous avoms
 Les serfs Dieu en lor fronz.
 E jeo oy le nombre de merchers
 336 Cent e quarante quatre milers,
 De douce fiz Israel engendrez,
 De douce Juda .xij. mil merchez.
 340

Ceo que li angles tiennent les .iiiiij.
 venz signefie qe les deables...

318 T. intervertit ce vers et le v. 320. Cette interversion n'a lieu ni dans L. ni dans Corpus. Quant au v. 319, qui traduit « quoniam venit dies magnus iræ ipsorum », il manque dans Corpus aussi bien que dans T. L. — 321 L. omet *en*. — 321-2 *estant ...tenant*, T. L., est plus près du latin « stantes ...tenentes » que la leçon correspondante de C., mais toutefois *x* est d'accord avec C. — 323 L. *suffler*; *x* *sufflir*. — 329 L. *unt*, T. *un*. — 335 L. R. *merchez*. — 336 Le vers de C. ne correspond à rien dans le latin. — 338 L. *douze*. Dans C. *Jerusalem* est évidemment fautif. — 339 L. *Del lignée J.* C'est aussi la leçon de *x*.

Miniature (p. 25)

E jeo vi un multitude grant
 Ke nul numbrer poeit itant,
 De tuz langages e de tribuns,
 De tuz puples e de tuz hums.
 Devant li aignel tuz esturent
 Ki de blancs dras vestuz furent ;
 En lur mains palmes teneint
 E en grosse voiz trestuz crieint :
 Salu a nostre Deu de ciel
 Ki seth el trone e a luu aignel.

[VII, 9-10]

Après vi une multitude grant (f. 14)
 344 Ke nul numbrer pout atant,
 De toutes langages e de tribons,
 De touz poeples e de touz homs.
 Devant li aignel tuz esturent
 348 Ki de blancs dras vestu furent ;
 Palmes en lur main teneint ;
 En grosse voz tuz crierent :
 Salu a nostre Dieu de ciel
 352 Ki seet en la throne e a l'aignel.

Miniature (p. 26)

E li angeles ki entour la throne esturent,
 Les vels e le bestes e kanke furent,
 Sur lur faces Deu aoerent,
 Amen, amen trestuz clamerent,
 Benecion, clareté e saver ;
 Honour deit tutjurs aver,
 Force ensemment e vertu
 De secle en secle nostre Deu.

[VII, 9-12]

E tuz les angels qu'entour esturent,
 Bestes e veuz, quanqe furent,
 Sur lur faces touz chaierent,
 356 Tretouz a Dieu amen clamerent,
 Beneicion e clarité a savoir,
 Honour doit Dieu avoir,
 Force ensemment e vertu
 360 De siecle en siecle a nostre Dieu.
 La grant assemble que nul ne pout...

Miniature

Pus m'ad dist un de vels :
 Dunt sunt venuz, e qui sunt cels
 Qui de blancs dras sunt vestuz
 E devant Deu sunt jur e nuz ?
 E jeo lui respondi : Vus le savez.
 Pus me dist : Ore entendez ;
 De grant tribulatiuns venuz sunt ;
 Lur dras en sanc lavez hunt
 De l'aignel, e pur çoe, sanz finir,
 Devant Deu deivent servir.
 Ki seet en la throne ert sur els :
 Faim ne seif suffrunt mès ;

[VII, 13-17]

364

368

372

343-392 Ces vers manquent dans L. par suite de la perte d'un feuillet entre les feuillets 13 et 14. — 355 La bonne leçon est celle de T. — 358 La bonne leçon dans C. — 361-376 Ces vers, qui traduisent les versets 13-17, manquent dans T. et manquaient sans aucun doute dans L. Ils se trouvent, avec variantes, dans z (R. fol. 15).

Solail ne hadle sur els charra,
 Mès li aignel les guvernara,
 A funtaine de vie les amenera,
 Lermes de lur oilz tuz les sywera. 376

Miniature (p. 27)

[VIII, 1-4]

E cum li aignel overi le setime ceal,	E cum il overi le setime seal, (v°)
Cum de mi oure pais est eu ciel;	Cum de mi oure pes est en ciel;
E jeo vi seth angles ki esturent	E .vij. angeles qi esturent
Devant Deu ke seth tubes hurent:	380 Devant le aignel, .vij. tubes urent;
E un autre angle devant li auter (p. 28)	E un autre angel devant l'auter
Teneit d'or un encenser;	D'or tient un encenser;
A lui sunt donez plusurs d'encens,	A touz donez sunt plusours encenz,
Ke sunt les oreisuns de trestuz seins,	384 Qui sunt oreisuns de touz seinz,
Li auter de or pur ensenser,	L'autre Dieu pur encenser,
E jeo vi la fumée a Deu munter.	E la fume a Dieu vi monter.

Par le silence qe est feet au ciel...

Miniature

[VIII, 5, 6]

E li angle prist sun encenser,	E li angel prist l'encenser
E lui empli del fu ki ert de l'auter,	388 E empli del fu de l'auter, (f. 15)
En terre le jetta, e pus sunt fetes	En tere le mist, e après sunt fetes
Foudres, voiz e terremutes;	Voiz e foudres e teremutes;
E les seth angles ke busines hurent	E les angeles qi .vij. tubes urent
Pur soner lur tubes tut prest furent.	392 A soner lour tubes aparilés furent.

Ceo q'il empli l'encenser del fu de l'auter...

Miniature (p. 29)

[VIII, 7]

E li premer angle sa busine ad soné,	E li premiere angel sa busine ad soné,
Grisil e fu od sanc sunt medlé;	Gresil [e] fu sunt od sanc medlé;
E pus en la terre li angle jetteit,	Après en la tere le jetteit,
La terce partie de la terre ardeit;	396 E la tierce partie de terre ardoit;
Des arbres e de fein e de verdur	Des arbres e de fein e de verdour
La terce partie mis est en ardur.	La tierce partie mist en ardour.

Le businer al premierein angele...

*Miniature**Miniature* (p. 30)

[VIII, 8, 9]

E li secund angle sa busine soneit;	E li secunde angele la tube sonoit,
-------------------------------------	-------------------------------------

Miniature (v°)

376 « et absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum ». — 385 « super altare aureum quod est ante thronum Dei ». — 394 [e] rétabli d'après L.

Une grant muntaine cum fu ardeit; 400	E un montaigne com feu ardoit,
Après en la mer cel munt chaeit	E en après en la mer chaeit
E la secunde partie de la mer cum	Qe les teres e la mer sanc estoit;
sanc esteit;	
Morz furent des creatures la terce partie	Mort est de vivanz la tierce partie,
E ensement le ters de la navie. 404	E ensement les teres de toute navie
	Le businer al secunde angel...

Miniature (p. 31)

[VIII, 10, 11]

E li teirz angle sa busine soneit,
 E une grant estoille cum fu ardoit;
 De ciel chaï cum un brandun;
 La estoille amaritudine out a nun. 408
 Le terz des ewes e de funtaines cleres
 Par icelé devindrent tuz ameres,
 Par une les hummes perdirent lur vies.

Miniature (f. 16)

E li tierce angel sa busine son[o]it;
 Un grant estele com fu ardoit
 Ke de ciel chaï com un brandont
 Ke amaritude out a noun. 408
 Le ters des ewes e de fontaigns
 Par l'esteile sunt tote veines
 Qe mult tua plusurs homes.

Par les ewes sont signefiez les scrip-
 tures de le veu Testament...

Miniature (p. 32)

[VIII, 12]

E li quart angle sa busine soneit, 412
 E li terz del solail occurs esteit,
 E de la lune la terce partie,
 E ensement des estoilles ke ne lussent
 mie.

Issi en sunt de ombre feruz 416
 Ke ne luseint pas de jur ne de nuz.

Miniature

E li quarte angel sa busine sonoit, (v^o)
 E li solau oscurés estoit,
 E de la lune la tierce partie,
 E les esteiles que ne lussent mie.

Issi sunt de ombre touz feruz
 Qe ne lusseient de jour ne de nuit.

Ceo que la tierce partie de solail...

402 *les teres e*, T. L., est sûrement pour *la terce de*; voir le latin. — 403 L. *des v*. Dans C, la première leçon était *de creature*, ce qui est plus conforme au latin. — 404 T. a la même faute qu'au v. 402; L. *la terce de*. Voici le texte de R., où il manque évidemment quelques mots au troisième vers :

E li secunde angle sa busine soneit,
 E un grant munteine cum fu ardoit,
 En la mer est veie e la terce partie
 Pur tuer le terce que furent en vie.
 Ensement le terce que fu de navie.

407 L. *brindoun*. — 409-10 La leçon de C. est évidemment la meilleure, c'est aussi celle de R. Ce dernier ms. n'a pas le v. 411 qui est une mauvaise addition. — 413 L. *oscur*, R. *feruz*. — 417 L. *nuz*.

Miniature (p. 33)

E jeo oy e vi un egle volant
 Parmi le ciel, ke fu criant
 En grosse voiz : Allas ! allas !
 A habitans en terre, unkore allas !
 Pur les treis angles ke sunt a venir
 Ke hunt lur busines après sonir.

Miniature (p. 34)

E li quint angle sona sa busine, (p. 34) 124
 E une estoille tint la clef de abime ;
 E jeo le vi de ciel en terre chaïr,
 E le puz de abime le vi overir,
 E la fumee del puz vi munter
 Cum de une furneise ke fu sanz per.
 Li solail e li ayr sunt fet occurs
 De la fumée ke munta de puz ;
 De la fumée de puz s'en issirent 432
 Cum muches en terre ke poer hurent
 Si cum escorpiuns ke wut meffere ;
 E lur est cumandé ke feïn de terre
 Ne grevassent les arbres ke sunt ver- 436
 dans,
 For sulement les homes ke sunt vivans
 E le signe de Deu ne sunt portans,
 Ne cels ki le aignel ne sunt aorans ;
 E ci lur est dit ke ne seïnt tuez, 440
 Mès par cinc mois seent penez,
 E lur peine serra cil de escorpiun
 Kant il point le home de sun aguïlun,
 Icels jours homes la mort querrunt 444
 Mès la mort trover ne purrunt,

Miniature

[VIII, 13]

E jeo oy un egle qe voloït
 Parmi le ciel, qi disoit
 120 En grose voiz : Alas ! alas !
 A terre habitanz la tierce alas !
 Pur treis angeles que a venir sunt
 E qi lur busines a soner ount.
 Par le egle sunt signefiez...

Miniature (f. 17)

[IX, 1-6]

E li quint angel sona sa busine,
 E une esteille chaï en abime,
 Laqele une clef vi tener
 E le puz de abime vi overer,
 128 E la fume de le puz vi monter
 Si cum d'une fornoise qi fu sanz per.
 Le solau e li aer sunt fez oscurz
 De la fume qi monta de le puz,
 432 E de la fume puis issirent
 Musches en tere qi pouer hurent
 Cum unt scorpions a mesfere ;
 E lur est dit qe feïn de tere
 436 Nearbres grevassent ne nul verdant,
 Fors soulement homes qi sunt
 vivant
 Qi la signe Die[u] ne sunt portant ;
 440 E si lour est dit qe tuez ne seïent,
 Mès par cinc moys penez seïent.
 444 En cels jour[s] mort quer[r]unt
 E mort trover ne pourunt,
 E desirent a morir,

418 « Et vidi et audivi » ; la bonne leçon dans C. — Plus littéralement encore, R. : *E jo vi la voiz de .j. egle v.* — 125 L. *E un angel.* — 439 Ce vers, qui se trouve dans C. seul (il manque aussi dans R., et sans doute dans tous les mss. x.), paraît avoir été ajouté pour la rime ; il n'y a rien de correspondant dans le texte.

Mès mort de eus fet le fuger.

(v^o) Par l'esteille qi cheït du ciel...*Miniature* (p. 35)

[IX, 7-12]

E les similitudines de muches ore 448 E les semblances de muches ore oez :
veez : (l. 18)

Cum chevals en bataille sunt appa- Com de chivaus en batalle aparilez ;
rilez ;

Lur coronnes sur lur chef or resem- Leur coronnes a or resembloient
blerent

E lur faces a homes tels apparerent ; E lur faces com de homme estoient ;
452 Chefuz de femmes trestuz en hurent Chefuz de femmes tretouz hurent

E de buches lur denz cum de leons E lur dens a leons semblables furent,
furent,

Lur voiz cum de chars furent plusurs E lur voiz des eles com chars plusurs
Si cum en bataille les chevals cururs ; K'en batalle sunt cururs ;

Les cowes hurent cum escorpiuns, 456 Lur cowes sunt com d'escorpiuns ;
En tuz lesquels furent cum agulius. En les queus esteient pugna[n]t agu-
lons.

Par cinc ou sis mois les gens pur tuer A ceus est doné un grant pouer
Lur est doné itel trop grant poer. Par cinc meys les genz tuer.

Un roi sur els de abime hurent 460 Un roi desus eus de abime hurent
Li quel par treis nuns lui appellerent : Qe par tres nons li apelerent :

En ebru Abedon, en gru Appollion, En ebreu Abadon, en gru Apollion,
En latin exterminans esteit sun nun. En latin exterminans estoit son non.

Or est alé l'un, alas! 464 Ore est alé l'un, alas!

Deuz sunt a venir ki erent mult Deus sunt a venir qe erent mult
mals. maus.

Par les chivaus aparaillez en bataille...

Miniature (p. 36)

[XIII, 13-16]

Miniature

E li sime angle sona sa busine, E li sime angele sona sa busine, (v^o)

E de quatre corns oy une voiz terrine E jeo oï une voiz tout enterine

De l'auter d'or ke est par devant 468 De l'auter d'or qi fu par devant

Les oïls Deu, ke esteit disant : Les euz Deu, qe fu disant :

Les quatre angles ore deliez Le quatre angels ore deliez

Ke sunt el flewie de Eufraten liez, Qi en flume de Efrate sunt liez.

448 L. omet *E*. — 452 L. *chevuz*. — 453 Après ce vers manque la traduction de ces mots du verset 9 : « Et habebant loricas sicut loricas ferreas » ; R. *E sur des hauberjons de fer avoyent | E lur voiz de lur eles semblables estoient | Cum la voïce des chars plusurs*. — 464-5 Ces deux vers manquent dans R. — 467 C. a la bonne leçon : « ex quatuor cornibus altaris aurei. »

E les quatre angles sunt deliez	472	E les quatre angels sont deliez
Ke sunt en bataille tuz apparilez,		Ki sunt en bataille tout apareillés
En hure e jour e mois e an,		Deus hure e meins e an,
A tuer le ters de puple humain;		A tuer les terres de poeple humain;
E jo oy le nombre de lur chevalers :	476	E jeo oï le nombre des chivalers :
Vint mile foiez e dis milers.		Vint mil foiz e dis milers.

Le auter d'or qe est devant les euz
Dieu...

Miniature (p. 37)

[IX, 17-21]

E jeo vi les chevaux en avisiun :
Chascun de els out un haubregun,
De fu e de suffre sunt enpurpurez ; 480
Semblables a leons sunt entestez,
E de lur buches issit une fumée
De fu e de sufre entremedlée.
De ces tres plaies sunt occis 484
Des homes vivans les tres partiz,
De fu e de suffre les tres
Ke de lur buches esteit jetté,
Kar les chevaux poesté en hurent. 488
Lur coves a serpens semblab[1]es
furent,
E cels ke de ces plaies ne occirent
Ne de lur oufres penance firent,
E ki les diables aorer ne voleint 492
Ke de argent e d'or fetes esteint,
U de aroim ou de pere ausi de fust,
Ki ver, oyr, ou aler ne pust,
E penance ne firent de homicidiis 496
Ne de larcinis ne de lur venefitiis.

Miniature

E jeo vi les chivaus en avision, (f. 19)
Checun de eus o un habergon
De fu e de suphre enpurpurez,
E cum leons furent entestés ;
De lour bouchez issit une fumée
De fu e de souphre entremedlé[e].
De ces tres plaies furent occis 484
Des hommes vivanz les trois partis,
De fu e de souphre e de fumée
Qe de lour bouches esteit jetté.
Lour coves a serpent ressemblerent,
E ces qe de ces plaies ne occirent
Ne de lour oevres penances ne firent
E qi diables aorer voleient 492
Qi d'or e d'argent fetes esteient,
Ou de arim ou de pere ou de fust
Qe ver ou aler ou oïr ne pust.

Chivalers signefient les tiranz del
monde...

Miniature (p. 38)

[X, 1-3]

E Jeo vi un angle fort e grant,

*Miniature*E jeo vi un angel fort e grant, (v^o)

474 *meins*, L. *meys*. La bonne leçon dans C. : « in horam et diem et mens-
sem. » — 478 Les vers 478-509 sont placés dans R. (vol. 21 r^o et v^o) après
les vers 510-521. — 485 Manque dans R. — 486 R. *De fu e de s. e de f.* —
489-497 Vers qui manquent dans R. J'ignore s'ils manquent dans les autres
mss. x. — 492 *ne*, C., est essentiel. — 496-7 « Et non egerunt penitentiam
ab homicidiis suis neque a veneficiis suis ».

De une nue ceint, de ciel descendant.	De une nuve seint, de ciel descendant.
Le arch de ciel sa teste enviroineit ; 500	Le arc de ciel sa teste enviroinoit ;
La face de lui cum solail luseit ;	La face de lui com solail lusoit ;
Les pez cum piler de fu aveit.	Ces piecz com piler de feu avoit.
Un livre overt en sa main teneit ;	Un livre overt sa mayn tenoit ;
Sur la mer meteit sun pé destre 504	Sour la mer mist sun pee destre
E sur la terre ensemment le pé senestre,	E sour la terre son pee senestre.
E en grosse voiz si cumensa crier	En grosse voiz comensa crier
Cum fait le leon quant vult ruger.	Cum fet li leon quant vent ruger.
	Li angel fort descendant de ciel...

Miniature (p. 39)

[x, 3-7]

E quant li angle out dit sun veirs
 E entreparlez sunt les seth toneirs ;
 E cum jeo volei estre en escrifant
 Jeo oy une voiz de ciel disant :
 Les signes ne voil ke vus escrifez,
 Ke les seth toneirs sunt entreparlez.

508 E quant out crié e dit son vers (f. 20)
 Entre paroles sunt les .vij. toners ;
 E com jeo fu en escrivant
 Jeo oï un voz de ciel disant :
 512 Les signes ne voil que vos escrivez,
 Ke seth toneres sunt enparlés.

Par les seth toners qe a son cri parolent...

Miniature

E li angle ke jeo vi sur mer ester
 E sur la terre, a ceil la main lever :
 Jurra par Deu ke sanz fin vit, 516
 Qui ciel e terre e mer fist
 E ke en els sunt, ke tens plus ne
 serra ;

E la voiz de ciel qe avant oï
 De richef parloit e dit a moi,
 Qe out pee destre sur la mer,
 E jeo le vi al ciel sa main lever,
 E jura par Dieu qi sanz fin vit,
 Qi ciel e terre e la mer fit
 E qe en eus sunt, qe tens ne serra ;

Mès quant li setime angle tubera
 La misterie de Deu dunc ert terminé 520
 Si cum les prophetes hunt ewangelizé.

Mès qant li setime angel businera
 La misterie Deu ert terminé
 Com ces serfs unt propheté.

Par le lever de la main a l'angel...

Miniature (p. 40)

[x, 8-11]

E la voiz de ciel ke avant oy
 De rechef parloit et dit a mei :

Miniature (v^o)

E la voiz qe avant oy
 Tost après dit a moy :

503 L. *en main*. — 513 Les deux vers que γ ajoute après celui-ci, et que je laisse en dehors de la numérotation, se retrouveront à leur place au début du § suivant. — 521 « sicut ewangelizavit per servos suos prophetas ».

Pernez de l'angle le livre escrit	524	Pren de l'angel le livere tenant
Ke sun pé sur la mer e terre asist,		Qj sur la mer est en estant.
E a lui diez : Le livre me donez.		Ceo li di : Le livere me donez.
E il me respondi : Prene e devorez :		E me respondi : Pren e devorez ;
Trestut tun ventre amer en fra,	528	Ton ventre trestout amer fra,
Mès en ta buche cum mel serra.		En ta bouche com mel serra.
De la main li angle le livre pris		E de li angel le livre pris
E pur le livre manger a ma buche		E a devorer en ma bouche mis.
		mis.
E quant icel livre devorré avei,	532	E quant le livere devoré avoi,
Tost en mâ buche cum mel sentei :		
Pus, quant ma buche fuit enclouci,		En ma bouche fu endouci,
Mun ventre mult amer tost le senti ;		Tout mon ventre fu amari ;
E m'ad dit : Unkore vent le tens	536	Puis me dit : Uncore vent tens
Ke precher devez a plusurs gens,		Qe tu precheras a plusours gens,
A puples e nacions e langages		A poeples, nacions e langages,
E a plusurs rois e a lignages.		A plusours rois et a lignages.
		Le livere overt qe li angel tient en sa main...

Miniature (p. 41)*Miniature* (f. 21)

	[XI, 1-2]	
E pus me fu doné meintenant	540	E puis fu doné meintenant
Une chanemele a verge ressemblant,		Une chaveine a verge semblant
E moi fu dist : Va mesurer,		E me fu dit : Va mesurer
Le temple Deu e li aulter ;		Le temple Dieu e l'auter ;
Ke Deu aourent cels mesurez.	544	Qe dedenz aourent celz mensurz.
E li baïl defors ors jettez,		E le baïl dehors hors jettet :
Kar a gens est doné la seinte cité		A genz est doné la seint cité,
Karante deuz moiz estre defolé.		Karante e deus meis ert defolé.
		Par le rosel dont l'en escrit...

Miniature (p. 42)*Miniature* (v^o)

	[XI, 3-6]	
E ad mes deuz testimoines voil doner	548	E a mes deus testimoignes vuil doner
Mil .ij. cent e quarante jurs propheter ;		Mil e .cc. jours e .xl. a propheter :

527 L. e le d. — 528 L. T. v. tot. — 530 L. E del a. C. est plus près du latin. — 534 enclouci, le d de l'original a été lu cl. — 535 ʒ est plus voisin d'z que C. : R. M. v. f. tot amariʒ. — 541 L. chaveyne, « calamus ». — 544 L. mesureʒ. — 544-547 R. E ceus hors le temple sont trovez | Ke eus pas ne mesureʒ | La seint cité pur defoler | Quarante .ij. moiʒ sanz gaber. — 548-560 Très différent dans x.

Icels de sacs vestuz serrunt, E cum deuz chandelabres d'or ester- runt,	Iceus de kak vestuz serrunt, E com deus chandelers il esterunt,
Si cum deuz olives devant li sire 552 De terre; e, ki els voldra nuire, Feu de lur buches après s'en istera E lur enemis ici devorra.	I. com deuz olives devant nostre sire; E ceus qī vodront li a nuire, Feu de lur bouche en iscera, Issi marrir lour estovra.
Pur clore les ciels hunt la mestrie, 556 Ke ne plue le jurs de lur prophecie; Poer hurt ewes en sanc changer, La terre de chascun plaie damager, Kant els unkes hunt le pleiser. 560	Iceus a cloire ont la mestrie, Qī ne plue le jour prophetie, E ewes ont pouer en sanc changer, La tere de checun plaie damanger Quant les deus prophetes en le voler. Cist deus testimoignes sunt Enoc e Elie...

Miniature (p. 43)

E quant lur testimoine hunt fini,
La beste de abime ke munter vi
Entre el (*sic*) bataille feseit
E par occisiun ambedeuz venkeit

[xi, 7-10]

E qant lour testimoine unt fini,
La beste de abime qe monter vi
Encontre euls bataille fesoit
564 E par occision les venquoit.
La beste qe monte de abime...

Miniature (f. 22)

En rwes del cité lur cors giseint
Ke Sodome e Egipte les appelleint,
Ou lur seignur est crucifiez.
Puples, gens e langages asez
E de lignages ke plusurs furent
Vistrent les cors u els jurent;

En les rues de cité lour cors gisent
Ke Sodome e Egipte apeleient,
Ou lour seignur est crucifiez.
568 Poeples e genz e lignages assez
E de langages qe plusours furent
Tres jours e demi virent lor cors ou
eus jurent,

Pur treis jurs e demi ne voleint
K'en sepulture mises esteint. 572
Cels de la terre se joierent,
E chascun od altre festes firent;
Chascun a altre presenz enveerent

Kar l'en suffreit mie
572 Les cors mettre en seveli;
E les habitans de la terre sus eus
Jeoie firent e trechez,
E entre eus don enveient

550 *kak*, L. *sacs*. — 551 *d'or* n'est pas dans le latin. — 553 L. *E ke les v. a n.* — 555 L. *I. morir.* — 557 L. *le j. de lour p.* — 560 L. *damager.* — 560 *p. unt le v.* — 565 La faute *gisent* pour *giseient* est dans L. comme dans T. — 570 L. *Treis jors et demi lor cors i jurent.* Le traducteur a dû lire « *videbant* » (verset 9) au lieu de « *videbunt* », comme plus loin « *gaudebant, ...jucundabantur* », au lieu du futur.

Pur les deuz prophetes ke morzeerent Kar ces deus prophetes les tormentent.
 Kar les gens en terre avant penerent 576

Ceo qe les cors Enoc e Elie serent veugiser...

Miniature (p. 44)

[XI, 11-14]

Quant treis jurs e demi sunt terminez,
 L'espirit de vie lur est enveez,
 E sur lur piez de maintenant esturent,
 E cels ke les virent grant pöür en hurent. 580

Miniature (f. 23)

E quant trois jours e demi sunt termine[e]z,
 Le espritz de vie lur est donez;
 Sur lour piez tantost esturent;
 Ceus qi les virent grant pöür urent.
 Ceo qe l'espirit de vie entra en eus...

Miniature

Une voiz lur est dit : Çà venez.
 En une voiz de ciel i sunt muntez;
 E, quant lur ennemis sunt aperceüz,
 Une terremute pus est venuz : 584
 La dime partie du cel chaïst,
 Seth mil homes en terre occist;
 E cels autres ke pouwer userent
 Deu de ciel glorifierent. 588
 Les deuz allas sunt ore alez,
 Le ters vendra, tost le verrez.

Une voiz lur a dit : Sa venez. (v^o)
 En nue a ciel sunt montez;
 E lur enemis, quant sunt aparceüz,
 Un grant terremut est pus venuz :
 La dime partie de ciel chaït,
 Seth mil hommes en tere occist ;
 E les gens qi povres erent
 Dieu de ciel glorifierent.
 Les deus allas sunt alés,
 E li tierce vendra, tost verrés.
 Ceo qu'il monterent en nue signifie...

Miniature (p. 45)

[XI, 15-18]

E le setime angle sa busine sonoit,
 E une grant voiz de ciel disoit : 592
 Le regne de ceo monde ore est fait,
 Mès le regne Jesu ert e est :
 De secle en secle regnera,
 E sun regne sanz fin durre. 596
 E les vint e quatre que furent vels
 Sistrent sur lur sees devant Deus;

E li setime angel sa busine sonoit,
 (f. 24)
 E une grant voiz de ciel disoit :
 Le regne del monde ore est fet,
 Mès de Jesu Crist touz jours est :
 De siecle en siecle il regnera.
 E les vint katre veuz
 Sistrent tretuz devant Dieus ;

582 La bonne leçon dans γ. On voit comment s'est produite la faute de C. : le copiste a lu *une* pour *nue* et ajouté *voiz*. — 585 « decima pars civitatis cecidit ». Dans C. la première leçon, qui paraît bien avoir été *du cel*, a été corrigée en *de la cité*. — 587 « Et reliqui in timorem sunt missi ».

Tuz sur lur faces après chaïrent, Deu aorerent e tuz crierent :	600	Sour lour faces touz chaïerent, Dieu adorent e touz crierunt :
Nus renduns graces a Deu pussant Ki es e ers e fustes avant.		Nous rendouns graces a Dieu pussant Qui estes, futes e serrés avant.
Grant vertu avez e si regnerez, Dunt gens plusurs sunt irrez.	604	Grant vertu avez e regnerés, E plusours genz sunt enyrés.
Ore est ta ire ja venu, A juger les morz ore ert veü,		Ore est ta ire venu, A juger les morz ore est veü,
Il rendra lur luer a ces serjans, A seint prophetes tun nun dutans,	608	A rendre lour louer de tes serjans E a seinz prophetes tey doutans,
Ensement a grans e a petiz, Ke terre hunt honiz e corrupiz.		Ensement a granz e a petiz, E honour ceus qi tere ont honiz.
		Le grant voiz en le ciel signifie...

Miniature (p. 46)

E li temple de ciel est overt,
Le arche del temple vi apert,
E en icel temple si sunt fetes
Foudres, voiz e grans tempestes,
Grisils e foudres e terremutes.

[xi, 19]

E le temple de ciel est overt (x^o)
612 E le arc del Testament vi apert ;
En icel temple sunt fetes
Foudres, voiz e grant tempestes,
Ensement grisiles e teremutes.

Li ciel signifie seint Eglise...

Miniature (p. 47)

E un altre signe el ciel est veü :
Une femme del solail vestue fu,
Desuz ses piez esteit la lune
E sur sun chief une corune
De duze estoilles, e ele aveit
Enfant el ventre ; si crieit
Cum femme pené ke enfanter deit.

[xii, 1-2]

E un autre signe en cel est veü :
616 Une femme del solail vestu fu,
Desouz ces pez estoit la lune
E sur sun chief une corone
620 De .xij. esteilles ele avoit,
E enfant ou ventre, qe crioit
Com femme pené q'enfantist.

La femme signifie seint Eglise...

Miniature (p. 48)

E un autre signe eu ciel est veü :
Un grant dragon ke rous fu

[xii, 3-6]

Un autre signe el ciel est veü :
624 Un grant dragon qe rus fu

Miniature (f. 25)

610 « et exterminandi eos qui corruperunt terram » : β et γ sont incorrects : R. *Et honir ceus que ount terre honni ζ* — 612 *temple*, C. est une répétition fautive ; R. : *En cel est overt le temple Deu | Et li arche de son testament est teu.* — 615 Ici γ , et non pas C., est d'accord avec α . Le v. 615 reste sans rime correspondante. — 622 L. *pené*.

Ki out testes un e sis,
 Seth corunes e cornes dis.
 Sa cove la terce partie thraeit
 Des estoilles de ciel, e les jetteit

Qi out testes .vij. asis
 E .vij. corounes e cornes dis.
 Sa cove la tirce partie traheit
 628 Les steilles du ciel e les en tere jetteit.
 Le grant dragon signifie le diable...

Miniature (v^o)

En terre, e il estut par devant
 La femme ke fu enfantant ;
 E cum ele sun fiz volt enfanter,
 Le dragun lui getteit a devorer.
 Ele enfanta un madle enfant
 Ke tute gent ert governant
 En verge de fer, e pus est ravi
 A la throne Deu, e la femme fui
 En gasteine ou ele out liu
 De Deu, ou ele fu menante
 Mil e deuz .c. jurz e sessante.

E li dragon estut par devant
 La femme qe fu enfant (*sic*) ;
 E cum ele son fiz vout enfanter
 632 Le dragon la gaitoit a devorer ;
 E ele enfanta un madle enfant
 Qi toute gent ert governant
 En verge en fer, e puis est ravi
 636 A la throne Dieu, e puis ele sui
 E gastein ou ele ot leu
 De Dieu qe fu a li purveu.
 Ou ele fu puis en menante
 640 Mil e deus cens jours e cessante.
 Ceo qe le dragon esta devant la
 femme pur devorer son enfant...

Miniature (p. 49)

E une bataille est fait en ciel
 Entre li rus dragun e Michael
 E ses angles ki cumbatirent
 Li dragun, e ces angles tuz venquirent.
 644
 Après el ciel liu ne troverent,
 Mès en terre tuz juttez erent.

[XII, 7-9]

Miniature (f. 26)

E un grant bataille est fait en ciel
 Entre le rus dragon e Michel
 E ces angels qui combaterent
 644 Le dragon, e ces angels touz ven-
 qerent.
 Après en ciel leu ne troverent,
 Mès en tere juttez erent.
 Ceo qe la bataille est fet en ciel...

Miniature

Li vels serpent e sa mesnee,
 Sathan li diable fu nomé,
 Il e les suens en terre mil sunt
 Par quels deceu esteit le mund.

Li veuz serpent e sa maigné, (v^o)
 648 Sathan li diable fu nomé,
 Il e les soens en tere mis sunt,
 Par qi deceu estoit le mond.
 Ceo qe li dragon est jettés en tere...

628 L. *e les jetteit en terre*, ce qui est conforme à ζ (et à α), mais *en terre* a été récrit en interligne avant *jetteit*. — 636 *sui* est bien la leçon de L. comme de T. — 638 On voit que C., omettant quelques mots, a fondu ensemble les vers 638 et 639. — 646 L. *gelez*. — 648 L. *Ke sathan e deble est n.*

Miniature (p. 50)

[XII, 10-12]

E jeo oy une voiz de ciel disant :
 Ore est salu e vertu grant,
 E li regne est de Deu, nostre sei-
 gnur
 E a sun fiz poer seit e honur ;
 Kar de noz freres li accusur,
 Devant la face Nostre Seignur
 Ki nus accusa nuit e jour,
 Vencuz est de sanc le aignel
 E par le dit de sun testimonie leal :
 Lur almes a la mort ne sunt amez.
 Pur ceo vus, ciels, ore enjoysez
 E tuz icels qui la habitez.
 Allas ad terre e mer est venuz
 Pur ceo ke li diable est descenduz,
 Kar grant ire en had sei dedens
 E bien scet li dragun ke poi had de
 tens.

Miniature

E jeo oï voiz de ciel disant :
 652 Ore est salu e vertu grant,
 E le regne Dieu nostre seignour,
 A soen fiz pouer e honour ;
 Car de nos freres li accusour,
 656 Devant la face nostre Seignur
 Ki vus accusa nuit e jour,
 Vencuz est par sanc l'aignel
 E par dit de son tes[t]imoine leal ;
 660 Lur almes a la mort ne unt amé.
 Pur ceo seez joieous e lé
 E touz qi en eles habitez. (f. 27)
 Alas au tere e a mer,
 664 Car a vus est descendi od grand ire
 Li diable Sathans qe poi temps dure.
 La grant voiz qe il oï en ciel...

Miniature (p. 51)

[XII, 13-16]

E pus ke le dragun se aparceut
 Ke en la terre jetté fuit,
 La femme s'en va purquant
 Ke enfanta li madle enfant ;
 E a lui furent donez deuz grans eles :
 Cum de une egle fussent iteles,
 K'ele en desert peust voler
 U ele illuces pust habiter
 Par un e plusurs e demi tens.
 De la face li diable e li serpens.

Miniature

Quant li dragon ad parceü
 668 Qe en la terre jetté fu,
 La femme est pursuiant
 Qe enfanta le madle enfant.
 A li sunt donez deus grantz eles :
 672 Come d'une egle furent icels,
 Q'ele en desert pout voler,
 Ou ileques pout habiter
 Par un e plusours [e] demi tens,
 676 De la face li diable li veil serpent.
 (v°)

653-7 Cinq vers sur la même rime. De même dans *z.* — 657 Il faudrait *les* au lieu de *nus* ou de *tus* : « quia projectus est accusator fratrum nostrorum qui accusabat illos. » — 659 L. *temoyne*. — 660 « et non dilexerunt animas suas usque ad mortem ». — 664 L. a aussi *descendi*. — 666 La bonne leçon dans C. : « sciens quod modicum tempus habet. » — 669 R. *La femme fu pursevant*. — 674 « ut volaret in desertum... ubi alitur per tempus... » On croirait que le traducteur a lu « habitat » au lieu d' « alitur », et cependant le texte latin qui accompagne la version porte bien « alitur ». — 675 [e] manque dans T., mais se trouve dans L.

E de sa buche li serpens jetteit
 Un grant flume ke trahere purreit
 La femme, mès la terre lui aydeit,
 E sa buche la terre overeit ;
 A devorer le flume se apparila
 Ke li grant dragun de sa buche voma.

E la serpente après la femme issit
 E de sa buche ewe com fluie vomist
 Dunt il quide la feme a se trahir,
 680 Mès la terre si vint aidir :
 Sa buche overit e transglutit
 La fluvie qe la serpente i mit.

Ceo qe li diable dragon guerroi la
 femme...

Miniature (p. 52)

[XII, 17, 18]

E li diable dragun est irrez,
 E envers la femme s'en est alez
 Pur prendre bataille encuntre icels
 Ki les cumandemens gardent de
 Deus,
 E ki hunt le testmoine de Jesu
 Crist ;
 Sur la gravele del mer pus se mist.

Miniature

E li dragon irrez estoit ;
 684 Envers la femme s'en aloit
 A prendre bataille encontre icels
 Qi gardoient les preceps de Dieus,
 E qui ount la testimoigne Jhesu
 Crist,
 688 E après sur la gravele de la mer sist.
 Ceo qe li dragon se corousa...

Miniature (p. 53)

[XIII, 1, 2]

E jeo vi une beste de la mer munter ;
 Seth testes e diz corns le vi porter,
 E sur les diz corns, diz diademes,
 E sur ses seth testes nuns de blas-
 phemes ;
 E la beste ke jeo vi dunt dis avant
 A un fer leopard esteit ressemblant ;
 Ses piez cum de urs tuz apparent,
 E les buches de sun cors a leon sem-
 blerent.

Miniature (f. 28)

E jeo vi une beste de la mer monter ;
 Seth testes, dis cornes la vi porter,
 E sur ces cornes dis diademes,
 692 E sur ces chefs nons de blasphememes ;
 E la beste qe jeo vi avant
 A un leopard fu ressemblant ;
 Ces peez come de urse aparurent,
 696 Ces bouches de leons semblables
 furent.

Ceo signifie qe li diable prent com-
 pagnie de princes...

678 R. L. *fluvie*. — 679 L. omet *il*. — 681-2 « et aperuit terra os suum et absobuit flumen quod misit draco de ore suo ». *Misit* viendrait à l'appui de la leçon de γ , toutefois la leçon originale paraît être plutôt celle de R. : *E la fluvie après devoreit | Qui (lis. Quo) li dragon de sa bouche jetteit*. — 683-4 Ici γ est d'accord avec α . — 685 *de*, qui manque dans L., est ajouté en interligne dans T. — 689-90 R. *montant* | *Ove .xij. testes e .x. corns portant*. — 695-6 R. *cum de urs esteient* | *Ses bouches as lions ressemblent*.

Miniature (p. 54)

[XIII, 2, 3]

Li dragun a la beste ad granté
 Sa vertu e sa grant poesté.
 E jeo vi un de ces chefs mainez,
 Cum a la mort esteit plaiez,
 E sa plaie est de la mort sané,
 E tute la terre est amervillé
 De la beste devant nomé.

Miniature (v^o)

E li dragon ad doné
 Sa grant vertu e sa poesté.
 E jeo vi un des chefs mainés,
 700 Come a la mort fu plaiés ;
 Sa plaie de mort fu sané,
 E touz la tere est amerveillé
 De la beste avant nomé.
 Ceo qe le dragon dona a la beste sa
 vertue...

Miniature (p. 55)

[XIII, 4-6]

E les gens aorerent la beste disant : 704
 Qui est a la beste ressemblant ?
 Ou od lui ki porra estre combatant ?
 Quarante deuz moiz ert pussant.
 E il overi la buche a parler
 Pur Deu gabber e escharner
 E le nun Deu il blasphemait
 E cist k'en ciel habitoit.

Miniature

E les gens qi aorent la beste (f. 29)
 Ki out la plaie en sa teste
 Od li pourra estre combatant.
 Karante moys ert puissant.
 708 Cil overi sa bouche a parler
 Pur Diu gaber e escharnier,
 E le noun Dieu blasphemement
 E cil qi en ciel [sunt] habitant.
 La beste qe fu auxi com mort signefie...

Miniature (p. 56)

[XIII, 7-10]

E lui est granté a combatre
 Od les seinz Deu e els abatre,
 E il poer sur tuz lignages,
 Puples, nasciuns e langages ;
 E tuz de la terre lui aorerent
 De quels lur nuns escriz n'erent
 En livre del vie e l'aignel tué
 De l'heure que le monde fu crié.
 Ki ad orailles oyr purra :

Miniature

712 E li est doné a combatre
 Od les seinz e les abatre ;
 Il ad le pouer en lignages,
 Poeples, nacions e langages ;
 716 Touz en tere li aorerent
 De queus lour nons escrit n'erent (v^o)
 En [le seint] livre de vie
 De l'hure qe le monde fu crié.
 720 Qi ad oreilles oyr purra :

704 β et γ ont supprimé le commencement du verset 4 : « Et adoraverunt draconem qui dedit potestatem bestie », bien que ces mots ne soient pas omis dans le texte qui accompagne les deux versions. R. *E li dragon est aorree | Quar son poer lui ad doné | Et tut ceus qe ou ciel habiterent.* — 704 L. *E l. g. aorerent la b.* — 705 C. a la bonne leçon. — 706 L. *O li qi p.* — 707 Le commencement du verset 5 n'est pas traduit. — 711 [sunt] est rétabli d'après L. — 714 R. *Il avera le poer en chescun linage.* — 717 C. a plutôt *uerent* que *uerent* (*n'erent*). — 718 [le seint] rétabli d'après L.

Ki en chaitifeté est en chaitifité irra,
E ki d'espée tue de espée murra.

Ki en captivité est en captivité irra,
E qi d'espée tue d'espée murra.

Ceo qe li est doné otre[i] de fere
batailles...

Miniature (p. 57)

[XIII, 11-14]

E jeo vi un altre beste ke munteit
De la terre e deuz corns aveit
Semblables a un aignel, e parloit
Cum dragun, e le poer feseit
De la premiere beste, par devant qui
La terre feseit aorer lui,
E ensemment la premiere beste
Ki la plaie out en sa teste.
E grans signes après feseit,
Ke de ciel en terre le fu veneit
Devant les homes, les quels i thraist
Pur les signes ke devant els fist.

E jeo vi une beste de tere monter
724 E deus cornes sur luy vi porter (f. 30)
Semblables a un aignel; il parloit
Cum un dragon, e le pouer fesoit
De la premiere beste, par devant ky
728 Les genz fesoit aorer luy,
Ensemment la premiere beste
Ke seine la plaie out en la teste.
Grant signes après il fesoit,
732 Ke le fu de ciel descendoit
Devant les gens q'il trahit
Pur les signes qe devant eus fit,
E devant la beste touz a dit
736 Ky ad plaie d'espée e vesquit.

Par la beste qi monta de la tere...

Miniature (p. 58)

[XIII, 15-18]

E lui est doné le poer
Un esperit a l'ymage pur parler,
E il fra cil ke li ymage ne aorra
De la beste tué serra,
E fra touz serfs, petiz e grans,
Riches e povres e tretuz francs,
En lur destre main porter,
E en lur fruntz caractes aver,
Ke vendre e achater ne purrunt
Fors cels ke la caracte hunt,
Ou le nombre de sun porterunt.
Ki entendre porra, met en acunt :
Le nombre del nun est asis
Cis cenz sessante e sis.

E li est doné le pouer (v°)
Pur fere le ymage a parle[r];
Cil fra qe la beste ne veut aorer
740 De la beste li fra tuer,
E fra touz serfs, petiz e graunz
Riches povres e tout fraunk
En lour main destre signe porter
744 E en lour frons caractes aver,
Ke avendre ne achater purrunt
Fors cels qe sun carecte ount,
Ou son noun sur eus porterent.
748 Ke entendre purra met en acunt
Le nombre de son noun qi est assis
Sis cenz e seisante e sis.

L'espirit de parler qi est doné a la
beste signifie...

722 R. *E qui d'espée tuera | De espée tuez serra.* — 735-6 Les deux vers omis dans C. sont aussi dans R., avec ces variantes : *b. a touz... e revesquit.* — 742 L. *e touz francs.*

Miniature (p. 59)

[XIV, 1-5]

E jeo vi un aignel en estant
 Sur le munt de Syon; lui sunt suvant 752
 Cent e quarante quatre mils
 Ki hunt sun nun el frunt escriz.

Miniature (f. 31)

E jeo vi un angel esteant
 Sur le mont Syon qe fu grant,
 Cent e quarante e quatre mils
 Qj unt le noun el front escriz
 E le noun de son pere ainfiz (*sic*).
 Par le aignel est signefié Jesu Crist...

Miniature

E jeo oy de ciel voiz resemblanz

E jeo oï de ciel une voiz resemblant
(v°)

A voiz des ewes e de toneires grans, 756
 E les voiz ke jeo oï avant
 Cum les harpurs lur harpes sonant.
 Une novele chançon sunt chantant
 Le sé e les quatre bestes par devant; 760
 E nul out le poer
 La novele chançon a chanter,
 Fors les cent et les vint e quatre milers
 Ke de la terre sunt achatez. 764
 Icels od femme ne sunt suillez
 Kar virgnes trestuz sunt trovez :
 Ou l'aignel va, illuces vunt,
 Kar de la terre achatez sunt. 768

A voiz de ewes e toners grant,
 E la voiz qe jeo oy avant
 Come des harpes qi sunt harpant.
 Un novel chanson par devant
 Le sé e les bestes sunt chantant ;
 E devant les veus, e nul ou[t] poer
 La novele chanson a chanter,
 Fors les .c. e .xliiij. milers
 Qi de la terre sunt achatés.
 E ceus od femmes ne sunt soillés,
 Kar virgines sunt tretouz trovez :
 Li aignel ont tuz suez,
 Kar de plusurs hommes achat[e]z
 furent.

A Deu e l'aignel sunt premices ;

A Die[u] e a lui aignel sunt primi-
cis ;

Devant le sé Deu sunt sanz vices.
 En lur buches mensunges ne fu,
 Pur ceo sunt devant la trone Deu 772

Devant le sé Dieu sunt sanz vices.
 Mensonge en eus trové ne fu,
 Pur ceo sunt eus devant Dieus
 Par la voiz de mouz de ewes...

Miniature (p. 60)

[XIV, 6-8]

E jeo oy un angle ke voleit
 Par mi le ciel, qui aveit
 Li ewangile ke sanz fin dure,

Miniature (f. 32)

E jeo vi un autre angel qe voloit
 Par mi le ciel, e il avoit
 Le vangele qe sanz fin dure.

754bis Vers qui ne se trouve que dans γ et qui a probablement été ajouté parce qu'il y a dans le latin : « ...nomen ejus et nomen patris ejus. » — 761 Omission dans C. — 763 La bonne leçon dans C. — 767 « Ili sequuntur agnum quocumque ierit. — 768 L. *furent achatez*.

Miniature (p. 62)

E jeo oy une voiz de ciel ke dit
A moi : Johan, met en escrit :
Benez soint en Deu moriant.
E l'espirit dist ke desornavant
De lur laburs se reposerunt,
Kar lur overaines le syuverunt.

Miniature (p. 63)

E jeo vi pus en avant
Sur une blanche nwe un seant
Qui a fiz de home resembleit ;
Une coronne d'or en chef porteit,
Un faucil agu en main teneit ;
E un angle de temple issit,
Criant en grosse voiz dist
A cil ke sur la nwe sist :

De syer oure est assez,
Kar en terre flestrent les blez.
E cil ke sur la nwe se asist
Sa faucil en terre a syer mist.

Miniature (p. 64)

E jeo vi un angle de temple issir,
E un agu sarpe le vi tenir
E un altre angle vint de l'alter
Ki sur feu e ewe out le poer ;
Icist en grosse voiz crieit
A cil ke l'agu sarpe teneit :
Envoez tun sarpe e vendengez ;
Les grapes del vine sunt enmeurez.
Sa sarpe en terre le metteit

Miniature

[XIV, 13]

804 E jeo oy un voiz de ciel qi dist
A moy : Johan, mettet en escrit :
Benoit seit en Dieu li moriant.
Ceo dit le spirit desorneavant
808 Ke de lours labours reposerent,
Kar lour overaigne les suerent.

Ceo qe la voiz dit : Cil qui morient
en nostre Seignur...

Miniature (v°)

[XIV, 14-16]

E jeo vi puis en avant
Sur une blanche nue en seant
812 Ke a fiz de home resembleit ;
Une corone d'or ou chef porter,
Un faucil agu sa main teneit ;
E un autre angel del temple issit,

816

A cil qi sur la nuve se assit :
Enveie ton faucil e syez,
Kar a syer heure est assez,
Pur ceo q'en tere flestrent les blés.

820 E cil ki sour la nuve se assit
Sun faucil en tere a sier mist.

La nuve blanche signifie les seinz..

Miniature (f. 34)

[XIV, 17-20]

Jeo vi un autre del temple issir ;
Un agu sarpe le vi tenir ;
824 E un autre angel de l'auter
Ki sur feu e ewe out le pouer,
Issit e grosse voiz e criet
A cil qi l'agu fa[u]cil teneit :
828 Envoyez ton faucil en vendenges ;
Les grapes del vingne sunt enmeures.
Sa faucil en tere mettoy,

808-9 « ut requiescant a laboribus suis; opera enim illorum sequuntur illos ». — 813 L. *au ch. portoit*. — 814 L. *Un f. a. en mein tenist*. — 815 *autre* est nécessaire : « alius angelus ». — 821 T. *Sunt*. — 822 L. *un angle*. — 826 L. *g. voiz crieit*. — 829 Dans C. le copiste a écrit en marge *de la vingne*.

E la vine en terre vendengeit,	La vingne del tere vendengoit, (v°)
En le lac de l'ire Deu le jetteit	832 En lac de l'ire Dieu le jettoit
Ke ors de la cité defolez esteit ;	Ke ors de cité defolés estoit ;
E du lac grant sanc s'en isseit	E de cel grant lak le sanc issit
Ke de chevaux lur freins atteinçit	Ke des chivas atenoit lur freins
Ke de mil e sis cens estages esteit.	834 Par mil estages e sis cenç.
	Ceo qe li angel ad le faucil agu...

Miniature (p. 65)

E jeo vi un autre signe en ciel
 Grant e merveillus ke fu itel :
 Seth angles ke tuz hurent
 Seth plaies ke dreners furent,
 Kar achevie est tut en ews
 Le ire de nostre seignur Deus.

Miniature

[xv, 1]

E jeo vi un signe grant u ciel
 Mult merveillous qi fu itel :
 Seth angels qe trestous urent
 840 Seth playes qe darraniers furent,
 Kar achevé est tut en eus
 Li ire nostre seignur Dampnedeus.
 Par les .vij. angeles...

Miniature (p. 66)

E jeo vi une mer ke verrine fu,
 Ke medlez esteit trestut de feu. 841
 Ki la beste ou sa ymage venkuz unt
 Sur cele mer esteans sunt ;
 Les harpes Deu lur mains teneient,
 Le chant de Moysen icels chanteint. 848
 E le chant de l'aignel sunt disanz :
 Deu, tes ovres sunt merveilluz e
 grans ;
 Tu es dreiturels e tut pussant ;
 Verreisunt tes veies e de merci grant, 852
 De secle en secle erent durant.
 E ki est celui ke tei ne doute
 E tun nun ne magnefie tute ?
 Kar tu es li benuré sulement
 E a tei vendrunt tute gent,
 E devant tei tuz aorrunt,

Miniature (f. 35)

[xv, 2-4]

E jeo vi la mer qe verine fu,
 841 Ke medlé estoit tretut de fui.
 Touz qi la beste vencuz ont
 Sur cel mer esteanz sunt ;
 Les harpes Dieu il tenayent,
 Le chant de Moises tuz chanteient, 848
 E le chant de l'aignel sunt chantanz :
 Sire, tes oeuvres sunt a merveile
 grant ;
 Droiturel Dieu tout puissant,
 852 Veraies sunt tes voies e veritables,
 De siecle en siecle pardurables.
 E ky est celui qi te ne doute
 E ton noun ne magnefie toute ?
 856 Kar tu es benuré solement
 E a toy vendront toute gent,
 E devant tei te aourent,

831 L. *de la t.* — 839-40 Dans T. ces vers, dont l'écriture était usée, ont été repassés à l'encre assez maladroitement ; on ne peut guère les lire qu'à l'aide de L. — 845 « qui vicerunt bestiam et imaginem ejus ». — 852-3 R. *V. s. t. v. e amiables* | *De s. en s. roy pardurable*, ce qui est plus près du latin : « justæ et veræ sunt viæ tuæ, rex sæculorum ».

Kar tes jugemens aperz serrunt

Kar tes jugement apertz sont.

La mer cler com verre signefie la baptesme...

Miniature (p. 67)

E jeo vi tut en apert
Le temple de ciel ke fu overt.
Seth angles du temple vi venir ;
Les dreiners plaies les vi tenir ;
De blanches peres sunt vestuz,
Lur peitrines sunt ceint a desuz
De or, e un de quatre bestes vi doner
A seth angles quels vi porter
Les seth phioles de or pleines
De l'ire nostre Deu meimes.
E li temple est enfumé
De la vertu Deu e sa majesté :
E nuls li temple emplir pocint
Deske les seth angles gasté aveint
Lur seth phioles les quels teneint.

[xv, 5-8]

860 E jeo vi puis tout apert
Le temple de ciel qe fu overt.
.vij. angels del temple vi venir ;
Les dereneres plaies vi tenir ;
864 De pere blanche sunt vestuz, (f. 36)
Lur petrines sunt ceinz a desus
D'or, e un des bestes vi doner
A .vij. angels qe vi porter
868 Les .vij. phioles d'or pleyns
De l'ire nostre Seingnur meyns.
E la temple est afumé
De la vertue e sa majesté,
872 E nuls le temple entrer poient
Desques les .vij. angels gasté aveient.
Lur .vij. phioles les queus teneint.

La overture de temple signefie les secrez de seint Eglise...

Miniature (p. 68)

E je oy del temple une voiz grant
Ke a seth angles esteit disant :
Vos seth phioles de ire, alez,
Sur la terre les espandez.

[xvi, 1]

E jeo oy del temple un voiz grant (vo)
876 Ke a .vij. angles fu parlant :
Vos .vij. phiole de ire, alez,
E sur la terre les espaundez.

La graunt voiz de ciel qe dit a .vij. angels...

Miniature

E li primer angle s'en aleit
E sa phiole en terre jetteit ;
Cruelle plaie feseit en euls
E trop maveise a tuz icels
Ki le merc de la beste unt porté
Ou sa ymage hunt aorré.

[xvi, 2]

E li primer angel s'en aleit
880 E sa phiole en terre getteit ;
Cruelle plaie fesoyt en eus
E tres maveis a touz iceus
Ky la merche del beste ont porté
884 O sa ymage ont aorré.

Par la cruelle plaie qe est fete as hommes...

864 « vestiti lino mundo et candido ». — 872 *emplir* est erroné : « nemo poterat introire in templum. »

Miniature (p. 69)

E li secund angle expandi
 Sa phiole en la mer, e pus vi
 Ke la mer esteit tut sanglant;
 Chascun alme en lui ke fu vivant
 En la mer devint tut moriant.

[xvi, 3]

E ly secunde angel expandi (f. 37)
 Sa phiole en la mer, e jeo vi
 Ke la mer com mort fu sanglant;
 888 Checun alme qi [fut] vivant
 En la mer devient moriant.
 Ceo qe la phiole al secunde angel...

*Miniature**Miniature* (p. 70)

E li ters la phiole expandeit,
 Sur fluvies et fontaines les jetteit
 E tuz les ewes cum sanc feseit;
 E li angle des ewes pus diseit :
 Dreiturel est Deu ki ert e esteit.
 Li sanc de prophetes qui expanduz
 hunt
 A beivre lur donastes, cum digne
 sunt. 896
 E jeo oy un autre k'ad dit pus :
 Oil, sire pussant ki estes desus,
 Verreis e droiz sunt tes jugemens tuz.

[xvi, 4-7]

Miniature

E li tercie angel sa phiole espaundit,
 Sur fluvies e fontaines jettit
 892 E touz les ewes cum sanc fesoit ;
 E li angel des ewes pus disoit :
 De sanc des prophetes qe espanz
 out
 A boire les donastes, come digne
 sunt.
 E jeo oy un autre qi dit puis :
 Oil, sire puissaunt qe estes desus,
 Droiez e veray sunt tes jugemens
 touz.
 Ceo qe les fluvies e les fontaignes
 devindrent sanc...

Miniature (p. 71)

E li quart angle ad expandu
 Sa phiole u solail, e doné li fu
 Flacler les homes de hadle e de feu,
 Ke de cel hadle mult sunt emu.
 E les gens sunt granment hadlez
 E le nun Deu sunt blasphemez
 Ke sur itels plaies ad le poer,
 Ke penance fere ne hunt le voler
 Ne a Deu pussant glorie doner.

[xvi, 8, 9]

900 Li quarte angel ad expandu
 Sa phiole ou solail est doné le fu
 Fflacler les hommes de chaud e de fu.
 904 E les gens ferement hadlés sunt,
 E le nom Dieu blasphemé out
 Ke sur cestes plaies ad le poer,
 Ceus qe fere penaunce n'ont voler
 908 Ne a Dieu puissant gloire doner.
 Ceo qe le quart angel expandit sa
 phiole al solail...

Miniature (v^o)

888 [fut] d'après L. — 890-1 L. *expandeit-jetteit*. — 893 R. *des ewes disant*. — 894 R. *e. sire ore e en avant*. — 900-1 R. *expandi | e doné est a luy*. — 901 L. *a s.* — 903 Ce vers manque dans R. comme dans γ. — 904 L. *f. chaudes s.* — 907 C. est d'accord avec R.

Tuz en un liu se assemblerent
Qui en griu Abadon nomerent.

Kar en lui se assemblerunt
Ke Ermagedon en gru appelerunt.

La bouche al dragon signifie entice-
ment al diable...

Miniature (p. 75)

[XVI, 17-21]

E li setime angle espanði
Sa phiole en le ayr, e s'en issi
Une voiz du temple ke dit issi :
Ore est fait. E pus sunt faites
Voiz e fudres e tere mutes ;
Unke tels ne furent avant,
Pus homes en terre sunt habitant.

E la terremute esteit itant,
Ke en treis parties la cité grant
Chaït, e de gens ci est vewe,
Babilon devant Deu est venue.
Li anap de vin li fu baillé,
De ire e indignacion fu medlé.
E chascun ylle s'en est fuy,
E chascun muntaine de sun lyu ;
Grans grisils de ciels chaïrent,
Cum besanz, en els ki mokerent

Deu, pur la plaie merveilluse,
Car ele fu grant e yduse.

Miniature (p. 76)

E un de seth angles ke aveit
Un de set plaies a mei diseit :
Ven, e jeo te musteraï la peine
Ke avera la grant puteine
Ke sur plusurs ewes se aset

Miniature (f. 39)

E li setime angel espanði (v^o)
936 Sa phiole en l'eir, e puis issi
Une vois de temple qe dit issi :
Ore est fet. E puis sunt fetes
Foudres, toneres e terremutes ;
940 Unkes teus ne furent avant,
Puis qe hommes en terre sunt habi-
tanz.

E teremutes estoit ataunt,
K'en treis parties la cité grant
944 Babilon devant Dieu est venue,
E la cité de genz après est veüe.
Le hanap du vin li fu baillé,
D'ire e de indignacion tut melé.
948 E checun idle s'en est fui,
E checun montaigne de son lui ;
E grantz grisils de ciel descenderent,
Cum besanz, en eus qï Dieu mo-
kerent.

952 Cele plaie fu merveillouse,
Kar ele fu grant e hydouse.

Ceo qe li setime espandit sa phiole en
l'eir...

Miniature

[XVII, 1, 2]

E un de .vij. angels qe avoit (f. 40)
Un de .vij. phioles od moi parloit :
956 Vein, e le moustra cele grant peine
Qe avera la grant puteine
Qe sur plusurs ewes est assis

933 L. *en le l.* — 937 L. *del l.* — 943-5 « Et facta est civitas magna in tres partes, et civitates gentium ceciderunt, et Babylon magna venit in memoriam ante Deum ». — 946 L. *de v.* — 950 R. *E gresiles de cel descenderent.* — 951 R. *que guberent.* — 955 R. *parloit, comme 7.* — 956 L. *e jeo te mostrai.*

E od plusurs rois pechés ad fet,
 Kar od lui enyverez sunt
 Tuz ke en terre habitunt
 Du vin de sa fornication
 E ensemment de sa prostitution.

E od plusurs rois peccé od (*sic*) fet,
 960 Kar od li eniverez sount
 Touz qi en terre enhabitount
 Del vin de fornicacioun,
 Ensemment de sa prostitucioun.

Ceo qe le angel moustra a seint
 [Jehan] la dampnacioun...

Miniature (p. 77)

Pus fu pris en desert,
 E jeo vi tut apert
 Une femme ke seet
 Sur la beste ke ruge esteit,
 Pleine de gabbois e de echarns,
 Ki out seth testes e dis corns.
 E la femme esteit environez
 De purpre e de escharlete, dorrez
 De peres e margaretes precius,
 E en sa main tint a desus
 Un hanap de abhominacions,
 De ordure e de fornicacions,
 E en sun frunt escrit un nun :
 La misterie de Babilon,
 Mere de fornicaciuns
 E en terre abhominaciuns.

[XVII, 3-5]

964 E jeo fu pris en desert, (v^o)
 E puis jeo vi tut apert
 Une femme qe seet
 Sur la beste qe ruge esteit,
 968 Plein de gabees e de charns,
 Qe out .vij. testes et .x. corns.
 La femme estoit aournez
 De purpre e de charlete, dorrez
 972 De margaritis e de peres preciouz :
 En sa main tient ele plus
 Un hanap de abhominacioun,
 D'ordure e de fornicatioun,
 976 E en soun front escrit un noun :
 Ceo est la misterie de Babiloun,
 Mere de totes fornicacions
 E de la terre abhominaciouns.

La femme que seet sur la beste ruge
 signifie Antecrist...

Miniature (p. 78)

E jeo vi une femme enyverée
 De sanc de martirs, e enmerveillé
 Fu de merveille ke jeo vi ;
 E li angle diseit a mei :
 Pur quei es tu tant amerveillez ?
 De ceste femme le sacrament orrez
 E de la beste sur quei ele set

[XVII, 6-18]

980 Jeo vi une femme e iverete (f. 41)
 De sanc, de murtrez, e a merveille
 Ffu de mervaille qe jeo voy ;
 E li angel ad dit a moy :
 984 Pur quei es tu amerveillez ?
 De la femme le sacrament oyez
 E de la beste sur qi ele siet

959-60 L. *E peccé ad fet o plusors roys | K. ou li en t. habiterent.* — 964 L. *E jeo estoy p.* — 968 L. *gabes*; « plenam nominibus blasphemie. » — 970-1 « circumdata purpura et coccino et inaurata auro ». — 971 L. *escharlete.* — 980-1025 Ces vers manquent dans R.; le latin occupait toute la page (fol. 42 v^o) et il ne restait plus de place pour le français. — 980 L. *E jeo vi u. f. yverete...*

Ki ad dis corns e testes seth.	Qj ad .x. corns e testes .vij.
La beste ke tu as veu	988 La beste qe tu as veü
N'est mi ore, mès ele fu;	N'est mie, mès ele fu;
Ele de abime est a munter	Ele est de abime a monter
E en perdiciun est sun aler;	En perdicioun est sun aler.
E els en terre se amerveillerunt	992 Ceus en tere se amerveillerent
Ki en le livre de vie escriz ne sunt	K'en livre de vie escrit ne sunt
Pus ke crié fu le mund.	Puis ke crié fu le mound.
Seth cefs de la beste signifiunt	Les seeth chiefs de la beste signefiunt
Seth muntaines e seth rois sunt;	996 .vij. montaignes e .vij. rois sunt:
Les cink chaïrent, e l'un remeint	Les .v. chaïrent en lur remeint,
E li setime unkore ne vint,	E le setime uncore ne vient,
E quant il venu serra	E quant il venuz serra
Par bref tens il demurra.	1000 Par brief tens il demurra.
E dis corns ke tu has veu sunt	Les dis corns qe veu as sont
Dis rois ki reaume receu n'unt,	Dis rois qi re[a]jume reseu ne ount,
Mès regne e poer receverunt,	Mès regne e pouer receverunt, (v ^o)
Si cum rois une heure le frunt.	1004 Si com reis un heure le frount.
Icels un conseil averunt	Iceus un consail averunt
E lur poer a la beste dorrunt;	E lur pouer a la beste durrunt;
Icels od le aïnel cumbaterunt,	Iceus od li aïnel combaterunt,
Mès li aïnel veintera icels,	1008 E li aïnel veinkera iceus;
Kar il est roi de rois e deu de deus;	Il est roi e dieu de deus;
E ki od lui cumbaterunt	E ki od li combaterunt
Feauz e leals apelez sunt.	Fealz e leus apelez sunt.
E pus li angle m'ad dit :	1012 E pus le angel me ad dit :
Les ewes sur quels la puteine sist	Les ewes sur qi la putaine seit
Puples e gens signifiunt,	Poeples e mouz de genz signefiunt,
E les dis corns ke en la beste sunt	E les dis corns qu'en la beste sunt
Icels la fornicarie harrunt :	1016 Iceus la putaine haierunt :
Nuue e degaste els la frunt;	Degaste ewe trestous frunt;
La char de la puteine mangerunt,	La char de li mangerunt,
E après de feu lui arderunt;	E après en fu arderunt;
Kar Deu ad doné en lur quers	1020 Kar Dieu ad doné en lur quers
Ke els ne facent lur pleisers;	Ke eus facent lur pleisers;
A la beste lur poer unt donez	Lur pouer a la beste ont donez
Deske les diz Deu soint terminez.	Desques les dis Dieu seient termi- nez.

997 L. *e l'un remeint*. — 1000 Le verset 11 n'est pas traduit, bien que transcrit dans les mss. — 1001-1025 Ces vers sont écrits dans C. sur une page non numérotée qui suit la p. 78. — 1016-7 « hi odient fornicariam et desolatam facient illam et nudam ». — 1019 L. *en fu le a*.

La femme ke veïstes est la cité
Ke sur rois de terre avera poesté.

1024 La femme qe ve[i]stes est la cité
Ke sur rois avera poesté.

La yveresce a la femme de sanc as
seinz signefie la grant veinjance...

Miniature (p. 79)

[xviii, 1-3]

E pus vi un autre angle ke aveit
Grant poer e la terre illumineit
De sa glorie e en grose voiz criëit : 1028
Chauue, chawe est Babilon ke esteit
Grant cité, e habitaciun
De ordz diables e manciun,
E de malveis espiriz fu gardeins 1032
E de ces fornicaciuns dona a gens.
Les rois de la terre en furent bevers,
E trestuz de cel vin sunt lechers ;
Les marchans de la terre sunt fet
riches 1036
De la vertu ke estoit en lur delices.

Miniature (f. 42)

E puis vi un angel descendant (v°)
Qe tote la terre fu enluminant
De sa gloire e criëit :
Cheïe est Babilon qe grant esteit.
Ele fu la cité de habitacion
De vil diables, lur mancion ;
De maveis espiriz fu gardeins,
Kar de sa fornicacioun dona a gens.
Les rois de la tere furent beverez,
E de cel vin devindrent leseherz.
Les marchanz de tere sunt fez richez
De la vertue de lour delices.

Li angel pussant descend e enlu-
mina la tere...

Miniature (p. 80)

[xviii, 4-9]

E jeo oy une voiz de ciel ke dist : Issez,
Ma gent, de la cité, e ne soez
Pas partener de lur delices, 1040
Ke vus ne aez les plaies de lur vices,
Kar lur pechez en ciel sunt sceus
E lur malvestés remembre Deus.
Cum ele rendi a vus si rendez, 1044
E sulum ces ovres duple dublez.
Tant cum en ces delices se delita
Tanz dolurs è plus ei en avera,
Kar ele en queor dit : Jeo sui reine, 1048

Miniature

E jeo oy un voiz de ciel ke dit : Issez,
Ma gent, de la cité, e ne seez
Partiners de lour folz delices :
Ne recevet les plaies de lur vices,
Kar lur pechez en ciel sunt venuz
E lour maveté remimbre Deus.
Com ele rendi a vus rendez,
E solom ces faiz duple dublez.
Tant cum en ces delices se delita
Tant en dolours plus avera
Kar u queor dit : Jeo su reine :

1024 *ve[i]stes* d'après L. — 1026 *E*, d'après L.; T. *A*; γ est plus près du latin que C. : « Et post hæc vidi alium angelum descendentem de cœlo. » — 1027 Ici C. a l'avantage : « habentem potestatem magnam. » — 1032 Les mots « et custodia omnis volucris immundæ » n'ont pas été traduits, bien qu'ils soient interprétés dans le commentaire joint à γ. — 1038 Les vers 1038 à 1096 manquent dans R. — 1042 « Quoniam pervenerunt peccata ejus usque ad cœlum »; γ est plus voisin du latin. — 1047 *plus*, γ, est corrompu : « tormentum et luctum ».

Ne pas vedfe, ne averai peine.	Ne su pas veve, ne averay peine.
Pur ceo une heure peines verra,	Pur ceo touz jorns peine avera,
Faim e plurs e mort avera,	
E pus en feu arse serra,	1052
Kar Deu est ki jugé l'a.	Kar Dieus est, qi jugé ha :
Les rois de la terre lui pleinderunt,	E roys de la terre la pleindrunt,
Od ki fornicaciuns fait en hunt	Ceo qe fornicacions fet en ont
E en lur delices vesquiz sunt,	1056 E en lour delices vesqui sont.
	Ceo qe la voiz amoneste le poeple Dieu...

Miniature (v^o)

[XVIII, 9-20]

Kant la fumée del feu varrunt,	E quant la fume de l'arsun viront,	(f. 11)
De loins, pur pōur, alas! dirrunt :	[D]e loynz, pur pōur, alas! dirrunt :	
Ore est Babilon turmenté,	Ore est Babilon tormentez	
Or grant esteit e forte cité.	1060 Qi graunt estoit e fort citez :	
	Ore est venu toun jugement.	
	Sur tei plurrunt mouz de gent,	
	Kar eus ne sevent ou marchander :	
1064 Nul lur meke purra chater,	Nul lur meke purra chater,	
	Argent ne or ne peres precieuse,	
	Margarites ne bises ne drap gloriose,	
	Purpres e seies e fuz de thym,	
1068 Vessel de ivere e de perin,	Vessel de ivere e de perin,	
	De fer e de marbre e de oyngne-	
	mentz,	
	De vin e de oille e de ensentz,	
	De berbiz ensemment e de jumentz	
1072 E de mouz almes e de plusurs genz,	E de mouz almes e de plusurs genz,	
	De povres e de grant toz lur deliz,	
	E totes graces choses sont departiz.	

1050-2 γ est corrompu et abrégé : « ideo in una die venient plagæ ejus, mors et luctus et fames, et igne comburentur » (XVIII, 8). — 1057 Le latin qui accompagne γ porte « et cum viderint fumum... » (fin du verset 9); la conjonction est de trop, et a entraîné dans γ une mauvaise coupure. — 1061 Les vers 1065 à 1096 manquent dans C. — 1064 *meke* doit être corrigé *me[r]ke* : « merces eorum nemo emet amplius. » L. a une mauvaise leçon : *Nul bure vendre ne chater.* — 1072 Le texte n'a pas été compris : « et mancipiorum et animarum hominum » (XVIII, 13). — 1073 Il y a bien *poures* dans L. T., mais lire *pomes* : « et poma desiderii animæ tuæ. » — Ibid. L. *e des granz.* — 1074 « et omnia pinguia et præclara perierunt a te » (XVIII, 14).

Les marchanz de tei sunt alez
 1076 Qe par toy sunt enrichez,
 De toy loynz esterunt
 E pur tes peynes waymenterunt :
 Alas! dirrunt, la cité graunt
 1080 Ke de purpre e de bisces fustes avant
 Ceint, d'or e de pires precious,
 Ore en un heure sunt partiz de vous!
 E qi en la mer sunt nagianz
 1084 Loinz estuerent e sunt crianz :
 Ki fu semblant a ceste cité
 Ke taunt fu grant de posté!
 E sur lur chef poudre mistrent,
 1088 En plurant crient e disterent :
 Alas! alas! la cité grant
 En quei sunt enrichés li habitant,
 Tuz qi unt neifz en mer de pris,
 1092 Kar en un heure est degastis!
 Enjoiez sur ele li seinz
 Aspostelz e prophetes e li cielz,
 Kar Deus ad jugez de ele
 1096 Vostre jugement qi est itele.
 La fumée de l'arsun....

Miniature (p. 81)

[XVIII, 21-24]

Miniature (v^o)

E un fort angle une pere porteit,	E un angel fort un peire porteit
A une grant mole ele resembleit;	Ke a un grant mole resembleit,
En la mer le jutta en disant :	En la mer qe jetta, pus disant :
Tel fruiz charra Babilon la grant;	1100 Issi cherra Babilon le grannt
Jammès ultre trové ne serra,	Jammès outre trové ne serra,
Ne harpe ne musike la ne chantera;	Ne harpe ne musike qe le chantera :
Tibies ne busines erent desornavant;	Tibiis ne busines n'erent plus avant :
Voiz de tubes n'erent sonant,	1104
Voiz de la mole oy ne serra,	Voiz de la mole oï ne sera,

1076 L. *furent e.* — 1082 « Quoniam una hora destitutæ sunt tante divitiæ. »
 — 1088 L. *distrent.* — 1093 On pourrait, à la rigueur, remédier à l'absence
 de rime en plaçant *apostelz* à la fin du vers. — 1105-1112 R. *V. de la m. oy
 ne ert | E de chescun ovrers lur art pert | Ne lumere de lanterne en lu ne lurra | Ne
 voice d'espouses oy ne serra | Pur ceo que tes marchans princes furent | E en les
 benefices (sic) les genz escrivent (sic) | E le sanke de filosofe e des seins | Est trové
 en loy dedenz | E qui en terre occis sunt de tut gens.* La traduction est plus
 exacte que dans β γ; toutefois le dernier vers rend mal: « et omnium qui
 interfecti sunt in terra. »

Ne lumere de lanterne illuc lurra, Ne voiz des espuses oiz serrunt, Ne princes ne marchans plus ne troverunt;	1108 Princes e marchanz plus n'erent mie; E lur veneficiis touz errerent (f. 45) E le sank de prophetes espanderent.
Kar en lur veneficiis tuz errerent E le sanc de prophetes els espan- dirent.	
En lui fu trové le sanc de seinz Ke en terre sunt occis de plusurs gens.	1112 Ele fu trové le sanc de seinz K'en tere sunt occiz de touz genz. Ceo ke li angel fort rua la pere...

Miniature (p. 82)

[XIX, 1-5]

Après oy une voiz grant De plusurs tubes u ciel disant : Loenge, glorie, ensement vertu Seit tut jurs a nostre sire Deu, Kar tes juisés sunt dreiturels Ke de la grant puteine sunt jugez, Car la terre corrupuz ha. E le sanc de seins Deu vengera. De rechef diseint tuz : Alleluya ; E la fume de lui sanz fin munta. Les vint e quatre vels pus chaïrent, E les quatre bestes Deu aorerent Ke sur la throne esteit seant, Amen e alleluya trestuz disant ; E une voiz de la throne fu criant : Loengez diez a Deu pussant Trestuz qui sunt Deu dotant.	1116 1120 1124 1128	<i>Miniature</i> Après oy une voiz graunt De plusurs tubes ou ciel disant : Loange, glorie e vertu Seit touz jours a nostre Dieu, Kar tes juges sont dreiturels Ke de la putaine sunt jugés ; La terre de lecherie corrupu ha, Le sanc de ceinz veingé ha. Après ceo disoient : Alleluya. La fumé de li sanz fin montera. Les .xxiiij. veuz puis chaïrent, Et les quatre bestes Dieu aorerent Ki sur la trone fu seant ; Amen e alleluya sunt chantant ; E une voiz de trone fu criant : Loange diez a Dieu pussant Trestuz qi li sunt doutant.
--	------------------------------	--

La voiz qe seint Johan oï en ciel...

Miniature (p. 83)

[XIX, 6-9]

E jeo oy une voiz de une tube grant, A voiz de mulz ewes fu resemblant, E cum de grans toneirs esteit disant : Alleluya ! ore regne Deu tut pussant. Joïsum ore e festeum :	1132	<i>Miniature</i> E jeo oy une voiz com un tube grant. (f. 46) A voiz de mouz ewes resemblant E com granz toneres q'erent disant : Alleluya ! ore regne Dieu tut pussant. Joïssums ore [e] fesons :
---	------	---

1111 L. *En li fut.* — 1114 L. *en c.* — 1128 « Laudem dicite ». — 1134 [e] rétabli d'après L.

Glorie e honur a lui donum.		Glorie e loenge a luy donoms.
Les nuces de l'aiguel ore veez :	1136	Les noeces de l'aiguel ore veez :
Sa femme s'en est apparilez ;		Sa femme l'a bien apparilés ;
Ele had un blanc vestiment		Ele ad vestue un blanc vestement
De blanche bisses ke respilent.		Ke de blanc bisses bien respilent.
Escriz ore ke les bisses sunt :	1140	Ecrivez ore qe
Dreitures de gens signifiunt ;		signefiunt ;
Tuz icels sunt benurez		Tretouz serront beneürez
Ki a super de l'aiguel sunt appelez.		Ke a souper l'aiguel sunt apelez.
		Et si com la joye avant fu de la deli- verance...

Miniature (p. 84)

[XIX, 9-10]
 E me dist : Ceste paroles
 Sunt de Deu verrais e leales.
 E jeo a ces pez me chai
 Pur lui aorerer (*sic*), e dist a mei :
 Veez ! ne le faites desornavant ;
 Je sui tun frere e tun serjant
 Ki hunt le testmoine de Jesu Crist ;
 Aorez Deu, ceo m'ad dit,
 Kar le testimonie de Jesu Crist
 Est la prophecie del seint Espirit.

[XIX, 9-10]

Miniature
 E il me dit : Ces paroles (v^o)
 De Dieu sunt verrais e leales.
 E jeo a ces pez me chay
 Pur aourer, e il dit od (*sic*) moy :
 Veez ! ne festes desoreneavant ;
 Jeo su ton frere e ton serjant
 Ki unt tesmoygne de Jesu Crist,
 Ceo la prophetie del seint Espirit.
 Ceo qe sein Johan chaît as piez de
 l'angel...

Miniature (p. 85)

[XIX, 11-15]
 E jeo vi le ciel overt
 E sur un blanc cheval seet
 Leal e verité apelez esteit ;
 En dreiture jugga e cumbateit.
 Ses oilz cum feu apparurent,
 Sur sa teste coronnes furent ;
 Un nun aveit ke fu escrit,
 Si li nun nul le conuit.
 Sa vesture de sanc esparpilé,
 Sun nun *verbum Dei* apelé.

[XIX, 11-15]

Miniature
 E jeo vi le ciel overt,
 E un blanc chival, e qui sur li seet
 Leal e verité apelé estoit ;
 En dreiture juga e combatoit.
 Ces eus com feu aparerent,
 Suz sa teste mouz de coronnes furent ;
 Une avoit qe fu escrit, (f. 47)
 For li soul nul ne conust.
 Sa vesture de sanc fu esparpilé,
 Son non le moz Dieu apelé.

1137 « et uxor ejus præparavit se » (xx, 7). — 1140-1 On voit que ces deux vers sont fondus en un dans γ . — 1151-2 L'omission, dans γ , est le résultat d'un bourdon. Le texte est du reste mal compris : « testimonium enim Jesu est spiritus prophetiæ. » — 1155 La bonne leçon dans γ . — 1156 « fidelis et verax ». — 1160 « habens nomen scriptum ».

Chevalers de ciel lui syvirent
 Sur blancs chevaux, e vestuz erent
 De bisse nette e de blanche;
 Une espee tint en sa buche
 Ki de ambepart esteit agu,
 De quel les gens had feru;
 En verge de fer les gouvernera.

1164 Chevalers de ciel siwerent
 Sur blanc chevaus, e vestu furent
 De bisse necte e de blanche;
 Une espée tint en sa buche
 1168 Ke ambe part estoit agu,
 Dont les gens ad feru,
 E en verge de fer le gouvernera.
 Le chyval blanc signifie la char Jesu
 Crist...

Miniature

[XIX, 15, 16]

E le pressur del vin defolera
 De l'ire Deu ki est pussant.
 Sur sa quisse e sun vestiment
 Fu escrit : Deu sur Deus e sire
 dauntant.

E il le pressour de vin defolara
 1172 De l'ire Dieu tut puissant.
 Sur sa quisse e son vestiment
 Fu escrit : Dieu e Deus e sire
 dauntant. (v^o)
 Ceo q'il a foulé le pressour de vin...

Miniature (p. 86)

[XIX, 17-18]

E jeo vi un angle en estant,
 En miliu le solail fu criant
 As oisels parmi le ciel volant :
 Assemblez vus a la cene grant
 De nostre Sire tut pussant
 Pur manger les chars de reis grans
 E de chevaux e sur els seans,
 De forz e de tribuns e de chars,
 E les chars de tuz serfs petiz e grans.

E jeo vi un angel esteant
 1176 Ou solail, od grant voiz criant
 A oysels parmi le ciel volant :
 Assemblez vus a la cene grant
 De nostre Sire tut pussant,
 1180 A ma[n]ger les chars a rois grantz
 E de chivaus e sur eus seans,
 De fors e de tribuns e de franks
 E les chars de serfs petiz e granz.
 Par le angel esteant u solail...

Miniature (p. 87)

[XIX, 19]

E jeo vi la beste e sa mainée
 E de rois de la terre lur assemblée
 Cumbatre od cil ke se asist
 Sur le cheval ke blanc esteit.

1184 E jeo vi la beste e sa maigné
 E roys de la terre e lur assemblé
 A combattre od celui qi sist
 Sur le blanc chival e qi li siwist.
 La beste signifie Antecrist...

1171 *defolara* dans L. comme dans T. — 1174 L. *Dieu de Dieu et s. dñant* (dominant?), « dominus dominantium » (XIX, 16). — 1176 L. *En le s.* — 1177 L. *As.* — 1182 *chars*, C., est une inadvertance, « et carnes omnium liberorum et servorum. » — 1186-7 γ est ici plus près d'α, R. *A combatre ove celui que sur le chival set | Et ove le chivalerie que le suit.*

Miniature (p. 88)

[XIX, 20, 21]

E pus est prise icele beste
 E oveke lui le fauls prophete
 Ki les signes devant lui fist,
 Par quels les gens il thraïst,
 Et cels ke l'ymage aorerent.
 Icels tuz misis erent
 En l'estanc de feu e suffre ardant.
 Les autres morz de espée trenchant
 De cil ke sist sur le cheval blanc,
 De la espée de sa buche issant
 E de chars de tuz icels
 Sunt ensaulez tuz les oysels.

Miniature

1188 E puis est pris od cele beste (v°)
 E odvesqe luy li faus prophete
 Ki devant les signes fit,
 Par les qeus les gens trahit,
 1192 E ceus qi l'ymage adorerent.
 Tous iceus mises erent
 En l'estanc de sulphre e feu ardant.
 Les autres sunt mors d'espée trenchant
 1196 De cil qi seet sur le chival blanc,
 De la espée de sa buche issant;
 E des chars de touz iceus les
 Sont en sayllys des oysels.

Mès Jesu Crist le destruera par sa parole...

Miniature (p. 89)

[XX, 1-3]

E jeo vi un angle de ciel descendant
 Ki la clef de abime fu tenant,
 E en sa main une cheine grant;
 E prist le dragun nomé avant,
 Ceo est li veil diable Sathanas,
 Li quel had lié par mil anz,
 E en abyme li ad jetté,
 E lui enclost e l'ad enselé,
 Ke par lui ne seint gens thraïz
 Deske mil anz soint acumpliz,
 E après ke mil anz soent passez
 Un poi de tens serra deliez.

Miniature

1200 E jeo vi un angel descendant
 Qi la clef de abime fu tenant,
 En sa main une cheyne grant; (f. 49)
 E prist le dragon nomez avant,
 1204 Ceo est li veuz diable Sathanas,
 Puis l'ad lié par mil ans
 Celi de abyme l'ad jetté,
 E ly enclout e puis enselé,
 1208 Ke par li genz ne sunt trahiz
 Desqe mil anz seyent chevyz,
 E après quel mil anz seient passez
 Un poy de tens ert delyez.

Li angel descendant du ciel...

Miniature (p. 90)

[XX, 4-6]

E jeo vi seges, ke sur els sistrent
 As almes de decollés jugemens fistrent

Miniature

1212 E jeo vi seges, e qi sur eus sistrent
 As almes [de] decoletz jugement fistrent

1188 L. *p. icele b.* — 1192 L. *aorerent.* — 1193 T. *miseses.* — 1199 L. *Sunt ensaulez les;* « et omnes aves saturatæ sunt carnibus eorum. » — 1206 L. *Celi en a.* — 1207 L. *En le lu enclot;* « et clausit. » — 1210 L. *qe m.* — 1213 Le traducteur a probablement lu « *ad animas* » au lieu de *et.*

De cels ke pur Deu decollez esteint,	Ky pur l'amur de Dieu decollez esteint,
L'ymage ne la beste unkes aoreint	E l'ymage a la beste unques aor[e]jient,
Ne en mains ne en fruns le merc porterent, 1216	N'en mains n'en frons signe por- terent, (v°)
Mès mil anz en Crist vifs regnerent.	Mès vifs en Crist mil anz regneront.
Les autres de morz ne furent vivans	Les autres de mort ne furent vivanz
Deske parempli furent mil anz;	Desqes parempli furent mil anz,
La premiere resurrecion ceo serra. 1220	La premiere resurreccion qe serra.
Benoit ert ki part en avera!	Benoyt ert qi part en avera!
La secunde mort n'ert en els,	La seconde mort ne avera pouer,
Mès od Crist regnerunt mil anz icels.	Mes mil anz od Crist devient regner. Ceo q'il dit les seanz sur les seges...

Miniature (p. 91)

[XX, 7-9]

Mès quant mil anz serrunt terminez 1224	E kant mil anz sont terminez (f. 51)
Sathan de prisun serra deliez,	Sathan del prison serra deliez,
E pus s'en irra pur gens trahir	Et puis s'en irra pur genz trahir
Sur les quatre aungles pur assembler	Sur le quatre angles pur assembler
De Gog e de Magor le nombre itel 1228	De Gog et Magog le nombre itel
Si cum la gravele ki est de la mer.	Si cum le gravel q'est en la mer.
Sur hautesce de la mer sunt muntez,	Sur les hautes de tere sont montez,
E les chastels de seinz sunt environez,	Et les chastels de seinz sont envi- ronez,
E la seinte cité ke tant est amez; 1232	La seinte cité qe tant est amez;
Mès de feu de ciel sunt devorez.	De fu de ciel sunt devoret.

La chartre dont li chartrer ist pur
trahir la gent...

Miniature (p. 92)

[XX, 9, 10]

E li diable k'ad la gent deceu	E ly diable qi la gent ad deceu (v°)
Mis est en stang de suffre e de feu,	Mis est en stang de suphre e de fu,
Od la beste e li pseudum 1236	Ou la beste est e li pseudun
Ke jour e noit sunt en arsun,	Sont jour e nuit mis en arson,
De secle en secle sanz terminesun.	De siecle en secle sanz determison.

(Le commentaire manque.)

1218 « Ceteri mortuorum ». — 1225 L. *p. est d.* — 1228 L. *G. e de M.*
— 1230 « Et ascenderunt super latitudinem terræ ». — 1236 R. *Ou la beste
e li faus prophete sunt penez. | Jour e nuit sans fin liez.*

Miniature (p. 93)

[XX, 11-15]

E jeo vi une throne blanche e grant,
 E sur la throne vi un seant
 Devant ki ciel e terre sunt fuuant ;
 Lur liu ne ert trové en avant.
 E jeo vi morz petiz e granz,
 Devant la throne sunt en estanz.
 Livres sunt overs, e un livre
 Ke fu apelé livre de vie ;
 Les morz sunt jugez sulum lur fez.
 E la mer dona trestuz icels
 Ke neez sunt ou mort hurent,
 E enfern dona ke en lui furent,
 E chascun de els sunt jugez
 Sulum lur ovres e sulum lur fez,
 E en le estanc de feu sunt mis ;
 Ceo est la secunde mort a peris.
 Qui en livre de vie n'ert trové
 En le estanc de feu ert pené.

E jeo vi une throne blanc e grant,
 1240 E sur la throne un seant
 Devant qi ciel e tere sont fuant.
 Lour lui n'est trové desorenenant.
 E jeo vi mors petiz e grant,
 1244 Devant la throne esteant.
 Les liveres sunt overs, e un livre
 Ke fu apelé livre de vie,
 E les morz sont juget solon lur fez.
 1248 La mer dona touz iceus
 K'en lui sunt neyez e mors hurent,
 E enfern dona k'en li furent ;
 E jugez sunt checun de ces
 1252 Solom lur oevres e solom lur fez,
 En l'estanc de feu sunt mis.
 Ceo est la secun de mort a periz.
 K'en le livre de vie n'eyt trové
 (f. 51)
 1256 En l'estanc de feu ert pené.

Miniature (p. 94)

[XXI, 1-6]

E jeo vi terre novel e ciel novel,
 E la premere terre e li premer ciel
 Sunt alez e la mer est alé.

Jeo vi novele terre e ciel novel,
 E la premere tere e li primer ciel
 Sunt alez e la mer est alée.

La grant throne blanc signifie seint
 Eglise...

Miniature

E jeo vi la seinte cité
 Jerusalem de ciel descendant
 Aparillez de Deu tut pussant,
 E de lui esteit aourné
 Cum de sun barun espusé.
 E jeo oy une voiz pus disant :
 Veez le thabernacle a Deu pussant

1260 E jeo vi la seint citee (v^o)
 De ciel Jerusalem descendé
 Aparillez de tut puissan Dé :
 De lui estoit aornée
 1264 Cum de son baron espousée.
 E jeo oy un voiz disant :
 Veez le tabernacle Dieu tut pussant

1239-41 R. *E jo vi .j. t. e sur ceo seant | A l'award de qui cel e t. s. f.* —
 1242 L. *ne er t.* — 1243 R. *E jo vi mors granz e petiz par devant.* — 1252 L.
S. l. evres e lour f. — 1257-9 Ces vers sont écrits dans T. au bas du fol. 50
 verso, avec renvoi au v. 1256. — 1260-4 R. *E jo vi le s. c. a ytant | J. novele
 de cel d. | Si cum sa espouse de Deu apareillée | E cum de son baron estoit aurné.*

Ou ces homes habiterunt		Ou ces hommes habiterunt
E od lur Deu meinderunt.	1268	E od lur Dieu meinderunt.
Mort ne cri ne dolur		Les lermes de lur eus siwera,
N'erent illuc ne nul plur,		Mort ne douleur iloec ne serra,
Kar les premeres choses sunt alez.		Car ciel e terre sont aleez.
E ki sur la throne set dist : Veez :	1272	E qi sur la trone seet dit : Veez :
Jeo fas tutes choses ore noveles.		Jeo fa toutes choses noveles.
Ore escriz. Johan, mes paroles,		E il me dit : Ecrivez ces paroles
		Kar eles sunt veraies e tut leals.
Pus n'i ad ore fait.	1276	E pus me dit : Ore est fet.
Jeo sui alpha et o, cumencement :		Jeo su alpha e o, comencement ;
Jeo durrai a cil ke seif avera		Jeo dourray a cil qi seyfavera
La fontaine de vie dunt bevera.		De la fontaine de vie boyvera.

Miniature (p. 95)

[XXI, 7, 8]

(<i>Le latin seul est écrit sur cette page.</i>)	1280	A venciaut jeo serraï son Dieus,
(<i>Le français manque.</i>)		E il serra touz jours mon fiz.
		De pöurus e mescreanz,
		Homicidis e de execranz,
	1284	De fornicatoriis e de venefices
		Mensunges e de ydolatrices,
		Lur part serra en l'estanc
		De feu e de sulphre ardant :
	1288	Ceo est la mort seconde suant.
		La saint cité de Jerusalem signefie
		saint Eglise...

Miniatures (f. 52 v^o et 53 r^o)

[XXI, 9-27]

		E un de .vij. angels venit (f. 53 v ^o)
		Qi avoyent .vij. phials, e a moy dit :
		Vein, je te mostrai la espouse a
		l'aignel.
	1292	E il me prist en esprit,

1268 « Et absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum, et mors ultra non erit; neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra, quia prima abierunt ». La traduction des premiers mots manque dans C. — 1274-83 Ces vers manquent dans R., probablement parce qu'il n'y avait plus de place pour les écrire. — 1279 « et incredulis et execratis et homicidis ». — 1285 L. *mensungers*. — 1290 L. *phioles e dist*. — 1292 *moy p*.

- E sus un mont haut e grant me mist
 E me mostra la seinte cité
 Descenda[n]t du ciel, eant clarité
 1296 De Dieu, e sa lumere
 Resemble a precieuse perele
 De jaspé e de cristéle;
 E eant mur haut e grant,
 1300 Clarté de Dieu eant,
 E portes duze, e en checun de eus
 .XII. nons escritez de .xij. fiz Israels.
 Tres portes a l'orient,
 1304 E tres portes a l'occident;
 Al norz tres portes erunt,
 E al seutz portes tres furent.
 Le mur de la cité aveit
 1308 Fondementz .xij.; en eus escrit esteit
 Les nonz de .xij. apostles e de
 l'aygnel.
 E qui ou moy parleit avoit un rosel
 Cum mesure d'or, a mesurer
 1312 La cité e ces portes e le murel.
 E la cité quarré ert assisse,
 E la longur, tant cum le leour, est
 mise.
 Il ad mesuré la cité du rosel
 1316 Par estages duze miel:
 Longur e leour sunt ovelz
 E le hautesce autretelz;
 E le mur est mesurez
 1320 Cent .xliiij. cudet
 Al mesure de homme q'est angel,
 E la feiture de mur de jaspé perel.
 La cité d'or net estoit
 1324 Qe semblance de nette vere avoit.
 E li fondement au mur de la cité
 Aürnez de totes precieuses pere:
 Li fundementz de jaspé primer,
 1328 E li secunde de saphir,

1293 L. *E s. un mult haut munt me.* — 1295 L. *aiant clarté.* — 1296 L. *De D. e de sa.* — 1299 L. *E avoit m.* — 1309 *e est à supprimer*: « nomina duodecim apostolorum agni » (XXI, 14). — 1316 « per stadia ». — 1320 L. *cudez.* — 1322 « ex lapide jaspide ».

- Calcedonic li terce estoit,
 E li quarte emeraude avoyt ;
 Sardanicle aveit li quinte
 1332 E sarde ert li sixte ;
 Li setime crisolite avoit,
 E beril li utime estoit ;
 Li nevime de topasce
 1336 E li dime crisopasce ;
 Jacincte ert li unzime
 E ametiste li duzime.
 Les .xij. portes .xij. margarites
 eourent
 1340 Echescun porte de margarite furent.
 Les rues del cité d'or erunt
 Qe si cum vere nette luserunt.
 E temple en la cité ne vi,
 1344 Kar li sire Deu omnipotent e li
 Aignel temple, qe ne aveit mister
 De solail ne de lune li enluminer.
 E les gens en sa lumere irrunt,
 1348 E roys de tere gloire a lui dirrunt.
 (f. 54)
 Eces portes ne serrunt closes de nuit,
 Kar nuit ja ne serra illeuc,
 Ne nule orde, e fesans
 1352 Abhominacions e mensonges tro-
 vantz,
 For ces qe sunt escrites trebel
 En livre de vie e de l'aignel.
 Ceo qe li angel mena seint Johan
 en un grant mont...

Miniature (p. 96)

[XXII, 1-5]

Miniature (f. 55)

- | | |
|--------------------------------------|---|
| E jeo vi un ewe cum cristal lusant | E jeo vi un ewe cum cristal lusant |
| Ke de Deu e li aignel fu descendant. | 1356 Ke de Dieu e l'aignel fu descendant. |
| Emi les rwes e de le fluvie | En mileu les rues e fluvie |
| Porteit duze fruz le arbre de vie; | Porteit .xij. fruz l'arb[r]e de vie, |

1339 L. *m. erent.* — 1345 L. *t. en qui n'a.* Restituer [*est*] avant *temple*?
 — 1345-6 « Et civitas non eget sole neque luna ut luceant in ea, nam claritas Dei illuminavit eam et lucerna ejus est agnus » (XXI, 23). On pourrait introduire *a* entre *lune* et *li*. — 1350 L. *Kar ja ne s. nut.* — 1351 L. *v. en f.* — 1353 L. *tres bel.*

Les foillez de l'arbre sunt santé a gent, Par chascun mois sun fruit reddant. 1360 Illuc malecion plus ni vendra, Mès le sé Deu e li aignel serra,	Par checum moys sun frut rendant ; Les foilles de l'arbre sont seint gent. Malediction jamès plus[ne] vendra, Le sege Dieu e l'aignel touz jours serra,
E tuz ces serjans lui servirunt E la face de lui tuz varrunt, 1364 Sun nun en lur fruns tuz porterunt,	E touz ces serfs li serverunt E la face de luy touz jours verrunt, Son noun en lur front tuz porte- runt,
Jammès plus noit ne verrunt. Solail ne lanterne illuc ne lurra,	Jamès puis nuit ne verront. De solail ne de lanterne mister ne serra,
Kar Deu tut pussant les ellumera 1365 E le regne de els sanz fin durra.	Kar Dieu puissant lur luira E lour regne sanz fin durra. Par la fluvie de ewe vive est signefié la joye qe ja ne faudra...

Miniature (p. 97)

(*Cette page est devenue illisible, l'écriture ayant été rongée par l'humidité. Il semble que le latin seul y était écrit.*)

[XXII, 6-15]

Miniature (v^o)

E me dit li angeles : (f. 56)
Ces paroles sunt treys leles
1372 E treis verrayes, e li sire Deus
Des espiriz as proph[et]es
Sun angel enveiat
A ces serfs, e demostrat
1376 Ke tost covendra estre fait ;
E veez : jeo voys igneusement.
Benurez est qi gardent
Les paroles de la prophetie
1380 De ceste livre e le lie.
E jeo Johan, qe oy e vi,
Puis qe avoy oy e veu, chay
Pur aourer devant les pes a l'angel
1384 Qi cest moustra, e me dit tel :
Veez qe ne facés ensi,
Kar jeo su serf Dieu cum vous ausi,

1360 L. *Les f. s. de l'a. seyn de g.*, « et folia ligni ad sanitatem gentium. » — 1362 « sed sedes Dei et agni in iila erunt ». — 1368 L. *lurra*. — 1370 Dans le ms. de Corpus cette fin est écrite comme de la prose, et est en effet partiellement mise en prose et abrégée : *Et me dit : Ces paroles sont treis leiaus e treis verays, e li sire Du des espiriz as prophetis e enveia son angel a demonstrer a ces serfs le[s] choses qui covent estre fet. Et verrez : Jeo vois igneusement. Benurez est qui garde les paroles de la prophete de ceste livre....* — 1373 *Sic T. L.*, « Et dominus Deus spirituum prophetarum misit angelum suum. »

Jeo sui du lin David e sa racine,		Jeo su de lyngnage David e sa racine,
Le estoille lusante e matutine.	1416	La estelle lusant en matine.
Li espus e sa espuse dient : Venez,		Li espouse e sa espouse dient : Venez,
Qui out ven, e ki seif avez		E qi out ven, e qi seif avez
Le ewe de vie a gré pernez.		La ewe de vie a gré pernez.
Jeo cunjur chascun oyant	1420	Jeo conjur checun oyant
Les moꝝ del livre escrivez avant ;		Les moꝝ del livre escrites avant ;
Sil ke mot i mette plus		Ke acun mot mete plus
Les plaies avant dites lui doit Deus ;		Les plaies dites le doyne Dieus ;
E cil ki amenuse la prophetie	1424	E s'il amenuse la prophetie
Deu li oste du livre de vie		Dieu li oste del livre de vie
E de la seinte cité e de l'escrit		E de la seinte cité a de l'escrit
De ce livre ; ceo vus ad dit		De ceo livre ; ceo vous ai dit
Ke porte testmoine de ceo avant.	1428	Qi porte testmoine de ceo avant.
Oil ; tost sui envenant.		Oyl ; tost su envenant.
La grace de Jesu nostre Segnur		La grace de Dieu nostre Seygnur
Soit od nus a tuz jur.		Seit od nous a tut jour.
Amen.		Amen.

Ceo qe Jesu enveya son angel pur
tesmoner ces choses as eglises...

Il serait difficile assurément de trouver, dans toute la littérature anglo-normande, si riche en méchants écrits, un poème qui pût rivaliser avec notre Apocalypse pour l'incorrection de la langue et de la versification. William de Waddington, cependant, Peter de Langtoft et l'auteur du poème en quatrains sur Hugues de Lincoln pourraient fournir quelques termes de comparaison. Je vais grouper sous un petit nombre de chefs les principales irrégularités de ce texte, en prenant comme cadre de classement les parties de la versification.

Le traducteur de l'Apocalypse n'a aucune idée de la mesure. Il est probable qu'il a pris comme modèle les poèmes religieux en vers octosyllabiques à rimes accouplées, mais jamais il ne s'est préoccupé de compter les syllabes. On pourrait dire de lui, et avec plus de raison encore, ce que G. Paris disait au sujet de William de Waddington : « L'auteur a une idée très vague

1417 L. *Li espous e lu espouse*. — 1418 « Et qui audit dicat : Veni ». —
1421 « Contestor enim omni audienti verba prophetiæ libri hujus ». —
1423 « Apponet Deus super illum plagas scriptas in libro isto ».

du mètre. Il veut faire des vers de huit syllabes, mais il les laisse varier entre six et dix¹. » Il y a des poèmes où, à condition de supprimer plus ou moins régulièrement les finales atones, devenues muettes d'assez bonne heure en Angleterre, on arrive à peu près à rétablir la mesure². Ici cet expédient ne suffirait pas. En maint endroit l'accord des manuscrits nous force à admettre des vers d'une mesure variable, ou, ce qui revient au même, dépourvus de mesure. Ainsi il faut reconnaître que c'est bien l'auteur, et non un copiste, qui est responsable de vers comme ceux-ci : *Johan a set eglises | Que sunt en Asie asises | Grace e pais a vus enveit | Qui est, qui (ou et) ert et avant esteit | E de set espīriꝝ que devant | La throne Deu sunt en estant* (vv. 11-16). Il devient par la suite impossible de se fonder sur la mesure pour opter entre les variantes parfois si considérables que présentent les manuscrits. Il peut arriver, par exemple, que β et γ donnent à un vers sa juste mesure, et qu'il y ait lieu cependant de préférer la leçon, irrégulière comme versification, d'α : le sens et le classement des manuscrits sont à peu près les seuls guides.

Passons à la rime. En principe les vers riment deux par deux mais souvent on a quatre et six vers sur la même rime ; voyez par ex. vv. 273-6³, 299-304, 399-402, 436-9, 500-3, 1014-9, 1239-44. Cette déviation à l'usage le plus ordinaire est, on l'a constaté plus d'une fois⁴, très fréquente dans la poésie anglo-normande et même dans la poésie normande. Voici qui est plus spécial. Souvent le traducteur donne la même rime à trois vers consécutifs : 27-9, 30-2, 51-3 (dans α seul), 102-4, 187-9, 278-80, etc. ; même à cinq vers, 653-7, et à sept, 1001-7. Une irrégularité, que l'on se résigne avec peine à mettre sur le compte de l'auteur, consiste à faire des vers sans rime. Cette licence est excusable aux vers 339-42 (texte de C., p. 212), qui contiennent l'énumération des douze tribus, assurément difficile

1. *Histoire littéraire*, XXVIII, 180.

2. Voy. ce que je dis à ce sujet dans la préface de mon édition des *Fragments d'une vie de saint Thomas de Cantorbery en vers accouplés*, p. xxxiii.

3. Pour les 355 premiers vers je cite d'après le ms. R (texte α), imprimé pp. 187 et suiv. Il est facile de se reporter aux textes β γ.

4. *Fragments d'une vie de saint Thomas*, p. xxxv, xxxvi; *Notices et extraits des mss.*, XXXIII, 2^e partie, p. 78.

à mettre en rime. Mais pourquoi les vers 46, 72-3, 96-7, 190-1, 389-90¹, et bien d'autres, sont-ils isolés? Je concède qu'en certains cas le texte peut n'être pas sûr², mais la plupart du temps aucun doute n'est possible.

On peut se demander si l'auteur admettait les assonances? Je le crois : ce n'était pas par tradition ou par archaïsme, mais par négligence. Citons *chandelabres-admirables*, 80-1, *princes-riches*, 311-12 (β γ), *itel-mer*, 1228-9, et il y en a bien d'autres.

Les observations qui suivent ont trait à la langue, mais sont fondées sur l'examen des rimes.

Notre traducteur distingue en principe les rimes masculines des rimes féminines; mais son ignorance l'induit parfois en erreur. Je ne parle pas seulement des adjectifs ou des participes passés masculins joints à des féminins (1081-2) : cette confusion est commune dans la poésie anglo-normande, mais de rimes comme *pere* (pierre)-*primer*, 1326-7. Des exemples analogues s'observent en quelques poèmes. Ainsi, dans la *Descente de saint Paul*, on voit *parole* rimer avec *Pol*, 7-8, et *paroles* avec *cors*, 137-8. Dans le dit de Hugues de Lincoln *vie* rime avec *Henri*, *cheï*, *merci*, — *ure* (hora) avec *dolur* et *pöur*, — *fontaine* et *paine* (peine) avec *lendemain* et *main*, etc.³. Même fait dans les poésies de Bozon⁴ et ailleurs. Je signalerai encore, comme fort caractéristique, l'association à la rime de troisièmes personnes plur. de l'imparfait (-*eient* -*oient*) avec des finales toniques en -*eint* ou en -*ent*; avec *ceint* (cinctus), 51-2, avec *forment*, 275-6, avec *ensement*, 344-5. La finale de l'imparfait perd alors son atone : *diseient* devient *diseint*, réduction dont on a de nombreux exemples, dès le XIII^e siècle, dans les mss. exécutés en Angleterre⁵; mais ordinairement la rime et la mesure obligent à restituer l'*e* manquant, au lieu que dans notre Apocalypse la rime constate la perte de cet *e*.

L'incertitude de la prononciation est attestée par la facilité avec laquelle certains mots riment avec des finales très diffé-

1. Ici *terremutes* est associé par la rime à *fetes*; mêmes finales v. 938-9. Cf. v. 615.

2. J'ai signalé en note un de ces cas. celui du v. 411.

3. Édit. Fr. Michel (1834), pp. 3, 5.

4. Voir *Contes de Bozon*, pp. xxxiiij, xxxiv, xl, xli.

5. Par ex. dans le ms. de l'Histoire de Guillaume le Maréchal.

rentes. Ainsi *Deus* (Dieu) rime avec *veus* (vieux), 597-8, avec *iceus*, 684-5, avec *œz* ou *œuz* (oculos), 313-4, avec *vertu*, 359-60. A leur tour *veuz* (vieux) rime avec un participe en *é*, *tuez*, 311-2, et *œz* (oculos), avec *els* (illos), 277-8; ce dernier pouvant aussi rimer avec *mès* (magis), 371-2. J'hésiterais à croire que *Deus* pût rimer avec *escrivez*, 149-50, d'autant plus que β γ ont des leçons différentes. Cependant la *Descente de saint Paul* nous présente les rimes *Deus-neez* (natus), 161-2.

Notons encore la rime de *moy* avec *durroy* (je donnerai), 242-3, et avec le part. passé *oy* (β γ 39-40). Dans le premier cas on peut supposer que le rimeur prononçait *mai*, *durrai*; il y a des rimes de ce genre dans la chronique de Peter de Langtoft (éd. Wright, p. 34, etc.); quant au second cas, s'il est certain (la leçon d'*z* est autre), il faudrait induire que le participe passé *oy* s'était ici réduit à une syllabe. Ces rimes approximatives doivent sans doute s'expliquer par une prononciation flottante et incertaine. Ne perdons pas de vue, toutefois, que notre traducteur sait au besoin se passer de rime. La rime la plus extraordinaire est celle de *vie* avec *glorie*, 289-90¹, 342-3, et avec *fluvie*, 1357-8. Ici il ne peut guère s'agir d'une erreur de prononciation : le rimeur aura été trompé par la graphie.

Les sons *ain*, *ein*, *en* paraissent s'être unifiés : *gardeins*² rime avec *gens*, 1032-3, 1111-2, *seinz* avec *encens*, 383-4; *entendre* avec *reindre* (anc. *reeindre*), 324-5. On s'étonne de voir *parole* rimer avec *apele*, 37-8, et *paroles* avec *leales* (qui se prononçait *leles*³), 1144-5.

Il est inutile de citer des exemples de la confusion des inf. en *-eir* et même en *-ir* avec ceux en *-er* : c'est chose depuis longtemps bien connue⁴, mais signalons l'envahissement du prétérit par ce même genre de confusion : *cheierent* (de *cheir* ou *cheir*) rime avec *aorerent*, 346-7.

1. Voir la leçon du ms. Pepys, en note. Cet exemple n'est pas sûr, parce que le texte de β γ (197-8) est différent, mais les deux autres exemples paraissent incontestables.

2. Gardien, mais la forme ancienne est *gardain*.

3. Voy. *Contes de Nicole Bozon*, p. lxiij.

4. Voy. *Contes de Nicole Bozon*, p. xxxviii, note 1.

Je ne connais, dans la littérature anglo-normande, aucun autre poème qu'on puisse attribuer au traducteur de l'Apocalypse. Aucun ne présente exactement les mêmes caractères linguistiques, pas même la *Descente de saint Paul en enfer* qui se trouve copiée à la fin de deux des mss. (famille γ) de l'Apocalypse. Toutefois, ce sont deux œuvres du même temps et sorties du même milieu. Avec ces médiocres ouvrages se clot, ou à peu près, la poésie anglo-normande. Plus tard encore, jusque vers la fin du XIV^e siècle, des Anglais pourront avoir la pensée de s'exercer à la poésie française. Gower même écrira en français un très long poème¹, mais ce français sera celui de France : ce ne sera plus l'idiome importé en Angleterre par les compagnons de Guillaume de Normandie².

Paul MEYER.

1. *Voy. Romania*, XXIV, 620.

2. La planche jointe à ce mémoire contient la reproduction réduite de deux pages empruntées, l'une au ms. du Musée britannique, addit. 18633, l'autre au ms. de Toulouse. Ces deux pages se correspondent partiellement et peuvent servir à montrer l'étroite ressemblance des deux mss. (voir pp. 179-180). La miniature est à peu près identique de part et d'autre. Elle offre une intéressante représentation de ces races de Gog et de Magog qui ont tant occupé les imaginations du moyen âge. On remarquera la forme contournée des nez de ces êtres fabuleux. C'est la forme ordinaire du nez des démons dans l'art anglais du XIII^e et du XIV^e siècle. Dans les peintures du *Roman de toute chevalerie* d'Eustache de Kent, certains monstres, rencontrés en Inde par Alexandre, présentent la même particularité. — La page du ms. de Londres contient la fin du commentaire sur APOC. XX, 4-6, les versets latins XX, 7-9, les vers 1224-1233. La page du ms. de Toulouse contient les vers 1215-1223, le commentaire correspondant à APOC. XX, 4-6, le verset latin XX, 7.

UN ÉPISODE D'ÉREC ET ÉNIDE :

LA JOIE DE LA COUR. — MABON L'ENCHANTEUR

L'épisode de « la Joie de la Cour » apparaît au lecteur d'*Érec et Énide* comme un hors-d'œuvre bizarre et incohérent. Par ces bizarreries mêmes, — que l'on s'est contenté jusqu'ici de signaler, — il est digne de fixer l'attention. Il est surtout intéressant à un point de vue plus général, en ce sens que, de tous les épisodes d'*Érec*, c'est celui qui permet de rattacher, de la façon la plus décisive, le poème de Chrétien de Troyes au cycle du *Bel Inconnu*. Mabonagrain est le héros — ou plutôt la victime — de cette aventure étrange. M. F. Lot lui consacrait récemment, dans cette même revue, un numéro de ses *Celtica* : on verra que Mabonagrain méritait mieux qu'une simple notice onomastique.

Voici l'épisode entier, tel qu'il se développe dans *Érec*, moins les longueurs et les redites.

1. Érec, après avoir chevauché plus de trente lieues en compagnie d'Énide, sa femme, et de Guivret le Petit, son ami, arrive devant un château-fort entouré de tous côtés d'une eau large et profonde. C'est le château de Brandigan. Il appartient au roi Évrain, qui l'a fait fortifier par luxe plutôt que par besoin, car la défense naturelle suffisait. Érec propose aussitôt d'aller y prendre hôtel ; mais Guivret l'avertit qu'il y a là un « mal trespas », autrement dit une mauvaise coutume. Depuis sept ans, aucun de ceux qui s'y sont aventurés n'en est revenu ; on y reçoit « honte ou mort ». D'ailleurs, si l'aventure est périlleuse, elle a un beau nom, elle s'appelle « la Joie de la Cour ». Ce mot achève de décider Érec à demander l'hospitalité du roi

Évrain, et à « querre la joie » (v. 5473). Comme l'Yvain du *Chevalier au Lion*, comme tous ces héros d'aventures, il se sent poussé vers le danger, attiré par l'inconnu avec une force irrésistible. Érec entrera : le sort en est jeté ! D'ailleurs le roi Évrain entend l'hospitalité de la façon la plus large et la plus courtoise : il a même exigé par un édit qu'on conduisît à son palais tout étranger entrant à Brandigan.

2. Érec franchit le pont et passe la porte. Tout le monde le regarde avec stupeur et pitié ; les gens se concertent entre eux ; c'est un frémissement dans toute la cité. Au seuil de chaque aventure importante, Chrétien groupe ainsi autour du héros la foule timide, la foule chétive ou insouciant, sorte de chœur antique, au-dessus duquel il se détache, avec sa bravoure sereine et son calme supérieur. Les pucelles qui carolaient laissent là leurs chants pour plaindre la beauté et la jeunesse de l'étranger : car c'est la mort qui l'attend dès demain. Mais lui ne veut rien entendre de ces avertissements lugubres ; il salue avec grâce, et passe.

3. Description de la réception magnifique offerte par le roi Évrain dans son palais. Il insiste sur les dangers de l'aventure. Mais Érec est inébranlable.

4. Le lendemain, au lever du jour, il revêt son armure et se met en marche. Grand tumulte dans les rues. Nouveau chœur de la foule : tant de chevaliers hardis ont déjà tenté de conquérir la joie de la cour, et n'ont trouvé que leur perte ! Évrain conduit Érec dans un verger ; la foule les suit par derrière.

5. Description du verger merveilleux : c'est une sorte de prison magique, entourée d'une clôture aérienne ; on ne pourrait y entrer qu'en volant. Été comme hiver, le jardin produisait des fleurs, des herbes médicinales, des fruits mûrs ; celui qui emportait un de ces fruits ne pouvait sortir.

La foule entre dans le verger « par une étroite entrée » (v. 5766). Érec s'avance le premier, écoutant avec délices le chant des oiseaux, car cette musique lui représente sa joie, la chose que son cœur désire le plus.

6. Tout à coup une merveille effrayante s'offre à ses yeux : sur des pieux aigus sont fichées des têtes humaines coiffées de leurs heaumes. Un seul pieu est vide : il y pend seulement un cor. Et ce pieu vide était plus menaçant et plus sinistre que tous

les autres, car il attendait une tête¹. Sera-ce celle d'Érec? En ce cas un autre pieu sera aussitôt dressé, en prévision d'une nouvelle aventure. — Personne, jusqu'à présent, n'a sonné du cor : à celui qui le fera retentir sera assurée la souveraineté du pays et la gloire.

7. Le roi Évrain, estimant son rôle de guide terminé, quitte Érec, qui fait ses derniers adieux à sa chère Énide. — Il s'avance seul, par un sentier, et aperçoit, à l'ombre d'un sycomore, un lit d'argent, où, sur un tapis brodé d'or, repose la plus belle pucelle du monde². Érec s'approche d'elle pour la contempler de plus près. Mais voici qu'un chevalier de stature gigantesque surgit devant lui, armé d'armes vermeilles. « Vassal, lui crie-t-il, vous êtes fou d'approcher de ma demoiselle; vous payerez cher votre folie, par ma tête! » En quelques phrases polies, mais fermes, Érec rappelle le géant à la modération. Celui-ci répond par un défi. Un combat acharné s'engage. Enfin Érec a le dessus, il tient son adversaire étendu sous ses pieds. Le vaincu demande le nom de son vainqueur : or il se trouve qu'il a autrefois servi à la cour du roi Lac, père d'Érec; il y aima une demoiselle, à qui il accorda tous les serments qu'elle voulut. Le roi Évrain, dont il est le neveu, l'arma chevalier dans ce verger, témoin de la scène précédente; puis son amie lui rappela qu'il lui avait juré de faire toutes ses volontés, et qu'il lui avait par là-même promis de rester auprès d'elle jusqu'à ce qu'un chevalier le vainquît par les armes. Ainsi elle l'a tenu en prison.

1. Ce trait se retrouve souvent, non seulement dans les romans arthuriens (nous en citons plus loin quelques exemples), mais en général dans les contes populaires de tous les pays. La demeure des ogres est annoncée par cette sinistre palissade. Dans les folk-lore roumain, il arrive même souvent que le pieu vide soit doué d'une sorte de vie et réclame sa proie par des cris. Cf. le recueil d'Ispirescu (*Legende saū Basmele Romānilorū*, Bucuresci, 1892), p. 260 : « Un seul pieu restait sans tête et il criait : tête! tête! (capū! capū!). » Cf. aussi L. Sainēnū, *Basmele Romāne*, Bucuresci, 1895, pp. 462, 981. et, à la table, l'art. *parū*. — On peut remarquer que dans tous ces exemples il est question d'un seul pieu sans tête comme il est naturel. En portant ce nombre à deux, le *Mabinogi* de *Gheraint* s'écarte à la fois de la tradition et de la logique.

2. C'est ainsi que Lanval trouve la fée étendue sur un lit magnifique (*Lai de Lanval*, v. 97).

Ainsi il s'est trouvé contraint de lutter avec tous ceux qui passeraient par là : ce n'est pas de sa faute, en somme, si des têtes garnissent là bas une rangée de pieux ; il a été cruel par amour. — Quant à Érec, il vient de se couvrir de gloire, car il a mis en joie la cour d'Évrain, et c'est pourquoi cette aventure s'appelle « la Joie de la Cour ». — Le chevalier vaincu déclare qu'il est connu dans le pays sous le nom de Mabonagrain ; mais il n'a jamais su lui-même son véritable nom. « Sonnez du cor », dit-il à Érec : « ce sera le signal de ma délivrance, et lors commencera la joie » (v. 6147).

8. Érec sonne de toutes ses forces¹, si bien que toute la contrée en retentit. La joie entra aussitôt dans le cœur d'Énide et dans celui de Guivret ; et le roi Évrain et sa cour en furent heureux ; ils se mirent en devoir de désarmer Érec ; et pendant ce temps le peuple chantait une « chanson de la joie » ; et les dames en firent un lai qu'on appela le « lai de la joie ». — Passons rapidement sur cet épilogue. L'aventure se termine, comme tant d'autres, par une reconnaissance. L'amie de Mabonagrain, au milieu de l'allégresse générale, persistait à pleurer sur l'écroulement de son bonheur et sur sa honte ; elle pleurait en pensant que son ami ne serait plus à elle, « car venuz est l'ore et li termes » (v. 6221). Énide, qui s'est approchée d'elle pour la consoler, se souvient d'avoir vu quelque part une demoiselle qui lui ressemblait. Elle l'interroge, et s'aperçoit avec satisfaction qu'elle est sa cousine germaine. Cette révélation suffit à consoler l'amie de Mabonagrain, et à augmenter la

1. Le rôle du Cor dans l'aventure n'est pas indiqué d'une façon très précise. D'une part Mabonagrain dit à Érec : « Fors de ceanz issir ne doi Tant que le cor aiez soné ; Mes lors m'avroiz desprisoné, » ce qui semble dire que le son du cor amène la délivrance du géant enserré et fait tomber l'enchantement ; c'est sur ce rôle qu'insiste le *Mabinogi*, et il est ici plus précis que Chrétien de Troyes : la nuée se dissipe au premier son, de même que, dans les croyances populaires, les rondes macabres cessent dès que le coq a chanté. — Mais plus loin, le cor semble simplement destiné à faire savoir à la ronde la nouvelle de la victoire d'Érec et à convoquer auprès du vainqueur la population reconnaissante. C'est la seule interprétation que donne l'*Érec* en prose (Förster, p. 290). C'est aussi la seule que donne la *Quête du S. Graal* dans un cas analogue. Galaad vient d'abolir la mauvaise coutume du château des Pucelles, après avoir eu raison de sept chevaliers. Une demoiselle sort

joie générale. L'allégresse et les réjouissances durèrent trois jours entiers. Puis Érec prit congé de ses hôtes, et s'en repartit avec Énide et Givret pour la cour d'Artus. Et il ne sera plus question désormais ni de Mabonagrain, ni de la joie de la cour.

Il semble que cette narration, absurde et charmante, pleine de détails délicats et aussi de longueurs injustifiées, ait été obscurcie et comme brouillée à plaisir par Chrétien de Troyes. Il semble qu'il se soit amusé à développer copieusement certains traits secondaires, à laisser soigneusement dans l'ombre les points importants, à nous dérouter sur le compte de ses personnages, — de Mabonagrain par exemple, présenté à la fois comme un géant sanguinaire et comme un parfait amant, — enfin à mystifier son lecteur et son héros par l'annonce perpétuelle d'une joie extraordinaire, qui, lorsqu'elle se produit, est la chose du monde la plus sotté et la plus banale. Dans un article important sur *Érec*, M. Gaston Paris a fait à cet épisode toutes les chicanes qu'il mérite, — et quelques autres encore¹.

d'une chambre et lui apporte un cor d'ivoire : « Sire, lui dit-elle, se vous volés que chil viengnent qui desoremais terront terre de vous, si sounés chest cor, lequel on puet bien oïr .x. liewes loinch. » (Éd. Furnivall, ch. III, p. 43). — Sans trancher ici une délicate question de folk-lore, nous inclinons à croire plus primitive la première interprétation, indiquée dans *Érec*, précisée dans *Gheraint*, qui établit un lien entre le son du cor, produit par le souffle puissant du héros vainqueur, et la chute de la prison féerique, de la muraille-fantôme. M. Nutt a publié (*Folk-lore Journal*, vol. I, p. 193) le conte de Potter Thompson qui trouva un jour le roi Arthur et ses hommes endormis autour d'une table sur laquelle étaient placés un cor et une épée. Il s'enfuyait terrifié, lorsqu'une voix lui cria : « Potter Thompson, Potter Thompson, si tu avais soufflé dans le cor, tu aurais été le plus grand homme du monde, car tu aurais délivré le roi Artus de son sommeil magique ! » De légendes de ce genre, c'est-à-dire du Cycle des Sept Dormants, et où le cor trouve son emploi naturel et logique, il a pu passer dans d'autres légendes, où il sert simplement à briser l'enchantement, sans réveiller personne, sans avoir d'autre rôle que celui d'un symbole.

¹ 1. *Romania*, t. XX, p. 148-166. Il faut reconnaître en effet que M. G. Paris, un peu trop préoccupé d'opposer la simplicité de la version galloise à la confusion de la version française, a exagéré parfois l'une et l'autre. Ainsi, dans le fait qu'Érec, à son entrée dans le château du roi Évrain, attire immédiatement l'attention sur lui tout seul, M. G. Paris voit une obscurité de

Voici d'abord un reproche général : « la Joie de la Cour » est inutile à l'action, puisque la vaillance d'Érec et la fidélité d'Énide n'ont plus besoin de preuves. C'est un hors-d'œuvre pur et simple. Le reproche est juste, mais un peu sévère; il pourrait d'ailleurs s'adresser à bien des épisodes de bien des romans chevaleresques. Chrétien de Troyes a toujours hésité entre la tyrannie du modèle, qui lui imposait une série, le plus souvent inorganique, d'épisodes successifs, et ses instincts d'artiste qui le poussaient à concentrer l'intérêt sur le développement d'une situation unique. Chrétien a toujours hésité, et son hésitation est assez naturelle. Du « conte d'aventure » dont il tirait l'histoire d'Érec et d'Énide, il n'a pas cru pouvoir retrancher « la Joie de la Cour », et d'autre part il n'a pas su faire servir cet épisode au sujet général. Au lieu de lui en faire un crime, il vaudrait peut-être mieux lui savoir gré d'avoir, pendant quatre mille vers environ, concentré à peu près complètement l'attention du lecteur sur les sentiments des deux époux, leur brouille, les épreuves où éclatent l'amour d'Énide et la valeur chevaleresque d'Érec, la réconciliation finale dans un baiser.

A l'égard du sujet d'*Érec*, Chrétien de Troyes a procédé comme il procèdera plus tard pour le sujet d'*Yvain*. Dans

plus (*l. cit.*, p. 153, n. 1); mais on pourrait répondre que Guivret, avec sa petite taille, ne devait pas avoir au premier abord la mine d'un héros. Les gens

5498 Voient Erec qui moult est biaux,
Et par sanblant cuident et croient
Que trestuit li autre a lui soient.

Et d'ailleurs, est-il juste de demander aux poètes d'aventures tant de précision? Du moment qu'Érec est le protagoniste, et que nous le savons, tout le monde doit aussi le savoir et reconnaître en lui l'élu. — M. G. Paris s'étonne de « l'enchantement qui fait surgir un nouveau pieu au fur et à mesure que le dernier reçoit son sinistre trophée ». Mais le texte d'*Érec* ne nous dit pas que ce pieu se dresse de lui-même, par magie (cf. v. 5812 : « Uns autre peus sera dreciez »). C'est Mabonagrain qui le fait planter, après chaque aventure, en prévision de la suivante, comme Maduc, dans le *Livre d'Artus* (analyse de M. Freymond, p. 65). Il n'y a là rien de merveilleux. Et d'ailleurs, ce trait des « pieux animés » ne serait pas isolé dans le folk-lore, comme on l'a vu plus haut, p. 260, n. 1.

les deux cas, un thème légendaire, féerique, évolue sous sa main vers le conte sentimental; « l'aventure » primitive devient une histoire intime, l'histoire de deux cœurs. Le cadre du *Chevalier au lion* n'est pas autre chose que l'éternelle aventure, si souvent racontée par Marie de France, du mortel aimé d'une fée, et vivant auprès d'elle une vie de délices, puis, saisi par la même nostalgie qu'Ulysse chez Calypso, Tannhäuser chez Vénus, la quittant pour revivre la vie des hommes, rompant la foi jurée, arrivant enfin, après bien des traverses, à conquérir le pardon de sa dame immortelle : dans ce cadre, ce que Chrétien a placé et développé avec complaisance, c'est une sorte de conte à la fois satirique et sentimental, où une soubrette rusée noue et dénoue l'intrigue, et qui arrive à se rapprocher assez — comme on l'a dit et redit — du fableau de la *Matrone d'Éphèse*. *Érec* a subi la même transformation : du conte d'aventure, qui est le point de départ et qui subsiste encore comme cadre, Chrétien a reporté l'intérêt sur un conte de caractère tout différent, rappelant de très près le type représenté par la *Griselidis* de Boccace. Ce n'est pas ici le lieu de montrer par quel procédé très ingénieux le conte sentimental a été rattaché après coup au conte d'aventure, et de faire toucher du doigt le point de suture : cet examen appartient à une étude générale sur *Érec*. Pour le moment, nous nous occupons purement et simplement du conte d'aventure, dont « la Joie de la Cour » est une survivance importante.

Or, ce conte d'aventure, dans ses lignes générales, décele une parenté manifeste avec le cycle du *Bel Inconnu*, une analogie plus lointaine avec le cycle de *Lancelot*.

L'analogie avec le cycle de Lancelot réclamerait, pour être pleinement mise en lumière, une étude plus étendue : nous y ferons cependant quelques allusions. Quant à la parenté avec le *Bel Inconnu*, — qui a été déjà pressentie plutôt que démontrée par quelques critiques¹, — « la Joie de la Cour » nous permettra de la préciser.

À première vue, et sans rien préjuger sur les rapports chronologiques des deux versions, l'épisode d'*Érec* nous apparaît

1. Par exemple M. A. Mennung (*Der Bel Inconnu des Renaut de Beaujeu in seinem Verhältniss Zum Ly beaus Disconnus, Caruino und Wigalois*, Halle,

comme la fusion de deux morceaux complètement distincts dans le groupe formé par le *Bel Inconnu* français (*BI*), *Ly Beaus Desconus* anglais (*LD*)¹. Ce groupe les donne dans un ordre inverse de celui d'*Érec*. Enfin l'un d'eux y sert de prologue à une aventure dont il ne reste aucune trace dans *Érec*.

A. — Tout le prologue de *la Joie de la Cour* (n^{os} 1-4 de notre analyse) correspond au prologue de l'aventure du fier baiser (*BI*, v. 2460-2850, Hippeau, pp. 87-101. — *LD*, v. 1549-1848).

B. — L'épisode proprement dit de « l'enserrement Mabo-nagrain » correspond à l'épisode de Malgier le Gris dans *BI* (v. 1850-2290, Hippeau, pp. 66-81), de Maungys dans *LD* (v. 1300-1548).

Suivons le récit d'*Érec*, que nous prenons toujours pour base, et examinons en premier lieu l'épisode A, autrement dit l'arrivée et les préliminaires de l'aventure.

A. — § 1. Dans *Érec*, nous l'avons vu, les voyageurs sont au nombre de trois. Le héros principal, qui s'appelle ici Érec, s'appelle ailleurs Carduino ou Guinglain. Sous des noms différents, c'est le même héros engagé dans la même série d'aventures. — Primitivement, la dame qui l'accompagne est une messagère qui est allée à la cour d'Artur réclamer l'aide d'un héros pour délivrer sa dame (sa sœur dans *Carduino*), victime d'un enchantement. Elle s'appelle Hélie (*BI*), Elene (*LD*), Énide (*Érec*). Seulement le caractère d'Énide a subi dans Chrétien de Troyes une transformation profonde. Elle est devenue la femme d'Érec; les doutes que la messagère éprouvait dans les premiers temps sur la valeur chevaleresque du héros débutant ont été présentés comme les inquiétudes d'une épouse qui croit voir diminuer le « prix » et la réputation de son mari;

dissert., 1890) se contente de faire une allusion superficielle aux rapports d'*Érec* et du *Bel Inconnu*, ce qui ne l'empêche pas, dans le schéma généalogique des versions (p. 51), d'inscrire des « Entlehnungen aus Erec » au compte du *Carduino* et du *Bel Inconnu*, comme si c'étaient là des choses démontrées et acquises!

1. Pour plus de commodité, nous adoptons les sigles dont M. Kaluza s'est déjà servi dans son éd. du poème anglais (*Libeaus Desconus*, éd. Max Kaluza, Leipzig, 1890, *Allengl. Bibl.*, t. V).

enfin les aventures par où elle passe en compagnie d'Érec ont été interprétées à la fois comme des épreuves de courage personnel et de dévouement conjugal. Toutes ces modifications se rattachent à la façon originale et bien personnelle dont Chrétien de Troyes a traité le conte d'aventure, en le contaminant avec un conte sentimental. Au début, la compagne du héros est simplement un guide, le héros prend pour femme la demoiselle qu'il délivre de l'enchantement. — Un autre personnage, complètement éliminé d'*Érec et Énide*, guidait encore le héros dans le monde aventureux : c'est le nain bienveillant, serviteur expérimenté dont le rôle, dans le *Carduino*, est si considérable : c'est lui qui, devant les murs de la « città dolente », donne au héros les précieux conseils grâce auxquels il affrontera sans dommage l'épreuve difficile. Dans le groupe *BI-LD* son importance a singulièrement diminué, au point qu'il n'est plus guère qu'un comparse : par exemple tous ces conseils, qui dans le poème de Pucci occupent onze stances, ont été attribués à Lampars. Ce groupe forme la transition entre *Carduino* et *Érec*, où le nain ne paraît plus du tout. — En revanche, un personnage nouveau maintient à trois le nombre des voyageurs dans *Érec*, et le porte à quatre dans le *Bel Inconnu* : c'est l'écuyer du héros, que *BI* appelle Robert et dont il nous signale l'existence dès les premiers vers ; d'après *LD*, c'est Gifflet, un écuyer de rencontre, cadeau de la Dame d'amour. Il est probable que ce Gifflet, à qui l'auteur de *LD* a attribué une origine et une fonction différente (peut-être par souvenir du lai de *Lanval*¹), n'est autre chose au fond que le Guivret d'*Érec et Énide*. Nous aurons ailleurs encore l'occasion de signaler une parenté plus étroite d'*Érec* avec *LD* qu'avec *BI*.

§ 2. Le héros et ses compagnons arrivent devant le château aventureux (Brandigan *E*, Galigan *BI*, anonyme *LD*). D'après *Érec*, ce château est nettement situé dans une île. C'est un point à noter, car il n'en est question ni dans *BI* ni dans *LD* aux passages correspondants. Toute l'aventure de la Joie de la Course se déroule dans une île ; c'est dans une île que Mabonagrain est retenu prisonnier. Ce trait appartient à l'épisode B (enserrement Mabon), dont il est un élément fondamental : rappelons

1. Anton Kolls, *Zur Lanvalsage*, p. 22, 23.

l' « Ile d'Or » où est enfermé Malgier le Gris, et la « Cité sans nom » de *Méraigis*. Les romans de la Table Ronde nous offrent à chaque pas de ces châteaux mystérieux, protégés par de hautes murailles, entourés par une eau profonde, abritant des coutumes étranges. C'étaient primitivement des îles lointaines, accessibles aux seuls navigateurs; puis elles se sont rapprochées peu à peu de la terre; elles n'ont plus été séparées de la côte que par un bras de mer; ce bras de mer n'est même le plus souvent qu'une simple rivière, presque un fossé, que l'on traverse sur un pont. Les voyages des héros de romans dans les pays féeriques nous apparaissent comme des odysées ou des *inrama* qui se seraient adaptés aux nécessités de la chevalerie errante et où l'élément maritime serait réduit à son minimum.

§ 3. Érec questionne Guivret au sujet de ce château. Dans *BI* et *LD* ces renseignements sont donnés par Hélié ou Élène, qui remplit son rôle de guide. Est-il besoin de faire remarquer qu'ici encore Chrétien de Troyes devait modifier sa source, et qu'Énide, devenue la femme d'Érec, n'en sait pas plus long que son époux sur le monde aventureux?

§ 4. Le château est la propriété du roi Évrain dans *Érec*, de Lampars dans *BI*, de Syr Lambard dans *LD*. Lampars est, comme Évrain, un hôte courtois et magnifique : il entend héberger dans son propre palais tous les chevaliers errants,

Car il veut faire a tos honor (*BI*, v. 2500).

Cette idée, que *BI* résume en un seul vers, se développe chez Chrétien de Troyes en un panégyrique enthousiaste de la générosité du roi Évrain. Voilà par où Évrain et Lampars se ressemblent; voici maintenant par où ils diffèrent. Il faut avouer que l'hospitalité de Lampars est gâtée par un usage au moins étrange. Tout chevalier conduit, selon la règle, dans son palais, doit accepter la lutte qu'il lui offre, et s'exposer au dilemme suivant : vainqueur, il éprouvera la large hospitalité de Lampars; vaincu, il sera renvoyé avec ignominie, et s'en retournera par les rues, sans cheval, hué et couvert d'ordures par la canaille¹. Lorsque le Bel Inconnu fait son entrée dans la

1. Cf., dans la continuation de *Perceval*, le traitement subi par Carahès dans une cité du même genre (Potvin, IV, 43-45). On le lapide avec des charognes, tripes et boyaux de mouton. « Ains nus hom ne fu si honis. » (v. 21511.)

ville, les gens ne cachent par leur joie méchante, et, dans l'espoir d'une proie, ils préparent des « torces enboees » et des pots pleins de cendre. Mais cet espoir est déçu : après une brillante passe d'armes, le héros a vaincu Lampars et conquis ses droits à l'hospitalité. C'est l'épreuve dernière avant la grande aventure de la Cité Enchantée ¹.

Comme on le voit, les services de Lampars sont chèrement achetés. Chrétien de Troyes a défiguré cet épisode en négligeant toute la contre-partie, et en affectant de ne voir dans *l'hospitalité forcée* qu'un raffinement de courtoisie de la part d'Évrain. Il a donné ailleurs, dans le *Chevalier au lion*, une version plus complète, et par suite plus brutale, de la même coutume ². Mais il semble qu'il y ait, dans tout l'épisode de « la Joie de la Cour », un parti pris d'optimisme. Il n'est pas jusqu'au farouche Mabonagrain qui ne devienne sympathique, au point qu'Érec n'a pas le courage d'occire un si parfait amant,

Et, jusqu'à je vous hais, tout s'y dit tendrement.

Quant au roi Évrain, il n'est autre chose que sire Lampars, moins la mauvaise coutume. De même Érec, à son entrée dans le château, n'a pas en face de lui cette population insolente qui se presse autour du Bel Inconnu comme autour d'une victime désignée d'avance. Il excite l'admiration et la pitié; la « honte » et le « dommage » dont il est question au v. 5515 ne peuvent s'appliquer qu'à l'épisode B et à la coutume de Mabon. Les habitants sont du côté du héros, comme ceux de l'Île sans nom, comme ceux de l'Île d'or, bref, comme tous les spectateurs de l'épisode B, qui applaudissent à la défaite du géant.

Ainsi donc, pour toute cette partie, *E*, comparé au groupe *LD-BI*, nous offre une version affaiblie et mutilée.

Évrain a encore avec Lampars un point de ressemblance important. Lampars, en effet, après avoir éprouvé à ses dépens la bravoure du héros, lui sert de guide jusqu'à la cité déserte, dont il lui montre la porte. Il lui donne les derniers conseils, se substituant ainsi au nain de *Carduino*. Puis le héros dit adieu à

1. L'épisode de *l'hospitalité forcée* se retrouve dans le *Wigalois*, où il n'est d'ailleurs pas à sa vraie place : l'auteur en a fait la première aventure qui se présente au héros après son départ de la cour d'Artus.

2. *Yvain*, éd. Forster, v. 5155 sqq.

ses compagnons qui le croient perdu à jamais et font un deuil à fendre l'âme; et, après avoir franchi le pont, pénètre dans la ville aux murailles imposantes. — De même Évrain conduit Érec dans le verger merveilleux, lui parle, avec beaucoup de mystère et de réticences inquiétantes, des dangers auxquels il s'expose, puis — son rôle terminé — se retire; Érec dit adieu à Énide éplorée, et, le cœur joyeux, se lance dans l'inconnu. Lampars était moins précis que le nain; Évrain est encore moins précis que Lampars. Chrétien de Troyes s'est amusé à piquer la curiosité du lecteur et à faire de toute cette aventure une longue énigme. Et certes, les vagues indications d'Évrain seraient de nature à effrayer Érec, si toutefois un héros arthurien pouvait être accessible à la peur.

La parenté d'*Érec* avec le groupe *LD-BI* est donc incontestable. En poussant plus loin notre comparaison, nous nous apercevons que cette parenté est plus étroite avec *LD* qu'avec *BI*. — Dans le *Bel Inconnu* français, le héros et ses compagnons, aussitôt après le dîner chez Lampars, font seller leurs chevaux, et se mettent en route sous la conduite de leur hôte; vers le soir ils traversent une forêt; enfin ils arrivent en présence de la Gaste Cité : cette cité nous est décrite tout au long, avec ses tours, ses clochers, ses palais, l'eau qui court devant ses portes : une aventure nouvelle se prépare dans un cadre nouveau. — Chez Chrétien de Troyes comme chez le poète anglais, cette séparation nette entre l'épisode de syr Lambard et l'épisode suivant n'existe pas. Il y a unité de lieu. Tandis que dans *BI* il n'est d'abord question que du château de Lampars, dans *LD* le héros et sa suite entrent dès le début, et pour y rester jusqu'à la fin, dans la cité de Sinadoune¹, dont le château de Lambard n'est en quelque sorte que le faubourg. De même que le verger merveilleux est situé à quelques pas du château d'Évrain, de même syr Lambard peut entendre de chez lui les cris de douleur arrachés à la dame de Sinadoune par les traitements que lui font subir les deux enchanteurs². Comme Évrain, c'est à pied qu'il conduit le héros, à pied lui-même. Autre analogie : tandis que dans *BI*, Guinglain part aussitôt le dîner

1. *LD*, v. 1554 sqq.

2. *LD*, v. 1801 sqq.

fini, dans *LD* et dans *Érec*, il couche chez syr Lambard-Évrain¹. Le lendemain, au matin, il s'arme et se prépare au combat².

Ces concordances constituent un argument solide contre la thèse soutenue naguère par M. Kaluza, d'après laquelle le poème anglais ne serait que la traduction pure et simple du *Bel Inconnu* de Renaut de Beaujeu. En effet, si l'on admet avec nous que ces coïncidences ne sont pas l'effet du hasard, on admet par là même l'indépendance de *LD* vis-à-vis de *BI*.

B. — Avec l'entrée du héros, ici dans le verger merveilleux, là dans la cité déserte, se termine ce que nous avons appelé l'épisode A. Tous les points que nous avons examinés jusqu'ici ne sont que les préliminaires et comme le prologue d'une aventure capitale. Or cette aventure attendue est entièrement différente dans nos deux versions, dont le récit bifurque. De l'aventure de la Gaste Cité et du fier baiser il n'est rien resté dans *Érec*. Pour retrouver l'épisode correspondant à celui de Mabonagrain, il nous faut, dans le récit du *Bel Inconnu*, rebrousser chemin jusqu'à l'épisode de Malgier-Maungys et de la Dame d'Amour.

L'épisode B, commun à *Érec* et à *LD-BI*, peut, dans ses traits généraux, se résumer comme il suit :

Un géant (Mabonagrain *E*, Maungys *LD*, Malgier le Gris *BI*) est retenu en prison, dans une île (île de Brandigan *E*, Ile d'Or *LD-BI*), par une fée. Cette fée l'a investi d'une « coutume », qui consiste à défier tous les chevaliers qui passent, à les tuer et à planter leurs têtes sur des pieux. — Le héros arrive, engage la lutte avec le géant, et, dans *Érec*, se contente de détruire l'enchantement et de délivrer le vaincu de sa prison magique ; dans *LD-BI*, il tue celui-ci et prend sa place auprès de la fée.

Assez semblables dans leurs lignes générales pour que ces coïncidences excluent toute idée de hasard et réclament l'hypothèse d'une source commune, les deux versions présentent néanmoins dans le détail des différences extrêmement graves. Vis-à-vis de *BI*, *LD* nous apparaît comme visiblement abrégé.

Continuons à suivre le récit de « la Joie de la Cour ».

§ 1. L'aventure se passe dans une île. C'est ce qu'il est inutile de démontrer pour l'épisode de l'île d'or. Quant à *Érec*, il

1. *Érec*, v. 5670 sqq. = *LD*, v. 1839 sqq.

2. *Érec*, v. 5672 sqq. = *LD*, v. 1840 sqq.

nous suffira de renvoyer à ce qui a été dit plus haut sur la situation du château de Brandigan.

§ 2. Cette île, comme beaucoup d'îles féeriques, contient un verger merveilleux. On se rappelle que, dans *Érec*, ce verger est « clos d'air par nigromance » et produit toute l'année des fruits aux propriétés surnaturelles: — A-t-il entièrement disparu de la version du *Bel Inconnu*? Sans doute il n'en est pas question dans l'épisode de Malgier le Gris. Mais n'est-ce pas lui que nous retrouvons un peu plus tard, lorsque Guinglain, pris de la nostalgie de l'Île d'or, retourne, sous la conduite d'une messagère, dans le pays de la fée, sa première amie¹? Le jardin par où il passa et où il rencontra sa dame était fleuri et plein d'essences rares, embaumé du parfum de l'encens, de la canelle, du garingal et des roses éternelles; les oiseaux y chantaient tout le jour. Celui qui y entrait

4246 Cuidoit qu'il fust en paradis.

Ce paradis est un souvenir lointain de celui que décrit Chrétien de Troyes. Seulement la version primitive s'est affaiblie, en devenant plus réaliste. C'est encore un jardin magnifique, ce n'est plus un jardin enchanté.

§ 3. Nous ne devons pas oublier en effet que *le jardin d'Érec est une prison*. Comme dans l'île d'Avalon, comme dans les îles bienheureuses, l'hiver y est inconnu et il s'y trouve tout ce qui peut séduire les sens. Mais de ceux qui y sont entrés, bien peu sont revenus. — On pouvait, nous dit Chrétien de Troyes, goûter sur place aux fruits toujours mûrs; mais celui qui voulait en emporter un ne retrouvait plus la porte et devenait ainsi prisonnier :

5750 Au porter fors feisoit dangier ;
Car qui point porter an vossist
Ja mes a l'uis ne revenist,
Ne ja mes del vergier n'issist
Tant qu'an son leu le fruit meïst.

Malgré une légère variante, nous reconnaissons là, avec M. Freymond², la survivance d'un des thèmes les plus répan-

1. Hippeau, p. 150, 151.

2. E. Freymond, *Beiträge zur Kenntnis der altfranz. Artusromane in Prosa* (Berlin, 1895, extrait de la *Zeitschr. f. franz. Spr. u. Lit.*, t. XVII), p. 117,

du dans le folklore universel. Ce thème peut se résumer ainsi : Quiconque prend ou accepte un fruit dans un lieu surnaturel (île enchantée, demeure des morts, paradis, etc...) entre, d'une façon définitive ou sous réserves, dans les conditions d'existence assignées aux habitants de ce lieu; il reste lié à la terre dont il a pris le fruit. « Goûtez de cette pomme, dit le serpent de la *Genèse*, et vous deviendrez semblable à Dieu même. » Pour avoir goûté du fruit de la terre des morts, Perséphoné, dans un mythe bien connu, appartient désormais au royaume d'Hadès. La religion égyptienne nous enseigne que la déesse Hâthor offrait au mort voyageur un plat couvert de fruits et de pains, un vase rempli d'eau; dès qu'il avait accepté ces dons, il devenait l'hôte de la déesse et ne pouvait plus revenir sur ses pas, à moins de permission spéciale¹. On pourrait multiplier les rapprochements de ce genre, et montrer la persistance de ce thème dans les religions et chez les peuples les plus différents. Comme l'a remarqué M. G. Paris², le lai de *Guingamor* nous offre le cas inverse de celui de Perséphone : Guingamor, ayant passé du pays des fées dans le pays des hommes, commit l'imprudence de mordre à une pomme qui tentait sa soif; il se replaça du même coup dans les conditions de la vie mortelle; et, comme il avait vécu trois cents ans croyant en vivre trois, il devint aussitôt un vieillard décrépité.

M. Freymond a eu le mérite de signaler un rapprochement à faire entre le verger paradisiaque d'*Érec* et cet autre verger où s'engage imprudemment Agravaïn, et dont Saigremor détruit l'enchantement. Comme celui d'*Érec*, le verger du *Livre d'Artus* a été établi « par nigromance »; il est l'œuvre d'une enchantresse, la reine de Danemark. Comme lui, il est clos par une ceinture d'air, par une nuée³, ce qui [n'empêche pas d'ailleurs

n. 1. — Dans cette note, il indique un certain nombre de variantes du même thème. Pour *Érec*, il s'avance trop lorsqu'il écrit : « Auch dort macht ihr Genuss ein Entkommen aus dem Garten unmöglich. » La version de Chr. de Tr. est plus altérée : ce n'est plus le fait de goûter, mais celui de cueillir un fruit et de l'emporter qui détermine la prise de possession du héros par le verger enchanté.

1. Maspéro, *Hist. anc. des peuples de l'Orient classique*, t. I, p. 184; *id.*, *Études de mythol. et d'arch. égypt.*, t. II, p. 224-227.

2. *Romania*, t. VIII, p. 50.

3. E. Freymond, *l. cit.*, p. 107. *Livre d'Artus*, ms. B. N. fr. 337, fo 279.

— pas plus dans le roman en prose que dans le poème — les héros arthuriens d'y pénétrer par une entrée, devant laquelle on les conduit au besoin. C'était « un molt biau jardin ou il avoit arbres de toutes manieres de fruiz ¹ » ; au milieu était planté un pommier ² aux pommes vermeilles. Lorsque Agravain a dépassé l'entrée, il aperçoit un pavillon sous lequel sont réunis des chevaliers ; un grand chevalier — autrement dit un géant — s'avance vers lui, accompagné d'une demoiselle tenant à la main une pomme vermeille : « Sire », lui dit-elle, « il vos covient ceste pome essayer avant que de ce jardin issiez : car tuit cil qui i viennent covient a mengier du fruit du pomier dom elle est. » S'il refuse d'y goûter, il lui faudra combattre toute une série de chevaliers et de géants ; vaincu, il sera fait prisonnier, et attendra comme les autres la venue d'un libérateur. Agravain accepte la pomme ; aussitôt il se sent pris d'une envie irrésistible de demeurer là pour toujours, il ne songe plus à partir, et alors il reconnaît neuf compagnons de la Table Ronde, prisonniers comme lui, et comme lui heureux de leur prison. On nous raconte plus tard ³ comment Saigremor, Gauvain et Artus, prévenus du piège, refusent la pomme, combattent les géants et délivrent les chevaliers captifs. Après quoi, ils entrent dans le palais de la mauvaise enchanteresse, la reine de Danemark, qui avait juré d'occire tous les chevaliers du royaume de Logres ; et Artus prend place auprès d'elle, sous le même dais ⁴.

1. Ms. 337, f^o 256.

2. *Érec* ne précise pas. Mais le mabinogi de *Gheraint* rentre dans la tradition en appelant « pommier » l'arbre auquel était suspendu le cor (Loth, *Mabinogion*, II, p. 171).

3. Ms. 337, f^o 264.

4. Nous avons choisi la version du *Livre d'Artus*, parce qu'elle nous semble la plus complète et la plus caractéristique. Mais le *Lancelot* en prose nous offre, dans le *Val sans retour* ou *Val des faux amants*, une autre version qui se ramène aisément au même type. Cf. P. Paris, les *Romans de la Table Ronde*, t. IV, p. 238 sqq. (aventures de Galeschin). Le val sans retour avait été fondé par Morgain, qui, comme on le sait, tenait de Merlin sa science des enchantements. Ce val verdoyant, séjour des délices, était en réalité une prison féerique qui retenait les amants infidèles : l'ami de Morgain en fut la première victime. Le val était clos en apparence d'une muraille épaisse et élevée : en réalité ce n'était que de l'air. On entraît sans trouver et sans

Comme on le voit, le seul fait de goûter à la pomme du verger paradisiaque met les survenants dans la condition des premiers arrivés, autrement dit à la merci des auteurs de l'enchantement. Ils deviennent prisonniers, dans le sens le plus complet du mot, non seulement prisonniers de fait, mais encore de pensées et de désirs : l'enchantement a saisi leur être tout entier, comme le « boivre amoureux » enchaîne à jamais l'un à l'autre les cœurs de Tristan et d'Yseut. C'est ainsi que les compagnons d'Ulysse deviennent prisonniers chez les Loto-phages, une fois qu'ils ont porté à leurs lèvres le fruit au goût de miel, et oublient le nom de leur patrie¹.

Toutes ces conséquences, Chrétien de Troyes néglige de les indiquer. Sans doute, tel qu'il est raconté dans la « Joie de la Cour », l'enserrement de Mabonagrain a été rattaché au cycle dont nous venons de parler, et qu'on peut appeler le « cycle des Lotophages ». Le cadre est encore resté : la clôture magique, les fruits qui empêchent le retour appartiennent au décor de

supposer le moindre obstacle ; mais une fois entré, on ne songeait pas même qu'il y eût un moyen d'en sortir. Galeschin, ayant descendu au galop la pente de la vallée, aperçoit une épaisse fumée : c'était la vapeur dont le val était fermé. Il traverse sans peine cette muraille idéale ; puis, se retournant, il l'aperçoit qui le suit jusqu'à toucher la croupe de son cheval. Il doit combattre contre des dragons, traverser un pont, puis lutter contre un grand chevalier, qui le fait prisonnier. Le roman nous raconte ensuite (*id.*, *ibid.*, p. 283 sqq.) comment Lancelot termina l'aventure. — Comme on le voit, il ne manque à ce récit que le thème des fruits merveilleux. Pour le reste, il fournit à l'épisode d'*Érec* un excellent commentaire.

1. Le lai de *Guingamor* ne nous donne que la *contre-partie* du thème des fruits merveilleux. Mais on peut supposer que la légende complète comprenait l'autre partie et que le héros goûtait au fruit des fées avant de devenir leur hôte. Il est à remarquer en effet qu'un détail de ce lai se retrouve dans la version du *Livre d'Artus*. En entrant dans le palais féerique, Guingamor retrouve dix chevaliers (v. 520) qui avaient disparu de la cour d'Artus et qu'on n'avait plus revus depuis qu'ils étaient partis à la poursuite du porc blanc. M. G. Paris (*Romania*, VIII, p. 50) se demande quelle est la destinée de ces dix chevaliers. Nous pouvons répondre que ce sont des prisonniers féériques, comme les dix prisonniers de la reine de Danemark (neuf, plus Agravaïn), qui, eux aussi, appartenaient à la cour d'Artus. Ils saluent Guingamor avec joie. Ils mènent d'ailleurs joyeuse vie et semblent se complaire dans une captivité égayée par des jeux, des chants, la musique des harpes et des violes.

l'aventure d'Agravain. De plus, cet enchantement qui rend Mabonagrain prisonnier a été établi par l'amie du géant, et cette amie est une fée, comme nous le montre la comparaison avec l'épisode de Malgier le Gris, comme nous le confirmera la comparaison avec Merlin et Niniane. Cet enchantement est aussi une œuvre de magie, c'est-à-dire un enchantement transitoire, que le héros détruit en sonnant de ce cor dont lui seul est digne de sonner. La délivrance est également achetée par une lutte avec un géant redoutable. Mais ce qui manque dans la narration d'*Érec*, c'est le lien logique entre la présence des fruits merveilleux et le reste de l'aventure. Érec, entré dans le verger, n'en cueille aucun ; on ne lui en offre aucun. Il se contente de marcher droit devant lui, et, dans Chrétien, de s'approcher de la fée ; dans la version galloise, de s'asseoir auprès d'elle. La façon dont il rompt l'enchantement est indiquée d'une façon très obscure. Nous avons évidemment affaire à un récit très altéré par Chrétien de Troyes, et probablement déjà par son modèle.

Peut-être expliquerons-nous quelques-unes de ces obscurités en étudiant spécialement le personnage de Mabonagrain, son nom d'abord, puis sa légende et ses origines celtiques.

M. F. Lot¹ a montré que le nom de Mabonagrain est un nom composite. Il est la synthèse de deux noms que nous trouvons appliqués à deux personnages différents, dans le groupe du *Bel Inconnu* et dans *Érec* lui-même. On sait que l'enchantement de la « Gaste Cité », qui a totalement disparu du récit d'*Érec*, bien que, comme le montre *Carduino*, il fût très anciennement partie essentielle du cycle, est l'œuvre de deux personnages maudits : l'un, nommé Mabon, est de beaucoup le plus important, « li plus sires » (v. 3321), celui qui brigue la main de la dame de Sinaudone, celui qui « fait tout l'enchantement, » (v. 3343) celui que le héros exécute sans pitié, tandis que l'autre se retire à temps. Bref, Eurain n'est guère qu'un comparse, un fantôme dont la seule utilité est, semble-t-il, de parfaire un couple traditionnel. Dans *LD*, le premier s'appelle aussi Maboun, ou Mabounis, le second s'appelle Irayn. Le même couple se retrouve dans *Érec*, où, à côté de Mabonagrain, nous voyons le roi Eurain, qui, comme

1. *Romania*, XXIV, 321.

nous l'avons démontré, joue le même rôle que Lampars. Les fonctions varient, mais le couple subsiste. A ces exemples bien connus, nous ajouterons celui du *Lanzelet*. Sans démontrer, dans le cadre restreint de cette étude, la parenté lointaine mais incontestable du *Lanzelet* avec le cycle *Érec-Bel Inconnu*, disons seulement que leur onomastique présente des coïncidences curieuses : par exemple nous y trouvons un château de Limors, un « markgrafen von Lile », dont les noms sont caractéristiques du cycle que nous étudions. Lanzelet, accompagné de la belle Ade et du frère de celle-ci, Tybalt, arrive devant un château entouré d'une eau profonde, château magique, enchanté par une fée. Le héros y pénètre, malgré les larmes d'Ade et les conjurations de Tybalt. Le maître du lieu est une sorte de géant enchanteur, lâche et cruel ; il se nomme *Mâbûz*. Tous les chevaliers qui entrent chez lui deviennent ses prisonniers sans résistance, par la force même des choses ; fussent-ils les plus hardis combattants du monde, l'âme du château les saisit tout entiers, ils deviennent poltrons, ils oublient leur passé glorieux pour vivre d'une vie matérielle, ils troquent leurs cœurs de héros contre des cœurs de goujats. — Non loin de là, dans une forêt merveilleuse, aux fleurs toujours écloses, aux arbres éternellement verts, s'élève le palais du géant *Iweret*, ennemi de *Mâbûz*, avec qui il est sans cesse en guerre, profitant de la lâcheté de son voisin pour arrondir ses domaines.

Il est difficile de ne pas reconnaître dans le couple *Mâbûz-Iweret* celui que nous trouvons dans *Érec* et dans le *Bel Inconnu*, le couple *Mabon-Évrain*, *Maboun-Irayn*.

Les liens de parenté qu'on institua entre ces deux personnages sont aussi variés que les aventures mises sous leurs noms. A en croire le *Bel Inconnu*, ce sont deux frères. Dans *Érec*, *Mabon*[*agrain*] est le neveu du roi *Évrain* ; — son fils, d'après deux vers de la continuation de *Perceval*, où ces noms arrivent incidemment dans une énumération :

Et li biaux fîus le roi Urain,
Que on apieloît Mabounain.

(Potvin, t. III, v. 16306.)

M. G. Paris, dans une note ingénieuse ¹, supposait que dans le

1. *Romania*. XX, 153, n. 4.

composé Mabonagrain, la syllabe *a* n'était autre chose que l'indice patronymique gallois *ab* : Mabon — fils de — (?) Grain. Cette hypothèse est d'autant plus séduisante que le nom de *Grain* se retrouve dans *Érec* même au v. 1727, et que le passage de *Perceval* cité plus haut semble lui donner une confirmation éclatante. Mais cette allusion ne prouve pas grand'chose : la mention du « roi Urain » paraît bien indiquer qu'elle remonte à *Érec* lui-même, et quant aux relations de parenté, on sait combien les poètes du moyen âge y attachaient peu d'importance. Le rapprochement constant des deux noms rend bien plus vraisemblable l'hypothèse de M. F. Lot, d'après laquelle Mabonagrain serait un juxtaposé de Mabon et Évrain¹. Mais, où il nous paraît faire fausse route, c'est lorsque, sur la foi du mabinogi de *Gheraint*, — sur la foi aussi d'une note jetée en passant par M. J. Loth², — il identifie *Évrain* avec *Owein* (dans les textes français *Yvain*, *Évain*), la première forme résultant d'une mauvaise lecture de la seconde. Selon lui, cette hypothèse cadrerait bien avec le système général, défendu par M. J. Loth, d'une transmission surtout écrite des romans arthuriens. Quoi qu'il en soit, dans son ensemble, de l'hypothèse du savant celtiste, nous ne pensons pas que dans le cas particulier M. F. Lot lui fournisse un argument sérieux. Dans toutes les variantes que nous venons de citer : *Évrain* ou *Eurain*, *Irayn*, *Iweret*, *Urain*, *Mabonagrain* enfin, l'*r* persiste avec une régularité frappante au milieu des différences orthographiques. Nous n'avons pas le droit de la retrancher, à moins de raisons décisives, pas plus qu'un éditeur de *Méragis* n'aurait le droit de corriger *Gorvain Cadrut* en *Gauvain Cadrut* sous prétexte que la seconde forme est infiniment plus répandue que la première. Le traducteur gallois d'*Érec* a dû procéder ainsi, par analogie, et remplacer la leçon rare par la leçon banale. En bonne critique, nous devons faire tout le contraire.

Mais alors, quelle pourrait être l'origine de ce personnage vague, de ce « second » de Mabon ? Il est possible qu'il ait été au début une simple épithète homérique, l'adjectif gallois

1. Dans le *Livre d'Artus* (ms. 337), le nom de *Mabonagrain* a été donné à un nain, frère d'Hély de Roestoc. Cf. P. Paris, t. III, p. 295, et Freymond, p. 91.

2. *Mabinog.*, trad. J. Loth, II, 169.

Euryu, qui veut dire « doré, en or », et que nous voyons revenir souvent dans les *Mabinogion*; par ex., Loth, I, 271 : « Arthur se rendit ensuite en Llydaw avec Mabon, fils de Mellt et Gware Gwallt *Euryu* (Gware aux cheveux d'or)... » L'épithète serait devenue un nom propre, par un accident de transmission. Nous donnons évidemment cette conjecture sous toutes réserves¹, et nous passons à l'étude spéciale de la légende de Mabon.

En parlant du « thème des Lotophages », nous avons indiqué ce qu'il y avait, dans la Joie de la Cour, d'éléments particuliers à *Érec*. Voyons maintenant les points de contact de Mabonagrain avec Malgier le Gris et Maungys.

L'Île d'Or, où est enserré Malgier le Gris, a pour souveraine la fée aux Blanches mains : elle est belle et savante, experte dans les sept arts. Elle habite un palais bâti par un enchanteur avec une pierre qui resplendit comme le cristal. — Devant le château est tendu un « tref », et devant le pavillon « unes lices » de pieux aigus, surmontés de têtes armées de leurs heaumes. Nous avons déjà vu ce décor effrayant à l'entrée du verger de Mabonagrain. — Lorsque le Bel Inconnu se trouva en face du château, un chevalier — Malgier le Gris — s'armait déjà pour une lutte prochaine. Comme Mabon défie *Érec*, Malgier défie le héros. — Lui aussi obéit à une coutume et exécute les ordres de sa dame ; lui aussi est cruel par amour. Seulement cette idée, simplement indiquée par Chrétien de Troyes, est ici largement détaillée : c'est une véritable « coutume », réglémentée avec précision. Le chevalier qui s'engage dans cette aventure risque sa vie ; s'il est vaincu, sa tête ira rejoindre sur la palissade celle des autres chevaliers, tous fils de comtes et de rois. Évrain ne dit pas autre chose à *Érec* avant de le quitter. Mais voici ce qui manque à la version de Chrétien de Troyes : ce chevalier est l'ami actuel de la fée ; depuis sept ans, il maintient la coutume ; depuis sept ans, toute son occupation est de guetter au passage les chevaliers errants :

1. Dans le même ordre de conjectures, M. J. Loth me signale un personnage nommé Madawc ab Brwyn, ayant le surnom d'*Eurgelain* (au cadavre d'or), « ce qui eût donné en français à peu près *cirglain*, *cirgrain* (*Mabin.*, t. II, p. 239). » M. Loth n'attache pas d'ailleurs plus d'importance à son hypothèse que je n'en attache à la mienne.

jusqu'ici, il les a tous tués; et il espère bien que s'il continue pendant deux ans encore à être vainqueur, il obtiendra pour prix de sa constance la main de sa dame. Et le poète ajoute que tel était l'usage de la fée :

1997 Li usages itels estoit :
 Quant nus de ses amis moroit,
 Quant il estoit mors en bataille,
 Celui prendroit, sans nule faille,
 Qui son ami ocis avoit.

Ces mœurs étranges sont exposées avec beaucoup d'ingénuité. L'amour des fées était la récompense du courage. Mais cet amour avait l'inconscience des forces naturelles; il se portait instinctivement vers le plus fort, vers le vainqueur. La « coutume » était destinée à opérer une sorte de sélection parmi les plus braves, et la fée passait, avec une belle indifférence, de la couche du vaincu à celle du vainqueur. Si la Laudine du *Chevalier au lion*, qui est primitivement un personnage féerique, fait tant de façons — pendant trois jours — pour épouser le meurtrier de son mari, c'est que Chrétien de Troyes l'a bien voulu et s'est amusé à composer une petite scène psychologique. Renaut de Beaujeu, qui tient à ne pas rendre la Dame de l'Île d'Or tout à fait antipathique, s'est borné à dire, pour l'excuser, que Malgier était devenu un tyran insupportable, détesté de tous. — La même coutume est exposée également dans *Méraugis*. Lorsque Méraugis, entraîné dans l'aventure de la Cité sans nom, se trouve en présence de Gauvain, retenu dans l'île par une fée, il se voit dans la cruelle alternative de lui couper la tête ou d'avoir la tête tranchée par lui. — Les habitants de l'Île d'Or, opprimés par Malgier, observent avec anxiété les péripéties de sa lutte avec le héros, pour qui ils forment des vœux : jeunes et vieux, dames et chevaliers, clercs et écuyers, pas un qui ne vienne à la bataille. Ce trait est resté dans *Érec* : toute une foule attentive assiste au duel de Mabonagrain et d'Érec, et forme galerie dans le fond du verger. Ce détail, qui se trouvait sans aucun doute dans la source commune à *E* et à *BI*, coexiste avec le thème du verger clos d'air; il est à sa place dans *BI*, il constitue dans la « Joie de la Cour » une véritable incohérence. Car, comme l'a remarqué M. G. Paris¹, si l'on comprend à la

1. *Romania*, XX, 153, n. 2.

rigueur que le héros pénètre par une étroite entrée dans ce lieu enchanté, la présence de toute cette foule est invraisemblable et rend bien illusoire la clôture de nuage. — L'aventure de Malgier se termine, comme la Joie de la Cour, par une allégresse générale. « Dont nos avés mis en la joie », dit le peuple au Bel Inconnu. Ce sont les propres paroles de Mabonagrain à Érec.

La comparaison, pour cet épisode, de *LD* avec *BI*, démontre une fois de plus la parfaite indépendance de la version anglaise vis-à-vis de la version française. Elle en est fort loin. La fée aux Blanches mains s'appelle ici la Dame d'Amour; Malgier le Gris devient Maugis. Dans *BI*, Malgier est un tyran détesté, mais ce n'est pas un géant, comme Maugis et Mabon. L'auteur de *LD* nous donne de ce géant une description fantastique : il a trente pieds de haut, il est fort comme cinq chevaliers, il est noir comme la poix : ce dernier trait mérite d'être relevé, car il concorde avec ce que les romans arthuriens nous apprennent de « Mabon le Noir ». Mais le thème capital de la « coutume » a disparu. Ce géant est bien un oppresseur dont on désire la mort; mais il n'est pas un prisonnier d'amour : toute la théorie exposée en détail dans *BI*, moins nettement dans *Érec*, fait complètement défaut. Tout nous porte à croire qu'il s'agit ici, non point d'un accident, mais d'une suppression volontaire : c'est d'abord la concordance d'*Érec* et de *BI*. De plus, il est à remarquer que par ailleurs la dame de l'Île d'Or a les mêmes traits dans *LD* que dans *BI* : fée, enchanteresse, experte en magie, elle retient le vainqueur et lui offre son amour et la royauté. Enfin la description du combat de Maugis et du Beaus Desconcus porte bien la marque d'une intervention personnelle de l'auteur. Pour quels motifs a-t-il supprimé le thème de l'enserrement et celui de la mauvaise coutume, qui en dérive? Il est difficile de le dire. Peut-être a-t-il été choqué par l'incohérence et la bizarrerie foncière de cette légende d'un géant à la fois soupirant d'amour et coupeur de têtes, d'une fée qui le retient dans son île, et cependant assiste impassible à sa mort. Et il est certain que cette légende est obscure et complexe. L'auteur de *BI* s'est efforcé de l'expliquer de son mieux. Dans Chrétien de Troyes, elle arrive à l'absurde. D'une part, il a enlevé à l'amie de Mabonagrain tout caractère et tout pouvoir féerique¹; il l'a huma-

1. L'auteur de la version en prose d'*Érec* a cependant senti que la mention d'un pouvoir féerique était nécessaire, et que, sur ce point, son modèle était

nisée aussi complètement que possible. De l'autre, il a fait du géant un modèle de courtoisie ; tout en conservant la palissade de têtes saignantes, — par un mélange de barbarie et de raffinement dont il est le premier à s'amuser, — il a rendu Mabon galant et aimable ; il n'a pas souffert qu'on lui coupât la tête. Si bien qu'en fin de compte, le lecteur ne sait plus qui on délivre ni de qui on délivre, ni pourquoi cette explosion de joie dont tout le monde a sa part. C'est le comble de l'absurdité.

Pourtant le thème du géant ami d'une fée se retrouve dans d'autres romans : tel le géant Guengasouin, auquel il est fait allusion dans la *Vengeance Raguidel* :

5050 Mais il fu el Castel sans nom
 Qui siet en une ille qui flote,
 U damoiselle Lingrenote
 Le mist par son encantement.
 Elle le tint mult longuement
 En l'ille, tant qu'el l'adouba.

Cette fée lui donne des armes enchantées, grâce auxquelles il tua Raguidel. Mais Gauvain le punit de sa perfidie en lui tranchant la tête. La mention du « castel sans nom », qui est évidemment la « Cité sans nom » de *Méraugis*, ainsi que les autres traits légendaires, nous indiquent que la légende mise sous le nom de Guengasouin était au fond celle de Mabon et rentrait dans le même cycle : celui du géant prisonnier d'une fée qui l'emploie à une œuvre malfaisante¹.

Les fées sont en général peu sympathiques dans les romans arthuriens et en particulier dans les romans en prose. Niniane emprisonne Merlin. Elle commence par lui soutirer peu à peu toute sa science et tout son pouvoir magique ; puis froidement,

insuffisant ; il le complète ainsi : « La damoiselle scet pluseurs sciences par lesquelles ou par dons de fees elle compose les biens de ce plaisant lieu. » (Förster, *Érec et Énide*, p. 290, l. 8-10.)

1. Ce thème fait le fond de l'aventure principale du *Chevalier au lion*. Esclados le Roux est primitivement un géant chargé par une fée (Laudine) de maintenir la coutume de la fontaine. Sur ce point, nous sommes d'accord avec M. Axel Ahlström (*Sur l'Origine du Chev. au lion*, dans les *Mélanges Wahlund*, Mâcon, 1896, p. 301). Il présente d'ailleurs ce rapprochement avec *Érec* en des termes assez vagues : son idée demanderait à être précisée et accompagnée de preuves.

par calcul, sans avoir même — comme la fée de l'Île d'Or — l'excuse de l'aimer, elle en fait par ses enchantements une sorte de mort vivant. Quant à Morgain, elle est dans les romans en prose le type de la fée pédante, malicieuse, sensuelle sans amour, vouée à Satan, type que nous avons vu se dessiner dans le *Bel Inconnu*, malgré l'indulgence du poète. Morgain était, nous dit le *Merlin*, « a merveilles boine clerjesse, et d'astronomie savoit elle assés, car Merlin l'en avoit aprinse. » Et il ajoute qu'elle était la femme la plus luxurieuse de la Grande Bretagne. Morgain eut en effet beaucoup d'amants, depuis le beau Guyomar jusqu'au bon géant Rainouart. Lorsque le souvenir des belles légendes des paradis sensuels se fut effacé peu à peu, et qu'on s'avisait de juger les fées au nom de la morale, on fut sévère pour elles. La légende du savant Merlin perdu par les ruses de Niniane, comme Samson par les ruses de Dalila, devint un nouveau symbole de la perfidie féminine.

Or la légende de Mabon prisonnier d'une fée suit exactement dans son développement la légende de Merlin. *Mabon est un doublet de Merlin*.

L'analogie de l'enserrement de Mabon, tel qu'il est présenté dans « la Joie de la Cour », avec l'enserrement de Merlin, tel qu'il est présenté dans la vulgate du *Merlin*, est des plus aisées à démontrer. Tous deux portent la peine d'avoir été des amants trop loyaux et trop confiants; tous deux ont été faits prisonniers par surprise. Tous deux enfin sont soumis à la même variété d'emprisonnement. On sait comment, dans la forêt de Brocéliande, Niniane, après avoir arraché à Merlin les charmes qui permettent d'enserrer un homme, « fit un cerne avec sa guimpe, » comme Odin autour de la Walkyrie, et Merlin, en se réveillant, se trouva dans une forteresse magique, prisonnier jusqu'à la mort. Cette forteresse n'est autre que le verger clos d'air dont parle *Érec* :

5739 El vergier n'avoit environ
Mur ne paliz se de l'er non,
Mes de l'er iert de toutes parz
Par nigromance clos li jarz ?.

1. En dehors du thème spécial que nous étudions, le « jardin clos de nuage » était un tour de magie que l'on attribuait souvent aux enchanteurs.

Lorsque Gauvain, en quête de Merlin que tout le monde regrettait à la cour d'Artus, arrive dans la forêt de Brocéliande, il entend tout à coup la voix du prophète : « Si regarde sus et ius, mais riens n'i voit fors une fumee tout autressi comme air. » Merlin lui explique comment on ne le reverra plus jamais, pourquoi il ne parlera plus désormais à personne sinon à son amie, « quar el monde n'a si forte tour comme ceste est ou jou sui enserrés ; et si n'i a ne fust ne fer ne pierre, ainz est sans plus close del air par enchantement, si fort qu'il ne puet estre desfait jamais a nul jour del monde ; ne jou n'en puis issir ne nus n'i puet entrer fors sans plus cele qui ce m'a fait ¹... »

La version de Chrétien de Troyes est incontestablement antérieure à celle du roman en prose. Le « décor » de l'enserrement y est plus complet. Elle nous fait comprendre en partie de quels éléments a pu se former la seconde version. La légende de Merlin a pour origines lointaines les histoires qui couraient sur des géants ou sur des héros retenus prisonniers par des fées, dans les îles. Elle a pour origines immédiates des contes du type de l'enserrement Mabon, où sur la légende primitive est venu se greffer le thème du verger enchanté et du clos de la nue ².

« La Joie de la Cour » nous offre donc une version poétique de l'enserrement Merlin.

Dans d'autres textes, la légende de Merlin se présente à nous sous la forme d'un enserrement moins subtil et plus matériel : Merlin est enfermé dans une prison de pierre, dans un tombeau où la perfidie de Niniane l'a conduit. Le « clos du nuage » est spécial au *Livre d'Artus*. L'« entombement » appartient particulièrement au cycle en prose mis sous le nom de Robert de Borron :

— à l'enchanteur Virgile par exemple. Cf. *Image du monde*, ms. B. N. fr. 20047, fo 69 v^o :

Un jardin fist enclos entour
De l'eir, tout sanz plus d'autre atour,
Espesement cum une nue,
.....

1. Ms. Add. 10292, Sommer, p. 493.

2. La version de *Méraigis* (l'île sans nom) ne connaît pas le thème du « clos de la nue ». — Rappelons que cet épisode de Méraigis a été imité en prose dans le *Merlin* du cycle Robert (ms. Huth, éd. G. Paris et J. Ulrich, t. II, p. 44-57).

il est raconté dans le ms. Huth du *Merlin* et dans la compilation de Malory. C'est de cette prison de pierre que l'enchanteur poussa en mourant le « brait » fameux dont il était question dans un roman aujourd'hui perdu¹. — Cette variété d'enserrement est-elle absente de la légende de Mabon ?

Nous la reconnaissons dans un texte gallois, le mabinogi de Kulweh et Olwen. Ce petit conte ne fait pas partie des trois mabinogion « français » ; il est indigène, et porte d'ailleurs — comme on l'a souvent remarqué — des traces incontestables d'influences irlandaises. Arthur et ses guerriers s'y trouvent engagés dans une série d'aventures qui s'emboîtent les unes dans les autres et sont destinées à conquérir pour Kulweh la main d'Olwen. Ils doivent, entre autres épreuves, s'enquérir du sort de Mabon, fils de Modron, qui a été enlevé à sa mère la troisième nuit de sa naissance. Après s'être adressés à un merle, puis à un cerf, puis à un hibou, puis à un aigle, puis à un saumon, le saumon les conduit devant les murs de la prison où Mabon languissait depuis des années². « Kei et Gwrhŷr Gwalstawt Ieithoedd montèrent sur les épaules du saumon ; ils arrivèrent auprès de la muraille du prisonnier et ils entendirent de l'autre côté des plaintes et des lamentations. Quelle créature, dit Gwrhŷr, se lamente dans cette demeure de pierre ? — Hélas ! homme, il a lieu de se lamenter, celui qui est ici : c'est Mabon, fils de Modron. Personne n'a été plus cruellement enfermé dans une étroite prison que moi, pas même Lludd Llaw Ereint, ni Greit, fils d'Éri. — As-tu espoir d'être relâché pour or, pour argent, pour des richesses de ce monde, ou seulement par combat et bataille ? — Tout ce que j'obtiendrai, ce sera par combat. » Les chevaliers d'Arthur firent le siège du château ; Kei réussit à percer le mur de la prison et à enlever le prisonnier sur son dos. Les hommes continuèrent à se battre,

1. Le début du *Lancelot* en prose nous donne un résumé de l'histoire de Merlin, où il est dit que la dame du lac l'enferma dans une grotte de la forêt de Darnantes (P. Paris, III, p. 26). Cette version, qui se rattache à celle de l'« entombement » est, comme on le voit, en contradiction avec la version donnée par le *Livre d'Artus* (clos du nuage — forêt de Brocéliande). C'est une preuve de plus du caractère factice de la vaste compilation attribuée à G. Map : elle est pleine d'incohérences de ce genre.

2. *Mabinogion*, trad. J. Loth, t. I, p. 265.

et Arthur revint chez lui avec Mabon délivré. — Mabon, fils de Modron, est cité par les triades comme un des trois prisonniers éminents de l'île, entre Llyr Lledyeith et le roi Arthur lui-même, « qui fut trois nuits dans une prison enchantée ¹. »

Aucun texte français n'attribue proprement à Mabon une mésaventure semblable. Mais elle fait partie de la légende d'un autre personnage appelé Maduc ou le Noir Chevalier, et qui n'est autre chose qu'un doublet de Mabon.

Mabon et Maduc sont un seul et même être mythologique. Ils répondent au même signalement. Mabon est un géant noir. Le livre de *Tristan* l'appelle Mabon ou Nabon le Noir. — Syr Nabon le Noyre est présenté par Malory au l. VIII de sa *Morte Darthure*, comme un ogre redouté; il habite une île sur la côte de laquelle sont jetés Lamorak et son écuyer. Lorsqu'ils mettent pied à terre, les gens de l'île leur apprennent qu'ils sont sur les domaines d'un maître ennemi d'Artus et de ses chevaliers, et leur recommandent de parler bas, de peur que le géant ne les entende ². — Maduc ou Madoc apparaît à deux reprises dans le *Livre d'Artus* ³ : il défend la même « coutume » que Mabon et Malgier : tout chevalier qui passe près de son repaire doit combattre avec lui; si c'est un chevalier d'Artus et s'il est vaincu, Maduc lui coupe la tête et la plante sur un pieu. — Dans la *Vengeance Raguidel*, Maduc le Noir (Hippeau, p. 96), appelé aussi plus souvent « le Noir Chevalier », porte une armure

3168 Plus noire que ne soit meure;
Sor son elme estoit .j. corbiaus.

C'est un personnage redoutable; il habite un château

593 Dont qui i vait nen en revient.

Gauvain, en approchant de ce château, dont un pâtre vient de lui faire une description terrifiante, aperçoit une rangée de gibets et l'éternelle palissade de têtes humaines. Le Noir Chevalier attaque tous ceux qui passent; il brigue la main de la dame de Gautdestroit, qui ne l'aime pas. — Nous retrouvons le Noir

1. J. Loth, *Mabin.*, t. II, p. 215, 244.

2. Cf. aussi l'analyse du *Tristan*, de M. Löseth: voir à la table, aux mots *Mabon* et *Nabon*.

3. B. N. fr. 337, f^{os} 152 et 191 (Freymond, p. 46 et 65).

Chevalier dans la continuation de *Perceval*. Sa légende nous fournit tout au long le correspondant que nous cherchions à « l'entombement Merlin ¹ ». Elle commence comme un lai de Marie de France. Ce chevalier entra un jour par aventure dans la terre d'Avalon, « en la forest del blanc perron ; » il aperçut auprès d'une claire fontaine une demoiselle d'une beauté éblouissante ; il fut si surpris d'amour qu'il promit à la fée tout ce qu'elle voulut, comme Mabonagrain à son amie. Puis il s'endormit d'un sommeil profond : à son réveil, la fée lui montra un château magnifique qu'elle venait de faire lever par enchantement au milieu de la lande ; ce château était construit de telle sorte qu'aucun homme passant par là ne pouvait le voir. La fée rappela au Noir Chevalier la promesse qu'il avait jurée : il sera désormais son prisonnier. Elle bâtit pour lui un tombeau sur la porte duquel étaient inscrites des paroles de défi. C'est là qu'il vécut en reclus, attendant qu'un chevalier d'Artus vînt à passer et lût l'inscription insolente ; car il avait pris l'engagement

22737 Que de laiens ne se movroit
 Devant ke chevaliers venroit
 Qui par armes le conquesist.

Le prisonnier n'avait d'autre distraction que de soigner son destrier et de recevoir de temps à autre les visites de son amie.

Ainsi donc, Mabon et Madoc ou Maduc ne font qu'un. Le *Lanzelet* donne pour ce nom la forme *Malduck*. Il est possible que nous ayons dans cette forme avec *l* une transition à *Maugis* le Noir et à *Malgier* le Gris, formes francisées, la première par analogie avec *Maugis*, l'enchanteur bien connu des épopées carolingiennes ².

Il est curieux de retrouver Mabon et Madawg souvent con-

1. *Perceval*, Potvin, t. IV, p. 85-89 et 240-245.

2. Les suffixes celtiques *-oc*, *-uc*, *-uec*, *-euc*, *-awc*, ont été très souvent remplacés par des suffixes de tournure moins exotique et plus faciles à faire entrer dans le vers. Par ex. dans la continuation de *Perceval*, le nom de *Caradoc* se transforme en *Caradius*, *Caradicu*, *Caramiel*. On sait que le nom de *Méliador*, titre d'un roman de Froissart, provient de *Meriadoc*, *Meriadouc*. Nous trouvons également *Cador* = *Cadoc*. *Meraugis* est à *Meriadoc* comme *Maugis* est à *Madoc*.

fondus dans la littérature galloise¹. Par exemple une triade consacrée aux trois familles prisonnières de l'île de Bretagne, cite, après celle de Llyr Llediaith, « la famille de Madawg, fils de Modron, qui fut tenu en prison par les Gwyddyl Fichti, en Alban². » — De même qu'on racontait les souvenirs voyageurs de Mabon (*Cofanon Darempryd Mabon ab Modron*), de même on attribuait à Madawg une sorte d'odyssée.

Enfin une triade, importante pour nous, vient confirmer d'une façon décisive ce que nous venons de dire sur l'analogie de Mabon-Madawg avec la légende de Merlin. Nous y trouvons les deux héros associés dans la même tradition d'un voyage mystérieux : « Il y eut, nous dit cette triade³, trois disparitions complètes de l'île de Prydein : la première est celle de Gavran, fils d'Aeddan, et de ses hommes qui s'en allèrent sur mer à la recherche des vertes prairies de Llion, et dont on n'entendit plus parler. La seconde est celle de Merddyn, le barde d'Emrys Wledig et de ses neuf Cylveidd, qui se dirigèrent par mer vers la maison de verre : on n'entendit jamais dire où ils étaient allés. La troisième fut celle de Madawg, fils d'Owein de Gwynedd, qui s'en alla sur mer, avec trois cents hommes, sur dix navires : on ne sait où ils sont allés. » Cette triade, on le voit aisément, ne doit rien aux influences françaises. Quelle qu'en soit la date, les légendes auxquelles elle fait allusion sont celtiques, et plus spécialement irlandaises. Ces « trois disparitions » célèbres sont en réalité trois *imrama* : c'est l'histoire de Connla Ruad qu'une fée emmena dans l'*aes side* et que personne ne revit plus. C'est en Irlande que ce genre spécial de légendes prit de très bonne heure, dès le VII^e siècle de notre ère, une forme littéraire, puis il se répandit dans les autres pays celtiques. Par l'exemple de Connla, par celui de Bran, fils de Fébal, par celui de Maelduin, nous savons vers quelles contrées mystérieuses sont partis Gavran, Merddyn, Madawg : ils s'en sont allés vers les lointaines îles, dans le pays des bienheureux, la terre de l'éternelle jeunesse, en Avalon, là où toute l'année est un printemps et où les arbres portent toujours des fruits

1. Cf. Nutt, *Studies on the legend of the Holy Grail*, p. 219, n. 2.

2. J. Loth, *Mabin.*, t. II, p. 293.

3. J. Loth, *Mabin.*, t. II, p. 277.

mûrs, séjour des fées et séjour des morts. Car l'*emprisonnement féerique* que nous venons d'étudier, c'est l'*autre vie*, éternellement douce et bienheureuse.

Seulement, si leur légende a continué à coïncider, les caractères personnels de Merlin et de Mabon-Maduc ont subi une évolution bien différente. Tandis que Mabon est entré dans le cycle des géants noirs et malfaisants (le plus souvent malgré eux, il est vrai), Merlin, protégé par sa situation de prophète officiel du roi Arthur, a conservé — malgré qu'il fût fils du diable — la bienveillance des conteurs. Il a échappé à cette sorte de pessimisme qui a frappé le monde surnaturel et transformé les bonnes fées en fées méchantes.

Une autre étape de cette évolution a été, nous l'avons vu, l'introduction du pédantisme dans le monde surnaturel, la transformation de ses habitants en clercs et clergesses, magiciennes et nécromants. Mabon est devenu un grand magicien. Comme Merlin, comme Morgain, comme la fée de l'île d'Or, il connaît à fond l'astronomie, il tient un grimoire à la main¹. Avons-nous affaire à un développement parallèle et indépendant, ou bien l'histoire de Mabon a-t-elle subi le contre-coup de celle de Merlin? Les deux hypothèses sont également admissibles. Toujours est-il que Merlin est devenu le type de l'enchanteur par excellence, le maître de tous les autres. Morgain, selon la vulgate de *Merlin*, lui devait sa science². Niniane n'arrive à l'enserrer qu'après avoir été à son école et lui avoir arraché un à un ses secrets. Le *Tristan* en prose présente également Mabon comme un élève de Merlin³. Lui aussi a une amie, Grysinde, qui, pour l'avoir bien à elle et lui enlever toute occasion de commettre des infidélités, l'enferme dans une tour d'où il ne peut sortir sans devenir aveugle.

Ainsi, sous cette forme dernière, la légende de Mabon arriva, comme celle de Merlin, à représenter le même symbole cher à l'imagination des écrivains du moyen âge, celui de l'enchanteur enchanté, du savant dupé par l'amour, de l'homme supérieur

1. *Bel Inconnu*, v. 3315 :

Quant il m'eut tociee d'un livre,
Si lui semblans a une wivre.

2. Sommer, p. 361.

3. Löseth, p. 251.

qui commande aux éléments et pénètre l'avenir mais ne s'aperçoit pas qu'auprès de lui une femme travaille silencieusement à le perdre. Ce n'est pas seulement l'histoire de Merlin et de Mabon ; c'est celle de tous les grands clercs que le moyen âge admira, Hippocrate, Aristote, Salomon, Virgile.

Malgré la concurrence écrasante de Merlin, la réputation de Mabon comme enchanteur semble avoir survécu assez longtemps, comme le prouvent ces deux vers de *Maugis d'Aigremont*, parlant des mérites de l'enchanteur Noiron :

Plus seit d'enchantement, d'engin, de trahison,
Que ne soit Simon Mage, ne Basin, ne Mabon.

(Bibl. Nat. fr. 766, f^o 45 v^o.)

Cette étude générale sur le personnage de Mabon, un peu longue peut-être, n'a pas été cependant inutile à l'explication de l'épisode de « la Joie de la Cour ». Si elle n'en a pas encore résolu toutes les difficultés, elle nous a du moins montré à quelle catégorie de légendes il se rattachait et de quels éléments il avait pu se former. Une dernière obscurité subsiste : le titre seul de « la Joie de la Cour » est une énigme, la plus déconcertante pour le lecteur. D'où vient ce titre, que Chrétien de Troyes répète à satiété, qu'il s'efforce de justifier, et qu'il ne parvient pas, en fin de compte, à expliquer d'une manière satisfaisante ?

L'expression de « Joie de la Cour » est bien spéciale à *Érec* et très caractéristique. Toutes les fois qu'on la retrouve, on peut être certain qu'elle remonte à notre roman. Elle n'était déjà pas très claire, semble-t-il, au moyen âge : l'adaptateur gallois y a renoncé ; peut-être les « jeux enchantés », dont il parle sans les décrire, sont-ils simplement une interprétation gauche de « la Joie ». Dans le *Parzival* de Wolfram d'Eschenbach, « Joie de la court » — à l'instar du Pirée — est devenu un personnage vivant. Chrétien de Troyes ne devait pas y voir beaucoup plus clair. Il donne comme explication finale l'allégresse qui saisit le peuple après la défaite du géant, et qui est également indiquée dans l'épisode de Malgier. Mais cette « joie », annoncée dès le début et si mystérieusement, semble pendant très longtemps devoir être une joie personnelle à Érec. Ce mot, jeté sans autre explication, exerce sur lui une attraction

mystique, et on ne sait quel rêve de félicité il entrevoit là dessous. Chrétien ne le dit pas, mais son héros a dû éprouver quelque désillusion en s'apercevant que c'est surtout pour la joie d'autrui qu'il avait travaillé. Le poète s'est-il amusé de lui et de nous ?

M. G. Paris a conjecturé que la « Joie de la Cour » pourrait peut-être provenir de quelque traduction inintelligente ¹. Nous y voyons plutôt la survivance d'une expression bien française, mais dont on avait forcé le sens par une explication inexacte, imaginée après coup. L'« île de Joie » (*Inis-Subai*) apparaît dans le voyage de Bran, fils de Febal, le plus ancien des *imrama* irlandais. C'était une île de fée, une île d'amour. Nous la retrouvons dans la légende de Lancelot, qui devint prisonnier de l'Île de Joie et y séjourna longtemps auprès de la fille du roi Pellès. Et si l'on veut savoir pourquoi cette île était ainsi nommée, c'était, nous dit le roman, « pour les damoyseles qui estoient avec la fille au roi Perlès, qui faisoient la plus grant joyeuseté que jamais homme veit faire a damoysele. » Mais à côté de cette explication simple, traditionnelle, conforme à la conception de l'au-delà celtique, le roman de *Tristan* en prose nous en offre une autre, qui est précisément la même que celle d'*Érec* ². Lancelot étant installé dans l'île des Géants, une demoiselle, pour éprouver le courage de ce chevalier qui cachait son nom, fit venir son chevalier, nommé Alban, qui provoqua Lancelot et fut vaincu. Les demoiselles témoignèrent une telle joie de cette victoire que depuis l'île fut appelée l'Île de Joie. Il est probable que nous avons dans la « Joie de la Cour » une étymologie de ce genre. L'île où Mabon est prisonnier portait à l'origine le même nom que celle où demeura Lancelot. Peut-être même faut-il voir une survivance de la conception primitive de l'île féerique dans ces chœurs de jeunes filles qu'Érec aperçoit à son entrée dans le château :

5504 Nes les puceles qui querolent
Lor chant en laissent et retardent.

Pourquoi dansent-elles ? Pourquoi chantent-elles ? Le poète ne nous en dit rien. Peut-être leur carole ressemble-t-elle à la

1. *Romania*, t. XX, p. 155, n. 2.

2. *Lôseth*, p. 212.

ronde éternelle où fut entraîné Méraugis, et leur joie, à la joie continue et monotone des séjours enchantés.

Conclusion. — Revenons maintenant sur nos pas et rassemblons les comparaisons un peu éparses que nous avons faites, chemin faisant, entre l'épisode d'*Érec* pris pour base et les deux épisodes correspondants du *Bel Inconnu* :

1° Nous avons eu occasion de montrer plusieurs fois l'indépendance de *LD* vis-à-vis de *BI*. Pour l'épisode de Lampars, *LD* est d'accord avec *E* contre *BI*. — Le géant Maugis le Noir ne dérive pas de Malgier le Gris. *LD* et *BI* remontent à une source commune. Sur ce point, nous adoptons l'opinion de M. G. Paris, opposée à celle de M. Kaluza.

2° Si nous appelons *O* la source commune à *LD* et à *BI*, quels sont les rapports de *O* avec *E*?

a. Épisode I. *O* et *E* concordent dans leurs lignes générales. Mais *O* a conservé un caractère plus primitif. Le thème de l'*hospitalité forcée* est atténué dans *E* au point de devenir méconnaissable. — La population, malveillante dans *O*, est bienveillante dans *E*. — Pour tout cet épisode, *E* apparaît vis-à-vis de *O* comme une version très altérée d'une même source. *E* n'a pas pu servir de modèle à *O*.

b. Épisode II. L'épisode de Malgier-Maugis correspond bien, d'une façon générale, à celui de Mabonagrain. Même décor : une île, la file des têtes coupées, la foule des spectateurs acclamant le héros. Même thème au fond : le géant prisonnier d'une fée, condamné par amour à maintenir une coutume barbare.

Mais il y a entre les deux versions des différences capitales. Le « clos de la nue », les fruits qui empêchent le retour, l'arrivée du héros devant la demoiselle couchée sur un lit d'argent, le cor qui détruit cette fantasmagorie, autant de traits complètement absents de *O*.

Pour les traits communs à *E* et à *O*, *E* est notablement inférieur à l'autre version, et bien plus vague : la théorie de l'emprisonnement féérique, de la « coutume », y est à peine indiquée. Si nous en étions réduits au texte d'*Érec*, nous ne soupçonnerions même pas que l'amie de Mabonagrain est une fée. — Érec ne coupe pas la tête au géant.

Ainsi, d'une part, *E* possède en propre des éléments entièrement inconnus à *O*. De l'autre, pour ce qui est des éléments

communs, il est vague, obscur, nettement inférieur. *E* n'a pas pu être la source de *O*.

3° Nous venons d'examiner les épisodes pris à part. Examinons maintenant l'ordre dans lequel se suivent ces épisodes. L'ordre donné par *E* est inverse de l'ordre donné par *O*. Lequel a raison? Ici encore il nous semble que la version *O* doit être la plus fidèle.

A priori, il est tout à fait impossible de juger si l'épisode de Lampars-Évrain est mieux à sa place avant celui de la Gaste Cité qu'avant celui du verger de Mabon. Dans les deux cas, il pourrait disparaître sans dommage. Cependant nous avons contre *Érec* un certain nombre de présomptions. Sans rappeler ici la façon toute personnelle dont Chrétien a transformé le thème primitif en une sorte de fableau, nous constatons que l'épisode de la Gaste Cité manque dans *E*. Or cet épisode, dans le cycle du *Bel Inconnu*, est fondamental : nous le trouvons non seulement dans *LD-BI*, mais dans *Carduino*, dans le *Lanzelet*. Cet élément essentiel, l'auteur d'*Érec* l'a supprimé. Il nous prévient au début qu'il a « trait » le sujet d'*Érec* et *Énide* d'un conte d'aventure¹. Et il faut avouer qu'il a taillé et coupé dans son modèle avec une indépendance magistrale. — Ayant supprimé l'épisode de la Gaste Cité, il a néanmoins cru devoir conserver celui de Lampars-Évrain. Reste-t-il quelque trace de ce raccordement? Nous avons vu comment Chrétien de Troyes avait adouci le caractère des habitants du château de Brandigan. En effet, puisque c'est cette même population qui doit acclamer tout à l'heure la victoire du héros et faire des vœux pour lui pendant la bataille, il eût été absurde de la repré-

1. *Érec*, v. 13 :

Et tret d'un conte d'avanture
Une mout bele conjointure.

Le prologue du *Bel Inconnu* dit la même chose presque dans les mêmes termes, v. 4 :

Por li (pour ma belle) veul un roumant estraire
D'un moult biel conte d'aventure.

Joint aux autres preuves que nous venons de donner, ce rapprochement devient intéressant. Nous savons maintenant que ce conte d'aventure dont se réclament, d'une part *Érec*, de l'autre le *Bel Inconnu*, était au fond un seul et même conte, à quelques variantes près.

senter comme nettement hostile. Dans O, ce détail n'avait aucun inconvénient. Mais Chrétien de Troyes devait s'efforcer de mettre autant que possible l'épisode B en harmonie avec l'épisode A.

O ne doit donc rien à E. Tous deux remontent, par un certain nombre d'intermédiaires, à un modèle commun. La version de E porte très fortement l'empreinte de la personnalité du poète.

Quant à la version galloise ¹ (*Gheraint ab Erbin*), la comparaison de l'épisode du *Clos de la Nue* avec celui de *la Joie de la Cour* ne prouve pas, à notre avis, qu'elle remonte à une autre source, différente du poème français. En tout cas cette version est encore plus altérée, moins primitive que la version d'*Érec*. Le thème de l'hospitalité forcée y est aussi affaibli que dans Chrétien de Troyes. Le « clos de la nue » subsiste, mais les fruits merveilleux ont disparu. D'une façon générale tout le thème de l'emprisonnement féerique est devenu entièrement méconnaissable. Le chevalier qui joue le rôle de Mabonagrain n'est même plus un géant. Son amie est un personnage inutile, et lui seul a fait tout l'enchantement. Bien plus, le Mabinogi ajoute au texte d'*Érec*, qu'il abrège si gauchement, des obscurités nouvelles : qu'est-ce que ces « jeux enchantés, ces jeux de tromperie et de sorcellerie », dont on ne nous dit rien de plus ? Pourquoi y a-t-il deux pieux vides, et non pas un seul, comme il est naturel ? Sans doute certains détails secondaires sont donnés par la version galloise et ne se retrouvent pas dans la version française. Ainsi, Geraint, Énid et le Petit Roi, avant d'arriver au château d'Owein, sont en présence de deux routes, et ce trait nous fait songer au carrefour que rencontrent Méraugis et Lidoine aux abords de la Cité sans nom. De même, Geraint, au lieu de passer la nuit chez le comte, part après dîner, comme dans *BI*. Au lieu de s'approcher simplement de la demoiselle du verger, il s'assied auprès d'elle dans une chaise vide. A la fin de l'épisode, le rôle du cor merveilleux est indiqué avec plus de précision que dans *Érec*. Mais la présence de ces détails secondaires ne suffit pas, selon nous, à attribuer au mabinogi une valeur spéciale, à en faire le représentant d'un *Érec* antérieur à celui de Chrétien de Troyes. Ils

1. J. Loth, *Mabin.*, t. II, p. 168-172.

peuvent être de simples fioritures, que l'adaptateur tirait de son propre fonds, de sa connaissance de la littérature légendaire. Par exemple il est dit dans *Geraint* que le cor était suspendu aux branches d'un arbre, alors que dans *Érec* il est attaché au pieu vide. Mais quelle valeur attribuera-t-on à cette variante, lorsqu'on la retrouve dans l'*Érec* en prose¹, où personne, que je sache, n'a jamais vu autre chose qu'une simple traduction? Sans doute, pour l'épisode qui nous occupe, la comparaison de M. Othmer² était incomplète et rapide, puisqu'elle ne tenait compte que des deux textes mis en présence. Mais on voit qu'une étude plus attentive et plus étendue de la « Joie de la Cour » ne nous a pas conduit, pour cet épisode, à des conclusions différentes des siennes³.

Emmanuel PHILIPOT.

1. Förster, p. 288, l. 10.

2. K. Othmer, *Das Verhältniss von Christian's von Troyes « Érec et Énide » zu dem Mabinogion des rothen Buches von Hergest « Geraint ab Erbin »*, dissert., Köln, 1889, p. 58-60.

3. [Je ne veux pas discuter ici cette question accessoire, sur laquelle j'aurais de la peine à me ranger à l'avis de M. Philipot. Sur l'ensemble de sa thèse, je ne ferai qu'une observation. Il emploie indifféremment, pour comparer le *Bel Inconnu* à *Érec*, des traits qui, dans le premier poème, appartiennent à l'épisode de Mauger et des traits qui appartiennent à l'épisode du « fier baiser ». Or ces deux épisodes ne peuvent guère être regardés comme des parties d'un même tout : ils sont plutôt en contradiction l'un avec l'autre. L'épisode de Mauger, inconnu à *Carduino* et à *Wigalois*, a été ajouté par O (si nous appelons ainsi l'original commun de *BI* et de *LD*) à celui de la magicienne qui arrête un temps le héros dans sa marche vers l'aventure finale. Il ne paraît donc pas légitime de lui rattacher des traits qui, comme le rôle de Lampart, font partie de l'épisode du « fier baiser ». Cette observation diminue quelque peu la ressemblance signalée par M. Philipot entre *Érec* et le *Bel Inconnu*, mais ne détruit pas l'explication générale qu'il donne de l'épisode si altéré de « la Joie de la Cour », explication certainement préférable au rapprochement que j'avais fait entre « la Joie de la Cour » et le « fier baiser ». Reste à savoir comment le personnage de Mabon, qui appartient au thème du guerrier retenu captif dans un séjour enchanté qu'il est obligé de défendre, a été transporté dans le thème tout différent de la jeune fille captive d'un monstre, changée elle-même en serpent et délivrée par un baiser. Mais la pénétrante étude de M. Philipot jette beaucoup de lumière sur les origines enchevêtrées de nos romans « bretons ». — G. P.]

DI ALCUNE INFILTRAZIONI
D' ITALIANO SETTENTRIONALE

NELL' ITALIANO LETTERARIO

I. — GREZZO E GREGGIO

L' etimo *agrestis* del *Caix* (*Studi*, ecc., § 39) fu combattuto con brevità efficace dal Paris (*Romania*, VIII, 618) e con ottima argomentazione dal Fumi (*Miscell. Caix-Canello*, p. 99-102), che scosse parimenti, con ragioni che quasi tutte mi sembran salde, il **gregius* del Canello (*Arch. glott.*, III, 348). Tornato come sono per un' altra via al **grevio*- **grēvis* a cui il Fumi felicemente pensò, credo di potere alla sua etimologia fare adesso tali aggiunte da aumentarne la probabilità, e da risolvere ad ogni modo i problemi accessori cui essa pure dava luogo. Intanto osserviamo che il *Caix* e il *Canello*, come il Rönsch col suo incredibile *ἄγροικος*, furono anche tratti fuor di strada dal mirar che fecero soverchiamente ai sensi traslati o secondarii del vocabolo, anzichè a quello fondamentale, e rimasto prevalente, di « non lavorato », riferibile a metalli, a pietre preziose, ed anche a lana, seta, legname, zolfo e via dicendo. Pei metalli sarebbe certo efficacissimo il riscontro con l' *aes grave* e *argentum grave*, se ormai (v. il Forcellini del *De Vit*) non risultasse che l' *aes grave* sia da tener ben distinto dal *rude*, nonostante la posteriore confusione fattane da Servio. Ma è bensì possibile che nel latino parlato « grave » sottentrasse in qualche senso a « rude ». La lavorazione raffina e rende più lieve la massa greggia. E si raffrontino i sensi classici e medievali di *BRUTUS*.

Contro la nostra etimologia, tenuta nei limiti della toscanità, in cui il Fumi la lasciava, stanno due difficoltà poderose, ostili anche all' etimo del Canello, per non dir a quello del *Caix*, che alla seconda di esse si sottraeva sol perchè dava in impacci anche peggiori. L' una difficoltà è l' *e* stretta di *greggio grezzo*; l' altra è l' esistenza di questa seconda forma zetacistica. Per l' una il Fumi invocava l' efficacia astringente della palatina seguente (cfr.

le sue *Note glottologiche*, p. 13), come già il Canello avea fatto, o finanche l'efficacia della posizione. Ma la tonica aperta di *peggio*, *seggio*, *feccia*, di *mezzò*, di *pezzò*, *prezzò* ecc., mostra come su entrambi quei soccorsi non sia da far alcun assegnamento. C'è, a dir vero, il sost. *gregge* grège-, con sue varianti morfologiche -*ggia* -*ggio*; ma ebbi altrove (*Grundriss*, I, 513) ad avvertire com'ei debba essere andato a rimorchio di *legge* lège-. Che se altri, rinunciando alla pretesa azione astringente del -*gg-* ecc., si riducesse a dire che su *gregge* appunto abbia potuto finir col modellarsi l'agg. *greggio*, avremmo da obiettarli che, mentre questo secondo ha l'*e* in tutta Toscana e su ogni labbro italiano che non sia inetto a distinguere i due suoni dell'*e*, del primo invece non si può dir lo stesso, giacchè a Siena si pronunzia *gregge*, che è pur l'uso più comune fuor di Toscana. La sibilante poi di *grèzzò* non è per il toscano cosa tanto semplice quanto e il Canello e il Fumi e altri la fanno; poichè per -DJ- si ha bensì *mezzò razzò* accanto a *oggi raggio* ecc., ma all'esito sibilante non conducono mai nè -GJ- nè -VJ-, e chi trovasse naturale un **piozza*, un **assazzare* e sim., farebbe una curiosa confusione fra toscano e veneto.

Ora, egli è appunto un imprestito dal veneto quel che spiega secondo me ogni cosa. Lì, come s'ebbe *pioza* pluvia (oggi *piova*), così da **grèvio*- si sarà avuto *grèzo*, con la stessa vocale stretta che ivi si ode in *greve* e in *me greva*¹. Per le arti, per talune in ispecie, la civiltà veneta pareggiò o superò la toscana, e fra le due regioni vi furono scambi molti e d'ogni genere. Anche a prescindere poi dalla sua efficacia artistica e industriale, Venezia a buon conto era il grande emporio del commercio, in ispecie con l'Oriente; il quale alla sua volta era la tradizionale fonte delle cose preziose. A Venezia si doveva far capo per molte delle materie prime².

1. Mentre il tosc. ha *greve*. Invece, l'identità della tonica si riscontra pur nel bolognese, che dice *griz* e *griv*, e nel ferrarese, che ha *grèz* e *grèv*.

2. Mi viene in taglio un articolo di P. Molmenti, nella *Nuova Antologia* del 1 maggio '95: « Venezia, le sue arti e le sue industrie ». Fra altre cose vi si legge p. es., che « i soli Fiorentini recavano ogni mese sul mercato 70000 ducati in mercanzie, avendone in cambio dai Veneziani lane, sete, ori, gioielli » (p. 48). Nel 1332 « Firenze richiese a Venezia un fonditore, e le porte del Battistero, modellate da Andrea Pisano, furono fuse da maestro Leonardo Veneziano » (p. 56).

Gli artefici toscani poteron dunque appropriarsi quel vocabolo veneto; ondeggiando tra il ripeterlo con la sibilante, o il modularlo secondo la usuale rispondenza di molti loro -gg'- ai -zz'- (-z-) della Laguna, così in voci indigene dell' Italia come in altre accattate dall' estero : *mazzor*, *pezzo -or*, *mazzo*, *sazzar*, *fozza*, *lezier*, *pontizzar*, *viazzo*, *pezzo puzzar*¹. L'ondeggiamento, tanto più che si trattava d' una parola tecnica, si protrasse così a lungo, che *greggio* non è mai riuscito a soppiantare totalmente *grezzo*².

L'origine veneta è resa più manifesta da parecchi indizii. Mentre in Toscana e altrove l'aggettivo è affatto isolato, a Venezia ha una famiglia e spazia per il significato un po' più largamente. Chè il *grezzo* è il « primo intonaco che si dà alle muraglie », il rinzaffo, e « rinzaffare » suona *grezar*, oltre *dar de grezzo*; e si dice che *dà* o *porta grezzo* un balcone o altro di simile, che pel suo peso comprometta la stabilità d'un edificio; e *finzer el grezzo* è per « fare lo sciocco »³. Inoltre, gli esempi toscani che fino a ieri si citavano non risalivan più su del Cinquecento, e, se ora la Crusca è riuscita a premettervene uno della fine del s. xiv o dell' inizio del xv, esso par fatto apposta per darci ragione : è tolto da un Trattato di artista toscano, il Cennini, ma che visse e si ammogliò in Padova, e in Padova ritengono scrivesse codesto suo Trattato della pittura, che certo

1. È notevole che sin per *Ciozza* Clodia, dove il toscano avrebbe potuto senza scrupolo starsi alla sola forma veneta, così per *mezzo* e sim. come per il trattarsi di un nome locale, esso ondeggi tra *Chiozza* e il più gradito *Chioggia*. E sarebbe del pari notevole come tra i pochissimi *batteggiare* del lessico italiano ve ne sia uno del Bembo, a cui l' avrebbe di certo suggerito, oltrechè la solita altalena della lingua fra i due suffissi verbali confluenti nell' uso benchè di diversa origine (cfr. prov. *batejar*, napol. *vattiare*, senese *batteggiare* Hirsch 57), la paura altresì del suo nativo *batizar*. Sennonchè l' esempio del Bembo è soppresso ora dal Glossario della Crusca, che invece aumenta gli esempi tratti dal Buti.

2. Un fatto che alla lontana vi rassomiglia è quello che si riscontra nel linguaggio dei tipografi, dove il napol. *cartesino* serba chiara la traccia del venetismo (*cartesin*, come *polesin* pulcino), bene scancellata nel tosc. *carticino*. È superfluo ricordare quale egemonia ebbe Venezia nell' arte della stampa.

3. Naturalmente, di quanto qui e altrove tolgo dal Boerio, qualcosa deve essere oggimai più o men disusato; e potrei anche addurre, se ne fosse il caso, i ragguagli con cui il prof. Teza ebbe la cortesia di appagare la mia curiosità.

vediamo infiorato di molti venetismi o lombardismi più o meno toscaneggiati, come *squasi*, *dislinguare*, *bucetto*, *cuslieri*, *asunare*¹, *figaro*, *saligaro*, *mella*, *missidato*, *strucare*, *sigolo*, *zanca*, *uselletto*, *gualivo*², ecc. Il trovare in un testo di tal fatta « il greggio della pietra » è un quasi toccar con mano il punto in cui si fece l'innesto del venetismo alla toscanità³.

Sulle prime, piuttosto che a Venezia, il pensiero sarebbe potuto correre alle Gallie; ma queste non fanno in realtà che risospingerci all' Italia. Il francese e il provenzale non ci danno, nei riflessi di *grevis e suoi numerosissimi derivati, il più lontano odore del significato nostro di *greggio*, a cui pure spesso rassomigliano tanto nel suono (cfr. *greger grejos* ecc.), ed è chiaro che nelle Gallie s' è detto sempre *brut*, come apparisce pur dal *brutum* del Ducange; e il *soie grège* o *grège v'* è un tardivo e misero italianismo, come ben vide il Littré⁴. Se nel Ducange leggiamo adesso un *gregius* (che ad ogni modo è da un documento italico) con accanto la traduzione *greggio*, è questa un grossolano equivoco per *grigio*; e niente in quella miniera rintracciamo che faccia al caso nostro. Sennonchè un b. lat. *grezus* esiste pure; e propriamente, come avvertiva il Caix, che però non aveva nulla a trarre da una simile spia geografica, negli Statuti padovani!

Finalmente, se davvero la base latina del nostro aggettivo è la medesima di *greve*, ciò stesso ci deve far propendere a cercarne la schiusa più volentieri nell' italiano settentrionale. Non intendiamo certo negare che *greve* sia prima o poi penetrato in qualche parte del toscano vernacolo. Lo asseriva il

1. Oggi *sunar*: cfr. Ascoli in *Arch.*, II, 406 sg., oltre il *Beitrag* del Mussafia (30), che del resto è da vedere per molte di codeste voci.

2. Intanto, grazie a codesto singolare testo, il *gualivo* fa capolino nel vocabolario della lingua (Tommasco)!

3. Che vi si legga *greggio* anzichè -γγ- non fa caso, poichè, come s' è visto, lo scrittore suol rimaneggiare più o meno e variamente i suoi venetismi, p. es. *uselletto* e *bucetto* = *oseleto buseto*.

4. Il quale registra come ginevrina la variante *grège*, che a noi riesce sempre più istruttiva, mentre allo Scheler sembrava un deturpamento — Peggior pensiero fu quello del Frisch, che escogitò un etimo germanico, e considerò il riflesso francese come tanto ben indigeno da non preoccuparsi neppure dei riflessi italiani!

Tommaseo, sebbene un posteriore lessicografo toscano sembri tacitamente smentirlo; e il Fumi registra *grevio*, il cui finimento è come un suggello di più o meno legittima popolarità¹. E da un rimatore forse sabino trasse un *grevo* il Nannucci (*Nomi* 743). Ma, pur desiderando più precisi ragguagli sulla estensione corografica di cotali forme nell' Italia centrale, non dubitiamo di asseverare che l' uso comune è *grave*, e che basta una rapida occhiata agli esempi storici di *greve griève* e sim. per dover riconoscere come abbian sempre avuto sapore d' eleganza letteraria, suggerita bene spesso dalla rima, ed ispirata di solito, talora nel modo più patente, dall' influsso transalpino; il quale, in questo come in altri casi, trovava soltanto un valido aiuto nell' uso nativo della Cisalpina. Anche pel sic. *grevin* e derivati, l' Avolio (*Introduzione*, ecc., p. 57) non dubitò del gallicismo. Estraneo dunque del tutto alla Penisola iberica (salvo il catalano), alla Sardegna, al Reame, **grevis* ecc. apparisce più schiettamente proprio e nativo della zona gallica, galloitalica e veneta, e rumena. La Toscana, la Romagna e l' Emilia tramezzano qui, come altre volte, fra l'italiano meridionale e il settentrionale; ma, tutto ben sommato, c' insinuano di rivolgerci con maggior fiducia al Settentrione. Per quel che è del veneziano in particolare, ei ci dà *greve greveto -oto grevar*². Quadra assai bene che in tale ambiente pigliasse consistenza **grevio*-³.

La cosa sembra perfino più semplice che in realtà non sia.

1. Codest' *-i-* però non è da confonder con quello di base latina, bensì va cogli *scudio bontid* e sim. della stessa zona a cui il Fumi forse accenna, dei quali tocca il Flechia (*Arch.*, IV, 370).

2. Cfr. pel ven. ant. Ascoli in *Arch.*, III, 248, 280; e Parodi nel vol. per nozze Cian, p. 128.

3. I tosc. *aggrezzare -ire* per « intirizzare », con la variante *aggrizzare*, e in iscambio di *aggricchiare aggricciare, raggricchiare -inchiare*, non è forse prudente tirarli in ballo al proposito nostro. La sonora che qualche lessico vi nota può essere un mero arbitrio, se la voce è antiquata; o se non è, e se ad ogni modo la notazione torna giusta, può anche credersi che una falsa analogia seducesse la favella medesima. Ma è una turba codesta di varianti capricciosette, in cui vere o immaginarie onomatopée, e influssi analogici diversi, suffissali e radicali (cfr. *granchio, rannicchiare, grinza*), hanno portato un curioso scompiglio; che per fortuna ora non ci tocca. Di *raggrezzare* è gratuito il supporre che abbia da fare seriamente con *grezzo*.

È ovvio il riscontro con *lëvio-* = napol. *lieggio*, sic. *leggiu*, sardo merid. *lebiu*, fr. *liège*, sughero¹; e, per quanto vi possa essere ancora da scandagliare circa le ragioni onde furon promosse cotali basi ampliate², può dirsi che nel caso nostro particolare ci basti richiamarci al tipo *rozzò* *rudio-, qual che ne sia poi la precisa natura tematologica. Sennonchè mi dà un po' da pensare che per Venezia saremmo qui costretti a porre coesistenti e *grevis e *grevio-, mentre di solito in simili aggettivi avviene una opzione. Il toscano, poniamo, non ha che *lieve* e il meridionale non ha che *lieggio* ecc.; e se entrambi hanno pure *leggiro*, non solo questo è per me e per altri un gallicismo, ma importa ad ogni modo uno sviluppo d'altra natura (cfr. *-igiano -ensiano-*), per cui la coesistenza del derivato con l'originario è cosa ben più semplice (cfr. *primo* e *primaio* o *primiero*). E così il provenzale ha *leu lieu* oltre *leugier*; e il francese, se si prescinde dal *liège* anzidetto, non ha che *léger*. E nè l'uno nè l'altro aggiungono a *greu grief* un aggettivo che rifletta *-io-*, e il sost. prov. *greuch* ecc. è certo un' estrazione dal verbo *-jar*. Tuttavia, non è da esagerare lo scrupolo, e, come pel verbo appunto coesistettero in prov. e franc. i riflessi di *grevare e di *greviare, così può aver oscillato il veneto tra le due forme dell'aggettivo, tanto più che queste vennero a fare insomma una considerevole allotropia di significato. E finalmente, questi scrupoli grammaticali, come quelli ideologici circa la convenienza di « grave » per « rude », possono sì riguardare l'etimologia stessa del veneto *grezo*, ma non toccano l'altra parte della mia tesi, che può stare da sè ed avere una sua propria certezza, cioè che il tosc. *grezzo* *greggio* è un semplice venetismo più o meno lavorato.

1. Che il Gröber preferisce considerare come estratto dal verbo *leger*.

2. Per *mëzzo* il miglior punto di partenza sarebbe il plur. neut., chè mitia pira e sim. si faceva tutto intero *la pera mëzza* e sim.; con un procedimento non molto disforme da quello a cui è dovuto il sost. *verza*. Aggiungo di passata che oggi m'è divenuto più chiaro anche l'enigmatico *z* per *z*, parendomi da sospettare un'oscillazione tra *mitis* e **mittis*, pari a quella di *litera littera*, *cupa cuppa* e sim. (cfr. *Grundriss*, I, 508, ecc.).

II. — PETTEGOLEZZO

Oltre al derivare da un aggettivo di oscura etimologia, è nel suffisso (-*ezzò*) cosa più strana che generalmente non paia. Credo che anche per esso bisogni ricorrere alla patria del Goldoni. Quivi suona veramente con la sorda, e sarà in fondo un **pettegoleccio*, sul far di *cigalezzo*, *ciacolezzo*, *comarezzo*; ma i Toscani nell' appropriarselo poterono surrogarvi la sonora per seduzioni analogiche (cfr. *olezzo*, *spulezzo*) e per riscontro alla palatale sonora di *pettegoleggiare*¹. Del resto sono abbastanza recenti gli esempi toscani di questo sostantivo, e per tutta la sua famiglia sembra non si risalga più su del Rinascimento. Nel Mezzogiorno si dice -*ezzo* con la sorda, o per maggiore fedeltà al venetismo, o più probabilmente perchè, trattandosi di voce quaggiù letteraria, ne è invalsa una pronunzia sbadata, come già è accaduto in *olezzo* e in tante altre parole, e solo per caso rispondente alla origine². È anche notevole che i più ignoranti si ostinino qui a dir *pettegolezza*, e che un esempio di questo (che è sin più antico, forse per puro caso, degli esempi toscani di *pettegolezzo*) si trovi in un autore sanese del s. XVII. Da ultimo, giova avvertire che il Bianchini, lessicografo del dialetto lucchese (1820), scriveva: « Pettegolezzo è oggi voce Comune a tutta l' Italia, usata specialmente dai Veneziani e da non pochi Scrittori, fra i quali il Conte Alfieri nelle sue Commedie » (cit. dal Fanfani). Ed anche per questo vocabolo non sarà inutile osservare che a Venezia ha una particolare abbondanza di significati secondarii: « cianfrusaglie » e sim.

1. Veramente al *valeggio* che il Redi usò per « forza, potere » risponderebbe un *valezzo* del fiorentino Baldinucci significante « maestria », e il Petrocchi, che lo dice ancor vivo in linguaggio contadinesco nel senso di « sfogo », lo pronunzia con -*zz*- sordo. Ma è un esempio per più rispetti non molto concludente.

2. Anche nel rimanente dell' Italia settentrionale si sente -*ezzo* con la *z* sorda, o, da quei popoli o individui che non riescono a profferirla, con la *s* sorda; ma lì è ancor più difficile il definire se non v' entri per qualche cosa la diretta azione di Venezia.

III. — MELAZZO O MELASSA

Questo duplice termine, indicante il residuo della raffinatura dello zucchero, deve pur esso venirci dal più dolce dei nostri dialetti. A badarvi m' han condotto gli accenni d' un chiarissimo scienziato¹. Veri esempi storici non ci danno i lessici, ed è poi notevole che mentre il Boerio e l' Alberti (*Dict. franc.*) spiegano sempre con *melassa*, e questa è la forma preposta dal Petrocchi, il Fanfani invece e lo Zambaldi non han che *melazzo* e il Tommaseo e il Cherubini lo prediligono. Se bisogna muovere, come par inevitabile, da *mellaceus* di cui s' ha una traccia nel lessico latino col senso di « mosto cotto » (-ceum), lo schietto toscano avrebbe piuttosto dato **mellaccio*-a (cfr. *migliaccio*, di contro al ven. *smegiazza*). Il fr. *mélasse*, che allo Scheler sembrò uno spagnolismo, s' acconcia benissimo all' origine veneta o italiana, come pur fanno e lo stesso sp. *melaça* e il pg. *melaço*. Quantunque l' influsso di « miele » e sua numerosa prosapia avrebbe potuto trarre a -l- il riflesso spagnuolo, e l'italiano del pari, tuttavia lo sp. *melliza* « salsicione melato » sembra insinuare che il riflesso indigeno vi sarebbe probabilmente stato **mellaza*. Inoltre il termine francese deve non esser rimasto inoperoso, anzi aver contribuito efficacemente alla vicenda morfologica del vocabolo fuor della Venezia, e all' attenuazione della sua sibilante, i quali due fatti han pur bisogno di una spiegazione. Invocare qui l' incertezza

1. Alfonso Cossa, *Angelo Sala medico e chimico vicentino del secolo XVII*, Vicenza, 1894, p. 7 sg. : « Però in molti luoghi delle opere del Sala sono descritti con esattezza e come cose vedute parecchi procedimenti relativi ad industrie chimiche che erano esercitate ai suoi tempi in Venezia. È noto che nei primi anni del secolo decimosettimo, oltre all' arte vetraria, che il fiorentino Antonio Neri descrisse con un libro rimasto classico, ... fiorivano ancora in Venezia parecchie industrie chimiche, quali la preparazione del sale ammonico, la raffinazione del tinkal, l'arte tintoria, la preparazione della biacca e del minio, la fabbricazione del sapone e la raffinazione dello zucchero. Una parola tecnica di questa ultima industria, il *melazzo*, passata nelle altre lingue colla sua flessione caratteristica del dialetto veneto, se non tradisce l' origine, almeno è un indizio del grado di sviluppo al quale era pervenuta in Venezia la raffinazione dello zucchero greggio ».

della stessa pronunzia veneta nel fatto degli ζ non men sordi che sonori, sarebbe un dimenticare che in altri venetismi ciò non ha impedito che si esemplassero come veri ζ . Per contrario, in bocca francese non poteva lo $-\zeta\zeta-$ non attenuarsi, e il tipo che ne risultava v' era facilmente trascinato al genere grammaticale di *cuirasse* e sim., allo stesso modo come ebbero altrove (*Arch.*, XIII, 411, 413) a notare che gli sp. *pecadillo junquillo puntillo* s' infemminirono entrando nel francese. In Italia avremmo dunque in *melazzo* lo schietto venetismo, in *melassa* il riverbero del suo riverbero francese. E un semplice francesismo potrebbe essere pure lo sp. *melaza*, che sarebbe consono a normali analogie per la sibilante (cfr. *coraza*); mentre il Portogallo, col suo *melaço*, sarebbe stato questa volta men gallicizzante del solito, rimanendo più stretto alla forma italo-veneta, che le sue ciurme gli potevan recare direttamente dalla Laguna.

IV. — MEZZADRO

Toscani di timbro e d' uso nessun dubita che sono solamente *mezzaiuolo mezzeria*. Però *mezzadro -dria* son molto familiari all' Italia colta, benchè del solo *-adro* i lessici tocchino, accennando a Lucca. E per il lucchese appunto lo registra il Pieri (*Arch.*, XII, 162), avvertendo come in Toscana sia Lucca il paese classico della mezzadria, e quindi probabilmente il tramite per cui il vocabolo v' è disceso dall' Alta Italia. Ma da qual parte di questa dobbiamo più propriamente prender le mosse? Il tipo morfologico (*avogadro* e sim.¹), trarrebbe alla regione veneta. Ma sembra che quivi, come in Lombardia e in Piemonte, prevalgano « massaiò », « lavorante », ecc., e tutt' al più vi spunti talora un termine che con *mezzadro* non ha comune che la radice. Solo il mantovano del Cherubini mi dà *mezàdar*, ma con rimando a *masser* come al vero termine indigeno. Sicchè, codesta è una timida scorreria che il tipo *mezzadro* fa sino a Mantova dalla regione a cui resta veramente proprio, la quale è, come avvertì il Flechia, l'Emilia². Ma dell' Emilia è da

1. Canello, *Riv. di fil. rom.*, I, 131; e cfr. Ascoli, *Arch.*, I, 407; II, 436-7; VII, 493-4; XIII, 296-7.

2. *Riv. di fil. class.*, II, 192-3.

mettere in più rilievo la zona modenese, se badiamo a quel che si legge nel Vocabolario del Ferrari, che registra *mzader*, ma con l'avvertenza « Questo è il vero termine con cui dovremmo chiamare i *Contadini* del bolognese, come fanno i *Modonesi* »¹; e se consideriamo altresì quel che si può leggere nel Fanfani sotto *mezzadro*: « Lo usò il Trinci parlando di Modanesi, e la voce è di quelle parti ». I rapporti geografici e storici del territorio modenese col lucchese non han bisogno d'esser ricordati. È quando nel celebre Discorso di Antonio Persio troviam registrato il nostro vocabolo come « usato in Lombardia », ne abbiamo bensì un rincalzo per l' accenno in generale all' Italia nordica, rincalzo prezioso per l' anzianità del documento (1592) e per l' autorità dell' uomo, ma non alcun turbamento per Modena, poichè ognun sa quale senso avesse allora il termine « Lombardia² ». Al più ne potremmo essere indotti a distenderci a tutta l' Emilia superiore, come pure il parm. *mzèder* e il piacent. e ferrar. *mzàdar* ci consiglierebbero, se da alcuni ragguagli procuratici (Gorra) non fossimo indotti a sospettare che l' Emilia superiore sia in questo particolare nelle condizioni suppergiù di Mantova.

Ma resta da chiarire il suffisso. Il b. lat. *medietarius*, già invocato dal Persio e da cui il Muratori tirava **mezzetaro* **mezzatro* ecc., non è più da mettere in campo; come del resto non conviene nemmeno al fr. *métayer*, che vorrebbe **medietarius*. Il **mediarius* (ant. fr. *megier*) preferito dal Flechia e accettato dal Meyer-Lübke³, avrebbe dato **mzar* bol. ferr., **mzer* mod. ecc.; e l' evoluzione speciale che qui il Flechia gli faceva subire, vedremo meglio tra poco come non sia ammissibile. Invece *mediator*, sottinteso dal Pieri, o si volesse prendere come una sporadica forma nominativale tenuta desta dal latino notarile, o che s' intenda come la proiezione latina d'una formazione prettamente romanza connessa ad altre reliquie nord-italiane di *-ator*⁴, quadrerebbe foneticamente bene; e

1. A Modena e Reggio suona propriamente *mzèder* fem. *mzèdra*; con l' astr. *mzadria*, bol. *mzadri*.

2. Anche adesso Pisani, Lucchesi ecc. chiaman « Lombardi » i Modenesi (Rajna).

3. *Ital. Gramm.*, p. 176, 269.

4. Questa origine più modesta parrebbe raccomandata dal fatto che la mezzadria prese consistenza nel secolo XIII, in conseguenza dell' affranca-

presto vedremo che, pur non avendo tanta compagnia nell' Emilia quanta n' ha a casa sua *avogadro*, non resta però, come che ciò avvenga, del tutto isolato. Quello che pel momento c' importa è che in Toscana *mezzadro* è disceso dal nord.

V. — LEGGIADRO

Era troppo naturale che al proposito venisse subito in campo *leggiadro*, che però è esso stesso un problema. Il Diez vi argomentava un **leviardus* richiamandosi per la metatesi alle coppie *bugiardo -adro* e *linguardo -adro*; e certo dappprincipio era il meglio che si potesse dire. Poscia il Flechia preferì attenersi a **leviarius*, come più su a **mediarius*, supponendo che in entrambi il suffisso latino potesse avere avuta un' evoluzione fonetica in *-ardo* « aiutata forse o promossa da teutonica influenza ». Così *leggiadro* sarebbe stato un allotropo di *leggiero*, e con doppio trapasso o salto fonetico. Il Gröber, seguito dal Körting, preferiva non pronunziarsi circa il suffisso e cautamente limitarsi a ravvisare la base **leggio* **lëvius*; della quale però non bisogna dimenticare come sia estranea al toscano. Il Meyer-Lübke (*It. Gramm.*, 268-9) fu tratto un po' fuor di strada dalla supposizione che il *leggiardo* postulato dal Diez sia forma effettiva ed unica¹. Però circa i suffissi toccati dal Flechia avvertì giustamente il bisogno di dileguare parecchie oscurità, vi fiutò l' intreccio di analogie e d' imprestiti molteplici, fece qualche rapido ed acuto accenno a possibili aiuti transalpini.

Or io, cedendo a tali suggestioni, tanto più che collimano con altri miei convincimenti, e giovandomi anche delle avvertenze dell' Ascoli circa il confluire, nella zona veneta, dei riflessi di *-ator* con quelli di *-ARIO-* (XIII, 296-7), mi domando se *leggiadria*, dal quale poi si può esser estratto *leggiadro*, non sia il prov. *lenjaria -jairia* ant. fr. *legerie*, rifatto ad orecchio in Italia, magari in quella parte di essa « ch' Adige e Po riga »,

mento delle plebi campagnuole dalle oppressioni feudali; benchè però sia verosimile che una qualche radice avesse in usi romani, rifioriti dopo tramontato il diritto germanico.

1. Cfr. però ora *Gram. rom.*, II, § 519.

ove cortesia e valore abbondò prima che la Toscana prendesse lo scettro della favella, e nelle corti della gioiosa Marca, di Ferrara e in tante altre, echeggiarono così a lungo i suoni della lirica e della narrazione cavalleresca d'oltralpe. Il vocabolo, con quel suo senso vago, con quel profumo d'idealità, con quel sapore di eleganza poetica e, oggi, di arcaismo, per cui la prosa non ardisce appropriarselo se non con riserbo, e il parlar quotidiano modestamente se ne astiene, e nessun dialetto sembra ricettarlo¹, ci presenta i più chiari indizii del gallicismo di alto grado, del genere di *oblio* e sim. Così campato in aria, e importando un notevole ritocco di voce transalpina fatto in regione non toscana, par proprio incarnare quel volgare aulico che innamorava Dante. In paesi dove suffissi diversi riuscivano a forme identiche o simili, e la dentale innanzi *r* faceva un continuo eclissarsi e ricomparire nella pronunzia o nella scrittura², dove le restaurazioni inorganiche della dentale dovevano perciò aver luogo assai facilmente in parole letterarie od esotiche³, ci voleva poco a farne di *-aria* un ingenuo *-adria*; specialmente in una parola che avesse assunto un senso convenzionale nel gergo della società elegante, e si fosse così quasi distaccata dalla sua naturale famiglia. Il senso buono e il cattivo, già coesistenti in *lëvis*, convissero e convivono allegramente nei riflessi e derivati provenzali e francesi, ma nei due nostri gallicismi, *leggiere* e *leggiadro*, questo secondo allotropo, nato nelle sfere del *bon ton* medievale, fu ottimista e lasciò il primo quasi in tutto spennacchiato dei suoi significati migliori. Cosa per noi naturalissima, mentre al contrario sarebbe assai strana se il suo suffisso fosse in fondo *-ardo*, di cui tutti riconoscono quanto sia invece arcigno.

Con troppa disinvoltura si parlò di oscillazioni tra *-ardo* e *-adro*, come se, anche a prescindere dalla possibilità o no d' un

1. Il *lizadra* ant. genov. (*Arch.*, X, 149) era evidentemente letterario (ctr. 154).

2. Cfr. ancora Ascoli in *Arch.*, I, 458, 527-8; III, 256-7; Donati, *Fonetica, morfologia e lessico dell' antico veneziano*, Halle, 1889, p. 27.

3. Fra i tanti casi analoghi che si potrebbero citare, ci basti ricordare i falsi toscanesimi del Boiardo come *gioglia* e *noglia*, che trovano riscontro oggi anche nella parlata marchigiana. — Durante la stampa mi sopraggiunge il *maxelladrus* di una carta latina ligure, dato dal Parodi in *Arch.* XIV, 3.

tale scambio in quanto puramente fonetico, si trattasse almeno di una vera serie, numerosa se non continua. Or tutto si riduce a: *bugiadro*, con quattro esempiucci¹ ove sta sempre, si badi, in rima; — due o tre esempi di *linguadro*, che ne fronteggiano tre o quattro di *linguardo*², nè tutti scevri di dubbii e incoerenze da ambe le parti, e si vede che si tratta al più di due tentativi analogici di parole, tutti e due rimasti difatto estranei (se si fa astrazione dal moden. *linguerd*) all' uso vero³; — qualche isolato *gioladro giuladro* (e *giulatro*), che è un provenzalismo⁴ mal fatto e peggio riuscito, e che, se mai, è nato per lo stesso processo che noi supponiamo per *leggiadria*, e può forse accennare in origine, anche per il *l* scempio, alla medesima regione; — un guittonianiano *merciadro*! Anzi i due ultimi non fanno nemmeno al caso, poichè non hanno di contro un *-ardo*; e la voluta schiera si riduce dunque ai due primi, cioè ai soli che nel Lessico del Diez erano sobriamente invocati, che poi hanno di contro un *-ardo* che addirittura li schiaccia. Per *leggiadro* poi, come per *mezzadro*, non si ha il più piccolo sentore dell' *-ardo*, il che sarebbe alquanto singolare se proprio di qui il vocabolo avesse prese le mosse. Non resta dunque che di spiegarci il solo *bugiadro*, poichè esso avrà rimorchiato, anche per affinità di senso, *linguadro*. A vederlo sempre promosso dalla rima potrebbe affacciarsi il danzese *squattra* (*squarta*), pur esso così condizionato entrambe le volte (*Inf.*, VI, 18, e St. 5^a della canzone *Così nel mio parlar*). Per questo s' invocava generalmente, a sproposito, l'esempio d' *interpetrare*; mentre da alcuni si pensava all' influenza diretta di *quattro*. Dove la difficoltà opposta dalla dentale scempia di *squattra*, che il Blanc parve voler prevenire con l' attenersi alla variante *quatuor*, è non sappiamo dire se attenuata o complicata dal trovarsi nel Petrarca (St. 3^a della canz. *Se 'l pensier*) uno *squadre* in rima e con un senso che,

1. V. il Glossario della Crusca.

2. V. Tramater e Tommaseo.

3. Che sarà il caso anche di *falsardo*, *musardo*, *nasardo*, *leccardo* (se si potesse prescindere dalla *leccarda*), arcaismi con isolati esempi. Di *riccardo* nemmeno questo trovasi, come non c' è *pappardo* se non quale storpiatura di « papavero » e se si prescinde dalle *pappardelle*. E *scansardo* donde è tratto?

4. Cfr. Meyer-Lübke, *op. cit.*, 176.

per quanto si sieno ingegnati alcuni chiosatori di trarlo al senso solito di « aggiustare » e il contesto non risulti evidentissimo, par proprio che sia quello di « squartare ». Come del resto *squadra* = *squarta* ha anche un' antica ballata, pur essa nella rima; e come viceversa il secentista Ludovico Adimari mise in rima *squatri* nel senso vero di « squadrare ». Chi può ora sapere se Dante, che altre violenze fece in simili strette al linguaggio, abbia o no coonestata questa alla propria coscienza col pensare a quatuor quater e sim. o a quadrus quadraginta e sim.? Pare bensì certo che a questa seconda serie pensasse il Petrarca, che forse volle seguir la licenza dantesca e insieme correggerla un poco. Comunque, per metter *bugiadro* in rima non c'era bisogno di simili stiracchiature, ma sol di ricorrere all'uso nativo di un bel tratto dell'Italia nordica. Ciò era consentaneo alle dottrine poetiche e linguistiche che permettevano anche ai Toscani una cotal « mescolanza » di dialetti; e quanto a Fazio degli Uberti, a cui si devono ben due dei quattro esempj anzidetti, giova ricordare che nacque e morì in esilio, che al suo casato fu in perpetuo conteso il rimpatrio, che suo padre durante la giovinezza di lui risedè in parecchie città venete, che nel Dittamondo v'è l'ostentazione della poliglossia¹. Considerando il *bosiadro* (come *tessadro* tessitore) di Trento, il *bosiader* (*tessader*) della Valle di Non, il *bosiadar* (*tessadar*) di Mantova, il *busiader* di Cremona², il *boziader* di Parma, il *buziadar* di Piacenza, il *busader* di Bologna, il *busèdar* di Faenza, il *buseder* di Forlì ecc., si vede come per una larga zona si sia anche a questo radicale germanico applicato quel suffisso continuatore di -ator che è così caratteristico del ladino³, ma che manda le sue propaggini, via via più scarse, in territorii contigui⁴. Più a occidente incomincia il **bosardo* -*siardo* lombardo

1. Cfr. *Liriche* ecc. per cura di R. Renier, Firenze, 1883, p. CXII-CXXII, CXXVI, CXXXII, CLVII, CLXIII sgg., CLXVI, CLXVIII, CLXXXIII, CXCVIII sgg. CCVII. Forse non è inutile ricordare che Fazio fu anche amicissimo di Antonio da Ferrara.

2. Mi sopraggiunge il *bogiadro* delle *Noie* del Pateg., edite or ora dal Novati (*Rendiconti del R. Ist. Lomb.*, v. XXIX, 502).

3. Cfr. Ascoli, *Arch.*, VII, 493-4.

4. Non dimentichiamo anche il moden. regg. e parm. *galbèder* di contro al lomb. *galbèr* ecc., che il Flechia, pur con intento un pochino diverso,

e piemontese, ed esclusivo poi della rimanente Italia dalla Toscana in giù; e mi duole di non avere i dati sufficienti per tracciare con esattezza la linea che nella Cisalpina indichi i confini dei due tipi¹. A oriente poi del *bugiadro* si ha il ven. *busiaro* in concorrenza con *busiero*, e vien fatto di domandarsi se il primo sia davvero -ario-, o se non vi s' appiatti un -adro, come dapprima aveva sospettato il Mussafia per il *bousaro* di Fra Paolino (cfr. *Beitrag*, s. *bosaro*). Non presumo di risolvere nulla, ma propendo al -dro²; nè il ferrarese *busiar* (di contro a *mzadar*) mi dà troppo da pensare, potendo spiegarsi con l' influsso dell' ultima fase veneziana (che per *mzadar* non poteva aver luogo), come tanto meno ci può turbare il friul. *bausar*³. Del resto il moderno *busiaro* può anche essere una nuova formazione che abbia fatto tramontare un anteriore *busa(d)ro*. In conclusione, Fazio, e anche altri fiorentini non così trapian-tati come lui nel Veneto, avevano donde attingere. Press' a poco identico è il caso di *merciadro*: mant. *marzadar*, mil. *masciader*. Sicchè finalmente, o che *leggiadria* sia un gallicismo ben mascherato, o che *leggiadro* sia un diretto allotropo di *leggiero* fatto con l' -adro, certamente non ha riscontri toscani che non siano illusorii, e accenna a quella regione adriaca che anche a Dante fu la più ospitale.

F. D'OVIDIO.

registrava in *Arch.*, III, 163. E più ancora preziosi sono i regg. *tsèder tsèdra* tessitore -trice, *oslèder* (oltre *oslador*) e *oslèdra* uccellatore -trice, che debbo al prof. G. Ferraro.

1. Dobbiamo intanto confessare che giusto la zona modenese, dove a cagion di *mezadro* ci potrebbe far piacere di riscontrare il tipo *bugiadro*, sembra si attenga strettamente al tipo in -ardo. Non ce ne viene però alcun serio turbamento, tanto più che si può trattare di una vittoria più o meno moderna del suffisso toscano sull' emiliano. Del modenese antico il collega Pullè non può additarmi alcun documento.

2. Cfr. ant. pad. *avogaro*: Wendorfer, *Die paluanische Mundart bei Ruzante*, Breslau, 1889, p. 47, e Meyer-Lübke, *It. Gramm.*, 178.

3. Cfr. Ascoli, *Arch.*, I, 527-8.

MÉLANGES

LE ROMAN DU CONTE ET DE LA VEUVE DU JONGLEUR, D'APRÈS BRACTON

Le hasard d'une recherche m'a fait rencontrer dans le grand ouvrage de Bracton, ou plutôt Bratton, *De legibus et consuetudinibus Anglie* un récit qui est donné comme historique, mais qui semble bien être le résumé de quelque roman ou fabliau français qui ne nous est point connu d'ailleurs.

C'est dans le livre III, au chapitre xxviii, intitulé *De appellis de raptu virginum*. L'auteur, après avoir énuméré les peines applicables au rapt, poursuit ainsi : « Mais, à notre époque, certaines dispenses sont accordées ; par exemple le ravisseur peut prendre la fille violée en mariage, non pas en vertu de la loi, mais par permission de l'Église et du roi ; et dans ce royaume (c.-à-d. en Angleterre) la permission du roi est seule valable. » Puis il expose que cette dérogation à la rigueur de la loi s'est manifestée pour la première fois dans les circonstances suivantes :

Et primo surrexit in Francia pro quodam comite qui hospitatus est quendam joculatorem cum uxore sua perpulchra, quo mortuo (quali morte non curamus evolvere) ipse quidem comes habuit eam ipsa nolente. Ipsa autem quadam nocte exivit a castello, et fugiens venit Parisiis ubi invenit regem Robertum, et cadens ad pedes ejus, narravit eventum rei. Quam ut rex audivit, misit propter episcopos et barones qui tunc erant cum eo ad curiam, et præcepit mulieri ut narraret eis omnia sicut ei fecerat, quod et ipsa fecit. Rex autem, consilio episcoporum et baronum, misit propter comitem, ut, statuto die, veniret ad curiam, ad disrationandum vel defendendum se, si posset. Comes autem, ut audivit verba regis, timens iram regis pro suo maleficio, respondit quod ad hunc terminum non posset ire ad curiam, sed consilio amicorum suorum mandavit regi, ad pacificandam iram suam, quod daret ei ducentas libras Belvacensis monetæ, et .x. equos de precio tanto : jocolatrici autem centum libras, et eam daret in conjugem

diviti burgensi aut militi qui eam honeste custodiret omnibus diebus vite sue. Rex quidem omnia hæc subsannando renuit, dicens quod non esset justus vicarius Dei, si tantam nequitiam venderet inultam pro argento, et cum magna ira fecit summonere exercitum, disponens ire super eum; sed barones precati sunt regem ut eis inducias octo dierum donaret, et quod possent eum adducere ad misericordiam suam; quod vix concessit; et sic ipse comes, consilio baronum, venit ad curiam, et cum rex comparuit, quod vellet cadere ad pedes ejus, divertit se dicens: aut pateretur justitiam aut discederet a curia. Quid plura? Omnes barones clamaverunt et confirmaverunt contra regem quod ipse rex concesserat ei misericordiam suam quando miserunt pro eo; tandem rex vix concessit. Episcopi, comites et barones, locuti cum comite, disposerunt quod ipse comes duceret eam in uxorem, quæ erat pulchra et sapiens, et quæ largita est multas elemosynas ecclesiis et pauperibus, quæ tamen de Judeis nata [erat], a patre et matre et cunctis parentibus. Hæc dispensatio a talibus et tantis facta in tantum excrevit et sublimata est quod, jam multis locis quasi consuetudinaria habebatur.

(Édition de Sir Travers Twiss, t. II, p. 484-8; collection du Maître des Rôles.)

Bracton, mort en 1268, écrivait aux environs de 1250. Il est infiniment peu probable qu'il ait eu sur l'histoire du roi Robert d'autres documents que ceux dans lesquels nous pouvons étudier l'histoire de ce roi, et où on chercherait vainement la moindre trace du récit qu'on vient de lire. Tout d'ailleurs, dans ce récit, jusqu'à l'origine juive de la femme, est d'apparence fabuleuse. Je suis donc porté à croire que nous avons ici le résumé d'un roman perdu et probablement d'un roman en vers. Il est vraisemblable que Bracton n'a pris dans cette composition que la partie qui pouvait lui servir à justifier sa doctrine. Il pouvait y avoir au début, sur l'arrivée du jongleur à la cour du comte avec sa femme, sur la passion du comte, sur la mort du jongleur, bien des détails romanesques dont le légiste anglais n'avait que faire. Ce qui ne laisse pas d'étonner, c'est l'intervention du roi Robert, qui ne semblait pas, jusqu'ici, avoir laissé de trace dans la légende. Cependant il n'est pas vraisemblable que ce nom ait été imaginé par Bracton. Quoi qu'il en soit, j'appelle l'attention sur ce curieux morceau, au sujet duquel je ne saurais fournir aucun éclaircissement.

P. M.

UN PRÉTENDU MANUSCRIT AUTOGRAPHE
D'ALAIN CHARTIER

M. Paulin Paris, décrivant le manuscrit français de la Bibliothèque nationale, anciennement n° 7274^{2.2} (Colbert 2117), aujourd'hui 924, fait la remarque suivante à propos du texte du *Bréviaire des nobles* d'Alain Chartier : « Cette leçon « est surchargée de corrections fort bonnes qui n'ont pas été « généralement connues des éditeurs, et qui pourraient bien « être de la main d'Alain Chartier lui-même. ¹ »

Si cette supposition de M. P. Paris était fondée, le manuscrit 924, qui daterait par conséquent d'avant 1430, prendrait une importance exceptionnelle pour l'établissement du texte des œuvres d'Alain Chartier.

C'est un manuscrit de 190 millim. sur 274 comprenant 282 feuillets, vélin et papier. Au fol. 1, on lit les lignes suivantes de l'écriture de Jacques Thiboust, ancien possesseur du manuscrit : *Ce present livre appartient a M^e Jaques Thiboust, notaire et secretaire du roy, esleu en Berry et seigneur de Quantilly, et contiens (sic) les XXII livres de feu M^e Alain Chartier, en son vivant notaire et secretaire du roy, de la couronne et maison de France, et servoit du temps du roy Charles VII^{me} de ce nom, qui morut ou chasteau de Mebus sur Evre en l'an MIIII^eLXI. Et premierement le Livre de la Belle dame sans mercy. A la fin du poème de la Belle dame ou a mercy, le même Jacques Thiboust a gratté une ancienne signature avec paraphe et a écrit : *C'est a moy Thiboust.**

D'après les éditions imprimées des œuvres d'Alain Chartier, Jacques Thiboust a modifié ou complété les titres et les *explicit* de plusieurs poèmes du manuscrit. Ainsi au titre suivant : *La Complainte et regretz maistre Alain Chartier*, il a ajouté : *contre la mort qui luy a tollu sa maistresse*. Il a changé *Explicit la cruelle femme en amours* en *Explicit la cruelle dame en amours, contenant la condempnacion et jugement de la Belle dame sans mercy*. A *Débat des deux fortunez en amours* il a ajouté : *autrement dict le gras et le maigre*. Il a transformé le simple titre : *Le Curial*

1. *Manuscrits français*, VII, 255.

maistre Alain en cette phrase : *Le Curial ou Courtisan de maistre Alain Chartier quant il vivoit notaire et secretaire du roy.*

Le feuillet 282, qui renferme la fin du *Curial*, est tout entier de la main de Thiboust. A la dernière page, dont le bas est déchiré, on lit : *Ce present livre appartient au seigneur de Quantilly, a M^e Jaques Thiboust, notaire et secretaire du roy de la coronne et maison de France et eslen en Berry.*

Les corrections que M. P. Paris supposait être d'Alain Chartier sont malheureusement de Jacques Thiboust lui-même. Le manuscrit 924, qui outre une partie des œuvres d'Alain Chartier, renferme *la Belle dame ou a merci, la Cruelle femme en amours, la Loyalle dame en amours, les Erreurs de la Belle dame sans merci, l'Hospital d'amours, la Sépulture d'amours, la Desserte du desloyal en amours, le Mirouer des dames, le Nouveau marié, le Débat du cueur et de l'oeil*, date de la fin du xv^e siècle¹. Les corrections — que M. P. Paris n'a évidemment pas examinées de près — sont loin d'ailleurs d'être « fort bonnes » : elles nous donnent même une médiocre idée de l'intelligence de Jacques Thiboust.

Cet excellent homme avait la manie des majuscules : il en met partout, à tort et à travers : *Amytié, Cours, Murmures, Palais, Peril, Exemple, Bruit, Espoir, Misere, Bataille, Menaces, Envie, Maladie*, etc., etc. A tous ces mots et à bien d'autres, dans l'intérieur des vers, Thiboust corrige le manuscrit et trace sur la minuscule une majuscule qui n'y a que faire. Il rajeunit l'orthographe de certains mots : il barre *ja soit* et écrit en interligne *jaçoit*, il barre *oyssel* et écrit *oiseau*; *entreprins* devient *entrepris*, *griefve* *grieve*, *chier* *cher*, *amistié* *amytié*; il corrige *en vostre gré* par *a vostre gré*. Il a des prétentions à l'orthographe étymologique : *rimoyer* devient *rithmoïer*, *oreilles* *aureilles*. Il ne comprend pas toujours le texte qu'il a la prétention d'améliorer : *la mesgnee Faulx Semblant* devient *la mesure Faulx-Semblant*, *Fortune a le forcier cassé* devient *Fortune a la forge cassé*; *pour servir*, écrit en abrégé dans le manuscrit, devient *poursuyvir*. Il n'entend rien à la prosodie d'Alain Chartier. Le vers *Ses beures die en cestui breviaire* devient sous sa plume *Ses beures die en ce*

1. M. P. Paris attribue lui-même (p. 252) l'un des poèmes du manuscrit, *la Belle dame ou a mercy*, à Jean Marot.

petit breviaire. Le vers *Si gracieuse maladie* est corrigé en *Si Amoreuse Maladie*. Enfin le vers *Il n'est jangleur tant y meist* est transformé en *Il n'y a jangleur tant y meist*.

Il trouve les rimes d'Alain Chartier pauvres. Il corrige le vers *Dout sur toutes plus luy plaisoit*, qui rime faiblement avec *alloit*, en *Qui sur toutes plus luy challoit*.

On remarque, mais rarement, quelques annotations marginales de la main de Thiboust. Au fol. 139 v^o, en face du huitain de la *Sépulture d'amours* qui commence par ce vers : *Lors mon cueur et mon oeil subgiēt*, on lit en marge : *Le Cueur et l'Oeil*. En face du huitain qui commence par ces mots : *Mon oeil et mon cueur s'accorderent*, on lit, fol. 140 : *L'Oeil et le Cueur d'Accord*. Enfin, fol. 140 v^o, vis-à-vis de ces trois vers :

Mon oeil vit la couleur vive
De son angelique visaige
Et la beaulté du corps nayve...

Jacques Thiboust (lequel a mis des majuscules à *Oeil*, *Angelique* et *Beaulté*) fait la remarque suivante, qui suffit à montrer que les annotations du manuscrit 924 ne sont pas d'Alain Chartier : *Angelique Amye de M^e Alain Chartier*.

Jacques Thiboust, qui naquit à Bourges en 1492 et qui avait épousé le 16 janvier 1520 (v. st.) la poétesse Jeanne de La Font¹, est connu, dans l'histoire littéraire de son temps, comme un aimable Mécène de province, auteur lui-même de vers médiocres, et protecteur de Jean Second et de François Habert d'Issoudun². Il avait adopté comme devise : *Lex et regio*, et comme anagramme : *Qui voyt s'esbat*, devise et anagramme qu'on trouve dans un manuscrit du *Curial* d'Alain Chartier, ayant appartenu à M^{me} la duchesse de Berry, mis en vente à l'Hôtel Drouot, le 22 mars 1864³.

1. Et non de La Fontaine, comme dit La Croix du Maine, I, 608.

2. Sur Jacques Thiboust et ses relations littéraires, voyez l'intéressante publication de M. Hipp. Boyer, *Un ménage littéraire en Berry au XVI^e siècle (Jacques Thiboust et Jeanne de La Font)*. Bourges, 1859.

3. Voy. le *Cabinet historique*, Paris, 1861, t. X, p. 82 (n^o 23). L'ouvrage d'Alain Chartier dont il est ici question est probablement le *Traité de l'Espérance*, intitulé à tort *le Curial* par les anciens éditeurs. Le manuscrit de la duchesse de Berry est peut-être le même que celui auquel Paul Lacroix a

Jacques Thiboust possédait également le manuscrit français de la Bibliothèque nationale, n° 2176 (anc. 7991³³. Colbert 6095), qui contient l'*Image du Monde*. On lit au bas du fol. 89 : « C'est a M^e Jaques Thiboust, seigneur de Quantilly et esleu en Berry. »

Arthur PIAGET.

CONTRIBUTO ALLO STUDIO DEL DIALETTO VALDOSTANO

Questo mio contributo, che fa parte di uno studio più ampio sul dialetto valdostano, riguarda le vicende dell' *s* dinanzi alla muta, tra vocali e iniziale, e vuol essere un modesto complemento alla sapiente ricerca dell' ab. Rousselot (*L's devant t p c dans les Alpes*, pubbl. negli *Études romanes dédiées à Gaston Paris*, Parigi 1891). Ad essa quindi rimando il lettore pei dati geografici, poichè egli, col sussidio di una pianta, vi dà un'idea esatta dei territorii coi quali, nelle varie sue fasi, si lega il dialetto valdostano¹. E il mio compito resta perciò limitato ad aggiun-

consacré une notice, remplie d'erreurs, dans le *Catalogue de la librairie Fontaine*, 1874, n° 451, et le même que le n° 37 du *Catalogue Didot* (vente du samedi 15 juin 1878). — [L'article du *Cabinet historique* que cite M. Piaget est la réimpression du catalogue des manuscrits de la duchesse de Berry (Paris, 1864) dont je suis l'auteur. Seulement M. L. Paris, en réimprimant ce catalogue, a changé les numéros que j'avais assignés à chaque ms. pour suivre l'ordre adopté par le commissaire-priseur le jour de la vente. Le n° 23 du *Cabinet historique* correspond au n° 13 de mon catalogue. Ce ms. contient très certainement le livre de l'Espérance, comme le dit M. Piaget, et non le *Curial*. Ma faute (qui était la reproduction d'une ancienne erreur) a été relevée avec une juste sévérité par M. Paul Lacroix, dans le *Catalogue Fontaine* que cite M. Piaget. L'excellent bibliophile, n'est pas, du reste, sans avoir commis à son tour diverses erreurs dont l'une, peu excusable, consiste à avoir attribué à Lucas de Leyde les miniatures qui ornent le manuscrit. Ce ms. fut adjudgé, à la vente de 1864, pour 910 fr. Il figura ensuite sous le n° 2146 du Supplément du Catalogue à prix marqués de Porquet (le prix indiqué est de 1.600 francs), puis dans le *Catalogue Fontaine*, et enfin dans le t. I du *Catalogue Didot* (1878). — P. M.]

1. È inutile ch' io rammenti quanto la dialettologia debba al Nigra per la sua descrizione del dialetto di Val Soana, che si lega intimamente al nostro; nè i limiti che per ora mi sono prefissi richiedono ch' io citi l'Ascoli, il quale nei suoi *Studi franco-provenzali* diede larga parte al dialetto valdostano, e la

gere altre notizie ch' io credo utili e che attinsi dalla bocca dei parlanti, e vedere se esse proprio sempre e in tutto si accordino colle conclusioni sue¹.

Anzitutto, facendo io un esame ristretto al dialetto valdostano, mi par necessario di insistere, a proposito della partizione di esso, su alcune osservazioni su cui egli, intento a un esame più vasto, parmi sorvoli.

E in prima : allato all' aspirazione dell' *s* dinanzi alla muta, abbiamo da considerare quella dell' *s* (*ç*) tra vocali o scempio in principio di parola. Poi la speciale aspirazione (*h*) che si sostituisce all' *s* dinanzi alle mute (*t p c*) è, nella Val d'Aosta, sensibile oggi solo in un territorio che, partendo da Issogne (o Montjovet), e finitima valle settentrionale di Challant, Brusson, Ayas, va, sempre nella bassa valle, per Arnaz a Hône (principio della valle di Champorcher) e Donnaz, in un territorio, cioè, circa sullo stesso meridiano della Val Soana. Tanto Hône come Issogne, paesi divisi, per mezzo della Dora, rispettivamente da Bard e Verrès, si trovano in condizioni dialettali diverse dalla borgata da cui son divisi. Tanto nell' un caso come nell' altro, il paese a destra della Dora, in minor comunicazione col Piemonte, ha oggi più forte l' aspirazione. Ma Donnaz, a sinistra della Dora, si trova oggi, salvo la fortissima invasione dell' elemento piemontese, in condizione più affine a Hône che a

grafia del quale, tranne in due punti dove seguì la grafia del Rousselot, costantemente seguì. Si piuttosto è mio debito fin d' ora rammentare (anche pei sussidii che gentilmente mi diede) l' ab. Cerlogne per le sue *Poésies* e la sua *Petite grammaire du dialecte valdôtain* (Front Canavese, 1893) ed esprimere la speranza ch' egli conduca a buon porto il Dizionario intrapreso. Al suo volume di poesie, che è il più bello e prezioso documento letterario del dialetto valdostano (v. anche *Revue Félibréenne*, IV, Paris, 1888, art. del Zuccaro), l' ab. Noussan appose una prefazione in cui dà anche notizie utili, per quanto di scarso valore scientifico, sul nostro dialetto, accennando a una partizione geografica, non in tutto accettabile, del dialetto, anche in base al fenomeno dell' aspirazione.

1. Inutile ch' io dica che sono tante le varietà di tempo e di luogo, tanto più oggi per l' invasione dell' elemento piemontese, pure in una stessa borgata, che la ricerca presenta mille difficoltà e dà campo a un sempre nuovo esame. Già il Rousselot accenna a ricercare le differenze nelle varie età (vecchi, adulti, ragazzi). Qualche poco feci anch' io tal esame; ma quanto resterebbe ancora da fare!

Bard, la quale invece è più affine a Verrès. Più in là non ho dati diretti. Ma su quelli accennati, raccolti da me sul luogo, parmi non aver ragione di dubitare.

Pontbozet e Champorcher si trovano poi in condizioni speciali e diverse dalla regione accennata, nella quale, come fuggevolmente accenna il Rousselot, serpeggia, allato all' *li*, una pronuncia che mi parve il suo *çt* (e talora *ϕt*) che sentii pure a Challant-S^t-Victor. A Hône poi avvertii quella pronuncia intermedia tra *li* ed *s* (*li* a cui impercettibilmente segue *s*) che parmi sia stata avvertita pure dal Rousselot: *t^hesta f^hesta* ecc.¹.

Aosta e il suo immediato territorio non conoscono l'aspirazione.

Quanto all'alta valle, da Saint-Pierre a Courmayeur, dinanzi a *p c l' s* è senz'altro dileguata, invece *-st-* tra vocali dà una fricativa *li* (e talora l'*h* del Rousselot.) e dà una fricativa pure l' *s* (*ç*) semplice tra vocali e talora iniziale: *lié liélja* « qui » (*çélja* in Aosta) *labiç* « latte » (*laççé* in Aosta, da *lajtjé*, cfr. Val Soana in Nigra (Arch. glott., III) n. 97) *tèba* « testa », *fèlia* « festa » ecc.

Nella Valgrisanche, valle laterale, l' *-st-* dà, invece di *li*, un suono che al mio orecchio non fu nè *ç*, nè *ϕ*, ma l' *s* dell' Archivio Glott., abbiamo, cioè, p. es. *tésta* « testa ». Il Rousselot già dimostrò come un suono *s* aspirato possa vivere allato al suono *li*. Ma non credo che per spiegare, nè l' *li*, nè l' *s*, occorra, almeno per la nostra regione, ricorrere all'ipotesi della fase *lis* nata da *li*. Io direi che per la Valgrisanche si tratti di una ulteriore trasformazione di *-st-* dove, cioè, la *t* resterebbe assorbita, come avviene, del resto, pure nel territorio di Lecce, nella Calabria ecc., nel suono che la precede: fenomeno, del resto, eminentemente celtico, perchè nell' a. celt. abbiamo: *st* = *ss s* (v. Arch. glott., vol. XI, p. 426-27)². Da *tešta* o *teçta* si sarebbe venuti a *tésta*; e allato a *tésta* vive il *téba* della valle prin-

1. Io non so però decidere se un tal suono sia dovuto a un'istintiva correzione del suono aspirato coll'avvicinarlo alla pronuncia genuina che le vive allato ed è del piemontese (v. a proposito di tali correzioni anche più avanti dove è citato il Gillieron), oppure se sia genuino e schietto ed accenni ad un tempo in cui l'aspirazione abbia preceduto la sibilante.

2. Lo confermerebbe il *feneisra* udito da un vecchio a La Salle (v. più avanti). Essa può forse spiegarsi con una più o meno cosciente correzione come quelle a cui allude il Gillieron (*Remarque sur la vitalité phonétique des*

cipale, allo stesso modo come a Challant abbiamo p. es. : *tefta* allato a *tehta*, *eftabio* allato a *elitabio*, e come, allato a *tehta* di Donnaz, vive il *teshta* di Bard. Il *téha* stesso sarebbe, cioè, figlio di *téša*, formatosi al modo indicato (v. anche p. 317, n. 2), e l' *h* sarebbe sorta probabilmente, come in *plāba* di cui si parla più innanzi.

E qui, poichè ho parlato della bassa valle, vi ritornerò per completare le notizie che ne ho date.

Fenis, Saint-Marcel, e credo pure Chambave, in principio della bassa valle, sostituiscono una più o meno sensibile aspirazione all' *s* iniziale o intervocalica. A Saint-Marcel : *come't* « cominciare » *'elja* « qui » *émitério* « cimitero » e a Fenis : *ljá'e* « ghiaccio » *peèe* « pensiero », *plá'é elja ö* « sale »; ma non è sensibile, parmi, oggi, l'aspirazione che si sostituisce all' *s* dinanzi a muta, se non dinanzi alla *t*, come nell' esempio che udii a Fenis : *btéile* « stelle », allato a *téta* « testa », ma *ecoüla ekéva* « scopa ».

Nell' aspirazione dell' *s* iniziale o interna scempia questi paesi della bassa valle si riaccostano, in certo modo, di più all' alta valle che al rimanente della bassa valle, alla regione, cioè, di *lit lip lic*... Infatti l' *s* (o *ç*) intervocalica o iniziale a cui si sostituisce l' aspirazione, o che dilegua con lievissima aspirazione nell' alta valle (non però nella Valgrisanche) e a Fenis e Saint-Marcel, si aspira invece o dilegua meno costantemente nel territorio di *lit lip lic*. Se a Challant-Saint-Victor, a Hône, a Donnaz abbiamo : *plāha piabi piabé*, abbiamo *piase* ad Arnaz, *piasi* a Issogne e Bard, *piase* a Vignerousa, *piāfe* a Pontbozet e Salleret, e infine *piāzza* a Brusson. Se a Challant : *ghjaha* e *ghjabe* ad Arnaz, abbiamo *glassa* a Brusson¹. Allato a *hö* « çi » di Challant, ho : *sí* ad Arnaz e *sé* a Brusson, *sé* a Salleret, *fé* a Pontbozet. E precisamente a Brusson dove si conserva la sibilante intervocalica, si

patois, in *Études romanes*, o. c.); ma come si spiegherà poi quest' altra forma da me udita a La Salle : *no sen zó* « noi siamo stati », se non a questo modo che, cioè, del gruppo *st* sia veramente scomparso per tempo il *t* e che l' *s* sia esistito per molto tempo allato alla *h*?

1. Fu già notato che Brusson e Ayas hanno per certi rispetti un carattere di minor deviazione dal tipo romano che altre parti della valle. Così per *d* ho : *megé*, *començé*, *travaljé*, *cordoñé*, a Brusson. Ed ad Ayas *travaljá*, *menzđ*, ecc. In Aosta, come è noto, *travalji*, *cordoñi*, ecc.

conserva pure chiaramente la *r* intervocalica, a differenza di Challant. Però, insieme, a Brusson ho senza rivali : *ehkòa* « scopa », *ehtré* « essere », *ehtabio* « stalla », *vehpa* « vespa », *avehpre* « vespero ». *hitéla* « stella », *hípiá* « spica », *ehkòula* « scuola », ecc.

Quanto alla particolare riduzione di *sc + a*, mentre ho *muša* (come dice il Rousselot) a Brusson, ho *mussa* a Challant, dove ho anche *esila* « scala ».

Ma l' aspirazione è nella Val d'Aosta limitata agli esempi accennati, cioè di sibilante iniziale o media e di *s + consonante*? Credo, da qualche indizio, di no. Infatti di *ginocchio*, allato a *dženán* (Aosta, Valgrisanche), *dže^au* (Gignod), *zòé* (La Salle), ecc., udii : *zò^{ne}* *zò^{he}* da un vecchio di Avise¹, e *zeón*, *zobión*, da un giovinotto di Valsavaranche. E un accenno ad aspirazione intervocalica, indipendentemente da *s*, mi viene da un proverbio di Saint-Oyen della Raccolta dell' *Almanach de l'agriculteur valdôtain*, 1886. Vi trovo, cioè, *vebi* « avere ». In quest' ultimo esempio si tratterà probabilmente di un' influenza esercitata dalla vocale precedente, cioè di un' aspirazione sorta nel passaggio della bocca dalla vocale accentata alla successiva disaccentata. Ed è ancor più evidente ciò negli esempi come *plá[́]-ba plá[́]-a*, dove molto contribuisce al formarsi dell' aspirazione l' allungamento molto sensibile della vocale precedente accentata e il suo distacco dalla successiva².

Veniamo ora all' *-éj-* che il Rousselot dice successore di *-és-* quasi l' *j* rappresenti una fase successiva dell' *s*, e che egli nota esser divenuto talora *-í-*.

A La Salle, oltre a *vejpa* « vespa », notato dal Rousselot, esistono pure le seguenti forme.

Del vocabolo « finestra » ebbi questa varietà : *fenéifra* (da

1. Il suono intervocalico è incerto e impercettibile, e ora lo sentii quasi come *n*, ora come *h*.

2. Terreno periglioso quello delle cause dell' aspirazione. Nè io so trattare quanta parte d' influenza sia dovuta ai Celti (già presso i Celti avviene l' aspirazione o diletguo di alcuni suoni intervocalici, come nell' antico irl. *lathe* e *lúa* « giorno »; v. Windisch, *Keltische Sprache*, nel *Grundriss* del Gröber, II. Lief.). Resterebbe a vedere quanta parte possano avere nel fatto motivi organici; infatti va ricordato che in questa regione un forte soffio si nota pure, perfino indipendentemente dalla parola.

un bambino), *feneisra* (da un vecchio). Del vocabolo « testa » : *téibja*, *teiba* (da un bambino), *téba té-'a* (prevalenti negli adulti). E *té'ha* sentii da un giovinotto di Valsavaranche, mentre in Avise e Morgex : *téba fene'ha*. Per « spada » : *epéie* (La Salle).

Se il dittongamento in *-éi* è così diffuso, pure dinanzi a *b* e ad *s*, come si sosterrà l' ipotesi del Rousselot?

Quanto all' *-i-*, fase successiva di *-éj-* secondo il Rousselot, egli ne dà questi esempi tratti da Champorcher (borgata di Chardonney): *títa vípru* accanto a *ševre*, e li mette in relazione col *véjpa* di La Salle.

Ora ecco ciò che raccolsi dalla bocca dei parlanti di Champorcher, notando che io interrogai solo soggetti delle due frazioni di Salleret (prima frazione a chi venga da Hône) e Vignerousa, e soggetti di Pontbozet nella medesima valle, e che in queste borgate si notano varietà sensibilissime.

La forma in *i* : *vípru*, fu da me notata solo nella borgata di Vignerousa. Abbiamo cioè *vépe* « vespa » (Salleret e Pontbozet), *vípe* (Vignerousa), *evépre* (Salleret e Pontbozet), *avípro* (Vignerousa¹).

Gli esempi di Salleret e Pontbozet citati qui e alcuni tra gli esempî citati in nota parmi faccian dubitare che *títa vípru* sieno da *téjta véjpru*.

E un altro esempio parmi possa pure far pensare che nella valle superiore di Champorcher l' *s* molto per tempo sia senz' altro dileguato, senza lasciar traccia di sè. Ed è *béca* « bestia »² vivente a Champorcher allato a *béta* di Pontbozet. L' esempio si spiegherà da un **betja* antico.

Del resto, non credo che tale dileguo si possa staccare das dilegui tanto diffusi, in tali territori, di *n r v*. Ma su tutto ciò spero poter ritornare più di proposito.

Leone LUZZATTO.

1. Di Vignerousa ho anche : *fir* « carne » (allato a *fi'a* di Pontbozet), *pré* « prete », *tsoidiri* « caldaia », *minitra* « minestra », *itre* « essere », *pirre* « pietra », *mima* « mèdesima » (forma, quest' ultima, diffusa molto e perfino in Aosta).

2. Si noti, a proposito di tal suono, quest' altro di Hône : *kjut* « tutti » allato a *éò* di Aosta, Valgrisanche ecc. e *tsò* di altrove, che si spiega (cfr. Val Soana) da *tujtj*, *tjutj*.

COMPTES RENDUS

La Règle de saint Benoit traduite en vers français par Nicole, publiée par A. HÉRON. Rouen, imp. Cagniard, 1895, in-8, 186 p. (extrait des *Mélanges de la Société d'histoire de Normandie*).

P. Meyer signalait il y a quatorze ans (*Rom.* XI, 168) à la bibliothèque de Rouen « une traduction en vers de la règle de saint Benoit, par un certain NICOLE, jusqu'à ce jour inconnu », et il ajoutait : « Le ms., qui est des premières années du XIII^e siècle, vient de Jumièges et a de l'importance comme texte de langue. » C'est ce manuscrit que vient de publier M. A. Héron avec le soin qu'on lui connaît. Il a éprouvé quelques scrupules en le proposant à la *Société d'histoire de Normandie*, car la qualité de Normand qu'il attribue à l'auteur ne lui paraît pas tout à fait démontrée. Elle est rendue probable d'abord par le fait que « le seul manuscrit connu qui contient cette version a appartenu de temps immémorial à l'abbaye de Jumièges », puis par certains traits linguistiques, mais cette dernière preuve, plus solide que l'autre, peut sembler douteuse. « Les formes normandes sont nombreuses, mais mêlées à des formes françaises très fréquentes aussi. Lesquelles, dira-t-on, sont du fait du copiste ? lesquelles du fait de l'auteur ? » M. H. ne signale qu'une rime qui lui paraît probante, celle de *feiz* (*vicem*) avec *laiç* écrit *leiz* (v. 1060); elle prouve en effet que l'auteur ne confondait pas *ei* avec *oi*, et nous montre un des rares exemples de la rime de *ei* avec *ai*; mais cela ne suffit pas à dénoncer cet auteur comme Normand : tout l'ouest de la France, au XIII^e siècle, avait gardé l'*ei* ancien, et même dans la France propre il n'est nullement probable que la nouvelle prononciation de *ei* fût générale au commencement du XIII^e siècle. Mais je n'en suis pas moins d'avis que l'attribution de Nicole à la Normandie est parfaitement fondée. Son style, ses tournures, son vocabulaire sont bien ceux de la vieille poésie normande, et il partage avec les auteurs normands de la fin du XI^e siècle que nous connaissons la particularité de joindre une déclinaison déjà fort entamée à une conjugaison très archaïque. M. H. a donné (p. 9-10) quelques exemples de la négligence de la déclinaison; il m'a semblé intéressant de réunir ici tous les exemples que j'ai relevés, — et qui ne sont contrebalancés par aucun exemple contraire, — d'un des traits archaïques de la conjugaison, celui de l'absence d'*e* au sg. du subj. pr. des verbes de la 1^{re} conjugaison. Grâce au caractère particulier du texte, les subjonctifs y sont fort nombreux, et nous y recueillons pour un assez grand nombre de verbes des exemples qui, si je ne

me trompe, manquaient jusqu'ici. Voici la liste, alphabétiquement ordonnée, de ces subjunctifs ¹ :

abiter : *abit* 3386; *acointier* : *acoint* 2808; *afoler* : *afolt* 1876, *afout* 1936; *aïdier* : *aït* 3936; *ajointier* : *ajoin(s)t* 3728; *aler* : *aut* 350, 1733; *amender* : *ament* 1791, 2064; *amer* : *aint* 695, *aint* 411, etc.; *apareillier* : *aparent* 527; *apeler* : *apeant* 556, 591; *arroser* : *arrost* 359;

bailler : *baut* 2051;

chanter : *chant* 3333; *cliner* : *clint* 3530; *commencier* : *commenst* 1323, 1332, 1556, 2287; *compaignier* : *compain(s)t* 2326; *conter* : *cont* 3799, *cunt* 2229; *craventer* : *cravent* 2579²; *cuidier* : *cuit* 915, 1157;

deluier : *delait* 2027; *delitier* : *delit* 2798; *demorer* : *demort* 1340, 3368; *doner* : *donst* 1848, *doinst* 2039, 2995; *doter* : *dot* 1889;

edefier : *edefit* 2284, *edifit* 2438; *endeitier* : *endeit* 2059³; *ennoier* : *ennuit* 1200; *enseignier* : *enseint* 396; *entencier* : *entenst* 681⁴; *envoier* : *envoit* 114, 1930; *eriter* : *erit* 110; *escuser* : *escust* 2127; *esperer* : *espoirt* 704, 2084; *essaier* : *essait* 391, 3148; *ester* : *estoit* 1152, 2524; *estoier* : *estuit* 3252⁵; *estrister* : *estrist* 1992; *estudier* : *estudit* 2012, 3609;

glorier : *glorit* 200; *graanter* : *graant* 2529, 3322; *grever* : *griet* 1808; *guarder* : *guart* 915, 1988;

hanter : *hant* 3160;

joster : *jost* 1927; *jurer* : *jurt* 628;

laissier : *lest* 1408; *lever* : *liet* 1252, 1344;

mander : *mant* 1122, 2040; *mengier* : *menjust* 1841; *moillier* : *moi(s)t* 259;

oblier : *oblit* 900, 1889, 3433; *over* : *ort* 1933; *oser* : *ost* 2073⁶; *oster* : *ost* 1933; *otreier* : *otroit* 5529, *otrit* 3605;

parler : *parout* 1135, 1832; *pener* : *peint* 615; *penser* : *penst* 461, 513, 683; *porter* : *port* 694; *prester* : *prest* 1832; *preisier* : *prist* 505, 2581; *profitier* : *profit* 246, 3607, *proufit* 3434;

recrier : *recrit* 617; *refuser* : *refust* 2378; *reter* : *ret* 647;

sarmouer : *sarmout* 394; *sejorner* : *sejort* 3367; *soner* : *sont* 1847, *sunt* 2404, 3969;

tonner : *tort* 646, 681, 1339; *traitier* : *trait* 2063, *treit* 3372; *travaillier* : *travaut* 2761;

umilier : *umilit* 1096;

visiter : *visit* 618.

1. Je marque les composés au simple.

2. L'édition porte *se travent*, mais il faut *se cravent* (lat. *se projiciat*).

2. Peut-être faut-il lire *tut deffent* 3566, où *tot deffent* ne donne pas un bon sens.

3. *Endeitier* paraît être la forme normale d'indictare (cf. *Beneit* = *Benedictum*); *enditer* est tiré du mot savant *endit*. M. Héron, au glossaire, tire d'*enditer* à la fois notre subj. *endeit* et le p. p. fém. *endite*, qui appartient à *endire* = *indicare*.

4. Le sens de *entenst* est très obscur, et je ne suis pas sûr qu'il atteste le verbe *entencier* < *intentiare* = *intendere*.

5. L'édition porte à tort *estint*.

6. La forme *ose* se trouve au v. 2969, mais dans une rubrique, et les rubriques paraissent postérieures au texte.

Relevons encore quelques traits phonétiques et morphologiques de ce texte.

Voyelles. L'élision de *l'e* atone intérieur n'est pas rare, ce qui mérite d'être signalé à une époque aussi haute : *abitor* 226, *noisor* 445, *escharnissor* 446, *ben(e)ïçon* 1359, 1847, *dēable* 294, 2892, *po(o)steis* 2921 (mais *poosteis* 2921), *coule* (*cooule*) 3006 (je ne parle pas de *m(e)isme*, *nis*, *j(e)uner*¹). — Les formes contractées par enclise des pronoms *le* et *les* sont fréquentes : *sil* 1316, *quil* 134, 3305², *ses* (*si les*) 3047, *quis* 1718, 3115, 3958, *nes* 1720, 2332 ; de même *sin* 996. — La rime de *ain* avec *ein* est admise, cela va sans dire. — Il y a deux cas de rime de *e* avec *ie* : *envoisice risee* 842, *amenuisier trespasser* 1802.

Consommes. La vocalisation de *l'l*, non douteuse d'ailleurs, est assurée par la rime de *entrevals* avec le lat. *laus* 1332. — *L's* est distinguée de *z*, en sorte que la rime *ses pes* 2890 atteste que l'auteur prononçait *paiz*. — On remarque la rime de *sache* avec *espace* 1214, fréquente dans divers textes normands et picards, et qui n'est pas encore bien expliquée. — La rime de *dient* avec *cüident* 318 atteste la forme *cuier*, qui est à peu près exclusivement normande.

Déclinaison. On trouve à la rime les nominatifs *pechierre* 1164 et *pechierres* 222, *fin* 1612 et *le chous* 1401.

Conjugaison. La rime atteste, pour la 1^{re} pers. du plur., *-ons* 308, 1421, 1613, 1627 et *-on* 1224, 1482, 1527. *Fe(s)mes* 811, 1682. *Benesquissent* 1056. *Esserunt* 2844, *essera* 2883³. Les subj. *voist* 3396, *prenge* 1857, *chiece* 2590, *siece* 2735, 3535 sont fréquents dans les textes normands, et *estuece* 1274, 3771 leur est propre. L'impér. 2 *seuve* de *sieue* 965 est surprenant. Les 3^{es} pers. sg. des parf. faibles en *-i* semblent avoir un *t* d'après la rime *oït vit* 714.

L'édition, comme je l'ai dit, est faite avec beaucoup de soin. Elle n'était pas facile, car le ms. non seulement est assez fautif, mais présente fréquemment des ratures et des exponents. M. H. s'est naturellement aidé du texte latin de la *Regula sancti Benedicti* ; il aurait pu en communiquer des morceaux plus étendus, ou même l'imprimer en entier, car le style de Nicole est souvent obscur à force d'être concis, et la comparaison constante de l'original serait commode. Voici un certain nombre de corrections au texte, que je propose sans avoir eu recours à cette comparaison.

V. 20 *atenir*, l. *a tenir*. — 32 *enprent*, l. *en prent*. — 66 *toz*, l. *tot*. — 156 *feu*, corr. *fei*. — 301 *eslite*, corr. *erite*. — 315 *Ice* est bon. — Les vers 403-5 sont mal ponctués. — 408 [E] *el tuen*. — 412 *aüs*, l. *a us*. — 547 *Quant-*

1. *Enveisure* aux v. 2484, 2804 doit être, pour la mesure, corrigé en *enveiseüre*. — *Ga(a)gnier* 3166 est douteux. — La mesure demande *legierment* pour *legierement* au v. 3322.

2. Cette forme très rare n'a été relevée que dans des textes picards, *Mabomet*, *Raoul de Cambrai*, *Violette* (voy. Bröhan, *Die Futurbild. im Altfr.*, p. 95, qui y ajoute par erreur le *Tristan* de Thomas).

3. Le singulier infinitif *estoir* pour *ester* ne se trouve que dans une rubrique (3118).

conques, l. *Quant ç'onques*. — 557 corr. *Ice que li maires ne sent?* — 590 *as profiç*, corr. *as profès*. — 671 *oit*, corr. *oie*. — 680 *debot*, l. *de bot*. — 719 *doit*, corr. *doi*. — 759 [O] *piè bastif*, *o piè enclin*, *A obediencia voisin*, *Sevent*. — 835 *Porce*, l. *Por ce*. — 929 *Et plus : Ce [que] hom pensera*. — 974 *suppr. a*. — 1033 *c'avons*, l. *ç'avons*. — 1073 *racointai*, corr. *racontai*. — 1134 *home*, corr. *hom*. — 1141 *foç*, l. *soç* : *fos* ne peut rimer avec *moç*. — 1211 *l'ores*, corr. *Pore*. — 1229 *En*, corr. *Une*. — 1284 *come*, corr. *com*. — 1627 *impartirons*, l. *mipartirons*. — 1631 *C'amoneston*, l. *Ç'amoneston*. — 1643 *mostre[nt]*. — 1941 *languissante*, corr. *languissant*. — 1957 *c'aura*, l. *ç'avra*. — 1979 *meür[t]é*. — 2010 *de(s)*. — 2019 *qu'il*, corr. *s'il*. — 2223 aj. *il* avant *regierres*. — 2301 *chascun journal*, l. *chascunjournel*. — 2307 *Lor[es]*. — 2318-19 *Li celerier la tierce part De la livre estuierunt*. — 2468 *Itel qu'el li tort a grevance*. — 2491 *a leisir*, *a trait*. — 2633 *punè* et 2635 *punelez*, l. *privee*, *privelez*. — 2639 *Quis*, corr. *Qui*. — 2640 *commun(i)er*. — 2665 *oisdinece*, l. *oisdivece*. — 2684-5 [E] *en lour liç reposerunt*, *O chascun[s] e[n] taisibleté*. — 2834 *pensum*, l. *pensium*. — 2880 *me(e)s[me]ment*. — 2882 *De nostre fei*, (e) *as pelerins*. — 2891 *as ouvoisuns*. — 2910 *s'il i eit*. — 3051 *lainocl*, l. *lanjuel*¹. — 3182 aj. *i* avant *vielç*. — 3196 *rel[e]üe*. — 3207 l. *N'escourre* et non *N'escource[r]*. — 3215 *Et que d'obeir ne seit feins*. — 3243 *s'est[enl]e*. — 3319 *prouverre*, corr. *brouvere* (rime avec *rece[i]vre*). — 3349 Corr. *Pour reverence et proverrie?* — 3349 *desirrier*. — 3372 *entreit*, l. *en treit*. — 3386 *s'envoist*, l. *s'en voist*. — 3387 *suppr. il*. — 3404 *Nen ne*, corr. *Ne mie*. — 3593 *En*, corr. *Et*. — Le vers 3688 est altéré, mais je n'en vois pas la restitution. — 3697 *apent*, corr. *estuet* pour la rime. — 3730 aj. *il* av. *nel*. — 3739 *Qui*, corr. *Que*. — 3750 *vacans*, corr. *vaians*². — 3781 *voi(ag)e*. — 3809 [J]a. — Le v. 1843 est trop long, mais je ne vois pas comment l'abréger. — 3938 *Deu a poor*, corr. *a Deu poor*.

Le poème de Nicole est particulièrement intéressant au point de vue lexicographique : on y trouve beaucoup de mots anciens et peu communs, et, comme on l'a déjà vu, plus d'un *ἀπὸ τῆς ἐστῆς*. Voici quelques notes et additions au glossaire de l'éditeur.

Absort, fém. *absorde* 3665, « absurde », n'est pas relevé ; il manque aussi dans Godefroy. — *A affit* (mieux *afit*) manque le renvoi au v. 1095 ; le mot est cependant assez rare et intéressant pour qu'on en relève tous les exemples : il manque dans Godefroy, mais voy. la note de M. Förster sur le v. 70 du *Chev. au lion* et le glossaire du fragment de *Miracles de la Vierge* publié par P. Meyer. — *Agesir* au sens de « être adjacent » (*agist* 1404) n'est

1. Cf. Godefroy s. v. *lanjeul*, et aj. *lanjol* *Ren. de M.* 398. 32. et *lanjuel* qu'il faut lire au lieu de *lanivel* dans une charte publiée par Le Roux de Lincy, *Intr. aux L. des Rois*, p. LXXII.

2. Le mot *vaiant*, « errant », qui manque dans Godefroy, est dans *Eneas* et dans le *Brut* de Munich. Je n'ai pas rencontré le verbe *vaiier*, *vagari*, dont ce mot est le participe présent, mais Godefroy donne de *vai*, *vagum*, trois exemples du Reclus de Molliens, et notre texte en contient un autre, v. 327.

pas commun et méritait d'être noté. — *Apoier* 1810 au sens de « toucher, presser » aurait pu être relevé. — *Auquens* 2457 n'est pas pour *auques*, mais pour *aucuns* : c'est une forme connue. — *Avir* 1646, « opinion », n'est pas une variante d'*avis* créée pour la rime, mais un mot connu, quoique rare (aux exemples de Godefroy aj. *Troie*, 5946). — *Ceine* et *cener* signifient « souper » plutôt que « dîner ». — *Coinses* et *quoinses* auraient dû faire un seul article; on n'avait pas encore relevé ces formes de l'anc. fr. *quanses*, *quainses*. — Nous avons vu qu'au v. 2640 il faut *communier* au lieu de *communier*; s. d. aussi 1850 *communent* au lieu de *communient*. Aj. *communement*, « communication » 3943. — *Deens* « dedans » 3699 était à relever. — De m. *desgraer* « dégrader » 3497. — *Digest* 1202 ne signifie pas « dispos », mais « qui a digéré ». — *Enmanteler* 1050 « garnir de manteau », *foisoner* 3005 « être abondant », *mandé* 1713 « ordre », auraient dû être relevés. — *Mechine* 581 ne signifie pas « chose, action », mais « médecine ». — *Neint* donné comme 3^e p. sg. ind. prés. de *neier* au v. 613 est une faute d'impression pour *nient*; ce *nient* n'appartient pas d'ailleurs à *neier*, mais à *niier*, « nettoyer ». — *Nues* 3023, 3034 est rendu par « neuves », l. « neufs ». — *Nuncient* 919 n'appartient pas à *nuncier* mais au verbe savant *nunciier*. — *Ouz* 910 n'est pas « oreilles » (comment le serait-il?), mais *yeux*. — Le mot *peel* « chausson » = *pedale* figure trois fois au plur. sous les formes *peez*, *piez* et *pieez* : le *z* est singulier; il faudrait *peex* ou *pees*. Ce mot n'a pas été signalé ailleurs. — On aurait dû relever *priembre* 548 (*prient*), *quequel* 3231 « quelconque », *quit* (= *cuit*) 1025 « opinion, volonté ». *Repei* ne signifie pas « repris »; c'est le participe d'un verbe *repeir*, qu'on n'a pas trouvé ailleurs, et qui est le lat. *repetere*. — *Reüs* 1104 dans *Del tot sui torné a reüs* ne signifie pas « troublé, confus » : *reüs* est le subst. verbal de *reüser*, employé surtout dans la locution *a reüs* sur laquelle voyez, outre Godefroy (dont l'article contient plus d'une confusion), *Rom.* X, 298. — De *l'eous* il aurait fallu renvoyer à *Seveaus*.

Il y aurait beaucoup d'observations intéressantes à faire sur la langue, le vocabulaire, la syntaxe et les façons de dire de l'auteur de notre poème, mais j'en ai déjà parlé assez longuement. C'était certainement un moine, peut-être un moine de Jumièges. Il a composé son œuvre uniquement pour être utile : il a été touché de voir que les religieuses de l'ordre de saint Benoit, auquel il appartenait lui-même, entendaient lire chaque jour la règle de leur ordre sans la comprendre, et se plaignaient d'être ainsi hors d'état de s'en pénétrer suffisamment :

Jes voi en grant esgarement :	En une rime mervellose,
De la pitié que moi en prent	Que l'uevre soit plus delitose :
M'est venu de Deu en corage,	Se la rime les moz ajence,
Qui del mult fol set faire sage,	Por ce ne perist la sentence :
De cele reule translater,	Car li sens i est si compris
De latin en romanz torner	Que tot le plein i avon mis (v. 31-42).

Je ne vois pas bien pourquoi le bon Nicole qualifie sa rime de « merveilleuse » ; elle est généralement exacte, mais n'affecte pas la richesse et n'est nullement recherchée¹. Il prétend à bon droit ne lui avoir pas sacrifié le sens : il a traduit, sauf quelques abréviations, fidèlement son texte. Il semble seulement que les « dames et damoiseles » auxquelles il s'adresse aient dû avoir parfois quelque peine à bien comprendre son style laborieux et elliptique. C'est peut-être ce qui a empêché son œuvre si bien intentionnée de se répandre davantage. Aujourd'hui elle ne saurait avoir qu'un intérêt philologique, mais cet intérêt est réel, et il faut remercier M. Héron de l'avoir jointe aux autres productions de la poésie normande dont on lui doit déjà la publication. G. P.

El testamento de Ramon Lull y la escuela luliana en Barcelona. Memoria leida en la Real Academia de buenas letras, en la sesion ordinaria celebrada el dia 15 de enero de 1894, por D. FRANCISCO DE BOFARULL Y SANS. Barcelona, Jaime Jepús, 1896. In-8, 44 p.

Cet intéressant mémoire renferme d'abord un document très précieux, le testament de Raimond Lull, daté de Majorque, le 26 avril (et non le 27, comme il est dit à la p. 22) de l'an 1313, et dont l'expédition originale due au notaire Jaime Aviñó se trouve dans les archives de D. Ramon de Sarriera, marquis de Barbará y de la Manresana, qui conservent la plupart des papiers de la famille Lull transportés de Majorque à Barcelone vers le milieu de ce siècle. Notons à ce propos, en passant, que ce fut une comtesse de la Manresana, de la maison d'Eril, qui, au siècle dernier, communiqua à l'électeur de Mayence, Jean Guillaume, les manuscrits des œuvres de Lull dont s'est servi Salzinger pour son édition (*Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, p. 70). Ce testament, M. de Bofarull le rappelle, a été connu de quelques biographes du Docteur Illuminé, mais on n'en avait jamais produit la teneur intégralement. Après des legs à son fils Domenech Lull et à sa fille Madalena Lull, épouse d'un Pere de Sentmanat, et après d'autres legs à des couvents et des églises, Lull veut que ses exécuteurs testamentaires emploient une somme à lui appartenant, déposée chez le changeur Francesch Renovart, à faire faire plusieurs copies des ouvrages qu'il avait composés en dernier lieu : « Volo et mando quod fiant inde (de la somme qui restera disponible après le paiement des legs) et scribantur libri in pergameno, in romancio et latino, ex illis libris quos divina favente gracia noviter compilavi, videlicet : *De viciis et virtutibus*, et *De novo modo demonstracionis* et *De quinque principiis* et *De diferencia correlativorum* et *De secretis sacratissime trinitatis et incarnationis* et *De participatione christianorum et sarracenorum* et *De loquutione angelorum* et *De virtute veniali et vitali* et *De peccatis venialibus et mortalibus* et *De arte abbreviata*

1. Sur sa tolérance de l'féminin final en hiatus, voyez les observations de l'éditeur.

sermonitandi; sermones autem ibi scripti, quos perfecti et compilavi, sunt in summa centum octuaginta duo; item est ibi liber *De sex sillogismis*. » L'une des copies complètes en un volume de ces divers traités, Lull la destine à la Chartreuse de Paris (au couvent de Vauvert), l'autre copie à Messire Persival Spinola, de Gènes; d'autres copies partielles seront données à divers monastères et églises où elles seront enchainées: « ita quod ponantur in armario cuiuslibet ecclesie in qua illos dabunt cum catena. » Ces dernières volontés de Lull furent exécutées, si l'on en croit la biographie anonyme (cf. *Hist. litt. de la France*, t. XXIX, p. 46 et 58), où on lit ceci: « Ses livres sont répandus dans tout l'univers, mais il les fit réunir particulièrement en trois endroits: le couvent des Chartreux à Paris, la maison d'un noble de Gènes et celle d'un noble de Majorque. »

M. de Bofarull a annexé à son mémoire une photographie réduite du testament qui permet de rectifier quelques légères erreurs de sa transcription. Le latin de Raimond Lull, on le sait de reste, n'est pas bien bon, mais il ne faudrait pas cependant lui attribuer des barbarismes et des solécismes trop énormes. Transcription, p. 19, ligne 14, lire *viginti solidos regalium maioricensium minorum*, et non pas *maiorienses*; ligne 26, lire de même *maioricensium* au lieu de *maioriensis*; p. 20, l. 3, lire *de quibus quidem predictis centum quadraginta libris et duobus solidis*, au lieu de *libras et duos solidos*; l. 4, lire *solutis inde prius legatis predictis*, et non *prius legatis*, que M. de Bofarull traduit par « legs pieux », mais il faudrait alors *priis*; l. 12, lire *sermones autem ibi scripti*, et non *illi scripti*; l. 17, lire *Parisius ad monasterium de Xartossa*, et non *Xarcossa*; l. 27, lire *ipsos* au lieu de *ipsios*.

Les autres documents que publie M. de Bofarull en les commentant sont relatifs à l'enseignement de la doctrine de Lull à Barcelone et se rapportent en particulier à une école lullienne fondée dans cette ville au xve siècle par la fille d'un notaire, Juana Margarita Safont, qui la pourvut d'une collection abondante des œuvres du maître dont l'inventaire nous a été conservé. M. de Bofarull nous parle aussi de la propagation de cet enseignement à Majorque où il fut patronné par une autre femme, la noble D^a Beatriz de Pinós. Tout cela confirme ce que l'on savait par ailleurs de l'extraordinaire enthousiasme que cette étrange doctrine suscita dans le monde laïque catalan, malgré la guerre terrible que lui firent Nicolas Aimerich et ses Dominicains. A propos des écoles luliennes, M. de Bofarull cite quelques lettres des rois d'Aragon des années 1369, 1393, 1399 et 1446 qui autorisent cet enseignement dans certaines conditions et sauf certaines restrictions. On voudrait connaître le texte complet de ces lettres, qui servirait peut-être à établir l'authenticité des approbations de l'université de Paris, tenues jusqu'ici pour assez suspectes (voy. *Hist. litt. de la France*, t. XXIX, p. 43). Espérons que l'auteur de cette très estimable dissertation pourra, dans quelque appendice à ce premier travail, donner satisfaction au désir que nous nous permettons de lui exprimer.

La Divina Commedia di Dante Alighieri : riveduta nel testo e commentata da G. A. SCARTAZZINI. Seconda edizione, riveduta, corretta e notevolmente arricchita, coll'aggiunta del Rimario perfezionato del Dott. Luigi POLACCO. Milano, Hoepli, 1896. In-8°, XX-1034-122 p.

This book is the second edition of the *edizione minore* of the "Divina Commedia" published by Dr Scartazzini three years ago. It claims to be revised, corrected, and considerably enlarged, besides being furnished with an entirely new *rimario*. We looked forward with much interest to an examination of this new edition, since the former one was unsatisfactory in many important particulars, and the new title and preface led us to expect great things — numberless new works had been consulted by the author, all the old commentaries had been re-read "da cima a fondo", and especial attention had been paid to the criticisms on the old edition.

Quid dignum tanto feret hic promissor hiatu?

Unhappily our expectations were doomed to disappointment. After carefully going through the present edition, we are reluctantly forced to the conclusion that, so far from being an improvement on the last, it is for all practical purposes much inferior to it.

Dr Scartazzini takes credit to himself for having enlarged the commentary by about one-fourth — at least we are led to assume that this is a source of satisfaction to him, for he twice informs us of the circumstance in the course of his preface. If quantity, not quality, were the criterion of excellence, this might be a reasonable ground for self-complacency on the part of the author. But, so far as our experience goes, the value of Dr Scartazzini's works varies, as a rule, inversely with their length, — "mole ruunt sua", they are crushed beneath their own weight. As a matter of fact, however, the calculation of Dr Sc. as to the increase in the bulk of his commentary is very far from being correct, so that his statement on this point is altogether misleading. The type both of text and notes in the two editions is identical, and the *format* is the same in both cases. Consequently, since the text is a fixed quantity, it is easy enough to calculate exactly what is the actual increase in the commentary in the present edition, by the simple process of comparing the number of pages in each. In the previous edition the text and commentary occupied 945 pages, in the present one they occupy 1034 pages: the net increase in the commentary, therefore, is 89 pages, that is to say, about one-eleventh, instead of one-fourth, as claimed by Dr Scartazzini.

An exaggeration of this kind does not tend to inspire confidence. We were not unprepared, after this, to find that some of the other statements in the preface had to be taken "cum grano salis". On referring to the revised commentary to see how far the claim that it had been corrected by the light of the criticisms on the previous edition, was justified, we find that in several instances more or less grave inaccuracies, to which the author's

attention was drawn, have been allowed to stand unaltered. For example, it was pointed out¹ that in the note on Bertran de Born (*Inf.*, xxviii) there were several mistakes, e. g. the "Young King" was not *primogenito* of Henry II.², nor was it the latter, but his son, Richard Cœur de Lion, who besieged Bertran in the castle of Hautefort in 1183. Yet this same note is reproduced *totidem verbis* in the new edition. Many other instances of a similar disregard of criticism might be adduced³.

It is inevitable, of course, that in a work of this kind, which covers a great extent of ground, mistakes should sometimes occur, but no excuse can be made for an editor who neglects to avail himself of the corrections offered him by his critics, as Dr Scartazzini has done —

Se Dio ti lasci, *dottor*, prender frutto
Di tua lezione!

As a few samples of the care with which the commentary has been "revised", we may point to the following. In the note on *Inf.*, vi, 115, it is stated that the father of Plutus was Jason (*Giasone*). Plutus was the son, not of Jason, but of Iasion (*Iasione*, as Brunone Bianchi correctly gives it). In the note on *Par.*, xv, 128, Lapo Salterello is confounded with the poet Lapo Gianni. In the note on *Par.*, xxi, 134, we are told that Benvenuto da Imola reads *tre bestie*. A glance at his commentary shows that Benvenuto read *due bestie*, in accordance with the universally accepted text; but he remarks :

Certe si autor revivisceret hodie. posset mutare literam istam et dicere : *si che tre bestie van sotto una pelle*, scilicet, cardinalis, meretrix, et equus; sicut audivi de uno quem bene novi, qui portabat concubinam suam ad venationem post se in clune equi.

This is what comes of reading "tutti i commentatori antichi da cima a fondo"! In the note on *Inf.*, xviii, 134, Dr Sc. says it is scarcely allowable to suppose that Dante introduced Thais into his poem without having read the *Eunuchus* of Terence. The source of Dante's information about Thais is perfectly well known, having been long ago pointed out in the *Academy*⁴ and elsewhere by Dr Moore, who showed that Dante got his knowledge of her from the *De Amicitia* of Cicero, where the passage from the *Eunuchus* of Terence, from which the quotation is taken, is introduced, but without a reference to Terence. We have no reason to suppose that Dante had any knowledge at first-hand of the works of Terence; besides, if he had been acquainted with the context of the play, he would not have introduced Thais in the way he has done, for in the play it is not she, but the parasite Gnatho, who says the word *ingentes*, to which Dante refers. It is evident that he was quite unaware that the quotation came from Terence. An

1. See *Academy*, July 22, 1893.

2. The eldest son was William, who died quite young.

3. See *Bullettino della Società Dantesca Italiana*, N. S., vol. III, pp. 2-6.

4. June 4, 1892.

almost exactly parallel case occurs in the *De Monarchia* (II, 10), where Dante quotes a passage from Ennius without naming him. The lines, which are also quoted by Otto of Freising in his *Chronicon* (II, 31), occur in Cicero's *De Officiis* (I, 12), whence Dante undoubtedly took them, for it is evident from the context that he was making use of this particular chapter of the *De Officiis* at the time. Would Dr Sc. contend that Dante must have read Ennius, in order to account for this quotation? This line of argument is as absurd as that of the enthusiasts who maintain that Dante had a personal knowledge of every place he happens to mention in his works — he speaks of Wissant, therefore he went there, but Wissant was the point of departure for England, and he mentions the Thames, therefore he went to England, and being in England he must of course have gone to Wells to see the famous clock in the cathedral there, for does he not mention a clock in the *Paradiso* (x. 139)?

As a matter of fact Dante constantly quotes at second-hand. He quotes Homer from Aristotle, Ennius and Terence (as we have shown above) as well as Pythagoras and Plato from Cicero, Juvenal from Boetius, Albumazar and Alpetragius (probably) from Albertus Magnus, and so on¹.

We may now turn our attention to the additions with which Dr Sc. has "enriched" the present volume. In the note on Geryon (*Inf.*, xvii, 1), in the old edition we were referred to Hesiod, Dionysius, Aeschylus, Euripides, Lucretius, Virgil, Horace, Ovid, Seneca, and the Apocalypse; in the new edition we have the same string of useless references with the addition of five verses from the Vulgate printed *in extenso*, and two more references to modern writers — this in a book intended for the use of schools! And all the classical references in this instance are acknowledged to be superfluous by Dr Sc. himself, for he admits that Dante in his description of Geryon does not follow the classical accounts. Again, in the note on *Inf.*, v, 4, which in the old edition consisted of a single line (amply sufficient for the purpose), we now have, by way of "enrichment", the name of Minos *in Greek characters*, and references to the Iliad (two), to the Odyssey (four), to Herodotus (two), to Thucydides (two), and to Virgil (one), of which the last only has any possible bearing on the text. Yet again, the note on *cherici* (*Inf.*, vii, 38), which formerly consisted of two words only, viz. « *cherici* : *cherici* », and supplied all the information that was required, is now expanded into four lines and a half, in which we are told that *cherici* is the plural of *cherico*, which is the syncopated form of *cherico*, from the Greek *κληρικός*, Lat. *clericus*, with the explanation: "persona ecclesiastica, sacerdote così secolare come regolare", and three references to other passages where the word occurs. Does Dr Sc. seriously suppose that notes of this sort are required for the elucidation of the *Divina Commedia*? We do not imagine so for one

1. See *Romania*. XXIV, 376 ss.

moment. Dr Sc. can have but one object in filling his pages with irrelevant matter such as this, and that is, not to illustrate his author, nor to help the student, which are the proper functions of a commentator, but to create an impression by making a parade of his own erudition. On no other hypothesis can we explain his practice, for instance, of giving Greek and Hebrew equivalents (in Greek and Hebrew characters!) of classical and scriptural names — a practice of which we had quite sufficient experience in the former volume, but which has been greatly extended in the present one: thus we are now furnished with the Hebrew equivalents of Leah and Rachel (*Purg.*, XXVII, 101, 104), of Nimrod, with the addition of the Greek into the bargain (*Inf.*, XXXI, 46), of Ahithophel (*Inf.*, XXVIII, 137), and of Michael (*Inf.*, VII, 11), &c., to say nothing of Hebrew and Greek renderings of *Inf.*, VII, 1, and quotations in the original Greek from Demosthenes (*Inf.*, XIII, 66), Apollodorus (*Inf.*, XXXI, 47), &c., together with a liberal sprinkling of Greek words and proper names, none of which has the remotest connexion with Dante, who certainly, as Dr Sc. is well aware, knew neither Greek nor Hebrew. We may at least be thankful that Dr Sc. is not acquainted with Arabic, otherwise he would assuredly have given us the names of Averroës, Avicenna, Mahomet, and Ali, in the Arabic character — the last name, as it is, appears in the note as *Ali Ebn Abi Talid, Assad Ollab el Ahalib, Murtabbi!*

Enough has been said to indicate the nature of the additions which have been made to the commentary in this new edition. We may leave the reader to draw his own conclusions as to their value.

The index, which has not been revised, is full of mistakes and wrong references, and is often in direct contradiction with the text; in fact, with the exception of a few minute alterations, it is simply a reprint of the old index appended to Fraticelli's edition, the misprints in which Dr Sc. has not even taken the trouble to correct. He excuses himself for not having provided a revised index on the grounds that he did not wish to pillage the Oxford index ("io non volli saccheggiare il *Toynbee*"), and that the old one, having served the turn of all Dante students, "even the most eminent", hitherto, was good enough to go on with. Such excuses are unworthy of Dr Sc., and he can hardly expect them to be accepted. A new index was certainly more urgently needed than a new *rimario*, and we would gladly have exchanged the one for the other, especially as the latter is in our opinion by no means an improvement on the old one. Dr Polacco has taken an immense amount of trouble in re-arranging all the rimes under each separate head in alphabetical order, instead of retaining them in the natural order in which they occur in the poem. The disadvantages of this new arrangement are obvious, for, in order to find the rimes of any given *terzina*, it is necessary, in the case of rimes of frequent occurrence, to look through a whole column, instead of seeing them at a glance, as in the old *rimario*. Thus under the heading *-ura*, instead of finding the rimes *oscura : dura : paura* (*Inf.*, 1, 2, 4, 6) grouped together at the head of the column,

one has to search for each particular one separately, under the letter with which the riming word begins; and even then one's troubles are not at an end, for here again the lines are not given in their natural order, but in the alphabetical order of the words immediately preceding the riming word! A more perverse arrangement it would be difficult to conceive. It is a great pity that the time and expense bestowed upon this thankless task were not devoted instead to the production of a more correct and comprehensive index.

We much regret to have been compelled to pass such an unfavourable judgment on Dr Scartazzini's latest volume. By his previous works he has won himself a name as a distinguished Dantist, and probably no individual writer has done more to promote the study of Dante than he has. It is all the more to be regretted, therefore, that he should have so signally failed to recognize what was due to his readers, and, we may add, to his own reputation, as he has done on this occasion.

Before taking leave of the book, we ought to say a word or two in its praise from a material point of view. The paper and printing and general "get-up" are excellent, while the price, considering the bulk of the volume, is remarkably low. We only wish we could have commended its contents as heartily as we do its external appearance.

We may mention, in conclusion, that we have noticed several misprints (e. g. "proximun" and "enexsaturabilis" in the note on *Inf.*, XII, 107; "Sundby" for "Sundby" in the note on *Inf.*, XV, 119), besides sundry wrong references (e. g. *Phars.*, VI, 113, for VI, 420, in the note on *Inf.*, XII, 135; and *Vill.*, VI, 33, 39, for V, 39, VI, 33, in the note on *Par.*, XVI, 110).

PAGET TOYNBEE.

R. V. TACKHOLM, **Études sur la phonétique de l'ancien dialecte soussilvan**. Thèse pour le doctorat. Upsala, 1895.

Lorsque M. Ascoli écrivit l'ouvrage magistral qui s'appelle *Saggi ladini* et qui a inauguré l'*Archivio glottologico*, il ne connaissait pas le seul document ancien du soussilvan, le catéchisme de Bonifaci, que nous avons reproduit ici même, 1880, pp. 248-287. M. Tackholm comble donc une lacune en étudiant de près la phonétique de ce texte, en la comparant avec celle de quelques textes mixtes qui flottent entre le soussilvan et le sursilvan, lequel l'avait déjà emporté sur le premier. Laisant de côté tous les phénomènes déjà éclaircis par M. Ascoli et prenant pour base l'excellente grammaire rétoromane de M. Gartner, M. T. n'étudie que les cas qui peuvent prêter à la discussion, p. ex. *a* devant les nasales, *a* après et devant les palatales, *a* devant les vélares. Dans cet examen, M. T. fait preuve d'une large information, de beaucoup de conscience et d'une bonne méthode.

Il va de soi que les passages sur lesquels on pourrait être d'un autre avis ne manquent pas. — P. 15. *squitschar* ne saurait venir de **excoacticare*, mais vient de **excoactiare*. — P. 21. L'auteur dit : « les adverbes latins

illac, etc. ont perdu de bonne heure leur *c*. » Rien ne nous force de partir de illac, cette forme n'étant qu'une variante « intensive » de illā. — P. 24. M. T. parle du changement de cultellum en *cuntij* et il dit avec raison que ni M. Ascoli ni M. Meyer-Lübke ne se sont prononcés sur la cause du mouillement. Au lieu d'y voir avec M. Gartner la trace d'un ancien pluriel, j'inclinerais à y voir le changement de l' *l* palatale dans ellum en *i* : ellum > eïlo > eïlio. — P. 25. *ferdar* « sentir (mauvais) » est considéré comme un compromis entre *fragrare* et *flavitare*; j'y vois *feritare*; pour le sens comp. l'alle. *stechen* et *stinken*, l'angl. *sting* et *stink*, le lat. *mordere* et *merda*. — P. 45. « On n'a guère le droit de supposer des formes *comperare*, *seperare* comme appartenant au latin vulgaire. » Au contraire, ce sont les anciennes formes latines, tandis que *comparare*, *separare* sont refaits sur les verbes simples. Il y a là le même rapport qu'entre *deficere* et *defacere*. — P. 46. « *nitidus* > *net* est un emprunt français, cf. la forme régulière *neidi*. » Nous trouvons ici un double traitement analogue à l'it. *freddo* et à l'esp. *frio*. Ce paragraphe est un des moins heureux. — P. 46. Dans *sün tala* on a sûrement affaire à un pluriel neutre. — P. 43. *ardæ* n'a rien à voir avec l'it. *corredare*; c'est *redare* pour *reddere*. — P. 47. *perschenda* n'est pas le lat. **pergenerat*, mais **perscendit*. — P. 48. Pour expliquer *invidia* > *invilgia* il n'est pas besoin de recourir à une influence du verbe *velle*. — P. 50. L'étymologie *attallar* < **attentulare* n'a aucune vraisemblance; la proportion *ūt* < *unctum* est d'un autre caractère, comme je l'exposerai ailleurs. — P. 50. Pour les emprunts comme *pur* (« paysan ») il ne faut pas avoir recours à l'anc. haut allem.; cette prononciation est celle des Suisses allemands. — P. 52. Dans *dscheinds dsch* n'exprime pas à l'origine le son *ʒ*; cela n'empêche pas que *dʒ* se soit plus tard assimilé en *ʒ*. — P. 58. Pourquoi *ünchiün* n'est-il pas rattaché à *necunus*?

La partie grammaticale est suivie d'un glossaire étymologique de mots intéressants; j'y note : *autro* n'est pas *altrorsum*, mais *alterubi* (it. *altrove*); *fryataa* sera l'all. *feiertag* sous l'influence du verbe **feriare*; *imprescha* ne saurait être *in-prestita*, mais *impressea*; *maglièr* ne représente pas *mandulare*, mais le diminutif de *maccare*; *schgrischur* « terreur » n'a rien à voir avec l'all. *schrecken*, mais se rattache à *grisch* (gris); pour *schguardin* (« désordre ») l'étymologie *ex-ordin-* est de beaucoup plus plausible que celle donnée par Pallioppi.

Les romanistes qui s'occupent du rétoroman sont tellement rares que M. Täckholm serait le bienvenu, même si son travail n'était pas aussi bien fait qu'il l'est. Nous souhaitons vivement qu'il continue ses travaux dans ce domaine.

J. ULRICH.

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XIV, 4. — P. 177, W. Meyer-Lübke, *Zur Syntax des Substantivums* (suite). L'auteur continue, avec autant de pénétration que de science, l'étude de la syntaxe de l'article, montrant le point de départ de son emploi dans le latin et en suivant le progrès constant dans toutes les langues romanes. Une discussion très serrée de la question tant débattue que pose la postposition de l'article en roumain aboutit à la conclusion que cet usage est sorti de la position variable de *ille* en latin vulgaire, mais s'est fixé sous l'influence de l'usage illyrien, attesté par l'albanais. En terminant, l'auteur écarte à bon droit toute influence étrangère (grecque ou germanique) sur la formation de l'article roman, qui s'explique par le simple développement de l'usage latin. — P. 513, C. Michaelis de Vasconcellos, *Zum Liederbuch des Königs Denis von Portugal*. Cet article, auquel il faut joindre l'article bibliographique de trente-huit pages inséré plus loin, est fait à propos de l'édition du *Cancioneiro* donnée par R. Lang, et contient, avec un grand nombre de rectifications de texte, les plus précieuses remarques littéraires. — P. 542, Ph. Aug. Becker, *Nachträge zu Jean Lemaire*. L'auteur étudie des manuscrits de Jean Lemaire conservés à Vienne et imprime, d'après un ms. de Paris, de curieuses notes prises par Lemaire au cours d'un voyage en Poitou. — P. 553, A. Tobler, *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik. Dritte Reihe.* — 6. *Tout(e)*, all. « *lauter* ». — 7. *Pourquoi* dans les questions qui n'attendent pas de réponse, et emploi de *que* en ancien français au sens de *pourquoi* même dans l'interrogation indirecte. — 8. « *Dont* » und « *en* » in *pronominaler Funktion*. Après des remarques précieuses sur la valeur de *ont* et *dont* en anc. français, M. T. signale de nombreuses exceptions anciennes et modernes aux règles posées par les grammairiens pour l'emploi de *dont* et *en* comme « génitifs pronominaux », et se demande si ces règles sont fondées. Il est certain en tout cas que les phrases proposées p. 566, bien qu'on en trouve d'analogues ou de presque analogues chez certains auteurs, sont contraires au sentiment actuel des Français. — 9. *Si mit dem Futurum praeteriti* (conditionnel). Consacré à peu près exclusivement au français moderne.

MÉLANGES. *Histoire des mots.* — P. 574, W. Meyer-Lübke : 1. roum. *arăta*, « montrer » (de *elatare*? le sens ne convient pas trop bien ; par une singulière distraction, l'auteur note *lātus*, large, comme ayant un *a* bref), v. esp.

estemado (dans Berceo, « mutilé, privé (d'un membre) », tiré fort ingénieusement de *aestimatus*). — P. 576, J. Ulrich : 1. lat. *ilex* > it. *elce* (suppose avec vraisemblance une forme *illicem*); 2. engadin. *chiürler*, it. *collare*, « torturer, tirer (à une corde) » (**cordulare*? la contraction paraît bien violente pour l'italien). — P. 577, Schuchardt, *mauvais*. L'auteur défend contre M. Cohn, au point de vue phonétique, son étymologie de *mauvais* *malifatium*; je ne comprends pas pourquoi il n'admet pas qu'on lui oppose le traitement de l'*f* dans *chalfer chauffer calefare* (cf. *Rom.* XIX, 619).

COMPTES RENDUS. Henry R. Lang, *Das Liederbuch des Königs Denis von Portugal* (C. M. de Vasconcellos; voy. ci-dessus).

P. 616-628, *Tables*.

XX, 1. — P. 1, Matzke, *Ueber die Aussprache des altfranzösischen ue von lateinischem ö*. L'auteur de ce remarquable travail soutient avec moi (*Rom.* XI, 131) contre M. Ascoli que la prononciation originaire de l'*ue* fr. < lat. *ö* était *ue* et non *üe*. Les raisons qu'il apporte sont bonnes; toutefois son explication de *ieu* < *ueu* par l'intermédiaire *eu* paraît peu acceptable : la diphthongaison de *e* en *ie* ne s'est pas produite à une époque aussi récente que celle où l'on peut admettre que *ueu* s'était réduit à *eu*. Mais elle n'est pas nécessaire : on peut fort bien croire que *ue* était devenu *üe* et par conséquent *ueu* *üeu*, d'où plus tard *ieu*. Ce point, ainsi que l'explication toujours pendante de *jeu feu queu lieu*, demanderait une discussion spéciale. La dissertation de M. Matzke n'en apporte pas moins un appui très solide à une opinion qui ne paraît pas en général avoir été accueillie avec beaucoup de faveur¹. — P. 16, Scherillo. *Il nome di Dante*. L'auteur défend avec beaucoup d'érudition contre Rocco et Imbriani l'opinion traditionnelle d'après laquelle *Dante* est une forme hypocoristique de *Durante*. — P. 27, Gebhardt, *Zur subjektlosen Konstruktion im Altfranzösischen*. Très bon travail, où l'auteur montre qu'après les verbes dits « impersonnels » le substantif (ou pronom) auquel ils se rapportent est à l'accusatif. La locution *il vous faut d'aide* pour « il vous manque du secours », qui le surprend à bon droit, n'existe pas : dans le passage cité de Froissart, *il* est nom. masculin et se rapporte à *Avis* : *s'il vous faut d'aide*, « s'il ne vous secourt pas », comme nous disons : « s'il vous manque de parole. » — P. 11, Tobler, *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik. Dritte Reihe*. 10. « Pour » mit Substantivum als Mengestimmung. — 11. Aussitôt, sitôt, une fois. — 12. Relativsatz als prädikative Bestimmung. — 13. Ne... se... non, mais, fois, que (très important article de vingt pages).

MÉLANGES. I. *Manuscrits*. Wechsler, *Manuscrits du Perlesvaus*. Aux manuscrits de ce roman signalés ici (XXII, 297), M. W. ajoute deux

1. M. M. reproduit une note où M. Kremer admet dubitativement dans Étienne de Fougères un *ex* = *oves* impossible; cet *ex* n'était qu'une faute de lecture de M. Talbert; il faut *or* (voy. l'éd. Kremer).

fragments dont le premier (ms. fr. 1428) est considérable, et il constate (ce que P. Paris avait déjà fait dans une note consignée au premier feuillet du ms. 1428) que le texte a été inséré dans les éditions du *Saint Graal* du xv^e siècle. — II. *Exégèse*. P. 82, Marchot, *Additions à mon étude sur les gloses de Cassel* (cf. *Rom.* XXIV, 595 et voy. plus loin aux *Comptes rendus*). — III. *Grammaire*. P. 84, Herzog, *Die vorvokalischen Formen mon, ton, son beim Femininum*. *Bonami bonamie* auraient entraîné *monami monamie*; ils ont pu en tout cas influencer. — IV. *Histoire des mots*. P. 86, Horning, *Étymologies*. 1. Celtique *dusius*, lad. *dischöl* (cf. *Z.* XVIII, 218, *Rom.* XXIII, 614). — 2. Fr. *dartre*, de *herpëtem* (> *er(pe)te* > *dertre* > *dartre*), ainsi que diverses autres formes romanes du même mot; étymologie qui surprend au premier abord, mais qui paraît à peu près certaine. — 3. Prov. *darboun*, « taupe », viendrait également de *herpëtem*, ce qui semble beaucoup moins probable.

COMPTES RENDUS. P. 88, Weigand, *Die Aromunen* (Jarnik). — P. 100, Weigand, *Erster Jahresbericht des Instituts für rum. Sprache zu Leipzig* (Jarnik : ces deux articles sont très approfondis et instructifs). — P. 105, Prato de Argüelles, *Vocabulario de las palabras y frases hablas* (Acevedo y Huelves : article un peu bizarre, mais d'un Asturien qui connaît le sujet). — P. 110, J. Dowden Bruner, *The Phonology of the Pistoiese Dialect* (Rolin : critique minutieuse et très sévère; cf. ci-dessus, p. 141). — P. 118, Marchot, *Les gloses de Cassel* (M. Stürzinger conteste absolument, et, il faut l'avouer, par de bonnes raisons, la « rhéticité » des Gloses de Cassel, affirmée par M. Marchot, et reproche à bon droit à celui-ci le ton d'assurance qui lui est trop familier et qui est particulièrement déplacé ici, où il le prend de haut avec Diez). — P. 123, Schneegans, *Geschichte der grotesken Satire* (Bekker). — P. 125, *Giornale storico della letteratura italiana*, XXV, 1-3; XXVI, 1-2 (Wiese). — P. 136, *Archivio glottologico italiano*, XIII, 3 (Meyer-Lübke). — P. 139, *Romania*, XXIV, 2 (Gröber, Meyer-Lübke). — P. 141, *Revista lusitana*, II (Lang).

G. P.

CHRONIQUE

M. Pierre-Gustave BRUNET est décédé le 25 janvier dernier dans sa quatre-vingt-neuvième année. C'était un bibliophile assez distingué et un bibliographe médiocre. Établi à Bordeaux, où il eut longtemps un emploi, il n'avait pas toujours à sa portée les livres rares qui l'intéressaient et il en parlait surtout d'après des catalogues. Ses travaux sont donc en grande partie de seconde main et ses descriptions n'ont pas la précision qui est maintenant de rigueur en bibliographie. Il reste, à cet égard, très inférieur à son illustre homonyme, Jacques-Charles Brunet, l'auteur du *Manuel du libraire*. Toutefois, certaines de ses compilations ont rendu des services et peuvent encore en rendre. Nous citerons notamment le catalogue des livres français imprimés jusqu'en 1500 qu'il a publié en 1865 (Paris, Franck) sous ce titre un peu ambitieux *La France littéraire au XV^e siècle*. Les imperfections de cet ouvrage ont été relevées dans la *Revue critique* (1866, art. 19) par l'un des directeurs de la *Romania*, ce qui n'a pas empêché M. G. Brunet, qui était un travailleur modeste et bienveillant, d'envoyer pendant quelques années à la *Revue critique* des comptes rendus signés B. ou G. B., souvent aussi anonymes. G. Brunet, en dehors de ses ouvrages de bibliographie, a publié soit sous son nom, soit sous des pseudonymes variés, des réimpressions de divers ouvrages ou opuscules français du xv^e siècle et du xvi^e. Nous signalerons notamment sa nouvelle édition du *Violier des histoires romaines* (Paris, 1858, *Bibliothèque elzévirienne*). Il s'était aussi occupé de la littérature des patois, et on peut citer, dans cet ordre d'études, ses *Notices et extraits de quelques ouvrages écrits en patois du Midi de la France* (Paris, 1840).

— Nous avons appris avec une douloureuse surprise la mort, à l'âge de 33 ans, de M. Alfred ODIN, professeur à l'université de Sofia. De nationalité suisse, M. Odin, qui avait suivi en 1885 les cours de l'École des hautes Études et du Collège de France, s'était fait avantageusement connaître, fort jeune encore, par des travaux sur les parlers populaires de son pays (voy. *Rom.* XV, 639; XVI, 626). Il fut nommé en 1890 professeur à l'université que le nouvel état de Bulgarie venait de créer à Sofia. Transporté dans un milieu peu favorable à la culture de ses études antérieures, le jeune professeur se tourna d'un autre côté. Il entreprit d'étudier l'histoire littéraire de la France moderne avec l'idée d'y découvrir des lois en employant des instruments qu'on n'avait jamais eu l'idée d'appliquer à un tel objet, et en

première ligne la statistique. De longues années de préparation était sorti un imposant travail en deux volumes, *la Genèse des grands hommes*, qui venait de paraître (Paris, Welter, 1895) au moment où une mort bien imprévue, à la suite d'une courte et douloureuse maladie, est venue, le 21 février, l'enlever à l'affection des siens, à l'université de Sofia et à la science.

— La mort prématurée de César BOSER a causé un vif regret à tous ceux qui l'ont connu de près et particulièrement à ses maîtres. Il était né aux Verrières (canton de Neuchâtel, Suisse) le 26 janvier 1871, et c'est là, puis à Porrentruy, où son père, employé dans les douanes, s'était transporté, qu'il reçut sa première instruction. Plus tard, sa famille étant venue habiter Schaffouse, il y fréquenta le gymnase, où ses facultés et son zèle pour le travail le firent remarquer. En 1890, il s'inscrivit comme étudiant en philologie à l'Université de Bâle, mais il la quitta au bout d'un an pour aller à Zurich suivre les cours de M. Morf. Après une année, il fut appelé à Paris pour y occuper dans l'enseignement privé une position qui pendant quelque temps ne lui laissa pas de loisir pour l'étude. Mais ayant trouvé une occupation moins absorbante, il se mit d'abord à suivre divers cours de la Faculté des lettres, puis il devint membre des trois conférences de langues romanes de l'École pratique des hautes Études et y prit jusqu'au bout une part active. Ses maîtres apprécièrent promptement son intelligence, son ardeur d'apprendre, qui l'amenait peut-être à disperser un peu trop ses efforts, et particulièrement une puissance et un goût de raisonnement logique qu'il poussait parfois à l'excès, mais qui était toujours parfaitement sincère et provenait d'un impérieux besoin de vérité. Dès 1893, la *Romania* insérait de lui un important article sur la légende de saint Brendan (XXII, 578), qui était originairement une lecture faite à l'une de ces conférences. La note intitulée « à propos de Nennius », qui parut l'année suivante (XXIII, 432), a la même origine : elle frappa les juges compétents par la perspicacité et la pénétration qu'elle attestait chez le jeune critique, et M. Zimmer, qu'il combattait, lui écrivit dans des termes pleins d'estime. En 1895, il nous donna un article sur « le remaniement provençal de la *Somme le Roi* et ses dérivés », qui formait comme un chapitre de l'introduction au vaste travail qu'il avait entrepris avec courage : l'édition critique de la *Somme le Roi* et l'histoire des diverses formes sous lesquelles cet intéressant ouvrage nous est parvenu. En même temps, il signait avec l'éditeur A. Picard un traité par lequel il s'engageait à donner une nouvelle édition des *Coutumes de Beauvoisis*, dont il aurait établi le texte, tandis que M. R. Dareste en aurait écrit l'introduction proprement juridique. Il avait d'ailleurs fait quelques études de droit, en même temps qu'il s'était, avec son ardeur habituelle, plongé dans la philosophie. Mais tous ces projets devaient être illusoire. Pendant tout l'hiver de 1895-96 la santé de Boser, qui se surmenait, fut sujette à de graves altérations qui l'obligèrent plus d'une fois d'interrompre ses études. Enfin il entra à l'hôpital pour n'en plus sortir, et il mourut le 28 février 1896, à peine âgé de vingt-cinq ans. Les quelques essais qu'il a pu mettre au jour ont à peine

marqué sa trace dans la science ; mais ceux qui ont été avec lui en commerce intime savent que la philologie romane a perdu en lui un auxiliaire dont elle était en droit d'attendre de réels services.

— M. Barthélemy HAURÉAU est décédé le 29 avril dernier dans sa quatre-vingt-quatrième année. Les études auxquelles il consacra la plus grande partie de sa longue et laborieuse existence ne sont pas celles que nous poursuivons dans la *Romania* ; elles y confinent cependant par plus d'un point, et il nous sera permis, à ce titre, d'adresser ici un dernier hommage à la mémoire d'un homme de bien qui fut accidentellement notre collaborateur¹ et avec qui nous nous honorons d'avoir travaillé à une des œuvres les plus importantes de l'Académie des inscriptions, à l'*Histoire littéraire de la France*. Hauréau, tout en prenant une part active au mouvement politique qui devait aboutir à la Révolution de 1848, s'était, de bonne heure, occupé de l'histoire de la philosophie du moyen âge. C'est en 1849 que fut couronné par l'Académie des sciences morales et politiques son *Examen de la philosophie scolastique* qui parut l'année d'après en deux volumes, et dont son *Histoire de la philosophie scolastique*, publiée en trois volumes, de 1872 à 1882, est essentiellement une nouvelle édition entièrement refondue. Il était alors conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale (depuis 1848) et député à l'Assemblée nationale. Le coup d'État de décembre 1851 le fit rentrer dans la vie privée. Il se consacra alors à l'achèvement de la *Gallia christiana*, dont il rédigea les tomes XIV, XV et XVI, renfermant les provinces de Tours, de Besançon et de Vienne. Élu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1862, il remplaça trois ans plus tard Victor Le Clerc dans la Commission chargée de la continuation de l'*Histoire littéraire de la France*. Il apporta à cette œuvre collective une compétence toute spéciale et une activité exemplaire dont témoignent les nombreux articles qu'il a insérés dans les tomes XXV (1869) à XXXI (1893). Le t. XXXII, en grande partie imprimé, et les tomes suivants contiendront encore plusieurs articles de lui. Il possédait de la littérature latine du XI^e au XV^e siècle une connaissance que l'on peut dire unique. Des notes très nombreuses et bien classées, et notamment une vaste table d'*incipit* rangés par ordre alphabétique, lui permettaient de résoudre une infinité de questions qui, jusqu'à lui, avaient été tranchées arbitrairement ou qui même n'avaient point été posées. Il excellait à écarter les fausses attributions, comme à rapporter à leur auteur des œuvres considérées comme anonymes ou publiées sous un nom d'emprunt. Nous avons eu mainte fois l'occasion de signaler à nos lecteurs les mémoires pleins de faits qu'il publiait dans le recueil des *Notices et extraits des manuscrits*, et qui parfois touchaient de très près à nos études, car, encore qu'il eût peu de goût pour la littérature en langue vulgaire, il ne négligeait pas de mettre en relief tout ce qui, dans les manuscrits latins qu'il dépouillait avec une patience

1. *Romania*, XXII, 276 ; *Jean de Hesdin, le Gallus calumniator de Pétrarque*.

méritoire, pouvait éclairer quelque point de notre vieille littérature. Il continuait dans le *Journal des savants*, auquel il était attaché depuis de longues années, sa laborieuse exploration de la littérature cléricale, si nous osons le dire, du moyen âge; car le compte rendu de quelque édition d'œuvres théologiques ou scolastiques du moyen âge, ou d'un catalogue de manuscrits, lui fournissait l'occasion de tirer du trésor inépuisable de ses notes une quantité de renseignements précis et nouveaux, empruntés le plus ordinairement à des manuscrits que peu d'autres que lui avaient eu le courage de lire. Dans le domaine des lettres latines du moyen âge, son érudition était incomparable, et sa perte sera ressentie de tous ceux qui savent combien il était loin d'avoir mis en œuvre tous les matériaux qu'il avait recueillis. Il a travaillé jusqu'à son dernier jour; on trouvera un peu plus loin l'annonce du dernier mémoire qu'il ait publié de son vivant, mais qui n'est pas le dernier auquel il ait mis la main. Ceux qui, comme nous, ont entretenu avec lui un commerce pour ainsi dire journalier ne regretteront pas moins l'homme de bien, au caractère ferme et cependant bienveillant, qui, dans les hautes situations qu'il occupa avec distinction sans jamais les avoir sollicitées, a toujours dirigé sa conduite par des considérations d'ordre élevé dans lesquelles son intérêt personnel ne tenait aucune place.

— Les fragments d'une ancienne paraphrase provençale du Pseudo-Caton, publiés dans notre précédent fascicule (pp. 98 et suiv.), ne sont pas, comme nous l'avions supposé, les seuls qu'on possède de cet ouvrage jusque-là inconnu. M. le professeur Tobler a bien voulu appeler notre attention sur une communication faite par lui récemment à la Société pour l'étude des langues modernes (Berlin) au sujet d'un autre manuscrit de la même paraphrase provençale de Caton. Le résumé, fort court, de cette communication nous avait échappé. Il est imprimé dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, t. XCV, p. 437. Nous y voyons que le ms. où M. Tobler a reconnu une version du Pseudo-Caton appartient à la Bibliothèque royale de Berlin, et qu'il est incomplet: il commence au deuxième livre et reste interrompu au début du livre IV. Il contient, comme on voit, une portion beaucoup plus considérable du poème que les deux feuillets de notre Bibliothèque nationale. Ce ms. a paru à M. Tobler avoir été exécuté au XIII^e siècle par une main italienne, ce qui confirme la supposition qui a été émise, ci-dessus, p. 100, à propos des fragments de Paris. M. Tobler nous a fait savoir qu'il se proposait de publier prochainement le ms. de Berlin. Il ne sera pas possible, même en combinant les deux textes, d'arriver à donner une édition complète: le commencement du premier livre et la fin du quatrième manquent dans l'un comme dans l'autre, mais il n'est pas douteux que, pour les parties communes, il sera possible d'établir le texte sur des bases solides. — P. M.

— A la 43^e session du congrès des philologues et pédagogues allemands, tenue en 1895, M. Schröder, de Marbourg, a communiqué une très importante étude sur la légende des Danseurs maudits, son origine et ses diverses

formes. Cette étude, dont le compte rendu de la session ne contient qu'un sommaire, sera, nous l'espérons, prochainement publiée en entier. Il en résulte notamment que la version où se trouve intercalé le premier couplet de la chanson que chantaient les danseurs de Cölbigk en l'an 1013 remonte à un certain Dietrich (*Theodoricus*), qui prétendait avoir été un de ces danseurs, et qui fut guéri de sa maladie convulsive à Wilton, en Angleterre, au tombeau de sainte Edith. C'est donc une chanson allemande (de la Basse-Saxe) qu'il faut chercher sous la transcription latine :

Equitabat dux Bovo per silvam frondosam;
Ducebat secum Mersuindem formosam.
Quid stamus? cur non imus?

— Dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum* (XXXIX, 427), M. Stiefel a imprimé une note sur la source du fableau allemand *Ritter Berenger*, récemment publié par M. Schorbach. C'est un parallèle à notre fableau de *Berenger au long cul*, mais il est probable qu'il remonte à la même origine plutôt qu'il n'en est imité; en tout cas il en diffère assez sensiblement. M. Stiefel approuve beaucoup l'auteur allemand d'avoir donné à ce conte plaisant et obscène un dénouement moral et « pur ». On peut différer d'avis avec lui au point de vue purement esthétique. Et même au point de vue moral, peut-on croire que la femme du triste sire qui lui a donné de telles preuves de sa vantardise et de sa lâcheté aura jamais pour lui l'estime qui est la base nécessaire de l'amour conjugal? Ici, comme dans d'autres cas, la préoccupation morale, introduite où elle n'avait que faire, ne semble pas avoir été fort heureuse.

— Les trois premières livraisons de l'*Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900*, publiées sous la direction de M. Petit de Julleville (cf. *Rom.* XXII, 330), viennent de paraître à la librairie Colin. Elles contiennent, après une préface de G. Paris, le chapitre I, *Poésie narrative et religieuse. Origines. Vie des saints en vers. Contes pieux* (Petit de Julleville, p. 1-48), le chapitre II, *L'Épopée nationale* (L. Gautier, p. 49-170), et la plus grande partie du chapitre III, *L'Épopée antique* (L. Constans, p. 171-240). — Nous reviendrons en détail sur chacun de ces morceaux. Bornons-nous pour le moment à compléter notre annonce de cette grande publication en disant que l'ouvrage aura huit volumes au lieu des six qui avaient été prévus, que le moyen âge en comptera deux pour sa part (qui sont complètement imprimés), et qu'une histoire de la langue, par M. Brunot, accompagnera chacune des périodes de l'histoire littéraire. — Les illustrations de ces trois premières livraisons nous ont paru bien choisies et bien exécutées.

— Le « félibrige latin » de Montpellier, qui fait concurrence au « félibrige » plus célèbre dont M. F. Gras, après Mistral, est le « capoulié », et qui s'attache à employer les dialectes de la région au lieu du provençal avignonnais, publie chaque année, depuis 1893, sous le titre d'*Armanac Mountpelieirenc* (Montpellier, impr. centr. du Midi), un beau volume in-8, qui ne coûte que 50 centimes (70 par la poste), et qui ne manque pas d'intérêt, tant

à cause des spécimens de parlars locaux qu'il présente que des contes, poésies populaires, proverbes, etc., qu'il contient. L'*Armanac* de 1896, que nous avons sous les yeux, compte plus de 150 pages et est orné de lithographies de Montpelliérains célèbres. Cette publication mérite une place sur les tablettes des curieux de la renaissance méridionale à côté de l'*Armana prouvençau*.

— M. Fr. Novati a entrepris une *Biblioteca storica della letteratura italiana*, où il se propose de publier, soit par lui-même, soit par des collaborateurs choisis, un nombre indéfini d'œuvres intéressant la littérature italienne surtout ancienne, dans des textes aussi bien établis que possible et avec tous les commentaires dont ils sont susceptibles. La *Navigatio Sancti Brendani*, dont nous avons rendu compte (XXII, 579), forme le premier volume de cette *Biblioteca*. Le second vient de paraître. Ce sont les *Rime* de Dante da Maiano, publiées par M. Butacchi; nous en parlerons prochainement. Sont annoncés comme sous presse : *Le poesie di Girardo Pateg da Cremona* (Novati). *Le rime di Bonaccorso da Montemagno e di Cino Rinuccini* (Flamini), *Poemetti storici inediti del sec. XIV* (Rambaldi); comme en préparation : *I sonetti del Burchiello* (Rossi), *Il monologo drammatico ne' secoli XV e XVI* (Novati), *Documenti minori della epopea bretonne in Italia*, etc. Les volumes, très élégamment exécutés, sont publiés à Bergame par l'*Istituto italiano d'arti grafiche*. Nous souhaitons le meilleur succès à l'entreprise si digne d'encouragement de notre très distingué collaborateur et ami.

— M. A. Salmon s'est chargé de reprendre la publication des *Coutumes de Beaumanoir*, que C. Boser avait entreprise avec M. R. Dareste.

— M. Wolfram von Zingerle prépare une édition du roman de la *Dame à la licorne* (ms. B. N. fr. 12562).

— On annonce une édition critique des œuvres d'Adam de la Halle par M. R. Berger, à Berlin.

— M. James D. Bruner, chef du *Department of Romance languages* à l'université de Chicago, prépare une édition nouvelle de *Huon de Bordeaux*.

— M. Warnke, connu par son édition des lais de Marie de France, met la dernière main à une édition critique des fables qui paraîtra également dans la *Bibliotheca Normannica* dirigée par M. Suchier. M. Warnke est en possession de tous les papiers du regretté Mall et les a notablement complétés. Il travaille depuis plusieurs années à cette œuvre difficile, qui est enfin à peu près terminée.

— M. Densusianu a proposé à la *Société des anciens textes français*, qui l'a acceptée, une édition de la branche du cycle narbonnais connue sous le titre de *la Prise de Cordres*.

— MM. W. Förster et G. Paris vont donner pour la *Société des anciens textes* une édition de trois petits poèmes du cycle de la Table Ronde, dont l'un, *Gliglois*, est inédit, les deux autres, *la Mule sans frein* et *le Chevalier à l'Épée*, ont été publiés par Méon.

— Livres annoncés sommairement :

Recherches sur l'origine de la conjonction « que » et des formes romanes équivalentes.

Thèse présentée à la Faculté de philosophie de Zurich pour l'obtention du grade de docteur par Jules JEANJAQUET. Thèse acceptée par la Faculté sur la proposition de M. H. Morf. Paris, Welter, 1894, in-8, 100 p. — Si j'ai tant tardé à annoncer ici la très remarquable thèse de M. Jeanjaquet, c'est que j'espérais toujours pouvoir lui consacrer le compte rendu étendu auquel elle a droit. Mais les mois s'écoulaient et je ne trouve pas le temps nécessaire, temps qui ne saurait être court, car les problèmes soulevés par le jeune philologue neuchâtelois ne peuvent être discutés qu'avec beaucoup de réflexion et à l'aide de nombreuses lectures. Je me décide donc à dire ici simplement deux mots de ce travail, qui est un début excellent dans la philologie romane. La thèse essentielle de l'auteur, c'est que la conjonction française *que* (ainsi que ses équivalents romans) est non pas *quid*, comme on l'admet depuis Diez, mais *quem*, qui, après avoir à peu près absorbé toutes les autres formes du pronom relatif, aurait aussi absorbé la conjonction *quod*. Cette théorie est exposée avec beaucoup de force et justifiée avec une grande érudition; on hésite cependant encore à l'accepter, tant à cause de la difficulté qu'offre le passage du sens qu'à cause de certaines objections phonétiques (comme le *qui* sarde) que d'ailleurs l'auteur est le premier à signaler. L'avenir dira si elle doit décidément triompher. En tout cas elle fait grand honneur à l'initiative intellectuelle et au savoir de l'auteur. Ce morceau capital est précédé d'une introduction fort intéressante sur l'extension de *quod* en latin classique et sur *quod*, *quo*, *quomodo*, *cum* en roman (si en roumain), et suivi d'une recherche non moins fructueuse sur *quam* et *quia* dans les langues romanes (extension de *quare*; le roumain *ca*). — G. P.

Predigten des h. Bernhard in altfranzösischer Uebertragung, aus einer Handschrift der königlichen Bibliothek zu Berlin herausgegeben von Alfred SCHULZE. Tübingen, 1894, in-8°, xx-442 p. (203^e publication du Cercle littéraire de Stuttgart). — Ce volume contient tous les sermons de saint Bernard que renferme le manuscrit Phillipps de Berlin (voy. *Rom.*, XVIII, 526). La publication est faite avec le plus grand soin, précédée d'une courte introduction, accompagnée de notes judicieuses, et suivie d'une liste des passages bibliques cités qui comprend aussi ceux des sermons publiés par M. Förster. Nous avons exprimé le désir que l'édition du manuscrit de Berlin comprît aussi ces derniers, de manière à avoir réuni tout ce que nous possédons de l'ancienne traduction messine des sermons de saint Bernard. Nous regrettons moins que ce vœu n'ait pas été exaucé maintenant qu'un troisième manuscrit, aussi ancien et précieux que les deux autres, vient d'être retrouvé (voy. ci-dessus, p. 155). Quand ce manuscrit sera à la disposition des savants, on pourra donner de cette traduction une édition définitive, munie d'un glossaire et accompagnée d'une étude complète. Souhaitons qu'il se trouve pour cette tâche un

travailleur aussi bien préparé, aussi intelligent et aussi consciencieux que M. Schulze.

Lexique de la langue de Molière comparée à celle des écrivains de son temps, avec des commentaires de philologie historique et grammaticale, par Ch.-L. LIVET. Tome premier. A.-C. Paris, Imprimerie Nationale (H. Welter), 1895, in-8°, IV-532 pages. — Bien que ce grand ouvrage dépasse la limite chronologique où nous nous renfermons d'ordinaire, nous le signalons volontiers à nos lecteurs comme intéressant l'histoire de la langue française. Les rapprochements, en nombre considérable, institués par l'auteur entre la langue de Molière et celle de ses contemporains, font de ce livre un véritable trésor pour la connaissance du français au XVIII^e siècle.

Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz, von Dr J. ZIMMERLI. — II. Theil. Die Sprachgrenze im Mittellande, in den Freiburger-, Waatländer- und Berner-Alpen. Nebst 14 Lauttabellen und 2 Karten. Bâle et Genève, Georg, 1895, in-8°, VIII-164 p. — Nous avons annoncé (XX, 638) la première partie de cet excellent travail; celle-ci a été retardée par une longue maladie de l'auteur. La troisième et dernière paraîtra prochainement, et contiendra des conclusions générales et des vues d'ensemble qui ne peuvent manquer d'offrir un haut intérêt.

La leggenda di Traiano nei volgarizzamenti del Breviloquium de Virtutibus di Fra Giovanni Gallesse [pubblicata da M. BARBI]. Pisa, 10 nov. 1895 (Nozze Flamini-Fanelli). — Le Breviloquium de Virtutibus, de Jean de Galles, a été traduit quatre fois en italien; M. Barbi, qui prépare un travail sur les anciens volgarizzamenti d'ouvrages de ce genre, nous donne ici le texte et la quadruple version de la légende de Trajan. Le texte ressemble à celui de Jacques da Varaggio, sans en provenir; les traductions ont quelques additions intéressantes, qui rapprochent l'une ou l'autre soit du célèbre passage de Dante, soit des anciens commentaires de la Divina Commedia.

Inventaires de Jean, duc de Berry (1401-1416), publiés et annotés par Jules GUIFFREY. Paris, Leroux, 1894, 1896. 2 vol. in-8. — Ces deux volumes sont le commencement d'une collection d'anciens inventaires entreprise par le comité des travaux historiques (section d'archéologie). La publication des inventaires du duc de Berry avait d'abord été confiée à feu Demay, qui mourut, laissant son travail inachevé. M. Guiffrey, chargé de reprendre l'œuvre interrompue, dut en réalité la refondre. Ce n'était pas une raison, toutefois, pour dire, dans l'introduction, des choses désagréables au bon Demay, qui en somme n'a plus aucune part à l'édition, et à qui il serait injuste de faire supporter la responsabilité d'un plan qu'on avait parfaitement le droit de changer. Quoi qu'il en soit, M. Guiffrey s'est en général bien acquitté de sa tâche et on lui saura gré du commentaire abondant et soigné qu'il a joint aux articles des inventaires, comme de la table très copieuse qui termine la publication. Ce qui, naturellement, nous intéresse le plus ici, ce sont les descriptions des livres qui composaient l'admirable

librairie du frère de Charles V. Disons toutefois que cette partie des inventaires était bien connue grâce à la publication qu'en a faite M. Delisle dans le t. III de son *Cabinet des manuscrits*. La tâche difficile était de retrouver le plus grand nombre possible des livres marqués sur ces inventaires. M. Delisle a poussé très loin ces identifications, et M. G. n'en a pas sensiblement augmenté le nombre. Il a dressé (pp. CLX et suiv.) une liste de 78 manuscrits encore existants ayant fait partie de la librairie du duc de Berry. Nous ferons à cette liste trois additions. Le n° 896 (invent. A), Végèce, est le n° 1229 du fonds français de la Bibl. nationale. Le n° 955, *Chroniques de Burgues*, est le ms. Roy. 19. E. VI du Musée Britannique; le n° 959, Christine de Pisan, est divisé actuellement en quatre volumes portant à la Bibl. nat. les nos 835, 606, 836 et 605 du fonds français, comme l'a établi M. M. Roy dans le t. I (p. VI) de son édition des poésies de Christine de Pisan.

Historische Grammatik der lateinischen Sprache. Erster Band. Einleitung. Lautlehre. Stammbildungslehre, von Fr. STOLZ. Zweite Hälfte : *Stammbildungslehre*. Leipzig, Teubner, 1895, in-8, p. 373-706. — Cette seconde partie du premier volume de la grande *Grammaire historique du latin* dont nous avons annoncé l'apparition (XXIV, 491) est due, comme la première, à M. Stolz. Nous signalerons les *Additions et corrections* à la première partie, qui ne remplissent pas moins de trente pages. L'auteur y corrige entre autres quelques-unes des inadvertances que nous avons relevées, mais il ne les corrige pas toutes. Elles sont d'ailleurs, comme d'autres qu'on pourrait signaler, de peu d'importance, et l'ouvrage n'en est pas moins fort digne d'éloges.

Grammatische Aufsätze, von Otto KELLER. Leipzig, Teubner, 1895, in-8, VIII-405 p. — Le nouveau livre du savant, ingénieux et parfois un peu aventureux philologue de Prague se lit avec un vif intérêt (voyez notamment le curieux chapitre intitulé *Euphemismus*); mais il s'adresse surtout aux latinistes. Les romanistes y remarqueront le chapitre intitulé *Ausfall von Tonsylben*, où ils trouveront de nombreux exemples de contraction violente de mots latins, des explications de ces phénomènes qui sont parfois discutables, et une nouvelle contribution à la discussion ouverte depuis quelques années sur la réalité contestée d'une accentuation latine préhistorique fort différente de l'accentuation classique.

Sull' antica metrica portoghese. Osservazioni di Adolfo MUSSAFIA. Wien, Tempsky, 1895, in-8 (*Sitzungsberichte der kais. Akademie der Wissenschaften*, B. CXXXIII). — Ces observations, dont l'intérêt dépasse l'objet particulier auquel elles s'appliquent, portent principalement sur la violation réelle ou apparente, dans la poésie romane du moyen âge, de la règle d'après laquelle le vers muni d'une rime féminine doit avoir une syllabe de plus que celui dont la rime est masculine.

Jacques d'Amiens, von Philipp SIMON. Berlin, Vogt, 1895, in-8, 72 p. (*Berliner Beiträge zur germ. und rom. Philol.*, veröffentlicht von Dr. Emil

Ebering, IX). — Cette dissertation, un peu longue pour le sujet, contient une étude de la question — en somme insoluble — de savoir si le Jacques d'Amiens auteur de *l'Art d'Amours* et le Jacques d'Amiens qui eut un « débat » avec Colin Muset sont un seul et même poète; une discussion, également et forcément dénuée de conclusion stricte, de l'authenticité des sept chansons mises par le ms. de Berne sous le nom de Jacques d'Amiens; une traduction, et enfin le texte de ces sept chansons. Dans tout cela il y a du travail, de la lecture et de bonnes remarques. Le texte a reçu çà et là des améliorations de M. A. Tobler. II 2 je n'aurais pas accepté la corr. de Bartsch, *banoyant* pour *eshanoiant*, car *banoyer* n'existe pas; je rétablirais le vers en lisant *deduyant* ou *chevauchant*. II 39 la leçon du ms., *armeure*, est évidemment absurde; celle de Bartsch, *enarmee*, ne satisfait pas; mais celle de M. S., *grant colée*, ne me paraît pas bonne non plus: c'est le nom de la rivale de Marion qui devait figurer là (cf. v. 40); je lirais volontiers *Auberee*.

Études grammaticales sur le dialecte gascon du Couserans, par M. l'abbé CASTET, avec un avant-propos de M. Pasquier. Foix, 1895, in-8, 64 pages (extrait du t. IV du *Bulletin de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts*). — Ce travail serait plus utile s'il était fait avec une meilleure méthode. La partie phonétique, qui se compose de huit pages, est particulièrement défectueuse. L'auteur range les consonnes dans l'ordre de l'alphabet, ce qui a naturellement pour résultat de séparer des phonèmes qui ont de l'affinité. Puis il décrit les sons par comparaison au français et sans distinguer suffisamment les faits qui concernent la prononciation de ceux qui n'ont trait qu'à la notation orthographique, et cette notation est très souvent contestable. Ainsi M. l'abbé Castet nous dit: « *B* se prononce ordinairement comme *V*, ex. *era branco* (la branche), prononcez *era vranco*. » Mais alors pourquoi s'embarrasser de la graphie *branco*? Et dans quels cas exactement prononce-t-on soit *b* soit *v*? « Ordinairement » est bien vague. L'auteur nous dit bien que le son de *b* se maintient après un *t* et un *p* (p. 3): *net bero* « nuit belle », *trop bou* « trop bon », mais on pourrait préciser davantage. La flexion est, comme toujours dans les travaux de linguistes amateurs, moins insuffisante.

Notice sur le numéro 16 089 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, par M. B. HAURÉAU. Paris, Klincksieck, 1895, in-4, 31 pages (tiré des *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXV). — On trouve dans cette notice, comme dans toutes celles du même auteur, un grand nombre d'informations exactes sur des ouvrages ou sur des auteurs imparfaitement connus du moyen âge. M. H. discute en passant l'attribution du *De disciplina scholarium*, qui a été imprimé sous le nom de Boèce et conclut que ce traité a dû être composé au XII^e siècle. C'est aussi l'opinion que nous avons eu l'occasion d'énoncer jadis ici même (*Rom.* XIV, 581). A la fin du mémoire est publié un morceau assez long et fort curieux sur les pratiques auxquelles se livraient les marchands d'indulgence. Ce morceau paraît être

de Hugues de Newcastle, frère mineur, qui vivait à la fin du XIII^e siècle. Mais ce qui a le plus attiré notre attention, dans cette savante notice, c'est un passage tiré d'un traité anonyme *de nobilitate animi*, où l'auteur, après avoir invoqué l'autorité d'Aristote et de Boëce, en vient à citer un certain nombre de troubadours, en ces termes : « Fulco Massiliensis dicit : Si corpus bene formetur et eidem cor bene proportionetur, sive in viro sive in muliere, nobilitatem ostendit... Petrus Vitalis dicit quod pulchritudo corporis est magnum pretium, nisi intrinsecus patiatur defectum.... Arnoldus dicit quod pulchritudo corporis sine cordis pulchritudine et absque nobilitate est vilitas et flos transiens sine fructu.... Gaufridus Rodel dixit : Multi laudant magnitudinem cum fortitudine, et ego laudo, si ratio regat frenum. » Nous serions bien en peine de dire d'où l'auteur anonyme de ce traité a tiré ces citations. Il n'y a sûrement rien de pareil dans les poésies de Folquet de Marseille, de Peire Vidal, d'Arnaud Daniel, d'Arnaud de Mareuil, ni enfin de Jaufré Rudel. Peut-être la source est-elle l'un des ouvrages maintenant perdus, de Raimbaut le Provençal, de Raimon d'Anjou ou de Hugolin de Forcalquier, que nous ne connaissons plus que par Francesco da Barberino.

Répertoire méthodique du moyen âge français. Histoire, littérature, beaux-arts, par A. Vidier. Première année, 1894 (extrait du *Moyen âge*, année 1895). Paris, Bouillon, 1895, in-8, 118 pages. — Rien n'est plus difficile à bien faire qu'un répertoire par matières. Il est impossible d'avoir vu tous les ouvrages qu'on enregistre : généralement on n'en a vu qu'une faible partie et on opère le classement d'après les titres qui souvent prêtent à erreur. Ici, au moins en ce qui concerne la littérature, la seule partie dont il y ait lieu de s'occuper dans la *Romania*, les erreurs de classement sont très nombreuses : des ouvrages latins ont été placés sous la rubrique « littérature en langue vulgaire » ; le classement par siècle, p. 46 et suiv., est bien souvent erroné, même en des cas où il n'était guère permis de se tromper : ainsi la traduction en divers patois méridionaux de quelques strophes de Mireille (p. 51) n'avait évidemment pas à figurer dans un répertoire du moyen âge. L'auteur, qui en est à ses débuts, n'a pas mesuré les difficultés de sa tâche : il fera mieux à l'avenir.

Histoire de Gaston IV, comte de Foix, par Guillaume LESEUR. Chronique française inédite du XV^e siècle, publiée pour la Société de l'Histoire de France, par Henri COURTEAULT. Tome II, Paris, Renouard, 1895, in-8, 439 pages. — Fin d'une publication dont nous avons annoncé le premier volume dans notre t. XXII, p. 630. Ce volume contient la fin de la chronique, un choix de pièces justificatives, dont plusieurs très intéressantes, tirées de diverses archives (principalement de celles des Basses-Pyrénées) et une table fort bien conçue.

La Chanson de Roland, avec un essai sur les chansons de geste, par Adolphe D'AVRIL, Cinquième édition. Paris, Sanard et Derangeon, 1895, in-24, 203 p. — La traduction en vers blancs de la *Chanson de Roland* par M. le

baron d'Avril est devenue populaire, et elle le mérite à beaucoup d'égards; l'introduction et les notes, qui ne visent point à l'érudition, montrent cependant que l'auteur est au courant des travaux de la critique, et contiennent plus d'une idée ou d'une remarque intéressante. En appendice à ce petit volume, dont le prix étonnamment modique (50 centimes) lui assure un débit considérable, l'auteur a reproduit une notice sur le caractère, l'objet les travaux de la *Société des anciens textes français* dont nous lui sommes fort reconnaissants et qui pourra aider à consolider et à étendre l'œuvre de cette Société.

Bibliographie franco-roumaine du XIX^e siècle, par Georges BENGESCO. Tome premier. Bruxelles, Lacomblez, 1895, gr. in-8, XLIII-218. — La juste réputation que M. Bengesco s'est acquise en bibliographie répond de l'excellente exécution de cet ouvrage utile, qui, malgré son caractère moderne, ne doit point passer inaperçu des romanistes.

La louange du muliebre et féminin sexe, poème inédit du XVII^e siècle (pour le mariage de M. André Despois et de M^{lle} Louise Kortz). Paris, 8 avril 1896. — Cet élégant *per nozze*, imprimé à cinquante exemplaires par MM. Protat à Mâcon, est dû à M. Henri Courteault. Il contient un poème d'environ 700 vers, écrit au commencement du XVII^e siècle « en une langue un peu archaïque, par un poète qui avait plus de bon vouloir que de génie ». Il se lit néanmoins avec un certain intérêt et ne manque pas de naïveté. L'éditeur l'a publié avec soin (p. 33, v. 24 et 25, l. d'*Anne* et *Silo*). Le v. 8 de la p. 34 n'indique pas que l'auteur fût une femme : *par force forcee* est une formule dans laquelle *forcee* qualifie *force* et non le sujet de la phrase (voyez un exemple d'Amyot dans Littré, s. v. *forcer*).

Die altfranzösische Wilhelmsage und ihre Beziehung zu Wilhelm dem Heiligen. Studien über das Epos vom Moniage Guillaume, von Ph. Aug. BECKER. Halle, Niemeyer, 1896, in-8, IV-175 p. — Ce très remarquable ouvrage, qui, par la façon nouvelle dont l'auteur comprend et manie la critique, marquera une date dans l'histoire des études sur l'épopée française, demanderait une discussion approfondie. J'aurai prochainement l'occasion d'en examiner de près certains points, et tous ceux qui s'occuperont de l'étude si attrayante et si difficile du cycle de Guillaume d'Orange devront nécessairement s'y référer. Je me bornerai pour le moment à dire que M. Becker, avec une rigueur et une force de raisonnement peu ordinaires, a détruit pour toujours un certain nombre de ces « légendes érudites » qui se forment dans l'imagination des critiques et se transmettent ensuite avec tant de facilité. Mais il s'est comme enivré de sa méthode et il l'a poussée beaucoup trop loin. N'attacher aucune importance au fameux passage de la *Vita Guillelmi* sur les chants qui célébraient le héros est un procédé trop commode, et aller jusqu'à supposer que c'est l'auteur de cette *Vita* qui a inventé purement et simplement les rapports de Guillaume avec Orange, c'est faire tort à des vues d'ailleurs fondées en plus d'un point. C'est l'étude des formes diverses du *Moniage Guillaume* qui a été le point de départ des

recherches de M. B., et comme il est bien vrai que ce poème, malgré l'apparence (puisque Guillaume de Toulouse s'est bien réellement fait moine dans les « déserts de Montpellier »), ne contient à peu près rien d'historique, l'auteur a été porté à étendre cette conclusion à toutes les autres parties du cycle; de même, le *Moniage* étant visiblement (au moins dans plusieurs de ses parties) l'œuvre toute personnelle d'un poète, il a été porté à trop grossir dans la formation de l'épopée la part de l'invention consciente au détriment de la transmission légendaire. Ce sont là des excès dont l'auteur reviendra sans doute, et on peut espérer que l'histoire littéraire lui devra d'excellents travaux. Celui-ci mérite déjà d'être lu avec attention, et provoque, par ses défauts presque autant que par ses qualités, les réflexions les plus fécondes. — G. P.

Englische Philologie. Anleitung zum wissenschaftlichen Studium der englischen Sprache, von Johann STORM. Zweite, vollständig umgearbeitete und sehr vermehrte Auflage. I. *Die Lebende Sprache*. 2. Abtheilung. *Rede und Schrift*. Leipzig, Reisland, 1896, in-8, p. *1-*xxi, 485-1098. — Nous avons parlé (XXII, 333) de la première partie de ce premier volume, et nous en avons dit l'importance capitale et pour la linguistique générale et pour la philologie romane. La seconde partie concerne plus spécialement, comme il est juste, l'objet désigné par le titre de l'ouvrage. On y trouve, comme dans tous les écrits du savant auteur, une immense érudition jointe à un jugement très personnel. L'histoire de la grammaire, de la lexicographie et de l'histoire littéraire anglaise présente un vif intérêt pour tous les lecteurs, et les romanistes y trouveront plus d'une remarque précieuse pour eux.

Zur Kritik und Interpretation romanischer Texte. Ein Beitrag von Adolf MUSSAFIA. Wien, Gerold, 1896, in-8, 36 p. (*Sitzungsberichte der Kais. Akademie der Wissenschaften*, t. CXXXIV). — Les corrections contenues dans ce fascicule, naturellement excellentes, et dont le commentaire est fort instructif, portent sur des poésies de Sordel (ce sont les plus nombreuses), de Folquet de Romans et de Guiraut de Borneil.

Rolandslied. Das älteste französische Epos, übersetzt von G. SCHMILINSKY. Halle, Hendel, 1896, in-8, 122 p. — M. Schm. s'est attaché à rendre le *Roland* dans le rythme de l'original et en conservant l'assonance; c'était une tâche malaisée et dont il nous semble qu'il s'est tiré à son honneur. Cette traduction fait partie d'une « bibliothèque universelle » à très bon marché.

Philippe de Mézières (1327-1405) et la croisade au XIV^e siècle, par N. JORGA. Paris, Bouillon, 1896, in-8, xxxv-555 pages (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, fasc. 110). — Ouvrage très érudit et consciencieusement rédigé d'après les sources, mais trop long, mal composé et d'une lecture pénible. Il est peu judicieux de faire de Philippe de Mézières le centre d'une histoire détaillée des rapports de l'Occident avec l'Orient au XIV^e siècle. L'œuvre littéraire de Ph. de M. est comme noyée dans ce gros livre, et

c'est à grand peine qu'on arrive à trouver les passages très dispersés où l'auteur donne son avis au sujet de la question si controversée du *Songe du vergier* (qu'il attribue, après d'autres, à Ph. de M., sans donner de raisons bien nouvelles ni décisives), ou analyse le *Songe du vieil Pèlerin*. La table n'est, à cet égard, d'aucun secours, car elle n'enregistre même pas les titres des ouvrages composés par Philippe de Mézières.

A historical grammar of the French language, from the French of Auguste BRACHET rewritten and enlarged by PAGET TOYNBEE. Oxford, at the Clarendon Press, 1896, in-12, xxiv-339 p. — Il ne reste en réalité dans ce volume de la *Grammaire* de M. Brachet que l'*Introduction* et le plan général. M. Paget Toynbee, comme il le dit sur le titre et comme il l'explique dans la préface, a « récrit » le reste de l'ouvrage. Il va de soi qu'un livre de ce genre, composé il y a trente ans, avait besoin d'une refonte complète; M. Paget Toynbee l'y a soumis en s'aidant des travaux les plus récents; les lecteurs anglais, qui se servent depuis longues années de la traduction de la *Grammaire historique* de M. Brachet, auront ainsi un manuel de français bien supérieur à celui dont ils se contentaient jusqu'à présent. Il serait à désirer que, à défaut de l'auteur lui-même, quelque philologue français remit ainsi à neuf dans sa langue originale un livre qui n'a pas cessé d'être fort lu et qui mérite son succès par ses remarquables qualités d'exposition, mais qui est bien loin aujourd'hui d'offrir ce qu'on est en droit d'y chercher, un résumé clair et fidèle du dernier état de la science philologique appliquée au français. — M. Paget Toynbee a encore augmenté l'utilité de son livre en y joignant un double index très complet des sujets et des mots étudiés.

Das Epos von Isembard und Gormund. Sein Inhalt und seine historischen Grundlagen, nebst einer metrischen Uebersetzung des Brüsseler Fragmentes. Von Dr Rudolf ZENKER. Halle, Niemeyer, 1896, in-8°, xv-203 p. — Nous avons annoncé (XXIV, 628) la dissertation de M. Flugi sur le même sujet; nous examinerons ensemble avec détail ces deux remarquables études; disons seulement que M. Zenker a publié son travail avant d'avoir eu aucune connaissance de celui de M. Flugi.

Dott. Alberto GREGORINI. *Le relazioni in lingua volgare dei viaggiatori italiani in Palestina nel secolo XIV.* Pisa, Nistri, 1896, in-8, 80 p. — Cette étude, consacrée à un sujet intéressant, est faite avec intelligence. Les relations de pèlerinages en Terre Sainte dues à des Italiens et rédigées en langue vulgaire n'ont pas encore été rassemblées, comme celles des pèlerins français, et, bien qu'imprimées, sont difficiles à trouver; M. G. analyse avec soin celles du XIV^e siècle. A la vérité, il aurait dû exclure la relation de Fra Riccoldo, qui a écrit en latin et qui voyageait au XIII^e siècle et non au XIV^e. Le « guide du pèlerin en chambre », comme on peut appeler le second document (anonyme) dont il s'occupe, n'a aucune originalité, non plus que le fragment inédit qu'il publie en dernier lieu, et qui est la traduction d'une version des *Pèlerinages por aler en Jerusalem*, publiés par la Société de

l'Orient latin (M. Gr. l'a reconnu, mais on ne s'explique pas comment il se livre à des conjectures sur le ms. de Cheltenham, qu'il croit toujours inédit, tandis qu'il est imprimé tout entier dans le volume même où M. Gr. en a trouvé la mention). Il ne reste donc de vraiment dignes d'intérêt que la relation de Fra Niccolò da Poggibonsi (1346) et la triple relation des marchands florentins Sigoli, Gucci et Frescobaldi, qui, en 1385, visitèrent l'Égypte et la Palestine en compagnie de trois autres de leurs compatriotes. M. Gr. relève les traits intéressants de ces relations. Il serait bon de les réimprimer en y joignant quelques autres documents du même genre.

Zu Friedrich Diez' Gedächtnis. Vortrag gehalten auf dem sechsten allgemeinen deutschen Neuphilologentage zu Karlsruhe von Professor Dr. E. STENGEL in Greifswald. Hannover, Grimpe, 1896, in-8, 11 p.

L'antidotaire Nicolas. Deux traductions françaises de l'*Antidotarium Nicolai*, l'une du XIV^e siècle, suivie de quelques recettes de la même époque et d'un glossaire, l'autre du XV^e siècle, incomplète, publiées, d'après les manuscrits français 25 327 et 14 827 de la Bibliothèque Nationale, par le Dr Paul DORVEAUX, bibliothécaire de l'École supérieure de pharmacie de Paris, avec un fac-simile des première et dernière pages du manuscrit français 25 327. Préface d'Antoine THOMAS, professeur de philologie romane à la Sorbonne. Paris, Welter, 1896, in-8, XXIII-112 p. — Ce long titre dit assez le contenu du volume, fort précieux pour l'histoire de la nomenclature botanique et pharmaceutique. Le texte de la traduction du XIII^e siècle (le ms. seul est du XIV^e) de l'*Antidotarium Nicolai* (celui du XV^e siècle n'est qu'un fragment peu important) est publié par M. le Dr Dorveaux avec le plus grand soin et commenté, dans le long glossaire, avec une parfaite compétence. M. Thomas, dans sa courte préface, signale quelques faits grammaticaux intéressants, assigne le texte à la région normande, et rapproche du mot *cierne*, « catarrhe, » le mot *cier*, m. s., dans une traduction du XIII^e siècle du *Circa instans*. On pourrait peut-être supposer que *cier* est pour *chier*, *chaier*, qui répondrait assez bien à *catarrhum*; mais la forme *cierne* resterait inexpiquée.

Le jeu de Robin et Marion, par Adam le Bossu, trouvère artésien du XIII^e siècle, publié par Ernest LANGLOIS, professeur à la Faculté des lettres de Lille. Paris, Fontemoing, 1896, in-12, IV-155 p. — Le titre de ce joli volume ne dit pas que le texte de la pastorale d'Adam est accompagné d'une fort bonne traduction (je ne vois guère à critiquer que *perse*, au v. 613, rendu par *percée*), d'une introduction judicieuse et de notes sobres et instructives; on y trouve aussi la transcription en notation moderne des morceaux de musique. Du texte, M. Langlois a éliminé les morceaux qu'il a si justement signalés ici (XXIV, 437) comme interpolés, en sorte que le petit chef-d'œuvre d'Adam de la Halle apparaît pour la première fois dans sa forme originale, rendu accessible à tous par les divers commentaires dont l'a entouré le savant professeur de Lille.

Il « Gelindo », dramma sacro piemontese della Natività di Cristo. Edito con illustrazioni linguistiche e letterarie da Rodolfo RENIER. Segue un' appendice sulle reliquie del dramma sacro in Piemonte. Torino, Clausen, 1896, in-12, IX-255 p. — Ce volume ne contient pas seulement le texte, établi aussi critiquement que possible, du *Gelindo*, « pastorale » de Noël piémontaise bien connue, mi-partie de patois et de toscan, et remontant sans doute à la fin du XVII^e siècle, mais — ce qui nous permet de le mentionner — une étude linguistique très soignée et des rapprochements intéressants avec les formes diverses des drames de la Nativité. L'appendice sur les restes du théâtre religieux en Piémont constitue un chapitre curieux et neuf d'humble histoire littéraire; on y remarquera les singulières compositions, en français, qui étaient en faveur dans la vallée de Suse au XVIII^e siècle, et jusque dans la première moitié du XIX^e.

Die Sprache der Reimpredigt des Pietro da Barsegapè. Von Emil KELLER, Frauenfeld, Huber, 1896, in-4, VIII-63 p. — Ce travail, d'un élève de M. Morf, est fait avec soin et méthode; on saura particulièrement gré à l'auteur du glossaire étendu par lequel il le termine.

Eugène ROLLAND. *Flore populaire, ou Histoire naturelle des plantes dans leurs rapports avec la linguistique et le folklore*. Tome I. Paris, E. Rolland, 1895, in-8, III, 272 p. — Nous reviendrons sur cette importante publication, qui promet un digne pendant à l'excellente *Faune populaire* du même savant; mais nous n'avons pas voulu tarder à en signaler le premier volume à nos lecteurs.

Le Propriétaire-Gérant, V^e E. BOUILLON.

ÉTUDES

SUR LE CYCLE DE GUILLAUME AU COURT NEZ

LE COURONNEMENT DE LOUIS ¹.

§ I

ANALYSE DU POÈME.

Bien que nous ayons d'excellentes analyses du *Couronnement de Louis* (voy. notamment celles de P. Paris et de MM. Langlois et L. Gautier) il me paraît indispensable, pour la clarté de l'exposition qui va suivre, de résumer ici, en quelques lignes aussi brèves que possible, la succession des faits que le poème déroule sous nos yeux.

M. Langlois le divise en cinq parties. La première nous fait assister à la cérémonie du couronnement et à la tentative criminelle d'un traître : Charlemagne, sentant la mort approcher,

1. Ces pages étaient écrites et en grande partie imprimées quand a paru un long travail de M. L. Willems (*L'élément historique dans le Couronnement de Louis, contribution à l'histoire poétique de Louis le Débonnaire*, par L. Willems, Gand 1896), consacré au même sujet, et dont le plan même se rapproche singulièrement de celui que j'ai adopté. La crainte, que j'avais conçue tout d'abord, que M. W. ne m'eût rien laissé à dire, s'est bien vite évanouie : il se trouve en effet, par un singulier hasard, que j'avais justement combattu, chez nos devanciers communs, tantôt explicitement, tantôt tacitement, en refusant de m'y rattacher, ce système d'identification à tout prix entre les faits historiques et les épisodes de la chanson, que nul encore n'avait professé avec une outrance si affirmative et si dédaigneuse des divergences les plus caractéristiques. J'avais un instant songé à aborder ici même le détail de la discussion ; mais M. W. et moi sommes si rarement d'accord que c'eût été, non sans détriment pour la proportion entre les parties et la clarté de l'ensemble, écrire un second article en marge du premier, et j'ai cru mieux faire

réunit dans la chapelle de son palais, à Aix, les grands de l'empire et leur annonce sa résolution de résigner le pouvoir au profit de son fils Louis. Il invite celui-ci à prendre la couronne sur l'autel et à la placer lui-même sur sa tête ; mais l'indigne fils du grand empereur hésite et recule. Alors le traître Arnéis d'Orléans se propose pour exercer la régence, dont il compte bien profiter pour écarter définitivement le souverain légitime. Charlemagne allait consentir, quand Guillaume, prévenu en hâte par son neveu Bertrand, entre dans la chapelle ; il marche droit au traître, lui brise la nuque d'un coup de poing et place la couronne sur le front de Louis. Le vieil empereur lui exprime sa reconnaissance et lui confie la garde de son fils, qu'il exhorte à user toujours des conseils de ce vaillant protecteur. Guillaume accepte cette mission, mais avant d'en assumer les charges, il demande l'autorisation, qui lui est accordée, d'aller visiter le tombeau de saint Pierre, en accomplissement d'un vœu qu'il a depuis longtemps formé.

Durant ce pèlerinage de Guillaume, qui forme le sujet de la deuxième branche, le roi sarrasin Galafre débarque en Italie à la tête d'une immense armée ; il enlève Capoue, fait prisonnier le roi Gaifier ainsi que trente mille chrétiens, et menace Rome. Mais ce n'est pas en vain que le pape fait appel à la vaillance de Guillaume, qui relève le défi du géant Corsolt, champion des Sarrasins, et se mesure avec lui. Son adversaire, au cours d'une lutte acharnée, lui tranche le « someron » du nez, mais finit

de réserver la critique pour un compte rendu spécial qu'on trouvera plus loin, me bornant à faire ici au livre de M. W. quelques renvois qui donneront au lecteur une première idée de son travail. — Le nombre même et la gravité des divergences qui nous séparent a rendu plus vif le plaisir que j'ai éprouvé en constatant notre accord sur plusieurs points assez importants (sans parler de quelques rencontres de détail), où malheureusement c'est au scepticisme que nous aboutissons tous deux : ce scepticisme concerne notamment la conjuration de Wala, la participation de Guillaume Tête-d'Étoupes à la formation du Guillaume épique, la valeur traditionnelle du passage concernant les guerres faites par Guillaume au profit de la royauté (v. 2011-43) et l'existence indépendante d'une cinquième branche ; le fait que deux travailleurs opérant isolément et partis de points de vue si parfaitement opposés sont arrivés sur tous ces points à une conclusion identique, contribuera peut-être à faire considérer comme fondés les doutes que nous exprimons à leur sujet.

par être vaincu et tué. Les Sarrasins effrayés remettent précipitamment à la voile ; Galafre est pris et se fait baptiser ; Gaifier délivré offre à Guillaume la main de sa fille et la moitié de ses états. Les noces allaient se célébrer, quand le héros est rappelé en France pour y protéger Louis contre une conspiration ourdie par Richard, duc de Normandie, et son fils Acelin.

Arrivé en Brie, il apprend qu'un abbé, resté fidèle au jeune roi, l'a recueilli et caché à Tours dans les souterrains du mou-tier Saint-Martin, mais que d'autres clercs, gagnés par des présents, sont tout prêts à le trahir et à couronner l'usurpateur¹. Guillaume, après avoir disposé quatre « aguaitts » hors de la ville, y pénètre lui-même, grâce à la généreuse connivence d'un portier qui, dans cette circonstance, parle et agit en baron². Il rassure Louis, entre dans l'église au moment où la cérémonie sacrilège va s'accomplir, en chasse à coups de bâton les clercs indignes et tue Acelin en lui enfonçant un pieu dans le crâne ; d'un coup de poing il étend à terre le vieux Richard, puis il le fait tonsurer et l'enferme dans un cloître ; enfin il parcourt tout le pays, domptant les révoltés et les forçant à faire hommage au roi. Les comtes et les barons avaient « apaié » Richard à Guillaume ; mais est-il besoin de dire que le vieux duc de Normandie enfermait dans son cœur une haine implacable contre le meurtrier de son fils ? Il s'échappe de son moutier, offre traîtreusement à Guillaume de l'accompagner et, saisissant le moment où il s'est éloigné de ses compagnons, il réussit un jour à le surprendre dans la solitude. Mais Guillaume, grâce à sa force et à son énergie surhumaines, triomphe des quinze ennemis qui l'attaquaient, s'empare de Richard, le lie « comme coffre en sommier » et l'emmène à Orléans, où il devait peu après finir ses jours dans les prisons du roi (3^e branche).

1. L'analyse de M. L. Gautier (*Les Épopées françaises*, IV, 334-69), fort éloquente et qui reproduit bien le mouvement de l'original, n'est pas toujours d'une parfaite exactitude ; ainsi (p. 362) le jeune roi n'a pas été jeté en prison par les seigneurs révoltés ; c'est « uns frans abes » qui l'a caché dans les souterrains du moutier Saint-Martin (v. 1466) pour l'y mettre en sûreté.

2. Je ne sais pourquoi M. Willems (p. 19) traite dédaigneusement de « beau parleur » ce personnage, dont l'auteur ne semble nulle part révoquer en doute la sincérité.

Guillaume, à peine débarrassé de cet adversaire, est appelé à défendre les droits de la royauté en Italie. Gaifier, Galafre et le pape sont morts; un rebelle, Gui d'Allemagne, s'est emparé du pays et revendique l'empire de Rome. Guillaume y vole, emmenant avec lui le jeune empereur. A peine arrivé sous les murs de la ville, il le sauve d'un coup de main que les rebelles, à la faveur d'un brouillard épais, avaient tenté sur le camp royal. Gui ayant provoqué les Français, Guillaume relève le gant : il défait le chef des ennemis, le tue et précipite son corps dans le Tibre; puis il remet la ville soumise entre les mains de Louis (4^e branche).

Revenu en France il dompte de nouvelles rébellions; après avoir mis le jeune roi à l'abri des hautes murailles de Laon, il contraint quinze comtes révoltés à venir lui faire leur soumission. Après quoi il resserre encore les liens qui l'unissaient à lui en lui donnant sa sœur en mariage (5^e branche).

§ II

SOURCES HISTORIQUES DES DIVERSES BRANCHES.

Bien que le fait ait été récemment contesté¹, il me paraît impossible de ne pas voir dans la scène initiale un souvenir direct de la cérémonie solennelle qui eut lieu en 813 dans la chapelle impériale d'Aix, quelques semaines avant la mort de Charlemagne, et où le vieil empereur, devant les grands et les prélats assemblés, institua Louis son héritier et l'invita à placer lui-même la couronne sur sa tête : le lieu de la scène, l'ordre qui présida aux diverses parties de la cérémonie, les paroles mêmes que Charlemagne adressa à son fils, il n'est

1. Ph. Aug. Becker, *Die altfranzösische Wilhelmsage und ihre Beziehung zu Wilhelm dem Heiligen* (Halle, 1896), p. 34. — J'ai déjà donné sommairement mon opinion sur ce livre, quelque peu paradoxal et systématique mais riche en faits et en aperçus nouveaux et qui témoigne d'une singulière vigueur de dialectique (*Revue critique* du 4 mai 1896). Cf. plus haut p. 348. — M. Willems a son tour (p. 62-7) — et ce point est un des pivots de son système — nie toute relation entre la cérémonie historique et le début du poème: celui-ci serait retait, selon lui, d'après les indications de Thegan.

aucun détail essentiel sur lequel l'auteur de la chanson ne se trouve en frappant accord avec les sources historiques¹. M. Langlois me paraît donc absolument dans le vrai quand il déclare (*Introd.*, p. xvi) « que le début du poème a un fond historique » et même « qu'il remonte à une époque où la tradition n'avait encore que peu altéré l'histoire, c'est-à-dire à une époque presque contemporaine des événements² ». On peut aller, ce me semble, jusqu'à déterminer cette époque assez exactement; elle ne peut guère être postérieure aux dernières années du règne de Louis, dont le souvenir dut être vite effacé par une rapide succession d'importants et tragiques événements; elle ne peut être, d'autre part, antérieure aux actes par lesquels il donna la mesure de sa faiblesse et se dégrada lui-même aux yeux de l'opinion: nous ne serons pas sans doute fort éloigné de la vérité en plaçant cette époque entre 830 et 840.

C'est aussi sur un événement historique que repose la deuxième branche. Si Jonckbloet³ a eu le mérite de retrouver cet événement, c'est à M. Langlois que revient celui d'avoir

1. On ne trouve naturellement dans celles-ci aucune trace d'épisodes qui ne pouvaient se produire dans la réalité, les hésitations de Louis, la tentative d'Arnéis et l'intervention de Guillaume. L'introduction de ces épisodes sera expliquée plus loin.

2. Les arguments que M. Becker fait valoir contre cette opinion me paraissent peu concluants: il est vrai que des cérémonies de ce genre se reproduisirent fréquemment à l'époque carolingienne; mais elles n'étaient pas propres à frapper les imaginations comme celle-ci, qui emprunta toute sa grandeur à celle du monarque qui y présida. C'est précisément parce qu'elles étaient fréquentes et presque banales qu'elles n'avaient que peu de chance d'être accueillies par l'épopée. Que cette scène soit un lieu commun épique, c'est en effet ce qui me paraît moins évident qu'à M. Becker: de toutes les chansons de date relativement ancienne, je ne connais que *Huon de Bordeaux* qui en offre un autre exemplaire, et elle y apparaît manifestement comme ajoutée après coup; il y a du reste entre les deux morceaux des différences notables, toutes à l'avantage du *Couronnement*. M. Becker, avec son sens si exact des beautés épiques, ne pouvait être insensible à l'archaïque grandeur de ce début; ce qui me frappe dans les tirades qu'il en rapproche (XLVIII et ss.), ce n'est point comme ici une mâle et puissante concision, mais une sécheresse de forme qui a sa source dans la pauvreté de la tradition. (Voy. plus loin p. 365, n.)

3. *Guillaume d'Orange...* (La Haye, 1854), tome II, p. 111.

illustré et pleinement confirmé sa découverte¹. En 871-3, Gaifier, prince de Salerne, fut assiégé dans sa ville par les Musulmans ; il était réduit à la dernière extrémité quand Louis II, roi d'Italie, vint à son secours et réussit à le délivrer. L'émotion provoquée par ces faits fut considérable dans toute la chrétienté, et c'est elle qui a son écho dans la partie du poème que nous étudions. Cette partie ne peut guère être postérieure aux dernières années du IX^e siècle ou aux premières du X^e ; mais elle ne doit pas non plus être absolument contemporaine des événements, car nous y voyons le fait historique déjà enveloppé de circonstances légendaires dont l'invention et la propagation a dû exiger au moins quelques années. La légende tient aussi une grande place dans la *Chronique de Salerne*, par laquelle nous connaissons l'événement et qui n'est du reste que du X^e siècle². Il est curieux de constater que la chanson s'accorde, non seulement avec la partie historique, mais aussi avec la partie légendaire de cette chronique : on trouve en effet dans celle-ci le

1. Dans l'excellente démonstration de M. Langlois (p. L) je ne vois qu'un point à reprendre : recherchant de quel personnage Guillaume a pris la place, il dit que c'est « évidemment » celle de Gontier, neveu de l'empereur Louis, qui prit une grande part à la défaite des Sarrasins et dont il veut retrouver le nom dans celui de Gontier de Rome (donné par une famille de manuscrits au lieu de Garin de Rome). D'abord le neveu de l'empereur, d'après la *Chronique de Salerne*, à laquelle M. Langlois emprunte ses renseignements, s'appelait Cuntart et non Gontier. Mais les deux noms fussent-ils les mêmes, l'identification proposée n'en serait pas plus vraisemblable : il n'y a presque rien de commun entre le personnage historique et le héros légendaire : ce Cuntart était un enfant : Guillaume est considéré par l'auteur comme étant dans la force de l'âge ; Cuntart mourut dans sa victoire : Guillaume fut à peine blessé. Enfin si Guillaume avait remplacé Cuntart, le rôle de celui-ci n'eût pas subsisté. Celui que joue ce Garin de Rome, en qui M. Langlois veut voir son représentant, est du reste insignifiant et sans rapport avec celui du neveu de l'empereur. M. Langlois propose plus timidement, mais avec trop d'assurance encore (p. LI, note), l'identification de Corsolt et de ce Chorso qui fut le prédécesseur de Guillaume comme comte de Toulouse. M. Langlois fait remarquer lui-même beaucoup plus justement que Corsolt est le même nom que Corsuble, Corsabrè, Corsabrin, etc., et que le personnage qu'il désigne, champion gigantesque des ennemis de la chrétienté, se retrouve dans mainte chanson de geste. — M. Willems (p. 16) combat aussi l'identification proposée par M. Langlois.

2. Voy. Pertz, *Monumenta Germ. hist. (Scriptores)*, III, 528-33.

pendant à peu près exact de l'épisode de Corsolt¹. Je n'en conclus point naturellement que l'auteur de la chanson l'a utilisée, mais que le narrateur qui a apporté en France la connaissance des événements (c'était probablement quelque pèlerin de Rome) l'avait recueillie sur les lieux mêmes. La grande place que tient dans la chronique cet élément légendaire et la faveur avec laquelle il fut accueilli attestent l'importance que donnait à l'événement l'imagination populaire.

La source historique du troisième épisode est moins facile à retrouver. Dans le récit du poète, M. Langlois (*loc. cit.*, p. LIII) voit le souvenir des événements qui suivirent la mort de Raoul (936) : Hugues le Grand, qui eût pu alors s'emparer de la couronne, préféra la donner au jeune Louis IV, espérant régner sous son nom. Mais celui-ci, trompant ses calculs, engagea la lutte contre les grands vassaux, et il y aurait été aidé par quelques seigneurs du Midi, notamment par Guillaume Tête-d'Étoupes, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine (935-63). L'histoire nous montrerait donc d'un côté « le jeune Louis en lutte contre ses vassaux du Nord, parmi lesquels Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie ; d'un autre côté des seigneurs du Midi et notamment un Guillaume duc d'Aquitaine venant au secours du roi. » Cette théorie soulève bien des objections. D'abord le secours prêté à Louis par Guillaume d'Aquitaine paraît bien problématique². M. Langlois parle simplement de « négociations », de « conférences ». On ne voit pas, en effet, que Guillaume ait jamais mis les pieds au Nord pour défendre son suzerain. Cet appui, quelque forme qu'il ait revêtue, aurait été en tout cas bien peu efficace, puisqu'il n'empêcha pas la captivité de celui qui en aurait été l'objet. Y avait-il là de quoi frapper l'imagination³? De plus, des cinq Louis qui se succédèrent sur le trône

1. Dans la *Chronique* il est fait mention, non d'un seul, mais de deux combats singuliers soutenus par des champions chrétiens, d'abord contre une sorte de Goliath sarrasin, puis contre quatre frères de taille colossale, montés sur des chevaux gigantesques comme eux, et qui venaient défier les assiégés. Mais on peut facilement admettre que ces deux épisodes si semblables se sont resserrés en un seul.

2. Sismondi, allégué par M. Langlois, le considère seulement comme probable. Cf. Willems, p. 34.

3. Le seul secours efficace que Louis ait reçu lui vint au contraire du Nord, d'Oton de Germanie et d'Arnoul de Flandre. Ce fut lui qui, en 951, alla

à l'époque carolingienne, celui qui nous occupe a peut-être avec le Louis de l'épopée moins de rapports qu'aucun autre. Il essaya en effet, M. Langlois lui-même le remarque, de relever le pouvoir royal de son abaissement en secouant le joug de ses tyranniques protecteurs, et c'est à ce noble effort que fut consacré un règne qui ne fut nullement celui d'un « Débonnaire » ou d'un « Fainéant ».

On s'étonne de voir cette théorie soutenue par M. Langlois, qui a lui-même fort bien reconnu dans le Richard de la chanson le fameux Richard I^{er}, duc de Normandie, dont le long règne (943-96) s'imposa à l'imagination au point qu'il devint dans l'épopée le type du duc de Normandie². Or il est question dans la chanson de la mort de ce personnage : le passage serait

consolider en Auvergne l'autorité de Guillaume. Cet accord entre la royauté et celui-ci fut du reste de bien peu de durée : dès 955 le fils de Louis envahissait le Poitou et assiégeait le duc d'Aquitaine dans sa capitale, événement qui eût été de nature, plus que ceux dont parle M. Langlois, à se graver dans la mémoire du peuple. — M. Langlois admet aussi, dans la formation du Guillaume épique (p. 59 et 73), la participation de Guillaume Fièrbrace, fils du précédent (963-90), ce qui nous ferait descendre un peu plus bas. M. Cloetta a fait récemment valoir (*Archiv.*, XCIII, p. 423) en faveur de ce dernier un argument d'une grande force, que M. L. Gautier (IV, 801) avait déjà signalé sans y insister : sa sœur Adélaïde épousa (970) Hugues Capet, comme la sœur de Guillaume épouse Louis. M. Langlois remarque fort justement que l'auteur connaît assez bien le Sud-Ouest, et il lui paraît (p. CLXXIV) que cette circonstance appuie sa théorie. J'avoue que j'en tirerais plutôt la conclusion contraire : dans la chanson, Guillaume est obligé de soumettre au roi tout le Poitou révolté : c'est donc que l'auteur voyait dans le comte de Poitiers tout autre chose que le modèle des vassaux. — La même objection est faite par M. Willems (p. 35) au système de M. Langlois, ce qui n'empêche pas le savant belge de considérer Louis IV comme le prototype du Louis de la troisième branche (p. 17-36).

1. Voy. F. Lot, *Les derniers Carolingiens*, Paris, 1891 (Biblioth. de l'École des Hautes Études, fasc. LXXXVII).

2. C'est le Richard le Vieux de la *Chanson de Roland*. Sur son histoire poétique, voyez L. Gautier, *Chanson de Roland*, note sur le vers 171 (M. Gautier a oublié de renvoyer à notre poème). — Le choix de Richard comme père du traître s'explique par une hostilité entre Français et Normands dont M. Langlois a fort bien démêlé les causes, mais qui ne peut être antérieure au coup de main que le roi Louis tenta contre le jeune Richard (943).

donc postérieur à 996 et son inspiration remonterait au moment même qui vit s'opérer le changement de dynastie¹.

C'est en effet à cette période que nous semble, sans contestation possible, se rapporter le récit du poète². Quel en est en somme l'objet ? Une conspiration fomentée par quelques grands et par le clergé contre la royauté, déjouée par la rude énergie d'un vassal resté fidèle, dispersant ceux qui l'avaient ourdie et mettant à mort celui qui devait en bénéficier. La caractéristique de cette conspiration, par opposition à celle, par exemple, qui est racontée dans la première branche, me paraît être la part prépondérante qu'y prennent les clercs,

Qui por aveir ont le mal plait basti (v. 1695).

C'est par eux, comme le dit à Guillaume l'abbé resté fidèle, que

Deserité iert ancuï Looïs...
Quar il sont tuit traïtor et failli ;

et si Guillaume, au lieu de « prendre leurs têtes » comme celui-ci le lui conseille, se borne à leur arracher la crosse des mains et à les bâtonner ignominieusement, c'est qu'il ne veut pas « abaisser » en leur personne « un sacrement de Dieu⁴. »

1. Le poète fait mourir Richard dans les prisons du roi à Orléans : il avait donc dû s'écouler assez de temps (quelques années par exemple) pour qu'on eût oublié les circonstances réelles de sa mort. Si l'on admettait que ce récit a été fabriqué de toutes pièces du vivant même de Richard, ce qui serait bien invraisemblable, il n'en resterait pas moins qu'il est ici donné comme le père du traître, qui a lui-même l'âge d'homme.

2. C'est aussi ce qu'a bien vu M. Becker (p. 26), qui propose de voir dans Louis V le type du Louis de la chanson ; mais entre les événements rapportés dans celle-ci et le règne de Louis tel qu'il le résume j'avoue que je ne puis réussir à découvrir la moindre relation. La seule vraiment sensible se trouve dans le fait que Louis V avait été, du vivant de son père, associé à la couronne ; mais ce fait fut très fréquent, presque normal à l'époque carolingienne, et nous allons voir qu'il y en avait de plus importants à mettre en lumière.

3. Dans la deuxième branche même, peut-être par suite d'interpolations postérieures à l'introduction de la troisième, l'hostilité contre le clergé est sensible : voy. vv. 399, 575.

4. Le trait est plus accentué dans le résumé du *Couronnement* conservé par la rédaction *D* (ms. 1448) du *Charroi de Nîmes* : là c'est un archevêque

Les récentes recherches de M. F. Lot ont achevé de démontrer que le changement de dynastie fut en grande partie l'œuvre du clergé. Hugues Capet, s'il avait plus d'ambition que son père, n'avait ni son énergie ni son habileté, et il fallut, pour l'asseoir sur le trône, toutes les ressources de l'esprit insinuant d'Adalbéron. Ce fut celui-ci qui, en appuyant sa candidature à l'assemblée de Senlis, le fit nommer par les grands et, en le sacrant à Reims, lui donna l'immense prestige de la légitimité.

Adalbéron, s'il fut un des partisans les plus habiles de la dynastie nouvelle, fut aussi l'un des plus honnêtes : il n'y a dans sa longue carrière aucune de ces trahisons qui étaient alors le pain quotidien de la politique, et on ne peut lui faire un crime d'avoir favorisé l'avènement d'une famille dans laquelle il croyait peut-être découvrir les sauveurs de la monarchie. Mais on ne saurait adresser les mêmes éloges aux autres prélats dont la main trempa comme la sienne dans les événements de 987 : ils n'obéissaient en général qu'à des motifs égoïstes et n'hésitaient point à passer d'un camp dans l'autre dès que leur intérêt y semblait engagé. Les rudes paroles du poète caractérisent à merveille cet Arnoul qui, après avoir obtenu de Hugues Capet l'archevêché de Reims, ouvrit les portes de la ville à Charles de Lorraine, et surtout à cet Acelin qui trahit ou tenta de trahir tous ceux qui eurent l'imprudenc de se fier à lui, Charles de Lorraine et Arnoul, qu'il livra à Hugues Capet, Hugues Capet, à qui il refusait de rendre la ville dont il avait reçu la garde, son pays même, qu'il projeta plus tard de livrer à Oton III : véritable virtuose de la trahison, que le pape, lorsqu'il le cita à comparaître, n'hésita point à flétrir du nom de Judas¹.

qui est le traître et que Guillaume assomme au lieu d'Acelin (L. Gautier, *Les Épopées*, IV, p. 371, note).

1. F. Lot, *op. cit.* p. 295, note 1. M. G. Paris a déjà fait remarquer (*Rom.* I, 185, n. 2) que le traître de la chanson porte le même nom. J'avais été tenté d'abord de n'attacher à ce fait qu'une médiocre importance; néanmoins la réputation de l'évêque de Laon était si bien établie, si universelle, qu'il peut bien y avoir là une réminiscence. « Pour dépeindre toute l'horreur qu'il inspirait, dit M. Pfister, il faudrait nous servir des termes bibliques en usage au x^e siècle et le comparer à tous les traîtres de l'Ancien et du Nouveau Testament. » (*Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. 58.)

Comment de tels scandales n'eussent-ils point ému les esprits? Comment n'eût-on point perdu tout respect pour le clergé, quand on voyait un pape faire une brusque volte-face et se déclarer pour Charles de Lorraine, le lendemain du jour où il avait reçu de lui un beau cheval blanc; un concile s'opposer à l'autorité du pontife suprême; un évêque le traiter d'Antéchrist¹? C'est, il me semble, la peinture de cet état d'esprit que nous offre la chanson. Sans doute je ne me dissimule point les différences qui la séparent de l'histoire : il n'y avait pas alors d'héritier direct du roi défunt, et par conséquent l'original du jeune Louis nous manque; Charles de Lorraine, l'héritier légitime, n'était plus un enfant, et cet héritier légitime, loin de triompher comme dans la chanson, alla périr misérablement dans l'exil ou dans les prisons de l'usurpateur. Enfin la trahison, si elle fut surtout fatale aux Carolingiens, n'épargna pas non plus la dynastie nouvelle : si Acelin trahit Charles de Lorraine, Arnoul avait trahi Hugues Capet.

C'est qu'il ne faut pas en effet chercher, entre la réalité historique et les souvenirs que la poésie en conserve, de rapports trop étroits, essayer surtout de retrouver, sous chaque personnage poétique, un personnage historique dont le nom et les principaux traits se confondraient avec les siens. La poésie élimine le détail ou ce qui lui paraît tel, altère le rapport des faits, brouille les rôles et ne conserve de la réalité qu'une image simplifiée. En revanche, cette image est presque toujours, comme ici, d'une vérité et d'un relief saisissants. Même s'il était arrivé que le dernier Carolingien portât un autre nom que Louis, j'avoue que je n'en maintiendrais pas moins le rapprochement que je propose : ce nom était devenu, à une certaine époque, le symbole de la royauté affaiblie, dégénérée, opprimée par les grands; il était tout naturel que le poète le donnât à son personnage. A le bien prendre du reste, le rôle du Louis de la chanson ne correspond pas à celui de Louis V, mais à celui de Charles de Lorraine, et assez incomplètement encore, puisque celui-ci eut le dessous. C'est que l'auteur, transportant l'action dans le passé, mais l'esprit tout plein des images du présent, ne pouvait choisir un autre représentant de la royauté que Louis

1. Zeller, *Histoire d'Allemagne*, II, 419 ss.

le Débonnaire, et celui-ci devait nécessairement, par la grâce du nom paternel, finir par l'emporter sur ses ennemis.

En ce qui concerne Guillaume, la difficulté n'est-elle pas plus grave encore et n'eût-elle pas dû arrêter tous ceux qui, depuis Jonkbloet, s'obstinent à chercher, parmi les innombrables Guillaume du x^e siècle, le prototype de notre héros ? S'il suffisait de vagues négociations entamées, d'appuis momentanément prêtés à la royauté, il n'est presque aucun des barons de cette époque qui ne pût prétendre à l'honneur d'avoir servi de modèle au héros épique. En réalité, ce protecteur énergique, désintéressé, inébranlable de la dynastie carolingienne ne se trouva point, et c'est ce qui en explique la chute. Mais la conscience publique, effrayée de la faiblesse de celle-ci, inquiète des louches intrigues qui se tramaient autour d'elle, cherchant en vain le sauveur dont elle sentait la nécessité, l'imagina. Ou plutôt, comme nous allons le voir, elle ne l'imagina point, mais elle délégua dans ces fonctions un héros déjà connu pour les services qu'il lui avait rendus : conclusion importante, ce me semble, pour l'histoire de la légende, car, si ce n'est point parmi les hommes du x^e siècle qu'on a trouvé le type de Guillaume, c'est donc que ce type existait, que dès lors un Guillaume était considéré comme le sauveur du trône, et cela diminue singulièrement une difficulté qui est réelle, mais que M. Becker, dans ses récentes recherches, semble avoir voulu systématiquement exagérer¹.

La plus grave objection que l'on pourrait faire à ce système consisterait peut-être à montrer qu'il aboutit à transformer au moins dans une certaine mesure une œuvre empreinte du plus ardent loyalisme en une machine d'opposition contre la dynastie capétienne : ces traîtres en effet, contre lesquels l'auteur s'élève si violemment, ce sont les fauteurs et les parrains de la dynastie nouvelle, sur laquelle retomberait ainsi l'indignation du poète. Mais il ne faut pas raffiner sur les sentiments de celui-ci. Au

1. M. Willems n'en aborde même pas l'examen, le réservant, comme c'est son droit (p. 87), pour un travail ultérieur ; mais il ne faudrait pas aller jusqu'à dire, comme il le fait (p. 56), « qu'il est inutile de chercher ici (dans l'étude de la cinquième branche) » et *comme ailleurs*, un Guillaume quelconque pour rendre compte de la légende ; que celle-ci s'explique suffisamment « par la fusion des Louis, non par celle des Guillaume ».

moment où il composait, les Capétiens, qui rallièrent de bonne heure tous les suffrages, s'étaient sans doute fait accepter, même par les anciens partisans de la dynastie déchue ; on n'avait gardé que le souvenir assez vague d'une crise terrible traversée par la monarchie et dont elle était sortie fortifiée : notre poète, transportant les événements sous le légendaire fils de Charlemagne, devait nécessairement faire bénéficier sa race de ce triomphe. Qui sait même si, tout entier à l'idée que le droit, devant l'emporter, l'avait emporté en effet, il n'aura pas confondu le dernier des Carolingiens avec le traître auquel il réserve toutes ses rigueurs ? Il est remarquable en effet qu'il fait mourir Richard de Normandie dans ces prisons royales d'Orléans, où la tradition faisait finir le malheureux représentant de la race vaincue ¹.

Non moins compliquées sont les questions que soulève la quatrième branche. Jonckbloet, avec son érudition et sa perspicacité habituelles, est arrivé à retrouver quelques-uns des événements historiques qui ont eu ici leur retentissement : il a très solidement établi que Gui l'Allemand était Gui, duc de Spolète,

1. Ce qui prouve du reste qu'il ne faut pas chercher dans cette branche de souvenirs historiques trop précis, c'est que, dans l'énumération des révoltés soumis par Guillaume qui la termine, la fantaisie tient une très grande place. L'auteur, s'il n'a pas imaginé les personnages et les épisodes qu'il y fait entrer, les a pris au hasard de ses souvenirs épiques ou historiques : la mention de Saint-Gilles est peut-être une réminiscence du *Charroi de Nîmes* et de la *Prise d'Orange*, où cette ville tient une grande place ; celle du comte Julien provient certainement du cycle de Saint-Gilles (on sait que Julien y est le père d'Élie dans le poème consacré à celui-ci) ; le nom du « fort roi Amarmonde » qui est censé régner à Bordeaux semble bien un nom païen ; l'auteur, sachant qu'il y avait eu jadis des Sarrasins dans le Midi, n'hésite pas à les transformer en vassaux de la royauté ; Cartage, attribuée à un Dagobert, est, comme on le sait, le nom épique de Carthagène et paraît être un souvenir des guerres d'Espagne ; le poète se représente du reste Guillaume (v. 2273) comme ayant lui-même guerroyé en Espagne. — L'observation serait plus exacte encore appliquée au résumé du *Couronnement* inséré dans la rédaction D du *Charroi*. (je combine ici les indications données par l'*Histoire littéraire*, XXII, 489, et par M. L. Gautier, IV, 371) : là, Guillaume se vante d'avoir conquis Avalterre, Toscane, Roumanie et la Forêt-Noire jusqu'en Russie, d'avoir triomphé des Basques et des Arabes sur la Gironde ; on y voit se coudoyer Raimbaut de Frise, Corsaut, Giboé (Griboé de la *Prise d'Orange*, 1682) Eratle (Aerolle d'*Aliscans*), Aucebier de Beaucaire (autre souvenir d'*Aliscans*), etc.

arrière-petit-fils de Charlemagne par sa mère, qui, en 888, disputa le trône à Eudes et se fit même couronner à Rome, en 891, roi de France et empereur d'Occident. Mais l'éminent érudit a voulu pousser trop loin son rapprochement et retrouver l'original historique de chacun des personnages de la chanson; le système compliqué qu'il avait édifié à grand'peine ne le satisfaisait point lui-même : il avouait n'avoir pas « dispersé complètement les nuages qui couvrent cette partie de la geste, » et il reconnaissait qu'il y avait dans la chanson « une grande confusion de dates et de faits intervertis de la manière la plus surprenante » (*loc. cit.* p. 103). M. Langlois n'a pas eu de peine à renverser cette fragile construction, mais il ne s'est pas préoccupé de la remplacer ¹; tout en acceptant l'identification de Gui l'Allemand et de Gui de Spolète, il n'a pas tenté d'expliquer l'épithète qui accompagne le nom du premier et qui est d'autant plus surprenante que Gui eut à combattre des Allemands enrôlés dans les rangs de son rival Bérenger, et il se contente de dire (p. LVII) que « le deuxième élément de la quatrième branche se rapporte à quelque secours reçu de la France par la papauté contre les Allemands, sans doute sous le long règne d'Othon I^{er} (936-73). »

Il me semble que M. Langlois eût pu tirer un meilleur parti du résumé de la quatrième branche qui se trouve inséré au début du *Charroi de Nîmes* ², et où il convient de relever deux traits qui ont leur importance : là c'est bien à la couronne de France que Gui prétend, comme dans l'histoire, et non seulement à la possession de Rome comme dans le *Couronnement* (v. 206 ss.) :

Chalanja toi François et Borgueignon,
Et la corone et la cit de Loon ³.

1. M. Willems l'a essayé et il est convaincu qu'il y a réussi; mais de toutes ses hypothèses, qui ne brillent guère par la simplicité, celle-ci est bien la plus compliquée et l'est trop, notamment, pour pouvoir être exposée ici.

2. M. Becker remarquant (p. 18) les différences entre ce résumé et le texte se demande « s'il n'est pas tombé du *Couronnement* tout un épisode ». Non, car les deux épisodes indiqués dans le *Charroi* sont exactement reproduits dans le *Couronnement* : il y a bien des deux parts un combat singulier et une attaque du camp, mais cet ordre, qui est celui du premier poème, est renversé dans le second. Voy. plus loin, p. 369, n. 2.

3. Les dénégations de M. Willems (p. 42) sont impuissantes contre le témoignage très précis des vers cités ici; je n'en vois pas du reste la portée,

De plus il figurait probablement dans l'armée d'Oton, car cet épisode est inséparable de celui où il est question de cette « grant ost Oton » qui n'était pas mentionnée dans le *Couronnement*¹. Le *Charroi* nous prouve donc, plus évidemment que ne pouvait le faire le *Couronnement*, qu'il y a eu confusion entre les deux épisodes, où les protagonistes étaient d'une part Gui de Spolète et de l'autre un Oton, empereur d'Allemagne².

Il est assez difficile de dire lequel des trois Oton le poète avait en vue : si le premier seul, comme le fait remarquer M. Langlois, combattit le Saint-Siège, ses deux successeurs eurent à réprimer des révoltes du peuple de Rome; tous deux entrèrent dans la ville en ennemis, et il est bien probable que l'auteur du *Couronnement* était incapable de distinguer les ennemis du pape de ceux des Romains³. Quiconque prétendait à la souveraineté de Rome empiétait à ses yeux sur les droits du pape; il empiétait du même coup sur ceux du roi de France, dont le pape était, depuis Charlemagne, le protégé traditionnel : cette théorie est énergiquement exprimée dans les vers suivants (885 ss.) :

Par dreit est Rome nostre empereor Charle...
 Saint Pere en est et li porz et li arche,
 Et l'apostoile, qui desoz lui le garde.

Il devait donc paraître naturel au poète de représenter les Allemands comme les ennemis de la France et d'enrôler dans

M. W. lui-même reconnaissant que Gui l'Allemand n'est autre que Gui de Spolète et avouant que celui-ci a élevé des prétentions à la couronne de France.

1. La famille B (du *Charroi*) fait intervenir « l'Allemand Guion » dans l'épisode relatif à Oton : voy. les var. des vv. 218-21 (dans le *Recueil d'anciens textes* de M. P. Meyer, p. 246).

2. Dans la rédaction D du *Charroi*, où il y a des traces d'influence du cycle carolingien (le combat contre Corsolt est localisé à Aspremont), Gui et Oton sont remplacés par Didier, roi des Lombards.

3. On pourrait faire valoir en faveur de l'opinion de M. Langlois : 1° que dans la chanson les Allemands sont représentés comme alliés des Romains (le *per de Rome* obéit sans réplique aux ordres de Gui); 2° qu'à partir de 973 Crescentius fut mêlé à tous les troubles et qu'une figure d'un relief aussi accusé eût probablement passé dans la poésie. — D'autre part il serait naturel

leurs rangs ce Gui de Spolète qui avait élevé des prétentions, non sur la ville sainte, cliente du roi, mais sur la couronne de France elle-même.

Ce qui a pu faciliter cette transformation de Gui de Spolète en « Allemand », c'est qu'il devait nécessairement perdre le qualificatif « de Spolète » qui eût aidé à lui conserver son identité, celui-ci étant déjà accaparé par un autre personnage de la chanson, le roi Gaïfier¹.

La quatrième branche repose donc sur deux séries d'événements ayant eu pour théâtre le centre et le sud de l'Italie et se rapportant, les uns à la fin du ix^e siècle (888-91), les autres à la seconde moitié du x^e (963, 974 ou 996-8). On s'explique mal, je l'avoue, que des événements si distants les uns des autres en soient arrivés à se confondre; il y a là une difficulté que la critique n'arrivera peut-être pas à résoudre². Ce qui est certain, c'est que le souvenir de ces deux groupes de faits était presque également obscurci, et que la tradition qu'ils avaient concouru à former était, au moment où elle a été recueillie par notre jongleur, particulièrement vague et maigre : celui-ci en effet n'y a pas trouvé assez de renseignements pour donner à sa narration une ampleur suffisante, et il a dû, pour la compléter, recourir à une des branches antérieures. Il est évident, en effet, que le combat singulier entre Guillaume et Gui l'Allemand

dé songer à Oton II, dont la lutte contre le roi de France (978) frappa les imaginations et donna lieu à des chants épiques dont la première rédaction du *Moniage Guillaume* nous a conservé un écho (voy. F. Lot dans *Romania*, XIX, 388). Le plus probable est sans doute que ces divers événements se mêlaient dans la mémoire du poète et qu'il ne distinguait pas entre les différents personnages du même nom.

1. Gaïfier est appelé *d'Espolice*, c'est-à-dire de Spolète, non seulement au vers 2234 du *Couronnement*, dans un passage ajouté après coup pour souder la quatrième branche aux autres, comme le dit M. Langlois (p. xxxviii, note 1), mais aussi dans le *Charroi de Nîmes* v. 97 et 109. — Cette hypothèse n'est valable qu'à la condition d'admettre que la quatrième branche n'a jamais formé un tout indépendant : mais on verra que c'est l'opinion qui est soutenue plus loin (p. 369, n. 3).

2. Peut-être cette confusion trouve-t-elle un commencement d'explication dans l'éloignement du théâtre de ces événements et dans le fait que ni les uns ni les autres ne se groupaient autour d'un personnage typique qui eût aidé leur souvenir à se perpétuer.

reproduit à peu près exactement celui entre Guillaume et Cor-solt : la similitude des péripéties serait médiocrement significative, car tous les combats singuliers dans les chansons de geste offrent à peu près la même succession d'épisodes ; mais ce qui est plus probant, c'est que tous deux se terminent par le même détail, la capture par Guillaume du cheval de son adversaire ¹ ; de plus, le second paraît avoir été intentionnellement abrégé, comme pour éviter les doubles emplois trop choquants. Ce qui est plus caractéristique encore, c'est que l'autre épisode de la quatrième branche, la surprise du camp, rappelle de bien près un épisode (qu'il soit historique ou légendaire, il importe peu ici) du siège de Salerne : d'après la *Chronique*, c'est à la faveur du brouillard que Cuntart aurait réussi à surprendre le camp des Sarrasins et à les tailler en pièces ². Il n'y a guère de vraisemblance que les traditions relatives au siège de Salerne soient venues se mêler, elles aussi, aux deux courants dont la réunion a formé la quatrième branche : n'est-il pas plus naturel de penser que le récit de cet épisode existait dans la deuxième branche et que l'auteur de la quatrième, désireux d'allonger son récit, aura eu l'idée de le déplacer et de l'annexer à son œuvre ³ ?

1. Cf. dans *Aliscans* la capture par Guillaume du cheval d'Aerofle (éd. Guessard, v. 1321 ss.)

2. Nous avons déjà dit que ces deux épisodes ne sont pas présentés dans le même ordre par le *Couronnement* et le *Charroi* (dans ce dernier poème, le combat singulier précède la surprise du camp) ; le *Charroi*, qui, sur quelques points, a conservé une tradition plus pure que le *Couronnement*, lui est ici inférieur : il est naturel en effet que les Allemands profitent pour surprendre les Français du désordre inséparable de l'arrivée, et c'est le combat singulier entre les deux chefs qui doit mettre fin à la guerre. L'ordre inverse est particulièrement absurde dans le *Charroi*, où Guillaume, venu à Rome pacifiquement, est obligé de se dérober par la fuite aux conséquences fâcheuses qu'allait avoir pour lui sa victoire sur Gui : on ne peut guère interpréter autrement en effet les trois vers si obscurs :

De cele chose me tenisse a bricon
Quant ge en ving a mon hoste Guion.
Qui m'envoia par mer en un dromon (211 et ss).

Les deux épisodes appartenant manifestement au même récit, Guillaume eût donc été obligé de revenir devant Rome pour sauver le roi.

3. Que cette dernière remarque soit fondée ou non, il résulte, ce me semble, de ce qui précède, que la quatrième branche n'a jamais formé un

Les derniers vers du poème ont ce grand intérêt de nous avoir conservé la mention de « Mosteruel sur mer » comme séjour du héros de la geste. Je n'ai pas à m'expliquer sur le type historique du personnage ici désigné (voy. *Rom.* XIX, 290); je me bornerai à dire que cette dernière laisse ne me paraît pas, comme à M. G. Paris, le résumé d'une branche indépendante. Elle est manifestement une conclusion et non un tout : il me semble qu'on ne peut hésiter à son sujet qu'entre deux hypothèses, à savoir, qu'elle terminait le récit de la tentative d'usurpation d'Arnéis ou celui de la conjuration d'Acelin¹. C'est cette dernière hypothèse qui nous paraît la plus plausible : en effet, la tentative d'Arnéis était isolée; il n'avait pas de complice dont la répression s'imposât. C'est elle également que la vulgate du *Couronnement* paraît autoriser : les v. 2672 ss. se rejoignent sans effort aux v. 2002 ss., dont ils ne paraissent qu'une autre rédaction; les quinze comtes du v. 1683 ne doivent pas être distincts de ces rebelles contre lesquels Guillaume combat trois ans entiers (v. 2002) et qu'il force également (v. 2683) à venir faire hommage au roi. Le poète nous montre, il est vrai, le héros retiré dans ses foyers; mais il était naturel de l'y ramener après son expédition à Rome. Si les deux récits paraissent différents, cela tient à ce que l'auteur, dans l'intérêt de la clarté, croit devoir reprendre les faits à l'origine et que, comme tous les poètes de la première période épique, il ignore l'emploi des phrases complexes et de la plupart des temps du passé².

C'est également la première hypothèse qui nous paraît appuyée par un passage des *Enfances Vivien* où le récit abrégé de l'épisode d'Arnéis est manifestement rattaché à notre conclusion :

Je vos vi ja trebuchier et verser :
 La flors de France vos failloit, Dieu le seit,
 2875 Cant on voloît un autre coroneir;
 Parmi ous tous vos alai relever ;

tout indépendant et qu'elle a été composée après coup pour allonger un poème dans lequel elle paraissait s'insérer naturellement.

1. C'est aussi l'avis de M. Willems (p. 35-6), qui fait de la cinquième branche une conclusion de la troisième.

2. M. G. Paris cite un curieux exemple du même fait emprunté à la *Chanson de Roland* (*Hist. poét. de Ch.*, p. 23).

Tel li donai de mon poing sor le neis
 Que l'abati par delès un piler...
 2880 La m'assaillit son riche parentei...
 De mains barons fui le jor desfiés ;
 2885 Vos en foïstes a Loon la citei ;
 Lai comensai mes guerres a moneir
 Et les compaignes des soldoiers mandeir.
 Tant exploitai a l'aiue de Dei
 Dedans .III. ans acomplis et passeis
 2890 Toz les meillors fis a vos piés aler
 Et de vos penre quites ses erités.

Qu'il s'agisse ici de l'épisode d'Acelin et non de celui d'Arnéis, c'est ce que montrent le deuxième vers de ce passage¹ ; de plus on ne peut nier la parenté entre les vers 2886, 2890 des *Enfances* et 2672, 2683 du *Couronnement*. La mention de Laon nous reporte enfin à l'époque des derniers Carolingiens. Dans la rédaction *D* du *Couronnement* c'est, il est vrai, à l'épisode d'Arnéis que sont rattachés les derniers vers ; mais le fait ne prouve rien, cette rédaction ne laissant subsister du poème que le commencement et la fin.

§ III

AGENCEMENT DES BRANCHES

Il résulte de ce qui précède que la première branche a dû se constituer dès la première moitié du IX^e siècle, la seconde vers la fin de ce même siècle, les deux autres seulement vers la fin du X^e ou le commencement du XI^e. Bien que l'inspiration de ces deux dernières soit sensiblement contemporaine, c'est la quatrième qui est postérieure à la troisième et non inversement : en effet, comme je viens de le montrer, les derniers vers du poème se rattachent intimement au récit de la conjuration d'Acelin, qui se trouve ainsi coupé en deux tronçons par l'épisode de Gui l'Allemand. Cet épisode manque dans les rédactions en prose et par conséquent il était inconnu à la rédaction du poème dont

1. Le premier serait pris au sens figuré : « Je vous vis bien près de votre déchéance. »

elles sont sorties; il y a enfin entre la troisième et la quatrième branche, des contradictions que l'auteur de cette dernière n'a pas réussi à dissimuler : Louis par exemple y est représenté comme capable de porter les armes et de guerroyer aux côtés de Guillaume, tandis que dans la troisième, comme dans l'épilogue, il n'est qu'un enfant (v. 1728 et 2676).

Il a été reconnu depuis longtemps que la deuxième portait aussi des traces d'interpolation : M. Becker remarque très justement (*op. cit.* p. 19, note 1) qu'on pourrait supprimer les laisses xv-xxxiii et que le récit n'en serait pas moins bien suivi (les laisses xiv-xxxiv sont de plus sur la même assonance) : on a trouvé naturel de rattacher au séjour de Guillaume à Rome le récit d'un exploit dont primitivement il n'était pas le héros. Mais l'auteur de l'intercalation n'a pas réussi à éviter toutes les contradictions : bien qu'il ait volontairement donné à l'expédition de Guillaume un caractère à demi belliqueux en lui faisant attribuer par l'empereur une escorte de soixante hommes d'armes (v. 251), il n'a pas songé à effacer les vers d'où il ressortait que c'était une pensée pieuse qui conduisait Guillaume au tombeau de saint Pierre (v. 383).

Si, écartant ces diverses additions, nous considérons attentivement la première branche, qui doit avoir constitué le poème primitif, nous nous convainçons qu'elle a dû exister sous une forme différente de celle que nous possédons. Le récit actuel est en effet parfaitement invraisemblable. Le rôle quasi grotesque prêté à Charlemagne, qui ne nous surprendrait pas dans un de ces poèmes de la décadence où il était presque devenu un personnage de comédie, est inadmissible dans un récit remontant pour ainsi dire au lendemain de sa mort : le traître, quelle que fût son audace, ne pouvait compter sur l'inconcevable faiblesse que l'auteur prête à l'empereur, et sa proposition ne s'explique pas. L'intervention même de Guillaume est mal motivée : comment se fait-il qu'il fût à la chasse au moment où se prenaient de si graves décisions et qu'il ait eu besoin d'en être averti par son neveu Bertrand¹ ? Il est facile de démontrer en effet que dans le poème primitif l'ordre des événements était

1. C'est probablement au remanieur qu'appartient cette intervention de Bertrand, qui apparaît déjà ici dans ce rôle traditionnel dont l'origine doit se trouver dans un poème perdu : mais on ne peut guère supposer que ce poème

tout différent et que la tentative d'Arnéis, distincte de la cérémonie du couronnement, ne se produisait qu'après la mort de Charlemagne.

L'ordre actuel ne se trouve que dans les divers textes en vers du poème ¹. Une famille de manuscrits, qui n'est plus représentée aujourd'hui que par les deux rédactions en prose, plaçait au contraire l'épisode d'Arnéis après celui de Corsolt, c'est-à-dire, ce qui importe davantage, après la mort de Charlemagne ². Dans ces deux rédactions, cette disposition a eu une conséquence singulière : le traître Arnéis y devient fils du duc de Normandie Richard ; cette fusion des épisodes d'Arnéis et d'Acelin s'explique naturellement par le fait que, dans la source de ces deux rédactions, ils se suivaient immédiatement, la scène du couronnement proprement dit et le pèlerinage de Guillaume les précédant l'un et l'autre. C'est aussi dans le même ordre (Corsolt, Arnéis, Acelin) que les événements sont présentés dans le résumé du *Charroi* ³. Enfin c'est également après la mort de Charlemagne que se place la tentative d'Arnéis dans les allusions faites à notre poème par d'autres chansons de geste ⁴.

soit contemporain des premières traditions sur Guillaume. — M. Willems (p. 66) présente la même observation, mais il en conclut que tout le premier épisode est dû à une tardive intercalation ; la similitude qu'il constate entre la scène du *Couronnement* (v. 114-7) et celle du *Charroi* (v. 17-33) est frappante en effet, mais rien ne nous indique de quel côté est l'imitation.

1. Selon M. Langlois (*loc. cit.*, p. LXXXIX) la famille *D* représentée par le ms. 1448 (qui réduit la chanson à l'épisode d'Arnéis immédiatement suivie des derniers vers) aurait aussi fait précéder cet épisode de celui de Corsolt. Le contraire me paraît plus vraisemblable : le rédacteur de *D* a évidemment procédé par voie de suppression, et celle de l'épisode de Corsolt s'explique bien mieux dans l'hypothèse où il aurait été placé en second lieu ; le remanieur n'aurait ainsi conservé de la chanson que le commencement et la fin.

2. Il en est de même de la chronique contenue dans le ms. B. N. fr. 5003.

3. L'épisode de Corsolt qui vient en premier lieu est séparé de celui d'Arnéis par quelques vers racontant la soumission de Dagobert de Pierrelate ; cf. *Cour.* v. 2025-9. L'ordre est le même dans la rédaction *D* du *Charroi*.

4. Je ne parle naturellement que de celles dont le texte est assez clair pour permettre d'apercevoir la suite des événements, c'est-à-dire *Aliscans* et *Lohier et Mallart*, au sujet desquels M. G. Paris avait déjà fait cette observation (*Rom.*, II, 111 ; cf. Langlois, p. LXXXI). Aux témoignages de ces poèmes

Cette remarque nous permet de comprendre comment s'est constituée la première branche dans son état actuel. Quand l'épisode d'Acelin fut inséré, il se trouva naturellement suivre celui d'Arnéis; l'auteur de notre rédaction, frappé de la ressemblance entre ces deux épisodes et voulant peut-être éviter qu'ils se confondissent, crut bien faire en déplaçant celui d'Arnéis, et il ne trouva rien de mieux que de l'intercaler dans la scène du couronnement, au risque d'en dénaturer complètement le caractère¹. Dès qu'on est averti, cette intercalation saute aux yeux. Elle se dénonce d'abord par la longueur inusitée de l'une des laisses intercalées²; de plus elle interrompt le récit d'une manière choquante, car le « chastoïement » de Charlemagne à son fils, commencé auparavant, continue après, comme si rien ne se fût passé³. Nous sommes donc autorisés à écarter de la scène initiale cette fâcheuse interpolation. La contexture du poème primitif nous apparaît alors dans toute sa lumineuse et logique simplicité : Charlemagne, sentant

on peut en ajouter un autre fourni par la chanson des *Enfances Vivien*, qui était inédite quand M. Langlois a publié le *Couronnement* et qu'il n'a pas cité; malheureusement rien ne permet de décider avec certitude si l'auteur a en vue l'épisode d'Arnéis ou celui d'Acelin; la première hypothèse semble mieux d'accord avec la teneur du passage.

Seignor baron, ce fut en cest termine (l. icest terme)
 Que [dolce] France fut tornée a deserte;
 Challes fut mis a Ais a la chapelle;
 Tel sepulture ains n'ot mais roi en terre;
 [Danz] Loeyz (ses fils), li pros et li onestes,
 Éstoit mout jones et enfes a cel terme;
 La grant corone li mist el chief Guillelme,
 Par coi lou servent li chevalier oneste (ms. A. 419 ss.)

1. Nous venons de voir que cette fusion se produisit en effet dans une famille de manuscrits.

2. Je considère comme interpolées les laisses VIII, IX et XI; la IX^e a 69 vers, tandis que la moyenne des huit premières est seulement de 10 vers. L'annonce de la mort prochaine de l'empereur, dans la XI^e, introduit un nouveau discours de Charlemagne à son fils; mais il n'est pas naturel que deux morceaux si semblables aient été placés à si peu de distance : ils faisaient originairement partie du même ensemble.

3. Conformément au procédé épique de l'emboîtement, le début de X développe l'idée indiquée à la fin de VII (v. 65-7). On pourrait ajouter enfin que l'auteur de l'interpolation, obligé de la rattacher à ce qui la précédait et

venir ses derniers jours, faisait couronner son fils; il lui prodiguait les sages avertissements et finissait en le confiant à la garde de Guillaume¹. C'est alors que celui-ci, désireux, avant de se consacrer à ces fonctions, d'accomplir un ancien vœu, demandait à l'empereur la permission de partir pour Rome. Pendant son absence, l'empereur mourait, et la conjuration d'Arnéis éclatait. Guillaume prévenu accourait en hâte et exterminait les traîtres².

Ce beau poème, remarquable comme œuvre d'art, n'est pas moins précieux comme document historique : c'est l'éloquente expression des sentiments d'angoisse et de dégoût inspirés par le spectacle du règne de Louis à un patriote sincère et clairvoyant qui avait dû assister dans sa jeunesse aux triomphes du grand empereur et que la comparaison du présent au passé remplissait de la plus légitime indignation³. Persuadé de la supériorité de son pays sur tous les autres⁴, partisan enthousiaste du principe monarchique, malgré l'abaissement où la royauté est

la suivait, n'a pas pris la peine de refaire les quelques vers nécessaires et s'est borné à les emprunter presque textuellement ; comparez :

83-4 Ne eir enfant retolir le sien fié
Ne veve feme tolir quatre deniers,

avec

67 Ne orfelin son fié ne li toldrez

et

153-4 Qu'a eir enfant ja son droit ne tolir
N'a veve feme vaillant un angevin.

1. Ce qui est dit aux v. 206 ss. du choix d'un conseiller est destiné à préparer Louis à celui que son père a fait pour lui.

2. Si on admet la première des deux hypothèses exposées ci-dessus (p. 20), le poème se terminait par le récit des campagnes entreprises par Guillaume pour réduire les complices d'Arnéis. — Comparez à ce *schema* du poème primitif celui que propose M. Becker (*op. cit.*, p. 25), qui a le tort, selon moi, de ne pas isoler de la scène du couronnement l'épisode d'Arnéis et de maintenir dans le poème primitif celui d'Acelin, d'une inspiration manifestement bien postérieure.

3. Voy. toute la laisse IV et notamment ce beau vers :

Lors fist l'en dreit, mais or nel fait l'en mais.

4. Voy. v. 12-13 :

Quant Deus eslist nonante et nuef reïames,
Tot le meïllor torna en dolce France.

tombée, convaincu que son représentant ne réussira à relever son prestige que par une indomptable énergie¹, il a cru ne pouvoir mieux préluder à une œuvre où s'exprimaient tous ces sentiments que par la scène grandiose du couronnement : la France personnifiée dans le grand empereur n'y apparaissait-elle pas comme la reine des nations², la couronne de France comme supérieure à toutes les couronnes ? Cette scène enfin n'était-elle point la démonstration vivante des droits de ce faible empereur, en qui l'on devait du moins respecter le fils de Charlemagne, choisi par lui pour tenir sa place ? Il y a là une explosion de patriotisme non moins énergique, non moins éloquente que celle qui éclate dans le *Roland* ; seulement le patriotisme n'a pas ici la même sérénité ; ce qu'il a de plus inquiet, de plus vibrant nous permet de mesurer la distance qui sépare les deux époques.

Mais si l'œuvre a ses racines dans la réalité, elle n'en est pas moins d'une inspiration tout idéale. Si le poète a emprunté à l'histoire la scène initiale, il ne doit qu'à lui-même toute la con-texture de son œuvre : il est impossible en effet de trouver dans tout le règne de Louis une conspiration dont les principaux traits concordent avec ceux qui sont ici réunis³.

L'auteur n'a donc voulu célébrer aucun événement déterminé, mais tous ceux dont il avait été le témoin ont agi sur son imagination : il a compris que Louis avait sans cesse été un mineur ; il s'est dit que le salut de la royauté tenait peut-être à la présence d'un soutien énergique et désintéressé ; ce soutien, qu'il ne voyait pas autour de lui et dont il regrettait passionnément l'absence, il n'a pas eu de peine à le trouver : il n'a eu qu'à prendre celui que l'histoire lui fournissait, ce comte de Toulouse qui avait

1. Voy. v. 22-6 :

Et s'il est om qui li face nul tort,
Ne deit guarir ne a plain ne a bos, etc.

2. Voy. v. 16-19 :

Deus ne fist terre qui envers lui n'apende.

3. La conspiration de Wala est fort problématique : si elle s'est réellement produite, elle n'a pu être connue que de quelques politiques et n'est pas arrivée jusqu'aux oreilles du public. Enfin ce n'est que plusieurs années après l'avènement de Louis que le poète pouvait peindre en traits si vigoureux son incurable faiblesse. Cf. Willems, p. 8.

été réellement pour Louis, durant sa royauté d'Aquitaine, de sa douzième à sa vingt-sixième année, un protecteur de tous les instants et dont le rôle était probablement, dès cette époque, comme nous allons le voir, agrandi par la tradition.

§ IV

PRÉSENCE DE GUILLAUME DANS LES DIVERSES BRANCHES

C'est, on le sait, une question souvent agitée et qui n'a pas encore reçu de solution satisfaisante, que celle de la présence de Guillaume dans les divers épisodes du poème. Je viens de dire que, dans le premier du moins elle me paraissait fort naturelle. Pourquoi ne point admettre qu'elle se sera pour ainsi dire propagée de là dans les autres ? Cette extension du rôle de Guillaume offrirait peut-être quelque difficulté si l'on admettait qu'il a été introduit artificiellement dans la légende par un poète déterminé (et encore l'hypothèse n'aurait-elle rien d'inacceptable) ; mais je crois qu'en choisissant Guillaume pour héros, l'auteur du *Couronnement* n'obéissait pas seulement à une reminiscence historique, mais qu'il se conformait à une tradition qui était dès lors en train de se former. Il me semble apercevoir les traces de cette tradition dans le poème d'Ermoldus Nigellus (écrit vers 826) auquel M. Becker a décidément attaché trop peu d'importance. « Ce poète, dit-il (p. 14), aurait pu substituer à Guillaume, dans tous les rôles qu'il lui fait jouer, un autre personnage. » Mais c'est justement cette préférence qui est caractéristique, et elle l'est d'autant plus qu'elle est moins justifiée par l'histoire : or il est au moins un point sur lequel Ermoldus s'en est écarté ; nous savons que dans la réalité Guillaume ne prit point une part active au siège de Barcelone, mais qu'il se borna à commander un corps d'observation chargé d'arrêter une armée de secours¹ ; or dans Ermoldus, non seulement il assiste au siège, mais il est, de tous les lieutenants du roi, celui qui joue le rôle le plus important². J'ajoute qu'il paraît dans des attitudes d'un caractère déjà épique : c'est lui

1. Voy. Becker, *op. cit.*, p. 5.

2. C'est ce qu'a fort bien reconnu M. L. Gautier (IV, 81).

qui, dans le conseil, fait décider l'expédition contre Barcelone et s'offre à la guider; lui qui répond aux défis de l'ennemi en protestant que, plutôt que de lever le siège, il tuera et mangera son cheval (trait qui n'a toute sa valeur que si le cheval de Guillaume était déjà devenu lui-même un personnage épique); lui enfin qui est chargé de conduire un prisonnier aux pieds des murs pour qu'il engage ses compatriotes à se rendre. Le poète latin lui prête même ici un geste qui lui deviendra familier dans la poésie vulgaire : s'apercevant que le prisonnier essaye par des signes de dissuader ses concitoyens de la capitulation,

...Concitus illum

Percussit pugno...

Dentibus infrendens.

N'avons-nous point là comme une première épreuve de ces vers qui reviendront tant de fois dans nos chansons

Guillelmes l'ot, s'en a un ris geté...

Ot le Guillelmes, si hauce le poing destre.. ?¹

Et toutes ces observations ne nous amènent-elles pas à penser que, dès l'époque d'Ermoldus, les traits de sa physionomie légendaire commençaient à se fixer?

Sa présence ne me paraît pas impossible à expliquer dans les deux branches dont l'action se passe en Italie. Les événements qui y sont racontés avaient évidemment, dans le récit qui en apporta la connaissance en France, un autre héros; mais le nom de celui-ci ne disait rien à l'imagination, et il dut paraître tout naturel à l'auteur de la seconde branche de lui substituer un personnage dont cette substitution même prouve la popularité; le pèlerinage de Guillaume à Rome lui offrait d'ailleurs un prétexte plausible pour le mettre en scène. L'auteur de la quatrième branche n'aura eu qu'à suivre l'impulsion donnée. Il aura paru fort naturel à tous deux de transporter hors de France ce rôle historique et probablement déjà légendaire de défenseur de la royauté, qu'il était accoutumé à lui voir jouer. En ce qui concerne la troisième branche, il ne paraît pas probable, je l'ai déjà dit plus haut, que Guillaume y ait remplacé un person-

1. Jonckbloet (II, 30) fait remarquer que le poète latin, comme les chansons françaises, montre Louis s'appuyant sur l'épaule de Guillaume; il y a là, en effet, jusque dans l'expression une ressemblance frappante.

nage dont la réalité ne pouvait fournir l'idée : ici comme dans la première, et probablement à l'imitation de celle-ci, ce sont ses aspirations et ses regrets que le poète aura traduits beaucoup plus qu'il n'aura reflété le spectacle des faits contemporains ¹.

J'ai essayé de fixer plus haut la date des différents épisodes qui composent le *Couronnement*. M. Langlois a parfaitement montré que les vers qui les rattachent entre eux sont de pur remplissage et émanent d'un auteur fort médiocre ²; mais il me paraît avoir reculé un peu trop la date de ce travail d'assemblage, qu'il place (p. CLXX) dans le premier tiers du XII^e siècle, « au plus tard vers 1130 ». Les particularités de langue peuvent en effet nous reporter à cette date ou plus haut encore; mais comme les éléments du poème sont infiniment antérieurs, le remanieur a pu y laisser subsister des traits linguistiques qui ne prouvent rien pour la date de son œuvre à lui : celle-ci ne me paraît pas antérieure à 1150 ³ et est peut-être même postérieure de quelques années : la famille d'Aimeri y figure en effet au grand complet, et cette mention atteste l'influence indéniable d'une légende dont la formation définitive ne me paraît pas antérieure au milieu du XII^e siècle. En outre certains traits indiquent nettement que le remanieur connaissait le *Charroi de Nîmes* et la *Prise d'Orange*. Sans parler de la maladroite mention d'Orable (v. 1433) ⁴, c'est évidemment l'influence de ces deux poèmes qui l'a amené à modifier d'une façon assez fâcheuse la physionomie de son personnage. Dans les plus anciennes branches, Guillaume est certainement d'âge mûr; le temps

1. On peut admettre enfin sur ces dernières branches l'influence de la seconde : une fois Guillaume accepté comme héros de deux ou trois épisodes, son introduction dans les autres n'offre plus aucune difficulté; dans cette « lutte pour la vie » poétique, le premier avantage obtenu est le gage de nouvelles victoires.

2. M. Langlois a montré que le remanieur n'avait même pas pris la peine de refaire à nouveau les vers qui lui servent de transition, et il a cité un certain nombre d'emprunts purs et simples; il eût pu citer d'autres vers qui des premières branches ont passé dans les dernières, par le fait ou de l'auteur de celles-ci ou plutôt du remanieur : par exemple les vv. 2617-21 reproduisent 1154-8; de même pour 2626 et 376, 2650-3 et 2222-4.

3. C'est aussi la date que lui assigne M. G. Paris (*Tableau chronologique* à la suite de l'*Histoire de la litt. fr. au m. âge*).

4. Cf. Willems, p. 11, n. 2.

même exigé par ses divers exploits ne permet pas de se le représenter comme jeune ; ici il devient un « bachelier » qui veut « user sa jouvente » au service de l'empereur (v. 2122, 2252, 2667) ; c'est du reste pour être pourvu d'un fief qu'il est venu à la cour, comme les autres fils d'Aimeri dans la légende narbonnaise. Cette conception est pour le poète une source continue de contradictions : ainsi Guillaume, en partant pour l'Italie, en fait appel aux « povres bachelers »

A clos chevaus, a destriers desferrez,
A guarnemenz desroz et despaneuz (v. 2254),

comme il le fait avec beaucoup plus de raison dans le *Charroi* quand il part pour « acuitier » son fief de Nîmes ; mais ici le trait est absurde, puisque Louis en personne l'accompagne avec une puissante armée.

A. JEANROY.

LA DÉRIVATION

A L'AIDE DES SUFFIXES VOCALIQUES ATONES

EN FRANÇAIS ET EN PROVENÇAL

La dérivation à l'aide des suffixes vocaliques atones est très restreinte dans les langues romanes, plus encore sur le territoire de la Gaule qu'ailleurs : la raison en est si claire qu'il est inutile d'insister sur ce point. Par suite, un vif intérêt s'attache à la recherche des cas où l'on peut reconnaître ce procédé. Les notes suivantes sont extraites d'un cours fait à la Sorbonne pendant le semestre 1893-1894. J'avais pris Diez pour base en m'attachant à le mettre au courant de l'état actuel de la philologie romane. L'apparition de la seconde partie du tome deuxième de la *Grammaire* de M. Meyer-Lübke m'ayant conduit à réviser mes notes de cours, j'ai pensé qu'il y aurait quelque intérêt à en extraire ce qui peut compléter ou contrôler les résultats auxquels le savant professeur de l'université de Vienne est arrivé de son côté. J'y joindrai chemin faisant quelques observations suggérées par la lecture de son livre.

EUS, IUS. — M. Meyer-Lübke signale une série de noms d'arbres qui ont passé dans les langues romanes avec l'addition du suffixe *eus, ius* à leur radical, et remarque fort justement que les nouveaux substantifs ont dû désigner d'abord le bois de l'arbre, puis l'arbre lui-même : *abieteum, arbuteum, avellanea, betullem, fageum, iliceum, suberium*¹. La série demande à être complétée, en laissant de côté *avellanea* et autres mots à désinence féminine dont nous reparlerons plus loin.

1. Il est bon de faire remarquer que les formations de ce genre sont très anciennes : on trouve déjà *pineum* pour *pinus* dans la Vulgate, II PAR., II, 8.

ARBUTTIUM : prov. mod. *arbons*, arbousier. Les dérivés *arbousset*, etc., montrent qu'on a affaire à un radical avec *tt* et non avec *t* comme dans le latin classique.

BETTIUM : prov. mod. *bes*, bouleau. Les dérivés *bessada* = *bettiata*, *bessol* = *bettiolum*, etc., assurent l'existence d'un radical *bett-* à côté de *bet-*, seul attesté dans la forme latine *betulla*. On sait que le mot est celtique : d'après les dernières recherches, le radical est *betv-*, ce qui explique fort bien l'hésitation entre le *t* simple et le *t* double¹.

CASSANIUM : prov. *chassanh*, chêne, fréquent dans les registres consulaires de Saint-Flour. Le limousin actuel dit *chassan* : comme il laisse tomber l'*n* finale, *chassan* ne peut pas représenter le simple *cassanum* : on sait d'ailleurs que ce dernier est proparoxyton.

CASTANIUM : *castan*, châtaigner, en rouergat (Vayssier); *chastan*, en limousin². Même remarque que pour *cassanium*.

CERESIUM : prov. *ceréis*, *cericis*, cerisier. Voyez les nombreuses variantes données par Mistral, sous *cerié*. Le mot apparaît en Rouergue dès les XI^e-XII^e siècles comme nom de lieu sous la forme *ceréis*³.

GARRICIUM : anc. franç. *jarriz*, *jarris*, variété de chêne (voy. le *Dictionnaire* de M. Godefroy).

ROBERIUM (pour *roboreum*⁴) : limousin *rouvei*, rouvre.

RUMICIUM : prov. *rometz*, ronce. Je crois que c'est à tort que Raynouard admet en ancien provençal l'existence des formes *rome*, *romet* : il faut lire *romés*, *rometz*. La forme actuelle *roumés* est décisive : les nombreuses variantes réunies par Mistral au mot *roume* soulèvent des questions difficiles à résoudre, mais laissent hors de cause l'existence du latin populaire *rumicium*.

1. Thurneysen, *Keltorum.*, p. 46.

2. Cf. le nom de lieu *Le Chastang* (Corrèze), au XI^e s. *Castanio*. (*Cart. de Conques*, n^o 79.)

3. *Cart. de Conques*, n^o 457. C'est cette forme qu'on dit dans le ms. A, n^o 531, au lieu de *serier* donné par Raynouard (cf. Levy, *Prov. Suppl. Wart.*, v^o *cerier*).

4. Cf. l'ital. *rovere*, qui implique l'existence de la déclinaison *robur*, *roberis*, au lieu de *roboris*; voy. ci-dessous *roberia*.

RUSTIUM : prov. *ronis*, buisson¹.

SALICIUM : prov. *saletz*, saule. Le mot est dans les *Auzels cassadors* de Daude de Pradas, où Raynouard l'a relevé avec la traduction extravagante de « céleri ». Aujourd'hui encore on dit *assolei* au sens de « saule » en Limousin, *assalé* en Périgord, *saguei* en Velay (Mistral); l'abbé Vayssier enregistre pour le Rouergue *solès* (var. *sorès*, *sarès*), nom d'un petit saule à feuilles cendrées. Il y a dans la commune de Mongibaud (Corrèze) un village du nom de *Coursaleix*, qui est appelé au XII^e siècle soit *Corpsalez* en roman, soit *de Curvo Salice* en latin².

TAMARICIUM³ : prov. mod. *tamaris*. Le français *tamaris* est naturellement emprunté du provençal, qui emploie aussi *tamarisso* < *tamaricia*.

VERNIUM : prov. mod. *vergne*, *vèrni*, franç. *vergne*, autre nom de l'aune. Le simple existe sous la forme *vern* en anc. prov., aujourd'hui *vèr* (Mistral).

VITICIUM : prov. mod. *bedis*, saule, osier (Mistral). Il y a eu substitution du suffixe *icius* à la désinence propre de vitex, viticis dont l'*i* doit être bref.

J'hésite à mentionner le prov. mod. *suviè*, chêne-liège, parce qu'il ne se rattache peut-être pas directement à *subereum*, comme le sarde *suerdzū* : il semble plutôt tiré de *suve* = *suber* à l'aide du suffixe *iè* = *arium*. Pour en finir avec le règne végétal, il faut signaler en latin vulgaire l'existence de **porreum* qui seul peut expliquer les formes du provençal anc. *poyre* (Raynouard), moderne *porri*, *pouerri*, *poiri* (Mistral) et l'*i* du français *poireau*, et de **malvoviscium*, représenté par le marseillais *mauvissi*, guimauve. Quant à *panicium*, il se trouve déjà dans les textes de l'antiquité, à côté de *panicum* (voy. Körting, *Lat.-rom. Wört.*, 5856).

M. Meyer-Lübke enregistre trois noms d'animaux comme ayant reçu le suffixe *eus* : *soricia*, *vultureum* et *pulleum* (béarnais *poulh*, dindon, lorraine *poy*). A ajouter :

1. Voy. *Romania*, XXIV, 586.

2. *Cart. de l'abbaye de Vigeois*, p. p. J.-B. de Montégut, dans *Bullet. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XXXIX (1890), p. 23, etc.

3. Déjà dans Servius, *Bucol.* de Virgile, IV, 3.

CAMUCIUM OU CAMUSIUM : prov. *chamous*, franç. *chamois*. Le mot paraît tiré, avec une altération de la consonne initiale due peut-être à l'étymologie populaire, de l'anc. haut allem. *gamuz*, allem. mod. *gamse*, même sens. Camucium explique le prov. *chamous* et l'ital. *camozzo*; camusium, le franç. *chamois* et l'ital. *camoscio*.

LIMACIUM : prov. anc. *limatz*, prov. mod. *limas*, *limasi*, etc., anc. franç. *limas*, limace.

MERGULIUM : prov. anc. *morgoil*, prov. mod. *margoui*, plongeon.

VERRIUM : prov. mod. *verri*, verrat.

Je réunis ci-dessous un certain nombre de noms divers dont la formation relève du même procédé, pour augmenter la série *ivoire*, *lange*, *linge*, etc.

CAPILLIUM : prov. *cabelh*, chevelure, fane de rave, épi, etc.

CIMUSSIUM : bordelais *cimui* (Mistral), franç. dialect. *cimois* (Aunis, Saintonge, Poitou), lisière (voy. le *Dictionnaire* de M. Godefroy ; cf. plus bas *cimussia*).

COCCIUM (pour concheum) : prov. mod. *cos*, cuillère, seau (cf. l'esp. *cuezø* et plus bas *coccia*).

CORBIUM : rouergat *gorbi*, *gnorbi*, panier de bât.

FERRIUM : prov. mod. *fèrri*, forme employée, d'après Mistral, à Marseille et sur les bords du Rhône¹ (cf. plus bas *ferrias*).

MEDULLIUM : prov. *mezolh*, moelle, mie de pain (Raynouard et Mistral).

STANNIUM : prov. *estanb*, franç. *étain*. Il me semble que l'analogie de *cuivre*, *ivoire* recommande cette étymologie plutôt que celle qui consiste à supposer en lat. vulgaire l'existence de *stagnum* au lieu de *stannum* (Körting, *Lat.-rom. Wört.*, 773⁶).

Jusqu'ici tous nos dérivés sont tirés de substantifs. Il faut faire une petite place à ceux qui sont tirés d'adjectifs et qui s'emploient soit substantivement soit adjectivement.

1. Mistral n'indique pas le mot *fèrri* comme adjectif, mais on le trouve conservé dans deux mots composés intéressants qu'il indique à leur ordre alphabétique : *befèrri*, en gascon *bec-hèrri*, coutre de la charrue, et *fourcho-fèrri* (limousin), fourche-fièrre.

LEVIUM : prov. *leuge*, franç. *liège*.

MISTILIUM : franç. *mêteil*. Le type *misticulum* proposé par Diez ne me satisfait guère : je suppose un adjectif *mistilis*, comme *fissilis*, *coctilis*, etc., d'où *mistilium*.

NOBILIUM : anc. franç. *nobilie*, mot demi-savant.

NOVIUM, ia : prov. mod. *nòvi*, *nòvio*, nouveau marié, nouvelle mariée.

RAPIDIUM : prov. *rabei*, anc. franç. *ravoi*, courant, rapide.

Le latin peut former des mots composés de sens concret avec la désinence *eus*, *ius*, bien que cette formation soit beaucoup plus rare que celle des mots abstraits en *ium*. Les dictionnaires enregistrent : *artilaneus*, *bicoloreus*, *bicorporeus*, *bipedius*, *collacteus* et *collactius*, *combibiolus* (qui suppose *combibius*), *concordius*, *consanguineus*, *consemineus*, *crassivenius*, *mulicurius*, *multimammia*, *nigrogemmeus*, *omnimorbia*, *oridurius*, *poscinummius*, *torticordius*, etc. Il est difficile de ne pas reconnaître le même procédé de formation dans le provenç. moderne *coulàubie*, *couràubie*, nom du motteux ou cul-blanc, qui paraît être pour *culaubie* < *culalbius*, sur le modèle de *oridurius*. A ce compte, on peut risquer l'étymologie *punais* < *puttinasius* (étant donné que le latin vulgaire a dit de bonne heure *puttus* pour *putidus*) : les dictionnaires connaissent *nariputens*.

Enfin certains adjectifs paraissent bien avoir été tirés, à une époque relativement récente, de radicaux qui ne sont pas tous latins à l'aide de ce suffixe *ius* dont la vitalité a été beaucoup plus grande qu'on pourrait le supposer. Le provenç. mod. *gàmbi* « boiteux, déjeté » se rattache sans doute à *gamba*; *bèfi*, *embèfi* « dont la mâchoire ou la lèvre inférieure avance » au radical germanique *beff-*; *jòli*, « joli » au radical scandinave *jol*, etc. Pour beaucoup de mots de ce genre l'étymologie est encore à trouver (voy. Mistral sous *basòfi*, *bèbi*, *bèmi*, *bèfi*, *gaubi*, *gòbi*, *glàpi*, *guèni*, *tabòssi*, etc.).

EA, IA. — Parmi les formations nouvelles que l'on peut ajouter à celles qu'a indiquées M. Meyer-Lübke, quelques-unes correspondent aux formes masculines en *eus ius* énumérées ci-dessus et n'offrent pas d'intérêt particulier. Telles sont : *tamaricia*

= prov. mod. *tamarisso*, *vernia* = prov. mod. *vernbo*, *viticia* = prov. mod. *bedisso*, *limacia* = prov. mod. *limasso*, franç. *limace*, *mergulia* = prov. mod. *margouio*. Dans tous ces cas le sens est le même, avec la valeur propre au genre féminin. Il est plus intéressant de grouper quelques mots où *ea*, *ia* ajouté au radical d'un nom d'arbre sert à désigner le fruit ou la fleur de cet arbre, conformément à un usage qui apparaît déjà en latin classique, puisque *castanea* désigne la châtaigne et *pinea* la pomme de pin. Nous signalerons :

AQUILENTIA : prov. mod. *agoulenço*, églantine, fleur de l'églantier. Le mot devait exister dès le moyen âge, puisque l'on trouve *aguilencier* à côté de *aguilen* pour désigner l'églantier.

ARBUTTIA : prov. mod. *arbouso*, fruit de l'arbousier. Le français *arbose* paraît emprunté du provençal et se présente d'abord sous la forme *arbouce*, *arbousse*¹.

AVELLANIA : prov. *aulaigna* (Raynouard). M. Meyer-Lübke cite le type latin et l'appuie en ce qui concerne la France sur *auranio*, employé dans la vallée de Queyras, et *olagno* à Gillhoc (Ardèche). On peut ajouter *ouglogno* et *ougogno* en Velay (Mistral), *dulagno* à Banzat, Puy-de-Dôme : partout le mot désigne « la noisette » et non « le noisetier ».

CERESIA : prov. mod. *cerieiso*, etc., franç. *cerise*.

CORNIA : prov. mod. *corgno*, cornouille.

FAGIA : prov. mod. *faio*, *fajo*, faine, fruit du hêtre.

FRASIA (pour *fragia*) : franç. *fraise*.

Parfois le suffixe *ea* *ia* ajouté à un nom d'arbre indique une réunion de ces arbres et remplit les fonctions qui étoient le plus communément à *etam* ou *ariam*. M. Meyer-Lübke n'indique qu'un mot de ce genre, *roburia*, représenté par le dauphinois *revouairi*. Il se demande si dans ce cas le suffixe n'est pas le même que celui des noms de pays comme *Italia*, *Burgundia*, etc., supposition en elle-même peu vraisemblable. La série est assez considérable, si l'on veut bien y comprendre, comme de raison, les noms qui ne se sont conservés que dans le vocabulaire toponymique :

1. Le plus ancien exemple signalé par M. Godefroy dans son *Complément* ne remonte qu'au xvi^e siècle.

- BETTIA : bouquet de bouleaux ; noms de lieu : *Besse* ou *la Besse* (Aveyron, Cantal, Charente, Dordogne, Isère, Maine-et-Loire, Puy-de-Dôme, Var).
- BUXIA : prov. mod. *bouisso*, touffe de buis ; noms de lieu : *Boisse*, *La Boisse* (Ain, Aveyron, Dordogne, Loiret, Lot), *Saint-Amand de Boixe* (Charente), *Bouisse*, *La Bouisse* (Aude, Tarn).
- CASSANIA : prov. mod. *cassagno*, *chassagno*, chênaie ; nombreux noms de lieux : *Cassagne*, *Cassagnes* ou *La Cassagne* (Aude, Aveyron, Dordogne, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées), *Chassagne*, *La Chassagne* (Ardèche, Côte-d'Or, Dordogne, Doubs, Jura, Puy-de-Dôme, Rhône, etc.).
- FAGIA : prov. mod. *faio* ou *fajo*, hêtraie ; nombreux noms de lieux : *Fage*, *La Fage* (Aude, Aveyron, Corrèze, Haute-Garonne, Hérault, Lot, Lozère), *Haute-fage* (Corrèze), *Aute-fage* (Lot-et-Garonne), *La Hage* (Haute-Garonne), *Faye*, *La Faye* (Allier, Charente, Cher, Corrèze, Deux-Sèvres, Dordogne, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Var), *Hautefaye* (Creuse, Dordogne).
- FRAXINIA : frênaie ; noms de lieux : *Fraissignes* (Aveyron, Tarn), *Fraissinbes* (Lot), *Fressigne*, nom de deux hameaux de la Creuse. A distinguer de *Fressanges*, mieux *Fraissenges*, nom de quatre hameaux de ce dernier département, qui correspond à Fraxinicas. Pour *Fraissignes* de l'Aveyron, on trouve dès 930 la forme Fraxinias¹. La quantité primitive de l'*i* latin a été allongée sous l'influence du suffixe *inum* (cf. ce qui est dit plus bas, sous *roberia*).
- GARRICIA : périgourdin *jarrigo*, chênaie (Mistral). En rouergat *garriço* désigne une variété de chêne.
- ROBERIA (pour *roborea*) : prov. mod. *rouviero*, etc., chênaie, rouverte. On pourrait croire *a priori* que le mot *rouviero* a été tiré directement de *rouve*, rouverte : mais dès le XI^e s. on trouve *roveria* dans le cartulaire de Saint-Victor, ce qui me paraît écarter cette explication (cf. le limousin *rouvei* cité ci-dessus). Le dauphinois *revouairi* (cf. les noms de lieu *La Rivoire* dans le Jura et *Haute-Rivoire* dans le Rhône, *Les Rivoires*, près de Massieu dans l'Isère) ne repose pas non plus directement sur le type latin *roborea* dont l'*o* tonique est bref, mais proba-

1. *Cart. de Conques*, n° 291.

blement sur une forme refaite d'après le suffixe *ōrium* (cf. ce qui est dit plus haut sous *fraxinia*). M. Meyer-Lübke admet le type lat. *roburia*.

PRUNIA : lieu planté de pruniers; noms de lieux : *Prugues* (Aveyron), *La Prugne* (Allier); *Prugne*, *La Prugne*, *Les Prugnes*, nom de sept hameaux de la Creuse.

SALICIA : saulaie; noms de lieux : *Salesse* et *la Salesse*, nom de cinq hameaux de la Creuse. La forme allongée *salisso* (sous l'influence du suffixe *īcium*) désigne l'osier, dans l'Aude.

TREMULIA : tremblaie; noms de lieux : *La Trimouille* (Vienne), *Trémouille* (Cantal), *Tremouilles* (Aveyron, Cantal). Dans la Creuse, deux hameaux s'appellent *La Trimouille* et deux *Les Tremouilles*.

VERNIA : aunaie; rouergat *bergno*, lieu marécageux où croissent des aunes (Vayssier). Nombreux noms de lieux : *La Vergne* (Aveyron, Charente-Inférieure, Lot, Lot-et-Garonne), *Les Vergnes* (Corrèze).

Voici maintenant quelques mots isolés :

BACCIA : franç. dialectal *basse*, sorte de cuve en bois pour le transport de la vendange (Saintonge). Le radical est celui de *bac*, *baquet*.

BOSCIA : forésien *bouessio* (Mistral), dauphinois *boissi*, pluriel *boisses* (Devaux, p. 460), faisceau de tiges de chanvre. Le radical est celui de *bois*, c'est-à-dire l'anc. haut allem. *busc*, qui signifie à la fois « bois » et « touffe, faisceau ».

CICALIA : prov. mod. *cigalho*, *cialho*, cigale (Mistral).

CIMUSSIA : prov. *simoissha*, lisière (Raynouard). Nous avons déjà vu le franç. dialectal *cimois* = *cimussium*. Le toulousain dit encore *cimoisso* (Mistral).

CINITIA : prov. *cenisa* pour *ceniza* (voy. Levy, *Provenç. Supplément, Wörterb.*); en Dauphiné et dans les Alpes, *ceniso*, cendre fine (Mistral); dans la Creuse, *ceniso*, suie; franç. anc. et dialect. *cenise* (v. Godefroy, v^o *senise*). L'espagnol *ceniza* indique bien qu'il faut partir de *cinītia*, qui s'est substitué à *cinīsia*, sans qu'on en voie la raison.

CLARIA : prov. mod. *glairo*, franç. *glaire*.

COCCIA (pour *conchea*) : prov. mod. *cosso*, franç. *cosse*.

CROCCIA : prov. *crossa*, franç. *croisse*. Le radical est celui du substantif *croc*.

CURBIA : franç. *courge* (de porteur d'eau).

FERRIAS : prov. mod. *fèrrios*, étrier d'une crémaillère (Mistral); anc. franç. *ferges*, *firges*, fers (d'un prisonnier). Caton emploie déjà le substantif *ferrea* au sens de « bêche ».

GALLIA : prov. mod. *gàio*, *galbo*, glande, amygdale, caroncule du coq, ouïe de poisson, caillette d'agneau, ris de veau (Mistral). Il semble que sous le type phonétique commun *gallia* se confondent deux mots différents : un dérivé de *gallus*, coq, et un dérivé de *galla*, noix de galle¹.

GRANIA : gascon *gragno*, graine (Mistral).

JUNICIA : franç. *généisse*.

METALLIA : prov. *mezalba*, franç. *maille* (anc. franç. *meaille*).

MEDULLIA : prov. *mezolba*, moelle (Raynouard et Mistral).

NARIA : rouergat *nàrrio*, narine, naseau.

RENIA : prov. mod. *regno*, région des reins.

SEMENTIA : prov. *semensa*, franç. *semence*. L'exemple n'est pas sûr parce qu'on peut supposer avec M. Cohn² qu'il y a eu substitution du suffixe *entia* au suffixe *entem* du latin classique *sementem*.

STAMINIA : prov. *estamenba*, franç. *étamine*.

IUM. — Comme le rappelle M. Meyer-Lübke, ce suffixe est particulièrement fréquent en latin comme désinence des mots composés : *aquagium*, *stipendium*, *naufragium*, etc. Mais on le voit de bonne heure s'ajouter à des mots simples, surtout à des radicaux de verbes, et l'on trouve dans les dictionnaires latins des mots comme *æstimium*, *cremium dolium*, *seminium*, formés, à une époque relativement récente, sur le modèle de *gaudium*, *odium*, *tædium*, etc. Il est donc bien difficile de séparer, comme le fait M. Meyer-Lübke, les formations de ce genre de celles dites postverbales où le radical du verbe est augmenté d'un *i*. Pourquoi mettre d'un côté *jacium* et de l'autre *singluttium*? Je n'y vois aucune bonne raison. Aussi, bien que je laisse de côté la formation postverbale proprement dite, n'ai-je aucun scrupule à réunir ici tous les mots en *ium* qui ne sont pas mentionnés par M. Meyer-Lübke, sans distinguer si le radical est un

1. Faut-il croire que la dérivation *gallus gallia* a pu être favorisée par le grec *γάλλος*, caroncule du coq?

2. *Die Suffixwandlungen im Vulgärlatein*, p. 59.

verbe ou un substantif. Les mots de ce genre ne se rencontrent guère qu'en provençal, et ils s'y présentent sous deux formes selon que l'*i* s'est fondu avec le radical ou s'est conservé comme posttonique. Nous mettrons dans une première série ceux où l'*i* a été absorbé par le radical, car ce sont manifestement les plus anciens :

ADPERTENIUM : prov. *apertenb*, appartenance, dont Raynouard cite un exemple au pluriel sous la forme *aperteinz* (corr. *aperteintz*); dans le *Cartulaire de Vaour*, *aparteinz*¹; dans les chartes d'Agen, *apartenb*².

CAPITENIUM : prov. *captenb*, soutien, maintien, conduite, d'après le verbe *captener*.

CONSECALIUM : prov. *consegalb*, méteil.

DISADVENIUM : rouergat *desoben*, *desobien*, mésaventure (Vayssier); l'ancien verbe *desavenir*, auquel se rattache ce substantif, ne paraît pas s'être conservé en Rouergue. En Bas-Limousin, on connaît l'adjectif *desavèni*, *desavènio*, désagréable, tiré du même verbe (Béronie).

DISSINNIUM : prov. *dessenb*, déraison, d'après le verbe *dessenar*.

DISTOLLIUM : prov. *destuelb*, dérangement, détour, d'après le verbe *destolre* (cf. ci-dessous *manutollium*). Le rouergat a un substantif *destel* « fruits avortés ou véreux qui n'arrivent pas à maturité et qui tombent des arbres » et le verbe correspondant *desteilla* « tomber, en parlant des fruits avortés » (Vayssier), qui paraissent se rattacher à l'ancien provençal *destuelb*.

FORISCAPIUM : limousin *forschapche*, capitation. Raynouard ne donne que *forcap*, *forcapi*, formes non populaires; il y a deux exemples de *forschapche*, *forchapche* dans Du Cange, v^o *foriscapium*. J'en connais un autre dans le cartulaire de Bénévent : *Rogierius de Laront dedit omnes forschapches* (Guibert, *Laron*, p. 32, note 1).

INDEVENIUM : prov. *endevenb*, avenir, d'après le verbe *eudevenir*.

INTERCOXIUM : marseillais *entrecuei*, entrecuisse (Mistral).

MANUTENIUM : prov. *mantenb*, maintien, d'après le verbe *mantener*.

MANUTOLLIUM : rouergat *montueille* (et aussi au fém. *montueillo*), anse, poignée (Vayssier), d'après un verbe composé **mantolre*, qui n'est pas attesté directement.

1. *Cart. de Vaour*, p. p. Portal et Cabié, Albi, 1894, p. 88.

2. Magen et Tholin, *Arch. mun. d'Agen*, p. 20.

ORDINIUM : prov. *ordenb*, lignée (cf. le composé latin *interordinium*).

PANECOCIUM est assuré par le provençal *pancossier*, boulanger (voy. *Romania*, XXIV, 350).

PERTENIUM : prov. *pertenb*, appartenance, profit, sous la forme (mal lue?) *pretebn*, *pretebm* (lisez *pretebin*), dans Magen et Tholin, *Arch. munic. d'Agen*, p. 3.

PISTRINIUM : prov. *prestinb*.

SUBVENIUM : prov. *sovenb*, souvenir, d'après le verbe *sovenir*.

SUSTENIUM : prov. **sostenb*, soutien, d'après le verbe *sostener*. Le mot n'est pas dans Raynouard, mais son existence ne paraît pas douteuse.

VOLIUM : anc. franç. *voil*, *vucil*, volonté.

Parmi les mots où l'*i* posttonique s'est conservé, il est difficile d'en trouver un seul qui remonte au latin vulgaire proprement dit. M. Meyer-Lübke cite les mots provençaux *acordi*, *concordi*, *discordi*, *coveni*, comme représentants des mots latins de formation préromane *accordium*, *concordium*, *discordium*, *convenium*. Je le veux bien, d'autant plus que *discordium* est déjà employé au premier siècle par le poète bucolique Calpurnius; mais ce qu'il est nécessaire de dire, c'est que tous ces mots latins, s'ils ont jamais appartenu à la langue vulgaire, n'y ont pas vécu longtemps et que le provençal les a repris, à une époque relativement récente, au bas latin, dans lequel les formations de ce genre ont dû pulluler. Une fois que le provençal a été en possession d'un certain nombre de mots dérivés en *i* atone, il en a créé beaucoup d'autres pour lesquels il serait impossible de trouver un type latin absolument adéquat. De là deux séries à distinguer. Dans la première on peut mettre, à côté des mots mentionnés par M. Meyer-Lübke :

BARRIUM : prov. *barri*, rempart, faubourg.

CARRIUM : prov. mod. *carri*, char.

DEFECTIUM : prov. *defeci*, dégoût.

DESTRUCTIUM : prov. mod. *destrussi* (Mistral).

DISPRETIUM : vaudois *desprecxi*, mépris.

DISTURBIUM : prov. mod. *destourbi*, dérangement (Mistral).

MURMURIUM : prov. *murmuri*, murmure.

TEMPORIUM : anc. franç. *tempoire*, temps.

TERMINIUM : prov. *termini*, anc. franç. *termine*, terme, saison.

Le type des mots de la seconde série est le mot provençal *alongui*, délai, qui est manifestement dérivé du verbe *alongar* par la soudure directe du suffixe *i* au radical de *alongar*. Le substantif *seti*, siège, paraît de même tiré de *(as)setar*, asseoir. Le dictionnaire de Mistral fournit un certain nombre de mots du même genre. Je me borne à relever sans commentaire ceux qui m'ont frappé ; plusieurs demandent encore des recherches étymologiques : *arsi*, soif ardente, *bofi*, gonflement, *desabici* (nombreuses variantes), désagrément, espièglerie, *dessouti*, surprise, *destourni*, dérangement, *eigalossi*, averse, *gloti*, fossette pour jouer aux billes, *lanci*, carreau de la fronde, *lassi*, fatigue, *lavassi*, averse, *toqui*, toucher, but, etc. ¹.

IA. — M. Meyer-Lübke pense que c'est l'existence en allemand de noms abstraits tirés d'adjectifs (comme *grösse* de *gross*) qui a favorisé la création des rares mots français où l'on trouve le suffixe *ia* ajouté à un adjectif, à savoir : *destrece*, *estrece*, *espoisse*, *graisse*, *groisse*, *laise* et *privaïse*. Le rapprochement est intéressant, sans aucun doute. Mais il ne faudrait pas lui donner plus d'importance qu'il n'en peut avoir en laissant croire que les formations de ce genre sont absolument inconnues du provençal. Des sept exemples cités, trois au moins se retrouvent dans cette dernière langue, *destressa*, *graiissa*, *grueïssa*.

UUS, UA. — Diez ne mentionne ce suffixe que pour mémoire et constate qu'il n'a pas produit de formations nouvelles². M. Meyer-Lübke n'en parle pas du tout. Quatre mots provençaux me semblent pourtant s'en réclamer clairement : *perdoa*, perte, *rendoa*, rente, *segoa*, suite, et *vendoa*, vente, qui nous reportent à *perdua*, *rendua*, *sequua*, *vendua*. Ne pourrait-on expliquer le prov. mod. *gelbe* ou *gieue* « qui ne veut pas se laisser toucher », par *zeluus* ?

A. THOMAS.

1. Je ne mentionne pas les substantifs en *i* qui ont à côté d'eux des verbes en *ia*, comme *enrabi*, *enrabia*, car ce sont de simples postverbaux. Cependant il n'est pas toujours possible de dire avec certitude si le substantif est tiré du verbe ou inversement.

2. *Gramm.*, trad. franç., II, p. 281.

NOTICE

D'UNE TRADUCTION FRANÇAISE DE *VÉGÈCE*

FAITE EN 1380

Antérieurement au xv^e siècle, l'on ne connaît que deux traductions en prose française de l'*Epitoma rei militaris* de Végèce : l'une faite, en 1284, par Jean de Meun ; l'autre, par Jean de Vignai¹, dans la première moitié du xiv^e siècle.

Or, je viens d'en découvrir une troisième, de 1380, dans le ms. 188 de la bibliothèque particulière du duc de Gênes², à Turin.

C'est une version généralement fidèle. Toutefois j'y ai remarqué plusieurs additions explicatives très brèves, et quelques omissions, dont les plus graves sont celles du chapitre XVII, au second livre, et des prologues des livres II, III et IV. En outre, la rubrique du ch. XXIV manque au premier livre, et il en est de même, au quatrième livre, du ch. XXXVII, qui, de plus, est abrégé et fondu avec celui qui le précède. Enfin les *Regulæ bellorum generales*, qui terminent le livre III, n'ont pas été traduites en prose comme le reste, mais en vers octosyllabiques relégués à la fin de l'ouvrage.

De même que Jean de Meun et Jean de Vignai, le traducteur forge souvent de nouveaux mots français ; par ex. : fol. 13 r^o, Unes armeures qu'on appelle *bebres* (bebras). — 14 r^o, La fosse *tumultuaire* ou de noise (*tumultuaria fossa*). — 16 r^o, De

1. Le nom de ce second traducteur nous est révélé par l'*incipit* d'un manuscrit de Cambridge, signalé pour la première fois par M. Paul Meyer (*Romania*, XV, 265).

2. Cette bibliothèque se compose en grande partie des livres qui formaient la riche bibliothèque militaire de César de Saluces.

gens d'armes en navires deux manieres sont : c'est assavoir, l'une *liburnaire* et l'autre *usnaire* (sic) (unum liburnarum, aliud lusoriarum). — 18 r^o, la cohorte *quingentaire* (quingentaria). — 19 r^o, Les *opcionnaires* (optiones). Les *tessaireres* (tesserarii). Li *champemetateur* (metatores). Les *tubicineurs* (tubicines). Les *duplaires* (duplares). Les *simplaires* (simplares). — 19 v^o, Le *ducentenier* (ducenarius). *Centerie*, *centeniere* (centuria). — Si y estoient doyens que on appelloit *diseniers* (decani denis militibus præpositi). Les *drag(l)onnaires* (draconarii). *Contubernies* (contubernia). — 21 v^o, *Decurion* (decurio). — 22 r^o, Petit javelot qu'on appelle *veroil* ou *veruce* (vericulum, verutum). Les *ferrentiers* (ferentarii). — 22 v^o, Les *trianguliers* (tragularii). Pecune *castreis* (castrense peculium). — 27 r^o, Les *arpagaires* (harpagones). — 33 r^o, En lieux *pallidoyeux* (in locis palustribus). — 36 v^o, *Es specules* (in speculis), c'est a dire en uns hauls lieux aussi comme en uns eschafaus. Les *avironneurs* (circuitores). — 43 r^o, Les *fustibalisteurs* (fustibulatores). Les *tiercenaires* (triarii). — 45 v^o, Les compagnies que on appelle globes ou *drinques* (drungos). — 50 r^o, Douze chevaulx qui estoient en *caffroi*, c'est a dire chastellez par dessus (bini cataphracti equi). — 52 v^o, *Catefraite* (cataracta). — 55 r^o, *Pluteux* (plutei). *Moucel*, *mouceaulx*, *mouchettes* (musculi). — 57 r^o, *Falerique* (falarica). — 58 v^o, La limace que on appelle *testart* (testudo). — 61 r^o, *Larrique* sauvaige (silvestris larix). — 62 r^o, Les *scaphes* (scaphæ). — 66 r^o, Les haiches que on appelle *bipannes* (bipennes) selon le latin, ou *norroises* selon aucuns langaiges, etc.

Le beau manuscrit sur vélin, qui contient cette traduction, comprend 72 feuillets non foliotés, de 0^m 31 sur 0^m 22. Le texte, écrit avec beaucoup de soin, en lignes longues, 27-31 à la page, a été copié par Raoul Taingui, que Paulin Paris¹ regardait comme l'un des plus habiles calligraphes de la fin du xiv^e siècle et des premières années du xv^e. La reliure, en maro-

1. P. Paris, *Les mss. fr. de la Bibl. du Roi*, I, 48; II, 288, etc. — Il est reconnu actuellement que c'était un copiste peu fidèle, qui ne se faisait pas scrupule d'interpoler les textes qu'il transcrivait. (Voir à ce propos l'article de M. Siméon Luce, dans le vol. II des *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, pp. vi-xvi, et cf. Aug. Vitu, *Le jargon du XV^e siècle*, Paris, 1884, p. 67 et suiv.)

quin rouge avec dentelles, porte sur le dos la marque de P. Lefebvre, relieur de Paris, très estimé sous le premier Empire. Sur le premier plat intérieur l'on trouve encore l'*ex-libris* de César de Saluces, avec le n° 2181.

Voici les premières lignes de ce manuscrit :

Ci commence le livre de l'art de chevalerie, fait de hault homme et noble jadis, Flave Vegesce du René, conte. Et contient ce present traictié quatre livres; lequel fut translaté de latin en françois, l'an de grace mil trois cens quatre vins.

Premier livre.

Le premier livre enseigne l'élection de jeunes chevaliers, et de quelz lieux, et quelz chevaliers sont a esprouver et a louer, et de quelz exercitemens d'armes ilz sont a introduire.....

Après avoir donné le sommaire de chacun des trois autres livres, le traducteur nous présente une table des rubriques de tous les chapitres. Il ne commence le prologue qu'au fol. 5.

Le recto de ce cinquième feuillet est entouré de jolies arabesques, et l'on y a peint une miniature très fine, représentant l'offre de deux volumes que fait un ecclésiastique à deux jeunes seigneurs, accompagnés de chevaliers armés de pied en cap. Cet ecclésiastique porte une petite calote noire, d'où s'échappent des boucles de cheveux blancs; il a un large rabat blanc et un long manteau écarlate recouvrant un habit violet. Les deux seigneurs, deux princes évidemment (peut-être Charles VI et l'un de ses oncles) sont revêtus de magnifiques armures d'acier rehaussées d'or; celui de gauche, qui paraît fort jeune, a la tête ceinte d'un cercle d'or. Derrière chacun d'eux se trouve un personnage avec une armure recouverte en partie d'une cotte rouge.

Immédiatement au-dessous de cette miniature, l'on a :

Ci commence l'acteur son prologue.

Anciennement les estudes des bonnes sciences estoient mises en escript, et les livres que les saiges en faisoient estoient premierement presentez aux princes, car il n'est riens qui soit commencié a droit, se, après Dieu, la faveur du prince n'y est; ne il n'est riens qui plus aviengne a aucun que il fait au prince, a sçavoir plus et meilleurs choses, car son sens est proufitables a tous ses subgiez.....

Les premières lignes du traité proprement dit sont :

Comment les Roumains soubmistrent a eulx le monde par l'art et grant exerciement des armes.

L'en ne voit que pour nulle autre cause le peuple de Roume soubmeist a sa seignourie le monde, fors tant seulement qu'ilz se exercitoient en armes, et avoient science de guerroyer et l'usaige de chevalerie. Comment porent avoir vertu, si petit de peuple de Roume, encontre la grant multitude des Gaules? et comment se peut la petitesse des Roumains enhardir contre les Alemans et ceuls que l'en appelle Germains, qui sont de moult grant estature? Ne furent mie jadis les Espaingnolz plus excellens des Roumains a nombre et en force de corps?.....

Le livre IV se termine ainsi (*fol. 66 r^o*) :

...Des autres choses qui puent advenir es guerres, je me passe quant à present, car l'usaige et le hantement de chevalerie treuve tousjours plus du fait et de la manière de saignement guerrier que l'ancienne doctrine n'en pourroit monstrier.

Cy fine le livre de Vegesce, de chevalerie, en prose, mais il met ci après aucunes notables riules de l'art de chevalerie, et comment souventefoïs il avient que, en fait de guerre, fortune est plus dame que force de corps, et ce preuve il par aucuns anciens Roumains.

Puis, sur le verso du même feuillet, suit, sans aucun titre, la mise en vers des *Regulæ bellorum generales*. Je crois devoir la reproduire en entier, car elle peut servir à mettre sur la trace du traducteur anonyme.

Elle est un peu abrégée : après le 14^e vers, il manque le précepte *In bello qui plus in agrariis vigilaverit*, etc., et, après le 72^e vers, celui de *Qui confidit pedestribus copiis*, etc. ; en outre, après le vers 64, cinq manières de combat ont été supprimées, et le lecteur est renvoyé aux livres précédents, par la phrase *comme j'ai dessus divisé*; ce qui semble prouver que la partie en prose et celle en vers sont bien l'œuvre d'un même traducteur.

<p>Tu, qui de guerres veulz sçavoir, Dois pour general riule avoir, Que ce qui proufit te puet faire 4 Soit nuisance a ton adversaire, Et que ce qui bien lui adresce Tout aussi te nuise et te blesce. Pour ce riens qui lui doie plaire 8 Ne dois dissimuler ne faire,</p>	<p>Mais ton proufit tant seulement Doiz faire ; car certainement Se ce que pour son fait vouloies 12 Ensuïr, tu te decevroies ; Aussi, ce qu'il pour toy fera Fait, si l'ensuit, le grevera. Ne soit en ost mis ne trouvé 16 Chevaliers, s'avant n'est prouvé.</p>
--	--

- | | | | |
|-----|------------------------------------|-----|------------------------------------|
| | Puis, par deliberacion | | Tes manieres et tes affaires |
| | Conceu ce que tu en feras, | | Ne soient diz a tes contraires, |
| 88 | Ton cuer a nul tu n'ouvreras | | Par quoy contr'eulx te vuelz avoir |
| | Fors que pou, bons et très loiaux, | 108 | Ne puissent sentir ne sçavoir, |
| | Ou tu soies puis sanz ceaulx. | | Car tel chose encontre feroient |
| | Es tentes, et paour et paine | | Par quoy moult te destourberoient. |
| 92 | Ceuls de l'ost corrige et amaine, | | De l'art de la chevalerie |
| | Mais bons les fait au guerrier | 112 | Avons traictié moult grant partie, |
| | Grant esperance et bon louier. | | Mais qui par ce petit traictié |
| | Le bon duc de l'ost guerre ouverte | | Estre introduis et affaictié |
| 96 | Ne feroit ja, c'est chose certe, | | Vouldra, et prandra diligence |
| | Se n'est par grant necessité, | 116 | A mettre a œuvre la science, |
| | Ou par quelque prosperité | | Et a soy bien exercer, |
| | Qui bonne occasion leur baille | | Qu'en fait d'armes puist profiter, |
| 100 | D'entrer a ouverte bataille. | | Ce qui est dit lui puet suffire, |
| | Ordonnance bonne et louée, | 120 | Car qui puet bien entendre et lire |
| | C'est quant par faim et sanz espée | | Et veult du faire songneus estre, |
| | Li ennemi se desconfisent, | | En labourant devendra maistre. |
| 104 | Si que mort et eulx rendre esli- | | |
| | sent. | | |

Explicit le livre de Vegesce de chevalerie,
 escript par Raoul Taingui, le caterval et non mie tuffal.

Cet *explicit* est en partie effacé et très difficile à lire à première vue. Ne pouvant faire usage de réactifs, puisqu'il est écrit au minium, je suis arrivé néanmoins à y déchiffrer d'abord le nom du copiste, en recherchant les traces des lettres avec une forte loupe, et à travers des verres bleus donnant à l'écriture une teinte violette presque noire. Quant aux derniers mots, je les ai devinés avant de les avoir lus exactement, sachant que Raoul Taingui avait terminé une copie des *Décades* de Tite-Live par *Amen. Cattervaument non tuffaument*², et que dans l'en-tête d'une poésie d'Eustache Deschamps, il avait appelé certains verres à boire *lampes cattervales et non tuffales*³.

1. P. Paris, *Les mss. de la Bibl. du Roi*, II, 288.

2. *Œuvres complètes d'E. Deschamps*, VIII, 71. — L'on sait que R. Taingui est le copiste du gros ms. Fr. 840 de la Bibl. nat. qui nous a transmis l'ensemble des poésies d'Eustache Deschamps.

Les dernières pages du manuscrit sont occupées par sept ballades d'Eustache Deschamps, dit Morel :

(fol. 68 v^o) Ci commencent aucunes balades morales faictes et compilées par noble homme et prudent Eustache Morel, naguieres bailli de Senlis.

Je me contente d'indiquer les refrains de ces ballades, car elles ont toutes été publiées dans les *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps* (III, 202; VI, 105; VI, 109; VII, 251; III, 192; III, 234; II, 83). Ce sont d'ailleurs, avec quelques variantes de peu d'importance, les mêmes que celles qu'avait déjà signalées M. Gaston Raynaud, d'après le ms. 822 de la bibliothèque de Toulouse¹.

1. Car a chascun doit rendre sa droicture.
2. Ainsi se doit chevaliers gouverner.
3. Qu'a nul ne chault d'enfer ne paradis.
4. Dit-il voir? — Par ma foy, il ment.
5. Du temps qui est seroient merveilleux.
6. Qui mal fera si le compere.
7. De pis avoir pour le peuple et l'eglise.

Au-dessous de la dernière de ces poésies, deux mots (peut-être de nouveau « Raoul Taingui ») ont été grattés de telle sorte qu'ils sont aujourd'hui absolument illisibles.

Le volume que je viens de décrire a de grandes analogies avec le « Végèce en français » que M. L. Delisle a mentionné parmi les manuscrits disparus de la bibliothèque de Tours pendant la première moitié du XIX^e siècle², et dont il a reproduit la description suivante fournie par un ancien catalogue de Saint-Martin de Tours rédigé vers 1700 : « L'art de la chevalerie, traduit du latin de Végèce, en 1380, avec plusieurs balades en vers françois sur la guerre, dont l'une par Eustache Morel, bailli de Senlis, qui peut être le traducteur de l'ouvrage. Nota une belle vignette au commencement, qui représente une réception de chevaliers. »

La ressemblance me paraît même si frappante que je ne serais pas éloigné de croire que le manuscrit disparu de Tours et celui de Turin fussent un seul et même volume; toutefois il

1. Voy. *Œuvres d'E. Deschamps*, III, pp. xvi-xxi.

2. *Notices et extraits des manuscrits*, XXXI, 1^{re} partie, p. 266.

faudrait supposer que le rédacteur de la notice s'est trompé en parlant de « plusieurs ballades *sur la guerre*, dont l'une d'Eustache Morel ».

Mais je trouve très plausible l'opinion émise par l'auteur de cette notice, d'après laquelle la traduction de Végèce, de 1380, pourrait être l'œuvre d'Eustache Deschamps. En effet, outre diverses poésies sur la chevalerie, telles que la deuxième et la cinquième ballade de notre manuscrit, ce fécond poète a composé, en cette même année 1380, ainsi que me le faisait remarquer dernièrement M. G. Raynaud, plusieurs pièces destinées à servir d'« enseignements » au jeune roi Charles VI. On peut aussi supposer qu'il avait fait cette version sur commande, pour le personnage représenté comme donateur dans la miniature décrite ci-dessus, personnage qu'il faudrait déterminer.

Malheureusement ce ne sont là que de pures hypothèses, pour la vérification desquelles il faut attendre la découverte de quelque autre copie du Végèce en français que contient le manuscrit de Turin.

Jules CAMUS.

[Le ms. de Bruxelles décrit plus loin (p. 402) présente, pour la traduction en vers des *Regule bellorum generales*, quelques variantes qu'il m'a paru utile de relever.

V. 11, « Se ce que pour *lui* fait ». Latin « si imiteris quod fecit ille *pro se* ».

V. 13, « ce *qui* (première leçon *qu'il*) p. t. *sera* » ; latin « Et rursus, quidquid pro tua parte tentaris, contra illum erit, si voluerit imitari ».

V. 43-4, Le ms. de Brux. porte, à la suite d'un grattage, *prouffitient*, ce qui n'améliore guère le texte. Il faut probablement corriger : « Labour si fait l'ost *prouffitant* | Qui par repos *vient a neant* » ; lat. « Exercitus labore proficit, otio consenescit. »

V. 53, « *Ses* ennemis » ; lat. « Qui dispersis suis inconsulte sequitur, quam ipse acceperat adversario vult dare victoriam. »

V. 78, « *li pieur* eslire », mauvaise leçon ; il faut probablement lire *l'espion* ; lat. « et statim deprehenditur *explorator* ».

V. 79, Les deux mss. ont *qui*, mais il faut *que*.

V. 80, Les deux mss. ont *et*, mais il faut *est* ; lat. « cum consilium tuum cognoveris adversariis proditum ».

V. 89, « fors qu'a pou ».

V. 93, « *bon...* a guerroier ». — P. M.]

LES ANCIENS TRADUCTEURS FRANÇAIS

DE VÉGÈCE

ET EN PARTICULIER JEAN DE VIGNAI

I. — JEAN DE MEUNG

La lecture de la notice qui précède m'a donné l'idée de grouper quelques renseignements, recueillis peu à peu, sur les anciennes traductions françaises du *de re militari* de Végèce. Ce me sera une occasion de faire connaître quelques manuscrits intéressants par leur histoire comme par leur contenu.

Ces traductions sont au nombre de trois : celle de Jean de Meung, datée de 1284; celle de Jean de Vignai, et enfin la version anonyme que M. Camus vient de faire connaître. La première est celle qui paraît avoir obtenu le plus de succès. Non seulement les copies en sont fort nombreuses, mais encore elle a obtenu le singulier honneur d'être mise en vers par un poète d'ailleurs peu éminent, Jean Priorat de Besançon. Je n'en dirai rien de plus : elle sera publiée très prochainement, pour la Société des anciens textes français, par M. Ulysse Robert, qui doit y joindre la mise en vers ¹.

1. L'édition de M. Robert, actuellement en cours d'impression, est fondée sur deux des quatre mss. du Végèce de J. de Meung que mentionne l'*Histoire littéraire* (XXVIII, 393 et 398) et qui sont les mss. du Fonds français de la Bibl. nat. 1230, 1231, 1232 et 2063. Il ne sera donc pas inutile de noter ici que la Bibl. nat. possède deux autres mss. de ce Végèce, fr. 12360 et 19104, tous deux du xv^e siècle, et, à ce qu'il semble, de médiocre valeur. Ajoutons enfin qu'en dehors de la Bibl. nat. il existe d'assez nombreux exemplaires de la même version, à savoir :

BERNE, 280 (Cat. Sinner, I, 621 ; Cat. Hagen, p. 305).

CARPENTRAS, 328, relié en velours noir, comme les mss. de Bouhier.

Romania, XXV.

II. — TRADUCTION ANONYME FAITE EN 1380

Au sujet de la version de 1380, signalée actuellement pour la première fois par M. Camus, je dois dire que si le ms. de Turin m'était inconnu, j'avais depuis longtemps noté un autre exemplaire de cette même version à la Bibliothèque royale de Belgique, sous le n° 11046.

Voici la description de ce ms., d'après des notes prises à Bruxelles il y a plusieurs années.

C'est un assez beau ms. sur vélin, écrit aux environs de l'an 1400, composé de 75 feuillets, à 28 lignes par page, dont les quatre premiers sont occupés par la table des chapitres. Cette table est précédée d'une rubrique ainsi conçue :

Ci commence le livre de l'art de chevalerie, fait de hault homme et noble jadis Flave Vegesce du René, conte ¹. Ce traité contient quatre livres, et fut translaté de latin en françois l'an de grace mil .ccc.iiij^{xx}.

Très beau ms. des dernières années du XIII^e siècle ou du commencement du XIV^e.

LONDRES, Musée brit. Roy. 20. B. XV.

— — Sloane, 2430.

OXFORD, Bodléienne, Douce. 149.

PARIS, Arsenal, 2551, 2915, 2916.

ROME, Vatican, Christ. 1628. Ce ms., que M. E. Langlois n'a pas mentionné dans ses *Notices des mss. fr. de Rome*, est indiqué par Montfaucon sous le n° 772, mais il ne figure pas sur la table de concordance dont on se sert à la Vaticane. M. Mirot, membre de l'École française de Rome, qui a bien voulu le rechercher à mon intention, m'en a envoyé une description d'où il résulte que c'est un ms. assez richement enluminé des premières années du XIV^e siècle. C'est très probablement le n° 1236 de Petau (Montfaucon, I, 92). Mais je ne sais rien de son histoire antérieure : l'incipit du 2^e feuillet, qu'a bien voulu me communiquer M. Mirot, ne m'a fourni aucun moyen d'identification avec les mss. de Végèce qui ont figuré soit dans la librairie du Louvre, soit dans celle des ducs de Bourgogne.

TURIN, archives d'État, deux manuscrits du XIV^e siècle, dont l'un au moins a appartenu à la famille de Savoie; voy. Pietro Vayra, *Il museo storico della casa di Savoia nell' archivio di stato in Torino* (Torino, Bocca. 1880), p. 101 et 104, note 1.

1. Traduction peu intelligente du titre FLAVII VEGETI RENATI COMITIS *epitoma rei militaris*.

Le premier feuillet du texte (fol. 5) est bordé d'une vignette assez élégante, toute semblable à celle qui entoure le feuillet correspondant du ms. de Turin¹. La moitié supérieure de ce feuillet est occupée par un écu en losange écartelé : au 1 et 4 d'argent à trois fascés de gueules, qui est Croy; au 2 et 3 d'argent à trois doloires de gueules, les deux du chef adossées, qui est Renti, avec un écu en abîme, écartelé : au 1 et 4 losangé d'or et de gueules, qui est Craon, et au 2 et 3 d'or au lion de sable, qui est Flandres².

L'écu écartelé de Croy et de Renti appartient à la famille de Croy depuis le mariage de Guillaume II de Croy avec Isabeau, fille d'André, baron de Renti (1334). Ce Guillaume II de Croy eut pour fils Jean II de Croy, tué à Azincourt (1415), qui épousa, avant 1388, Marguerite, fille de Jean de Craon³. L'écu est peint sur un fond d'azur broché d'or et cantonné au 1 et 4 d'un objet en forme de poire, accroché à un crochet par un double anneau, et au 2 et 3 des lettres gothiques *Lp*. Il y a une barre au-dessus du *p*. Je n'ai aucune explication à offrir de ces derniers signes. Quant à l'écu lui-même il est évident qu'il a appartenu à une femme, puisqu'il est en losange. Je ne suis pas assez expert en art héraldique pour affirmer que cette femme était Marguerite de Craon, l'épouse de Jean, mais cela me paraît bien vraisemblable. Si l'on objectait qu'un traité sur l'art militaire n'est pas un livre à mettre dans la bibliothèque d'une femme, je répondrais qu'il n'est pas ordinaire non plus de peindre des armoiries à l'endroit qui est ordinairement réservé à la miniature de présentation. J'imagine que, la place de la miniature étant restée vide, la dame à qui le livre était échu par héritage y aura fait peindre ses armes en grandes dimensions, pour remplir le vide.

Puis vient le prologue :

Anciennement les estudes des bonnes sciences souloient estre mises en escript, et les livres que li saige en faisoient estoient premierement presentés aux princes, car il n'est riens qui soit commencié a droit, se, après Dieu, la faveur des princes n'y est, ne il n'est riens qui plus aviengne a aucun qu'il fait

1. M. Camus a bien voulu m'envoyer la photographie d'une partie de ce feuillet du ms. de Turin.

2. Ces armes se rencontrent sur divers mss. ; entre autres Arsenal 5086, Bibl. roy. de Belgique 9009-11, etc.

3. Voy. Bertrand de Broussillon et P. de Farcy, *La maison de Craon* (Paris, 1893), II, 275-7.

au prince a savoir plus et meilleurs choses, car son senz est prouffitables a tous ses subgiez.....

Début de la traduction :

Comment les Rommains soubz̄mistrent a eulz le monde par l'art et exercitement des armes.

L'en ne voit que pour nulle autre cause le peuple de Romme soubz̄meist a sa seigneurie le monde, fort tant seulement qu'ilz s'exercitent (*sic*) en armes et avoit (*sic*) science de guerrier, et l'usage de chevalerie. Comment pour (*sic*) avoir vertu de (*sic*) petit peuple de Romme encontre la grant multitude de Gales? Comment se peut la petitesse des Rommains enhardir contre les Alemans et ceulz que l'en appelle Germains, qui sont de grant estature? Ne furent mie jadis les Espaignolz plus excellans des Rommains ou nombre et en force de corps?...

J'ai cité le morceau même transcrit d'après le ms. de Turin dans l'article précédent, pour qu'on puisse juger de la valeur du ms. de Bruxelles. On voit que cette valeur est médiocre.

La traduction se termine ainsi au fol. 73 :

Des autres choses qu'ilz peuvent avenir es guerres, je me passe quant a oure, car l'usaige et le hantement de l'art de chevalerie treuve tous jours plus du fait et de la maniere de saignement guerrier que l'ancienne doctrine n'en pourroit monstrier.

Suit, comme dans le ms. de Turin :

Des rieules generaulz de l'art de chevalerie.

Tu, qui de guerres vueulz savoir,
Dois pour general rieule avoir
Que ce qui prouffit te peut faire
Soit nuisance a ton adversaire

.....
.....

Car qui peut bien entendre et lire
Et vueult du faire songieux estre
En labourant devendra maistre.

Amen. Explicit.

Vient enfin cet *ex-libris* :

C'est le livre nommé l'art de chevalerie ou il n'y a que une histoire ¹, et est a mons^r Charles de Croy.

CHARLES.

1. Cette « histoire » n'est autre que les armoiries décrites plus haut.

Charles de Croy, mort en 1527, était le parrain de Charles-Quint. Il possédait une très belle bibliothèque et avait coutume de placer au dernier feuillet de chacun de ses livres une note analogue à celle qu'on vient de lire. A-t-il légué sa riche librairie à son illustre filleul, comme on l'a supposé¹? je ne saurais le dire : ce qui est certain c'est que beaucoup d'entre eux sont entrés dans la bibliothèque des ducs de Bourgogne. Les uns y sont encore : d'autres en sont sortis, vraisemblablement au milieu du xviii^e siècle, et se retrouvent actuellement à la Bibliothèque nationale², à l' Arsenal³ et ailleurs. Certains ont passé en ce siècle dans des ventes publiques⁴.

Quant à notre ms., il ne figure pas, sauf erreur, dans les inventaires de 1538 et de 1568; il paraît pour la première fois dans celui qui fut rédigé en 1577 par Viglius⁵, et depuis lors il a suivi le sort de la bibliothèque des ducs de Bourgogne devenue finalement Bibliothèque royale de Belgique.

La version elle-même n'offre pas un grand intérêt. Je doute fort qu'elle soit l'œuvre d'Eustache Deschamps, comme l'admet un peu facilement M. Camus. La langue n'en est pas remarquable. Celle de Jean de Meung est d'un tour bien autrement français.

III. — JEAN DE VIGNAI

Arrivons maintenant à Jean de Vignai qui nous occupera plus longtemps.

1. C'est du moins l'opinion de Marchal, *Catal. de la Bibl. roy. des ducs de Bourgogne*, p. cviii. Mais il paraît bien que plusieurs des livres de Charles de Croy sont restés dans la famille jusqu'en 1612; voir le *Bulletin du Bibliophile Belge*, IX (1882), 449.

2. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, II, 359. Cf. Suchier, *Œuvres poétiques de Beaumanoir*, I, xvii, xviii.

3. Nos 5069, 5070, 5086. Voy. le Catalogue de M. H. Martin.

4. J'ai signalé deux mss. provenant de Charles de Croy qui ont été vendus aux enchères, l'un en 1837, l'autre en 1877 (*Alexandre le Grand dans la littérature française*, II, 303, note 1). Le second a été acheté par la Bibliothèque royale de Belgique où il est coté 2^e série, 282.

5. Sous le n^o 854 de l'édition donnée par Marchal, *Catalogue des mss. de la Bibliothèque royale des ducs de Bourgogne*, I, cclxviii.

Jean de Vignai ou *du* Vignai ¹, religieux hospitalier de Saint-Jacques du Haut pas, fut un traducteur laborieux et un bien médiocre écrivain. La lourdeur de son style n'a pas empêché ses écrits d'obtenir un succès qui s'est continué jusqu'au xvi^e siècle, puisque ses traductions du *Miroir historial* de Vincent, du *Jeu des eschecs moralisés* de Jacques de Cessoles, et de la *Légende dorée* (surtout cette dernière) ont été plusieurs fois imprimées à la Renaissance ². Toute cette publicité a peu servi la mémoire de l'honnête translateur. Moins heureux que Nicole Oresme ou que Pierre Bressuire, qu'il a précédés, il attend encore sa biographie, qui pourtant offrirait une matière assez neuve à des recherches intéressantes. J'eus à m'occuper de Jean de Vignai il y a trente ans ³, à propos de sa traduction de la chronique de Primat que je venais de découvrir dans un manuscrit du Musée britannique, et dont l'original latin semble irrémédiablement perdu. La liste provisoire des écrits de Jean de Vignai, que je dressai à cette occasion, était encore bien incomplète. Je crois utile d'en dresser une nouvelle, que je disposerai, pour la commodité des recherches, par ordre alphabétique. Un classement en ordre chronologique exigerait des recherches que je n'ai point faites et que je n'ai pas en ce moment le loisir d'entreprendre.

« *Alexandre*, en prose, translaté l'an mil .iiii°.xli. par frere Jehan de Vignay. » — Ouvrage qui paraît perdu, et qui n'est connu jusqu'à présent que par l'inventaire de l'ancienne bibliothèque du Louvre. — Voy. mon livre sur l'histoire de la légende d'Alexandre, p. 301, note 1.

BROCHART (*Brocardus*), *Directoire a faire le passage de la Terre sainte*; traduit en 1333. — Voir *Arch. des Missions*, 2^e série, III, 319 (ou mes *Documents manuscrits*, p. 73).

1. Il est appelé le plus ordinairement « Jehan de Vignay ». Cependant le ms. qui renferme la chronique de Primat porte souvent *du*; voy. mes *Documents manuscrits*, p. 29 note, et *Historiens de France*, XXIII, 7, note 1. On lit aussi « Jehan *du* Vignay » dans la préface de la traduction de Jacques de Cessoles que renferme le ms. 402 de Carpentras.

2. La *Légende dorée* de Jean de Vignai a été mise en anglais vers le milieu du xv^e siècle et imprimée trois fois par Caxton (*Blades, The biography and typography of William Caxton*, 2^e édit., 283, 310, 365).

3. *Archives des Missions*, 2^e série, III, 263, 317-325, ou *Documents manuscrits de l'ancienne littérature de la France*, pp. 16, 17, 71-9.

Epistres et evangiles de tout l'an, traduction faite en 1326 pour Jeanne de Bourgogne († 1348), première femme de Philippe VI. — Voy. Berger, *La Bible française*, p. 224-8¹.

GERVAIS DE TILBURY, « Le livre des oisivetez des emperieres, translaté de latin en François par Jehan du Vignay, frere de Haut pas. » — Le seul ms. connu est conservé à Ashburnham place, collection Barrois, n° 19. Il a fait partie de la librairie du Louvre (n° 776 de l'inventaire publié par M. Delisle, *Cabinet des mss.* III, 150), et appartenait, au XVI^e siècle, à Pierre Sala dont il porte la signature.

JACQUES DE CESSOLES, *Jeu des eschès moralisés*, traduction faite pour le roi Jean, tandis qu'il n'était encore que duc de Normandie, par conséquent entre 1332 et 1350. Voy. P. Paris, *Mss. fr.*, V, 16.

JACQUES DE VORAGINE (*Varaggio*), *Légende dorée*. C'est dans le prologue de la traduction de cet ouvrage que J. de Vignai nous apprend qu'il avait antérieurement traduit le *Miroir historial* pour Jeanne de Bourgogne. Cette version a été souvent imprimée. Voir Brunet, sous VORAGINE.

Miroir de l'Église. Je ne connais qu'un exemplaire de cette traduction, dont je n'ai pas retrouvé l'original. C'est le ms. B. N. fr. 19810. Premiers mots : « *Cy commence le Mirouer de l'Eglise, translaté de latin en François par frere*

1. M. Berger cite trois mss. de cet ouvrage : Bibl. nat. fr. 22890, 22936, et Ashburnham place, Barrois 195. Ce dernier ms. est rentré à la Bibliothèque nationale à laquelle il avait été dérobé vers 1840 (Nouv. acq. fr. 4508). Ajoutons qu'il doit en exister encore trois autres mss. dont le sort m'est inconnu ; à savoir les nos 263 et 264 du Catalogue La Vallière (1783), le premier de 177 ff., le second de 171 ; le n° 324 du catalogue Mac Carthy (1815), de 214 pages, passé dans la Bibliothèque Chardin, n° 112 du catalogue (1824). Je me suis assuré que ce dernier ms. n'est pas entré dans la collection de sir Th. Phillipps, qui a fait beaucoup d'acquisitions à la vente Chardin. — Je remarque en passant que (d'après le catalogue) le ms. 263 de La Vallière se terminait par un explicit ainsi conçu : « *Cy finist les epistres et les evangiles translátés de latin en François selon l'usage de Paris, et les translata frere Jehan de Vignay a la requeste de Madame la royne de Bourgoigne, femme de Philippe de Valoy, roy de France, ou temps qu'il vivoit. Ce fu fait l'an de grace mil .ccc. xxvj., ou mois de may, .xiiije. jour entrant. Deo gracias.* » C'est, à part quelques variantes insignifiantes, l'explicit que nous offre le ms. B. N. fr. 22890 (voy. Berger, p. 227). L'accord de ces deux mss. rend, à mon avis, fort probable la date de 1326, à laquelle M. Delisle, suivi par M. Berger, propose de substituer 1336. Sans doute Jeanne de Bourgogne, première femme de Philippe VI, ne devint reine de France qu'en 1328, à l'avènement de son mari ; mais elle l'avait épousé en 1313, et par conséquent la date assignée à l'œuvre de Jean de Vignai n'a rien d'in vraisemblable.

« *Jehan de Vignay, de l'ordre de Hault pas*. Monseigneur saint Pol nous dit et
 « nous expose en la .vje. epistre aux Ephesiens que nous nous vestions des
 « armeures de Dieu... » Cette version doit avoir été faite pour un roi de
 France, car on lit à la fin : «... laquelle chose, très hault et très puissant
 « seigneur et roy souverain, cellui doulz Jhesu Crist, duquel je vous ay le
 « mistere translaté de latin en françois, vous vueille donner et ottoier, garde
 « et sauve voz corps et voz ames, et nous doint tellement vivre et mourir
 « que a sa gloire peüsions venir. Amen, Ainsi soit-il! »

ODORIC DE FRIOUL, *Merveilles de la terre d'Outremer*. — Voy. *Arch. des Missions*, 2^e série, III, 317-8, ou *Documents mss.*, pp. 71-2, et H. Cordier, *Les voyages..... du bienheureux Odoric de Pordenone* (Paris 1891), p. cv.

PALÉOLOGUE (THÉODORE), *Enseignements*. Je ne vois pas que cet ouvrage ait jamais été mentionné dans aucun répertoire littéraire. L'auteur est Théodore Paléologue, marquis de Montferrat (1305-1330), fils de l'empereur Andronic II (Du Cange, *Hist. byzantina*, I, 249); on ne savait point qu'il eût écrit. Le livre qui lui est ici attribué était en latin : je ne l'ai pas retrouvé. De la traduction faite par Jean de Vignai il existe à Bruxelles deux mss. venant l'un et l'autre des ducs de Bourgogne¹. Il n'y a pas, quoi qu'en dise la rubrique, de prologue du traducteur. Voici la rubrique initiale et les premiers mots du texte :

« *Cy commence le prologue du translateur de ce liere, dit les enseignemens ou*
 « *ordonnances pour ung seigneur qui a guerres et grans gouvernemens a faire, fait*
 « *en latin par Theodore Paliologue, marquis de Montferrat et filz de l'empereur*
 « *dez Griez; et le mist de latin en françois frere Jehan de Vignay.*

« Cellui qui a pensé et ordonné demonstrier a tous autres les faiz et la
 « doctrine des choses... »

Je me contente pour le moment de cette brève notice : je ferai connaître plus tard, dans cette notice spéciale, ce curieux ouvrage.

PRIMAT, *Chronique de saint Louis et de Philippe III*; traduction mise à la suite de celle du *Miroir historial*. Imprimée dans les *Historiens de France*, XXIII, 1 et suiv.

VÉGÈCE.

VINCENT, *Miroir historial*; traduit pour Jeanne de Bourgogne, première femme de Philippe VI. Voy. P. Paris, *Mss. fr.*, II, 88-9.

1. Bibl. roy. de Belgique 9467 et 11042. J'ai vérifié par les premiers mots du second feuillet que ces deux mss. figuraient sur les inventaires de la librairie des ducs de Bourgogne depuis celui de 1467, ce que n'a pas vu Marchal, l'auteur du catalogue de la Bibliothèque royale. Le n° actuel 9467 correspond au n° 978 de l'invent. de 1467, au n° 1798 de l'invent. de 1487. Le n° 11042 correspond au n° 975 de l'invent. de 1467, au n° 2111 de l'invent. de 1487. Le ms. 11042, écrit dans la seconde moitié du XIV^e siècle, a tout à fait l'apparence de certains mss. exécutés pour Charles V. Le ms. 9467 en est une copie faite au XV^e siècle.

Voilà donc, en total, douze ouvrages, dont l'un, le *Miroir historial* de Vincent, est d'une longueur inusitée, mis de latin en français par le même homme. Si Jean de Vignai ne fut pas le meilleur de nos anciens traducteurs, il fut du moins le plus fécond. Son zèle n'aura pas été vain, car deux au moins des livres qu'il a traduits, la très précieuse chronique de Primat et le traité de Théodore Paléologue, ne nous sont connus que par lui.

J. de Vignai nous a donné, soit dans ses préfaces, soit même dans des « incidences » motivées par le texte traduit, des renseignements sur sa personne et sur l'époque où il écrivait. C'est ainsi que, dans un chapitre additionnel, intercalé dans la traduction de Primat, il nous fait savoir qu'il avait vécu au Molai-Bacon (c^{ne} de Balleroi, près Bayeux¹), et la façon dont il s'exprime donne à croire qu'il était originaire de ce lieu. Quant à l'époque où il écrivait, ses propres témoignages, rappelés dans la liste qui précède, nous conduisent à la circonscrire entre 1326 environ et 1350. Mais ce sont là des renseignements bien sommaires et dont assurément des recherches bien conduites permettraient d'augmenter le nombre. Disons toutefois que la version de Végèce ne nous fournit aucune notion nouvelle sur le traducteur. Celui-ci dit, à la vérité, dans son prologue, qu'il a entrepris son travail « par commandement », mais il ne nous a pas fait savoir de qui émanait ce commandement.

Sa version de Végèce a été rencontrée pour la première fois (*Romania*, XV, 265) dans un ms. de l'Université de Cambridge qui n'est pas antérieur à la première moitié du xv^e siècle. J. de Vignai y est nommé. Une autre copie du même ouvrage, plus ancienne, mais où le nom du traducteur fait défaut, a été reconnue (*ibid.*) dans le ms. fr. 1229 de la Bibliothèque nationale. Mais ces deux exemplaires ne sont pas les seuls qu'on possède du Végèce de Jean de Vignai. Depuis la publication (1886) du mémoire où je les ai signalés, j'en ai retrouvé quatre autres ; à savoir : un à Cambridge, dans la Bibliothèque Pepys (Magdalene College), un à Bruxelles et deux à Londres, entre lesquels un seul, à divers égards, fort important, celui de la Bibliothèque Pepys, porte le nom de l'auteur. Ainsi donc

1. *Historiens de France*, XXIII, 72 c.

deux mss. seulement sur six (les deux mss. de Cambridge) ont conservé le nom de Jean de Vignai; mais c'est assez pour mettre l'attribution hors de doute. Je vais décrire successivement cinq de ces mss., me référant pour le ms. de l'université de Cambridge à la notice sommaire rappelée plus haut. Je commencerai par le ms. de Paris, qui est l'un des plus anciens, et dont l'histoire n'est pas sans intérêt.

PARIS, Bibl. nat. fr. 1229. Vélin, seconde moitié du XIV^e siècle. Le nom du traducteur manque. Il me paraît certain que ce livre n'est point différent de celui qui est décrit en ces termes dans l'inventaire de la librairie du duc de Berry (Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, III, 186) :

189. Un livre en françois, escript de lettre de forme, appellé *le livre de Vegesce et de chevalerie*, historié au commencement de trois hommes d'armes, l'un a cheval et deux a pié ¹.

Or, précisément, la première page du texte est ornée d'une miniature occupant la moitié supérieure de la page où sont représentés trois hommes d'armes : l'un, à cheval, frappe de sa lance un bouclier fixé à un arbre ; les deux autres sont à pied : le premier lance un javelot, le second manie une fronde. Mais il y a plus : une note tirée par M. Delisle du plus récent des inventaires de la librairie de Jean, duc de Berry, celui qui fut rédigé après sa mort, en 1416, porte cette annotation : « Baillé a la duchesse de Bourbonnois. » La duchesse de Bourbonnois était la fille du duc de Berry, Marie, qui avait épousé, en 1400, Jean I, duc de Bourbon. Or, précisément, il se trouve que notre ms. porte, sur un feuillet blanc (le feuillet 4) qui vient après la table), un ex-libris ainsi conçu :

Ce livre est au duc de Bourbon.

JEHAN.

C'est la signature de Jean II, duc de Bourbon, qui mourut en 1512². En 1523, François I^{er} saisit les biens du connétable de Bourbon, et à cette occasion un inventaire fut dressé des livres

1. C'est le n^o 896 de l'édition récente donnée par M. Guiffrey : *Inventaires de Jean, duc de Berry (1401-1416)*, publiés et annotés par Jules Guiffrey (Paris, 1894), I, 233.

2. Elle se trouve aussi sur d'autres mss., par ex. B. N. fr. 206, 1274, 1289.

qui formaient la librairie du château de Moulins¹. Cet inventaire a été publié, et il n'est guère douteux que notre ms. y est mentionné sous cette forme un peu brève : *Le livre de Végèce de Chevalerie*². Les manuscrits du château de Moulins vinrent enrichir la Bibliothèque que François I^{er} venait de fonder à Fontainebleau.

Les trois premiers feuillets du ms. 1229 sont occupés par la table des chapitres, que précède une rubrique ainsi conçue :

Ci commencent les titres, qui sont dites rebriches, des chapistres du livre qui est nommés Flave Vegesce, de la chose de chevalerie, dont il y a par tout .viix. et .viij. chapitres en .iiij. livres qui y sont touz complès; c'est a savoir en ce premier livre, sanz le prologue, .xxviij.; u secout .xxv., u tiers .xxix., u quart .xlvi.; et se comence le premier ainsi :

Comment li Ronmain vainquirent toutes les gens par seule exercitacion d'armes.

Le prologue du traducteur commence au fol. 5, après la miniature :

Ci commence le livre de Vegesce, de chevalerie, ou il y a .iiij. livres, lesquielx devisent l'art et la science comment on se doit combatre par mer et par terre.

Aussi comme dist Segons li philosophes, lettre si est garde d'estoire. Et pour ce fu coustume aus anciens qui mistrent leurs (*sic*) cure et leur entente en cognoistre les vertus et les natures des choses, de conmettre en lettres la science et le sens qu'il avoient acquis par grant travail et par lons exercites, pour ce que il peüst profiter a leurs successeurs. Car memoire est escoulour-jable et tost perist. Et, ainsi comme dist Quintiliens, nous ne sommes pas nés tant seulement pour nous, mès partie pour nos amis. Des anciens sages les uns s'estudierent en cognoistre les natures des choses, si comme Socrates, Demotritus (*sic*) et autres plusieurs. Li autre s'esforcierent en demonstrent reson, et par reson cognoistre les chozes de nature, si comme Platons et Aristotes. Aucun, lonc temps après, si mistrent leur cure et leur entente en gouverner la choze commune (*v^o*) et leurs sougiés, non mie tant seulement par force d'armes, mès par mesure et par conseil. Et iceste doctrine appartient proprement aus princes et aus barons, qui ont a gouverner les pueples qui leur sont commis, en telle maniere que, par desfaute de chevetaine, il ne soient maumis es perilleuses aventures des guerres et des batailles, et li

1. Voy. Delisle, *Le Cabinet des mss.*, I, 165-6.

2. No^o 95 de l'édition de cet inventaire publiée par Chazaud, *Les enseignements d'Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, à sa fille Susanne de Bourbon* (Moulins, 1878), p. 239.

subject soient estruit et ensegnié avenamment, selonc ce que l'estat de chascun requiert. Mout des anciens, en divers volumes, ont dit aucunes choses qui mout sont profitables a savoir a ceus qui veulent estre sages et apris d'armes, mès, pour ce que longue choze et traveilleuse seroit de recercier ce qui est espandu en divers livres, pour ce, entre les autres que de ce se sont entremis, .j. en veul ensuivre qui a lessiés ¹ les dis des autres sages, quant a la doctrine de chevalerie, en .j. sien livre compila; ycist est appellés Flaves Vegesce. Et ce livres est appellés « de la choze de chevalerie ». Mès, pour ce que li livres est en latin, liquel n'est pas communement entendus des chevaliers, a il esté aussi comme mis en nonchaloir. Et je, sanz nulle presumpcion, par conmant, veul mettre le dit livre en fransois, selonc ce que je pourré, en ensuiant la pure verité de la lettre. Et se, par aventure, je n'i sai aussi bien trouver le fransois plainement comme mestier seroit au droit entendement du livre, je prie le lecteur que il m'aïst et escuse, et debonnerement amende le meffet. Car ce n'est pas grant los de reprendre autrui fet, s'en ne veult amender ce qui est mains bien fet. De metre l'uevre en rime ne me veul entremetre, mès la verité pure, suivre selonc la lettre, car si comme l'en dit et mainte fois avient, en euvre mise rime souvent faus entrevient ². Le corps de ce livre, qui est de l'enseignement d'armes, est devisés en .iiij. livres parciaus. Chascun de ceus est devisés par chapitres, si comme il est après apparissans.

U premier livre est ensegnié liquel sunt a eslire pour estre chevaliers, et desquies liex l'en les doit (*fol. 6*) prendre ne en quel aage, et comment l'en les doit esprouver, et de quies exercites, c'est usage d'armes, l'en les doit estruire et enseigner..... Or commence en tele maniere Flaves Vegesces son livre de l'enseignement ou de la chose de chevalerie.

Ci commence le secont prologue du vaillant philosophe Flaves Vegesce, qui envoie ce livre au vaillant et preus empereur Valentinien, sire des Roumains; et dit que nus ne puet riens fere ne commencer ne parachever a son honneur, sans l'aide de la divine grace, c'est Dieu; et apele ce livre « le livre de la exercitation », c'est a dire le livre de l'usage d'armes.

Es anciens temps fu coustumé les estudes des bonnes ars mettre en lettres, et ce qui estoit ramené u livre offrir aus princes; car nulle riens n'est a droit commenciée, se emprès ne l'otroie li empereres; ne ainsi lui n'afiert miex a savoir plusieurs choses et meilleurs que au prince, li qui (*lis. cui*) sens et doctrine puet profiter a tous ses subgiès. Et qui (*lis. que*) ainsi ait esté u temps Octevien Auguste de Roume et des autres plusieurs, est prouvé et seu par mout d'essamples, en tele maniere par les tesmongnages et par

1. Corr. *qui o les siens*.

2. On remarque que cette phrase forme quatre vers alexandrins. C'est ici que s'arrête le prologue dans le ms. 11048 de la Bibliothèque royale de Belgique.

l'otroy des princes et loquance et biaux dis mouteplierent puis que l'emprise du fet n'iert blammée.....¹.

Le premier chapitre commence ainsi (fol. 6 r) :

Nous ne veons par nulle autre choze le pueple roumain avoir soumis a li les terres de ce monde, se non par usage d'armes et par enseignement d'ost et de chevalerie. Qui eust valu ce petit remanant de l'essil de Troyes encontre la multitude des Frans, le sens des Griex, et la boidie et la force des Affres, c'est de ceux d'Auffrique? Mès encontre toutes ces choses valut et profita eslire le chevalier sage et vesié et enseigneur d'armes par continuel exercite et savoir cognoistre quanque par reson puer avenir en la doubteuse aventure des batailles et vengier la peresce des mauvès....².

1. Je joins ici le texte latin, pour qu'on puisse se rendre compte de la façon de traduire de notre auteur :

« Antiquis temporibus mos fuit bonarum artium studia mandare literis atque in libros redacta offerre principibus, quia neque recte aliquid inchoatur, nisi post Deum faverit imperator, neque quemquam magis decet vel meliora scire vel plura quam principem, cujus doctrina omnibus potest prodesse subjectis. Quod Octavianum Augustum ac bonos dehinc principes libenter habuisse frequentibus declaratur exemplis. Sic regnantium testimoniis crebuit eloquentia dum non culpatur audacia. »

La traduction n'était pas aisée à faire, mais il faut avouer que J. de Vignai ne s'en est pas tiré avec élégance.

2. La traduction est ici singulièrement abrégée. Voici le texte :

« Nulla enim alia re videmus populum Romanum orbem subegisse terrarum nisi armorum exercitio, disciplina castrorum usuque militiæ. Quid enim adversus Gallorum multitudinem paucitas Romana valuisset? Quid adversus Germanorum proceritatem brevitatis potuisset audere? Hispanos quidem non tantum numero sed et viribus corporum nostris præstitisse manifestum est. Afrorum dolis atque divitiis semper impares fuimus. Græcorum artibus prudentiaque nos vinci nemo dubitavit. Sed adversus omnia profuit tironem sollerter eligere, jus, ut ita dixerim, armorum docere, cotidiano exercitio roborare, quæcumque evenire in acie atque præliis possunt, omnia in campestri meditatione prænoscere, severe in desides vindicare. »

Il est intéressant de comparer la traduction, à mon avis mieux réussie, de Jean de Meung (B. N. fr. 1230, fol. 2) :

« Nous ne veons pas que li pueples des Roumains ait vaincu ne mis au dessous toutes les terres du monde par nulle autre chose fors que par la hantance des armes et par la science de bien ordener leur herberges, et par l'usage de chevalerie. Car li Roumain qui n'estoient que .j. petit de gent, que peüssent il avoir valu encontre la multitude des François? comment

L'ouvrage et le manuscrit se terminent ainsi (fol. 55) :

Je cuit desoremès qu'il est a tere de la discipline d'armes, car en ces choses li souverains us trueve souvent plus d'art que l'anciane doctrine n'en a moustré ¹.

CAMBRIDGE, Magdelene Coll. (collection S. Pepys, n° 1938). Ce ms. est relié avec un exemplaire des *Faythes of armes of chyvalrye*, ouvrage imprimé par Caxton et traduit, comme on sait, de Christine de Pisan ². C'est un livre d'une exécution soignée, écrit en lettre de forme dans la seconde moitié du XIV^e siècle. L'ornementation est assez riche. Il n'y a pas de doute qu'il a dû être fait pour quelque grand personnage. Dans la miniature de présentation on voit un héraut d'armes agenouillé présenter un livre à un roi d'Angleterre (?) assis sur un fauteuil à dais. Le héraut d'armes porte les armes parties de France et d'Angleterre (les trois lions d'or sur champ de gueules). Au bas de la page se trouvent des armes qu'un plus habile saura sans doute identifier. Ce sont des armes parties. A senestre, un écartelé que je suppose avoir été de France et d'Angleterre : le champ de gueules et les trois lions d'or (2 et 3) ne sont pas douteux, mais les deux autres quartiers (1 et 4) sont bien effacés. A dextre, une ancre d'or sur champ d'azur.

se peussent il oser combatre li Ronmain, qui sont petit de cors, contre la longueur et grandescce des Alemans? Certes li Espagnol valent miex que nostre gent, non pas tant seulement de nombre de gens mais de force de cors; ne nous ne seümes onques tant de barat ne si riches ne fumes comme li Aufriquant, ne il n'est pas doute que li Grec ne nous aient tousjours vaincus et sormontez en ars et en sciences. Mais contre toutes choses nous valut sagement eslire nos novviaus chevaliers et ensaignier leur l'usage des armes, et enforcier par hanter les chascun jour et essaucier et connoistre tout avant aus champs toutes les choses qui pueent avenir en ost ou en bataille, et pugnir les pereceus en prenant venjance... »

1. J. de Vignai supprime ce qu'il n'entend pas, et ce qui n'aurait sans doute pas été entendu de ses lecteurs :

« De lusoriis, quae in Danubio agrarias cotidianis tutantur excubiis, reticendum puto, quia artis amplius in his frequentior usus invenit quam vetus doctrina monstraverat. »

2. Cf. Blades, *The biography and typography of Will. Caxton*, 2^e éd., p. 335-6; *Catal. A. Firmin-Didot*, vente de juin 1882, p. 68.

Premiers mots du second feuillet : *peuples qui leur sont*. L'ouvrage commence ainsi (il n'y a pas de pagination) :

Le premier livre

Ci commence le livre et l'histoire de Flave Vegece, des fais et proesses de chevalerie, translaté de latin en françois, qui parle en brief des fais des Rommains.

(Ici la miniature de présentation.)

Ci après s'ensuit le prologue du livre. Cap. .j.

Ci comence le livre de Vegece, de chevalerie, translaté de latin en françois par maistre Jehan de Vignay, de l'ordre de Hault pas, lequel livre contient .iiij. livres complès.

Le premier livre monstre et enseigne de l'ancien temps, qui dit ainsi que a nul n'affert mieux a savoir pluseurs choses que aux princes, pour raison de gouverner le (*sic*) province a leur honneur et au proufit de leur peuple.

Le secont livre monstre comment le souverain d'une bataille doit deviser et amenistrer toutes les choses qu'il convient a host vivre et a son cors garder.

Le tiers livre si devise queulx engins et queulx mangonneaux et que pierres on doit avoir, et quelx armes.

Le quart si parle de fortes batailles de terre et de eaue et de manieres des tours qui y sont.

S'ensuyt le prologue du translateur.

Tout ausi comme dit Segons li philosophes, letre si est garde de ystoire. Et pour ce fut coustume aux anciens qu'i mistrent leur cure et leur entente a cognoistre les vertus et les natures des chosses, de commettre en la letre la science et les sens qu'il avoient acquis par grant treval et par leur exercer, pour ce qu'il peüst profiter a leurs successeurs, car memoire est escoulourable ou oubliable et tost perist.

Début de la traduction :

Cy après s'ensuit le prologue de l'aucteur qui ce livre composa de latin en françois par le comandement de l'empereur rommain qui vivoit en ce temps, et s'ensuit comment il offry son livre a l'empereur.

En l'ancien temps furent acoustumées les estudes dez bones ars metre en letre, et ce qui est ramené quant ou livre offrir aux princes, si est car nule riens n'est a droit commencie, se après Dieu ne l'otroie, qui est li souverain emperiere, ne a nul n'affiert mieux savoir pluseurs choses ne meilleurs que au prince, lequel sens et doctrine si puist proufiter a touz ses subgiés.

L'ouvrage se termine ainsi :

Je cuide que dezoremaiz est il temps de soy retraire de la discipline d'armes, car en telz choses le souverain usage treuve souvent plus d'art que l'ancienne doctrine ne demonstre.

Explicit totum. Deo gracias.

Ci finist Vegece, de la chose de chevalerie. Deo gracias.

Ci fenist le livre Flave Vegece, de la chose qui dist est en chevalerie, translaté de latin en françois, mot a mot, selonc le latin; et contient .iiij. livres, desquieulx, ou premier, il y a .xxviiij. chapistres, ou secont .xxv., ou tiers .xxix. et ou quart .xlviij. ¹. Ce sont en somme par tout le livre .vjj^{xx}. et .viiij. chappistres.

Explicit. Deo gracias.

Le manuscrit contient encore divers opuscules; à savoir :

1. — *Le Dit des trois morts et des trois vifs*. Rédaction publiée par M. de Montaiglon, dans son édition française de l'*Alphabet de la mort*, par Hans Holbein (1856), d'après le ms. B. N. fr. 378, le seul où ce dit eût été reconnu jusqu'alors. Depuis j'en ai trouvé, au Musée britannique, deux autres copies, l'une complète, l'autre abrégée; voir le *Bulletin de la Société des anciens textes*, année 1881, pp. 46 et 71. Une quatrième fait partie du ms. B. N. fr. 957, fol. 132, et une cinquième occupe les derniers feuillets du psautier de Bonne de Luxembourg, femme du roi Jean (*Catalogue Didot*, vente de 1882, p. 6). Avec le ms. de Magdalene Coll. nous arrivons à six, et assurément il existe d'autres exemplaires de la même composition. Notons que dans le ms. 957, comme dans celui que nous étudions en ce moment, le dit est précédé d'un prologue que n'ont pas les autres manuscrits ² et qui était destiné à expliquer une peinture placée en tête de la poésie. Cette sorte d'introduction est ici écrite à lignes pleines, comme de la prose, ainsi du reste que le commencement du dit. Les vers sont assez souvent incorrects, comme aussi dans le ms. 957. Je respecte la disposition du ms., marquant par des traits verticaux la fin de chaque vers :

Ci commence l'histoire de trois mors et de trois vifs ³.

Ceste diverse portraiture | Nous presente une aventure | Qu'il avint a la
voille⁴ Saine. | Trois jouvenceaus en une plaine, | Si come jounesse ⁵ leur
cuer maine, | S'esbatoient en la verdure | Maiz tost mua leur joie en

1. Corr. .xlviij., leçon du ms. de Paris.

2. Il est à remarquer que le ms. 957 offre à d'autres égards des points de contact avec le ms. Pepys : il renferme les articles 2 à 7 indiqués ci-après.

3. A la suite de cette rubrique se trouve une miniature : à gauche, les trois vifs à cheval; à droite, les trois morts, et, entre ces deux groupes, une croix monumentale.

4. Ms. 957 *vielle*.

5. *Sic* ms. 957, corr. *com*, ou *jouvens*.

paine, | Car aventure leur [a]maine | Trois corps d'orrible figure, | Mais espon-
table outre mesure. | Moult estoient cilz trois joynes hommes | Lieux¹ et
jovans et drus | Ains qu'eüssent lez morz veüz, | Car d'avoir avoient grant
somme. | Il n'avoit entre Saine et Romme | en leur temps plus riche d'eulx,
| Mais moult fut leur sanc esmeüz | Quant il orent les morz veüz, | Laiz et
hydeux, plus noirs que gomme, | Qu'il n'est nul qui sache la somme.

Coment le premier vif parle a son compaignon.

Le premier vif dit :

Compains vois tu ce que je voie? | A paine que je ne me desvoie; | De grant
paur le cuer me tremble. | Vois ces .iiij. mors laiz et hydeux | Et horribles
divers², | Touz porris et mangiés de vers.

Le dit se termine ainsi, avec le discours du troisième mort :

De vostre vanité retraire.
Si gardez que vous n'aiez honte.
Laissez le mal pour le bien faire,
Si qu'a Jhesu Crist puisse plaïre
Quant ce vendra au jour de compte.

Ci fenist de .iiij. mors et .iiij. vifs. Amèn.

2. — Un poème en 22 quatrains, sur la parabole du mau-
vais riche, dont on connaissait déjà une copie dans le ms. B.
N. fr. 957, fol. 118; voy. P. Paris, *Mss. françois*, VII, 339.
Début :

Devant l'uys au riche homme le ladre trespassa³;
Pour la [grant] faim qu'il ot forment se dementa.
Quant le ladre longuement devant la porte esta
Le riche homme⁴ n'en tint conte qui moult bien l'escouta.

Le ladre au riche homme fist un courtois reclain :
« En l'onneur de Dieu qui est le roy souverain⁵,
« Donne moy, se te plaïst, un peu de menu pain;
« A vis m'est que le cuer me part, tant ay grant faim... »

1. Corr. *liez*, d'après le ms. 957.

2. Le ms. 957 a une leçon différente, mais corrompue; il faut lire :

Vois tu la ces .iiij. mors ensamble
Cum il sunt hideus et divers.

3. Ms. 957 *s'aresta*.

4. Corr. *hom*.

5. Ms. 957 *qui est roy souverain*.

3. — Suivent dix quatrains moraux qui se trouvent aussi dans le ms. 957, fol. 119 v^o. Début :

Ci après s'ensuit de la fausseté du monde.

Le monde sez amis par raison deshonneure¹,
Maiz, quant ilz cuident estre seür et a desseure,
Adonc leur faut le corps et la mort leur cuert seure :
Seingnorie et hautesse perdent en petit d'eure.

Moult est folz qui s'amour en ce monde emploie....

4. — *Le despit du corps*, dont on connaissait déjà une quinzaine de manuscrits, et qui a été imprimé dans Bartsch et Horning, *La langue et la littérature françaises*, col. 547 et suiv., d'après un manuscrit seulement. Cf. *Hist. litt.*, XXIII, 283. Début :

Ci après s'ensuit du despit du cors.

Corps, en toy n'a point de savoir,
Car tu convoites trop avoir,
Deniers, richesses et vair et gris...

5. — Débat du corps et de l'âme (*Visio Philiberti*), poème en quatrains, dont je connais une vingtaine de mss., et maintes fois imprimé, depuis 1485, avec la *Danse Macabré*². Début :

Ci après s'ensuit l'altercation ou la desputoison qui est faite entre le corps et l'ame.

Une grant vision en ce livre est escrite
Jadis fu revelée a dam Philbert l'ermite...

6. — *Je vais mourir*, pièce en sixains, où chaque couplet commence et finit par *Je vois morir*. C'est encore une pièce qui a été bien souvent copiée. Elle a été publiée d'après le ms. B. N. fr. 1555, où elle a pour titre *le Mireuer du monde*, par Méon, à la suite des *Vers sur la mort*, p. 73 et suiv. (Paris, Crapelet, 1835). Début :

Ci après commence un très bon enseignement pour un chascun de quelque estat qu'il soit homme ou femme.

Je vois morir, venés avant.
Tuit cil qui ores estes vivant
Joynes et viel et foible et fort
Nous sommes tous jugiés a mort...

1. Ms. 957 *par trayson honneure*.

2. Voy. Brunet, *Manuel*, II, 490; E. Picot, *Catal. de la Bibl. James de Rothschild*, I, 354.

7. — *Le Doctrinal aux simples gens*, de Gui de Roie. On en possède de nombreux mss., par ex. B. N. fr. 957, 1865, 1879, 1880. Cet opuscule a été souvent imprimé; voir Brunet, *Manuel*, ROYE (GUI DE). Début :

Ci commence le Doctrinal dez simples gens, qui enseingne plusieurs biens ou nom de Jhesu Crist.

Ou nom de Jhesu Crist, c'est ici une bonne doctrine pour briefment et pleinement enseingnier les simples gens a bien vivre et a bien confesser. Et est compillé de tout ce qui s'ensuit.....

BRUXELLES, Bibl. royale 11048, fin du xiv^e siècle ou commencement du xv^e. Le traducteur n'est pas nommé. Les premiers mots du second feuillet, après la table (fol. 10), sont *habandonnée a occision*, et les premiers du dernier feuillet *sallies a mal pourvoians nonthoniers*, ce qui met hors de doute l'identité de ce ms. et de celui qui est décrit comme suit dans l'inventaire de Bruges (1467 ou 1469) :

Ung autre livre en parchemin, couvert d'ais et de cuir blanc, intitulé au dehors : VEGECE, *de chevalerie*, commençant au second feuillet, après la table, *habandonnee occision*, et au dernier : *salliez* (éd. *s'alliez*) *a mal*.

(Barrois, *Bibliothèque protypographique*, n^o 954.)

De plus, comme le second feuillet proprement dit, où finit le prologue, commence par *le corps de ce livre*, on n'hésitera pas à identifier le même ms. avec l'article suivant de l'inventaire qui fut fait en 1487 de la bibliothèque des ducs de Bourgogne :

Ung autre petit volume en parchemin, couvert de cuir blanc, a deux cloans de leton, intitulé : VEGECE, *de chevalerie*, comenchant ou second feuillet : *le corps de ce livre*, et finissant ou derrenier : *l'ancienne doctrine n'en a monstré*.

(Barrois, *Bibliothèque protypographique*, n^o 1838¹.)

Le prologue du traducteur commence ainsi :

(Fol. 1) *Cy commence le livre intitulé : VEGECE, de Chevalerie.*

Ainsi comme dit Suetonius² le philozophe, la letre est garde d'istoire. Et

1. Marchal, *Catal. de la Bibl. royale des ducs de Bourgogne*, I, CCLVI, signale encore ce manuscrit dans l'inventaire de Viglius, qui est de 1577 (n^o 268), mais il lui a échappé qu'il figure également dans les inventaires postérieurs et qu'en fin de compte c'est le manuscrit actuellement coté 11048 dans son propre catalogue. Il n'a pas reconnu non plus que le même ms. correspondait au n^o 954 de Barrois.

2. *Sic*, pour *Segont*.

pour ce fu coustume aux anciens qu'ilz mistrent leur entente et leur cure en congnoistre les vertus et les natures des choses...

Le prologue s'arrête à ces mots (cf. plus haut, p. 412) : « car, si comme l'en dit, et mainte fois avient, que en euvre rimée souvent faulx entrevient. »

Début de l'ouvrage :

(Fol. 9) *Le prologue parle a l'empereur Valentinien.*

Ou temps ancien fu coustume de mettre en lettres l'estude des bons ars, et ce qui estoit ramené en livre offrir au prince, car nulle rien n'est commencié a droit, se emprès Dieu n'est otroïé de l'empereur...

LONDRES, Musée britannique, Roy. 20. B. I. Manuscrit formé de deux livres originaires distincts qui ont été reliés ensemble. Le premier (ff. 1 à 31) est le *Végèce* de Jean de Vignai. L'écriture est de la seconde moitié du XIV^e siècle. Le texte est très fautif. Le nom du traducteur manque. Les deux premiers feuillets sont occupés par la table. Au feuillet 1 se voit une miniature de présentation à deux compartiments : dans le premier, qui se réfère à la traduction, un moine (le traducteur) présente, à genoux, son livre à un prince qui est assis, l'épée à la main ; dans le second, un personnage en robe rouge, coiffé d'une sorte de toque (*Végèce*), présente le livre à un souverain assis et l'épée à la main. Le prologue du traducteur commence au fol. 3 :

Ainsi comme dit Selonc le philosophe, lettre si est garde d'estoire. Et por ce fu coustume as ancienz qu'il mistrent leur cure et leur entente en connoistre les vertus et les natures des chozes de commettre en lettres la science acquise par grant travail et par lonc exercitement, por ce que il peüst porfiter a leur successeurs, car memoire est escoutiable (*lis. escolourjable*) et tost perist....

Début de la traduction :

Es anciens temps fu continuée (*lis. coustume*) l'estude des bons ars mettre en lettrez, et ce qui estoit ramené el livre offrir au prince, car nulle rienz n'est a droit commenciée, se emprès Dieu ne l'otroïe li empereres, ne a nului n'afiert miex a savoir pluseurs choses et milleurs que au prince...

LONDRES, Musée britannique, Roy. 17. E. V. Ce manuscrit a l'extérieur des grands et luxueux livres exécutés dans les Flandres pour Philippe le Bon et pour Charles le Téméraire. Il a 41 centimètres de hauteur et 28 de largeur. Les feuillets 1

à 224 renferment la traduction de *Cyropédie* de Xénophon, par Vasque de Lucène, dont on possède d'autres manuscrits¹. Vient ensuite la traduction de Végèce, sans nom de traducteur.

Les feuillets 1 à 6 sont occupés par la table du premier ouvrage. Dans la bordure du premier feuillet on lit la devise *oublier ne puis*. On y voit un écu d'argent à la fasce de sable chargée de trois besants d'or. Au fol. 7, miniature de présentation à Charles le Téméraire. Le prologue commence ainsi :

A tres haut, tres puissant et tres excellent prince Charles, par la grace de Dieu duc de Bourgoigne, de Lothérique, de Brabant, de Lembourg et de Lucembourg, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgoigne, palatin de Haynaut, de Hollande, de Zeelande et de Namur... Vasque de Lucene portugaloys, humble service et prompte obeysance...

L'*Explicit* (fol. 204 v^o) est ainsi conçu :

Cy fine le .vje. et derrenier livre de l'histoire. Cirus, roy de Perse, composée par Xenophon le philozophe, et intitulée de la tres bonne monarchie, translâtée de grec en latin par Pogge de Florence, et de latin en François par Vasque de Lucene, l'an mil .cccc. soixante et dix.

Au fol. 205 commence le Végèce :

Ci commence le livre intitulé « Vegece, de chevalerie ». Et premierement le prologue du translateur.

Ainsy comme dit Suetonius² le philozophe, la lettre est garde d'histoire. Et pour ce fut coustume aux anciens qu'ilz mirent leur entente et leur cure a congnoistre les vertus et les natures des choses, de commettre en lettre la science et le sens qu'ilz avoient acquis par grant travail et long exercite..

Suit la table, puis, au fol. 212, commence la traduction :

Ou temps ancien fut coustume de mettre en lettre les estudes de bonnes ars, et ce qui estoit ramené en livre offrir au prince. Car rien n'est commencé a droit se, empréz Dieu, n'est ottroyé de l'empereur...

L'*Explicit* (fol. 274 et dernier) est ainsi conçu :

Ci fine le livre de Vegece, de chevalerie, lequel est d'enseignemens

1. Bibl. nat. fr. 9736, 9737; Bibl. roy de Belgique, 11703; Genève, fr. 75 (Catalogue de Senebier, p. 340). — Selon La Serna-Santander (*Mém. de la Bibl. de Bourgogne*, p. 27), il existerait à la Bibliothèque de Berne un exemplaire de cet ouvrage qui aurait été pris à la bataille de Nancy (1477), dans les bagages de Charles le Téméraire. Toutefois il n'en est fait mention dans aucun des deux catalogues des mss. de Berne qui ont été publiés.

2. Nous avons déjà vu cette faute dans le ms. de Bruxelles.

d'armes, car en toutes batailles seulent plus donner victoire sens et usage d'armes que force ne multitude de gens mal endoctrinés.

Il existe très probablement d'autres copies de la traduction de Végèce par Jean de Vignai. Je n'ai nullement la prétention de donner mes dépouillements pour complets. On retrouvera peut-être un jour le manuscrit auquel se rapporte l'article suivant de l'inventaire de la librairie de Philippe le Bon (1467 ou 1469).

Ung autre livre en parchemin, couvert d'ais blanchastres, intitulé au dehors : *C'est ung livre de chevalerie Végece*, commençant au second feuillet après la table : *vueil mectre ledit livre*, et au dernier : *illez et convenables desroiz*. (Barrois, *Bibl. protyp.*, n° 958.)

Le même livre est décrit dans l'inventaire de 1487¹, dans ceux de 1536², de 1568³, de 1577⁴. Mais, à partir de l'inventaire de 1577, on en perd la trace. Il contenait sûrement la version de Jean de Vignai, car les mots du second feuillet « *vueil mectre ledit livre* » appartiennent à la préface de cet auteur; voir ci-dessus, p. 412, ligne 11.

La librairie du Louvre possédait au moins trois exemplaires du Végèce de Jean de Vignai, qui semblent perdus. Je cite d'après l'édition de M. Delisle (*Cabinet des mss.*, III, 153) les articles qui les concernent :

860. Végèce de chevalerie. *ges est apris d'armes*.

861. Végèce, de chevalerie, en un cayer : *la pure verité*.

863. Végèce, de chevalerie, très bien historié et enluminé, et est signé « Charles » : *vostre en françois selonc ce*.

Les mots cités ici comme se trouvant au début du second feuillet de chacun de ces mss. appartiennent tous au prologue de Jean de Vignai qu'on a lu plus haut. Au n° 860, lire [*sa*]ges et apris; au n° 863 : *vueil metre le dit livre en françois*⁵.

1. N° 2118, Barrois, p. 300.

2. Publié par Michelant, *Bull. de la Commission roy. d'hist.*, 3^e série, XII, 320.

3. 500 de Colbert, 130, fol. 134 v°.

4. N° 562 (Inventaire de Viglius), dans Marchal, *Cat. des mss. de la Biblioth. roy. des ducs de Bourgogne*, I, CCLXIII.

5. Ce début du second feuillet pourrait conduire à identifier le ms. 863 du Louvre avec le ms. perdu des ducs de Bourgogne signalé ci-dessus.

La popularité de cette traduction est encore attestée par l'usage que Christine de Pisan en a fait dans son *Livre des faits d'armes et de chevalerie*, compilation jadis célèbre, qui, profondément remaniée et en quelque sorte mise à jour, fut imprimée en 1488 par Verard, et eut l'honneur d'être traduite en anglais par Caxton, à la demande d'un roi d'Angleterre¹, et qui cependant n'a pas encore eu l'honneur d'une étude sérieuse². Pour montrer que Christine a simplement pris à Jean de Vignai les morceaux considérables de Végèce qu'elle a fait entrer dans sa compilation, il suffira de citer le passage qui correspond au début du premier chapitre de l'original. On trouvera plus haut (p. 413) le texte latin, la version de Jean de Vignai et celle de Jean de Meung.

CHRISTINE DE PISAN, *Faits d'armes* (B. N. fr. 603, fol. 8 b) :

Et dit a propos Vegece, ou premier chappitre de son premier livre : Nous ne veons par nulle autre chose la cité de Ronme avoir soubmis a lui les terres de ce monde, se non pas usaige d'armes et par enseignement d'ost et de chevalerie. Car assez puet estre presumé que si petite quantité de gent que au premier furent, eust pou valu contre la multitude de Francois, les scens des Grioux et la malice et force de ceux d'Auffrique, se par grant scens et soubtillité n'eust esté; et par ce, de rechief, conclud ce que dit est, c'est assavoir que mieulx vault petite quantité de gent bien enseignée et duite d'armes par continuel exercite de tout ce qui advenir puet en la doubteuse adventure des batailles, que ne fait multitude de gent rude et non sachant...

L'étude des traductions françaises faites au XIV^e siècle fournirait aisément la matière d'un livre intéressant. Quelques-uns des chapitres dont ce livre devrait se composer, ceux de Nicole Oresme, par exemple, de Raoul de Presles et de Pierre Bersuire, ont été traités, ou du moins esquissés, par des érudits compétents, mais pour d'autres tout reste à faire. Les notes groupées dans cet article épargneront quelques recherches à celui qui voudra écrire le chapitre de Jean de Vignai.

Paul MEYER.

1. Le titre de l'édition de Vérard est *L'Art de chevalerie, selon Végèce*, ce qui a déterminé les bibliographes, et notamment Brunet, à classer cet ouvrage sous VEGETIUS, tandis que la version anglaise est classée par le même Brunet sous CHRISTINE.

2. On peut consulter toutefois l'article que P. Paris a consacré à l'ouvrage de Christine de Pisan dans sa notice des mss. fr. 585 (anc. 7076) et 603 (anc. 7087), *Mss. françois*, V, 94 et 133. Mais les sources n'ont pas été recherchées.

NOTES DIALECTOLOGIQUES

I. — SUR QUELQUES NOMS DE LIEUX DE LA VALLÉE D'ANNIVIERS

Dans les recherches sommaires que j'ai faites sur les noms de lieux de la vallée d'Anniviers, j'ai été grandement surpris de l'antiquité de la plupart des noms que portent les villages, les hameaux, les agglomérations de chalets, les alpages, les granges, les prés.

La plus ancienne mention qui soit faite d'Anniviers ne date, il est vrai, que de 1137; mais dès la première moitié du XIII^e siècle les noms actuels apparaissent nombreux, et le XIV^e nous fournit la nomenclature actuelle presque complète : un Anniviard du XIV^e siècle ne se sentirait guère dépaysé à la fin du XIX^e; il retrouverait d'ailleurs bien des coutumes de son temps, il goûterait à Sierre de ses plants de vigne « de Neyrum, de Humagny¹ et de Regy¹ », et ses « tres sectoratas prati sitas en Chenaux en Tracuyz » sont trois *chitòrà*² à l'alpe de *Tràkwé*, sur le territoire de *Tsgná*; la nouvelle la plus étonnante pour lui serait que l'alpe « dou Chastelet » et celle « dou Pré », qui, il y a 30 ans, étaient encore le *Tsaşélèt* et le *Prá*, ont fusionné et ont pris le nom parisien de *Château-pré*.

Cet état de conservation est d'autant plus digne de remarque que les vallées voisines au nord-est et à l'est ont dû éprouver, à ce point de vue, de violentes perturbations : en effet, la vallée de Saint-Nicolas ou de Zermatt, romane de langue autrefois, comme aussi, et plus récemment encore, celle de Louèche, a actuellement une onomastique presque entièrement allemande.

1. *àmànyé*, *rèzè*.

2. *sector* = *chilé*, faucheur; *sectorum* = *chitòu*, 800 toises; *sectorata* = *chitòrà*, quantité fauchée sur 800 toises.

Dans la vallée d'Anniviers l'invasion germanique n'a pas l'ombre d'un succès à signaler : les 2 000 habitants d'Anniviers ne comptent pas une famille allemande ou de nom allemand, et la langue que l'on parle de l'autre côté de l'arête de rochers leur est aussi étrangère qu'à un Normand ou à un Picard.

On peut affirmer que, dans la francisation et la latinisation des noms de lieux, nos vieux scribes ont été plus logiques, j'allais dire plus scientifiques, que les modernes cartographes. Il serait fastidieux de vouloir relever toutes les erreurs que ces derniers ont commises, toutes leurs fantaisies de transcription, tous les pièges qu'involontairement ils ont tendus aux linguistes qui seraient tentés de faire fond sur leurs données¹. Je ne relèverai qu'un seul fait qui a une certaine gravité, parce qu'il affecte un grand nombre de mots et qu'il met en cause des lieux connus, ou appelés à le devenir, dans le monde du tourisme particulièrement.

La carte d'Anniviers, qui fait partie de l'Atlas fédéral et de laquelle dérivent toutes les autres publications topographiques de la vallée, a été levée par un cartographe de langue allemande. Celui-ci, en un point du moins, s'est laissé influencer par la phonétique de sa langue maternelle : il transcrit par ζ le son

1. Je ne puis résister à l'envie de citer ici un passage d'une lettre que M. Siegfried, chef du bureau topographique fédéral, écrivait à mon père en 1871. Cette lettre montre combien l'ingénieur distingué, auquel la Suisse doit ses meilleures cartes, déplorait l'insuffisance des topographes en matière linguistique.

« J'ai été heureux de pouvoir comparer à nouveau la carte de Stryenski. « La topographie est peut-être juste, mais la transcription des noms, surtout « celle des noms allemands, fourmille de fautes. Ni Stryenski, ni le dessina- « teur, ni le graveur ne connaissaient l'allemand et, à plus forte raison le patois « fribourgeois ; de là des noms tels que *Lenzburgera*, *Riedera*, *Gerstera*, au lieu « de (*zu den*) *Riederen*, (*zu den*) *Lenzburgern*, etc.

« Les noms propres de ce genre ont tous leur signification, mais malheureu- « sement peu de personnes s'en occupent ; il serait bon que les ingénieurs ne « fussent pas seulement géomètres et calculateurs, mais aussi linguistes et « surtout géologues. Dans cinquante ans, lorsque la carte sera terminée, il « faudra bien se décider à la soumettre à un linguiste et à un géologue si l'on « veut en faire une œuvre parfaite.Cousinbert est, vous le savez, une « francisation du mot patois *Gässenberg* (= *Geissberg*), les cartographes en ont « fait *Käsenberg* ! »

anniviard *ts* : *Tsénâ*¹, en français populaire *Tsinal*, que les vieilles chartes écrivent, conformément à l'étymologie, *Chinal* ou *Chenal* est dans sa carte *Zinal*; le col de *Tsâté* est *Zaté*, la dent de la *Tsa* (= Chaux) devient *Zā*, etc.

Les étrangers, se sachant en pays roman, prononcent *Zinal*, etc., les Allemands eux-mêmes en font autant, et les guides et naturels du pays commencent à se conformer à la prononciation qu'ont apportée les étrangers.

Un accident analogue, quoiqu'il ne soit pas imputable au cartographe, est arrivé au nom de la Bella Tola, montagne anniviarde si justement vantée pour l'étendue de son panorama. La *tòla* désigne en anniviard toute surface peu déclive et plate (ce qu'est le sommet de la Bella Tola) et n'est pas autre chose que le latin *tabula*. Or, les touristes de langue française, et après eux les naturels lorsqu'ils parlent français, prononcent *Bella Tola*. Les Allemands seuls accentuent juste.

II. — LE FRANÇAIS *épingle* ET SES CONCURRENTS PATOIS

Rien dans mes recherches ne m'autorise à prendre parti pour l'une ou l'autre des étymologies qui ont été proposées. Au contraire, il se pourrait que tous ceux qui se sont occupés de l'origine du mot trouvassent dans la note qui suit des arguments en faveur de leur opinion.

Cette note ne touche qu'à des points secondaires dans l'histoire du mot *épingle*, et a notamment pour but de signaler, dans les régions que j'ai parcourues, des affleurements d'aires lexicologiques concurrentes qui étaient plus étendues autrefois et que l'aire parisienne d'*épingle* est venue recouvrir en partie.

NORD DE L'OISE, SOMME, PAS-DE-CALAIS, NORD. — Dans ce vaste territoire, le mot autochtone de beaucoup le plus répandu est *epyul*, *epyal*, qui répond à la vieille forme française *épille*. Le français *épingle* a cependant envahi tout ces départements, où il vit côte à côte avec le type picard de *épille*, qui est alors

1. *Zinal* est le village le plus élevé de la vallée, au pied des glaciers. C'est le Zermatt de la vallée d'Anniviars. Il n'est habité que pendant une partie de l'été et... vers la Noël. *Zinal* est un but d'excursion alpestre très en vogue et le point de départ d'ascensions périlleuses.

réputé vieilli, ou bien où il a complètement triomphé. Les formes qu'il revêt sont *épèg*.... *èpèk*, *èplèk* avec un rejet de l'l conforme à la phonétique picarde, voire même *plèk* (Berles) où l'e prothétique a été emporté par l'article. C'est dans la moitié est du territoire que l'invasion française a été le plus accentuée : ainsi, à ma connaissance, le type *épille* n'a plus aucun représentant dans le département du Nord où sûrement il a dû exister autrefois.

Dans cette région, *épingle* a trouvé et trouve encore un autre concurrent qu'il supplante, comme il supplante *épille* : Il y a dans le Pas-de-Calais, entre Bapaume et Cambrai, une aire *épichèw* (Frémicourt, Inchy), dont l'étendue primitive a dû être plus considérable, car de tous côtés elle est entourée d'une ceinture de plusieurs lieues de largeur où seul le français *épingle* existe.

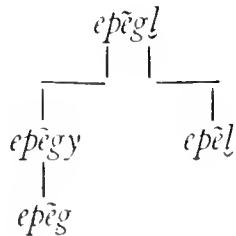
Ce mot *épichèw*, qui est masculin, semble répondre à un v. fr. *espiceau*, qui toutefois ne figure pas dans Godefroy ; par contre, on y trouve *espinceau* qui a indubitablement le sens d'épingle. Par cette forme, nous pénétrons dans toute une famille de mots que l'on s'accorde à rattacher tous à *pincer*. Il paraît cependant difficile de rattacher *espiceau* à *espinceau* : les dictionnaires signalent bien une forme wallonne de *pincer* sans nasale, mais cette forme wallonne est complètement étrangère au territoire Frémicourt-Inchy, où l'on dit *pèché*, et je ne pense pas qu'il y ait possibilité d'admettre un emprunt fait au wallon.

A Capelle (Nord) on dit *èpèn*. Je ne puis croire à l'existence d'une aire latine *Spina*, mot dont *èpèn* serait à Capelle l'exact reflet. Cette forme doit peut-être s'expliquer par une assimilation du *g* de *épèg*, assimilation qui n'aurait rien de surprenant dans un patois du Nord, cependant je n'ai aucun mot à signaler qui se présente dans les mêmes conditions. Il se pourrait aussi qu'il y eût étymologie populaire, et alors nous aurions là une subdivision récente de l'aire *épingle*.

MANCHE, ILLE-ET-VILAINE, CÔTES-DU-NORD. — Là encore nous nous trouvons en présence d'une aire *épille*, ayant considérablement rétrogradé devant l'invasion du fr. *épingle*. Le département de la Manche ne connaît que le type français avec l'unique altération *épèg*. Celui des Côtes-du-Nord, qui, à la vérité, n'est représenté dans mes recherches que par les trois points Pléboulle, Plancoet, Collinée, a *épiy*. Dans l'Ille-et-

Vilaine on trouve *épiy*, mais aussi une forme masculine *épi* (Sens, Trans), que je ne puis pas plus faire remonter à *Spicum* que *ēpēn* de Capelle à *Spina*. En effet, les articles, défini et indéfini, étant aux deux genres les mêmes pour les substantifs commençant par une voyelle, il en résulte des changements de genre auxquels préside l'analogie. Il est d'ailleurs possible, ici comme à Capelle (pour *épine*), que l'étymologie populaire ait été en jeu.

VENDÉE. — En Vendée, il n'existe pas d'autre type que *épingle*, lequel apparaît sous les formes qu'engendre le mouillement de l', c'est-à-dire :



Il y a dans la forme phonétique de ce mot *presque* partout conformité complète avec les mots populaires se présentant dans les mêmes conditions, avec *ongle*, p. ex. Je dois remarquer cependant que le mouillement de l' est relativement récent en Vendée, que presque tous ses patois appliquent aux mots d'origine évidemment parisienne la loi du mouillement à l'étape où ils la présentent dans leur fonds populaire. Si l'on ajoute à ces considérations la constatation que la conformité de *épingle* avec ses congénères phonétiques n'existe pas partout (aux Sables, p. ex., où à côté de *ōgy* on a *épēg*), il sera bien permis de douter de l'autochénisme de notre mot dans une contrée où le français s'est implanté à une époque très reculée, ainsi qu'en témoignent les profondes perturbations qu'il a causées dans la phonétique du vendéen.

Il est curieux de signaler le fait que, en Vendée, la forme *epēg* a deux origines différentes : elle a passé par le mouillement, comme le montre le schéma donné plus haut, et elle est aussi d'importation populaire directe (aux Sables, p. ex.).

SAVOIE ET HAUTE-SAVOIE. — Le type français *épingle* et sa forme populaire plus récente *épingue*, atteints d'altérations qui

ne portent guère que sur la voyelle finale et sur le mouillement de *ll*, se partagent actuellement les deux départements de la Savoie, à l'exception d'un petit territoire où s'est conservée une forme autochtone. Lanslebourg et Bonneval (mes deux témoins pour la partie supérieure de la Maurienne) ont *èfnòlä* et *èfènòla*, qui paraissent remonter à *spinulla*. M. l'abbé Rousselot a également recueilli la forme *èfèuòula* à Bessans, qui est dans la même contrée.

CANTON DU VALAIS (SUISSE). — Les vallées les plus proches de la limite des langues romane et allemande, les vallées d'Anniviers et d'Hérens, et, de l'autre côté du Rhône, Lens ont une forme *èfinga*, qui réclame la plus grande attention de la part des étymologistes : non seulement l'*f* (produit de *sp*), le son *in*, mais même l'absence de *ll* dans cette partie de la Gaule romane, excluent l'admission d'un emprunt au français ; je ne puis faire remonter la terminaison *ga* à aucune combinaison latine, elle ne se trouve que dans des mots empruntés à l'allemand.

III. — LES NOMS DES JOURS DE LA SEMAINE EN SAVOIE

Les tableaux qui suivent ne donnent point la dérivation chronologique du type régional qui est en tête, et que j'accompagne d'un astérisque, comme les quelques autres formes n'ayant qu'une existence hypothétique. Si l'on veut bien considérer la multiplicité des patois comparés, le nombre des phonèmes en évolution et la nature délicate et flottante de certains d'entre eux, on comprendra qu'une tentative de dérivation chronologique scrupuleuse ne puisse aboutir, si rigoureuse que soit la critique que l'on appliquerait à l'amoncellement de matériaux exigés pour ce travail.

Dans ces tableaux, je me suis donc contenté de grouper *grosso modo* les formes par catégories, en ne me basant guère que sur leur parenté extérieure. Je dois ajouter qu'ils ne renferment pas absolument toutes les formes que j'ai recueillies en Savoie : cet article n'étant point un travail de phonétique pure, il m'a semblé permis, pour plus de clarté, de négliger celles qui ne se

distinguaient que par la qualité de sons vocaliques. Celles qui, dans les tableaux, sont dénuées de signes diacritiques attestent l'existence des formes négligées.

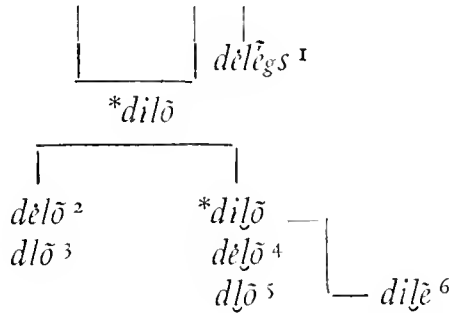
Les noms des jours de la semaine constituent par la parité de leurs fonctions et la fréquence de leur association une famille de mots étroitement unis les uns aux autres. Aussi, malgré leur diversité étymologique, qui paraît devoir être jusqu'à un certain point une garantie de résistance à l'action de leur frottement continu, il résulte de leur parenté fonctionnelle un travail analogique qu'il serait curieux d'étudier dans toutes ses manifestations, c'est-à-dire dans toutes les langues et dans tous les patois romans. C'est à cette étude que j'apporte ici une petite contribution.

*dimenga

┌───────────┐				
<i>dimēz</i> ¹	<i>dēmēdzé</i> ²			
	<i>dēmēdzē</i> ³			
	<i>dēmēdz</i> ⁴	<i>dmēdz</i> ¹⁴	<i>dmwēde</i> ²⁵	
	<i>dēmēzé</i> ⁵	<i>dmēzō</i> ¹⁵		
	<i>dēmēzē</i> ⁶	<i>dmēzē</i> ¹⁶		
	<i>dēmēzō</i> ⁷	<i>dmēzō</i> ¹⁷		
	<i>dēmēzē</i> ⁸	<i>dmēzē</i> ¹⁸		
	<i>dēmēzō</i> ⁹	<i>dmēz</i> ¹⁹		
	<i>dēmēzé</i> ¹⁰	<i>dmāz</i> ²⁰		
	<i>dēmēzē</i> ¹¹	<i>dmāzō</i> ²¹		
	<i>dēmēzē</i> ¹²	<i>dmāzē</i> ²²		
	<i>dēmēz</i> ¹³	<i>dmāz</i> ²³		
		<i>dmēzdē</i> ²⁴		

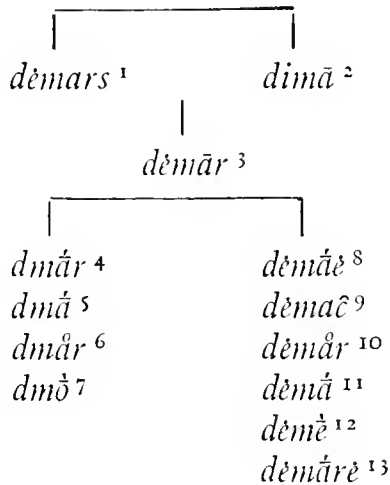
1 Lessaud. — 2 Longefoy. — 3 Avanchers. — 4 Celliers, Villard. — 5 Sèez. — 6 Saint-Nicolas. — 7 Bernex. — 8 Meillerie, Brenthonne, La Chambre, Lanslebourg, Bonneval. — 9 Montmélian. — 10 Vimines. — 11 Motte-Servolex, Domessin. — 12 Jonzier, École. — 13 Saint-Sigismond. — 14 Allues. — 15 Thorens. — 16 Menthonnex, Cusy. — 17 Talloires. — 18 Montgilbert. — 19 Francin. — 20 Rivaz. — 21 Boège. — 22 La Tour, Marigner, Passeirier. — 23 Passy, Biot. — 24 Faverges. — 25 Argentière.

***dilun ? *diluns**



1 Bonneval. — 2 Brenthonne, Jonzier, Saint-Nicolas, Faverges, Villard, École, Motte-Servolex, Domessin, Vimines, Montgilbert, Montmélian, Séez, Longefoy, La Chambre. — 3 Passerier, Thorens, Menthonnex, Sallanches, Saint-Jean, Talloires, Cusy, Saint-Sigismond, Francin, Celliers, Allues. — 4 Meillerie, Rivaz, Boège. — 5 Bernex, Biot, La Tour, Marigner, Argentière, Passy. — 6 Lessaud.

ˆdimars



1 Bonneval. — 2 Lessaud. — 3 Boège, Passy, Sallanches, Saint-Nicolas, Villard, École, Montgilbert, Domessin, Longefoy, Allues, La Chambre, Lanslebourg. — 4 Marigner, Cusy, Faverges, Argentière, Celliers. — 5 Menthonnex. — 6 Thorens, Saint-Sigismond, Francin. — 7 Passerier. — 8 Motte-Servolex. — 9 Séez. — 10 Vimines, Montmélian. — 11 Meillerie, Rivaz, Bernex, Biot, Jonzier. — 12 Brenthonne. — 13 La Tour.

*dimercre[s]

<i>dimékrö</i> ¹	<i>dèmékrö</i> ²	
	<i>dèmekrè</i> ³	<i>dmekrö</i> ⁵
	<i>dèmekr</i> ⁴	<i>dmekrè</i> ⁶
		<i>dmekr</i> ⁷

1 Lessaud. — 2 Bernex, La Tour, Thorens, École, Vimines, La Chambre, Longefoy, Bonneval, Lanslebourg, Brenthonne, Montmélian. — 3 Meillerie, Jonzier, Domessin. — 4 Rivaz, Saint-Nicolas, Motte-Servolex, Montgilbert, Villard, Avanchers. — 5 Biot, Marigner, Menthonnex, Francin, Boège, Cusy, Séez, Argentière, Passy, Sallanches, Talloires. — 6 Passerier. — 7 Faverges, Saint-Sigismond, Celliers, Allues.

*dijos

<i>didz̄u</i> ¹	<i>dèd̄z̄u</i> ³			<i>dèz̄ors</i> ¹⁸
<i>dīz̄u</i> ²	<i>dèd̄z̄æ</i> ⁴	<i>d̄z̄u</i> ¹²		<i>dèz̄o</i> ¹⁹
	<i>dèsdyu</i> ⁵		<i>d̄z̄u</i> ¹³	<i>dèd̄z̄wé</i> ²⁰
	<i>dèdyu</i> ⁶		<i>d̄z̄u</i> ¹⁴	
	<i>dèz̄yæ</i> ⁷		<i>d̄ju</i> ¹⁵	
	<i>dèz̄u</i> ⁸		<i>d̄yu</i> ¹⁶	
	<i>dèz̄u</i> ⁹		<i>d̄jæ</i> ¹⁷	
	<i>dèz̄u</i> ¹⁰			
	<i>dèz̄u</i> ¹¹			

1 Lessaud. — 2 Séez. — 3 Longefoy. — 4 Villard. — 5 Faverges. — 6 Rivaz, Brenthonne. — 7 Jonzier, La Tour, Thorens. — 8 Meillerie, Domessin, Vimines, Montmélian. — 9 Bernex, Motte-Servolex, Francin, Montgilbert, La Chambre. — 10 Biot. — 11 Boège, École. — 12 Marigner, Passy. — 13 Celliers. — 14 Argentière. — 15 Saint-Jean. — 16 Menthonnex, Talloires, Cusy. — 17 Saint-Sigismond. — 18 Bonneval. — 19 Lanslebourg. — 20 Allues.

*divendres

<i>divēdrō</i> ¹	<i>d̄v̄ēdrō</i> ²	
	<i>d̄v̄ēdrē</i> ³	<i>dv̄ēdrō</i> ⁸
	<i>d̄v̄ēdr</i> ⁴	<i>dv̄ēdr</i> ⁹
	<i>d̄v̄ādrō</i> ⁵	<i>dv̄ādrō</i> ¹⁰ <i>dv̄ēdrō</i> ¹⁵
	<i>d̄v̄ādr</i> ⁶	<i>dv̄ādrē</i> ¹¹
	<i>d̄v̄ēdrō</i> ⁷	<i>dv̄ēdrō</i> ¹²
		<i>dv̄ēdrē</i> ¹³
		<i>dv̄ēdr</i> ¹⁴

1 Lessaud, Séez. — 2 Bonneval, Lauslebourg, La Chambre, Longefoy, Thorens, Brenthonne. — 3 Meillerie, Bernex, Jonzier, Domessin, Avanchers. — 4 Saint-Nicolas, Villard. — 5 La Tour. — 6 Rivaz, Biot, Boège. — 7 École, Motte-Servolex, Vimines, Montmélian. — 8 Menthonnex, Cusy, Allues. — 9 Faverges. — 10 Marigner, Passy. — 11 Passeirier. — 12 Francin, Talloires. — 13 Montgilbert. — 14 Saint-Sigismond. — 15 Argentière.

*disando

<i>disādō</i> ¹	<i>dēsādō</i> ²	<i>dēsādrō</i> ¹¹
	<i>dēsādē</i> ³	<i>dsādō</i> ⁶ <i>dēsādr</i> ¹²
	<i>dēsād</i> ⁴	<i>dsādē</i> ⁷
	<i>d̄c_hāde</i> ⁵	<i>dsād</i> ⁸
		<i>dsōd</i> ⁹
		<i>dc_hād</i> ¹⁰

1 Lessaud. — 2 Brenthonne, Vimines, Séez, Longefoy, La Tour (*â*), Bonneval, Francin. — 3 Meillerie, Bernex, Jonzier, Motte-Servolex, Domessin. — 4 Villard. — 5 Avanchers. — 6 Rivaz, Menthonnex, Argentière, Lanslebourg, Allues, Passy, Talloires, Cusy, Thorens. — 7 Boège, Saint-Nicolas, Montgilbert. — 8 Faverges, Saint-Sigismond. — 9 Marigner. — 10 Biot, Celliers. — 11 Montmélian. — 12 La Chambre, École.

Dimanche présente des séries phonétiques très régulières, sauf dans sa finale. Là, il a été parfois atteint par l'action analogique combinée des autres membres de la famille qui en a fait

un masculin et il a pris alors la désinence *ǒ*, caractéristique des masculins.

La forme d'Argentière *dmwēḏé* est bien correcte quant à sa syllabe accentuée : à Argentière, en effet, les consonnes labiales développent un son *w* devant la voyelle nasale *ē*, et seulement devant celle-ci (*vwēḏēzi*, vendanger ; *pwēḏā*, pendant ; *kwēḏchi*, commencer ; *bwē*, bain ; *ēfwēblò*, ensemble). Le *d* dans la syllabe finale de cette même forme est une consonne qui résulte souvent du *z̃* final (c'est le son que l'on devrait avoir phonétiquement à Argentière) et qui primitivement ne constituait, à côté de *dmwēḏé*, qu'un doublet syntactique né devant des mots commençant par *d*. C'est ainsi qu'au Biot on dit : *vlāzǒ* de village, mais : *vlād daw Byó*, village du Biot.

Lundi. La forme de Bonneval *dēlēgs* fait revivre un type *diluns*, où l'*s* est un produit analogique dû à *dimars*, etc.

La présence de formes avec *l* ne peut s'expliquer que par une influence, plus ou moins exceptionnelle, de l'*i*.

Mardi, Mercredi. A l'exception de la forme *dēmārè*, qui pourrait devoir son *è* final à l'influence des trisyllabiques *demekro*, etc., mardi ne présente aucune atteinte d'action analogique, pas plus que mercredi.

Jeudi est de beaucoup le mot le plus intéressant et au point de vue phonétique et au point de vue de l'action analogique.

Le tableau de *jeudi* nous montre le *d* du premier composant *di* tantôt échouant contre celui qui résulte de *j* (*di* + *jovis* se réduisant à *jovis*), tantôt se révoltant contre la loi phonétique et l'analogie imminente qui l'entraînent à un choc avec le *d* de *jovis* où il doit sombrer (*dedzu* à côté de *dmékro*, dans le même patois). Il nous révèle dans *dzu* une de ces étapes transitoires et éphémères, dont seuls les patois réellement vivants, c'est-à-dire en plein travail phonétique, peuvent dénoter l'existence réelle, grâce à la merveilleuse souplesse des organes patoisants.

Nous voyons aussi dans ce tableau le premier composant *di* trouver à Sées un fond de résistance inespérée dans le développement d'un *i* qui est dû à l'initiale du second composant.

Mais, le fait le plus remarquable est celui que nous révèlent les formes de Bonneval, de Lanslebourg et des Allues (notes 18,

19, 20). Celles-ci remontent à une confusion ou à une étymologie populaire : on a cru dans *dijos* retrouver le mot *jour*¹, de sorte que ces trois formes se décomposent ainsi :

di + *diurnum* + *s* de *Jovis*, et équivalent à un français *jourdi*.

Vendredi présente des évolutions régulières, sauf à Séez et à Argentière.

Dans *divêdro*, nous avons à Lessaud un *i* qui paraît bien être l'*i* latin; dans la même forme, nous avons à Séez un *i* analogique dû à *dizû*; nous avons vu comment, à Séez, *dijovis* l'avait produit fort à propos pour la conservation du premier composant. Mais cet *i* analogique ne pénètre pas au delà de vendredi, ne parvient pas jusqu'à samedi.

On aura d'ailleurs remarqué que l'état phonétique du premier composant *di* varie notablement selon les mots. Cette variation n'a pas uniquement pour cause des raisons phonétiques à rechercher dans la nature de la consonance initiale du second composant, mais elle a aussi pour cause des influences analogiques, et le croisement de ces deux facteurs de variations fait entrevoir un labyrinthe d'où la critique pourrait à la rigueur sortir victorieuse, mais au prix de grands efforts et d'un entassement colossal de matériaux. D'autre part, je ne me dissimule pas que dans la notation de faits d'une nature aussi délicate que la conservation ou la chute de *ê*, p. ex., les formes que je recueille peuvent parfois ne pas être l'expression de la réalité pour un village entier, mais celle d'une individualité linguistique plus restreinte, ce qui, du reste, ne saurait les faire considérer purement et simplement comme non avenues.

Grâce au développement d'un *w* dans des conditions signalées plus haut, nous avons à Argentière la succession suivante :

devêdro > *devvêdro* > *dvvêdro* > *dwêdro*.

Samedi. Montmélian, la Chambre et École nous montrent des formes nées sous l'influence de *devêdro*.

1. Bonneval et Lanslebourg ont conservé jusqu'à nos jours l'*s* du pluriel. A Bonneval, par exemple, le pluriel de *zôr* a dû être *zôs*. Cf. *Revue des patois gallo-romans*, I, 177 à 183.

IV. — ANNIVIARD *frimisé* = PRÉMICES

Parmi les coutumes anniviardes dignes d'attirer l'attention du folkloriste, celle des *prémices* offertes au curé¹ est assurément l'une des plus curieuses; elle sert en effet de cadre à des scènes fort pittoresques.

En retour de la bénédiction que le curé de Vissoie, dans une tournée qui exige de solides jarrets, va donner aux nombreux alpages de sa paroisse, chacun de ceux-ci est tenu à lui réserver le fromage gras fait, de la totalité du lait, le troisième jour de l'estivage.

Ces fromages portent incrustées des marques distinctives, entre autres celle du calice : l'Anniviard les appelle *frimisé*. La présentation de ces prémices a lieu solennellement à l'église un dimanche de septembre, et se fait, en habits de fête, par les maîtres des alpages descendus la veille avec leurs mulets chargés du précieux « fruit ». Elle est accompagnée d'une collation de soupe, de pain, de vin et de fromage que leur offre le curé dans son presbytère et à laquelle sont aussi conviés tous les conseillers et ex-conseillers des communes dépendant de la paroisse. Pendant toute la durée de la cérémonie, les mulets des alpages, groupés autour de la cure, collationnent de leur côté et attendent, souvent impatiemment, le moment du retour à la montagne.

Pour le curé, qui n'a que 300 fr. en numéraire, le vin d'une vigne à Sierre, les produits des prés de la cure qui peuvent nourrir dix têtes de gros bétail, les prémices constituent un appoint de traitement qui n'est pas à dédaigner, car elles représentent une valeur de 300 à 400 francs.

Le terme patois *frimisé* paraît bien être de formation populaire et représenter le latin *primitias*. Il recèle cependant une petite difficulté : l'*f* initiale de l'anniviard ne remonte qu'à une seule origine, l'*f* latine, et ne saurait dériver de *p*. *Frimisé* doit

1. Cette coutume paraît avoir existé dans tout le Valais, mais y est généralement tombée en désuétude. Cependant il arrive encore que les tribunaux valaisans ont à connaître des causes qui s'y rattachent.

son *f* à la réunion intime de l'initiale *p* avec l'*s* finale de l'article pluriel qui le précédait le plus souvent et équivaut donc à [la]s primitias.

Le groupe *sp* aboutit en effet régulièrement à *f* (*ěfarzyóu*, aspersoir; *ěfě*, épais; *ěfină*, épine, etc., etc.).

V. — ANNIVIARD *ěfi*, PEUT-ÊTRE; *ăfrělé*, PRÊLE

Le mot *ěfi* est l'équivalent du v. fr. *espoir* (*ě* = *i*, *r* est tombée régulièrement, *sp* = *f*). Dans l'anniviard il constitue à lui tout seul la famille de *sperare*, car il n'existe ni verbe ni substantif qui soit de dérivation populaire. C'est donc à l'adverbialisation de l'idée de *sperare* que nous devons cette précieuse relique qui nous permet de maintenir le radical latin dans les archives populaires de l'anniviard. *Epe* en est une forme vaudoise qui figure dans le glossaire de Bridel. Un mot, dans ses conditions d'existence lexicologiques et dans sa phonétique, présente une grande analogie avec *ěfi*, c'est *ăcbi* signifiant *hier au soir*. C'est le v. fr. *ersoir*, et il est précieux dans son isolement : *serum* n'existe plus en dehors de ce composé, il a fait place à *tardum* et à *noctem*. L'*s* initiale est devenue *cb* selon la règle (*cbiré*, suivre; *cbila*, seigle), l'*r* est tombée devant la consonne *cb* (*rěmachyě* remercier; *fěcbě*, force), laissant *a* comme trace de son passage (*cbărpěn*, serpent; *cbărkłā*, sarcler).

Afrělé mérite d'être signalé, puisqu'il affirme l'existence d'une étape jusqu'ici hypothétique dans l'évolution de *asperelle* au fr. *prêle*. On s'attendrait plutôt, *a* étant sous l'influence de l'*s*, à *ěfrělé*, cependant la conservation de *a* malgré *s* n'est pas sans analogie.

VI. — QUELQUES TERMES ANNIVIARDS RELATIFS A L'ESTIVAGE

Lī zôr d'ěcběvŵā.

Pendant trois mois de la bonne saison, les Anniviards estivent leur bétail¹ dans les hauts alpages de la vallée. Ces

1. Il peut s'élever à 2 000 ou 2 500 têtes de gros bétail.

alpages appartiennent à un grand nombre de propriétaires dont les titres de propriété consistent en droits de pâture ayant pour unité l'entretien d'une vache laitière. L'entretien de trois vaches donne droit à celui d'une génisse.

A la fin de la saison, les produits de l'alpage (beurre, fromage, sérac) sont répartis en nature à chacun des consorts au prorata de la quantité de lait fournie par ses vaches le jour du « mesurer ». La veille de ce jour, qui est l'un des premiers de l'estivage et qui est fixé d'un commun accord, les consorts se rendent à l'alpe, y traitent eux-mêmes leurs vaches sous le contrôle d'un *rèblètchyôu* (litt. le remouilleur, c'est-à-dire celui qui traite une seconde fois). Le *rèblètchyôu* a charge de veiller à ce que le pis ne contienne plus du tout de lait : une forte amende est infligée à tout contrevenant qui y aurait laissé plus d'une *dènèrya*¹. Puis, les vaches sont mises au pâturage, qui ce jour-là est plus étendu que d'habitude, et le lendemain a lieu le mesurage. La veille du jour « du *mèjurâ* » est :

Li zòr d'èchèvvâ, c'est-à-dire le jour de l'essèver, de la mise à sec (exaquare).

L'étendue de pâture est l'*èchèvyôu*. L'emplacement où se répartit le fruit à la fin de la saison, devant le chalet, est la *pàrtichyôu*, l'endroit où l'on *partit*.

VII. — *ADSUSTARE, *SUSTA, *SUSTANA (?)

Ces trois mots sont étrangers au lexique de Paris. Les représentants anniviards des deux premiers sont :

ächòşâ, mettre à l'abri contre les intempéries; la *chòşà*, l'abri contre les intempéries.

Adsustare et susta existent aussi, à ma connaissance, dans toute la Suisse française, en Savoie, et sans doute bien au delà. *S'achotter*, se mettre à la chotte se disent couramment en français populaire de la Suisse, et sont employés même dans les villes qui n'ont plus aucun patois et par les gens instruits.

Ce sont les formes anniviardes, dans lesquelles *ş* ne peut

1. La *dènèrya* équivaut à 3 décilitres à peu près. 64 *dènèryé* font une *èmina*, 8 *vvitâ*, 4 *kàrtâ*.

remonter qu'à *st*, qui m'ont permis de rectifier une erreur plus d'une fois répétée dans mes conférences à l'École des Hautes-Études : je croyais reconnaître dans les types *chotta*, *tsotta*, *siouta* du Glossaire de Bridel des dérivés, généralement indirects, de l'italien *l'asciutta* > *la sciutta*.

L'anniviard *ebòšàna* serait le représentant correct du très hypothétique *sustana*, et désigne la boucle du collier à laquelle est suspendue la clochette de la vache, ce serait *celle de dessous* (cf. l'it. *sottana* de *subtana* = vêtement de dessous).

VIII. — ANNIVIARD $\zeta\acute{o}l\grave{a}$, AMPOULE

él remontant à *fl* latin, ζ représentant les ascendants du *j* français, notre mot $\zeta\acute{o}l\grave{a}$ serait le français *jouffle*, que l'on n'a pas retrouvé, il est vrai, mais qui a pu exister néanmoins et auquel remonterait alors sûrement le français *joufflu*. Les hypothèses de Littré et de Scheler, qui voient dans ce dernier mot un dérivé ou un composé de *joue*, me paraissent bien peu vraisemblables¹.

Jouffle est-il parent de *gifle* (= joue, gifle)?

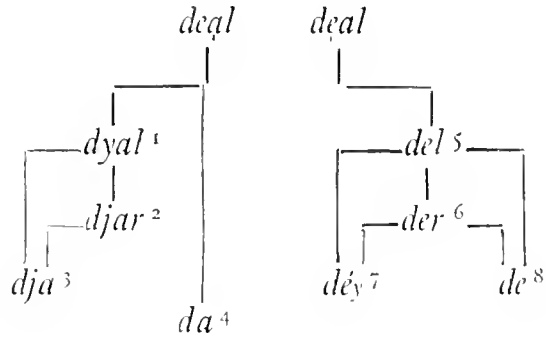
IX. — DIGITALE EN SAVOIE

Le tableau suivant me dispense de longs commentaires : on y voit que le type ditale > *deal* donne deux catégories de formes distinctes selon que l'une ou l'autre des voyelles en hiatus a triomphé. Sans être régulier, ce traitement a cependant des analogues. L'*l* finale s'est parfois changée en *r*, comme c'est arrivé au mot *miel*, par exemple, mais ce changement n'étant qu'un accident phonétique et non une loi, il n'y a pas concordance dans l'histoire des deux *r*. Les formes où l'*l* n'a plus de représentant consonantique peuvent dériver aussi bien de types avec *r* que de ceux avec *l*. Même un examen attentif et qui nécessiterait de longues recherches, auxquelles je ne puis me livrer pour le moment, ne me paraît pas devoir aboutir à une

1. En anniviard la joue = $\zeta\acute{o}l\grave{a}$.

solution définitive de la question dans tous les cas particuliers où elle se pose.

Voici ce tableau :



1 *dyāl*, Séez. — 2 *djar*, Allues. — 3 *djā*, Celliers. — 4 *dā* Bonneval. — 5 *dél*, Lanslebourg. — 6 *dér*, Passy, Sallanches, Argentière. *Déré*, La Tour. — 7 *déy*, Saint-Sigismond. — 8 *dé*, *dé'*, Rivaz, Brenthonne, Biot, Boège, Thorens, Cusy, Saint-Nicolas, Villars, Faverges, École, Montgilbert, Motte-Servolez, Domessin, Vimines, Montmélian, Lessaud, La Chambre. *Dĕ*, Meillerie, Bernex.

J. GILLIÉRON.

MÉLANGES

FRANÇ. BESOCHE ET GASCON BEZOCH

C'est à M. Meyer-Lübke qu'on doit la belle étymologie *vouge* < *viduvium*, mieux *vidubium*¹. Lorsqu'il l'a produite², il n'a eu garde d'oublier le provençal *vezoig*, employé par Marcabru, plus transparent encore que le français *vouge*. Depuis³, il a rattaché au même type latin le français *besoche*, hoyau, que Littré propose dubitativement de considérer comme « une forme augmentative de *besse*, qui est une ancienne forme pour *bèche* ». L'explication de M. Meyer-Lübke gagne beaucoup au voisinage de celle de Littré; aussi l'ai-je introduite en toute confiance dans le *Dictionnaire général*, et M. Lanusse a-t-il enregistré *besoche* comme un des mots dont le gascon a enrichi la langue française⁴. J'ai le regret de ne plus croire à l'identité du français *besoche* et du gascon *bezoch*; je m'étonne même de n'avoir pas ouvert les yeux plus tôt sur les invraisemblances de cette hypothèse. M. Godefroy cite comme plus ancien exemple du mot *besoche* en français un texte poitevin de 1329 : la provenance de ce texte m'avait paru appuyer l'origine gasconne, et c'est à ce titre que je l'ai mentionnée dans le *Dictionnaire général*. Mais c'est un cas fortuit. Les textes réunis par Carpentier et insérés à l'article *besogium*, dans Du Cange, nous montrent le français *besoche* usité non seulement en Poitou, mais dans le Maine, dans l'Orléanais, dans le Gâtinais, dans le Vexin fran-

1. Sur l'origine celtique de *vidubium*, voy. d'Arbois de Jubainville, *Les noms gaulois chez César*, p. 213.

2. *Zeitschrift für rom. Phil.*, X, 173.

3. *Gramm. des lang. rom.*, I, p. 45.

4. *De l'influence du dialecte gascon*, p. 296.

çais¹. Puis, en admettant l'emprunt par le poitevin au gascon (ou, si l'on veut, à l'aquitain), pourquoi le féminin au lieu du masculin? Pourquoi un *o* ouvert à la place d'un *o* fermé? Comment enfin expliquer l'emprunt d'une forme méridionale avec un ζ intervocalique, lorsque les patois méridionaux en contact avec le poitevin ne connaissent pas ce succédané du *d* latin, qu'ils conservent (Bordeaux) ou qu'ils laissent tomber (Périgieux)?

Il serait cruel de reprocher à Carpentier de n'avoir pas fait ces observations quand il a composé son article *besogium*. Je crains que son exemple n'ait entraîné M. Meyer-Lübke, comme il avait déjà fait, ou peu s'en faut, M. P. Meyer. Ce dernier s'exprime ainsi, à propos du mot *bezoi*, qui figure dans une charte landaise de 1268 : « Il est fort probable que les formes variées rapportées dans Du Cange, aussi bien que notre *bezoi* et le *vezoi*g de Marcabru, sont un même mot qui a reçu des sens différents². » Pour tirer bon parti des douze exemples cités par Carpentier, il faut les localiser un à un, en se reportant aux registres du Trésor des Chartes où Carpentier les a puisés. Voici les résultats de ce petit travail de géographie linguistique, par ordre chronologique :

1378. Un hoieu ou *besoiche*, JJ 113, n° 112. Noisy, près de Milly en Gastinois (aujourd'hui Milly-sur-École, Loiret).
1380. *Bosoche* dont l'en provigne³ les vignes, JJ 118, n° 18. Sargy, en la juridiction des religieux de Saint-Denys (aujourd'hui Cergy, canton de Pontoise, Seine-et-Oise).
1387. Sa *besoche* ou *besche*, JJ 132, n° 112. Romans en Poitou (aujourd'hui Romans, canton de Saint-Maixent, Deux-Sèvres).
1398. Un cop de *besog*, JJ 153, n° 187. Marciac, pres Malborguet en Ribiere, seneschauce de Toulouse (aujourd'hui Marciac, chef-lieu de canton, Gers).
1411. Instrumentum ferreum vulgariter vocatum *besog*, JJ 165, n° 211. Saint-Felix-de-Caraman (aujourd'hui canton de Revel, Haute-Garonne).

1. Voy. plus loin la géographie des citations de Carpentier. A signaler, en passant, l'emploi de *besoche* par Racine, *Œuvres*, éd. des *Grands Écrivains*, V, 536.

2. *Romania*, IV, 463.

3. Le ms. porte par erreur *prougne*.

1452. Ung *besoch* sur son col, JJ 181, n° 75. Vingholes pres Escanecabre (aujourd'hui Vignolles, canton de Boulogne, Haute-Garonne, que d'aucuns considèrent comme le berceau du célèbre La Hire).
1453. Un baston ferré appelé *besouch*, JJ 182, n° 146. Saint-Macaire (Gironde).
1458. Ung *vesoch*, autrement trinquebasson¹, JJ 188, n° 46. Cadolothn (*sic*), diocese d'Alby (aujourd'hui Cadalen, chef-lieu de canton, Tarn).
1462. Une *bezoch* ou pioche a labourer vignes, JJ 198, n° 532. Ingré (Loiret).
1469. *Besolz*, *besoutz*², JJ 197, n° 88. La Sauvetat-de-Savères, canton d'Agen (Lot-et-Garonne).
1474. Un *besoy*³, JJ 195, n° 1244. Nogarol ou país d'Armaignac (aujourd'hui Nogaro, chef-lieu de canton, Gers).
1481. Une *besaye*⁴, JJ 209, n° 118. Larchaux en la baronnie de Maine-la-Juhaiz (aujourd'hui Larchamp, canton d'Ernée, Mayenne).

Ces douze exemples se divisent bien nettement en deux séries : il y a cinq exemples de *besoch*, tous dans les pays de langue d'oïl, et sept exemples de *vesoch* (*besoch*), tous dans les pays de langue d'oc⁵. La différence de sens n'est pas moins

1. Carpentier a bien lu; mais il est clair que c'est une faute de scribe pour *trinquebusson*.

2. Fautes de scribe pour *besoch*, *besouch*.

3. Le scribe a écrit une fois, par erreur, *besay*.

4. Cette forme singulière me paraît être une simple faute de scribe, très explicable paléographiquement, pour *besoch*, le *c* s'étant fondu avec l'*o* pour produire un *a* et l'*h* ayant été prise pour un *y*.

5. Deux additions de Carpentier à Du Cange, sous **badillus* et sous **velale*, fournissent trois autres exemples de représentants méridionaux du latin gaulois *vidubium*. Je les ai contrôlés sur les registres du Trésor des Chartes, de façon à établir la provenance géographique de chacun d'eux. Les voici par ordre chronologique :

1444. Un *bedoibl* ou serpe emmenchee en ung baston, JJ 176, n° 351, *Bienassis* ou pays de Xanctonge près de *S^t Sournin de Marempne* (aujourd'hui Saint-Sornin, canton de Marennes, Charente-Inférieure).
1450. Ouquel pré estoit Perrin Richart qu'il clouoit d'espines... ung grant *veloïl* enmanché en ung grant baston, JJ 184, n° 39. Richemont en la conté d'Angoulesme (aujourd'hui canton de Cognac, Charente).
1451. Supplicacion de Guillaume Myot, curé de l'église parroichial de *S^t Paroye* sur la riviere du Ne, en la chastellenie d'Archiac ou dio-

claire : *besoche* désigne un « hoyau » et *vesoch* un « vouge ». Dans la charte landaise de 1268, il est bien probable que *bezoi* signifie aussi « vouge¹ ». Dans Marcabru, M. P. Meyer considère le sens de « bêche » comme incontestable. Pourtant, le vouge étant un instrument de paysan, aussi bien que la bêche, le rapprochement de *vezoig* et de *araire* n'exclut pas le sens de « vouge », et l'origine de Marcabru, qui était gascon, concorde bien avec l'habitat de *vidubium* dans le Sud-Ouest de la France, où le sens de « vouge » est seul formellement attesté. Mais il est certain d'autre part que dans les textes latins anciens *vidubium* a le sens de « hoyau » : la glose $\beta\acute{\iota}\zeta\epsilon\lambda\lambda\alpha$ = *viduvium*, citée par M. Meyer-Lübke, en fait foi, et plus encore ce passage d'un scholiaste de Juvénal : « *Marrae vulgo vidubia dicuntur.* »

Le français *besoche* étant maintenant débouté de sa prétendue étymologie, on peut y voir un type **bisocca* formé en latin vulgaire de la particule *bis* et du radical qui se trouve dans le français *soc*, tranchant. **Bisocca* serait un parasyntétique dans le genre de *bisaccia* *besace*, mais sans le suffixe de composition, lequel n'est pas indispensable : cf. *bifurcum*, *birota*, etc. Pour le sens, cf. le latin *bidens*, qui signifie précisément hoyau, et *bisacuta*, besaiguë.

A. THOMAS.

cese de Xaintes... ung baston ferré appellé *bedoil* tirant sur la façon d'un vouge, JJ 185, n° 198 (Saint-Palais-du-Né, canton de Barbezieux, Charente).

Ces trois exemples appartiennent sensiblement à la même région (Saintonge et Angoumois). On remarquera la conservation du *d* intervocalique et, dans deux cas, le changement de *v* initial en *b*, double circonstance qui porte à croire que les formes *bedoil*, *vedoil* ne sont pas autochtones là où nous les trouvons employées, mais sont empruntées à un dialecte plus méridional. Quant à la substitution de la finale *oil* à *oi*, on la retrouve non seulement dans le béarnais *bedoulb*, indiqué concurremment avec *bedouy*, par le dictionnaire de MM. Lespy et Raymond, mais dans le provençal *meroil* *marrubium* employé par Daude de Pradas, *Auzels cass.* 3205, éd. Monaci.

1. Cf. l'observation de M. Soubdès, *Romania*, IV, 462.

FRANÇ. *GUIDEAU*

DIDEAU. Terme de pêche. C'est un grand filet qui sert à barrer les rivières pour arrêter tout ce qui passe. Au pont de S. Cloud il y a grand *dideau* suspendu par des potences et des poulies qu'on tend et qu'on lâche dans certaines occasions. (Trévoux.)

GUIDEAU, s. m. **GUIDELLE**, s. f. Terme de pêche. Filet qui s'attache à deux pieux plantés aux embouchures des rivières sur les côtes de l'Océan : c'est un filet composé de mailles, fait en forme d'une chausse d'apothicaire, mais qui finit en pointe émoussée. (Trévoux.)

Au mot *dideau*, Littré indique les variantes *dièdeau*, *dignial*, *guideau*. Il n'a pas d'article *diguail*, mais à *diguail* il indique la variante *diguial* et il définit ainsi : « Sorte de grand filet terminé par une nasse et établi au pied des digues. » Sous *guideau* 2 il ne fait aucun renvoi. Nulle part il ne donne d'étymologie. Il a un article *guideau* 1, où on lit : « Plate-forme de planches qu'on échoue dans une position inclinée, en la soutenant sur des chevalets, pour diriger le courant de chasse dans les avant-ports de la Manche. » Ce sens de *guideau*, pour lequel Littré donne comme étymologie *guider* et *eau*, ne figure pas dans les dictionnaires français avant notre siècle. Darmesteter a accepté l'étymologie de Littré, car *guideau* a été ajouté dans la seconde édition de son *Traité des mots composés*. J'ai pris sur moi, dans le *Dictionnaire général*, de réunir dans un seul article les deux sens de *guideau*, persuadé que le nom du filet a passé par analogie à la plate-forme (j'ai eu tort de ne pas intervertir l'ordre des sens), et de repousser le substantif *eau*, pour faire place au suffixe homophone. La forme *guidelle* me donne raison, je crois, en ce qui concerne la terminaison du mot ; c'est du radical que je voudrais parler aujourd'hui.

M'étant avisé récemment de l'existence de l'article *kidellus* dans le *Glossarium* de Du Cange, et de celle du mot anglais *kiddle*, sorte de filet, dont M. Skeat ne parle pas dans son *Etymological Dictionary*, j'ai interrogé M. J.-A.-H. Murray. Il m'a obligeamment fourni des renseignements que je ne puis mieux faire connaître qu'en transcrivant ses propres termes : « I think I have never seen nor heard of the word *kiddle* in actual use. On investigation, I find that the word is not quite obsolete, but survives as a kind of historical or documentary term in connexion

with the fishery laws. It is doubtful, however, whether I should find three people in Oxford, who had ever heard it. It is found in the Latin form *kidelli* in our *Magna Carta*, and is mentioned in many statutes Latin, Anglo-French and English and in historical treatises. In statute 25. of Edward III., anno 1350, we have : « pur ce qe communs passages de neefs e batelx en les grantz rivers d'Engleterre si sont sovent foitz destourbez par le lever de gortz, molins, estankes, estackes et *kideus*. » It is in Anglo-French *kidel*, in old French *cuidel* (Godefroy), *quideau* (Cotgrave). Bas breton has *kidel*, but that, I fear, is only from French, and throws no light on the etymology. I do not think the word can be explained from English ; it has to me all the appearance of a French word in English, apparently a diminutive of some kind. But of the ultimate etymology I know nothing. »

Je pense avec M. Murray que le bas breton vient du français, aussi bien que l'anglais *kiddle*. Le *Dictionnaire général* donne comme plus ancien exemple de *guidel* un texte de 1322 ; ce texte vient du *Dictionnaire* de M. Godefroy, qui l'a emprunté au *glossarium* de Du Cange, v° *giscellus* ; la vraie date est 1332. On lit *cuidiaus* dans un texte (de 1326 et non de 1322) emprunté également à Du Cange (v° *cuidens*) par M. Godefroy (v° *cuidel*) et *quideaulz* dans un autre texte de 1295, cité dans Du Cange (v° *panchon*).

La note de M. Murray nous apprend que la forme constante en anglo-français est *kidel*. Cette forme est ancienne. Le dispositif de la *Magna Carta* du roi Jean ne fait que reproduire une ordonnance de Henri II, datée de 1155, où on lit : *Omnes kidelli deponantur de cetero per Thamesiam*¹. On disait donc *kidel* des deux côtés de la Manche au milieu du XII^e siècle : cette constatation suffit sans plus pour débouter le verbe *guider*, aussi bien que le substantif *digue*, de toute prétention étymologique sur *quideau* ou *diguial*.

Il est plus difficile de trouver la véritable étymologie. A défaut d'une certitude, voici l'hypothèse à laquelle je me range provisoirement. L'allemand a un mot *Kittel*, en moyen haut

1. Cf. Du Cange vis *bidelus* et *kidellus* ; je note qu'au mot *bidelus* Carpentier a judicieusement repris les Bénédictins, ses prédécesseurs, qui n'avaient pas su corriger cette mauvaise leçon de Brussel.

allemand *Kittel* ou *Kitel*, qui signifie « ample vêtement » : l'aurait-on appliqué à un filet de grandes dimensions ? L'emploi si connu du mot *mauche* en terme de pêche, voire de *chausse*¹, flatterait assez cette opinion. Il ne resterait plus qu'à supposer que *kidel* est venu au français par le bas allemand, dont la forme correspondante serait, si elle a existé, *kiddel* ou *kidel*, selon qu'il s'agit en haut allemand d'un *tt* ou d'un *t*.

L'altération de *kidel* en *guidel* est difficile à expliquer. L'influence de *guider* est douteuse, car on trouve *guidel* dès 1332, c'est-à-dire à une époque où le verbe *guider* avait en français la forme *guier*. En tout cas *kidel* a persisté longtemps, puisque Cotgrave et Oudin enregistrent simultanément *guideau* et *quideau*.

A. THOMAS.

PROV. ORGIER, ORJARIA

Raynouard s'est complètement mépris sur le sens de ces deux mots en les rattachant au latin *urceus* et en les traduisant par « potier, poterie ». *Orgier* veut dire « marchand de grains », comme vient de le rappeler M. Ch. Barbier dans son glossaire de la chronique de Mascaro². Mais je ne suis pas de l'avis de M. Barbier quand il dit : « Il semble bien que M. Azaïs soit dans le vrai en le rattachant au latin *hordearius*, marchand d'orge, et par suite marchand de grains de toutes sortes. » On a sous la main une étymologie bien plus naturelle : c'est le latin *horrearius*, dérivé de *horreum*, grenier à céréales.

A. THOMAS.

EXEMPLES DU SUFFIXE -ŪMEN EN FRANÇAIS

« UMEN en français du Nord, à part l'anc. franç. *leun* et *aubun*, ne paraît avoir persisté dans aucun de ses représentants

1. Il n'y a trace de cet emploi ni dans Littré ni dans le *Dictionnaire général*. Mais écoutons Trévoux : « *chausses* ou *sac*, terme de pêche : c'est une espèce de petit filet qui se met au fond des grands filets que l'on nomme des dideaux. »

2. *Revue des langues romanes*, 1896, p. 25.

latins, et même il n'aurait pas provoqué de formations nouvelles. » Comme correctif à cette affirmation, M. Meyer-Lübke mentionne seulement une série de dérivations en *un* du patois de Montbéliard¹. Il est certain que, par comparaison avec le provençal et l'italien, le français proprement dit est extrêmement pauvre. Il n'y a que plus d'intérêt à recueillir nos quelques mots anciens en *-um*, ou disparus complètement aujourd'hui ou conservés au prix d'un maquillage en *-on* ou en *-in, ain*. Je laisse de côté *albumen* et *legumen*.

**Acrumen* > *aigrum*. L'anc. franç. correspond au provençal *agrum* et à l'ital. *agrum*. On en trouvera beaucoup d'exemples dans le dictionnaire de M. Godefroy, et l'on verra que la forme en *-in* apparaît dès 1527. Littré enregistre *aigrin* à son ordre alphabétique sans aucune remarque. A comparer l'article *égrain*, où, n'ayant pas reconnu le mot, il en a donné une étymologie erronée, par *é* et *grain*.

**Calciumen* > **chaucum* est postulé par les mots *chaucumier*, fabricant, marchand de chaux, et *enchaucumer*, mettre en chaux, tous deux encore usités (voy. Godefroy, *chauchumier* et *enchausser*).

**Calidumen* > *chaudum*. Nombreux exemples dans Godefroy, parmi lesquels apparaît une fois la forme *chaudin*. Les dérivés *chaudumé*, *chaudumée*, *chaudumel*, *chaudumer* ne laissent pas de doute sur le suffixe; cf. d'ailleurs l'ital. *caldume* (Oudin).

**Tenerumen* > *tendrum*, supplanté aujourd'hui par *tendron*. Le mot français correspond à l'ital. *tenerume*. Le premier exemple cité par Littré, à l'historique de *tendron*, est emprunté au *Régime de santé* d'Alebrand de Florence et offre la forme *tenrum*. Pour qu'on ne soit pas tenté de le récuser comme suspect d'italianisme, en voici deux autres :

Entor la feste sant Johan freint l'en le *tendrum* de ceste herbe, *Livre des simples medecines*, fo 26^b, ms. du XIII^e s. de la Bibl. St^e Geneviève.

Le *tendrun* de fresne, *Recettes médicales*, p. p. P. Meyer, *Romania*, 1889, p. 575.

**Viridumen* > **verdum* est postulé par le verbe *éverdumer* (voy. Hatzfeld-Darmesteter). L'italien a le mot correspondant *verdume*.

A. THOMAS.

1. *Gramm. des l. r.*, II, p. 533 à 535.

HUGUES LE ROI DE CAMBRAI

V. Le Clerc, dans son grand article sur les poésies morales du XIII^e siècle¹, a conjecturé que les auteurs qui, dans leurs diverses productions poétiques, se nomment *Hugues Piaucelle*, *Hugues de Cambrai*, *Hugues le Roi*, et *Rois* ou *Roix de Cambrai*, pouvaient être une seule et même personne. Il est loin de proposer cette identification comme assurée. « Hugues Piaucelle, dit-il en un endroit², est *peut-être* le même que Hugues le roi, auteur du *Vair palefroi*, Hugues de Cambrai, auteur de l'un des deux fabliaux de la *Male honte*, ou bien encore le Roi de Cambrai, auteur des diverses poésies... » Et plus loin³ : « Rois de Cambrai, qui est *peut-être* le même que l'auteur du fabliau Hugues de Cambrai. » — M. G. Paris identifie au moins Hugues (Huon) le Roi avec l'auteur de l'*A B C*⁴. — M. P. Meyer, en parlant des *Regrès Notre Dame* (cf. ci-dessous), dit⁵ que la plupart des mss. de ce poème indiquent comme auteur le Roi de Cambrai, sauf un qui donne le nom de Hues de Cambrai; par conséquent, « Hue peut être le vrai nom. Notre poète peut s'être appelé Hue li rois, de Cambrai. » M. Meyer n'examine pas la question de savoir s'il doit être identifié avec l'auteur du *Vair palefroi*, de la *Male honte* et la *Senefiance A B C*. — M. J. Bédier⁶ dit avec raison qu'il est évidemment impossible de savoir si les hypothèses tendant à l'identité sont fondées; mais il relève quelques traits linguistiques communs aux trois premiers de ces poètes, qui attestent que la patrie de Hugues Piaucelle et de Hugues le Roi a bien pu être celle des deux autres, à savoir le Cambrésis.

Je me permets de rappeler d'abord ce que nous savons sur ces poètes.

1. *Histoire littéraire*, XXIII, 235-265.

2. *L. c.*, p. 115.

3. *L. c.*, p. 263.

4. Cf. *Litt. fr. au moyen âge*, 2^e éd., p. 114, 149.

5. *Notices et Extraits*, XXXIV, 1^{re} partie, 249.

6. *Les Fabliaux*, 2^e éd., p. 482.

Hugues Piaucelle se donne comme auteur de deux fableaux. D'abord *Estormi*¹, traitant le vieux sujet très répandu des trois bossus ménestrels (ici moines) qui veulent s'insinuer auprès d'une femme mariée, mais qui sont tués par le mari; le beau-frère du mari, Estormi, se charge de l'enterrement des trois moines morts, mais en tue par mégarde un quatrième. L'auteur y montre aussi peu de goût que d'invention et manie son sujet d'une façon assez lourde. Il se nomme à la fin en disant : « Cest fabel fist Hues Piauciele. » Ensuite *Sire Hain et Dame Anuieuse*², qui traite un sujet semblable à celui de la farce de *Cuvier* et qui a une allure assez grotesque, mais vive et animée. L'auteur se nomme au commencement : « Hues Piaucele, qui trova cest fabel. »

Hugues de Cambrai a signé l'une des trois versions de la *Male Honte*³. C'est un fableau de contenu assez obscur et peu amusant, dans lequel on a voulu voir une satire, une « moquerie » ou une « violente raillerie » contre le roi d'Angleterre, soit Jean sans Terre, soit Henri III⁴, mais qui est en réalité assez innocent. Dinaux dit que Hugues de Cambrai vivait un peu avant l'an 1300; à un autre endroit⁵ il prétend qu'il vivait « l'an 1300 ou environ ». On aurait aimé voir appuyées ces assertions par quelque preuve. Le fableau commence par ces mots : « Hues de Cambrai conte et dist. »

Hugues le Roi est l'auteur du gracieux fableau du *Vair palefroi*⁶, qui, malgré quelques longueurs, a sensiblement plus de valeur que les trois précédents. Il se révèle en disant : « En ce lay du Vair palefroy | Orrez le sens Huon le Roi. »

Enfin, le roi de Cambrai⁷ est l'auteur des pièces suivantes :

1. Montaiglon et Raynaud, I, 198.

2. Montaiglon et Raynaud, I, 97.

3. Montaiglon et Raynaud. V, 95.

4. Fauchet, *Recueil de l'orig.*, 1581, p. 182; Du Verdier, *Bibl. fr.* 1722, II, 236; *Hist. litt.*, XIX, 664; Dinaux, *Trouvères cambrésiens*, p. 123.

5. *Bibliographie cambrésienne*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, XVII (1835), 218.

6. Montaiglon et Raynaud, I, 24.

7. Cf. *Hist. litt.*, XXIII, 115, 293, Dinaux, *l. c.*, 188 suiv.; Jubinal, *Œuvres de Rutebeuf*, 2^e éd., I, 158, et *Nouveau Recueil*, II, 248.

1. Une satire contre les ordres monastiques, semblable à celle de Rutebeuf et imprimé par Jubinal¹. Elle contient 238 vers de huit syllabes en couplets de douze vers, elle est habilement rimée et chaque couplet finit par un proverbe.

2. *Li A B C*, p. p. Jubinal². C'est un de ces « rébus de Picardie » qui étaient si goûtés de l'époque. Les explications des lettres et des mots sont faites d'un ton didactique et moralisant, parfois entremêlés de satire contre « li vesque et li abbé » ; une seule fois l'auteur s'est permis une mauvaise plaisanterie à l'occasion d'une lettre dont le nom s'y prêtait trop facilement. Le poème a une certaine valeur par les renseignements orthographiques qu'il donne.

3. *La Vie de saint Quentin* (Ms. B. N. fr. 6647). Grand poème de plus de 4,000 vers (Dinaux dit qu'il est en « forme de cantiques », mais il n'en est rien), très habilement versifié et assez intéressant au point de vue linguistique. Selon Dinaux³, il paraît avoir été composé vers l'époque où toute la contrée retentissait encore du bruit des miracles arrivés lors de l'élévation du corps du saint, qui eut lieu l'an 1229. Mais il a affirmé plus haut⁴ lui-même que le poète vivait en l'an 1300. Du reste, dans le poème, on trouve maintes fois indiqué qu'il a été fait d'après une source latine, et cette source n'a guère pu être autre que la grande vie de saint Quentin du chanoine Raimbert (xii^e siècle) appelé l'*Authentique*⁵.

4. *Les Représ Nostre Dame*⁶. Poème en vers de huit syllabes, 39 couplets à douze vers chacun et rimés, comme la *Description* des ordres monastiques, *aabaabbbabba*. La versification est habile, le style assez vif, et on peut même y découvrir

1. Rutebeuf, I, 158 ; cf. une autre pièce de la même espèce, p. 448.

2. *Nouv. Rec.*, II, 275.

3. *L. c.*, p. 190.

4. P. 188.

5. Sur la même vie latine on a fait une autre version française en vers alexandrins (ms. B. N. fr. 23117) ; cette rédaction semble un peu postérieure à celle du Roi de Cambrai. Je me propose de publier prochainement ces deux versions avec une troisième, qui a été imprimée par M. Everaerts, d'après un ms. de Louvain, mais sans que l'éditeur se soit douté qu'elle était en vers.

6. Onze mss. en ont été signalés ; voir P. Meyer, *Notices et Extraits*, XXXIV, 1^{re} partie, 248.

un certain sentiment. Ce poème, qui prend place dans le grand groupe des poèmes sur la Passion, est inédit.

5. Dinaux parle encore d'un *Ave Maria en Reumans* qui serait du Roi de Cambrai, et indique un ms. de la bibliothèque des ducs de Bourgogne¹ comme étant probablement une copie de ce poème. Ce ms. n'est pas à Bruxelles, et Dinaux ne dit pas s'il en a vu d'autres. Dans les mss. de la Bibl. Nat. on trouve, outre le poème attribué à Rutebeuf², au moins quatre versions de l'*Ave Maria*, à savoir une dans le ms. fr. 1553, deux dans le ms. 1837 (f^o 193 v^o, 216 r^o, toutes deux ayant pour titre *Ave Maria en français*), et une dans le ms. fr. 1588, f^o 112 v^o. Mais aucun de ces poèmes ne porte le nom de son auteur.

Dans la plupart des pièces citées, ce poète se nomme Rois ou Roix de Cambrai. Dans une seule, la vie de saint Quentin, il est plus complet en disant :

Et (l. A) Hues, li rois de Cambrai,
Fait cest saintime livre vrai.

Cette indication, comparée avec le fait indiqué plus haut, que dans un des mss. *des Regrès N. D.* il y a « Hues de Cambrai », éloigne, selon moi, toute espèce de doute sur l'identité de ces trois poètes différents, savoir Hugues de Cambrai, Hugues le Roi et Rois de Cambrai. Il est évident que le titre de *roi* a été donné au poète, non pas, comme le suppose Fauchet et comme le répètent fidèlement après lui Du Verdier et Massieu, parce qu'il avait été « roy d'armes ou hérault », mais parce qu'il a été couronné roi dans un concours au « puy » de son pays. Depuis ce temps-là, il s'est désigné plus habituellement par son titre honorifique, en y ajoutant deux fois son prénom, une fois avec, l'autre fois sans désignation de son pays natal.

Le fableau signé Hugues le Roi semblerait, comme nous l'avons déjà dit, indiquer une conception poétique autrement fine que celle de l'auteur de la *Malé Honte* et des poésies dévotes que nous venons de citer. Mais le sujet n'était pas de son invention, et la faculté de narrer assez agréablement qu'il a montrée en le traitant, nous la retrouverons çà et là dans la vie de saint

1. Barrois, *Bibl. protyp.*, nos 741 et 1683.

2. Sur lequel voyez *Romania*, XIII, 511; XV, 351.

Quentin. La langue ne désigne pas, non plus, un autre pays que le Cambrésis ou un pays avoisinant — je n'ai pas besoin d'alléguer plus de preuves que celles qui ont été données par M. Bédier; et, s'il y avait eu à Cambrai un autre Hugues « le roi », il aurait certainement pris soin de se distinguer de celui-là. Du reste, je peux citer une rime assez rare, qui se retrouve dans le *Vair palefroi* et l'*A B C* :

V P Je cuit qu'il ne li soit pas bel
 Cayn, qui freres fut Abel
A B C Rien en veut joi au terme prendre
 De l'amende, se Dieu est bel ;
 Mès cil sont plus Raym qu'Abel
 Qui ont suz les biaux diz envie.

Il est vrai que deux fois encore dans les fableaux — dans *La Borgoise d'Orliens* et dans *La dame qui fist battre son mari* — on a recouru à *Abel* pour faire une rime avec *bel*, mais là il se trouve seul, sans la compagnie de son méchant frère. — L'esprit de la *Male Honte* répond en outre parfaitement à la veine satirique que nous avons remarqué dans la *Descrission*.

Quant à Hugues Piaucelle, la question est plus difficile à résoudre. La langue, nous l'avons vu, ne s'oppose pas à l'identification, mais elle ne donne pas d'appui sûr, et le contenu ne le fait pas davantage. Il y a peut-être quelque ressemblance de style entre *Estormi* et la *Male Honte*, mais pas assez pour en tirer des conclusions quelconques. On voit, du reste, par l'autre fableau de Piaucelle, *Sire Hain et dame Annieuse*, combien la manière d'écrire pouvait changer chez un même poète selon les sujets traités et combien il est difficile de discerner la personnalité de l'auteur dans les fableaux. Je crois qu'il faut se contenter d'admettre que Hugues Piaucelle a pu être le même que Hugues le Roi de Cambrai. Quant à son surnom, je ne le trouve nulle part dans les sources qu'on peut consulter sur l'histoire et la généalogie du Cambrésis ou d'autres pays picards et artésiens.

Que saurions-nous dire sur l'époque où a vécu Hugues le Roi ?

Nous trouvons dans la vie de saint Quentin une indication à cet égard. L'auteur dit au commencement de son poème :

En l'onor al bon roi de France,
 Ki l'onor sainte église avance,

Que on apiele Phelipon,
 Ki li cors al gentil baron
 Et au chevalier Damedeu
 A en sa garde et en son lieu ¹,

et, quelques lignes plus loin, il ajoute :

Car par la corone de France
 Est sostenue no creance
 Et honoree sainte Eglise.

Or, il est évident qu'il s'agit ici de Philippe le Hardi et non de Philippe le Bel, duquel on n'aurait guère pu dire qu'il avançait l'honneur de la sainte Église. Philippe le Hardi, toujours plus moine que guerrier, malgré son surnom, avait pris part à la croisade de son père, saint Louis, et s'était montré ardent pour la foi chrétienne. Son père avait fait preuve de dévotion en l'honneur de saint Quentin : il était venu vénérer son tombeau plusieurs fois, et l'on sait que lui, ainsi que ses fils, avaient pris sur leurs épaules les reliques du martyr². Rien de plus naturel que la confiance des fidèles en Philippe; et ce ne fut sans doute pas longtemps après son avènement au trône, en 1270, que Hugues lui dédia son poème dévot.

Quant à la *Male Honte*, nous pouvons supposer que ce fableau est antérieur à la vie de saint Quentin et qu'il a été écrit à une époque où le poète n'était pas arrivé au grade de « roi ». Mais il semble évident aussi que sa rédaction du fableau n'est pas l'original. On est autorisé à croire que, puisqu'il s'agit du roi d'Angleterre et puisque, sans doute, le fableau fait allusion à ses mésaventures en France, la première version est sortie d'un pays où l'intérêt pour les affaires du roi d'Angleterre était plus vif qu'il ne devait l'être en Cambrésis, c'est-à-dire que cette première version est celle de Guillaume le Normand³. Le thème a été repris parce que, en dehors de son intérêt politique, on se plaisait au jeu de mots sur lequel il tourne. Mais s'agit-il bien de Jean sans Terre ou d'Henri III? Il est peu

1. B. N. fr. 6417, fol. 308 b.

2. Mathieu, *Saint Quentin, sa vie, son culte, restauration de son pèlerinage* (Saint-Quentin, 1879), p. 158.

3. Montaiglon et Raynaud, V, 41.

probable que l'on ait inventé et répété une histoire pareille longtemps après les faits qui l'avaient suggérée. Or, la défaite de Jean sans Terre avait eu lieu presque au commencement du siècle, et Hugues n'écrivait certainement pas beaucoup avant 1250. Henri III, au contraire, avait été humilié de mainte façon et s'était vraiment montré le « mauvais seignor et lasche » dont parle Guillaume le Normand et qui répandait de la honte sur tout son pays : en 1259, saint Louis lui avait rendu, par grâce et bonté, quelques provinces que son père avait perdues, mais il avait été forcé de restituer celles qu'il aurait mieux aimé garder, entre autres la Normandie. C'est, je crois, sur l'impression de ces événements qu'a été non seulement composé, mais aussi imité le fableau de la *Male Honte*.

Les goûts de Hugues pour la poésie morale et religieuse — qui, du reste, ne l'ont pas, comme on l'a vu, empêché de pester contre les religieux — semblent s'être accrus avec le temps ; il faut reconnaître cependant que même les deux fableaux que nous pouvons lui attribuer avec certitude ne contiennent rien de choquant. A cet égard, celui qui s'appelle Hugues Piaucelle n'est pas tout à fait irréprochable.

WERNER SÖDERHJELM.

DANTE, *PIETRA IN PIETRA*

Karl Witte a le premier publié, en entier, le fameux sonnet *Deh piangi meco tu, dogliosa pietra*, d'abord dans le *Jahrbuch der Deutschen Dantegesellschaft* (Leipzig, Brockhaus), III (1871), 292, ensuite dans ses *Danteforschungen* (Heilbronn, Henniger, 1879), II, 562, où on lit ceci :

Altro sonetto, ma mutilo di mezzi versi ed inintelligibile, fu stampato dal Trucchi [*Poesie italiane inedite*, etc., Prato, Guasti, 1846, I, 298]. Intiero si legge nel Riccard. 1103, e sembra che sia diretto alla lapide che cuopre il corpo dell'amata defunta ; benchè anche così inteso rimanga in parte assai oscuro.

Voici le texte donné par Witte ¹ :

Del piangi meco, tu dogliosa pietra,
 Perchè sei pietra, e sì crudele porta
 Entrata, che d'angoscia il cor m'impetra,
 Del piangi meco, *che tu* la tien' morta.
 Ch' eri già bianca, e or sei nera e tetra,
 Dello colore suo tutta discorta :
 E quanto più ti prego, più s' arretra
Pietà d' aprirmi, ch' io la veggia scorta.
 Aprimi, *pietra* ; sì ch' io *pietra* veggia
 Come nel mezzo di te, crudel, giace ;
 Chè 'l cor mi dice ch' ancor viva seggia.
 Chè, se la vista mia non è fallace,
 Il sudore e l'angoscia già ti schieggia.
 Pietra è di fuor che dentro pietra face.

M. Giosuè Carducci, dans son intéressant volume *Studi letterari* (*Opere*, VIII, 93 ; Bologna, Zanichelli, 1893), reproduit les onze premiers vers de ce sonnet, en disant :

V'è, attribuito a Dante, un sonetto un po' oscuro per giuoco di voci ; ma, e pe' l'ribattere ch' e' fa su 'l termine *pietra* e per esser composto nello stesso sistema di allusioni e giuochi di parola che la sestina *Al poco giorno* e le canzoni *Amor tu vedi ben* e *Io son venuto*, non che per certa energia che anche ad altri parve dantesca, io non sarei lungi dal ritenerlo per autentico.

Suivent les onze vers, où M. Carducci corrige : v. 2 *Perché sei, pietra, en sí crudele porta* ; v. 3 *m'impetra* ; v. 4 *meco tu che la tien morta* ; v. 9 *pietra, sí ch' io pietra veggia* ; puis il continue :

Stando al senso letterale, questi versi parrebbero indirizzati alla lapide che cuopre le spoglie della donna defunta : e parrebbe che questa lapide fosse in Firenze, ma che il lamento fosse fatto quando Dante ne era già fuori e che la città reggevasi a parte nera. E ciò parrebbe aiutare le mie supposizioni. Se non che questo sonetto non isdruciolerebbe nell' allegoria politica ? notisi bene la seconda quartina.

Vient enfin Vittorio Imbriani, critique acerbe et souvent à la fois pédant et fantastique, mais qui a dit de belles et justes

1. Pour la collation du texte de Witte je n'ai que mes notes, prises en comparant celui de M. Carducci, *Studi*, p. 93. Je n'ai point vu le ms. Ricc. 1103.

choses dans ses *Studi danteschi*, que son ami M. Felice Tocco a publiés et réunis dans un volume (Firenze, Sansoni, 1891). Imbriani rend compte de l'opinion de Witte et de M. Carducci sur le sonnet dont il s'agit, fait observer que « di Firenze non vi si fa parola », et dit (*ib.*, *Sulle canzoni pietrose di Dante*, p. 455) :

L'oscurità sparisce in gran parte da questo sonetto, rimutandone alquanto la punteggiatura ed introducendo alcune emendazioni minime.

Deh, piangi meco, tu, dogliosa pietra!
 Perchè sei, Pietra, a sì crudele porta
 Entrata, che d'angoscia il cuor m'impetra?
 Deh piangi meco che tu la tien morta.
 Ch' eri già bianca; et or sei nera e tetra,
 Dallo colore tuo tutta *distorta*.
 E quanto più ti prego, più s'arretra
 Pietà d'aprirmi, ch' io la veggia scorta.
 Aprimi, pietra; sì ch' io Pietra veggia,
 Come, nel mezzo di te, crudel, giace,
 Che 'l cor mi dice, ch' ancor viva seggia.
 Che, se la vista mia non è fallace,
 Il sudore e l'angoscia già ti schieggia,
 Pietra è di fuor *chi* dentro pietra face.

Ci vuole stomaco per attribuire di questa robaccia a Dante; e per ritenerla autentica. Pierre e Pierine non sont mai mancate! nè gente, che farneticasse; e scrivesse sonetti insulsi.

There is no taking the law of a dead man, et je me suis contenté de citer scrupuleusement ce passage d'Imbriani. J'ajoute qu'avant même d'avoir connu la restitution d'Imbriani, j'avais été amené moi-même à restituer ce sonnet. Et quoi qu'il en soit de mon « stomaco » à moi, j'ai trouvé charmant et, qui plus est, si j'ose le dire *danteschissimo*, ce sonnet si injustement critiqué. A mon tour, j'ose donner mon texte, que j'ai dû traduire, ce printemps passé, pour être inséré dans ma traduction suédoise de la *Vita nuova* et de tout ce qui y a trait, notamment l'ensemble des *canzoni pietrose* et des poésies concernant la *donna pietosa* de l'Allagheri, d'immortelle mémoire.

Je me réserve de discuter ailleurs la question de savoir qui était cette *Petra* ou *Pietra*. Il ne s'agit ici que de la restitution et de l'interprétation du sonnet. Si je ne m'abuse, je crois avoir

retrouvé sinon la forme originale, du moins la pensée de Dante. Voici, selon moi, la teneur du sonnet :

Pietra dans la tombe.

Pleure avec moi, ô triste marbre! de ce que ma douce Pietra s'est cachée sous toi, remplissant de deuil mon pauvre cœur. Pleure avec moi, toi qui la tiens pour morte! Tu étais si rayonnant naguère, et voilà que ton aspect est sombre et sévère, tu portes une couleur tout autre que la sienne. Plus je t'implore, ô triste marbre, et plus profondément se cache ma Pietra, et moins elle veut se faire voir à moi. Ouvre donc ton sein, toi, ô dure pierre, afin que je voie ma Pietra reposant sous le couvercle! Car mon cœur m'assure qu'elle est encore vivante; ah, si mes yeux ne me trompent, tu frémis de sueur et d'angoisse!... Pietra, ô ma Pietra, sors de ta prison! Qu'as-tu donc à faire (*face pour faci*) dans cette pierre?

Pietra sotto pietra.

Deh, piangi meco tu, dogliosa pietra,
 Perchè s'è Pietra en sì crudele porta
 Entrata, che d'angoscia il cor m'impetra!
 Deh, piangi meco tu, che la tien morta!

Ch'eri già bianca, & or sei nera & tetra,
 Dallo colore suo tutta distorta :
 & quanto più ti prego, più s'arretra
 PIETRA d'aprimi, ch'io la veggia scorta.

Aprimi, pietra! sì ch'io Pietra veggia,
 Come nel mezzo di te, crudel, giace;
 Chè 'l cor mi dice ch'ancor viva seggia :

Che se la vista mia non è fallace,
 Il sudore, l'angoscia già ti scheggia...
 Pietra, ESCI fuor! Che dentro pietra face?

Fredrik WULFF.

COMPTES RENDUS.

KARNIEV, **Documents et remarques pour l'histoire littéraire du « Physiologos »**. Saint-Petersbourg, 1890. In-8, 393-LV pages (en russe).

Bien que cet ouvrage soit un peu ancien déjà, il est utile, je crois, de le mentionner car il est peu connu et mérite de l'être davantage. Est-ce parce qu'il est écrit en russe? Toujours est-il qu'il n'est pas entré dans la bibliographie; j'aurais dû moi-même attendre longtemps peut-être avant d'en prendre connaissance si M. Anitchkof, de l'université de Kiev, n'avait eu l'amabilité de me le lire. M. Karneiev apporte des documents tout nouveaux dont on devra désormais tenir compte lorsqu'on étudiera la question du *Physiologos*, qui revient, en ce qui concerne la *Romania*, à celle de l'origine de nos bestiaires français du moyen âge.

Le livre contient les matières suivantes :

1^o Rapide histoire du *Physiologos* dans les premiers siècles du christianisme. Cette partie n'est pas la plus satisfaisante. L'auteur s'est contenté de mentionner quelques-uns des anciens écrivains chrétiens qui ont cité le *Physiologos* ou qui s'en sont inspirés. Ce dénombrement, incomplet d'ailleurs, n'est pas fait avec assez de méthode. M. K. ne s'occupe pas de Justin martyr, de Clément d'Alexandrie, d'Origène; il s'étend au contraire sur Thomas de Cantimpré, sur Albert le Grand, sur Vincent de Beauvais, sur Barthélemy l'Anglais, — ce qui est sans doute intéressant, mais n'a pas l'importance des renseignements qu'on pourrait tirer des Pères anciens : au temps de Vincent de Beauvais, la matière du *Physiologos* et des bestiaires était constituée; les faits que cite M. K. permettent de le constater, mais nous le savions par ailleurs. — M. K. ne dit que quelques mots des *Hexaëron*. On sait pourtant que ces suites de sermons sur l'œuvre des six jours usent, dans la partie qui traite de la création des animaux, des mêmes matériaux que les physiologues et les bestiaires, et les utilisent à peu près de même pour l'édification des fidèles. L'*Hexaëron* de saint Basile, primitivement indépendant du *Physiologos*, s'est ultérieurement combiné avec lui; nous trouvons juxtaposés des chapitres de ces deux ouvrages dans un texte syriaque publié par Laud¹; un ms. de la bibliothèque capitulaire de Viterbe présente plusieurs fois, à côté de

1. Laud, *Anecdota Syriaca*, t. IV (Leyde, 1875).

l'allégorie traditionnelle du *Physiologos*, une « ἐρμηνεία τοῦ ἁγίου Βασιλείου » ; le mélange des deux traditions est complètement effectué dans la plupart des textes latins et dans les bestiaires français du moyen âge. — L'*Hexaameron* attribué à Eustathe d'Antioche mérite que l'historien du *Physiologos* s'y arrête. En effet, il contient un grand nombre de passages empruntés plus ou moins textuellement au *Physiologos*; il peut donc nous renseigner sur l'état du texte de ce traité à une époque déterminée, et s'il faut en croire l'éditeur du Pseudo-Eustathe¹, Leo Allatius (Lyon, 1629), cette époque serait très reculée. Eustathe, calculant le temps que le monde a encore à vivre pour compléter le cycle de ses six mille ans, arrête le compte des années écoulées à la trentième de Constantin²; Allatius en conclut que c'est à cette époque, c'est-à-dire en 336, que l'*Hexaameron* fut composé. Il y a quelque difficulté à admettre cette date. L'*Hexaameron* en effet contient de nombreux passages que l'on retrouve textuellement dans saint Basile, et de nombreux passages que l'on retrouve textuellement dans le *Physiologos*. Mais comme d'autre part saint Basile n'a rien de commun, ou à peu près, avec le *Physiologos* primitif et le *Physiologos* primitif rien de commun avec saint Basile, ce seul fait suffit à établir à coup sûr que l'*Hexaameron* du Pseudo-Eustathe est postérieur à l'un et à l'autre de ces deux textes; sans cela, le départ des deux traditions physiologiques ne se serait pas effectué avec une telle rigueur; je crois donc impossible de placer la composition de l'*Hexaameron* du Pseudo-Eustathe avant 370, date probable de la composition de l'*Hexaameron* de saint Basile. Mais il ne faut pas non plus la placer beaucoup après : les calculs de l'auteur fixent en effet la fin du monde à 469; il fallait qu'il fût encore à une certaine distance de cette date pour en parler comme d'une chose à venir, mais non absolument imminente. De sorte que l'*Hexaameron* du Pseudo-Eustathe peut nous renseigner sur l'état du *Physiologos* à la fin du iv^e siècle. C'est là un document très important, puisque la traduction éthiopienne, si précieuse elle aussi, n'est pourtant que du v^e siècle, de l'avis de son éditeur Hommel.

2^o Documents pour l'histoire du *Physiologos* en Russie. Ils sont mêlés, d'une manière à peu près inextricable dans le 1^{er} chap. de M. K., à l'histoire du *Physiologos* dans les premiers siècles du christianisme; ils sont ensuite éparés dans tout le volume. Cette partie de l'ouvrage en est sans doute la plus originale, mais elle en est la plus confuse et la plus obscure. Je ne m'y arrête pas, car si les bestiaires slaves intéressent les historiens de la littérature russe, ils sont de peu d'importance pour l'histoire générale du *Physiologos* et des bestiaires; ils n'en sont en effet qu'un rameau dérivé qui n'a pas eu d'influence ultérieure, et trop tardif d'ailleurs pour témoigner utilement dans les questions d'origine. C'est ainsi qu'un texte slavon, que M. K. publie intégrale-

1. Léon Dorez. *Inventaire sommaire de la bibliothèque capitulaire de Viterbe*, n^o 68 a, dans la *Revue des bibliothèques* de 1895.

2. Migne, *Patrologie grecque*, t. XXIX.

ment d'après un manuscrit du xv^e siècle de la laure de Saint-Serge, reproduit à peu près exactement une version grecque connue du *Physiologos* (le ms. Σ [Moscou, *Bibl. Synod.* 298] est particulièrement pareil au texte slavon). Le texte de Saint-Serge et les autres textes slaves sont très postérieurs au développement du *Physiologos* en Éthiopie, en Égypte, en Arabie, en Syrie et dans tous les pays occidentaux d'Europe. Quelques fragments slaves peuvent cependant être consultés utilement, lorsqu'ils sont, comme il arrive, des traductions d'écrits byzantins perdus. Je renvoie d'ailleurs, pour tout ce qui concerne les bestiaires slaves, aux remarquables articles de M. Polivka dans l'*Archiv für slavische Literatur* de 1892-93. M. Polivka critique, complète et éclaircit les travaux de M. K. avec une compétence que je serais loin d'avoir en pareille matière.

3^o Critique des différentes publications relatives au *Physiologos* et aux bestiaires. Il est évident que la bibliographie de M. K. n'est plus au courant ; mais elle est assez complète pour la période qui s'étend jusqu'à 1890. J'y ferai seulement trois observations :

M. K. est mal renseigné sur la publication, par Moustoxydis et Schinas, d'un manuscrit grec de Venise. Ce ms., du xv^e ou du xvii^e siècle, porte le n^o 257 dans le « Catalogue des mss. de Nani » de Mingorelli (1784). Quelques chapitres en ont été publiés dans un recueil, introuvable aujourd'hui, qu'a bien voulu me prêter M. Émile Legrand, et qui porte le titre suivant : « Συλλογή ἑλληνικῶν ἀνεκδοτῶν ποιητῶν καὶ λογογράφων διαφόρων ἐποχῶν Ἑλλάδος, σπουδῆ Ἀνδρέου Μουστοξύδου καὶ Δημητρίου Σχίνα. Ἐν Βενετίᾳ 1816. » Le *Physiologos* y est intitulé : « Ἐπιφανίου ἀρχιεπισκόπου Κύπρου περὶ τὸν Φυσιολόγον ὃς ἐλάλησε περὶ τῆς φύσεως ἑκάστου γένους θηριῶν τε καὶ πετεινῶν. »

Dans la bibliographie de M. K. on peut relever deux omissions : 1^o L'ancienne édition des œuvres de saint Jérôme, que reproduit la Patrologie de Migne (t. XXX), lui attribue une « lettre à Præsidius » dont l'authenticité d'ailleurs est contestable. Immédiatement après, sans transition ni séparation aucune, commence, tout comme un paragraphe nouveau de la lettre, avec laquelle il n'a nul rapport, un petit traité physiologique dont voici le début : « Pelicani cum suis a serpente filios occisos mortuos inveniunt lugent, etc. » Il contient quatorze articles (*Pelicanus, Aquila, Phoenix, Anguis, Coluber, Serpens, Viperae, Formicae, Vulpes, Panther, Testudo marina, Perdix, Vultur, Myrmicoleon*), dont aucun n'a d'allégorie. — 2^o Les *Anecdota graeca e codd. manuscriptorum bibliothecarum Oxoniensium* de Cramer (Oxford, 1837, in-8^o) contiennent au tome IV un morceau intitulé « Φυσιολογία περὶ ζώων ». Il est tiré d'un ms. d'Oxford (Bodl., cod. Barocc. 50, in-8^o, 350), que Coxe, dans son catalogue des mss. Barocciani, donne avec raison comme pouvant remonter au xi^e siècle. Il contient 15 articles disposés dans le même ordre que les 16 premiers du ms. A (Bibl. nat. 2426), auxquels manque seulement le chapitre 5 (περὶ τοῦ νεκτιόρακου). Cette version du *Physiologos* ne donne que des descriptions d'animaux et nulle allégorie.

Ces textes ne sont pas les seuls qui se présentent sous cette forme, et parmi ceux qu'a connus M. K., le Physiologue syriaque, publié par Tychsen¹, et le latin publié par Mai² n'ont pas non plus d'allégories. Pouvons-nous attribuer à cette forme du Physiologue une grande antiquité? ces textes nous permettent-ils de conclure que le primitif Physiologue était un recueil de descriptions sans allégories? Cette question, que Tychsen et Pitra résolvaient par l'affirmative, M. K. la résout par la négative. Il pense que les premières œuvres physiologiques avaient déjà un caractère symbolique. Cette hypothèse me paraît inadmissible. M. K. l'appuie seulement sur le fait que les textes sans allégories sont, selon lui, des extraits du Physiologue complet. C'est d'ailleurs ce qu'il ne démontre que très insuffisamment en remarquant que ces textes se trouvent dans des recueils de traités médicaux : il n'est pas plus naturel de supposer qu'ils furent extraits du *Physiologos* pour entrer dans ces recueils que de penser que, remplissant les conditions qu'on devait lui demander, il y est entré tel quel. En fait, je crois que M. K. a raison pour les textes qu'il a connus et aussi pour le texte de Cramer que j'ai mentionné; on y trouve en effet dans les descriptions mêmes des traits qui ne s'expliquent que par l'existence primitive d'allégories en relation avec ces descriptions. Il serait difficile d'ailleurs de comprendre comment, si ces textes avaient été de pures descriptions d'histoire naturelle, ils contiendraient au début et dans le corps des articles des citations bibliques. Or, on trouve de ces citations dans le Physiologue syriaque de Tychsen et dans le bestiaire de Mai³; elles sont moins fréquentes dans le texte publié par Cramer; il y en a cependant des traces⁴. Mais si cette démonstration est valable pour les textes précédents, elle ne doit pas être généralisée *a priori*. Je crois, et j'espère montrer bientôt, que la connaissance des autres mss. inédits du *Physiologos*, assez nombreux dans les bibliothèques d'Europe, amènerait à une conclusion toute différente.

4^o Énumération et description des mss. M. K. a connu pour le texte grec les quatre mss. de Paris publiés par Pitra, le ms. de Vienne (*cod. theol.* 128) publié par Lauchert; il n'a pas tout à fait ignoré le ms. de Venise, partiellement publié par Moustoxydis et Schinas; il cite pour le chapitre des Trois Enfants le texte du ms. d'Oxford Baroc. 95. Il existe encore un assez

1. Tychsen, *Physiologus Syrus* (Rostock, 1795).

2. *Classicor. auctor. e Vatican. codd. edit.* — *Historica, medica, exegetica, grammaticalia*. Série I, t. VII, p. 588 (Rome, 1825, in-8^o).

3. Voici par exemple le chapitre de l'aigle dans le bestiaire de Mai : « Aquila, avis magna et regalis de qua David dicit : Renovabitur sicut aquila juvenus tua. » Le chapitre de l'asida s'appuie sur le témoignage de Jérémie et de Job, celui de l'aspis cite David, etc.

4. Le chapitre du charadre est intitulé, dans l'édition qu'a donnée Cramer du ms. d'Oxford Baroc. 50 (*Anecd. Oxon.*, t. IV, p. 259), *περὶ χαραδρίου πετεινοῦ*. Mais en réalité le texte même du ms. porte ce titre : « *περὶ χαραδρίου πετεινοῦ ὅσπερ ἐν τῷ Δευτερονόμιῳ δεδῆλωται* ».

grand nombre de mss. très importants. On ne peut reprocher à M. K. de les avoir ignorés, puisqu'il ne prétend pas donner une histoire générale du *Physiologos*, mais seulement des « documents et des remarques »; et, son plan étant tel, il faut lui savoir gré de nous avoir fait connaître un ms. de la bibliothèque synodale de Moscou; en 1894 il publiait intégralement un autre texte de la même bibliothèque¹ : ce sont là d'importantes contributions à l'étude du *Physiologos*.

Le premier ms., Σ, le seul dont je veuille parler ici, est le n° 298 de la *Synod. bib.* de Moscou; c'est un ms. du xv^e siècle. Le *Physiologos* qu'il contient est intitulé : « τὸ εἰς ἀγίους ἡμῶν Ἐπιφανίου ἀρχιεπισκόπου Κόνσταντινουπόλεως φυσιολογικά. » Les chapitres sont les mêmes et disposés dans le même ordre que ceux du ms. Α, sauf les différences suivantes : le chapitre 13 περὶ σειρήνων καὶ ὄνοζεντάρων manque dans Σ; après le chapitre de la salamandre, Σ ajoute un chapitre περὶ τῶν ἀγίων τριῶν παιδῶν, qui se trouve aussi d'ailleurs dans le ms. d'Oxford Barocc. 95; enfin Σ ajoute aux chap. qui lui sont communs avec Α cinq chapitres sur la gorgone, le paon, le lièvre, le crocodile et l'aspis.

M. K. ne *publie* pas le ms. Σ comme il a plus tard publié le ms. II dans la *Byzantinische Zeitschrift*. Il n'en donne même pas une collation complète et méthodique. Il se borne à indiquer les différences, importantes à son gré, qui existent entre Σ et Α, donnant seulement des citations plus ou moins longues de Σ lorsqu'il se sépare beaucoup de Α. Ces renseignements ne suffisent pas pour qu'on puisse établir avec certitude le texte du *Physiologos* Σ. A vrai dire, on peut utiliser encore pour la connaissance du ms. Σ l'appareil critique joint par M. K. à la publication qu'il a faite du ms. II, dans la *Byzant. Zeitschrift*. Il y donne en effet quelques variantes de Σ, mais le manque de méthode est ici bien regrettable : ces variantes reproduisent parfois celles que nous donnent les « Matériaux, etc. »; parfois elles complètent les renseignements qu'apporte le premier ouvrage, ou même elles le contredisent légèrement et l'on ne sait plus dès lors auquel des deux se fier. Pour le περὶ πρῶνου, par exemple, les « Matériaux, etc. » nous disent que Σ est d'accord avec Α, et la *Byzantin. Zeitschr.* nous indique de nombreuses et assez importantes variantes (v. les notes de la p. 36). Pour le chapitre de la fourmi, au lieu de στοιχηδόν qu'on trouve à la ligne 3 dans la *Byz. Zeit.*, les « Matériaux, etc. » donnent στοιχειδόν (p. 234.); au lieu de βροχῶσι (ligne 10) ils nous apprennent que le ms. a ζροχῶσι (βροχῶσι est une conjecture de K.). Tout cela n'est pas très grave; mais tout a de l'importance du moment que c'est un recueil de « matériaux » que l'on publie; le plan de l'ouvrage semblait demander que M. K. publiât un appareil critique complet en ce qui concerne les documents qu'il était le premier à faire connaître. J'ajoute que

1. Ce ms. (II) est le n° 432 (XI^e siècle) de la bibl. Synod. de Moscou. *Byzant. Zeitschr.* de janvier 1894. Ce ms., intéressant à plusieurs égards, nous offre la version la plus proche, parmi toutes celles qui sont connues jusqu'à présent, du texte arménien du *Physiologos*.

pour les chapitres particuliers à Σ , tels que ceux de la gorgone et du lièvre, M. K. nous laisse à peu près sans renseignements.

Ce ms. Σ est intéressant. Comme il est voisin de Λ , il sert à établir le texte de cette famille; il permet de corriger ou d'interpréter le texte de Λ ainsi que M. K. l'a montré pour le chapitre de l'ibis. Λ donne : $\pi\alpha\rho\acute{\alpha}\ \tau\acute{\alpha}\ \tau\epsilon\iota\gamma\eta\ \tau\acute{\omega}\nu\ \pi\omicron\tau\alpha\mu\acute{\omega}\nu$; Σ permet de rétablir $\pi\alpha\rho\alpha\ \tau\acute{\alpha}\ \gamma\epsilon\iota\lambda\eta$. (Ce texte est confirmé d'ailleurs par un ms. d'Oxford, Bodl. Barocc. 95.)

Un autre intérêt du ms. Σ c'est la parenté de la leçon qu'il présente avec la traduction éthiopienne du *Physiologos*. M. K. le montre pour certains chapitres d'une manière frappante. Plusieurs phrases que Hommel considérait comme des additions du traducteur éthiopien parce qu'il ne les trouvait pas dans le ms. Λ trouvent leur texte dans Σ et ne sont dès lors que des traductions comme le reste; voir par exemple les chapitres $\pi\epsilon\pi\iota\ \nu\omicron\rho\rho\acute{\omega}\nu\eta\varsigma$, $\pi\epsilon\pi\iota\ \Upsilon\acute{\epsilon}\tau\omicron\varsigma$ ¹. Si le ms. Σ est plus proche de l'éthiopien que les autres textes grecs, notons cependant que l'identité n'est pas complète; dans certains chapitres, l'éthiopien se rapproche davantage de la leçon d' Λ ou de celle de V . Le prototype de l'éthiopien n'est exactement reproduit par aucun des mss. grecs connus jusqu'ici: on en retrouve les éléments dans plusieurs d'entre eux, principalement dans Σ .

M. K. s'appuie sur la parenté de Σ avec l'éthiopien pour prouver l'ancienneté de la leçon qu'il donne. C'est la même raison qui avait déjà fait préférer par Lauchert le ms. de Vienne V au ms. Λ . Cette raison est valable, en effet. Il ne faut pas cependant en exagérer l'importance comme on a certainement une tendance à le faire. La version éthiopienne n'est pas antérieure au ^vsiècle, et le *Physiologos* est plus ancien de beaucoup. La parenté avec l'éthiopien peut donc prouver qu'une leçon est ancienne, mais non qu'elle est primitive.

5^o Classification des mss. De la page 161 à la page 393, M. K. étudie successivement pour chaque chapitre du *Physiologos* les leçons diverses données par les différents mss. grecs, latins, slaves et orientaux. Si l'on remarque que M. K. ne fait aucune étude sur les sources des légendes et qu'il n'y a dans ces 250 pages que des variantes de mss., on est frappé de la longueur démesurée de l'exposition. C'est en effet un défaut du livre de M. K.: il est beaucoup trop long pour la matière qu'il contient. Il était facile de trouver une disposition des faits qui les mit plus clairement et plus brièvement en lumière. C'est un mauvais système que de raconter un appareil critique.

Les groupements de M. K. sont à peu près les mêmes que ceux de Laud (*Anecdota syriaca*, tome IV), et ils sont satisfaisants pour la plupart des articles. Quant au rapport des différents groupes les uns avec les autres, M. K. ne l'établit pas d'une manière bien péremptoire. Confiant dans la parenté des

1. Notons cependant que pour le $\pi\epsilon\pi\iota\ \Upsilon\acute{\epsilon}\tau\omicron\varsigma$ le ms. de Vienne donnait déjà la phrase que M. K. tient à emprunter à Σ .

textes A, V, Σ, slave A, etc., avec l'éthiopien, il considère ce groupe comme le plus ancien. C'est là sa meilleure raison; dans un certain nombre de chapitres il fait remarquer que la leçon du groupe Δ *développe* celle du premier groupe, sans démontrer que ce n'est pas le premier groupe qui abrège celle du second. En réalité, la classification de M. K. n'a pas une grande valeur, et je la crois même très sujette à caution. Je crois qu'on arrive à des conclusions toutes différentes par l'étude des sources et par la connaissance d'un grand nombre d'autres mss., que M. K. n'a pas examinés. C'est ce que je compte montrer prochainement dans une étude que je prépare sur « les sources des bestiaires français du moyen âge. »

André BEAUNIER.

L'élément historique dans le Coronement Looïs. Contribution à l'histoire poétique de Louis le Débonnaire, par L. WILLEMS. Gand, 1896. In-8, VIII, 89 p.

Le travail de M. Willems se divise en deux parties (*L'élément historique, L'évolution de la légende*), qui eussent gagné, comme le prouvent les répétitions et les nombreux renvois à des démonstrations ultérieures, à être fondues en une seule¹; ces deux parties sont du reste également systématiques et fragiles.

Les pages relatives à la première branche sont parmi les meilleures du livre : M. W. y combat, avec toute raison, ce me semble, l'hypothèse qui tendrait à voir dans la tentative d'Arnéis le reflet d'une prétendue conspiration ourdie par Wala au lendemain de la mort de Charlemagne, et propose de chercher « l'inspiration de cette branche dans les difficultés, les menées secrètes, les intrigues que rencontrèrent les différents Louis de race carolingienne qui succédèrent au Débonnaire », état de choses dont « Arnéis serait la personnification ». C'est une théorie qu'avait déjà soutenue M. Becker (voy. plus haut, p. 361, n. 2) qui l'avait restreinte, très justement selon moi, aux règnes des derniers Carolingiens. — En ce qui concerne la deuxième branche, M. W. modifie peu les idées reçues : comme M. Langlois, il explique l'intercalation de cet épisode dans le *Couronnement* par la confusion qui se serait produite entre Louis le Débonnaire et Louis II, roi d'Italie, qui alla, en 873, porter secours à Salerne assiégée. Cette confusion aurait été facilitée, selon lui, par le fait que Louis II, comme Louis le Débonnaire, succéda à un Charles;

1. On est obligé, pour avoir l'expression complète de la pensée de l'auteur, de se reporter à chaque instant de l'une à l'autre : ainsi l'épisode d'Arnéis est étudié aux p. 37 et 71, etc. Ce qui complique la difficulté, c'est que les mêmes branches sont désignées par des chiffres différents, M. W. suivant dans la première partie la division du *Couronnement*, dans la seconde celle du *Charroi*.

mais c'est en Provence seulement que cette succession se produisit et elle ne pouvait guère être connue que là; aussi serait-ce en Provence qu'il faudrait chercher l'inspiration première partie du poème. Tout cela est possible, mais moins évident qu'il ne paraît à M. W.; il est même beaucoup plus probable que c'est en Italie, autour de Salerne même, que fut célébrée la délivrance de cette ville (devenue Capoue dans le poème), et on a relevé entre la chanson et le *Chronicon Salernitanum* des ressemblances assez frappantes pour qu'elles rendent cette hypothèse fort plausible; de plus le personnage principal de l'épisode est, non Louis, qui, dans le poème est absent, quoi qu'en dise M. W.¹, mais Guillaume. — Le commentaire de la troisième branche est plus nouveau, mais encore moins nouveau que compliqué. Acelin² serait Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie, qui fut assassiné en 942 à Picquigni; Louis serait naturellement Louis d'Outremer, qui, en 945, fut attiré par des Normands dans un guet-apens sur la Dive. Mais combien sont considérables les divergences entre l'histoire et la poésie: Louis IV, loin d'avoir eu à triompher d'aucune conspiration pour monter sur le trône, fut rappelé d'exil pour l'occuper, contrairement à toutes les prévisions; Guillaume Longue-Épée, père et non fils de Richard le Vieux, n'aspira jamais à la couronne. Entre la scène sanglante du pont de Picquigni et la surprise sur la Dive d'une part, et, de l'autre, la conjuration ourdie à Tours ou le guet-apens tendu à Guillaume dans la forêt de Lions (car on ne voit même pas au juste quels sont les événements que M. W. entend rapprocher) je ne puis arriver à découvrir le moindre rapport: à Picquigni un Guillaume de Normandie est assassiné par les émissaires d'un comte de Flandre; à Saint-Martin de Tours c'est un Guillaume (il serait étrange qu'on eût justement attribué au meurtrier le nom de la victime) qui, après avoir lutté ouvertement contre le traître, lui inflige un supplice infamant³; sur le pont de la Dive, le roi est retenu prisonnier, mais il ne s'agissait aucunement de lui enlever la couronne; il ne trouve point du reste le défenseur auquel, dans le poème, il doit le triomphe: dans la forêt de Lions ce n'est point le duc de Normandie, mais précisément son adversaire, le protecteur de la royauté, qui tombe dans un guet-apens; il y a du reste le dessus, et, loin d'y périr, c'est lui qui fait prisonnier son adversaire. Il faut donc une optique toute particulière pour découvrir là « un ensemble de faits » d'où résulterait l'accord cherché. — Mais tout ceci n'est rien à côté des hypothèses amoncées par M. W. autour

1. Il est étrange de lui voir écrire (p. 16): « L'empereur Louis se trouvait réellement en Italie, comme notre *Couronnement* l'indique. » M. W. ne peut faire ici allusion qu'au v. 2637, qui appartient à la quatrième branche et où le Louis que Guillaume fait couronner à Rome n'est point, selon M. W. lui-même, celui dont il vient d'être question.

2. M. W. remarque que ce nom n'est pas dans le résumé du *Charroi* et ne se trouve que deux fois dans la rédaction C; il en conclut avec quelque vraisemblance qu'il a pu être introduit postérieurement. Il a pu l'être, comme je l'ai supposé plus haut, par un souvenir du triste rôle joué par l'évêque de Laon qui le porta.

3. Il ne le tue pas en combat singulier, comme le dit M. W. (p. 19).

de la quatrième branche : s'il suit tous ses prédécesseurs en reconnaissant Gui de Spolète dans Gui l'Allemand, il identifie le Louis de la chanson avec Louis l'Aveugle, roi de Provence, qui, en 905, fut surpris à Vérone par son compétiteur Bérenger, marquis de Frioul : ce serait le souvenir de cet événement que nous aurait conservé dans le poème la surprise du camp français devant Rome. Mais ici encore les différences sont frappantes : dans l'histoire, Louis de Provence est surpris sans défense dans une église et privé de la vue par son ennemi¹; dans le poème, Louis est seulement sur le point d'être pris, devant Rome, au milieu de son armée, et l'échauffourée se termine par sa victoire. — En somme on ne retrouve, dans l'histoire et dans le poème, ni les mêmes noms (souvent du moins), ni les mêmes lieux, ni les mêmes événements.

Telles sont les principales découvertes de M. W., que la seconde partie de son livre vise à éclairer et à fortifier. Cette seconde partie, qui porte un titre assez inexact (car elle ne prétend reconstituer qu'un seul état antérieur de la légende), est essentiellement un commentaire du célèbre résumé du *Couronnement* que nous fournit le *Charroi de Nîmes* et dans lequel M. W. veut voir le reflet d'une tradition plus ancienne et plus pure. L'opinion est parfaitement soutenable en elle-même, mais il ne faut point s'imaginer qu'il suffirait de l'établir pour lever toutes les difficultés. M. W. s'en est du reste aperçu lui-même, car cette étude, malgré tous ses efforts, ne lui a rien fourni d'important en ce qui concerne la première², la deuxième³ et la troisième⁴ branche.

1. M. W. fait lui-même remarquer que Louis, au moment de sa capture, était déjà empereur, tandis que le Louis de la chanson n'est couronné qu'après la surprise du camp. Mais il ne me paraît pas évident que les v. 2634 ss. fassent allusion à un couronnement proprement dit, quoique le mot soit prononcé; Guillaume y fait surtout reconnaître par les Romains l'autorité de Louis, qui déjà auparavant (2387) est salué du titre d'empereur par l'envoyé même de celui qui le lui dispute.

2. En ce qui touche la première, où M. W. veut voir une addition tardive, la version du *Charroi* lui donne tort, puisqu'elle contient aussi cet épisode. C'est donc par un simple artifice de composition que M. W. développe à cette place sa théorie, qui eût gagné à être rejointe au premier développement sur le même sujet. — Son seul argument est en réalité celui que lui fournit l'étude des assonances, qu'il étend, bien à tort, à d'autres parties du poème : de la présence d'un mot en *en*, de deux en *en.e* dans deux laisses en *an* et *an.e*, il est bien téméraire de tirer une conclusion sur l'âge de l'épisode tout entier : il est si facile à un interpolateur ou à un remanieur d'ajouter ou de refaire quelques vers !

3. M. W. a ici résisté (p. 58), avec un louable courage, à la tentation de tirer des vers 135-6 :

Dont ne te membre del grant estor champel
Que ge te fiz par desoz Rome es prez ?

la conclusion que Louis était devant Rome avec Guillaume, conformément à une soi-disant version primitive « où Louis et Guillaume conjointement accouraient à la délivrance de Gaifier ». Mais du moment que M. W. s'abstient de tirer cette conclusion, sa remarque tombe.

4. La version du *Charroi*, d'accord avec celle du *Couronnement* sur les traits essentiels, ne fournit pour l'épisode d'Acclin que des variantes insignifiantes ; la mort même

Mais il se dédommage avec la quatrième, au sujet de laquelle il croit trouver, dans le *Charroi*, une confirmation éclatante de sa théorie¹. Il me suffira d'exposer les raisonnements de M. W. pour en montrer la valeur. La quatrième branche, dit-il (épisode de Gui l'Allemand), retrace la surprise *nocturne* dont Louis de Provence fut victime à Vérone; or, dans le *Charroi*, il s'agit bien d'une surprise *nocturne* et non, comme dans le *Couronnement*, d'une attaque favorisée par le brouillard; donc la version du *Charroi* est préférable à celle du *Couronnement*. Mais c'est précisément la majeure de ce syllogisme que nous contestons. Il ne faut pas croire que je travestisse ici la pensée de M. W., à qui cette façon d'argumenter est familière. Ailleurs il nous dira : Louis de Provence fit en Italie deux expéditions (le fait n'est du reste que probable); or le *Charroi* se sépare du *Couronnement* en ce qu'il nous montre Louis paraissant deux fois sous les murs de Rome (nous allons voir sur quoi se fonde cette affirmation); donc c'est lui qui mérite notre confiance. Ce genre de raisonnement avait un nom dans l'ancienne logique : c'est proprement ce qu'on y appelait, si je ne me trompe, une pétition de principe. — Voici un dernier exemple de la façon d'argumenter de M. W. En ce qui concerne Oton, où tout le monde a reconnu jusqu'ici un des trois empereurs de ce nom qui, aux x^e et xi^e siècles, élevèrent des prétentions sur Rome, M. W. veut y voir un personnage épique, Oton de Spolète. L'idée est à la rigueur soutenable; mais ce qui ne l'est point, c'est le raisonnement sur lequel elle se fonde et que voici : du v. 2234 :

Morz est Gaifiers d'Espolice² li ber,

évidemment correct sous cette forme, puisque le roi de Spolète s'est appelé jusque là Gaifier, et non Oton le copiste de *A* avait d'abord écrit : *morz est rois Otes*. Donc il connaissait un Oton de Spolète, sur lequel M. W. écrit ici quelques pages intéressantes, quoique un peu confuses³. La conclusion est juste; mais de ce que le copiste connaissait un personnage de ce nom, s'ensuit-il que ce personnage ait eu affaire en quoi que ce soit dans la quatrième

du duc de Normandie est placée de part et d'autre à Orléans (v. 2216 ss.), quoi qu'en dise M. W. (qui pour le v. 202 du *Charroi* attribue bizarrement au ms. A (?) une correction de M. P. Meyer); il reste donc en propre à la version du *Charroi* la mention d'une « grande tour » (!) qui est évidemment là pour la rime. — Si l'auteur de ce poème ne résume pas les laisses XLVII, XLVIII, L (auxquelles je n'accorde du reste, pas plus que M. W., une grande valeur traditionnelle), c'est peut-être simplement pour abrégier davantage, car il donne, en le plaçant ailleurs, l'équivalent de la laisse XLIX.

1. Ici encore il y a un léger défaut de plan, le passage du *Charroi* relatif à Gui d'Allemagne ayant été discuté dans la première partie (p. 37).

2. M. W. (p. 13) préfère la forme *Espolite*, qui ne se justifie pas, *Spoletum* ne pouvant donner que *Espoloi*; il faut lire *Espolice* (de *Spolitia*) comme M. Langlois et la plupart des manuscrits.

3. Il y mêle des Otons de toute provenance, qui ne se recommandent même pas tous à notre attention par le qualificatif « de Spolète ».

branche¹? — Il semble bien en réalité que M. W. ne soit arrivé que par un énergique effort de volonté à voir entre les formes qu'a prises la quatrième branche dans le *Charroi* et le *Couronnement* les différences qu'il se plaît à y signaler. Pour moi je suis surtout frappé des ressemblances : de part et d'autre la branche est formé de deux épisodes : 1^o une surprise du camp français, où, des deux parts, les assaillants sont des Romains, dont le chef est pris par Guillaume; 2^o un combat singulier où, des deux parts, l'adversaire de Guillaume est le même; seulement ces épisodes sont disposés diversement. Relativement à l'ordre où ils étaient placés dans l'original, j'ai déjà dit plus haut (p. 369, n. 2) quel était mon avis; mais j'avoue qu'il m'est impossible de l'appuyer sur aucune raison décisive. Je suis frappé aussi, et je l'ai dit également, de la ressemblance entre ces deux récits et deux épisodes du siège de Salerne tels qu'on les racontait, autour de Salerne, même vers la fin du ix^e siècle et que les a recueillies le *Chronicon* : il me paraissait donc que toutes les traditions relatives aux luttes de Guillaume en Italie avaient dû arriver en France en même temps et par la même voie, et n'avaient été disjointes postérieurement que par un accident de composition inexplicable. Cette hypothèse ne s'impose peut-être point, mais elle a au moins le mérite d'être simple. Elle a aussi celui de ne faire aux textes aucune violence. Il n'en est pas de même de celle de M. W. : elle ne se tient debout, en effet, qu'à condition qu'on les interprète avec une singulière complaisance. M. W. finit par se laisser prendre lui-même à ce jeu et par modifier ses analyses dans le sens de son système. On sait combien sont obscurs les vers par lesquels se termine, dans le *Charroi*, le récit de la victoire de Guillaume sur Gui :

212 De cele chose me tenisse a bricon
Quant ge en ving a mon hoste Guion
Qui m'envoia par mer en un dromon.

M. W. ne se demande pas un instant s'il n'y a pas ici une transposition sans conséquence, si l'auteur entend bien placer les faits dans l'ordre chronologique², et il conclut que Guillaume a paru deux fois devant les murs de

1. M. W. veut que cet Oton du *Charroi* soit un prince italien (p. 75). Mais cela n'est dit nulle part; il semble seulement résulter du texte que cet Oton ait eu sous ses ordres les Romains qui tentent la surprise du camp, mais que lui-même n'y participe pas; autrement on n'eût pas appliqué au chef des assaillants (v. 245) une désignation vague comme *lor signor*. Dans le *Couronnement* c'est Gui l'Allemand lui-même qui envoie contre les Francs une troupe de Romains conduite, non par lui-même, mais (dans la rédaction A. 2290), par *un per de Rome*, dans C (2163) par un *un duc d'Osteüse* (corr. *d'Osteriche*). Nous sommes donc en face de la même tradition; le nom seul d'Oton est propre au *Charroi*, où il est vraisemblable qu'il a été introduit par le souvenir de l'un des empereurs d'Allemagne qui l'ont porté.

2. Ce qui prouve qu'il ne s'astreint pas à le suivre c'est que les épisodes sur Corsolt et Dagobert de Pierrelate précèdent celui sur Arnéis, qui est censé se passer au lendemain de la mort de Charlemagne.

Rome : conclusion soutenable, mais dont M. W. ne se contente pas ; bientôt après il suppose que Guillaume y paraissait chaque fois à la tête d'une armée, dont Louis partageait avec lui le commandement¹ ; et finalement il écrit sans sourciller (p. 75) : « Nous supposons que dans la version *x*, Louis, obligé, faute de soldats, de retourner par mer en France, se trouva, lors de son retour en Italie, en face d'Oton ou d'Atton d'Espolite, dont le *Couronnement* faisait sans doute le parent, sinon le fils de Gui d'Allemagne² ». Et plus loin (p. 79) « *x* fait retourner Louis en Gaule, en sorte qu'il fait deux expéditions successives en Italie³. » Ce sont là des procédés d'exposition que la critique ne peut laisser passer sans protester.

Voilà bien des objections, et elles portent toutes sur des détails. Il en est une toute générale, par laquelle j'eusse dû peut-être commencer et à laquelle du reste j'ai déjà fait plus haut (p. 364, n. 1) une allusion rapide. Je n'y insisterai point, malgré sa gravité. M. W. se complaît dans cette idée, sur laquelle il revient à plusieurs reprises, et qui donne à son travail son originalité, que « contrairement à ce que l'on a cru jusqu'à présent, le *Couronnement de Louis* ne s'est pas formé par la fusion de divers Guillaume avec Guillaume de Gellone, mais bien par celle de divers Louis avec Louis le Débonnaire » (p. 86). L'idée est juste dans certaines limites et avait déjà été exprimée, dans ces limites mêmes, par M. Langlois. Mais il n'en est pas moins vrai que le poème n'est pas composé « en l'honneur » d'un Louis quelconque, comme le dit M. W. (p. 35) par une impropriété qui n'est point un *lapsus*⁴, mais d'un Guillaume. Ce n'est pas un Louis qui triomphe de Corsolt, ce n'est pas à l'éloge d'un Louis qu'est écrite cette branche III, où on voit l'enfant royal trembler au fond d'un souterrain et « baiser étroitement le soulier » de son

1. Nous avons vu plus haut que c'est surtout là-dessus que se fonde le rapprochement fait avec Louis l'Aveugle.

2. M. W. a la patience de rechercher, dans la série des princes de Spolète, un Aton, qui eût été lieutenant de Bérenger, ou même, « la famille de Spolète semblant avoir été assez étendue » (!), parent de Gui. « Inutile de dire qu'il n'a rien trouvé », s'il est permis de retourner contre lui une phrase qu'il décoche malicieusement à M. Langlois. — C'était bien la peine de reprocher au même M. Langlois ses « conjectures » ; il faut avouer que l'interprétation du savant éditeur (*Introd.*, p. 1x1v) se tenait infiniment plus près du texte.

3. Il semble bien au contraire, à l'analogie des expressions employées, que l'auteur ait eu en vue deux épisodes de la même expédition. Cf.

Rois, quar te membre de l'alemant Guion :
Quant tu aloies a saint Pere au barou
Chalanja toi François et Bourgueignon.

et

Rois, quar te membre de la grant ost Oton :
O toi estoient François et Borgoignon...
Par sus Monjeu, eu après Moubardon.

4. Il fait à trois reprises des divers Louis les « héros » des diverses branches.

vassal (v. 1731), ou cette branche IV, où « le pauvre roi, lâche et assoté » (2248), fuit à pied « de tref en tref » devant les Romains qui viennent de « traire ses tables et d'espandre son mangier » (*Clarroi*, 235). Le véritable héros du poème, celui qui le domine de sa haute stature, c'est Guillaume le preux, le baron « à la fière personne », devant qui tout tremble; c'est vraiment lui qui fait l'unité du poème, et c'est de lui, si l'on ne veut point se contenter de conclusions incomplètes et tronquées, qu'il faut rechercher l'original. Libre à M. W. de différer cette recherche, mais qu'il ne s'imagine point avoir résolu tous les doutes, et qu'il n'écrive point, avec une assurance qui ne sera partagée par personne (p. 56) : « Inutile de chercher ici, *comme ailleurs*, un Guillaume quelconque pour rendre compte de la légende ». Si ce « *comme ailleurs* » n'a point été écrit étourdiment, il faut avouer que M. W. aborde d'un cœur singulièrement léger la question la plus épineuse de ce cycle de Guillaume, sur lequel il prépare une étude d'ensemble.

Je m'aperçois, en relisant les pages qui précèdent, qu'elles ne donnent pas du livre de M. W. une idée très avantageuse; j'y louerai volontiers l'étendue des recherches et la vivacité de l'exposition¹; mais je ne pouvais en conscience taire aucune des réserves que je viens de faire. Je le regrette d'autant plus que j'aurais eu, en faisant l'éloge de ce livre, l'occasion de prouver à l'auteur (ce qui était, je l'espère, inutile) avec quelle joie j'en avais salué l'apparition et de me prouver à moi-même (ce qui n'est jamais tout à fait superflu) que j'étais capable d'apprécier les arguments qui vont à l'encontre de mes opinions aussi bien que ceux qui les appuient. C'est donc avec une sorte de confusion que je constate, au contraire, que, sur la plupart des points où nous n'étions pas arrivés isolément à des conclusions identiques (voy. plus haut, p. 353, n. 1) son argumentation n'a pas réussi à me convaincre. Cela tient sans doute à ce qu'il y a entre les principes qui ont guidé nos recherches une opposition irréductible, à ce qu'il s'est abandonné, avec une hardiesse sans égale, à ce parti pris d'identifications douteuses contre lequel j'avais cru devoir protester, à ce qu'il a, presque sur tous les points, renoncé à ce prudent scepticisme qui m'avait paru, après de longues réflexions, le commencement de la sagesse. En lisant d'une part celle de nos chansons de geste dont le fondement historique est le plus indéniable, et, d'autre part, les chroniques si sèches, si maigres, si inintelligentes de l'époque carolingienne, la pensée d'Hamlet m'était revenue à la mémoire : il y a, me disais-je, dans ces terribles et obscurs IX^e et X^e siècles, plus de choses que n'en peut atteindre notre érudition, et il n'est pas improbable qu'un événement, même important, qu'une figure, même héroïque, ait été complètement abolie pour l'histoire, par la faute des médiocres esprits qui avaient assumé la tâche de lui préparer des matériaux,

1. Je voudrais pouvoir louer aussi la forme; mais souvenons-nous que l'auteur écrit en terre flamande, et remercions-le plutôt de s'être mis, en choisissant notre langue, à notre portée.

et revive, indéchiffrable pour nous, dans le miroir enchanté de la poésie. M. W., cela est visible, est parti du principe diamétralement opposé, à savoir que tout ce que nous lisons dans l'une doit pouvoir se retrouver dans l'autre : aussi, dans ce voyage d'exploration qu'il a entrepris, le *Couronnement* à la main, à travers les textes historiques, a-t-il cru pouvoir interroger, presser les faits et les hommes, les sollicitant, avec une singulière insistance, à se reconnaître dans l'image qu'il leur présentait ; il y a ordinairement réussi, non sans que l'interrogatoire, on l'a vu, se soit transformé parfois en une véritable torture, et il ne faut point trop s'en étonner, étant donné le parti pris qui dirigeait son enquête. Mais ce dont il faut s'étonner, c'est qu'il n'ait jamais conçu le moindre doute sur la solidité de son œuvre ; ce qui est plus grave encore, c'est qu'il se soit enivré lui-même de ses hypothèses au point de ne pouvoir pardonner à ses devanciers de ne pas les avoir faites. Rien de plus fréquent dans son livre que les hautaines et tranchantes affirmations : « à n'en pas douter » (p. 15), « incontestablement » (p. 30), « il ne saurait y avoir de doute » (p. 46), « il est assez étonnant qu'aucun critique n'ait trouvé ce dont il s'agit ici » (*ibid.*). Et ce ne sont point là de ces formules à peu près vides de sens, par lesquelles on essaye parfois, dans le doute, de se donner confiance à soi-même ; c'est ce que prouvent les objurgations qu'il adresse à ses devanciers ; l'exemple de Jonckbloët est « malencontreux » (p. 35) et devait « forcément entraîner M. Langlois à se méprendre » (p. 41) ; le savant hollandais n'a « rien compris » (p. 40) ; il a « accumulé des ténèbres qui ont empêché tous les critiques postérieurs d'y voir clair » (p. 37). Aujourd'hui au contraire toutes les difficultés tombent, tout s'illumine (p. 48). Si M. W. n'a que pitié pour les égarés qui ont erré dans les ténèbres, il verra sans doute, dans mon refus d'ouvrir les yeux à la lumière, cet endurcissement de l'esprit, présage de la réprobation finale. Ce qui me console un peu, c'est que je serai sans doute réprouvé en nombreuse compagnie.

M. W. nous annonce une série de travaux sur l'élément historique dans les chansons *des Lorrains, des Saxons, du Chevalier au Cygne*, sur la Geste de Guillaume et toute une *Histoire poétique des Carolingiens*. La liste est un peu longue peut-être, et il est à craindre que dans ces études, déjà commencées sans doute, M. W. se laisse entraîner à ces mêmes écarts d'imagination qui rendent si caduc son livre actuel, plein d'ailleurs de faits et d'idées ; M. W. a assez d'érudition et d'ingéniosité pour faire œuvre utile à la science ; mais tant qu'il ne soumettra pas sa fantaisie à une discipline plus rigoureuse, il est à craindre qu'il ne s'illusionne grandement sur la portée de ses découvertes.

A. JEANROY.

Les livres de comptes des frères Bonis, marchands montalbanais du XIV^e siècle. publiés et annotés, pour la Société historique de Gascogne, par Ed. FORESTIÉ. Deuxième partie. Paris, Champion; Auch, L. Cocharaux. 1893, 1894. Gr. in-8^o, VII-684 pages.

Voici la fin d'une publication très intéressante dont la première partie a été, de notre part, l'objet d'un compte rendu détaillé (*Rom.* XX, 170). La seconde partie est divisée en deux livraisons, dont la première a été sommairement annoncée lorsqu'elle a paru (*Rom.* XXII, 632). Nous n'avons pas à revenir sur ce que nous avons dit de la variété et de l'importance des renseignements, en grande partie nouveaux, que les comptes des frères Bonis fournissent sur le commerce, sur les usages, sur la vie sociale en Languedoc vers le milieu du XIV^e siècle. L'introduction développée que M. Forestié a jointe à la première livraison permettait déjà, même aux lecteurs peu familiers avec le provençal, d'apprécier la valeur des précieux registres montalbanais. C'est du reste à titre de texte de langue que la publication des comptes des frères Bonis méritait d'attirer notre attention. Nous avons indiqué dans le compte rendu de la première partie les principales particularités de la graphie. Nous n'avons rien non plus à ajouter à ce sujet; aussi nous bornerons-nous présentement à quelques brèves remarques tant sur le texte que sur les tables qui terminent la publication. Disons tout d'abord que M. Forestié a tenu compte, dans l'errata final, des corrections que nous avions proposées pour certains passages de la première partie, que le texte du ms. nous paraît reproduit avec soin et que plusieurs des fautes (le plus souvent de simples fautes d'impression) que nous avons relevées en parcourant la deuxième partie, sont corrigées à l'errata. Voici toutefois quelques observations sur le texte. Deuxième partie, p. 12, l. 11, *a so sops*, lire *a sos ops*; p. 34, l. 1, *açops*, lire *aç ops*. P. 49, l. 20, ces mots « que *anieu* sirvens sus la vila » sont interprétés en note par « qui *allèrent* sergents par la ville, c'est-à-dire qui *les* dépensèrent pour le service de la ville »; mais, outre que cette explication est, en soi, peu satisfaisante (*les* ne se rapporte à rien), il faut dire qu'*anieu* ne saurait être la troisième personne pluriel du prétérit. Ce mot est probablement mal lu. N'y aurait-il pas *amenero*, en abrégé? Le sens serait : « qui amenèrent des sergents pour la ville. » P. 57, l. 8, *cart*, l. *cort*. Même page, 5^e ligne à partir du bas, *cllibre*, lis. *el libre*. P. 73, l. 8, *Austorgua*, lis. *Austorgua*; ce nom n'est pas relevé à la table. P. 78, l. 21, *estanquidame* est évidemment inintelligible. Au glossaire, *estan quidamen*, ce qui vaut mieux, mais c'est à l'errata qu'il eût fallu mettre la rectification. P. 91, l. 7 du bas, *ovèire* est une forme peu admissible; lire *obrier*? P. 102, l. 1, lire *acaptés*, en un mot. P. 104, l. 12 du bas (et pp. 260, l. 7, 261, l. 6), lis. *amda* et non *avida* (tante). Au glossaire sont enregistrés *amdu* et *avida* avec renvoi de l'un à l'autre. Il n'eût pas été superflu d'avertir que la seconde de ces deux formes était due à une mauvaise lecture. P. 182, l. 8, « que *eligiri* los senhors

cosols », lis. *eligiro*. P. 229, avant-dernière ligne, « teule *can* », lis. *cau*; le sens est « tuile creuse », et non, comme le dit la note, « tuile-canal ». P. 271, l. 17, *romanatge* doit se lire *romavalge* et signifie pèlerinage. L'explication donnée en note et au glossaire « verification des mesures », de *romaine*, sorte de balance, est donc erronée. P. 300, l. 17, lire *quem* (*que m'*) et non *qu'em*. P. 304, l. 3, *dissapa*, lis. *dissapte*; et deux lignes plus bas, *lhi e* et non *lhie*. P. 359, l. 1, la mention d'un maître en théologie chez les carmes de Montauban suggère à M. Forestié cette remarque : « On voit par cette indication que les couvents avaient organisé l'enseignement supérieur. » Voilà une conclusion singulièrement exagérée. P. 374, dern. ligne, « la festa de S. Johan de Guolassi », où il faut lire *deguolassi* est la saint Jean *décolasse* (27 décembre) et non « saint Jean de Nolasque ». P. 404, avant-dern. ligne, *gaure de bestias* n'est pas aussi impossible à traduire que le dit la note : le sens est « beaucoup de bêtes »; seulement il faut lire *ganre*.

La publication se termine par trois tables : 1^o table des noms de personnes; 2^o index géographique; 3^o glossaire et table des matières. Il eût été préférable de fondre les deux premières tables en une seule, sauf à employer un autre caractère pour les noms de lieux que pour les noms de personnes. Dans un très grand nombre de cas, en effet, le nom de personne contient (comme surnom ou nom d'origine) un nom de lieu. L'index géographique ne donne pas la traduction des noms de lieux. Cela est regrettable. M. F. nous dit bien que l'identification se trouve dans les sommaires ou dans les notes, mais comme un nom de lieu peut figurer en plusieurs endroits et que l'identification n'est, en général, donnée qu'une fois, on perd beaucoup de temps à chercher un renseignement que parfois même on ne réussit pas à trouver. J'ai une critique générale à faire au sujet de ces trois tables : c'est que l'ordre alphabétique y est suivi avec trop peu de rigueur. P. 563, 2^e col., les noms AUDIBERT, AUDO... AULRIO¹ devraient être à la première colonne, entre ATHENAS et AUSEL. Même page, BELFRONH est avant BELFORT. Dans le glossaire, les interversions sont extrêmement nombreuses : *arnes* avant *arnas*; *azordenar* avant *azops*; *borda* a deux articles, dont l'un entre *borsa* et *borsaut*; *caorsenxs* avant *cansellat*, etc. La lecture de ces tables pourraient suggérer bien des remarques. Je me bornerai à quelques-unes. *Acmar* est-il assuré? je crois qu'il faut lire *Aemar*, le même nom qu'*Azemar*. Et de fait le même personnage est appelé dans la même page (I, 88) *Arman Acmar* (où je lirais *Aemar*) et *Arman Azemar*. Pour *Anstorguo*, je lirais *Austorguo*. C'est sûrement à tort que l'auteur distingue *Antocla* (*Bernat d'*) d'*Antocla* (*B. d'*). Je doute que *Calacom* (II, 52) soit un nom de personne. De *Gaucel* M. F. renvoie à *Guantelin*, *Gauselin* et *Guonselin*. J'admets la dernière de ces formes; quant

1. Ce nom même *Aulrio* est incorrect. A l'endroit (I, 21) désigné par le renvoi, il y a *Aulric* et il fallait avertir que ce personnage n'est pas différent d'Olric qui paraît dans la même page.

aux autres, je crois qu'il vaut mieux lire *Gaucelm*, *Guaucelm*. Au glossaire, « drap d'or am capelas » est à tort traduit par « drap d'or avec figures de brètres », c'est « de chapelles » qu'il fallait dire. *Enluminar*, dans l'ex. cité, signifie « illuminer », et non « enluminer ». *Sestot si* est mal écrit et mal compris. Il faut écrire *ses tot si* (l'article aurait dû être fait au mot *si*) et traduire non pas « aussitôt », mais « sans mais ni si », sans qu'aucune objection soit admise. *Sobrecof* veut dire couvercle et non soucoupe ; c'est ce qui se met *sur* la coupe et non dessous. *Tortugua* est traduit trop littéralement par « tortue ». Il s'agit d'une *tortugua* qui entre dans la composition d'un électuaire ; c'était donc un sirop d'escargots ; *testudo*, au moyen âge, a généralement ce sens.

Ce sont là des taches légères. M. Forestié n'en a pas moins le mérite d'avoir mis au jour un document très nouveau et très instructif que personne ne connaissait en dehors de quelques érudits montalbanais, et d'y avoir joint, sous forme d'introduction, de note, des tables, des éclaircissements qui en rendent l'usage relativement facile.

P. M.

PÉRIODIQUES

REVUE DES LANGUES ROMANES, 4^e série, t. VIII, n^o 7. Juillet 1895. — P. 289, F. Gabotto, *Un poème inédit de César de Nostredam et quelques autres documents littéraires sur l'histoire de France au XVI^e siècle*, poésies historiques éditées d'après un ms. de la Bibliothèque du roi, à Turin. — P. 316, Ch. Révillout, *La légende de Boileau* (fin). — P. 329. Bibliographie. — P. 342. Chronique.

T. VIII, nos 8-12, août-décembre 1895. — Ce cahier, bien que portant sur la couverture la mention « tome huitième », ne contient en réalité qu'un quart de feuille à joindre au t. VIII; ce quart de feuille se compose de la table, paginée 345-6, et de deux pages blanches. Le reste est paginé 1 à 260 et par conséquent semblerait former un nouveau tome qui serait le t. IX. Mais cette hypothèse est inadmissible, parce que ce sont les fascicules de l'année 1896 qui forment le tome neuvième. Faut-il supposer que le tome VIII a été intentionnellement divisé en deux parties ayant chacune sa pagination particulière? En ce cas cette division aurait dû être indiquée sur la couverture et sur les signatures des cahiers. Quoi qu'il en soit, ces 260 pages renferment un texte limousin, édité par M. Chabaneau, et intitulé en titre courant *Mémorial du Consulat*, jusqu'à la page 104, puis *Coutumes, ordonnances et statuts*, de la p. 105 à la p. 192, *Suite du mémorial*, de la p. 193 à la page 246, enfin *Appendice*, de la p. 247 à la p. 258. Suivent deux pages d'errata. Ni préface ni table. Un avis, imprimé sur la couverture de ce numéro et répété sur celles des numéros suivants, annonce la prochaine distribution de l'introduction à ce document, qui portera le titre général de « Cartulaire du consulat de Limoges ». Au moins eût-il été convenable de faire précéder ce texte d'un avant-propos pour faire savoir au lecteur où se trouve ce cartulaire et dans quelles conditions il se présente. Nous pouvons combler en partie cette lacune en disant que ce cartulaire est celui qui est décrit sous la cote AA. I. dans l'*Inventaire des archives communales de Limoges* publié en 1882 par M. Antoine Thomas. C'est un document qui a de l'importance au double point de l'histoire locale et de la philologie. On y trouve aussi, épars çà et là, des fragments de la coutume de Limoges, qui intéressent l'histoire du droit. Malheureusement il ne paraît pas que le rédacteur ou compilateur se soit astreint à suivre aucun ordre. Les pièces, dont beaucoup sont datées, ne se suivent pas en ordre chronologique, et ne sont pas non plus classées par matières. Parfois la même pièce est transcrite deux fois, avec des

variantes plus ou moins considérables (comp. les nos 97 et 131), ce qu'il eût été utile de signaler en note. Ce désordre donnerait à supposer que le cartulaire est de diverses mains; s'il en est ainsi il eût été commode pour l'étude que ces différences de main eussent été indiquées en note là où elles se présentent, car on ne pourra, sans perdre de temps, en rechercher l'indication dans l'introduction promise. Espérons qu'à cette introduction M. Chabaneau joindra une table chronologique des pièces, une table des matières, une table des noms et un glossaire.

T. IX, n° 1, janvier 1896. — P. 1, *Le livre de Memorias* de Jacme Mascaron, p. p. M. Ch. Barbier. Errata et glossaire. Cette édition, répartie entre trois volumes de la *Revue*, ne pourra être consultée commodément que dans le tirage à part. — P. 26, *Livre de comptes des ouvriers de Notre Dame la Major d'Arles* (premier art.). Un court avant-propos nous apprend que ce texte (qui appartient à la fin du xv^e siècle) est publié d'après une copie faite par M. Roboly, « paléographe » à Arles. Mais, si je ne me trompe, M. Roboly est mort depuis bien des années. Il ne peut donc être tenu pour responsable d'une publication qu'il n'avait sans doute pas prévue. Ceci dit, j'ajouterai qu'il eût été bien nécessaire de revoir la copie ou l'épreuve sur le manuscrit. Il y a des blancs dont la signification aurait dû être expliquée en note. Existents-ils dans le ms. ? ou a-t-on laissé en blanc un mot qu'on ne lisait pas ? Enfin ce qui prouve que cette publication a été peu surveillée, c'est que la ponctuation y fait à peu près complètement défaut. — P. 40, Bibliographie.

T. IX, n° 2, février 1896. — P. 49, E. Bouvy, *Voltaire et la langue italienne*. — P. 72, J. Buche, *Lettres inédites de Jean de Boyssoné et de ses amis* (deuxième série). Ce sont des lettres latines du xv^e siècle. — P. 86, Bibliographie. Analysant l'un des derniers numéros de la *Romania*, M. Constans regrette que la carte au 1/1.500.000^e qui accompagne mon mémoire sur *c* et *g* suivis d'*a* « n'ait pu recevoir, en employant des caractères plus fins, d'autres noms que ceux des communes ». Mais elle fût devenue illisible. La carte en question n'est faite que pour aider le lecteur à suivre l'exposé contenu dans le mémoire : elle n'a pas la prétention de le remplacer ni même de le résumer. La géographie physique, qui a aussi son importance en pareille matière, ne pouvait non plus être figurée sur une carte à petite échelle. Mais on trouve partout les cartes de l'État-major et du service vicinal, qui permettent de contrôler mes assertions. — P. 92, Chronique.

T. IX, n° 3, mars 1896. — P. 97, J. Ulrich, *La moart e paschiun de Noass Segner Jesu Christi*, texte haut engadinois du xv^e siècle. Édition revue et corrigée d'un court poème déjà publié par M. Caviezol. M. Ulrich y a joint un glossaire détaillé. — P. 117, *Lettres inédites de Fr. Bosquet, évêque de Lodève*, p. p. M. L.-G. Pelissier. — P. 125, M. Rivière, *Le feye chravaguet* (les brebis épouvantées); récit en patois des environs du Péage de Roussillon (Isère). — P. 138, *Lettres inédites de Jean de Boyssoné* (suite). — P. 143, Chronique.

T. IX, n° 4, avril 1896. — P. 145, *Livre de comptes des ouvriers de Notre*

Dame la Major d'Arles (suite). Cette seconde partie est publiée avec plus de négligence encore que la première. Le texte est criblé de fautes d'impression. Les abréviations sont tantôt développées, tantôt figurées de la façon la plus imparfaite; les apostrophes, les accents, les majuscules placés d'une façon irrégulière. — P. 166, Bibliographie. — P. 175, Chronique.

P. M.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS, 1895. — N^o 1. P. 74, P. Meyer, *Prière à la Vierge en vers décasyllabiques accouplés*. Il s'agit de la pièce *Très haute dame, virge empereris*, dont plusieurs copies ont été énumérées dans le *Bulletin* de 1894 (p. 54). On en signale ici dans le ms. B. N. fr. 20039, un nouveau texte, incomplet de la fin, mais présentant au commencement un préambule de huit vers octosyllabiques qui manque ailleurs. On aurait pu en signaler un autre, jusqu'ici non mentionné, que renferme le ms. Roy. 2. A. IX (ff. 115-120) du Musée britannique. Ce ms. a été fait en Angleterre; tous les autres mss. qui renferment la même pièce sont français. — P. 80, P. Meyer, *Notice du ms. fr. 17177 de la Bibliothèque nationale (Histoire universelle; Brut en prose; poésies et chroniques diverses)*. Ce ms., tout entier de la fin du XIII^e siècle, se compose de deux parties, qui se distinguent à première vue par la différence de l'écriture. Celle qui a été écrite en premier lieu, mais bien peu de temps avant l'autre, est formée des feuillets 244 à 281. Elle a été écrite par le copiste à qui nous devons le ms. B. N. fr. 24431, décrit longuement, mais d'une façon fort inexacte, par Fr. Michel dans la préface de ses *Chroniques normandes* (Rouen, 1839). Non seulement l'écriture est la même, mais les ouvrages ou opuscules sont en partie identiquement les mêmes dans les deux mss. et présentent le même texte. L'autre partie du ms. 17177 (ff. 1 à 243) a été écrite pour être reliée en tête des feuillets 244 à 281 : la table initiale se rapporte aux deux parties. Ce ms. renferme d'abord une copie, jusqu'ici non signalée, de l'Histoire universelle jusqu'à César sur laquelle un mémoire a été publié dans le t. XIV de la *Romania* (pp. 36 et suiv.). Cette copie n'avait pas été reconnue lorsque ce mémoire fut publié, parce que le premier feuillet, qui contenait une miniature, a été enlevé. On y a intercalé (ff. 74 et suiv.) une version en prose de l'*Historia regum Britannie* de Geoffroi de Monmouth, dont on ne connaît aucun autre exemplaire. Suivent divers poèmes (Alart de Cambrai, *Moralités des philosophes*, etc.), entre lesquels on remarque (ff. 224 et suiv.) une version inconnue jusqu'à présent de l'*Anticlaudianus* d'Alain de Lille. Le ms. se termine par un court poème (112 vers) sur les Quinze signes de la fin du monde qui est ici publié pour la première fois.

CHRONIQUE

— M. Auguste PROST est décédé à Paris le 24 juillet, âgé de près de 80 ans. Sa vie laborieuse avait été consacrée à l'histoire de la ville de Metz. Il y était né et il y avait vécu jusqu'en 1871. Depuis, il s'était établi à Paris, continuant à recueillir des matériaux, mais publiant peu. Il est l'auteur d'un livre qui intéresse par certains côtés l'histoire de notre ancienne littérature : *Études sur l'histoire de Metz, Les légendes* (Metz et Paris, 1865, in-8, 510 pages), où il étudie toutes les légendes, soit entièrement fabuleuses, soit à base historique, qui se rattachent à Metz. Nous y signalerons plus particulièrement un chapitre sur les éléments qui sont entrés dans la composition de la chanson du duc Hervis.

— P. Meyer imprime en ce moment dans les *Notices et extraits des manuscrits* une très longue description du ms. Bibl. nat. fr. 6447, déjà mentionné ici-même à l'occasion de la copie de l'ancienne version des quatre livres des Rois qu'il renferme (XVII, 126), mais où se trouvent bien d'autres compositions plus intéressantes et jusqu'ici inconnues, notamment une sorte d'amplification en prose de la Genèse, qui a été rédigée d'après deux poèmes français : l'un en vers octosyllabiques, qui est perdu, mais dont on peut souvent retrouver le texte original dans la mise en prose ; l'autre (à partir de l'histoire de Joseph), où l'on reconnaît sans peine le poème d'Herman de Valenciennes. Le même ms. contient une version en prose des Machabées faite d'après la Vulgate (avec des interpolations tirées des *Antiquités juives* de Josèphe) et d'après un poème français tout différent des poèmes sur les Machabées qui nous sont parvenus. Il y a encore dans le même ms. tout un recueil de légendes de saints dont plusieurs sont la mise en prose de poèmes.

— D. Roque Chabás vient de publier, dans le *Boletín de la Real Academia de la Historia* (t. XXVIII, p. 87), un testament du fameux médecin catalan Arnould de Villeneuve, fait à Barcelone le 20 juillet 1305, d'après une copie des archives de la cathédrale de Valence, exécutée le 23 janvier 1336 (n. st.), sur une autre expédition authentique du 22 décembre 1321. Le R. P. Fita a joint à la transcription de D. Roque Chabás un commentaire de deux pages. Ce testament est intéressant ; il confirme certains faits de la vie d'Arnould que nous connaissions par d'autres documents ; il en découvre de nouveaux. Il nous apprend d'abord le nom de la femme d'Arnould que nous ignorions : *Agnes uxor mea*. A cette Agnès est légué tout ce que le médecin possédait de

meubles et d'immeubles à Montpellier (cf. *Histoire littéraire de la France*, XXVIII, 35). Le testament mentionne ensuite un neveu d'Arnauld, *Petrus de Villanova nepos meus*, à propos du legs que fait l'oncle de tous ses livres de théologie à la chartreuse de *Scala Dei* (dioc. de Tarragone, district jud. de Reus) : ce neveu et deux autres personnages, Bernat Oliver et Andrés Ferrandez, pourront se servir des livres d'Arnauld à la condition de résider dans le monastère *sub quoque habitu honestatis* et d'y vaquer à l'étude de la sainte Écriture et aux offices divins. Le même neveu a une autre charge à remplir : il devra présider à l'éducation grammaticale, morale et religieuse d'un garçon auquel s'intéressait Arnauld et qu'un notaire de Barcelone, Miquel Antiga, avait affranchi à la demande du médecin. Ceci semblerait indiquer qu'Arnauld avait eu un fils naturel d'une esclave. Enfin le testament nomme une fille d'Arnaud, appelée Marie, religieuse du couvent de Sainte-Marie-Madeleine de Valence, dont l'existence nous avait été révélée déjà par Fuster *Bibl. Valenciana*, I, 305). Arnauld lui laisse le produit des cens qu'il possédait dans la ville et dans le territoire de Valence ; après la mort de la religieuse, ces revenus seront distribués, pour les trois quarts aux nonnes pauvres du couvent, et, pour un quart, employés à racheter des captifs : *in captivis redimendis, ita quod sic dominus Jesus Christus omnia michi dedit*. Le P. Fita déclare que cette dernière phrase confirme ce que donnait à entendre en termes ambigus la dédicace du *Liber de vinis* (voy. Menéndez Pelayo, *Historia de los heterodoxos españoles*, I, 455, et *Hist. litt. de la France*, XXVIII, 73), à savoir qu'Arnauld aurait été jeté par un vent contraire sur la côte d'Afrique et y aurait séjourné. La phrase ne prouve rien, sinon qu'Arnauld a voulu consacrer quelque chose de son bien au rachat des captifs, ce que d'autres que lui ont fait sans avoir jamais pour cela foulé le sol africain. — Il est à remarquer que le testament ne nomme pas le fils qu'attribue à Arnauld M. Menéndez Pelayo (*loc. cit.*, I, 483), d'après une lettre de Jacques II d'Aragon de l'année 1320, où il est simplement question d'un *Arnaldus de Villanova, de domo nostra* ; à moins que cet Arnauld, s'il est vraiment le fils du médecin, ne doive être identifié avec le garçon affranchi par le notaire de Barcelone, mais il faudrait le démontrer. — A. M.-F.

Le propriétaire-gérant, V^e E. BOUILLON.

AYMERI DE NARBONNE

DANS LA CHANSON DU PÈLERINAGE DE CHARLEMAGNE

Dans un article paru au t. IX, pp. 1-50 de cette Revue, M. Gaston Paris a démontré que la *Chanson du Pèlerinage de Charlemagne* n'a pu être composée qu'avant les croisades et très probablement dans le troisième quart du XI^e siècle¹. M. Paulin Paris était arrivé à la même conclusion dans une étude spéciale sur ce poème publiée en 1859²; de même M. Koschwitz, qui, dans un article paru en 1877³, cherchait à démontrer que la langue de cette curieuse chanson offre des particularités d'un caractère plus archaïque que le *Comput* et même que la *Chanson de Roland*. La question fut reprise plus tard par M. Morf, qui se rattacha à l'opinion de M. Gaston Paris, en ajoutant quelques arguments nouveaux à ceux qui avaient déjà été présentés⁴. Les arguments apportés par ces savants nous semblent décisifs. MM. Gautier et Stengel ont essayé de prouver que le *Pèlerinage* ne remonte pas plus haut que le XII^e siècle; mais les faits invoqués par ces deux érudits sont loin d'être convaincants⁵.

La thèse de M. G. Paris se heurtait à une grave difficulté. Aux vv. 739 et 765, le *Pèlerinage* fait mention du personnage

1. Cf. *La litt. française au moyen âge*, 2^e éd., 1890, p. 246.

2. *Jahrbuch für rom. und engl. Lit.*, I, pp. 198 et suivantes.

3. *Romanische Studien*, II, pp. 1-60.

4. *Romania*, XIII, pp. 185-232.

5. Cf. G. Koschwitz, *Karls des Grossen Reise nach Jerusalem und Konstantinopel* (*Altfr. Bibl.*, II), 3^e Auflage, 1895, p. XII.

d'Aymeri de Narbonne qui, d'après Fauriel¹, n'aurait été introduit dans l'épopée qu'au XII^e siècle. Un poème où ce personnage apparaît ne pouvait donc pas appartenir au XI^e siècle. L'opinion de Fauriel devait être réfutée, et M. G. Paris s'est efforcé alors de démontrer qu'Aymeri de Narbonne était connu des poètes épiques dès avant le XII^e siècle. Avant d'aborder la question de l'origine du personnage d'Aymeri et avant de fixer d'une manière approximative l'époque où cet infatigable adversaire des Sarrasins fut introduit dans l'épopée, M. G. Paris aurait dû se demander si les deux vers mentionnés plus haut représentent le texte de l'original tel qu'il fut rédigé vers 1060, ou s'ils n'ont pas été interpolés par un remanieur postérieur qui aurait introduit le nom d'Aymeri. Si cette recherche avait abouti à démontrer que l'auteur du *Pèlerinage* n'a fait aucune mention du héros narbonnais et que les deux passages en question ont subi un remaniement, la réfutation de la théorie de Fauriel serait devenue inutile. M. G. Paris aurait pu trouver là, en outre, un nouvel argument à l'appui de la haute ancienneté du *Pèlerinage*.

L'objet du présent article est de prouver que les vers 739 et 765 ont été interpolés postérieurement à la date de la composition du *Pèlerinage* et que le poète du XI^e siècle ne connaissait pas encore un personnage épique du nom d'Aymeri. Il est certain que, par un heureux hasard, cette chanson nous est arrivée presque dans l'état où elle fut composée vers 1060, et que la main capricieuse des remanieurs n'en a pas beaucoup altéré le fond et la forme; mais il n'est pas moins vrai que la comparaison des différentes versions dans lesquelles ce poème nous a été transmis nous permet de reconstituer en plus d'un endroit le texte de l'original altéré dans l'unique manuscrit.

Ce manuscrit n'étant que du XIV^e siècle, il est fort vraisemblable que le texte sur lequel il a été copié ne datait que du XII^e siècle. Il reproduit donc un manuscrit où les leçons de l'original du XI^e siècle avaient dû subir quelques modifications. Heureusement pour nous, le *Pèlerinage* a été traduit en différentes langues du Nord et remanié par un poète du XIII^e siècle, ce qui nous permet de contrôler jusqu'à quel point le manuscrit

1. *Hist. de la poésie provençale*, II, 411.

du XIV^e siècle s'éloigne de l'original. Les traductions étant faites avec beaucoup d'exactitude et de fidélité, elles sont de la plus grande importance pour la restitution critique du texte. Au contraire, les versions françaises en prose ou en vers qui reposent sur le remaniement du XIII^e siècle ayant passé par les mains de plusieurs remanieurs, leur importance pour nos recherches est beaucoup plus réduite.

Les deux passages du *Pèlerinage* qui nous intéressent sont les suivants. Lorsque Charlemagne, après l'exécution du *gab* d'Olivier, demande à Hugues de choisir un autre pair qui accomplisse son *gab*, le roi lui dit :

« Veez ici Guillelme, fil le conte Aimeri :
 « Or prenet la pelote qui en la chambre gist ;
 « Se issi ne la jetet com il herseir le dist,
 « Trencherai li la teste a mon brant acerin :
 « Il li doze per sont venut a lor fin ¹. »

Plus loin, à la même demande de Charlemagne, le roi Hugues lui répond :

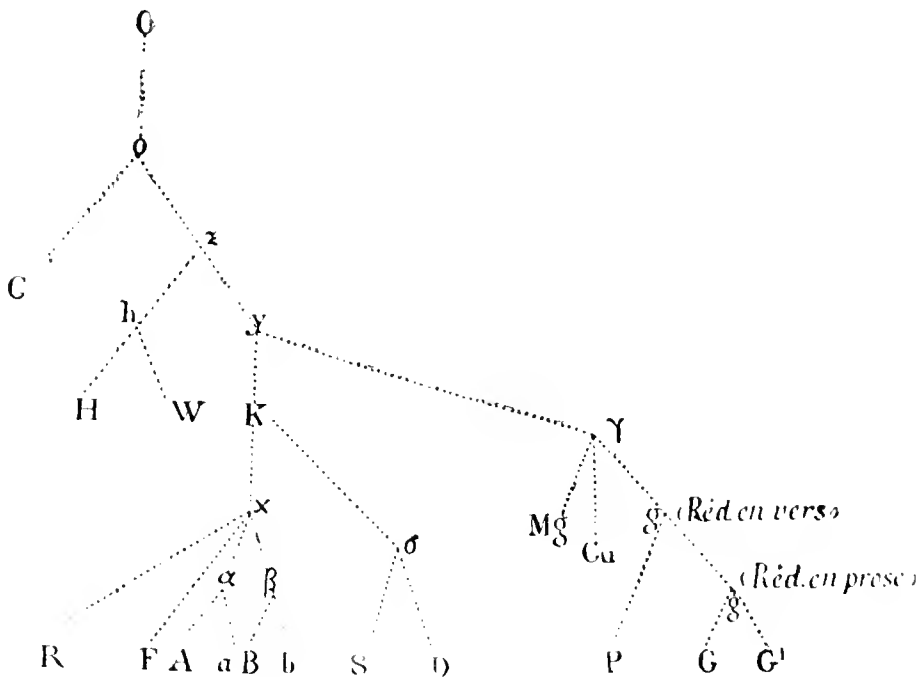
..... « Veez ici Bernart,
 « Fil le conte Aimeri, qui de ço se vantat
 « Que icele grant eve qui si bruit en cel val,
 « Qu'il la fereit eissir tote de son chenal,
 « Entrer en la citet, corre de totes parz,
 « Mei meïsme monter en mon palais plus halt,
 « Que n'en porrai descendre tres quel comanderat ². »

Il s'agit de rechercher si les mots *fil le conte Aimeri* remontent ou non à l'original. L'examen des différentes versions de notre chanson nous permettra de résoudre cette question. Mais avant d'aborder l'étude des faits qui nous intéressent directement, nous devons nous occuper de la classification de ces versions, classification, qui, telle qu'elle a été établie par M. Koschwitz, donne lieu à quelques remarques et corrections. Reproduisons

1. vv. 739-743, 3^e éd., Koschwitz.

2. vv. 764-770.

tout d'abord la généalogie des différentes versions du *Pèlerinage* telle que M. Koschwitz l'a fixée¹ :



Les rapports entre *C*, *h* et *y*, tels que M. Koschwitz les représente dans cette figure, nous semblent peu fondés. Les faits qui parlent contre cette partie de la classification de M. Koschwitz sont les suivants :

Les textes *C**h* (*H**W*) sont d'accord pour attribuer le gab du v. 494 à Turpin et celui des vv. 553, 764 à Bernard ; mais les versions qui remontent à la famille *y*² nous présentent ici une

1. *C* désigne le ms. du XIV^e siècle de notre chanson ; *H* la trad. cymrique du livre rouge d'Hergest ; *W* la trad. cymrique des mss. d'Hengwrt ; *R* la rédaction du *Geiplur* ; *F* les fragments de la *Karlamagnus Saga* publiés par M. Unger ; *AaBb* les quatre mss. de la *Karlamagnus Saga* ; *S* la version suédoise ; *D* la traduction danoise ; *Mg* la *Geste de Montglane* ; *Gu* le roman de *Guerin de Montglave* ; *P* le *Galien* du ms. 3351 de l'Arsenal ; *G* le *Galien* imprimé en 1527 ; *G'* le *Galien* du ms. 1470 de la Bibl. Nat. Sur les autres versions, qui n'offrent aucun intérêt pour la restitution du texte, cf. Koschwitz, *Karls d. G. Reise*, 3^e éd., p. v.

2. *Mg* et *Gu* ne peuvent nous servir à rien ici. Dans le premier, le récit des gabs manque, et le ms. de Cheltenham 26092 où ce texte nous a été conservé présente ici une lacune, de sorte que la partie consacrée au *Pèleri-*

interversion des rôles des deux personnages. Au lieu de Turpin, ces textes donnent le nom de Bernard et *vice versa*. Il s'agit de savoir laquelle de ces deux versions remonte à l'original. M. Koschwitz, qui attribue au rédacteur de *y* le changement que nous avons signalé¹, croit que *Ch* reproduisent l'original primitif. Il n'y a pas de raison, d'après lui, de supposer que les vers mentionnés plus haut aient passé par la main d'un remanieur². A un autre endroit, M. Koschwitz remarque que la leçon *Bernard* du v. 764 est appuyée par l'assonance³. Mais ce n'est pas une raison suffisante. Un remanieur était assez habile pour changer un vers où figurait Turpin et remplacer ce dernier par Bernard, en mettant ce nom à l'assonance. Nous verrons plus loin que le nom d'Aymeri, v. 739, quoique interpolé plus tard, se trouve aussi à l'assonance. Aussi peu probant nous semble le dernier argument de M. Koschwitz. D'après lui, le fait que le poète attribue à Turpin des exploits qu'on pourrait revendiquer plutôt pour un chevalier, et à Bernard des miracles que seul un homme d'église pouvait accomplir, doit s'expliquer par la circonstance que l'auteur du *Pèlerinage* cherchait le comique⁴. Ce raisonnement de M. Koschwitz ne peut pas s'appliquer ici. Lorsque le poète fait prononcer aux Français des gabs, ce n'est pas pour produire un effet comique, mais pour montrer plus tard et leur force extraordinaire et la protection que Dieu leur accorde.

nage finit avec le récit des miracles que Dieu fait pour les Français menacés par les Sarrasins, 171₂₃. Les quelques lignes de *Gu* qui sont consacrées au *Pèlerinage* ne peuvent pas nous renseigner sur la question qui nous préoccupe. Cf. E. Stengel, *Galiens li Restorés* (*Ausgg. u. Abbb.*, LXXXIV), Marburg, 1890, p. xiv de la préface de M. Pfeil; Koschwitz, *Karls Reise*, 3^e éd., p. iv. Il faut, en outre, remarquer que *a* présente une lacune dans le passage qui correspond au v. 494, de même *A* et *F* au v. 764.

1. *Romanische Studien*, II, 27.

2. *Ibid.*

3. *Ueberlieferung und Sprache*, p. 17.

4. « Auch ist es gewiss nicht zufällig, dass gerade dem Erzbischofe ein Gabb zugewiesen wird, von dem der Spion anerkennt, dass er nichts Beleidigendes für Hugo enthalte. Dass dem Bischof ein Kunstreiterstück, einem Ritter aber die Ausübung eines Mirakels zuertheilt wird, verträgt sich sehr wol mit der beabsichtigten Komik des ganzen Gedichtes. » *Ibid.*

Si son intention était celle que M. Koschwitz lui attribue, nous verrions Roland, par exemple, se vanter d'autres prouesses et d'un caractère purement comique. Or ce n'est pas le cas. Le poète attribue à ce personnage le gab avec « l'olifant », parce que l'olifant est caractéristique pour le jeune héros qui doit finir à Roncevaux. D'autre part, lorsque le roi Hugues apprend ce que les Français ont dit entre eux et lorsqu'il assiste à l'exécution des exploits dont ils s'étaient vantés, il n'envisage pas les gabs comme un simple amusement comique, il les prend très au sérieux et laisse voir qu'il craint la force terrible des Français. Lorsque, enfin, il voit que les Français ont réussi à accomplir trois des gabs dont ils s'étaient vantés, il ne demande plus l'exécution du reste et finit par reconnaître la supériorité de la « fière compagnie » de Charlemagne. C'est ce que voulait le poète¹.

Revenant aux gabs de Bernard et de Turpin, il nous semble plus naturel que le poète ait voulu attribuer à ces deux personnages des prouesses où leur force pouvait être mise en évidence. Or, la force d'un chevalier comme Bernard ne pouvait se montrer mieux que dans un « cors » avec les destriers, celle de Turpin dans un miracle opéré sur les eaux de la rivière de Constantinople². C'est pour cette raison, qui nous semble décisive, que nous considérons comme tout à fait contraire à l'esprit du poème les vers de *C* qui, d'accord avec *b*, nous racontent les deux gabs de Turpin et de Bernard dans un ordre inverse à celui des autres textes. Nous n'hésitons donc pas à considérer la leçon de la famille *y* comme meilleure et comme celle de l'original³. Une fois ce fait admis, il en résulte clairement que les mots *fil le conte Aimeri* du v. 765 ne pouvaient pas exister dans

1. Cf. Morf, *l. c.*, pp. 201 et suivantes.

2. Nous sommes loin de partager l'opinion de M. Morf, lorsqu'il dit : « Il n'y a que le gab de Roland auquel on puisse sans hésiter reconnaître une application individuelle », *l. c.*, p. 202. Cf. aussi p. 203.

3. M. Morf est aussi porté à admettre que la leçon de *y* est préférable à celle de *x*; mais il n'ose pas l'attribuer à l'original primitif du poème, parce qu'il ne voit pas bien la « raison pour laquelle, dans *C*, les deux gabs eussent été déplacés », *l. c.*, p. 204 (*note*). Cf. aussi p. 207 (*note*). Pour nous, le motif qui a déterminé le remanieur de *x* à changer les rôles de Turpin et de Bernard nous semble être le suivant. Tel qu'il était donné par l'original primitif, le gab de Turpin devait paraître trop méchant au remanieur. Et, en effet, quand l'espion entend ce dont l'archevêque s'est vanté, il dit : « Cist

l'original primitif du *Pèlerinage* : ils n'avaient aucune raison d'y figurer s'ils n'étaient pas associés au nom de Bernard.

L'examen précédent nous a donc permis de constater une altération commune à *C* et à *b*. Ce fait ne peut s'expliquer qu'en admettant que les deux textes dérivent d'une source commune que nous désignons par *x*¹. Il s'agit de fixer maintenant le rapport entre *x* et *y*. Comme l'a remarqué M. Koschwitz, dans quelques cas *b* marche avec *y* contre *C*, ce qui prouve que les leçons communes à *by* se trouvaient déjà dans *x* et que celui-ci remonte à une source qui était aussi celle de *y*. Si *C* s'éloigne de *xy* il faut considérer les divergences qu'on y constate comme des modifications introduites dans les mss. intermédiaires entre *x* et *C*. Au point de vue de la restitution du texte, on a le droit de préférer alors les leçons communes à *by*, lorsque *C* reste isolé. Les cas où ce fait apparaît sont les suivants :

Au v. 352, au lieu de *dous enfanç* de *C* on a dans *ABb* *var barns liki gert*; dans *S*, *war barns liknilse*, et dans *b*, *delw gwr*, ce qui suppose que dans l'original commun de *by* il devait y avoir la leçon *un enfant*, d'après M. Koschwitz (p. vii), ou *des enfanç*, d'après M. Suchier (*Zeitschrift für von Phil.*, t. IV, p. 403). M. Koschwitz croit que la forme de l'original doit être celle de *C*. Il s'appuie sur le fait qu'aux vv. 360, 373, 375 on trouve *li uns... l'altre*, *l'une... l'autre*, *l'uns... li altre*, ce qui, d'après lui, ne peut s'expliquer que dans le cas où il s'agit de deux images. Cette objection de M. Koschwitz n'est pas bien solide. On trouve souvent dans l'ancien

hoem est forsenez (v. 562)! » Il sembla donc naturel au remanieur d'attribuer à Turpin, comme homme d'Église, un gab plus pacifique et plus inoffensif. Or, de tous les gabs que les Français avaient prononcés avant l'archevêque, celui de Bernard offrait seul cette condition. Le remanieur se décida alors à attribuer ce gab à Turpin. L'espion dit lui-même, lorsqu'il entend Turpin se vanter d'un « cors » avec les destriers : « Cist gas est bels et bons (v. 505). »

1. Si le rédacteur de *x* a changé les rôles de Turpin et de Bernard, nous ne croyons pas que les mots *fil le conte Aimeri* du v. 765 aient été introduits par lui. Ils manquent dans *H W* (cf. Koschwitz, *Sechs Bearbeitungen*, p. 16; R. Williams et G. Hartwell Jones, *Selections from the Hengwert Mss.*, Londres, 1892, II, p. 17, § XVII). Ils ont été très vraisemblablement interpolés dans une rédaction intermédiaire entre *x* et *C*.

français la formule corrélatrice *l'un... l'autre*, même lorsqu'on parle de plusieurs personnes. D'autre part, si on conserve la leçon *dous enfanz*, il est bien difficile d'expliquer la forme *tuit* des vv. 361, 374 qui ne peut se comprendre qu'en admettant qu'il s'agit de plusieurs images. Nous proposons donc, avec M. Suchier, de lire *tresjetez des enfanz* et de considérer cette leçon comme celle de l'original. — Après le v. 117, les textes de *HWABb Mg G'G* offrent une leçon commune qui, d'après M. Pfeil (*l.c.*, p. xi), devrait être introduite dans le texte. Il s'agit des treize « chaires » que les Français trouvent dans l'église de Jérusalem. En combinant les différentes versions mentionnées, on arriverait, avec M. Koschwitz (p. 58), à reconstituer un vers comme : *La sist meïsmes Deus, es altres li apostle*, qu'on pourrait introduire dans le texte. M. Koschwitz doute beaucoup qu'un tel vers remonte à l'original. Il le considère comme une interpolation faite dans ζ et remarque en outre que le texte de *C* laisse voir assez bien l'idée du poète et que le v. 157 nous permet de comprendre à quoi les treize chaires avaient servi. Nous ne sommes pas de l'avis de M. Koschwitz. L'auteur du *Pèlerinage* devait préciser que les chaires où Charlemagne et les douze pairs prennent place avaient servi à Jésus et aux apôtres, ce qui ne ressort que très vaguement du texte de *C*. Ce trait était nécessaire pour rendre plus sensible le rapprochement que le poète veut faire entre l'empereur de France suivi de ses compagnons et Jésus entouré de ses apôtres. Si le vers 157 se trouvait avant 117, il est bien évident que le poète n'aurait pas eu besoin de préciser davantage. L'auteur ne pensait pas, en outre, comme M. Koschwitz, à nous renvoyer au v. 157. Nous croyons donc qu'un vers comme celui qui a été refait par M. Koschwitz doit remonter à l'original, ce qui est appuyé par notre classification. — Pour le v. 151, les mêmes versions font dire par Charlemagne au patriarche qu'il est roi, et non pas seulement qu'il s'appelle Charles et qu'il est né en France, comme dans *C*. Nous sommes d'accord, avec M. Koschwitz (p. 59), pour penser que les deux vers de *Mg* qu'il cite ne peuvent pas être ceux de l'original, car une cheville comme *assez tost le saorez* ne peut pas être attribuée à un auteur du XI^e siècle ; mais nous croyons que le v. 151 doit être remplacé par deux autres que nous restituons ainsi :

« Sire », dist Charlemagnes, « jo sui de France nez,
« Si sui reis de la terre, Charles sui apelez. »

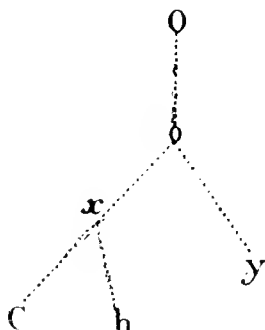
Cette correction est appuyée surtout par *b*, et on peut en rapprocher les vv. 306-7. — Les vv. 172-4, qui ne sont donnés que par *C* et manquent dans *by*, doivent être considérés comme une interpolation postérieure. M. Koschwitz est du même avis (p. xi) ¹.

Nous avons donc constaté que *b* et *y* doivent remonter à une même source. Or, comme *b* dérive de *x*, il en résulte que les leçons communes à *b* et à *y* devaient se trouver déjà dans *x*. Les divergences qu'on constate dans *C* doivent avoir été introduites dans une rédaction intermédiaire entre celui-ci et *x*. Si *y* et *x*

1. Au v. 86, *by* portent aussi une leçon commune, que nous ne croyons pas cependant être celle de l'original. Au lieu de *s'escrpe* de *C*, on trouve *kross* dans *ABb*, *kors* dans *S* et *crøys* dans *b*, formes qui répondent toutes au français *croiz*. Si on admet que la leçon de *by* est celle de l'original, notre poème ne peut plus être considéré comme antérieur aux croisades. Nous sommes plutôt porté à croire, avec MM. Suchier (*l. c.*, p. 403) et Morf (*l. c.*, p. 189), que les rédacteurs de *b* et de *y* (ou peut-être celui de *K*) ont été amenés à introduire indépendamment l'un de l'autre la leçon *croiz*, par suite du fait qu'ils vivaient au temps des croisades. Cette conjecture n'est pas aussi difficile à admettre que M. Koschwitz semble le croire (p. vii).

Un cas où *y* ne s'accorde pas avec les textes de l'autre famille est celui des vv. 100 et suiv. Dans *A*, les Français passent par la Bourgogne, la Lorraine, la Bavière, la Lombardie, la Pouille, la Perse et la Turquie pour aller à Jérusalem. Ce texte admet donc que les Français seraient allés par mer à Jérusalem. Les autres versions qui remontent à *y* présentent la même particularité, cf. Koschwitz, p. 56. *W* mentionne la Bourgogne, l'Allemagne, la Grèce et la Hongrie. *H* ajoute encore Rome, la Calabre et la Pouille. M. Koschwitz remarque que ce dernier texte s'accorde ici avec *A*, et arrive à la conclusion que les trois localités indiquées en plus par *H* remonteraient à la rédaction qu'il désigne par *z*; mais il n'explique pas pourquoi *W* aurait omis la mention de Rome, de la Calabre et de la Pouille. Nous penserons que si *H* et *A* donnent cette dernière province, il faut y voir plutôt un hasard. Un même nom pouvait se présenter indépendamment à l'esprit de deux rédacteurs. Il nous semble plus naturel d'admettre que *b* portait la leçon de *W* et que c'est *H* qui a introduit les trois noms en question. Nous sommes d'autant plus porté à le croire que nous voyons *H* donner tout d'abord exactement les mêmes noms que *W* et ajouter tout d'un coup les trois autres. Quant à la mention de la Pouille dans *A*, elle doit remonter à *y*. Il faut expliquer de la même manière la présence du nom de la Lombardie dans le même texte. Quant au texte de l'original, il doit être à peu près tel que M. Koschwitz l'a restitué (vv. 100-105).

dérivent d'un texte commun, il s'agit d'examiner si ce texte était ou non l'original primitif de notre poème. Des fautes communes à xy , qu'on constate aux vv. 63, 224¹, laissent supposer que les deux familles remontent à une rédaction où ces fautes existaient déjà et que cette rédaction ne pouvait pas être l'original primitif. La classification qui résulte des faits que nous avons examinés peut être représentée de la manière suivante :



Après avoir établi cette classification, l'examen des différentes versions nous permettra de savoir si les mots *fil le conte Aimeri* du v. 739 remontent à l'original ou s'ils ont été ajoutés plus tard. Nous reconnaissons qu'il est bien difficile de tirer des conclusions définitives sur l'original primitif O ; mais si nous arrivons à prouver que le nom d'Aymeri manquait dans o , on pourra appliquer la même conclusion à O .

Si le nom d'Aymeri avait existé dans o , il aurait été transmis soit par la famille x , soit par celle de y . Or, on peut établir avec une grande probabilité que x ne connaissait pas ce nom. Si Aymeri avait existé dans x , l'original cymrique b , qui semble avoir reproduit avec beaucoup de fidélité sa source et qui nous est représenté par HW , aurait conservé le nom du père de Guillaume. Or, Aymeri n'était pas mentionné dans b , comme le montre la comparaison de H avec W . Guillaume n'y est désigné que par le titre « d'Orange », comme aux vv. 62, 326, 507 du poème². Il faut

1. Plus douteux sont les vv. 81, 324. Cf. Koschwitz, pp. x-xi.

2. Voici, d'après *II*, le passage correspondant aux vv. 739-743 : « Byrryret William o Orriens y bel hayarn ual y hedeais. Ac or diffic dim oe edewit. ny diffyc vyingkledyueu i om deheu yn aechlladchái. » Koschwitz, *Sechs Bearbei-*

donc conclure que le nom d'Aymeri a été introduit dans une rédaction intermédiaire entre x et C . Voyons maintenant si y présentait la même particularité que x . Comme nous l'avons remarqué plus haut, Mg et Gu ne nous permettent aucune conclusion sur ce point. D'autre part, $PG'G$ ont subi trop de modifications pour qu'on puisse les mettre à contribution. Restent alors les autres textes qui dérivent de y par l'intermédiaire de K . Ni S ni D ne font mention du personnage d'Aymeri. Le premier donne simplement *Wiliaelmber*¹, qui correspond au français *Guilliaumes li ber*; le dernier porte la leçon *William Cornitz*², où il faut voir le français *Guillaumes au court nez*. M. Koschwitz a montré que S reproduit avec beaucoup d'exactitude l'original d'où il a été tiré et que dans plusieurs endroits il offre un texte meilleur que la *Karlamagnus Saga* et des leçons qui semblent se rapprocher beaucoup du texte original³. Si le nom d'Aymeri avait existé dans σ , le rédacteur de S ne l'aurait sans doute pas omis. Ce que nous avons dit pour S peut s'appliquer aussi bien à σ et à K . En effet, si, comme le dit M. Koschwitz, les leçons de S se rapprochent beaucoup de celles qui devaient se trouver dans l'original primitif ou du moins dans o , il y a lieu de supposer que σ et K , en s'éloignant de y , se sont aussi peu modifiés que y lui-même par rapport à o et à O . Si donc le nom d'Aymeri manquait dans K , il devait manquer sans doute aussi dans z qui est dérivé de lui. Et, en effet, R donne au lieu de *Guillelme, fil le conte Aimeri* simplement *Villefer* (v. 869)⁴. Bb , qui se rattache à z par l'intermédiaire de β , donne aussi simplement *Villifer*⁵, forme qui, comme la précédente, n'est qu'une altération du nom de Guillaume. Il n'y a pas de doute que cette altération s'était produite déjà dans z , et que le nom de Guillaume n'y était pas

tungen, p. 15. W reproduit presque textuellement les leçons de H . Cf. R. Williams et G. Hartwell Jones, *l. c.*, II, p. 16, § XVII.

1. G. Storm, *Sagnkredserne om Karl den Store og Didrik af Bern*, Christiania, 1874, p. 240.

2. *Ibid.*

3. *Rom. Studien*, II, p. 10.

4. *Sechs Bearbeitungen*, p. 170. Les fragments F présentent une lacune dans le passage dont nous nous occupons.

5. Unger, *Karlamagnus Saga*, p. 480.

encore associé à celui d'Aymeri. Ce n'est que dans *Aa* que nous voyons Guillaume représenté comme le fils de ce dernier, *son Eimers jarls*¹. Il faut donc admettre qu'Aymeri, dont *Eimer* n'est qu'une forme altérée, a été introduit dans la *Karlamagnus Saga* par le rédacteur de *z*. Or, comme la rédaction sur laquelle reposent les mss. *Aa* remonte à la première moitié du XIII^e siècle², il n'y a rien de surprenant à ce que le nom d'Aymeri y figure.

Il résulte donc de cette enquête que rien ne nous autorise à admettre que le personnage d'Aymeri fût connu par le poète du XI^e siècle auquel nous devons la chanson du *Pèlerinage*.

En dehors des faits que nous avons examinés, d'autres considérations viennent s'ajouter à ce que nous avons dit et parler en faveur de l'hypothèse que le personnage épique d'Aymeri n'était pas encore connu au XI^e siècle.

Si à cette époque Aymeri de Narbonne avait été un héros aussi célèbre que M. Paris³ le croit, l'auteur du *Pèlerinage* ne se serait pas contenté de le mentionner simplement comme père de Guillaume : il lui aurait donné une place parmi les douze pairs qui vont avec Charlemagne à Jérusalem, et il l'aurait fait prendre part aux gabs des autres compagnons de l'empereur. Le fait même que le poète nous présente Aymeri comme le père de Guillaume doit nous mettre en garde contre l'authenticité du passage que nous avons étudié. En admettant même qu'Aymeri fût connu au XI^e siècle, nous avons de la peine à croire que les poètes eussent fait de ce personnage le père des héros de la geste de Guillaume d'Orange à une époque aussi reculée. Ce n'est qu'au XII^e et au XIII^e siècle que cette tendance cyclique commence à se donner carrière⁴. Si on examine, d'autre part, avec attention l'esprit dans lequel le *Pèlerinage* est écrit, on voit immédiatement que le poète est étranger à toute préoccupation cyclique, et c'est une nouvelle preuve de la haute ancienneté de notre chanson. L'existence de deux cycles distincts,

1. Unger, *l. c.*, p. 479.

2. Cf. Koschwitz, *Rom. Studien*, II, p. 8.

3. *Romania*, IX, p. 42.

4. M. Gaston Paris dit lui-même, en parlant d'Olivier : « Dans le travail cyclique auquel la geste de Narbonne fut soumise au XIII^e siècle, on y rattachait Olivier », *l. c.*, p. 37.

celui de Charlemagne et celui de Guillaume d'Orange, était loin de se présenter à l'esprit de l'auteur du *Pèlerinage*. C'est pour cela que nous le voyons mêler ensemble des personnages qui furent groupés plus tard autour de la geste du Roi ou de celle de Guillaume ¹. On ne trouve nulle part chez lui le souci d'établir des distinctions que nous ne voyons apparaître qu'à une époque plus récente. Pour notre poète, Roland et Guillaume d'Orange n'étaient pas des personnages appartenant à des cycles épiques différents, mais simplement des héros que des rapports intimes et anciens groupaient autour du nom de Charlemagne. La force des Français, pour l'auteur du *Pèlerinage*, se résumait dans la personne de Charlemagne entouré de quelques vassaux dévoués et vaillants. Il ne connaissait rien davantage, et ce serait un anachronisme de lui attribuer des idées qui n'avaient pas encore pris naissance dans l'esprit de ses contemporains.

Quant à l'introduction du personnage d'Aymeri au v. 739, rien n'était plus facile pour un remanieur du XII^e, ou peut-être même du XIII^e siècle, que d'ajouter ce nom dans le texte.

Un examen attentif des chansons du cycle de Guillaume peut nous fournir plus d'un exemple d'un procédé semblable. Ainsi

1. Nous ne saurions être de l'avis de M. Gautier, lorsqu'il dit : « Il faut que la geste de Guillaume ait été bien complètement et bien puissamment organisée pour qu'un cyclique ait pu avoir l'audace de donner à Charles cinq pairs de la seule famille d'Aimeri de Narbonne. » *Ep. fr.*, II, 2^e éd., p. 274. Pour M. Gautier, en outre, le fait que l'auteur du *Pèlerinage* introduit des personnages qui apparaissent dans le cycle de Guillaume prouverait que le poème n'a pu être composé qu'au commencement du XII^e siècle. M. G. Paris, en s'appuyant sur le même fait, avait aussi émis l'opinion que notre chanson devait être d'une date plus récente que le XI^e siècle (*Hist. poét. de Charlemagne*, p. 419). Plus tard, il est revenu sur ce qu'il avait affirmé auparavant. Cf. *Romania*, IX, p. 38. Il s'est servi alors de ce fait comme d'un nouvel argument en faveur de la « haute antiquité » du *Pèlerinage*. Il s'est attaché à expliquer la circonstance que Guillaume est représenté comme contemporain de Charlemagne, sans paraître attacher d'importance au fait que l'auteur du *Pèlerinage* fait figurer ce personnage à côté de Roland et d'autres héros qui apparaissent dans la geste de Charlemagne. C'était cependant une question qui méritait d'être examinée; elle n'a rien à voir avec le fait que Guillaume et les autres personnages qui appartiennent à la geste narbonnaise étaient connus dans l'épopée depuis une « haute antiquité ».

aux vv. 1600-1601 du *Couronnement Louis*, le texte primitif, tel que M. Langlois l'a restitué, donne :

Quant li portiers entendi la novele
Del pro Guillelme cui proece revele,

Le ms. C ne se contente pas de donner le nom de Guillaume; il ajoute un vers :

Fiex Aimeri a la florie teste ¹.

Au v. 1713 le texte porte :

Ja est venuz Guillelmes li marchis.

Le ms. C ajoute encore :

Cil de Nerbone, qui fu fiex Aimeri ².

Ces deux exemples, auxquels on pourrait en ajouter d'autres ³, suffisent pour montrer comment les remanieurs introduisaient le nom d'Aymeri dans des passages où il ne se trouvait point primitivement. Rien d'étonnant si le *Pèlerinage* nous offre un cas analogue d'interpolation.

Les faits que nous avons examinés ici détruisent l'unique argument qu'on apportait pour prouver l'existence de l'Aymeri épique au xi^e siècle. Il resterait à examiner à quelle époque ce personnage fut introduit dans l'épopée et dans quelles circonstances; mais c'est une question que nous avons étudiée à une autre occasion ⁴.

Si le *Pèlerinage de Charlemagne* ne peut pas servir comme témoignage pour prouver l'existence au xi^e siècle d'un personnage épique du nom d'Aymeri, on se demande si les autres héros que nous voyons plus tard apparaître dans la geste de Guillaume, et dont notre texte fait mention aux vv. 62, 64, 65, 507, 553, 566, 579, 591, étaient vraiment connus de l'auteur du *Pèlerinage*. L'examen des versions de notre chanson ne nous permet pas de révoquer ce fait en doute. Les textes

1. V. 1316, Langlois, p. 133.

2. V. 1453, Langlois, p. 136.

3. Dans notre introduction à la *Prise de Cordres et de Schille*, qui paraîtra prochainement, nous avons rassemblé plusieurs autres cas d'interpolations pareilles.

4. Voir l'introduction à la *Prise de Cordres et de Schille*.

sont en général d'accord pour établir que le poète du XI^e siècle connaissait les personnages épiques de Guillaume, Bernard, Ernaud, Aïmer et Bertram¹. D'autre part, dans le fragment de La Haie, texte plus ancien que le *Pèlerinage*, on voit figurer déjà Bernard, Ernaud et Bertram. Le même fragment mentionne en outre Guibert, qui manque dans le *Pèlerinage*. Ce qui est précieux pour l'histoire de l'épopée française, c'est que dans le texte du X^e siècle Aïmer ne figure pas encore², et que Guillaume n'est pas associé aux autres personnages, comme c'est le cas dans le poème du XI^e siècle. Un autre fait important, c'est l'absence de Garin d'Anséune et de Bovon de Comarcis dans le fragment de La Haie aussi bien que dans le *Pèlerinage*. Nous ne sommes pas porté à croire que ces personnages aient été introduits dans l'épopée avant le XII^e siècle³.

Le seul fait assuré, pour l'histoire du cycle de Guillaume, qui résulte de tout ce que nous avons dit précédemment, c'est que Guillaume, Bernard, Aïmer, Ernaud, Guibert et Bertram étaient connus par les poètes du XI^e siècle. Rien ne nous permet d'aller plus loin et d'admettre qu'Aymeri, Bovon et Garin étaient déjà introduits dans l'épopée à une époque aussi reculée.

Il reste à dire quelques mots d'une question qui se rattache intimement aux faits que nous avons étudiés plus haut. Si, comme nous l'avons déjà dit, l'auteur du *Pèlerinage* ne connaissait pas encore un cycle de Guillaume, on se demande quels étaient pour lui les rapports qui rattachaient Guillaume à Bernard et aux autres. Le fait que le poète groupe ensemble ces

1. Quelques divergences insignifiantes, qu'on constate par-ci par-là, ne prouvent rien ici. Dans *a*, par exemple, au lieu d'*Ernauld*, v. 565, on trouve *Berard* (Unger, *l. c.*, p. 475); pour le même vers, *A* donne *Gerin* (*ib.*) et *D* *Rymer* (Storm, *l. c.*, p. 236). Ce dernier texte porte, en outre, *Gerard* au lieu de *Bernard* du v. 494 (*ib.*, p. 235), qui, comme nous l'avons vu, correspond au *Turpin* de la famille *x*. La même version remplace *Aïmer* du v. 579 par *Engeler* (*ib.*, p. 236). Si les versions françaises qui remontent à γ s'écartent beaucoup, sur ce point, des autres rédactions, c'est parce que le remanieur de γ connaissait d'autres personnages épiques, qu'il a introduits arbitrairement dans son texte.

2. Nous hésitons beaucoup à croire que ce personnage se soit trouvé dans la partie du fragment qui ne nous a pas été conservée, comme M. G. Paris semble l'admettre (*La litt. fr. au moyen âge*, p. 64).

3. M. G. Paris semble l'admettre (*La litt. fr.*, p. 64).

différents personnages (vv. 553, 565, 579, 591, cf. aussi 327) et, d'autre part, la circonstance que Bertram donne à Ernaud le titre d'oncle (v. 565) nous montrent clairement que pour l'auteur du *Pèlerinage* la réunion en une famille de ces héros épiques était déjà un fait accompli¹. C'était le premier pas vers le travail cyclique des XII^e et XIII^e siècles.

OV. DENSUSIANU².

1. Il est bien douteux que le même état de choses nous soit représenté dans le fragment de La Haie. Cf. G. Paris, *l. c.*

2. [L'intéressante discussion qu'on vient de lire mérite assurément d'être prise en sérieuse considération. On ne peut dire toutefois qu'elle force l'adhésion. Quoi qu'en dise M. D., il paraît invraisemblable qu'un interpolateur ait introduit, au v. 739, *fil le conte Aimeri* à l'assonance; et s'il l'a fait, quel était donc l'hémistiche original, contenant évidemment un renseignement sur Guillaume? L'idée m'est bien venue (car j'ai aussi cherché à éliminer Aimeri de notre poème) de lire *fil le conte Tiedri* (on sait que le père de Guillaume de Toulouse s'appelaît en réalité *Tiedri*); mais cela semble bien téméraire, et d'autre part, dans le système de M. D., on devrait retrouver ce nom dans *b* et dans *y*, ou au moins dans l'une de ces deux familles. La présence d'*Aimeri* dans *Aa* ne laisse pas non plus d'être embarrassante. Enfin tout l'édifice repose sur l'idée que la répartition des gages de Turpin et de Bernard telle que la donne *y* contre *Cb* (*x*) est originale; or, les arguments ingénieux de M. D. n'ont à coup sûr rien de décisif, et il est assez difficile de comprendre comment un remanieur se serait donné la peine de changer à quatre endroits des vers et des assonances pour faire une interversion aussi peu justifiée. Il aurait dû refaire toute la laisse XLVII, qui cependant, sauf le changement de Bernard en Turpin, est identique dans *y* à ce qu'elle est dans *Cb* (et dont la forme est en outre appuyée par celle de xxxii). La difficulté, dira-t-on, n'est pas moindre si on admet que c'est *y* qui a fait l'interversion: c'est vrai, et la question reste très douteuse, mais il me semble que le motif de l'interversion dans *y* est plus compréhensible qu'il ne le serait dans l'*x* supposé. — Pour le v. 352, la leçon *des enfanz*, proposée par M. Suchier et adoptée par M. D., est tout à fait inacceptable, *de* en ce sens n'étant pas à beaucoup près si ancien en français. J'admets plutôt qu'il faut lire *un enfant*; comme il manque un vers avant celui-là, on peut suppléer quelque chose qui explique ce singulier en le rapportant à chacune des colonnes (ou à chacun des piliers). Les remarques de M. D. sur les vv. 117 *bis*, 151, 172-4 sont justes; elles prouvent (comme le v. 332) que *C* a quelques fautes, mais non qu'il en a de communes avec *b*. Quant à la question de l'antiquité du personnage épique d'Aimeri de Narbonne en elle-même, je ne la discute pas présentement, le prochain travail annoncé par M. D. devant me donner l'occasion d'y revenir. — G. P.]

LE DONNEI DES AMANTS

Le ms. 3713 de la Bibliothèque Phillipps, à Cheltenham, se compose de 24 feuillets de parchemin mesurant 236 mill. en hauteur sur 160 en largeur. Il y a deux colonnes par page, chaque colonne renfermant 38 ou 39 vers. L'écriture est une lettre de forme assez peu régulière, comme on la rencontre souvent dans les mss. exécutés en Angleterre à la fin du XIII^e siècle et au commencement du XIV^e. Si l'origine anglaise du ms. n'est pas douteuse, étant attestée par la forme des caractères comme par la langue, on serait bien en peine de dire de quelle partie de l'Angleterre il provient. Le livre dans son état présent ne contient aucune marque de provenance. Sir Thomas Phillipps l'indique dans son catalogue comme lui étant venu « de dono R. B. esq. » D'après un renseignement fourni à Madden par Phillipps (p. LIV), il aurait appartenu au monastère de Wilton (Wiltshire), qui était une abbaye de religieuses bénédictines.

Dans son état actuel ce ms. contient les ouvrages ci-après indiqués :

I. (Fol. 1.) « Le lai de Avelot. » *Inc.* :

Volunters devereit hom oïr
E recunter e retenir
Les nobles faiz as anciëns
E les pruesses e les bens...

Il existe de cette rédaction de l'histoire de Havelok un autre ms., Londres, College of arms, n^o 14¹, d'après lequel le poème a été publié d'abord par Sir Fr. Madden, *The ancient English*

1. Sur ce ms. voy. Fr. Michel, *Rapports au ministre*, p. 74.

romance of *Havelok the Dane* (London, Roxburghe Club, 1828), puis par Fr. Michel, *Lai d'Havelok le danois* (Paris, 1833).

II. (Fol. 7 c). « Le lai del Desiré. » *Inc.* :

[M']entente i mettrai e ma cure
A recunter un[e] aventure...

Publié d'après ce ms. par F. Michel, *Lais inédits des XII^e et XIII^e siècles* (Paris, 1836), pp. 5 et suiv. Cf. *Hist. littér.*, XXIII, 62 et 833.

III. (Fol. 12 c). « Le lai de Nabarez. »

Publié d'après ce ms. par F. Michel, *Charlemagne, an Anglo-norman poem of the twelfth century* (London, 1836), p. 90-1. Cf. *Hist. littér.*, XXIII, 68 et 833.

IV. (Fol. 13.) « Le romanz des Eles ». *Inc.* :

Tant me sui de dire teüs
Ke jo me sui aparceüs,
Ki trop se test, que de trop tere
Ne put nul a grant chatel trere...

C'est le poème de Raoul de Houdenc que Scheler a publié, en 1868, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Bruxelles*, d'après les mss. de la Bibl. nat. fr. 837 et 19152.

V. (Fol. 17 a). « Le Donnez des amanz, » qui sera imprimé ci-après en entier. Fr. Michel en a déjà publié dans son *Tristan* (Londres, 1835) les vers 1-10, 153-6, 173-184, 391-406, 1239-1244 (t. I, p. lxxiv-lxxvj), 453--536, 589-674 (t. II, p. 149-157.)

Tel est l'état présent du manuscrit. Mais il y a lieu de croire que, par suite d'une transposition qui a dû se produire lorsque sir Thomas a fait relier le volume, les douze premiers feuillets ont été déplacés. Ils devaient jadis prendre place après le fol. 24, et le ms. devait commencer avec le fol. 13. En effet, le catalogue imprimé à Middlehill avant cette transposition donne l'ordre suivant : 1^o les *Eles*; 2^o le *Donnez*; 3^o *Haveloc*; 4^o le *Desiré*; 5^o le *Nabaret*.

Le ms. de sir Thomas Phillipps a été signalé pour la première fois, semble-t-il, par Madden, en 1828, dans l'édition précitée des poèmes relatifs à Havelok ¹. Il a été décrit sommairement

1. Pages v, liv, 208. Sir Frederic a donné, d'après une copie partielle fournie par Sir Thomas Phillipps, quelques variantes tirées de ce ms., mais il n'avait

rement par Fr. Michel, dans son recueil des poèmes sur *Tristan*. I, lxxiii-lxxvj¹.

La façon dont j'ai résolu les abréviations demande à être justifiée; je ne mentionne naturellement que celles qui laissent place au doute. Un *k* traversé d'un trait recourbé signifierait, d'après la paléographie habituelle, *ker*; mais ce mot est écrit deux fois en toutes lettres *kar* (v. 1140, 1166) : j'ai donc toujours lu *kar* cette abréviation qui se présente très souvent². — *Pur* pro est toujours écrit ainsi (par ex. 383, 408, 420, 425); il n'y a donc pas de doute qu'il faille lire *pur* l'abréviation qui pourrait ailleurs désigner *por*. — Le copiste écrit très souvent, pour *multum*, *mut* (134, 137, 332, 348, 429, 654, 843, 899, 944); il faut donc résoudre ainsi l'abréviation *m^{pl}*, qui a passé, comme on sait, de l'écriture latine à la française, où elle est susceptible de diverses interprétations. — *Vlt* (452, 544) est encore une abréviation héritée du latin, et qui en latin signifie *vult*; mais le scribe ayant écrit une fois *volt* (488), c'est ainsi qu'il faut la lire. — Le fr. *puis* est rendu soit par *p^o*, soit par *pus* en toutes lettres (128, 791, 798, 802, 881, 901, 919) : j'écris toujours *pus*. — *Nous* et *vous* sont presque toujours notés *n^o* et *v^o*; cependant on trouve *nus* 168, 301, 337, 375, et *vus* 264, mais *vos* 865. On pourrait donc hésiter; mais vu le caractère général de la notation j'ai toujours imprimé *nus*, *vus*, d'ailleurs plus conformes aux règles paléographiques. Il faut noter au v. 997 *vus* pour la 2^e pers. du prés. ind. de *voeir*; j'ai également imprimé *vus*. — On sait qu'un trait sur une voyelle peut représenter également *n* ou *m* : j'ai écrit *m* devant une labiale, le manuscrit, quand il porte en toutes lettres les mots où elle se trouve, écrivant presque toujours *m* : *compaignun* 458, 723, *chambre* 562, *champ* 957 (mais *embrace* 234). J'ai écrit de même *femme* pour *fême*. La question est

pas vu le ms., qui s'était trouvé égaré (« mislaid », p. 208) au moment de la publication, comme du reste l'étaient en général les mss. dont on demandait communication à sir Thomas.

1. Tout ce qu'on vient de lire sur le manuscrit de Cheltenham m'a été communiqué par P. Meyer.

2. A plusieurs endroits où l'abréviation en question commence le vers (ce qui est d'ailleurs toujours le cas), on pourrait être tenté de la lire *ke*; mais un examen attentif du ms. m'a prouvé que le scribe n'emploie jamais d'abréviation pour *ke*.

plus douteuse pour l'*m* étymologique finale : le représentant de *nomen* est toujours écrit *mī*, sauf une fois où on lit *non* (284); je l'ai rendu par *mim* (bien que les rimes des v. 283-84, 859-60 montrent que l'*m* et l'*n* finales se confondaient pour notre poète), à cause des cas analogues qui offrent *m* : *hom*, par exemple, pour *hō*, est attesté par *prodom* au v. 783, et aussi par les cas nombreux où le scribe a mis par erreur *home* pour *hom*; *cum* est écrit en toutes lettres au v. 629, *lem* (l'on) aux v. 927, 1051 (mais *len* 374, 1207); les 1^{res} pers. plur. ont *m* toutes les fois que la lettre est écrite et non abrégée : *cmuisum* 168, *oium* 169, *veium* 302, *atendum* 341, *seum* 375, *veium* 537; j'ai donc rendu par *m* le *titulus* qui, le plus souvent, remplace la finale. Notons encore la graphie *solum* 142 (selon), qui n'est pas rare dans les mss. anglo-normands, et qui m'a engagé à imprimer *solum* les deux fois où le mot est écrit *solū*. — Suivant l'usage anglo-normand, le groupe *vr* est rendu par *uer* (*auera*, *liuere*, etc.); j'ai partout écrit *vr* : en effet l'*e*, qui fait l'office d'une sorte de cédille, n'a plus de raison d'être du moment qu'on distingue le *v* de l'*u*. — Deux noms propres seuls sont abrégés : *Ysoud*, écrit en toutes lettres aux v. 393, 403, 414, 487, 518, *Ysoude* par erreur 468, et *Tristran* écrit en toutes lettres 403, 461, 503, 638, 648, 667, *Tristraut* par erreur 455 (rimant avec *an*), *Tristrans* au nom. 475 (rimant avec *ans*) : il n'y avait donc pas de doutes sur la façon d'interpréter les abréviations *y.* et *t.* qui reviennent assez souvent.

Ci comence le Donne[i]z des amanz (F. 17 a)¹

Al tans d'esté, après Pascur,	Orgoil mener, qu'iver decline,
Quant vi parer e folle e flur,	Levai me tost la matinee,
Oï chanter le russinol	8 [E] tut nu pez en la rosee
4 E la mauvis e l'oriol,	Alai deduire vers un pré :
E les oïseus de la gaudine	Mires diënt que c'est santé :

1. Sur le mot *donnei*, voy. ci-dessous, p. 522.

2. Il est curieux de trouver au moyen âge cet usage de marcher le matin pieds nus dans la rosée, recommandé par les médecins comme un exercice hygiénique. On sait que c'est un des articles essentiels du célèbre traitement Kneipp. Notre passage n'est pas le seul, tant s'en faut, qui nous montre que nos pères avaient en cela devancé le célèbre curé bavarois, et cette croyance

	Del pré me très vers un gardin (b)	Vilein qui est a Deu contrarie
12	Grant e enclos, vert e ferin ¹ ;	Mustre qu'il n'ad illuec que fere ;
	Esgardai les pomers floriz	Od les angeles lez e joius
	E de lur foilles reseisis,	40 N'ad que fere vilain grosus ² .
	Oï ses oiselès chanter,	Li oiselet, men essiënt,
16	Un respundre, autre oposer ³ .	Quant il chantent plus doucement,
	Tant cum j'oiëie lur estorie,	S'esforcent plus e seir e mein
	Si m'est venu [lors] en memorie,	44 Pur tariër le fel vilein,
	En memorie e en membrane,	E les gelus ensurquetut,
20	Cum par est grant la Deu pussance,	Ke joie e chant heent de but ;
	Ki doune joie e enveisures	Kar a geluz, tut sanz mensunge,
	Par si diverses creatures :	48 La nostre joie est fable e sunge ;
	D'omes, de bestes, de oiseaus	Nostre joie, nostre delit (c)
24	Trove l'en pers e paringals.	A ces gelus le cuer estit ⁴ .
	Si me survint pus al d[e]rein	K[i] unques ot cest covenant
	Ke mut est fel quer de vilein,	52 En mei avra tut fin garant :
	E la sue vie est maudite,	Cil qui gueres n'ad [son] penser
28	Quant en joie ne se delite.	N'a veiler unc n'a suspirer
	Li suens deliz n'est fors grucer,	Prengre feme, si seït gelus,
	Pendre surcilz, battre e tencer,	56 E jo [sui] pleges qu'il ert cups.
	Aver tuz jorz morne semblant,	Fran quer eime [mut]chant e joie :
32	Haïr deduiz, joie e chant.	Ja Deu ne doint que vilein l'oië!
	Contrarie est mut la sue vie	Joie que nus est letuarie
	A la celeste armonie	60 Al vilein est tuche ⁵ contrarie,
	E as angeles de paraïs	Kar de franchise n'ad ques fere
36	Ki devant Deu chantent tut diz.

subsiste encore dans le peuple de plus d'un pays (voy. notamment les remarques de F. Liebrecht, *Germania*, t. VI, p. 601).

1. Je ne sais ce que veut dire ici le mot *ferin*, qui n'est connu que comme appliqué à un animal, avec le sens de « sauvage, farouche ».

2. *Oposer* est proprement un terme pris du latin *opponere* et employé dans les argumentations dialectiques : celui qui *opose* est celui qui pose les questions en regard de celui qui répond (de même, en termes de droit, c'est le demandeur en regard du défendeur). Ici, naturellement, ces mots sont pris au figuré.

3. C'est-à-dire *groçus*, *groços* (voy. Godefroy).

4. Mot incompréhensible.

5. *Tuche* = *toche*, « touche, atteinte », c'est-à-dire : « ce qui nous réjouit le touche d'une façon tout opposée ». On serait tenté de lire *tosche e contrarie*, mais le mot *toxicum*, qui se retrouve dans l'it. *tosco* et ailleurs, n'a pas été signalé en anc. fr., bien qu'*entoschier* et *entosche* n'y soient pas rares.

15 oiseus — 17 jo o. de l. — 18 me — 25 suruint — 30 s. e b. — 52 auera — 54 Ne

- Li vilein n'ad de joie cure,
 64 Kar ço ne li cheut de nature.
 Vilein oblie sun grucer
 Quant chen ne set mès rechiner.
 Mastins e li vilein de but
 68 De nature ressemblent mut :
 Chen de cue fet bel semblant,
 E pus si mort tut en emblant ;
 Moet la cue, mort de la dent,
 72 E li vilain fet ensemment :
 Quant li vileins plus vus losenge.
 Garde[z] devers vus ne mespren-
 [ge ;
 S[e] [l]i vilain vus fet honur,
 76 N'est pas franchise, mès poür.
 Ja pur vilein de sa bunté
 Ne [li] sacez vus fors mal gré.
 Ja u surput, que ben asaie,
 80 Vilain n'i portet ja maneie¹.
 De ço vois jo pensant sovent,
 E dunques fiz nome[e]ment
 Quant juste cel gardin esteie
 84 E les duz chanz [i] escuteie.
- A tant es vus li oiselet
 Se ten[en]t coi un petitet
 E se reposent de lur chant,
 88 E jo m'aloue esmerveillant (d)
 Qués desturbers lur seit venus
 Dunt chascun d'els est coi e muz ;
 Pus me turnai for del chemin
 92 Desque al palis de cel gardin :
 Entre dous planches m'apuiai
 E le gardin mut avisai,
 E si m'ert [bel] d'esgarder l'estre.
- 96 A ço ke me turnai vers dextre'
 Estez vus une damaisele
 K'illuec veneit, mut gente e bele,
 E pas par pas alat tut dreit
 100 A sun ami qui l'atendeit.
 Cil est venus encuntre li
 Apertement, que bien le vi,
 E sil quenui je tut errant :
 104 Veü l'aveie assez devant ;
 Mès, seit [ou] clerics ou chevalers,
 Valet de curt ou esquiers,
 Li nun serrat de lui teüz ;
 108 N'ert si descobert ne seüs.
 Mès tant cum jo illuques vi
 E de ces dous amanz oï,
 Ben le sacez, ne terai mie,
 112 Kar ren ne vi de vilainie,
 Ainz oï tel afaïtement
 Ke sages est qui ben l'aprent.
 Ki demande de cest roman[z],
 116 *Le Donei ad num des amanz*.
- Ore oiez dunt cum se cuntindrent
 Quant el gardin ensemble
 [vindrent.
 Cil voleit fere sun plaisir,
 120 Mes el ne li volt pas souffrir.
 Unques ne put tant espleitir
 Plus en portast qu'un seul baisir ;
 Une nu a nu ne l'atocha,
 124 Fors main ou vis cil mania².
 Il en aveit mut grant ardor,
 E ben parust a sa colur : (f. 18)
 Ore est pale, ore est colurez,
 128 Joins, e murnes pus assez.

1. « Là où il a la force (*surput* = *sorpuet*, de *sorpoier*), on peut bien l'éprouver (*que* = *qui*), le vilain n'y apporte jamais de pitié. »

2. « Si ce n'est qu'il mania (toucha) la main ou le visage. »

88 me a. — 90 de e. — 92 palais — 93 E e. d. p. me a. — 98 Ki illuques — 100 la a. — 101 lui — 103 E cil quen uint t. — 113 A. vi — 114 Ki — 120 ele — 122 Pl. nen p. que — 123 Unques mi ami ne la — 127 pales

- Ben parust qu'angusus esteit ;
 Ces dous signes ensemble aveit :
 Les oilz rovenz, suant le frunt ;
- 132 Un suspîr geta mut parfunt :
 S'amie ad pus areisune[e]
 Ke mut par out lung tens amee
 E desire[e] plus que ren.
- 136 Ço que deseit escutai ben.
 Mut parlot enseigne[e]ment ;
 Cele refit tut ensement,
 Si reparlouent haut adès :
- 140 Ne me saveient d'eus si près.
 Tant cum [de] lor desputeisun
 Retinc solum m'entenciun
 En cest escrit ai tut noté
- 144 Par rime mis e ordeiné.
 Tels ensamples plusors oï
 Ke pas ne voil metre en obli,
 Einz les voil traire en remem-
 [brance ;
- 148 E enveisure mut avance,
 Quant l'em i trove bon respit
 Ou bel proverbe ou sage dit.
 Pernez garde de ces aucturs,
- 152 De[s] trespassez, des ancessurs,
 Cum fu Ovides e Marrun,
 Lucan e Stace[s] e Catun :
 Fables trovum en lor escrit,
- 156 Fam[el]lues e maint tel dit
 Ke si un lai les escutast
 A maus bricuns tost les jugast,
 Quant il de fablettes traierent
- 160 Et de ces plusurs enseignerent ;
 Mas, seignurs, pas ne vait issi,
- E ço porez vus oïr ci :
 Kar Salomon dit en sun livre,
 Ke ne pot nul hom sages vivre (b)
 S'il ne set qu'est sen e folie,
 Afaitement e vilainie ¹ :
 L'un contrarie tut a estrus
- 168 Par l'autre per cunuisum nus ² ;
 Tut oium nus de[s] aucturs fable,
 Noter i put l'em chose estable,
 E sovent tel chose enseigner
- 172 Ke a gevene gent avra mesteir.
 Pur gevene gent fas cest traité
 E sul pur eus l'ai comencé.
 Un juvencels nome[e]ment
- 176 Resevra cest nostre present
 Pur enveiser e pur aprendre
 Quant il i pora meuz entendre ;
 E si le num volez saver
- 180 De li que deit l'escrit aver,
 Jol ne vus quer celer n[i]ënt,
 Ke nomer l'os hardiément.
 Envaisez est e a bon dreit :
- 184 Juvente vot ben qu'il [le] seit.
 Hom qui gevenez n'est enveisez
 Ben deit estre veillard irrez ;
 Ki en juvente n'est joius
- 188 Ben deit estre veillard grusus.
 Joie e deduit le cors sustent,
 Ire et penser le met a nent.
 Haïter doivent tels juvencels
- 192 Ki asez ont de lur aveals
 Pur tollir les pensers del mund ;
 Assez par tenz venir porunt

1. Des pensées qui ressemblent à celle-là sont fréquentes dans les *Proverbes* et *l'Ecclésiaste* ; mais je n'y trouve rien d'absolument identique.

2. « Nous connaissons réellement un contraire par l'autre qui lui fait pendant (*per*). »

129 que a. — 133 Sa a. — 138 ensement — 140 de e. — 142 ma e. — 148 e. qui m. — 162 issi — 164 home — 165 quei est — 169 fables — 170 choses estables — 173 ceste — 176 Reseuera co n. — 179 le mi — 182 le os — 185 Home — 192 aient

- E a travail e a penser,
 196 Cum cil que terre unt a garder, 228 Aparc[e]üs e discoverz.
 A garder e a tenir terre
 Vers enemis e vers lur guerre.
 Ben entendi que sage gent
 200 De medle[e] e d'acordement 232 Jo trois sovent assez de quei.
 Penser deivent et jor et nuit,
 E juvencel de lur deduit. (c)
 Ki tout deduit a juvencel
 204 Meuz li p[e]üt tollir mantel, 236 Ou dolur n'ai[e] a encuntrer.
 Mantel e cote e garnement
 E mult d'autre susteinement,
 Ke tollir lui joie e delit
 208 Dunt li corages regne e vit. 240 Ceste dolur de mal en piz.
 Mais ore ai fet [trop granz] tres-
 [turs; (a)
 Jo revendrai a mun dreit curs
 E al gardin e al donney
 212 Ke illuques vi en secrei, 244 M'estes funteine e achaisun :
 E si vus dirai dunc coment
 Cil parole premierement
 E si comence od gref suspir
 216 Cum vus porés issi oïr.
 « En proverbes avum oï
 De Salomon e de Davi :
 Gref est dolur sanz regeïr,
 220 Fu alumez sanz descuvrir¹;
 Tut seit la flame rescunsee,
 Ysue querad la fumee;
 Quant plus li feu s'i selera,
 224 La fumee l'encusera;
 Fumee e fu sunt compaignun :
 N'est fumee si de fu non;
- L'un par l'autre est ben aperz,
 Cum fumee descovre ardor,
 Murne chere descovre amor.
 Murne face ai, ço peise mei :
 Jo trois sovent assez de quei.
 Dolur m'estreint, dolur me chace,
 Dolur me tent, dolur m'enbrace.
 Ne savrai cele part turner
 Ou dolur n'ai[e] a encuntrer.
 Si dous dolur[s] escheu de sa,
 Treis ou quatre m'en vent de la².
 Issi m'en vait changant tut dis
 Ceste dolur de mal en piz.
 Bel[e] amie, nel quer celer,
 Kar mau gré men l'estut mustrer.
 (a)
 De ceste grant dolur par num
 M'estes funteine e achaisun :
 Jeté m'avez de ris en plur,
 E de leesse en grant tristur,
 E de repos en grant travail,
 248 Dunt je suspir, pens e tresail,
 E perd memorie a essiënt
 Pur vus, bele, nome[e]ment.
 Vus le veez e savez ben,
 252 E si ne m'alegez de ren.
 De[l] mal qui tant fort me des-
 [tine³
 Ben me poez fere mecine;
 Si nel fetes, a chef de tur,
 256 Après le men grevus labur
 Vus m'en verrez mort e perri,
 Si vus de mei n'eiez merci.

1. Je n'ai pas trouvé ce proverbe parmi ceux du recueil attribué à Salomon.

2. « Si j'évite deux douleurs d'un côté, il m'en vient de l'autre trois ou quatre. »

3. Le sens de *destine* est ici obscur.

197 garde — 200 de a. — 207 t. la joie e le d. — 210 Mais jo — 216 v. porcies — 224 lenquissera — 231 Murne ai la face — 235 sauerai — 242 m. le m. — 244 Me e. — 248 le s. — 249 m. tut a. — 253 que — 254 porrez, medecine — 255 E si

- Pur se requer sanz demorer,
 260 Descovrez mei vostre penser,
 Vostre penser, vostre corage;
 Jetez mun quer de ceste rage.
- Bels amis, [ja] ben entendez,
 264 Se vus conustre le volez,
 Ke jo vus eim e ai amé
 E semblant vus [en] ai mustré.
 Si vus l'avez mis en obli,
 268 Si recordez, vostre merci,
 L'amur k'ad esté entre nus;
 Si serret dunc trop oblius
 Si n'estes ben serteins e fis
 272 Ke je vus aim de faiz e dis.
- Certes, bele, pas ne vus di
 Ke ne m'avez, vostre merci,
 Mustré semblant sovent mult pur,
 276 Sovent joius e sovent dur.
 Muntant e abessant vois jo[e],
 Cum Fortune torne le roe :
 Quant plus en halt quid prendre
 [estal,
 280 Dunc me trois jo plus bas a val,
 Kar jo ne sai od vus aver

 Par fin[e] amor ou bel parler
 (f. 19)
- En gref exil e en prisun.
 284 Cest travail ai de vus par non ;
 De vus traï jo cest gref languir,
 Cum li cors trait del quer suspir.
 Si loialment e ben m'amez
 288 Entre les diz les fez mustrez :
 Od ovre, ço diënt auctor,
- Est provance de vere amor.
 N'est pas amor de bone eschole
 292 O nule ren n'ad fors parole.
- Certes, amis, mut ben le sai,
 Ke fet descovre quer verai,
 E jorf leie mult bonement ;
 296 Mès trop creim blame de la gent.
 Tant poreit munter la parole
 K'en serreie tenue a fole :
 Si chescun hom me fut irez,
 300 Vus maïmes m'en hariçz.
 Si est dunc ben que nus suffrum
 De ci que tens e liu veium.
 Ki trop haste meschet sovent :
 304 Ne targe trop ki ben atent ¹.
- Ma bele amie, ceste atente
 Le men [cuer] oscist et turmente.
 Li famelus lunges atent
 308 Ke le manger veit en present,
 En set anz n'ad fors un repast.
 Vus merveilez si jo m'en hast
 E vois tyrant a men desir ?
 312 Certes, bele, tut sanz mentir,
 Autre conseil vus covent prendre,
 E cel dur quer fere plus tendre,
 Ou vus, ma bele, ben le vei,
 316 Homicide serrez de mei.
- E! beaus amis, [tres]tut sanz
 [gas,
 Homicides ne serrai pas,
 Ke n'ai talent de vus tuër
 320 Ne mei ne vus fere huër.
 Faire voil si vostre pleisir

1. Ordinairement : *Qui bien atent ne soratent* ; voy. les *Prov. au vilain*, n° 1, et le commentaire de M. Tobler.

260 Descouerez — 265 amee — 268 Sil — 272 Ki v. — 279 en bat —
Entre les v. 281 et 282 il y a une courte lacune — 289 ouere, d. li a. —
 290 E. esprouance — 294 descouere — 295 jo le — 297 porez — 298 serreit
 — 299 home — 307 Si — 317 Le paragraphe n'est pas marqué

- Ke jo ne me face honir. (l. 19 b) En lung espeir poi conquerant ;
 L'en comp[e]re cher le delit Plus ke penduz me doil sovent :
- 324 Ke ne dure fors un petit, 352 Teus est penduz que pas nel sent,
 Quant hunte en surt e cri de gent, Kar trespacé ad sa dolur ;
 Ki ne dechet finablement. La meie crest e nut e jor.
 La ou perdisse le men pris, Vus qui tenez el poin enclos
- 328 N'avreie point d'onur conquis ; 356 E men travail e men repos,
 Kar, beus amis, garde pernés, Tote ma joie e ma tristur,
 Jol sai ben e vus le savez, Mal e ben, mun ris [e] mun plur,
 Ke nus avum assez noturs ¹, E ma langur e ma santé,
- 332 Mut espianz e mut guaitu[r]s, 360 Ma richesce, ma poverté,
 Ki espiënt nostre deduit Ensurquetut ma mort, ma vie,
 Forment le jor e plus la nuit. De men travail ne vus cheut mie.
 Tant de resun en vus avez [(c)]
- 336 Ke sanz faille ben entendez Certes, bele, si vus chaleit,
 Ke si fuissum aparceü 364 Tuit autrement mei esteireit.
 Andui serrum trop deceü,
 Ke j'en perdreie mes amis
- 340 E vus en avrez enemis. — Ore ai merveilles, beus amis,
 Pur ço lo jo : atendum hure, Quant obliëz ço qu'einz vus dis :
 Kar Deus en pou de tens labore ². 368 A voluté ne a pleisir, Si jo ne faç vostre desir
 Ben le sacez, ço peise mei,
 — Ma duce ren, pur Deu merci! Kar tens n'avum ne liu, ço crei.
 344 Ceo k'einz vus di[s] uncor le di, Jo creim l'agait, jo creim espiez,
 Ke ceste lunge demorance 372 E lur blames e lur envies,
 M'escuste al quer e fet grevance. Kar mensunge d'encuseür
 En proverbe diënt la gent : Creit l'en sovent plus que veror.
 348 « Mut suffre lunges cil que pent ³, » Enteymes ⁴ si, ou nus seüm,
 E jo vois lunges atendant, 376 Ben près acun[e] espie avum :

1. Le mot *notcor* n a pas encore été relevé avec le sens qu'il a ici, et qui est exactement celui du moy. h. all. *merkere*, « homme qui note, qui épie » les actions des amoureux.

2. La forme habituelle de ce proverbe est : *en peu d'eure Dieus labore* ; voy. *Prov. au vilain*, n° 133, et la note de M. Tobler.

3. La forme habituelle du proverbe est : *Mal atent qui pent* ou *Mauvaise atente a cil qui pent* (*Ypom.* 1850).

4. Sur ce mot, qui reparait aux vers 481 et 575 sous la forme *enteins*, voyez la note de M. Förster sur le v. 663 de *Cligès*, ma remarque *Rom.*, XIII, 416,

328 Nauereit p. de honur — 330 s. ml't b. — 337 si nus f. — 338 Ke a. — 339 jo en perdeie — 340 auerez — 344 ke a., uncore — 353 Par — 359 languir — 365 Oue — 366 que — 367 face — 373 de — 374 vereur — 375 Enteynes

	Tel plusur me vunt espiant		E lur peines e lur dolurs :
	Dunt jo ne sai [ne] tant ne quant ;		Dire poez od quer tut sert
	E ço me fet le quer retrere	408	Ke poi avez pur mei suffert
380	Ke jo n'os [ren] uncore fere,		Vers ce que les autres suffirent
	Kar nus avum oï [de] muz :		Ke pur amur tel chose firent
	Mauveisse haste n[en] est pruz ¹ .		Dunt se mistrent en aventure
	— Ostez ! pur Deu, ma bele amie !	412	Ki tant fu perilus[e] e dure
384	Ne estes vus ma mort, ma vie ?		Ke elz covint perdre la vie,
	N'est pas amie del tut fine		Cum fit Ysoud la fin[e] amie,
	Ne de veir quer ben enterine	416	Ke fu menef[e] pur ardeir,
	Ke pur dute d'encuseor		Ben en avez oï le veir,
388	De traître ou de losengeür		Pur sun ami qui tant ama,
	Leisse de fere sun pleisir		Mès Deus mut tost la delivra ;
	Ne de ses talenz acumplir.	420	Si fait il tuz leaus amanz,
	Or pernez garde de Heleine,		E blame [e] het tuz desevez.
392	E de Didun e de Ymaine,		Bele amie, pur amur Dé,
	E de Ydoine e de Ysoud :		D'amur mustrez mei leauté ;
	Chascun[e] asez se crent e dout	424	Ma santé plus ne deslaiez :
	E nequedent ne leisse mie		Grant mal e pecché feriez.
396	De fere a sun amant aïe,		En poi d'oure m'avrez guari
	Quant en greinur doute serrez,		Del grant mal dunt [jo] ai langui.
	Bele amie, garde pernez	428	Acun bon mot responez mei :
	Quei fit Didun pur Eneas,		Metez mun quer de cest effrei.
400	E Ydoine pur Amadas,		— Mut entent ben, le mien amis,
	Pur Itis quei refit Ymaine, (d)		Les bons ensamples de jadis
	E pur Paris la bele Eleine,		Dunt vus m'avez ci recunté
	E quei fit Ysoud pur Tristan.	432	E mut le quer enluminé ;
404	Or recorderz tut lur haan,		Fait le m'avez lé e dolent,
	E lur ageiz e lur poürs		Kar jol record e ben l'entent

et celle de M. Tobler, *Zeitschr.*, VIII, 299. On peut ajouter maintenant des exemples de la *Règle de saint Benoît* (*enteins enteimes*), d'Adgar (*entaines*), et de la *Clef d'amours* (*enteins*) : voyez aux glossaires de ces publications.

1. Ce dicton se présente souvent au moyen âge sous des formes variées. Cf. surtout *Ypomedon*, v. 165-6 : *Car bien avez oï trestuz (l. de muz ?) Ke maveise haste n'est pruz*.

2. Sur cette expression, voy. *Rom.*, VII, 9, n. 1 : *Erec*, v. 4827 ; *Ypomedon*, v. 1092, 4827 ; *Daurel e Beto*, v. 828 ; Godefroy, s. v. *Ostés*, etc.

385 amis — 387 de — 389 Ne l. — 390 Ne lur t. — 404 tuz — 413 einz couent — 415 feu — 418 deliuera — 422 De a. — 424 me ferez — 425 mauerez — 433 lee

- Ke mut suffrirent pur amur
 436 Peine e travail, dul e poür,
 E cri de gent, blame e envie.
 E jo ne sui fors de partie¹,
 Kar suffert ai pur vostre amur
 440 Meint reprover, meint deshonor; (f. 20)
 Sovent en [oi] veant la gent
 Pur vostre amur le vis rovent ;
 Dedenz [en] hoï anguisse grant,
 444 Quant unc dehors ne fiz sem-
 [blant.
 Ben le sachez de verité
 Ke tote vostre volunté
 Feïsse jo sanz [nul] retur,
 448 Ne dotasse perdre m'onur.
 Je ferai quant jo pora[i] fere,
 E ren ne me vodra retrere ;
 Mès liu e tens dei[t ben] gaiter
 452 Ke grant chose volt commencer.
 — Oï! bele, poi vus sovent
 E relment² en memorie tent
 Quel chose Ysoud fit pur Tristran,
 456 Quant ne l'aveit veü d'un an,
 E il repeira de Bretaine
 Sanz compaignun e sanz com-
 [paigne.
 Entur la nuit, en un gardin,
 460 A la fontaine suz le pin,
 Suz l'arbre Tristran [se] seeit,
 E aventure i atendeit.
 Humain language deguisa,
 464 Cum cilque l'aprist de pec[e]a :
 Il cuntrefit le russinol,
 La papingai [e] l'oriol,
 E les oïseals de la gaudine.
 468 Ysoud escote la reïne
 Ou gisout juste le rei Mark,
 Mès el ne sout de quele part ;
 De cele voiz ne sout en fin
 472 Si fu el parc ou el gardin,
 Mès par cel chant ben entendu
 Ke près de luec ot sun ami.
 De grant engin esteit Tristrans :
 476 Apris l'aveit en tendres anz ;
 Chascun oïsel sout contrefere
 Ki en forest vent ou repeire.
 Tristrans feseit te[l] melodie (b)
 480 Od grant dousur ben loinz oïe
 N'est quer enteins de murdrisur.
 Ke de cel chant n'eüst tendrur.
 Ore est Ysoud en grant anguisse
 484 E pru n'entent que fere pusse ;
 Kar leinz sunt .x. chevaler
 Ki ne servent d'autre mester
 Fors de guaiter la bele Ysoud :
 488 N'istrat pas fors quant ele volt,
 Defors oït sun ami cher :
 Cil sunt dedenz pur lui gaiter,
 E li fel neims que mut plus doute
 492 Ke trestuz ceus de l'autre rute ;
 Entre ses braz le rei la tent,
 Tristran dehors e chante e gient
 Cum russinol que prent congé
 496 En fin d'esté od grant pité.
 Ysoud en ad dolor e ire,
 Plure des oïlz, del quer suspire,
 E si ad dit mut belement,
 500 Tut suspirant, sanz ovrir dent :
 « Ja nen ai jo fors une vie,
 Mès cele est dreit par mi partie :

1. « Je ne suis pas hors de ce jeu, je ne suis pas exempte de ces souffrances. »

2. *Relment* ; voy. la note du v. 1193.

435 suffrirent — 436 t. e d. — 438 sai pas f. — 440 r. e m. — 444 unques — 448 d. jo p. ma honor — 449 frai — 454 relement — 455 Quele, Tristrant — 460 A une f. s. un p. — 461 Sur — 462 aventures — 463 Humaine — 466 le o. — 468 Ysoude — 470 quele — 481 enteimes — 485 cheualers — 486 Ki unc, mesters. — 500 ouerir — 501 Ja men

- L'autre part ai, e Tristran l'une :
 504 Nostre vie est dreit[e] commune, 536 La nuit suspeciun e p[a]or.
 Mès cele part ki est la fors
 Ai plus chere que le mien cors.
 Poi preiserai ceste de ça,
 508 Si cele part perist de la. 540 Suffrissent cil pur l'amur Dé,
 J'ai ci le cors, il ad le quer :
 Perir nel lerra[i] a nul fuer.
 La vois jo, quei que m'en avenge,
 512 Ki que fole ou sage me tenge, « Ki me demande de cel nom
 Reseive jo ou mort ou pleie. 544 E si en volt oïr raisun,
 Or seït tut en la Deu maneie ! »
 Mut belement des braz le rei
 516 Se deslaça tut en cecrei ; Pur quei seït cil nomé gelus
 Tote nue fors sa chemise 548 D'ome estrange e de parent,
 Del lit le rei Ysoud s'est mise (c) ; Ke pur sa femme est envius
 En un mantel forré de gris E si la garde estreitement
 520 Alee s'est, covert le vis, 552 Ke l'ewe moille² tent fermee.
 E par les chevalers trespasce Ben aparceit k'i met sa cure
 Dunt ad leïnz une grant masse ; Que'le est gelee en sa nature ;
 Si les trova tuz endormiz, Tost pora sa nature entendre
 524 Asquans en l'eire, asquanz en liz, 556 Ke alques veit de garde prendre :
 Cum aventure adunc esteit, Gele[e] est freide e si est dure,
 Ke mut belement aveneit, E mult estreit[e] a desmesure : (d)
 Kar il esteient custumer Ewe corante si ferm lie
 528 Tut autrement la nuit veïller : 560 Ke ne se put remuër mie,
 Quant cinc reposent en dormant, Coure de li ne departir,
 Li autre cinc furent veïllant, Plus ke dame de chambre issir
 532 Pur despiër¹ defors les estres, Ke gelus tent en sa baillie
 Dunt il furent mult curius ; 564 E garde en prent par gelusie.
 Kar dure vie unt li gelus : Gelee terre mole c[n]dure,

1. M. Godefroy donne un exemple de ce verbe, synonyme d'*espiër*, mais par erreur : il faut lire *despiest* au lieu de *despiet*. En revanche, il relève *despie* pour *espie* dans Jean de Stavelot.

2. Ce mot m'est inconnu. Faut-il y voir une mauvaise graphie pour *mole*, ou un adjectif verbal tiré de *moïllier*, « mouiller » ? Mais qu'est-ce que de l'eau humide ou mouillée ? — On pourrait songer à corriger *muble*.

507 pleisereie — 509 Jo ai si le — 514 Or feit — 520 see. — 521 trespasce — 523 E si l. — 526 b. cele a. — 531 A. as us asquanz ad f. — 537 lui — 540 Suffrissent — 543 de co n. — 545 nomee — 548 De home — 551 nomee

- Cum[e] cailloy eschet e dure ¹,
 E tant l'estreint par sun geler
 568 Ke buel ne la puet reverser;
 Dure e freide est asprement.
 E li geluz est ensement :
 Par sa feme est refreidiz,
 572 Durs est a granz e a petiz,
 A sa feme nomeement,
 Kar il la guaite estreitement;
 Enteins que lui fait un regard,
 576 Le gelus tut se deive e art :
 Ne put fere a sa feme ren,
 N'il ne suffre qu'autre i ait ben,
 Joie ne ben ne nul deduit;
 580 Estreit la garde e jor e nuit :
 E mult espie sun afaire:
 Trop li est durs e de mal eire.
 Pur ço qu[e] il est durs e freiz,
 584 E tent sa feme en granz destreiz,
 En ferme la garde e tent
 Cum[e] gellee l'ewe prent ²,
 Par tel reisun tut a estrus
 588 De gelle[e] est nomé gelus.
 « Ma dame Ysoud fu ensement
 Guaite[e] mult estreitement:
 Mès cele nuit, quant fu leve[e],
 592 Par mi les gueiturs est alee;
 Belement vint ci que a l'us,
 E quant la barre trait [en] sus,
 Li anelez un poi sona,
 596 E li culvers neim s'evella :
 Esgardé [a] de totes parz
- Li fel culvert de males ars; (f. 21a)
 A ço qu'Yseut l'us deferma,
 600 Li neims s'escrie : « E! la, e! la!»
 La reïne s'en ist tut bel,
 E cil saut sus cum arundel,
 E s'afuble d'un mantelet;
 604 Corant après Yseut se met;
 Par cel braz destre la saka :
 « Avoi! dame, » fet il, « esta!
 « A quel ure de chambre issez?
 608 « Mar i portastes unc les pez,
 « E, par mun chef, ne poi ne grant
 « De le[a]uté ne voi semblant. »
 Ysoud en ad al quer irrur :
 612 La palme leve par vigur,
 E pus tel buffe al neim dona
 Ke quatre denz li eslocha,
 E si [li] dit od murne chere :
 616 « Soude[e]aiez de chamberere ³!»
 Li naim trebuche sur un banc :
 La gule aveit plein[e] de sanc;
 Gient li crapouz ⁴ e crie en halt,
 620 Il chet e leve e pus tressalt.
 Tel noise e brai e cri leva
 Ke li rei Mark s'en [es]veilla,
 Si demande quel noise i ait.
 624 « Sire, » fait il, « malement
 [vait :
 « La reïne m'ad si tué
 « E de sun poin tut endenté,
 « Ke ele issi tut a larun,
 628 « Sanz conpaïgne ou conpaï-
 [gnun;

1. Le mot *eschet* est sans doute altéré: est-ce un adjectif féminin (il faudrait alors lire *eschete*)? Peut-être *e freide e dure* (cf. v. 569).

2. *Prent* est pour *prient*, de *priembre*, « presser » (tent au v. 585 = *tient*).

3. « Recevez le traitement d'une chambrière. » Les dames ne se gênaient pas, en effet, pour frapper leurs chambrières.

4. *Crapouz*, « crapaud », est dit du nain, par métaphore.

576 de deive — 578 Ne il, que a. — 584 grant — 585 prent — 586 tent — 589 Le paragraphe n'est pas marqué — 599 que Y. le us — 603 de sun m. — 605 le s. — 613 tele b. a lele — 619 Gust. — 627 t. al barun

- « Tantost cum jo la vi issir, Mut grant pece de cele nuit ;
 « Si la voleie jo tenir : Meinent lor joie e lur amurs
 « Del poïn me ferî a tel ire 656 Mal gré le neim e les guaiturs.
 632 « Ke quatre denz me sunt a dire.» Ysoud mustra ben par cel fait,
 Li reis respunt e si li dit : Ke deit [a] essample estre treit,
 « Taistei, wicard ¹, que Deut'ait ! K'amie n'est fine ne pure
 « Quant dame Ysoud est si har- 660 Ke ne se met en aventure
 [die, E en perilus hardement
 636 « Ben sai n'[i] ad ren de folie. S'ele aime del tut lealment.
 « Tu as que fous vers li mes-
 [pris : — Sertes, amis, veir avez dit
 « Tristran n'est pas en cest païs, 664 Ore m'escutez un petit.
 (b) Ysoud fit ben qui tant ama
 « E ele en est mult plus ire[e], Tristran, qui ainc ne li fausa.
 640 « Quant tu a tort l'as chaleng[e]. Tristran pur li fit grant atie
 « Lès la dame, s'ele ad mester, 668 Plus qu'or ne freit nus pur s'amie :
 « Par cel gardin esbancier : Rere se fit, dreit cum[e] fol,
 « Ceo peise mei ke plusurs feiz Barbe, gernuns [e] chef e col,
 644 « Trop l'avum tenu[e] en des- E bricun se feseit clamer,
 [treiz. » 672 Ewe de bro ² sur sei geter.
 Ysoud surrist et vet avant, Apertement dunt il mustra
 Le chef covert e enveisant, Ke pas en gabes ³ nen ama.
 E vet tut dreit a sun ami : Vostre semblant pus ben noter,
 648 Tristran saut tost encuntre li ; 676 Le quer dedenz nent aviser,
 Entrelacent mult ferm les braz, [E] meinte fez quer e semblant
 Cum il fussent cosu de laz, En dous veies vunt descordant : (c)
 Beissent estreit e entreacolent, Kar li alquant gettent suspir,
 652 Ovrent assez e poi parolent, 680 Dolent, pleinent cum al morir,
 Meinent lur joie e lur deduit Vunt sovent a munt e a val,

1. Ce mot n'est pas un nom propre, comme l'a cru Fr. Michel en imprimant *Wicart* ; c'est le mot *wiscart*, d'ordinaire *guiscart*, *guicart* ou *guischart*, *guichart* (voy. Godefroy au mot *guiscart*).

2. Ce mot manque dans Godefroy, ainsi que *breu*, forme francienne, que donne Roquefort, je ne sais d'après quelle source (Körting a *brue*(?), *breu*). C'est évidemment le primitif de *brouet*, le même mot que l'it. *brodo*, d'origine germanique.

3. Je n'ai pas rencontré ailleurs la locution *en gabes*, dont le sens est d'ailleurs assez clair. M. Godefroy donne trois exemples du mot fém. *gabe* : le premier est à retrancher, car dans l'exemple cité il faut lire *joé, gabé et ris* ; le

634 te — 639 Cele — 640 a t. lad ch. — 646 couerte — 648 lui — 649 Entre latent — 659 Kar (*abrégé* K') a. — 662 Si ele — 666 T. qui tant ne f. — 668 Plus que ore freit pur — 674 gaberes

- E [il] al quer n'unt point de mal, 712 Ore est mult fer e orgilus.
 Kar il nen eiment fors a gas. Suffreite fet le chef beiscer,
 684 Ce mustra ben danz Eneas, Habundance le fet drecher.
 Ki a Cartage vint tut dreit Ki doune ren a besoingnus
 Quant mesaisés e bas esteit 716 Quant est povre e suffreitus,
 E derochez par cele mer Del chef l'acline mult parfund,
 688 Ou fait mesaise sojourner. Mercie ceus qui ben li funt, (d)
 Dan Eneas, cel amerus, Si jure les coups de la lance ¹
 Mesaisé trop e familus 720 Ke, si nul jor mès Deu l'avance,
 E povre e feblement vestu, Tut cil par num qui aidie l'unt
 692 Dame Didun l'ad receü, Bon guer[e]don de li avrunt ;
 Sil herberga mut richement Seient seigneur ou compaignun,
 Od trestute la sue gent. 724 Il pensera del gueredon.
 Cum privé hoste lenz entra, Mès si surdre puet de poverté,
 696 Quant en chambre le herberga ; Sa nature n'ert pas coverte.
 Ensemble od li fit herbergage Ce que covri en sa mesaise
 E en chambre e en corage ; 728 Descouverra quant ert a aise ;
 La glose entendre devez si : Celi que povre l'avança
 700 Didun d'Eneas fit ami. En richesce n'i conustra.
 Trestut a bandon li esteit, Quant li povres ert eshaucez,
 Cors e chatel e quanque aveit : 732 Les oilz avrat mult enpeirez,
 Comander poeit e requere Tant enpeirez, ço vus afi,
 704 Cum sires e rei de la terre ; Ne conust mès sun povre ami ;
 Mès quant il ot trop de ses b[u]ens, Nel conut rens, mès qu'il le veie :
 Vit eshaucé sei e les suens, 736 L'oil ad covert d'espesce teye ;
 E trop aveit or e argent, Ce que veit auntan mult cler
 708 Dras e chevaux e garnement, Ouan ne put il aviser ;
 Cil qui devant fu humbles mut Mès il dut prendre de sun mire
 Ore ad le quer fer e estut : 740 Pur meuz veir akun collire.
 Ke einz vint povre e familus. Richesce est fere estrangement,

second ne compte pas, étant tiré de l'*Ystoire de li Normant*, texte franco-italien ; letroisième, qui est le seul valable, n'est que de la fin du x^e siècle. — Le ms. porte *en gaberes*, qui donnerait au vers une syllabe de trop et d'ailleurs ne s'expliquerait pas (On pourrait conjecturer *gabelès* (plur. de *gabélet*), en lisant *n'ama* pour *nen ama*, mais c'est peu satisfaisant).

1. De la lance qui perça le flanc du Seigneur sur la croix.

689 Danz — 691 pouere — 692 ressu — 693 Si li herberge — 699 issi —
 700 de — 714 E h. — 703 poreit — 711, 716 pouere — 719 Siliure —
 721 qui avance li unt — 722 auerunt — 723 Mes si ia pusce surdre de —
 727 coueri — 728 Descouvera tut qu. — 729 poueres le a. — 731 poueres
 — 732 auerat — 734 pouere — 736 Le, de — 740 veire a. tollire

- Ke si puet esorber la gent.
 Quant li povres est a[l] desus,
 744 E tant munté que ne pot plus,
 Une chose vus di en fin :
 S'il auques est de culvert lin,
 Tuz ceus que ben fait li avrunt
 748 Ces enemis mortels serrunt ;
 Cum li vileinz dit : Pur meuz fait
 De lui sanz faille avra cou frait¹.
 Kar la nature est del culvert
 752 De rendre mal qui ben li sert.
- De cest trovum [nus] un respit
 Ke li clerç lisent en escrit,
 Del vilein e de la serpent
 756 K'il delivra si folement.
 Un jor d'yvern en la freidur
 Ala matin a sun labor (f. 22 a)
 Un simples hom, auques veillarz,
 760 Ki gueres n'ert de males arz ;
 A sa charue ala tut dreit :
 Un cri pitus illuec oieit,
 E il estut pur esscuter,
 764 Pur enquere, pur aviser
 Dunt venist voiz si orphanine ;
 Esgarda pus vers une espine :
 Une serpente vit fermee,
 768 De cordes e de hart greve[e] :
 Creüe fut en un prael
 Ou juouent li pasturel ;
 A cele espine fu pendue
 772 E en liëns mult ferm tenue.
- Quant li vileins l'ad esgarde[e]
 Pendue e freide e engelee,
 De la serpent ad grant pité.
 776 Ors del chemin turne sun pé,
 E vent pus desque a la serpent,
 E si li dit pitusement :
 « Ahi ! cheitive creature,
 780 « Qui t'a jugé a tel mesure ?
 « E ja ne fais tu si ben nun.
 « Ki ço duit fere fu bricun. »
 Li prodom la serpent deslie
 784 A [grant] travail e od mestrie ;
 Tant roide e engelee esteit
 Ke remuër ne se poeit :
 Il la prent de sa nue mein,
 788 Si la bute parfunt al sein
 Pur eschauffer e pur norir
 E pur fere la revenir,
 E pus la porte a sa maisun,
 792 E feu li fet de bon carbut.
 Si l'a cuche[e] lez le fu
 Sur un quissin bel estendu ;
 Si la regrete durement,
 796 Pleint sa dolur, fait la sovent
 Turner, escorre, e eschauffer.
 Del lait lui fit pus apporter : (b)
 Les denz li ovrist d'un cnivet,
 800 Verse l'enz leit tut eschaudet²,
 E plania mult de sa main ;
 Al feu le chauffe e pus al sein.
 A ço qu'il [l']ot ja bute[e] enz,
 804 Cele serpent l'ad mors as denz,

1. Voy. *Prov. au vilain*, n° 143, et la note. La forme ordinaire et préférable est : *De bien fait col frait*.

2. L'adj. *eschaudet* n'a pas été relevé ailleurs, non plus que son primitif supposé *eschaut*. Il signifie sans doute non pas simplement « un peu chaud », mais « chauffé au bain-marie, dans l'eau chaude ».

742 poeit afurber — 743 poueres — 747 Tuz cil auerunt — 750 auerat coup — 756 Ke il delivra — 757 de yuerin — 760 ne e. — 775 Du s. — 780 te a j. a cel m. — 781 faz — 782 fu mal b. — 792 le f. — 794 qunsin — 797 escoste — 799 ouerist, tinuet — 804 mort

Si l'estreint e mort asprement ;	816	« Levez m'a mund, e jous aval.
E li vileins li dit : « Coment ?		« Ki me fait ben, servise ou don,
« K'est ço, serpent ? que festes		« Ja n'en avra fors mal guerdon ;
[vus ?		« Pur bel servise avra malgré
808 — Ma nature faz a estrus.	820	« Kar ço me vent de parenté.
« Ma nature est sur tote ren		« Faites mei ben, jo vus damage
« De rendre tuz dis mal pur ben,		« De nature e d'eritage.
« Pur beu servise male grace :		« Si ja nul ben faz en ma vie,
812 « La tire 'e trait ma wenelace ¹ .	824	« De nature ne me vent mie ;
« Quant ço afert a mun mester,		« E pur ço pas ne vus lenneie,
« Devreie jo dunc forsligner ?		« Kar cuntre nature fereie. »
« Faites mei ben, e jo vus mal ;		Li vilein dit pus al serpent :

1. *Wenelace* est évidemment la forme féminine de *wenelaz* (et non *wenelat*, comme le veut M. Godefroy), qui se trouve dans les fragments d'une vie anglo-normande de saint Thomas de Cantorbéry publiés par P. Meyer (fr. II, v. 62 et non fol. II, v. 60, comme le dit M. Godefroy). P. Meyer traduit par « tromperie » ; c'est peut-être un peu vague et général. Le roi Henri dit en parlant de saint Thomas : *Cum ore muet discord e seisme Par wenelaz e par sofisme!* Dans notre texte aussi *wenelace* doit signifier « raisonnement captieux, sophisme, échappatoire ». C'est aussi le sens que semble avoir le mot dans le *Petit plet* de Chardri (v. 1233, éd. Koch, cité par Godefroy) : *Tant sevent eles wenelaces, Ki ben lur fet poi en ad graces* (ms. L *wanelaces*, V *de wenlaces*). M. Koch signale le mot anglais *wanlase*, m. s., qui se trouve dans une version du conte de *Beryn* attribué à Chaucer. Le mot est certainement d'origine anglaise ; il semble téméraire de le rapprocher de *windlass*, anc. *windlasse*, *windlace*, qui, dans Shakespeare (*Hamlet*, II, 1, 65), signifie précisément « cercle vicieux, subtilité », mais qui a généralement le sens propre de « lacs, corde tendue ». Le premier élément de *wenelaz*, *wenelace* ne s'expliquerait guère bien par *wind*, anc. angl. *winden* ; on penserait plutôt à *wēen*, anc. angl. *wēnen*, mais alors un composé avec le fr. *laz* paraît peu probable. Y a-t-il quelque rapport entre ces mots et le mot *waneleis* qu'on trouve dans le *Tristan* de Thomas (éd. Michel, II, 38) : *E puis firent un[s] sauꝝ waleis, E uns qu'apellent waneleis* (éd. *wauleis*, mais au glossaire *waneleis*) ? M. J. Koch, dans sa note sur le passage de Chardri, pense à *wan* (all. *Wahnwitz*, etc.), mais la forme *wanelace* au lieu de *wenelace* est très peu appuyée. Sur la seconde partie du mot, la conjecture de M. Koch est peu claire et contredite par l'accord des mss. à donner *-laz*, *-lace* et non *-las*, *-lasse*.

805 m. mult a. — 808 f. tut a. — 810 tut — 814 Deuereie — 816 e io vus a. — 818 auera — 819 auereie (e final *exponctue*) m. gzerz — 820 parentez — 822 de heritage — 827 uulein

- 828 « Remaine dunc sur jugement. E ben mustré trestut coment
 « De ki volums nus juge aver Il delivra cel[e] serpent ;
 « Pur deviser le tort del veir, Apertement li dit par num
 « Quant si remanez en mun 860 Del servise e del guer[e]don.
 [sein? » Quant li gopil ad tut oï,
 832 Respunt la serpente al vilein : A la serpent parole issi :
 « Aïe en pru ou [en] peril ¹! « Quei dites vus, dame serpent?
 « J'esliz a juge le gupil : 64 « Einz que jo face jugement
 « Il est sotil estrangement. « Vos [me] direz de vostre buche
 836 « Bensuff[er]rumsun jugement. » « Si tut est veir cum cist nus
 Li vilein dit : « Issez dunc fors, [tuche ;
 « Si verrai coment m'avez « Kar solun les diz d'ambes parz
 [mors. » (c) 868 « Volum nus fere les esgarz. »
 La serpent dit : « De nent parlez : La serpent dunc li respondi :
 840 « Le jugement enseis orrez. « Sire gupilz, tut est issi
 « Hoimès n'istrai a tel kuvine, « Cum cist vilain vus ad cunté ;
 « Einz voil [jo] pleider en seisine : 872 « Ne quer celer la verité :
 « Mut ad del plai avant les dez « Veir vus ad dit, d'un mot ne
 844 « Ki seisis est, ben le savez. » [ment ;
 E cil veit ben que el ne put : « Ben en faced ³ le jugement. »
 Mal est, mès que suffrir l'estuet, Le gupil dit : « Ore est dunc ben.
 Kar trop d'assez en oï tard 876 « Mès dirai vus d'un[e] autre ren :
 848 Le bon proverbe al Lumbard : « Les paroles dit[es] sunt ci,
 « Rat en escripe herbergé, « Mès vostre fet unques ne vi.
 « Serpent en sein e feu mucé ² ; (d)
 « Kar icès treis rendent par num « Menez mei a l'espine dreit
 852 « A leur oste mal gueredon. » 880 « Ou la serpent lië[e] esteit.
 « Il vunt avant dreit al gopil « E vus, » fait il pus al vilein,
 Pur oïr jugement sotil. « Liëz la mei de cele mein
 Li vilain fet ja sa clamur, 884 « E dunt a l'ostel la portastes.
 856 Si li ad dit al chef de tor « En la manere i seit ferme[e]

1. Formule alternative. On trouve d'ordinaire *en breu* tout seul. Voy. *Rom.*, XVII, 100.

2. Je n'ai pu trouver trace de ce proverbe italien, et mon ami P. Rajna, auquel je me suis adressé, n'a pas été plus heureux. Le mot *escripe* est sans doute l'anc. angl. *scrippe*, « besace », qui répond au fr. *escherpe*.

3. *Faced* est ici pour *faciez*; il serait peut-être mieux de corriger *fetes*.

831 remanet — 834 Jo e. — 838 c. vus mauiez — 839 serpente — 839 n. en p. — 841 tele kurine — 844 e. e b. — 846 qui — 858 il deliuera — 862 serpente — 867 de — 879 e. tut d. — 880 serpente

- E faire joie el tens d'esté,
 Quant flur[s] e foilles s'unt mus-
 [tré.
 En cel verger soleit venir
 936 Icist vilain pur chant oïr;
 Kar illuec aveit a custume
 Un oiselet od gaune plome
 Ke duz chant fit od melodie,
 940 Onques tel[e] ne fud oïe :
 Tuz chanz d'oiseals s'out contrefere
 Od sun chanter, en sa manere.
 Li vilein quant l'oï chanter,
 944 Mut en aveit grant joie en cuer;
 Estreitement se purpensa
 Sovent, quantes feiz i ala,
 Coment preïst il cel oïsel
 948 Ke tant saveit de chant novel.
 [Mut] cointement asist laçuns
 E as branches e as ramuns :
 Tant cointement l[es] ad asis
 952 Ke li petit oïsel est pris;
 Par ses engins e par sa glu
 L'oïsel petit ad retenu.
 Dunc dit li oïsel al vilein,
 956 Quant il le teneit en sa mein :
 « N'estut lever en champ n'en
 [veie
 « Grant cri pur ci petite preïe : (b)
 « Pris sui de laçuns e de glu;
 960 « A quel pru m'avez retenu? »
 Respunt li vilain a l'oïsel :
 « Servise avrai de tei novel,
 « Tel servise que mut desir :
 964 « De chanter tei covient servir.
 « Pur conforter le tuen corage
 « Jo tei f[e]rai mut bele cage;
 « Assez tei dorai a manger
 968 « E a beivre quant ert mester;
 « Iluec dedenz me chanteras
 « E joïus de tun chant me fras. »
 Dit li oïsel : « Ja n'en parlez :
 972 « Grant folie quidee avez.
 « Quideus que jo vus chant en
 [cage?
 « Dunc prenge mei la male rage
 « Si ja nul chant fas en prisun!
 976 « Iluec[ques] n'ad si dolur nun :
 « Prisuns de chanter n'unt talent
 « Ki attendent lur jugement.
 « Mès leissez mei quite aler,
 980 « Sanz retenir, sanz mal aver,
 « Si vendrai ci pur vostre amur
 « Treiz fez ou quatre chescun jor,
 « [Si] chanterai sur cel lorer
 984 « [E] seir e mein pur vus haïter;
 « E quant vodreiz oïr men chant,
 « Apellez mei trestut errant :
 « A vostre pleisir tost vendrai
 988 « Pur vus servir a[l] meuz ke sai;
 « Kar en prisun od triste quer
 « Nen chanterai [ja] a nul fuer :
 « D'assez poreie meuz plorer
 992 « Ke de bon quer rire ou chan-
 [ter. »
 Fet li vilein : « Ceste feintise
 « Ne t'at mester en nule guise.
 « Quant tu vers mei paroles si,
 996 « Or te dirai un gu parti;
 « Le quel ke vus si esliras,
 « D'un de ces dous n'eschaperas :
 (c)
 « Ou de tun chant averai sesine,
 1000 « Ou tu vendraz en la quisine;
 « Ou tu en cage chanteras,

934 seunt — 937 illuec, *ms.* il en — 938 Un petit oïsel — 941 de o. —
 943 q. il loi — 946 Souvent quant il i ala — 949 latuns — 953 P. ces e. e
 ses esglus — 954 Li o., retenuz — 955 o. petit al — 956 la t. — 959 sei de
 latuns — 968 beiuere — 980 null a. — 986 t. en riant — 991 Kar dassez
 — 995 issi — 996 Ore — 997 si chanteras — 998 De un

- « Ou tu en fin mangé seras. » 1024 « E tuz dis mès quite serras. »
 Li oisel dit : « Ço n'ad mester :
 Respunt li oiselet e dit : « Liëz ne voil [ja] enseigner ;
 1004 « Mut i avret un mès petit ; « Cil que tenir deit lieu de
 « [Mut] poi vail jo pur en pot [mestre
 [quire, 1028 « Tuz dis deit [frans e] quites
 [estre.
 « Uncore en rost serreie pire ; « Ver mei ja n'eiés suspeciuun :
 « Ki sur espeï ou en pot memet « N'i avra rens de traïsun ;
 1008 « Petit i avra morselet. « Ben vus tendrai [le] covenant,
 « Mès or creez le men conseil, « Ja mar irrez de ço dotant. » 1032
 « Si[I] vus dirai bon e fe[ei]l : « Li vilein dit tut d'eindegré¹ :
 « Relevez mei de la prisun, « Seit dunques sur ta le[a]juté.
 1012 « Si vus dorrai tel r[e]jançon « Ton covenant or i parra. »
 « Dunt vus serrez mult avancez 1036 Ovre ses meins, e cil s'en va ;
 « E a tut dis plus enseignez. Sur cel lorer s'est halt asis :
 « Treiz granz savers vus apren- Hoi mès ne crent ses enemis,
 [drai ; Kar del vilain fu si hastez
 1016 « Si granz, si beus le[s] vus dirai 1040 A tuz dis mès ert plus senez ;
 « Pur la mei[e] chiar rechater Delui prendren'[i]ad mès ren,(d)
 « De mort e de prisun geter, Laçuns e glu conust [or] ben ;
 « Ne prendrez tant a vos estaus De la prisun trop lui sovent :
 1020 « Pur vendre les chars de treis [veals. » 1044 L'en dit qu'e[s]chaudés eve
 Quant li vilein ad ço oï, [crent².
 A l'oiselet respunt issi : Li oisel[ez] ad grant noblei
 « Di mei les sens, si t'en iras Dit al vilein : « Entendez mei,

1. Cette expression *d'eindegré*, « de plein gré », qu'il faut restituer aussi au v. 1176, est d'origine anglaise et ne se trouve que dans des textes anglo-normands. Aux cinq exemples cités par M. Godefroy, il faut ajouter *Gilote e Jobane* (Jubinal, *N. Rec.*, t. II, p. 37) et surtout le v. 8209 d'*Ipomedon*, avec la remarque de M. Ad. Mussafia (*Sulla critica del testo del romanzo in francese antico Ypomedon*, p. 45). La forme première doit être *de* (ou *par*) *ein* (ou *eine*) *gré*, *ein* ou *eine* étant l'anc. angl. *eign*, angl. mod. *own* (cf. *Ypom.* 2598 *de son eine talent*); la formule *d'eindegré* paraît être une contamination de l'anglo-norm. *d'ein gré* et du fr. *de gré*.

2. Sur ce proverbe, voy. le n° 195 des *Proverbes au vilain* et la note de M. Tobler.

1004 aueret — 1007 Ke — 1008 auera — 1009 ore — 1010 d. e b. — 1016 grant — 1024 tut — 1028 Tut — 1030 auera — 1033 de — 1034 Que s. d., leute — 1036 Ouere — 1040 tut — 1042 Latuns e gleu — 1044 eues — 1045 nobleie — 1046 meie

- « Si vus dirai hoi mès purveir
 1048 « Tut par ordre chescun saver.
 « Li premer sen est, beus amis,
 « Des treiz ke jo vus ai pramis: 1080 « Ke seit per a cel fin tresor.
 « Ne creez pas quanque l'em dit;
 1052 « Cest sen ne tengez a petit,
 « Kar maior est que n'entendez.
 « L'autre saveir après orrez :
 « Ce ke aver ne poez nent 1084 « Ne serreit povres jor de vie.
 1056 « Ne desirez trop durement.
 « Dous promesses sols[es] vus
 [ai ;
 « Le terz saver or vus dira[i] :
 « Ja pur perte ke vus aiez 1088 « Trait ses chevols e tort ses meins;
 1060 » De nul chatel trop n'esmaiez,
 « Ne trop n'en dolez pur [la]
 [perte
 « Od tristesse de lerne aperte. 1092 « Ahi! » fet il, « mal[e]jürez!
 « Ke pert sa chose e trop en dolt
 1064 « D'un damage dous fere sout;
 « Plorer sa perte n'at mester
 « Quand mès n'i ad a recovrer. »
 Quant li oisel aveit dit tant,
 1068 Si comence ben haut sun chant.
 En sun corage pence a plein
 De sei venger de cest vilein ; 1100 « Jo meïmes fis tel larcin.
 Pence de li fere tristur,
 1072 Ke li ot fete la poür.
 « Vilein, » fet il, « Deu loié seit
 « Ke [si] volz oilz covert teneit 1104 De sa vie, ço dit, n'ad cure ;
 « K'aperceivre ren ne pouïstes
 1076 « Quel chose vus en mein eütes! A poi que n'ad les oilz sachez.

1. *Unque, unc*, aux vv. 1094 et 1095, semblent avoir le sens de « naguère », qui ne convient pas à ce mot d'après son étymologie et qu'il n'a jamais ailleurs, si je ne me trompe. Faut-il rapprocher de cet emploi la forme *uncore* pour *encore*, qu'on trouve souvent (non pas seulement en anglo-normand) et notamment dans notre texte ?

1054 saveir, sen — 1058 ore — 1064 De un — 1066 recouere — 1075 Ke aperceiuere — 1079 ceste, ne or — 1084 poueres — 1088 Tire — 1096 ore — 1098 Le e. ke a. — 1100 m. i fit — 1101 lem vus d.

- Quant li oiseals ad ja veü
 1108 K'est si mat [e si] irascu,
 Mut richement se tent païé
 E de sa poür ben vengé;
 Mès nequedent pus al d[e]rein
 1112 Dit li oisel al fol vilein :
 « Tant estes dur pur ben apren-
 [dre
 « E pur lessun lire e entendre!
 « Mut avez oblié par tens
 1116 « Le premerein de vos treis sens
 « C'un poi devant vus oi apris;
 « Pur nent estes a lessun mis.
 « Jo vus di primes en respit
 1120 « Pas ne creiez quanque l'em
 [dit:
 « E [pur] quei [dunques] volez
 [creire
 « Ço ke vus diz a chose veire
 « De l[a] jagunce dedenz mei?
 1124 « Cuidez lo vus en lele fei?
 « Coment poreit une jagunce
 « Ke de fin or peissast un[e]unce
 « Dedenz mun ventre estre ma-
 [nant (b),
 1128 « Quant [tut] mun cors ne peise
 [tant?
 « Li premer sens fut obliëz,
 « E de l'autre point ne savez :
 « Ço vi par vostre marrement.
 1132 « Dit vus avoie apertement
 « Ke ne covetissez pur veir
 « Chose que ne poez aver :
 « Jagunce avez ci desire[e]
 1136 « Ke ja par vus n'ert conques-
 [te[e]
- « Ne veüe tut a estrus,
 « Kar ne l'avum ne jo ne vus.
 « Le terz saver tut ensement
 1140 « Retenistes mult malement :
 « Jo vus deffendi al d[e]rein
 « Ke pur perte ne seir ne mein
 « Ou recovrir ne put aver
 1144 « Ne dussez ja trop doluser.
 « Tuz les treiz sens que jo vus
 [dis
 « Avez, vilein, en obli mis.
 « En proverbe diënt la gent
 1148 « E jo le pus dire ensement :
 « Sun travail perd sanz recovrer
 « Cil qui 'aprent asne a harper¹.
 « Autretel est de vus, vilein :
 1152 « Apris vus ai trestut en vein,
 « [Ore] alez ent deduire bel :
 « N'avez jagunce ne oisel. »
 A tant s'e[n] est l'oiseal alez,
 1156 E li vilein remaint gabez ;
 Gabez remist, ço est la veire,
 Kar trop esteit hastif de creire.
 Pur ço di jo, ma chere amie,
 1160 Trop creire en haste est folie.
 « De mei, bele, nomeement,
 Ne devriëz crere niënt
 Ne de vanter ne de mesdire
 1164 Ke jo le face par nul[e] ire,
 Ne par ire ne par folie,
 Kar customers n'e[n] sui [je]
 [mie.
 Si par mentir e encuser
 1168 Me poënt gent a vus medler,
 Dunc sai jo ben, coment que turt,

1. La locution qui dit qu'un ignorant est déplacé à l'audition d'un poème *come asnes a harper* est fréquente (p. ex. *Thèbes*, v. 16). Le proverbe cité ici est plus rare.

1133 Ke ja ne — 1136 par. pur — 1143 recouerir — 1149 San tr., recouerer — 1154 Ore nauez — 1163 de auanter — 1164 Kar jo f. — 1167 par menter sui enquiser

	Ke nesui pas ben cler de curt ¹ ; (c)		De bon metal, riches e fins ;
	Kar dire poet ki veit e set		Uncore el bon ceclé jadis
1172	Poi m'eime que pur poi me het.	1192	Se pleinstrent genz de fains amis,
	«		E ke relement ³ fu trové
	— Amis leaus e enterins		Amis de bon[e] le[a]uté.
	De crestiens ne Sarazins	1196	Mès or put l'em tut adertes
	Ne quid que fussent loï trové		Pleindre les fautes e les pertes
1176	Uns e demi a eindegré,		D'amis verais e enterins,
	N'en champ n'en mesun n'en		Tant d'estranges cum des cosins.
	[chemin,	1200	Li riche home nomeement
	Ki del tut seient enterin.		Ne conussent ami n[i]ënt :
	Hoi a cest jor ne vait pas ci :		Pas nel sevent quel unt plus
1180	Fiance e enterin ami		[cher,
	Assez espès furent semé,		Eus meïmes ou lur dener....
	Mès a faute sunt mut turné.	1204	Preisé par tut e honoré
	Ki ere e fait semence quere		Ou pur ave[r] ou pur bonté :
1184	Pur bons amis semer en terre,		Merci deivent rendre pur veïr
	Aventure iert assez novele		E as deners e a l'aveïr.
	Si pur forment ne cuit naele ² .	1208	L'en quide aver plenté d'amis,
	Jadis, en cel[e] antiquité,		Trente ou sessante ou sovant
1188	Tant regna fei e leauté,		[dis :
	E li secles esteit orins,		Ki[s] assaiast en grand besoing,
			Ne li vendreit un sul ou poing ⁴ .

1. Être *cler de cort* signifie à peu près être bien en cour, n'avoir aucun point obscur dans ses rapports avec la cour (le tribunal).

2. Cf. un joli passage de Rustebeuf : *Que sont mi ami devenu? Je cuit qu'il sont trop cler semé : Il ne furent pas bien femé* (éd. *semé*), *Si sont failli* (*La Compl. Rustebeuf*, éd. Kressner, v. 110 ss.).

3. *Rerement* a été de bonne heure abrégé en *rerment* (voy. *Rom.* XVI, 587), et ce *rerment* a produit la forme *relement*, que la mesure exige plus haut (v. 454), et qui n'est pas rare dans des textes anglo-normands (*Rois*, p. 11; *Se Catherine* de Climence de Barking, v. 609) et même normands (*Règle de S. Ben.*, v. 827). Il ne me paraît pas nécessaire de supposer, comme le fait M. Leser (voy. *Rom.*, l. c.), raro + mente pour expliquer *rerment* : l'e est tombé entre r et m comme dans *durment*, qui se trouve déjà dans Wace et dans *Eneas*. Quant à *relement*, il ne se lit qu'ici et paraît douteux : je lirais volontiers : *E ke relment furent trové*.

4. Locution prise de la fauconnerie : l'oiseau bien dressé revient sur le poing de son maître quand il l'appelle.

1171 A d. poez — 1172 P. me leime — 1173 leaus, beus — 1174 c. ne de s. — 1176 Uns e demi leut a un degre — 1179 nel v. — 1184 a. demer e. — 1186 ne suit n. — 1190 bons metals — 1195 ore — 1196 Pl. faines (*l'e exponctué*) — 1202 Il mesmes — 1206 deuers — 1210 s. bon p.

- | | | | |
|------|--|------|--|
| | Ki unques ami n'esaia (<i>d</i>) | 1228 | Ke sunt en cel mester enclin |
| 1212 | Ne en bosoing ne l'[es]prova,
Quant de socurs vent la seisun,
Ne set s'il a [a]mis ou non ;
E ki seüst la verité, | | Ke ivresce, ben le sacez,
Est racine de tuz pecchez.
Cele racine engendre fruit, |
| 1216 | Maint bon ensample avum trové
.....
..... | 1232 | Le cors e l'ame en fin destruit,
K'el a l'ame tout sa bunté,
Al cheitif cors vie e santé.
Par ceus e par autres assez |
| | « Or pernez garde, beus amis,
De ço que [jo] pec[e] a vus dis,
Cum yvresce deseit la gent | 1236 | Bels ensamples qu'oï avez
Chastiëz vus de tel folie ;
Si fait l'avez, nel fetes mie.
N'est a blamer hom qui mes- |
| 1220 | Avogle e meine folement,
Cum cil esteit de ki vus di,
Quant tut dreit chen se noma ci :
Le jur parut en sun pecché | | [prent, |
| 1224 | Ke il ot la nuit weisseillé ;
Quant en dreit sen pus reverti,
De ses wesseilz se repenti.
Si ferunt tut a la parfin | 1240 | Mès est cil qu'unk ne se repent.
De Deu servir seit nostre cure,
Kar ceste vie trop est dure. » |
| | | | <i>Ore est escrit cest romanx ;</i> |
| | | 1244 | <i>Ki l'escrit seit en fin joianx.</i> |
| | | | AMEN. |

Le poème qu'on vient de lire avait attiré mon attention depuis que j'avais lu l'extrait qu'en donne Francisque Michel. L'épisode relatif à Tristan, que Michel avait intégralement publié, présentait un grand intérêt, et j'étais curieux de connaître les autres récits dont il indiquait la présence dans le poème. Le titre, reproduit par Michel tel que le donne le manuscrit, m'avait d'ailleurs induit en erreur : je croyais que *Donnez*, dans *Li Donnez des amanz*, était le nominatif de *Donnet Donet Donat* (cf. l'art. *Donet* dans Godefroy), et qu'il s'agissait, sous le titre facilement compréhensible de « Donat des amants », d'une sorte de « grammaire de l'amour » (cf. le *Donat proensal*), c'est-à-dire d'un art d'amour mis en règles. C'est dans cette idée que j'avais engagé P. Meyer, lorsqu'il en aurait l'occasion dans un de ses voyages en Angleterre, à copier ce poème dans

1211 Ke — 1215 ke, recouerer — 1217 Ore. *Le paragraphe n'est pas marqué* — 1219 yueresce — 1224 weisseille est la leçon primitive, mais le scribe a récrit (à tort) velheille — 1225 p. se r. — 1226 Kil, wesseille — 1229 Kiueresce — 1231 Tele — 1234 cheitiue — 1236 que o. — 1237 tele — 1239 home — 1240 M. est il q. unkes — 1242 v. nus est trop d,

le ms. de Cheltenham. Il a eu l'obligeance, il y a deux ans, d'en copier en effet les vers 1-362 et 1170-1244; quant aux vers 363-1169, il m'a rapporté la photographie des huit pages (seize colonnes) qui les contiennent, en sorte que j'ai pu en établir le texte à loisir. Pour les vers 1-362 et 1170-1244, M. A. Salmon a bien voulu, tout récemment, les soumettre à une collation minutieuse.

Le poème s'appelle non pas *Li Donnez des amanz*, mais *Li Donneis des amanz*, comme le prouvent les vv. 115-116 :

Ki demande de cest romanz,
Le Donei ad num des amanz,

et surtout les vv. 210-12 :

Je revendrai a mon dreit curs,
E al gardin e al donney
Que illuques vi en secrei,

où la rime avec *secrei* indique d'une manière irréfutable qu'il s'agit du mot bien connu *donnei*, *donnoi*. Ce mot a été emprunté vers le milieu du XII^e siècle¹ au prov. *domnei*, tiré du verbe *domneiar*, « faire la cour aux dames, faire l'amour. » Les sens de *donnei* se sont variés et étendus : le plus habituel, comme le plus ancien, est celui qu'il a dans notre texte de « conversation amoureuse, entretien galant² ».

C'est en effet l'entretien de deux amants, censé surpris par le poète, qui fait le sujet de notre *Donnei* (*des amanz* ne signifie pas « des amants » en général, mais « des deux amants » particuliers qui sont mis en scène). Ce cadre fictif sert surtout à l'auteur à insérer des historiettes, des « exemples », et des réflexions qui ne sont pas toujours trop bien à leur place. Une analyse du poème en fera comprendre l'esprit; quant à la com-

1. Les plus anciens exemples de *donnei*, *donneier*, *donneieor* sont dans G. Gaimar, *Erec*, *l'Histoire des ducs de Normandie* de Benoit, le *Tristan* de Thomas et le *Mariage Guillaume II*.

2. On pourrait objecter que, de par l'étymologie, il n'y a qu'un homme qui puisse *donneier*, et que par conséquent le complément *des amanz* est inadmissible et tout complément est inutile : *donnei* signifie par lui-même « langage amoureux tenu par un homme à une femme. » Mais ce scrupule serait excessif : l'application du mot ne laisse pas de doutes, et la rime est décisive.

position, il est difficile de l'apprécier, parce que l'ouvrage est visiblement incomplet et que la fin en est très mutilée.

Le poète se représente, par une belle journée de printemps, se promenant dans un pré non loin d'un beau jardin clos d'une palissade. Il jouit de la verdure, des fleurs, du chant des oiseaux, et admire la puissance de Dieu, qui donne de la joie à toutes les créatures, et aussitôt il pense combien sont haïssables et maudits les « vilains » et surtout les jaloux, qui ne prennent pas part à la joie générale et sont toujours tristes et renfrognés : c'est pour les vexer que les oiseaux chantent si gaiement (v. 1-84). — Cette singulière parenthèse est caractéristique pour l'esprit du temps : la vue de la joie du printemps éveille presque toujours chez les poètes, en même temps que l'idée de l'amour, celle des malotrus qui ignorent ou qui contrarient l'amour. Cette association d'idées n'est évidemment pas naturelle et ne se retrouve dans aucune poésie autre que la poésie amoureuse française (et provençale) des XII^e-XIII^e siècles. J'ai essayé ailleurs¹ de montrer qu'elle se rattache, comme toute cette poésie, aux fêtes de mai.

Pendant que le poète rêve ainsi, voilà que les oiseaux du jardin se taisent un moment : il s'approche de la clôture en planches et voit qu'une demoiselle de grande beauté s'avance vers son ami qui l'attendait. Cet ami, il le reconnut tout de suite, mais il ne le désignera pas. Il ne nous dira même pas, assure-t-il, s'il est clerc ou chevalier, écuyer ou valet de cour ; mais il est clair qu'un amoureux qui débute en citant à sa belle David et Salomon ne saurait être qu'un clerc. D'ailleurs son amie est une « demoiselle », et on ne voit nulle allusion à la servitude maritale qu'elle subirait : si cependant son amant la requiert d'amour sans parler le moins du monde de mariage, c'est qu'il ne peut l'épouser ; de son côté, ce qu'elle attend pour rendre un amant heureux, ce qu'elle appelle à plusieurs reprises le temps favorable, c'est sans doute le moment où elle aura un mari qui donnera à ses galanteries plus de liberté et de sécurité.

1. *Les Origines de la poésie lyrique*, p. 40 ss. (*Journal des Savants*, 1892, p. 407 ss.). — On peut rapprocher de notre passage la charmante introduction du *Lai de Poiselet* sur le dépit éprouvé par l'oiseau « courtois » d'être réduit à chanter devant un vilain.

On comprend aussi que, s'il a réellement pensé à quelque clerc de ses amis, l'auteur, clerc lui-même, ait pris soin de ne pas le faire connaître. Mais ce qu'il vit et entendit, il le racontera, car il ne vit aucune vilénie, et il entendit beaucoup de choses instructives et bonnes à retenir ; il en fera son poème, appelé le *Donnei des amanz*.

L'amant paraissait fort ardent, mais il n'obtint d'autre faveur qu'un seul baiser, et il ne toucha que la main et le visage de son amie ; il la requit d'amour avec des paroles dignes d'être écoutées et elle lui répondit de même : ils parlaient haut, se croyant seuls, et le poète put entendre, noter et mettre en rimes toute leur *desputeisun*, où se trouvaient plusieurs beaux « exemples ». De ce qu'un conte est amusant, il ne s'en suit pas qu'il faille le dédaigner, car il contient souvent de « sages dits » et de bons proverbes. Voyez Ovide, Virgile, Lucain, Stace, Caton : nous trouvons dans leurs écrits de telles *famfelues* qu'un laïque les jugerait insensés, et pourtant ces fables enferment d'excellents renseignements, grâce auxquels on apprend, comme le recommande Salomon, à discerner la sagesse de la folie la courtoisie de la *vilainie*. De telles fables peuvent être très utiles aux jeunes gens, et c'est aussi pour les jeunes gens que notre auteur a fait ce « traité », surtout pour un jouvenceau, qui s'en amusera présentement et, quand il pourra mieux le comprendre, en profitera. Ce jouvenceau, le poète ne craindra pas de le nommer : ce qu'il en dit pour le moment, c'est qu'il est gai et aime son plaisir. Il a raison : les soucis conviennent aux vieillards, aux jeunes gens les divertissements ; ils auront assez à penser quand il leur faudra tenir leurs terres et faire la guerre à leurs ennemis ; enlever la joie à la jeunesse, c'est lui faire le plus grand tort possible. Après ce préambule, l'auteur déclare qu'il va rapporter le dialogue qu'il a surpris, que l'amant entame avec un *gref suspir* (v. 85-216). — Ce morceau appelle quelques remarques. L'érudition de l'auteur, son observation sur l'ébahissement que causeraient à un laïque les *famfelues* des poètes anciens, nous font voir en lui un clerc. Ce besoin qu'il éprouve de défendre les récits purement amusants en assurant qu'ils sont pleins d'enseignements se retrouve dans cent passages des écrivains du moyen âge : on ne se croyait pas permis de lire ou d'écrire autrement que pour s'instruire ou pour enseigner, mais on ne se montrait pas difficile sur l'enseignement qu'on recevait,

et sous le couvert d'une protestation générale on jouissait fort bien de récits qui en réalité n'avaient souvent d'autre objet que de charmer l'imagination. Le nom du jeune homme auquel notre auteur destinait son livre était sans doute donné à la fin du poème, qui est perdue. Il résulte des vers 194 ss. que c'était un jeune homme de très haute naissance. Je ne sais si on trouvera très édifiante la morale que lui fait son instructeur bienveillant ; elle est en tout cas aimable et facile ; elle rappelle assez les jolis développements de Chardri, dans le *Petit Plet*, sur la convenance de la joie avec la jeunesse.

A partir de là nous n'avons plus que le dialogue des deux amants, dialogue dans lequel on les soupçonnerait fort, quoi qu'en dise le poète, d'avoir su que leurs paroles étaient écoutées et notées par un tiers ; car ils en disent beaucoup qui semblent peu en situation. L'amant commence par citer les proverbes de David et de Salomon (David n'est là que pour la rime) pour prouver qu'on ne peut pas plus cacher l'amour que le feu, et que la *murne chere* déceale l'amour comme la fumée déceale le feu. Cette *murne chere*, il l'a, et à bon droit, car il souffre le martyre pour sa belle, et si elle ne l'allège pas, il mourra ; qu'elle lui dise donc le fond de sa pensée (v. 217-262). — « Mais je vous ai, répond-elle, assuré de mon amour, et vous ne sauriez en douter (v. 263-272). — Il est vrai que vous m'avez parfois montré beau semblant, mais souvent aussi le contraire : je tourne sur la roue de Fortune, tantôt haut, tantôt bas. Les auteurs disent que les actes seuls sont des preuves d'amour ; si vous m'aimez, montrez-le moi par des actes (v. 273-290). — Je le voudrais, croyez-le, mais je crains le blâme des gens : si j'étais déshonorée, vous me mépriseriez vous-même. Attendons un temps et un lieu favorables (v. 291-304). — Amie, je ne peux plus supporter cette attente : je suis comme un affamé auquel on ne permet pas de toucher au repas placé devant lui. Attendez-vous, ou vous serez homicide de moi (v. 305-316). — Non, ami, je ne veux pas vous tuer, mais je ne veux pas non plus perdre mon honneur et vous attirer des ennemis. Vous savez que nous avons des *noteurs* qui nous guettent et nous épient jour et nuit. Attendons le moment : Dieu travaille en peu de temps (v. 317-342) ». — Cette dernière réflexion ne surprend pas quand on est familier avec la littérature du moyen âge : il s'agit de ce *Dieu qui les amanz aime* dont parle l'auteur

d'*Aucassin*, de ce Dieu qu'invoquent souvent Tristan et Iseut et bien d'autres dans une situation aussi peu correcte que la leur.

« Ma douce amie, je vous le répète, je ne puis souffrir plus longtemps. On dit que celui qui pend a une pénible attente ; mon attente est plus dure, car la douleur du pendu s'éteint avec sa vie, et la mienne va toujours en croissant. Et vous qui tenez dans votre main ma joie et ma douleur, ma mort et ma vie, vous ne vous souciez pas de ma souffrance (v. 343-364). — Ami, je ne puis que vous redire ce que je vous ai dit : je crains les espions. Peut-être ici même y a-t-il quelqu'un qui nous épie. Patience : la hâte est souvent dangereuse (v. 365-383). — Non, ma belle amie, celle-là n'est pas une amie vraie qui, par crainte des dénonciateurs et des *losengeors*, se refuse à satisfaire son désir. Rappelez-vous Hélène, Didon, Ismène, Idoine, Iseut : chacune d'elles avait bien à craindre, et cependant elles ont secouru leurs amants. Pensez, si vous hésitez, à ce que firent Didon pour Énée, et Idoine pour Amadas, et Ismène pour Itis, et la belle Hélène pour Paris, et Iseut pour Tristan. Rappelez-vous leurs peines, leurs peurs, leurs dangers. Vous pouvez dire que vous avez peu souffert pour moi en comparaison de celles-là, qui allèrent jusqu'à perdre la vie, comme Iseut, qui fut conduite au bûcher, vous l'avez entendu, pour son ami, mais Dieu la délivra, comme il fait tous les amants loyaux, tandis qu'il hait les trompeurs. Allons, belle amie, dites-moi une bonne parole ; ôtez mon cœur de ce tourment (v. 383-428). — Je vous remercie, bel ami, de m'avoir cité ces bons exemples du temps passé : ils me remplissent le cœur à la fois de joie et de douleur. Oui, elles ont bien souffert par amour, mais je ne suis pas hors de leur compagnie : moi aussi j'ai souffert pour vous des reproches et des outrages, et j'ai plus d'une fois rougi devant les gens ; souvent j'ai eu au cœur grande angoisse dont je ne laissais rien paraître. Sachez-le, je ferais toute votre volonté si je ne craignais de perdre mon honneur ; je la ferai, rien ne m'en empêchera : mais celui qui entreprend une grande chose doit calculer avec soin le temps et le lieu (v. 429-452). »

— Ce morceau est doublement intéressant. D'abord il nous montre quelle influence la littérature romanesque inaugurée au XII^e siècle dans la société anglo-française pouvait exercer sur les mœurs : cette influence était naturellement pernicieuse, comme l'a été et l'est celle de romans d'époques plus récentes ; on

remarquera cependant que la demoiselle, tout en étant sensible aux beaux exemples qu'on lui allègue, ne se laisse pas entraîner à les suivre, et continue à se retrancher, au moins provisoirement, derrière une crainte qui n'arrêtait pas les héroïnes qu'on lui propose en modèle. Nous remarquerons ensuite que ces exemples ne sont pas très heureusement choisis : comme l'expose plus loin la demoiselle elle-même, le sacrifice que fit Didon ne lui réussit guère ; Ismène, qui était une jeune fille, aimait Atys avec l'idée de l'épouser et d'ailleurs ne se donna pas à lui ; Idoine n'accorda pas à Amadas ses dernières faveurs avant de l'avoir épousé ; il n'y a qu'Iseut, l'amante par excellence, qui pût en effet par son exemple engager une femme à tout sacrifier pour un amant aussi fidèle et passionné qu'elle-même. — Je reviendrai plus tard sur les romans ici mentionnés.

L'amant reprend son argumentation en empruntant à l'histoire de Tristan un épisode où éclate l'audace d'Iseut pour aller voir son amant et lui donner la joie d'amour (v. 453-662). Ce récit, qui est rempli de poésie et de charme, est malencontreusement interrompu par une digression sur la triste vie que mènent les *gelus* et sur l'étymologie de ce mot, rattachée d'une façon extrêmement forcée à *geler* (v. 534-588).

La demoiselle réplique qu'Iseut avait raison de risquer tout pour Tristan, car celui-ci de son côté lui avait donné des preuves extraordinaires d'amour. Mais qui lui garantit que l'amant qui la prie soit aussi sûr ? Et elle cite l'exemple d'Énée, qui, arrivé pauvre chez Didon, hébergé par elle, admis à partager la puissance comme le lit de la reine, ne la paya que d'ingratitude. Et, sortant tout à fait du sujet propre de la discussion, elle développe cette pensée que le pauvre, une fois enrichi, dédaigne ceux qui lui ont fait du bien et les regarde même comme des ennemis ; à l'appui, elle raconte la fable du serpent délivré et réchauffé par un vilain et qui l'aurait tué sans l'intervention du goupil (v. 633-928). Au milieu du discours que celui-ci adresse au vilain, et qui contenait peut-être un nouveau conte, celui du malfaiteur qui s'offre de lui-même à pendre l'homme qui l'a délivré du gibet, s'ouvre malheureusement une grande lacune du manuscrit.

Dans la partie manquante se trouvaient au moins (car il y avait peut-être plusieurs répliques) la fin du discours de la demoiselle et le commencement d'un nouveau discours de

l'amant. La demoiselle paraît avoir accusé son ami, d'après des rapports qu'elle a reçus, de s'être laissé aller, dans un moment de dépit, à des vanteries et à des médisances à l'endroit de celle qu'il dit aimer (voy. v. 1161 ss.). Il le nie, lui répond qu'il ne faut pas croire tout ce qu'on entend dire, et lui raconte en preuve le conte célèbre du vilain et de l'oiseau, — auquel il n'emprunte d'ailleurs, pour le besoin de sa cause, qu'un seul des trois « enseignements » de l'oiselet (v. 929-1172). A la suite de ce conte, il y a probablement une nouvelle lacune : la demoiselle devait dire qu'on trouve, au temps présent, bien peu de gens à qui on puisse se fier, et notamment bien peu de vrais amis. Elle devait raconter à ce propos l'histoire de l'homme qui avait un demi-ami (d'après la *Disciplina clericalis*) et la faire suivre des réflexions qu'on lit quand notre texte reprend. Ces réflexions, qui portent non sur l'amour, mais sur la difficulté d'avoir des amis, surtout pour les riches, ne sont guère à leur place dans cette bouche et dans ces circonstances (v. 1173-1216). Elles se terminent par une phrase inachevée, et devaient sans doute aboutir à un nouvel *exemple* sur ce sujet.

Le vers qui vient immédiatement après dans notre manuscrit, et qui est, comme les précédents et les suivants jusqu'à la fin, dit par la demoiselle, nous indique avant lui une lacune considérable. Il se réfère en effet à un « exemple » sur les dangers de l'ivresse que vient de conter la demoiselle. Ce conte, que je ne connais pas d'ailleurs, montrait un homme qui, à force de *weisseillier*, s'était lui-même, une nuit, pris et donné pour un chien, ce qui le couvrit de honte quand il fut revenu à lui. La demoiselle donne là-dessus à son ami quelques sages conseils contre l'ivresse, qui, paraît-il (v. 1237 ss.), n'étaient pas superflus, et conclut d'une façon assez inattendue :

De Deu servir seit nostre cure,
Kar ceste vie trop est dure.

Je serais porté à croire que ces deux vers ont été ajoutés par le copiste aussi bien que l'*explicit* qui les suit. En tout cas, le poème ne se terminait pas là. D'une part en effet toute idée religieuse est étrangère à la conception de l'auteur, qui vante la joie et l'amour aux dépens de la vie morose des gens sérieux, et à celle de la demoiselle, qui est arrêtée dans son désir de complaire à son ami par la crainte du déshonneur et nullement par

celle du péché. D'autre part, le poète devait sans doute nous raconter comment le *donnei* prit fin et comment les amants se séparèrent. Enfin, comme on l'a vu plus haut, il devait nommer à la fin de son *traité* le jeune homme pour qui il l'avait composé.

Cet état défectueux du poème en rend l'appréciation difficile. Il semble cependant, en tout état de cause, que la composition en soit peu rigoureuse. L'auteur fait traiter à ses amoureux des sujets qui ne devaient guère les préoccuper, et oublie tout à fait par moments que c'est l'un d'eux, et non lui, qui parle. Les *exemples* ne sont pas toujours très bien choisis pour illustrer ce à propos de quoi ils sont allégués; les réflexions qu'ils provoquent ont un caractère tout didactique qui ne répond pas à la grâce et à la légèreté de certaines parties. En somme, on ne peut juger dans cette œuvre fragmentaire que des morceaux isolés, et plusieurs sont très intéressants. Je reviendrai en détail sur les exemples et les allusions qui donnent à l'ouvrage un prix particulier; mais en lui-même il a du mérite. L'auteur écrit avec esprit, avec vivacité, et çà et là avec une certaine poésie. Le *Donnei* nous représente un très bon échantillon de cette littérature courtoise du XII^e siècle, à laquelle il ne faut pas demander beaucoup de vérité, de puissance, ni, en général, d'élévation morale, mais qui mérite l'étude par son caractère tout social et par la pénétration qu'elle a inaugurée de l'antiquité dans la littérature vulgaire. Elle a servi de transition, grâce aux dames à qui elle était destinée, entre le monde des clercs et le monde proprement dit, et si peut-être les clercs qui l'écrivaient et les dames qui la lisaient n'en ont pas tiré grand profit pour leurs mœurs, elle a rendu ceux-là moins pédants et celles-ci plus cultivées, et a grandement contribué à l'incomparable ascendant exercé alors sur toute l'Europe par la haute société de France et d'Angleterre.

C'est à l'Angleterre qu'appartenait sans aucun doute le clerc auteur de notre poème. Le manuscrit se dénonce à première vue comme anglo-normand¹, ce qui ne prouve rien; mais la langue présente en grand nombre des traits dont je me bornerai à citer

1. Il est inutile de relever les traits innombrables qui l'attestent. Je remarquerai seulement que le scribe (ce qui est assez rare en Angleterre) écrit parfois *t* pour *z* finale (il va sans dire qu'il confond souvent *s* et *z* finales) : ainsi

quelques-uns, parce qu'ils offrent un intérêt particulier à tel ou tel point de vue.

On a déjà eu plus d'une fois occasion de remarquer que l'usage de la langue française en Angleterre aux XII^e et XIII^e siècles, tout en présentant un assez grand nombre de traits communs, est sujet à des variations tout individuelles, qui s'expliquent par le plus ou moins de relations directes ou indirectes que chaque écrivain avait avec des Français de France. Notre auteur est à ce point de vue très digne d'attention. Il écrit en général avec une parfaite correction, et dans la presque totalité de ses vers ni la phonétique, ni la morphologie, ni la syntaxe ne trouvent rien à reprendre, si bien qu'à une première lecture on le prendrait pour un Français du continent, n'étaient d'une part l'allure générale du style, qui rappelle les bons poètes anglo-normands comme Thomas ou Huon de Rotelande, et d'autre part l'emploi de certains mots d'origine anglaise qui ne se rencontrent pas chez les auteurs continentaux : tels sont *cnivet* (799)¹, *wenelace* (812) et surtout *eindegré* (1033, 1176). Quant à *wesseil* et *wesseillier* (1224, 1226), ils sont moins probants, ces mots ayant passé d'Angleterre en France avec la coutume, celle de « boire d'autant », qu'ils désignent².

La provenance anglaise du poème étant ainsi constatée, il est facile d'en trouver d'autres preuves. L'élision de l'*e* intérieur des mots (*enveisure* 21, 148, *palis* 92, *gnaitur* 332, 592, 656, *noturs* 331) ne serait pas suffisante, car cette élision s'est produite aussi en France, quoiqu'un peu plus tard qu'en Angleterre; cependant il faut noter que des contractions comme *lenz* pour *laenz* 695, *lele* pour *leale* 1124 sont inconnues à l'usage français et n'ont été relevées que dans des textes anglo-normands³. La

serret 270, *auret* 1004, *rouent* 131, *couent* 1074, *tut dis* 36, 239 (mais *tu ζ dis* 810, 1040). Il écrit même *facel* pour *face ζ* 874. Il suit de là que dans des formes comme *vulet* 106, *descouert* 108, *petit* 952, etc., on ne sait si l'on a affaire à cette graphie ou à une faute de flexion.

1. Le français n'emploie que *canivet* ou *quenivet* (voy. Godefroy).

2. Voy. Godefroy s. v. *guersueillier* et *guersoï*.

3. *Lenz* ni *lele* ne sont dans Godefroy; le premier est par exemple dans Adgar et dans Chardri; je me souviens bien d'avoir vu le second plus d'une fois, et si je ne me trompe dans *Tristan*, mais je ne puis retrouver le passage. *Desleus* est dans la *Vie de saint Auban*.

forme *fras* 970, *jreie* 296, *freit* 668 est presque exclusivement, mais non exclusivement anglaise. Mais les rimes nous apportent, bien qu'en petit nombre¹, des faits autrement décisifs. Notre poète sépare en général très exactement *é* de *ie*², ce qui ne l'empêche pas au v. 942 d'admettre la rime, doublement impossible en français, de *manere* avec *contrefere*. La rime de *chanter* avec *quer* 944 pourrait à la rigueur trouver quelques analogues en français³. Mais ce qui est tout à fait anglo-normand, ce sont des rimes comme celles d'*aver* (pour *avoir*) avec *aler* 980 et *doloser* 1144 : ici, comme on l'a montré⁴, il ne s'agit pas d'altération phonétique, mais d'assimilation morphologique, et c'en est un trait avancé qu'on s'étonne de trouver chez un poète qui d'ailleurs conserve si bien le parler authentique de France.

Il le conserve notamment d'une façon remarquable dans la déclinaison : je n'ai trouvé que deux exemples assurés de substitution de l'accusatif au nominatif⁵, et en cela notre auteur se distingue non seulement de ses compatriotes d'outre-Manche, mais encore de ses contemporains de Normandie⁶. Il est également archaïque dans sa versification, qui prête à quelques observations intéressantes.

Je ne suis pas certain qu'il ait admis l'hiatus avec l'*e* atone

1. Il est curieux et sans doute fortuit que la première rime contestable n'apparaisse qu'au v. 942.

2. Toutefois au v. 1066 il fait rimer *recovrer* avec *mestier* et au v. 1150 *recovrer* avec *harper*, tandis qu'il faudrait dans le premier cas *recovrer* et dans le second *recovrier*; il a confondu les deux formes.

3. Ainsi la rime *quierent moerent Brut* 9746, souvent citée dans les discussions sur la valeur de *ue*. Toutefois des rimes vraiment identiques à la nôtre ne se trouvent qu'en Angleterre.

4. Voyez P. Meyer, *Rom.*, XVIII, 626.

5. V. 658 *treit* pour *treiz*; v. 1108 *irascu* pour *irascuz* : dans l'un et l'autre exemple il s'agit d'un participe faisant fonction d'attribut. Au v. 1191, pour d'autres raisons encore, il vaut mieux lire *furent trové*.

6. Je citerai comme tout à fait exceptionnelle la rime *joe* (ego) *roe* 277-8. Je n'avais jusqu'ici regardé *joe* que comme une mauvaise manière d'écrire *jo* ou tout au plus comme une notation d'un *jue* hypothétique : il semble résulter de notre passage qu'il a existé une prononciation disyllabique *joë*. Le ms. porte *jo*, mais la rime impose l'addition de l'*e*. *Joe* est d'ailleurs une forme anglo-normande : voy. Rudenick, *Lateinisches ego im Altfranzösischen* (Halle, 1885), p. 14.

final dans tous les cas où le ms. le présente : aux v. 19, 32, 504, 979 notamment l'hiatus est d'autant plus choquant que l'e atone suit une voyelle ; au v. 979 il suit une consonne, deux aux v. 16, 34, 227 et 1160. Je n'ai pas cru devoir le supprimer, ce qui dans presque tous ces passages aurait été facile, à cause des vers 391-3, où il paraît bien certain que le poète n'a pas élidé, — ce qui est un procédé fort rare, — l'e de *de* quatre fois répété devant des noms de femmes commençant par des voyelles¹. En regard de ce phénomène, il faut signaler le phénomène tout contraire de la contraction d'*ou* avec *en* dans le vers 1007, *Ki sur espei ou en pot me met*, que je ne vois aucun moyen de corriger : je n'ai pas rencontré d'autre exemple de ce procédé. — Une contraction plus connue, mais qui ne manque pas d'intérêt, est celle que nous offrent les mots *jous* pour *jō vos* 816 et *quidens* pour *cuidiez vos* 973. Les combinaisons comme *jous*, dont la nature a été parfaitement expliquée par M. Tobler², n'étaient pas jusqu'ici attestées avec sûreté pour le français d'Angleterre³. *Quidens* au contraire vient appuyer fortement, quelque singulière qu'elle paraisse, l'existence des formes *maneus* et *saveuz* pour *manez vos* et *savez vos* que M. Koch a relevées dans Chardri (*Barl.*, v. 2838 ; *Petit pl.*, v. 1009 O).

Notre poète est encore archaïque en ce qu'il est à peu près absolument fidèle à l'ancienne règle de versification exposée par P. Meyer, et d'après laquelle le sens est toujours arrêté au deuxième vers d'un « couplet » et ordinairement au deuxième vers de chaque couplet. Il va même beaucoup plus loin et se rapproche, par la structure de son vers, des formes les plus anciennes du vers octosyllabique en français. Sur les 1242 vers de son poème qui nous ont été conservés, les huit dixièmes environ ont une quatrième syllabe qui porte l'accent tonique, et qui dans plus des deux tiers finit un mot (ou est pénultième

1. A cause de ces vers j'ai aussi toléré l'hiatus de l'e de *de* au v. 23, où il serait facile de le supprimer en ajoutant *e* après *bestes*.

2. *Vermischte Beiträge*, I, n° XXXVIII, p. 212.

3. En effet on ne les rencontre que dans le *Tristan* de Bérout et la *Folie Tristan* de Berne, dont la provenance est contestée. Il semble bien toutefois qu'il y en ait un exemple dans *Ypomedon*, v. 1897, où les mss. donnent *Dame, se vus plest, vus avez tort*, et où les éditeurs suppriment le second *vus* : je crois beaucoup plus indiqué de lire *s'us plest*.

avec élision de l'e final), tandis que dans l'autre tiers elle est pénultième sans élision. Des vers restants, la plupart ont une césure féminine avec accent à la 4^e syllabe (*Mires diënt que c'est santé*), et il n'y a guère qu'une vingtaine de vers en tout qui ne rentrent pas dans l'une ou l'autre de ces formules. Un pareil état de choses ne saurait être fortuit; il suffit de mettre en regard de notre poème les 1200 premiers vers de *Perceval* ou de *Méraugis* pour voir que la proportion est tout autre; c'est un point dont j'aimerais à reprendre quelque jour l'étude.

Il serait intéressant de pouvoir attribuer notre poème à un des auteurs connus du temps et du pays où il a été composé. Il y en a deux avec lesquels l'auteur du *Donnei* offre plus d'un point de ressemblance, c'est Huon de Rotelande et Chardri. J'ai cité à l'occasion quelques-uns des rapprochements qu'il suggère soit avec l'un soit avec l'autre; mais de graves objections s'opposent à ce qu'on l'identifie avec l'un ou l'autre. On ne trouve pas dans *Ypomedon*, comme l'a remarqué M. Mussafia, bien que l'auteur fût anglais, une seule rime contraire au bon usage continental¹, ni un seul exemple (sauf *beniçon*) d'élision de l'e intérieur en hiatus, non plus que les formes *frai*, etc. Dans Chardri, d'autre part, la déclinaison à deux cas a presque tout à fait disparu, les rimes anglo-normandes foisonnent, et la versification est extrêmement irrégulière. Notre auteur tient le milieu entre ces deux poètes: il observe fidèlement la déclinaison², il construit correctement ses vers, mais il a déjà plus d'une rime impossible en France, et il contracte volontiers les mots où se trouve un e en hiatus. Il n'est pas téméraire de penser qu'il écrivait dans les dernières années du XII^e siècle, un peu avant Chardri, qui semble l'avoir connu et avoir développé dans le *Petit plet* une idée du *Donnei des amanz* (voy. ci-dessus, p. 526). C'est tout ce que je puis dire, et je le regrette, de l'aimable auteur de ce poème.

J'arrive maintenant aux *exemples* intercalés dans le *Donnei*. Il n'y a que quelques mots à dire des brèves allusions aux romans d'*Enéas*, de *Thèbes*, de *Troie* et d'*Amadas*. La sévérité avec

1. La rime de *cuer* avec *fauser* au v. 822 fournirait un rapprochement curieux avec une rime citée plus haut (p. 532, n. 2); mais elle est certainement due à un copiste (voy. Mussafia).

2. Plus fidèlement même que Huon de Rotelande.

laquelle la demoiselle juge la conduite d'Énée envers Didon se comprend chez une femme¹. La forme *Itis*, du nom de l'ami d'Ismène, appelé *Aton* (nom. *Ates*) dans *Thèbes*, est d'autant plus remarquable qu'elle se rapproche de la forme *Atys* de Stace, et comme notre auteur cite lui-même Stace au v. 154, je ne suis pas aussi sûr que l'est M. Constans qu'il se réfère au roman français et non au poème latin². L'intérêt de la mention d'*Amadas* est dans la preuve qu'elle nous apporte pour ce curieux poème d'une antiquité plus grande que celle qu'on serait tenté de lui attribuer; elle ajoute d'ailleurs un témoignage de plus à ceux qu'on avait déjà du succès dont ce poème a joui en Angleterre³.

Bien plus intéressants sont les passages de notre poème qui se rapportent à *Tristan*. Ils sont au nombre de trois (sans parler des simples mentions aux v. 393 et 403). Dans le premier (v. 414-418) l'amant rappelle qu'Iseut fut menée au bûcher pour Tristan et aurait été brûlée si Dieu ne l'avait pas délivrée : c'est évidemment emprunté à la rédaction connue sous le nom de Bérout (à laquelle se rattache Eilhart d'Oberg), la seule où cet épisode se rencontre. — Dans le second (v. 667-674) la demoiselle cite une des grandes preuves d'amour que Tristan donna à Iseut, quand pour elle il se fit raser comme un fou et se laissa traiter en conséquence. Il s'agit de l'épisode de la *Folie Tristan*, que nous avons en français sous trois formes différentes, et qui existe en outre, avec diverses variantes, dans les poèmes allemands d'Eilhart d'Oberg, d'Ulrich de Türheim et de Henri de Freiberg⁴. Dans aucune de ces versions nous ne trouvons le détail ici rapporté que Tristan ait supporté qu'on jetât sur lui de l'eau de bro⁵. Il faut donc admettre que notre

1. On peut d'ailleurs en trouver le germe dans ces deux vers de l'étrange discours par lequel la mère de Lavine essaye de la détourner d'aimer Énée : *N'as tu oï com faitement Il mena Dido malement* (v. 8579-80)?

2. « L'importance donnée par le trouveur aux amours des deux jeunes gens, dit M. Constans (t. II, p. CXLVII), et surtout aux regrets et au deuil d'Ismène, justifie, mieux que ne le pourrait faire le court épisode de Stace, le rapprochement que fait l'auteur des noms d'Atys et d'Ismène avec les noms plus célèbres de Paris et d'Hélène, d'Énée et de Didon. »

3. Voyez *Rom.*, XVIII, 627.

4. Voy. W. Lutoslawski, *Rom.*, XV, 511-533.

5. De même dans *Alexis* les serviteurs d'Euphémien, traitant Alexis comme un fou, *Lor lavedures li gicient sor la teste*.

auteur connaissait une version de cet épisode qui ne nous est pas parvenué.

Le troisième morceau (v. 453-662) est d'un autre caractère. Nous avons ici, non plus le rapide résumé d'un épisode raconté dans des poèmes antérieurs, mais, évidemment, un récit original, c'est-à-dire qui n'avait pas encore revêtu une forme littéraire française. On s'est demandé si c'était la mise en œuvre d'un lai d'origine celtique ou anglaise, ou la libre invention du poète sur la donnée générale et féconde des stratagèmes employés par les deux amants séparés pour se revoir furtivement de temps en temps¹. La première hypothèse me paraît de beaucoup la plus vraisemblable. Tout ce récit a un caractère primitif, sauvage et poétique qui n'est nullement dans le goût de la littérature courtoise à laquelle appartient notre poème. Cet art que Tristan possède depuis son enfance² d'imiter le chant de tous les oiseaux, ce chant plaintif et pénétrant qui va éveiller Iseut couchée auprès de Marc³, cette brutalité d'Iseut envers le nain, cette peinture naïve et schématique des dix chevaliers chargés de garder la reine, dont cinq veillent toujours tandis que les cinq autres dorment, cette débonnairété du roi Marc, cette sensualité ardente de la rencontre des deux amants, tout cela appartient à une poésie plus ancienne, plus barbare, plus profonde et plus fantastique que les discussions subtiles de notre amoureux et de sa belle sur l'opportunité de leur prise de possession mutuelle⁴. C'est bien probablement un ancien lai, tout semblable à ceux du *Chievrefoil* et de la *Folie*, que l'auteur a ici mis en œuvre. On a quelque peine à lui trouver sa place dans l'ensemble de l'épopée tristanienne. Tristan pour voir

1. L. Sudre, *Rom.*, XV, 556-557.

2. Comme Sigurd dans les *Nibelungen*, remarque M. Sudre. C'est donc un trait ancien et épique. On sait que Tristan possède à un degré presque surhumain tous les talents, pacifiques et guerriers, du héros barbare.

3. Quoi de plus poétique que les vers où est notée cette puissance pénétrante du chant ? *Entre ses braz li reis la tient; Tristrans dehors e chante e gient, Com ruissignols qui prent congîe En fin d'esté od grant pitié*. Plusieurs autres vers sont charmants : *Mut beloment des braz le rei Se desluça tut en secrei; Ysoud surrist e vet acant, Le chef covert e enveisant*, et tout ce qui suit.

4. Le monologue d'Iseut, joli d'ailleurs, rappelle au contraire des passages analogues de Thomas. L'insupportable parenthèse sur les jaloux et sur l'éty-mologie de leur nom appartient en propre à notre auteur.

Iseut revient de Bretagne (v. 457) : c'est donc après son mariage avec l'autre Iseut ; mais si le lai se rattache à la version Béroul, comme c'est probable, on ne s'explique pas la présence du nain, qui dans cette version a été tué longtemps avant (chez Thomas, il n'est plus question de lui après la scène du jugement de Dieu). Il faut admettre — et cette observation s'applique à d'autres épisodes isolés — que les auteurs de lais ne s'attachaient pas rigoureusement à telle ou telle version, mais intercalaient leurs petites compositions dans le cadre général fourni par la légende : ici Tristan et Iseut devaient être présentés comme séparés, et on avait que leur grande séparation avait été causée par l'établissement de Tristan en Bretagne ; d'autre part le nain jouait dans tant de récits le rôle de surveillant d'Iseut et d'ennemi acharné de Tristan qu'il était naturel de l'introduire, même si un autre épisode le représentait comme exilé ou comme mort ¹. En somme, nous avons dans le lai de « Tristan rossignol ² » une, et non la moins brillante, des mille fleurs écloses, dans l'Angleterre du XII^e siècle, sur la vieille souche de l'épopée d'amour.

Notre auteur a encore inséré dans son poème deux contes qu'il nous reste à examiner. Le premier (v. 753-928) est l'*Homme et le serpent*. C'est, dit la demoiselle qui le rapporte, *un respit Ke li clerz lisent en escrit*. Il provient en effet de la *Disciplina clericalis* de Pierre Alphonse (conte IV), et l'auteur, d'après ces vers, paraît ne l'avoir lu qu'en latin ; en tout cas son récit ne ressemble à aucune des deux versions en vers français que nous en avons. Il est beaucoup plus développé que l'une et l'autre et que le latin, et il présente des particularités qui peuvent être empruntées à une autre source que Pierre Alphonse. Pour nous

1. D'ailleurs sur ce point la version Béroul est très peu *ouïe*, comme dit Thomas. La mort du nain n'est racontée que dans le ms. français où se trouve le nom de Béroul, mais qui ne contient sûrement pas une œuvre homogène et suivie. Cette mort y est rattachée à l'épisode bizarre des oreilles de cheval du roi Marc, qui paraît étranger au fonds propre de notre légende.

2. N'y a-t-il pas un rapport intime entre ce lai et le lai du rossignol (*laustic*) versifié par Marie de France ? Dans des versions anglaises rapportées par Köhler (éd. Warnke, p. xcii) on voit l'amant chanter dans le jardin en même temps que le rossignol. Peut-être à l'origine imitait-il, comme Tristan, le chant de l'oiseau.

en rendre compte, il est nécessaire d'indiquer sommairement l'histoire assez compliquée de cette fable.

Une fable ésopique (Halm 97) bien connue¹ nous raconte qu'un vieux laboureur ayant trouvé en hiver un serpent raidi par le froid le mit dans son sein pour le réchauffer. Une fois ranimé, le serpent, reprenant sa nature, mordit son bienfaiteur et le tua; celui-ci dit en mourant : « J'ai ce que je mérite, ayant eu pitié d'un méchant. » — Phèdre (IV, 19 ou 20; éd. Havet, n° 69, p. 78) l'a imitée en mettant fort singulièrement la morale dans la bouche du serpent (*coluber*). — L'archétype de nos mss. de Phèdre et des autres mss. utilisés par les metteurs en prose portait déjà au v. 4 *nocuit hominem* pour *necuit*, ce qui a amené le développement inepte de tous les remaniements en prose latine : *coepit esse injuriosus ac veneno multa feedare et exinde pelli noluit*; ce même développement a provoqué l'insertion non moins absurde de *per totam hiemem* dans la phrase précédente (*intra sinum suum per totam hiemem fovit*²). Il faut seulement remarquer que Walter, ou l'auteur quel qu'il soit des fables en distiques, ajoute que pendant l'hiver le villageois *ventum Temperat huic tecto, temperat igne gelu*³, ce qui a passé naturellement dans les dérivés de ces fables. Le Romulus anglais ajoute que c'est le serpent qui avait demandé à l'homme grâce et protection, ce qui n'a pas le sens commun, puisque le serpent est gelé quand l'homme le rencontre⁴. — On pourrait croire que La Fontaine (VI, 13) a connu quelque une des formes médiévales parce qu'il raconte aussi que le villageois emporta le serpent dans ses mains, et pour le réchauffer l'étendit le long du foyer; mais il a probablement inventé ce trait (qui en lui-même ne vaut pas la simplicité du récit ésopien) parce qu'il voulait changer le dénouement : chez lui, et chez lui seul⁵, l'homme attaqué se défend, prend sa cognée, *et vous tranche la bête* : pour avoir sa cognée, il lui fallait être chez lui,

1. La fable suivante reproduit à peu près celle-ci, si ce n'est qu'un voyageur est substitué au vieux laboureur.

2. Voyez le texte dans Hervieux.

3. Hervieux, p. 320.

4. Hervieux, p. 623. Marie de France n'a pas cette fable.

5. Voyez les remarques de l'éd. Regnier, t. II, p. 42.

et surtout pour qu'il pût s'en servir il ne fallait pas que le serpent fût dans son sein.

La fable ésopique ne s'est pas retrouvée telle quelle dans l'Inde, mais on y rencontre une histoire qui, sous les formes les plus variées et avec les acteurs les plus divers, circule encore aujourd'hui chez un grand nombre de peuples, et qui présente avec cette fable un rapport évident ¹. Un homme délivre d'une position très périlleuse un animal dangereux; celui-ci veut le dévorer pour sa peine; l'homme se récrie: on convient de prendre un arbitre, qui est ordinairement le renard ², et qui déclare avoir besoin, pour juger, de voir les deux contendants dans le rapport où ils étaient avant le litige: l'animal s'y prête sottement, et quand il est de nouveau dans la situation du début, le renard dit à l'homme de se garder de le délivrer une seconde fois. C'est ce conte que rapporte Pierre Alphonse, d'après une source arabe; mais il est chez lui fort inutilement mêlé avec la fable ésopique: le serpent n'est pas seulement attaché avec des harts, il est encore transi de froid ³, et l'homme le réchauffe dans son sein. Aux reproches de l'homme, le serpent allègue seulement que c'est sa nature de rendre le mal pour le bien. Le renard appelé comme arbitre fait remettre les choses en l'état et adresse à l'homme de sages conseils.

Notre poète a suivi le récit de Pierre Alphonse ⁴, mais il l'a considérablement amplifié. On ne peut dire si c'est dans les formes médiévales de la fable phédrienne qu'il a pris l'idée de

1. Voyez sur toute cette question les belles recherches de Benfey, *Pantschatantra*, t. I, p. 43 ss., qu'on pourrait maintenant compléter à l'aide des littératures populaires.

2. Dans un nouveau développement de ce thème on a intercalé l'appel à d'autres arbitres, qui proclament que l'homme, plus ingrat que tous les autres êtres, n'a pas à se plaindre de l'ingratitude du serpent. Cette partie intercalée (dans l'Inde) s'est détachée de la fin (comme dans *La Fontaine*, X, 1) ou a amené de nouvelles variations sur le thème de l'ingratitude que l'homme témoigne envers le renard qui l'a tiré d'affaire.

3. P. Alphonse ne le dit pas expressément, mais l'indique par les mots: *solutum calefacere curavit. Calefactus*, etc.

4. Cela apparaît clairement dès le début: on ne voit pas bien pourquoi le poète nous dit que le serpent habitait un pré *Ou jouent li pasturél*; cela s'explique par le latin: *invenit serpentem a pastoribus extentum et stipitibus alligatum*.

faire porter le serpent par le vieillard ¹ à sa maison, de le faire étendre le long de son feu ², etc. : ces détails 'ont pu lui venir d'eux-mêmes, comme beaucoup d'autres qu'il ajoute pour rendre le récit plus long et plus agréable. Plusieurs de ces additions ne sont que du remplissage, mais d'autres sont intéressantes, notamment toutes les allusions aux formalités de la procédure, qui nous montrent dans notre poète un *plaidéior* expérimenté : le serpent se refuse à quitter la position avantageuse qu'il occupe (dans le sein de son bienfaiteur) et déclare vouloir *plaider en seisine*, ce qui est un avantage considérable ; le renard veut entendre les deux parties avant de prononcer son *esgart* ; puis quand *les paroles sont dites*, il demande à voir *le fet*. Tout ce récit est animé et vivant.

C'est encore à la *Disciplina clericalis* que notre auteur doit le second des contes insérés dans son poème que nous a conservés le manuscrit ³. Ce conte (v. 929-1160), comme je l'ai déjà dit, est celui de l'*Homme et l'oiseau*, qui fait le fonds du célèbre et charmant *Lai de l'oiselet*. J'ai étudié jadis ⁴ et on a étudié depuis moi ⁵ les diverses formes qu'a prises ce joli récit indien dans la littérature du moyen âge. Il faut maintenant ajouter aux versions déjà connues celle de notre poème. Elle dérive directement du récit latin de Pierre Alphonse ⁶, et quelques rencontres avec

1. Il est curieux que le γέρων τις γεωργός d'Ésope reparaisse ici ; ce n'est évidemment qu'un hasard.

2. A plus forte raison la coïncidence est-elle fortuite avec La Fontaine, mais il faut avouer qu'elle est frappante ; cf. *Si l'a couché lez le feu* et *Il l'étend le long du foyer*.

3. Comme on l'a vu plus haut, le poème devait en contenir d'autres, à coup sûr celui de l'ivrogne qui se croyait chien, bien probablement celui de l'homme qui avait un demi-ami, et peut-être celui de l'homme qui, détaché du gibet, s'offrit à pendre celui qui l'avait délivré.

4. *Le Lai de l'oiselet*, poème français du XIII^e siècle, publié d'après les cinq manuscrits de la Bibliothèque nationale et accompagné d'une introduction. Paris, 1884, in-12 (imprimé pour les noces Depret-Bixio et non mis dans le commerce).

5. E. Kuhn, *Barlaam und Joasaph*, eine bibliographisch-literarischer Studie. Munich, 1893, in-4 (cf. *Rom.*, XXIII, 312). — J. Jacobs, *Barlaam and Josaphat*. London, 1896, in-12 (p. CXXI).

6. Il suffit de rapprocher les v. 1019-20 : *Ne prendrez tant a vos estaus Pur vendre les chars de treis veals de : quas majoris prelii facies quam trium vitulorum*

d'autres versions françaises de ce récit doivent être considérées comme purement fortuites ¹. Notre poète, suivant son usage, a beaucoup amplifié son modèle; il l'a fait avec agrément, et s'il n'a pas introduit, comme l'auteur du *Lai de l'oiselet*, des éléments tout nouveaux, il ne s'est pas astreint non plus à la servilité d'une des deux traductions françaises de la *Disciplina* ², et il a procédé plus librement que la seconde elle-même ³, qui n'a que 156 vers, tandis que la sienne en compte 232.

On voit que le *Donnei des amanz* présente de l'intérêt à divers points de vue, et qu'il méritait assurément d'être tiré de l'unique manuscrit où il était enfermé depuis six siècles.

GASTON PARIS.

carnes (cf. *Cast.* : *Que tu priseras, dans vassaus, Plus que la char de trois veaus*; dans *Chast.* on lit : *treis gras oisels*, mais il faut peut-être corriger *veels*).

1. Ainsi notre poème (v. 976) parle de la cage que le vilain destine à l'oiseau et que P. Alphonse ne mentionne pas expressément; cette cage se retrouve dans le *Cast.* (v. 52) et, sous la forme *jaiole*, dans le *Lait de l'oiselet* (v. 226), mais elle était bien naturellement suggérée.

2. *Le Castoïement d'un père à son fils*, publié par Barbazân, nouvelle édition par Méon (Paris, 1808, in-8), p. 130.

3. *Le Chastoïement d'un père à son fils*, traduction en vers français de l'ouvrage de Pierre Alphonse (seconde partie de la *Disciplina clericalis*, *Discipline de Clergie*, Paris, 1824, Soc. des bibliophiles français), p. 130.

NOTICE

SUR UN MANUSCRIT FRANÇAIS

APPARTENANT AU MUSÉE FITZWILLIAM (CAMBRIDGE)

Ce manuscrit était au siècle dernier la propriété de Dom Carpentier, qui le cite à mainte reprise dans son supplément au glossaire latin de Du Cange et qui le mentionne en ces termes dans la table des ouvrages cités :

Le Bestiaire, écrit en 1323. *Ex Museo meo.*

Généalogie de la Vierge, écrite en 1323. *Ex Museo meo.*

Vie de Jésus-Christ, écrite en 1323. *Ex Museo meo*¹.

Le *Glossarium novum* de D. Carpentier est daté de 1766, et l'auteur mourut en 1767. Depuis lors on avait perdu la trace du livre, écrit en 1323, qui renfermait les trois ouvrages ci-dessus mentionnés. Peut-être aussi ne s'était-on guère mis en peine de le retrouver. Toutefois il n'était pas complètement oublié. Il y a dix ans, M. Chabaneau², publiant, d'après un ms. de Montpellier, le roman de saint Fanael et de sainte Anne, constata que le livre possédé et cité par Carpentier devait contenir la légende en vers du prétendu saint Fanael, mais ne pouvait être identifié avec aucun des exemplaires connus de ce poème, sinon peut-être avec un ms. Hamilton récemment acquis par le Musée de Berlin et qui lui était connu par une courte citation de M. Suchier³.

1. *Glossarium novum ad scriptores medii aevi*, t. IV (1766), p. lxxxiv ; édit. Henschel, VII, 449-50.

2. *Revue des langues romanes*, 3^e série, XIV (1885), 120.

3. Dans la *Zeitschr. f. rom. Phil.*, VIII, 429. — M. Chabaneau a pris la peine de reproduire, dans un appendice à son édition de *Fanael*, toutes les citations empruntées par Carpentier à son manuscrit (*Revue des langues romanes*, 4^e série, II, 394 et suiv.).

La conjecture de M. Chabaneau était fondée. Le ms. de D. Carpentier et le ms. Hamilton ne font qu'un. Seulement ce livre n'est plus au Musée de Berlin; il ne lui a même, en réalité, jamais appartenu. L'histoire est assez curieuse. La Bibliothèque Hamilton a été formée par Alexander Douglas-Hamilton († 1852), et par son fils William Alexander Anthony Archibald Douglas-Hamilton († 1863)¹. Le fils de celui-ci, qui était fort connu à Paris dans les dernières années du second empire, mais non pas par ses goûts littéraires, vendit en 1882 et années suivantes, les livres, imprimés et manuscrits, les tableaux, les objets d'art dont il avait hérité. Pour les manuscrits, voici ce qui se passa. Un catalogue en fut rédigé et imprimé par les soins de la maison Sotheby, de Londres, en 1882. Mais, avant que les exemplaires en fussent distribués, le gouvernement prussien entra en arrangement avec le propriétaire pour l'acquisition en bloc de tous les manuscrits, moyennant une somme de 70 000 livres². Les manuscrits et les exemplaires du catalogue imprimé furent envoyés à Berlin. Ces derniers seuls devaient y rester en totalité³. Soit qu'on se fût engagé un peu légèrement,

1. Le premier, qui eut la part principale dans la formation de cette bibliothèque si précieuse, avait épousé en 1810 la fille de William Beckford, et était, par ce mariage, entré en possession d'une très riche collection. On peut voir, sur la bibliothèque de W. Beckford, l'ouvrage intitulé : *Repertorium bibliographicum, or some account of the most celebrated libraries* (London, Clarke, 1819, in-8), p. 203 à 230. Cet ouvrage nous renseigne assez bien sur d'importantes collections du temps qui ont fourni à la Bibliothèque Hamilton quelques-uns de ses livres les plus précieux. On y verra par ex., p. 260, où se trouvait, avant d'entrer chez Hamilton, le célèbre Dante illustré par Botticelli, qui est maintenant à Berlin.

2. Des articles ont été publiés en divers recueils périodiques à l'occasion de cette vente. On peut voir notamment, *The Bibliographer*, n° de décembre 1882; *The Athenæum*, n° du 11 novembre 1882; *Le Cabinet historique*, 1882, p. 597. Nous avons mentionné sommairement, d'après l'*Athenæum*, l'acquisition faite (et que nous supposons définitive) par le Musée de Berlin, dans notre t. XI, p. 628-9.

3. Je ne crois pas qu'il soit possible actuellement de se procurer en Angleterre le catalogue de 1882. Je ne le connais que par un exemplaire d'épreuves qu'on a bien voulu me communiquer au Musée britannique, mais qui ne fait pas partie des collections mises à la disposition du public. Ce catalogue est à d'autres égards encore une grande curiosité. On y voit, par

soit que les intentions du gouvernement prussien aient changé, le prix convenu ne put être payé, et par suite le Musée et la Bibliothèque de Berlin durent revendre une très notable partie de la collection. Des offres furent faites, par l'intermédiaire de libraires, à divers établissements. Certains articles, par exemple le n° 594, consistant en douze volumes de pièces relatives à l'Écosse (1542-1544), furent achetés à l'amiable par le Musée britannique. Finalement, en 1889, il fallut remettre en vente une notable partie de la collection. Un catalogue, extrait de celui de 1882, fut alors publié par la maison Sotheby¹. Le ms. de Carpentier est décrit tant bien que mal, plutôt mal que bien², sous le n° 20. C'était le n° 273 du catalogue de 1882. Il fut acheté par l'administration du Fitzwilliam Museum, à Cambridge, où se forme peu à peu une collection, déjà intéressante, de manuscrits à miniatures, et il est longuement décrit dans le catalogue de ces manuscrits, qui a récemment été publié par le directeur du Musée, M. Montague Rhodes James³. Cette description a particulièrement en vue l'ornementation et ne rend point superflue une notice ayant pour objet

exemple, mentionné (n° 20) un exemplaire de l'*Alexandreis* de Gautier de Châtillon, avec cette remarque étonnante : « This metrical Romance is apparently unknown »!!! On rencontre souvent des remarques de cette valeur dans les catalogues de la maison Sotheby.

Pour la partie italienne du moins, cet introuvable catalogue est absolument annulé par la série de notices publiées en 1887 par M. L. Biadene, dans le *Giornale storico della Letteratura italiana* (X, 313 et suiv.), sous ce titre : *I manoscritti italiani della collezione Hamilton nel R. Museo e nella R. Biblioteca di Berlino*.

1. *Catalogue of ninety-one manuscripts on vellum, illuminated by English (Anglo-saxon), Byzantine, French, Flemish, Dutch, Burgundian, German, Italian and Spanish artists, of the VIIth to the XVIIth century, chiefly from the famous Hamilton collection, and till lately in the possession of the Royal Museum of Berlin, which will be sold by auction by Messrs. Sotheby, Wilkinson and Hodge... on Thursday, the 23^d day of May 1889.* — Ce catalogue est orné d'un certain nombre de phototypies.

2. Deux seulement des ouvrages qu'il contient sont signalés, et de la façon la plus inexacte.

3. *A descriptive catalogue of the manuscripts in the Fitzwilliam Museum, with introduction and indices*, by Montague Rhodes JAMES. Cambridge, University Press 1895. Gr. in-8, avec vingt planches en héliogravure.

spécial de déterminer les ouvrages, souvent malaisés à identifier, que renferme le manuscrit.

D. Carpentier mourut en 1767. J'ignore où il s'était procuré le ms. qui nous occupe et je ne sais pas davantage ce qui advint de sa bibliothèque après lui. Tout ce que j'ai trouvé, c'est que notre ms. a fait partie, depuis une époque que je ne saurais fixer, de la riche bibliothèque de Mac-Carthy Reagh, vendue à Paris en 1815. On le reconnaît facilement dans l'article 2814 du catalogue de vente, où il est décrit en ces termes :

La généalogie de la Sainte Vierge, avec la vie et la passion de Jesus-Christ, suivis de plusieurs traités de morale; l'histoire des animaux, etc., le tout en vers françois, avec le livre appelé Tresor, le Lucidaire, etc., en prose. In-fol. m. r.

Manuscrit sur velin, de 165 feuillets¹, orné de miniatures et lettres tourneures en or et en couleurs. La souscription indique qu'il a été fait en 1323.

Le ms. fut adjugé pour 200 fr. Le Musée Fitzwilliam l'a payé environ dix-neuf fois cette somme (150 livres st.)².

Passons maintenant à la description matérielle du livre.

Le ms. Hamilton est un livre en parchemin dont les feuillets ont 29 cent. en hauteur et 21 en largeur. Il est écrit à deux colonnes. On a vu plus haut qu'il était daté. Ajoutons qu'il a dû être exécuté dans le nord de la France. Il est, naturellement, puisque c'est un livre exécuté avec luxe, en lettre de forme. Un spécimen de l'écriture et de la miniature est donné dans le catalogue de vente. Un autre, plus étendu, occupe la plus grande partie de la planche 1 du catalogue des mss. du Musée Fitzwilliam. Dans le même catalogue, M. James a décrit minutieusement et une à une toutes les miniatures, qui sont d'un bon travail, sans rien de transcendant. Au haut de la première colonne, à peu près aux quatre coins de la miniature initiale, est répété quatre

1. En réalité, il y a 166 feuillets.

2. Ce n'est pas le seul des mss. de Mac-Carthy qui soit entré dans la collection Hamilton. Le catalogue de 1889 en signale un autre, le n° 91, qui est un livre de prières écrit par Jarry (Mac-Carthy, n° 427). Mais il faut encore citer le n° 51, Terence (Mac-Carthy, 2693); le n° 56, Anne de Bretagne (Mac-Carthy, 4545), et probablement le n° 10, Roman de la Rose (Mac-Carthy, 2824).

fois un écu, qui semble faire partie de l'ornementation, et est par conséquent celui de la personne pour qui le ms. a été fait. Cet écu (de gueules à la fasce d'argent au lambel d'or en chef) a été identifié par M. von Seidlitz, qui a publié, dans le *Repertorium für Kunstwissenschaft*, des descriptions sommaires, faites au point de vue artistique, des mss. Hamilton, au temps qu'ils étaient tous à Berlin. Ce sont les armes de la famille de Vianden, dans le grand-duché de Luxembourg¹.

Le ms. Hamilton contient les ouvrages dont l'indication suit :

1. — *Légende de saint Fanneel*. — Voir en général pour les mss. de ce poème, l'article de M. Chabaneau, *Rev. des l. rom.*, 3^e série, XIV, 118 et suiv.². Pour le ms. de Grenoble, voir *Romania*, XVI, 216 ; pour celui de Londres (add. 15606), *ibid.*, 236. Le texte a été publié par M. Chabaneau, *op. cit.*, 157 et suiv., d'après le ms. de Montpellier, sauf que le début (57 vers), qui manque dans ce ms. par suite de la perte du premier feuillet, a été donné d'après un ms. de Berne. Il se trouve que le début manque aussi dans le ms. de Grenoble, de sorte que les éléments de comparaison sont assez limités.

Je vais transcrire, d'après le ms. du Musée Fitzwilliam, le début du poème, c'est-à-dire le prologue et le commencement du récit. Le prologue est le même (sauf quelques variantes sans importance) que celui du ms. B. N. fr. 2815. Le prologue que M. Chabaneau a publié d'après le ms. de Berne offre une différence importante que je signalerai en note.

Dieus qui le monde commencha	Arestés vous ichi un poi
Et chiel et terre nos fourna,	Par tel couvent que je dirai :
Li rois de toute creature,	8 Noistre seignour Dieu proier[a]i
4 Nos doinst a tos boine aventure !	Pour chiaus qui chi s'aresteront
Pour Dieu, signour, entendés moi.	Et ma parole ascouteront.

1. Voir *Repertorium*, VI, 267. On peut voir encore Butkens, *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant* (La Haye, 1724), surtout livre VIII, ch. II et III. Je n'ai pu trouver ni à Paris ni au Musée britannique l'ouvrage de Bärsch, intitulé *Die Grafen von Vianden und die Herren von Schönecken* (Luxembourg, 1855).

2. Cf., pour quelques additions, 2^e série, II, 360. — Un ms. contenant le même poème a récemment été mis en vente à Lyon. Il faisait partie de la collection de Verna et a été acquis par un libraire de Paris. M. Delisle en a cité quelques vers dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, LIV, 682. Cf. *Romania*, XXV, 151.

- | | |
|--|---|
| <p>Que Dieus vos fache vrai pardon,
 12 Si comme il fist celui laron
 Qui a la diestre Dieu pendi
 Le jour que mort en crois soufri.
 Qui Dieu ainment ¹ parfitement
 16 Et sa douche mere ensemment,
 Et ki en violt oïr parler,
 Si sieche jus; si laïst ester
 Chiaus qui n'ont cure de l'oïr
 20 Ne des paroles retenir
 Des enfances qu'il fist en terre
 Quant li .iij. roi l'alerent querre,
 En Belleem ou il estoit
 24 Ou sa douche mere en gissoit,
 Quant li estoile s'aparū
 Pour la naissance de Jhesu.
 Ja vos en dirai tel parole (<i>b</i>)
 28 Dont j'ai esté a boine escole.
 Certes, onques meillour n'oïstes,
 Ne onques mais nul n'en oïstes
 Qui vos peüst dire meillour
 32 De Damedieu noïstre seignour.
 Or vos depri, pour cel seignour
 Qui ot pour vous tante dolour,
 Et souffri mort et passion
 36 Et qui fu pris par traïson,
 Que vos oés hui en cest jour
 La parole nostre Seignour.
 Si me laïssiés a vous parler.
 40 Signour, chi doivent arester
 Les boines gens et aseoir</p> | <p>Pour ascouter a grant pooir,
 Se vous volés que je vos die ²
 44 De Deu et de sainte Marie.</p> <p>Or faites pais, si n'ascoutés;
 Je vos dirai, se vous volés,
 Si com Jhesus li rois nasqui
 48 Et sa mere l'engenuï,
 Et com saint' Anne fu portée
 Qui ains ne fu d'omme engenrée,
 Mais, par le tierdre d'un coutiel,
 52 En la quisse saint Fanuïel
 La le porta si longement
 Con Damedieu vint a talent.
 Sains Abrehans ot .j. vregiet
 56 Que Dieus amoit et tenoit chier,
 Encor dist on l'ort Abreham,
 En la terre de ³ Jerusalam.
 En cel vregiet avoit une ente
 60 Qi mout estoit et bele et gente;
 Desous cele ente ot une flour,
 Mais ne sai dire la coulour;
 Il n'est nus clers, tant soit letrés (<i>c</i>)
 64 Ni d'escriture endoctrinés,
 Qui la coulour vos seüst dire
 Ne sa biauté seüst descrire.
 Et uns angeles i siolt venir
 68 Cascun jour sour la flour seïr,
 L'arbre et la flour venir ⁴ garder,
 Car Dieus l'i ot fait aporter
 Par .j. angele de paradis.</p> |
|--|---|

1. Il faut lire *aime*. — Les vers 15 à 32 manquent dans le ms. de Berne (*Rev. des l. rom.*, 3^e série, XIV, 157). En fait, ces vers forment (en des mss. qui n'ont pas la légende de Fanuel) le prologue de l'Histoire de Marie et de Jésus, qui se rencontre soit isolée, soit à la suite de *Fanuël*. Je l'ai publié ici-même (XVI, 218), d'après le ms. de Grenoble; cf. *Rom.*, XV, 469. — Dans le ms. de Montpellier ces vers prennent place en tête de l'Histoire de Marie et de Jésus, à la suite de Fanuel (vv. 851-868 de l'édition de M. Chabaneau).

2. C'est ici que l'alinéa devrait être placé, et non au v. 45. Le poème commence à ce vers en divers mss. : Ashburnham place, fonds Barrois, n^o 171, fol. 160; Musée brit., Add. 15606, fol. 38 (*Romania*, XVI, 236).

3. Suppr. *de* ou prononcez *Jersalam*.

4. Corr. *venoit*.

72	Bien sot ses cors i seroit mis ¹ . Che fu li arbres voiremant Que Damedieus parama tant Qu'il mist Adam en son devét	.I. homme que Diex ot molt chier; Si le planta en son vergier. Quant il l'ot mis en son ortel, 84 Et selonc le rai del solel,
76	Que il n'eüst del fruit goustét; Mais sa femme l'en fist mangier ² ; Pour chou fist Diex l'arbre esragier. Mil ans après l'aracemant	Vint une vois qui l'apela, Molt douchement l'araisonna; Tel cose li dist en l'oreille 88 Dont Abrehans molt s'esmerveille...
80	Fu envoiés saint Abreham,	

Voici la fin (fol. 7 v^o) que l'on pourra comparer avec le ms. de Montpellier publié par M. Chabaneau. Les variantes, pour cette fin, sont très considérables. Chacun des deux mss. présente des séries de vers qui ne se trouvent pas dans l'autre. Pour faciliter la comparaison, je place en marge, de temps en temps, la concordance avec l'édition. La leçon du ms. de Grenoble n'est identique avec aucune des deux autres. Je la donnerai en appendice.

Li sains angeles s'en est tornés, Si est remese la clartés; Joachins oï la parole, (759) Qu'il ne le tint mie pour fole. Il a guerpie la pasture, Les bestes et le nourreture; Si est venus a Nazariel. Quant il i vint molt li fu biel; Et saint' Anne li vint devant. (767) Lors sot il bien certainemant Que verité li avoit dit Li angeles de chou qu'il ot dit. Lors se prist il a pourpenser C'or ne puet il plus demorer Qu'il ne geüst a sa moillier. (f. 7 r) Son lit a fait apareillier; Cele nuit si jurent ensamble.	Si conchurent, si con moi samble, Nostre dame sainte Marie (778) Qui tout le monde a em baillie. Iceste dame vraiment ³ Nos reporta ce sauvement, Car en ses flans le roi porta Dont tous li monde conforta, Ce fu nostre pere Jhesu Qui pour nous en la crois moru, Si con vous orrés en cest livre Qui le vos dira a delivre. Huïmais commencent a venir Les miracles de Jhesu Crist Qu'il fist en terre por la dame Quant en li volt del ciel descendre. Quant la virge fu concheüe (795)
--	--

1. C'est à ce vers que commence, dans son état actuel, le ms. de Montpellier.

2. Ici commence le ms. de Grenoble (*Romania*, XVI, 216) qui, de même que le ms. de Montpellier, a perdu son premier feuillet.

3. A partir d'ici, notre texte présente tout un développement qui manque, à deux vers près (795 et 796), dans Montpellier et dans Grenoble. C'est une interpolation. Les rimes sont souvent bien médiocres.

Dont la parole est esmeüe, (796)	Que l'enfanchon face venir.
Sainte Anne estoit a Nazariel
Et Joachins a Sanuiel (<i>sic</i>).
Li parages i est venus ;	Sainte Anne se remaria (f. 8 c)
Si ont .j. parlement tenu.	Et Cleophas le respousa (806)
Tant a del tans avant alé,	De celui ot elle .j. enfant
Comme Diex avoit conmandé,	Qui ot non Marie ensement.
Que saint' Anne se delivra	Sereurs furent les .iij. Maries,
De la virgene qu'ele porta.	De la Dieu grace raemplies :
Grant joie en ot li parentés,	L'une porta nostre Seignour,
Que molt avoit lonc tans passé,	Le roi del chiel, le creatour ;
Jel vous di bien par verité	L'autre qui en après fu née,
Que Joachins n'avoit entré	Cele fu femme Zebetée (<i>sic</i>).
Dedens le temple Dominus	Cele fist boine porteüre.
Ne faite offrande al roi Jhesu,	Femme ne fist tele engierure (<i>sic</i>)
Et quant li enfes par fu nés,	Que cele Marie fist (<i>sic</i>)
El palais ot si grant clarté	Qui Zebedé a baron prist :
Qu'il en sont tout enluminé. (f. 7 d)	Ele porta en ses costés
Grant joie font communement	.ij. sains aposteles coronnés
Par le païs toute la gent.	Que Diex tant ama et cheri
Par tout s'en va tost la nouvele	Quant serant (<i>sic</i>) lui les asseï.
Que née estoit une pucele ;	Diex li donna bele aventure
Et en sa main destre ele avoit	Quant li donna tele porture
Trois lettres d'or qu'ele tenoit.	En saint Jehan l'ewangeliste (817)
Seignour, ce fu senefianche	Et en saint Jake de Galisse ;
Dame seroit del chiel as angeles.	Si fil furent chil doi enfant
Et li auquant vont demandant	Que nostre Sires ama tant
Qui ert peres de cel enfant.	Pour la bonté qu'en aus savoit
Saint Abrehans lor a bien dit :	Et ke a aus apertenoit ,
Chou est la fille Joachin ;	Et chil furent fil de s'antain
Anne sa femme le porta	Et andui si cousin germain.
Qui molt grant joie en demena.	Ains sains Jehans ne fist pechiés (d)
Ele en doit bien grant joie avoir	Dont Dieus dut estre courechiés,
Qui aporta si grant avoir	Et Diex grant amour li moustra
Con la mere est Nostre Seignour	Quant ses secrès li demoustra,
Qui nos geta de la dolour	Au jour c'a la Chainé manga
Ou nous estiemes enlachié,	Quant en son geron le coucha ;
Puis ichel jour que le pechié	La li moustra apertement
Ot fait Adam et Eve ausi ;	Les secrès dou ciel vraiment,
De chou sommes lavé par li.	Et en sa main sa mere offri
	Au jour que pour nous mort soufri,
Felon Juïs i sont alé ;	
A Joachin ont conmandé	Au jour que Dieus fu mis ¹ en crois,

1. Ce mot est effacé dans le ms.

Que le martire soustenoit, (832)	Qui par vraie confession
Quant Juïs l'orent traveillié,	En Galisse le requer[r]oit, (845)
De sa mere li prist pitié. (836)	S'en ses pechiés ne recaoit,
Molt doucement le regarda;	Si mesfait fuissent pardonneit
A saint Jehan le commanda	Et si pechiét quite clamét ¹ .
Qu'il le gardast molt saintement;	Si fust si dignes con le jour
Et il si fist molt dignement.	Que il nasqui a grant dolour,
Ele ert virge et il ert virges	Qu'il fu levés et baptisiés,
Plus que la rose sour l'espine.	En saint' Eglyse poursigniés.
A saint Jakeme donna .j. don :	

2. — *Histoire de Marie et de Jésus.* — C'est le récit qui, dans plusieurs mss., commence, ainsi que je l'ai dit ci-dessus en note (p. 547), par le prologue dont le premier vers est *Qui Dieu aime parfitement*. Mais ici, ce prologue, ayant été intercalé dans celui de *Fanneel*, ne pouvait être employé une seconde fois. Je vais transcrire le début de la leçon du ms. du Musée Fitzwilliam; on verra que le texte en est identique à celui du ms. de l' Arsenal, publié dans la *Romania*, XVI, 45. Mais cette identité ne se maintient pas jusqu'à la fin du poème.

Or entendés, por Dieu amor, (f. 9)	Comment Diex prist carnalité
La parole Nostre Seignor;	En la virge sainte Marie
E chil ki bien l'entendera	16 Pour nous oster de male vie.
4 La beneïçon Dieu avera.	La Virge estoit a icel tans
Seignour, il fait boin arester	El Temple; n'avoit que .xiiij. ans;
Tout la on ot ² de Dieu parler,	Sour ses genous tient .j. sautier ³ ;
Car sa parole est la peulture	20 Dieu commença a deproier.
8 A l'arme qui tout adières dure.	Li ciols (<i>sic</i>) parti et aouvri;
Se li cors a tous ses delis,	Sains Gabriel en descendi;
Ce n'est a l'arme nus pourfis.	El Temple grant clarté jeta,
	24 Qui chest salu i aporta;
Or vous dirai, selonc l'escrit,	Si li dist : « Diex te saut, Marie,
12 De Dieu, le pere Jhesu Crist,	De la Deu grase raemplie...
Et si oés par verité	

Dans cette rédaction, le poème sur l'histoire de Marie et de Jésus se relie étroitement au poème de la passion dont on a

1. Plusieurs mss., entre autres celui de Grenoble (*Romania*, XVI, 218), se terminent ici.

2. Mieux, dans Arsenal : *La ou on ot*.

3. A ce vers, notre texte, comme celui de l' Arsenal, rejoint le texte publié par M. Chabaneau (v. 875).

énuméré ici-même de nombreuses copies (XVI, 47). Comme le poème de la passion existe par soi en certains mss., il n'est pas difficile de trouver l'endroit où il commence dans notre ms., mais cet endroit n'est marqué par aucun indice matériel.

Je vais transcrire les vers qui précèdent immédiatement le poème de la passion. Ils font suite au récit de l'entrée de Jésus en Jérusalem.

Ensi cantoient li Giü (f. 18)	« Les filles de Jherusalem moutes
Quart Nostre Signor ont veü.	« Duel et tourment tel aront toutes
Par douchour, par humilité,	« Que les femes beneïront
A iluec Nostre Sire ploré (<i>sic</i>);	« Les ventres qui enfans n'aront.
Sains Pieres molt s'esmerveilla	« Tant par seront lor cuer iré
Quant il son signour resgarda;	« Que je vos di par verité
Molt li vint a grande merveille,	« Que la dedens ara tel fain
Se li conseilla en l'oreille :	« Et tel besoing aront de pain
« Sire », fait il, « por coi plorés?	« Que la mere tel fain ara
« Molt, m'esmerveil ¹ que vous avés,	« Que son enfant si mangera,
« Que vous avés tel joie ichi,	« Et chil palais qui sont listé (f. 18 b)
« Et vous plorés, biaux sire, ensi.	« Seront par terre acraventé ;
— Pierres, » dist Dieu molt douce-	« N'i remanra pierre ne grès.
ment,	« Tout chou avenra chi après
« Je pluer, » dist il, « pour nostre gent	« Sour ces gens qui tel joie font
« Qui or me font joie et leeche ;	« Et pour chou qu'il me traïront. »
« Si ne sevent lor grant tristeche,	Sains Pieres l'ot, si a ploré
« Que, je te di, li tans venra,	Parfondement et souspiré.
« Que le duel qui lor avenra,	

Suit immédiatement, sans rubrique, sans autre séparation qu'un alinéa marqué par une lettre en couleur semblable à toutes les autres, le poème de la passion. Je m'abstiens pour épargner l'espace, de marquer les variantes ou même d'indiquer les leçons meilleures des autres textes. Je me borne à renvoyer à *Romania*, XVI, 48 (leçon du ms. de l'Arsenal 5201), 227 (leçon du ms. de Grenoble), 244 (leçon du ms. Add. 15606).

Seignour, oiés molt doucement;	Ne le puet oïr creature
Gardés que n'i ait parlement.	Qui n'ait doleur, ja tant soit dure,
La passion Dieu entendés	Pour chou qu'il ait entendement
Comment il fu en crois penés.	Au roi dou chiel omnipotent;

La le trove l'on toute escrite ;
 Ce conte li ewangeliste ;
 Mais ne savriés que monta.
 Se il vos plaist, vous l'orrés ja
 La ou Jhesucrist prist la mort.
 Ce dist li livres mot a mot
 Que Paskes estoit apelés,
 Sour toutes coses bien gardés¹.
 Et li prince de cele loy
 Qui ne creioient Dieu le roi
 Èt li provere et tout li mestre
 Qui erent a destre, a senestre,
 Comment Jhesu peüssent prendre,
 Par boisdie et en la crois pendre,
 Chiés l'evesque sont asamblés
 Qui Cayphas ert apelés.
 Illuec ont lor conseil tenu.
 Lor parlement font de Jhesu,

Con faitement le traïroient,
 Mès, pour la gent que il cremoient,
 Distrent entre eus privèment : (f. 18 c)
 « Laisson en aler ceste gent
 « Qui sont venu a ceste feste.
 « Ja i avroit faite moleste.
 « Est il bien ensi ? que vos samble ? »
 Il l'otrierent tout ensamble.
 .vi. jours anchois que Paske fust.
 En Jhrlm est Diex venu
 De Betanie ou il plora,
 Quant Lazaron resuscita,
 En l'ostel Simon le lieprous.
 Savoir poés ne fu pas sous :
 Des disciples i ot assés ;
 Judas ne fu pas oublés

Les différents états de ce poème ne pourraient être clairement déterminés qu'au prix de citations qui exigeraient trop de place. Je me borne à donner quelques extraits qui permettront la comparaison avec les manuscrits de la même composition (ou compilation) que j'ai déjà fait connaître. Le ms. Fitzwilliam est de ceux qui réunissent un poème sur la descente aux enfers (fait en partie d'après l'évangile de Nicodème) au poème proprement dit de la passion. Je vais transcrire les premiers vers de ce nouveau morceau qui, pour la teneur générale, est fort voisin des leçons divergentes que j'ai publiées dans la *Romania* (XVI, 52, 228-9, 244-5), mais qui n'est identique comme rédaction avec aucune d'elles. La leçon qui se rapproche le plus de celle du ms. Fitzwilliam est celle que Geoffroi de Paris a introduite dans sa compilation. Voir *Bibl. nat. fr.* 1526, fol. 112 d, 113 a.

Or escoutés qu'en la fin dist ; (f. 29 c) Il a dit : « *Consumatum est.* »
 Jel vos dirai selonc l'escrit Après : « A mon pere poissant
 Que toute creature pest. « Mon espirite je comant ? »

1. Corr. *apelée-gardée*.

2. La rédaction du ms. de Lyon 645 (anc. 584) s'arrête ici, les deux derniers vers (fol. 8 d) étant :

Et dist : Peres omnipotent,
 Pardone ceste male gent.

Lors enclina son chef jus ¹	Car de ses amis ot pesance.
Et li espirs s'en est issus;	Or oiés com il les ot chiers,
Issus en est, il le voloit;	Quant il a aus ala premiers,
A ynfier est alés tout droit.	Anchois qu'il fust resuscités,
Illuekes ses amis trova	Ne que il fust en chiel montés.
Que il defors en amena.	As maistre princes de l'ynfier
La vint Jhesus premierement	Qu'estoient as portes de fer
A ches qui erent en tourment	Parla Jhesus molt simplement,
Pour le fourfait del premier homme	Dont il furent puis molt dolent :
Qui sous defois manga la pomme.	« Ovrés vos portes, mal tyrant ;
As portes qui furent fremées (<i>d</i>)	« Laissiés entrer le roi poissant
Et de l'avresier encombrées	« Qui pour ses amis est venus
En est venus sans demorance,	« Que vous avés laiens tenus...

Viennent ensuite les récits concernant Joseph d'Arimathie, la Véronique, les disciples d'Emmaüs, l'apparition du Christ à Thomas. C'est toujours la leçon que nous connaissions déjà par Geoffroi de Paris. Le poème se termine par cet épisode (cf. Geoffroi de Paris, fr. 1526, fol. 133 *d*, 134 *ab*²) :

Un jour avint, qu'avons trové (<i>f. 42</i>)	Quant orent oï sa raison (<i>b</i>)
En Jherl'm la chité	Sains Pieres et si compaignon,
Sains Pieres et si compaignons	Pieres parla premierement.
Au Temple aloient Salemon.	Tout esturent comunement :
Droit a l'entrée del moustier	« Amis », dist il, « [que] viols? que
Estoit entrés pour mendiiier.	[quiers?]
Uns povres hom contrais estoit ;	« Je n'ai ne argent ne deniers ;
Illuec par coustume seoit.	« Mais, se tu viols, je te donrai,
En la chit fu nés et nouris ;	« El non Jhesu, de chou que j'ai. »
Eneas ot non, ce m'est vis ;	Chil fu tous lés, si s'esjoï
Illuec revoit ³ as trespasans,	Quant il le saint hom ot oï.
Ensi l'avoit fait molt lonc tans ;	Aucune cose quida prendre
Dont li commence a demander,	Dont sa douleur peüst desfendre ;
Quant il saint Piere vit entre[r] :	Si fist il voir, n'i falí mie.
« Pour Dieu, auques de bien me fai ;	Pieres li fist molt bele aïe,
« Povres hom sui, mestier en ai.	Car il li dist, « Mes chiers amis,
« De par celui le te demanc	« De t'enferté soies garis ;
« A qui vous estes tout sergant ;	« El non Jhesu soies tous sains ;
« Auques me fai de carité	« Ne te dueille ne piés ne mains.
« A soustenir ma povreté. »	« Lieve de chi : Dieu dois amer,

1. Corr. *Jesus*.

2. Dans la compilation de Geoffroi, le poème ne s'arrête pas là : il y a encore quelques épisodes.

3. Corr. *revoit*.

« Et Jhesu servir et loer.	Rendi grasses a Jhesu Crist,
« Ne soies pas tardius ne lens,	Oiant tous ciaus de la chité
« Car n'esteroit mie boins sens. »	Qui durement en sont torblé,
Et chil se leva; tint sa voie,	Car bien seurent qu'il fu garis
Jhesum loa et fist grant joie;	Qui tous tans ot esté mendis.
Ensi con sains Pieres li dist	

3. — L'Assomption Notre Dame. — De ce poème, très souvent copié, on a deux rédactions, dont l'une paraît être l'abrégé de l'autre¹. La rédaction que nous offre le ms. du Fitzwilliam Museum est la plus courte. C'est celle qui se trouve dans le ms. de Montpellier, où elle fait corps avec ce qui précède (v. 3668), sans que rien indique le commencement d'un nouvel ouvrage, et dans le ms. de l' Arsenal (*Rom.*, XVI, 55), où elle est précédée d'une rubrique.

Début de la leçon du ms. du Fitzwilliam Museum :

Après la sainte passion (f. 42 b)	Un rain d'olive qu'il porta,
Etoit Notre Dame en maison	Qu'il aporta de paradis.
En Nazareth, la ou fu née,	En la maison laiens s'est mis,
Molt courechie et explorée. (f. 42 c)	O le rain delés li estut,
Pour le desir del roi hautisme	Salua le si con il dut :
Se dementoit a li meïsme :	« Dame », fait il, « ne t'esfreer ;
« Forment desir que je la fusse	« Je vieng a toi pour conforter.
« Ou jou mon fil veoir peüsse,	« De ceste siecle trespaseras,
« La ou il est em paradis	« D'ui al tierç ² jour el ciel iras.
« Que il proumet a ses amis. »	« Devant ta biere fai porter
Es vous l'angle Notre Seignour	« Cest rain que Dieu t'a fait donner ».
O merveilleuse resplendour;
Devant la vint, si li donna	

Fin du poème :

Or prions Diu, lui et sa mere (44 d)	Au point c'arons plus grant mestier
Qu'il wargent nous de mort amere	Por nous mener devant lor fache
Et aus amer de vrai cuer fin,	Si c'anemis mal ne nous fache,
Que pris soions a bonne fin,	Et Diex ensi le nous otroit!
Et voelle ses angeles envoier	Dites amen, que ensi soit! Amen.

4. — Suit un exposé en prose de la parenté de la Vierge Marie qui occupe environ trois colonnes. C'est à peu près

1. Voy. *Romania*, XVI, 53-5; 230-1.

2. Ms. *tierç*, le *t* exponctué.

l'histoire des trois Maries (la Vierge Marie, Marie Jacobée et Marie Salomé), matière qui a été maintes fois traitée en latin et en français; voir à ce sujet ma *Notice sur deux mss. ayant appartenu au marquis de la Clayette*, p. 44.

Li mestres dist que Anna et Emeria furent .ij. serors carneus. De celle Emerie nasqui Elinicht et Elizabeth. De Elinicht, frere Elizabet, nasqui Emimain nasqui sains (fol. 45) Servais qui gist en l'eveskié dou Liege¹. De Elizabet, la femme Zacharie le provoïre, nasqui sains Jehans Baptiste en Jherusalem. De l'autre sereur, c'est Anne feme Joachim, nasqui Marie mere Jhesu Crist
 (fol. 45 c) Jakemes frere Jehan fu quars en l'ordene des disciples. Il escri[s]t les epistoles a .xij. ligniées et preecha en Espagne et en Occident Herodes il (lis. li) fist trenchier la teste .viiij. jours devant les kalendes d'aoust.

5. — Le *Bestiaire*, en vers, de Guillaume le Normand. Voir, pour la bibliographie de cet ouvrage, mes *Notices sur quelques manuscrits français de la Bibliothèque Phillipps*, p. 91-2 (*Notices et extraits des mss.*, XXXIV, 1^{re} partie, 235-6). Ici l'ouvrage n'est précédé d'aucune rubrique. Début :

Qui bien commenche et bien define,	Natures de bestes et meurs,
C'est verités et saine et fine,	Non de toutes, mès de pluseurs
En toutes ouvrenghes en doit	Ou molt ara moralité
Estre loés, qui que il soit.	Et bon pas [de] devinité,
L'oeuvre de boïne commenaille	Ou on porra essamble (<i>sic</i>) prendre
Qui ara boïne definaille	Et i porrés grans biens aprendre.
Et bonz dit (<i>sic</i>) et boïne mathire	
Veut uns clers ² en roumans escrire	Oés que primes vos diron :
Del boin latin ou il le prent,	De la nature dou lyon.
Car en cest livre nos aprent ³	Lyons est une beste fiere...

Derniers vers (f. 73 a) :

Que Diex, par sa saintisme grace,	Soions a la destre partie.
Si nos consaut et teus nos face	Amen, amen chascuns en die!
Qu'il nos doinst tel repentement	
Que nous, au jour del jugement,	<i>Chi faut li bestiaires dou sermon.</i>

1. Saint Servais, évêque de Tongres.

2. *Uns clers* est substitué, ici comme en d'autres mss., à la leçon originale *Guillaume*.

3. La leçon de l'original est, ici encore, modifiée. Plusieurs vers, où l'auteur indiquait à quelle époque il a composé son œuvre, sont omis.

6. — Viennent ensuite les premiers chapitres du *Tresor de Brunet Latin* :

(Fol. 73 a) *Chi commence li livres qui est apellés Tresors.*

Chis livres est apellés Tresors, car, si comme li sires ki vicut en petit de lieu mettre choses de grandismes vaillances, non pas pour son delit seulement, mais por acroistre son pooir et asseürer son estat en guerre et en pais, il met les plus chieres choses et les plus pref[s]sieux joiaus, selonc sa bonne entension, tout autresi est li cours de cest livre si comme pillers ¹ de sapience...

Cet extrait se termine ainsi (cf. l'édition de Chabaille, p. 8) :

Car ele nos enseigne a gouverner gens estranges d'une ville ou d'un regne, et .j. pueple, une commune en tans de pais et de guerre selonc raison et selonc justice, et si nous enseigne tous ².

7. — *La Somme le Roi*, de frère LAURENT. — C'est un texte où certaines parties, du moins la quatrième, sont abrégées. J'indique séparément les diverses parties, selon la division que j'ai proposée dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1892, p. 73 et suiv., et dans la *Romania*, XXIII, 449.

1^o Les dix commandements :

(Fol. 74 c) Li premiers conmandemens est tels que Diex conmanda : « Tu n'aourras pas divers Dieus ». C'est a dire : « Tu n'averas Dieu fors moi, ne n'aourras ne ne serviras ne ne metras pas t'ensperance fors en moi »...

2^o Les douze articles de la foi :

(Fol. 76 a) Che sont li article de le foit (*sic*) crestiene que chascuns doit avoir fermement, car autrement ne puet il estre sauls, puisqu'il a sens et raison; et sont .xij. selonc le nombre des .xij. aposteles...

3^o Le traité des sept péchés capitaux :

(Fol. 76 d) Mesires S. Jehans, el livre de ses revelations qui est apellés li Apocalypses, si dist qu'il vit une beste qui isoit de la mer merveilleusement desghisée et trop espoentable

(Fol. 89 a) Or doit donc cieus qui list en cest livre diligaument rewarde as pechiés qu'il a fais et soi confesser a son pooir, et soi warder des autres, de coi il n'est mie coupables, et doit Dieu orer et merchier humlement qu'il l'en warde ³.

1. Faute singulière, il faut : « de cest livre *compilés*. »

2. Ces derniers mots sont le commencement d'une nouvelle phrase, ici inachevée : « *Et si nous enseigne tous les ars et tous les mestiers...* »

3. Cf. *Bulletin*, l. l., p. 74, et *Romania*, XXIII, 454.

4° *Traité des vertus* :

(*Fol. 89 a*) Envis muert qui apris ne l'a; aprent a morir, si saras vivre, car nus bien vivre ne savra qui apris a morir n'ara; et cil est a droit apelés caitis ki ne set vivre ne n'ose morir. Se tu voes vivre francement, aprent a morir liement; se tu le demandes comment on l'aprent, jel te dirai maintenant.....

(*Fol. 95 c*) Premièrement volons parler del (*sic*) .vij. petitions de la patrenostre; après des .vij. vertus qui sont contre les .vij. péchiés mortuus dont nous avons deseure parlé. Les .vij. petitions sont ausi com .vij. bieles puceles qui ne cessent d'espuser de .vij. ruissiaus les aiwes vives pour aroser ces .vij. arbres qui portent le fruit de vie pardurable.

5° *Exposition du Pater* :

(*Fol. 95 c*) Quant on met j. enfant a lettre, al commencement on li aprent sa patrenostre. Qui de ceste clergie voet savoir, si deviegne humeles con enfes, car a tels escoliers aprent nostre boins maistres Jhesucris ceste clergie...

(*Fol. 99 c*) Or as tu oï les notes de ceste canchon meïsmes que Dieu fist: c'est la patrenostre. Or garde que tu l'aies bien en memoire en ton cuer, car grans biens t'en puet venir.

6° *Traité des sept dons du Saint-Esprit* :

Après les .vij. petitions qui sont contenues en la sainte patrenostre, nos estuet parler o grant reverense comme des saintismes dons del Saint Espir...

Voici le passage où sont cités les *Vers de la Mort* d'Hélénant¹. Seulement, ici, le poète n'est pas nommé :

Après li pechieres est ensi con chil qui cuide estre fors et sains (*fol. 101 c*), et il a ja le mort desous les dras, car il a les humeurs malvaises et corrompues on cors dont il mor[r]a a brief terme, et il quide vivre encore .xl. ans; et on dist es vers de la mort :

Laissiés vos siffois et vos gas :
Teus me cuevre de ses dras (*sic*)
Qui cuide estre fors et cras.

Voici la fin du traité (*fol. 123 b*) :

Cils maistres est très loiaus, si con dist S. Pols, et set très bien le pooir de cascun, dont il ne suefre que nuls anemis nos tempte outre nos pooir, ni que nuls aversaires nos asaille, que nous ne puissions vaintre se nous volons, en la vie (*sic, corr.* l'ajue) de Dieu, qui en la bataille nous acroist notre force, con dist S. Pols. Ichi finerai ma mathere, a le gloire nostre Seignour a qui en

1. Voy. *Romania*, I, 366; cf. *Bullet. de la Soc. des anc. textes*, 1892, p. 84.

soit toute l'onours, qui nos maint a sa compaignie, la ou est pardurable vie ¹. Amen.

8. — Le Lucidaire, version en prose. — Nouvel exemplaire à joindre à ceux que j'ai cités de la même version en 1872, *Romania*, I, 421, et dont il me serait facile actuellement d'allonger la liste.

(Fol. 133 b) *Ci commence Lucidaire en franchois.* Souventes fois m'avoient requis nostre disciple que je lor desloiasse venes (*corr.* unes) sentenses ki molt estoient entrelachiées. Pour ce si n'os mie escondire de ce que il me requeroient, car je me cremoie estre blasmés, se ce fust cose que je reponnisse en la terre le besant que (fol. 123 c) Diex m'avoit commandé; et por ce que je ne voloie pas que mi travail porfissent tant seulement a chiaus qui or sont en cest siecle.....

(Fol. 143 a) et que tu puisses veoir tous les biens de celestiel Jerusalem, tous jors de la tiene vie *et in secula seculorum.* Amen.

9. — Extrait du *Tresor* de Brunet Latin. Ce morceau ne fait pas suite à celui que nous avons rencontré plus haut. Il appartient à la cinquième partie du premier livre : voir l'édition de Chabaille, p. 182. Début et fin :

(Fol. 153 a) *Chi commenche maistre BRUNÈS LATIN son bestiaire sor natures des bestes naturaues.*

Poisson sont sans nombre, ja soit ce que Plinius en conte .c. et .xluiij. nons; et sont de diverses manieres qui vivent en l'aigue seulement; li autre conversent en terre et en ewe et vivent en chascun.....

(Fol. 153 a) Et tant i muse et met en sentence (*corr.* s'entente) en les garder, por la pitié qu'il a de ses fieus, que li veneres s'en passe outre et vait fuant qu'il se met a sauveté ².

10. — Lettre du Prêtre Jean. — Il existe de cet écrit, si répandu depuis la fin du XII^e siècle, une fort ancienne version française en vers qui ne semble avoir été conservée que dans un ms. de la Bibliothèque Phillipps et que j'ai fait connaître dans ma notice sur quelques mss. de cette bibliothèque. On possède de la même lettre deux versions en prose, qui ont toutes deux été publiées ³, et dont la plus ancienne peut remonter au

1. On voit que ces dernières lignes forment quatre vers.

2. C'est la fin du chap. « du tigre »; cf. l'édition, p. 252.

3. Voir ce que je dis à ce sujet dans l'introduction à la relation provençale de la prise de Damiette, *Biblioth. de l'École des Chartes*, XXXVIII (1877),

milieu, ou tout au moins à la seconde moitié du XIII^e siècle¹. C'est celle que renferme le ms. du Fitzwilliam Museum. Le texte est ici plus correct en général que dans l'édition².

(Fol. 153 a) *C'est chi après de terre d'Inde.*

Prestres Jehans, par la grace de Dieu rois entre les rois, mande salus a Feudri l'emper[e]or de Romme. Nous faisans (*sic*) savoir a la vostre amour qu'il nos a esté pluisours fois raconté que vous vorriés molt savoir de nous et de nos terres et de nos couvines. Et por ce que vous avés oï dire que notre gent ne s'acordent mie a ce qu'il aourent le dieu que vous aourés en terre, nous volons bien que vous sachiés que nous aurons le Pere et le Fil et le saint Espirit, ki sont .iiij. personnes et uns Deus seulement, et ensi le creons nous certainement, por laquel cose nos vos mandons que le creance et la maniere de nostre terre nos faites asavoir pas vos lettres.....

(Fol. 156 d) Car nous ne mentirions en nule maniere ne de ce ne d'autre chose.

11. — Troisième extrait du *Tresor* de Brunet Latin. — Ce morceau appartient à la quatrième partie du premier livre (éd. Chabaille, pp. 151-172).

Chi après commence maistres BRUNÈS LATINUS a deviser briement l'autre partie dou monde, et comment la terre est avironnée de mer et d'autres douces eves et dist ensi :

Terre est avironnée et achainte de mer. Et sachés que li plus grande mers de toutes les autres est apelée Océane, de coi toutes les autres mers sont estraites ki sont parmi la terre en divers[es] parties.....

(Fol. 160 d) que la lune fait ses .iiij. voutes en .xxviiij. jours, par le quarte quarte partie de son cercle, de qui li contes a dit tout l'estre.

12. — Quatrième extrait du *Tresor* de Brunet Latin (éd. Chabaille, p. 391-396) :

(Fol. 160 d) *Ch'est chi de vertu, maïement de seürté.*

Seürtés est en non redouter les damages qui viennent, ne la fin des choses commenchies; et est tout deseure de .ij. manieres : une ki est par folie, si comme de combatre soi sans armes et dormir après le serpent.....

p. 502, et dans ma notice sur quelques mss. de la Bibliothèque Phillipps, p. 84, note 2, *Notices et extraits*, XXXIV, 1^{re} partie, 228. Cf. Suchier, *Denkm. provenz. Lit. u. Spr.*, I, 559-561.

1. La version la plus récente pourrait bien n'être qu'un remaniement de la plus ancienne.

2. *Œuvres de Rutebeuf*, 1^{re} éd., II, 454; 2^e éd., III, 356.

(Fol. 162 a) de coi il a longement parlé et moustré mainte raison c'on doit avoir en memoire.

13. — Cinquième extrait du *Tresor* (éd. Chabaille, p. 349-368) :

(Fol. 162 a) *Chi après parole de pourveance.*

Purveance est uns present qui enquiert la venue des futures coses.

(Fol. 166 et dernier) Car, ja ne soit ce que tu ne saches par quel raison la mers s'espant et por coi li enfant jumel qui sont concheü ensamble ne naissent ensamble, il ne nuist pas gaires a trespasser chose qui ne te loist savoir, et ne porfite. Car Tullus dist : Sens qui est sans justice doit miex estre apiellés malisses que scienche.

Anno Domini millesimo trissentesimo .xxiijo, feria quarta post decollationem Sancti Johannis Baptiste¹ fuit liber iste finitus.

APPENDICE

Le ms. de Grenoble, je l'ai dit plus haut (p. 548), offre, pour le roman de Fanuel, une leçon qui diffère assez sensiblement du texte de Montpellier et de celui du Musée Fitzwilliam. Dans l'ensemble, elle se rapproche davantage du premier, mais parfois elle est plus d'accord avec le second. Pour fournir un premier élément de comparaison, je vais transcrire ici, d'après le ms. de Grenoble, une partie du passage qui a été rapporté plus haut (pp. 548-9), d'après le ms. Hamilton. Ce passage n'avait pas été cité dans ma notice (*Rom.*, XVI, 214 et suiv.) du premier de ces manuscrits. Je place en marge quelques renvois au texte de Montpellier.

Li sains angres s'en est tornés ;	(f. 13 v ^o)	Et il i vint apertement.
Joachim est ilec remés		Lors sout il bien que voir out dit
Qui bien out oï la parole.		Li angre qu'en la roche vit.
Il ne la tint onques por fole,		En son courage dist por voir
Ains a guerpie sa pasture ;		C'or ne porroit plus remanoir
Si s'en ala grant aleüre	(762)	Qu'il ne geüst o sa moullier.
Vers la porte de Nazarel.		Son lit fist bel apareillier :
Quant il i vint molt l'en fu bel,		Celle nuit jurent il ensemble ,
Que sainte Anne li vint devant,	(767)	Si engendrerent, ce me semble,

1. 1^{er} septembre. En 1323, le jour de la décollation de saint Jean-Baptiste (29 août) est un lundi.

Nostre Dame Sainte Marie	Et celle qui après fu née,
Qui tout le monde a en baillie.	Qui d'Alpheüs fut engendrée,
Elle est royne principaus	(779) A Zebedée fu donnée,
Et medechine de tous max ;	Che nous raconte l'escripture.
Si est porte de paradis ;	Elle fist bonne norreture
Si conduira les suens amis ;	En S. Jehan l'evangeliste
Par lui fu li mons rachetés,	(816) Et en S. Jaque de Galisce (vo) :
Enfer bruisiez et violez,	Soens furent il chest .ij. enfans,
Que Damledieu les racheta	Que Jhesucrist parama tans
Qui en son ventre s'esconsa.	Pour la bonté qu'en eus estoit
Si les racheta de son cors (f. 14)	Et que il lor apartenoit,
Et du sanc qu'il espan di hors	Que il crent fix de s'antain ;
De la plaie sous la mamele.	Si cousin estoient germain.
Quant le feri desous l'essele	S. Jehans ert molt chastes hons
Longis qui de Gresse fu nés.	Et de molt grant relegions,
Ains n'out veü, c'est verités,	Si com li escripture dit
Quant Damledieu le raluma	Et l'en le treve en escript.
Et ses pechiéz li pardonna.	Onc S. Jehan ne fist pechié
	Dont il eüst Dieu couroucié,
Quant la vierge fu concheüe	(795) Et Dieu, quant en la crois estoit
Dont j'ai la parolle esmeüe,	Et le martire soustenoit,
Dant Joachim a fin ala	Qu'il out .j. cleu parmi les piez,
Et de cest siecle trespasa,	De sa mere li prist pitiez.
Et sainte Anne reprist baron,	(836) Molt doucement les regarda ;
Qui Alpheüs avoit a non.	A S. Jehan la conmanda,
De celui rot elle une fille	O lui conversast chastement ;
Qui ensemment out non Marie ;	Et si fist il molt devotement,
Puis refu mort cil Alpheüs,	Qu'il fu chastez et elle virge
Que Dieu ne vout qu'il vesquist plus.	Si com la flor desus l'espine.
Sainte Anne se remaria	(805)
Et Cleophas la respousa.	A S. Jaque donna .j. don :
De celui rout elle .j. enfant	Tous chex qui par confession
Qui Marie out non ensemment ¹ .	En Galisse le requerroient
L'une em porta Nostre Seignor,	S'en lor pechiez ne rechaoient...
Jhesu le grant Sauveor,	

P. MEYER.

1. Manquent ici ces deux vers (Montpellier, 309-10) :

Serors furent ces .iiij. Maries,
Et de grant grace raemplies.

SUR ANSEIS DE CARTAGE

SUPPLÉMENT A L'ÉDITION DE M. ALTON

Le poème d'*Anseis de Cartage*, publié il y a quatre ans par M. Alton¹, n'appartient pas, on le sait, aux chansons de geste de la première époque; c'est un ouvrage où l'imitation de poèmes antérieurs, surtout de la *Chanson de Roland*, et l'invention personnelle de l'auteur l'emportent sur la valeur traditionnelle. Malgré tout, cette branche tardive de la légende de Roncevaux ne manque pas d'intérêt littéraire, et il faut savoir gré à M. Alton de nous avoir fait connaître entièrement ce poème. L'édition qu'il en a donnée a été d'ailleurs appréciée dans deux longs comptes rendus par M. Mussafia et M. Behrens².

J'insisterai d'autant moins sur les questions littéraires qui se rattachent à notre chanson de geste que la plus importante, c'est-à-dire l'histoire antérieure du poème, a été traitée par M. Gaston Paris, qui a établi, dans un article excellent³, que la chanson d'*Anseis de Cartage* a dû être précédée d'un poème plus ancien, plus original et qui se distinguait sur plusieurs points importants de la version conservée. Je voudrais plutôt donner quelques renseignements qu'on ne trouve pas dans l'édition de M. Alton, mais qui ne sont peut-être pas sans valeur pour le texte ainsi que pour l'histoire postérieure du poème.

1. *Anseis von Karthago. Herausgegeben von Johann Alton (Bibliothek des Literarischen Vereins in Stuttgart, CXCIV)*. Tübingen, 1892.

2. Voyez *Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien*, 1893, p. 138-44. — *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, 1893, p. 191-201.

3. *Anseis de Cartage et la Seconda Spagna. (Estratto dalla Rassegna Bibliografica della Letteratura Italiana, I, n. 6.)*

Ainsi M. Alton n'a pas mis à contribution le manuscrit de Durham, qui contient un texte presque complet du poème. Il ne dit pas pourquoi il l'a laissé de côté, mais peut-être suis-je la cause innocente de cette omission. J'ai eu en effet à ma disposition, pendant tout l'été de 1892, ledit manuscrit pour copier le poème d'*Ogier le Danois*, contenu dans le même volume. Or, j'ignorais que M. Alton dût donner une édition de l'*Anseïs*. Mais après avoir photographié quelques pages de l'*Ogier*, pour avoir une reproduction fidèle de l'écriture, je ne crus pas inutile de photographier quelques pages de l'*Anseïs* que le hasard avait jeté sur mon chemin, et lorsque parut l'édition de M. Alton, je songeai aussitôt à publier les parties du manuscrit de Durham que j'avais en ma possession. Quelques mois après, en 1893, j'eus l'occasion de m'occuper à Paris du roman en prose d'*Anseïs*, et M. G. Paris m'offrit obligeamment d'insérer ici le résultat de mes recherches. Mais je m'aperçus bientôt qu'il était impossible de faire saisir exactement les rapports du manuscrit de Durham avec les autres sans une collation de ceux-ci établie d'après le manuscrit de Durham. Je n'ai pu exécuter ce travail que trois ans plus tard : c'est ce qui explique le retard apporté à la publication de ce travail annoncé depuis si longtemps.

Je me suis donc proposé de communiquer *in extenso* les quelques centaines de vers du manuscrit de Durham que j'ai photographiés, accompagnés des variantes des autres manuscrits ; puis de donner un sommaire du roman en prose d'après les rubriques et en relevant surtout les différences qui existent entre la rédaction en vers et la rédaction en prose ; et, enfin, d'ajouter quelques remarques sur les rapports du manuscrit de Durham avec les autres manuscrits, ainsi que du roman en prose avec le poème et les manuscrits de celui-ci.

I

LE MANUSCRIT DE DURHAM

Le manuscrit V. II. 17 de la bibliothèque de l'évêque Cosin, à Durham¹, a été déjà étudié par Fr. Michel dans ses Rapports

1. Comme M. J. T. Fowler, conservateur de la bibliothèque de l'Université de Durham, me le fait remarquer, la bibliothèque de l'évêque Cosin,

au Ministre de l'instruction publique, et ensuite par M. Paul Meyer dans ses Rapports sur les manuscrits en vieux français de la Grande-Bretagne¹. M. Paul Meyer s'est plus attaché à la copie d'*Ogier le Danois*, dont il a reproduit 544 vers, qu'à celle de l'*Anseïs*, dont il a jugé inutile de donner des extraits : « Une nouvelle copie de l'*Anseïs*, dit-il, fût-elle excellente comme celle de Durham, ne saurait offrir un grand intérêt. » On pouvait approuver ce raisonnement, lorsqu'une édition de la chanson d'*Anseïs* n'existait pas encore; mais maintenant qu'elle est publiée, il vaut, je crois, la peine de connaître d'un peu plus près ce manuscrit.

Celui-ci se compose de 141 feuillets numérotés, y compris les deux premiers feuillets blancs, de plus un folio 73^a. Chaque page a deux colonnes de 38-41 lignes. Sur ces 142 feuillets, on trouve la chanson d'*Anseïs* et celle d'*Ogier*, dans l'ordre suivant :

- Folios 3-54, *Anseïs*, vers 2762 jusqu'à la fin;
- 55-133, *Ogier*, v. 1 jusqu'au v. 12451 de l'édition de Barrois;
- 134-141, *Anseïs*, v. 1426-2761.

Il est évident qu'il y a ici une erreur du relieur, et au surplus il se trouve en bas des feuillets 133 et 141 des réclames qui indiquent que le premier était suivi d'une page aujourd'hui perdue et le deuxième de la page qui est actuellement la première du volume.

Les vers 2755-65, cités par Fr. Michel et par M. Alton, correspondent donc aux six derniers vers de la dernière page (f^o 141^d, 35-40 = v. 2755-61) et aux quatre premiers vers de la première (f^o 3^a, 1-4 = v. 2762-65). Les vers 1426-39, reproduits de même par Michel, représentent le commencement de l'*Anseïs* dans notre manuscrit (f^o 134^a, 1-14). La tirade finale, donnée par Michel (v. 11582 ss.), se retrouve f^o 54^c, 26 - 54^d, 26.

dont il est en même temps le conservateur, ne dépend pas de la bibliothèque de l'Université, quoiqu'elle se trouve dans le même bâtiment que celle-ci. Je prends l'occasion de remercier sincèrement M. Fowler des renseignements exacts qu'il a bien voulu me donner pour mon article.

1. Tous les ouvrages antérieurs qui s'occupent d'*Anseïs de Cartage* sont cités par M. Alton dans son édition, p. 421 ss. Pour le ms. de Durham voyez encore p. 430 ss.

Je possède la reproduction des pages f^o 134 r^o jusqu'à 136 r^o ;
en voici le texte ¹ :

- v. 1426 Veir uaura qui iert li plus preudom f^o 134^a 1
 Ysores fu en grant affliction
 Et proie dieu qui souffri passion
 Que il desfende danoi son compaignon
 30 **L**ibaron furent ens el cañp verdoiant
 Entor aus furent sañr. et persant
 Li rois marsil'. lor adit en oiant
 Se nus semuet por nule riens uiuant
 Que pendus iert ia nen aura garant
 35 Lors nia plus cil sen uont desfiant 10
 Les destriers brochent se sen uont aitant
 Par desous aus comme foudres bruiant
 Lor lances brisent dont lifer sont trenchant
 Grans caus se donent es escus pardeuant
 40 Litains esmie et li las uont rompant
 Mais li hauberc furent fort et tenant
 Qui achel poindre lor sont demort garant

1. Je reproduis le plus fidèlement possible les particularités du copiste. Seulement j'ai résolu les abréviations et rendu les initiales des vers partout par des majuscules. Le copiste se sert sans principe tantôt de majuscules, tantôt de minuscules. — Les parties correspondantes dans les autres manuscrits se trouvent : dans A (Bibl. Nat. f. fr. 973) f^o 9^d, 32 - 12^b, 40 ; dans B (B. N. f. fr. 12548) f^o 10^a, 30 - 13^a, 5 ; dans C (B. N. f. fr. 1598) f^o 59^b, 20 - 61^b, 12 ; dans D (Lyon, Bibliothèque du Palais des Arts, 59) f^o 11^a, 19 - 14^b, 20. Je n'ai pas signalé les vers où mes variantes ne sont pas d'accord avec celles de M. Alton ; mais je fais remarquer que mes variantes sont tirées des copies complètes dudit passage d'après tous les manuscrits.

1426 liquels ert (est A) p. ABC, q. sera p. D. — 27 a g. officion C. — 29 de mort BD. — 30 sor le C ; pre ABCD. — 31 Entor estoient (furent C) ABC. — 32 a lor a d. C. — 33 par nisun (por nesun C) couenant CD. — 34 Quil ert p. ABD ; ia nen ira (nira en B) auant AB, et encroez au uent D ; Il ert ap. non auroit g. C. — 35 ot AB, olt C ; se AB ; ainz s. u. aitant D. — 36 Lors d. b. ki lor uont randonant AC, qui sont bien remuant B, L. d. uont andui esperonant D. — 37 Et d. a. A, D. a vont B, Desot lors c. C, Si sentreuienent li cheualier uaillant D. — 38 Les l. baissent (abaissent C) BC, Quil uont lor l. entroncons pecoiant D. — 39 fierent A ; ens es e. d. A, sor les e. d. B, e lor e. d. C ; Et lor escuz sor les boueles percant D. — 40 *manque* D ; et les ais vont fendant A, L. t. en va si les vont esmiant B, Les colors brisse et les asse u. r. C. — 1441 bon e. t. C. — 42 a ces cols (cops B) AB, a celle fois C, as barons D ; l. font A, b. furent D.

- Et li baron sont engres et ardant
 Du bien ferir nesen uont pas faignant
 Ains ont ioste si angoisseusement 20
- 1446 Li oel dou chief lor uont estinchelant
 a Les chengles falent li poitral uont rompant
 47 Sis abatirent si angoisseusement
 Que pasme jurent aterre longement
 Quant ilreuinrent si seuont molt hastant
 50 Et des escus les enarmes prendant
 Ala escremie sen uont aatissant
 Qui plus ensot illuec leua mostrant
 Agolans tint lespee flanboiant
 Et fiert raimon en son elme luisant 30
- 55 Pierres et flours enua jus crauentant
 Mais tant fu durs nen pira tant neqant
 Deuers senestre ua lespee glachant
 Tout son escu li ua esqantelant
 Et bien .c. mailles del haubere jaserant
 60 Les le coste va lespee colant
 Dieus le gari quen car leua touchant
 Desi quen terre ua lespee colant
 Pour le grant coup ua raimons canchelant
 Rois agolans li dist enramprosnant
 65 Vasal dist il vne riens uos demant fo 134^b 1

1443 vassal ABCD. — 44 De ABD, Del C; ioster BCD; se ABD; tardant A, cellant C. — 45 *manque* C; A. se hurterent AD, sentre hurtent B. — 46 *manque* CD; el chief B, L. o. leur vont es chief c. A. — 46^a *manque* AD; Li p. rompent (et C) li arcon vont froant (fendant C) BC. — 47 *manque* D; Et il (E cil C) sabatent isi (ensi C) tres durement ABC. — 48 el camp molt AB, ilec bien D, p. estoient molt l. C. — 49 si h. A, adastant C, acesmant D. — 50 Des e. vont ABCD; rompant A, doublant B, cobrant D. — 51 Alescr. se v. ABD, ascachi et ascremie C; entrasaiant A, entre essaiant D, defendant C. — 52 soit C, set D; i. la u. D, se AB. — 53 Angoulans B (*ainsi plus souvent*); reluisant B, uerdoiant C. — 54 sus s. e. D, parmi (pormi C) lelme AC, sor lelme par deuant B. — 55 Que f. e. p. D; abatant ABCD. — 56 est AB; ne lenpira noiant B, nonl pire t. n. q. C; Mes du haubere nenpire t. n. q. D. — 57 trencant C, colant D. — 58 escartelant D; Eruit son escus uaist lespee clagant C. — 59 *manque* D; Les m. trenchie AB; iagerant C, flamboiant B. — 60 Vers D, Et em le costes C; li va li brans AB, li uait li brant C; entrant C, glacant D. — 61 en c. B; nel va AB; D. li g. che non fu al perfondamant C, g. quant en char ne le prant D. — 62 *manque* C; Iusca la t. A, D. en t. D; Traist soi arriere lespee va fuiant B. — 64 le A. — 65 fait C; rien AD, riem C.

- Se demespee sentes le taillant
 Vous me laires Gand' le uailant
 Rois anseys par mon dieu teruagant
 Nel ara mais nul iour en mon uiuant
 1470 Et dist raimons trop uos ales hastant
 Jane verres lesoleil escoussant
 Que deuo cors abatrai le beubant
 A icest mot seua tout dementant
 Lescu embrace lespiel ua palmoiant 10
 75 Parmi son elme ua ferir agolant
 Que lun qartier en ua jus abatant
 Sa coife blanche ne li ualut .j. gant
 Si quen lateste li embati le brant
 Se li espee nalast desfors colant
 80 A ichel caup alast lestour finant
 Li sans vermeax ala terre descent
 Lerbe du pre en aloit rougissant
 Voit lagolans lecuier en ot dolant
 Sor neseuenge nese prise vn besant 20
 85 **L**ibaron furent en mi lepre apie
 Cascuns auoit son escu embrachie
 Arrier setraient ne se sont appoie
 Niot chelui qui nait lecors plaie
 Et en samain le brant dachier sachie

1466 sentistes ABCD; li taiant C. — 67 Gandisse *et ainsi toujours*, les autres manuscrits Gaudis(s)e. — 68 teruagan A; por m. d. tiuugant C. — 69 Nolla a. C; e. son u. BC, m. en trestout son u. A, N. a. ia a ior de son u. D. — 70 a. adastant C. — 1471 *manque* D; James non ueres le sol colçant C. — 72 uos C, De uostre c. D; abateray C; bobant CD. — 73 A iches mos A; s. v. ademetant ABD; A cest m. se mesclent auant C. — 74 le (li C) brant ABC; L. e. et fet un saut auant D. — 75 uait aferir C; *D ajoute*: De son branc nu un ruiste cop pesant. — 76 Q. le B, Q. un CD; crauentant AC. — 77 La c. trence (-che) ABCD. — 78 Ens en l. AB, Dedens l. t. le e. C, Et en l. D. — 79 Se lasp. ne tornast d. C, Et se lesp. nal. aual c. D; d. tornant ABC. — 80 icest A, cest point C; lestors A, lestormen C. — 81 Le sanc vermeil CD; sespant A, en espant B, nespaut C; aual ius espan-dant D. — 82 *manque* C; e. ala AB, e. ua enr. D; rougoiant A, rougiant B. — 83 V. le Ag. ABD, voilles Ag. C; a D: molt ot (oit C) l. c. d. AC. — 84 Sil n. AB, Seil non s. u. il non s. p. u. gant C. — 85 L. dui b. f. emer l. C. — 86 tenoit ABD. — 88 Nia ABCD: c. neust l. D, Nia nul q. non a. li c. p. C. — 89 *manque* D; b. forbi facie (*sans doute pour sacie, voyez plus loin*) A, forbis dacer C, nu empoignie B.

- 1490 Li uns uers lautre en va le cuer jrie
 Dentre ferir sont bien en coragie
 Alescremie se sont entrecointie
 Souent se fierent con chil qui sont jrie
 Sor les escus se sont si angoïssie 30
- 95 Agolans la premerains araisnie
 Dist agolans molt as or fel quidier
 Puis li a dit et douchement proie
 Vasal distil or aies covoitie
 Demah'. croire sarai de toi pitie
- 1500 Si te donrai esclauoinie enfie
 Et ma seror aiete au cors delgie
 Raimons li dist tost aues barghegnie
 Mais uos aues failli acest marchie
 Que mah'. ne pris iou vne aillie
- 1505 Mais croi en dieu sarai de toi pitie fo 134^c I
 Li nostres rois Anseys au uis fier
 Il te donra despaigne lun quartier
 Seil tauoit leue et baptissie

1490 L. vns fiert l. B; sen ua A, si a B, si oit C, ot molt D; C *ajoute* : Car entreuls non ert point damistie. — 91 De (Du B) bien ferir ABD, Del bem ferir C; s. molt e. A, se s. e. C, furent e. BD. — 92 sen A; retornie C; Andui s. s. par iror aprochie D. — 93 f. luns lautre a molt coitie A, f. sont luns lautre coitie B, S. fois sont lun et lautre auisie C, S. se sont auferir acointie D. — 94 e. qui erent uernissie A, e. car molt sont traueillie B, S. e. qui molt sont traualie C; domagie D; D *ajoute* : Nia dent' lamontance dun pie. — 95 Ag. oit C, Ag. fu enmi le camp a pie A. — 96 *manque* D; D. a Raimon ABC; trop par as fol q. A, trop as felon cuidie B, trop aues fol pensee C. — 97 *manque* CD. — 98 V. fait il AC; car a. e. A, cor B; aues C. — 99 Mahon a cr. A, D (!) maomet cr. C; jarai AB, si auray C. — *Le ms.* D *remplace les vers 98 et 99 par les trois suivants* : He franc vassal dit le ture renoie Et qar croi ore mah'. le proisie Saurai de toi et merci et pitie. — 1500 esclauouinie A, esclabōnie B, sclauonie C, esclauōnie D. — 1501 gaiete ACD, laiete B; al e. scheufie C. — 1502 tropo C; Respont Re. bien a. b. D. — 1503 de cel marcie A, falis cesto mercie C. — 1504 Car ABCD; p. un chien noie A. C. m. nol pres io une olie C, C. m. neuaut un ail forchie D, C. a mahom nai ie point damistie B. — 1505 croist — si auray C, d. bien auras gaaignie A. — 1506 al uisso fiere C, De n. r. A. lamistie A, Saras du r. A. lamistie B; *le ms.* D *donne pour ce vers trois autres* : Et ferai tant por la teue amistie Que nostre roi. an. le proisie Aura de toi et merci et pitie. — 1507 Qui AB, Si D, Que t. dondray C; le moitie AB, lamoistie D, vne mitie C. — 1508 Mes que lentait l. e. b. D, Se tu te fais bategre et lauee (!) C.

- Et uous et il esties a compaignie
 15 10 Vous tenries despaigne toute (!) lefie
 Iou te desfi que trop auons plaidie
 Aicel poindre se sont entracointie
 Seure se courent con lyon erragie
 Niot chelui qui le cors not plaije 10
 15 Du sanc quil perdent sont molt afebloije
Grans fu lestour et la bataille dure
 Andoi sont et taint et en ardure
 Requerent soi amolt grant des mesure
 Rois agolans mie ne sa seure
 20 Il traist le brant dor fu lenheudeure
 Raimō. ferī vn coup adesmesure
 Parmi son elme dont fors iert lajointure
 Tout li trencha onques niquist mesure
 Lespee tourne ce fu grant auenture 20
 25 Se cou ne fust cou est la verite pure
 Trenchie leust dessi quen lachainture
 Et ne por quant molt li fist grant laidure
 Le car li trenche sor la hance adroture (!)
 Lisans enraie que rougi la verdure

1509 Et tu — acointie A; fussies B. — 10 Tu en tenroies A, Tu aueroies B; tout AB; Tu tires desp. vne mitie en f. C. — 11 d. car t. AC; Mais or laïssomes de ce qauons p. B; c. tropo nauons parlie C. — *Au lieu des vers 1509-11 le ms. D offre ceux-ci*: Dist Agol'. bien auez preeschie Miex ameroie auoir le chief coupe Que mahōmet eusse renoie. — 12 A icest mot — entraprocie AD, A ces paroles B, A cest mot si s. s. diffiee (!) C. — 13 Sor lor s. c. come hons ragie C, con hon enragie D. — 14 Nia ABD; c. nait l. c. empirie AB, c. qui non age li c. empirie C, c. qui nait l. c. pl. D. — 15 Del sanc kil laie vain et afebloie A, Del s. quil laissent furent af. B, Del sangue q. p. s. afebie C. — 16 lestorme C. — 17 Ambedoi (-ui) ABCD; A s. engres e. e. a. D, engres et plain (plens C) dardure AC, irie et plain dardure B. — 18 par m. g. d. D, molt tres grant aleure A, de molt g. aleure B, a molt g. leure C. — 19 sasegure C. — 20 Il tint lespee ABCD; dor ert laçgeore C, parmi lenh. D. — 21 f. par molt grant d. D. — 22 Permer C; d. bonne est la faiture AB, d. ert bon li fature C, qui fu fez aïointure D. — 23 Tuit lo detrence C; q. iointure AB, iocture C; T. l. t. parmi lenēcleure. D. — 24 bonne a. D. — 25 S. n. f. chou A; cest AB, ce ert u. p. C, ce est u. p. D. — 26 Fendu le. D; trosqz l. c. C, iusques e. l. c. D, dusques en la iointure A, dusquen lenfeutreure B. — 27 q. il l. f. B, m. le f. C; rancure ABC. — 28 L. c. ne t. s. lanche adriture C, sus l. h. D; a droiture ABD. — 29 si rougist l. AB, L. sangue uermeil rogist l. C, L. s. enchiet ius alaterre dure D.

- 1530 Raimons canchele si mua estature
 Ne cai pas mais grant ahan endure
 Dist agolans uos rois na deuos cure
 Que uos tramist outre lamer obscure
 Raimons lentent dieu et samere jure 30
- 35 Ja li sera seil puet grant laidure
 O rsont andoi enmi lepre flouri
 Plus furent fier que lyon engrami
 Rrequierent(!) soi con mortel anemi
 Rainions tenoit le brant dachier fourbi
- 40 Vers leroi vint mie ne salenti
 Voit lagolans del escu secouuri
 Raimons ifiert qant il la bien coisi
 Que son escu li trencha et fendi
- 44 Et de son elme vn quartier abati
- 47 Grant plaine palme dela car enfendi fo 134^d 1
 Li sans enrai(!) le vert erbe en rougi
 Grans fu li cous qui le roi estordi
- 50 En molt grant picche nauou ne oi
 Il canchele por por quil ne chai

1530 m. sest. AB, mue sast C. — 1531 mie ABCD; grans ahans B, grant haam C, g. traueil D. — 32 not ABD, non ait C. — 33 t. de cha(ca) l. ABCD. — 34 Raymondo lentende C. — 35 Del (de B) duel morra (morrai B) sil nen prent vengeance AB, De doil morira seil non prent saenture C. — *Le ms. D remplace les deux vers précédents par quatre* : Re. lentent par mautalent en iure Dieu et ses sains et tote sa figure Que ainz que muire le fere tel ledure Dont il gerra sanglent a terre dure. — 36 O. s. ensemble D; a. permer l. C; *le ms. D ajoute* : Rois agol. et Re. le hardi. — 37 lie A, P. sont fels — eragi C. — 38 *manque* C; Req. ABD. — 39 Raymondo prent li b. C. — 40 m. nel mescoisi B; V. l. pai. sen ua tot esmari D. — 41 Voit le ag. AD, Voille ag. C; mie ne salenti B. — 42 R. le f. ABD, li C; q. il lot A, q. il ot B, q. loit bem sclosi C, que plus ni atendi D. — 43 Q. s. e. speçes et f. C. — 44 Que d. C. — *Le vers 1545 se trouve dans tous les autres manuscrits, le vers 1546 seulement dans AB* : La coife trence el cief li embati A, l. cuisse t. vne paume parmi B, l. coiffle t. de son elme bruni C, l. coiffe espesse el test li e. D; Li brans (Du branc B) dachier que li sans en issci AB. — 47 Si que Il doie D; d. l. c. (carne C) li rompi ABCD. — 48 *manque* C; enraie AB, enchiet D; li pres vers e. r. A, et li erbe e. r. B, aual le pre flori D. — 49 *manque* C; que B; Le cop f. g. q. le turc e. D. — 50 *manque* D; De m. B, Et m. C; na ne veu noi A, neuoi et non oi C. — 51 apoi A, par pou D, si kapoi n. c. B; D *ajoute* : Ius a la terre enmi le pre flori.

- Et dist raimons de cha uos ai sente (!)
 Mieux uos uenist mah' auoir guerpi
 Dist agolans il nira mie issi
 1555 Se ne me uenge ne me pris vn espi
 57 Isnelement deuers raimon sailli 10
 Mais au saillir forment li meschay
 Alesperon sabaissa si failli
 60 Chai a terre forment sespoeri
 Raimons leuit qui pas ne le feri
 Ains iura dieu qui onques nementi
 Nel touchera sel verra resorti
 Agolans saut qui le cuer ot mari
 65 Et vit raimon qui tout dorguel fremi
 Il lapiela et puis lia gehi
 Vasal dist il car ten vien auoec mi 20
 Diche qas fait te rendrai merchis
 Toute materre te partirai parmi
 70 Saras aiete au gent cors signori
 Et iou et tu seromes bon ami
 Se iou tauoie ama loi conuerti
 Nous conquerrons espaigne mi et ti
 Fors dela terre cacherons anseys
 75 Rois enseras lamoie foi tafi

1552 senti ABCD. — 53 M. u. auenist C; auoir mahon (macon C) g. ACD. — 54 ensi AB, ensi C, ainsi D. — 55 *manque* C; u. molt serai auilli B. — 56 Il tint lespee dont li aciers verdi AB, bruni D, d. lac. fu uermi C. — 57 I. envers R. s. CD, Enuers R. i. s. AB. — 58 M. son assallir f. C. — 59 sabuissa si flati AB, sclapuce et sci chey C, Qual esp. se hurta si flati D. — 60 Encontre terre dont molt sespaouri AB, Et encontre t. f. ses mari C, Ius a la t. tot le sanc li foi D. — 61 R. l. voit mie n. ABCD. — 62 iure ABCD. — 63 Ne le ferra B, Nel firira C. — 64 A. lot B; q. li cors smari C; Li turs s. sus q. molt sespoori D. — 65 E. voit ABD; tous A, tuit C; q. pas ne lenuai D; *ce ms. ajoute* : Molt lemprisa et tint aplus hardi. — 66 I. lap. puis si l. AB, I. lap. que plus niatendi D, Il tint laspee pois li a dito bels ami C. — 67 V. fait i. AC, cor B, c. entes uer mi C. — 68 dito C; te rendre la m. D. — 70 Gaiete (Iaiete B) auras ABCD; a. g. c. escaui B. o le c. eschaui A; D *ajoute* : Natel puc'. el mont bien le tafi Plus a de terre que XIII arrabi. — 71 Et moi et toi ABC, Et ie et uos D; serons C. — 72 Se tu serais C. — 73 N. conquerriens B; moi et ti ABC; D *en fait deux vers* : Tost arions conquis cest pais ci Et tote espaigne et nauarre autresi. — 74 ansei ABC; Si ocirrons an. le hardi D. — 75 *manque* A; R. e. s. et ma suer autresi D.

- 1576 Raimons respont qui nest pas alenti
 Si mait dieus mal guerredon achi 30
 Mais croi endieu qui por nos mort soffri
 De dens lacrois au jour deuenredi
 Se tu nel fais alestour ten renui
 81 Dist agolans par foi iou de (!) deffi
 83 **G**rans fu lestour dure alongement
 Requierent soi et menu et souent
 Grans caus se donent ne sespargnent noient
 Sisentreuient si angoisseusement
 87 Les escus rompent qui sont paint aargent
 a Qui reluisoient vers solel qant respilent
 88 Paien sescrient trestout communalment fo 135^a 1
 Caine mais neurent estor si fierment (!)
 90 Ne par .II. homes si fort tornoient
 a Car molt se font cruel acointement
 91 Agolans tint lespee qui respilent
 Qanques il pot en contremont lestent
 Raimō. feri issi tres durement
 Lelme li trenche et lauberc li desment

76 Et dist R. tiens me tu a (pour A) failli ABD, E dist R. tu mas por falli C. — 77 m. g. ayci C; tot ce que dis ne pris pas un espi D. — 78 q. unqz non menti C. — 79 Ens en l. c. AB; c. ou son cors por offri D; Qui en la crois mori en lor de meço di Por nos peccatori lamorte il soffri C. — 80 te r. AB; f. de morte te desfi C; S. ce ne fes orendroit te deffi D. — 81 *manque* C; te AB; D. ag. et ie toi autresi D. — 82 Niere mais lies si taurai mal bailli A; *manque* B; Non seroie m. l. si te auray desconfi C; l. par uerte le te di Si taure mort au branc dacier forbi D. — 83 lestorme e dure l. C. — 84 *manque* D; Et requierent s. m. e. s. C.—85 G. c. s. fierent AB; d. non sesparme n. C; d. et ariere et auant D. — 86 Ains s. ABC, Et s. D; se requierent B, sentrafirent C, sen vaissent D; molt ang. ABD. — 87 *manque* C; trecent AB; Que lor escuz uont en maint lieus percant D. — 87^a *manque* ABCD. — 88 P. disoient maint et c. AB, P. disoient et menu et souent D, Cil quil uoient tuit dient c. C. — 89 Que iames n. C, Ainz mes n. D; tel envaissement ABCD. — 90 N. de ABCD; s. grant t. A, itel caploiment B, tel enforçament C, s. f. chaploiment D. — 90^a Mais m. AC, Et m. B; c. assablement B, crudel acuitement C; Trop sont hardi ce dient li auquant D. — 91 laspee al pon dor lused C, lesp. flamboiant D. — 92 Quanque il AD, Quant quil poit contre m. lastent C; latent D. — 93 f. molt d. C; D *ajoute*: Sor son escu qui fu paint a argent (*comp. v. 1587*). — 94 Que il li tr. D; et la coille ensemment ABCD.

- 1595 Dieus le gari qant en car neleprent
 Deuers senestre li brans dachier descent 10
 Se cenefust molt alast malement
 Raimons canchele del estordissement
 Puis sailli sus molt aireement
- 1600 Ja moura dire sil nen prent vengeance
 Vers agolant enuint molt aigrement
 Sil la feru tant achesmeement
- 1603 Que onques arme neli fist tensement
 5 Dessi enpis deson brant le porfent
 7 Lane enporterent li maufe enpresent
 Ochil en jnfer apris herbergement 20
 Paien le uoient molt enfurent dolent
 Cascuns en ploure molt angoisseusement
- 11 Raimons rent dieu grasces et loement
 13 Il uint auroi tant orghelleusement
 Sire dist il por uostre esgardement
 15 Vous requerrons le uostre conuenent
 a Et dist li rois parmon dieu teruagant

1595 g. que e. B, g. qui en carne nol p. C. — 96 *manque* B; li bon br. descent C. — 97 *manque* D; f. ça a. m. C. — 98 Re. chei D; R. c. molt angossosament C. — 99 P. salte s. C, Mais il saut s. A B D; m. aierement (!) A, tost et isnelement D. — 1600 de doil C; sil (se il C) ne p. A C; Ia en prandra seil puet ueng. D. — 1601 *manque* C; V. ag. v. m. tres a. A; a. e. u. ireement B, sen u. irrieement D. — 1602 Si la A B D; si tres aireement A, tant (si D) angoisseusement B D. — 1603 ame (!) B, armes non f. t. C; Cauberc ne elme n. D. — 1604 *seulement dans* A : Hiaumes ne coife ne autres garnimens. — 1605 Treskes espaulles a cel caup l. p. A, Dusques espaulles aicel cop le fent B, Trosqz alles spalles acel colpo li proffende C, Que iusques denz ne laille porfendant D. — 1606 Li rois trebusce ala tiere (a cel colpo C) sestent A B C; *manque* D. — 1607 li diable esrāment A, emp. deable voirement B, m. porçanement C, emp. deable maintenant D. — 1608 *manque* B; Ens en i. prent son ostelement A, Enz en linferno prist son alberçament C, Dedenz enfer en lor dure puant D. — 10 p. des ex molt tenrement A D, p. et fait grant mariment B, C. li p. molt tenerement C. — 11 R. rendi a deu grā e. l. C; Que molt auoient ame rois agolant D. — 12 *seulement dans* B : Que vencu a le sañ. pullent. — 13 Ysores u. a. r. isniement (deliurement D) A B C D. — 14 S. fait il A B C. — 15 V. requerons A B D, V. requirons C; de u. c. C D; *le ms. D ajoute* : Rois .an. qui tant ahardement Vous a mande desaluz plus de .c. Et si otroie tot uostre mandement. — *Les quatre vers marqués a-d correspondent aux vers 1616 et 17 du texte imprimé* : 1616 Et (Ce A) dist li rois ce lotroi (lo croi A) boinement A B C;

- b Foi que doi uos il respont erroment (!)
 c Orescoutes trestout communalment
 d Jel uos otroi sachies tresbonement 30
 1618 Gand' fu el maistre mandement
 Bien ot ueu agolant mort gisant
 20 Molt endemaine grant esbaudissement
 A synagloire adit cheleement
 Cor ara che la ou li cuers litent
 Lirois marsil'. deuant letref descent
 Et dans raimons qui molt et le cors gent
 25 Et ysores que il aime forment
 Lors sont monte lasus et pauement
 Raimon desarment qui remest sanglant
 Ensa chemise mais Gand' au cors gent fo 135^b 1
 Lien uoia un paile dorient
 30 Cote et mantel entaille richement
 Li rois marsil'. ne satarga noient
 32 Ains amande ch'rs plus de chent
 37 Ainc neuit nus si riche estorement

Et dit mar'. ie fere uo talent Tot pour samor men fere bien creant D. — 1617 Je ferai faire mon apareillement ACD, Iel f. f. apareillement B; D *ajoute* : Si len menrez aioie baudement. — 18 estoit B. — 19 m. sanglant ABC, u. de trancher agolant D. — 20 *manque* D; M. enmoine C. — 21 finagloire A; priueement D. — 22 Or C; a(u)rai BC; ço chel men cors arente C; C. a. ele celi ou son cuer t. D. — 23 d. son t. A, d. la tour BC, a sa tente D; sestent C; *le ms.* B *intercale ici quatre vers qui correspondent à peu près aux vers 1632-37, et répète alors le vers 1623 (voyez les variantes v. 1632-37).* — 24 Olui R. ki l. c. o. m. g. A; qui l. c. auoit (oit C) g. BC, qui tant ot dement D. — 25 E. y. ki l'aimo durement A, kil aime d. B, qui lame forteharment C, quil amoit d. D. — 26 *manque* C; m. amont el p. B, m. el mestre mandement D. — 27 R. se desarme si r. s. C; d. et il r. s. A, d. si r. sainglement BD. — 28 E. la c. AB, En pur le cors m. D; G. en present AB, G. li prent C. — 29 Et si le done C; dun p. BD. — 30 ent. a argent B, m. atornes noblement C. — 31 non satarde C; *dans le ms.* B, *le vers 1531 est immédiatement suivi du vers 1638 (voyez pourtant v. 1623, note).* — 32 Et a m. B, Aynz mande por c. C. — *Les vv. 32-37 manquent D, 33-37 C, 33-36 B qui a à son tour deux vers de plus* : Si a fait faire molt riche estorement Tel nef iot par le mien escient. *Voici les vers 33-36 d'après le ms. A* : Si lor a dit maintre et comunalment Que il carpentent et oeurent durement Cascuns aura se deserte molt gent Et il si fisent tost et isnielement. — 37 Kaine n. u. n. s. r. en son jouuent B.

- Tel lefist faire parlemien ensient
 1639 Qui cousta plus de .II. c. mars d'argent
 41 **L** anef fu riche ainc tele neuit nus
 aclus d'argent sont tot lipan cousus 10
 Toute est bendee dyuoire et de beuus (!)
 Dyuoire iest uns casteaus embatus
 Limas iest et drois et entendus
 46 Les cordes sont desoie nen sai plus
 48 Portrail ifu et castor et poillus
 Lor suer clāime (!) que ot mene laius
 De troies ifu li chenbiaus et li hus
 Comment hectors fu mors et confondus
 52 Et acilles et li rois patroclus
 54 Et con detroies fu limurs abatus 20
 55 Lachites arse et ylions fondus
 a Lisynge furent de dras aorbatus
 56 Sibeaus uaisseaus ne fu onques veus

1638 T. nef f. f. A B C D; et tel estorement B. — 39 Q. bien costa X. m. D.
 — 40 *seulement dans A* : Seignor oies de dieu aies salus. — 41 Boine est la
 nes tant riche n. A, plus r. nef neu. onques mais n. B, Tante r. nef non u.
 mais nus hom C (*toute la laisse se termine en -om, -on dans C*); L. n. f. r. que
 fist limescreuz D. — 42 est li pans tous c. A, estoit li pans c. B, As clau d;
 d'argent sont li passom C; furent li pans c. D. — 43 T. e. bordee A, T.
 broudee B; de benus AB; Tot ert enbendee dauolio enuïrom C, diuoire blanc
 et ouec di benus D. — 44 esbatus A; Desor estoit de auolio aloure salle-
 mon C, Tote bordee est deseure et desus D. — 45 L. m. en e. A; estendus AB;
 Li albres sont de melors et de plus bom C; et liuoille desus D. — 46
 d. s. e. daquiton C. — 47 = 55^a. — 48 *manque C*; portrais (— et D) A B D;
 i est A, i furent rois c. D; polus A, pollus B, porus D. — 49 *manque*
 C; elaine AD; helāine B; L. s. e. et rois menelaus AB; Qui por e.
 furent en mer perduz D. — 50 troie A B C D; i est AD; Lestorie de troie
 li fu pordeusion Ele bataille eliçambel elitom C. — 51 ector A C, hector
 B, h'tor D; f. m. al sablom C. — 52 *manque C*. — 53 *seulement dans A* :
 Et antenor et li ber troilus. — 54 Comment A, E comment C; troie A B C
 D; m. confondus B, furent li m. mis ius D; E c. laucist portraisom C. —
 55 L. c. prise e. lilion f. B, Et comment l. c. fu a. entor et uïron C; Et prians
 mors et ylion perduz D. — 55^a (= v. 47 *dans les autres manuscrits*) d. soie A,
 sont B, f. dazur pains pardesus D, Les uoilles sont de soie trait por a raisom C.
 — 56 Li biaus palais iamais tels nert (nert tels B) veus AB, E li paleis que
 plus biel non uïte hom C; Et le pales et ars et abatuz D. — vv. 57-59 *seule-
 ment dans A* : Et li cheuals ens sacies par les murs V li grien erent ki bou-
 terent les fus En la cite dont il erent confus.

- 1660 **B**one est la nes nus hon neuit si gente
 64 **Q**ant faite fu marsil'. ne sa lente
 Ains ifist metre or et uaisselemente
 Et dras desoie et bons dras doutrente
 Alatomer imist li rois grant entente
 68 **A**s messagiers lor conuenant presente
 Chil lor rendi de merchis plus de trente
 Lors fu mandee Gandisse sans atente
 71 **R**oi et aufage ivont sans plus atendre
 73 **G**and' trueuent ala biele iouente
 74 **P**lus estoit biele que nesoit la flour dente
 77 **L**ipaien ont salue (!) Gandisse
 78 **Q**ui tant estoit cortoise et bien aprise
 80 **B**iele font il vos esterres tramise
 Outre lamer estes vn roi promise
 Qui molt est beaus grant et de gente lisse

30

1660 Bele e. D; l. n. ainz nus n. u. A B, nul h. non la u. C; tant g. A D.
 — vv. 61-63 *seulement dans A* : Bien i ourerent par le mien ensciantie Cent
 carpentier et auoec plus de .XXX. Que tuit imisent lor sens et lor entente. —
 65. Ens a fait m. A B, Dedens a fait m. C, Dedenz fist m. riche u. D. —
 66 *manque B*; De dr. C; b. pales (palij) A C, et paille doriante D. — 67 *manque*
 C; Alat. mist A B, met mar'. sentente D. — 68 m. ses couuenans (-ati C)
 A B C. — 69 *manque B*; C. len (en D) rendirent A D, C. lirendent m. cinque
 cente C; D *n'offre ces deux derniers vers qu'après v. 1674 et les remplace ici par*
cet autre : Quant faite fu mar'. ne salente (= v. 1664). — 70 m. por G. al
 cor gente C; Ainz a m. sa fille s. a. D. — 71 Prinche e. a. A B D C; i v. desi
 a trente A, iot dusques a trente B, i corent plus de .XXX. D, a. plus de trente
 C. — 72 *seulement dans A* : Ens en la cambre Ki est dueure molt iente. —
 73 tr. ki molt estoit rouuente A B, Gaud'. li ua qui molt fu belle et gente C,
 Cele tr. qui molt fu roucelente D. — 74 b. et blanche ke f. A, P. ert vermeille
 et blanche que f. B, P. e. blanche qui (!) f. delente C, Et sest plus blanche que
 nest la f. enlente D. (*C'est ici que suivent dans ce ms. les vers 68 et 69, voyez*
plus haut). — vv. 75 et 76 *seulement dans A* : Plus ert plaisans par le mien
 ensciantie Conques ne fu laiüine de laurente. — 77 saluee A B D, salues
 C; Gaudise D. — 78 Q. molt e. C D, Q. t. est (fu B) biele c. A B. —
 79 Rois synagons la par le manche prise A B, R. s. silla p. la man p. C;
manque D. — 80 B. fait il vous en seres (v. s. C) tr. A B C; B. font il cia
 bele deuise D. — 81 r. tramise A; Oltra m. ad u. rice r. p. C, A u. r. e.
 doutre l. m. p. D. — 82 estoit C; b. et de grant gentelise (segnourie C)
 A C, b. et plains de g. B D; *dans D trois vers de plus* : Tel cheualier nena
 iusques en frise Tant par est larges et plain de grant franchise Auoir ne prise
 uailant une cerise.

Atornes uos ni sai autre deuise
 Sire dist ele tout auo commandise fo 135^e 1
 1685 Par le mien pere ia nen serai reprise
 Atant vesti une peliche grise
 Et par desus un chier bliaut desire
 Plus estoit blance par desos sa chemise
 Que nest lanoif ains quele soit remise
 90 Na elmont rose sa colour nematise
 Dela cambre ist enlasale sest mise
 Rois synagons la sor un mul assise
 Delachite issent sans plus deuise 10
 Vinrent au port qant ses peres lauisse
 95 En contre ua molt fist grande franchise
 98 **P**or leriage fu molt grant la vnee
 1700 Lirois marsil' asa fille apielee
 01 Fille distil iou uos ai mariee
 03 Seil uos plaist dites ent uo pensee
 Gand' fu molt bien endoctrinee
 05 Sire dist ele uostre plaisirs magree
 Vouolentes nestra ia refusee
 Aicest mot la marsile liuree 20

1683 ne AB, non C; A. u. iustement sanz faintise D. *dans D de plus* : La nef est preste desor cele falise Molt a dedenz auoir et manantise La bele lot de ioie fu esprise Lors a parle con fame bien aprise. — 84 Scignor D; toute la c. ACD. — 85 Et la mon p. B, Ferai mon p. AD, Faray de mon p. ca non sera falise C; D *ajoute* : Lors se despoille sa sa robe ius mise Pus a uestu une blanche chemise. — 86 Et en a pris u. D. — 87 E. p. deseure ABCD; un blialdo d. s. C; d. frise ABD; D *ajoute* : De sa biaute ne sai que uos deuise. — 88 p. desor C; Que p. fu b. D. — 89 Que ne soit nois A; Qui (!) non est flor dalbe spine C. — 90 El m. na r. B, Non ert r. C; Quant fu uestue richement a sa guise D. — 91 *manque* C. — 92 R. s. silla s. C; l. sus u. D. — 93 D. l. vile i. ni font autre d. A, s. nul point de d. B, D. l. cites ensent s. altre d. C, s. fere lonc d. D. — 94 Vient A. — 95 E. c. va si fait g. B, m. f. grant f. C, E. c. u. si fist m. grant f. D. — 96 Entre ses bras la a tiere (loit allatere C) ius mise ABCD. — 97 *seulement dans A* : Pus le baisa sans nule autre deuise. — 98 Sor ABC, Sus D; fu grande B, fu grant C. — 99 *seulement dans A* : De gent paiene ki i ert atrauee. — 1701 F. fait i. ABCD. — 1702 Au milleur roi qui ainc chainsist espee B, Et a un roi doutre la mer donnee D; *manque* AC. — 1703 d. uostre p. C. — 1705 S. d. il (!) C. — 1706 Vo u. nen ert ia r. AB, Vestre u. non ert por moi uee C; Vou. niert par moi refusee Mar'. lot durement liagree D. — 1707 A ces (ceste C) paroles ABC; loit m. C; Prent la (!) la main si la errant liuree D.

- As messagiers et chil len ont menee
 A grant conuoi lont ala nef Guicee
 1710 Qui molt estoit richement estoree
 Tout maintenant est la biele ens entree
 Et .xx. pucheles cascade estoit clamee
 Fille de roi et bien emparentee
 14 Gand' fu sus le bort acoutee
 16 Voit le ses peres si len a regardee
 18 Amahomet lalirois commandee
 Synagloire asa dame araisonee 30
 20 Dame distil chi a male saudee
 Laïres me uos en iceste contree
 Naïe distele ie mestoie oubliee
 Car qui bien aime tost cange sapensee
 Par foi dist il cest verites prouee
 25 Lors entra ens sans nule demouree
 Li maronier lor sygle ont leuee
 Lieuent lor ancre lanes est esqipee
 Vent orent bon li hore fu tempree
 29 Toute iour orent (!) par haute mer salee

1708 et il B, et c. lont m. C, et len o. m. D; guicee AB; D *de plus*: Grant noise iot acele deseuree. — 1709 As grans conrois B, O grant conroi D; c. fu a (en C) la n. menee ABC. fu en la n. posee D. — 1710 *manque* D; Que—atornee C. — 11 *manque* D; Tost m. C; est (i est B, — ert C) gaudisse entree ABC. — 12 A. xx. A, O. xx. D; c. fu c. BCD. — 13 r. molt b. A. — 14 sor ABD; akeutee A, sus lo castel montee C. — 15 *seulement dans* A: Plus biele feme ne fu accl tens nee. — 16 esgardee A, p. molt loit exg. C, V. la son pere si lauait reg. D. — 17 *seulement dans* A: Aval sen bronche sa coulor a muee. — 18 m. loit l. r. C. Et puis si la al mahon c. A. — 19 Finagloire A, Sinaglere B, Et sinagore C. sinagl'. D. — 20 D. fait il BC. — 21 e. ceste c. C. — 22 Nenil C D; fait ABC; N. d. e. mais iestoie (estoie C) o. BC. — 23 Cuer D; a. tuit cosse obliee C. — 24 d. elle ce est u. C; d. il ci a fiere posnee D. — 25 L. e. dedenz s. n. demore C; En la nef entie s. n. d. D. — 26 L. m. ont lor ABCD; uoille CD; dreciee D. — 27 Traient l. a. BCD; a. lor n. e. e. A, a. sont lor n. e. B, la n. ert e. C. la n. ont e. D. — 28 b. et lore f. AD, b. ella nef f. C. — 29 keurent AB, errent D, allirent por lalte m. s. C. — *Les 28 vers suivants qui contiennent la description d'un orage, sont propres à notre manuscrit. Mais on trouve un épisode très semblable et en partie identique dans le ms. A v. 1191 ss. et dans le ms. D après v. 2075 (voyez l'édition de M. Alton, p. 50 s. et p. 83) C'est sans doute une interpolation dans notre manuscrit de même que dans les deux autres, mais je ne crois pas avec M. Alton (p. 446) que les interpolateurs n'aient pas eu le même modèle. J'y reviendrai.*

Enpais corurent toute chele jornee
 Qant vint au vespre lamer est tormentee
 Lanes en est malement ariuee
 La gent de dens durement esfreee
 Et la puchele s'en est molt dementee
 Et ysores la molt reconfortee
 Couchie lont dun paile acouetee
 Que de lamer ne soit trop esfree
Crolle lanes et li (!) mers sen tormentee
 Paour ont grant lamer neles craunte 10
 Rumpent cil uoile et ces cordes destendent
 Dist ysores sos est qui en mer entre
 Por quil ait terre ne auoir adespandre
 Il mest auis con le deueroit pendre
 A plaine terre puet il son cors desfendre
 Soit a .x. homes ou a vint ou atrente
 Mais chi conuient la merchi dieu attendre
 Dist lestremans fols por quoi te dementes
 De teus paours ai eu plus detrente
Chele tormentee lor a trot de duree 20
 Que lapuchele en est ml't esfree (!)
 Sa compaignie est molt desconfortee
 Mainte orison ont adieu recordee
 Ca terre soit asauuete menee
 Li uens sacoise lore sest atempree
 La gent de dens si sest aseuree
 Tendent lor cordes sont lor syngles leuee
 Et ont lor nef tost et bien atornee
 1729 Toute jour courent par haute mer salee
 Tant letrauersent cala qarte jornee 30
 31 Ont de conninbres veu lator qarree
 33 Grant ioie mainnent qant illont auisee
 Mais dusca poi ert laioie tournee
 35 Car cel matin fu enlatour montee
 Chele qui fu danseys violee
 La nef connuit laiens en mer salee

1729 *Voyez les variantes plus haut.* — 30 T. allirent que alla q. i. C. —
 31 ueuz lalte t. q. C; ueue D. — 32 *seulement dans A* : Mais bien sachiez la
 verite prouuee. — 33 q. lont a. C; G. i. iot q. lorent a. D. — 34 e. lor i.
 ABD; muee B, troblee D; Pocho dura celle ioie quelle fu calongee C. —
 35 C. en cel m. C; C. par m. D. — 36 da ans. C. — 37 coisi ABD, scosci
 C; c. qui uint par m. B, sc. emmer la m. C, c. dedenz la m. D; betee
 ACD.

- Quant ele leuoit sisest haut escriee
 Apres le cri est cheue pasmee
 17 10 Li cheualier qui lorent escoutee
 Vers lui acoururent (!) silont reconfortee
La damoisele jut pasmee el planchier F^o 136^v 1
 Et quant reuint prist soi aaraisnier
 Lasse dist ele con chia mal loier
 43 Honie ma li rois nel puis noier
 Mais iou me uoel de cest anui uengier
 Jsnelement prist un cotiel dachier
 De dens son cuer leust leus (!) fait glachier
 Quant li tolirent li baron cheualier
 50 Puis apielerent errant un messagier
 Va tost font il sans point del atargier 10
 Laual au port si te feras nagier
 Dusca la nef que tu uois aprochier
 Di ysore lanui et len combrier
 55 De chief en chief que ia ne li noier
 Li glous respont bien fait aotroier
 Bien li sarai tout lafaire nonchier
 Delauile ist sest venus au grauier

1738 Bien le (la CD) conmut ABCD; e. sest en h. e. B, e. sei ert en alt e. C; B. l. e. sest cheue pasmee Et quant reuint si sest haut escriee D. — 39 fu cheus p. C, rest ch. p. D. — 40 q. lont exgardee C. — 41 I acoururent AB, Sont la ale D; si len ont releue ABD; La retornent amont lont dricee C. — 42 L. d. gist atere pasmee C. — 43 *manque* D (*mais comp. v.* 1738); q. elle r. C; prent AC; a desraissnier A, a aescrier B, a blasmer C. — 44 L. fait e. ABC; m. aconter C. — 45 Onie maît l. r. non poit estre celeer C, Bien ma h. an. au uis fier D. — 46 e. doil u. C; Mes par cel dieu qui tot a aiugier Ie ne uerre iames ior esclerier D. — 47 l. trait A. — 48 D. s. uentre ABC; leust lues f. g. A, le seust f. g. B, sel uolt fier C; Ia le feist dedenz son cors g. D. — 49 t. cil b. A; Q. l. tolent de man li e. C. — 50 a. tantost ABC; Ele en apele a soi un escuier D. — 51 dist il (ele D) CD; s. plus delat. D, garde ne (non C) te targier AC, haste toi de nagier B. — 52 *manque* B; La va a. p. A, Va ius a. p. C, Tot droit a. p. et si te fai n. D. — 53 Tresca l. n. A, Trosqz l. n. C, A cele n. D. — 54 Diras ad ysores C, Di a mon pere D. — 55 que tu ne le noier B, garde non li celler C; D *remplace ce vers par deux autres*: Comment li rois .an. auuis fier Ma uergondee par son outreuidier. — 56 Et cil r. D, L. g. li r. C; r. bien li sarai noncier B. — 57 *manque* D; laf. aointier A; Et t. laf. conter et apointier B, B. l. diray non li auray mot celler C. — 58 *manque* D; D. l. tor i. AB, D. l. tore nist C; venus est AC; el g. AB, allamer C.

- Enla nef entre ousont li notonier
 1760 Qui du singler ne se fait (!) pas proier
 Que cest costume de felon pantonier 20
 Cades sepaine de cheaus contralier
 Qui les biens uoelent et les honors hauchier
 Tant ont nagie li maistre notonier
 65 Que ala nef se sont fait atachier
 66-81 **L**i glous entre en la nef sans damage
 82 La verite commencha aretraire
 A Ysore raconta son contraire
 Comment sa fille ne fine lor debraire
 Ferir seueut dun cotiel el uiaire
 86 Qant li toli uns danseaus debonaire 30
 88 Ysores iure qant loi saint Ylaire
 89 Se il enment quille fera detraire
 a Ou il metra son cors laidement aubersaire
 90 Dist Ysores ne sai que puise faire
 a Dist araimon dous amis debonaire
 91 Jou irai la por lanoise deffaïre

1759 El (Em C) batel e. ABCD; e. si se fist naier C. — 60 Q. de s. n. s. font p. p. ABD, Que del nager non se fist naier C; B *ajoute* : Forment se hastent car il en ont mestier. — 61 Et cest c. AB, Ainz ert c. d. fellons p. C; c. a f. p. A; *les vv.* 61-63 *manquent au ms.* D *qui ajoute à son tour le vers suivant* : Parmi la mer commencent a nagier. — 62 Que sempre se penent daltrui contrarier C. — 63. Q. le bien v. et honor essaucier B, Q. bem u. le honors abasser C. — 64 l. m. marounier A, lo mastro notier C; T. o. ale li felon losengier D. — 65 Qui alla n. se prist atacer C, Qualautre n. D. — 66 entra ABD; s. demor ABC, s. seior D. *Le copiste y a laissé de côté une laisse de 15 vers, soit trompé par le début identique de celle-ci et de la suivante, soit exprès, la première laisse faisant en effet double emploi avec la deuxième. Voici le vers 1781 d'après les autres manuscrits* : Li glous parole ki (que C) plus (mes D) ne se veut (vaut B, uolt C, pot D) taire ABCD. — 82 L. v. (Tote la chose D) li (lor B) commence a r. ABCD. — 83 *manque* CD; A Y. a conte s. c. AB. — 84 n. f. ior d. b. AD, non f. noit et ior d. b. C, ne cesse ior d. b. B; D *ajoute* : Par an. qui lifet maint mal trere. — 85 F. s. vait A, vaut (uolt) BD, uolut C. — 86 damisel C. — 87 Tant le (la B) vous gardent que soies el repaire AB, T. lauons gardece chevussi (!) al r. C, Y. lot molt liuint acontrere D. — 88 Ot le raimons si iure s. y. AB, Quant loi .R. si i. sainte laire C, Re. lentent si i. s. lucaire D. — 89 Que sil lor ment (vient A) il AB, Que se il m. que il C. Se ligloz m. il D; deffaïre BD. — 89^a *seulement dans notre ms.* — 90^a *manque* A; Dist R. C, A R dist (dit) BD. — 91 Girai a tierre p. ABD, Ires arrere p. C.

- Jou ne uoeil pas que la folie paire
 Traisons pense li uieillars deputaire
 Por che li dist si jura saint acaire
 1795 Tout goiement ancois uesteroit haire
 Et deuenroit en laforest mordraire fo 136^b 1
 97 Qu anseys ne uende ceste afaire
 99 **D**ist ysores raimon or mentendes
 1800 Girai arrier et uos chi remanres
 Et dist raimons ensi con uos commandes
 03 Lors font abatre le syngle de lor nes
 02 Pres sont de terre sont lor ancre jetes
 Et ysores ne sest pas oublies
 05 Vint a Gand' qui tant ot de beautes
 Puis li dist dame sil uos plaist escoutes 10
 Girai arrier uos chi demourres
 Apareillier ferai mes richetes
 Si manderai no roi que uos venes
 10 Encontre viegne et ses riches barnes
 Dist la puchele ortost si vos hastes
 Raimons quide quil desist verites
 Ysores est en un batel entres

1792 mie ABCD; Que ie non u. m. C; m. uers .an. mesfere D. —
 93 Traisson p. ABC; Oez que dit le u. d. D; li fel viels d. A, li mal
 d. C. — 94 P. c. le d. et jure s. vicair B, Per çe alla et iure scē. laire C,
 Car ysores a iure s. sicair A, Tot coiemment a iure s. ylaire D. — 95 *manque*
 C; canchois AB; Quainz uestiroit a tot iors mes la here D. — 96 *manque*
 CD; Tout son viuant et d. m. AB. — 97 Que an. A; cest a. AB; Que a
 danseis uendra celle a. C, Que danseis ne uenge c. a. D. — 98 Iamais niert
 (non sera C) lies se il ne (non C, se tot ne D) sen esclaire ABCD. — 1800
 Girai a terre ABD. — 1801 Dist R. C. — 1803 Et f. A; a. lor s. et lor tres
 A, lor s. et lor nes B, uoile et ancre jetes C, lor uoilles et lor tres D. —
 1802 t. lor ancras ont i. A, t. s. l. ancras i. B, t. illoc sunt demores C;
 Pus ont lor ancre aufonz demer getez D (*L'ordre des vers suivi dans notre ms.*
est le même dans tous les autres, excepté A). — 1804 Ysores vint que plus nest
 arrestes AB, Et y. neert mie arrestes C, Et y. ne sest pas arestez D. — 1805
 Deuant G. ABC, Dist a G. D; t. auoit b. A, t. o. d. bontes B, G. ou atant
 nobletez D. — 1806 Se li d. B, Pois dist d. C, Bele dist il un petit mescoutez
 D. — 1807 Girai la fors AB, Giray (Gire) a tere CD; et vous ci remanres
 ABCD. — 1808 f. lor r. A, les r. B, nostre recites C. — 1809 m. vo r. A,
 au r. BD, al r. C; r. que uossi ariues C. — 10 *manque* D; Quil u. e. et A, E.
 uos uegne et tuit li b. C. — 11 or donc s. D; v. adastes C. — 12 R. cuida
 ABD; que il deist uer. C. — 13 Y. sest e. son b. e. B, Et y. est el b. e. D.

- Tant a nagie que il est aterres
 1815 En contre ua ses riches parentes
 16 Tout maintenant li fu lifais contes 20
 a Ainc neli fu li destorbiers cheles
 17 Que de sa fille estoit il baretes
 Et par leroi anseys vergoundes
 Ysores lot molt en fu aires
 20 Et jura Dieu qui sires fu clames
 Que chil deduis iert molt chier comperes
 Aicel mot est el palais montes
 Tous ses barnages est apres lui ales
 Quant uoit sa fille .II. sospirs a jetes
 25 Ses poins detort ses caueus atires 30
 26 Le chaint sos lieue qui haus estoit leues
 30 **Y**sores pleure et ses caueus detrait
 Nus neleuoit qui grant pite nen ait
 Fille distil dites comment vos uait
 Pere distele maluaisement mestait
 Quel cheleroie li bons rois lemafait
 35 Sille me fist nen pot mais entresait
 Jou lengignai vne nuit par agait

1814 T. ait n. q. i. ert a. C; e. arriues B; El batel entre alaterre est alez D. — 15 E. c. uint s. D; Illoc troua s. C. — 16 fu tuit contes C. — 16^a *manque* ABCD. — 17 e. desbaretes ABCD; Q. soe f. e. uergonges C. — 18 a. despolceles C. — 19 f. abosmes ABC; Y. lot tuit f. C; Y. lot par pou nest forsenez D. — 20 Si iure A, Il iure B, Et iure C, Damedieu iure D; s. est c. D, ki est (ert C) sires (sir C) c. ABC. — 21 d. sera chier c. ABC, Q. cist aferes sera ch. c. D. — 22 A ces (celle C) paroles ABCD; p. ert enle pales entres C, p. est el chastel entrez D. — 23 Tot son b. ert apres a. C, Toz ses barons sont apres li a. D. — 24 f. sa .ii. s. j. AD, Q. il uit s. f. noit .ii. s. g. C. — 25 d. sa s. c. t. B, d. et s. c. distires C; *dans D le v. 1826 précède le v. 1825.* — 26 *manque* C; L. c. perchut ABD; ki haut li fu l. A, qui ia e. l. B, q. e. h. l. D. — 27 Tout le barnage enprinst molt (en est pris B) grans pites AB, Tuit son b. enprist pietes C; *manque* D. — 28 Et il meismes est de dolor pasmes A, Par un petit quil nest de duel creuez D; *manque* BC. — 29 *seulement dans A*: Grant doel demaine entuiron li barnes. — 31 N. non le uit C. — 32 F. fait il CD; F. d. i. com faitement v. v. B; dites c. a. uos u. C. — 33 Sire d. ABCD; malement C. — 34 Que c. AD; Quen c. l. b. r. honis mait C; c. anseis l. D; Kel celeroie te sui batue alait Sachies de uoir li bons rois le ma fait B. — 35 p. riens e. AB, p. mes e. D; Et sil mel f. el non poit altre e. C. — 36 Que lemg. C; Ie leng. pere par mon aguet D.

Dist ysores chi a molt uilain plait
 1838 Or puis ie dire cest de bien fait caufrait

10

Ici s'arrête ma copie. Je possède encore la dernière page (v. 11557 jusqu'à la fin); mais il m'a paru inutile de la reproduire, toute la laisse finale (v. 11582 ss.) étant déjà imprimée par Fr. Michel (réimprimée par M. Alton, p. 432 s.) et le reste n'offrant aucun intérêt particulier.

Carl VORETZSCH.

(*A suivre.*)

1837 a trop v. p. B, a u. p. C; D *ajoute* : Il est honni qui anullui vn (!) fet. — 38 le p. bien d. D, Or poisso ben d. cestui ert de bem faire retrait C.

MÉLANGES

UNE SOURCE HISTORIQUE D'ILLE ET GALERON

Je n'ai point l'intention d'examiner ici les rapports de cet ennuyeux récit avec le lai d'*Éliduc*¹. Je crois seulement que le commencement, les 1500 premiers vers environ, repose sur un fondement historique très défiguré, réel cependant. Le sujet de cette première partie peut se résumer en quelques lignes. Ille, fils d'un vaillant chevalier de Bretagne « la menor », nommé Éliduc, se trouve à la mort de son père en butte à la haine d'un puissant seigneur breton, Hoël. Ne pouvant trouver de protection auprès du faible duc de Bretagne, Conan, il se réfugie à la cour du roi de France. Celui-ci lui fait bon accueil, et quelques années après, quand le « vallet » est devenu un chevalier accompli, il lui fournit de l'argent et une petite escorte pour retourner en son pays. Tombé dans une embuscade, le jeune héros n'en triomphe pas moins de ses ennemis, et Hoël succombe sous ses coups. Le duc Conan, qui a reçu son hommage avec un vif bonheur, lui donne en mariage sa sœur, la belle Galeron. Ille se défend ensuite avec succès contre les Poitevins, Normands et Angevins. Il vivrait glorieux et parfaitement heureux s'il ne lui arrivait d'avoir l'œil crevé dans un tournoi. Le désespoir où le jette cet accident fatal et les longues aventures qui s'ensuivent remplissent le reste du récit, c'est-à-dire les trois quarts. Mais notre examen s'arrêtera ici.

1. Voy. l'éd. Færster dans la *Romanische Bibliothek*, vol. VII, G. Paris, dans *Romania*, XXI, 278, et l'étude de M. Alfred Nutt dans le *Folk-Lore*, vol. III, 26-48.

Reportons-nous maintenant à la source principale, presque unique, de l'histoire de Bretagne du IX^e au XI^e siècle, à la *Chronique de Nantes* (chap. XL, p. 115-117), dont M. René Merlet vient de donner une si remarquable édition¹. Nous voyons qu'à une date qu'on peut fixer à l'année 981, Hoël, comte de Nantes, fut assassiné par un émissaire de Conan, comte de Rennes. Les circonstances de cet événement sont des plus romanesques. Hoël aurait été tué dans une chasse, pendant que son chapelain récitait les vêpres. L'assassin, pour gagner la confiance du comte de Nantes et être admis dans son intimité, aurait poussé la dissimulation jusqu'à blesser réellement un homme de sa famille, sous les murs de Rennes, pour mieux jouer son rôle de banni. Ce dernier trait, d'une si grande invraisemblance, suffirait à lui seul à montrer le caractère fabuleux de ce récit, si nous ne savions d'autre part que l'auteur de la *Chronique de Nantes* a écrit entre 1050 et 1056 et que depuis la fin du X^e siècle il utilise des sources orales. Enfin, il était Nantais et porté à donner raison à ses compatriotes². Nous ne pouvons donc ajouter aucune foi aux détails de son récit. Tout ce que nous devons en tirer, c'est que Hoël a été tué, loyalement ou non, par un serviteur ou un vassal de Conan, comte de Rennes.

Chose curieuse, le meurtrier d'Hoël est appelé par la chronique *Galuron*.

C'est le nom de la sœur de Conan dans le poème de Gautier d'Arras. Mais il ne paraît pas douteux qu'il n'y ait erreur de la part de ce dernier, et M. Færster a fait très justement observer que Galuron était un nom d'homme³. Le vainqueur ou le meurtrier d'Hoël, c'est donc en réalité Galuron⁴. Quant à

1. *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, vol. XIX. Paris, Alph. Picard, 1896.

2. Sur tout ceci voy. l'excellente préface de M. Merlet et p. 126, note 1.

3. Dans son *Introd. d'Ille et Galleron*, p. xxii et xxxiv. M. F. range dans le même cas *Ganor*, nom de la seconde femme du héros, à tort, à mon avis : *Ganor* me semble une erreur pour *Gonnor*. Ce nom d'origine danoise (c'est celui de la femme de Richard I^{er}, duc de Normandie) pénétra en Bretagne. Je trouve, en 1101, deux Bretonnes de ce nom. Voy. *Cartulaire de Redon*, p. 319 et 320.

4. C'est également cette forme, à peine modifiée, que donne le *Roman de Galeran* de Renaud (voy. éd. Boucherie, 1888). Mais le fond de ce poème a

Ille, c'est également un nom d'homme breton. Le *Cartulaire de Redon* nous en offre plusieurs exemples, ainsi dans un acte de 852, un *Ili testis*, et dans une charte de 904, un *Ilia prepositus*¹, etc. On peut supposer que Gautier, ou sa source, a mêlé l'histoire d'Ille, fils d'Éliduc, à celle de Galuron, et qu'une dernière et ridicule méprise a transformé ce dernier en femme. En tous cas, la coïncidence entre le poème de Gautier et la *Chronique de Nantes* me paraît indéniable.

Bien entendu, Ille-Galuron, assassin exécration pour les Nantais, devait être un héros aux yeux des gens de Rennes, et c'est de ces derniers que dérivait la source épique ou non où a puisé Gautier d'Arras. Quant aux guerres victorieuses des Bretons contre les Normands, Angevins et Poitevins (v. 1554 et suiv.), rien de plus historique. C'est dans les vingt dernières années du x^e siècle qu'ils parvinrent en effet à s'affranchir de la tutelle de leurs voisins, les ducs de Normandie et les comtes d'Anjou et de Chartres². Les relations entre Ille et le roi de France n'ont rien qui puissent surprendre. A plus d'une reprise, aux x^e et xi^e siècles, les comtes bretons portèrent directement leur hommage au roi de France³.

La qualification de duc donné à Conan est une erreur, il est vrai, à la date de 981, mais c'est un anachronisme bien léger, car le comte de Rennes s'empara de la dignité ducal neuf ans plus tard⁴.

Resterait encore à identifier certains personnages tels que *Cador*, *Ri^s*, *Rogelion*, parents d'Hoël. Je n'ai pas réussi dans cette tâche. Le dernier est évidemment un Riwalon. Ce nom est assez commun en Bretagne, mais je ne vois parmi les princes de ce nom aucun Nantais, neveu d'un Hoël (v. 954)⁵.

subi de tels remaniements qu'il me paraît bien difficile d'en tirer quoi que ce soit pour notre thèse.

1. P. 18, 29, 227, etc. Je ne mentionne que pour mémoire l'opinion de l'*Histoire littéraire* (XXII, 853), qui en cherche l'origine dans le fleuve du même nom.

2. Sur les relations des Bretons avec les Poitevins, voy. *Chronique de Nantes*, p. 96, 119 note 3, 129.

3. R. Merlet, p. 121, notes 2 et 3.

4. *Ibid.*, p. 127, note 1.

5. Il y a bien eu un Riwalon frère d'un Hoël, mais tous deux sont arrière-petits-fils de Conan de Rennes (voy. dans Lobineau, *Histoire de Bretagne*, la

En somme, les comtes de Nantes et de Rennes et leurs vassaux ont été l'objet, au x^e siècle, de récits épiques en langue française tout comme ceux des autres provinces¹. Le début d'*Ille et Galeron* me paraît en avoir conservé un souvenir lointain. Galuron, héros d'un de ces récits, aura dû à sa célébrité même d'être gratifié du rôle bien différent d'Éliduc².

Ferdinand LOT.

ÉREC

MM. G. Paris (*Romania*, XX, 166, n. 1) et J. Loth (*Revue celtique*, XIII, 482-484) ont montré que ce nom d'*Érec* était breton (armoricain). Tous deux le rapprochent de celui de *Heroc* qui, au v^e siècle, fonda un grand état dans la presqu'île armoricaine; « mais, dit M. Paris, rien ne prouve que notre conte (*Érec et Énide*, de Chrétien de Troyes) l'ait eu personnellement en vue. » M. J. Loth prouve que *Heroc* puis *Guerec* a donné très régulièrement *Érec* par un phénomène bien connu de phonétique syntaxique. Il ajoute que divers écrivains bretons³ emploient couramment cette dernière forme. Je m'étonne que cette remarque n'ait pas été un trait de lumière. L'*Érec* de Chrétien se fait couronner à Nantes, et la description des fêtes données en son honneur dans cette cité remplit toute

table généalogique en tête du tome I). Un autre Riwalon fut comte de Pen-
thièvre et contemporain de Gautier d'Arras. Voy. La Borderie, *Essai sur la
géographie féodale de la Bretagne*, p. 56-57.

1. La *Chronique de Nantes* attribuée à Alain Barbe-Torte, lors du siège de
Paris par l'empereur Othon, un exploit que ses sources angevines mettaient
au compte de Geoffroi Grisegonelle (voy. p. 97, note 4, et 99, note 1). Mais
il me semble qu'il y a ici emprunt des Nantais aux Angevins.

2. Signalons à ce propos qu'*Éliduc* était connu de Gaufréi de Monmouth.
Il compte, au nombre des quatre grands vassaux d'Arthur tués par les
Romains, un *Aliduc de Tintagol* (Liv. X, ch. V, p. 146, éd. San-Marte.) Cette
localité, *Tintagol* en Cornwall, est près d'Exeter et de Tottness, où Marie de
France place les aventures de son *Éliduc*. Celui-ci est évidemment identique
à l'*Aliduc* de Gaufréi, appelé par Wace *Eliduc*.

3. Notamment dans Morice, *Histoire de Bretagne*, I, 12, 668, 669, etc., et
Lobineau, I, 15-21.

la fin du poème. Or, il a existé un Érec, comte de Nantes; c'est *Guerec*, fils d'Alain Barbe-Torte. Il gouverna cette ville d'abord en compagnie de son frère Hoël, puis seul, après la mort de celui-ci, en 981. Lui-même mourut vers 990¹. Il fut non moins que son frère Hoël² l'objet de récits légendaires. Je ne doute pas que ces récits ne soient venus aux oreilles de Chrétien de Troyes et n'aient amené une modification sérieuse du conte d'*Érec et Énide*. J'espère avoir démontré que le héros primitif portait le nom de *Geraint*, était un Gallois et non un Breton, et se faisait couronner non pas à *Nantes*, mais à *Carnant*, dans la Cornouaille insulaire³. Le comte de Nantes a hérité de son histoire, et la confusion a été favorisée par une certaine ressemblance entre les deux noms, *Geraint* devenant, dans certains cas, *Eraint*, comme *Guerec* devient *Érec*.

Le comte Guerec a-t-il été l'objet de récits « bretons »? A vrai dire, je ne le pense pas. Pour avoir défendu Nantes contre ses ennemis il n'était pas devenu un héros « breton », bien loin de là. Il faut se rappeler que du ix^e au xii^e siècle, les Bretons ont été, pour les populations romaines de la Loire, des ennemis non moins détestés que les Normands. Quand, au milieu du xi^e siècle, Nantes passa par héritage aux mains d'un vrai Breton, Alain, comte de Cornouaille, il se forma un parti hostile à cet étranger et à son entourage celtique, et l'auteur de la *Chronique de Nantes*, Nantais lui-même, écrit une violente invective contre les Bretons⁴. Enfin, depuis la mort d'Alain Barbe Torte, les comtes de Rennes, après avoir réussi à ranger sous leur autorité, outre Rennes et le Porhoët, les comtés de Vannes, Tréguier et Penthièvre, c'est-à-dire presque toute la Bretagne celtique, cherchèrent à s'emparer de Nantes. Il s'ensuivit des luttes sanglantes, où Hoël et Guerec défendirent de leur mieux leur indépendance. Il est donc bien impossible qu'ils aient été les héros des Bretons, qui étaient leurs ennemis mortels. S'ils ont été chantés, c'est par leurs sujets français de Nantes. De notre identification d'Érec, il n'y a donc aucun

1. R. Merlet, *Chronique de Nantes*, 114, note 3, 120, note 1.

2. Voy. l'article sur *Ille et Galeron*.

3. *Romania*, XXV, 9-11.

4. Merlet, p. xxix à xxxi.

argument à tirer en faveur de l'origine armoricaine du poème de Chrétien de Troyes, bien au contraire.

Ferdinand Lot.

LE BLANC PORC DE *GUINGAMOR*

La poursuite de cette bête fantastique dans le lai de *Guingamor*¹ cause la perte du héros. Avant lui, dix autres chevaliers ont disparu, et Guingamor les retrouve dans le palais magique de la fée. Il semble bien que celle-ci se serve de l'appât d'une chasse périlleuse et attrayante pour attirer les chevaliers dans sa retraite. La bête est tantôt appelée le *blanc sanglier* (v. 214, 522), tantôt le *blanc porc* (v. 158). Elle rappelle aussitôt à l'esprit le *Twerch Trwyth* qui, dans le mabinogi de *Kulwch*, entraîne à sa poursuite Arthur et ses compagnons, à travers toute la Bretagne et jusqu'en Irlande². Une légende non moins singulière est celle de la truie *Henwen*, dont une triade du *Livre rouge de Hergest* nous a conservé un résumé³. Il est peut-être intéressant de

1. Éd. G. Paris, dans *Romania*, VIII, 50 sq.

2. On trouve déjà une allusion à cette chasse d'Arthur chez Nennius, chap. 73, dans une partie qui remonte au moins au VIII^e siècle, selon la démonstration de M. Zimmer. Dans son édition (*Mon. Germ. historica, Auctores antiq.*, XIII, 217), M. Mommsen imprime à tort *porcum Troynt*; la bonne leçon *Troit* est donnée par les mss. *C D G Q. M. F.* Loth ne traduit pas *twerch trwyth*. Le dictionnaire d'Owen Pughe le rend par « bursting boar ». Le second terme est apparenté à *trwyth*, « the bursting through ». Le *twerch trwyth* peut donc s'interpréter le « sanglier qui s'élance », « le sanglier furieux ». C'est bien sous cet aspect dévastateur qu'il apparaît dans *Kulwch et Okeu*.

3. Trad. par M. F. Loth, *Mabinogion*, I, 248-249. Henwen met bas un chat monstrueux et malfaisant, le chat de Palug, *Cath Palug*, auquel une triade du plus ancien manuscrit gallois (le *Livre noir de Carmarthen*, ms. du 3^e tiers du XII^e siècle) fait allusion. Des textes français du XIII^e siècle, notamment la *Bataille Loquifer*, connaissent cette bête monstrueuse, qu'ils appellent *Capalu* ou *Chapalu*. Voici donc un trait dont la provenance galloise est des plus certaines. Ce très curieux rapprochement est dû à M. Alfred Nutt. (Voy. *Folk-Lore*, vol. I, 1890, 251-252.)

signaler que le nom de l'animal fantastique signifie « vieille-blanche ». N'y a-t-il pas un rapport lointain avec le *blanc porc*?

Ferdinand Lot.

L'ARCHIMIMUS DI SENECA ED IL TOMBEOR NOSTRE DAME

In quel capitolo del *De civitate Dei* (VI, 10), nel quale egli intende provare come Seneca abbia ben più acerbamente che Varrone non avesse fatto vituperata e schernita la « urbana » o « civile » teologia, ossia la religione di stato, Sant' Agostino riferisce le parole stesse con cui il filosofo si era fatto beffe nel dialogo *De superstitione* (ora perduto) di coloro che fingevano prestare i propri servigi agli dei o credere che questi de'fatti loro si curassero. « Sunt qui ad vadimonia sua deos advocent, « sunt qui libellos offerant et causam suam doceant. *Doctus* « *archimimus, senex iam decrepitus, cotidie in Capitolio mimum agebat, quasi dii libenter spectarent, quem illi homines desierant.* »

Or non abbiamo noi qui, ridotto ad un sommario, magrissimo cenno lo stesso fatto che ha offerto il tema all' autor sconosciuto di quel vero poetico gioiello che è il poemetto del *tombeor Nostre Dame*? Se il filosofo romano sparge lo scherno sopra ciò che il poeta medievale esalta, poco importa a noi; a noi basta di constatare che i medesimi sentimenti animarono il mimo antico ed il saltimbanco francese; vecchi ambedue, ambedue ritirati dal mondo, offrono alla divinità quell' omaggio che unicamente era lor concesso tributarle.

Ma si domanderà forse : v' è davvero un rapporto di parentela tra i due racconti, o il riscontro dee credersi casuale? Confesso ch' io starei assai più volentieri per la prima che per la seconda opinione. Trattandosi d' un' opera tanto famosa e divulgata nell' età di mezzo quale fu il *De civitate Dei*, a me non pare punto improbabile che il brano di Seneca, riferito dal santo d' Ippona, sia caduto sotto gli occhi di qualche chierico poeta, il quale dal sarcastico accenno del maestro di Nerone abbia saputo, vicavare quella storia che, come ben dice G. Paris, « è un capolavoro per la sua deliziosa e fanciullesca semplicità ».

F. NOVATI.

UNE PARTICULARITÉ DE LA FORMATION
DU FÉMININ PLURIEL EN LANGUEDOC

A Autoire (canton de Saint-Céré, Lot), les substantifs féminins en *o* sont absolument semblables au singulier et au pluriel. On dit : *lo fèno* la femme et *loy' fèno* les femmes. Mais si la voyelle finale est précédée de *l* ou de *l mouillée (lb)* le pluriel est en *oy'* ; *lo poulo*, la poule ; *loy' pouloy'*, les poules ; *lo gulbo*, l'aiguille ; *loy' gulboy'*, les aiguilles.

E. ROLLAND.

LE MOT ENFANTIN NANAN

« *Maman* est le nom que les enfants à la mamelle donnent à leur mère, à leur ayeule, à leurs nourrices... *maman*, pour ceux un peu plus grands, signifie du pain, du gâteau et toute espèce de nourriture propre aux enfans. »

RESTIF DE LA BRETONNE, *Les Nuits de Paris*,
3^e partie, 1789, p. 96.

Ce passage semble donner l'explication du mot enfantin *nanan*. On aura d'abord dit : *du maman*, c'est-à-dire quelque chose demandé ordinairement par les enfants, puis par corruption (les enfants ignorant la phonétique) *du nanan*.

E. ROLLAND.

COMPTES RENDUS

Histoire de la langue et de la littérature française, des origines à 1900, publiée sous la direction de M. PETIT DE JULLEVILLE, professeur à la Faculté des lettres de Paris. Tome I. *Moyen âge* (des origines à 1500). Paris, A. Colin, 1896, gr. in-8. Première partie : *a-v*, LXXX, 408 p. ; deuxième partie : 500 p.

Les deux premiers volumes, consacrés à la langue et à la littérature du moyen âge, de la grande publication dirigée par M. Petit de Julleville ont paru, en treize livraisons, de quinzaine en quinzaine, avec une remarquable promptitude. L'histoire de la langue, par M. Brunot, accompagnera, « des origines à 1900 », celle de la littérature dans toutes ses périodes. Elle occupe pour le moyen âge les premières pages du premier volume et les dernières du second. C'est un ouvrage à part. Je la laisserai de côté dans ce compte rendu et ne m'occuperai que de l'histoire de la littérature.

J'ai écrit la préface aux deux volumes consacrés au moyen âge, et j'y ai insisté sur l'intérêt que présente en lui-même le fait d'une place aussi large (le quart environ) accordée dans une histoire de notre littérature, conçue sur un vaste plan, à la littérature des XI^e-XV^e siècles. « On a cherché et on a pu trouver, ai-je dit, pour atteindre le but qu'on s'était proposé, des savants d'une compétence reconnue et spéciale, dont les noms garantissent pour chacun d'eux la sûreté de l'information et la parfaite intelligence du sujet qui lui a été assigné. C'est là un fait considérable : il témoigne des grands progrès accomplis en ces dernières années dans l'étude de notre passé, et il marquera une date dans l'histoire littéraire du XIX^e siècle lui-même. » Les quelques réserves qu'on trouvera plus loin sur tel ou tel chapitre n'empêchent pas cette appréciation générale d'être vraie, et je la reproduis bien volontiers en tête de ce compte rendu.

Ce qui caractérise l'*Histoire de la littérature française au moyen âge* que nous offre M. Petit de Julleville, c'est d'être l'œuvre non d'un seul homme, mais de plusieurs collaborateurs. Ils sont dix (sans compter M. Brunot) : M. Petit de Julleville lui-même (trois chapitres), M. L. Gautier, M. Constans, M. Clédat, M. Jeanroy, M. Sudre, M. Bédier, M. E. Langlois, M. Piaget (deux chapitres) et M. Charles-V. Langlois¹. Tous ces noms offrent bien les

1. Sur ces dix collaborateurs, j'ai le plaisir d'en compter six qui ont été plus ou moins longtemps mes élèves.

garanties que je signalais tout à l'heure; plusieurs sont attachés à des travaux spéciaux qui leur ont valu une juste réputation. Mais il est clair que ces auteurs n'ont pu travailler tous absolument avec la même méthode et le même esprit, ni s'entendre jusque dans le détail pour que leurs travaux respectifs se complétassent sans se répéter ni se contredire et arrivassent à former un tout harmonieux. Il faut dire cependant que le plus choquant des inconvénients de ce mode de travail, la contradiction, a été généralement évité grâce à la répartition du sujet en compartiments assez rigoureusement limités. Mais cette répartition même a eu fatalement pour l'ensemble de l'œuvre un sérieux désavantage. Cette histoire de la littérature du moyen âge n'est pas, à proprement parler, une histoire. Elle l'est à peu près dans les chapitres où M. Petit de Julleville a traité (d'ailleurs un peu trop sommairement) de la poésie en général au XIV^e et au XV^e siècles (encore manque-t-il à son exposé la prose, la poésie épique et le théâtre); elle ne l'est pas dans les autres, qui nous donnent séparément l'histoire de chaque genre. Nulle part on ne peut suivre — comme on le fait si bien par exemple dans *l'Histoire littéraire du peuple anglais* de M. Jusserand — la marche générale de la littérature depuis ses débuts jusqu'au XV^e siècle, marche parallèle à l'évolution politique et sociale de la nation elle-même. La répartition géographique de cette littérature, qui n'était pas alors centralisée à Paris, n'est non plus indiquée nulle part; on ne nous dit pas même quelle était sa sphère d'action et où elle se rencontrait avec celle de la littérature provençale, ni comment elle avait étendu cette sphère au delà du canal de la Manche. On aura beau fondre ensemble toutes les indications chronologiques et géographiques, tous les rapprochements, souvent très instructifs, de la littérature avec l'état social donné dans les divers chapitres, on n'aura pas un tableau d'ensemble, on n'aura pas une « histoire ». Telles sont les conséquences nécessaires du morcellement du travail. Reconnaissons qu'il fallait s'y résigner: si un seul homme, même muni des connaissances variées que réclamerait une pareille tâche, avait entrepris l'œuvre que M. Petit de Julleville et ses collaborateurs ont accomplie en trois ans, il est certain qu'il y aurait consacré beaucoup d'années et il est probable qu'il ne l'aurait jamais achevée, et que s'il l'avait menée à fin toutes les parties n'en auraient pas été travaillées avec le même soin. Peut-être seulement aurait-on pu, dans une introduction générale, tracer une large esquisse historique et géographique à laquelle seraient venus se repérer l'un après l'autre tous les chapitres consacrés à chaque genre. Mais la chose est plus facile à recommander qu'à exécuter; elle reste à faire en dehors de l'œuvre accomplie sur un autre plan, et dont les différentes parties vont maintenant être soumises à un rapide examen. Disons tout de suite que ce qu'on doit demander aux auteurs d'un ouvrage de ce genre, ce n'est pas d'apporter des documents inédits et des recherches nouvelles, c'est d'être au courant de la science, de savoir ce qui est déjà acquis, de le grouper avec intelligence et de le juger sainement. Ces exigences, dans le présent livre, sont satisfaites dans la plupart des cas.

Chapitre I (p. 1-18). *Poésie narrative religieuse. Origines. Vies des saints en vers. Contes pieux*, par M. PETIT DE JULLEVILLE, professeur à la Faculté des lettres de Paris. — [Ce chapitre a été rédigé par M. Petit de Julleville. La matière qui y est traitée n'avait jamais été étudiée dans son ensemble. A part quelques poèmes, qui ont été l'objet de publications complètes ou de travaux approfondis (la vie de saint Alexis et celle de saint Thomas de Cantorbéry, par Garnier de Pont-Sainte-Maxence, notamment), on peut dire que la littérature pieuse du moyen âge n'est connue que par des notices isolées, qui, ordinairement, ne dispensent pas de recourir aux manuscrits. La tâche que M. P. de J. avait à accomplir était donc difficile, et nous ne nous étonnerons pas si son exposé ne peut être considéré que comme provisoire. Comme on devait s'y attendre, l'auteur a fait preuve de goût et d'intelligence, et il a traité le sujet avec une véritable sympathie; mais nous devons dire qu'il n'apporte aucun résultat nouveau, que même, sur bien des points, il ne nous a pas donné ce que, dans l'état actuel de nos connaissances, et sans recherches personnelles, nous pouvions attendre de lui. Il est bien entendu que dans un ouvrage destiné au grand public, où on doit s'attacher surtout à donner une vue générale des faits, il n'y avait point lieu de s'attarder aux menus faits de l'érudition, ni de chercher à faire des découvertes; mais il semble que, dans le même nombre de pages, à condition toutefois de resserrer un peu l'exposé, il eût été possible de présenter un résumé plus complet et mieux proportionné de ce qu'on sait actuellement sur la poésie narrative religieuse du moyen âge. La première section de ce chapitre (*Origines*) est presque uniquement consacrée à la vie de saint Alexis, dont l'auteur parle longuement et avec une juste admiration. Quelques mots seulement sur la séquence de sainte Eulalie et sur le *Saint Léger*, qui ne sont pas suffisamment caractérisés. La seconde section est intitulée *Récits bibliques, Vies des Saints*. Sur les récits bibliques, il y a en tout deux pages (pp. 15 et 16), qui ne se recommandent ni par la précision ni par l'abondance des renseignements, et qui interrompent assez mal à propos l'exposé des vies des saints commencé dans la section précédente. « La Bible », dit M. P. de J., « fut plusieurs fois traduite au moyen âge, en français, en prose et en vers, partiellement ou intégralement; mais ces traductions, qui intéressent l'histoire de la langue et celle de l'exégèse, n'intéressent pas la littérature. Les traductions des évangiles canoniques sont peu nombreuses, et, n'offrant rien d'original quant au fond, n'ont guère non plus de valeur de forme » (p. 15). Et c'est tout. Le reste du paragraphe ne concerne que les évangiles apocryphes. Pas un mot du poème d'Herman de Valenciennes, qui a eu, pendant le moyen âge, un si grand succès, et qui a bien toute l'originalité qu'un poème fondé sur la Bible peut avoir. Rien sur la version de la Genèse du trouvère Ivrat, au commencement de laquelle se trouve un si bel éloge de la langue française, et qui est un poème daté; rien sur les trois poèmes relatifs aux Machabées, auxquels on ne saurait refuser le mérite de l'originalité! Ce qui est dit des vies des saints, quoique moins insuffisant,

n'est pas toujours à l'abri de la critique. La division en trois groupes principaux (saints nationaux, saints étrangers, saints celtiques) est assez contestable. Il y avait lieu de signaler d'abord les vies qui ont été le plus goûtées par le peuple : ce sont en général celles qui offrent au moindre degré le caractère de l'authenticité, qui contiennent le plus de faits merveilleux. C'est ainsi que nous avons huit versions de la vie de sainte Catherine, dix pour saint Eustache, huit pour sainte Marguerite, sept pour le Purgatoire de saint Patrice. Puis on aurait mentionné les légendes qui offraient un intérêt local, et qui, par suite, ont été peu répandues (saint Evroul, saint Germer, saint Josse, saint Eloi, saint Quentin). Certains poèmes devaient être mis en relief, à cause de leur valeur littéraire, par exemple la vie de sainte Thäis, l'une des plus remarquables compositions que nous ait laissées le moyen âge. Quelques remarques sur les diverses formes de versification adoptées dans ces légendes rimées n'eussent pas été de trop (ce qui est dit à ce propos, p. 24, ne suffit pas). Enfin il était à propos d'indiquer en peu de mots la part que la poésie française d'Angleterre a prise à cette littérature pieuse. Je n'indique ici que des faits parfaitement établis par les érudits, et qu'il était bon de faire entrer dans un ouvrage destiné au grand public. Des observations analogues pourraient être présentées à propos de la troisième et dernière section (*Contes pieux*), où il n'est guère question que de Gautier de Coinci. Les autres recueils de miracles de la Vierge (en vers français) sont passés sous silence. Or, il en existe au moins neuf (*Notices et extraits*, XXXIV, 2^e partie, p. 32), qui ont été publiés ou du moins signalés depuis longtemps, et entre lesquels deux paraissent remonter au XIII^e siècle. A la fin, deux pages de Bibliographie qui ne seront pas sans utilité, mais qui ne remédient pas aux imperfections signalées plus haut, d'autant plus qu'on y pourrait relever bien des inexactitudes¹. — P. M.]

Chapitre II (p. 49, 170). *L'Épopée nationale*, par M. Léon GAUTIER, professeur à l'École des Chartres. — [M. Léon Gautier était tout désigné pour résumer dans cette *Histoire* la question de l'*Épopée nationale*. Ce n'est pas toutefois sans une certaine appréhension que nous avons vu l'auteur si débordant des *Épopées françaises* chargé de condenser en un chapitre une matière dans laquelle il s'était jadis quelque peu noyé. Mais en dépit des critiques auxquelles pourront prêter ces cent pages, nous y trouvons certainement ce que M. Gautier a jusqu'ici produit de meilleur : forcé de se resserrer, d'élaguer tout ensemble sa pensée et son style, il a écrit sur l'*Épopée nationale* un chapitre dense, ferme, plein d'idées et de choses, que les érudits eux-mêmes ne liront pas sans profit ni surtout sans plaisir. Ajoutons que M. G. a continué, avec cette bonne foi qui est déjà si manifeste dans sa 2^e édition

1. La plus singulière concerne « la Vie de sainte Catherine par sainte Clémence de Barking (vers 1275) ». Il faut lire *seur*, et quant à la date, 1275, je ne sais par quelle erreur elle s'est introduite. On sait en effet (*Rom.*, XIII, 401) que l'un des mss. de cette vie ne peut guère être postérieur à 1200.

des *Épopées*, à se corriger lui-même ; et que, sur les questions encore obscures de son vaste et complexe sujet, il a su prendre position avec une prudence dont il faut lui savoir gré plus qu'à personne.

Le plan est simple, et, dans ses grandes lignes, il est fort logique : I. *Origines de l'Épopée nationale* ; II. *Chansons de geste* ; III. *Style et caractère des chansons de geste* ; IV. *Popularité universelle ; grandeur et décadence de l'Épopée française*. — Mais à examiner les subdivisions de chaque paragraphe, on est amené à quelques critiques. Au paragraphe I, on peut s'étonner de rencontrer, au milieu d'une théorie sur les Cantilènes (p. 66), quelques pages sur Charlemagne, lesquelles eussent été beaucoup mieux placées ailleurs. — D'autre part, au paragraphe II, après des remarques sur nos plus anciennes *chansons*, M. L. G. place les *Caractères généraux des chansons de geste : manuscrits, langue, versification, musique, etc.*, et au paragraphe suivant (III), sous le titre général de : *Style et caractère des chansons de geste*, nous avons leur *physionomie religieuse, politique et morale*... Dans tout cela, point d'ordre logique, mais plutôt un ordre *pittoresque*, qui permet à l'auteur de conclure son paragraphe par des réflexions morales et patriotiques.

I. *Les origines de l'Épopée nationale*. — M. G. devait être inévitablement un peu prolix sur l'épopée en général et *ses caractères distinctifs*. On le retrouve ici avec son défaut essentiel, qui est de s'adresser à des lecteurs chez lesquels il suppose une instruction trop élémentaire et une intelligence trop limitée. Quatre pages pour vous éclairer sur la vraie nature de l'épopée, c'est trop. Et surtout, dans une discussion de critique abstraite comme celle-là, les allures oratoires ne sont pas à leur place. — M. G. est mieux soutenu par son sujet lorsqu'il abandonne cette discussion de *manuel* pour un vrai problème de critique, *Les origines de l'Épopée française*. Là, il est d'accord avec Rajna, avec Kurth, avec M. G. Paris, pour écarter résolument l'hypothèse d'une tradition *orale* d'où serait sortie, sans l'intermédiaire de chants lyrico-épiques, l'épopée romane. Comment les Francs ont apporté sur le sol gallo-romain la coutume nationale de célébrer par la poésie les exploits des hères, — comment, après leur conquête, ils ont continué à chanter ces poèmes où revivait l'antiquité de leur race, — comment les grands événements contemporains leur ont inspiré de nouveaux chants, — comment enfin les *Romani*, à leur exemple, ont eux-mêmes composé des poèmes en langue vulgaire sur des sujets historico-épiques, — c'est ce que M. G. a résumé assez heureusement d'après les travaux antérieurs, et en s'inspirant tout particulièrement de l'article écrit par M. G. Paris (*Romania*, XIII, 598) sur le livre de Rajna. — Sur la question brûlante de *l'épopée mérovingienne*, il a résolument écarté les exagérations de M. Kurth, pour adopter l'opinion plus tempérée de M. G. Paris (article cité et *Littérature franç. au moyen âge*, t. I, 13, 15, 19). Nous pouvons savoir gré à M. G. d'avoir envisagé avec défiance un livre qui devait, à bien des égards, flatter ses propres convictions. — A signaler, comme une erreur, l'interprétation du fameux passage de la *Vita Sancti Willelmi*, sur lequel veut se baser M. G. pour prouver que les *complaintes* et les *rondes* n'avaient pas

entièrement disparu devant les épopées auxquelles elles avaient donné naissance (p. 63).

Quant à la manière dont ces chants *lyrico-épiques* sont devenus *épopées*, M. G. renonce à son ancienne théorie (« Les premières chansons de geste n'ont été que des chapelets d'antiques cantilènes ») pour adopter la formule de Nyrop : « Nos premiers épiques ont profité des cantilènes, mais ne les ont pas textuellement utilisées. » Formule assez vague, d'ailleurs, et qui ne résout pas la question. — L'élément le plus important du problème me paraît être l'explication des *laissez similaires*. M. G. y voit un *procédé artistique*, et sans doute il a raison pour la *période littéraire* de l'épopée. Mais ce *procédé* — comme ceux de l'architecture par exemple — est d'origine spontanée : l'art n'a fait que conserver et reproduire soit les répétitions toutes lyriques des premières cantilènes, soit l'heureuse maladresse des juxtapositions de plusieurs chants sur un même sujet. — Le paragraphe consacré par M. G. au *Fondement historique de l'épopée française* sera certainement un des plus intéressants pour les lecteurs profanes. Avec beaucoup de clarté et de variété dans l'expression, M. G. indique brièvement, d'après les dernières recherches, les faits historiques sur lesquels a travaillé l'imagination populaire. Mais cette étude est nécessairement un peu rapide et superficielle. — Quant au paragraphe intitulé *Rôle de la Légende dans la formation de l'épopée*, il n'est certes pas le meilleur du chapitre. Pour nous faire comprendre comment les faits, même les plus actuels, sont dénaturés par la légende, M. G. nous raconte une petite anecdote personnelle (pp. 80-81); exemple assez inutile pour des lecteurs intelligents. Toutes les réflexions qui suivent me paraissent manquer de critique. La puissante imagination de M. G. personnifiée en la *Légende* une force mystérieuse, absolue, qui d'abord lui apparaît bienfaisante et vénérable, puis qu'il charge de tous les crimes. S'il lui attribue ce travail de simplification qui aboutit à la création de quelques types immuables, lesquels se substituent à la variété complexe de la vie humaine, c'est elle aussi qu'il accuse d'avoir *trois fois déshonoré l'histoire*, en l'amplifiant, en en changeant le caractère et la couleur, en y introduisant des événements qui n'ont rien de réel (p. 84). Pourquoi cette indignation ? La légende, si féconde et si variée aux époques primitives, est-elle coupable de cette simplification à outrance, de cette déformation systématique de la réalité, de cette monotonie dans l'expression des sentiments ? Ne faudrait-il pas bien plutôt accuser les poètes, c'est-à-dire les hommes de *métier*, qui, sûrs de plaire en faisant reparaitre des types et des aventures déjà consacrés par le succès, ont puisé *non pas dans la légende vivante, mais aux sources écrites* ? Ils prenaient des fleurs dans un herbier, et cependant le jardin de la légende en produisait toujours.

M. G. commence sa deuxième partie (*Chansons de geste*) par quelques réflexions sur le fragment de La Haie, « véritable éclosion de notre épopée. » Il s'écarte quelque peu de M. G. Paris, lorsqu'il veut fixer l'époque où s'arrête la *fermentation épique*. Il voudrait qu'on la prolongeât jusqu'aux Croisades. Dans sa *Littérature du moyen âge* (t. 29), M. G. Paris a nette-

ment expliqué la différence entre les épopées proprement dites et les poèmes de la Croisade, lesquels « n'avaient guère de la poésie que la forme... Au fond, ils étaient de l'histoire ». Bien plus, c'est l'influence inverse qui s'est exercée. Lorsque des chevaliers revenus de Terre Sainte font connaître par des récits authentiques les véritables Sarrasins, l'imagination populaire ne les accepte pas. Le jongleur, l'homme de *métier* qui flatte les habitudes routinières de ses auditeurs, continue à transformer les Mahométans en païens, et réédite sans cesse les sentiments stéréotypés pour ainsi dire par l'épopée antérieure. Si bien que nos chansons de geste ne doivent rien aux Croisades, et que le cycle de la Croisade, au contraire, a été pénétré et contaminé par des traditions plus anciennes. C'est ainsi que *la légende, une fois constituée, absorbe les faits historiques avec lesquels elle peut prendre contact, et les dénature logiquement par l'analogie.*

Pour la *Chanson de Roland*, M. L. G. accorde un peu trop, croyons-nous, à « l'étonnante personnalité », à « la belle imagination », au « génie individuel » d'un auteur qui fut peut-être surtout un arrangeur. — Mais les meilleures qualités du vulgarisateur se retrouvent dans le paragraphe consacré à *la formation des cycles épiques*. Toutefois, il reste bien des obscurités sur la question de savoir comment s'est formée cette curieuse *geste* de Garin de Montglane; on aurait su gré à M. G. d'en dissiper quelques-unes; mais ce n'était pas sa tâche actuelle. Il est bien sévère pour les poètes qui ont créé entre différentes légendes un lien artificiel, et qui ont développé par une sorte de greffe chaque branche de la vieille épopée. Il s'attache exclusivement à la maladresse du *raccord*; il ne songe pas que ces *compléments*, ces *épisodes*, ces *suites*, pour être souvent en discordance fondamentale avec le poème auquel on les a soudés, n'en sont pas moins en eux-mêmes, quelquefois, des inventions charmantes. Ici, M. G. porte la peine de ses définitions trop dogmatiques: sa critique devient une sorte de théologie.

Où cette critique me paraît encore en défaut, c'est lorsque M. G. nous fait ses doléances sur la décadence de l'épopée. Cette décadence est un *fait*, et tous les regrets du monde n'y changeront rien: mieux vaut *expliquer ce fait*. Car s'il est un exemple frappant dont puisse user la théorie de *l'évolution des genres*, c'est bien, certes, celui de l'épopée française commençant par la cantilène pour aboutir au roman d'aventures. Mais au lieu d'analyser les causes de cette décadence, M. G. crie au scandale et à l'ingratitude en citant les couplets polissons de M. de Tressan sur Roland.

Les pages intitulées *Caractères généraux des chansons de geste: manuscrits, langue, versification, musique*, seront très goûtées de ceux qui veulent s'initier rapidement à ces questions. Seulement, consacrer onze pages à la versification, dans un chapitre dont la matière est si vaste et le cadre si resserré, c'est oublier pour quels lecteurs on écrit.

Nous arrivons avec *la charpente des chansons de geste, et le moule épique*, à une partie fort bien faite à tous égards. Là, en huit pages, M. G. résume, avec un rare bonheur d'expression et un choix très sûr de courtes citations, une

question de vraie et solide critique littéraire. On s'étonne cependant de ne rien voir, absolument rien, sur l'état social et psychologique des auditeurs : tout s'explique par là, ne l'oublions pas, et M. G. l'a tout à fait oublié. — Nous retombons dans la littérature scolaire avec le *merveilleux chrétien*. M. G. s'abuse sur la valeur respective des dieux du paganisme et des figures surnaturelles du christianisme. Là encore, il ne porte pas la question sur le terrain de la critique relative, et il nous provoque imprudemment à établir des comparaisons dans lesquelles le merveilleux chrétien risque fort d'avoir le dessous. — Nous pouvons, par contre, louer sans restriction les pages où M. G., pour défendre nos vieux poètes du reproche de monotonie dans la peinture des caractères, passe en revue les principaux personnages de l'épopée nationale. Il excelle vraiment dans l'art de décrire, en quelques mots précis et pittoresques, chacun de ces héros qui s'appellent Vivien, Renaud, Raoul, Aiol, — et de ces héroïnes comme Berte et Guibourc. — Dans le paragraphe suivant (*Physionomie religieuse, politique et morale de nos Chansons de geste*), M. G. abonde encore en citations heureuses ; il n'y a là nulle longueur ; l'essentiel y est seul. Je louerai en particulier les pages 147 à 150, consacrées à la *Royauté* dans les Chansons de geste et à l'altération progressive de cette idée sous l'influence de la féodalité, pages d'une solide critique historique, morale et littéraire. — Le mélange de l'élément chrétien « dans ce qu'il a de plus sublime » et de l'élément germanique « dans ce qu'il a de plus barbare » fournit encore à M. G. un excellent passage, dont le seul défaut est de rappeler à son détriment quelques-unes des phrases les plus brillantes d'un article de Taine sur *Renaud de Montauban* (*Nouveaux essais de critique*, p. 155). Mais peut-être M. G., qui adopte avec raison la définition de M. G. Paris : « l'esprit germanique dans une forme romane », n'a-t-il pas suffisamment montré, par un exemple déterminé, suivant quelles lois s'étaient modifiées, sur un sol conquis, sous l'influence chrétienne, les institutions et les mœurs des Barbares. Il faudrait surtout bien établir un point : dans quelle mesure ces traces de l'esprit germanique, persistantes jusqu'aux derniers remaniements de la matière épique, nous permettent-elles de remonter au poème primitif, à la cantilène qui est la source ? On constate, en effet, dans ces parties de l'épopée, une *force de résistance* et une *immobilité* qui sont la plus irrécusable preuve de leur antiquité et surtout de leur origine *populaire*. Tous les éléments qu'un poète introduit dans la littérature sont relatifs comme sa personne même, et sujets à une incessante évolution. Mais ce que l'imagination collective et impersonnelle d'un peuple crée, dans des conditions données, logiquement, involontairement, est absolu. Cela subsiste dans sa cristallisation première, ou disparaît : voyez les *contes*. — Il serait donc possible, quoique très difficile sans doute, d'isoler ces traits germaniques, — de rechercher si les autres traits (caractères ou aventures) sont encore dans un rapport logique avec les premiers, — de rétablir si l'on peut ce rapport, — et de reconstituer en ses éléments primitifs le noyau complet du poème d'origine.

La quatrième et dernière partie de ce chapitre est intitulée *Popularité uni-*

verselle, grandeur et décadence de l'épopée française. M. G., encore une fois, se contente trop d'exposer. Il aurait dû chercher les raisons pour lesquelles notre épopée devint l'épopée européenne, — et montrer en quoi, sur quels points précis, la France avait su rendre humaine et générale une matière que les autres peuples tendirent de plus en plus à individualiser. Ici, le chapitre de M. L. G. doit être complété par la *Préface* que M. G. Paris a écrite en tête de ce volume. — De même, il fallait *expliquer* les préférences de tel ou tel pays pour tel ou tel de nos poèmes, et non pas *féliciter* l'Allemagne d'avoir choisi *Roland* et *Aliscans*, — *plaindre* l'Angleterre d'avoir adopté *Fierabras* et *Otincl*.

Mais l'enthousiasme du critique, lorsqu'il raconte la *résurrection merveilleuse* de nos vieux poèmes au XIX^e siècle, est d'un accent juste et touchant. Car M. L. G. a lui-même « longtemps et péniblement combattu », et si « la bataille est gagnée », ses propres efforts sont pour beaucoup dans le succès. Son mérite est même d'autant plus singulier qu'à un certain moment il s'est trouvé pris entre l'indifférence du public qu'il fallait gagner et la sévérité des érudits qui le raillaient de son ardeur trop vibrante. Avec une persévérance à la fois résignée et indomptable, M. L. G. a poursuivi l'exécution d'une tâche où sa conscience même était engagée ; — en écrivant aujourd'hui pour cette grande histoire de notre littérature le chapitre de l'*Épopée nationale*, il peut se féliciter d'avoir dignement couronné son œuvre d'érudit et de patriote.

Et maintenant, qui n'admirerait, dans cette question de l'Épopée française, un des plus beaux et des plus rapides résultats de la critique contemporaine ? Il y a soixante ans, rien, ou presque rien, ne nous était connu de cette immense production nationale. Voilà les sources retrouvées, les textes publiés, les imitations étrangères poursuivies jusqu'en leurs plus secrets filons. Si l'on songe à la variété infinie des éléments, à la masse décourageante des œuvres, au scepticisme des lecteurs, on sera saisi de respect pour tous ceux qu'une foi robuste et une loyale érudition ont soutenus dans cette tâche ingrate et glorieuse de déblaiement et de restauration. — Charles-Marc DES GRANGES.]

Chapitre III (p. 171-253). *L'Épopée antique*, par M. Léopold CONSTANS, professeur à la Faculté des lettres d'Aix. — M. Constans a exécuté son travail avec beaucoup de conscience et d'attention ; si on peut lui adresser un reproche, c'est de l'avoir fait un peu trop long : il occupe dans l'ouvrage une place qui peut sembler disproportionnée avec l'importance du sujet ; les analyses des poèmes narratifs, notamment, auraient pu être resserrées, et les détails sur les manuscrits, ainsi que les listes d'allusions, sont déplacés dans une histoire de la littérature. — L'auteur divise sa matière en trois chapitres : I. *Romans épiques* (*Thèbes, Troie, Eneas*) ; II. *Romans historiques ou pseudo-historiques* (*Jules César, Alexandre*) ; III. *Contes mythologiques ; imitations d'Ovide*. Cet ordre n'est pas sans prêter à la critique : on ne voit pas pourquoi *Jules César*, mise en vers d'un écrit en prose du XIII^e siècle, est placé avant *Alexandre*, bien antérieur et comme sujet et comme composition. Peut-être même ce

dernier poème, ou plutôt ce cycle, qui présente encore la forme des chansons de geste, et dont le plus ancien texte remonte, sans doute, au XI^e siècle, aurait-il dû être mis en tête de tous les autres. Ce qui est surtout contestable, c'est l'intrusion dans ce chapitre des imitations de l'*Art d'amour* et des *Remèdes d'amour* : ces compositions ne sauraient être considérées comme appartenant à « l'épopée antique », et leur place naturelle était dans le chapitre consacré à la poésie didactique. — L'exposé de M. Constans est d'ailleurs instructif, et ses réflexions sont d'ordinaire judicieuses. Il est naturellement plus d'un point sur lequel on peut différer d'avis avec lui, mais sur plusieurs questions (notamment en ce qui concerne *Troie*) il communique des renseignements nouveaux, fruits de recherches personnelles. Je m'étonne qu'il doute encore de l'identité de Benoit de Sainte-More avec l'auteur de l'*Histoire des ducs de Normandie* et de son origine tourangelles et non champenoise : l'étude de la langue ne laisse aucune incertitude sur ce double point. L'objection à l'identification d'Aliénor d'Angleterre avec la « riche dame de riche roi » louée dans des vers de *Troie* souvent cités n'a pas de raison d'être : ces vers ont été écrits avant les dissentiments d'Aliénor avec son mari, tout comme ceux où Wace, en tête de la *Geste as Normanx* (en 1160), fait l'éloge commun des deux époux. — P. 239-240, M. C. appelle l'auteur de la *Vengeance Alexandre* « Jehan le Nevelon (ou Nevelaux, ou Venclais) » et place son œuvre à la fin du XIII^e siècle : il s'appelait sûrement Jehan le Venclais, et j'ai soutenu qu'il appartenait au XII^e siècle et avait probablement dédié son poème à Henri II de Champagne (*Rom.*, XV, 623). — Il est surprenant que M. C. ne paraisse pas connaître l'article (*Rom.*, XXII, 271) où A. Thomas a rayé de l'histoire littéraire le nom de Chrétien Legouais de Sainte-More, ni l'excellente édition de la *Clef d'amours* par M. Doutrepont (voy. *Rom.*, XIX, 636). — C'est une malencontreuse idée de reconnaître l'ancien nom des Petchénègues dans le pol. *pancerny*, « soldat revêtu de la cotte de mailles (p. 231) » : il est clair que ce mot est un dérivé de l'all. *panzer*, « cuirasse ».

Chapitre III (p. 255-344). *L'Épopée courtoise*, par M. Léon CLÉDAT, doyen de la Faculté des lettres de Lyon. — Ce chapitre, malgré son étendue, est, j'ai le regret de le dire, très insuffisant. L'auteur a mis au commencement et à la fin quelques considérations, fort peu précises, sur les origines des romans arthuriens, byzantins et autres, et quelques vues assez intéressantes sur l'esprit qui les anime. Le reste est uniquement consacré à des analyses, entremêlées de traductions dans le système affecté par M. Clédat, qui consiste à garder le rythme des vers en rajeunissant les mots et en sacrifiant la rime (j'ai peur que ces traductions ne donnent aux lecteurs qui ne connaissent pas l'ancien français une pauvre idée des originaux). Sont ainsi analysés les deux *Tristan* en vers, six lais de Marie, et trois romans de Chrétien, *Cligès*, *Ivain*, *Lancelot* (d'*Érec* et de *Perceval* il n'est dit qu'un mot). Viennent ensuite quelques indications sur les romans en prose, et c'est tout ce qui concerne le cycle de la Table Ronde : rien de Renaud de Beaujeu, ni de Raoul de Houdan, ni de tant de romans dignes d'intérêt. Les « romans divers » qui viennent ensuite

sont encore bien plus maltraités : quelques mots sur le petit cycle des *Sept Sages* (qui eût mieux été à sa place à propos des fableaux), deux pages sur *Aucassin*, et deux pages pour tous les « romans d'aventures qui ne rentrent dans aucune des grandes divisions. » Qu'on songe qu'il s'agit d'une des branches à la fois les plus fécondes, les plus originales et les plus importantes de la littérature du moyen âge, de celle qui, peut-être, a le plus réellement agi, à travers divers intermédiaires, sur les littératures modernes, et on avouera que cette façon de la traiter sera pour tous ceux qui ouvriront le livre une vraie déception. Ils trouveront une certaine compensation dans la bibliographie que M. Philipot a dressée et qui termine le chapitre; tout écourtée qu'elle ait dû être pour ne pas occuper trop de place, elle rendra encore des services. Quant au chapitre lui-même, il serait non à corriger et à compléter, mais à refaire, si l'on donnait une nouvelle édition de l'œuvre collective où il figure.

Chapitre V (p. 345-404). *Les Chansons*, par M. A. JEANROY, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. — Nous avons ici un exposé excellent, très clair et suffisamment complet, de l'état actuel de la science sur un chapitre de l'histoire de notre ancienne poésie que l'auteur a plus que personne contribué à éclairer. La première partie, consacrée à la poésie populaire, n'apporte, naturellement, rien de bien nouveau à ceux qui connaissent les belles recherches de M. Jeanroy et les études complémentaires qu'elles ont suscitées. Dans la seconde partie on voit avec intérêt l'auteur aborder la poésie proprement « courtoise » et provençaliste et préparer ainsi la suite de son premier ouvrage. On y trouvera, avec un bon résumé de ce qui est déjà acquis, plus d'une indication nouvelle, et on remarquera, parmi les spécimens cités (et non traduits, mais munis de notes explicatives), quelques fragments inédits. Peut-être aurait-on pu souhaiter que l'étude sommaire de chaque genre fût précédée d'un tableau chronologiquement disposé de l'évolution de la poésie lyrique en général. Ce qui laisse surtout un regret, c'est l'absence de toute remarque sur la forme des chansons courtoises. Ce n'est pas que l'auteur ne connaisse pas ce sujet : il en a fait, au contraire, l'objet d'investigations approfondies ; mais il l'a systématiquement exclu du présent résumé, ce que l'on ne s'explique pas très bien ; peut-être a-t-il cru que la note sur la musique des chansons, qui est jointe à ce chapitre, suffirait pour faire comprendre la construction des strophes, si intimement liée à la mélodie : il aurait au moins fallu indiquer nettement ce lien et l'importance qu'il a pour l'intelligence de la versification lyrique. P. 347, n. 1, on renvoie, pour un fait dont la vérification n'est pas sans importance, à la « p. 317. n. 1 », et je n'ai pas réussi à trouver le vrai endroit auquel on a voulu renvoyer. Le nom *aube* est inconnu en français au sens que lui donne l'auteur, et il me semble toujours qu'il y a quelque inconvénient à l'introduire dans l'histoire de l'ancienne poésie : je préfère « chanson d'aube ». Il n'aurait pas fallu dire, sans aucune réserve, que le fr. *lui* est l'irlandais *luid*. La note, de treize pages, sur la musique, qui complète le chapitre, est de M. Restori, professeur au lycée de Parme, qui

s'est déjà fait connaître par des travaux intéressants sur ce sujet. Autant que j'en puis juger, l'auteur est judicieux et bien informé, et son travail sera le bienvenu auprès des romanistes comme il rendra service aux historiens de la musique, auxquels il apporte plus d'un document inédit et plus d'une interprétation nouvelle.

Tome II, Chap. I (p. 1-56). Les fables et les Romans du Renard, par M. L. SUDRE. — M. S. étudie d'abord les recueils des fables du moyen âge, dont il y a vraiment assez peu de chose à dire dans une histoire littéraire, et il les traite fort judicieusement. On aurait pu, toutefois, lui demander de joindre à cette partie un paragraphe sur les fables disséminées en dehors des *ysopets*, et généralement plus intéressantes que celles qu'ils contiennent, qui — sauf dans Marie de France — ne sont que de médiocres rédactions, à travers divers intermédiaires, des fables de Phèdre et d'Avianus : dans les sermons, dans les recueils d'exemples, voire dans les chroniques, il y a des fables en prose qui valent mieux que la plupart des fables en vers. — La seconde partie est consacrée au *Roman de Renard* (je ne comprends pas bien pourquoi M. S. met en titre général *Romans du Renard*, énumérant ensuite le *Roman de Renard*, le *Couronnement Renard*, *Renard le Nouveau* et *Renard le Contrefait*). Ce que dit l'auteur du *Roman de Renard* est un résumé très clair et d'une agréable lecture, de son excellent livre sur ce sujet et des travaux auxquels il a donné lieu. Il avait, au contraire, à s'occuper, pour la première fois, des trois ouvrages mentionnés ensuite. Il en a traité en parfaite connaissance de cause; on remarquera, notamment, la notice de *Renard le Nouveau*, où la division du poème en trois parties différentes de caractère et de date est, pour la première fois, si je ne me trompe, mise en lumière.

Chapitre II (p. 57-104). Les Fabliaux, par M. Joseph BÉDIER, maître de conférences à l'École normale. — Nous avons ici une brillante et complète esquisse du grand tableau tracé par l'auteur dans son livre sur le même sujet. Il y maintient de la façon la plus décidée son opinion sur l'origine des contes, — qui, d'après lui, on le sait, ne proviennent pas plus de l'Inde que de n'importe quel autre pays, — et il l'affirme même d'une façon qui pourra sembler trop péremptoire, et comme si le débat sur cette délicate matière était d'ores et déjà tranché pour toujours. Mais cette question importe assez peu dans une histoire de la littérature française, et M. B. a parfaitement raison d'insister sur cette vérité que ce qui nous intéresse le plus dans nos anciens fableaux, ce n'est pas leur provenance, c'est leur costume, leur esprit et leur langage. Sur tous ces points, on trouvera une riche information et beaucoup de vues justes dans les pages nourries et spirituelles de ce chapitre. Je n'ai à faire que bien peu de remarques, encore portent-elles sur des points discutables. Je continue à regretter que M. B. conserve la forme *fabliau*, vrai barbarisme d'érudit. Je crois que la définition des fableaux par « contes » tout court, au lieu de « contes à rire », aurait été suffisamment claire et aurait épargné à l'auteur deux pages de distinctions assez subtiles dans lesquelles il a fini par se perdre un peu lui-même. Enfin, je trouve que M. B.

insiste trop sur le caractère « bourgeois » des fableaux et de leur public; là encore, il est obligé, sachant très bien les choses et étant d'une complète bonne foi, d'admettre bien des réserves. Qu'il se rappelle que le conte d'*Unibos*, qui est un vrai fableau en latin, commence par ces vers : *Ad mensam magni principis Fit rumor Uniusbovis*; qu'il songe à l'usage ici attesté dès le x^e siècle et encore longtemps après de dire des « bourdes », des « truffes » à la table des grands et aux assemblées des nobles, et il hésitera peut-être à mettre l'apparition du genre qu'il étudie en rapport étroit avec l'avènement de la classe bourgeoise. Il est beaucoup plus dans le vrai quand il rattache les diverses phases du genre aux changements survenus dans les conditions de la vie des jongleurs : les fableaux étaient le principal gagne-pain des jongleurs errants; quand ceux-ci ont disparu, les fableaux, qui n'avaient plus de récitateurs, ont disparu avec eux. Ils n'ont reparu dans la nouvelle en prose et plus tard dans le conte en vers que pour être lus et dans de tout autres conditions.

Chapitre III (p. 105-161). *Le Roman de la Rose*, par M. Ernest LANGLOIS, professeur à la Faculté des lettres de Lille. — Comme M. Jeanroy, comme M. Sudre, comme M. Bédier, M. Langlois a écrit sur le sujet qu'il traite ici un livre justement estimé. Mais il n'y étudiait que les « origines » et les « sources » du *Roman de la Rose*, et c'est le point sur lequel il a le moins insisté dans le présent chapitre, où il nous donne une exacte analyse et une appréciation historique et littéraire de l'œuvre célèbre dont il prépare une édition critique. C'est un excellent morceau, auquel il y aurait peu à ajouter et encore moins à reprendre. Quelques vues de l'auteur sont nouvelles, et certaines d'entre elles appelleraient la discussion. Je ne parle pas des appréciations esthétiques, dont l'une, le titre de « grand poète » décerné à Jean de Meun, peut sembler excessive, mais qui, en général, sont pleines de goût et de mesure. Mais il y a des points de fait sur lesquels on peut différer d'avis avec l'auteur. Il ne prouve pas suffisamment l'assertion, qu'il émet à plusieurs reprises, que l'idée de personnifier les « états d'âme » successifs d'un individu est antérieure à Guillaume de Lorris; il montre cependant lui-même qu'elle est née forcément de l'allégorie de la rose, prise comme symbole de la jeune fille aimée, et à laquelle il était impossible de prêter directement les sentiments et les actes d'une personne : Bel Accueil et Danger sont les produits naturels de cette conception, et je ne vois pas qu'on les trouve nulle part avant Guillaume. Il y a une certaine contradiction entre les appréciations que fait l'auteur de l'influence du *Roman de la Rose* sur la littérature subséquente : il commence par dire qu'elle a été « considérable » et « malheureuse », et il s'efforce ensuite de montrer qu'elle n'est pas aussi assurée et n'a pas été aussi pernicieuse qu'il le semble; mais il présente à ce sujet des observations très fines et très dignes d'attention : si le *Roman de la Rose* a eu tant de succès et un succès si durable, c'est qu'il faisait partie d'un courant général dont il est parfois difficile de dire s'il le dirigeait ou était entraîné par lui. La thèse la plus contestable de M. Langlois me paraît être celle de l'achèvement probable de l'œuvre de Guillaume de Lorris par son auteur;

Jean de Meun en aurait supprimé la fin pour la remplacer par son immense continuation. L'absence de tout manuscrit contenant le prétendu dénouement de Guillaume, l'existence de deux manuscrits où une autre fin que celle de Jean de Meun est reliée précisément au vers où, d'après celui-ci, s'arrêtait l'œuvre de son prédécesseur, les assertions positives de Jean de Meun, les annonces mêmes de Guillaume (malgré l'habile interprétation de M. L.), tout semble appuyer l'opinion traditionnelle. Mais M. L. annonce qu'il développera cette thèse ailleurs plus amplement, et ce sera le moment de la discuter. — Ajoutons que M. L. s'occupe aussi des autres œuvres de Jean de Meun et caractérise quelques ouvrages contemporains qui appartiennent à la même école que le *Roman de la Rose*. Je regrette un peu qu'il n'ait pas parlé plus longuement des prédécesseurs de Guillaume de Lorris dans le roman allégorique en forme de songe; mais le lecteur peut se reporter à son précédent ouvrage, où cette lacune est largement comblée.

Chapitre IV (p. 162-216). *Littérature didactique*, par M. Arthur PIAGET, professeur à la Faculté des lettres de Neuchâtel. — La matière de ce chapitre était assez ingrate et, en outre, très dispersée; M. Piaget s'est tiré de sa tâche avec habileté, mais il est visible qu'il s'est mis, consciencieusement d'ailleurs, à étudier son sujet pour le traiter plutôt qu'il ne s'en était pénétré d'avance. Il faudrait un volume pour faire connaître et apprécier les centaines d'ouvrages qui appartiennent à la littérature didactique du moyen âge, et ce volume, qui serait utile, ne serait pas d'une lecture très agréable. M. Piaget s'est surtout attaché à quelques ouvrages importants, qu'il apprécie avec justesse et dont il donne des extraits bien choisis: la riche bibliographie qu'il a jointe au chapitre permettra au lecteur désireux de s'instruire de compléter ses indications. Il y a dans son travail quelques traces de précipitation (il avoue, par exemple, un peu trop sans façon s'être dispensé de lire les *Pèlerinages* de Guillaume de Digulleville, dont deux sont maintenant imprimés); il dit, p. 165, que « les plus anciens ouvrages scientifiques moraux ont pour auteur Philippe de Thaon », et, p. 172, que Philippe renvoie au *Lapidaire*, qui lui est donc antérieur; il remarque, avec raison, que dans le *Trésor* de Brunet Latin « l'origine italienne de l'auteur se fait quelquefois sentir », mais il n'en ajoute pas moins que c'est, « comme disent les Italiens, un véritable teste (sic) di lingua »: on rencontre çà et là de petites inexactitudes, et les fautes d'impression sont fréquentes et parfois gênantes). Il y a surtout des omissions regrettables, comme celle d'Hélinand, de l'excellent et aimable Gilles le Muisit, de *Sidrac* et de *Placide et Timee*, de l'*Art d'amours*, de *vertu et de boncürte*, des *Mélancolies* de Jean Durpain, si dignes d'attention, de l'*Arbre des batailles* d'Honoré Bonet, des *Voyages* de Mandeville, etc.: elles portent principalement, comme on voit, sur la littérature du XIV^e siècle, où le terrain, il est vrai, était moins préparé que pour l'époque antérieure, mais où précisément pour cela on aurait eu plus besoin d'un guide. Ces remarques n'empêchent pas que M. P. n'ait eu un réel mérite et n'ait dû consacrer beaucoup de travail à porter un peu d'ordre et de lumière dans le chaos de

cette littérature à la fois si féconde et si aride; mais on sent que le temps lui a manqué pour préparer à fond et dominer complètement son sujet.

Chapitre V (p. 217-270). *Sermonnaires et traducteurs*, par M. Arthur PIAGET. — On ne comprend pas bien la réunion de ces deux sujets en un seul chapitre, d'autant plus que les traductions sont surtout celles de livres profanes. La première partie, consacrée aux sermons, est intéressante et judicieuse : M. Piaget y discute les thèses contradictoires de MM. Lecoy de la Marche et Hauréau sur la langue originaire des sermons écrits en latin, et se range essentiellement à l'opinion du dernier savant, d'après lequel la plupart des sermons étaient prêchés en latin, même aux laïques, et nous sont arrivés, non dans une traduction, mais dans la forme même sous laquelle ils ont été débités. Il donne de bons arguments à l'appui de cette opinion (quoique la question présente encore bien des obscurités); mais alors les sermons, appartenant presque tous à la littérature latine, ne devraient tenir qu'une petite place dans ce livre, d'où elle est exclue, et on ne voit pas l'utilité des pages consacrées à saint Bernard, à Morice de Sulli (le fait que des sermons de ces deux auteurs ont été traduits en français n'y change rien) et à tant d'autres prédicateurs. Notons qu'il n'est plus permis d'attribuer (p. 240) à Étienne de Langton le sermon sur *Bele Auliz*, et que M. Lecoy a démontré, il y a déjà longtemps, la fausseté de cette attribution. On saura gré, en revanche, à M. P. de nous avoir donné la longue analyse, avec citations, d'un des sermons français de Jean Gerson (encore inédits sous cette forme, qui ici est bien l'originale). Les prédicateurs du xv^e siècle, avec leur langage étrange entrelardé de latin et de français, avaient droit aussi à la place qu'il leur donne, et on aurait même attendu de lui sur Menot et Maillard un peu plus de détails et des citations moins souvent faites avant lui. — Au début de sa notice sur les traducteurs du xiv^e siècle, M. P. montre fort bien que c'est à tort qu'on a parlé, sous Charles V, d'une « renaissance » et d'un « premier humanisme » : ce qui caractérise l'humanisme, c'est d'avoir ranimé l'intelligence et le sentiment de la beauté antique, et c'est ce dont nos traducteurs du xiv^e siècle n'ont pas eu l'idée¹ : les princes et les seigneurs qui leur ont commandé leurs travaux n'étaient pas du tout guidés par un sentiment artistique, mais par le désir de s'instruire et d'instruire les autres des vérités contenues dans les livres latins et jusque là réservées aux clercs (il est d'ailleurs bien excessif de dire que Charles le Sage « se souciait avant tout d'astrologie »; les détails donnés plus loin par l'auteur lui-même sur le zèle du roi pour les traductions les plus diverses démentent suffisamment cette injuste appréciation). La notice elle-même, sans être complète (et elle n'avait pas à l'être), est bien faite et intéressante. On se demande seulement pourquoi M. P. n'a parlé que des traducteurs du xiv^e siècle : ceux du

1. On est un peu étonné de voir plus loin, dans ce volume, M. Petit de Julleville parler (p. 357) de ce « premier essai d'humanisme » du xiv^e siècle, malgré les judicieuses remarques de son collaborateur.

xiii^e siècle, qui ont eu le grand mérite d'ouvrir la voie, et qui ont grandement contribué à créer la prose française, méritaient au moins d'être nommés; il est vrai que plusieurs le sont dans d'autres chapitres de l'ouvrage (Jean de Tuin et autres par M. Constans, les historiens par M. Charles-V. Langlois), mais il en restait d'autres, comme par exemple Jofroi de Watreford, et il semble que tous auraient dû être rappelés ici et que l'histoire de la traduction en France aurait dû être exposée en ordre chronologique.

Chapitre VI (p. 271-335). *L'historiographie*, par M. Charles-V. LANGLOIS, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris. — M. Charles-V. Langlois a réussi à faire tenir dans une soixantaine de pages un tableau complet, bien disposé dans ses grandes lignes, animé dans tous ses détails, de l'historiographie en langue vulgaire depuis le milieu du xiii^e siècle jusqu'à la fin du xvii^e. Pour la première moitié de cette période, celle qui s'arrête à l'avènement des Valois, le cadre était déjà tracé, et l'auteur n'a guère eu qu'à redire ce qui avait été dit avant lui, ne se faisant pas faute d'emprunter (en les citant) à ses devanciers ce qui lui semblait suffisamment précis et caractéristique, mais ajoutant aussi plus d'un trait personnel (voyez, par exemple, son jugement de Villehardouin) : il a même fait un travail neuf, et qui est loin d'être sans mérite, en esquisant un exposé de la genèse et des rapports des chroniques en prose du xiii^e siècle et des écrits historiques relatifs aux croisades, qui n'avait pas été fait avant lui. « L'histoire littéraire du xiii^e siècle, dit-il à bon droit (p. 295), n'offre guère de sujets plus ingrats et plus difficiles à la fois que celui-ci : la généalogie des « histoires » en prose française qui furent écrites alors. Ce sujet est difficile, car il s'agit de discerner les sources initiales de ces compilations, et les rapports qui existent entre les différentes rédactions du même recueil, entre les recueils apparentés. Il est ingrat, car la valeur littéraire des livres de cette espèce est fort mince. » On saura d'autant plus de gré à l'auteur d'avoir tracé même les premiers linéaments, qui semblent en général exacts, d'une classification très importante pour l'histoire. A partir du milieu du xiv^e siècle, M. L. a dû se faire à lui-même son plan, et il n'a guère trouvé, sauf pour Froissart et Commines, de résumés préparatoires. Il ne s'en est pas moins fort bien acquitté de sa tâche. On pourrait lui reprocher certaines mentions trop brèves d'ouvrages qui méritaient mieux; mais il faut considérer que c'est dans une *Histoire de la littérature française* qu'il devait insérer cette histoire de l'historiographie, et que déjà plus d'un lecteur a pu trouver que le document historique tenait trop de place dans un livre de ce genre. La ligne de démarcation était difficile à tracer : M. L. l'a en général marquée avec une parfaite netteté. Bien qu'historien de profession et non littérateur, il a toujours subordonné le point de vue historique au point de vue littéraire, tout en indiquant avec soin le premier. Ses jugements sont en général excellents : on peut différer parfois d'avis avec lui, persister à penser, par exemple, que Geoffroi de Paris a un très mauvais style et ne pas trouver que les mérites de Chastellain, comme écrivain, soient mis assez haut; mais ce sont des points où chacun est libre

d'avoir son opinion personnelle. Sur les points de fait, je n'ai guère trouvé à critiquer dans ce chapitre que quelques détails minimes qui ne valent pas la peine d'être relevés : je dirai seulement que je ne sais sur quel fondement M. Langlois s'appuie pour dire (p. 311) que Philippe de Novare avait composé une *Chronique métrique*, et que je reste convaincu, jusqu'à preuve du contraire, que Christine de Pisan (dont la *Vie de Charles V* est bien sévèrement jugée¹) est l'auteur du *Livre de Bouciquaut*.

Chapitre VII (p. 336-398). *Les derniers poètes du moyen âge. Les conteurs. Antoine de la Salle*, par M. PETIT DE JULLEVILLE. — § I. *La poésie au XIV^e siècle*. Machaut, Froissart, Deschamps, tels sont à peu près les seuls noms que relève M. Petit de Julleville pour représenter la poésie du XIV^e siècle (avec quelques mots sur Philippe de Vitri et une note sur le *Livre des Cent ballades*²) ; cela peut surprendre au premier abord, mais il faut réfléchir que la poésie narrative et didactique de cette époque est traitée plus ou moins complètement dans d'autres chapitres (à vrai dire, elle est loin de l'être suffisamment). Il est vrai, en outre, que la première moitié de ce siècle est singulièrement stérile en fait de poésie lyrique : si l'on excepte Jeannot de Lescurel, qui est tout à fait du commencement, on ne trouve presque aucun nom à citer. Dans la seconde moitié brillent les trois poètes dont il s'agit, que M. P. de J. a très agréablement appréciés. — § II. *La poésie au XV^e siècle*. Quoi qu'en dise M. P. de J. au commencement de ce paragraphe, la poésie française du XV^e siècle est bien supérieure à celle du XIV^e : Christine de Pisan, Alain Chartier (bien que sa poésie ne vaille pas sa prose), Charles d'Orléans, Martin Le Franc, Martial d'Auvergne, Villon, Coquillart même, auxquels l'auteur consacre des notices, forment déjà (sans parler des poètes dramatiques, traités à part) un groupe bien autrement riche, original et varié que Machaut, Froissart et Deschamps. Et parmi les poètes de second ordre qu'il se borne à énumérer dans une note (Chastellain, qu'il traite bien trop sévèrement, Meschinot, Henri Baude) ou qu'il ne mentionne pas du tout (les poètes de l'entourage de Charles d'Orléans, Oton de Granson, Guillaume Alexis, etc.), il y en a plus d'un dont les productions se lisent encore avec plaisir. Assurément, le XV^e siècle ne fut pas une époque de haute poésie : il manquait trop d'harmonie et avait perdu le sens des grandes choses ; mais, en revanche, on y voit se développer la poésie personnelle née dans l'âge précédent, et la langue y montre une souplesse, une vivacité, souvent une grâce qu'elle n'avait pas encore eues à ce degré. Je ne sais si dans le volume suivant on reviendra sur l'école des « grands rhétoriciens », formés par les leçons de Chastellain, qui remplit la fin du

1. M. Petit de Julleville, au chapitre suivant, l'apprécie tout autrement (p. 343-344) : ici encore, mais à plus juste titre que dans l'exemple cité ci-dessus, le directeur de la publication s'est mis en contradiction avec son collaborateur.

2. M. P. de J. parle de l'*Ovide moralisé*, dont M. Constans avait déjà dit un mot, et continue, comme lui, à l'attribuer à Chrétien Leguonais de Sainte-More.

xv^e siècle et le commencement du xv^e (Cretin, Jean Le Maire, Jean Marot, etc.) : si on ne le fait pas, il y aura là dans l'histoire littéraire une lacune sensible ; car cette école, peu attrayante pour nous, j'en conviens, a tenu une place fort importante dans l'évolution de la poésie française. Ces réserves faites, il faut dire que les notices consacrées par M. P. de J. à chacun des poètes qu'il a choisis comme étant les plus « représentatifs » du xv^e siècle, sont en elles-mêmes dignes d'éloge : ces poètes y sont fort bien compris et caractérisés. — § III. *Les conteurs. Antoine de La Salle.* Il n'est parlé dans ce paragraphe que du seul Antoine de la Sale (car il n'y a pas à douter que les *Cent nouvelles nouvelles* et les *Quinze joies de mariage* soient de lui aussi bien que le *Petit Jehan de Saintré*), et il en est bien parlé (sauf que les *Cent nouvelles nouvelles* sont, à mon avis, trop dépréciées) : il n'est pas cependant le seul conteur en prose du xv^e siècle. Il semble qu'il eût été opportun de dire un mot de cette mise en prose d'anciens poèmes qui caractérise le xv^e siècle, et qui, en partie imprimée dès ce siècle même et souvent depuis, a transmis pendant longtemps exclusivement aux âges suivants la connaissance des chansons de geste et des romans d'aventures du moyen âge : les quelques lignes où M. Léon Gautier avait signalé avec indignation ce « suprême outrage » infligé à l'époque nationale ne suffisaient pas. Mais, même en œuvres originales de pure narration, le xv^e siècle n'est pas aussi complètement dénué qu'il le semblerait en lisant ce chapitre où est nommé le seul Antoine de la Sale : il suffit de rappeler les romans, intéressants à divers titres, de *Pierre de Provence*, de *Paris etienne*, et surtout de *Jehan de Paris*, et les nouvelles de ce brave Philippe de Vigneulles (dont les *Mémoires*, soit dit en passant, l'un des livres les plus curieux et les plus charmants du moyen âge finissant, auraient bien dû être mentionnés à l'*Historiographie*). On le voit : je trouve tout ce chapitre un peu tronqué : 32 pages pour toute la poésie en vers et en prose des xiv^e et xv^e siècles, c'est peu. « Ne vaut-il pas mieux, dit M. P. de J. (p. 391), laisser plus d'espace aux bons que d'énumérer les médiocres ? » On aurait concilié toutes les exigences en élargissant l'espace accordé à un sujet aussi étendu, et on aurait pu, sans inconvénient, gagner cet espace en raccourcissant tel ou tel des précédents chapitres. Mais l'inévitable défaut des œuvres collectives comme celle-ci est un manque de proportion plus ou moins sensible.

Chapitre VIII (p. 399-445). *Le Théâtre*, par M. Petit de Julleville. — Ce n'est assurément pas par manque d'information que M. Petit de Julleville a restreint son exposition comme il a cru devoir le faire : car nous retrouvons le même procédé dans le chapitre consacré au théâtre, qu'il connaît à fond, comme on sait, et qu'il étudie depuis longues années. C'est de parti pris qu'il a préféré donner surtout des considérations générales, des appréciations littéraires, toujours d'ailleurs fort intéressantes, et s'abstenir d'entrer dans le détail. Je ne puis m'empêcher de regretter ce système, qui entraîne un certain manque de précision. Une demi-page sur les origines liturgiques du théâtre du moyen âge, c'est bien peu, et ce sera, je pense, une déconvenue

pour maint lecteur. Le drame d'*Adam*, si important, est expédié en seize lignes (on ne nous dit même pas qu'il est anglo-normand); la *Résurrection*, si curieuse pour l'évolution du drame religieux, est complètement passée sous silence, ainsi que la farce du *Garçon et de l'Aveugle*, si intéressante comme monument unique du genre au XIII^e siècle : les rapports du théâtre de France avec celui des autres pays ne sont nulle part indiqués; aucun effort n'est fait pour combler la grande lacune qui existe entre le théâtre des XII^e-XIII^e siècles et celui du XV^e; un très petit nombre de mystères, moralités, farces, etc., sont analysés et toujours assez brièvement. On aurait pu facilement donner plus de renseignements précis, dans le même espace, en supprimant quelques développements qui semblent assez superflus. Par exemple, à propos de *Griselidis* (p. 405), l'auteur consacre plus de la moitié de sa notice, relativement longue¹, à la pièce récente de MM. Silvestre et Morand, dont la critique n'était peut-être pas indispensable ici. Ce qui est le plus intéressant dans l'exposé de M. Petit de Julleville, c'est tout ce qui concerne l'esprit du théâtre médiéval, religieux ou comique, la mise en scène, les acteurs, le public, les causes de la floraison et de la décadence des mystères². Ces pages excellentes seront lues par tous avec plaisir, et elles suffiraient peut-être dans une *Histoire générale de la littérature française* si d'autres parties de la littérature du moyen âge n'avaient pas été traitées par les auteurs respectifs de plusieurs chapitres précédents d'une façon beaucoup plus complète et détaillée.

Telle est la nouvelle *Histoire de la littérature française au moyen âge*, bien supérieure évidemment au seul ouvrage sur le même sujet qui existait jusqu'ici, le livre de M. Aubertin. J'ai dit au début de cet article les avantages et les inconvénients nécessaires qu'avaient le plan d'après lequel elle est conçue et l'exécution de ce plan par divers collaborateurs. J'en signalerai encore une conséquence regrettable : il est des écrivains ou des sujets qui, ne rentrant bien clairement dans aucune catégorie ou rentrant dans plusieurs, n'ont pas reçu le traitement auquel ils avaient droit. Ainsi Rustebeuf, ce poète si original et aux aspects si multiples, n'est presque envisagé que comme satirique dans la courte notice qui lui est consacrée au chapitre de la *Poésie didactique*; ainsi *Baudouin de Sebourg* (sans parler des poèmes analogues) n'est l'objet que de deux mentions également dédaigneuses de M. Gautier (I, 104, 163) et de

1. J'ai déjà dit et je dois répéter que je ne puis admettre, dans le mot *mystère* au sens dramatique, l'immixtion de *ministerium*, qui a donné *mestier*. Mais l'histoire de ce mot est encore à faire.

2. Et non exempte d'erreurs. « Le nom de cette héroïne de la patience conjugale, dit l'auteur, était célèbre au moyen âge : un lai de Marie de France offre le premier germe de ses tristes aventures. » Cela ferait croire au lecteur que Marie parle de *Griselidis*, tandis qu'il est même douteux que le lai de *Prinsne* ait rapport à la légende contée par Boccace. A plus forte raison est-il inexact de dire que « le nom » de *Griselidis* est célèbre au moyen âge : il n'apparaît nulle part avant Boccace. Et pourquoi cette pièce, où il n'y a, l'auteur le fait lui-même remarquer, ni miracle ni merveilleux, est-elle rangée dans le *Théâtre religieux* ?

M. Petit de Julleville (II, 337) : il méritait assurément mieux. Mais en somme le but poursuivi a été atteint, et le public a désormais entre les mains un riche répertoire et comme un « guide » de notre ancienne littérature, guide très bien informé en général, indiquant l'orientation, les chemins à prendre, signalant à propos les beautés et les curiosités de chaque région, les endroits où il faut s'arrêter, ceux où l'on peut passer plus vite, ceux qui sont encore insuffisamment reconnus. Il faut espérer que ce secours, qui faisait presque défaut jusqu'à présent, engagera plus d'explorateurs que par le passé à s'aventurer dans ce vaste domaine. Il s'en faut que la carte en soit encore dressée aussi complètement et aussi exactement qu'il serait souhaitable qu'elle le fût. Toutefois, je le répète en terminant, on ne peut qu'être frappé des immenses progrès qu'a faits depuis trente ans la connaissance et l'intelligence du moyen âge littéraire. Ce livre atteste ces progrès, et il est destiné, s'il obtient le succès que nous lui souhaitons, à en faire faire de nouveaux ¹.

G. P.

Dr A. PAULS, **Der Ring der Fastrada**. Eine mythologische Studie, Aachen, 1895, in-8, 73 pp.

Dans ce travail, publié d'abord dans le t. XVII de la *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, M. Pauls a rassemblé à peu près tout ce qu'on avait écrit dans différents ouvrages sur la singulière légende de l'anneau de Fastrada qui s'est formée autour du nom de Charlemagne et qu'on entend encore aujourd'hui raconter à Aix-la-Chapelle. La réunion de tous ces textes et les vues personnelles de l'auteur rendent cette monographie intéressante et digne d'être examinée de plus près.

Dans le premier chapitre de son travail, l'auteur expose l'état actuel de la légende et donne des indications sommaires sur les personnes qui y

1. Disons un mot des illustrations. Elles sont généralement bien choisies et très bien exécutées. Les plus intéressantes et les plus vraiment utiles sont : le fac-similé photographique des *Serments* (I, LXXVI) et d'une page du *Roland* (I, 61), Renard sur la roue de Fortune (II, 16), l'Image du monde (II, 178), Primat offrant sa chronique à Philippe III (I, 298), le tombeau de Commines (II, 330), Christine de Pisan écrivant (II, 360), et surtout la reproduction (II, 416) de la célèbre gouache représentant la scène où fut joué le mystère de la Passion, en 1547 (malheureusement à une époque bien avancée!), à Arras. Les autres sont de belles reproductions en or et en couleurs de miniatures des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles illustrant des poèmes et des romans (et la planche, déjà donnée par M. Héron, du bas-relief de Saint-Valery-en-Caux représentant Aristote chevauché). On aurait peut-être pu trouver un plus grand nombre d'images illustrant, c'est-à-dire éclairant véritablement le texte (par exemple des jongleurs, des chevaliers-poètes avec leurs armes, Joinville offrant son livre à Louis X, des scènes de Froissart) ; mais il faut reconnaître qu'il n'était guère possible de donner une « illustration » tout à fait adéquate à une histoire de la *littérature* du moyen âge : il en serait de même s'il s'agissait de l'histoire proprement dite, mais tout autrement pour la *Culturgeschichte*. Telle qu'elle est, celle-ci rehausse assurément la valeur du livre et offre un attrait sérieux au lecteur.

figurent et l'endroit où cette légende a été localisée. Ce chapitre, qui contient quelques renseignements curieux et aussi quelques rapprochements contestables, a d'ailleurs peu d'intérêt au point de vue où nous nous plaçons, l'histoire de la légende qui prête à Charlemagne un amour étrange pour une femme morte, amour causé par un anneau magique et transporté aux eaux d'Aix quand cet anneau y est jeté.

Dans le deuxième chapitre, M. P. étudie les versions les plus anciennes de la légende qui nous ont été conservées dans des textes des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles. Elles sont d'après lui au nombre de cinq; il aurait dû en compter six, comme on le verra plus loin, mais en réalité deux sont à éliminer. Dans quels rapports ces versions se trouvaient l'une envers l'autre, de quelle manière il faut expliquer les différences qu'on y constate et laquelle peut être considérée comme la plus ancienne, voilà des questions sur lesquelles M. P. aurait dû s'arrêter plus longtemps qu'il ne l'a fait : le titre du chapitre (*Entwicklung und Bearbeitungen der Fastradasage*) semblait l'indiquer.

Dans ce qui suit, nous tâcherons de soumettre à un examen critique ces différentes versions et d'exposer la manière dont nous nous représentons le développement de la légende. Cette étude est facile en soi, grâce au soin qu'a pris M. P. de reproduire textuellement toutes les versions dans son *Appendice*. Nous désignerons par *a* le premier récit d'Enenkel (Pauls, *App.* I), par *b* le second récit du même chroniqueur (*App.* III)¹, par *c* la version des mss. de Munich et de Zürich qui se trouve résumée en latin chez Scheuchzer (*App.* II)², par *d* celle du ms. de Leide (*App.* IV), par *e* celle du *Karlmeinet* (*App.* V) et par *f* celle qui nous est donnée par Pétrarque (*App.* VI). Les plus anciennes sont *a*, *b* (XIII^e s.); à une date plus récente remontent *d*, *e*, *f* (XIV^e s.) et *c* (XIV^e-XV^e s.). Dans *a* nous voyons Charlemagne rendre justice à une vipère qui avait été délogée par un crapaud³. En parlant de cette version, M. P. dit : « Elle apparaît ... comme la forme primitive d'une des plus anciennes versions de la légende de Fastrada, par le fait qu'elle a été développée plus tard de telle manière qu'on fit donner à Charlemagne par le serpent, en signe de reconnaissance, l'anneau même que Charles présenta à l'impératrice et qui devint si fatal pour lui après la mort de sa femme » (p. 18). Nous sommes loin d'être de l'avis de M. P. Il nous semble plus naturel d'admettre que cette légende n'a rien à faire avec celle de Fastrada. C'est à Zürich qu'elle a été localisée (voy. ci-dessous), et elle y existe encore aujourd'hui⁴. Si Enenkel ne fait aucune mention de Zürich, il devait néanmoins savoir que la légende qu'il introduisait dans sa chronique appartenait à

1. M. P. réunit ces deux versions sous un seul numéro à la p. 21. Elles doivent cependant être séparées, comme l'auteur l'a fait d'ailleurs dans l'*Appendice*.

2. Voyez plus loin, p. 614, n. 3.

3. Le passage se trouve aux vv. 26390-26532 (*Mon. Germ. hist., Deutsche Chroniken*, III, pp. 515-8). M. P. a oublié de donner cette indication (pp. 18, 36).

4. Voy. von der Hagen, *Gesamtabenteuer*, 1850, III, p. CLXIV. MM. Zünd et Zoltinger m'assurent qu'elle y est encore bien vivante.

cette ville¹. On ne trouve aucune trace d'une légende semblable à Aix-la-Chapelle, et rien ne nous autorise à croire que la légende de Fastrada repose sur celle-ci. Une autre circonstance vient encore à l'appui de nos doutes. Dans *b* nous voyons Enenkel raconter la légende sur la femme de Charlemagne, et il sépare absolument cette légende de la précédente, ce qui n'aurait sans doute pas été le cas si les deux légendes avaient été aussi intimement liées que M. P. l'admet. C'est seulement dans *c* que nous voyons les deux légendes combinées ensemble. D'après cette version, Charlemagne reçoit, un jour qu'il est à Zürich, une pierre précieuse du serpent auquel il avait rendu justice². C'est la pierre qui, après la mort de sa femme, devait exercer sur lui une attraction magique³. Cette combinaison des deux légendes en une seule est assez habile en apparence. C'est très vraisemblablement le rédacteur de la version mentionnée qui en est l'auteur⁴. Ce qui nous fait croire que c'est l'auteur de cette version qui s'est permis de combiner les données de deux légendes différentes, c'est la circonstance que, dans les légendes du même genre où un roi est récompensé par un animal qu'il

1. M. Strauch (*Deutsche Chron.*, III, p. 515, note) admet qu'Enenkel a écrit cette légende « nach mündlicher Ueberlieferung ». Mais le chroniqueur écrivait en Autriche, et il dit lui-même (vv. 26513-4) qu'on ne connaissait pas beaucoup de légendes sur Charlemagne dans ce pays. Est-ce dans un voyage en Suisse qu'Enenkel avait entendu notre légende? Il nous semble aussi vraisemblable d'admettre qu'il avait devant les yeux une chronique où la légende en question était racontée. Il dit lui-même, aux vv. 26533-4, qu'il s'est servi d'une source écrite pour l'histoire de Charlemagne :

Swie gewaltig der selb hünie was,
Als ich an dem buoch las.

2. Nous avons vu plus haut qu'Enenkel ne nous dit pas que le serpent ait donné à Charles une pierre précieuse comme récompense. Nous croyons cependant que la version plus développée représentée par *c* existait déjà au XIII^e siècle. On pourrait même supposer qu'Enenkel avait connu la légende sous la forme qui nous est donnée dans *c*, mais qu'il avait oublié ou qu'il a omis le trait du présent fait par le serpent.

3. M. P. a imprimé cette version d'après Scheuchzer, *Itinera per Helvetiae alpinas regiones* (1723), qui s'est servi de la chronique de Brennwald, prévôt d'Embrach dans le canton de Zürich (†1551), chronique conservée dans le ms. A 56 (11) de la bibliothèque de l'État à Zürich. Brennwald semble avoir emprunté la légende au ms. C 28 de la bibliothèque cantonale de Zürich, ou à un ms. plus ancien (Cf. *Deutsche Volksbücher* hgg. v. Bachmann u. Singer, t. 185 de la Bibl. des litter. Vereins in Stuttgart, 1889, p. xviii). Nous ne voyons pas pourquoi M. P. a reproduit le texte de Scheuchzer, qui n'est qu'une source de troisième main, et n'a pas préféré nous donner le texte du ms. de Zürich (C 28), tel qu'il a été imprimé par MM. Bachmann et Singer, *l. c.*, pp. 23-6.

4. Le ms. C 28 laisse voir comment le rédacteur a soudé les deux légendes ensemble. Les mots par lesquels il passe du récit d'une légende à celui de l'autre montrent bien le procédé : la transition est visiblement forcée et voulue. Après que Charles a reçu du serpent la pierre précieuse, le rédacteur continue : « Und gewan semlichy liebi dazuo, daz nieman da von gsagen kan. Dan war er den stein ted oder gehielt, da kam er sins willen larn ab der statt. Und do die kungin inen ward, daz er so gern was, wo der stein was, und daz er im so heb was, und do kond sy so vil mit im, daz er ir den stein gab, und machet den in ein ring. » Bachmann et Singer, *l. c.*, p. 24.

a protégé, nous ne trouvons nulle part ce trait, propre à la version *c*, du don d'une pierre précieuse qui possède les vertus que lui attribue notre légende¹. On voit bien des animaux donner des pierres qui ont la propriété de guérir de quelque infirmité, mais on ne nous parle jamais d'une pierre qui ait l'effet bizarre d'attirer et de tenir enchaîné auprès de celui qui la porte. D'autre part, si on examine de plus près la version *c*, on s'aperçoit immédiatement d'une contradiction. Comment la logique de la légende pourrait-elle admettre que le serpent ait récompensé Charlemagne, son bienfaiteur, en lui donnant une pierre qui ne lui apporte aucun bonheur et qui, par ses pouvoirs magiques, transforme le vieil empereur en un malheureux halluciné qui reste jour et nuit auprès du cadavre d'une femme? Les légendes qui n'ont pas subi d'altérations et sont restées telles que l'imagination populaire les a produites sont logiques sinon vraies. Des contradictions aussi frappantes que celle que nous avons constatée ne peuvent être attribuées qu'à des remanieurs savants. Nous n'hésitons donc pas à admettre que le rédacteur de *c*, connaissant une légende qui était propre à la ville de Zürich et une autre qui appartenait à Aix, s'est permis de les souder ensemble et de combiner des traits qui s'excluaient et se contredisaient. Il résulte de là que *a*, aussi bien que la première partie de la version *c*, n'ont rien à faire avec la légende de Fastrada et qu'elles peuvent être mises hors de compte.

Reste à examiner les versions qui touchent directement à la légende de Fastrada. Si nous éliminons l'intervention de saint Gilles dans *b*, *c*², *e*, et le retour de Charlemagne à Aix pour empêcher le mariage de sa femme dans *b*, traits qui n'ajoutent rien d'essentiel à la légende, on voit immédiatement que toutes ces versions nous donnent, comme noyau principal et primitif de la légende, le récit d'un amour maladif de Charlemagne pour une femme morte. C'est aussi le fait qui nous est raconté dans *f*. La version *d* s'éloigne un peu des autres. Dans *b*, *c*, la personne qui meurt et qui exerce une influence mystérieuse sur Charlemagne est sa propre femme; dans *d*, c'est une nymphe; dans *e*, *f*, c'est une amante. Laquelle de ces versions peut être considérée comme la plus ancienne? On ne saurait le dire avec certitude. Nous doutons fort que *d* nous représente la forme primitive de la légende. Cette version, assez obscure, nous fait l'impression d'une invention d'origine savante. L'essai d'expliquer le nom d'*Aquisgranum* par la circonstance que Charlemagne aurait enlevé un grain (*granum*) d'or qui s'était fixé, au contact des rayons du soleil, sur la langue d'une nymphe avec laquelle l'empereur avait de fréquents rendez-vous, semble bien être l'œuvre d'un lettré. L'origine populaire et l'ancienneté de cette version sont très dou-

1. Cf. Bachmann et Singer, *l. c.*, pp. xvii-xviii.

2. Dans Scheuchzer, que M. P. a suivi, l'intervention de saint Gilles ne se retrouve pas. Nous ne pouvons pas savoir si la chronique de Bennwald présente la même particularité. Dans les mss. de Zürich, que M. P. a négligé de consulter, on voit intervenir aussi saint Théodule à côté de saint Gilles.

teuses. Elle ne semble pas d'ailleurs avoir été bien répandue, et elle ne nous a été conservée que dans un seul texte. Les autres versions, remontant toutes à une légende plus ancienne qui ne racontait sans doute rien autre chose que l'amour de Charlemagne pour une femme morte, nous semblent représenter la forme primitive de la légende. Elles portent en même temps l'empreinte d'un produit de l'imagination populaire. Il nous est bien difficile de savoir si, dans la légende primitive, la personne qui exerçait sur Charlemagne une influence mystérieuse, due au pouvoir magique de la pierre, était représentée comme sa femme ou comme sa maîtresse. Les deux versions apparaissent simultanément au XIV^e siècle, et rien ne nous permet de dire laquelle d'entre elles doit être la plus ancienne. Jusqu'au commencement de notre siècle, comme le remarque M. P., la légende ne donnait pas le nom de la femme aimée par Charlemagne. C'est pour la première fois chez N. Vogt (*Rhein. Gesch.*, 1817, I, 218) que le nom de Fastrada apparaît. En dehors de Fastrada, on a introduit aussi Turpin, qui a remplacé saint Gilles ou l'évêque ou le courtisan anonyme des anciens récits. Ces deux intrusions sont également d'origine érudite.

Le dernier chapitre du travail de M. P. s'occupe des différentes interprétations qu'on a données jusqu'à présent à la légende. Après avoir passé en revue toutes les explications proposées par les savants, M. P. s'efforce, à son tour, d'expliquer l'origine et le sens de ce curieux produit de l'imagination populaire. Son erreur me paraît être d'accorder trop d'importance à la version *d*, où Charlemagne, d'après lui, représenterait le dieu germanique Thor, et la nymphe aimée par lui, la déesse Sif. Cette explication mythologique pourrait se soutenir jusqu'à un certain point, si la version en question était vraiment populaire. Mais, nous l'avons dit plus haut, elle n'est très probablement qu'une combinaison savante où l'on a introduit un élément mythologique, connu d'ailleurs, pour expliquer l'origine du nom d'*Aquisgranum*. Nous doutons fort qu'elle ait jamais circulé à Aix. Elle est tout à fait isolée, et son importance ne doit pas être exagérée dans les recherches sur l'origine de notre légende. C'est sur les autres versions qu'il faut plutôt fixer notre attention. Or, toutes ces versions attribuent à Charlemagne un fait que d'autres légendes, d'origine germanique ou orientale, mettent au compte d'un roi ou d'un dieu quelconque. M. P. cite lui-même ces légendes (pp. 9, 71), dont quelques-unes nous offrent une ressemblance frappante avec la nôtre. C'est surtout dans les littératures germaniques qu'elle trouve son pendant, et il est bien naturel de lui attribuer une origine germanique. On ne doit pas s'étonner que les habitants d'Aix, où le souvenir du vieil empereur est resté longtemps vivant, aient rapporté à Charlemagne une légende qui s'était attachée au nom d'autres personnages historiques ou mythiques¹. Il nous est

1. M. P. croit que le souvenir des mœurs de Charlemagne a pu avoir une certaine influence sur cette attribution. Il dit, en parlant d'un passage de Massmann : « Nicht, wie Massmann annimmt, Karls erlaubte Liebe zu den eigenen Töchtern, sondern des Kaisers anderweitige unerlaubte Liebesverhältnisse haben bedingt, dass die Sage vom

impossible de savoir quel est le vrai fond mythologique de la légende. Aucune des explications qu'on a proposées n'est satisfaisante.

Avant de finir, il reste à nous arrêter quelques instants sur une question à laquelle M. P. n'a pas accordé assez d'attention. Dans les versions *c*, *e*, *f*, la légende de la pierre magique est mise en relation, soit avec l'origine de la ville d'Aix, soit avec la construction de l'église ou du palais de cette ville. Nous sommes porté à croire que la légende primitive ne racontait que l'amour de Charlemagne pour une femme morte, et que ce n'est que plus tard qu'on a ajouté le trait donné par les versions mentionnées. Il nous paraît même assez vraisemblable d'admettre que c'est à la fin du XII^e siècle ou au commencement du XIII^e que la légende a dû être modifiée de cette manière. Avant cette époque, la fondation de la ville d'Aix était racontée dans une légende qui ne semble pas avoir été très répandue. Elle nous a été conservée dans le faux diplôme de Charlemagne composé au XIII^e s., et très probablement par un moine de l'abbaye de Sainte-Marie à Aix. Une partie de ce diplôme, contenant la légende sur la fondation d'Aix, a été reproduite par l'auteur anonyme de la *Vita Caroli Magni*, qui écrivait peu de temps après la canonisation de Charlemagne, c'est-à-dire après le 29 décembre 1165¹. Si les auteurs du faux diplôme avaient connu la légende d'après laquelle Aix aurait été fondée par Charlemagne qu'avait attiré dans ces régions le talisman jeté par un des hommes de sa cour, il y a lieu de supposer qu'ils l'auraient introduite dans leur œuvre.

Ov. DENSUSIANU.

Zauberring überhaupt mit Karl dem Grossen in Verbindung gebracht werden konnte. » Nous croyons que la légende a pu très bien se former sans que le peuple eût gardé le moindre souvenir de la vie privée de l'empereur.

1. Voici le passage qui se rapporte à la légende : « Nostis qualiter ad locum qui Aquis ab aquarum calidarum adaptatione traxit vocabulum solito more venandi causa egressus sed perplexione silvarum, errore quoque viarum, a sociis sequestratus, inveni terminas calidorum fontium, et palatia inibi repperi, que quondam Granus, unus de Romanis principibus, frater Neronis et Aggripe, a principio construxerat, que longa vetustate deserta ac demolita, fructectis quoque ac vepribus occupata nunc renovavi, pede equi nostri in quo sedi inter saltus rivis aquarum calidarum perceptis et repperitis. » G. Rauschen, *Die Legende Karls des Grossen im 11 und 12 Jahrhundert*. Leipzig, 1890, p. 41. Dans le *Karlsmeinet* on trouve aussi une allusion à cette légende (Pauls, p. 62). Nous ne nous rappelons pas l'avoir rencontrée dans d'autres textes. D'après M. Lörtsch (Rauschen, *l. c.*, pp. 180-1), la légende en question serait d'origine populaire et reposerait sur des souvenirs historiques conservés à Aix. Nous ne sommes pas du même avis. Comme plus haut, l'explication du nom d'Aquisgrani par l'existence d'un personnage fictif appelé Granus semble être l'œuvre d'un savant. La fondation de la ville d'Aix par Charlemagne doit être aussi une invention des moines qui ont composé le faux diplôme. Il ne faut pas oublier que ce document a été écrit pour authentifier des privilèges extraordinaires attribués à la ville d'Aix et pour remplacer des documents qu'un incendie avait détruits en 1146. Rien n'empêchait les moines d'inventer des choses pour lesquelles personne ne leur demandait de preuves.

Li proverbe au vilain. Die Sprichwörter des gemeinen Mannes, altfranzösische Dichtung, nach den bisher bekannten Handschriften herausgegeben von Adolf TOBLER. Leipzig, Hirzel, 1895, in-8, XXXIII-188 p.

Ce joli volume, dont l'auteur a bien voulu, en témoignage de vieille amitié, inscrire mon nom sur la première page, contient 280 strophes composées (sauf la dernière qui est certainement adventice) de six vers de six syllabes rimés *aabccb* et terminées par un proverbe accompagné de la formule consacrée : *Ce dit li vilains*. Je dis 280 strophes et non un poème de 280 strophes. En effet, nous n'avons pas là l'œuvre d'un seul auteur telle qu'elle est sortie de sa plume. Vers 1175 (str. xci), un poète qui avait été clerc puis était rentré dans le siècle, un protégé du comte Philippe de Flandres, de celui qui fut aussi le patron de Chrétien de Troies, avait composé une suite, dont il nous est impossible de fixer l'étendue, de ces sixains parémiologiques. Six manuscrits de la fin du XIII^e siècle nous ont conservé un nombre plus ou moins grand (201, 182, 118, 97, 72, 36) de strophes ; mais il ne s'agit nullement de copies plus ou moins complètes d'une même œuvre : d'après les relevés très exacts de M. Tobler, 8 strophes seulement sont dans les six mss., 22 sont dans cinq (mais non dans les mêmes), 36 dans quatre, 56 dans trois, 80 dans deux, 180 (respectivement 26, 23, 13, 12, 3 et 2) dans un seul. En outre, l'ordre des strophes varie si fortement qu'il est rare de trouver dans deux manuscrits une série un peu longue qui se corresponde, n'étant pas d'ailleurs à la même place dans l'ensemble. Le texte présente aussi des variantes qui se combinent diversement dans chaque cas et ne permettent aucune classification, et ce sont même souvent des proverbes différents qui terminent les mêmes strophes. Ces circonstances et d'autres encore amènent à penser « que les 280 strophes n'appartiennent pas à l'auteur primitif, mais que son œuvre a subi des abréviations et des interpolations, et qu'elle a été sans doute plus d'une fois transcrite de mémoire, et d'après un souvenir peu fidèle... On comprend sans peine que pour une œuvre de ce genre, qui se compose de petits morceaux sans lien entre eux, pour une œuvre qu'il est d'autant plus attrayant de lire ou d'entendre qu'on s'attache moins à rapprocher ce qui se ressemble par le sujet, les copistes, et à plus forte raison ceux qui notaient de mémoire, n'ont pas attaché grande importance à être complets et à suivre un ordre fixe... D'autre part, le procédé par lequel chacune des strophes est composée est si simple que ce devait être un jeu, même pour un rimeur peu exercé, d'augmenter le fonds transmis, de fabriquer une strophe nouvelle pour un proverbe à défaut de l'ancienne oubliée, ou de traiter d'après le modèle donné un proverbe qui se présentait à l'esprit ou qui avait été proposé comme thème. C'est ainsi que la masse des strophes s'est accrue jusqu'au nombre que nous en possédons, et c'est ainsi que s'expliquent les contrastes qu'on peut remarquer entre le contenu et la forme de plusieurs d'entre elles : le noyau primitif, que nous ne pouvons séparer avec certitude des additions qu'il a reçues, avait été répandu en dehors du cercle en vue duquel il avait été formé et il avait con-

tinué de plaire et de provoquer à l'imitation longtemps après sa première création. » Le seul parti à prendre, en présence de cet état de choses, était évidemment d'imprimer toutes les strophes qui se trouvent dans les manuscrits, en en établissant le texte aussi bien que possible. C'est ce qu'a fait M. Tobler, et son édition est si parfaite qu'il est à peu près impossible de rien trouver à y reprendre : les points qui restent douteux pour lui le sont pour nous, et il en éclaire un grand nombre qui nous seraient demeurés obscurs. Dans la préface, il a discerné avec la sagacité la plus heureuse quelques strophes éparses dans les divers manuscrits qui semblent bien appartenir à un même auteur et à l'auteur premier de l'œuvre¹, et c'est en les rapprochant qu'il est arrivé à rassembler sur sa personne et son époque les quelques renseignements que j'ai résumés plus haut. Voilà donc une œuvre originale de plus ramenée à cette période, si féconde pour notre ancienne littérature, de la seconde moitié du XIII^e siècle; les manuscrits étant tous postérieurs d'un siècle environ, il aurait été téméraire de la faire remonter aussi haut si on n'avait pas eu les indications précises qu'a su démêler et interpréter à peu près sûrement le savant philologue de Berlin.

Cette œuvre n'est pas d'ailleurs de celles qui prendront une place d'honneur dans notre ancienne poésie. Je l'ai qualifiée d'originale, et elle mérite ce titre par sa conception, qui semble bien appartenir en propre à l'auteur. Donner à un proverbe, en six petits vers élégamment groupés, une explication consistant soit en un court développement moral, soit — ce qui est plus intéressant — en un exemple emprunté à la vie réelle (parfois aux circonstances de la vie même de l'auteur), c'est une idée assez ingénieuse en elle-même; elle est surtout heureuse par la façon dont elle a été exécutée : si le proverbe figurait en tête du sixain, celui-ci semblerait souvent plat ou insignifiant, et tromperait en mainte occasion l'attente excitée par le proverbe; au contraire, quand on lit d'abord le petit commentaire, la curiosité est éveillée sur le proverbe qui lui conviendra et l'on éprouve quand on y arrive une satisfaction agréable ou une piquante surprise. Malheureusement, cet idéal du genre n'a été réalisé que dans un assez petit nombre de strophes; dans la plupart d'entre elles, ou bien le sixain ne fait que développer inutilement, parfois lourdement ou obscurément, la pensée du proverbe, ou, plus souvent encore, n'est pas avec lui dans un rapport que nous puissions saisir. Il en résulte que la lecture de ces strophes est quelquefois agréable, mais trop souvent pénible et sans charme². Il est vrai qu'on a toujours pour compensation un de ces beaux vieux proverbes français, tout moussus d'archaïsme, si l'on peut ainsi dire, qui sont parfois malaisés à comprendre, mais qui n'en sont que plus attrayants. On en a ici un des recueils les plus précieux qui

1. M. Tobler a traduit en allemand, de la façon la plus habile, les sixains et les proverbes qu'il a cités dans sa préface.

2. La forme du sixain hexasyllabique *aabcb* est empruntée à la poésie gnomique antérieure : Voy. Nätebus, *Die nicht lyrischen Strophenf. des Altfranz.*, LXII.

existent, et l'éditeur n'a pas manqué, dans un savant commentaire, où se trouvent naturellement de fort précieuses remarques de langue, de relever, d'après ses *collectanées*, dont tous les romanistes connaissent la richesse, les endroits où sont cités les proverbes qui figurent ici. On pourrait certainement ajouter à ses rapprochements, mais ce ne serait guère que pour faire nombre, et il suffira presque toujours, quand on rencontrera ailleurs un des proverbes qu'il a étudiés, de renvoyer à son recueil. Il formera ainsi une des sources principales pour un *corpus* général des proverbes du moyen âge, qu'il sera bien désirable qu'on nous donne quelque jour. La liste des proverbes par ordre alphabétique, très soigneusement dressée, et qui tient compte des variantes importantes, qui termine le volume sera d'un grand secours aux études parémiographiques.

Je disais plus haut que le texte, établi avec autant de réflexion que de goût, des 280 strophes imprimées ne prêtait guère aux observations critiques non plus que l'interprétation donnée en note. En voici cependant quelques-unes, que l'éditeur voudra bien considérer simplement comme des preuves de l'attention avec laquelle j'ai lu et son texte et son commentaire. III 4 *par grant dangier* : M. T. traduit : « unlustig, widerstrebend » ; je comprendrai plutôt : « en grand orgueil, avec grand dédain », et au v. 5 je lirais (avec quatre mss. sur cinq) *Dit que ne puet mangier* : la dame a eu soin de bien manger avant de s'asseoir au dîner, et une fois à table elle fait la dédaigneuse et déclare qu'elle ne mangera rien. — IV 4 ne pourrait-on pas lire : *bien vient qu'il l'eut reprenge*? — XI 5 *frere* de deux mss. contre *sire* d'un seul (le quatrième change) n'est-il pas la bonne leçon? — XVIII, au proverbe, je lirais plutôt *dame* (3 mss.) que *feme* (2 mss.), en prenant *dame* dans le sens non de « dame par amour », mais de « femme du seigneur ». — LIX 4-6 malgré la remarque de l'éditeur je préférerais la leçon d'A : *Se l'eüsse pramise Et ne l'eüsse mise, Ja en eüsse joie*. — LXIX 3 je signale la jolie correction dans *Deniers* (altéré dans les deux mss.), qui fait remonter plus haut qu'on ne pouvait le faire jusqu'ici cette personnification de l'argent et de son pouvoir. — 156 dans le proverbe ne serait-il pas plus clair de lire *Teüz* que *Teus*? — 160, 1 je préférerais lire (avec 2 mss. sur 3) *Bien port as granz* (ou *forz*) *murauz*. — 160, 5 je serais bien porté à lire *Mais ses sire est la louve*, c'est-à-dire : « Mais son seigneur est le loup qui les lui mange » ; cf. n° 176. — 221, 5 je ne vois pas la nécessité d'admettre le verbe inconnu *emmarier* ; je lirais *Ses filles en marié*, « il marie ses filles avec son homme », c'est-à-dire avec l'argent de son homme ». — 227 je ne comprends pas le proverbe comme l'éditeur : *enuious* doit signifier ici, non pas « Widerwärtig, » mais « celui qui importune », et je comprends : « Ce n'est pas la beauté, c'est l'importunité qui fait réussir (auprès des femmes) ». — 236 il me semble que les textes cités par l'éditeur engagent clairement à préférer *praiere* à *periere*.

G. P.

Etymologisches. Von Ad. TOBLER. Berlin, 1896, in-8, 22 p. (extrait des *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, classe de philosophie et d'histoire, 1896, p. 851-872).

Le savant professeur de Berlin vient de nous donner un nouveau recueil d'étymologies, presque toutes françaises, où se montrent une fois de plus, à côté de l'immensité de ses lectures, la pénétration de son esprit et la finesse de son invention scientifique. Je vais les examiner l'une après l'autre, et je dirai d'avance que, si les raisonnements de l'auteur ne m'ont pas toujours convaincu, il n'est pas un de ces articles qui ne m'aient beaucoup instruit et qui en même temps ne m'aient procuré le vif plaisir qu'on éprouve à suivre pas à pas la marche, parfois hardie, mais habile et prudente, d'une pensée toujours claire, logique et réfléchie.

It. *fisima*, « caprice, idée qui passe par la tête », du gr. $\psi\upsilon\tau\eta\mu\alpha$, « boursofflure » (cf. l'anc. fr. *bolc* < *bullā*). N'est-ce pas là une jolie trouvaille?

Fr. *son*. M. T. rapproche, évidemment avec raison, le fr. *son*, *sonner*, du prov. *soan*, *soanar*, « rebut, mettre au rebut »; d'autre part, *soanar* ne peut guère se séparer de l'esp. *sosañar*, qui signifie « réprimander, quereller » et aussi « dédaigner, rebuter », et qui remonte certainement à *subsannare*. Tout cela paraît certain; mais comment *soanar* a-t-il perdu l'*s* de **sosañar*? c'est ce qui reste à expliquer; le passage de *soanar* à **saoner sonner*, à une époque aussi ancienne, n'est pas non plus sans difficulté. La chaîne si ingénieusement rivée n'en paraît pas moins être solide.

Fr. *forteresse*. Il faut partir de *fortece*, lequel a donné *fortrece* par addition d'*r*, bien connue dans ces conditions, puis *forterece* par l'insertion d'*e*, dont il y a également des exemples; *forterece* est devenu *fortelece* comme *escarterer* est devenu *écarteler*, par dissimilation; l'esp. et pg. *fortaleza* (malgré toute sa parenté, *fortalado*, *fortalidad*, *fortalacer*) et le roum. *fortăleță* sont empruntés au français. Ici je ne puis me résoudre à suivre l'auteur. Comment le roumain *fortăleță* serait-il emprunté à une forme française du moyen âge? et comment, d'accord avec l'espagnol et le portugais, le roumain aurait-il restauré l'*a* d'après un type latin hypothétique? En fait, ce type latin se trouve, sous la forme *fortalitiūm*, *fortalitia*, dès le XIII^e siècle: peut-on croire que le mot français eût fait à cette époque toutes les évolutions supposées? A mon avis, il y a deux mots en présence qui se sont confondus: un lat. vulg. *fortaliciūm*, qui ne suppose pas nécessairement un adj. *fortalis*, mais qui a été formé sur le modèle de *sodaliciūm*, *sponsaliciūm*, etc., est devenu, sous la forme féminine *fortalicia*, le roum. *fortăleță*, l'hispan. *fortaleza*, le fr. *fortelece*; ce dernier s'est confondu avec *fortece* *fortrece* *forterece* et a fini par y être absorbé (notez cependant que *fortelece* n'a jamais le sens simplement abstrait que présente *fortece*).

Pr. *recalivar*. Le pr. *caliu* signifie « ardeur, chaleur », et se rattache évidemment à *calere* (M. Tobler le constate, « bien qu'il n'y ait d'ailleurs guère d'exemples de dérivations tirés du pur thème verbal avec le suff.

-i v u m »; mais il admet lui-même plus loin, et avec raison, * e a d i v u m et * b a d i v u m, et on peut y joindre *pensif, restif*, etc.). A *caliu* se rattache le verbe *calivar*, « chauffer, brûler »; les composés *recaliu* et *recalivar* ont une application particulière à la chaleur produite par la fièvre, comme le montre le passage suivant : *Qu'aïssi cum de recaliu Ar m'en ce fregz, ar calors* (P. Vidal). En prov. moderne on trouve encore, avec des sens concordants *calieu, calivejà, calivent, recaliu, recalivà, realizado*. *Recalivà* veut dire aussi « avoir une reprise de fièvre », *realizado* « reprise de fièvre » (et non proprement « rechute » comme le dit M. Tobler), et l'anc. prov. *recalivar* avait à peu près le même sens. De là, l'auteur conclut que *recaliu, recalivar*, sont pour *recaliu, recalivar*, de *reca-divus*, forme du lat. vulg. pour *re-cidivus*, qui en soi n'a rien d'in vraisemblable. Il s'appuie sur l'existence de *recaiver* en anc. fr. dans un passage de la *Vie de saint Gile*, « où malheureusement, dit-il, je ne le trouve qu'au bas du texte : *De cel peché a il pardun; Meis dune li confession; Garde sei mes del recaiver* (l. *Cart sei mes del recaiver*), *E leist le peché tut ester*, v. 3049, ce que G. Paris, malgré mes instances, a changé en introduisant *recaoir* pour *recaiver* et *manoir* pour *ester*. » Il est vrai que je me suis refusé à suivre le conseil de mon ami Tobler, qui avait bien voulu lire les épreuves de mon édition de *Saint Gile*; et ce qui m'a empêché de m'y rendre, c'est que je n'ai pas osé introduire en français un mot dont il n'y a pas d'autre exemple : le *recaiver* du ms. fournissait d'ailleurs *recaoir* par simple interversion de lettres (c'est, bien entendu, ce *recaiver* et non *recaiver* que j'ai noté au bas du texte). Il est certain d'ailleurs que *recaiver* n'aurait rien d'étonnant en français, où *chaif* * e a d i v u m existe sûrement, mais enfin il n'est pas attesté, et ne saurait donc fournir un appui solide à la conjecture de M. T. sur *recalivar*. Cette conjecture me paraît en elle-même inutile : si *recaliu* signifie, comme je l'ai dit plus haut, « reprise de la fièvre, renouvellement de la chaleur fébrile », il a pu très facilement prendre le sens de « rechute », et d'ailleurs dans tous les passages cités le sens de « reprise de la fièvre » me semble pouvoir suffire.

Fr. *baliveau*. Comme appendice à ce paragraphe, et pour montrer que le fr. aurait pu (mais il ne l'a pas fait) intercaler une *l* entre l'*a* et l'*i* de *chaif*, M. Tobler cite le cas de *barvel* devenu *baliveau*. Son explication du sens, en apparence bien surprenant, de ce diminutif de *baif*, est admirable et mérite d'être citée *in extenso* : « *Baif* ne signifie pas seulement ébahi, étonné, comme l'indique Godefroy, mais aussi d'abord qui regarde attentivement : *Li rois Ris est a moi baïs*, dit une demoiselle dans *Perc.* 13604; *Nos fumes tuît vers lui baif Et as paroles ententif* *En.* 957 : puis attendant, aspirant à : *Uit méis enters estreit baïs. Ainz que pussel entrer pais* *S. Brend.* 615; enfin, avec un sens péjoratif, regardant niaisement, badaudement : *Li tormois est mallalenti. N' i a mestier casans baïs* *Parton.* 8667, et aj. le passage cité par Godefroy (en prov. aussi *badiu* a le sens de badaud, sot). Les *baiveaux* sont ou bien ceux qui attendent, ou bien, personnifiés d'une façon plus humoristique encore, ceux qui regardent ce qui se passe sans y prendre

part, les badauds ». Ainsi s'explique, par cet *humour* populaire dont il est toujours si piquant de démêler la finesse, le nom de *baïvel*. Mais est-il bien vrai que *baliveau* en dérive par l'insertion d'une *l*? Je me représente la chose autrement. On a *baïvel* au XIII^e s., mais au XVI^e on trouve *bailliveau* et *baliveau*; au XVIII^e, Furetière, grande autorité, ne donne que *bailliveau* (voy. le *Dict. gén.*). Il me semble que *baliveau* est une altération de *bailliveau*, et que *bailliveau* s'est formé de *baïveau* par une de ces substitutions de *i + l* mouillée à *i* simple dont M. Tobler lui-même a si brillamment démontré la fréquence à propos de *souquenille*, *bastille*, etc.

Fr. *los*, vient du nom. *la u s*, acclamation poussée à l'arrivée des rois ou autres grands personnages, et non de *la u d e s*, qui aurait donné *loz*. Cette explication est certaine; il a seulement échappé à mon savant ami que je l'ai indiquée depuis longtemps dans le glossaire de mes *Extraits de la Chanson de Roland*.

Fr. *tremousser*. Repoussant avec raison le **transmovitiare* de M. Meyer-Lübke, M. T. propose de voir dans ce mot un **tumultiare*, « c'est-à-dire un dérivé, moyennant le suff. verbal *-iare*, du substantif bien connu en anc. fr. sous la forme *temoute* ». Cette idée est séduisante, mais à la réflexion elle rencontre bien des difficultés: **tumultiare* devrait remonter à une époque fort ancienne (car, évidemment, on n'a pu tirer directement *temoucier* de *temoute*), et alors comment le mot ne se trouve-t-il pas avant la fin du XVI^e siècle? il est bien surprenant, malgré l'explication de l'auteur, qu'on ne rencontre jamais ni *tremoute* ni *temousser*; enfin, il ne paraît y avoir qu'un bien faible rapport de sens entre *temoute*, qui répond à peu près comme signification au latin, et *tremousser*, « agiter vivement et par petits coups ». Je serais plus porté, pour ma part, à chercher avec Littré l'origine de ce mot du côté de *tremere* ou plutôt de *trimodia*, « trémie ».

Fr. *bouée*. *Bouée* ne saurait être un dérivé de *boja*; c'est *boja* lui-même, anc. fr. *boie*, variante dialectale de *buie*, qui a été écrit ainsi quand, à la fin du XV^e siècle, on a introduit dans les livres techniques cette expression propre aux marins. Voilà une explication dont l'évidence éclate: on pourrait citer plus d'un exemple de ces confusions graphiques amenant des erreurs sur l'identité du mot. Je crois bien d'ailleurs avoir entendu des marins appeler l'objet en question *boie* (*bwa*).

Anc. fr. *frette*, « bande (de fer ou d'autre chose) qui entoure un objet ». L'étude historique du vrai sens et de l'origine de ce mot jusqu'ici assez obscur est un petit chef-d'œuvre. Il ne saurait plus être douteux que l'anc. fr. *frete* est l'all. (anc. sax., anglo-sax.) *feter* (angl. *fetter*), qui a précisément le même sens; mais il faut lire tout au long les recherches de détail sur *frete* et *fretter* qui précèdent l'énoncé de ce rapprochement.

Fr. *salope*. De *sale* on aurait tiré un adj. *salot*, dont le fém., au lieu d'être *salotte*, aurait été *salope* (d'où plus tard le masc. *salop*), par l'influence de *galop*, *galoper*. On avouera sans peine que rien n'est plus invraisemblable. On ne

trouve anciennement ni *salot* ni *salope* (seulement *salaud*, *salaude* au xv^e siècle). Au xviii^e s. apparaît *salope*, des deux genres, mais se disant surtout d'une femme, et ayant à vrai dire un sens assez différent de celui de *sale* (mot qui a influencé peu à peu celui de *salope*). C'est évidemment de là qu'il faut partir. Pour moi, je ne puis séparer le subst. et adj. *salope* de *marie-salope*, nom du bateau destiné à enlever les vases et les immondices d'un port, et je suis persuadé que ce mot a une origine germanique (sans doute néerlandaise), que je suis hors d'état de rechercher pour le moment. On a dit par plaisanterie une *marie-salope*, puis une *salope*, pour une femme malpropre et habituée à vivre dans la saleté, puis on a employé le mot même au masculin. Plus tard on a fait à *salope* un masc. distinct (comme à *veuve*), mais il est encore si nouveau que ceux qui l'écrivent hésitent entre *salop*, *salot* et *salaud*. Le dérivé *saloper*, « faire un ouvrage négligemment et sans soin », qui, pour n'être pas dans Littré, n'en est pas moins très usité (cf. l'all. *salopp*), montre bien que le mot n'a originairement rien à faire avec *sale*.

Anc. fr. *tenser*, « protéger ». Ce verbe serait un dérivé de *tens*, *t e m p u s*, et signifierait proprement « allonger à quelque chose, à quelqu'un, son temps, lui assurer la durée ». L'anc. fr. *respiter* a eu un développement de sens très analogue, et il se retrouve encore plus frappant dans le moy. h. all. *wristen* (de *wrist*, all. mod. *Frist* = « répit »), qui est arrivé à signifier « conserver, préserver, protéger ». J'avais depuis longtemps l'idée que *tenser* était un dérivé de *tens*, mais je me représentais un peu autrement le rapport du verbe avec le nom : je pensais que *tenser* voulait dire « accorder du temps », par exemple à un condamné à mort, d'où « épargner », puis « protéger », et il me semblait que les sens de *respiter* s'expliquaient de même. Ce n'est là qu'une nuance. Mais j'avoue que les preuves mêmes dont M. T. a appuyé sa thèse en ont ébranlé pour moi la solidité. Il cite *tensare* dans des textes juridiques du ix^e siècle, avec le double sens de « défendre », et, semble-t-il, de « posséder », et il remarque : « Ainsi est attestée pour le verbe fr. *tenser* et pour la prononciation *tens* du mot issu en France de *t e m p u s* une antiquité qu'on aurait à peine osé attribuer à l'un et à l'autre. » Je ne l'ose guère encore, pour ma part, et cela se comprend, puisque, dans la cinquième édition de mes *Extraits de la Chanson de Roland*, qui vient de paraître, j'ai, après mûre réflexion, rétabli dans *tens*, *coms*, *-oms*, etc., l'*m* que j'avais changée en *n* dans les précédentes. Je me prends donc à douter du rapport de *tenser* avec *tens*, et je suis plus porté à admettre un lat. vulg. *tensare*. M. Tobler objecte, il est vrai, que les mots analogues *penser*, *censer*, *dispenser*, *offenser* sont des mots savants qui s'appuient à un mot latin de même sens, tandis que *tensare* n'existe pas en latin et s'il existait n'aurait pas ce sens. Les mots cités par M. Tobler doivent, si je ne me trompe, être expliqués un peu autrement qu'il ne le fait. D'abord je retrancherai de la liste *censer*, fabrication relativement récente faite sur *censere*, et aussi *dispenser*, tiré au moyen âge du bas-latin *dispensare*, et *offenser*, qui n'apparaît qu'à la fin du xv^e siècle. Reste *penser*, auquel il faut ajouter le très important

esconser. A mon avis, *penser* n'est pas un « mot d'emprunt » tiré du latin *pensare*, lequel a donné régulièrement *peser* : on a refait à *pendere*, à une époque où depuis longtemps l'*n* devant *s* avait complètement disparu, un fréquentatif *pensare*, avec *n* prononcée, qui se retrouve dans toutes les langues romanes à côté de *pesare* « peser », avec le sens exclusif de « penser »¹. On ne comprendrait pas un emprunt littéraire qui se serait fait indépendamment en Italie, en Gaule et en Espagne; d'ailleurs la langue littéraire n'emploie guère *pensare* dans ce sens. La formation populaire est encore plus visible dans *esconser*; seulement ici il faut noter qu'il existe également un participe *escous*, refait comme *penser* sur le thème du verbe (cf. roum. *ascuns*). Des participes semblables ont été refaits à *defendere*, *dispendere*, *respondere* : on a dit *defensum* (tout en gardant *defesum*), *dispensum* (et *dispesum*), *responsum*, d'où *defens* *defense* (it. *difensa*, esp. *defensa*, pr. *defensa*), *despens* *despense* (pr. *despens* *despensa*), *respons* *response* (roum. *respuns* *respunsă*, it. *responso*, esp. *responso*, prov. *respons*). Aucun de ces mots n'a le caractère d'un « mot d'emprunt ». Nous avons affaire à une formation analogue à celle de *volsum*, *solsum* sur les thèmes *vol-* *sol-* contenus dans *volvere* *solvere*. Cette formation n'est pas liée à la présence du *d* après l'*n*, comme le montre le participe de même genre *summonsus* de *summonere*, d'où pr. *somons* *somonsa*, fr. *semons* *semonse*². Il résulte de ces rapprochements qu'on a pu tirer *tensare* soit de *tendere* soit de *tenere*, et ce dernier paraîtrait plus vraisemblable si l'on s'attachait au sens de « posséder » que *tensare* présente dans les textes latins du IX^e siècle à côté de celui de « protéger, garantir ». Je soumets cette proposition à mon savant ami, n'osant trop moi-même me prononcer en faveur de l'une ou de l'autre hypothèse. Ce qui est certain, c'est que, grâce aux exemples si intéressants rassemblés par M. Tobler, le sens du verbe anc. fr. *tenser* est maintenant éclairci dans toutes ses nuances³.

On voit quelle riche et précieuse contribution apportent à l'histoire lexicographique de notre langue les quelques pages que je viens de résumer.

G. P.

1. Le roumain ne possède que *păsi*, avec le sens de « penser » : c'est un développement particulier. Le latin ne connaît pas le mot.

2. Il faut y joindre *repuns* (à côté de *repus*), dont l'*n* s'explique sans doute comme l'*i* de *pris*, et qui est en tout cas tiré de *reponere*.

3. Quelques-unes de ces nuances se rapportent assez bien à un dérivé de *tenir* : par exemple le sens de « retenir, contenir ». On remarquera les curieux emplois de *tenser* au sens de « mettre à contribution, spolier », à propos desquels M. Tobler rappelle fort heureusement le développement analogue du sens de *reembre*.

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XX, 2-3. — P. 145. C. Michaelis de Vasconcellos, *Randglossen zum altportugiesischen Liederbuch*. Nouvelle série de précieuses remarques, attestant une étendue et une précision de savoir surprenantes. — P. 219. V. Finzi, *Di un poema sincrono sull' assedio di Lucca dell' anno 1530*. — P. 277. Th. Kalepky, *Zur französischen Syntax. V. Von den infinitiven Verbformen im Neufranzösischen*. Ces études fort remarquables et très approfondies, mais d'une lecture pénible (il y a des phrases de trente lignes!), concernent la langue moderne et ont même surtout de l'intérêt, comme le reconnaît l'auteur, au point de vue de la grammaire générale. — P. 316. R. Thurneysen et G. Baist, *Zu Wilhelm von Malmesbury*. M. Thurneysen montre que la légende de Glasteing, fondateur de Glastonbury, est d'origine irlandaise, ce qui amène M. Baist à modifier quelques points dans ses vues sur les sources de Guillaume de Malmesbury. — P. 322. F. Kluge et G. Baist, *Altfranzös. dh (ḏ) in altenglischen und altdeutschen Lehnwörtern*. M. Kluge prouve par de nombreux exemples que la dentale intervocale des mots français recueillis en anglo-saxon au XI^e siècle (et encore au commencement du XII^e) était *dh*, *ḏ*, c'est-à-dire *th* anglais doux (noté *ḏ* dans mes *Extraits de la chanson de Roland*); puis il montre que différentes transcriptions allemandes établissent que ce *dh* existait déjà dans le gallo-roman au VIII^e siècle. A cette constatation, M. Baist rattache des remarques fort intéressantes sur l'histoire de la dentale intervocale et finale dans le plus ancien français. Le sujet prêterait à de nouvelles discussions : je dirai seulement qu'à mon avis *tr*, *dr* ne doivent pas être tout à fait assimilés à *t*, *d* entre voyelles (comp. *lerre* et *lee*, *larron* et *flaon*). Je ne pense pas non plus que l'orthographe de Nithard dans les *Serments* soit d'origine purement germanique (*dh* l'est certainement), et je continue à penser qu'elle est influencée par les traditions du latin mérovingien (au reste, M. B. a fait une œuvre utile en examinant au point de vue de la graphie des dentales tous les noms propres qui en présentent dans Nithard). — P. 335. A. Horning, *Die Suffixe accus, iccus, occus, uecus (uecus) im Romanischen*. Dans ce très savant article, qui fait suite à celui dont j'ai rendu compte l'an dernier (XXIV, 607), M. H. s'efforce d'établir dans les diverses langues romanes (pour le roumain, il n'insiste pas) l'existence à la fois d'un suffixe variable *-acc-*, *-ecc-*, *-icc-*, *-occ-*, *-ucc-* et d'un suffixe *-ac-*, *-ec-*, *-ic-*, *-uc-*, à sens diminutif, plaisant ou péjoratif. La première série serait

issue de la seconde par un redoublement que l'auteur s'efforce ingénieusement de justifier (et qui expliquerait aussi la formation du suffixe *-tt-*, issu de *-t-* latin), et la seconde aurait pour base les suffixes latins *-ac-* (*meracus*, *ebriacus*, *lingulaca*), *-ec-* (*babaecalus*?), *-ic-* (*nasica*), *-oc-* (*batioca*?), *-uc-* (*caducus*). Les objections que j'ai faites à l'esquisse de cette théorie donnée dans le précédent article me paraissent subsister malgré les observations de M. H. ; je ne les développe pas ici, parce que je n'ai pas sous la main les éléments nécessaires (pas même le premier article de M. H.). Il est clair que presque tous les mots cités par M. H. (et dont quelques-uns n'ont d'ailleurs sans doute rien à faire ici) sont des formations modernes et ne font pas l'effet de se rattacher à un suffixe dont la création ne se comprend, dans la théorie de M. H., qu'à une époque extrêmement ancienne (antérieure à l'amollissement du *c* intervocal). Et il serait surprenant que tous les écrivains du moyen âge eussent eu à l'égard de ces mots les scrupules qui font que M. H. n'en a découvert plusieurs, certainement bien vivants de nos jours, que dans les romans de M. Zola. Ce qui est certain, c'est que l'auteur a réuni une riche et curieuse collection de mots plus ou moins baroques de diverses régions romanes, et, si l'explication qu'il en propose n'est pas très convaincante, elle est très intéressante et ouvre plus d'un point de vue nouveau. — P. 353.

Th. Braune, *Neue Beiträge zur Kenntniss einiger romanischen Wörter deutscher Herkunft* : fr. *crône*, « levier » (non directement du néerl. *krân*, mais du moyen bas all. *krôn*), fr. *crotte* (flam. *krotte*), a. fr. *eschiele* (de l'a. h. all. ou got. *scala* et non de *scara*), a. fr. *eschirer* (on peut admettre un germ. *skîran*), a. fr. *esneque* (non du v. nor. *sneckia*, mais d'un anc. francique *snikka*), pr. *estonc*, « coup » et non « point » (got. *stuggs*), a. fr. *estiere*, « gouvernail » (germ. **stiura*, d'où aussi *estirman*, à côté d'*esturman* < néerl. *stuerman*), fr. *falaise* (d'un germ. *falisa* et non *félisa*), pic. *galer*, « rouler » (germ. **walôn*; de là *gal*, *galet*, étymologie très plausible), fr. *ganchir* *guenchir*, lad. *guinchir*, com. *ganch* (explication de ces diverses formes par des formes allemandes correspondantes), fr. *glapir*, *clabaud* (le thème *klap-* est *glap-* et *klab-* déjà en allemand; à ce thème *klap-* sont rattachés it. *caleffare* *galeffare*, it. *calappio* *galappio*, it. *chiappare*, fr. *clapir*, it. *schiaffo*, it. *schiaappare*, it. *schioppo*, fr. *clap*, fr. *galoper* [ces deux derniers certainement à tort], pr. *clap*, fr. *clapier*), fr. *glicier* *glincier*, etc. (les formes diverses sont ramenées à des variantes germaniques, et les mots anc. fr. *eschistre* et *eslide* sont rattachés [à bon droit?] à cette famille), *grommeler* (moy. néerl. *grom-melen*), a. fr. *balt*, « séjour » (l'existence de ce mot est extrêmement douteuse), fr. *hambane* (anglo-s. *hanabana*), *Hellequin* (non pas néerl. *hellekin*, mais *hellekint* : l'une et l'autre explication sont sans doute mauvaises, *Hellequin* étant un nom propre dont la forme première est *Herlequin*), esp. *lapo* (néerl. *lap* et non anc. h. all. *lappa*), fr. *lippe* (anglo-s. *lippa*), *garou* (non pas *wërewulf*, mais **wariwulf*). Toutes ces recherches sont fort précieuses et dans la grande majorité des cas atteignent évidemment le but.

COMPTES RENDUS. P. 373. Solerti, *Vita di Torquato Tasso* (R. Renier : ce bel article, en rendant pleine justice à l'œuvre si considérable et si méritoire de M. Solerti, sans en dissimuler les lacunes, en résume les principaux résultats et montre que la biographie du Tasse a été refaite de fond en comble). — P. 382. Crescini, *Manualetto provenzale* (Appel : le critique s'attache surtout à comparer les textes de M. Crescini avec ceux qu'il a donnés lui-même dans sa *Chrestomathie*; on remarquera les intéressantes observations sur le *Boeci*, qui s'étendent au poème entier). — P. 393. Schläger, *Studien über das Tagelied* (H. Springer). — P. 395. Étienne, *Essai de grammaire de l'ancien français* (A. Schulze : critique dont la sévérité, bien qu'elle ne soit pas malveillante, dépasse la mesure juste). — P. 405. Finamore, *Vocabolario dell'uso abruzzese* (H. Schneegans). — P. 408. Picot, *Le mystère de saint Adrien* (A. Tobler : remarques métriques et critiques). — P. 413. Willems, *Étude sur l'Ysengrimus* (C. Voretzsch : dans cet important article, M. V. non seulement critique le livre de M. Willems, dont il n'admet pas plus facilement les conclusions que ne l'a fait ici M. Sudre, mais il présente sur le cycle de Renard en général plusieurs observations dignes d'attention. Signalons les points les plus intéressants. M. V. n'est pas convaincu — et je ne le suis pas davantage — par les arguments de M. W. pour établir que le nom du loup dans le poème de Nivard est *Ysengrimus* et non *Ysengrimus* (il dit à ce propos qu'on ne sait pas encore bien pourquoi en français l'*m* a été remplacé par *n* : mais c'est un fait commun à toutes les *m* finales à partir du commencement du xiii^e siècle). M. V. n'est pas disposé à croire que Nivard ait été de langue romane (comme le veut M. W.) et non tnoise, et il donne de bonnes raisons à l'appui de son opinion. Il conteste également, à bon droit, les résultats que M. W. croit pouvoir tirer de la comparaison de l'*Ysengrimus* avec les branches françaises et qui établiraient que Nivard a toujours puisé dans des poèmes français et que nos branches ne lui doivent rien (pour l'aventure du jambon, l'influence de l'*Ysengrimus* sur la rédaction française est incontestable). — Sur les origines du cycle de Renard, M. Voretzsch expose ici en partie une théorie qu'il a déjà indiquée dans un article fort intéressant sur le *Reinbart Fuchs* de Jacob Grimm (*Preussische Jahrbücher*, juin 1895). Il combat, par des raisons dignes d'être mûrement pesées, l'opinion exprimée par moi que les noms individuels des animaux (ou à vrai dire seulement *Renart* et *Isegrim*) ont dû leur être attribués par l'invention consciente d'un poète (poète qui, d'après moi, aurait dû écrire en latin, vers le x^e siècle, dans la Lotharingie) : il les juge d'origine toute populaire aussi bien que les contes d'animaux qui constituent le fond essentiel de l'épopée, et il les croit nés en Allemagne. Il n'explique pas d'ailleurs comment un nom donné au loup en Allemagne se trouvait être populaire en 1112 à Laon, ni en général comment ces noms allemands ont pénétré de si bonne heure dans des poèmes français dont l'existence est assurée pour la première moitié du xiii^e siècle et qui ont été — personne ne le conteste aujourd'hui — la source des poèmes germaniques sur le même sujet. C'est cette difficulté qui m'a porté à proposer

l'hypothèse que combat M. V., à laquelle je ferais déjà, si je reprenais l'étude de cette attrayante question, certaines modifications, et que j'abandonnerais volontiers, si on en trouvait une plus simple. Le système de M. V. ne me paraît pas tenir un compte suffisant de toutes les données de problème ; ce qu'il a certainement de très bon, c'est qu'il élargit encore plus que je ne l'avais fait après M. Sudre la part qu'il convient de faire dans le cycle à l'élément populaire, et qu'il écarte non moins résolument l'immixtion de l'élément monacal et satirique — sauf dans certaines adaptations latines — que M. Willems. d'une façon d'ailleurs assez confuse, a essayé de réintégrer dans la place d'où on l'avait cru définitivement banni. Le présent article, ainsi que celui des *Preussische Jahrbücher*, marque un nouveau progrès dans l'intelligence, qui doit déjà tant à M. Voretzsch, de ce beau chapitre de l'histoire littéraire du moyen âge, l'un des plus intéressants et des plus originaux qu'elle contient). — P. 423. *Giornale storico della letteratura italiana*, XXVII, 1 (B. Wiese). — P. 425. *Romania*, XXIV, 3 (Gröber). — P. 428-432. Fort belle lettre de M. R. J. Cuervo en réponse à une critique, publiée dans la *Zeitschrift* par M. P. de Mugica, de son admirable *Diccionario de construcción y régimen de la lengua castellana*, et réplique très faible de celui-ci.

G. P.

CHRONIQUE

Le baron Jérôme Pichon, qui est décédé à Paris, le 25 août, à l'âge de 84 ans, n'était pas seulement un antiquaire, un bibliophile et un collectionneur hors ligne. Il s'était occupé du moyen âge à plusieurs points de vue, surtout en préparant une grande histoire de l'orfèvrerie en France, qui devait être l'œuvre capitale de sa vie, et qu'il n'a jamais rédigée. On lui doit l'édition du *Ménagier de Paris*, enrichie de notes extrêmement précieuses, et suivie du *Chemin de pauvreté et de richesse* de Jean Bruant. Il y a trois ans, il imprimait, avec M. Vicaire, le *Viancier* de Taillevent, et l'accompagnait d'une savante et curieuse introduction (*Rom.*, XXI, 306). Il a aussi publié le petit poème de la *Chasse du cerf* (XIII^e siècle). Il avait recueilli, sur la chasse, la cuisine, le ménage et d'autres aspects de la vie d'autrefois, une masse considérable de notes que le souci de la perfection et l'espoir de trouver toujours davantage l'ont malheureusement empêché de mettre en œuvre.

— Notre collaborateur, M. le docteur Max Paufler, a été nommé lecteur pour le français à l'université de Fribourg-en-Brisgau.

— Notre collaborateur, M. Gauchat, professeur à l'université de Berne, a été chargé par les gouvernements des cantons romans de la Suisse de préparer et de diriger la publication d'un grand dictionnaire de tous les parlers suisses d'origine latine, qui fera le pendant de l'excellent *Idiotikon* qui se publie depuis quelques années pour les parlers germaniques. Nul n'était mieux désigné que M. Gauchat pour cette grande tâche, et le plan qu'il a déjà dressé fait voir qu'il en comprend toutes les exigences. Il faut souhaiter qu'il trouve des collaborateurs assez nombreux, assez zélés et assez capables.

— Le 21 juin dernier, on a donné à Arras une représentation du *Jeu de Robin et Marion* d'Adam de la Halle. Les vers avaient été adroitement rajeunis par M. Émile Blémont, les airs restitués et accompagnés d'une discrète orchestration par M. Julien Tiersot. On trouvera le texte renouvelé dans une plaquette intitulée *Commémoration d'Adam de la Halle* (Paris, à la *Revue du Nord*), qui contient aussi des vers de circonstance de M. Jean Richepin et d'autres poètes; la partition pour piano et chant a paru chez l'éditeur Fromont. La « reprise » de la pastorale d'Adam a eu, d'après tous les comptes rendus (voyez notamment celui de M. Carl Voretzsch dans la *Beilage* de l'*Allgemeine Zeitung* du 2 septembre), le plus vif succès : les fleurs des champs cueillies il y a dix siècles par le délicat poète d'Arras n'avaient rien perdu de

leur fraîcheur. M. Sarcey, qui avait assisté, à Paris, à la répétition générale, s'est montré enchanté de l'œuvre et des interprètes, et a exprimé le souhait que « le plus ancien de nos opéras-comiques » fût représenté au théâtre consacré à ce genre. Ce serait assurément pour le public parisien une piquante et instructive nouveauté (bien qu'à vrai dire cette désignation de l'œuvre d'Adam ne soit pas tout à fait juste).

— Signalons, dans le même ordre d'idées, une très intéressante tentative de M. Georges Gourdon pour transporter à la scène moderne un de nos plus beaux sujets épiques : *Guillaume d'Orange*, poème dramatique, avec préface de M. Gaston Paris (Paris, Lemerre, 1896, in-12).

— L'« Union pour l'action morale » vient de publier, en un beau fascicule in-4 avec musique, *Huit chants héroïques de l'ancienne France*, dont quatre appartiennent au moyen âge. C'est M. Pierre Aubry qui s'est chargé de l'arrangement musical, et G. Paris qui a écrit la préface.

— Dans le compte que j'ai rendu de l'édition de la *Règle de saint Benoit de Nicole*, par M. Héron, je lui ai reproché (p. 325) de n'avoir pas relevé au glossaire le mot *deus*, « dedans ». M. Héron me fait remarquer que *deus* dans ce passage est le lat. *decanus*, comme le montre le texte latin. Je profite de l'occasion pour prier les lecteurs d'effacer, à la p. 323, l'appel de note de la l. 7 et de changer en ² l'appel ³ de la l. 22 ; l'appel ³ se place à la l. 24, après « propre ». — G. P.

— Viennent de paraître à la librairie Hachette : *Extraits de la Chanson de Roland*, publiés avec une introduction littéraire, des observations grammaticales, des notes et un glossaire complet, par Gaston PARIS, cinquième édition, revue et corrigée (in-16, xxxv-160 p.) ; — *Récits extraits des poètes et prosateurs du moyen âge*, mis en français moderne par Gaston PARIS (viii-232 p.).

— Le t. II du *Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie, unter Mitwirkung von über hundert Fachgenossen herausgegeben von Karl Vollmöller, mitredigiert von G. Baist, Otto E. A. Dickmann, R. Mahrenholtz, C. Salvioni* (Leipzig, Renner; Paris, Welter), a commencé à paraître : il comprend les années 1891-93 et la première moitié de 1894. La première livraison (p. 1-128), que nous avons sous les yeux, est extrêmement intéressante. Après des articles sur des sujets un peu éloignés de la philologie romane, mais dont les romanistes font cependant bien de suivre les progrès (*Linguistique générale et indogermanique* par L. Sütterlin, *Phonétique générale* par E. Koschwitz, *Langue latine* par E. Skutsch) viennent les articles suivants : *Latin populaire* (W. Meyer-Lübke), *Latin des juristes* (W. Kalb), *Latin du moyen âge* (L. Traube), *Grammaire romane* (W. Meyer-Lübke), *Langue italienne* (W. Meyer-Lübke), *Dialectes de l'Italie centrale* (C. de Lollis), *Dialectes du sud de l'Italie* (H. Schneegans), *Dialectes sardes* (P. E. Guarnerio), *Rétoroman* (Th. Gartner), *Provençal* (E. Stengel), *Textes provençaux* (E. Levy). — Les noms des rapporteurs sur chacun de ces sujets disent assez qu'il ne s'agit pas de simples énumérations des livres et des articles parus dans la période étudiée, mais que ces livres et ces articles, et par conséquent les points les plus

divers de la philologie romane, sont l'objet de critiques compétentes et approfondies, parfois plus importantes qu'eux-mêmes. Nous ne pouvons naturellement rendre à notre tour un compte détaillé de ces comptes rendus. Nous nous bornerons à répéter que le *Jahresbericht* est indispensable à tous les romanistes, et plus particulièrement peut-être à ceux de notre pays, où on a moins de facilité qu'en Allemagne pour se tenir au courant de la science. Nous nous félicitons donc qu'il soit rené de ses cendres, et nous souhaitons bien sincèrement qu'il prospère. On trouve un intéressant exposé du plan et de la portée de l'œuvre dans la brochure intitulée : *Ueber Plan und Einrichtung des Romanischen Jahresberichtes*, von Karl VÖLLMÖLLER (Erlangen, Lange, 1896).

— M. Vetter paraissant avoir définitivement abandonné son projet de donner une édition du *Tristan* de Thomas, M. J. Bédier a repris ce projet et a commencé à travailler à l'exécution. Il publiera, en outre, prochainement une mise en prose moderne, d'après les anciens poèmes, de l'histoire de Tristan et Iseut, destinée à une publication illustrée.

— M. Schläger prépare une édition critique du *Charroi de Nîmes* et de la *Prise d'Orange*.

— M. Wallensköld, professeur à l'université d'Helsingfors, prépare une édition de *Florence de Rome*, d'après les quatre manuscrits connus.

— Dans un volume intitulé *Recherches sur la poésie contemporaine* (Paris, 1896, in-12), M. Raoul Rosières a inséré un article qui touche à nos études : c'est « l'histoire d'un lieu commun d'Horace à Aubanel ». Il s'agit de l'évocation du renouveau au début d'une poésie. D'après M. R., les troubadours, qui ont propagé ce lieu commun dans les diverses littératures modernes, l'ont emprunté à la poésie latine, car « la poésie provençale est à la poésie latine ce que la langue d'oc est au latin ». C'est un « principe », ajoute l'auteur, « qui va contre l'opinion de Diez et de la plupart des historiens de la littérature provençale, mais dont nos propres recherches nous ont toujours amené à constater l'exactitude et que nous démontrerons, s'il le faut, un jour ou l'autre plus amplement. » La démonstration ne sera pas aussi facile que le croit M. R., et le parallélisme ne saurait en tout cas être exact entre une évolution spontanée et une imitation voulue. Quant au « lieu commun » dont il s'agit, il est bien vrai qu'il se rattache sans doute à une poésie latine antérieure à la provençale, mais à une poésie populaire et non aux compositions de Fortunat, d'Ausone ou d'Horace que cite M. Rosières. Il y a toutefois quelque intérêt dans ces citations, et il vaudrait la peine de rechercher, dans la littérature latine elle-même, et l'origine et tous les exemples de ces débuts printaniers. Ne trouverait-on pas que, comme toute la poésie lyrique latine, ils sont empruntés aux Grecs? — Notons que dans un autre endroit de son livre (p. 217) M. R. indique la source, vainement cherchée jusqu'ici, où Victor Hugo a pris l'idée de son *Mariage de Roland* : c'est le ch. X du livre d'E. Quinet, *De l'histoire de la poésie* (1857).

— Aux pp. 375 ss. du volume de 1896 de la *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, M. E. Dummier a imprimé, d'après les cinq mss. connus, le poème

latin rythmique *De Jacob et Joseph* qu'Ed. du Méril avait publié d'après un seul d'entre eux. Le plus ancien de ces mss., celui de Cheltenham (autrefois de Reichenau), qui est du commencement du ix^e siècle, nous a seul conservé les 17 derniers des 69 quatrains de septénaires rythmiques (non rimés) dont se compose la pièce. Elle est intéressante pour l'histoire de la versification : la loi de l'accentuation binaire y est très régulièrement observée, à très peu d'exceptions près, dont plusieurs pourraient se corriger par de faciles interventions. On peut noter l'accentuation d'*Aegyptus* sur la première syllabe (gr. Ἀἴγυπτος), de *conjuges* sur la deuxième, ainsi que de *pendöre* confondu avec *pendère*.

— Livres annoncés sommairement :

Un procédé de formation du langage populaire, étudié particulièrement dans les dialectes d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure : le redoublement de l'idée dans les composés, par J. JOSEL. Rennes, Oberthur, 1895, in-8, 49 p. — Ce mémoire posthume, imprimé par les soins de M. E. Dottin, est l'œuvre d'un autodidacte qui avait des idées, mais qui manquait de méthode et de connaissances historiques. Il s'attache partout à voir dans les mots des combinaisons de deux mots influant l'un sur l'autre de la façon la plus diverse et souvent la plus invraisemblable (p. ex. *racaille* de *retaille* et *raclure*, *trémousser* de *tracasser*, *remuer* et *mouvoir*). Sauf l'explication du mot populaire *pouiller*, « habiller », comme tiré de *dépouiller* par erreur sur la valeur du préfixe (mais cette explication si évidente est-elle nouvelle?), il n'y a rien dans cette brochure dont la science puisse faire son profit. Ce qu'on peut dire, c'est qu'il est regrettable que J. Josel, qui était clerc de notaire à Saint-Vincent-des-Landes (Loire-Inférieure), n'ait pu cultiver, par une instruction méthodique, les remarquables facultés linguistiques qu'il possédait, et qui lui avaient donné, pour les recherches étymologiques, une passion qui, du moins, l'a rendu heureux.

Histoire des relations de la France avec Venise, du XIII^e siècle à l'avènement de Charles VIII, par P.-M. PERRET, précédée d'une notice sur l'auteur, par P. MEYER. Paris, Welter, 1896. 2 vol. in-8, xxxii-596-470 pages. — Cet ouvrage posthume, et que l'auteur, enlevé par une mort prématurée, n'a pu même entièrement achever, est purement historique et par conséquent n'aurait aucun droit à figurer ici, s'il ne s'y trouvait, parmi les appendices (II, 239-304), un document français fort curieux et jusqu'à présent, croyons-nous, complètement inconnu. C'est une « description ou traictié du gouvernement et régime de la cité et seigneurie de Venise », dont feu Perret connaissait trois mss. : un, exécuté avec beaucoup de luxe, vers l'an 1500, pour l'amiral Louis Malet de Graville († 1516), et appartenant à M. le duc d'Aumale ; les deux autres, copies du premier, faites au xvi^e siècle, conservées à la Bibliothèque nationale. Cette description est l'œuvre d'un homme réfléchi et parfaitement informé. Elle entre en des détails minutieux pour tout ce qui concerne l'administration, l'élection des magistrats, le com-

merce, etc. Par un singulier scrupule d'exactitude, elle donne la figure des boîtes à scrutin employées dans les divers conseils de la république. Une vue de Venise à la fin du xv^e siècle (ici reproduite à petite échelle en phototypie) orne le ms. du duc d'Aumale. Perret n'a pu, avant de mourir, rédiger la notice qu'il se proposait de faire sur ce curieux document, qui mérite d'être signalé aux érudits vénitiens.

Dott. Aless. BELLUCCI, *Inventario dei manoscritti della Biblioteca di Perugia*. Forlì, L. Bordandini, 1896. Gr. in-8, 244 pages. — Cette bibliothèque contient peu de mss. très précieux. Le nombre de ceux qui sont antérieurs au xiv^e siècle est fort restreint. Toutefois elle renferme beaucoup de recueils de vers ou de prose qui ont de l'intérêt pour l'histoire de la littérature italienne au xv^e siècle. Le n^o 431 est un chansonnier italien du xv^e siècle dans lequel, comme en plusieurs autres que l'on connaît déjà (cf. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XI, 371, et *Rom.*, VIII, 73), des chansons françaises sont mêlées aux pièces italiennes (lire *trop vos mesprennés* et non *mes prennés*, p. 77). Le catalogue nous a paru fait avec soin et méthode. Souvent, il est vrai, on aurait pu identifier plus complètement certains écrits latins; mais l'auteur n'avait sans doute pas sous la main les instruments de recherche nécessaires. On regrette surtout l'absence d'une table. Cette table avait été rédigée (voy. p. 11). L'auteur, l'ayant perdue, n'a pas eu le courage de la recommencer.

Il Tristano Riccardiano, edito ed illustrato da E. G. PARODI. Bologna, Romagnoli, 1896. In-8, ccx-467 p. (*Collezione di opere inedite o rare... pubblicata dalla R. Commissione pe' testi di lingue*). — La version toscane du *Tristan* en prose ici publiée, qui remonte au xiii^e siècle, n'est pas seulement précieuse au point de vue linguistique, comme l'a montré l'éditeur dans la seconde partie de son introduction et dans son lexique; elle n'est même pas seulement intéressante pour l'étude des différentes rédactions italiennes de nos grands romans bretons (*Introd.*, I, 1-2, et *Appendice*); elle a une certaine importance comme représentant une forme particulière, et en certains traits plus primitive que nos manuscrits français, comme M. Parodi a essayé de le montrer à l'aide du travail si méritoire de M. Löseth (*Introd.*, I, 3). Cette publication intéresse donc les romanistes de plus d'une façon, et il n'est pas besoin de dire, étant donné le nom de l'éditeur, qu'elle est exécutée avec autant de critique que d'érudition.

Il Trattato De vulgari eloquentia per cura di Pio RAJNA. Firenze, Le Monnier, 1896. In-4, ccxv-206 p. (*Società dantesca italiana*). — Cette belle publication est d'une importance que le nom de l'auteur et celui de l'éditeur nous dispensent d'indiquer plus longuement à nos lecteurs. Nous leur dirons seulement que le texte de l'œuvre de Dante est publié d'après les trois manuscrits connus, de Grenoble (G), de Milan (T) et de Rome (V) (dont chacun est représenté par un fac-similé héliotypique), et que le commentaire s'attache exclusivement, mais avec la critique la plus sûre et la plus exacte, à tout ce qui peut servir à la constitution du texte. La longue introduction

nous donne d'abord l'histoire et la description des manuscrits, puis passe en revue les traductions, citations et éditions du livre de Dante (l'édition *princeps* de Corbinelli est naturellement l'objet d'une étude spéciale), et enfin établit les « bases et critères de la présente édition » : le résultat est que V, remontant à T, est sans valeur, que toutes les traductions ou éditions proviennent de T ou de G, et que le texte ne peut s'établir que par la comparaison de T et de G ; malheureusement, ces deux mss. ont une source commune, X, et c'est déjà « un testo molto viziato; per spingerci più sù dobbiamo ricorrere alla critica congetturale (p. cxlii). » Des remarques sur l'orthographe et quelques autres points accessoires terminent cet excellent morceau. C'est une joie de relire, avec tous ces secours et toutes ces garanties, l'œuvre vraiment merveilleuse de l'étrange et solitaire penseur qui serait déjà un étonnant génie s'il n'avait écrit ni la *Vita nuova* ni la *Comédie*. Le livre est dédié à Al. d'Ancona comme « tardo tributo di non mutabile riconoscenza. »

Le verbe dans la langue française (étude historique), par J. BASTIN. Première partie : *Lexicologie* ; Seconde partie : *Syntaxe*. Saint-Petersbourg, 1896, in-8, iv-120-208 p. — Comme dans tous les écrits de M. Bastin, on trouve dans celui-ci du discernement et, en ce qui concerne le français moderne, la constatation de nombreux faits appuyés d'exemples.

Aureliu CANDREA. *Poreclele la Români*. Bucarest, Socecu, 1896. In-12, 140 p. — L'étude des sobriquets ou surnoms, très répandus dans le peuple roumain, est intéressante pour le folklore et la philologie. On apprendra dans le petit livre de M. Candrea, écrit avec savoir et avec goût, beaucoup de mots et beaucoup de choses. On n'y trouvera rien d'ailleurs qui remonte à une haute antiquité et puisse jeter du jour sur le mystérieux passé des Roumains.

Grammaire classique de la langue française, par M. LÉON CLÉDAT. Paris, Le Soudier, 1896, in-12, vi-377 p. — Si nous signalons ici cet ouvrage, qui appartient à un genre de livres que nous laissons ordinairement hors de notre cadre, c'est qu'il se distingue par des traits particuliers. M. Clédat a tiré de la *Grammaire raisonnée* (avec préface de G. Paris) qu'il a publiée il y a deux ans une grammaire destinée aux classes, qui est faite sur un plan nouveau, qui distingue soigneusement dans la langue ce qui est réel de ce qui est purement orthographique, et qui, sans être précisément « historique », s'appuie constamment sur l'histoire et l'évolution de la langue. Il serait fort à souhaiter que ce livre remarquable fût introduit dans l'enseignement.

Cristian von Troyes *Erec und Enide*. Neue verbesserte Ausgabe, mit Einleitung und Glossar herausgegeben von Dr. Wendelin FÖRSTER. Halle, Niemeyer, 1896, in-12, xlv-231 p. (*Romanische Bibliothek*, 13). — M. Förster nous offre ici une deuxième édition d'*Erec*, dont le texte a été très soigneusement revu et encore amélioré. L'introduction, fort intéressante, s'occupe à nouveau de quelques-uns des problèmes littéraires soulevés par le poème.

L'auteur y discute notamment, avec une parfaite courtoisie, les objections que j'avais adressées à quelques-unes de ses assertions. Je ne reprendrai pas pour le moment l'étude de ces questions : plusieurs ont reçu tout récemment un nouveau jour des recherches de MM. Philipot, Schofield et Lot. La comparaison de la version norvégienne avec le texte français tel qu'il nous est parvenu et avec la version galloise a fourni à M. F. quelques arguments très dignes d'attention en faveur de sa thèse sur le rapport du *mabinogi* de *Geraint* avec le poème de Chrétien ; mais ils ne suffisent pas, à mon avis, pour la mettre hors de doute. Il continue à croire que l'idée du « verliegen » est toute française et propre à Chrétien, et ne parle pas des faits que j'ai cités à l'appui de l'origine celtique de cette conception. En somme, on ne saurait trop recommander les trois élégants volumes de la *Romanische Bibliothek* qui contiennent *Cligès*, *Ivain* et *Erec*. Par leur format commode, leur belle exécution, leur prix modique et les glossaires qui y sont joints, ils se recommandent tout particulièrement aux étudiants en philologie française. — G. P.

Girardo Pateg e le sue « Noie », testo inedito del primo dugento, nota di Francesco NOVATI. Milan, 1896, in-8, 27 p. (extrait du *Rendiconti del reale Istituto Lombardo*, sér. II, vol. XXIX). — M. Novati a eu la bonne fortune de trouver une copie du x^ve siècle des *Noie* de Girardo Pateg de Crémone (première moitié du xiii^e siècle), dont on ne connaissait que les fragments cités par Salimbene. Il les imprime ici avec une excellente introduction. Comme il se propose d'en donner prochainement une édition revue, ainsi que des *Proverbi* de Girardo publiés par M. Tobler, dans la *Biblioteca storica della letteratura italiana* qu'il dirige, nous nous bornons ici à signaler la présente publication. II, II, 6, *Terra* ne serait-il pas pour *l'arra* ?

Francesco TORRACA. *Attorno alla scuola Siciliana*. Roma, Forzani, 1896, in-8, 23 p. (extrait de la *Nuova Antologia*, mai 1896). — Dans cette fort intéressante étude, M. Torraca combat de nouveau les idées de M. Cesareo sur l'antiquité en Sicile de la poésie lyrique « provençalisante ». Il les combat par des raisonnements auxquels on ne peut que donner son assentiment. Chemin faisant, il met en lumière des faits peu connus ou relève des erreurs courantes. Ainsi il montre que c'est par une bévue qu'on a représenté Robert Crespin, vers 1070, trouvant à la cour de Palerme (qui n'était pas encore conquise !) des poètes français. Il donne des raisons plausibles pour placer Uguçon de Lodi, l'auteur des *Proverbia super natura feminarum* qu'a publiés M. Tobler, à la fin du xii^e siècle (à noter aussi une pièce de 1260 où figure *Petrus de Bazacape de Mediolanis*). Il rectifie une singulière méprise de Fauriel, qui fait épouser à Roger de Sicile la fille de Raimond de Saint-Gilles (d'où aurait pris naissance la propagation de la poésie provençale en Sicile), au lieu que c'est Raimond qui épousa la fille de Roger ! Il dissipe d'autres hypothèses fondées sur les noms, connus seulement par Barbieri, de Garibo, Maraboto et Lanceloto. Il appuie de très bonnes raisons, contrairement à M. Monaci, l'opinion de M. di Giovanni

que Guido della Colonne (et non della Colonna) était bien de Messine et n'avait rien à faire avec les Colonna de Rome. Toutes ces notices sont précieuses et font le plus grand honneur à l'érudition comme à la critique de M. Torraca. M. Cesareo aura bien de la peine à défendre sa thèse contre les nombreuses objections auxquelles elle a donné lieu. Nous sommes toutefois portés à penser qu'une influence de la poésie française et provençale en Sicile, dès le XIII^e siècle, n'est pas aussi invraisemblable que paraît le croire M. Torraca.

La Chronique des chanoines de Neuchâtel, par Arthur PIAGET. Neuchâtel, Wolf-rath, 1896, gr. in-8, 37 p. (extrait du *Musée neuchâtelois*). — Dans ce piquant et solide mémoire, qui a produit, comme on pouvait s'y attendre, une grande émotion et quelque scandale à Neuchâtel, M. Piaget démontre que les célèbres fragments de la *Chronique des chanoines de Neuchâtel*, censés découverts en 1714 par Samuel de Purry et publiés par lui, sont une fabrication, soit de Purry lui-même, soit, plus probablement, du chancelier de Montmollin, dont les *Mémoires sur le comté de Neuchâtel* contiennent plus d'une falsification. Ces fragments ont fait, par leur style vif, pittoresque et chaleureux, l'admiration, non seulement des historiens littéraires suisses (c'est, dit M. V. Rossel, « le plus beau fleuron de notre littérature nationale avant la Réforme »), mais de bien d'autres, comme Michelet et Alexandre Dumas; on en cite des passages dans toutes les histoires à propos de la défaite de Charles le Téméraire par les « Ljgues ». Mais c'est précisément, — avec beaucoup d'autres circonstances, — ce style, si différent de celui des contemporains, qui prouve à tout connaisseur la composition moderne des fragments. Le vocabulaire est un indice encore plus sûr : M. Piaget a relevé dans les quinze pages censées écrites au XV^e siècle une soixantaine de mots qui n'apparaissent (et ne peuvent apparaître) ailleurs qu'au XVI^e ou au XVII^e. Le *Dictionnaire général* n'a pas enregistré, dans ses 18 premiers fascicules, moins de 18 de ces mots dont la *Chronique des chanoines* offrait le premier exemple en français. C'est une petite mésaventure fort explicable, car personne jusqu'à M. Piaget n'avait élevé le moindre doute sur un document dont la critique appartenait en somme aux savants suisses. En la portant avec tant de courage et de justesse sur ce point inattaqué avant lui, le jeune professeur de Neuchâtel a pu mécontenter pour un temps quelques-uns de ses compatriotes; mais il a rempli son devoir de philologue et, en prévenant les attaques qui auraient pu venir d'ailleurs, il a rendu service et fait honneur au canton qui l'a appelé dans son université.

I principali episodi della Canzone d' Orlando tradotti in versi italiani da Andrea MOSCHETTI. Con un proemio storico di Vincenzo CRESCINI. Turin, Clausen, 1896, in-8, cxii-123 p. — Nous n'examinons pas ici la traduction partielle de M. Moschetti, qui intéresse surtout ses compatriotes; mais nous devons signaler à nos lecteurs les cent pages d'introduction qu'y a jointes M. Crescini. C'est assurément ce qu'on a écrit de plus substantiel

et, dans sa brièveté, de plus complet, sur le célèbre poème. On y trouvera résumés tous les faits qui importent à l'appréciation historique et littéraire de la chanson et tous les travaux dont elle a été l'objet. Mais en outre l'auteur y a mis beaucoup de vues personnelles et de constatations intéressantes, notamment en ce qui concerne la destinée du poème en Italie. Le tout est d'ailleurs présenté dans une forme excellente, et M. Crescini fait preuve, là comme ailleurs, d'autant de goût que de sens critique.

Die Geschichte des lateinischen suffixes -arius in den romanischen Sprachen..... von Emil Rudolf ZIMMERMANN. Darmstadt, Otto, 1895, in-8, 94 p. (diss. de Heidelberg). — Ce travail méritoire contient deux parties : l'une est relative à la forme qu'a prise -arius dans les différentes langues romanes ; nous en reparlerons à propos du livre que M. E. Staaff vient de consacrer à cette intéressante question ; l'autre s'occupe de l'emploi et du sens de -arius et de ses représentants. On y remarquera la double liste des mots où -arius est ajouté à un autre suffixe ou s'ajoute un autre suffixe, liste qui d'ailleurs n'est exempte ni d'omissions ni d'erreurs (notons, p. 39, l'extraordinaire étymologie de *daintiers* tiré de *daim* !). M. Z. prétend que le roman a fait des dérivés en -arius de thèmes verbaux, et il le prouve par un grand nombre d'exemples, qui tous sont tirés, en réalité, non de thèmes verbaux, mais de participes ou même de substantifs. Prenons les exemples français (p. 73), qui sont au nombre de treize : il faut tout de suite en retrancher *conductier*, *cuitier*, *faitier*, *lavandier*, tirés de participes ; *establier* vient de *estable*, *errier* de *erre*, *flanier* (M. Z. le tire de *flanarius* (!) et p. 89 l'explique par « flâneur » (!)) de *flaon*, *commandier* de *commande*, *minier* de *mine* ; *enquerrier* (« *inquaerarius* ») est à rayer (s.d.), faute pour *enqueriere*) ainsi que *retondier* (*retonder* dans un texte lyonnais) sont très douteux ; restent *parlier* et *restorier* : *parlier* (de m. en prov.) doit, d'après l'analogie, se rattacher à *parabola* et non à *parabolare* ; quant à *restorier*, il aurait fallu le rapprocher de *reprovier*, *encombrier* et autres abstraits neutres en -ier existant en regard d'infinitifs en -er : ces mots ont probablement pour point de départ (voy. Meyer-Lübke, II, § 471) le mot latin *improberium*, qui a produit *reprobrium* en regard de *reprobare*, d'où les autres ; ils n'ont rien à faire avec -arium, lequel ne s'est jamais appliqué à un thème verbal. Les mots anc. fr. que l'auteur cite plus loin (p. 89) comme présentant l'-arius verbalis, et qui ne sont qu'en partie les mêmes que ceux de la p. 89, n'ont pas plus d'existence réelle, en ce sens, que les premiers.

Studies on the Li beaus Desconus, by William Henry SCHOFIELD. Boston, Ginn, 1895, in-8, 216 p. (vol. IV des *Studies and notes in philology and literature*, publiées sous la direction du *Modern Language Department* de la *Harvard University*). — Nous nous bornons, pour le moment, à signaler ce très intéressant ouvrage, sur lequel nous reviendrons prochainement, en rendant compte en même temps du long et savant mémoire publié par M. F. Saran, dans le t. XXI des *Beiträge zur Geschichte der*

deutschen Sprache und Literatur, sur le *Wigalois* de Wirnt de Grafenberg. Il s'agit en effet également, dans ces deux ouvrages, des diverses versions du *Bel Inconnu* et de leurs rapports.

Michele SCHERILLO. *Alcuni capitoli della biografia di Dante*. Torino, Loescher, 1896, in-8, xx-530 p. — Nous ne saurions trop recommander ce volume à tous ceux qui veulent connaître et comprendre Dante, son temps et son milieu, autant que cela nous est possible aujourd'hui. M. Scherillo a lu tout ce qui a été écrit sur le sujet ; il a étudié les documents de tout genre qui l'éclaircissent ; il a surtout profondément médité les vers du poète et il en a souvent pénétré le sens intime mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'à lui. Il a d'ailleurs apporté dans son interprétation et dans sa critique un sens historique très judicieux et une parfaite clarté de vues. Nous nous plaisons à regarder son livre comme l'annonce d'une *Vie de Dante* où seront utilisées et complétées toutes les recherches auxquelles ce beau sujet, à la fois si attrayant et si difficile, a donné lieu surtout dans notre siècle. Donnons les titres des chapitres dont se compose le présent ouvrage, et dont plusieurs, publiés dans divers recueils, avaient déjà permis d'apprécier le savoir et la méthode de l'auteur : *L'anno della nascita, La madre e la matrigna, Il nome di Dante, Il cognome Alighieri, Geri del Bello, Brunetto Latini* (tout particulièrement intéressant), *I primi versi, Perchè Dante salva Salomone, La morte di Beatrice, I giganti nella Commedia, I primi studi*. De nombreuses pages servent à illustrer les œuvres du poète autant que sa biographie, et, dans ses digressions, parfois prolongées un peu au delà de ce qu'on attendrait, M. Sch. touche bien des points qui intéressent en général l'histoire littéraire du moyen âge. Aussi aurait-il été désirable qu'aux sommaires des chapitres, d'ailleurs très développés, que donne la table, fût joint un index des matières et des noms ; car il y a là plus d'un renseignement qu'on ne songera pas toujours à chercher dans un volume consacré à la vie de Dante.

Il Giudizio universale in Canavese. Pubblicato e commentato da Costantino NIGRA e Delfino ORSI. Turin, Roux, 1896, in-12, 208 p. — MM. Nigra et Orsi continuent leurs intéressantes publications des *Rappresentazioni popolari in Piemonte*. Après nous avoir donné le *Natale* et la *Passione*, ils nous offrent maintenant le plus curieux peut-être des drames religieux du Canavais, le *Giudizio universale*. L'introduction comprend deux parties : l'une, de M. Nigra, qui s'occupe, avec beaucoup d'érudition, des origines de la légende de l'Antéchrist et de sa dramatisation ; l'autre, de M. Orsi, remplie de curieux détails sur une représentation du *Jugement dernier* dans la montagne en 1895.

Jules CAMUS. *Les Songes au moyen âge*, d'après un manuscrit namurois du xve siècle. Paris, Leroux, 1896, in-8, 23 p. (extrait du *Bulletin de la Société de folklore wallon*). — D'un manuscrit copié au xve siècle à Namur, que M. C. a décrit ailleurs (*Rev. des l. rom.*, 1894, 1895), il extrait une liste alphabétique de songes interprétés, qui est, dit-il, le manuel de ce

genre le plus ancien et le plus étendu qu'il ait rencontré antérieurement au xv^e siècle. Les sujets et les interprétations sont en général fort simples.

Le Pionnier de Seurdre, monologue dramatique récité à Angers en 1524, réimprimé, avec une introduction et des notes, par Émile PICOT. Paris, Techener, 1896, in-8, 33 p. (extrait du *Bulletin du Bibliophile*). — M. Picot a eu la chance de découvrir le seul exemplaire jusqu'ici rencontré d'un monologue angevin qui fait un excellent pendant au *Franco-archer de Cherré* (voy. *Rom.*, XVI, 528-532), et lui est de peu postérieur (1524). C'est une pièce fort amusante, pleine de saillies vraiment gaies, et en outre de curieux traits de mœurs; elle intéresse aussi le philologue par des mots et des formes du cru (notons *plee* pour *pluie*, *pes* pour *puis* = *possum* et *puis* = *post*). L'édition ancienne, postérieure d'environ soixante ans à l'original, fourmille de fautes, que M. Picot a presque toujours su corriger. Voici quelques passages où son texte peut être encore amélioré. V. 84 l'éditeur a bien vu que *le chefer* était une altération de *Lucifer*; mais alors il valait mieux imprimer *Lechefer*. — 87 *Il n'en jure pas qui n'en boit*, l. *n'enivre*. — 164 *de bedeꝛ*, je lirais *debe[n]deꝛ*. — 243 *qu'ilꝛ*, corr. *qui*. — 346 *en*, corr. *ou*. — 437 *ly*, l. *ly*. — 533 ne faudrait-il pas *foy de moy* au lieu de *moy de moy*? — On pourrait en certains endroits modifier la ponctuation; je signalerai surtout le v. 228, qui doit être coupé par un tiret : tout ce qui suit, jusqu'au v. 272, appartient au franc-taupin et non au pionnier. Dans les vv. 358-359, il faut ponctuer : « *Mais toy, brigant!* — *Mais toy, touace!* — *Mais toy, villain!* — *Mais toy, pehon!* » — *Le grand Galifre* du v. 257 n'est pas le Galafre « qui gardait le fameux pont de Mantrible (*l. Mautrible*) », lequel s'appelle en réalité Agolaffre; quant à *Claquedent* ou *Caquedent*, c'est le nom du terrible Sarrasin qui figure dans *Baudouin de Flandres*. — *Ce devient*, v. 546, n'est pas pour « ci-devant »; c'est l'ancienne locution, très fréquente au moyen âge, *s'esdevient* ou *c'esdevient*, qui signifie « par hasard » ou « comme il arrive ». — A la suite du *Pionnier* figure dans l'édition un remaniement de la fameuse ballade des *Taverniers* (attribuée sans aucune raison à Villon); M. P. l'a imprimée en y joignant les variantes d'un manuscrit et de trois anciens imprimés. — G. P.

ERRATUM

Page 471, 12^e ligne : au lieu de 27 décembre, lire 29 août.

Le propriétaire-gérant, V^e E. BOUILLON.

TABLE DES MATIÈRES

F. LOT. Études sur la provenance du cycle arthurien (<i>fin</i>).....	1
CAIS DE PIERLAS. Chronique niçoise de Jean Badat (1516-1567).....	33
A. THOMAS. Étymologies françaises (<i>ensouaille, esse, lente, lingue, loin- seau, murger, oyen, regain, rinceau, ruisseau, seu, suage, tertre, vignoble, wirewite</i>).....	80
P. MEYER. Fragments d'une paraphrase provençale du Pseudo-Caton (cf. p. 340).....	98
A. MOREL-FATIO. Les deux <i>Omero</i> castillans.....	111
C. JULLIAN. La tombe de Roland à Blaye.....	161
P. MEYER. Version anglo-normande en vers de l' <i>Apocalypse</i>	174
E. PHILIPOT. Un épisode d' <i>Érec et Énide</i> : la « Joie de la Cour ».....	258
F. D'OVIDIO. Di alcune infiltrazioni d'italiano settentrionale nell'ita- liano letterario.....	295
A. JEANROY. Études sur le cycle de Guillaume au court nez (1 ^{er} article).	353
A. THOMAS. La dérivation à l'aide des suffixes vocaliques atones en français et en provençal.....	381
J. CAMUS. Notice d'une traduction française de Végèce faite en 1380..	392
P. MEYER. Les anciens traducteurs français de Végèce et en particulier Jean de Vignai.....	401
J. GILLIÉRON. Notes dialectologiques.....	424
Ov. DENSUSIANU. Aymeri de Narbonne dans la chanson du <i>Pèlerinage de Charlemagne</i>	481
G. PARIS. Le <i>Donnei des Amants</i>	497
P. MEYER. Notice sur un manuscrit français appartenant au musée Fitzwilliam (Cambridge).....	542
C. VORETZSCH. Sur <i>Ansis de Cartage</i> (1 ^{er} article).....	562

MÉLANGES

Roumain <i>abur</i> , « vapeur » (Ov. Densusianu).....	130
La date de la mort de Nicolas de Clamanges (A. Thomas).....	131
Le roman du comte et de la veuve du jongleur, d'après Bracton (P. M.)	310
Un prétendu manuscrit autographe d'Alain Chartier (A. Piaget).....	312

Contributo allo studio del dialetto valdostano (A. Luzzatto).....	315
Fr. <i>besoche</i> et gascon <i>besoch</i> (A. Thomas).....	441
F. <i>guideau</i> (A. Thomas).....	445
Prov. <i>orgier</i> , <i>orjaria</i> (A. Thomas).....	447
Exemples du suffixe - u men en français (A. Thomas).....	447
Hugues le Roi de Cambrai (W. Söderhjelm).....	449
Dante, <i>Pietra in pietra</i> (Fr. Wulff).....	455
L' <i>archimimus</i> di Seneca ed il <i>tombeor Nostre Dame</i> (Fr. Novati).....	585
Une source historique d' <i>Ille et Galeron</i> (F. Lot).....	586
Érec (F. Lot).....	589
Le « blanc porc » de <i>Guingamor</i> (F. Lot).....	591
Une particularité de la formation du féminin pluriel en Languedoc (E. Rolland).....	592
Le mot enfantin <i>nanan</i> (E. Rolland).....	592

COMPTES RENDUS

BÉDIER, Les fabliaux (G. P.).....	604
BOFARULL, voy. LULL.	
BONIS (<i>Les livres de comptes des frères</i>), p. p. E. FORESTIÉ (P. M.).....	473
BRUNER, The phonology of the Pistojesse dialect (E.-G. Parodi).....	141
CLÉDAT, L'épopée courtoise (G. P.).....	602
CONSTANS, L'épopée antique (G. P.).....	601
DANTE ALIGHIERI, <i>La Divina Commedia</i> , riveduta da G. A. SCARTAZZINI (P. Toynbee).....	328
<i>Évangile aux femmes</i> , edited by KEIDEL (P. M.).....	134
FORESTIÉ, voy. BONIS.	
GAUTIER, L'épopée nationale (Ch. M. Des Granges).....	596
HÉRON, voy. NICOLE.	
JEAN LE PETIT, <i>Le Livre du Champ d'or</i> , p. p. LE VERDIER (E. Picot).....	146
JEANROY, Les chansons (G. P.).....	603
KARNEIEV, Documents et remarques pour servir à l'histoire du <i>Physio-</i> <i>logos</i> (A. Beaunier).....	459
KEIDEL, voy. <i>Évangile aux femmes</i> .	
LANGLOIS (E.), <i>Le Roman de la Rose</i> (G. P.).....	605
LANGLOIS (Charles-V.), L'historiographie (G. P.).....	608
LE VERDIER, voy. JEAN LE PETIT.	
LULL (<i>El Testamento de Ramon</i>), por D. Fr. de BOFARULL (A. Morel- Fatio).....	326
MENGER, The development of the possessive pronouns in Italian (E.-G. Parodi).....	137
NICOLE, <i>La Règle de saint Benoît</i> traduite en vers, p. p. HÉRON (G. P.).....	321
PAULS, <i>Der Ring der Fastrada</i> (Ov. Densusianu).....	612

PETIT DE JULLEVILLE, Histoire de la langue et de la littérature française (G. P.).....	593
— Poésie narrative. Origines. Vies des saints en vers. Contes pieux (P. M.).....	595
— Les derniers poètes du moyen âge. Les conteurs. Antoine de la Salle (G. P.).....	609
— Le théâtre (G. P.).....	610
PIAGET, Littérature didactique (G. P.).....	606
— Sermonnaires et traducteurs (G. P.).....	607
<i>Proverbe (Li) au vilain</i> , hgg. von TOBLER (G. P.).....	618
SUDRE, Les fables et les Romans du Renard (G. P.).....	604
TOBLER, voy. <i>Proverbe (Li) au vilain</i> .	
— Etymologisches (G. P.).....	621
WILLEMS, L'élément historique dans le <i>Coronement Loïs</i> (A. Jeanroy)..	465

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

<i>Adrien (Le mistere de saint)</i> , p. p. Picot.....	158
ALIMANESCO, Essai sur le vocalisme roumain.....	158
D'AVRIL, voy. <i>Roland (Chanson de)</i> .	
BARBI, La leggenda di Traiano.....	344
<i>Barlaam and Joasaph</i> , ed. by JACOBS.....	159
BASTIN, Le verbe dans la langue française.....	
BECKER, Die altfranzösische Willhelmsage.....	348
BELLUCCI, Inventario dei manoscritti di Perugia.....	
BENGESCO, Bibliographie franco-roumaine du XIX ^e siècle, I.....	348
BERNHARD (Predigten des h.), hgg. von SCHULZE.....	343
BERRY (Inventaires de Jean, duc de), p. p. GUIFFREY.....	344
BRACHET, A historical grammar, rewritten by TOYNBEE.....	350
CAMUS, Les songes au moyen âge.....	639
CANDREA, Porecelele la Români.....	635
CASTET, Études grammaticales sur le dialecte du Conserans.....	346
CLÉDAT, Grammaire classique.....	635
COURTEAULT, voy. LESEUR.	
— voy. <i>Feminin sexe (Les louanges du)</i> .	
CRESCINI, voy. MOSCHETT.	
DANTE, <i>De vulgari eloquentia</i> , per cura di RAJNA.....	634
DORVEAUX, voy. NICOLAS.	
<i>Èrec und Ènide</i> , neue Ausgabe von FÖRSTER.....	635
<i>Feminin sexe (La louange du)</i> , p. p. COURTEAULT.....	348
<i>Florès saga ok Blankiflur</i> , hgg. von KOELBING.....	639

FÖRSTER, voy. <i>Erce und Enide</i> .	
<i>Gelindo</i> , dramma sacro piemontese, ed. da RENIER.	352
<i>Giudizio universale (II) in Canavese</i> , pubbl. da NIGRA e ORSI.	352
GREGORINI, Le relazioni dei viaggiatori italiani in Palestina.	350
GÜHFREY, voy. BERRY (Jean, duc de).	
HAUREAU, Notice sur le ms. lat. 16089.	346
JACOBS, voy. <i>Barlaam and Jousaph</i> .	
<i>Jardiniers (Le dict des)</i> , p. p. MUGNIER.	160
JEANJAQUET, Recherches sur l'origine de la conjonction <i>que</i> .	343
JORGA, Philippe de Mézières.	349
JOSEL, Un procédé de formation du langage populaire.	633
KELLER (Otto), Grammatische Aufsätze.	345
KELLER (Émil), Die Sprache der Reimpredigt von Barsegapè.	352
KOELBING, voy. <i>Florès saga</i> .	
LANGLOIS, voy. <i>Robin et Marion</i> .	
LESEUR, Histoire de Gaston IV de Foix, p. p. COURTEAULT.	347
LIVET, Lexique de la langue de Molière. I.	344
MESTICA, voy. PETRARCA.	
MEYFR, voy. <i>Voyage of Bran (The)</i> .	
MORPURGO, voy. QUIRINI.	
MOSCHETTI, <i>La Canzone d'Orlando</i> , con un proemio di CRESCINI.	637
MUGNIER, voy. <i>Jardiniers (Le dict des)</i> .	
MUSSAIA, Sull' antica metrica portoghese.	345
— Zur Kritik und Interpretation romanischer Texte.	349
NICOLAS, <i>L'Antidotaire</i> , p. p. DORVEAUX, avec préf. de THOMAS.	351
NIGRA, voy. <i>Giudizio universale (II)</i> .	
NOVATI, Girardo Pateg e le sue <i>Noie</i> .	636
NUTT, voy. <i>Voyage of Bran (The)</i> .	
OBEDENARU, Texte macedo-române.	159
ORSI, voy. <i>Giudizio universale (II)</i> .	
PARODI, voy. <i>Tristano</i> .	
PASSY, Les sons du français, 4 ^e édition.	158
PERRET, Histoire des relations de la France avec Venise.	633
PETRARCA, Rime, restituite da MESTICA.	157
PIAGET, La chronique des chanoines de Neuchâtel.	636
PICOT, voy. <i>Pionnier de Seurdre (Le)</i> .	
— voy. <i>Adrien (Le mistere de saint)</i> .	
— La typographie dans les pays roumains au xvii ^e siècle.	157
<i>Pionnier de Seurdre (Le)</i> , réimp. par PICOT.	640
QUIRINI, Otto ballate amorse, pubbl. da MENGhini.	
RAJNA, voy. DANTE.	
RENIER, voy. <i>Gelindo</i> .	
ROBERT VON BLOIS, Didaktische Dichtungen, hgg. von ULRICH.	158
<i>Robin et Marion (Le jeu de)</i> , p. et trad. par LANGLOIS.	351

TABLE DES MATIÈRES

645

<i>Roland (La Chanson de)</i> , p. et trad. par D'AVRIL.....	347
— voy. MOSCHETTI, SCHMILINSKY.	
SCHERILLO, Alcuni capitoli della biografia di Dante.....	638
SCHOETTLER, Die franz. Kolonien in Müncheberg und Fürstewald....	157
SCHOFIELD, Studies on the <i>Li beaus desconus</i>	638
SCHULZE, voy. BERNHARD.	
SIMON, Jacques d'Amiens.....	345
STENGEL, Zu Fr. Diez' Gedächtnis.....	351
STOLZ, Historische Grammatik der lat. Sprache, I, 2.....	345
STORM, Englische Philologie, I, 2.....	349
THOMAS, voy. NICOLAS.	
TORRACA, Attorno alla scuola Siciliana.....	636
TOYNBEE, voy. BRACHET.	
<i>Tristano (Il) Riccardiano</i> , ed. da PARODI.....	634
ULRICH, voy. ROBERT VON BLOIS.	
VIDIER, Répertoire du moyen âge historique et littéraire, I.....	347
<i>Voyage of Bran (The)</i> , ed. by MEYER and NUTT.....	157
ZENKER, Das Epos von Isembard und Gormund.....	350
ZIMMERLI, Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz, II..	344
ZIMMERMANN, Die Geschichte der lat. Suffixes -arius.....	638
ZINGARELLI, Dante e Roma.....	158

PÉRIODIQUES

Bibliothèque de l'École des Chartes, LV.....	149
Bulletin de la Société des anciens textes français, 1895.....	478
Revue des langues romanes, 4 ^e série, VIII, 7.....	476
— — VIII, 8-12.....	476
— — IX, 1.....	477
— — IX, 2.....	477
— — IX, 3.....	477
— — IX, 4.....	477
Zeitschrift für romanische Philologie, XIX, 4.....	334
— — — XX, 1.....	335
— — — XX, 2-3.....	626

CHRONIQUE

Nécrologie : A. Weber, H. de la Villemarqué, 152; G. Brunet, A. Odin, 337; C. Boser, 338; B. Hauréau, 339; A. Prost, 479; J. Pichon, 630. —
Nominations : MM. A. Thomas, 152; R. Renier, 153; Koschwitz et

Stengel, 153; Paufler, 630. — Représentation de *Robin et Marion* à Arras, 630. — Publications parues : *Catalogue des mss. de la Bibl. nat.*, t. IV, 153; *Œuvres* de Julien Havet, 156; *Mélanges de philologie romane* offerts à Carl Wahlund, 156; Dictionnaires roumains de MM. Damé et Tiktin, 156; Holder, *Alt-keltischer Sprachchatz*, VIII, 157; *Armana mountpelicirenc*, 341; Testament d'Arnaud de Villeneuve, 347; *Huit chants héroïques de l'ancienne France*, 631; G. Gourdon, *Guillaume d'Orange*, 631; Rosières, *Recherches sur la poésie contemporaine*, 632; G. Paris, *Extraits de la Chanson de Roland, Récits extraits des poètes et prosateurs français du moyen âge*, 631; *Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie*, II, 1, 631; *De Jacob et Joseph*, p. p. Dümmner, 632. — Publications annoncées : Guy, thèse sur Adam de la Halle, 153; Langlois et G. Paris, *Chrestomathie française du moyen âge*, 153; Dictionnaire de Sachs-Villatte, nouvelle édition, 155; *Rassegna critica della letteratura italiana*, 155; *Biblioteca storica della letteratura italiana*, 342; Salmon, *Les coutumes de Beauvoisis*, 342; Zingerle, *La Dame à la licorne*, 342; Berger, *Œuvres d'Adam de la Halle*, 342; Bruner, *Huon de Bordeaux*, 342; Warnke, *Fables de Marie de France*, 342; Densusianu, *La Prise de Cordres*, 342; Förster et G. Paris, *Gliglois, la Mule sans frein, le Chevalier à l'épée*, 342; P. Meyer, Notice du ms. fr. 6447, 479; Bédier, le *Tristan* de Thomas, 632; Schläger, le *Charroi de Nîmes* et la *Prise d'Orange*, 632; Gauchat, Dictionnaire des patois de la Suisse romande, 630; Wallenskœld, *Florence de Rome*, 632. — Études de M. Schröder sur la légende des Danseurs maudits, 341; de M. Stiefel sur le fableau de *Bérenger*, 342. — Rectifications de P. Meyer, 340, et G. Paris, 631.



PC
2
R6
t.25

Romania

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

